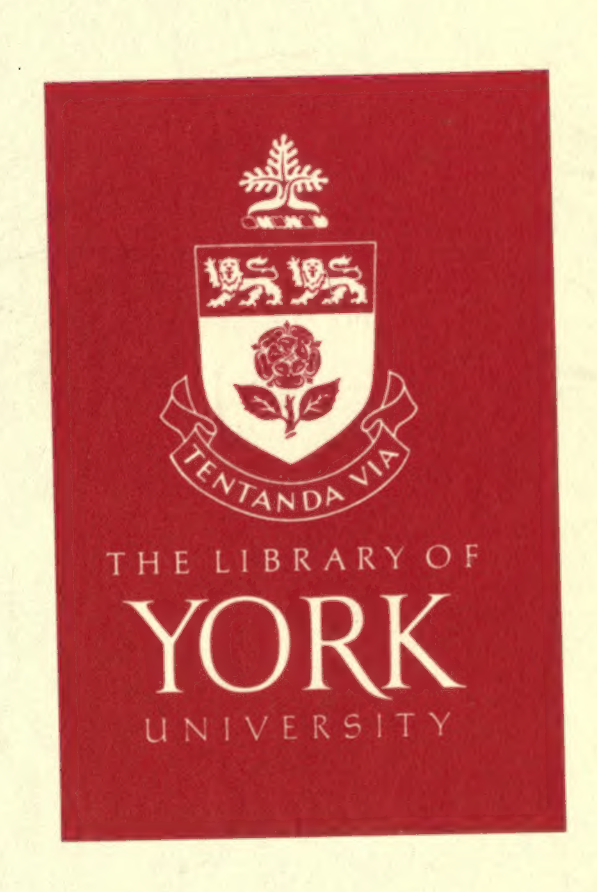
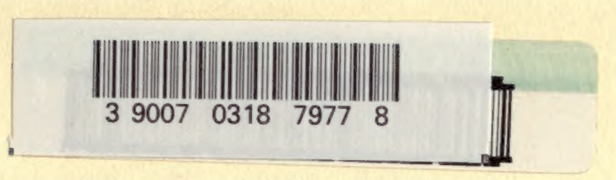

TENTANDA VIA
THE LIBRARY OF
YORK
UNIVERSITY


3 9007 0318 7977 8

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE.

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA FRANCE,

OUVRAGE

COMMENCÉ PAR DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR,

ET CONTINUÉ

Par des Membres de l'Institut
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

TOME XXI.

SUITE DU TREIZIÈME SIÈCLE, DEPUIS L'ANNÉE 1296.

SUPPLÉMENTS.

PARIS 1847

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1971

Réimpression avec L' accord de
L' Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1971

Printed in Germany
Lessingdruckerei Wiesbaden

AVERTISSEMENT.

Ce volume, le vingt et unième de tout l'ouvrage, et le sixième des annales des lettres en France au XIIIe siècle, est ainsi divisé. Il commence par les notices sur les écrivains en prose latine ou française, morts à la fin du siècle, depuis l'an 1296 jusque vers l'an 1300. Viennent ensuite, jusqu'à la même date, les observations succinctes sur des auteurs de moindre importance, rangées chronologiquement depuis l'an 1286, où s'était arrêtée, dans le tome dix-neuvième, cette série de petits articles. S'ouvre alors pour nous le travail difficile des Suppléments, dont nos prédécesseurs nous ont donné l'exemple dès l'origine, et qui étaient ici d'autant plus nécessaires, que l'histoire intellectuelle d'un siècle si riche dans tous les genres d'écrire devait nous laisser à recueillir encore, malgré les soins apportés de tout temps à cette recherche, un grand nombre de noms d'auteurs ou de titres d'ouvrages, soit imparfaitement connus jusqu'à présent, soit même tout à fait oubliés. De là cette longue suite d'articles supplémentaires qui remontent aux premières années du siècle, et qui se terminent, avec le volume, par quatre grandes notices collectives, embrassant aussi le siècle tout entier : la première, sur les Vies de saints ou de saintes ; la seconde, sur les Statuts synodaux, et divers autres actes ecclésiastiques; la troisième, sur les Chroniques latines, françaises, provençales ; la quatrième, sur les Lettres.

Il y a donc, dans les matières que nous rassemblons

ici, et dont plusieurs n'avaient été même indiquées par aucun ouvrage d'histoire ou de critique, une immense variété. Cette multiplicité de sujets peut faire craindre que l'obligation où nous sommes de rester fidèles, selon notre plan, à l'ordre purement fortuit des années, permette peu de suivre, à travers tant de faits et de dates, le progrès des études et le mouvement des esprits. Aussi est-ce, plus que jamais, un devoir pour nous de faire ce qu'on a fait souvent dans les précédents volumes, et d'offrir dès l'abord une idée de ce qui peut, dans celui-ci, attirer plus particulièrement l'attention.

En théologie, ce volume est assez stérile. On y voit rarement se reproduire les grandes controverses religieuses du siècle, comme l'immaculée conception de la Vierge, la procession du Saint-Esprit, les limites de la puissance des papes, et les nombreux points de doctrine agités dans les deux conciles de Lyon. Les disputes que suscitèrent les ordres mendiants sur la perfection chrétienne, et principalement sur la pauvreté absolue et sur la communauté de toutes choses, réclament de préférence dans nos récits la place qu'elles obtenaient alors dans la faveur publique. Pour connaître cet essai hardi de réforme sociale, on peut lire, entre autres recherches nouvelles, une des savantes notices que nous a laissées M. Daunou, celle de Pierre-Jean d'Olive. Les commentaires des quatre livres des Sentences, les questions quodlibétiques, les sermons, sont d'un faible intérêt à côté des luttes ardentes sur l'Évangile éternel, sur l'avénement du règne de l'Esprit saint, qui devait être la domination universelle de l'ordre humble et pauvre de Saint-François; vives querelles, nées peut-être de l'ambition autant que de l'enthousiasme, et qui, renouvelées pendant une partie du siècle suivant, ont reparu sous diverses formes au milieu de nos révolutions.

L'enseignement public de la philosophie, quoique donné par des théologiens, disciples presque toujours dociles de l'Église et d'Aristote, se mêle, avec beaucoup d'indépendance, à ces combats. Il est vrai que le plus grand nombre des docteurs se bornent, comme Humbert de Prulli, à commenter le maître qui régnait à peu près sans rival; mais la vie et les œuvres de quelques autres pourront étonner par une singulière liberté de pensée et de discussion. Cette liberté énergique et active semble animer surtout les écoles de philosophie ouvertes, dans la rue du Fouarre, par une des facultés de l'université de Paris, la Faculté des arts. La résistance des docteurs séculiers à l'invasion des ordres monastiques de Saint-Dominique et de Saint-François n'avait été, en quelque sorte, personnifiée jusqu'ici que dans un seul nom, le nom de Guillaume de Saint-Amour. On avait osé publier ses écrits, tandis que ceux de ses confrères et de ses amis, condamnés par la cour de Rome, avaient été ou supprimés pour jamais, ou dérobés, sous de faux titres, à la vengeance et à la destruction. Nous avons retrouvé ceux de Gérard d'Abbeville, qui devront désormais servir à expliquer les réponses de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin, ses illustres adversaires.

Dante parle avec admiration d'un professeur qui, dans ces écoles philosophiques, *nel vico degli Strami,* faisait retentir des paroles de courage et de vérité. Cet inconnu, placé si haut dans l'estime du poëte florentin, qui avait dû l'entendre, et qui lui promet l'immortalité, *la luce eterna di Sigieri,* a été vainement cherché par la foule des commentateurs de la Divine Comédie. Nous croyons avoir aussi retrouvé la vie et les ouvrages de Siger de Brabant.

Si, dans le droit canonique, on ne doit s'attendre à rencontrer ici que peu de noms qui aient conti-

nué d'être cités, Pierre de Sampson, Jean Blanchus de Marseille; d'une autre part, la jurisprudence française, qui, pendant ce siècle, grâce à l'exemple d'un saint roi qui fut un roi législateur, fit des progrès utiles au perfectionnement de la société, est représentée dans ce volume par un supplément à la notice sur Pierre de Fontaines, et par l'examen de tous les traités compris dans l'important recueil des Assises de Jérusalem, ce code de la victoire, qui, malgré la procédure impitoyable de la féodalité primitive, dont il est la fidèle image, fut un bienfait pour l'amas indiscipliné des vainqueurs des croisades, et même pour les vaincus.

La médecine, qui n'avait point encore produit en France d'écrit mémorable, va maintenant compter quelques habiles interprètes d'Hippocrate, de Galien, et des maîtres arabes. Vers le milieu du siècle, on voit paraître presque en même temps Richard, Gilbert, Géraud, Jean de Saint-Paul, Gautier, Jean de Saint-Amand, que leur historien ne juge que d'après leurs textes, la plupart inédits et à peu près inconnus, où les noms des auteurs cités lui donnent le moyen d'exposer quel était alors l'état de l'enseignement médical, et où les observations personnelles de chaque praticien sont autant de traces certaines des mœurs, des usages, des caractères. Toutes ces pénibles études ne seront donc perdues ni pour ceux qui s'intéressent aux diverses destinées de l'art de guérir, ni même pour ceux qui veulent suivre les vicissitudes morales des peuples. Il a fallu rapprocher aussi plusieurs documents aujourd'hui fort rares, pour bien distinguer deux médecins, Roger de Parme et Roger de Baron, qui avaient été très-souvent confondus.

L'histoire, enfin, pourra surtout profiter des recherches, ou entièrement neuves, ou plus approfondies, sur les différentes sortes de témoignages trans-

mis par les contemporains des grands événements de ce siècle. Les chroniqueurs proprement dits, appréciés dans ce volume, Geoffroi de Courlon, Jean de Thielrode, Gotfrid de Ensmingen, ont peu de célébrité ; mais l'analyse supplémentaire de plus de cent chroniques, qui n'avaient point trouvé place dans la série chronologique des écrivains, sans doute parce qu'elles sont anonymes, et qu'elles ne peuvent être que rarement considérées comme des monuments littéraires, nous semble préparer une moisson féconde pour les historiens. Dans cette foule, où dominent par le nombre les chroniques latines des monastères, généralement fort sèches et fort timides, on remarquera les chroniques françaises, comme celle que l'on a nommée Chronique de Rains, celle d'Outre-mer, celle qui fut rédigée dans la famille de Baudouin d'Avesnes, plusieurs chroniques de Flandre ; narrations populaires qui, par l'abondance des détails, quelquefois douteux, mais presque toujours vifs et animés, par la liberté des jugements, même sur l'Eglise, représentent l'opinion laïque et chevaleresque, et par le langage, l'état du style historique en langue vulgaire avant Joinville.

On ne retrouvera pas moins ce monde extérieur, que nous dérobent trop les histoires composées en latin par les moines, dans notre revue de quelques lettres françaises, écrites chez nous ou en Angleterre, le plus souvent par des femmes, ou adressées en Europe par ceux de nos compatriotes qui défendaient encore nos conquêtes d'Orient.

Nulle part, même chez les écrivains qui ont fait une étude particulière des croisades, la physionomie des diverses populations de la terre sainte n'est plus naïvement reproduite que dans la description de ces contrées par le Dominicain Brocard, qui nous apprend lui-même que, vers la fin de l'occupation franque,

le 1er novembre 1283, il atteignit le sommet du Gelboë.

Si l'on veut se figurer quel était alors, non plus tel ou tel peuple, mais l'esprit général de la chrétienté, qui formait comme une seule nation sous la puissante unité de la croyance, que l'on parcoure les Vies des saints, dont nous prenons quelques-unes, pour compléter ce qui avait été déjà dit de ce genre d'écrire, dans la multitude de celles qui furent rédigées pendant ce siècle, et où revivent à nos yeux, sous une forme toujours vraie parce qu'elle est sincère, les sentiments les plus intimes qui agitaient alors les âmes; ou ces statuts synodaux, promulgués par les évêques, et dont les ordonnances minutieuses ne règlent point seulement la vie religieuse de chaque fidèle, mais les moindres mouvements de sa vie séculière; ou ces actes des chapitres généraux des différents ordres monastiques, codes redoutables, délibérés par les hommes les plus habiles des congrégations, et chargés de transmettre jusqu'aux dernières limites du monde alors connu la volonté de ces assemblées solennelles, qui étaient comme les parlements de la grande confédération chrétienne.

Les habitudes intérieures de quelques-uns des cloitres d'où partaient ces décrets souverains, nous sont révélées par les visites pastorales de Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, et d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, dont le Journal authentique, qui n'était pas écrit pour la postérité, mais qu'elle peut lire, mérite de n'être point dédaigné des historiens.

C'est aussi un document fait pour eux que ce long poëme satirique de Gilles de Corbeil, médecin de Philippe-Auguste, contre le pouvoir spirituel qui avait lancé l'interdit sur la France, et défendu, par la menace des foudres pontificales, l'expédition d'An-

gleterre; ouvrage étrange, dont nul n'avait parlé depuis ce temps-là jusqu'à nous, dont il ne s'est conservé qu'un seul manuscrit, et qui atteste, comme d'autres élans non moins hardis de la pensée, qu'il s'était déjà fait quelques efforts, dans le monde du moyen âge, pour briser, par la liberté d'écrire, le joug de cette inflexible unité.

Il n'est pas jusqu'à l'horoscope d'un astrologue anonyme, et aux dédicaces où un pauvre écrivain de Flandre promet à ses patrons des romans en prose qu'il n'a sans doute jamais faits, qui ne puissent répandre quelque lumière sur les aventures de Baudouin II de Constantinople, et sur les comtes de Flandre et de Hainaut.

Plusieurs de ces écrits, tels que ceux de Siger de Brabant, de Gérard d'Abbeville, de Humbert de Prulli, de Pierre de Sampson, le poëme de Gilles de Corbeil, un grand nombre des traités de médecine, des chroniques, des lettres, dont il est parlé dans ce volume, et d'autres ouvrages encore, que nous n'indiquons point d'avance, sont entièrement inédits : notre analyse, qui essaye d'en retracer le plan et le caractère, en fait aussi connaître quelques fragments pour la première fois.

Lorsque nous embrassons ainsi d'un coup d'œil les nombreux souvenirs des anciens temps de notre patrie, extraits laborieusement par nous des manuscrits du XIIIe siècle, et recueillis, rapprochés, expliqués dans un seul volume de notre Histoire des lettres en France, qui jamais peut-être n'aura mieux mérité son titre de monument national, nous croyons avoir le droit de dire que ce volume ne saurait être consulté sans fruit par quiconque entreprendra de nouvelles et sérieuses études sur un des plus grands siècles du moyen âge et même de nos annales françaises, le siècle de Philippe-Auguste et de saint Louis.

Notre prochain volume, le vingt-deuxième, dont la rédaction est presque achevée, et sans lequel il a été jugé impossible de satisfaire à toutes les conditions d'un examen vraiment complet de cet âge littéraire, mais qui en doit être certainement la dernière section, ne sera guère composé que de recherches critiques destinées à terminer, pour le même siècle, l'histoire de la poésie. On y trouvera, après une étude, qui n'avait pas été faite encore, des Glossaires ou Lexiques du moyen âge, une autre suite de notices supplémentaires sur les poëtes latins, beaucoup trop nombreux, au temps de la littérature ecclésiastique, pour qu'on n'en ait pas négligé quelques-uns qui ne seraient pas indignes de sortir de l'oubli; sur les grands poëmes provençaux, à peine mentionnés jusqu'à présent, et dont plusieurs sont encore manuscrits; sur la féconde et brillante collection, fort incomplète elle-même dans nos bibliothèques de livres imprimés, des œuvres des trouvères, épopées chevaleresques, poëmes didactiques, lais, fabliaux, chansons.

C'est M. Fauriel qui nous a légué, en mourant, les jugements historiques et littéraires que nous publierons alors sur les grands poëmes en langue romane du midi de la France. On lira quelques détails sur ce précieux héritage d'un confrère et d'un ami dans la notice qui va suivre, et qui n'est pas un simple tribut à l'usage observé par nos prédécesseurs depuis un siècle, mais l'hommage le plus sincère de notre affection et de nos regrets.

Les auteurs de ce vingt et unième volume de l'Histoire littéraire de la France, membres de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), sont dé-

signés, à la suite de chaque article, par les lettres initiales de leurs noms :

D.		DAUNOU.
F.		FAURIEL.
F. L.	MM.	FÉLIX LAJARD.
P. P.		PAULIN PARIS.
V. L. C.		VICTOR LE CLERC, *éditeur*.
É. L.		ÉMILE LITTRÉ.

NOTICE

SUR

C. FAURIEL,

MORT LE 15 JUILLET 1844.

UN DES AUTEURS DES TOMES XX-XXII DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

Entre tous ceux qui, depuis cent quinze ans, ont contribué par leurs travaux successifs à élever ce monument de l'Histoire littéraire de la France, unique jusqu'ici par la multiplicité et la difficulté des recherches, puisqu'il comprend les œuvres mêmes qui sont restées manuscrites, nul n'a peut-être apporté à la tâche commune des études plus variées et des vues plus hardies que l'écrivain dont le nom vient aujourd'hui se joindre aux noms des collaborateurs qui ne sont plus. D'autres, comme dom Rivet, le vrai fondateur de l'ouvrage et l'auteur des neuf premiers volumes, ont débrouillé, à force de persévérance et de respect, les innombrables productions de la littérature monastique, ou, comme notre contemporain Daunou, le principal coopérateur de ce travail pendant plus de trente ans, ont commencé à faire pénétrer l'esprit séculier dans le jugement des écrits du moyen âge, et relevé l'austérité du sujet par la finesse des pensées et le talent d'écrire. Il n'en est pas moins à croire que celui de leurs successeurs dont nous honorons ici la mémoire, s'il lui avait été donné de nous seconder aussi longtemps que nous l'espérions, aurait communiqué plus que personne à la critique de nos anciens âges littéraires un caractère nouveau d'étendue et de liberté.

Un esprit curieux et délicat, se défiant de tout ce qui lui paraissait vulgaire ou même incontesté; une ardeur merveilleuse à s'engager dans les routes les plus détournées et les plus solitaires de l'étude des lettres ou de l'histoire; une facilité non moins vive à se laisser distraire par les horizons inattendus qui se présentaient sur ces diverses routes, et à se diriger aussitôt du côté où semblaient

naître les premières lueurs d'une vérité nouvelle; un rare bonheur à trouver toujours quelque chose en chemin, et à transmettre insensiblement à la foule ces découvertes avec une netteté et un naturel de langage qui les rendaient attrayantes, persuasives, presque populaires, au moins pour le peuple d'élite qu'elles pouvaient charmer : tel était M. Fauriel.

C'est ainsi qu'on lui dut, il y a plus de quarante ans, l'élan généreux de quelques nobles esprits vers l'étude de cette littérature provençale qui, au berceau des nouveaux idiomes, comme un météore passager, brilla un moment et disparut; et nous avons entendu l'illustre Raynouard reconnaître combien cet exemple l'avait encouragé à rassembler les restes épars du génie des troubadours. C'est ainsi que Fauriel lui-même, dans des circonstances décisives pour la régénération d'un ancien peuple, recueillit, commenta et traduisit, on sait avec quelle grâce et quel succès, les chants des Grecs modernes, et attira sur la Grèce renaissante, mais dont la destinée était douteuse encore, des vœux, des sympathies, des secours, qui ont fini par ressusciter une nation. Il recommanda aussi par ses propres études et réveilla d'un long oubli, parmi ceux qu'il éclairait de ses conseils, plusieurs points presque ignorés des antiquités littéraires de l'Espagne et de l'Italie, plusieurs des controverses agitées dans les grandes universités de l'Allemagne, les recherches sur la langue sacrée de l'Inde, sur l'arabe, sur le gallois, sur la poésie serbe, sur tous ces problèmes qu'il aimait à résoudre, ou qu'il proposait à l'émulation des autres; car il continua jusqu'à la fin de sa vie, comme on l'a dit souvent, son rôle d'*initiateur*, le principal honneur de son nom. Mais comment s'initiait-il lui-même? Que les esprits timides, qui reculent devant les travaux sérieux, trouvent une leçon dans le plan d'études et la vie tout entière d'un homme supérieur qui, entre autres enseignements qu'il nous laisse, est bien digne d'apprendre aux disciples de la science comment on procède pour savoir quelque chose. Seulement nous traverserons vite cet immense vestibule des littératures étrangères, où tant de perspectives diverses se disputeraient notre attention comme elles se sont disputé la sienne; et sans nous laisser arrêter

sur la route par tous les travaux qui ont été les plaisirs de sa vie, nous nous hâterons d'arriver à ceux qui regardent la France, et dont les derniers ont été faits pour nous.

Né le 21 octobre 1772 à Saint-Étienne, CLAUDE FAURIEL (1), après avoir passé une partie de son enfance à Saint-Barthélemi-le-Plain, en Vivarais, et achevé à Lyon des études commencées au collége des Oratoriens de Tournon, traversa un moment la vie publique, soit militaire, soit civile. Nommé sous-lieutenant, le 26 mars 1793, par le ministre de la guerre Beurnonville, à l'armée des Pyrénées, il servit dans la compagnie dont le célèbre La Tour d'Auvergne était capitaine, et il put l'entendre disserter sur la langue bretonne et les antiquités celtiques. Il fut aussi attaché, comme secrétaire, au général Dugommier. On le voit, vers le même temps, remplir à Saint-Étienne les fonctions d'officier municipal; et plusieurs années après, en 1799, celles de secrétaire particulier de l'ancien oratorien Fouché, alors ministre de la police. Il croyait encore, malgré un tel patronage, à la liberté pour son pays; lorsqu'il cessa d'y croire, vers l'année 1802, il ne tarda pas à rentrer dans une retraite studieuse, qui devait faire son bonheur et sa gloire. La noble amitié de madame de Staël, la douce intimité de madame de Condorcet, les entretiens de Benjamin Constant, de Cabanis et de toute la société d'Auteuil, lui firent pour jamais oublier ce monde du dehors, qu'il n'avait vu qu'en passant, et qui ne suffisait pas à un esprit tel que le sien.

Une Histoire du stoïcisme avait été, dès ce temps-là, esquissée par M. Fauriel, qui ne la termina point. La traduction d'un poëme allemand du Danois Baggesen, la *Parthénéide*, dont l'auteur s'était pris pour lui d'un vif attachement, parut anonyme en 1810, précédée de longues réflexions, où le critique déjà sûr

Paris, Treuttel et Würtz, 1810, in-12.

(1) On peut consulter les deux discours prononcés aux funérailles, le 16 juillet 1844, au nom de l'Institut, par M. Guigniaut et par l'auteur de cette notice, Paris, Didot, 1844, in-4°; le discours de M. Ozanam à la Faculté des Lettres de Paris, dans le *Correspondant* du 10 mai 1845; les articles publiés par M. Sainte-Beuve dans la *Revue des deux mondes*, le 15 mai et le 1er juin 1845, tome X de la nouvelle série, pages 629-678, 935-972, etc.

de lui-même, sous prétexte de parler de l'idylle, s'élève aux idées les plus neuves sur les divers genres de poésie. Ce poëme, dont la scène est la *Jungfrau*, le mont de la Vierge, au canton de Berne, et où n'interviennent pas moins les divinités de la mythologie grecque, est une œuvre fort singulière, comme le traducteur en convient; mais ce n'était pas une raison pour qu'elle lui déplût.

Presque toutes ses autres traductions, entre lesquelles on distingue celle qu'il publia longtemps après, en 1823, de deux tragédies italiennes de Manzoni, et qu'il enrichit de considérations fécondes sur l'art dramatique, furent aussi des distractions inspirées par l'amitié.

Paris, Bossange, 1823, in-8°.

Ce fut à son amitié pour quelques Grecs et pour leur glorieux pays que l'on dut, en 1824 et en 1825, les *Chants populaires de la Grèce moderne*, qui répondaient bien mieux à ce qu'il y avait de plus intime dans son esprit, à un genre d'exploration littéraire où il fut vraiment créateur. M. Fauriel, tout savant, tout érudit qu'il était, ne cessa jamais de préférer à la plus belle poésie de l'art, la poésie inculte, naturelle, spontanée; « cette poésie, enfin, comme « il le dit lui-même, qui vit, non dans les livres, d'une vie factice « et qui n'est souvent qu'apparente, mais dans le peuple même, « et de toute la vie du peuple. » Il promettait et une seconde collection de Chants grecs, et même une Histoire de la littérature grecque moderne : de nouveaux hasards, ou plutôt ses regrets pour d'anciennes études qui avaient fait sa joie et son espérance, le ramenèrent à d'autres plans.

Paris, Firmin Didot, 1824, 1825, 2 vol. in-8°.

Tome I, page xxv.

En effet, ces publications diverses, riches de plus d'idées neuves que bien des ouvrages qui ne sont pas des traductions, étaient cependant loin d'être l'image fidèle d'un esprit si entreprenant et si hardi. Nous pouvons à peine, pendant plusieurs années, pendant les années mêmes où elles parurent, suivre le progrès mystérieux de cet esprit aventurier, toujours occupé en silence de méditations et de conquêtes nouvelles. Il faut attendre jusqu'en 1836 pour savoir enfin quelle était son œuvre cachée, à quel but secret devaient le conduire tant de voyages à travers les siècles et les peuples. Il nous est alors révélé que, parmi tous ces genres

effleurés par une curiosité infatigable, c'est le genre historique qui l'emporte depuis longtemps. M. Fauriel avait commencé par l'histoire du stoïcisme; les chants des Hellènes n'étaient aussi pour lui qu'une étude d'histoire : il va maintenant nous dire que, pendant plus de trente années, ses pensées les plus chères, ses investigations les plus profondes, s'étaient dirigées vers un seul but, l'Histoire du midi de la France.

Cette Histoire devait avoir trois parties : la première, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin de l'occupation romaine; la seconde, depuis l'invasion des barbares jusqu'au démembrement de l'empire franc sous les descendants de Charlemagne; la troisième, depuis les premières années du Xe siècle jusqu'aux dernières du XIIIe. La seconde partie, publiée seule en 1836, l'*Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains*, annonçait dignement ce grand corps d'histoire. Paris, Paulin, 1836, 4 vol. in-8°.

Au lieu des deux autres parties destinées à le compléter, nous avons un ouvrage qui ne devait être, en quelque sorte, qu'un chapitre de la troisième section, et qui n'a paru qu'en 1846, après la mort de l'auteur : l'*Histoire de la poésie provençale.*

Voilà donc le point où aboutissent les nombreuses et longues routes que nous avons jusqu'ici parcourues; voilà comment se manifeste à nos yeux ce plan d'études si vaste et cependant si régulier. Né dans la France méridionale, l'auteur songe de très-bonne heure à en écrire les vicissitudes. Comme divers peuples sont venus tour à tour habiter le sol de ces provinces, des races celtiques et teutonnes, des Grecs, des Romains, des Goths, des Basques, des Espagnols, des Arabes, il veut, ou retrouver les débris de leurs idiomes, s'il n'en reste que des débris, ou se mettre en possession de l'héritage historique et littéraire que les plus célèbres d'entre eux ont laissé. Les deux langues de l'antiquité classique l'ont occupé longtemps; l'arabe lui avait fourni des rapprochements précieux, et l'avait peu à peu conduit, dans ses excursions orientales, jusqu'à la langue sacrée de l'Inde; nul ne savait l'italien, l'espagnol et même le basque mieux que lui. Le breton, le gallois, et d'autres dialectes où l'on peut croire qu'il reste quelque chose de celtique, ne lui étaient pas inconnus. Le vieil allemand,

surtout, lui ouvrit une source abondante de restaurations poétiques. Plusieurs des anciens poëmes chevaleresques dont il attribue l'origine au midi, n'existant plus dans leur forme première, mais ayant subi diverses métamorphoses, il lui a fallu les exhumer du texte des romanciers du nord, qui en avaient fait ou des imitations latines, comme de Walter d'Aquitaine, ou des reproductions allemandes, comme de Lancelot du Lac et de quelques autres. Cette dernière sorte de rénovation est une des plus heureuses que nous devions à ses savantes témérités; jamais il n'a remué d'une main plus puissante les terres étrangères; ses recherches de ce côté ont presque toujours été « profondes et ingénieuses », comme le dit en propres termes Guillaume Schlegel, son ancien ami, qui n'était point l'ami de la France. Parmi les conquêtes françaises, en voilà du moins une qu'il n'a pu s'empêcher d'accepter, et qu'il est honorable pour lui d'avoir proclamée sans jalousie et sans regret.

Guill. Schlegel, Œuvres écrites en franç., Leipzig, Weidmann, 1846, t. I, p. 8.

Si l'on trouve que c'est mettre à trop haut prix la culture sérieuse des lettres que de s'imposer, pour y réussir, un tel enchaînement et une telle variété de travaux, qu'on se dise aussi par quelles jouissances de l'imagination et du savoir, par quelles découvertes en des régions nouvelles, l'historien ou plutôt le créateur de tant de faits intellectuels et de conclusions lumineuses en est infailliblement récompensé. Ceux qui ont eu le bonheur de connaître ce voyageur aux lointains pays, savent quelle riche moisson de souvenirs, mais aussi quelle sérénité d'âme, quelle justesse et quelle élévation de vues, il rapportait de ses longs entretiens avec tant de contrées et de siècles qui étaient à lui. Toutes les fois qu'il lui plaisait d'aller vivre dans un de ces divers climats et de ces divers temps où s'était exercée la pensée de l'homme, autant de fois il semblait, selon l'expression d'un ancien, se multiplier et se transformer.

Ennius, apud A. Gell., l. XVII, c. 17.

Le premier de ses deux seuls ouvrages publiés jusqu'à présent sur le midi de la France, quoique restreint à quelques-uns des peuples qui fondèrent sur les ruines de l'empire romain les États modernes, demandait un homme qui se sentît le courage d'aller péniblement chercher la vérité dans un chaos de récits à peine

ébauchés, de documents contradictoires, de fables, d'incertitudes. Les Romains, ou les peuples mixtes qui continuaient de porter ce nom au commencement du Ve siècle, lorsqu'ils virent arriver chez eux toutes ces hordes inconnues, n'étaient déjà plus en état de nous bien raconter l'ancienne histoire de ceux qui allaient leur succéder. Jamais la fierté romaine n'avait fort approfondi l'étude des nations étrangères, et il n'y avait guère que Pline et Tacite qui eussent interrogé d'un regard inquiet les forêts de la Germanie. Au jour fatal, on se contenta de fuir ou de courber la tête, et presque personne, parmi les vaincus, ne demandait aux vainqueurs d'où ils venaient, quels avaient été leurs aïeux. Aussi faut-il voir avec quelle sagacité l'historien pèse et interprète les moindres paroles de Sidoine Apollinaire et de Grégoire de Tours, ces évêques romains, qui, sans nous dire des nouveaux venus tout ce que nous voudrions savoir, nous en disent du moins ce qu'ils savent. Il s'écarte peu, comme tous les esprits sages, de ces vieilles traditions qui, s'épurant de siècle en siècle, et se dégageant des contes du moyen âge, sont devenues notre histoire. Le rapide passage des Alains et des Vandales, l'établissement et la législation des Burgondes, mais surtout la domination demi-romaine des Visigoths, n'avaient jamais été présentés d'une manière si nette et si vive. Les Francs, toutefois, nous intéressent encore plus; et ce n'est pas sans un secret plaisir que, guidés comme à notre insu par une lumière nouvelle, nous voyons peu à peu s'élever, entre les flots confus de la multitude barbare, cette petite tribu qui, de Tongres, de Tournai, s'avance vers Paris. On aime à voir ramener à la vraisemblance les aventures de Childéric, beaucoup trop merveilleuses pour qu'il doive être regardé comme le vrai fondateur; celles de Clovis, mêlées encore de quelques doutes, mais où l'on reconnaît déjà le génie qui arrachera aux Visigoths l'avenir du pays, et lui donnera son nom de France. Rien ne semble, cette fois, abandonné par l'auteur à l'imagination, à la poésie. La critique des témoignages et l'examen des lieux, tous les textes et les monuments sacrés ou profanes qui s'animent sous sa main; voilà ses seuls oracles : il laisse à d'autres les fictions grecques et troyennes des Grandes Chroniques, et cette autre sorte

de mythologie plus moderne, toujours prête à juger les anciens temps par les idées du nôtre, ou à fabriquer des systèmes de gouvernement qui sont encore des fables.

C'était déjà une assez glorieuse conquête d'avoir retrouvé la route et les gestes de ces peuples errants, Alains, Vandales, Visigoths, Burgondes, Francs, Lombards, Vascons, et d'avoir exhumé de leur poussière tout ce qui peut revivre encore de leurs mœurs, de leur caractère, surtout de leur langage, cette trace profonde des peuples qui passent, jusqu'ici trop négligée dans leurs annales. Mais ce n'est pas tout : comme les Sarrazins sont aussi venus chercher dans le midi de la Gaule s'il n'y avait pas là quelque proie qui valût leurs belles cités espagnoles, l'historien de leurs incursions veut savoir ce qu'ils en ont écrit, et il se met à étudier l'arabe avec le même soin que le goth, le teuton, le basque, et tous les nombreux dialectes romans. Sachons-lui d'autant plus de gré de son zèle, que ce zèle a dû être quelquefois bien mal récompensé, à en juger par ses plaintes, et que le résultat est loin d'avoir toujours été proportionné à sa patience, encore moins à sa curiosité. Ce n'est pas la première fois que les chroniqueurs orientaux se sont attiré ce reproche des savants qui leur ont demandé les détails des faits, la position des lieux, la succession des temps, et à qui ils se sont contentés de dire : « Je l'ignore, Dieu le sait. » Il est étonnant combien les récits qu'ils font de leurs victoires en Sicile et en Espagne sont secs et stériles. On aurait quelque peine à reconnaître la France et Paris dans cette description : « Afrandgi, grand « royaume à l'extrémité occidentale du sixième climat, contient « environ cent cinquante villes; la capitale est Bouïra. » Sans doute nos idées géographiques sur leur pays ne sont pas non plus très-exactes ni très-complètes; mais nous n'avons jamais occupé la Mecque et Médine, comme eux Syracuse, Tolède, et une partie de la France. L'historien n'en tire pas moins de ces tristes annales musulmanes d'importants renseignements sur la prise de Narbonne en 719, sur la bataille de Toulouse en 721, confondue quelquefois avec la victoire remportée à Poitiers, en 732, par Charles Martel; sur l'alliance des barons de la Provence et de la Septimanie avec les infidèles, qui prolongea de deux siècles encore

Notices des mss., t. I, pag. 17, 41.

Ibid., t. II, p. 528. — Fauriel, l. c., t. III, pag. 75.

leur séjour de ce côté des Pyrénées; sur beaucoup d'autres faits nouveaux, dont il accroît le premier notre histoire.

Avide de puiser aux sources, M. Fauriel, il faut l'avouer, paraît s'inquiéter peu des études qui ont précédé les siennes. Ce n'est pas amour-propre, c'est indépendance d'esprit, c'est passion pour la vérité; passion jalouse, et qui fait que l'historien ne veut pas qu'on vienne s'interposer avec des idées d'un autre siècle, avec des conclusions toutes faites, entre les auteurs qu'il lit et les émotions qu'il en reçoit, entre ses témoins et lui-même. A peine cite-t-il deux ou trois noms étrangers, et il ne nomme pas un seul des hommes éminents qui, en France, ont honoré de notre temps le genre historique, et parmi lesquels il comptait d'illustres amis. Il est vrai que la plupart de leurs ouvrages ont suivi le sien, composé très-longtemps avant d'être publié; mais l'eussent-ils précédé, on peut croire qu'il eût gardé à peu près le même silence : il ne voulait compulser et discuter que les monuments authentiques, les chartes, les chroniques, les légendes. De là, sans doute, sur des points contestés, quelques erreurs, qu'il a souvent reconnues le premier; mais nous y gagnons en impressions naïves, en récits clairs et simples, ce que nous y perdons en controverses; et l'ouvrage surtout y gagne ce qu'il y a peut-être de plus rare aujourd'hui, l'originalité.

C'est après la publication de cet ouvrage que M. Fauriel, le 25 novembre 1836, fut appelé à succéder, dans l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Petit-Radel. C'était bien tard; mais il n'avait point voulu se présenter, sans avoir fait connaître au moins une partie de son grand travail historique. Il était, depuis le 20 octobre 1830, professeur de Littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris, et depuis le 14 novembre 1832, conservateur adjoint des manuscrits à la Bibliothèque royale, titre dont il ne tarda pas à donner sa démission. Peut-être ses devoirs de professeur de Littérature étrangère l'ont-ils empêché, comme une grande distraction de plus, d'achever son Histoire du midi de la France; mais il suffit d'avoir connu ses habitudes de temporisation, ses tâtonnements, sa patience à recommencer, pour oser dire qu'il était fort possible que, même resté tout à fait libre, il ne l'eût pas achevée davantage; et nous dirons surtout que, lorsqu'il fut

question de compléter ainsi notre enseignement public, l'opinion avait d'avance dicté le choix. Les meilleurs juges n'ont point cessé d'y applaudir pendant les quatorze ans que le professeur, depuis si longtemps et si bien préparé, a inauguré cette nouvelle chaire par l'inépuisable variété de ses leçons, où ils ont vu se succéder les grandes épopées du moyen âge comparées aux poëmes homériques, les origines de la langue italienne et de la nôtre, Dante, le théâtre espagnol, la poésie serbe, tant d'autres sujets que nul n'avait encore popularisés chez nous par la parole. Ce sera l'éternel honneur de cet homme excellent, accoutumé à jouir avec délices, comme le lui écrivait en 1801 madame de Staël, de tout ce qui est noble et pur, d'avoir appris à ses jeunes disciples, émules de la généreuse curiosité de leur maître, à chercher comme lui chez tous les peuples, sous toutes les formes qu'ont pu revêtir l'intelligence et l'inspiration, jusque dans les idiomes et les mystères de l'Orient, les idées vraies et les émotions sublimes.

Rev. des deux mondes, l. c., p. 544.

Il y a une autre raison puissante de croire que l'on fit bien de disputer cet habile maître à son heureuse solitude : c'est que nous profitons aujourd'hui de l'accomplissement des devoirs imposés alors à celui qui, trop aisément peut-être, obéissait à toutes les fantaisies de sa liberté. Renfermé jusque-là dans ses paisibles lectures ou dans les entretiens de quelques amis, il recula devant l'apprentissage tardif de l'improvisation publique; il écrivit ses cours; et c'est par là que tant de vues neuves, d'ingénieuses conjectures, que son indifférence pour les juges du dehors n'eût jamais fait sortir d'un petit cercle d'élite, ne seront point perdues pour l'instruction de tous. Si l'on peut supposer que le séjour momentané de M. Fauriel au milieu des richesses littéraires du cabinet des manuscrits fut pour lui l'occasion de traduire et de publier le poëme historique en vers provençaux sur la croisade contre les Albigeois, précédé d'une savante Introduction, il est encore plus certain que c'est à son professorat que nous devons l'*Histoire de la poésie provençale*, et que nous devrons bientôt beaucoup d'autres leçons encore inédites, confiées par lui, comme ce grand ouvrage, aux soins d'une amitié dévouée.

Paris, impr. roy., 1837, in-4°.

Paris, Jul. Labitte, 1846, 3 vol. in 8°

Nous avons déjà fait pressentir combien il était propre à devenir l'historien des poëtes provençaux. Amoureux passionné de toutes les origines, comment n'aurait-il pas eu de prédilection pour les premières et les plus belles années d'un peuple dont les chroniques, les poëmes, les monuments, l'avaient occupé dès son plus jeune âge? Lui qui s'identifiait si bien avec le génie poétique des différentes nations, et se laissait aller si volontiers aux libres impressions d'un critique cosmopolite, fidèle écho de tous les chants populaires, depuis l'Iliade jusqu'aux hymnes de la Grèce nouvelle, depuis l'Inde jusqu'au pays de Galles, il devait trouver bien plus facile encore d'être, quand il lui plaisait, un troubadour du XII[e] siècle, un faiseur de tensons et de sirventes.

On serait fondé à voir un garant de sa sympathie, de sa fraternité avec ces poëtes, dans la manière dont il les traduit. Raynouard travaille à les rendre mot à mot, et on n'attribuerait pas à un poëte ses pénibles versions littérales. Fauriel, non moins exact dans l'intelligence grammaticale du texte, en ressuscite bien mieux le génie par les tournures faciles et vives qui s'offrent à lui comme d'elles-mêmes. C'est un genre d'écrire où il est maître par le naturel encore plus que par l'élégance; et le naturel est ce qui échappe le plus à ceux qui traduisent. Là où l'effort est presque un devoir, il conserve l'allure souple et légère : il ne semble pas copier le modèle; il en a, sans aucune gêne, le mouvement, le nombre, les nuances, les caprices. Par un heureux à-propos, lot ordinaire de ceux qui cherchent bien, il extrait des monuments mêmes de la Provence une charmante inspiration de la poésie massaliote, de cette poésie grecque transplantée, dont il fait, par une idée spécieuse, comme l'avant-scène de la poésie provençale. L'épitaphe du jeune nautonnier de Marseille, écrite en beaux vers hexamètres, n'a presque rien perdu dans cette prose harmonieuse et touchante :

Histoire de la poésie provençale, t. I, p. 81. — Voy. t. II, p. 88 et suiv.

« Le long de ces rivages retentissants du bruit des flots, je « m'adresse à toi, ô voyageur, moi, jeune homme qui ne connus « point l'hymen; moi qui fus cher à Dieu, non plus mortel, et, « par l'âge, semblable aux jeunes dieux d'Amycles, patrons des « nautonniers. Nautonnier moi-même, je parcourus les mers; et

« maintenant, dans ce tombeau que j'ai obtenu de la piété de mes « maîtres, je suis à jamais exempt de maladie et de travail, de « chagrin et de fatigue, misères auxquelles nos corps sont sujets « parmi les vivants. Les morts sont divisés en deux peuples, dont « l'un revient errer sur la terre, tandis que l'autre forme des danses « avec les astres du ciel. Je suis de cette dernière milice, parce que « j'ai pris Dieu pour guide (1). »

Le même talent d'imitation se manifeste dans la traduction de quelques légendes de saints, où l'historien pénétrant, sans cesse à la recherche des poëmes perdus, croit retrouver la trace de chants en langue rustique ou vulgaire, latinisés par l'Église. Ce n'était point surtout sans un grand art que l'interprète des troubadours pouvait intéresser à ces éternelles chansons amoureuses, qu'on vante beaucoup, mais qu'on lit rarement, et qui sont à peu près, entre leurs œuvres, les seules qu'on ait publiées. Le plus ancien dont il reste quelque chose, Guillaume, comte de Poitiers, qui sut, comme disent les notices provençales, bien *trouver*, bien chanter, et bien courir le monde pour tromper les dames, a-t-il jamais été

Raynouard, Choix des poésies originales des troubadours, t. V, p. 115

(1) ..... ἴχνεσι ..... ον, ὁδῖτα,
Κοῦρος ἐγὼ καλέω σε, Θεῷ φίλος, οὐκέτι θνητὸς,
Ἠΐθεος, κούροισιν ὁμηλικίῃ πανόμοιος,
Πλωτήρων σωτῆρσιν, Ἀμυκλαίοισι θεοῖσιν.
Πλωτὴρ καὐτὸς ἐὼν, πόντου γ' ἐνὶ κύμασι νάσθην·
Εὐσεβίῃ τροφέων δὲ λαχὼν τόδε σῆμα, πέπαυμαι
Νούσων καὶ καμάτοιο καὶ ἄχθεος ἠδὲ πόνοιο·
Ταῦτα γὰρ ἐν ζωοῖσιν ἀμείλιχα σάρκες ἔχουσιν.
Ἐν δέ τε τεθνειῶσιν ὁμηγύριές γε πέλουσιν
Δοιαὶ, τῶν ἑτέρη μὲν ἐπιχθονίη πεφόρηται,
Ἡ δ' ἑτέρη τείρεσσι σὺν αἰθερίοισι χορεύει·
Ἧς στρατιῆς εἷς εἰμὶ, λαχὼν Θεὸν ἡγεμονῆα.

On trouvera l'histoire et l'interprétation de cette inscription grecque dans les *Mélanges de critique et de philologie* (tom. I, p. 121-143), par Chardon de la Rochette, qui restitue ainsi le premier vers :

Μὴ ταχίνοισι παρέρχευ ἴχνεσι τύμβον, ὁδῖτα.

M. Jacobs (*Analect.*, t. XIII, p. 779; *Append. Antholog palat.*, n. 219) et M. Lobeck (*Aglaophamus*, t. II, p. 1295) en ont aussi parlé. Nous suivons, au neuvième vers, une conjecture de M. Boissonade (*ad Pachym. et Hierocl.*, p. 288).

plus délicatement traduit? Qu'on en juge, non par une chanson d'amour (aucun art ne réussirait à rendre honnêtes plusieurs de celles de Guillaume), mais par ses adieux et ses plaintes, lorsque, vers l'an 1100, il partit pour la croisade :

Hist. litt. de la Fr., t. XI, p. 44; t. XIII, p. 42-47.

« Désir m'a pris de chanter, et je chanterai de ce qui m'attriste...
« Je pars, je vais en exil; je quitte la seigneurie du Limousin et « du Poitou; je laisse mon fils en guerre, en frayeur et péril, à la « merci de tous ceux qui lui veulent mal... S'il n'est habile et « brave, une fois que je serai loin de vous, ils l'auront bientôt « ruiné, ces félons d'Angevins et de Gascons! Je fus preux, je fus « vaillant; mais voilà qu'il faut nous séparer; il faut que j'aille au « loin visiter celui à qui les pèlerins s'en vont crier merci. Je laisse « donc tout ce que j'aimais, la chevalerie et la joie; je m'en vais, « sans plus tarder, là où les pécheurs font leur paix. Que mes « compagnons me pardonnent si je leur ai fait tort; que le Dieu « du ciel me pardonne aussi : je l'en prie en roman et en latin.
« Il fut un temps où j'étais galant et joyeux, où je cherchais les « jeux et les déduits chez moi, hors de chez moi. Adieu maintenant les déduits et les jeux, adieu les fourrures de gris et de « vair, adieu les beaux vêtements de soie! »

Raynouard, l. c., t. IV, p. 83. — Fauriel, Hist. de la poésie provençale, t. I, p. 457.

Mais le talent de traduire n'est que secondaire dans un homme chez qui l'érudition est toujours inventive, et dont l'expression n'a quelquefois tant de grâce, que parce qu'il sait la rendre variée et flexible comme sa pensée. La pensée, en effet, large, féconde, vivifiante, domine dans sa critique, et donne à ses jugements une telle autorité, qu'ils sollicitent de notre part, sinon une complète adhésion, du moins un respectueux examen. Il ne faut pas oublier que cette exploration historique de la poésie chantée est le genre où il se montre, plus que dans tout autre, inspiré d'un sentiment vrai de l'histoire. Il y avait excellé déjà dans ses travaux sur les chants des Grecs modernes. La poésie provençale est souvent plus raffinée, plus subtile; mais il y trouve encore de quoi satisfaire son goût exquis du simple et du naturel. Quand on songe aussi qu'il nous transmet dans cet ouvrage, sur ses plus chères études, les confidences intimes de toute sa vie, il n'est rien qu'on ne doive attendre de son admirable aptitude à écrire l'histoire conjecturale, à

retrouver les âges perdus, à les animer d'une existence nouvelle.

On remarquera, entre autres inductions spécieuses, le caractère distinct de ces trois époques, monacale, populaire, chevaleresque, marquées par lui dans la littérature provençale; et cette nationalité qu'il essaye de lui rendre, moins, comme on l'avait tenté jusqu'à présent, avec ses poésies d'amour, les seules que l'on connaisse ou que l'on croie connaître, qu'en faisant revivre d'un coup de baguette ses grands poëmes historiques, pour lesquels il revendique peut-être trop de place dans les littératures modernes de l'Europe, mais qu'il devait aimer, puisque nous y voyons la conquête la plus neuve de la puissance régénératrice de son esprit.

Comme il va chercher quelques-uns de ces longs récits sous une forme allemande, comme il en reprend d'autres à l'Italie, les controverses étaient inévitables; ceux qu'il enlève à la France des trouvères, pour les donner à celle des troubadours, ne pouvaient surtout être cédés sans combat. Mais on n'a pas contesté du moins, et on ne cessera pas de reconnaître un grand nombre de vérités de détail qu'il répand à pleines mains dans ce vaste ensemble. Il était difficile, par exemple, de mieux dégager du sein des fables l'instinct politique qui semble régner dans plusieurs des romans carlovingiens, probablement écrits « sous le patronage et l'influence « des seigneurs féodaux grands et petits, descendants de ces anciens « chefs qui, vers la fin de la seconde race, avaient morcelé la mo- « narchie de Charlemagne. L'esprit des pères avait passé aux en- « fants; l'unité monarchique que les premiers avaient détruite, « les seconds luttaient de leur mieux pour l'empêcher de se refaire; « et les poëtes romanciers du XIIe et du XIIIe siècle, en célébrant « les rébellions des ducs et des comtes carlovingiens, flattaient et « secondaient réellement l'orgueilleuse obstination des ducs et des « comtes de leur temps à se maintenir indépendants du pouvoir « royal. Dans ce sens, l'épopée carlovingienne était, pourrait-on « dire, toute féodale, et l'héroïsme qu'elle célébrait le mieux et le « plus volontiers était l'héroïsme barbare, l'héroïsme individuel, « agissant pour son propre compte, n'ayant d'autre but que sa « propre gloire, plutôt que l'héroïsme civilisé, agissant dans des « vues désintéressées d'ordre général. »

Histoire de la poésie provençale, t. II, pag. 267.

Voilà des considérations fines et justes, qui ne portent, il est vrai, cette fois que sur un point assez restreint du domaine infini des fictions romanesques, mais qu'on préférera peut-être à ces grands systèmes qui manquent souvent par quelque côté. Aux idées saillantes, mais non moins vraisemblables, on peut joindre encore les vues de l'auteur sur l'origine et les diverses fortunes de la chevalerie, sur les différences entre les romans carlovingiens et ceux de la Table-Ronde, sur les triples et quadruples variantes des couplets monorimes, et un fort grand nombre d'autres observations généralement vraies, tout aussi neuves que celles que l'on a pu ou que l'on pourra contredire. Il y a partout de ces deux sortes d'idées dans les travaux de notre confrère : les imaginations aventureuses aimeront à le suivre dans ses incursions les plus hasardées sur les terres d'autrui, dans ses conquêtes les plus douteuses, comme les romanciers suivaient Charlemagne et Arthur, au risque de s'égarer avec eux bien loin des routes de l'histoire; les juges plus timides seront les maîtres de s'arrêter à tel principe désormais inébranlable, à telle conclusion certaine, comme ces chevaliers qui se contentaient de la prise d'un seul château fort, gage moins brillant de leur victoire, mais qu'on ne pouvait plus leur disputer.

Ce n'est pas la première fois qu'un conflit littéraire entre le midi et le nord, entre les deux langues romanes, celle d'*oc* et celle d'*oil*, s'élève parmi nous. Lorsque Le Grand d'Aussy publia, en 1779, son recueil de Fabliaux, plusieurs de ses assertions, véritablement trop légères, sur la stérilité de la poésie provençale, qu'il ne trouvait riche qu'en chansons d'amour, lui attirèrent les plaintes et les récriminations d'un des historiens de la Provence, l'abbé Papon : il s'ensuivit une longue et vive querelle. Les prétentions méridionales de M. Fauriel, appuyées sur des textes plus nombreux et sur une plus solide instruction, mais qui allaient aussi trop loin, puisqu'il attribuait d'abord une origine provençale à presque tous nos poëmes, sans excepter ceux de la Table-Ronde, trouvèrent un ardent et spirituel antagoniste, qui, jeune encore, mais fort de l'étude et de la comparaison des manuscrits, répondit par des faits, des dates, des monuments incontestables. Depuis,

Fabliaux ou contes, t. I, p. xxxv; t. IV, p. xlvii.

Voyage de Provence, 1780, p. 377-444; sec. édit., 1787, t. II, p. 161-264.

P. Paris, Préface de Garin le Loherain, Paris, Techener, 1833. p. i-xvi.

les deux adversaires se sont rencontrés dans la Commission chargée par l'Institut de continuer l'Histoire littéraire de la France; ils ont débattu ensemble bien des points litigieux; plusieurs doutes se sont éclaircis par des discussions sincères et amicales. M. Fauriel, dont l'esprit était sans cesse en action, en progrès, a fini par reconnaître, après avoir examiné de plus près avec nous les documents de tout genre, qu'il fallait reculer plus qu'il ne l'avait cru les premiers essais de notre langue, et qu'il n'était pas impossible qu'il y eût de grands poëmes français dès le douzième siècle, peut-être dès le onzième; il est aussi convenu que, dans un temps où les nations de l'Europe vivaient presque de la même vie sous la grande unité religieuse, les poëtes provençaux, s'ils ont été traduits quelquefois, ont pu aussi beaucoup traduire. Voilà certainement des bases suffisantes pour un traité de paix.

Voy. Hist. littér. de la Fr., t. XX, pag. 610, 611, 612, etc.

Il eût été surtout difficile qu'un esprit ami de la vérité, et que ses préférences n'empêchaient pas de respecter les textes authentiques, ne fût point frappé de celui du troubadour Raymond Vidal, qui, dès l'an 1250, sinon plus tôt, écrivant sa grammaire provençale, publiée seulement en 1840, abandonne lui-même à la langue du nord, malgré tout le crédit qu'il accorde à sa propre langue, la supériorité dans l'épopée romanesque et dans une des formes les plus gracieuses de la chanson (1). M. Fauriel devait nécessairement tenir grand compte d'un pareil témoignage; mais ses leçons, rédigées huit ans auparavant, et qu'il n'avait point retouchées, ne sauraient nous dire combien, depuis lors, ses études et ses méditations nouvelles avaient ébranlé ses anciennes opinions.

C'était le 19 avril 1839 que M. Fauriel avait été élu par l'Académie des Belles-Lettres pour succéder, dans notre Commission, à M. Émeric-David. A peine eut-il concouru à l'honorable tâche qui nous est imposée de continuer nos annales littéraires, il fit heu-

(1) *La parladura francesca val mais et* [suppl. *es*] *plus avinenz a far romanz et pasturellas; mas cella de Lemosin val mais per far vers, et cansons, et serventes. Et per totas las terras de nostre lengage, so de maior autoritat li cantar de la lenga lemosina que de neguna autra parladura*, etc. *La dreita maniera de trobar*, publ. par M. Guessard dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. I (1839-1840), p. 191.

reusement participer cet ouvrage, dont l'origine est séparée de nous par plus d'un siècle d'intervalle et par des révolutions, à la nouveauté de son savoir et de ses idées. Sa coopération trop courte à ce grand monument national, qui aurait eu besoin de lui plus longtemps, a été déjà marquée, dans notre précédent volume, par sa révision attentive des derniers travaux de son prédécesseur sur les troubadours, et par sa notice sur Brunetto Latini, ce Florentin qui écrivit en français au XIIIe siècle; notice d'un goût exquis, jugée, dès qu'elle parut, un modèle de tact et d'élégance. On y fut surtout frappé, comme on le sera dans celles qui doivent la suivre, de cette aptitude particulière à éclairer les conceptions du moyen âge européen à l'aide des temps et des pays les plus divers, lorsqu'on le vit, d'une main prodigue en parallèles inattendus, répandre sur ce sujet, plusieurs fois traité, les nouvelles lumières de son érudition universelle; lorsque, par exemple, l'image de la Nature, personnifiée dans le *Tesoretto*, et représentant tour à tour, aux yeux du poëte, sous mille formes changeantes, les combinaisons innombrables de la création, rappelle au hardi critique le poëme indien où Crichna, se transformant devant Ardjoun, lui apparaît, non point comme la Nature dans le poëte italien, puissance orthodoxe, simple ministre de Dieu, mais « comme le tout monstrueux dans lequel « s'abîment, confondus et indivisibles, Dieu, la nature et le « monde. »

Tom. XX, p. 517-604.

Ibid., p. 276-304.

Bhagavad Gita, éd. de G. Schlegel et de Lassen, lect. x, st. 8, p. 80; lect. xi, st. 5, p. 88.

Nous devons à M. Fauriel, dans le volume que nous publions aujourd'hui, d'importantes recherches sur André le chapelain, ce jurisconsulte de la galanterie chevaleresque, le plus ancien rédacteur du code problématique des cours d'amour; sur Guillaume, auteur des *Gesta Caroli Magni ad Carcassonam;* sur un certain Baudouin Butors, écrivain aux gages des comtes de Flandre, qui traça pour eux des canevas de romans en prose, qu'il ne paraît pas avoir jamais remplis, et dont les fragments présentaient plusieurs sortes d'énigmes à deviner. Guillaume, l'auteur des *Gesta*, n'a pas moins exercé les conjectures et la patience de son historien. Le récit qui porte ce nom, et le nom plus célèbre de *Philomena*, nous est parvenu en provençal et en latin : quel en est le

Tom. XXI, p. 320-332.

Ibid., p. 373-382.

Ibid., p. 565-573.

texte original? Nous pouvons attester, d'après les papiers que nous a laissés le compagnon de nos travaux, qu'il a recommencé à diverses reprises son examen de cette question, et même sa notice tout entière. Il croyait d'abord que c'était le latin qui était une traduction; puis, à force de comparer et de méditer, il en vint, malgré son vieux penchant en faveur de toute priorité provençale, à reconnaître et à dire que la rédaction romane n'était qu'une mauvaise version faite au XIV[e] siècle : témoignage notable de sa constance à chercher le vrai, et de sa bonne foi à le proclamer.

Hist. litt. de la Fr., t. XI, p. 37; t. XIII, p. 42, 119, 422, 471; t. XIV, p. 38, 209, 210, 559, 567; tom. XV, p. 22, 158, 434-479; tom. XVII, p. 425-600; t. XVIII, p. 542-698; t. XIX, pag. 442-520; t. XX, p. 517-604.

Chants populaires de la Gr. mod., t. I, pag. xv

Mais c'est notre prochain volume, le vingt-deuxième, qui comprendra le plus de pages de notre ingénieux et regretté confrère. L'analyse des poésies amoureuses, satiriques ou morales des troubadours pouvait être regardée comme complète : restaient leurs grands poëmes, la plupart inédits. Pouvait-il en être un meilleur juge que celui qui en avait fait sa perpétuelle étude? Le critique dont les regards furent toujours fixés sur les épopées primitives chez tous les peuples, et dont nous connaissons déjà la passion pour les chants des rhapsodes, pour cet Homère multiple, qu'il aimait à retrouver dans les aveugles de la Grèce moderne, musiciens et poëtes, qui s'en vont redire leurs chansons de village en village, n'eût-il pas été appelé d'une voix unanime à nous raconter les longs romans épiques, les Iliades nouvelles de ses chers troubadours? Il a, pour nous, relu et apprécié, entre autres grands récits poétiques, *Ferabras*, dont il compare deux rédactions qu'il croit du même temps, l'une en français, l'autre en provençal; *Gérard de Roussillon*, écrit aussi dans les deux langues, et qui, par sa composition bizarre et quelquefois sauvage, lui inspire une foule d'observations neuves. Il les réclame tous deux pour le midi, et ce sont là, en effet, des poëmes carlovingiens, qui ont pu naître au pied des Pyrénées. On trouvera plus étrange qu'il ose revendiquer pour la langue méridionale la première forme de quelques romans de la Table-Ronde, *Lancelot du Lac, Joffré et Brunissende*; mais, pour le premier, il peut alléguer l'autorité de l'imitateur allemand du XII[e] siècle, qui l'attribue au troubadour Arnaud Daniel; et le second, un des plus charmants ouvrages de la fin du même siècle, lui paraît tellement provençal par l'esprit, l'ensemble, et par

les noms mêmes de lieux, qu'il est tenté, dans sa confiance, d'y voir l'œuvre du célèbre troubadour Giraud de Borneilh. Ces causes-là ne sont pas encore jugées.

Personne, du moins, ne conteste que la *Vie de saint Honorat*, et quelques autres légendes pieuses dont il avait entrepris pour nous l'analyse critique, ne soient d'origine provençale. Un nouvel examen du poëme sur la guerre des Albigeois, un supplément assez étendu à la notice sur le Mantouan Sordello; des recherches sur les autres Italiens qui, jusqu'à Dante et Fazio degli Uberti, cultivèrent encore, de l'autre côté des Alpes, cette poésie étrangère; enfin, un catalogue de tous les romans cités ou seulement indiqués par les troubadours; ces divers travaux, qui viennent compléter à propos notre histoire poétique du midi de la France, nous étaient aussi destinés.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 447-460.

On verra, pour l'honneur de l'impartialité du juge non moins que pour la gloire littéraire de nos pays du nord, qu'il ne songe pas à leur disputer un poëme français sur lequel il nous a légué une précieuse étude, et qui excite en lui, comme on s'en aperçoit sans qu'il le dise, une admiration bien plus vive que les poëmes provençaux : le roman du *Renart*. Traduit en provençal, quoique M. Jacob Grimm l'ait nié, mais remontant, sous la forme française de ses plus anciennes branches, jusqu'au commencement du XIIe siècle, il paraît quelquefois digne à M. Fauriel d'être comparé, à quels poëmes? aux poëmes d'Homère. Ainsi, après avoir cité le discours funèbre de Pinte, la femme bien-aimée de Chantecler, en l'honneur de Copée, sa sœur, une des victimes de Renart: « Ce qu'il y a de plus frappant dans ce discours, ajoute-t-il, ce n'est « pas d'être pathétique et naturel; c'est d'être, et d'être éminem« ment, ce que nous ne savons exprimer autrement que par l'épi« thète d'homérique. Prétendons-nous par là que le trouvère in« connu ait étudié et imité Homère? Non, sans doute; mais on « aurait, ce nous semble, le droit d'en conclure qu'il était quel« quefois non moins heureusement inspiré. » Il faut voir ensuite avec quelle sûreté de goût, avec quel instinct de découverte, l'habile explorateur des épopées à leur berceau nous représente les transformations successives de ce poëme populaire, « marchant,

Éd. de Méon, t. II, p. 14.

« des formes simples et concises de l'apologue, à des formes épi« ques de plus en plus complexes, pittoresques, développées, et « faisant succéder à cet état où l'art touchait encore à sa naïveté « primitive, ce degré qui peut n'être pas toujours un perfection« nement, où il recherche déjà la nouveauté, la variété, un certain « luxe d'accessoires et un certain raffinement d'idées. »

Il n'y a plus lieu maintenant de douter des changements et des progrès de la pensée de M. Fauriel, qui avait cessé, comme on le voit, d'accorder à ses poëtes favoris l'honneur de tous les premiers chants. Nous sommes heureux d'avertir dès à présent ses admirateurs et ses amis, c'est-à-dire quiconque l'a connu, que, dans plusieurs des morceaux qu'il a laissés entre nos mains, ils retrouveront, avec cette candeur des esprits éminents, les vues profondes, la verve, la grâce, de celui qu'ils ont aimé.

Mais ce que ne pourront jamais remplacer ses meilleurs écrits, ni ceux que nous publions au nom de l'Institut, ni ceux qu'il se proposait de revoir et de publier prochainement lui-même, ce sont les entretiens, les conseils, les leçons, de cet esprit supérieur, de cet homme aimable, dans l'intimité de nos conférences littéraires, où il répandait de soudaines lumières sur les vicissitudes de l'intelligence humaine, où ses vastes connaissances lui fournissaient des parallèles imprévus, où ses idées les plus chères ne s'obstinaient jamais à lutter contre celles des autres, où il savait, naturellement et sans effort, tempérer les témérités de la pensée par une gaieté fine et naïve, et la critique par la bonté.

C'est dans le cours non interrompu de ces divers travaux, choisis ou acceptés avec un égal plaisir; c'est au milieu de ces douces et puissantes distractions des lettres et de l'amitié, que se fit peu à peu sentir le poids de l'âge. M. Fauriel, d'une constitution saine et forte, avait été rarement malade; une opération qui ne paraissait pas devoir être funeste, l'extirpation d'un polype des fosses nasales, occasionna un érésipèle et une fièvre, dont les progrès résistèrent à tous les soins de ses amis. Il leur fut enlevé le 15 juillet 1844, à 72 ans. M. Guigniaut, alors président de l'Académie, et, après lui, l'auteur de cette notice, au nom de la Faculté des lettres et de la Commission de l'Histoire littéraire de la France,

où M. Fauriel siégeait encore le 28 juin, parlèrent sur sa tombe. Au bout de quelques semaines, nous reçûmes d'Athènes un journal grec, l'*Espérance* du 28 août (Ἡ Ἐλπίς, ἀριθμ. 165), où M. Piccolos, qui avait communiqué autrefois à notre compatriote plusieurs des chants des Hellènes, lui rendait, sans se nommer, un touchant hommage : Chants populaires de la Gr. mod., t. I, p. 11.

« ..... Affable non-seulement pour ceux de sa nation, mais pour « les étrangers distingués qui visitent de toutes parts la capitale « de la France, et qui admiraient à l'envi son immense savoir, « son amabilité, la franchise et l'élévation de son âme, il manifes- « tait une vive prédilection pour les Grecs, que le célèbre Coray « et un citoyen dévoué, Alexandre, fils de Basile, lui avaient ap- « pris depuis longtemps à estimer. Aussi, dès que vint à éclater la « guerre de l'indépendance, il se mit à faire une étude approfondie « de la langue et de l'esprit des nouveaux Hellènes, jaloux de les « montrer tels qu'ils étaient, et d'éveiller dans toute âme généreuse « le zèle ardent dont il était animé pour leur sainte cause. Il n'é- « crivit point de discussions, d'exhortations; mais il voulut, par « d'incontestables témoignages, faire revivre, parler, agir, notre « nation aux yeux de tous; et il y réussit en publiant les Chants « populaires de la Grèce moderne, qui, habilement traduits, « et précédés d'une belle Introduction, obtinrent bientôt une « grande vogue dans tout le monde civilisé. Alors furent convain- « cus de mensonge les calomniateurs de la Grèce, les satellites de « la tyrannie barbare.... Si les Grecs n'ont pas eu le bonheur de le « voir chez eux et de lui offrir le juste tribut de leurs actions de « grâces, rien du moins ne les empêchera de compter son glorieux « nom parmi les noms de leurs défenseurs les plus sincères, de « leurs plus chers libérateurs. Et ceux qui l'ont particulièrement « connu, ceux qui ont joui de son amitié, ne cesseront de vouer « à sa mémoire d'inconsolables regrets. O le meilleur des philhel- « lènes, Fauriel, adieu(1)! »

(1) ... Πλὴν δὲν ἦτον μόνον πρὸς τοὺς συμπολίτας εὐόμιλος καὶ μεταδοτικὸς, ἀλλὰ καὶ πρὸς τοὺς ἁπανταχόθεν φοιτῶντας εἰς τὴν μητρόπολιν τῆς Γαλλίας σπουδαίους, οἵτινες ἐθαύμαζον ὁμοφώνως τὴν πολυειδῆ σοφίαν του, καὶ τὸ εὔχαρι, τὸ εἰλικρινὲς καὶ γενναῖον τοῦ ἤθους. Πρὸς δὲ τοὺς Ἕλληνας ἔτρεφεν ἐξαίρετον ἀγάπην, γνωρίσας ἔκπαλαι τὸν ἀοίδιμον

Les ouvrages de cet homme si justement regretté, même en y comprenant les parties inédites de son Histoire du midi de la France, et celles de ses leçons de la Faculté des lettres que l'on promet de joindre bientôt à son cours sur la poésie provençale, ne donneraient peut-être pas encore une idée complète de tout son mérite : les bornes de la vie humaine sont trop étroites pour suffire à de si vastes travaux. Mais on peut du moins reconnaître la nouveauté et la grandeur de ce qu'il a fait. Étudions avec respect toutes ces méditations d'un savoir inépuisable et d'une sagacité rare ; suivons ce guide courageux à travers les sentiers lointains où il a imprimé les premiers pas ; faisons-nous initier par ce confident de tant de mystères ; et nous pourrons dire de lui, mais avec plus de raison peut-être, ce qu'il disait de quelques savants de l'Allemagne, lorsqu'il proclamait en eux des hommes capables de considérer d'assez haut les diverses parties de l'histoire de l'humanité, pour découvrir les rapports qui n'en font qu'une seule et même histoire.

Histoire de la poésie provençale, t. I, pag. 396.

Il y en a qui se hâtent d'attacher leur nom à un petit coin de terre qu'ils croient avoir conquis. D'autres, fort désintéressés pour leur nom, s'imaginent n'avoir rien fait ni rien trouvé, tant qu'une partie de ce qu'ils cherchent leur échappe, tant qu'ils n'ont point

Κοραῆν καὶ τὸν φιλόπατριν Ἀλέξανδρον Βασιλείου. Ὅθεν, μετὰ τὴν ἔκρηξιν τοῦ ὑπὲρ ἐλευθερίας πολέμου, ἐσπούδασεν ἀμέσως νὰ γνωρίσῃ ἐντελῶς τὴν γλῶσσαν καὶ τὸ πνεῦμα τῶν νεωτέρων Ἑλλήνων, φιλοτιμούμενος νὰ τοὺς δείξῃ ὁποῖοι κατ' ἀλήθειαν ἦσαν, καὶ νὰ διεγείρῃ εἰς τὰς εὐγενεῖς ψυχὰς τὸν ἔνθερμον ὑπὲρ τοῦ ἱεροῦ ἀγῶνος ζῆλον, ἀπὸ τὸν ὁποῖον κατεφλέγετο. Δὲν ἔγραψε διατριβὰς ἢ παρακινήσεις γυμνὰς, ἀλλ' ἠθέλησε νὰ φέρῃ εἰς τὸ μέσον πίστεις ἀναντιῤῥήτους, καὶ νὰ βάλῃ τρόπον τινὰ ὑπ' ὄψιν τοῦ ἀναγνώστου τὰ πράγματα αὐτὰ, ἢ ἔμψυχα ὄντα, λαλοῦντα καὶ κινούμενα· καὶ τοῦτο κατώρθωσε μὲ τὴν ἔκδοσιν τῶν Δημοτικῶν τῆς νέας Ἑλλάδος τραγουδίων, τῶν ὁποίων ἡ ἔμμουσος ἐπεξεργασία ὁμοῦ μὲ τὴν θαυμαστὴν εἰσαγωγὴν εὐδοκίμησεν εἰς ἄκρον καὶ διεφημίσθη ἐντὸς ὀλίγου εἰς ὅλον τὸν πολιτευμένον κόσμον. Μὲ τὸ βιβλίον ἐκεῖνο ἀπέδειξε, πρὸς καταισχύνην τῶν διαβαλλόντων τὴν Ἑλλάδα καὶ ὑπερασπιζομένων βαρβαρικὴν τυραννίαν σοφιστῶν, ὅτι κ. τ. λ. Ἂν οἱ Ἕλληνες δὲν εὐτύχησαν νὰ τὸν δεξιωθῶσι καὶ νὰ δείξωσι τὴν πρέπουσαν πρὸς αὐτὸν εὐγνωμοσύνην, δὲν θέλουν παύσει ὅμως νὰ εὐλογῶσι τὸ ἔνδοξον ὄνομά του μὲ τὰ ὀνόματα τῶν εἰλικρινῶν καὶ γενναίων τῆς Ἑλλάδος φίλων. Ὅσοι δὲ τὸν ἐγνώρισαν ἰδιαιτέρως, καὶ ἀπήλαυσαν τὴν φιλίαν του, θέλουν θρηνεῖ τὴν στέρησίν του μὲ πόθον ἀπαρηγόρητον. Ἄριστε καὶ φιλέλλην Φωριὲλ, χαῖρε!

démêlé tous les fils de cette vaste trame des idées et des traditions humaines; leur vie s'use à ce grand labeur, qui ne peut être achevé par un seul homme. Voilà ceux dont la gloire ne se révèle que lorsqu'ils ne sont plus; voilà ceux dont on ne peut dire qu'après leur mort : « Ils sont allés jusque-là. » Souvent alors on s'étonne des pas immenses que la science a faits avec eux, de l'état où ils l'ont prise et de celui où ils la laissent; en un mot, de tout ce qu'elle doit à ces hommes qui ont travaillé en silence, non pas pour eux, mais pour elle et pour la vérité.

M. Fauriel a légué ses manuscrits à ses amis. « Ce sont, a dit ingénieusement M. Mérimée, les héritiers d'Eudamidas. » Avec ce dévouement dont ils ont déjà fait preuve, et qui ne veut point laisser périr des trésors destinés à devenir la richesse de tous, ils croient pouvoir promettre deux autres de ses cours, l'un sur les origines de la langue italienne, l'autre sur la littérature espagnole. Ces travaux et plusieurs autres encore, ou cachés jusqu'ici dans le secret d'une vie studieuse, ou à peine connus par un modeste enseignement, feront honneur et à cet enseignement lui-même, qui a mérité d'avoir de tels maîtres, et à notre France, dont les idées, sous cette forme vive et claire, vont instruire de nouveau l'étranger. Espérons que tous les gens d'esprit et de goût voudront partager l'héritage.

C'est du moins une consolation pour nous, que les doctes entretiens de M. Fauriel auraient dû charmer et instruire plus longtemps, de pouvoir dire qu'il a connu mieux que personne, et toute sa vie, le bonheur que donne l'exercice le plus noble et le plus délicat de la pensée; que les jouissances du cœur, surtout le plaisir de faire le bien, ne lui ont point manqué non plus; que ceux à qui il avait ouvert des chemins nouveaux dans l'étude des langues, de la poésie, de l'histoire, l'ont environné d'un amour filial; qu'il a pu être témoin, jusqu'à ses derniers moments, de la tendresse inquiète de ses confrères, de ses disciples, et qu'il laisse enfin une mémoire honorable et pure, de beaux exemples, et quelques pensées fécondes, qui seront marquées de son nom. En vain s'était-il renfermé dans sa retraite laborieuse et calme; les plus brillantes amitiés étaient venues l'y trouver. Aujourd'hui que ce n'est plus la

solitude, mais le tombeau, qui le sépare du monde, là viendra le trouver, à son tour, la reconnaissance publique. Notre patrie, qui a répandu sur la terre plus d'idées sérieuses que des nations qui se croient graves, peut bien sourire, en passant, à quelques œuvres frivoles; mais elle a des suffrages durables pour ceux dont les grands travaux l'éclairent et l'honorent.

Il faut même, en terminant, que nous répondions par un rapprochement décisif, par un éclatant exemple, à ceux qui s'en vont répétant que tout est fini chez nous pour les études solides, que les hommes manquent aux grandes entreprises de l'intelligence et du savoir, que toute culture de l'esprit n'aura plus désormais pour but que de tromper les gens par les discussions politiques, ou de les amuser par des futilités.

Lorsque le Bénédictin dom Rivet, le plus ancien auteur de l'Histoire littéraire de la France, et un des plus habiles, mourut en 1749, deux ans après avoir publié son huitième volume, la congrégation de Saint-Maur chargea de la publication du suivant, resté manuscrit, un autre de ses religieux, dom Taillandier, et elle chercha ensuite dans ses rangs des continuateurs à un ouvrage qui la recommandait au pays. Clémencet, aidé de quelques anciens collaborateurs de dom Rivet, fit paraître le tome dixième en 1756, et, avec dom Clément, le onzième en 1759. Celui-ci, après avoir encore pris part à la rédaction du douzième en 1763, ne tarda pas à concentrer toutes ses veilles dans le Recueil de nos historiens et dans la troisième édition de l'Art de vérifier les dates. Ce fut alors que la docte communauté, ne trouvant plus personne qui se dévouât, mécontente de l'indifférence publique, et désespérant même de conduire jusqu'à leur terme les annales des lettres en France au XIIe siècle, laissa l'ouvrage inachevé.

L'Institut, qui l'a repris en 1807, l'a poursuivi depuis sans interruption, et nous venons de dire comment il a triomphé d'une difficulté que lui avaient léguée les fondateurs de ce vaste monument, qu'ils se résignèrent à ne point finir. Leur intention était de faire marcher de front, avec l'analyse des écrits en langue vulgaire du nord, l'examen de ceux de la littérature romane du midi; et ce plan exigeait une connaissance parfaite de l'ancien provençal.

Après les estimables travaux d'Émeric-David, qui avait ajouté plusieurs textes inédits à ceux de Raynouard, mais qui n'avait étudié aussi que les poésies légères ou amoureuses des troubadours, devaient venir les grands poëmes, sans lesquels le génie poétique de ce peuple aurait été mal connu. Fauriel seul, qui les avait fait entrer dans ses études générales sur les anciennes épopées, était capable d'en parler dignement. Il a été bien peu de temps notre coopérateur; mais ce temps lui a suffi pour acquitter notre dette. Félicitons les grands corps littéraires qui savent si bien, par une heureuse inspiration, aller chercher les hommes qui leur sont nécessaires; et comptons parmi les titres d'honneur de notre illustre confrère, d'avoir mis l'Institut de France à portée de ne manquer ni à son devoir d'historien des lettres, ni à la gloire d'un âge poétique si brillant et si court, qui est une partie de notre gloire.

V. L. C.

TABLE

DES LIVRES CITÉS DANS LE TOME XXI DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

A.

Petri Abælardi, filosofi et theologi, abbatis ruyensis, et Heloisæ conjugis ejus, primæ paracletensis abbatissæ, Opera, etc. Ed. Fr. Amboesio et Andr. Quercetano. Parisiis, 1616, in-4°. — Abælardi Opera.

Relation de l'Égypte, par Abd-Allatif, médecin arabe de Bagdad, trad. par Silvestre de Sacy. Paris, 1810, in-4°. — Abd-Allatif. Relation de l'Égypte.

Histoire et mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Paris, 1717-1808, 50 vol. in-4°; table des tom. 45 à 50, 1843, in-4°; — nouvelle série, 1815-1847, 17 vol. in-4°. — Acad. des Inscript., Mémoires.

Histoire et mémoires de l'Académie des Sciences. Paris, 1702-1797, 93 vol. in-4°. — Acad. des Sciences, Mémoires.

Voy. *Institut* (*Mém. de l'*), *Sc. mor. et pol.* — Acad. des sciences mor. et polit., Mémoires.

Voy. *Dacheri.* — Achery.

Acta inter Bonifacium VIII, Benedictum XI, Clementem V, summos pontifices, et Philippum Pulchrum, regem Francorum. Accedit eorum historia, etc. Parisiis, 1614, in-8°. — Acta inter Bonifac. VIII, etc.

Jerusalem, sicut Christi tempore floruit, etc., Christiano Adrichom Delpho auctore. Coloniæ Agrippinæ, 1584, pet. in-8°. — Adrichom., Jerusal. sicut Chr. temp. floruit.

Theatrum terræ sanctæ, auct. Christiano Adrichomio. Coloniæ, 1628, in-fol. — Adrichom., Theatr. terræ sanctæ.

Voy. *Gilles de Corbeil.* — Ægidius.

Fabulæ et Vita Æsopi. Antuerpiæ, 1486, in-fol. — Æsopi fabul.

Memorie degli scrittori e letterati parmigiani, raccolte dal padre Ireneo Affò, Minor osservante, etc. Parma, 1789-97, 5 vol. in-4°. — Continuate da Angelo Pezzana. Parma, 1825-27, t. VI, in due parti in-4°. — Affò, Mem. degli scrittor. parmigiani.

Notizie istorico-critiche intorno la vita e le opere degli scrittori viniziani, raccolte, esaminate e distese da F. Giovanni degli Agostini, de' Minori della osservanza. In Venezia, 1752, 1754, 2 vol. in-4°. — Agostini (Degli), Scrittor. viniz.

Alberici, Trium-Fontium monachi, Chronicon ab O. C. ad ann. Chr. 1241, in tomo II Accessionum historicarum a Leibnitzio editarum. Lipsiæ, 1698, in-4°. — Alberici Chronic.

Descrittione di tutta Italia, di fr: Leandro Alberti, Bolognese. In Venetia, appresso Ludovico de gli Avanzi, 1561, in-4°. — Alberti (Leandr.), Italia.

Leandri Alberti libri VI de Viris illustribus ordinis Prædicatorum. Bononiæ, Plato, 1517, in-fol. — Alberti (Leandr.), de Viris ill. ord. Præd.

Alberti magni Opera omnia, cura Petri Jammy edita. Lugduni, 1651, 21 vol. in-fol. — Alberti magni Opera.

Alberti stadensis Chron.
Alberti, abbatis stadensis, Chronicon, ed. a Rein. Reineccio. Helmstadii. 1587, in-4°. — Vitebergæ, 1608, in-4°.

Albizzi, Conformitat.
Opus auree et inexplicabilis bonitatis et continentie, Conformitatum scilicet vite beati Francisci ad vitam Domini nostri Jesu Christi... editum ab illuminato sacrarum litterarum interprete consummatissimo fratre Bartolomeo de Pisis, ordinis Minorum sancti Francisci, etc. Mediolani, 1510, in-fol. — Sec. ed., Mediolani, 1513, in-fol.

Alcanamusali de Bagdad. de Oculis.
Dans le recueil intitulé : Cyrurgia Guidonis de Cauliaco. De balneis porectanis. Cyrurgia Bruni, Theodorici, Rolandi, Rogerii, Lanfranci, Bertapalie. Jesu Hali de Oculis. Canamusali de Baldac de Oculis. Venetiis, Sim. de Luere, 1499, in-fol.— Pour l'édition de 1497, voy. ici, p. 534.

Alexandr. (Natal.), Hist ecclesiast.
Natalis Alexandri, ord. Prædicat., Historia ecclesiastica Veteris et Novi Testamenti. Parisiis, 1699, 8 vol. in-fol. — Ejusdem Selecta historiæ ecclesiasticæ capita, cum dissertationibus historicis, chronologicis, criticis, dogmaticis. Parisiis, Dezallier, 1679-1686, 24 vol. in-8°.

Ali ben Isa, Monitor ocular. Specim.
Ali ben Isa Monitorii oculariorum, sive Compendii ophthalmiatrici ex cod. arab. mst. Dresdens. latine redditi Specimen, præmissa de medicis arabibus ocalariis dissertatione, edidit Carolus Augustus Hille, med. et chir. doctor. Dresdæ et Lipsiæ, sumptibus Arnoldi, 1845, in-8°.

Allard, Biblioth du Dauphiné.
La Bibliothèque du Dauphiné, contenant les noms de ceux qui se sont distingués par leur savoir dans cette province, et le dénombrement de leurs ouvrages depuis douze siècles, par Guy Allard. Grenoble, 1680. in-16. — Nouv. éd., revue par P. V. Chalvet, Grenoble, 1797, in-8°.

Allatii Symmicta.
Leonis Allatii Σύμμικτα, sive Opusculorum græcorum et latinorum vetustiorum ac recentiorum libri duo, edente, nonnullis additis, Bartoldo Nihusio. Coloniæ Agrippinæ, 1653, pet. in-8°.

Altamura, Biblioth. Dominic.
Bibliotheca Dominicana, sive Catalogus scriptorum ordinis Prædicatorum. auctore Ambrosio de Altamura. Romæ, Tinassi, 1677, in-fol.

Alva, Rad. sol. verit.
Petri de Alva et Astorga, Radii solis veritatis... pro beatissimæ Virginis Mariæ electione, etc. Lovanii, 1663, in-fol. — Ejusdem Sol veritatis... pro Maria in suo conceptionis ortu sancta. Matriti, 1660, in-fol.

Alva, Pleyto de los libros.
Alva y Astorga, Pleyto de los libros, y sentencia del Juez, etc. Tortosa, 1664, in-8°.

Ambr. le camald., Hodœporicon.
Ambrosii Hodœporicon, a Nicolao Bartholino bargensi publicæ luci adsertum e bibliotheca Medicea. Florentiæ ac Luccæ, s. a. (1681), in-4°.

Amm. Marcell. Op.
Ammiani Marcellini quæ supersunt, cum notis integris Fr. Lindenbrogii, Henr. et Hadr. Valesiorum, et Jac. Gronovii, ed. Jo. Augustin. Wagner. Lipsiæ, 1808, 3 vol. in-8°.

Ancillon, Mel. crit. de litt.
Mélange critique de littérature, recueilli des conversations de feu M. Ancillon, avec un discours sur sa vie et ses dernières heures. Bâle, 1698, 2 vol. in-12.

Andr. capellani Erotica.
Erotica, seu Amatoria, Andreæ capellani regii, vetustissimi scriptoris, ad venerandum suum amicum Gualterum scripta, etc., in publicum emissa a Dethmaro Mulhero. Dorpmundæ (sic), 1610, in-8°.

Andres, dell'Origine, etc.
Dell' Origine, de' progressi e dello stato attuale d'ogni letteratura, da Giov. Andrès. Parma, Bodoni, 1783-1797, 7 vol. in-4°.

Annales ordin. cartus.
Annales ordinis cartusiensis. Correriæ, 1687, in-fol.

Anselme, Hist.
Histoire généalogique et chronologique de la maison de France, des pairs, grands officiers, etc., par le père Anselme de Sainte-Marie (de Guibours),

continuée par Caille du Fourni, augmentée par Ange et Simplicien. Paris, 1726-1733, 9 vol. in-fol. — *de la maison de France.*

Sancti Antonini Summa historialis, sive Chronicon ab O. C. ad ann. 1459. 3 vol. in-fol., Venetiis, 1480. — Nurembergæ, 1484. — Lugduni, 1586. — *Antonini (S.) Chron.*

Bibliotheca hispana vetus et nova, auctore Nicolao Antonio. Matriti, Ibarra, 1783-1788, 4 vol. in-fol. — *Antonio, Biblioth. hisp.*

Chronicon fratrum ordinis Prædicatorum, et Bibliotheca ejusdem ordinis, virorum inter illos doctrina insignium nomina, etc., complectens. Parisiis, 1585, 2 part. in-8°. — *Antonius senens., Chron fr ordin. Prædic.*

Histoire de la ville de la Rochelle et du pays d'Aunis, composée d'après les auteurs et les titres originaux, par Louis-Étienne Arcère, de l'Oratoire, etc. La Rochelle, 1756, 1757, 2 vol. in-4°. — *Arcère, Hist. d la Rochelle.*

Histoire ecclésiastique de la chapelle des rois de France, sous les trois races, jusqu'à Louis XIV, par L. Archon, de Riom, chapelain de S. M. et sacristain de Versailles. Paris, 1704, 1711, 2 vol. in-4°. — *Archon, Chapelle des rois de Fr.*

Philippi Argelati Bibliotheca scriptorum mediolanensium ; cui accedit J.-A. Saxii Historia litterario-typographica mediolanensis. Mediolani, 1745, 4 vol. in-fol. — *Argelati, Bibliothec. scriptor. mediolan.*

Histoire de Bretagne, des roys, ducs, comtes et princes d'icelle, etc., par Bertrand d'Argentré. Paris, 1588, in-fol. — *Argentré (d'). Hist. de Bretagne.*

Orlando furioso, di Ludovico Ariosto. Milano, 1812, 5 vol. in-8°. — *Ariosto, Orlando.*

Aristoteles græce, ex recensione Immanuelis Bekkeri; edidit Academia regia borussica. Berolini, 1831-1836, tom. I-IV, in-4°. — *Aristotelis Op*

Aristotelis Secretum secretorum, interpr. Philippo tripolit. Bononiæ, 1501, in-fol. — *Aristotel. Secret. secretor.*

Il Segreto de segreti, la Moralità e la Phisionomia d'Aristotele, etc., volgarizzat. da Giovanni Manente. Venezia, 1538, in-4°. — *Aristotele, Il Segreto de segreti. etc.*

L'Art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et autres anciens monuments, par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, troisième édition. Paris, Jombert, 1783-1792, 3 vol. in-fol. — *Art de vérif. les dates.*

Histoire de Dante Alighieri, par M. Artaud de Montor. Paris, 1841, in-8°. — *Artaud de Montor, Hist. de Dante.*

Voy. *d'Artigny*. — *Artigny.*

Martyrologium franciscanum, etc., cura ac labore V. P. Arturi a Monasterio, Rothomagensis, recollecti, provinciæ S. Dionysii alumni. Parisiis, 1638 vel 1653, in-fol. — *Art. du Monstier, Martyrolog. franciscan.*

Neustria pia, seu de omnibus et singulis abbatiis et prioratibus totius Normanniæ, ipsorum rectoribus, privilegiis, etc., auct. Arturo du Monstier. Rotomagi, 1663, in-fol. — *Art. du Monstier. Neustr. pia.*

A bibliographical Essay on the Scriptores rerum germanicarum, by A. Asher. London and Berlin, 1843, in-4°. — *Asher, Scriptor. rer. germ.*

Vies des personnes illustres en sainteté de l'un et de l'autre sexe de l'ordre de Cîteaux, par Jean d'Assignies, tom. I, Douai, 1598; tom. II, Mons, 1606, in-4°. — *Assignies (J. d'). Saints et saintes de l'ordre de Cîteaux.*

Assises de Jérusalem, ou Recueil des ouvrages de jurisprudence composés pendant le XIIIe siècle dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre, publ. par M. Arthur Beugnot dans le Recueil des historiens des croisades. Paris, 1841, 1843, 2 vol. in-fol. — Voy. d'autres éditions, p. 433, 436, 437. — *Assises de Jérusalem, édit. de M. Beugnot.*

De Morbis venereis libri novem, auctore Johanne Astruc, editio altera. Parisiis, 1740, 2 vol. in-4°. — *Astruc, de Morb vener*

Aubery, Hist. des card. — Histoire générale des cardinaux, par Ant. Aubery. Paris, 1642-1645, 5 vol. in-4°.

Augustini (S.) Opera. — S. Aurelii Augustini Opera, emendata studio monachorum ordinis Sancti-Benedicti. Parisiis, 1679-1700, 11 tom. en 8 vol. in-fol. — Altera editio Benedictin., Parisiis, 1836-1839, 11 vol. gr. in-8°.

Aventin (J.), Annal. Boior. — Annalium Boiorum libri septem, Joanne Aventino auctore. Ingolstadii, 1554, in-fol.— J. Avent. Annalium Boiorum libri VII; item ejus Abacus, atque vetustissima Latinorum per digitos numerandi consuetudo, etc., ed. N. H. Gundlingio. Lipsiæ, 1710, in-fol.

B.

Bacon. — **B**acon. Voyez *Roger Bacon.*

Baillet, Jugem. — Jugements des savants sur les principaux ouvrages des auteurs, par Adrien Baillet, avec des remarques de La Monnoye, et l'Anti-Baillet de Menage. Paris, 1722-1730, 8 vol. in-4°.

Balbo, Vita di Dante. — Vita di Dante, scritta da Cesare Balbo. Torino, 1839, 2 vol. in-8°, ou 2 vol. pet. in-12.

Baldi (Bern.), Cronica de' matematici. — Cronica de' matematici, overo Epitome dell' historia delle vite loro, da Bernardo Baldi. Urbino, 1707, in-4°.

Balduini Chron. — Balduini præmonstratensis Chronicon a Christo nato ad ann. 1294. Inter Sacræ antiquitatis monumenta a C. L. Hugone collecta. S. Deodati, 1731, in-fol., tom. II, p. 53. — Altera ed. in Corpore Chronicorum Flandriæ, t. II, p. 587. Voyez *Smet (de)*.

Balduini avennensis Chron. — Chronicon Balduini avennensis, toparchæ Bellimontis, sive Historia genealogica comitum Hannoniæ, aliorumque principum, etc., primum nunc edita... studio Jacobi baronis Le Roy et S. R. I. domini Sancti-Lamberti. Antuerpiæ, 1693, in-fol.

Bale. Scriptor. Angl. — Scriptorum illustrium majoris Brytanniæ... Catalogus a Japheto usque ad ann. 1557, ex Beroso, Gennadio, Beda,.... auctore Joanne Baleo. Gippeswici in Anglia, per J. Overton, 1548, in-4°. — Basileæ, apud Oporinum, 1559, 2 tomes en 1 vol. in-fol.

Baluze, Concil. — Conciliorum nova collectio, a Stephano Baluzio (incepta). Parisiis, 1683, in-fol.

Baluze, Hist. généalog. de la mais. d'Auvergne. — Histoire généalogique de la maison d'Auvergne, justifiée par chartes, titres, etc., par Baluze. Paris, 1708, 2 vol. in-fol.

Baluze, Histor. tutelens. — Historiæ tutelensis libri III, auctore Stephano Baluzio. Parisiis, 1717, in-4°.

Baluze, Miscellan. — Stephani Baluzii Miscellanea, hoc est, Collectio veterum monumentorum, quæ hactenus latuerunt in variis codicibus ac bibliothecis. Parisiis, Muguet, 1678-1715, 7 vol. in-8°. — Lucæ, ed. Mansi, 1761-1764, 4 vol. in-fol.

Baluze. Vit. pap. aven. — Vitæ paparum avenionensium, a Stephano Baluzio editæ, cum ejus notis. Parisiis, Muguet, 1693, 2 vol. in-4°.

Bandello, Libell. recollect. — Libellus recollectorius auctoritatum de veritate conceptionis B. Mariæ (auct. Vincentio Bandello). Mediolani, 1475, in-4°.

Bandello, de Puritat. concept. J.C. — Tractatus de singulari puritate et prærogativa conceptionis Jesu Christi, auct. F. Vincentio de Castronovo. Bononiæ, 1481, in-4°.

Bandini, Bi- — Bibliotheca Leopoldina Laurentiana, sive Catalogus mss. qui jussu Petri

Leopoldi in Laurentianam translati sunt, auct. A. M. Bandini. Florentiæ, 1791-1793, 3 vol. in-fol. — Biblioth. Leopold. Laurentiana.

Catalogus codicum manuscriptorum græcorum, latinorum et ital. bibliothecæ Mediceæ Laurentianæ, auct. A. M. Bandini. Florentiæ, 1764-1778, 8 vol. in-fol. — Bandini, Catal. codd. bibl. Med. Laur.

Fabliaux, etc. Paris, 1756, 3 vol. in-12. Voyez *Le Grand d'Aussy*, *Méon*. — Barbazan, Fabl.

Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, par Barbier. Paris, 1822-1827, 4 vol. in-8°. — Barbier, Dict. des anonymes.

Cæsaris Baronii, cardinalis, Annales ecclesiastici a C. N. ad ann. 1198, cum Odor. Raynaldi continuatione, Ant. Pagii critica, indice, etc., ed. J. Dominic. Mansi. Lucæ, 1738-1757, 38 vol. in-fol. — Baronius, Annal.

Bibliothèque protypographique, ou Librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens, par M. J. Barrois. Paris, 1830, in-4°. — Barrois, Biblioth. protypogr.

Casparis Barthii Adversariorum commentariorum libri sexaginta, etc. Francofurti, 1648, in-fol. — Barthii Adversar.

Thomæ Bartholini de Medicis poetis dissertatio. Hafniæ, 1669, in-8°. — Bartholin, de Medicis poetis.

Julii Bartolocii Bibliotheca magna rabbinica, de Scriptoribus et scriptis hebraicis et latine digestis. Romæ, 1675-1693, 4 vol. in-fol. — Bartolocci, Biblioth. magna rabbinica.

Dictionarium sacræ Scripturæ, auct. Mauritio, ed. Guido Bartholuccius, Asisias, ord. Min. Venetiis, 1603, in-fol. — Bartolocci, Dict. sacr. Script.

Crusca provenzale, ovvero le voci, frasi e maniere di dire che la lingua toscana ha preso della provenzale, di Antonio Bastero. Roma, Antonio de' Rossi, 1724, in-fol. — Bastero, Crusca prov.

Dictionnaire historique et critique de P. Bayle. Amsterdam, 1720 ou 1740, 4 vol. in-fol. — Bayle, Dict.

Historiæ franco-merovingicæ Synopsis, seu Compendium historiæ regum francorum merovingorum, cum prolegomenis, suisque paraleipomenis, appendicibus et notationibus, etc., beneficio et opera R. P. ac domni Raphaelis de Beauchamps, presbyteri et marcianensis monasterii religiosi, etc. Duaci Catuacorum, ap. Petrum Bogardum, 1633, 2 part. in-4°. — Beauchamps (Raphael de), Hist franco-merovinq. Synopsis.

Le Coustume de Beauvoisis (selon que il couroit en l'an de l'Incarnation Nostre-Seigneur 1283), par Philippe de Beaumanoir, avec les notes de La Thaumassière. Bourges et Paris, 1690, in-fol. — Les Coutumes du Beauvoisis, par Philippe de Beaumanoir, jurisconsulte français du XIIIe siècle, nouvelle édition, publiée d'après les manuscrits de la Bibl. royale, par M. Arthur Beugnot. Paris, 1842, Jules Renouard, 2 vol. in-8°. — Beaumanoir, Coust. de Beauv.

Recueil historique, chronologique et topographique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France, etc., par dom Beaunier, religieux bénédictin. Paris, 1726, 2 vol. in-4°. — Beaunier, Abbayes de France.

Litteratur der älteren Reisebeschreibungen, von Joh. Beckmann. Göttingen, 1807, 1810, 2 vol. in-8°. — Beckmann, Litteratur der älteren Reisebeschreibungen.

Roberti Bellarmini, cardinalis, Liber de Scriptoribus ecclesiasticis. Lugduni, 1613, in-8°. — Bruxellis, 1719, in-8°. — Bellarmin, de Scriptor. eccles.

Les grandes Annales et Histoire générale de France, etc., suivant les pancartes anciennes, les lois du pays et la foi des vieux exemplaires, par François de Belleforest. Paris, 1579, 2 vol. in-fol. — Belleforest, Annales.

La Cosmographie universelle de tout le monde, par François de Belleforest. Paris, 1575, 3 vol. in-fol. — Belleforest, Cosmogr. univ.

Benjamin of Tudela, Itinerary — The Itinerary of Benjamin of Tudela, translated and edited by A. Asher. London and Berlin, 1840, 1841, 2 vol. in-8°.

Benoit XIV, de Synodo diœcesana. — Sanctissimi domini nostri Benedicti papæ XIV de Synodo diœcesana libri tredecim. Venetiis, 1775, 2 tomes en 1 vol. in-4°.

Benvenuto da Imola, Comment — Excerpta historica ex Commentariis Benvenuti de Imola super Dantis poetæ Comœdias, ap. Muratorii Antiquitates italicas medii ævi, t. I. Voyez *Muratori*.

Bercheure (Pierre), Reductorium. — R. P. Petri Berchorii pictaviensis, ord. S. Benedicti, Opera omnia, sive Reductorium, repertorium, et dictionarium morale utriusque Testamenti. Coloniæ Agrippinæ, 1684, 3 t. en 2 vol. in-fol.

Berger de Xivrey, Traditions tératol. — Traditions tératologiques, etc., par Jules Berger de Xivrey. Paris, 1836, in-8°.

Bergier, Dict de theologie. — Dictionnaire de théologie, par l'abbé Bergier. Besançon, 1842, 8 vol. in-8°.

Bernard de Gordon, Lilium. — Bernardi Gordonii opus, Lilium medicinæ inscriptum, de morborum prope omnium curatione, septem partibus distributum. Lugduni, 1559, in-8°.

Bernard d'Esclot, Cronica. — Cronica del rey En Pere e dels seus antecessors passats, per Bernat d'Esclot; édit. de M. Buchon, dans les Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIII[e] siècle. Paris, 1840, in-8°.

Bernardi (S.) Opera. — Sancti Bernardi, abbatis Claræ-Vallensis, Opera omnia, post Horstium denuo recognita, repurgata, et in meliorem digesta ordinem, etc., curis D. Joannis Mabillon. Parisiis, 1690, 2 vol. in-fol. — Editio quarta, Parisiis, 1839, 5 t., 4 vol. gr. in-8°.

Bernardin (S.), ap. Firmam. trium ordinum. — Firmamenta trium ordinum S. Francisci. Parisiis, 1512, in-4°. — Venetiis, 1513, in-4°.

Bernardin de Bustis, Rosar. — Rosarium sermonum per quadragesimam, auct. Bernardino de Bustis, ord. Minorum. Argentinæ, 1496, in-fol.

Bernier, Hist. de Blois. — Histoire de Blois, contenant les antiquités et singularités du comté de Blois, les éloges de ses comtes, et les vies des hommes illustres qui sont nés au pays blésois, par J. Bernier, conseiller et médecin ordinaire de feu Madame, douairière d'Orléans. Paris, 1682, in-4°.

Bertaut et Cusset, l'Illustre Orbandale. — L'Illustre Orbandale, ou l'Histoire ancienne et moderne de la ville et cite de Chalon-sur-Saône, etc. (par Léonard Bertaut et Pierre Cusset). Chalon, 1662, 2 vol. in-4°.

Berte aux grans pies — Berte aux grans piés, publ. par M. Paulin Paris, chez Techener. Paris, 1832, in-12.

Bertrandi (Nic.), de Tolosan. gestis. — Nicolai Bertrandi, utriusque juris professoris, parlamentique Tholosæ advocati, opus de Tholosanorum gestis ab urbe condita. Tholosæ, 1515, in-fol.

Bessin, Concil. de Norm. — Concilia rotomagensis provinciæ, etc., opera et studio D. Guillelmi Bessin. Rotomagi, 1717, in-fol.

Bhagavad Gita, ed. de G. Schlegel et de Lassen. — Bhagavad Gita, id est Θεσπέσιον μέλος, sive almi Crishnæ et Arjunæ colloquium de rebus divinis. Textum recensuit, adnotationes criticas et interpretationem latinam adjecit Aug. Guill. a Schlegel; editio altera auctior et emendatior, cura Christiani Lasseni. Bonnæ, 1846, gr. in-8°.

Biancani, Chronolog. mathem. — Aristotelis loca mathematica, etc. Accesserunt dissertatio de Mathematicarum natura, et clarorum mathematicorum chronologia, auc. Jos. Biancano, e S. Jesu. Bononiæ, 1615, in-4°.

Bibl. sacra. — Biblia sacra, vulgatæ editionis, Sixti V, pont. max., jussu recognita, et Clementis VIII auctoritate edita. Lugduni, 1677, in-8°, et autres éditions. — La sainte Bible, trad. par Le Maistre de Saci. Paris, Lefèvre, 1828-1833, 13 vol. gr. in-8°, et autres éditions.

Voyez *Barbier*, *Bœcler*, *Braun*, *Brunet*, *Clément*, *Freytag*, *Grässe*, *Hain*, *Laire*, *Maittaire*, *Niceron*, *Panzer*.	Bibliographie.
Bibliotheca Baluziana. Paris, 1719, 3 part. in-8°.	Bibliotheca Bal.
Bibliotheca carmelitana, notis criticis et dissertationibus illustrata (auct. Cosma de Villiers a Sancto-Stephano, carmelita provinciæ Turoniæ). Aurelianis, 1752, 2 vol. in-fol.	Biblioth. carmelitana.
Bibliotheca magna veterum patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum. Parisiis, 1654, 17 vol. in-fol.	Biblioth. magna vet. patr.
Bibliotheca maxima veterum patrum, cura Philippi Despont. Lugduni, 1677, 27 vol. in-fol.	Biblioth. Patrum lugdun.
Voyez *Lami*.	Bibliotheca Riccardiana.
Bibliotheca Telleriana, sive Catalogus librorum bibliothecæ Caroli Mauritii Le Tellier, archiepiscopi ducis remensis. Parisiis, 1693, in-fol.	Bibliotheca Telleriana.
Bibliothecæ regiæ Catalogus. Londini, 1820-1829, 5 vol. in-fol.	Bibliothec. reg. Catalog.
Bibliothèque de l'École des chartes, revue d'érudition, etc., 1re série. Paris, 1839-1844, 5 vol. in-8°; sec. série, Paris, depuis 1844 jusqu'à ce jour. 4 vol. in-8°.	Biblioth. de l'École des chartes.
Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe, par Arm. de la Chapelle, Barbeyrac, Desmaiseaux, etc. Amsterdam, 1728-1753, 52 vol. pet. in-8°.	Biblioth. raisonnée.
Bibliothèque universelle des romans. Paris, 1775-1789, 224 parties, 112 vol. in-12.	Biblioth. univ. des romans.
Notices de livres ou d'auteurs. Voyez *Altamura*, *Antonio*, *Bale*, *Bosius*, *Brunet*, *Calmet*, *Dav. Clément*, *De Visch*, *Despont*, *Draud*, *Du Chesne* (*A.*), *Du Pin* (*Ellies*), *Du Verdier*, *Ells*, *Fabricius*, *Fontanini*, *Foppens*, *Gesner*, *Hamberger*, *Haym*, *Jean François*, *König*, *Labbe*, *La Croix du Maine*, *Le Long*, *Le Paige*, *Leyser*, *Lipenius*, *Liron*, *Marrier*, *Meusel*, *Michaud*, *Montfaucon*, *Ossinger*, *Papillon*, *Petreius*, *Reinaud*, *Sander*, *Seemiller*, *Simler*, *Simon*, *Sixte de Sienne*, *Tanner*, *Tissier*, *Thomassin*, *Valère André*, *Vossius*. Voyez aussi *Catalogue*, *Recueil*, *Scriptores*.	Bibliothèques.
Biographia britannica, or The lives of the most eminent persons who have flourished in Great Britain and Ireland, from the earliest ages down to the present times. London, 1747-1766, 7 vol. in-fol. — Nouv. édit., publiée par A. Kippis, *ibid.*, 1778-1793, t. I-V, in-fol.	Biographia britann.
Biographie universelle ancienne et moderne, par une société de gens de lettres. Paris, Michaud, 1811-1828, 52 vol. in-8°. — Supplément, 1832-1847, vol. LIII-LXXXI.	Biogr. univ.
Iter italicum, von D. Frederich Blume, professor der Rechte zu Halle. Berlin und Stettin, 1824-1830, 3 vol. p. in-8°. — Bibliotheca librorum manuscriptorum italica. In supplementum Itineris italici congessit Fridericus Blume. Gœttingæ, 1834, pet. in-8°.	Blume, Iter italic., Biblioth. libr. mss. italica.
Il Decamerone di Giovanni Boccaccio. Londra (Parigi), 1757, 5 vol. in-8°.	Boccace, Decam.
Joannis Boccatii de Certaldo Genealogiæ deorum gentilium, ad Ugonem, inclytum Hierusalem et Cypri regem, etc. Parrhisiis, 1511, in-fol.	Boccace, Genealog. deor.
Vita di Dante Alighieri, composta da messer G. Boccaccio. Roma, 1544, in-4°.	Boccace, Vita di Dante.
La chanson des Saxons, par Jean Bodel, publiée pour la première fois par Francisque Michel. Paris, Techener, 1839, 2 vol. in-12.	Bodel (Jean), La chanson des Sax.
S. H. Bœcleri Bibliographia critica. Lipsiæ, 1715, in-4°. — Ejusdem Dis-	Bœcler, Bibliogr. crit.

sertatio de Scriptoribus græcis et latinis usque ad ann. 1500. Argentorati, 1675, in-8°.

Bœhmer, Fontes rer. german. — Fontes rerum germanicarum. — Geschichtsquellen Deutschlands, herausgegeben von Joh. Friedrich Bœhmer. Stuttgard und Tübingen, 1843, 1845, tom. I et II, in-8°.

Boileau (Étienne). — Voyez *Règlements sur les arts et métiers.*

Boissonade, Anecd. græca. — Anecdota græca e codicibus regiis descripsit, annotatione illustravit J. Fr. Boissonade. Parisiis et Argentorati, 1829-1833, 5 vol. in-8°.

Bolland. Act. SS. — Acta sanctorum omnium collecta et illustrata, cura Joannis Bollandi et aliorum. Antuerpiæ, Tongarloæ, Bruxellis, 1643-1845, 54 vol. in-fol.

Bolland, Dissertat. — J. Bollandi et aliorum Dissertationes, ex Act. sanctorum. Venetiis, 1749-1751, 3 vol. in-fol.

Bonaventuræ (S.) Opera. — Sancti Bonaventuræ, ex ordine Minorum, Opera omnia. Romæ, 1588-1596, 7 t., 6 vol. in-fol. — Moguntiæ, 1608, 1609, 6 vol. in-fol. — Lugduni, 1668, 7 vol. in-fol.

Bondonnet, Vie des évêq. du Mans. — Vie des évêques du Mans, par Bondonnet. Paris, 1651, in-4°.

Bongars, Gesta Dei per Fr. — Gesta Dei per Francos, sive Orientalium expeditionum et regni Francorum hierosolymitani historia (edita a Jacobo Bongars). Hanoviæ, 1611, 2 tom. in-fol.

Borel, Trés. des rech. gaul. et fr. — Trésor des recherches et antiquités gauloises et françoises, ou Dictionnaire des mots anciens de notre langue, enrichi de beaucoup d'origines, épitaphes, et de beaucoup de mots de la langue thyoise ou theut-franque, par Pierre Borel. Paris, 1655, in-4°, et dans le Dictionnaire étymologique de Ménage. Voy. *Ménage.*

Bosio, Istoria della sacra religione, etc. — Istoria della sacra religione... di San-Giovanni Gierosolimitano, da Giac. Bosio. Roma, 1594-1602, 3 vol. in-fol. — Venezia, 1695, 3 vol. in-fol.

Bosius, Introduct. — Johannis Andreæ Bosii Introductio in notitiam scriptorum ecclesiastic. Ienæ, 1723, in-8°.

Bossuet, OEuvres. — OEuvres complètes de Bossuet. Versailles, 1815-1819, 43 vol. in-8°.

Bouche, Hist. de Prov. — Histoire de Provence, par Honoré Bouche. Aix, 1664, 2 vol. in-fol.

Bouillart, Hist. de S. Germain des Prés. — Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain des Prés, par dom Jacques Bouillart, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Paris, 1724, in-folio.

Boulliot, Biogr. ardennaise. — Biographie ardennaise, ou Histoire des Ardennais qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs vertus ou leurs erreurs, par l'abbé Boulliot. Paris, 1830, 2 vol. in-8°.

Bouquet (dom). — Voy. *Recueil des historiens de la France.*

Bourquelot, Hist. de Provins. — Histoire de Provins, par M. Félix Bourquelot. Paris, 1839, 1840, 2 vol. in-8°.

Bracelli, de Claris Genuensibus. — Jacobi Bracelli de Claris Genuensibus liber. Januæ, 1520, in-4°.

Brambilla, Stor. delle scoperte. — Brambilla (J. Alexand.). Storia delle scoperte fisico-medico-anatomico-chirurgiche fatte da gli uomini illustri italiani. Milano, 1780-1782, 2 vol. in-4°.

Brasseur (Le), Hist. du comté d'Évreux. — Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux (par Philippe Le Brasseur). Paris, 1722, in-4°.

Braun, Notit. de libr., de codd. mss., etc. — Notitia historico-litteraria de libris ab artis typographicæ origine usque ad annum 1500 impressis, in bibliotheca monasterii ad SS. Uldaricum et Afram Augustæ extantibus, auct. P. Plac. Braun, Augustæ Vindelicorum, 1788-1789, 2 part. in-4°. — Ejusdem Notitia historico-litteraria de codd. mss. in bibliotheca monasterii ad SS. Uldaricum et Afram Augustæ ex-

tantibus, auct. P. Plac. Braun. Augustæ Vindelicorum, 1791-1796, 6 part. in-4°.

Biographie lyonnaise, catalogue des Lyonnais dignes de mémoire, rédigé par MM. Breghot du Lut et Péricaud aîné, et publié par la Société littéraire de Lyon. Lyon, 1839, in-8°. — Breghot et Péricaud, Biograph lyonnaise.

Historia critica philosophiæ, auctore Jacobo Bruckero. Lipsiæ, 1766, 1767, 6 vol. in-4°. — Brucker, Hist. crit. philosoph.

Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France, pendant les XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, par Brussel. Paris, 1717, 1750, 2 vol. in-4°. — Brussel, Usage des fiefs.

Collection des Chroniques nationales françaises, écrites en langue vulgaire du XIIIe au XVIe siècle, par J. A. C. Buchon. Paris, 1824-1829, 47 vol. in-8°. — Buchon, Collect des Chron. nation.

Geschichte der neuern Philosophie seit der Epoche der Wiederherstellung der Wissenschaften, von J. Th. Gottl. Buhle. Göttingen, 1800-1804, 6 Bd. in-8°.—Histoire de la Philosophie moderne, depuis la renaissance des lettres jusqu'à Kant, précédée d'un abrégé de la philosophie ancienne, depuis Thalès jusqu'au XIVe siècle, par J. Th. Gottl. Buhle, traduite de l'allemand, par A. J. L. Jourdan. Paris, 1816, 6 vol. in-8°. — Buhle, Gesch. der neuern Philosoph.

Bullarium carmelitanum, etc., a fratre Eliseo Monsignano, ejusdem ordinis procuratore generali. Romæ, 1715, 2 vol. in-fol. — Bullar. carmelit.

Bullarium ordinis fratrum Prædicatorum, opera Fr. Thomæ Ripoll et Fr. Antonini Bremond. Romæ, 1729-1740, 8 vol. in-fol. — Bullar. ord. fr. Prædic.

Académie des sciences et des arts, contenant les vies et les éloges historiques des hommes illustres de diverses nations, par Isaac Bullart. Paris, 1682, 2 vol. in-fol. — Bullart, Acad. des sciences.

Bulletin archéologique publié par le comité historique des arts et monuments. Paris, 1841-1847, 4 vol. in-8°. — Bulletin archéolog. du com. des arts.

Bulletin du bibliophile, recueil périodique en plusieurs séries, depuis 1836 jusqu'à ce jour. Paris, Techener, in-8°. — Bulletin du bibliophile.

Bulletins de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Bruxelles, 1835-1847, 14 vol. in-8°. — Bulletins de l'Acad. de Brux.

J. Antonii Bumaldi (Ovidii Montalbani bononiensis) Bibliotheca botanica, etc. Bononiæ, 1657, in-24. — Et dans la Bibliotheca botanica de J. Fr. Seguier, La Haye, 1740, in-4°. — Bumaldi, Biblioth. botanica.

Histoire générale de Sicile, par M. de Burigny. La Haye, 1745, 2 vol. in-4°. — Burigny, Hist. de Sicile.

Thesaurus antiquitatum et historiarum Italiæ, collectus cura et studio J. Georg. Grævii, et ad finem perductus a P. Burmanno. Lugduni Batavorum, 1704-1723, 9 tom. en 30 vol. in-fol. — Burmann, Thes. antiq. Ital.

Géographie universelle, trad. de l'allem. de Büsching (par Pfeffel). Strasbourg, 1789, 16 vol. pet. in-8°. — Büsching, Geograph. univ.

Vies des pères, des martyrs et des autres principaux saints, trad. de l'anglais d'Alban Butler, par l'abbé Godescard, nouv. éd. Lille, 1834, 20 vol. in-12. — Butler, Vies des saints.

J. Buxtorf, de Abbreviaturis hebraicis, liber novus et copiosus, cui accesserunt operis talmudici brevis recensio, cum ejusdem librorum et capitum indice; item Bibliotheca rabbinica nova, ordine alphabetico disposita, editio secunda. Basileæ, 1640, in-8°. — Buxtorf, de Abbrev. hebraic.

Joh. Buzelini Gallo-Flandria, sive Gallo-Flandriæ descriptio, antiquitates et annales. Duaci, 1625, in-fol. — Buzelin, Gallo-Flandria.

des livres imprimés de la bibliothèque du roi, par Sallier, Boudot, Capperonnier. Paris, imp. royale, 1739-1750, 6 vol. in-fol.

Catalogus librorum impressorum bibliothecæ regiæ academiæ Upsaliensis. Upsaliæ, 1814, 2 sect. in-4°. — Catal. biblioth univ. Upsal.

Catalogus librorum manuscriptorum qui in bibliotheca senatoria civitatis Lipsiensis asservantur. Edidit Æmilius-Guilelmus-Robertus Naumann, etc. Accedunt tabulæ lithographicæ XV. Grimmæ et Lipsiæ, 1838-1840, in-4°. — Catalog. libror. mss. Lips.

Catalogi librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ. Oxoniæ, e theatro sheldoniano, 1697, 2 vol. in-fol. — Catal. mss. Angl.

Catalogus manuscriptorum codicum collegii Claromontani, quos excipit catalogus mss. domus professæ Parisiensis (auct. Clément et Brequigny). Parisiis, 1764, in-8°. — Catal. mss. coll. Claromont.

Histoire des comtes de Tolose, par Guillaume Catel. Tolose, 1623, in-fol. — Catel, Hist. de Toulouse.

Mémoires de l'histoire de Languedoc, recueillis de divers auteurs, etc., par Guillaume de Catel. Tolose, 1633, in-fol. — Catel, Mem. de l'hist. de Langued.

Bulletin monumental, ou Collection de mémoires et de renseignements pour servir à la confection d'une statistique des monuments de la France, classés chronologiquement. Caen, 1835-1846, 12 vol. in-8°. — Caumont (de), Bulletin monum.

Scriptorum ecclesiasticorum historia litteraria a C. N. usque ad sæculum XIV, auctore Guillelmo Cave. Genevæ, 1705, 2 vol. in-fol.; Oxonii, e theatro sheldoniano, 1740, 1743, 2 vol. in-fol. — Cave, Scriptor. eccles.

Delle historie bresciane di M. Helia Cavriolo libri dodeci, etc. Brescia, 1685, in-4°. — Cavriolo, Hist. bresciane.

Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques, par dom Remi Ceillier. Paris, 1729-1763, 23 vol. in-4°. — Tables, par Ét. Rondet. Paris, 1782, 2 vol. in-4°. — Ceillier, Hist. des aut. ecclésiast.

Vita di Benvenuto Cellini scritta da lui medesimo, tratta dall' autografo per cura di Giuseppe Molini, con brevi annotazioni. Firenze, 1830, in-12. — Cellini (Benven.), Vita.

L'Abbaye de Pontigny, par le baron Chaillou des Barres. Auxerre, 1844, gr. in-8°. — Chaillou des Barres, L'Abbaye de Pontigny.

Series sanctorum et beatorum ac illustrium virorum sacri ordinis cisterciensis, auct. R. P. D. Claudio Chalemot. Parisiis, 1666, in-4°. — Chalemot, Sanct. ord. cisterc.

La Chanson d'Antioche, composée par le pèlerin Richard, renouvelée par Graindor de Douai; publiée par M. Paulin Paris, chez Techener, Paris, 1848, 2 vol. in-12. — Chanson d'Antioche.

Historia sacra, profana, necnon politica, tribus tomis comprehensa, in qua non solum reperiuntur Gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium, verum etiam pontificum romanorum atque imperatorum, et regum Franciæ, etc., nunc primum studio et industria R. D. Joannis Chapeavilli, etc., in lucem edita ac annotationibus illustrata. Augustæ Eburonum, 1612, 1616, 1618, 3 vol. in-4°. — Chapeaville, Gesta pont. Leod.

Itinéraire de Paris à Jérusalem, dans les Œuvres complètes de M. de Chateaubriand. Paris, Lefèvre, 1830, 1831, 20 vol. in-8°. — Chateaubriand, Itinér.

Essai sur la poésie et les poëtes français aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, par Benoiston de Châteauneuf. Paris, 1815, in-8°. — Châteauneuf (Ben. de), Ess. sur les poëtes fr.

Lexicon philosophicum, secundis curis Stephani Chauvini, etc. Leovardiæ, 1713, in-fol. — Chauvin, Lexic. philosophic.

Histoire de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe, — Cherrier, Hist.

de la lutte des papes et des empereurs de la maison de Souabe. — de ses causes et de ses effets, ou Tableau de la domination des princes de Hohenstaufen dans le royaume des Deux-Siciles, jusqu'à la mort de Conradin, par C. de Cherrier. Paris, 1841, 2 vol. in-8°.

Chevalerie (la) Ogier de Danemarche. — La chevalerie Ogier de Danemarche, par Raimbert de Paris, poëme du XII[e] siècle, publié, pour la première fois, d'après le manuscrit de Marmoutier et le manuscrit 2729 de la Bibliothèque royale (par M. Barrois). Paris, Techener, 1842, 2 vol. in-12.

Chevalier au Cygne (le), publ. par M. de Reiffenberg. — Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon, poëme historique, publié par le baron de Reiffenberg, dans ses Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, tom. IV et V. Bruxelles, 1846, 1848, 2 vol. in-4°.

Chevræana. — Chevræana. Paris, 1697, 2 vol. in-12.

Chifflet, Hist. de l'abbaye de Tourn. — Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus, avec les preuves, etc., par Pierre-François Chifflet. Dijon, 1664, in-4°.

Chomel, Ess. hist. sur la méd. en Fr. — Essai historique sur la médecine en France, par J.-Bapt.-Louis Chomel. Paris, 1762, in-12.

Choquet, Sancti Belgii ord. Præd. — Sancti Belgii ordinis Prædicatorum. Collegit et recensuit ejusdem ordinis F. Hyacinthus Choquetius, S. T. doctor. Duaci, 1618, in-8°.

Chorier, Hist. du Dauphiné. — Histoire générale du Dauphiné, par Nicolas Chorier. Grenoble, 1661, et Lyon, 1672, 2 vol. in-fol.

Choulant, Jahrbuch. — Historisch-literarisches Jahrbuch für die deutsche Medicin, von D. Ludwig Choulant. Leipzig, 1838-1840, 3 vol. in-16.

Christine de Pisan, Charles V. — Le livre des faits et des bonnes mœurs du sage roi Charles V, par Christine de Pisan, etc.; édit. de J. A. C. Buchon. Paris, 1843, gr. in-8°.

Chron. del rey don Alonso el onzeno. — Chronica del muy esclarescido principe y rey don Alonso el onzeno. Medina del Campo, 1514, in-fol. goth.

Chron. de Reims. — La Chronique de Rains, publiée sur le manuscrit unique de la Bibliothèque royale, par Louis Paris, archiviste de la ville de Reims. Paris, 1837, in-8°.

Chronique de Romanie, éd. de 1840. — Chroniques étrangères relatives aux expéditions françaises pendant le XIII[e] siècle, publiées par J. A. C. Buchon. Paris, 1840, gr. in-8°.

Chroniques. — Voyez *Alberic*, *S. Antonin*, *Antonius Senensis*, *Balduinus*, *Dorland*, *Foresti*, *Matthæus Westmonasteriensis*, *Meyer*, *Oudegherst*, *Matth. Paris*, *Ptol. Lucensis*, *Radulphus de Coggeshale*, *Sigebert*, *Thielrode*, *Thom. de Walsingham*, *Trivet*, *etc.*, *etc.*

Chron. de Flandre. — Chroniques de Flandres, édit. de D. Sauvage. Lyon, 1562, trois parties en 1 vol. in-fol.

Chron. de Londres. — Croniques de London, depuis l'an 44 Henr. III jusqu'à l'an 17 Edw. III, edited, from a ms. in the cottonian library, by George-James Aungier. London, printed for the Camden society, 1844, in-4°.

Chron. de Normandie. — Les Chroniques de Normendie, imprimeez et accomplies à Rouen le quatorzieme jour de may mil cccc. quatrevingtz et sept. Rouen, in-fol.

Chroniq. de S. Denis. — Les Grandes Chroniques de France, selon qu'elles sont conservées en l'église de Saint-Denis en France, publiées par M. Paulin Paris, membre de l'Institut. Paris, Techener, 1836-1838, in-fol., ou 6 vol. in-12.

Chroniq. nationales françaises. — Collection des Chroniques nationales françaises, écrites en langue vulgaire du XIII[e] au XVI[e] siècle, avec des notes et éclaircissements, par J. A. C. Buchon. Paris, 1824-1829, 47 vol. in-8°.

Ciacon. (Alf.), Biblioth. — Alfonsi Ciaconii Bibliotheca, libros et scriptores ferme cunctos ab initio orbis ad annum usque 1583, ordine litterarum, complectens, opera F. Dionysii Camusati. Parisiis, 1731, in-fol.

Ciacon., Vitæ pontif. — Vitæ et res gestæ pontificum romanorum et S. R. E. cardinalium, etc., Al-

phonsi Ciaconii, ordinis Prædicatorum, et aliorum opera descriptæ, ab Augustino Oldoino, S. J., recognitæ. Romæ, De Rubeis, 1677, 4 vol. in-fol.	
OEuvres complètes de Cicéron, traduites en français avec le texte en regard, édition publiée par Jos.-Vict. Le Clerc. Paris, Lefèvre, 1821-1825, 30 vol. in-8°. — Seconde édition. Paris, 1823-1827, 35 t., 36 vol. gr. in-18.	Cic., Brut., de Orat., Tusculan., etc.
Cæsenæ urbis Historia, ab initio civitatis ad hæc tempora, auct. Scipione Claramontio. Cæsenæ, 1641, in-4°.	Claram. (Scip.), Cæsenæ Hist.
Christophori Clavii bambergensis, e soc. Jesu, Commentaria in Euclidis Elementa geometrica, etc. Coloniæ, 1616, in-fol.	Clavius, Præfat. ad Euclid.
Bibliothèque curieuse, ou Catalogue raisonné de livres difficiles à trouver (lettres A-H), par David Clément. Gœttingue et Leipzig, 1750-1760, 9 vol. in-4°.	Clément (Dav.). Biblioth. cur.
Voyez *Pasini*.	Codices mss. Taurin.
Response au livre intitulé: *le Mystere d'iniquité, du sieur Duplessis*, par Nicolas Coëffeteau. Paris, 1614, in-fol.	Coëffeteau, Reponse au Myst d'iniquité.
Voyez *Baluze*, *Bolland*, *Bongars*, *Bouquet*, *Buchon*, *Camden*, *Canisius*, *Dacheri*, *Despont*, *du Chesne*, *Durand*, *Eckart*, *Fabricius*, *Gale*, *Goldast*, *Guizot*, *Hommey*, *Hugo*, *Labbe*, *Leibnitz*, *Lünig*, *Mabillon*, *Martène*, *Matthæus*, *Aub. Miræus*, *Muratori*, *Ordonnances*, *Pertz*, *Pez*, *Pistorius*, *Pithou*, *Recueil*, *Scriptores*, *Surius*, *Warthon*.	Collections.
Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, civile et militaire de la province de Vermandois; par M. Louis-Paul Colliette, doyen du doyenné de Saint-Quentin, et curé de Gricourt. Cambrai et Paris, 1772, 3 vol. in-4°.	Colliette, Mém. pour l'histoire du Vermandois.
Histoire littéraire de la ville de Lyon, avec une Bibliothèque des auteurs lyonnais sacrés et profanes, distribués par siècles; par le P. de Colonia, de la compagnie de Jésus. Lyon, 1728-1730, 2 vol. in-4°.	Colonia, Hist. litt. de Lyon.
Études historiques et documents inédits sur l'Albigeois, le Castrais et l'ancien diocèse de Lavaur, par M. Cl. Compayré. Albi, 1841, in-4°.	Compayré (Cl.), Étud. histor. sur l'Albigeois.
La Complainte et le Jeu de Pierre de la Broce, chambellan de Philippe le Hardi, qui fut pendu le 30 juin 1278; publ., pour la première fois, par Achille Jubinal, d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque royale. Paris, Techener, 1835, in-8°.	Complainte de Pierre de la Brosse
Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire de Bruxelles, ou Recueil de ses bulletins. Bruxelles, 1837-1846, 11 vol. in-8°.	Compte rendu de la comm. roy. d'hist.
Voyez *Baluze*, *Bessin*, *Hardouin*, *Labbe*, *Maan*, *Mansi*, *Schannat*, *Spelman*, *Wilkins*.	Conciles.
Voyez *Albizzi*.	Conformitat. vitæ beati Francisci
Corpus juris canonici notis illustratum, Gregorii XIII jussu editum, etc. Lugduni, 1661, 2 vol. in-4°.	Corpus jur. canon.
Corpus juris civilis recognovit et brevi annotatione instructum edidit J. L. G. Beck. Lipsiæ, 1825-1836, 2 tom., 5 vol. gr. in-8°.	Corpus jur. civil.
Les Antiquités, chroniques et singularités de Paris, par Gilles Corrozet. Paris, 1565, in-12.	Corrozet, Antiq.
Histoire des évêques du Mans, par Corvaisier. Paris, 1648, in-4°.	Corvaisier, Hist des év. du Mans.
Voyez *Bibliotheca carmelitana*.	Cosme de Villiers.
Museo novarese, da L. Agostino Cotta. Milano, 1701, in-fol.	Cotta, Museo novarese.
Thomæ Crenii Dissertationes tres de Furibus librariis. Lugduni Batavorum, 1716, pet. in-8°.	Crenius, de Furib. libr.

Histoire des rois des Deux-Siciles de la maison de France, par d'Égly. Paris, 1741, 4 vol. in-12. — D'Égly, Hist. des rois des Deux-Siciles.

Manuscrits de la bibliothèque de Lyon, etc., par Fr.-Ant. Delandine. Lyon et Paris, 1812, 3 vol. in-8°. — Delandine, Mss. de Lyon.

Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands, par l'abbé de la Rue. Caen, 1834, 3 vol. in-8°. — De la Rue, Bardes, etc.

Delizie degli eruditi Toscani. Firenze, 1770-1789, 24 vol. in-8°. — Delizie degli eruditi Toscani.

Disquisitionum magicarum libri sex, quibus continetur accurata curiosarum artium et vanarum superstitionum confutatio, auctore Martino del Rio. Moguntiæ, 1612, in-4°. — Del Rio, Disquis. mag.

Scotorum scriptorum nomenclatura, quartum aucta, etc. Ex suis historiarum libris XIX excerpsit Thomas Dempsterus. Bononiæ, 1622, in-4°. — Dempster (Thomas), de Script. scotis.

Le Monde enchanté, cosmographie et histoire naturelle fantastiques du moyen âge, par M. Ferdinand Denis. Paris, 1843, in-32. — Denis (Ferd.), le Monde enchanté.

Codices manuscripti theologici bibliothecæ palatinæ vindobonensis latini, aliarumque Occidentis linguarum. Vindobonæ, 1793, 1794, 5 part., 2 vol. in-folio. — Denis (Mich.), Codd. theolog.

Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps, écuyer, huissier d'armes, etc., publiées pour la première fois par G. A. Crapelet. Paris, Crapelet, 1832, in-8°. — Deschamps (Eustache), Poésies.

Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire (par le P. Desmolets et l'abbé Goujet). Paris, 1726-1749, 11 vol. in-12. — Desmolets, Mémoires.

Voyez *Bibliotheca patrum*. — Despont, Biblioth. patr.

Bibliotheca scriptorum sacri ordinis cisterciensis, etc., opera et studio R. D. Caroli de Visch, prioris cœnobii B. M. de Dunis. Coloniæ Agrippinæ, 1656, in-4°. — De Visch, Biblioth. cisterc.

Compendium chronologicum exordii et progressus abbatiæ clarissimæ beatæ Mariæ de Dunis, etc., per R. D. Carolum de Visch, furnensem, etc. Bruxellæ, 1660, in-8°. — De Visch, Compend. chron. abb. de Dunis.

Dictionnaire de la Provence et du comté-Venaissin, par une société de gens de lettres (publ. par Achard). Marseille, 1785-1787, 4 vol. in-4°. — Dictionn. de la Prov.

Literärgeschichte des Longobardischen Lehenrechts bis zum vierzehnten Jahrhundert ihren Hauptgegenständen nach dargestellt von Dr Carl Friedrich Dieck, ausserordentlichen Professor in Halle. Halle, 1828, in-8°. — Dieck, Literärgeschicht. des Longobard. Lehenrechts, etc.

Trouvères, jongleurs et ménestrels du nord de la France et du midi de la Belgique, par M. Arthur Dinaux. I. Trouvères cambrésiens.— II. Trouvères de la Flandre et du Tournaisis. — III. Trouvères artésiens. Valenciennes et Paris, 1837, 1839, 1843, 3 vol. in-8°. — Dinaux (Arth.), Trouv. du nord de la Fr.

Nouveau Traité de diplomatique, etc., par deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (Toustain et Tassin). Paris, 1750-1765, 6 vol. in-4°. — Diplomatique (Nouveau traité de).

Excerpta codicis Diplovataccii, apud Sarti, t. I, part. 2, de Claris archigymnasii bononiensis professoribus. Voy. *Sarti*. — Diplovatazio ap. Sarti, etc.

Petri Alfonsi Disciplina clericalis, zum ersten Mal herausgegeben mit Einleitung und Anmerkungen von Fr. Wilh. Val. Schmidt. Berlin, 1827, in-4°. — Disciplina clericalis.

Dizionario degli uomini illustri, di una Società di letterati francesi, ediz. di Bassano, 1796, 22 vol. in-8°. — Dizion. stor. Bass.

D. Petri Dorlandi, diestensis olim cartusiæ prioris doctissimi, Chronicon cartusiense, etc. Acced. notæ, seu elucidationes breves F. Theodori Petræi. Coloniæ Agrippinæ, 1608, in-8°. — Dorland, Chron. cartusiense.

Johannis Duns Scoti Opera. Lugduni, 1639, 12 vol. in-fol. — Duns Scot, Opera.

Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, par L. Ellies du Pin; XIIIe et XIVe siècle. — Ou sous le titre suivant : Histoire des controverses et des matières ecclésiastiques traitées dans le XIIIe siècle, etc. Paris, 1697, 2 vol. in-8°, ou 1700, in-4°. — Du Pin, Biblioth. ecclésiast.

Collectio judiciorum de novis erroribus. Paris, 1725, 1733, 1736, 3 vol. in-fol. — Duplessis d'Argentré, Collect. judic.

Le Mystère de l'iniquité, c'est-à-dire, l'Histoire de la papauté (par Duplessis de Mornay). Saumur, 1611, in-fol. — Duplessis de Mornay, Myst. d'iniquité.

Voyez *Martène*. — Durand.

Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale, par Durand de Maillane. Lyon, 1787, 6 vol. in-8°. — Durand de Maillane, Dict. de droit canonique.

Tractatus domini Guillelmi Duranti Speculatoris. Aureus tractatus cujus inscriptio est, de Modo generalis concilii celebrandi, in treis parteis decentissime distinctus, ac vigilanter emendatus, etc. Lyon, chez J. Crespin, *quem dicunt du Carré*, 1531, avec la date de 1534 au frontispice, 1 vol. in-4° de 78 feuillets à deux colonnes, goth. Faussement attribué à Duranti l'ancien. — Duranti (Guill.), de Modo general. conc. celebr.

R. D. Guillelmi Duranti, mimatensis episcopi, J. U. D. clarissimi, Rationale divinorum officiorum, nunc recens utilissimis adnotationibus illustratum. Adjectum fuit præterea aliud divinorum officiorum Rationale, ab Joanne Beletho, theologo parisiensi, abhinc fere quadringentis annis conscriptum, ac nunc demum in lucem editum, etc. Lugduni, Ant. Cellier, 1672, in-4°. — Duranti (G.), Rationale divinor. offic.

Speculum juris Guillelmi Duranti, cui, præter solitas Joann. Andreæ, Baldi et aliorum additiones, accessere Alexandri de Nevo ad unumquemque titulum lucubrationes. — Aureum Repertorium in totum jus canonicum, etc. Augustæ Taurinorum, 1578, 4 part. in-fol. — Duranti (G.), Specul. judiciale.

Martyrologium gallicanum, etc., studio et labore Andreæ du Saussay, juris utriusque doctoris. Parisiis, 1638, 2 vol. in-fol. — Du Saussay, Martyrolog. gallican.

Bibliothèque françoise de La Croix du Maine et de du Verdier, sieur de Vauprivas (avec des remarques de La Monnoye; nouvelle édition donnée par Rigoley de Juvigny). Paris, Saillant et Nyon, 1772, 1773, 6 vol. in-4°. — Du Verdier, Biblioth. fr.

E.

Échard et Quétif. Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti, notisque historicis et criticis illustrati, opus quo singulorum vita, etc. Inchoavit Jacobus Quétif, absolvit Jacobus Échard. Lutetiæ Parisiorum, 1719, 1721, 2 vol. in-fol. — Échard et Quétif, Scriptor. ord. Prædicat.

Summa sancti Thomæ suo auctori vindicata, a Jac. Échard. Parisiis, 1708, in-8°. — Échard, Summa S. Thom. vind.

Corpus historicorum medii ævi, a tempore Caroli Magni ad finem sæculi XV, studio J. Georg. Eccardi. Lipsiæ, 1723, 2 vol. in-fol. — Eckart, Corp. hist. med. ævi.

Georgii-Jos. Eggs Purpura docta, seu Vitæ, legationes et res gestæ cardinalium qui doctrina et scriptis inclaruere. Monachii, 1714, 3 vol. in-fol. — Supplementum Purpuræ doctæ. Augustæ Vindelicorum, 1729, in-fol. — Eggs, Purpura docta.

Œuvres complètes d'Éginhard réunies pour la première fois, et traduites en français, par A. Teulet. Paris, 1840, 1843, 2 vol. in-8°. — Éginhard, Vita Karoli.

Ellis, Specim. of the early engl. poets. Specimens of the early english poets, etc., by George Ellis. London, 1845, 3 vol. pet. in-8°.

Eloy, Dict. hist. de la médecine. Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne, par Nic. Franç. Joseph Éloy. Mons, 1778, 4 vol. in-4°.

Elss, Encom. augustinian. Encomiasticon augustinianum, auctore Philippo Elssio. Bruxellis, 1654, in-fol.

Endlicher, Catal. codd. lat. biblioth. vindobon. Catalogus codicum philologorum latinorum bibliothecæ palatinæ vindobonensis. Digessit Stephanus Endlicher. Vindobonæ, 1836, in-8°.

Espence (Cl. d'), Opera. Claudii Espencæi Opera omnia, quæ superstes adhuc edidit. Lutetiæ Parisiorum, 1619, in-fol.

Estienne (Henr.), Apologie pour Hérodote. Apologie pour Hérodote, ou Traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, par Henri Estienne, éd. augmentée de remarques, par Le Duchat. La Haye, 1735, 3 vol. in-12.

Eustache Le Moine (Rom. d'). Roman d'Eustache Le Moine, pirate fameux du XIII[e] siècle, publié pour la première fois par Francisque Michel. Paris, 1834, in-8°.

Eymeric (Nic.), Director inquisit. Directorium inquisitorum F. Nicolai Eymerici, ordinis Prædicatorum, cum commentariis Francisci Pegnæ, etc. Venetiis, 1607, pet. in-fol.

Eysengrein, Catal. testium veritatis. Catalogus testium veritatis locupletissimus, omnium orthodoxæ matris Ecclesiæ doctorum, extantium et non extantium, publicatorum et in bibliothecis latentium, etc., seriem complectens, Guilielmo Eysengrein de Nemeto Spirensi authore. Dilingæ, 1565, in-4°.

F.

Fabliaux. FABLIAUX. Voyez *Barbazan*, *le Grand d'Aussy*, *Méon*.

Fabricius, Biblioth. ecclesiast. Johannis-Alberti Fabricii Bibliotheca ecclesiastica, in qua continentur de Scriptoribus ecclesiasticis libri plurimorum. Hamburgi, 1718, in-fol.

Fabricius, Biblioth. græca. Johannis-Alberti Fabricii Bibliotheca græca, ed. quarta, variorum curis emendatior atque auctior, curante Gottlieb-Christophoro Harles. Hamburgi, 1790-1811, 12 vol. in-4°.

Fabricius, Biblioth. latina. Jo. Alb. Fabricii Bibliotheca latina, ed. Jo. Aug. Ernesti. Lipsiæ, 1773, 1774, 3 vol. in-8°.

Fabricius, Biblioth. med. et inf. ætat. Jo. Alb. Fabricii Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis, cum supplemento Christiani Schœttgenii, et notis Dominici Mansi. Patavii, 1754, 6 vol. in-4°.

Fabric., Cod. apocryph. N. T. Codex apocryphus Novi Testamenti, collectus, castigatus et illustratus a Jo. Alb. Fabricio. Hamburgi, 1719-1743, 3 part., 2 vol. in-8°.

Fantuzzi (Giov.), Scrittori bolognesi. Notizie degli scrittori bolognesi, di Giovanni Fantuzzi. Bologna, 1781-1794, 9 vol. in-fol.

Fantuzzi (Marco), Monum. rav. Monumenti ravennati de' secoli di mezzo, pubblicati dal conte Marco Fantuzzi. Venezia, 1801-1804, 6 vol. in-4°.

Fasciculus temp. Fasciculus temporum, per Werner. Rolewinck. Voy. les Scriptores rer. germanicarum de Pistorius, éd. de Struve, t. II, p. 393.

Fauchet, Orig. de la langue et poés. fr. Les Œuvres de feu M. Claude Fauchet, premier president de la cour des monnoyes (Antiquitez gauloises et françoises. — Origines des dignitez et magistrats de France. — Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise, ryme et romans, etc.). Paris, 1610, in-4°.

Fauriel, Hist. de la poesie prov. Histoire de la poésie provençale, cours fait à la Faculté des lettres de Paris par M. Fauriel. Paris, 1846, 3 vol. in-8°.

Félibien, Hist. de l'abb. de Saint-Denis. Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis en France, par dom Michel Félibien. Paris, 1706, in-fol.

Histoire de la ville de Paris, avec les preuves, par dom Michel Félibien et dom Lobineau. Paris, 1725, 5 vol. in-fol.
Félibien et Lobineau, Hist. de Paris.

Felleri Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ Paulinæ in acad. lipsiensi. Lipsiæ, 1686, in-12.
Felleri Catal. biblioth. Paulin.

OEuvres de M. François de Salignac de la Mothe de Fénelon, précepteur des enfants de France, archevêque-duc de Cambrai. Paris, 1787-1792, 9 vol. in-4°.
Fénelon, OEuv.

Alphonsi Fernandez, placentini hispani, Concertatio prædicatoria pro Ecclesia catholica contra hæreticos, etc., cum notitia Scriptorum... ejusdem ordinis. Salmanticæ, 1618, in-fol.
Fernandez, Concertat. prædic.

Tratado de los servicios de la orden de Predicadores, por Alonso Fernandez. Valladolid, 1615, in-fol.
Fernandez, Ord. de Predic.

D. Juan de Ferreras, Historia de España. Madrid, 1700-1727, 16 vol. in-4°.
Ferreras, Hist. de Esp.

Ferreoli Locrii paulinatis Chronicon belgicum, etc. Atrebati, 1516, in-4°.
Ferri de Locre, Chron. belg.

Joannis Fichardi Vitæ recentiorum jurisconsultorum. Paduæ, 1565, in-4°.
Fichard, Vitæ recent. jurisc.

Bartholomæi Fisen, leodiensis, S. J., Flores ecclesiæ leodiensis, seu Vitæ et elogia sanctorum, et aliorum, qui illustri virtute illam ecclesiam exornarunt. Insulis, 1647, in-fol.
Fisen, Flores eccles. leodiensis.

Catalogus testium veritatis, qui, ante nostram ætatem, pontificum romanorum primatui variisque papismi superstitionibus, erroribus, ac impiis fraudibus reclamarunt, etc. Genève, 1608, in-fol.
Flac. Illyricus, Catalog. testium veritatis.

Varia doctorum piorumque virorum, de Corrupto Ecclesiæ statu, poemata, etc., cum præfatione Mathiæ Flacii Illyrici. Basileæ, 1557, pet. in-8°.
Flac. Illyricus, de Corrupto Eccl statu.

Vitæ patrum inclyti ordinis Prædicatorum, ab Joan. An. Flaminio forocorneliensi contextæ. Bononiæ, 1529, in-8°.
Flaminius, Vita B. Dominici.

Flandria generosa, e mss. monasterii S. Gisleni, collecta studio D. G. G. (D. Georgii Galopini). Montibus, 1643, in-4°.
Flandria generosa.

Histoire ecclésiastique, par Claude Fleury. Paris, 1691-1737, 36 vol. in-4°, ou 1758-1761, 40 vol. in-12, y compris la continuation, par le P. Barre, de l'Oratoire, et les 4 vol. de tables.
Fleury, Hist. ecclésiast.

España sagrada, teatro geografico-historico de la Iglesia de España, por Henrique Florez, Risco, Merino y Jos. de la Canal. Madrid, 1754-1832, 45 vol. p. in-4°.
Florez, España sagrada.

Fontana (Vincent. Maria), Sacrum theatrum dominicanum. Romæ, 1666, in-fol.
Fontana, Sacr. theatr. dominic.

Biblioteca della eloquenza italiana, da Giusto Fontanini, colle annotazioni di Apostolo Zeno. Venezia, 1733, 2 vol. in-4°. — Parma, Mussi, 1803, 1804, 2 vol. in-4°.
Fontanini, Bibliot. italian.

Jos. Fr. Foppens Bibliotheca belgica, sive virorum in Belgio scriptis illustrium Catalogus. Bruxellis, 1739, 2 vol. in-4°.
Foppens, Biblioth. belg.

Joannis de Fordun Scotichronicon, cum supplementis ac continuatione Walteri Boweri, e codd. mss. editum cura Walteri Goodall. Edinburgi, 1759, 2 vol. in-fol.
Fordun, Scotichron.

Voy. *Philippi Bergom. Supplem. chron.*
Foresti, Chron.

Allgemeine Geschichte der Musik von Joann-Nicolaus Forkel, Doctor der Philosophie und Musikdirektor in Göttingen. Leipzig, 1801, 2 vol. in-4°.
Forkel, Geschichte der Musik.

Valentini Forsteri de Historia juris romani libri tres. Helmæstadii, 1610, p. in-8°.
Forster, Hist. jur. rom.

Fosbroke, British monachism. British monachism, or Manners and customs of the monks and nuns of England, etc., by Thomas Dudley Fosbroke; third edition, with additions. London, 1843, gr. in-8°.

Foscarini, Letterat. venez. Della Letteratura veneziana libri otto di Marco Foscarini, cavaliere e procuratore. In Padova, nella stamperia del seminario, 1752, t. Ier, in-fol.

Foullon, Hist. leod. Joannis-Erardi Fullonii Historia leodiensis, ab origine ad Ferdinandi Bavari tempora. Leodii, 1735-1737, 3 vol. in-fol.

Frachet, Vitæ fr. ord. Præd. Gerardi de Frachet Vitæ fratrum ordinis Prædicatorum, in quibus quam plurima exempla et monumenta antiquæ virtutis, qua is ordo initio maxime floruit, recensentur, etc. Duaci, 1619, in-4°.

François de Piémont, Suppl. Supplementum in secundum librum Secretorum J. Mesue, dans le recueil: Opera divi Joannis Mesue. Venetiis, 1581, in-fol.

Freher, Script. rer. germ. Germanicarum rerum Scriptores aliquot insignes, opera Marquardi Freheri collecti, curante Burchardo-Gotthelfio Struvio. Argentorati, 1717, 3 vol. in-fol.

Freind, Hist. of Physic. The History of Physic, from the time of Galen to the beginning of the sixteenth century, etc., by John Freind. London, 1725, 1726, 2 vol. in-8°. — Trad. française, par Étienne Coulet. Leyde, 1727, 3 part. in-4°. — Trad. lat., Johannis Freind, medicinæ doctoris, Historia medicinæ a Galeni tempore usque ad initium sæculi decimi sexti, anglice scripta, latine conversa a Joanne Wigan, M. D. Venetiis, 1735, in-4°.

Freytag, Adparat. Adparatus litterarius, ubi libri, partim antiqui, partim rari, recensentur, collectus a Frid. Gotthilf. Freytag, J. C. Lipsiæ, 1752-1755, 3 vol. p. in-8°.

Freytag, Anal. Analecta litteraria de libris rarioribus, edita a Frid. Gotthilf. Freytag, J. C. Lipsiæ, 1750, p. in-8°.

Frizon, Gall. purpur. Gallia purpurata, qua cum summorum pontificum, tum omnium Galliæ cardinalium res præclare gestæ continentur, ab anno 998 ad 1629, studio Petri Frizon. Parisiis, 1638, in-fol.

Froissart, Chron. Les Chroniques de sire Jean Froissart, éd. de J. A. C. Buchon. Paris, 1835. 3 vol. gr. in-8°.

G.

Gaillard, Hist. de Charlem. GAILLARD. Histoire de Charlemagne. Paris, 1782, 4 vol. in-12.

Galfred. monumet. hist. Brit. Galfredi monumetensis historia Britonum. Nunc primum in Anglia, novem codd. msstis collatis, edidit J. A. Giles, L. L. D., etc. Londini, 1844, in-8°.

Galien, Œuvres. Κλαυδίου Γαληνοῦ ἅπαντα. Claudii Galeni Opera omnia. Editionem curavit D. Carolus-Gottlob Kühn. Lipsiæ, 1821, 20 vol. in-8°.

Gall. christ. Cl. Roberti. Gallia christiana, in qua regni Franciæ ditionumque vicinarum diœceses et in iis præsules describuntur, cura et labore Claudii Roberti, lingonensis presbyteri, etc. Lutetiæ Parisiorum, 1626, in-fol.

Gall. christ. vet. Gallia christiana (vetus), opera fratrum gemellorum Scævolæ et Francisci Sammarthanorum. Parisiis, 1656, 4 vol. in-fol.

Gall. christ. nov. Gallia christiana (nova), opera Dionysii Sammarthani et aliorum Benedictinorum. Parisiis, 1715-1785, 13 vol. in-fol.

Gandolfo, de Ducentis celeberr. augustin. script. Antonii Gandolphi Dissertatio historica de Ducentis celeberrimis augustinianis scriptoribus. Romæ, 1704, in-4°.

Gassendi, Notitia eccl. diniensis. Notitia ecclesiæ diniensis, auctore Petro Gassendo, theologo doctore, ecclesiæ diniensis præposito. Parisiis, 1654, in-4°.

Gautier de Tournai, Rom. de Gilles de Chin. Roman en vers de Gilles de Chin, seigneur de Berlaymont, publ. par M. de Reiffenberg, dans ses Monuments pour servir à l'histoire des provinces

de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, tom. VII. Bruxelles, 1847, in-4°.

Histoire de la sainte Chandelle, miraculeusement donnée de Dieu, conservée à Arras depuis l'an 1105; par Guillaume Gazet. Arras, 1625, in-8°. — Gazet (Guill.), Hist. de la sainte Chandelle.

L'Histoire ecclesiastique du Pays-Bas, contenant l'ordre et suite de tous les evesques et archevesques de chacun diocese, le catalogue des saincts, les fondations des eglises, etc., par Guillaume Gazet. Arras, 1614, in-4°. — Gazet (Guill.), Hist. ecclés. du Pays-Bas.

Gilberti Genebrardi, theologi parisiensis, Chronographiæ libri IV. Lugduni, 1609, in-fol. — Génébrard, Chronogr.

Spiritus literarius norbertinus a scabiosis Casimiri Oudini calumniis vindicatus, seu Sylloge viros ex ordine præmonstratensi scriptis et doctrina celebres..... exhibens, etc., a D. Georgio (Lienhart). Augustæ Vindelicorum, 1771, in-4°. — George, Spiritus literarius norbertinus.

Gerardi Commentum super Viatico cum textu. Venetiis, apud Octavium Scotum, 1507, in-fol. — Gerardi Comment.

Paris sous Philippe le Bel, d'après des documents originaux, et notamment d'après un manuscrit contenant le Rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris, en 1292; publ. par H. Géraud. Paris, 1837, in-4°. — Géraud, Paris sous Philippe le Bel.

De Cantu et Musica sacra, a prima Ecclesiæ ætate usque ad præsens tempus, auctore Martino Gerberto. Typis San-Blasianis, 1774, 2 vol. in-4°. — Gerbert (Mart.), de Mus. sacra.

Scriptores ecclesiastici de Musica sacra potissimum, etc., nunc primum publica luce donati a Martino Gerberto. Typis San-Blasianis, 1784, 3 vol. in-4°. — Gerbert (Mart.), Scriptor. de Musica sacra.

Joannis Gersonii Opera, ed. Lud. Ellies du Pin. Antuerpiæ, 1706, 5 vol. in-fol. — Gerson, Opera.

Histoire de l'abbé Joachim, religieux de l'ordre de Cîteaux, surnommé le prophète (par dom Gervaise). Paris, 1745, 2 vol. in-12. — Gervaise, Hist. de l'abbé Joachim.

Bibliotheca universalis, sive Catalogus omnium scriptorum locupletissimus, etc., auct. Conrado Gesnero. Tiguri, 1545, in-fol. — Gesner (Conr.), Biblioth.

Conradi Gesneri Partitiones theologicæ, Pandectarum universalium liber ultimus. Tiguri, 1549, in-fol. — Gesner (Conr.), Partition. theolog.

Gesta Caroli Magni ad Carcassonam et Narbonam, et de ædificatione monasterii crassensis, edita ex codice Laurentiano a Sebastiano Ciampi. Florentiæ, 1823, in-8°. — Gesta Caroli Magni ad Carcasson.

Gesta Romanorum, cum applicationibus moralisatis ac mysticis. Parisiis, 1518, pet. in-8°. — Gesta Romanor.

Gesta Trevirorum integra, lectionis varietate et animadversionibus illustrata, ac indice duplici instructa, nunc primum ediderunt Jo. Hugo Wyttenbach et Michael Franc. Jos. Muller, treviri. Augustæ Trevirorum, 1836-1839, 3 vol. in-4°. — Gesta Trevirorum integra.

Historia sacra et profana archiepiscopatus mechliniensis, etc., studio ac opera Cornelii van Gestel, pastoris in Westrem. Hagæ Comitum, 1725, 2 vol. in-fol. — Gestel (Van), Hist. archiepisc. mechlin.

Schalscheleth hakkabbala (Chaîne de la tradition), par Ghedalia ben-Joseph Ibn-Jachia. Venise, 1587, ou Cracovie, 1596, in-4°. — Ghedalia, Schalscheleth.

Historia di Bologna, di Cherubino Ghirardacci. Bologna, 1596, 1669, 2 vol. in-fol. — Ghirardac., Hist. di Bologna.

Archangeli Gianii Annales sacri ordinis fratrum Servorum beatæ Mariæ Virginis. Florentiæ, 1618, 1622, 2 vol. in-fol. — Giani (Arcang.), Annal. ord. Serv.

Giannone, Istor. del regno di Napoli. — Istoria civile del regno di Napoli, di Pietro Giannone, giureconsulto ed avvocato napoletano, etc. Italia (Firenze), 1821, 8 vol. in-8°. — Opere postume, 3 vol. in-8°.

Gibbon, Hist. de la décad. de l'emp. rom. — Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain, traduite de l'anglais d'Édouard Gibbon, revue et accompagnée de notes, par M. Guizot. Paris, 1812, 13 vol. in-8°.

Gilbert, Compend. — Compendium medicinæ Gilberti anglici tam morborum universalium quam particularium, nondum medicis, sed et cyrurgicis utilissimum. Lugduni, 1510, in-4°.

Gilles de Chin, publ. par M. de Reiffenberg. — Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, recueillis et publiés par le baron de Reiffenberg; t. VII, comprenant le roman en vers de Gilles de Chin, seigneur de Berlaymont, par Gautier de Tournai. Bruxelles, 1847, in-4°.

Gilles de Corbeil. — Voy. les éditions de ses Œuvres, p. 333.

Giraud, Rapport sur les Assises de Jérusalem. — Rapport de M. Giraud sur les Assises de Jérusalem, dans le journal *L'Institut*, n. 87, mars 1843.

Giustiniani (Michele), Scrittori liguri. — Gli Scrittori liguri, da Michele Giustiniani. Roma, 1667, in-4°.

Godefridi S. Pantal. Annal. — Godefridi, monachi S. Pantaleonis apud Coloniam Agrippinam, Annales, inter Freheri Scriptores rerum germanicarum, t. I, p. 335-404.

Godwin, Præsul. Angl. — Francisci Godwini de Præsulibus Angliæ commentarius, omnium episcoporum, nec non cardinalium ejusdem gentis nomina, tempora, seriem atque actiones.... exhibens, cum additionibus Gul. Richardson. Cantabrigiæ, 1743, in-fol.

Gœtting. soc. Commentar. — Commentarii societatis regiæ scientiarum Gœttingensis. Gœttingæ, 1752-1841, 37 vol. in-4°.

Goldast, Alamann. Scriptor. — Rerum alamannicarum Scriptores aliquot vetusti, a Melchiore Goldasto collecti; tertia ed., cura C. Senkenbergii. Francofurti, 1730, 3 t. in-fol.

Goldast, Monarch. — Monarchia sancti romani imperii, studio atque industria Melchioris Goldasti. Hanoviæ, Francofordiæ, 1612, 1613, 1614, 3 vol. in-fol.

Gousset, Actes de la prov. ecclés. de Reims. — Les Actes de la province ecclésiastique de Reims, ou Canons et décrets des conciles, constitutions, statuts, et lettres des évêques des différents diocèses qui dépendent ou qui dépendaient autrefois de la métropole de Reims; publ. par Mgr Th. Gousset, archevêque de Reims. Reims, 1842, 1843, 4 vol. in-4°.

Grässe, Lehrbuch einer allg. Literärgeschichte. — Lehrbuch einer allgemeinen Literärgeschichte aller bekannten Völker der Welt, von Dr. Johann-Georg-Theodor Grässe. Dresden und Leipzig, 1837-1843, 3 part., t. I-VII, in-8°.

Grævius, Antiq. rom. — Thesaurus antiquitatum romanarum, congestus a J. G. Grævio. Trajecti ad Rhenum, 1694-1699, 12 vol. in-fol.

Gramaye, Antiquit. Flandr. — Joan. Bapt. Gramaye Antiquitates illustrissimi comitatus Flandriæ, inter Antiquitates belgicas. Lovanii et Bruxellis, 1708, in-fol.

Grandin (Martin), Disput. theol. — Martini Grandini Disputationes theologicæ. Parisiis, 1710, 6 vol. in-8°.

Grangier, Trad. de Dante. — Voyez *Dante*.

Gregor. Magni Opera. — Sancti Gregorii Magni Opera omnia. Parisiis, 1705, 4 vol. in-fol.

Grynæus, Novus orbis. — Novus orbis regionum ac insularum veteribus incognitarum, etc., ed. Simone Grynæo. Basileæ, 1555, in-fol.

Grysaldi Decisiones. — Decisiones fidei catholicæ et apostolicæ ex sanctarum Scripturarum, BB. romanorum pontificum diplomatum, sacrorum conciliorum fontibus, ac sanctorum gestis deductæ, etc. Venetiis ap. Juntas, 1582, in-4°. — Editio secunda, Venetiis, apud Damianium Zenarium, 1587, in-4°.

J. B. Guesnay, Provinciæ massiliensis et reliquæ phocensis annales, seu Massilia gentilis et christiana. Lugduni, 1657, in-fol.
Guesnay, Annal. Massil.

Chirurgia magna Guidonis de Cauliaco. Venetiis, 1546, in-fol. — Lugduni, 1585, in-4°. Voy. ici pag. 517, etc.
Gui de Chauliac, Chirurgia.

La grande Chirurgie de M. Guy de Chauliac, medecin très fameux de l'université de Montpellier, composée en l'an de grace 1363, restituée par M. Laurens Joubert, medecin ordinaire du roy et du roy de Navarre, premier docteur regent stipendié, chancelier et juge de la dicte université. Lyon, 1580, in-8°; Tournon, 1611, in-12.
Gui de Chauliac, la gr. Chirurgie.

Doctissimi viri domini Guidonis de Monte Rocherii liber, Manipulus curatorum vulgariter dictus, etc. Parisiis, 1473, in-fol.
Gui de Montrocher, Manipul. curat.

Histoire de Bresse et de Bugey, Gex, Valromey, etc., par Samuel Guichenon. Lyon, 1650, in-fol.
Guichenon, Hist. de Bresse et de Bugey.

Guillelmi de Nangiaco Chronicon ab O. C. ad annum Christi 1300, et ultra ab aliis scriptoribus productum, in tomo XX Scriptorum de rebus gallicis, cum ejusdem Guillelmi libris de vitis sancti Ludovici et Philippi Audacis, latine et gallice; accedente Chronico abbreviato, vernacule scripto. — Nouvelle édition de la Chronique, publiée aux frais de la Société de l'histoire de France, par H. Géraud. Paris, 1843, 2 vol. in-8°.
Guill. de Nangis, Chron.

Historia anglicana, sive de Rebus anglicis, per Guilielmum neubrigensem, cum notis Joannis Picardi, bellovaci. Parisiis, 1632, in-8°.
Guill. de Neubrige, de Reb. angl.

Magistri Guillielmi de Sancto Amore, sacræ Facultatis theologiæ parisiensis, e celeberrima domo Sorbonica, Doctoris olim integerrimi, Opera omnia quæ reperiri potuerunt, etc. Constantiæ (Parisiis), ad insigne Bonæ Fidei, apud Alithophilos, 1632, in-4°.
Guillaume de S. Amour, OEuvres.

Guillelmi Vorrilongi Commentarius in IV libros Sententiarum. Venetiis, 1502, in-4°.
Guillaume Vorrilong, In IV libr. Sentent.

Voyez *Duranti*.
Guillelmus Duranti.

Guillelmi malmesburiensis Regalia, sive de Rebus gestis regum Anglorum, inter Anglicar. rer. Scriptores ed. ab Henrico Savilio. Lond., 1596; Francof., 1601, in-fol.
Guillelm. malmesbur., de Gest. reg. Angl.

Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis la fondation de la monarchie jusqu'au XIIIe siècle, avec une introduction, des suppléments, des notices et des notes (trad. fr.), publiée par M. Guizot. Paris, 1823-1835, 30 vol. in-8°.
Guizot, Collect. des Mém.

Histoire de la civilisation en France depuis la chute de l'empire romain, par M. Guizot. Quatrième édition, Paris, 1843, 4 vol. in-8°. — Histoire de la civilisation en Europe depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la révolution française, par le même. Cinquième édition, Paris, 1842, in-8°.
Guizot, Hist. de la civilisation.

Gulielmi Britonis Aremorici Philippidos libri duodecim. Caspar Barthius recensuit, etc. Cygneæ, 1657, in-4°.
Gulielmi Britonis Philipp.

Nicolai Gürtleri basiliensis Historia templariorum. Amstelædami, 1703, pet. in-8°.
Gürtler, Hist. templarior.

H.

LEXICON bibliographicum et encyclopædicum, a Mustafa ben Abdallah Katib Jelebi dicto, et nomine Haji Khalfa celebrato, compositum. Ad codicum vindobonensium, parisiensium et berolinensis fidem primum edidit, latine vertit, et commentario indicibusque instruxit Gustavus Fluegel. Lipsiæ, 1835-1842, tom. I-III, in-4°.
Hadji Khalfa, Lex. bibliograph.

Hænel, Catalog. mss. — Catalogi librorum manuscriptorum, qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ, Belgii, etc., asservantur, nunc primum editi a Gustavo Hænel. Lipsiæ, 1830, in-4°.

Hain, Repert. bibliograph. — Repertorium bibliographicum ordine alphabetico, opera Ludovici Hain. Stuttgartiæ, 1826-1838, 2 tom., 4 vol.

Hakluyt's Voyages. — The principal Navigations, Voyages, Traffiques, and Discoveries of the English nation, etc., by Richard Hakluyt. London, 1598-1600, 3 vol. in-fol. — Hakluyt's Works, new ed., London, 1809-1812, 5 vol. in-4°.

Haller, Biblioth. botanica. — Bibliotheca botanica, qua scripta ad rem herbariam facientia a rerum initiis recensentur, auct. Alberto ab Haller. Tiguri, 1771, 1772, 2 vol. in-4°. — Ejusdem Bibliotheca chirurgica. Bernæ, 1774, 2 vol. in-4°. — Ejusdem Bibliotheca medica. Basileæ, 1776, 3 vol. in-4°.

Hamberger, Director. histor. — Directorium historicorum medii potissimum ævi, post Marquardum Freherum et iteratas Joh. Dav. Kœleri curas, recognovit, emendavit, auxit M. Geo. Christo. Hambergerus. Gœttingæ, 1772, in-4°.

Hamberg., Nachrichten, etc. — Notices sur les écrivains de tous les siècles jusqu'à l'an 1500, par George-Christophe Hamberger. Lemgo, 1756-1764, 4 part. in-4° (en allemand). — Notices abrégées, etc. Lemgo, 1766, 1767, 2 part. in-8°.

Hardouin, Not. sur Pierre de Fontaines. — Notice sur Pierre de Fontaines, par M. Hardouin. Amiens, 1841, in-4°.

Harpsfeld, Hist. anglican. eccles. — Historia anglicana ecclesiastica a primis gentis susceptæ fidei incunabulis ad nostra fere tempora deducta, etc., auctore Nicolao Harpsfeldio, archidiacono cantuariensi; cum ejusdem historia Wicleffiana. Duaci, 1622, in-fol.

Hartzheim, Biblioth. colon. — Bibliotheca coloniensis, in qua vitæ et libri typo vulgati et mss. recensentur omnium archidiœceseos coloniensis indigenarum et incolarum scriptorum, etc., auct. Josepho Hartzheim, e S. J. Coloniæ Agrippinæ, 1747, in-fol.

Heeren, de la Politique et du Commerce de l'antiq. — De la Politique et du Commerce des peuples de l'antiquité, par A. H. L. Heeren, trad. par W. Suckau. Paris, Didot, 1830-1844, 7 vol. in-8°.

Heilbronner, Histor. matheseos. — Joannis-Christophori Heilbronner Historia matheseos universæ. Lipsiæ, 1742, in-4°.

Hélyot, Hist. des ordres religieux. — Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires, ainsi que des congrégations séculières de l'un et de l'autre sexe, etc. (par le P. Hélyot, continuée par le P. Bullot). Paris, 1714-1719, ou 1792, 8 vol. in-4°.

Helwich (George), Chron. vet. rer. mog. — Conradi episcopi Chronicon rerum moguntinarum, cum notis et additionibus Georgii Helwich. Francofurti, 1630, in-8°.

Hemeré, de Acad. paris. — De Academia parisiensi, qualis primo fuit in insula et episcoporum scholis, liber, auctore Cl. Hemeræo. Lutetiæ, 1637, in-4°.

Hemmingford (Walter de), Hist. de reb. gest. Edvardi, etc. — Walteri de Hemmingford Historia de rebus gestis Edvardi I, Edvardi II et Edvardi III, edente Thoma Hearnio. Oxoniæ, 1731, 2 vol. in-8°.

Hénault, Abrégé chronol. — Abrégé chronologique de l'histoire de France, par le président Hénault. Paris, 1768, 3 vol. p. in-8°.

Henri de Valenciennes. — Continuation de l'Histoire de la conquête de Constantinople, par Henri de Valenciennes, dans le tome XVIII du Recueil des historiens de la France, et dans l'éd. de Ville-Hardouin, publiée par M. Paulin Paris, pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1838, in-8°.

Henric. Gandav. Opera. — Henricus Gandavensis, de Scriptoribus ecclesiasticis, in Bibliotheca ecclesiastica Johannis-Alberti Fabricii. Hamburgi, 1718, in-fol. — Ejusdem Aurea Quodlibeta. Venetiis, ed. Vital. Zuccoli, 1608, in-fol.; Venetiis, ed. Archang. Piccion, 1613, in-fol. — Ejusdem Summa theologiæ. Pa-

risiis, 1520, 2 vol. in-fol.; Ferrariæ, ed. Hieronym. Scarparia, 1646, 3 vol. in-fol.

Fasciculus sanctorum ordinis cisterciensis, auctore Chrysostomo Henriquez. Bruxellæ, 1623, 1624, 2 vol. in-fol.
Henriquez, Fascic.

Menologium cisterciense, notationibus illustratum, cum constitutionibus et privilegiis ejusdem ordinis, cura Chrysostomi Henriquez. Antuerpiæ, 1630, in-fol.
Henriquez, Menolog.

Quinque prudentes virgines, sive B. Beatricis de Nazareth, B. Aleydis de Scharenbecka, B. Idæ de Nivellis, B. Idæ de Lovanio, B. Idæ de Levvis, ord. cisterc., præclara gesta, ex antiquis mss. eruta; auctore P. F. Chrysostomo Henriquez, hortensi, S. T. magistro, ord. cisterc. historiographo generali. Antuerpiæ, 1630, pet. in-8°.
Henriquez, Quinque prud. virgin.

Notices historiques, statistiques et littéraires sur la ville de Strasbourg, par Jean-Fréd. Hermann. Strasbourg, 1817, 1819, 2 vol. in-8°.
Hermann, Notices sur la ville de Strasbourg.

M. Hermanni Corneri, ordinis Prædicatorum, Chronica novella, usque ad annum 1435 deducta, ap. Eccardi Corpus historicorum medii ævi, t. II. Voyez *Eckart*.
Herm. Corner. Chron.

S. Eusebii Hieronymi stridonensis presbyteri Opera, ad vetustissimos mss. codd., nec non ad editiones veteres emendata, studio et labore monachorum ordinis S. Benedicti (D. Ant. Pouget et D. J. Martianay). Parisiis, 1693-1706, 5 vol. in-fol.
Hieron. Opera.

Venerabilis Hildeberti, primo cenomanensis episcopi, deinde turonensis archiepiscopi, Opera tam edita quam inedita, etc., labore et studio D. Antonii Beaugendre. Parisiis, 1708, in-fol.
Hildeberti Opp.

Magni Hippocratis Opera omnia. Éditionem curavit D. Carolus-Gottlob Kühn. Lipsiæ, 1825-1827, 3 vol. in-8°.—OEuvres complètes d'Hippocrate, traduction nouvelle, avec le texte grec en regard, collationné sur les manuscrits et toutes les éditions; accompagnée d'une introduction, de commentaires médicaux, de variantes et de notes philologiques, par Émile Littré. Paris, 1839 et ann. suiv., tom. I-V, in-8°.
Hippocrate, OEuvres compl.

De Vita et scriptis Sigiberti, monachi gemblacensis, commentatio historico-litteraria. Scripsit Sigfridus Hirsch, phil. dr. Berolini, 1841, in-8°.
Hirsch (Sigfr.), de Vita et script. Sigib.

Hispaniæ illustratæ, seu Rerum urbiumque Hispaniæ, Lusitaniæ, Æthiopiæ et Indiæ Scriptores varii, etc., opera et studio doctorum hominum (Andr. et Franc. Schotti). Francofurti, 1603-1608, 4 vol. in-fol.
Hispaniæ illustratæ.

Histoire critique et apologétique de l'ordre des chevaliers du Temple de Jérusalem, dits Templiers, par feu le R. P. M. J. Mansuet jeune, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, docteur en théologie, prieur de l'abbaye d'Étival. Paris, 1789, 2 vol. in-4°.
Hist. critique et apol. des chevaliers du Temple.

Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre, publ. d'après les mss., par M. Francisque Michel, pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1840, in-8°.
Hist. des ducs de Normandie.

L'histoire du châtelain de Couci et de la dame de Fayel, publ. par G. A. Crapelet. Paris, Crapelet, 1829, gr. in-8°.
Hist. du châtelain de Couci.

Histoire littéraire de la France, commencée par des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (dom Rivet, dom Clémencet, dom Clément, etc.), continuée par des membres de l'Institut (MM. Brial, Ginguené, Pastoret, Daunou, Amaury Duval, Petit-Radel, Émeric-David, Fél. Lajard, P. Paris, Fauriel, Littré, Victor Le Clerc). Paris, 1733-1847, in-4°. C'est l'ouvrage dont nous publions le XXIe tome.
Hist. litt. de la Fr.

Brevis historia ordinis fratrum Prædicatorum, auctore anonymo, in
Histor. (brevis) ord. Prædicat.

tomo VI Amplissimæ collectionis ab Edm. Martene et Ursino Durand editæ, col. 331-396. Voyez *Martène.*

Hist. monast. S. Laurent. — Historia insignis monasterii Sancti-Laurentii leodiensis, ap. Martenii et Durandi Ampliss. collect., t. IV. Voyez *Martène.*

Historiens des croisades. — Recueil des historiens des croisades, publié par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Paris, 1844, t. Ier, in-fol.

Hocsemius, Gesta pontif. leod. — Johannis Hocsemii, canonici leodiensis, Gesta pontificum leodiensium, ab Henrico Guelrensi ad Adulphum a Marcka, ap. Chapeavilli Histor. sacr., prof., etc. Voyez *Chapeaville.*

Hœfer, Hist. de la chimie. — Histoire de la chimie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque, par le doct. Ferd. Hœfer. Paris, 1842, 1843, 2 vol. in-8°.

Honoré de Sainte-Marie, Diss. sur la chevalerie. — Dissertations historiques et critiques sur la chevalerie ancienne et moderne, séculière et régulière, par le R. P. Honoré de Sainte-Marie, Carme déchaussé. Paris, 1718, in-4°.

Hontheim, Hist. trev. diplomat. — Historia trevirensis diplomatica et pragmatica, etc., per Jo. Nic. de Hontheim. Augustæ Vindelicorum, 1757, 2 vol. in-fol.

Hueber, Menolog. franciscan. — Menologium, seu brevis et compendiosa illuminatio relucens in splendoribus sanctorum, beatorum, miraculosorum, incorruptorum, extaticorum, beneficorum, etc., quos S. Franciscus ab Assisio parturivit, germinavit, etc., auct. P. Fr. Fortunato Huebero. Monachii, 1698, in-fol.

Huet, de Claris interpretibus. — Petri-Danielis Huetii de Optimo genere interpretandi, et de Claris interpretibus, libri II. Parisiis, 1661, in-4°.

Huet (Franç.), Rech. sur Henri de Gand. — Recherches historiques et critiques sur les écrits et la doctrine de Henri de Gand, par François Huet. Gand et Paris, 1838, in-8°.

Hugo, Annal. præmonstr. — Annales præmonstratenses; scripsit Carolus-Ludovicus Hugo. Nanceii, Cusson, 1734, 1736, 2 vol. in-fol.

Hugo, Sacræ antiq. monum. — Sacræ antiquitatis monumenta historica, dogmatica, diplomatica, notis illustrata a Car. Ludovico Hugo. T. I, in-fol., Stivagii, 1725. — T. II, in oppido Sancti-Deodati, 1731.

Hugues de Strasbourg, Compend. theolog. verit. — Compendium theologicæ veritatis, de Hugues de Strasbourg, imprimé, sous le nom d'Albert le Grand, dans le tome XIII des Œuvres de celui-ci, Lyon, 1651, 21 vol. in-fol. Pour les autres éditions, voy. p. 160-163.

Hume, History of England. — Hume and Smollett's History of England, with a Continuation by the Rev. T. S. Hugues, in one volume. Paris, Baudry, 1837, in-fol.

Huydecoper, ad Chron. Mel. Stoke. — Chronique de Melis Stoke (en hollandais), commentée par Balthasar Huydecoper. Leyde, 1772, 3 vol. in-8°.

I.

Ignace de Jésus-Maria, Hist. d'Abbeville. — IGNACE DE JÉSUS-MARIA. Histoire ecclésiastique d'Abbeville, par frère Ignace-Joseph de Jésus-Maria, Carme déchaussé (Jacques Sanson, neveu de Sanson, le géographe). Paris, 1646, in-4°.

Ignace de J. M., Hist. des comtes de Pontieu. — L'Histoire généalogique des comtes de Pontieu et maieurs d'Abbeville, etc., par le même. Paris, 1657, in-fol.

Index libror. prohibitor. — Index librorum prohibitorum, sanctissimi domini nostri Pii septimi, pontificis maximi, jussu editus. Romæ, 1819, in-8°. — Catalogue des ouvrages mis à l'Index. Paris, 1825, in-8°.

Institut (Mém. de l'), Sc. mor. et pol. — Mémoires de l'Institut national des sciences et arts. Sciences morales et politiques. Paris, an VI-an XII, 5 vol. in-4°.

Invent. des livr. de la biblioth. de Douai. — Inventaire des livres de la bibliothèque publique de la ville de Douai, fait en 1805, par ordre de M. Deforest de Quartdeville, maire; continué par ordre de ses successeurs jusqu'au 1er avril 1820. Douai, 1820, in-4°.

Inventaire des manuscrits de l'ancienne bibliothèque royale des ducs de Bourgogne, n. 1-1800 (par J. Marchal). Bruxelles, 1839, in-fol.—Voy. plus haut, *Catalogue des mss. des ducs de Bourgogne*.
Invent. des mss. de la biblioth. des ducs de Bourgogne.

De Diætis universalibus et particularibus libri II, hoc est, de Victus salubris ratione, etc. Basileæ, 1571, in-4°.
Isaac, de Diætis univ.

Voy. *les éditions de son ouvrage*, p. 510 et 511.
Isaac de Corbeil, rabbin.

Isidori, hispalensis episcopi, Etymologiarum libri XX, dans le tome III du Corpus grammaticorum latinorum veterum, par Fr. Lindemann. Leipzig, 1833, in-4°.
Isidore de Seville, Origin.

J.

Jacob. Bibliotheca pontificia duobus libris distincta, etc., auctore R. P. F. Ludovico Jacob a S. Carolo, cabilonensi burgundo, ordinis Carmelitarum alumno. Lugduni, 1643, in-4°.
Jacob (L.), Biblioth. pontif.

Bibliotheca Umbriæ, sive de Scriptoribus Umbriæ, auct. Ludovico Jacobillo. Fulginiæ, 1658, in-4°.
Jacobilli Biblioth. Umbriæ.

Beiträge zur ältern Litteratur, oder Merkwürdigkeiten der herzogl. öffentlichen Bibliothek zu Gotha, herausgegeben von Fr. Jacobs und F. A. Ukert. Leipzig, 1835-1843, 6 part. en 3 vol. in-8°.
Jacobs et Ukert, Beiträge zur ältern Litteratur, etc.

Jacques de Guise. Histoire du Hainaut, traduite en français avec le texte latin en regard, et accompagnée de notes (par M. le marquis de Fortia d'Urban). Paris, 1826-1838, 21 vol. in-8°.
Jacques de Guise, Hist. du Hainaut.

Jacobi de Vitriaco, primum acconensis, deinde tusculani episcopi, etc., libri duo, quorum prior Orientalis, sive hierosolymitanæ, alter Occidentalis historiæ nomine inscribitur. Duaci, 1597, pet. in-8°.
Jacques de Vitri, Histor. oriental.

Longobardica historia, quæ a plerisque Aurea legenda sanctorum appellatur, sive Passionale sanctorum; per reverendum dominum Jacobum januensem episcopum, ordinis fratrum Prædicatorum. In oppido hagenawensi, 1510, in-fol., goth.
Jacques de Voragine, Aur. legend.

Recherches sur Paris, par Jaillot. Paris, 1775, 5 vol. in-8°.
Jaillot, Recher. sur Paris.

Histoire générale des royaumes de Chypre, de Jérusalem, d'Arménie et d'Egypte, par le chevalier Dominique Jauna. Leyde, 1747, 2 vol. in-4°.
Jauna, Hist. de Chypre.

Johannis de Beka Chronicon de episcopis ultrajectinis, cum notis Arnoldi Buchelii. Ultrajecti, 1643, in-fol.
Jean de Beka, Chron.

Chronicon episcoporum leodiensium, a fratre Joanne a Bruesthemio, in appendice ad Chron. metr. Philippi Mouskés, ed. a Reiffenberg. Voyez *Philippe Mouskés*.
Jean de Bruestheim, Chronic. episc. leod.

Practica Joannis Anglici, physici clarissimi, ab operis præstantia Rosa medicinæ nuncupata. Papiæ, 1492, in-fol.
Jean de Gaddesden, Practica.

Joannis de Leydis Chronicon egmundanum, ap. Franc. Sweert Rerum belg. annales. Francofurti, 1620, in-fol.
Jean de Leyde, Chron. egmundanum.

De Balneis omnia quæ exstant apud græcos, latinos et arabas, tam medicos quam quoscumque ceterarum artium probatos scriptores. Venetiis, 1553, in-fol.
Jean de Saint-Amand, de Balneis.

Expositio Joannis de Sancto-Amando, tornacensis ecclesiæ canonici, supra Antidotarium Nicolai; dans : Opera divi Joannis Mesue. Lyon, 1533, in-fol.; Venise, 1581, in-fol.
Jean de Saint-Amand, Expos.

Hoc in volumine hæc continentur : Artificialis medicatio, constans paraphrasi in Galeni librum de Artis medicæ constitutione, autore Christophoro Heyll, medico.— Methodi cognoscendorum tam particularium quam universalium morborum, etc., auctore Bertrutio bononiensi. —
Jean de Saint-Amand, de Usu idon. auxilior.

De Idoneo auxiliorum usu, quædam ex Joanne de Sancto-Amando. — Index in Mesuæi et Nicolai Antidotaria. Moguntiæ, 1534, in-4°.

Jean de S.-Antoine, Biblioth. universa Franciscana. — Bibliotheca universa Franciscana, sive Alumnorum trium ordinum S. P. N. Francisci, qui ab ordine seraphico condito, etc., scripto aliquid consignarunt, Encyclopædia, etc., concinnata a R. P. fr. Joanne a S. Antonio, salmantino. Matriti, 1732, 1733, 3 vol. in-fol.

Jean de Thielrode, Chron. — Chronique de Saint-Bavon, à Gand, par Jean de Thielrode (1298), d'après le ms. original, appartenant à M. Lammens, bibliothécaire de l'université de cette ville; publ. par M. Auguste Van Lokeren. Gand, 1835, in-8°.

Jean de Torquemada, de Veritate conceptionis immaculatæ. — Tractatus de veritate conceptionis beatissimæ Virginis, pro facienda relatione coram patribus concilii basileensis, etc., compilatus per R. P. fr. Joannem de Turrecremata, sacræ theologiæ professorem, ord. Præd. Romæ, 1547, in-4°.

Jean François, Biblioth. de l'ordre de S. B. — Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît, par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes (dom Jean François). Bouillon, 1777, 1778, 4 vol. in-4°.

Jean Van Heelu, Bat. de Wœringen. — La Bataille de Wœringen, poëme flamand, par Jean Van Heelu, publié par M. Willems, dans la collection des Chroniques belges. Bruxelles, 1836, in-4°.

Jean Vital, Defensorium pacis. — Defensorium pacis, seu Apologia pro immunitate V. Mariæ a peccato originali, adversus fr. Joannem de Montesono, ejusque asseclas, etc., per Joann. Vitalem, ord. Min. Lovanii, 1665, in-4°.

Jérémie de Padoue, Epitom. Sapientiæ. — Epitoma Sapientiæ. Incipit Compendium moralium notabilium, compositum per Hieremiam judicem de Montagnone, civem paduanum. Venetiis, 1505, in-4°.

Joannis (Georg. Christ.), Rer. mogunt. — Collectio Scriptorum historiæ moguntinæ, a Georgio-Christiano Joannis. Francofurti, 1722-1727, 3 vol. in-fol.

Joann. Andr. in Specul. Addition. — Joannis Andreæ in Speculum judiciale Guillelmi Duranti Additiones. Voyez *Duranti (Guillelmi) Speculum judiciale.*

J. Beleth, Divin. offic. explicat. — Divinorum officiorum brevis explicatio D. Joannis Beleth, cum Guillelmi Duranti Rationali divinorum officiorum. Lugduni, 1672, in-4°.

Joannis Iperii Chronic. — Joannis Iperii abbatis Chronicon sithiense Sancti-Bertini, ap. Marten. Thes. anecd., t. III. — J. Iperii continuatum S. Bertini Chronicon, ap. Marten. Ampliss. coll., t. VI. Voyez *Martène.*

Jœcher, Allgem. Gelehrten Lex. — Christian-Gottlieb Jœcher. Allgemeines Gelehrten Lexicon. Leipzig, 1750, 1751, 4 vol. in-4°. — Supplément. Leipzig, 1784-1819, 6 vol. in-4°.

Joinville, Vie de S. Louis. — Histoire de saint Louis, par Joinville; édit. de Du Cange. Paris, 1668, in-fol.; de Capperonnier. Paris, 1761, in-fol., et dans le tome XX du Recueil des historiens de la France.

Joly, Remarq. crit. sur le Dict. de Bayle. — Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle, par l'abbé Joly. Paris et Dijon, 1748, 2 part. en 1 vol. in-fol.

Jongelin, Notit. abbat. cisterc. — Notitia abbatiarum ordinis cisterciensis per orbem universum, libros X complexa, etc. Eruebat et publicabat Gaspar Jongelinus antuerpiensis, abbas Montis S. Disibodi. Coloniæ Agrippinæ, 1640, in-fol.

Jongelin, Purpura D. Bernardi. — Purpura divi Bernardi, sive Elogia pontificum, cardinalium, archiepiscoporum, ex ordine cisterciensi, auctore Gasp. Jongelino. Coloniæ Agrippinæ, 1644, in-fol.

Jourdain, Rech. sur les trad. lat. d'Aristote. — Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote, etc., par Amable Jourdain. Paris, 1819, in-8°. — Sec. édit., publ. par Charles Jourdain. Paris, 1843, in-8°.

Journal de Verdun. — La Clef du cabinet des princes de l'Europe, ou Journal historique sur les

matières du temps, etc. Luxembourg, Paris et Verdun, 1704-1776, 145 vol. pet. in-8°.

Journal des Savants. Paris, 1665-1792, 121 vol. in-4°, avec les tables. — Journ. des Sav.

Rapport à M. le ministre de l'instruction publique, suivi de quelques pièces inédites, tirées des mss. de la bibliothèque de Berne, par Achille Jubinal. Paris, 1838, in-8°. — Jubinal (Ach.), Rapp. au min. de l'Instr. publ.

Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Philibert de la ville de Tournus (par Pierre Juenin). Dijon, 1733, in-4°. — Juenin, Nouv. hist. de l'abbaye de Tournus.

Histoire généalogique de la maison d'Auvergne, justifiée par chartes, titres, etc. Paris, 1645, in-fol. — Justel, Hist. généal. de la maison d'Auvergne.

Wolfgang Justi Chronologia, sive temporum supputatio omnium illustrium medicorum, tam veterum quam recentiorum, etc. Francofurti ad Viadrum, 1556, in-8°. — Justus (Wolfg.), Chronol. medicorum.

Juvenalis sexdecim Satiræ, etc. Parisiis, colligebat Lemaire, 1823, 1825, 2 vol. in-8°. — Juvenalis Satiræ.

K.

Kæstner. Geschichte der Mathematik, von Abraham-Gotthelf Kæstner. Gœttingen, 1796-1800, 4 vol. in-8°. — Kæstner, Gesch. der Mathem.

Romvart. Beiträge zur Kunde mittelalterlicher Dichtung aus italiänischen Bibliotheken, von Adelbert Keller. Mannheim, 1844, in-8°. — Keller, Romvart.

Travaux sur l'histoire du droit français, par feu Henri Klimrath, docteur en droit, recueillis par M. L. A. Warnkœnig. Strasbourg et Paris, 1843, 2 vol. in-8°. — Klimrath, Trav. sur l'hist. du dr. français.

Historia critica comitatus Hollandiæ et Zeelandiæ, ab antiquissimis inde deducta temporibus, t. I, pars 1, sistens Chronicon Hollandiæ vetustissimum anonymi monachi egmondani ab anno 647 ad ann. 1205, etc. Auct. Adriano Kluit, etc. Medioburgi, 1772-1782, 4 vol. in-4°. — Adr. Kluit, Hist. critic. Holland.

Bibliotheca vetus et nova, in qua hebræorum, chaldæorum, syrorum, arabum, ægyptiorum, græcorum et latinorum... theologorum, jurisconsultorum, medicorum, philosophorum, historicorum, geographorum, philologorum, oratorum, poetarum, etc., patria, ætas, nomina, libri, etc., a prima mundi origine ad annum usque 1678, ordine alphabetico recensentur a Georgio-Matthia Königio. Altdorfii, 1678, in-fol. — König, Biblioth. vet. et nov.

P. Augustini Krazer, ord. Præd., de Apostolicis nec non antiquis Ecclesiæ occidentalis Liturgiis, etc. Augustæ Vindelicorum, 1786, in-8°. — Krazer, de Liturgiis.

Bibliotheca mellicensis, auct. Kropff. Viennæ, 1747, in-4°. — Kropff, Biblioth. mellicens.

L.

Mémoire sur une nouvelle collection des conciles de France, etc. (par dom Labat). Paris, 1785, in-4°. — Labat, Mém. sur une nouvelle collect. des conciles de Fr.

L'Abrégé royal de l'Alliance chronologique de l'histoire sacrée et profane, par le R. P. Philippe Labbe, religieux de la compagnie de Jésus. Paris, 1664, 2 vol. in-4°. — Labbe, Abrégé royal de l'Alliance chronolog.

Sacrosancta Concilia, edita studio Philippi Labbe et Gabrielis Cossart. Paris, 1672, 17 t., 18 vol. in-fol. — Labbe, Concil.

Philippi Labbei biturici, societatis Jesu presbyteri, Nova Bibliotheca mss. librorum, sive Specimen antiquarum lectionum, etc. Parisiis, 1653, in-4°. — Labbe, Nova Biblioth. mss. librorum.

Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum, opera ac studio Philippi Labbe biturici, etc. Parisiis, 1657, 2 vol. in-fol. — Labbe, Nova Biblioth. mss. libr.

Catalogue des livres de La Serna Santander. Bruxelles, 1803, 5 vol. in-8°.
La Serna Santander, Catal.

Dictionnaire bibliographique choisi du XV[e] siècle, par M. de La Serna Santander. Bruxelles, 1805, 3 vol. in-8°.
La Serna Santander, Dict. bibliogr.

Mémoire historique sur la bibliothèque publique dite de Bourgogne, etc. Paris, 1809, in-8°.
La Serna Santander, Mém. sur la biblioth. de Bourgogne.

Ueber die Entstehung und älteste Bearbeitung der *Libri feudorum*, von Ernst-Adolph Laspeyres, Doctor der Rechte und Privat-Docenten an der Friedrich-Wilhelms-Universität zu Berlin. Berlin, 1830, in-8°.
Laspeyres, Ueber die Entstehung, etc.

Joannis Launoii constantiensis, parisiensis theologi, Regii Navarræ gymnasii parisiensis historia. Parisiis, 1677, in-4°.
Launoy, Navarr. gymnasii histor.

Joannis Launoii... de Varia Aristotelis in academia parisiensi fortuna liber. Lutetiæ Parisiorum, 1662, in-8°.
Launoy, de Varia Aristotelis fortuna.

Histoire du Bas-Empire, par Charles Lebeau, continuée par Ameilhon, nouv. édit. revue et augmentée, d'après les historiens orientaux, par Saint-Martin et Brosset. Paris, 1824-1836, 21 vol. in-8°.
Le Beau, Hist. du Bas-Empire.

Traité historique et pratique sur le chant ecclésiastique, par l'abbé Lebeuf. Paris, 1741, in-8°.
Lebeuf, Chant ecclésiast.

Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Paris, suivies de plusieurs éclaircissements sur l'histoire de France, par l'abbé Lebeuf. Paris, 1739, 3 vol. in-12.
Lebeuf, Dissertat.

Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf. Paris, 1754-1758, 15 vol. in-12.
Lebeuf, Hist. du dioc. de Paris.

Mémoires concernant l'histoire d'Auxerre, par l'abbé Lebeuf. Paris, 1743, 2 vol. in-4°.
Lebeuf, Mém. sur Auxerre.

Bibliothèque choisie, pour servir de suite à la Bibliothèque universelle (par Jean Le Clerc). Amsterdam, 1703-1713, 26 vol. in-12.
Le Clerc (Jean), Biblioth. choisie.

Caroli a S. Paulo Geographia sacra, etc., ex recensione Joannis Clerici. Amstelodami, 1704-1707, 3 vol. in-fol.
Le Clerc (Jean), Geograph. sacra.

Voyez *Œuvres complètes de Cicéron*, *Histoire littéraire de la France*.
Le Clerc (Vict.).

Histoire du Val-des-Écoliers, par Denis Le Cointre, premier abbé de Landèves. Reims, 1626, in-12.
Le Cointre, Hist. du Val-des-Écoliers.

Chronique d'Arras et de Cambrai, par Balderic, chantre de Térouane au XI[e] siècle, etc., publ. par M. Le Glay. Cambrai et Paris, 1834, in-8°.
Le Glay, Chron. de Balderic.

Catalogue descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai, par A. Le Glay. Cambrai, 1831, in-8°. — Mémoire sur les bibliothèques publiques et les principales bibliothèques particulières du département du Nord, par M. Le Glay. Lille, 1841, in-8°.
Le Glay, Mss. de Cambrai. Biblioth. du dép. du Nord.

Histoire des comtes de Flandre, par Edward Le Glay. Paris, 1843, 2 vol. in-8°.
Le Glay (Edw.), Hist. des comtes de Flandre.

Fabliaux ou contes du XII[e] et du XIII[e] siècle, traduits ou extraits d'après divers manuscrits du temps, etc. Paris, Onfroy, 1779-1781, 4 vol. in-8°. — Nouv. édit., Paris, Renouard, 1829, 5 vol. in-8°.
Le Grand d'Aussy, Fabliaux.

Histoire de la vie privée des Français, depuis l'origine de la nation jusqu'à nos jours, par Le Grand d'Aússy. Nouvelle édition, avec des notes, corrections et additions, par J. B. B. de Roquefort. Paris, 1815, 3 vol. in-8°.
Le Grand d'Aussy, Vie privée des Fr.

Godofridi-Guillelmi Leibnitii Accessiones historicæ, etc. Lipsiæ et Hannoveræ, 1698, 2 vol. in-4°.
Leibnitz, Access. histor.

Godofridi-Guillelmi Leibnitii Opera philosophica quæ exstant, latina, gallica, germanica, omnia; edita recognovit, e temporum rationibus disposita pluribus ineditis auxit, introductione critica atque indicibus
Leibnitz, Opera philosoph.

instruxit Joann. Eduard. Erdmann. Berolini, 1839, 1840, t. I, gr. in-8°.

Le Laboureur, Mazures de l'île Barbe. — Les Mazures de l'abbaye royale de l'isle Barbe-lès-Lyon (par Cl. Le Laboureur). Paris, 1681, 1682, 2 vol. in-4°.

Leland, de Scriptor. britannic. — Commentarii de Scriptoribus britannicis, auctore Joanne Lelando londinate, ed. Ant. Hall. Oxonii, e theatro sheldoniano, 1709, 2 vol. in-8°.

Le Long (J.), Biblioth. sacr. — Bibliotheca sacra, in binos syllabos digesta, cura Jacobi Le Long. Parisiis. 1723, 2 vol. in-fol.

Le Long et Fontette, Biblioth. hist. de la Fr. — Bibliothèque historique de la France, par Jacques Le Long, édit. augmentée par Fevret de Fontette. Paris, 1768-1778, 5 vol. in-fol.

Le Long (Nicol.), Hist. du dioc. de Laon. — Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon, par Nicolas Le Long. Châlons, 1783, in-4°.

Le Maire, Paris anc. et mod. — Paris ancien et moderne, par C. Le Maire. Paris, 1685, 3 vol. in-12.

Le Mire. — Voyez *Miræus.*

Lenglet Dufresnoy, Apparitions, etc. — Traité historique et dogmatique sur les Apparitions, les visions et les révélations particulières, par l'abbé Lenglet Dufresnoy. Paris, 1751, 2 vol. in-12.

Lenglet Dufresnoy, Recueil de dissertat. — Recueil de dissertations anciennes et nouvelles sur les Apparitions, les visions et les songes, par l'abbé Lenglet Dufresnoy. Paris, 1751, 1752, 4 vol. in-12.

Le Paige, Biblioth. præm. — Bibliotheca præmonstratensis, auctore Joanne Le Paige. Parisiis, 1633, in-fol.

Le Paige, Hist. de l'ordre du Cygne. — Histoire de l'ordre héréditaire du Cygne, par l'abbé Le Paige. Bâle, 1780, in-8°.

Le Prevost (Auguste), Dictionn. des noms de lieux du departem. de l'Eure — Dictionnaire des anciens noms de lieux du département de l'Eure, par Auguste Le Prevost. Évreux, 1839, in-8°.

Le Quien, Oriens christ. — Oriens christianus, in quatuor patriarchatus digestus, quo exhibentur ecclesiæ, patriarchæ, cæterique præsules totius Orientis, studio et opera R. P. F. Michaelis Le Quien. Parisiis, 1740, 3 vol. in-fol.

Le Roux de Lincy, Ess. sur l'abbaye de Fecamp. — Essai historique et littéraire sur l'abbaye de Fécamp, par Le Roux de Lincy. Rouen, 1840, in-8°.

Le Roux de Lincy. Hist. de l'hôtel de ville de Paris. — Histoire de l'hôtel de ville de Paris, par Le Roux de Lincy. Paris, 1845, in-4°.

Le Roux de Lincy, Prov. fr. — Le livre des proverbes français, par Le Roux de Lincy. Paris, 1842, 2 vol. gr. in-18.

l'Escalopier, Notice sur un ms. intitulé *Annal mundi.* — Notice sur un manuscrit intitulé *Annales mundi*, etc., par M. le comte de l'Escalopier. Paris, 1842, in-8° de 50 p.

Lettres de rois, reines etc. — Lettres de rois, reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre, tirées des archives de Londres par Bréquigny, et publiées par M. Champollion-Figeac, dans la collection de Documents inédits sur l'histoire de France. Paris, 1839, t. I, in-4°.

Le Vasseur, Annal. de la cath. de Noyon. — Annales de l'église cathédrale de Noyon, avec une description et une notice de la ville, et des recherches tant des vies des évêques, que d'autres monuments du diocèse, par Jacques Le Vasseur. Paris, 1633, 2 vol. in-4°.

Leyser. Hist. poet. med. ævi. — Polycarpi Leyseri Historia poetarum et poematum medii ævi decem, post annum a nato Christo CCCC, sæculorum. Halæ Magdeb., 1721, al. 1741, in-8°.

Lezana, Annal. ord. B. V. M. de Monte Carmelo. — Annales sacri, prophetici et Eliani ordinis B. V. Mariæ de Monte Carmelo, auctore Joanne-Baptista de Lezana. Romæ, 1645-1656, 4 vol. in-fol.

Liber tr. virorum — Liber trium virorum et trium spiritualium virginum (scil. Hermæ, Uguetini, fr. Roberti, Hildegardis, Elizabeth, Mechtildis), ed. Fabro stapulensi, ap. Henricum Stephanum. Parisiis, 1513, in-fol.

Philippi a Limborch, SS. theologiæ inter Remonstrantes professoris, Historia Inquisitionis, cui subjungitur liber Sententiarum Inquisitionis tolosanæ ab anno Chr. 1307 ad ann. 1323. Amstelodami, 1692, in-fol. — Limborch (Van), Hist. Inquisition.

M. Martini Lipenii Bibliotheca philosophica. Francofurti ad Mænum, 1682, 2 vol. in-fol. — Lipen. Biblioth. philosoph.

Ejusdem Bibliotheca realis theologica. Ibid., 1685, 2 vol. in-fol. — Lipen. Biblioth. theolog.

Bibliothèque chartraine, ou Traité des auteurs et hommes illustres du diocèse de Chartres, par dom Jean Liron. Paris, 1718, in-4°. — Liron, Biblioth. chartraine.

Singularités historiques et littéraires, contenant plusieurs recherches, découvertes et éclaircissements sur un grand nombre de difficultés de l'histoire ancienne et moderne (par dom Jean Liron). Paris, 1738-1740, 4 vol. in-12. — Liron, Singular. hist.

Voyez *OEuvres complètes d'Hippocrate*, *Histoire littéraire de la France*. — Littré (Émile).

Le Livre de Baudouin. Lyon, sans date, in-4°. — Voyez les autres éditions à la marge de la p. 767. — Livre de Baudouin.

Histoire générale de Bretagne, par dom Gui-Alexis Lobineau. Paris, 1707, 2 vol. in-fol. — Lobineau, Hist. de Bretagne.

Histoire des saints de la province de Bretagne, etc., par dom G. A. Lobineau. Rennes, 1723, 2 vol. in-fol. — Lobineau, Vies des saints de Bretagne.

Essai sur les fables indiennes et sur leur introduction en Europe, par A. Loiseleur Deslongchamps; suivi du roman des Sept sages de Rome, publ. par Le Roux de Lincy. Paris, 1838, in-8°. — Loiseleur Deslongchamps, Ess. sur les fables indiennes.

Tableau historique des gens de lettres, ou Abrégé chronologique et critique de l'histoire de la littérature française, etc., par l'abbé de Longchamps. Paris, 1767-1770, 6 vol. in-12. — Longchamps, Tableau hist. des gens de lettres.

Opere di Gio. Francesco Loredano, nobile veneto. Venetia, 1667, 8 vol. in-18. — Loredano, Ist. de' re Lusignani.

Le Roman de la Rose, commencé par Guillaume de Lorris, achevé par Jean de Meun, édition de Méon. Paris, 1814, 4 vol. in-8°. — Lorris (Guill. de), Roman de la Rose.

Mémoires des pays, villes, comté et comtes, évêché et évêques... de Beauvoisis, par Antoine Loysel, avec les chartes et pièces justificatives. Paris, 1617, in-4°. — Loysel, Mém. du Beauv.

Reliquiæ manuscriptorum omnis ævi, diplomatum et monumentorum ineditorum, ex museo J. Petri Ludewig. Francof. et Lips., 1720-1740, 12 vol. in-8°. — Ludewig, Rel. mss.

Codex Italiæ diplomaticus, etc.; collegit Joannes-Christianus Lünig. Francofurti, 1725-1732, 4 vol. in-fol. — Lünig, Cod. Ital. diplom.

Voy. *Antonius senensis.* — Lusitani Chron. fr. ord. Prædic.

M.

Maan. Sancta et metropolitana Ecclesia turonensis, etc., studio Joannis Maan. Augustæ Turonum, in ædibus auctoris, 1667, in-fol. — Maan, Eccles. turon.

Acta sanctorum ordinis Sancti-Benedicti, in sæculorum classes distributa, colligere cœpit D. Lucas Dacheri; D. J. Mabillon illustravit, edidit, etc. Parisiis, 1668-1702, 9 vol. in-fol. — Mabillon, Acta SS. ord. S. Bened.

Vetera Analecta, studio Joannis Mabillon. Parisiis, 1675-1685, 4 vol. in-8°; 1723, in-fol. — Mabillon, Analect.

Annales ordinis Sancti-Benedicti, descripti a Joanne Mabillon et Renato Massuet. Parisiis, 1703-1739, 6 vol. in-fol. — Mabillon, Annal.

Mabillon, Iter italic. Joannis Mabillonii Iter italicum, in ejusdem et Mich. Germain Museo italico. Parisiis, 1687, 1689, 2 vol. in-4°.

Mabillon, Ouvr. posthumes. Ouvrages posthumes de D. Jean Mabillon et de D. Thierri Ruinart, publ. par D. Vincent Thuillier. Paris, 1724, 3 vol. in-4°.

Macaronea. Voyez *Merlin Cocaie.*

A. Maës, Josuæ hist. Josuæ historia, duplici editione, hebraica et græca, etc., auct. Andrea Masio. Antuerpiæ, 1574, in-fol.

Maff. volaterr., Comment. rer. urban. Commentarii rerum urbanarum libri XXXVIII, auct. Raph. Maffeio, volaterrano. Romæ, 1506, in-fol.

Magiri Eponymolog. Tobiæ Magiri Eponymologium criticum, complectens cognomina, descriptiones, elogia et censuras personarum ac rerum, etc., cura Christiani-Willelmi Eybenii. Francofurti et Lipsiæ, 1687, in-4°.

A. Mai, Class. auct. e cod. vatic. Classicorum auctorum e vaticanis codicibus editorum tomus I, etc., curante Angelo Maio. Romæ, 1828-1838, 10 vol. in-8°.

A. Mai, Spicileg. roman. Spicilegium romanum, ed. A. Maio. Romæ, 1839-1844, 10 vol. in-8°.

Maillet, Manuscrits de Rennes. Description, notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque publique de Rennes, par M. Maillet. Rennes, 1837, in-8°.

Maittaire, Annal. typogr. Michaelis Maittaire Annales typographici ab artis origine ad annum MD. Hagæ-Comitum, Amstel. et Londini, 1719-1741, 5 vol. en 9 part. in-4°.

Malingre, Antiquités de Paris. Ann. de Paris. Le Théâtre des antiquités de Paris, par dom du Breuil, augmenté par Cl. Malingre. Paris, 1609, in-4°. — Les Annales de la ville de Paris, par Cl. Malingre. Paris, 1640, in-fol.

Mallet, Hist. du couv. de S.-Jacq. Histoire des SS., papes, cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, docteurs de l'université de Paris, et autres hommes illustres qui furent supérieurs ou religieux du couvent de Saint-Jacques, de l'ordre des frères Prêcheurs, à Paris, par frère Antoine Mallet. Paris, Branchu, 1634, 2 vol. in-8°.

Malvenda, Annal. Prædic. Annales sacri ordinis Prædicatorum, auctore Thoma Malvenda. Neapoli, 1627, in-fol.

Malvenda, de Antichristo. F. Thomæ Malvendæ de Antichristo libri XI. Romæ, 1604, in-fol. — Altera ed. auctior, Valentiæ, 1621, in-fol.

Mamachi, etc., Annal. ord. Prædic. Annalium ordinis Prædicatorum volumen primum, etc., auctoribus ff. Thoma-Maria Mamachio, Francisco-Maria Pollidorio, Vincentio-Maria Badetto et Hermanno-Dominico Christianopulo. Romæ, 1756, t. I, in-fol.

Mandosio, Θέατρον archiatror. summ. pontif. Prosperi Mandosii Θέατρον, in quo maximorum christiani orbis pontificum archiatros spectandos exhibet. Romæ, 1696, in-4°. — Et dans l'ouvrage de Gaëtan Marini : Degli Archiatri pontificj. Rome, 1784, 3 vol. in-4°.

Manetti, Vita di Dante. Le Vite del Dante, del Petrarca, del Boccaccio, volgarizzate da D. Mauro Granata (d'après Giannozzo Manetti). Messina, 1828, in-8°.

Manget, Biblioth. scriptor. med. Bibliotheca scriptorum medicorum, veterum et recentiorum, auct. J. J. Manget. Aureliæ Allobrogum, 1731, 4 vol. in-fol.

Manrique, Annal. cisterc. Annales cistercienses, auctore Angelo Manrique. Lugduni, 1642-1653, 4 vol. in-fol.

Mansi, Biblioth. med. et inf. ætat. Joannis-Dominici Mansi additamenta ad Bibliothecam latinam mediæ et infimæ ætatis. Voyez *Fabricius.*

Mansi, Concilior. Supplem. Sanctorum conciliorum et decretorum Collectio nova, seu Collectionis conciliorum... Supplementum, ed. J. Dom. Mansi. Lucæ, 1748-1752, 6 vol. in-fol.

Mansi, Concil. Sacrorum conciliorum nova et amplissima Collectio, editio novissima, duabus parisiensibus et prima veneta longe auctior atque emendatior, ed. J. Dom. Mansi. Florentiæ et Venetiis, 1759-1798, 31 vol. in-fol.

Epitome virorum illustrium, qui vel scripserunt, vel jurisprudentiam docuerunt in scholis, etc., auct. Marco Mantua, patavino jurisconsulto, post Guidi Panziroli de Clar. leg. interpretibus libr. IV. Lipsiæ, 1721, in-4°. — Mantua, Epitom. vir illustr.

Voyez *Catalogue of the Harleian manuscripts.* — Mss. in the Harleian collection.

The latin poems commonly attributed to Walter Mapes, collected and edited by Thomas Wright. London, printed for the Camdem society, 1841, in-4°. — Mapes (Walter). The latin poems.

Chronicorum S. Francisci prima pars, Ulyssipone, 1556, in-fol. — Secunda pars, ibid., 1562, in-fol., et ann. 1615. — Tertia pars, Salmanticæ, 1570, in-fol. — Marc de Lisbonne, Chron. S. Francisci.

Petri de Marca Dissertationes de concordia sacerdotii et imperii (ed. Stephano Baluzio). Parisiis, 1704, in-fol. — Marca (P. de), Concord. sacerd et imper.

Dictionnaire historique, ou Mémoires critiques et littéraires, etc., par Prosper Marchand. La Haye, 1758, 1759, 2 vol. in-fol. — Marchand, Dict. hist.

Jacobi Marchantii Flandria commentariorum lib. IV descripta. Antuerpiæ, 1596, in-8°. — Marchant, Flandr. descr.

Historiæ de rebus Hispaniæ libri XXX, auctore J. Mariana. Toleti, 1592, vel 1595, in-fol. — Hagæ Comit., 1733, 4 tom., 2 vol. in-fol. — Mariana, Hist. Hisp.

Joannis Marianæ e S. J. Tractatus VII, de Adventu B. Jacobi apostoli in Hispaniam, de Editione vulgata, de Spectaculis, etc. Coloniæ Agrippinæ, 1609, in-fol. — Mariana, Tractat. VII.

Mariani Florentini Fasciculus chronicorum ordinis Minorum, usque ad an. 1486, ms. (Cité par *Wadding*. Voyez ce nom.) — Marian. Florent. Chron. ord. Min.

Histoire de Saladin, sultan d'Égypte et de Syrie, par Marin. Paris et La Haye, 1758, 2 vol. in-12. — Marin, Hist. de Saladin.

Voy. *Sanuto.* — Marin Sanuto. Secret. fidel. cruc.

Metropolis remensis historia, auctore Guillelmo Marlot. Insulis, 1666, t. I, in-fol. — Remis, 1679, t. II, in-fol. — Histoire de la ville, cité et université de Reims, par dom Guillaume Marlot. Reims, 1843-1847, 5 vol. in-4°. — Marlot, Metropol. rem.

Bibliotheca cluniacensis, in qua SS. patrum abb. clun. vitæ, miracula, scripta, statuta, privilegia, etc. Collegerunt Martinus Marrier et Andreas Quercetanus. Parisiis, 1614, in-fol. — Marrier, Biblioth. cluniac.

Veterum scriptorum et monumentorum amplissima collectio, studio Edmundi Martene et Ursini Durand. Parisiis, 1724-1733, 9 vol. in-fol. — Martène, Ampliss. collect.

De Antiquis Ecclesiæ ritibus libri III, etc., collecti atque exornati a R. P. domno Edmundo Martene, etc. Accedunt Tractatus de Antiqua Ecclesiæ disciplina in divinis celebrandis officiis, de Monachorum ritibus libri V denuo illustrati, Manuscriptorum opusculorum ad monachorum ritus appendix. Venetiis, 1783, 4 vol. in-fol. — Martène, de Antiq. Eccl. rit.

Thesaurus anecdotorum novus, complectens epistolas, diplomata, etc., studio Edmundi Martene et Ursini Durand. Parisiis, 1717, 5 vol. in-fol. — Martène, Thesaur. anecd.

Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (Martène et Durand). Paris, 1717, 1724, 2 vol. in-4°. — Martène, Voyage litt.

Sensuyvent les cinquante et ung Arrestz donnez au grand conseil d'amours, à l'encontre de plusieurs parties, etc. Paris, 1525, pet. in-4°. — Martial d'Auvergne, Arrêts d'amours.

Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, par M. Henri Martin. Paris, 1838-1847, t. I-XIV, in-8°. — Martin (Henri), Hist. de France.

Martini Poloni, archiepiscopi consentini, ac summi pontificis pœnitentiarii, Chronicon, etc. Coloniæ Agrippinæ, 1616, in-fol. — Martini Poloni Chron.

Masson (Pap.), de Episcop. rom. — J. Papyrii Masson libri VI de Episcopis Urbis. Parisiis, 1586, in-4°. Et ap. Murator. t. III Scriptor. rerum italicarum.

Mathoud, de Vera Senon. orig. christian. — De Vera Senonum origine christiana... Dissertatio. Adjecta est Appendix, etc., auctore R. P. D. Hugone Mathoud, presbytero monacho ordinis S. Benedicti e congregatione S. Mauri. Parisiis, 1687, in-4°.

Matthæus, Vet. ævi Analecta. — Veteris ævi Analecta, etc., collegit primus et edidit Antonius Matthæus, J. C. Lugduni Batavorum, 1697-1710, 10 vol. in-8°. — Nova ed. (cum notis Corn. Paul. Hoynck van Papendrecht). Hagæ Comitum, 1738, 5 vol. in-4°.

Matth. Paris. — Voy. *Paris.*

Matth. westmonast., Flor. hist. — Matthæi westmonasteriensis Flores historiarum de rebus britannicis ab anno 1066 ad ann. 1307, editi a Matthæo Parkero. Londini, 1570, in-fol.

Maupertuy, Hist. de l'Égl. de Vienne. — L'Histoire de la sainte Église de Vienne, etc., par M. de Maupertuy. Lyon, 1708, in-4°.

Maurolycus, Præfat. ad Cosmogr. — Fr. Maurolyci Cosmographia in tres dialogos distincta, etc. Venetiis, 1575, in-4°.

Mazzuchelli, Scrittor. d'Italia. — Gli Scrittori d'Italia, cioè Notizie storiche e critiche intorno alle vite e agli scritti dei letterati italiani, del conte Giammaria Mazzuchelli, bresciano. Brescia, 1753-1763, 2 vol., 6 part. in-fol.

Mehus, Vita, Ambros. camaldul. — Ambrosii Traversarii epistolæ. Edidit Laur. Mehus. Florentiæ, 1759, 2 vol. in-fol.

Mém. concernant les pairs de France. — Mémoire concernant les pairs de France. Voy. *Sacy.*

Mémoire pour le S^r. La Peyronie. — Mémoire pour le sieur François La Peyronie, premier chirurgien du roi, médecin consultant et de quartier de S. M. et chef de la chirurgie du royaume, et les prévôts et collége des maîtres en chirurgie de Paris; contre les doyen et docteurs régents de la Faculté de médecine de Paris, et contre l'université de Paris. Paris, 1746, in-4°.

Mém. cour. par l'Acad. de Bruxelles. — Mémoires couronnés par l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Bruxelles, 1818-1847, 21 vol. in-4°.

Mém. de l'Acad. des Inscript. — Voy. *Académie des Inscriptions.*

Mém. de l'Académie de Turin. — Mémoires de l'Académie de Turin, Littérature et beaux-arts. Turin, 1803-1813, 5 vol. in-4°.

Mém. de la soc. de Géographie. — Recueil de Voyages et de Mémoires, publié par la société de Géographie. Paris, 1824-1839, t. I-IV, in-4°.

Mém. de la soc. des Antiquaires de France. — Mémoires de la société des Antiquaires de France. Paris, 1817-1846, 18 vol. in-8°.

Mém. de la soc. des Antiquaires de Normandie. — Mémoires de la société des Antiquaires de Normandie, 1re série. Caen, 1824-1837, 10 vol. in-8°. — 2e série, Caen, 1837-1844, 3 vol. in-4°.

Mém. de l'Institut. — Voy. *Institut.*

Ménage, Dict. étymolog. — Dictionnaire étymologique de la langue françoise, par Ménage. Paris, 1750, 2 vol. in-fol.

Menagiana. — Menagiana, ou les bons mots, et remarques critiques, historiques, morales, et d'érudition de M. Ménage, recueillis par ses amis. Paris, 1729, 4 vol. in-12.

Menard, Martyr. ord. S. B. — Hugonis Menard Martyrologium sanctorum ordinis S. Benedicti, duobus observationum libris illustratum. Parisiis, 1629, in-8°.

Ménestrier, Hist. de Lyon. — Histoire civile et consulaire de la ville de Lyon, justifiée par chartes, titres, chroniques, etc., par Claude Fr. Ménestrier. Lyon, 1696, in-fol.

Méon, Fabliaux. — Fabliaux et contes des poëtes français des XI-XVe siècles, publiés par Barbazan. Paris, 1756, 3 vol. in-12; nouvelle édition, augmentée par Méon. Paris, 1808, 4 vol. in-8°. — Nouveau recueil de Fabliaux et con-

tes inédits, publié par Méon. Paris, 1823, 2 volumes in-8°. — Méon a publié aussi le Roman du Renart (Paris, 1826, 4 volumes in-8°), et donné une nouvelle édition du Roman de la Rose. Paris, 1814, 4 vol. in-8°.

Lindenius renovatus, sive Johannis-Antonidæ van der Linden de Scriptis medicis libri duo, amplificati et emendati a Georg. Abrahamo Mercklino. Norimbergæ, 1686, in-4°. — Mercklin, Lind. renov. de Script. med.

Mercure de France, de 1717 à 1778. Paris, 603 vol. in-12. — Mercure de Fr.

Merlini Cocaii (Theoph. Folengi) Opus Macaronicorum. Amstelod., 1692, p. in-8°. — Merl. Coc. Macaron.

Opera divi Joannis Mesue cum Antidotario Nicolai, impressa Lugduni per Benedictum Bonnyn, anno salutis 1539, in-12. — Mesué, Opera.

Histoire de l'Église de Metz, par Meurisse, de l'ordre des frères Mineurs. Metz, 1634, in-fol. — Meurisse, Hist. de l'Égl. de Metz.

Bibliotheca historica, instructa a Burcardo-Gotthelf Struvio, aucta a Chr. Gottlieb Budero, nunc vero a Joanne-Georgio Meuselio ita digesta, amplificata et emendata, ut pene novum opus videri possit. Lipsiæ, 1782-1804, 22 part. en 11 vol. in-8°. — Meusel, Biblioth. hist.

Commentarii, sive Annales rerum flandricarum, libri xvii, auct. Jacobo Meyero baliolano. Antuerpiæ, 1561, in-fol. — Meyer, Annal. rer. flandr.

Histoire des croisades, par Jos. Michaud. Paris, 1838, 6 vol. in-8°. — Bibliothèque des croisades. Paris, 1829, 4 part. in-8°. — Michaud, Hist. des croisades.

Chroniques anglo-normandes. Recueil d'extraits et d'écrits relatifs à l'histoire de Normandie et d'Angleterre pendant les XIe et XIIe siècles, etc., par Francisque Michel. Rouen, 1836-1840, 3 vol. in-8°. — Michel (Fr.), Chroniques anglo-norm.

Rapports à M. le ministre de l'instruction publique, dans la Collection de documents sur l'histoire de France. Paris, 1839, in-4°. — Michel (Fr.), Rapports au ministre.

Antiquités nationales, ou Recueil de monuments, etc., par Aubin-Louis Millin. Paris, 1790-an VIII, 5 vol. in-4°. — Millin, Antiq. nation.

Dictionnaire des Beaux-Arts, par A. L. Millin. Paris, 1806, 3 vol. in-8°. — Millin, Dict. des beaux-arts.

Monuments antiques inédits ou nouvellement expliqués, par A. L. Millin. Paris, 1802-1806, 2 vol. in-4°. — Millin, Monum. ant.

Voyage dans les départements du midi de la France, par A. L. Millin. Paris, 1807-1811, 4 t., 5 vol. in-8°. — Millin, Voyage dans le midi de la Fr.

Histoire littéraire des troubadours, par La Curne de Sainte-Palaye et l'abbé Millot. Paris, 1774, 3 vol. in-12. — Millot, Hist. litt. des troubadours.

Chronicon cisterciensis ordinis, etc. Aubertus Miræus, bruxellensis, S. theol. licent., canonicus et sigillifer antwerpiensis, publicabat. Coloniæ Agrippinæ, 1614, pet. in-8°. — Miræus, Chron. cisterc.

Ordinis præmonstratensis Chronicon, etc. Aubertus Miræus, bruxellensis... ex variis scriptoribus contexuit. Coloniæ Agrippinæ, 1613, p. in-8°. — Miræus, Chron. ord. præmonstr.

Auberti Miræi Elogia belgica. Antuerpiæ, 1608, in-4°. — Miræus, Elog. belg.

Auberti Miræi Opera diplomatica et historica, cura J. Fr. Foppens. Lovanii, 1723-1748, 4 vol. in-fol. — Miræus, Oper. diplomat. et hist.

Origines cartusianorum monasteriorum per orbem universum. Aubertus Miræus, bruxellensis, canonicus et scholasticus antuerp., eruendo publicabat. Coloniæ, 1609, p. in-8°. — Miræus, Orig. cartus. monaster.

Miscellanea lipsiensia nova. Lipsiæ, 1742-1758, 39 tom. en 10 vol. in-8°. — Miscellan. lipsiens. nova.

Vita di Dante Alighieri dettata da Melchior Missirini, terza edizione. Firenze, tipografia Fabris, 1842, 2 vol. in-18. — Missirini, Vita di Dante

Annales camaldulenses ordinis Sancti-Benedicti, ab anno Chr. 907 ad ann. — Mittarelli, Annal. camaldul.

1770, D. Joh. Bened. Mittarelli et D. Anselmo Castadoni auctoribus. Venetiis, 1755-1773, 9 vol. in-fol.

Mittarelli, Biblioth. mss. S. Mich. Bibliotheca codicum manuscriptorum monasterii S. Michaelis Venetiarum, cum appendice librorum impressorum XV sæculi, auct. J. B. Mittarelli. Venetiis, 1779, gr. in-fol.

Mittarelli, Rer. faventin. Script. Ad Scriptores rerum italicarum cl. Muratorii Accessiones historicæ faventinæ; prodeunt nunc primum opera et studio D. Joh. Bened. Mittarelli. Venetiis, 1771, in-fol.

Moïse de Couci, rabbin. Voy. les éditions de ses œuvres, p. 513.

Molanus, Hist. SS. imag. De historia SS. imaginum et picturarum... libri IV, auctore J. Molano; J. N. Paquot recensuit, illustravit, supplevit. Lovanii, 1771, in-4°.

Molanus, Natales SS. Belgii. Natales sanctorum Belgii, et eorumdem chronica recapitulatio, auctore Joanne Molano, cive et doctore theologo lovaniensi. Lovanii, 1595, in-8°.

Moléon (de), Voyag. liturg. de Fr. Voyages liturgiques de France, par le sieur de Moléon (J. B. Lebrun des Marettes). Paris, 1718, in-8°.

Mone, Anzeiger fur Kunde, etc. Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit, herausgegeben von Franz-Joseph Mone. Karlsruhe, 1832-1839, 8 part. in-4°.

Mongitore, Biblioth. sicula. Bibliotheca sicula, sive de Scriptoribus siculis, qui tum vetera, tum recentiora sæcula illustrarunt, notitiæ locupletissimæ, auctore Antonino Mongitore, presbytero panormitano. Panormi, 1707, 1714, 2 vol. in-fol.

Monsnyer (Raoul), S. Mart. tur. eccl. jura propugn. Celeberrimæ Sancti-Martini turonensis ecclesiæ jura propugnata contra Launoium, auct. Radulpho Monsnyer. Parisiis, 1663, in-8°.

Montesquieu, Esprit des lois. OEuvres complètes de Montesquieu. Paris, Lefèvre, 1826, 8 vol. in-8°.

Montfaucon, Biblioth. biblioth. Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova, studio Bernardi de Montfaucon, Benedictini. Parisiis, 1739, 2 vol. in-fol.

Montfaucon, Biblioth. Coislin. Bibliotheca Coisliniana, sive Manuscriptorum omnium græcorum, quæ in ea continentur, accurata descriptio, auct. Bernardo de Montfaucon. Paris, 1715, in-fol.

Montfaucon, Diarium ital. Diarium italicum, sive Monumentorum veterum, bibliothecarum, museorum, etc., notitiæ singulares in itinerario italico collectæ, a R. P. D. Bernardo de Montfaucon. Parisiis, 1702, in-4°.

Montucla, Hist. des mathém. Histoire des mathématiques, par Montucla. Nouv. édit., publ. par Lalande. Paris, 1799-1802, 4 vol. in-4°.

Moreri, Dict. hist. Dictionnaire historique de Moréri, augmenté par Goujet. Paris, 1732, 6 vol. in-fol.; supplém. de 1735, 2 vol. in-fol.; nouveau supplément de 1749, 2 vol. in-fol. — Édit. de Drouet. Paris, 1759, 10 vol. in-fol.

Morhof, Polyhist. Dan. Georg. Morhofii Polyhistor litterarius, philosophicus et practicus, cum accessionibus J. Frickii et J. Molleri, ed. J. Alb. Fabricio. Lubecæ, 1732, vel 1747, 2 vol. in-4°.

Morice, Hist. de Bretagne. Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, par dom P. Hyacinthe Morice et dom L. Charles Taillandier, avec les preuves. Paris, 1742-1756, 5 vol. in-fol.

Morotii Theatr. cartus. Theatrum chronologicum sacri cartusiensis ordinis, etc., auctore D. Carolo-Josepho Morotio. Taurini, 1681, in-fol.

Mouskés (Philipp.), Chronique. Chronique rimée de Philippe Mouskés, publiée par M. le baron de Reiffenberg. Bruxelles, 1836, 1838, 2 vol. in-4°. — Supplément, ibid., 1845, in-4°.

Muntaner, Cronic. Cronica o descripcio dels fets, e hazanayes del inclyt rey Don Jaume primer, rey d'Arago, de Mallorques e de Valencia, compte de Barcelona e de Muntpesller, e de molts de sos descendents, per Ramon Muntaner.

En Valencia, 1558, in-fol. — Traduction française par M. Buchon, dans les t. V et VI de la Collection des chroniques françaises. Paris, 1827, in-8°; et Paris, 1840, gr. in-8°.

Antiquitates italicæ medii ævi, sive Dissertationes, etc., auctore Ludovico-Antonio Muratorio. Mediolani, 1738-1742, 6 vol. in-fol. — Muratori, Antiq. italic.

Rerum italicarum Scriptores, a Ludov. Anton. Muratorio collecti. Mediolani, 1723-1751, 25 t., 28 vol. in-fol. — Muratori, Rer. ital. Scriptor.

N.

Voyage nouveau de la terre sainte, etc., par le R. P. Nau, de la compagnie de Jésus. Paris, 1744, in-12. — Nau, Voyage de la terre sainte.

Apologie pour les grands hommes soupçonnés de magie, avec quelques remarques (par Gabriel Naudé). Amsterdam, 1712, in-12. — Naudé (Gabriel), Apologie.

De antiquitate et dignitate scholæ medicæ parisiensis Panegyris, cum orationibus encomiasticis ad novem iatragonistas laurea medica donandos. Lutetiæ Paris., apud Joa. Moreau, 1628, in-8°. — Naudé (Gabr.), Panegyris.

Voy. *Rec. des historiens de la France.* — Naudet.

Voy. *Catalog. libr. mss. Lips.* — Naumann.

Istoria degli Scrittori fiorentini, opera postuma del P. Giulio Negri ferrarese, della compagnia di Gesù, etc. Ferrara, 1722, in-fol. — Negri, Scrittori fiorent.

Sylva nuptialis, etc., auctore Joanne Nevizano. Lugduni, 1524, in-4°. — Nevizan, Sylva nuptialis.

Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages, par le P. Niceron, Barnabite. Paris, 1727-1745, 43 t., 44 vol. in-12. — Niceron, Mém.

Voy. *Toppi.* — Nicod., Addiz. alla Biblioth. di Toppi.

Thresor de la langue francoyse tant ancienne que moderne, etc., par Jean Nicot. Paris, 1606, in-fol. — Nicot, Thrésor de la langue fr.

Il Nipotismo di Roma, o vero Relatione delle ragioni che muovono i pontefici all' aggrandimento de' nepoti. S. L., 1667, 2 part. in-12. — Nipotismo di Roma (Il).

L'Histoire et chronique de Provence de Cæsar de Nostradamus, gentilhomme provençal. Lyon, 1614, in-fol. — Nostredame (Cés. de), Hist. de Provence.

Les Vies des plus célèbres et anciens poëtes provençaux qui ont fleuri du temps des comtes de Provence, par Jehan de Nostre-Dame, procureur en la cour du parlement de Provence. Lyon, 1575, pet. in-8°. — Traduction italienne. Voy. *Crescimbeni.* — Nostredame (J. de), Vies des poëtes prov.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi et autres bibliothèques, publiés par l'Académie des Inscriptions. Paris, 1787-1847, 16 vol. in-4°. — Notices et extr. des manuscr.

Voy. *Diplomatique (Nouveau traité de).* — Nouv. traité de Diplomatique.

Fr. Joannis Nyder, ordinis Prædicatorum, Consolatorium timoratæ conscientiæ. Parisiis, Gering, 1473, in-fol.; ibid., Bonhomme, 1489, in-4°. — Nyder (J.), Consolat. timor. conscient.

Formicarium Joannis Nyder, S. theologiæ doctoris et ecclesiastæ præstantissimi, in quinque libros divisum; quibus christianus quilibet tum admirabili formicarum exemplo, tum historiis pro re accommodatis, et ad parandam sibi sapientiam, et ad vitam honeste pieque instituendam efficacissime eruditur. Opera et studio Georgii Colvenerii alostensis. Duaci, 1602, in-8. — Nyder (J.), Formicar.

O.

Regestrum visitationum archiepiscopi rothomagensis. — Journal des vi- — Odonis Rigaudi

Regestr. visitationum. sites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen (1258-1269), publ. pour la première fois par Théodose Bonnin. Rouen, 1847, in-4°.

Oldoini Athen. roman. Augustini Oldoini Athenæum romanum, in quo romanorum pontificum et pseudo-pontificum, necnon cardinalium et pseudo-cardinalium scripta exponuntur. Perusiæ, 1664, in-4°.

Oldoini Athenæum ligustic. Athenæum ligusticum, seu Syllabus scriptorum ligurum, necnon sarzanensium ac cyrnensium, etc., ab Augustino Oldoino, S. J., collectus. Perusiæ, 1680, in-4°.

Olearius, Biblioth. scriptor. eccl. J. G. Olearii Bibliotheca scriptorum ecclesiasticorum, cum præfatione J. F. Buddei. Ienæ, 1711, in-4°.

Olim. Olim, ou Registres des arrêts rendus par la cour du roi, publiés par M. Arthur Beugnot. Paris, 1839-1848, 3 vol. in-4°.

Ordene de chevalerie. L'Ordene de chevalerie, poëme attribué à Hue de Tabarie, publié par Barbazan. Lausanne et Paris, 1759, pet. in-8°, et depuis dans le recueil de Fabliaux de Méon.

Ordonnances des rois de Fr. Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par Laurière, Bréquigny, Pastoret, M. Pardessus. Paris, imprimerie royale, 1723-1847, 21 vol. in-fol. — Table chronologique des Ordonnances, par M. Pardessus. Paris, 1847, in-fol.

Orlandi, Origine della stampa. Origine e progressi della stampa, osia dell' arte impressoria, all' anno 1500, da Pellegrino-Antonio Orlandi. Bologna, 1722, in-4°.

Oroux, Hist. eccles. de la cour de Fr. Histoire ecclésiastique de la cour de France, par Oroux. Paris, 1776, 1777, 2 vol. in-4°.

Ossinger, Biblioth. augustinian. Bibliotheca augustiniana historica, critica et chronologica, etc. Collegit Joannes-Felix Ossinger. Ingolstadii et Augustæ Vindelicorum, 1768, in-fol.

Othon de Frisingue, Chron. Ottonis, episcopi frisingensis, Chronicon, apud Urstisii Scriptores rerum germanicarum. Voyez *Urstisius*.

Otto (Fr. G.), Comment. critic. in codd. biblioth. acad. Gissens. Commentarii critici in codices bibliothecæ academicæ Gissensis græcos et latinos philologicos, et medii ævi historicos ac geographicos, etc. Scripsit Dr Frid. Guil. Otto. Gissæ, 1842, in-fol.

Oudegh., Chron. de Flandre. Les Chroniques et Annales de Flandre, de 620 à 1476, par d'Oudegherst. Anvers, 1571, in-4°. — Nouvelle édition, avec des notes, par Lesbroussart. Gand, 1789, 2 vol. in-8°.

Oudin (Cas.), Scriptor. eccles. Casimiri Oudini Commentarius de Scriptoribus Ecclesiæ antiquis, cum multis dissertationibus. Francofurti et Lipsiæ, Weidmann, 1722, 3 vol. in-fol.

P.

Panvinii (On.), Vitæ pontif. Onuphrii Panvinii liber de Vitis romanorum pontificum. Lovanii, 1572, in-fol.; Coloniæ, 1626, in-4°.

Panzer, Annal. typograph. Annales typographici, ab artis origine ad ann. 1536, post Maittairii, Denisii, aliorumque curas, emendati et aucti opera Georgii-Wolfgangi Panzer. Norimbergæ, 1793-1803, 11 vol. in-4°.

Panzirole, de Claris leg. interpr. Guidi Panziroli de Claris legum interpretibus libri IV. Venetiis, 1637, in-4°; Lipsiæ, 1721, in-4°.

Paoli (Sebast.), Cod. diplomat. Codice diplomatico del sacro militare ordine Gerosolimitano, oggi di Malta, raccolto da varj documenti di quell' archivio, per servire alla storia dello stesso ordine in Soria, del P. Sebastiano Paoli. Lucca, 1733, 1737, 2 vol. in-fol.

Papebrochii Dissertationes, in Actis sanctorum. Voy. *Bolland.*
Papebrochii Dissertat.

Bibliothèque des auteurs de Bourgogne, par Philibert Papillon (publiée par Joly). Dijon, 1742, 2 part. in-fol.
Papillon, Biblioth. de Bourgogne.

La Storia di san Francesco di Assisi, opera critica di fra Niccola Papini, etc. Fuligno, 1825, 1827, 2 vol. in-4°.
Papini, Storia di san Francesco di Assisi.

Histoire générale de Provence, par J. P. Papon, de l'Oratoire. Paris, 1777-1786, 4 vol. in-4°.
Papon, Hist. de Provence.

Voyage littéraire de Provence, par J. P. Papon, de l'Oratoire. Paris, 1780, in-12; sec. éd., Paris, 1787, 2 vol. in-12.
Papon, Voyage de Provence.

Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas et du pays de Liége, par J. Noël Paquot. Louvain, 1765-1770, 3 vol. in-fol., ou 18 vol. in-12.
Paquot, Mém. litt.

Collection des lois maritimes antérieures au XVIII[e] siècle, par M. Pardessus. Paris, 1828-1845, 6 vol. in-4°.
Pardessus, Coll. des lois marit.

OEuvres complètes d'Ambroise Paré, revues et collationnées sur toutes les éditions, avec des variantes; ornées de 217 planches et du portrait de l'auteur; accompagnées de notes historiques et critiques, et précédées d'une introduction sur l'origine et les progrès de la chirurgie en Occident du sixième au seizième siècle, et sur la vie et les ouvrages d'Ambroise Paré, par J. F. Malgaigne. Paris, 1840, 3 vol. in-8°.
Paré (Ambr.), OEuvres compl.

Matthæi Paris, monachi albanensis, Historia major, sive Rerum anglicarum historia a Guillelmi adventu ad ann. 1273. Turici, 1589, in-fol. — Londini, ed. Willielmo Wats, 1640, 1641, 2 vol. in-fol. — Parisiis, 1644, in-fol. — Trad. fr., par A. Huillard-Bréholles. Paris, 1840, 1841, 9 vol. in-8°.
Paris (Matth.), Hist. maj.

Les Manuscrits français de la Bibliothèque du roi, leur histoire, etc., par M. Paulin Paris. Paris, Techener, 1836-1848, vol. I-VII, in-8°. — Voyez aussi *Berte aux grans piés*, *Chanson d'Antioche*, *Chroniques de Saint-Denis*, *Histoire littéraire de la France*.
P. Paris, Mss. fr.

Le Romancero français. Histoire de quelques anciens trouvères, et Choix de leurs chansons. Le tout nouvellement recueilli par M. Paulin Paris. Paris, Techener, 1833, in-12.
P. Paris, Romancero.

Paschalis Galli Bibliotheca medica, sive Catalogus illorum, qui ex professo artem medicam in hunc usque annum scriptis illustraverunt, etc. Basileæ, 1590, in-8°.
Paschal. Galli Biblioth. med.

Codices manuscripti bibliothecæ regii Taurinensis Athenæi per linguas digesti, auctoribus Josepho Pasini, Antonio Rivautella et Francisco Berta. Taurini, 1749, 2 vol. in-fol.
Pasini, Rivautella et Berta, Codic. mss. biblioth. Taurin.

Recherches de la France, par Estienne Pasquier. Paris, 1643, in-fol., et t. I de ses OEuvres. Amsterdam (Trévoux), 1723, 2 vol. in-fol.
Pasquier, Recherches.

Paranymphus medicus, habitus in scholis medic., die 28 junii 1648, a Roberto Patin, medicinæ baccalaureo, de Antiquitate et dignitate scholæ medicæ parisiensis, et illustrioribus, qui in ea claruere, medicis, cum singulorum licentiandorum elogiis. Parisiis, Boisset, 1663, in-12.
Patin (Rob.), Paranymphus.

Pauli Diaconi (Warnefridi) de Gestis Langobardorum libri VI. Lugduni Batavorum, 1595, p. in-8°, et dans le t. I, 1[re] partie, du recueil de Muratori, Rerum italicarum Scriptores.
Paul Diacre, de Reb. gest. Langob.

Mélanges tirés d'une grande bibliothèque (par le marquis de Paulmy, Contant d'Orville, etc.). Paris, 1779-1788, 70 tom. en 69 vol. in-8°.
Paulmy, Mél. tirés d'une grande biblioth.

Memorie per servire alla Vita di Dante, dans l'édition de Dante publiée par Zatta. Venise, 1757, 1758, 5 vol. in-4°.
Pelli, Memor. per servire alla Vita di Dante.

Percin, Monum. ord. Prædicat. Monumenta conventus tolosani ordinis fratrum Prædicatorum primi, ex vetustissimis mss. originalibus transcripta, etc., in quibus Historia almi hujus conventus per annos distribuitur, etc., scriptore P. J. Jac. Percin (de Montgaillard), tolosate, tolosanique conventus alumno. Tolosæ, Pech, 1693, in-fol.

Péricaud, Catalogue des Lyonnais, etc. Biographie lyonnaise. Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire, rédigé par MM. Breghot du Lut et Péricaud aîné. Lyon, 1839, in-8°.

Pernetti, Lyonnais dignes de mémoire. Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou les Lyonnais dignes de mémoire, par l'abbé Pernetti. Lyon, 1757, 2 vol. p. in-8°.

Perry, Hist. ecclés. et civ. de Châlon-sur-Saône. Histoire ecclésiastique et Histoire civile de la ville de Châlon-sur-Saône, par Claude Perry, jésuite. Châlon, 1659, in-fol.

Pertz, Archiv der Gesellschaft, etc. Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtkunde, etc., herausgegeben von G. H. Pertz. Hannover, 1820-1847, vol. I-IX, in-8°.

Pertz, Monum. German. hist. Monumenta Germaniæ historica, edidit Georgius-Heinricus Pertz. Hannoveræ, 1826-1846, vol. I-IX, in-fol.

Petrarchæ Epist. senil. Francisci Petrarchæ Epistolæ rerum senilium, inter Opera quæ extant omnia. Basileæ, 1581, 4 tom. en 1 vol. in-fol.

Petreii Biblioth. cartusiana. Bibliotheca cartusiana, sive Illustrium sacri cartusiensis ordinis scriptorum catalogus, auctore F. Theodoro Petreio, ejusdem apud Ubios familiæ professo. Coloniæ, 1609, p. in-8°.

Petri Blesensis Opera. Petri Blesensis, bathoniensis in Anglia archidiaconi, Opera omnia, etc., edente Petro de Gussanvilla, presbytero carnotensi. Parisiis, 1667, in-fol.

Pez, Thes. anecdot. D. Bernardi Pezii Thesaurus anecdotorum novissimus. Augustæ Vindelicorum, 1721-1729, 6 vol. in-fol.

Philadelph. Libycus, Vita et gesta Gualæ Bicchieri. Vita et gesta Gualæ Bicchieri, auct. Philadelpho Libyco (Jos. Frova). Mediolani, 1767, in-fol.

Philipp. Bergom. Supplem. chronic. Philippi Bergomensis Supplementum chronicarum. Venetiis, 1483, in-fol.; 1581, in-4°; 1583, in-fol. Voy. *Foresti*.

Pic de la Mirand. (J.), Opera. Joannis Pici Mirandulæ Opera. Bononiæ, 1496, in-fol.; Argentorati, 1504, in-fol.

Pic de la Mirand. (Jean-Fr.), Opera. Jo. Francisci Pici Mirandulæ Opera, in ed. Operum Joannis Pici. Argentorati, 1504, in-fol.

Piemontesi illustri. Piemontesi illustri. Torino, 1780-1787, 5 vol. in-8°.

Pierre de Font., Conseil. Le Conseil de Pierre de Fontaines, ou Traité de l'ancienne jurisprudence française, nouvelle édition publiée d'après un manuscrit du XIII[e] siècle appartenant à la bibliothèque de Troyes, par M. A. J. Marnier. Paris, 1846, in-8°.

Piganiol, Descr. de Paris. Description de Paris, Versailles, etc., par Piganiol de la Force. Paris, 1765, 10 vol. in-12.

Pio, Vite de' Predic. Delle Vite degli uomini illustri dell' ordine di San Domenico, da Gian-Michele Pio. Bologna e Pavia, 1607 e 1613, 2 part. in-fol.

Pirro, Sicil. sacra. Sicilia sacra, disquisitionibus et notitiis illustrata, etc., auctore abbate netino et regio historiographo Don Roccho Pirro, editio tertia, emendata et continuatione aucta cura et studio S. T. D. D. Antonini Mongitore. Panormi, 1733, 2 vol. in-fol.

Pistor., Scriptor. rer. germ. Rerum germanicarum Scriptores aliquot insignes, collectore Joanne Pistorio nidano, cum notis Struvii. Ratisbonæ, 1731, 3 vol. in-fol.

Pithou, Scriptor. rer. gallicar. Annalium et historiæ Francorum, ab ann. 708 ad ann. 990, Scriptores coætani XII, ex bibliotheca Petri Pithœi. Parisiis, 1588, in-fol.; Francofurti, 1594, in-8°. — Historiæ Francorum, ab ann. 900 (verius 1000) ad ann.

1285, Scriptores veteres XI, ex bibliotheca Petri Pithœi. Francofurti, 1596, in-fol.

Joannis Pitsei de Illustribus Angliæ scriptoribus, in t. I Relationum historicarum de rebus anglicis. Parisiis, 1619, in-4°. — Pits, Scriptor. Angl.

Vincentii Placcii Theatrum anonymorum et pseudonymorum. Hamburgi, 1708, in-fol. — Placc., Theatr. anonym.

B. Platinæ cremonensis Opus de Vitis ac gestis summorum pontificum, etc. Sine loco, 1664, in-12. — Platine, Vitæ pontific.

Les Poésies du roi de Navarre, avec des notes et un glossaire français, par Lévesque de la Ravalière. Paris, 1742, 2 vol. pet. in-8°. — Poésies du roi de Navarre.

Portal, Histoire de l'anatomie et de la chirurgie, contenant l'origine et les progrès de ces sciences, etc. Paris, 1770-1773, 7 vol. pet. in-8°. — Portal, Hist. de l'anatom.

Antonii Possevini Apparatus sacer, cum appendicibus. Coloniæ, 1608, 2 vol. in-fol. — Possevin, Appar. sac.

Antonii Possevini Bibliotheca selecta. Coloniæ, 1607, in-fol. — Possevin, Biblioth. select.

De l'Influence exercée par la médecine sur la renaissance des lettres, Discours prononcé dans la salle des actes de la Faculté de médecine de Montpellier, le 20 novembre 1809, par M. Prunelle, professeur de médecine légale et d'histoire de la médecine. Montpellier, 1809, in-4° de 110 pages. — Prunelle, de l'Influence de la med.

C. Pruys van der Hœven, de Historia medicinæ liber singularis. Lugd. Batav., 1842, in-8°. — Pruys, Hist. med.

Ptolemæi lucensis, episcopi torcellensis, Annales, ab anno salutis 1060 ad 1303, nunc primo in lucem editi. Lugduni, 1619, p. in-8°. Et in t. XII Bibliothecæ maximæ patrum, XI Scriptorum rerum ital. a Muratorio collectorum. — Ptol. luc. Annal.

Q.

Quadrio. Della storia e della ragione d'ogni poesia volumi quattro, di Francesco Saverio Quadrio. Bologna e Milano, 1739-1752, 4 vol. en 7 part. in-4°. — Quadrio, Storia d'ogni poesia.

Johannis-Andreæ Quenstedt Dialogus de Patriis illustrium doctrina et scriptis virorum omnium ordinum ac facultatum, ab initio mundi... ad ann. 1600, exhibens plerorumque doctorum præcipua scripta et ætatem, etc. Wittebergæ, 1654, vel 1691, in-4°. — Quenstedt, de Patr. vir. illustr.

Recherches critiques et historiques sur l'origine, sur les divers états et sur les progrès de la chirurgie en France, sans nom d'auteur, avec une préface signée Girodat. Paris, 1744, in-4°, ou 2 vol. in-12. — Quesnay, Rech. sur la chirurg.

Voy. *Échard.* — Quétif et Échard.

R.

Rabelais. Œuvres de Rabelais, avec des remarques historiques et critiques (par Le Duchat, etc.), Paris, 1732, 5 vol. in-8°. — Amsterdam, 1741, 3 vol. in-4°. — Paris, 1823, 9 vol. gr. in-8°. — Rabelais, Œuvres.

Rainerii de Pisis, ordinis Prædicatorum, Summa theologiæ, seu Pantheologia. Norimbergæ, 1474, 2 part. in-fol. — Rainer, Summa theolog.

Ad Natales sanctorum Belgii Joannis Molani Auctarium, in quo tam martyres, quam alii sancti, beati, aut venerabiles ac pietatis fama celebres — Raisse (Arn. de), Ad Natales SS. Belgii Auctarium.

homines recensentur; auctore Arnoldo de Raisse, duacensi. Duaci, 1626, in-8°.

Ramus, Advertiss. sur la ref. de l'univ. de Paris. — Advertissements sur la reformation de l'université de Paris, au roy (par Ramus). Paris, de l'imprimerie d'André Wechel, 1562, in-8°. — Et dans les Archives curieuses de l'histoire de France, par Cimber et Danjou, 1re série. Paris, 1834-1837, 15 vol. in-8°, t. V, p. 117-163.

Ranuusio, de Bello constantinopolit. — Paulus Ramnusius, de Bello constantinopolitano. Venetiis, 1584, in-4°. — De Bello constant. et de imperatoribus Comnenis per Gallos et Venetos restitutis, Historia Pauli Ramnusii, editio altera. Venetiis, Brogioli, 1634, in-fol.

Ravaisson, Biblioth. de l'Ouest. — Rapports au ministre de l'instruction publique sur les Bibliothèques des départements de l'Ouest, par Félix Ravaisson. Paris, 1841, in-8°.

Ravaisson, Essai sur la Métaphys. d'Aristote. — Essai sur la Métaphysique d'Aristote, par Félix Ravaisson. Paris, 1837, 1846, tom. I et II, in-8°.

Raynaud (Théoph.), Opera. — Theophili Raynaudi Opera omnia. Lugduni, 1661-1685, 20 vol. in-fol.

Raynouard, Choix, etc. Lexique roman. — Choix des poésies originales des troubadours, par M. Raynouard. Paris, Firmin Didot, 1816-1821, 6 vol. in-8°. — Lexique roman, ou Dictionnaire de la langue des troubadours, comparée avec les autres langues de l'Europe latine; précédé d'un nouveau Choix des poésies originales des troubadours et d'extraits de poëmes divers; par le même. Paris, 1836-1844, 6 vol. in-8°.

Razzi, Istor. de' Predic. — Fra Serafino Razzi, Istoria degli uomini illustri... del sacro ordine degli Predicatori. Lucca, 1596, in-8°.

Rec. de la soc. de Géographie. — Recueil de voyages et mémoires publiés par la société de Géographie. Paris, 1824-1839, 5 vol. in-4°.

Rec. des histor. de la Fr. — Scriptores rerum gallicarum et francicarum. — Recueil des historiens des Gaules et de la France, par dom Bouquet et d'autres Bénédictins; depuis le tome XIII, par Brial; les tomes XIX et XX, par MM. Daunou et Naudet. Paris, 1738-1840, 20 vol. in-fol.

Regimen sanit. salern. — Regimen sanitatis salernitanum, sive Scholæ salernitanæ de conservanda bona valetudine præcepta, ed. J. Christian. Gottlieb Ackermann. Londini, 1790, in-8°.

Reglements sur les arts et mét. de Paris. — Règlements sur les arts et métiers de Paris, rédigés au XIIIe siècle, et connus sous le nom du Livre des métiers d'Étienne Boileau; publiés pour la première fois en entier par G. B. Depping. Paris, 1837, in-4°.

Regula S. Benedicti. — Dans le t. III de l'ouvrage intitulé: Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît (par dom Jean François). Bouillon, 1777, 1778, 4 vol. in-4°.

Reiffenberg (M. de), Annuaire de la biblioth. roy. de Belgique. — Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique, par le conservateur baron de Reiffenberg; les neuf premières années. Bruxelles, 1840-1848, 9 vol. in-12.

Reiffenberg (M. de), Monuments pour servir, etc. — Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, etc., par M. le baron de Reiffenberg. Bruxelles, 1844-1848, 4 vol. in-4°. — Voy. aussi le *Chevalier au Cygne*, *Gautier de Tournai*, *Mouskès* (*Philippe*), etc.

Reinesii Var. lect. — Thomæ Reinesii Variæ lectiones. Altenburgi, 1640, in-4°.

Reisch, Margarita philosoph. — Gregorii Reisch, ordinis cartusiani, Margarita philosophica. Heidelbergæ, 1496, in-4°.

Reland, Palæstina. — Hadriani Relandi Palæstina ex monumentis veteribus illustrata. Traj. Bat., 1714, 2 vol. in-4°.

Remusat (Ch. de), Abélard. — Abélard, par M. Charles de Remusat. Paris, 1845, 2 vol. in-8°.

Le Roman du Renart, publié par Méon. Paris, 1826, 4 vol. in-8°. — Supplément, publié par M. Chabaille. Paris, 1835, in-8°. Renart (Rom. du).

Veterum scriptorum, qui Cæsarum et imperatorum germanicorum res per aliquot sæcula gestas litteris mandarunt, tomus unus, a Justo Reubero olim editus, etc. Francofurti ad Mænum, 1726, in-fol. Reuber, Veter. scriptor.

Revue des deux mondes, paraissant deux fois par mois depuis 1829, Paris, in-8°. Revue des deux mondes.

Continens Rasis, ordinatus et correctus per clarissimum artium et medicinæ doctorem, magistrum Hieronymum Surianum, nunc in Camaldulensi ordine Deo dicatum. Brixiæ, 1486, 2 vol. in-fol. Rhasès, Continens.

Joannis-Baptistæ Riccioli Chronologia reformata, et ad certas conclusiones redacta. Bononiæ, 1669, 3 part. in-fol. Riccioli, Chronolog. reformata.

Analyse des conciles généraux et particuliers, etc., par le R. P. Charles-Louis Richard, de l'ordre et du noviciat général des frères Prêcheurs. Paris, 1772-1777, 5 vol. in-4°. Richard, Anal. des conciles.

Opus aureum ac preclarum, de recenti memoria in lucem traditum; signa, causas et curas febrium complectens, secundum autorum intentiones in hac pagina notatorum: Marsilii de Sancta-Sophia, de febribus; de omnium modorum fluxu ventris; de omnium accidentium febrium cura; de febre pestilentiali; — Galeatii de Sancta-Sophia, de febribus; de omnium modorum fluxu ventris; de omnium accidentium febrium cura; — Ricardi parisiensis, de signis febrium; — Anthonii de Gradis mediolanensis, de febribus; — Intentiones habende in febribus Christofori Marsilii bergomensis. Lugduni, anno Domini 1517, in-4°. Richard, de Febribus.

Incipit scriptum super quarto Sententiarum, editum a fratre Ricardo de Mediavilla, ordinis Minorum doctore preclarissimo. Venetiis, 1489, in-fol. (Voy. les autres éditions, p. 130.) Richard de Middleton, Super quarto Sententiar.

Annales ecclesiastici post Baronium, producti ab anno 1198 ad 1565, ab Odorico Raynaldo. Romæ, 1646-1677, 10 vol. in-fol. — Et dans l'édit. de Baronius, par Mansi. Lucques, 1738-1757, 38 vol. in-fol. Rinaldi, Annal. ecclesiast.

La Chasse aux bibliographes et antiquaires malavisés, par l'abbé Rive. Londres (Aix), 1788, 1789, 2 vol. in-8°. Rive, la Chasse aux bibliogr.

Voy. *Histoire littéraire de la France.* Rivet (dom).

Fables inédites des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, et Fables de La Fontaine, etc., précédées d'une notice sur les fabulistes, par A. C. M. Robert. Paris, 1825, 2 vol. in-8°. Robert, Fables inéd.

Voy. *Gallia christiana.* Robert (Cl.), Gall. christ.

Le Parnasse occitanien, ou Choix des poésies originales des troubadours, tirées des manuscrits nationaux (par M. de Rochegude). Toulouse, 1819, 2 vol. in-8°. Rochegude, Parn. occit.

Historia ordinis seraphici, auct. Petro Rodulphio. Venetiis, ap. Franc. de Franciscis senens., 1586, in-fol. Rodolphe, Hist. ord. seraph.

Jos. Rodriguez de Castro, Biblioteca española. Madrid, Sancho, 1781, 1786, 2 vol. in-fol. Rodrig. de Castro, Biblioth. españ.

Fratris Rogeri Bacon, ordinis Minorum, Opus majus ad Clementem quartum, pontificem romanum. Ex. ms. codice Dubliniensi, cum aliis quibusdam collato, nunc primum edidit S. Jebb, M. D. Londini, 1733, in-fol.; Venetiis, 1750, p. in-fol. Rog. Bacon, Op. majus.

Practica magistri Rogerii; insérée, comme un traité de chirurgie, dans le recueil intitulé: Cyrurgia Guidonis de Cauliaco, et Cyrurgia Bruni, Theodorici, Rolandi, Lanfranci, Rogerii, Bertapalie, noviter impressus. Roger de Baron, Practica med.

Venetiis, per Bernardinum Venetum de Vitalibus, 1519, in-fol.—Pour les autres éditions, voy. pag. 534-536.

Rog. de Hoved., Annal. angl. — Rogeri de Hoveden Annales rerum anglicarum, ap. Henr. Savilii Angl. rer. Scriptores. Londini, 1596; Francof., 1601, in-fol.

Roger de Parme, Chirurgia, Phlebotomia. — Voy. les éditions des OEuvres de Roger de Parme, p. 521 et suiv.

Romans des douze pairs de France. — Romans des douze pairs de France, nos 1 à 11, savoir : 1° li Romans de Berte aux grans piés, précédé d'une lettre à M. Monmerqué sur les Romans des douze pairs, publié par M. Paulin Paris; 2° et 3° li Romans de Garin le Loherain, précédé de l'Examen du système de M. Fauriel sur les Romans carlovingiens, publié par M. Paulin Paris; 4° le Roman de Parise la duchesse, publié par M. de Martonne; 5° et 6° la Chanson des Saxons, publiée par M. Francisque Michel; 7° li Romans de Raoul de Cambrai et de Bernier, publié par M. Edward Le Glay; 8° et 9° la Chevalerie Ogier de Danemarche, publiée par M. Barrois; 10° et 11° la Chanson d'Antioche, publiée par M. Paulin Paris. Paris, Techener, 1832-1848, 11 vol. in-12.

Romey, Hist. d'Espagne. — Histoire d'Espagne, par M. Ch. Romey. Paris, 1839-1841, t. I-VI, in-8°.

Roquefort, Etat de la poés. fr. — De l'état de la poésie française dans les XIIe et XIIIe siècles, par B. de Roquefort-Flaméricourt. Paris, 1815, in-8°.

Roquefort, Gloss de la lang. rom. — Glossaire de la langue romane, par J. B. B. Roquefort. Paris, 1808, 2 vol. in-8°. — Supplément au Glossaire de la langue romane, par J. B. de Roquefort. Paris, 1820, in-8°.

Rosseeuw Saint-Hilaire, Hist. d'Espagne. — Histoire d'Espagne, depuis les premiers temps historiques jusqu'à la mort de Ferdinand VII, par M. Rosseeuw Saint-Hilaire. Paris, 1844, t. I-IV, in-8°.

Rossi (De-), Annal. hebræo-typogr. — Annales hebræo-typographici, ab anno 1501 ad ann. 1540, auct. J. B. De-Rossi. Parmæ, 1795, 1799, 2 part. in-4°.

Rossi (De-), Dizion. degli aut. ebrei. — Dizionario storico degli autori ebrei, del dottore G. B. De-Rossi. Parma, 1802, 2 vol. in-8°.

Rossi (De-), Mss. codd. hebraic. — Manuscripti codices hebraici bibliothecæ Johannis-Bernardi De-Rossi. Parmæ, 1803, 3 vol. in-8°.

Rubei (Hieron.) Histor. Ravenn. — Historiarum libri X, Gothorum atque Longobardorum res gestas, Ravennatum præcipue historiam complectentes, etc., auct. Hieronymo Rubeo. Venetiis, 1572, in-fol. — Ibid., cum libro XI°, 1603, in-4°.

Rudimentum novitiorum. — Rudimentum noviciorum. Epithoma partes in sex juxta mundi sex ætates divisum, quod placuit Rudimentum noviciorum intitulari, etc. In urbe Lubicana, per Lucam Brandis de Schass, 1475, 2 part. in-fol.

Ruffi, Hist. de Marseille. — Histoire de la ville de Marseille, par Antoine de Ruffi. Marseille, 1696, 2 vol. in-fol.

Rutebeuf (OEuvres de). — OEuvres complètes de Rutebeuf, trouvère du XIIIe siècle, recueillies et mises au jour, pour la première fois, par Achille Jubinal. Paris, 1839, 2 vol. in-8°.

Rymer, Fœdera, etc. — Fœdera, conventiones, litteræ, et cujuscumque generis Acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, etc., studio Thomæ Rymer. Hagæ-Comitum, 1741-1745, 10 vol. in-fol. — Voy. les autres éditions à la marge de la p. 786.

S.

Sacy, Mém. concernant les pairs de France — Mémoire concernant les pairs de France, avec les preuves, par Me Sacy. Paris, Coustelier, 1720, in-4°.

Histoire généalogique de la maison de France, par Scévole et Louis de Sainte-Marthe. Paris, 1628 ou 1647, 2 vol. in-fol. — Sainte-Marthe, Hist. de la maison de France.

Ars chirurgica. Guidonis Cauliaci Lucubrationes chirurgicæ ab infinitis prope mendis emendatæ, ac instrumentorum chirurgicorum formis, quæ in aliis impressionibus desiderabantur, exornatæ. Bruni præterea, Theodorici, Rolandi, Lanfranci et Bertapaliæ Chirurgiæ, maxima nunc diligentia recognitæ. His accesserunt Rogerii ac Guil. Saliceti Chirurgiæ, quarum prior quibusdam decorata adnotationibus nunc primum in lucem exit, altera ex vetustorum exemplarium lectione innumeris fere in locis aucta ac in integrum restituta. Venetiis, apud Juntas, 1546, in-fol. — Salicet, Chirurgia.

Fratris Salimbeni Chronicon, in Sarti opere de Claris archigymnasii bononiensis professoribus, t. I, part. II, p. 208-214. Voy. *Sarti*. — Salimb. (Fratr.), Chron. ms.

Caius Crispus Sallustius ad codices parisinos recensitus, curante J. L. Burnouf. Parisiis, 1822, in-8°. — Sallustii Opera.

Des Sciences occultes, ou Essai sur la magie, les prodiges et les miracles, par Eusèbe Salverte. Paris, 1829, 2 vol. in-8°. — Salverte (Eus.), des Sciences occultes.

Thesaurus arcanus lusitanis gemmis refulgens, in quo Ægidii, magi olim theurgici, stupendæ historiæ..... continentur; auct. fr. Stephano de Sampayo. Parisiis, 1586, in-8°. — Sampayo, Thes. arcan.

Bibliotheca belgica manuscripta, sive Elenchus universalis codicum manuscriptorum in celebrioribus Belgii cœnobiis, ecclesiis, urbium..... bibliothecis adhuc latentium. Collegit et edidit Antonius Sanderus. Insulis, 1641, 1644, 2 part. in-4°. — Sander, Biblioth. belg. ms.

Antonii Sanderi Flandria illustrata. Hagæ-Comitum, 1732, 3 vol. in-fol. — Sander, Flandr. illustrat.

Antonii Sanderi de Scriptoribus Flandriæ libri tres; de Gandavensibus eruditionis fama claris libri tres; de Brugensibus eruditionis fama claris libri duo. Antuerpiæ, 1624, in-4°. — Sander, Scriptor. Flandr., etc.

Voy. *Bongars*, Gesta Dei per Francos. — Sanuto, Secreta fidel. cruc.

Notizie istoriche della città d'Ancona, etc., di Giuliano Saracini. Roma, Tinassi, 1675, in-fol. — Saracini, Notiz. d'Ancona.

De claris archigymnasii bononiensis professoribus a sæculo XI usque ad sæculum XIV (Inchoavit Maurus Sartius, edidit Maurus Fattorinus). Bononiæ, 1769, 1772, 2 part. in-fol. — Sarti, de Clar. archigymn. bonon. prof.

Cistercium bis-tertium, seu historia elogialis, in qua sacerrimi ordinis cisterciensis, anno Domini 1698, a sui origine sexies, seu bis-ter sæcularis, primordia, incrementa, præclara gesta. . . . . recensentur; auctore Augustino Sartorio, monasterii B. V. M. de Osseco professo, etc. Vetero-Pragæ, 1700, in-fol. — Sartor., Cisterc. bis-tertium.

Sulla condizione degli studj nella monarchia di Savoia sino all' età di Emmanuele Filiberto. Lezioni del cavaliere Lodovico Sauli. Torino, 1843, gr. in-4°. — Sauli, Sulla condizione, etc.

Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris, par Henri Sauval. Paris, 1724, 3 vol. in-fol. — Sauval, Antiquit. de Paris.

Origines de Clermont, ville capitale d'Auvergne, par Jean Savaron, augmentée par Pierre Durand. Paris, 1662, in-fol. — Savaron et Durand, Origines de Clermont.

Histoire du droit romain au moyen âge, par M. de Savigny, traduite de l'allemand, par M. Charles Guenoux. Paris, 1839, 4 t. en 3 vol. in-8°. — Savigny, Hist. du droit rom. au moyen âge.

Anglicarum rerum scriptores post Bedam præcipui, editi ab Henrico Savilio. Lond., 1596; Francof., 1601, in-fol. — Savile, Anglic. rer. scriptores.

Christophori Saxii Onomasticon literarium, sive Nomenclator historico- — Sax, Onomast. lit.

criticus præstantissimorum omnis ætatis, populi, artiumque formulæ scriptorum, etc. Trajecti ad Rhenum, 1775-1803, 8 vol. in-8°.

Saxii Histor. typograp. mediol. — Voy. *Argelati.*

Sbaraglia, Supplem. ad Wadding. — Supplementum et castigatio ad Scriptores trium ordinum S. Francisci a Waddingo aliisque descriptos, opus posthumum F. Jo. Hyacinthi Sbaraleæ. Romæ, ex typographia S. Michaelis ad Ripam, apud Linum Contedini, 1806, in-fol.

Schannat, Concil. German. — Concilia Germaniæ, ed. J. Fr. Schannat et Jos. Hartzheim. Cologne, 1760-1790, 11 vol. in-fol.

Schedel, Chron. — Chronicarum liber (per Hartmann. Schedel). Norimbergæ, 1493, in-fol.

Schelhorn, Amœnit. litter. — Amœnitates literariæ, quibus variæ observationes, scripta item quædam anecdota et rariora opuscula exhibentur, ed. Jo. Georg. Schelhornio. Francofurti et Lipsiæ, 1726-1732, 14 tom. en 7 ou 4 vol. pet. in-8°.

Schenck, Biblioth. med. — Biblia iatrica, sive Bibliotheca medica, macta, continuata, consummata. Joannis-Georgii Schencken. Francofurti, 1609, in-8°.

Schmidt (J. A.), de Pseudo-Evang. ætern. — De Pseudo-Evangelio æterno, præcipue sæculi XIII et sequentium, auctore Joanne-Andrea Schmidio. Wittemb., 1700, in-4°.

Schœpflin, Hist. Zaringo-Bad. — Historia Zaringo-Badensis, auct. J. D. Schœpflin et Christoph. Guillelm. Koch. Carlsruhæ, 1763-1766, 7 vol. in-4°.

Scriptores. Collect. hist. — Collections d'écrivains divers, principalement ecclésiastiques : Voy. *Baluze*, *Bolland*, *Canisius*, *Dacheri*, *Despont*, *Durand*, *Hommey*, *Hugo*, *Labbe*, *Mabillon*, *Mai*, *Marrier*, *Martène*, *Pez*, *Tissier*... d'historiens de France : *Bongars*, *Bouquet*, *Buchon*, *Daunou*, *Du Chesne*, *Guizot*, *Naudet*, *Pithou*... de Belgique : MM. *de Reiffenberg*, *de Smet*... d'Angleterre : *Camden*, *Rymer*, *Savile*, *Wharton* (*Henr.*)... d'Allemagne : *Bœkmer*, *Eckart*, *Freher*, *Goldast*, *Leibnitz*, *Ludewig*, *Pertz*, *Pez*, *Pistorius*, *Struvius*... d'Italie : *Lami*, *Mittarelli*, *Muratori*.

Scriptores. Notices littér. — Notices sur la vie et les ouvrages des divers écrivains : Voyez *Affò*, *Alberti*, *Altamura*, *Antonio*, *Baillet*, *Bale*, *Bayle*, *Bellarmin*, *Biographie universelle*, *Cave*, *Cosme de Villiers*, *Crescimbeni*, *Delandine*, *De la Rue*, *de Visch*, *Du Pin* (*Ellies*), *Du Verdier*, *Échard*, *Éloy*, *Elss*, *Fabricius*, *Fantuzzi*, *Fauchet*, *Fontanini*, *Foppens*, *Hamberger*, *Henri de Gand*, *Histoire littéraire de la France*, *La Croix du Maine*, *Leland*, *Le Paige*, *Liron*, *Mansi*, *Mazzuchelli*, *Meusel*, *Michaud*, *Millot*, *Miræus*, *Mongitore*, *Moréri*, *Niceron*, *Nostradamus*, *Oldoini*, *Oudin*, *Papillon*, *Paquot*, *Pits*, *Quenstedt*, *Quétif*, *Raynouard*, *Rochegude*, *Sbaraglia*, *Simon*, *Sixte de Sienne*, *Tanner*, *Tiraboschi*, *Touron*, *Trithème*, *Valère André*, *Valléoléti*, *Vossius* (*G. J.*), *Wadding*, *Warton* (*Thom.*), *Wood*, *Wright* (*Thom.*), *Ziegelbauer*, etc.

Scriptores rer. german. ap Hervag. — Witichindi Saxonis rerum ab Henrico et Ottone I imperatoribus gestarum libri III, una cum aliis quibusdam raris et antehac non lectis diversorum auctorum historiis, etc. Basileæ, 1532, in-fol.

Seelen, Selecta litteraria. — Selecta historica et litteraria, auct. Henr. de Seelen. Regiomonti et Lipsiæ, 1715, 1719, 2 part. in-8°.

Seemiller, Biblioth. Ingolstad. — Bibliothecæ academicæ Ingolstadiensis Incunabula typographica, seu libri ante annum 1500 impressi, etc. Illustravit Sebastianus Seemiller. Ingolstadii, 1787, in-4°.

Seguier (Guill.), Laur. belg. Prædic. — Laurea belgica fratrum Prædicatorum, auctore Guillelmo Seguier. Tornaci, 1660, in-8°.

Seguier (H.), Hist. mirac. — Histoire miraculeuse de la sainte Hostie gardée en l'église de Saint-Jean en Grève, traduite du latin par H. Seguier. Paris, 1604, in-8°.

Jo. Franc. Seguier Bibliotheca botanica, sive Catalogus auctorum et librorum omnium, qui de re botanica, de medicamentis ex vegetabilibus paratis, de re rustica et de horticultura tractant. Accessit Bibliotheca botanica Jo. Ant. Bumaldi, etc. Hagæ Comitum, 1740, in-4°. — Seguier (J. F.), Biblioth. botanica.

Joannis Seldeni Syntagmata II de Diis syris, edente Andr. Beyero. Amstelodami, 1680, in-8°. — Selden, de Diis syr. Syntagm.

De Mathematicis disciplinis libri XII, auct. Hugone Sempilio. Antuerpiæ, 1635, in-fol. — Sempilius, de Mathem. discipl.

L. Annæi Senecæ Opera. Recognovit M. N. Bouillet. Parisiis, 1827-1832, 5 vol. in-8°. — Sénèque, Epist.

Manuscrits de la Bibliothèque d'Orléans, par A. Septier. Orléans, 1820, in-8°. — Septier, Mss. d'Orléans.

Liber Serapionis aggregatus in medicinis simplicibus; translatio Simonis januensis, interprete Abrahamo judæo tortuosiensi, de arabico in latinum. Mediolani, 1473, in-fol.— Voy. les autres éditions, p. 243. — Serapionis (liber).

Liber Servitoris. Liber xxviii Bulchasi Benaberazerin, translatus a Simone januensi, interprete Abrahamo judæo tortuosiensi. Venetiis, 1471, in-4°. — Voy. les autres éditions, p. 244. — Servitoris (liber).

Œuvres complètes de Shakspeare, traduites de l'anglais par Letourneur; nouvelle édition, revue et corrigée par F. Guizot et A. P. Paris, 1821, 1822, 13 vol. in-8°. — Shakspeare, trad. de M. Guizot

Sigeberti gemblacensis cœnobitæ Chronographia, inter Rerum germanicarum Scriptores collectos a Pistorio, t. I. Voy. *Pistorius*. — Sigeb. gemblac. Chron.

Epitome Bibliothecæ Conradi Gesneri, per Josiam Simlerum, etc. Tiguri, 1574, in-fol. — Simler, Epitom. biblioth. Gesn.

Nouvelle Bibliothèque historique et chronologique des principaux auteurs et interprètes du droit civil, canonique, etc., par Denis Simon. Paris, 1692, 1695, 2 vol. in-12. — Simon (Den.), Biblioth. des auteurs du droit.

Supplément à l'histoire de Beauvais, par Denis Simon. Beauvais, 1700, in-12. — Simon (Den.), Hist. de Beauvais.

Bibliothèque critique, ou Recueil de diverses pièces critiques, etc., publiées par M. de Sainjore (Richard Simon). Paris et Amsterdam, 1708-1710, 4 vol. in-12. — Simon (Rich.), Biblioth. critique.

Synonyma Simonis genuensis. Mediolani, 1473, in-fol.— Voy. les autres éditions, p. 243. — Simonis genuen. Synonyma.

Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ Bernensis, etc., auct. J. R. Sinner. Bernæ, 1760-1772, 3 vol. in-8°. — Sinner, Catal. mss. Bern.

Histoire des républiques italiennes du moyen âge, par Simonde de Sismondi. Paris, 1826, 16 vol. in-8°. — Sismondi, Hist. des rép. ital.

Sixti senensis Bibliotheca sancta. Neapoli, 1742, 2 vol. in-fol. — Sixt. sen., Biblioth. sancta.

Corpus chronicorum Flandriæ, edidit J. J. de Smet. Bruxellis, 1837, 1841, 2 vol. in-4°. — Smet (de), Corp. chron. Flandr.

C. Julii Solini Polyhistor. Biponti, 1794, in-8°. — Solin, Polyhist.

Gli Scrittori della Liguria, di Raffaello Soprani. Genova, 1667, in-4°. — Soprani, Scrittori della Liguria.

Israelis Spachii Nomenclator scriptorum philosophicorum et philologicorum usque ad annum 1597. Argentorati, 1599, in-8°. — Spachii Nomenclat. philosoph.

Frederici Spanhemii Opera omnia. Lugduni Batavorum, 1701-1703, 3 vol. in-fol. — Spanheim (Freder.), Opera.

Voy. *Daniel de la Vierge Marie*. — Speculum carmelitan.

Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ, collecta ab Henrico Spelmanno, dein a Davide Wilkinsio. Voy. *Wilkins*. — Spelman, Concil. Angl.

Spicileg. — Voy. *Dacheri* et *Mai.*

Spiriti. Mem. degli Scrittori cosentini. — Memorie degli Scrittori cosentini, di Salvator Spiriti. Napoli, 1750, in-4°.

Spon (Jac.), Miscellan. erudit. antiquit. — Miscellanea eruditæ antiquitatis, cura et studio Jacobi Sponii. Lugduni, 1685, in-fol.

Sponde, Annal. ecclesiast. — Annalium ecclesiasticorum Cæsaris Baronii continuatio ab anno 1197, quo is desiit, ad finem anni 1646, per Henricum Spondanum. Lugduni, 1678, 2 vol. in-fol.

Sprengel, Hist. de la méd. — Essai d'une histoire pragmatique de la médecine, par Kurt Sprengel, trad. par Ch. Fréd. Geiger. Paris, 1809, 1810, 2 vol. in-8°. — Histoire de la médecine, depuis son origine jusqu'au XIXe siècle, par Kurt Sprengel, traduite de l'allemand sur la seconde édition (Halle, 1800-1803, 5 vol. in-8°), par A. J. L. Jourdan, et revue par E. F. M. Bosquillon, D. R. de la Faculté de médecine de Paris. Paris, 1815, 9 vol. in-8°.

Staphorst, Hamburgische Kirchengeschichte. — Hamburgische Kirchengeschichte, von Nicolaus Staphorst. Hamburg, 1723, 1725, 2 part. in-4°.

Statuta ord. cartus. — Statuta ordinis cartusiensis, a domino Guigone, priore Cartusiæ, edita, etc. Basileæ, ex officina Joannis Amorbach, 1510, in-fol.

Struv. Script. rer. germ. — Voy. *Pistorius.*

Sueton. Opera. — C. Suetonius Tranquillus, etc., curante Petro Burmanno. Amst., 1736, 2 vol. in-4°. — Illustravit D. C. G. Baumgarten-Crusius. Lipsiæ, 1816-1818, 3 vol. in-8°.

Summa ostiens. — Henrici, cardinalis ostiensis, Summa juris canonici. Romæ, 1477, in-fol.

Sweert, Athen. belg. — Fr. Sweertii Athenæ belgicæ, sive Nomenclator inferioris Germaniæ scriptorum. Antuerpiæ, 1628, in-fol.

Sweert, Rer. belg. scriptor. — Rerum belgicarum annales, chronici et historici antiqui et recentiores; coll. Franc. Sweert. Francofurti, 1620, in-fol.

T.

Taisand, Vies des jurisc. — Les Vies des plus célèbres jurisconsultes de toutes les nations, tant anciens que modernes, par Taisand. Paris, 1737, in-4°.

Tanner, Biblioth. britannico-hibern. — Bibliotheca britannico-hibernica, sive de Scriptoribus, qui in Anglia, Scotia, Hibernia, ad sæculi XVII initium floruerunt, literarum ordine... commentarius, auctore Thoma Tannero, episcopo asaphensi; præfixa est Davidis Wilkinsii præfatio. Londini, 1748, in-fol.

J. Taveau, Senonens. archiepiscop. Vitæ. — Senonensium archiepiscoporum Vitæ, actusque variis e locis collecti, a Jacobo Tavello, senonensi jurisconsulto. Senonis, Nyvert, 1608, in-4°.

Tennemann, Geschichte der Philosoph. — Geschichte der Philosophie, von Tennemann. Leipzig, 1798-1819, 11 Bd. in-8°.

Terrasson, Hist. de la jurispr. — Histoire de la jurisprudence romaine, par Antoine Terrasson. Paris, 1750, in-fol.

Théâtr. fr. au moyen âge. — Théâtre français au moyen âge, publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi, par M. L. J. N. Monmerqué et Francisque Michel, XIe-XIVe siècle. Paris, 1839, gr. in-8°.

Theatr. chem. — Theatrum chemicum, præcipuos selectorum auctorum tractatus de chemia et lapide philosophico continens, etc. Argentorati, 1613-1622, 5 vol. in-8°; t. VI, 1659, in-8°.

Theod. Priscien. — Théodore Priscien, dans le recueil d'Alde: Medici antiqui omnes, qui latinis literis diversorum morborum genera et remedia persecuti sunt, etc. Venetiis, 1547, in-fol.

Theod. de S. — Remarques historiques données à l'occasion de la sainte hostie miracu-

leuse conservée, pendant plus de quatre cents ans, dans l'église paroissiale de Saint-Jean-en-Grève, etc., par le R. P. Théodoric de Saint-René, Carme des Billettes. Paris, 1725, 2 vol. in-12. — René. Remarque histor.

Relation d'un voyage en Europe, Asie et Afrique, contenant le voyage du Levant et le voyage aux Indes orientales, par Jean Thévenot. Paris, 1689, 5 vol. in-12. — Thevenot. Voy. du Levant.

Chronique de Saint-Bavon, à Gand, par Jean de Thielrode (1298), d'après le ms. original appartenant à M. Lammens, bibliothécaire de l'université de cette ville, avec un extrait de la chronique de Saint-Bavon du XV[e] siècle, d'une chronique d'Olivier de Lange, et d'un martyrologe; publ. par A. V. L. (Van Lokeren). Gand, 1835, in-8°. — Thielrode (Jean de), Chroniq.

Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands, etc., par Augustin Thierry. Paris, 1836, 4 vol. in-8°. — Thierry (Augustin), Hist. de la conquête de l'Angleterre.

Sancti Thomæ Aquinatis Opera omnia. Romæ, 1570, 1571, 17 tom., 18 vol. in-fol. — Antuerpiæ, 1612, 12 vol. in-fol. — Editio altera veneta. Accedunt Vita ejus a Jac. Echardo, et Jo. Fr. Bern. M. de Rubeis dissertationes. Venetiis, 1775-1788, 28 vol. in-4°. — Thom. Aquin. Opera.

Bonum universale de Apibus, scr. a Thoma Cantimpratano, ed. a G. Colvenerio. Duaci, 1605, vel 1627, in-8°. — Thom. Cantimprat., Bon. univ.

Thomæ de Walsingham Chronicon breve, ab ann. 1273 ad ann. 1422, ap. Camdeni Scriptor. rer. anglic. Voy. *Camden.* — Thom. de Walsingham, Chronic. brev.

Geist der speculativen Philosophie, von Tiedemann. Marburg, 1791–1797, 6 Bd. in-8°. — Tiedemann, Geist der speculat. Philosoph.

Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, par Le Nain de Tillemont. Paris, 1693, 16 vol. in-4°. — Tillemont, Mém. ecclésiast.

Vie de saint Louis, roi de France, par Le Nain de Tillemont, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris, par la Soc. de l'hist. de France. Paris, 1847 et ann. suiv., vol. I-III, in 8°. — Tillemont, Vie de S. Louis.

Biblioteca modenese, o Notizie della vita e delle opere degli Scrittori natii degli stati del S. S. duca di Modena, raccolte e ordinate dal cavaliere ab. Girolamo Tiraboschi. Modena, 1781-1786, 6 vol. in-4°. — Tiraboschi, Biblioteca modenese.

Storia della letteratura italiana, del cavaliere abbate Girolamo Tiraboschi. Roma, 1782-1785, 12 t., 9 vol. gr. in-4°; Modena, 1787-1794, 16 vol. in-4°. — Tiraboschi, Stor. della letter. ital.

Andreæ Tiraquelli, regii in curia parisiensi senatoris, Commentarii de Nobilitate et jure primigeniorum. Tertia editio, Lugduni, 1573, in-fol. — Tiraqueau, de Nobil.

Bibliotheca patrum cistercensium, opera Bertrandi Tissier. Bono-Fonte, 1660-1669, 8 part. in-fol. — Tissier, Biblioth. patr. cisterc.

Bibliothecæ patavinæ manuscriptæ, publicæ et privatæ, etc., studio et opera Jacobi-Philippi Tomasini, etc. Utini, 1639, in-4°. — Tomasini, Biblioth. patav. mss.

Bibliothecæ venetæ manuscriptæ, publicæ et privatæ, quibus diversi scriptores hactenus incogniti illustrantur, auct. Jac. Philip. Tomasino. Utini, 1650, in-4°. — Tomasini, Biblioth venet. mss.

Biblioteca napoletana, da Nic. Toppi, colle addizioni di Lionardo Nicodemo. Napoli, 1678, 1682, 2 vol. in-fol. — Toppi, Biblioth. napoletana.

Histoire des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique, par le P. Touron, Dominicain. Paris, 1743, 6 vol. in-4°. — Touron, Hommes illustr. de l'ordre de S. Dom.

Tractatus tractatuum et auctorum universi juris, etc. Venetiis, 1584, 25 vol. in-fol. — Tractatus universi juris.

Transactions of the royal society of Literature. London, 1827 et ann. suiv., 5 vol. in-4° et 2 vol. in-8°. — Transactions of the soc. of Lit.

Tritheme, Ann. hirsaug. — Joannis Trithemii Annales hirsaugienses, opus nunquam hactenus editum, etc. Typis ejusdem monasterii S. Galli, 1690, 2 vol. in-fol.

Tritheme, de Ortu ac progressu ord. de monte Carmelo. — De Ortu ac progressu ac viris illustribus ordinis gloriosissimæ Dei genitricis semper Virginis Mariæ de monte Carmelo, tractatus Joannis Trithemii. Coloniæ Agrippinæ, 1643, p. in-8°.

Tritheme, de Scriptor. eccles. — Ejusdem liber de Scriptoribus ecclesiasticis, in Bibliotheca ecclesiastica J. Alb. Fabricii. Voy. *Fabricius*.

Trithemii Opera. — Joannis Trithemii Opera historica. Francofurti, 1601, 2 part. in-fol.

Triveti (Nic.), Chronic. — Chronicon Nicolai Triveti Dominicani ab anno 1136 ad annum 1307, in Spicilegio Dacheriano, t. VIII. — Et cum Adamo murimuthensi, et Joanne Bostono, ed. Antonio Hall. Oxonii, 1719, 1722, 2 vol. pet. in-8°.

Tromby, Storia, etc. — Storia critico-cronologica diplomatica del patriarca S. Brunone e del suo ordine cartusiano, compilata dal P. D. Benedetto Tromby, monaco e procuratore della casa di S. Stefano del Bosco nell' Ulteriore Calabria. Dedicata alla sacra real maestà di Maria Carolina, regina di Napoli e di Sicilia. Napoli, 1773-1779, 10 vol. in-fol.

Turpin, de Vita Caroli Magni. — De Vita Caroli Magni et Rolandi historia, Joanni Turpino, archiepiscopo remensi, vulgo tributa, etc., ed. Sebastiano Ciampi. Florentiæ, 1822, in-8°.

Turrecremata (J. de). — Voy. *Jean de Torquemada*.

U.

Ughelli Ital. sacra. — UGHELLI (Ferdinandi) Italia sacra. Romæ, 1644-1662, 9 vol. in-fol. — Ed. secunda, cura et studio Nicolai Coleti. Venetiis, apud Sebastian. Coleti, 1717-1722, 9 t., 10 vol. in-fol.

Urstisii Scriptor. rer. german. — Germaniæ historicorum illustrium tomi duo, opera et studio Christiani Urstisii basiliensis. Francofurti ad Mænum, 1670, 2 t. en 1 vol. in-fol.

V.

Vaissete, Hist. de Langued. — VAISSÈTE. Histoire générale de la province de Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives (par Claude de Vic et Joseph Vaissète). Paris, 1730-1745, 5 vol. in-fol.

Valbonnais, Hist. de Dauphiné. — Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de dauphin, particulièrement de ceux de la troisième race, etc. (par J. Moret de Bourchenu, marquis de Valbonnais). Genève, 1722, 2 vol. in-fol.

Valbon., Mem. pour servir à l'hist. de Dauphiné. — Mémoires pour servir à l'histoire de Dauphiné sous les dauphins de la maison de la Tour du Pin, avec des observations sur les usages et les familles (par le même). Paris, 1711, in-fol.

Valère André, Biblioth. belg. — Valerii Andreæ Bibliotheca belgica. Lovanii, 1643, in-8°. Voy. aussi *Foppens*.

Valery, Curiosités italiennes. — Curiosités et anecdotes italiennes, par Valery. Paris, 1842, in-8°.

Valesiana. — Valesiana, ou les Pensées critiques, historiques et morales, et les poésies latines de M. de Valois (Adrien), recueillies par M. de Valois son fils (Charles). Paris, 1695, in-12.

Valle, Breve compendio. — Breve compendio degli più illustri padri nella santità della vita, dignità, uffici, e lettere, ch' ha prodotto la provincia del regno di Napoli dell' ordine de' Predicatori, etc., del M. R. P. F. Teodoro Valle, da Piperno. Napoli, 1651, in-4°.

Valléoléti, Tab. doct. ord. Præd. — Tabula doctorum ordinis Prædicatorum, a Ludovico Valleoleti descripta, ms., et dans Martène, Amplissima collectio, t. VI, col. 549-566.

Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du roi, par M. Van Praet. Paris, 1822-1828, 6 t. en 5 vol. in-8°. — Van Praet, Catal. des liv. impr. sur vél.

Variétés historiques, physiques et littéraires, ou Recherches d'un savant, contenant plusieurs pièces curieuses et intéressantes (attrib. à Boucher d'Argis). Paris, 1752, 6 part., 3 vol. in-12. — Variétés histor.

Archives administratives de la ville de Reims, etc., par Pierre Varin, dans la Collection des documents inédits sur l'histoire de France. Paris, 1839-1843, 2 vol. en 4 part. in-4°. — Varin, Arch. administ. de Reims.

Index funereus chirurgorum parisiensium, ab anno 1315 ad annum 1714, opera M. J. D. V., antiquioris societatis præfecti. Trivoltii, 1714, in-12, et contin. jusqu'à 1729 à la suite des Recherches sur l'origine et les progrès de la chirurgie en France. Voy. *Quesnay*. — Vaux (De), Index fun.

Histoire de France, par Velly, Villaret et Garnier. Paris, 1770-1789, 16 vol. in-4°; Paris, 1786-an VII, 33 vol. in-12. — Velly, Hist. de France.

Georgii-Hieronymi Velschii exercitatio de Vena medinensi ad mentem Ebnsinæ, sive de dracunculis veterum; specimen exhibens novæ versionis ex arabico, cum commentario uberiori, cui accedit altera, de Vermiculis capillaribus infantium. Augustæ Vindelicorum, 1674, in-4°. — Velschius, de Vena medin.

Historia chronologica priorum generalium latinorum ordinis beatissimæ Virginis Mariæ de monte Carmelo, auct. F. Mariano Ventimiglia. Neapoli, 1773, in-4°. — Ventimiglia, Hist. chron. prior. gen. ord. de monte Carm.

Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, appelés depuis les chevaliers de Rhodes, et aujourd'hui les chevaliers de Malte, par l'abbé R. A. de Vertot. Paris, 1726, 4 vol. in-4°. — Vertot, Hist. des chev. de S. Jean de Jérusal.

La Vie de sainte Hélène, dont le corps, apporté de Grèce, est tout entier en l'église de Troyes, traduite du latin, etc. Troyes, 1634, in-8°. — Vie de sainte Hélène.

Stephani-Hieronymi de Vigiliis von Creuzenfeld, Bibliotheca chirurgica. Vindobonæ, 1781, 2 vol. in-4°. — Vigiliis (de), Biblioth. chirurgica.

Mélanges d'histoire et de littérature, par M. de Vigneul-Marville (Bonaventure d'Argonne, chartreux), 4e édit., augmentée par M*** (l'abbé Banier). Paris, 1725, 3 vol. in-12. — Vigneul-Marville, Mélanges.

Bibliothèque historiale, par Nicolas Vignier. Paris, 1588-1650, 4 vol. in-fol. — Vignier, Bibliothèque historiale.

Le Vite d'uomini illustri fiorentini, scritte da Filippo Villani, colle annotazioni del conte Giammaria Mazzuchelli. Nel tomo VI della Cronica di Matteo Villani. Firenze, 1826, in-8°. — Villani (Filippo), Vite d'uom. illustri.

Cronica di Giovanni Villani, a miglior lezione ridotta coll' aiuto de' testi a penna. Firenze, per il Magheri, 1823, 8 vol. in-8°. — Villani (Giov.), Cronica.

Cronica di Matteo Villani, a miglior lezione ridotta coll' aiuto de' testi a penna. Firenze, 1825, 1826, 6 vol. in-8°. — Villani (Matt.), Cronica.

Histoire de la conquête de Constantinople par les Français et les Vénitiens, par Geoffroi de Ville-Hardouin, édit. de Du Cange, 1657, in-fol. — Dans le tome XVIII du Recueil des Historiens de la France. — Édit. de M. Paulin Paris, avec Henri de Valenciennes, pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1838, in-8°. — Ville-Hardouin, Conquête de Constantinople.

Vincentii bellovacensis Speculum majus. Duaci, 1624, 4 vol. in-fol.; ou l'édit. de Venise, 1493, 1494, 4 vol. in-fol. — Vinc. bellovac. Specul.

Vitæ patrum, ed. Heriberto Rosweyde. Antuerpiæ, 1615, in-fol. — Vitæ patrum.

Vitellionis περὶ Ὀπτικῆς, quam vulgo Perspectivam vocant, libri X. Norimbergæ, Jo. Petreius, 1535, in-fol. — Vitellio, περὶ Ὀπτικῆς.

Johannis vitodurani Chronicon a Friderico II imp. ad ann. 1348 procedens, ap. Eccard. Corpus historicorum medii ævi, t. I. Voy. *Eckart*. — Vitodur. (Jo.), Chron.

Vivaldus, Elog. de laud. et prær. sacr. liliorum — Elogium de laudibus et prærogativis sacrorum liliorum in stemmate regis Gallorum existentium, auct. Joanne-Ludovico Vivaldo, de Monte-Regali, ordinis Prædicatorum. Parisiis, 1608, in-8°.

Vogt, Catal. libr. rar. — Joannis Vogt Catalogus historico-criticus librorum rariorum. Hamburgi, 1738, in-8°.

Volney, Voyage en Syrie. — Voyage en Syrie et en Égypte pendant les années 1782-1785, par Volney. Paris, 1787, 2 vol. in-8°.

Voltaire, OEuvr. — OEuvres de Voltaire, avec préfaces, avertissements, notes, etc., par M. Beuchot. Paris, Lefèvre, 1828-1834, 70 vol. in-8°. — Table alphabétique et analytique des OEuvres de Voltaire. Paris, Lefèvre, 1840, 2 vol. in-8°.

Vopisc., Hist. Aug. — Vopiscus, inter Historiæ Augustæ Scriptores VI, cum integris notis Isaaci Casauboni, Cl. Salmasii et Jani Gruteri. Lugduni Batavorum, 1671, 2 vol. in-8°.

Vossius (G. J.), de Disciplin. mathemat. — Gerardi-Joannis Vossii De IV artibus popularibus; de Philologia et scientiis mathematicis; de Chronologia mathematicorum, libri III. Amstelodami, 1650, in-4°.

Vossius (G. J.), de Histor. lat. — Gerardi-Joannis Vossii de Historicis latinis libri III. Lugduni Batavorum, 1651, in-4°.

Voyage littér. — Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Voy. *Martène*.

Voyage liturg. de Fr. — Voy. *Moléon (de)*.

W.

Wadding, Annal. Min. — WADDING. Annales Minorum, seu trium ordinum a S. Francisco institutorum, auctore A. R. P. Luca Waddingo hiberno, etc. Romæ, 1731-1745, 17 vol. in-fol. — Annales Minorum continuati a P. F. Joanne de Luca veneto, et F. Jos. Maria de Ancona. Romæ, 1740-1745, 2 vol. in-fol.

Wadding, Scriptor. Min. — Scriptores ordinis Minorum, recensuit F. Lucas Waddingus. Romæ, 1650, in-fol.; Romæ, ex typographia S. Michaelis ad Ripam, apud Linum Contedini, 1806, in-fol. Voyez *Sbaraglia*.

Wagenseil, Tela ignea Satanæ. — Tela ignea Satanæ, seu Judæorum libri arcani contra Christum et christianam religionem, cum interpretatione latina et confutationibus, auct. Joh. Christophoro Wagenseil. Altdorfii, 1681, 2 vol. in-4°.

Walsingham (Thom. de), Hist. Brit. — Historia brevis Majoris Britanniæ, auctore Thom. de Walsingham. Londini, 1574, in-fol. — Et ap. Anglicarum rerum Scriptores, a Guill. Camdeno collectos. Francofurti, 1602, in-fol.

Warnkœnig, Hist. de la Flandre — Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques jusqu'à l'année 1305, par L. A. Warnkœnig; traduite de l'allemand par A. E. Gheldolf. Bruxelles, 1835, 1836, 2 vol. in-8°.

Warton, Hist. of english poetry. — The History of english poetry, from the close of the eleventh to the commencement of the eighteenth century, etc., by Thomas Warton. London, 1824, 4 vol. in-8°.

Wassebourg, Antiq. de la Gaule belg. — Les Antiquités de la Gaule belgique, royaume de France, Austrasie et Lorraine, par Richard de Wassebourg. Paris, 1549, 2 part. en 1 vol. in-fol.

Weidler, Historia astronomiæ. — Joannis-Frederici Weidler Historia astronomiæ. Wittebergæ, 1741, in-4°.

Wharton, Angliæ sacr. — Anglia sacra, sive Collectio historiarum de archiepiscopis et episcopis Angliæ, cura Henrici Wharton. Londini, 1691, 2 vol. in-fol.

Henrici Whartoni Appendix ad Historiam litterariam scriptorum ecclesiasticorum a Guill. Cave concinnatam. Voy. *Cave*. — Wharton, Append.

Historia de episcopis et decanis londinensibus, necnon de episcopis et decanis assavensibus, auctore Henrico Wharton. Londini, 1695, in-8°. — Wharton, Hist. de episc. lond. et assav.

Brabantia Mariana, libr. III. Antuerpiæ, 1632, in-4°. — Wichmans (Augustin), Brabantia Mariana.

Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ ab anno 446 ad 1717. Accedunt constitutiones et alia ad historiam anglicam spectantia. Edidit post Henricum Spelmannum David Wilkins. Londini, 1736, 1737, 4 vol. in-fol. — Wilkins, Concil. Britann.

Athenæ orthodoxorum sodalitii franciscani, auct. Henrico Willot, ord. Min. Leodii, 1598, in-8°. — Willot, Athen. sodalit. francisca.

Storia delle arti del disegno presso gli antichi, di Giovanni Winckelmann, tradotta dal tedesco, ediz. di Carlo Fea. Roma, 1783, 1784, 3 vol. in-4°. — Winckelmann, Stor. delle arti del disegno.

Arnoldi Wion Lignum vitæ, ornamentum et decus Ecclesiæ, in quinque libros divisum, etc. Venetiis, 1595, 2 part. gr. in-8°. — Wion, Lign. vitæ.

Nachricht von einem ehemals sehr hochgehaltenen Arzneigelehrten Ægidius Corboliensis, von Jo. Phil. Lor. Withof. Duisburg, 1751, in-4°. — Withof, Nachricht von Ægidius Corboliensis.

Ueber die Lais, Sequenzen und Leiche; ein Beitrag zur Geschichte der rhythmischen Formen und Singweisen der Volkslieder und der volksmæssigen Kirchen-und Kunstlieder im Mittelalter; von Ferdinand Wolf. Heidelberg, 1841, in-8°. — Wolf (Ferd.), Ueber die Lais, sequenzen und leiche.

Joh. Christ. Wolfii Bibliotheca hebræa, seu Notitia auctorum hebræorum. Hamburgi, 1715-1733, 4 vol. in-4°. — Wolfii Biblioth. hebræa.

Athenæ oxonienses, an exact History of all the writers and bishops educated at Oxford, from Henry VII to 1695, by Ant. a Wood. London, 1721, 2 vol. in-fol.; 1813-1820, 4 vol. in-4°. — Wood, Athen. oxoniens.

Historia et Antiquitates universitatis oxoniensis duobus voluminibus comprehensæ, auctore Antonio a Wood. Oxonii, e theatro sheldoniano, 1674, 2 vol. in-fol. — Wood, Hist. et antiq. oxon.

Biographia britannica literaria; or Biography of literary characters of Great Britain and Ireland, arranged in chronological order, by Thomas Wright. London, 1842, 1846, 2 vol. in-8°. — Wright (Thom.), Biographia brit.

Essays on subjects connected with the literature, popular superstitions and history of England in the middle ages, by Thomas Wright, corresponding member of the Institute of France. London, 1846, 2 vol. in-12. — Wright (Thom.), Essays on literature and history of the middle ages.

The Political songs of England, edited and translated by Thomas Wright. London, 1839, in-4°. — Wright (Thom.), Political songs.

Reliquiæ antiquæ. Scraps from ancient manuscripts, illustrating chiefly early english literature and the english language, ed. by Thomas Wright and James Orchard Halliwell. London, 1841, 1843, 2 vol. in-8°. — Wright (Thom.) et Halliwell, Reliquiæ antiquæ.

Y.

YPERIUS. Voy. *Joannes Iperius*. — Yperii (Joann.) Chronic.

Z.

ZACCARIA. Francisci-Antonii Zachariæ Iter litterarium per Italiam ab ann. 1753 ad ann. 1757. Venetiis, 1762, in-4°. — Zaccaria, Iter litter. per Ital.

Sepher Juchasin (Livre des lignages), par Abraham-Ben-Samuel Zacuth (Constantinople, 1566), in-4°. — Zacuth, Sepher Juchasin.

Chronicon Cornelii Zantfliet, S. Jacobi leodiensis monachi, ab anno — Zantfliet, Chronic.

1230 ad 1461, ap. Martenii et Durandi Amplissim. collect., t. V. Voy. *Martène*.

Ziegelbauer, Hist. rei litt. ord. S. Bened. — Historia rei litterariæ ordinis S. Benedicti, etc. Opus, a R. P. Magnoaldo Ziegelbauer ichnographice adumbratum, recensuit, auxit, jurisque publici fecit R. P. Oliverius Legipontius. Augustæ Vind. et Herbipoli, 1754, 4 vol. in-fol.

Zunz, On geograph. literature of the jews. — On geographical literature of the jews, by D[r] Zunz, in the Itinerary of Benjamin of Tudela, translated and edited by A. Asher. London and Berlin, 1840, 1841, 2 vol. in-8°, t. II, p. 230-314.

Zunz, Zur Geschichte, etc. — Zur Geschichte und Literatur, von D[r] Zunz. Berlin, 1845, t. I[er], in-8°.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE VINGT ET UNIÈME VOLUME.

SUITE DU TREIZIÈME SIÈCLE.

Notices succinctes sur divers écrivains, de l'an 1286 à l'an 1300.

NOTICES SUPPLÉMENTAIRES.

Vies de saints ou de saintes.

Statuts synodaux et autres actes ecclésiastiques.

Chroniques.

Lettres.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

FIN DU TREIZIÈME SIÈCLE.

GEOFFROI DE COLLON ou COURLON,

MORT APRÈS 1295.

BÉNÉDICTIN DE SAINT-PIERRE-LE-VIF, CHRONIQUEUR.

Voici un chroniqueur latin, souvent nommé, souvent cité par les Bénédictins ses confrères, même dans le siècle dernier, et qui est cependant bien peu connu.

L'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, établie à Sens, vers le milieu du VIe siècle, au faubourg de Saint-Savinien, a compté, comme la plupart de ces grandes maisons religieuses, une suite de moines chroniqueurs, qui, après avoir compilé çà et là tout ce qu'ils pouvaient rencontrer sur l'histoire antérieure à leur temps, ont continué tour à tour le récit de ce qui se passait sous leurs yeux, dans le cloître, dans la ville, dans le diocèse, en y mêlant ce qu'ils entendaient dire des autres pays. Deux chroniques de Saint-Pierre-le-Vif ont été en partie publiées : l'une, sous le nom d'Odoranne, s'arrête à l'an 1032 ; l'autre, sous le nom de Clarius, depuis l'an 1124, où il paraît avoir cessé d'écrire, a été conduite jusqu'en 1184 par des continuateurs anonymes. Celle que rédigea ensuite Geoffroi surnommé *de Collone*, quoique promise depuis longtemps au public, est encore inédite.

Histoire littér. de la France, t. VII, p. 356-359; t. X, p. 501-504. — Odoranni Opusc. nova, ap. Maii Spicileg. Vatican. t. IX, p. 58-104.

Le nom de ce moine a dû se lire jadis, à la tête de sa chronique, sur un assez grand nombre de manuscrits ; car l'ouvrage lui est attribué sans hésitation par Montfaucon, qui

Biblioth. biblioth., p. 51 A; p. 73 A.

Spicil., t. II, præfat., n. 7.
Acta Sanctorum ord. S. Benedicti, pass. — Itiner. Burgund., dans les œuv. posth. de Mabillon, t. II, p. 2.
De vera Senon. orig. christian., præfat., p. XIII; p. 49, etc.
Singular. histor., t. III, p. 474.

l'avait trouvé nommé dans l'un des deux exemplaires de la reine Christine au Vatican; par d'Achery, qui l'appelle deux fois *Gaufridus a Colone;* par Mabillon, qui en allègue souvent le témoignage dans le monument qu'il élève à la gloire des saints de son ordre; par Hugues Mathoud, qui en préparait une édition, et qui a sans cesse recours à lui dans ses efforts pour faire remonter jusqu'au temps des apôtres l'institution de l'église de Sens; par Jean Liron, dont nous transcrirons les propres paroles: « Geoffroi de Collon, moine de l'ab« baye de Saint-Pierre-le-Vif, près de Sens, a vécu dans « le XIII[e] siècle, ou au commencement du suivant. Il a « laissé deux ouvrages. Le premier regarde les reliques des « saints qui sont conservées dans son monastère. Le second « est une chronique des actions des archevêques de Sens. » A l'autorité de ces divers religieux de la congrégation de Saint-Maur, on peut joindre celle de leurs confrères, les rédacteurs de la Gaule chrétienne, qui l'indiquent parmi les écrivains qu'ils ont consultés pour l'histoire de cette métropole, ancienne rivale de l'église de Lyon dans la primatie des Gaules.

Gall. christ., t. XII, p. 3, etc.

Comme ils ont presque tous écrit en latin, ils l'appellent généralement *Gaufridus de Collone;* ceux qui ont écrit en français le nomment d'ordinaire Geoffroi de Coulon ou de Collon. En faveur de ce dernier usage, on pourrait citer l'épitaphe copiée par dom Martène et son compagnon de voyage, à l'abbaye cistercienne de Prulli, entre Sens et Provins: « Cy gist Geoffroy Collon, ecuyer tranchant du roy « Charles V, qui trepassa l'an MCCCLXXVII, le mardi après « l'apparition. Priez Dieu pour l'ame de li. » Quoiqu'il n'y eût point d'invraisemblance à supposer qu'il s'agit ici d'un membre de la même famille, toutefois, en écrivant de préférence Geoffroi de Courlon, et en croyant que *Collone* a pu facilement succéder à *Corlone*, nous nous conformons à un autre titre, qui nous rapproche encore plus de Saint-Pierre-le-Vif, à l'acte où le jeune Jean de Courlon, fils de feu Pierre de Courlon, donne, en 1210, à l'abbaye de Sainte-Colombe tout ce qu'il tient à cens de ladite abbaye dans le territoire de Courlon; nous obéissons surtout à la tradition constante des savants du pays, exprimée dans une note jointe à l'exemplaire de la bibliothèque de Sens, et d'après laquelle le moine de Saint-Pierre était du village de Courlon, dépendant aujourd'hui de l'arrondissement de Sens et du can-

Voyage littér. de deux rel. bénéd., t. I, part. I, p. 81.

Arch. de Ste-Colombe-lez-Sens, l. 3, case Courlon, citées dans le Trésor généalogique de dom Villevieille, ms. de la Bibliot. royale.

ton de Sergines. Il paraît que les auteurs de la Gaule chrétienne, parmi les documents qu'ils avaient rassemblés, en avaient trouvé un qui les autorise à dire que le chroniqueur était neveu d'Asceline de Collon, mère de Geoffroi de Montigni, élu abbé de Saint-Pierre-le-Vif en 1240 : le chroniqueur lui-même, au moins dans l'ouvrage que nous avons sous les yeux, ne parle point de cette parenté. Gall. christ., t. XII, col. 141.

Nous avons longtemps cherché, dans les dépôts littéraires de Paris, cette chronique inédite, mentionnée par un si grand nombre d'écrivains, et que les auteurs de l'Art de vérifier les dates citent aussi, mais comme un ouvrage anonyme : nous n'y avons trouvé que la description des deux manuscrits du Vatican, 455 et 480, faite, au siècle dernier, par La Curne de Sainte-Palaye. L'une de ces deux notices (2109) est beaucoup plus étendue et plus instructive que l'autre (2647), quoique celle-ci ait l'avantage de nous apprendre que le manuscrit coté 455 est précédé de cette suscription : *Incipit libellus fr. Gaufridi dicti de Collone, monachi S. Petri Vivi senonensis,* etc. Les copies de cet ouvrage, indiquées par la Bibliothèque historique de la France, comme se trouvant à Paris, ont échappé à toutes nos recherches. Il ne nous restait plus qu'une espérance, celle de pouvoir consulter le manuscrit de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, vu en 1804, par Millin, dans la bibliothèque de la ville de Sens, et qui ne paraît pas unique; car il y en a, dit-on, deux autres dans la même ville; mais nous ne devions compter que sur celui qui est une propriété communale : heureusement ce manuscrit, conservé sous le n° 271, et demandé pour nous par M. le ministre de l'Instruction publique, a été mis à notre disposition.

T. I, p. 303.

Bibliot. royale, Notices des mss. d'Italie, t. IX, not. 2109; t. XI-XII, not. 2647.

T. I, p. 649, 787; t. II, p. 163

Voyage dans le midi de la Fr., t. I, p. 60.

M. Villemain.

C'est un volume in-4° sur parchemin, de 161 feuillets à deux colonnes de 25 lignes, écrit en beaux caractères à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe : la pagination, qui est d'une main très-ancienne, s'ouvre par le n° ij. Dans la suscription, après *Incipit cronica,* plusieurs mots ont été grattés. L'intervalle et quelques restes de lettres nous font supposer que c'étaient ceux qu'on lit dans le manuscrit 455 du Vatican : *fr. Gaufridi dicti de Collone, monachi S. Petri Vivi senonensis;* mots que nous aurions certainement le droit d'effacer, comme on les a effacés avant nous, si nous ne voulions pas qu'il fût permis à un compilateur de se nommer; car on reconnaîtra bientôt que la plus

grande partie de la chronique de Geoffroi devrait porter d'autres noms que le sien. De ces premières lignes, les mots suivants ont seuls été conservés : *Incipit cronica. . . . . que loquitur de rebus preteritis, a natiuitate Domini nostri Ihesu Christi usque ad annum incarnationis eiusdem Domini millesimum ducentesimum nonagesimum quintum. Prologus.*

Le prologue, qui commence ainsi : *Quoniam, ut ait Iheronimus* (1), etc., n'est guère, dans presque tout ce qui suit, qu'un amas incohérent de textes sacrés, où l'on entrevoit à peine que l'auteur veut faire l'éloge de l'instruction. C'est cet amour de l'instruction qui l'engage, dit-il, à abréger et à renouveler, selon son faible savoir, des écrits fort longs et fort anciens sur les actes et les sépultures des précédents archevêques, dont le souvenir a été presque anéanti par les ravages des païens, des Vandales, des Normands, et par les incendies qui ont détruit l'église cathédrale de Sens et l'abbaye de Saint-Pierre. Il ne veut pas que l'oubli dérobe à la postérité les noms de personnages dignes de mémoire, saints, martyrs, confesseurs, vierges, pontifes, doyens, archidiacres, archiclaves ou trésoriers, préchantres, chanoines, barons, chevaliers, clercs, laïques, abbés et moines. Cette énumération, où règne aussi quelque désordre, est pour lui l'occasion d'un premier hommage aux deux grands fondateurs de la foi chrétienne dans le diocèse, Savinien et Potentien, par lesquels s'ouvre sa liste des archevêques de Sens, placée elle-même à la tête de ses listes chronologiques, et terminée par Étienne Bécart, qui ne mourut qu'en 1309. Une main plus récente y avait ajouté les noms, aujourd'hui presque illisibles, de Philippe et de Guillaume, c'est-à-dire Philippe de Marigni, mort en 1316, et Guillaume de Melun, mort en 1329. Le ma-

Ms., *Noticinanorum*. Leg. *Vorthmannorum*, ut f. 29 v°, col. 1.

Gall. christ., t. XII, col. 70-73.

(1) *Quoniam, ut ait Iheronimus, Paulus apostolus ad Gamalielis pedes legem Moysi se didicisse gloriatur, per quod nobis datur intelligi, quod ab inferioribus super dubiis et innotis potest aliquando declaratio reperiri; unde psalmista : Declaratio sermonum tuorum dat paruulis intellectum; per paruulos uero, de quibus ueritas dicit : Nisi efficiamini ut paruulus, potest similiter obscuritas declarari, cum apud Deum non sit acceptio personarum, testante apostolorum principe, qui ait : In ueritate comperi, quod personarum acceptor non est Deus. Etiam per quasdam scripturas lege ueteri annotatas nobis subtiliter demonstratur. Nam in constructione tabernaculi Dei saga cilicina subtilissimis cortinis coniuncta fuere, et in archa Noe immitis belua exitialibus undis eripitur cum homine mansueto. Per saga uero cilicina, etc.*

Act. apostol., c. 22, v. 3. Psalm. 118, v. 130. Matth. evang., c. 18, v. 3. Act. apostol., c. 10, v. 34. Exod., c. 26, v. 7. Genes., c. 6, v. 19, etc.

nuscrit 480 du Vatican y joint même un autre Guillaume : c'est Guillaume de Brosse, mort en 1338.

La seconde des listes qui précèdent la chronique, offre la série des rois de France. Après les noms de *Priamus, Frigus, Francio, Torchot,* se trouve cette rubrique : *Per hos fuere Franci sub ducibus usque ad Marcomirum, qui rex fuit de genere predictorum.* Puis commence, par le nom de Pharamond, un catalogue qui n'est pas toujours très-régulier. On y donne, comme dans quelques autres, à saint Louis le titre de Louis VIII, et celui de Philippe V à Philippe le Bel, le dernier roi. Fol. 4 v°, col. 1.

Dans la liste des papes, qui vient la troisième, et qui se termine à Célestin V, on doit remarquer, entre Léon IV, appelé Léon V, et Benoît III, la papesse Jeanne, indiquée ainsi : *Deceptio Ecclesie. Mulier Iohannes uocata fuit.* Une autre main, vers le XV[e] siècle, a écrit au-dessous : *Circiter ann. Dom.* DCCC LVIII. Il y a dans le manuscrit 480 du Vatican : *Deceptio curie romane. Mulier de Anglia in papatu Iohannes uocata fuit.* L'auteur de la chronique n'imitera pas, en effet, dans son récit, la discrétion de Godefroi de Viterbe, qu'il reconnaît lui-même pour un de ses guides, et qui dit expressément : *Papissa Iohanna non numeratur.* Mais il avoue aussi qu'il se conforme souvent à la chronique martinienne, regardée comme une des premières qui aient propagé la tradition de la papesse Jeanne, et dont il copiera presque tous les détails, apocryphes ou non, dans cette partie de ses annales. Fol. 6, col. 2. Pistor. Scriptor. rer. Germ., t. II, p. 372. Échard, S. Thomæ Summa suo auctori vindicata, p. 620-629. — Scriptor. ord. Præd., t. I, p. 365-368. — Hist. littér. de la Fr., t. XII, p. 479, 700.

Suit une quatrième liste, celle des abbés de Saint-Pierre-le-Vif, qui finit à l'abbé Jacques, élu en 1289, mort en 1310. Cette nomenclature est faite avec beaucoup plus de critique dans la Gaule chrétienne. Fol. 7 v°, c. 1. Gall. christ. t. XII, col. 141. Ibid., col. 134-145.

La cinquième et dernière liste comprend les empereurs, depuis Octavien jusqu'à Frédéric II, excommunié par trois papes, dont l'historien proclame en ces mots la sentence : *Et sine imperatore imperium romanum permanet.* Il paraît attendre, depuis 1250, quel nom il faut ajouter. Cette incertitude des destinées de l'empire romain l'inquiète peu. Nous le voyons, dans sa chronique même, réduire presque toute la lutte du sacerdoce et de la puissance temporelle à un assaut de petits vers latins entre le pape et l'empereur, lorsqu'il fait dire à celui-ci, comme d'autres annalistes, au sujet d'un des nombreux présages dont on a rempli sa vie : Fol. 9 v°, col. 2.

Fol. 141 v°, col. 2. — Ciacon., Vitæ pontif., t. II, col. 102.

Fata ferunt, dicunt homines, auiumque uolatus :
Totius in modico malleus orbis ero.

A quoi le pape répond :

Fol. 142, col. 1.

Scripta notant, et iura docent, secreta loquuntur,
Quod tibi uita breuis, pena perhempnis erit.

Ce n'est pas un tel historien qui pourra nous expliquer ni même nous raconter le combat de ces grands intérêts : les crises et le dénoûment de l'interrègne, qui avaient fait, à ce qu'il semble, peu de bruit dans son couvent, manquent non-seulement à ses listes préliminaires, mais à sa chronique, où l'histoire de l'Empire, depuis la mort de Frédéric, est à peu près oubliée.

Fol. 10, col. 1.

Avant de commencer enfin cette chronique, l'auteur, par un nouvel avertissement, nous informe du plan qu'il va suivre. Il prendra les noms des archevêques de Sens pour rubriques ou pour têtes de chapitres, *in tabulatis rubricis,* comme il dit dans le mauvais langage qui lui est familier quand c'est lui qui parle; et sous chacun de ces titres, réduits au nombre de cinquante-deux, quoique l'on eût déjà compté soixante-quatorze archevêques, il rangera les papes, les empereurs, les rois de France, et les principaux événements contemporains. Il consultera surtout « les chroni« ques de Saint-Pierre-le-Vif (1), le Panthéon de maître Go« defroi, les actes des Romains, des Francs, des souverains « pontifes, de vieux livres de Saint-Pierre sur les gestes des « archevêques, et la chronique de frère Martin, de l'ordre « des Prêcheurs. »

Hist. litt. de la Fr., t. VII, p. 356-359. — Rec. des hist. des Gaules et de la Fr., t. VIII, p. 236; t. X, p. 165.
Hist. litt. de la Fr., t. X, p. 501-504. — D'Achery, Spicileg., t. II, p. 705-780.

Les chroniques de Saint-Pierre-le-Vif paraissent être celles que rédigèrent les moines de cette abbaye, Odoranne, jusqu'en 1032 ; Clarius, jusqu'en 1124 ; ses premiers continuateurs, jusqu'en 1184 ; d'autres, jusqu'en 1256 et au delà. Le Panthéon de Godefroi de Viterbe, souvent publié, s'arrête à 1186. La chronique martinienne était la plus récente ; suspendue en 1268, elle fut ensuite poursuivie par l'auteur même jusqu'en 1277. L'indication des autres documents n'est

Libri ueterati S. P., fol. 49 v°, col. 1.

(1) *Prout ea scripta inueni in cronicis Sancti Petri Uiui, in Penteon* (sic) *libro magistri Godefredi, in actibus Romanorum, in actibus Francorum, et in actibus summorum pontificum, et in libris ueteratis Sancti Petri de actibus archiepiscoporum, et in cronica fratris Martini, ordinis Predicatorum.*

pas assez précise pour que nous osions les désigner par conjecture; mais le rédacteur les a sans doute mis à contribution avec aussi peu de scrupule que la chronique du Dominicain Martin de Pologne, et les chroniques inédites de deux autres Dominicains de son temps qu'il ne nomme nulle part, Gérard de Frachet et Gilles de Lessines, dont nous avons retrouvé chez lui plusieurs passages. Ces emprunts, qu'il était loin de regarder comme un plagiat, et qui permettraient cependant, si on voulait, de le dépouiller presque d'un bout à l'autre, jusqu'au moment où il parle de ce qu'il a vu, laissent donc bien peu d'originalité à une grande partie de l'ouvrage qui porte son nom. Un éditeur seul devrait se livrer à ce parallèle, qui ne serait point fort difficile, et qui pourrait être instructif. Nous nous bornerons à quelques remarques, plus nombreuses toutefois qu'elles ne le seraient si l'ouvrage avait été publié.

—Rec. des Hist., t. VI, pr., p. 13, 14, n. 31, etc.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 174-176; 347-350.

La première table ou rubrique, *prima tabula,* est celle de saint Savinien, qui, selon les légendes sénonaises, fut employé par l'apôtre saint Pierre, avec Potentien et Altinus, à la conversion des Gaules, et qui est ici nommé, sans doute par anticipation, le premier archevêque de Sens. Le Bénédictin Hugues Mathoud, longtemps prieur de Saint-Pierre-le-Vif, combat avec plus de zèle que de jugement ceux qui font descendre la prédication de Savinien jusqu'au IIIe siècle, et il justifie Geoffroi d'avoir suivi les anciens actes. L'auteur de la chronique est plus excusable, en effet, que son défenseur : l'histoire des temps apostoliques est reproduite chez lui, comme il le fallait alors, non-seulement d'après les livres canoniques du Nouveau Testament, mais aussi d'après les faux évangiles, les prétendus écrits de saint Denys l'aréopagite et de saint Clément de Rome, et surtout d'après les traditions vulgaires du pays. Il y gagne d'être conséquent avec lui-même. Dès que l'on admet l'arrivée dans les Gaules de ces disciples immédiats de saint Pierre, il coûte peu de supposer qu'ils y sont venus avec les précieuses reliques dont s'enorgueillit le chroniqueur : à Saint-Pierre-le-Vif, un fragment du pain qui fut mis sur table le jour de la Cène, une partie des vêtements de la sainte Vierge, une des pierres qui servirent à lapider le premier martyr, patron de l'église métropolitaine de Sens; à cette église, quelques restes des langes de l'enfant Jésus, quelques gouttes du sang de saint Étienne. C'était aussi le lieu de raconter l'origine

Fol. 10, col. 2

Andr. du Saussay, Martyrolog. gallican., t. II, p. 1056-1064.

De vera Senon. orig. christ., p. 7, 25, etc.

Fol. 13 v°, col. 1. — Fol. 16 v° col. 1. — Folio 14, col. 2, etc.

traditionnelle du nom de Saint-Pierre-le-Vif; mais l'auteur se contente de dire que les envoyés de l'apôtre firent entendre la parole sainte *in uico qui Uiuus dicitur,* tandis que d'autres prétendent que l'église fut ainsi nommée pour avoir été mise par Savinien sous l'invocation de saint Pierre, lorsque celui-ci vivait encore. Ce n'est point la seule circonstance où l'annaliste, quoique fort crédule, et qui ne paraît souvent qu'un copiste servile de la légende dorée ou des matériaux dont elle est faite, n'adopte point cependant toutes les fables populaires.

Fol. 17 v°, col. 1; fol. 24 v°, col. 1; fol. 34 v°, col. 1. Gall. christ., t. XII, col. 3, 132. Fol. 22 v°, col. 2, etc.

La seconde rubrique, celle qu'il consacre surtout au martyre et à la gloire du second archevêque, saint Potentien, offre encore plus d'un de ces récits dignes de Jacques de Voragine : tels sont les contes sur saint Clément et saint Ignace. Mais à mesure qu'il s'éloigne des temps héroïques de l'Église, il est plus économe d'épisodes étrangers au diocèse de Sens; car, dans sa troisième table, il comprend six archevêques à la fois, qui le conduisent jusqu'à la fin du IV[e] siècle. Comme il ignore, dit-il, leurs annales, détruites, ainsi que leurs tombes, par les ravages des Normands et des Vandales, il y supplée par ce qu'il sait des papes et des empereurs du même temps : pour l'histoire des papes, il abrége le Livre pontifical publié sous le nom, soit du pape Damase, soit d'Anastase le bibliothécaire; pour celle des empereurs, les chroniques de Martin et de Godefroi. Les actes du neuvième archevêque, saint Ursicin, et le dénombrement des reliques apportées par lui d'Orient, occupent beaucoup plus de place dans la quatrième table, quoique le docte et pieux Tillemont, approuvé par les Bollandistes, ait rejeté toutes ces prétentions locales qui ne reposent sur rien d'authentique. Les papes et les empereurs recommencent à remplir la plus grande partie de la table suivante; mais la sixième, la septième et la huitième sont fort courtes, et n'indiquent guère que les archevêques, parce que, selon le rédacteur, vers le V[e] siècle, les annales pontificales et impériales deviennent trop confuses, et qu'il aime mieux les passer sous silence que de s'exposer à mentir : *Uerum mihi uidetur sic transire melius quam mentiri.* Cette règle de conduite lui fait honneur, et les chroniques, même la sienne, seraient beaucoup moins longues, si on l'avait toujours suivie.

Fol. 26 v°, col. 1. Fol. 29 v°, col. 1. Fol. 40, col. 1. Mém. ecclésiast., t. X, p. 460.—Bolland., Act. Sanct., 14 d. jul., t. V, p. 545, 546. Fol. 43 v°, col. 1. Fol. 49 v°, col. 1.— Fol. 49 v°, col. 2. — Fol. 50, col. 2. Fol. 50, col. 1.

Il s'en écarte dès la neuvième table, celle de l'archevêque

Fol. 50, col. 2.

Héraclius, témoin du baptême de Clovis, en 496; et il faut bien lui pardonner de recueillir désormais plus hardiment les souvenirs même incertains de l'histoire, puisqu'il s'agit de celle des Francs. Ce qu'il en dit est souvent tiré de Godefroi de Viterbe; mais il emprunte à la chronique de Clarius un fait qui, dans cette histoire, devait le toucher encore de plus près, la fondation de son monastère de Saint-Pierre-le-Vif, qu'il attribue à Théodechilde, fille de Clovis et de Crochilda ou Clotilde. Ce fut, dit-il, en 507 que cette illustre vierge imposa elle-même aux religieux la règle de Saint-Benoît, telle qu'on l'observait à Luxeuil : anachronisme évident, si Luxeuil n'a commencé qu'en 590. D'autres, comme Odoranne avant lui, semblent rapporter cette fondation à l'an 559, et à une autre Théodechilde, fille du roi Thierri, femme du roi des Varnes, celle que chante le poëte Fortunat. L'épitaphe trouvée dans l'église de l'abbaye en 1643, *IIII kal. iul. transiit Techildis regina,* contribua peu à éclaircir la question. Le même Hugues Mathoud, qui ne veut point que l'on doute de la mission de Savinien, le disciple des apôtres, s'est fait le défenseur et de l'opinion adoptée par Clarius et par Geoffroi, et de la charte de fondation octroyée, dit-on, par Clovis; monument suspect, qu'il essaye de défendre, avec un grand appareil de preuves, contre l'arrêt sévère qu'avaient déjà prononcé et que devaient ratifier plus tard ses confrères eux-mêmes. Geoffroi de Courlon est allégué à plusieurs reprises, et même un peu trop exalté, dans ce long mémoire du Bénédictin, dont les assertions hasardées et tranchantes, bien éloignées des discussions modestes de Mabillon et des auteurs de la Nouvelle Diplomatique, pouvaient offrir une victoire trop facile à ceux qui accusaient autrefois les ordres monastiques d'avoir fabriqué de faux titres.

Ap. Spicileg., t. II, p. 705.

Fol. 54 v°, col. 1.—Fol. 77, col. 1.

Gall. christ. vet., t. IV, p. 585.

Gall. christ. nova, t. XII, col. 133. — Mabillon, Acta sanct. ord. S. Bened., secul. III, part. 1ª, p. 648.

Mathoud, l. c., p. 63. — Gall. christ. nov., t. XII, col. 145.

Mathoud, l. c., p. 48 et suiv.

Mabillon, l. c. —Mathoud, l. c., p. 68. — Gall. christ. nov., t. XII, col. 133.

Dans les tables suivantes, jusqu'à la vingt-troisième, le récit redevient presque partout sec et stérile, comme dans les plus anciennes chroniques des monastères : l'auteur, qui se plaint sans cesse de la négligence de ses devanciers ou de la destruction de leurs ouvrages, n'entre guère, après Clarius, dans quelques détails que sur l'archevêque Ebbon, de la maison de Tonnerre, qui, vers l'an 732, selon Mabillon, par sa seule présence, repoussa, non point, comme on l'a cru, les Visigoths, mais les Sarrasins, que les deux chroniqueurs persistent à désigner par le nom de Vandales. Ils parlent tous deux beaucoup plus brièvement de Charlemagne, quoi-

Spicileg. t. II, p. 707.

Fol. 69, 70.

Acta sanct. ord. S. Bened., sec. III, part. 1ª, p. 652. — Du Saussay, Martyrolog. gallic., t.

I, p. 558. — Bolland., Acta Sanctor., 20ª die august., t. VI, p. 94-100.
Fol. 72 v°, col. 2.

qu'ils disent que ce fut sous lui que les Francs héritèrent de l'empire de Rome. Le nôtre, qui lui accorde un peu plus de place, parce qu'il lui fait délivrer la terre sainte, et qu'il copie ensuite les fables de Turpin, n'hésite pas à le proclamer en ces termes le fondateur de l'université de Paris : *Illo tempore Studium generale Parisius translatum fuit, quod translatum fuerat de Grecia ad Romanos.*

Fol. 82, col. 1 et 2.

Comme nous n'avons point remarqué que cette chronique, dont le texte est inédit et dont les manuscrits sont rares, ait été jamais citée dans les vives controverses sur la papesse Jeanne, nous indiquerons, vers la fin de la vingt-troisième table, tout ce qui regarde cette singulière tradition, que les critiques modernes, sans distinction de sectes, ont généralement rejetée, mais que la plupart des moines historiens s'étaient empressés d'accueillir. Le récit est à peu près le même que celui qui a passé pour être d'un autre moine, d'un historiographe des papes, Anastase le bibliothécaire, et que répètent Marien Scot, Richard de Poitiers, et d'autres religieux. Nous ne saurions nous expliquer comment il se fait que ce soit précisément dans les rangs de cette fidèle milice du saint-siége que se rencontrent les propagateurs les plus naïfs, et peut-être les inventeurs, d'une histoire si injurieuse à la papauté (1).

Oudin, Scriptor. ecclesiast., t. II, col. 306. —Marian. Scot., ap. Pistor. Scriptor. rer. germ., t. I, p. 639, etc. —Amalr. Augerii Vitæ pontific., ap. Eccard. Corp. hist. med. ævi, t. II, col. 1706, et Murator. Scriptor. rer. italic., t. III, part. 2ª, p. 293. — Platine, Vitæ pontific., éd. de 1664, p. 257, etc. — Voy. Bréquigny, Not. et extr. des mss., t. II, p. 12-14.

De la vingt-quatrième table à la trente-neuvième, nous retombons dans l'aridité des simples notes chronologiques, excepté pour les translations de reliques et de corps saints, ou pour d'autres faits qui intéressent le diocèse. A travers ces rapides annales de plusieurs siècles, nous signalerons

(1) Deceptio Ecclesie romane. *Anno Domini DCCC LIIII°, quedam femina in etate puellari de Anglia a quodam clerico in habitu virili Attenis ad Studium ducta fuit, et sic in diuersis scientiis profecit, ut sibi par non inueniretur. Postea Rome cum suo amasio uenit, et per tres annos tamquam magister legens, magnos magistros discipulos et auditores habuit. Et cum in urbe famosus esset magister, defuncto sancto confessore Leone V°, Ecclesia decipitur, et concorditer in papam eligitur et ordinatur. Post per suum familiarem impregnatur. Uerum tempus ignorans, cum de Sancto Petro ad Sanctum Iohannem tenderet, angustiata inter Coliseum et ecclesiam sancti Clementis peperit, et male moritur illa hora, et ibi tumulatur. Et idcirco dominus papa semper ab illa uia declinat. Ista uocata fuit in papatu Iohannes. Sedit ann. ij, mens. vij, dies iiij. Cessavit papatus mens. j. Non scribitur inter ceteros propter deceptionem sexus : unde dicitur quod Romani in consuetudinem traxerunt probare sexus electi per foramen cathedre lapidee.*

seulement quelques nouveaux exemples de ces libres jugements sur les hommes puissants de l'Église, dont nous nous étonnons un peu trop aujourd'hui, comme s'ils étaient rares dans les histoires monacales. Un archevêque et un pape sont ainsi jugés : « Du temps (1) de Jean XII, vrai débauché, et « de l'affreuse tribulation que causaient alors à l'Église les « faux prélats, un autre débauché, un fornicateur, occupait « indignement le siége épiscopal de Sens, et les prélats fai- « saient à l'envi le malheur de l'Église... Ce débauché, cet « Archembauld, élevé par le crédit de ses parents et de sa « fortune plutôt que par le choix de Dieu, fut aisément « confirmé par le pape Jean, qui lui ressemblait si bien. » Gerbert, le pape Silvestre II, fort maltraité par Sigebert de Gemblours et par d'autres, l'est ici plus cruellement encore, puisqu'il est appelé, comme il l'avait été par le Dominicain Martin, le plus scélérat des hommes, *sceleratissimus,* et qu'on semble croire qu'il n'a pu expier ses crimes qu'en ordonnant lui-même au peuple de le mettre en pièces, pour le punir de s'être vendu au diable. De quelque façon que l'on interprète l'acharnement du clergé régulier à calomnier ainsi, par la voix presque unanime de ses historiens, plusieurs des chefs suprêmes de l'Eglise, il est évident que celui qui les jugeait ainsi ne croyait pas à leur infaillibilité.

Fol. 96, col. 1.

Clarii Chron. ap. Spicileg., t. II, p. 725-728. — Gall. christ., t. XII, col. 30.

Voy. Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 216.

Fol. 106 v°, col. 1.

Les croisades, entremêlées à l'histoire des archevêques de Sens et des abbés de Saint-Pierre-le-Vif, et à l'indication sommaire des principaux faits contemporains, sont racontées depuis la trente-neuvième table jusqu'à la fin de la cinquantième, qui se termine à la mort et aux funérailles de saint Louis. Ce n'est, le plus souvent, qu'un abrégé fort insuffisant des historiens latins des guerres saintes; mais il y a, dans le reste, des renseignements utiles. Plus nous approchons du temps où le chroniqueur a vécu, plus il mérite d'être consulté, sinon pour l'histoire générale, sur laquelle il répand peu de lumières nouvelles, au moins pour les événements qui se rapportent au diocèse qu'il connaît le mieux,

A fol. 119, col. 2, ad fol. 151, col. 1.

(1) *Tempore illius Iohannis pape duodecimi, qui tam lubricus fuit, et istius pessime tribulationis in Ecclesia per falsos prelatos apposite, iste lubricus fornicarius sedem indigne tenebat ecclesie senonensis; eratque tempore illo tempus pessimum in ecclesiis per prelatos.... Ad Archembaudum lubricum reuertamur, qui parentum et pecuniarum potius quam Dei examine ad dignitatem senonensis ecclesie eligitur, et per papam Iohannem lubricum, sui similem, confirmatur.*

et dont quelques traditions ne nous ont été conservées que par lui.

Abailardi opera; epist. 1, p. 16.
Hist. litt. de la Fr., t XII, p. 91.
Fol. 129 v°, col. 1.
A. Quercetani Notæ ad Abailard., p. 1150.— Bulæi Hist. univ. paris., t. II, p. 760. — Ch. de Rémusat, Abélard, t. I, p. 39.

On avait douté qu'Abélard eût été chanoine avant son mariage, malgré les paroles qu'il fait lui-même prononcer à Héloïse, *te clericum atque canonicum*. Nous n'oserions dire, d'après une conjecture de dom Clément, qu'il fut chanoine de Paris; mais Geoffroi de Courlon affirme qu'il l'avait été de la cathédrale de Sens (1). André du Chesne, qui en cite à peu près le texte, comme appartenant à une chronique anonyme, croit que le concile provincial convoqué à Sens, en 1140, pour juger les doctrines d'Abélard, a pu faire naître cette opinion. Elle est du moins assez ancienne, puisque nous la voyons, dès le siècle suivant, accréditée dans le pays.

Spicileg., t. II, p. 776.
Fol. 130 v°, col. 1.
Guill. de Nangis, Chron., ann. 1180, t. I, p. 70.
Fol. 131, col. 1.—Gall. christian., t. XII, col. 139.

La continuation de la chronique de Clarius marquait simplement, pour l'année 1146, l'institution de la commune de Sens par Louis le Jeune : *Facta est communia in civitate Senonis a rege Ludovico*. Notre moine laisse bien mieux percer la haine que ses frères de Saint-Pierre-le-Vif avaient vouée à la mémoire du roi pour cette atteinte à leurs privi-léges : « En 1146 (2), le roi Louis fit une commune à Sens, « au détriment des églises et des barons. Il fit de nouvelles « villes (c'est le sens de *uillas*), et, abusé par la cupidité, il « accorda des libertés aux juifs, contre l'honnêteté de la « foi, etc. » Aussi faut-il voir avec quelle joie on raconte ensuite (3) la destruction de la commune par le même prince, sur l'ordre, dit-on, du pape Eugène, aux acclamations des grands, et par les soins de dom Herbert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif. Il est vrai que l'abbé fut tué dans le cloître

(1) *Anno Domini M° C° XL°* (leg. *XLII°*), *magister Petrus Abaulart, canonicus primo maioris ecclesie senonensis, obiit; qui monasteria sanctimonialium fundauit, specialiter abbatiam de Paraclito, in quo sepelitur cum uxore. Suum epitaphium tale est : Est satis in titulo : Petrus hic iacet Abaillardus. Hic* (leg. *Huic*) *soli patuit scibile quidquid erat. Canonicus fuit, et post uxoratus.* Du Boulay change ainsi ces derniers mots : *Uxoratus primo fuerat, postea canonicus.*

(2) *Anno Domini M° C° XLVI°, Ludouicus rex communiam Senonis fecit in dampnum ecclesiarum et baronum. Uillas nouas fecit. Cupiditate deceptus, Iudeis, contra honestatem fidei, quasdam libertates contulit.*

(3) *Anno Domini M° C° XLVII°, destructa fuit communia Senonis a rege Ludouico, iubente Eugenio papa, a clamore procerum, procurante domno Herberto, abbate Sancti Petri Uiui, qui hac de causa a rusticis interfectus est, cum quodam nepote suo milite, nomine Herberto, in claustro monachorum. Proposuerant dicti abbas et nepos ire ultra mare ad requisitionem regis. Eodem anno apparuit stella cometa, etc.*

par les paysans, avec le chevalier Herbert, son neveu; mais les priviléges des moines et des nobles survécurent.

A l'année 1184 finissent les continuateurs anonymes de la chronique de Clarius; c'est donc là que Geoffroi commence à raconter, ou ce qu'il avait lu dans d'autres chroniques sénonaises que nous n'avons plus, ou ce qu'il avait appris des vieillards, ou ce qu'il avait vu lui-même. Il établit dès lors une distinction entre les choses qu'il trouve écrites et celles qu'il a entendu dire. Ainsi, après s'être complu à répéter les récits qui couraient de son temps au sujet de Saladin se faisant armer chevalier, et rendant la liberté à un prisonnier chrétien qui regrettait sa patrie, il ajoute : *Multa alia de ipso audiui, que scripta non inueni.* N'attendons pas toutefois de lui beaucoup de faits inconnus aux historiens de Philippe-Auguste et de saint Louis : il nous redira seulement, avec plus d'exactitude, quelques détails propres au diocèse de Sens, depuis l'archevêque Michel de Corbeil, en 1194, jusqu'à l'archevêque Étienne Bécart, un siècle après. Mais plusieurs de ces faits secondaires, soit qu'il les ait appris par d'autres, soit qu'il les ait vus, ne sont indifférents ni à l'histoire d'une grande province, ni même à celle de la nation.

Un des portraits les plus intéressants que nous lui devions (1), est celui de l'archevêque Pierre de Corbeil, mort en 1222, et sur lequel nos prédécesseurs ont écrit une notice, où ils n'ont pas cru devoir rappeler qu'on lui avait attribué le célèbre office de la fête des Fous, chanté jadis le jour de la Circoncision, et conservé encore aujourd'hui dans

Spicil., t. II, p. 780.

L'Ordene de chevalerie, dans les Fabliaux de Méon, t. I, p. 59-82. — Histor. hierosol. ap. Bongars., t. I, p. 1152. — Guill. de Nang., Chronic., ann. 1172, t. I, p. 63. — Du Cange, Observ. sur Joinville, p. 70.

Fol. 135 v°, col. 1.

Fol. 138, col. 1. — Gall. christ., t. XII, col. 57-60.

Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 223-228.

(1) *Anno ab incarnatione dominica M° CC°, ab Innocentio III° domnus Petrus de Corbolio, magister in theologia, episcopus cameracensis, a uenerabili senonensi capitulo postulatus, in senonensem ecclesiam est translatus, et honore pallii decoratus. Multum fauorabilis fuit regi Francorum Philippo; nam ipsum archiepiscopus amabat, et ad curiam romanam defendebat, et sine dubio a rege sustinebatur et amabatur. De humili fuit plebe. Tamen dicitur de ipso quod magister in scientiis fuit famosissimus, et moribus clarissimus et honestus. Dicitur quod sepe curiam romanam adiit pro rege et negociis gallicanis, et quod ibi in curia romana sermones fecit fecundissimos, et in diocesi senonensi et per prouinciam, et quod libentius ab omnibus audiebatur, quia graciose et iocabiliter notandis prouerbiis loquebatur. Sepe cum rege in loquelis iocabilis erat, et tamen loquelis omni acceptione dignus. Et rex cum ipso frequenter specialissime loquebatur, et de loquelis ipsorum iocabilibus et fructuosis multi multa dicunt, que presenti libello non propono.*

XIII SIÈCLE.

Jac. Taveau, Senonensium archiepisc. Vitæ, p. 94. — Gall. christ., t. XII, col. 60. — Millin, Monum. ant., t. II, p. 343.

Dubois, Hist. eccles. paris., t. II, p. 216. — Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 14, 576; tom. XVII, p. 224.

la bibliothèque de Sens. Cette opinion dut leur sembler, en effet, d'autant moins admissible que, dans la suscription de la lettre épiscopale d'Eudes de Sulli contre cette incroyable fête, en 1198, se trouve, avec d'autres noms à la suite de celui de l'évêque, le nom de maître Pierre de Corbeil, alors chanoine de Paris, *magister Petrus de Corbolio, canonicus parisiensis*. Il est donc très-probable que cet étrange missel, comme la fête même, qui se célébrait aussi dans d'autres diocèses, est antérieur à lui, et que, s'il y a touché, ce fut pour le rendre moins déraisonnable; mais il faut avouer cependant que le genre d'esprit que la chronique lui suppose, son caractère plaisant et gai, ses conversations facétieuses avec Philippe-Auguste, sont loin de contredire la persuasion où l'on était encore au seizième siècle, que l'archevêque Pierre avait composé ces chants grotesques, *Orientis partibus Adventavit asinus,* etc. L'historien, qui avait beaucoup entendu parler du prélat, et qui rédige ici lui-même les bruits populaires, comme on en peut juger par son mauvais style, se montre malheureusement trop discret. Pourquoi n'a-t-il pas tout dit? Nous aurions pu savoir de lui si c'est réellement cet archevêque, ancien maître du pape Innocent III et négociateur habile, qui, après avoir condamné ces bouffonneries dans sa jeunesse, a fini par prêter l'autorité de son nom à un tel déshonneur de son église et de la liturgie chrétienne.

Archives de l'égl. de Sens, chapitre général du 31 déc. 1524, dans le ms. 1351 de la Biblioth. royale. (Ancien fonds lat.)

Dans ces dernières tables, qu'on pouvait espérer de trouver plus fécondes, et qui sont encore assez stériles, comme si l'auteur, à l'imitation d'un de ses guides, Martin de Pologne, avait voulu conserver une exacte symétrie entre les diverses parties de son livre, nous indiquerons seulement la chute de la tour de la cathédrale de Sens, le jeudi saint de l'an 1267 (1); un extrait de la lettre écrite par Thibaud, roi de Navarre, à l'évêque de Tusculum (Eudes de Châteauroux), sur la mort de saint Louis, et dont quelques fragments sont ici traduits en latin, comme dans beaucoup d'autres chroniques (2); le portrait du pape Jean XXI, *qui scientiarum*

Continuat. de

(1) *Eodem anno supradicto, turris ecclesie senonensis cecidit; unde uersus:*

Anno milleno c. bis. lu. cum duodeno,
In Domini cena Senonum tam turris amena
Incepit cadere, per quam plures periere;
Inde die trina fuit huius tota ruina.

(2) *Quam feliciter rex Ludouicus obierit, rex Nauarrie domno Thusculano per litteras intimauit. In infirmitate sua Deum non cessabat laudare,*

florem et pontificalem dignitatem morum quadam stoliditate (et non *soliditate*) *deformabat, et industria naturali aliquando carere uidebatur;* quelques détails nouveaux sur la patrie et la famille de Martin IV, Simon de Brie, *de Monte Pigoci in Bria* (ou *de Monte Pilgoti*, suivant une autre leçon), et qui avait deux frères chevaliers, Guillaume de Brion, conseiller du roi, et Gilon de Brion, successeur de Guillaume dans cette charge, que remplissait aussi leur frère Simon. Ce pontificat du pape français Martin IV est celui sur lequel le chroniqueur de Sens paraît avoir recueilli, à cause du voisinage du lieu de sa naissance, le plus de notions exactes et originales, dont les historiens pourraient encore profiter.

Matthieu Paris, p. 975. — Henr. Stero, ap. Canis. Thes., t. II, p. 201. — Contin. de Gérard de Frachet, etc.

Fol. 150 v°, col. 2.

Fol. 152 v°, col. 2.

Art de vérif. les dates, t. I, p. 303, où il faut lire *Montépilloi* près de *Baron*, au lieu de *Montpilloi* près de *Bavon*, et *Gilon* de Brion, au lieu de *Simon*.

C'est là, en effet, ce qui, dans ses derniers récits, presque aussi secs que les premiers, n'est pas indigne de quelque attention : il ne devient sans doute pas un narrateur plus pénétrant, un meilleur écrivain; mais il a pu voir ce qu'il raconte. A l'année 1293, il enregistre ainsi l'arrivée à Sens du roi de Naples, Charles II : « Le seigneur Charles second (1), « roi de Sicile, qui avait racheté sa liberté en promettant une « forte rançon et en laissant ses fils pour otages, vint s'en- « tretenir en France avec l'illustre roi Philippe. Dans son « voyage pour retourner en Apulie, il passa la nuit au mo- « nastère de Saint-Pierre-le-Vif, où il fut reçu solennelle- « ment, et d'où il alla voir, à Tonnerre, la veuve de son « père, le roi Charles : cette bonne princesse l'accueillit avec « beaucoup de déférence et d'honneur. Il traversa ensuite l'I- « talie, visita quelques temps à Rome les frères cardinaux, « et s'arrêta non loin de la Campanie. »

Fol. 159 v°, col. 2.

quandoque dicens hanc orationem : Fac nos, quesumus, Domine, prospera huius mundi despicere, et nulla eius aduersa formidare. Orabatque quandoque pro suis dicens : Esto, Domine, plebi tui sanctificator et custos. Et cum appropinquaret ad finem, suspexit ad celum dicens : Introibo in domum tuam, adorabo ad templum sanctum tuum, et confitebor nomini tuo, Domine. Et hoc dicendo, obdormiuit in Domino, etc.

(1) *Eodem tempore dominus Karolus IIus, rex Sicilie, qui de carcere exierat promissa multa pecunie summa, suisque filiis pro octagiis positis, uenit in Franciam regi Philippo illustrissimo locuturus. Rediens ad Appuliam, Senonis in monasterio Sancti Petri Uiui pernoctauit, in quo fuit sollempniter receptus. Deinde per dominam reginam, relictam patris sui Karoli regis, apud castrum Tornodoreum iuit, a bona domina receptus benignissime cum omni reuerencia et honore. Deinde Italiam transiens, aliquantulum Rome fratres cardinales uisitauit, et prope Campaniam moram fecit.*

Notices des mss. d'Italie, t. IX, not. 2109.

Nous pouvons conclure des notes prises par La Curne de Sainte-Palaye dans le manuscrit 480 du Vatican, que c'était pour ces petites circonstances locales qu'il accordait aussi le plus de confiance à notre annaliste ; car il en avait fait transcrire littéralement les dernières pages, où se succèdent des choses peu importantes sans doute, mais dont l'auteur a dû être témoin : en 1294, le départ de Chastillon, seigneur de Créci, depuis connétable de France, chargé par le roi d'aller garder, avec une armée, les frontières du royaume entre la Champagne et l'Allemagne; le passage de la fille de Philippe de Courtenai, petite-fille du roi de Sicile Charles d'Anjou et de Béatrix de Provence, venant chercher en France quelque appui pour recouvrer son empire perdu, et, après avoir vu le roi son cousin, se retirant dans sa châtellenie de Courtenai, à Chantecoq, *in uilla que Gallicantus nominatur.* D'autres faits de l'an 1294 lui devaient être encore mieux connus, tels que la fondation d'une seconde chapelle qu'un citoyen de la ville de Sens, Étienne de Thorigni, éleva, dans la cathédrale, à saint Jacques de Galice, immédiatement après celle que Thibaud de Sens, dit Beloce, archidiacre d'Étampes, avait consacrée à saint Firmin et à saint Sulpice, à droite en entrant, près de l'autel de saint Jean-Baptiste; la fondation d'une troisième chapelle par un autre citoyen de la ville, Thibaud, dit Escuiers, en l'honneur des saints confesseurs Loup de Sens et Germain d'Auxerre; la construction d'une nouvelle maison de ville, et un petit événement municipal, que nous allons lui laisser raconter : « En ce temps (1), la « commune de Sens comptait sortir en armes pour l'illustre « roi Philippe, et le maire et les citoyens firent faire de belles « tentes, appelées pavillons. Mais, ayant appris que les bour- « geois payeraient une somme, savoir la dîme de leurs biens, « et ne prendraient pas les armes, ils replacèrent les tentes « dans la nouvelle maison commune. »

Fol. 160 v°, col. 1.

Ibid.

Fol. 160 v°, col. 2.

Fol. 161, col. 1.

Ibid.

Le manuscrit de la bibliothèque de Sens se termine à l'élection du pape Célestin V, après un interrègne de deux ans,

Illustrissimo deest in ms. Vatican., n. 480.

Ibid., *tentoria et pauiliones.*

Uidelicet..... suorum, desunt in Vatic.

Ibid., *et remanerent.*

(1) *Illo tempore communia senonensis sperabat exire cum exercitu pro rege Philippo illustrissimo, et fecerunt maior et ciues fieri tentoria pulcra, que pauilliones uocantur. Sed, audito quod burgenses pecuniam soluerent, uidelicet decimam partem bonorum suorum, et quod exercitum non facerent, reposuerunt tentoria sua in communi domo noua facta.*—L'emplacement de cette nouvelle maison de ville est indiqué plus haut : *Illo tempore communia senonensis fecit fieri domum super portellam, prope turrim campanarum uille.*

pendant lesquels l'archevêque Étienne Bécart attendit, à Rome, sa confirmation et les honneurs du pallium, et à l'installation de cet archevêque, décrite dans les termes suivants : « L'an du Seigneur 1294 (1), le samedi après l'Épipha- Fol. 161 v°, col. 1.
« nie (1295, N. S), maître Étienne, revenant de la cour de « Rome, fut accueilli au monastère de Saint-Pierre-le-Vif « avec une grande vénération, et, le lendemain dimanche, « il fut porté dudit monastère à l'église cathédrale, et reçu « dans les formes ordinaires par les chanoines. »

Il paraît que le manuscrit 480 du Vatican, qui diffère assez souvent du nôtre, ajoute trois faits de la même année, et d'abord une promotion, attribuée à l'influence du roi de Sicile, de quatre cardinaux français, Simon d'Armentières, prieur de la Charité; Robert, abbé de Cîteaux; Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges; Bérard de Goth, archevêque de Lyon. Viennent ensuite les préparatifs de Charles, frère du roi, pour l'expédition de Gascogne; enfin le soulèvement de quelques nobles contre le comte de Flandre (2). Nous avons vu aussi que, par des additions postérieures, notre manuscrit fait redescendre les listes placées à la tête de ses tables jusqu'à l'an 1329, et l'un de ceux du Vatican, jusqu'à l'an 1338. Rien n'empêche que le compilateur de la chronique y ait ajouté lui-même quelques derniers faits; mais nous ne saurions aujourd'hui les distinguer avec certitude, et il nous semble plus probable que le moine de Saint-Pierre-le-Vif a cessé de tenir son registre chronologique avant la fin du XIIIe siècle.

Gall. christ., t. XII, col. 408; t. IV, col. 997; t. II, col. 73-80; t. IV, col. 155-158.

Nous aurions pu même en faire mention dès l'année 1295,

(1) *Anno Domini M° CC° nonagesimo quarto, die sabbati post Epiphaniam Domini, magister Stephanus, rediens a curia romana, receptus fuit in monasterium Sancti Petri Uiui senonensis cum maxima reuerencia, et sequenti die dominica a dicto monasterio ad maiorem ecclesiam fuit deportatus, et a canonicis maioris ecclesie, prout moris est, fuit receptus.*

(2) *Anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo... Celestinus V per consilium regis Sicilie fecit cardinales de Galliis et de sua propria, inter quos fecit priorem de Karitate, nomine Simonem; [Robertum], abbatem cisterciensem; mag. Simonem, archiepiscopum bituricensem, natum de Belloloco in Bria; et quemdam alium nobilem, arch. lugdunens.*

Eodem anno Karolus, frater regis Philippi V, parauit se et suos ad eundum in Gasconiam super illos et contra regem Anglie, qui rebellabant contra regem Francie.

Eodem anno quidam nobiles comites surrexerunt contra comitem Flandrie. Explicit.

Ms. Vatic., n. 480, *nonagesimo quinto.*

Deest *magister* in Vatic.

Ibid., *a canon. mai. eccl. fuit receptus cum omni reuerencia et honore.*

puisque nous plaçons d'ordinaire les chroniqueurs à la date où se terminent leurs annales; mais on voit qu'il serait difficile d'affirmer quelle était réellement la fin de la chronique inédite de Geoffroi, que les manuscrits de Rome ne sont pas tout à fait d'accord sur ce point avec celui de Sens, et qu'il y avait lieu peut-être d'hésiter entre deux ou trois années, comme on l'a fait aussi quelquefois avant nous.

Il se trouve, sur les feuillets de garde, à la suite du manuscrit de Sens, quelques notes qui ne sont pas étrangères à cette question de date. La première de ces notes est ainsi conçue : *L'an mil ·III· XIIII· et IIII· Fit Dieu le grant chier temps abatre, Senz uendenger ne senz blet batre.* Les deux autres sont bien plus anciennes que la disette de 1318, puisqu'elles rappellent les inondations de 1280 et de 1296 :

Guill. de Nangis, Chron., ann. 1280, t. I, p. 252. — Ibid., ann. 1296, t. I, p. 294. — Chron. de S. Magloire, dans les Fabliaux de Méon, t. II, p. 234.
Ibid., p. 229.

Mil et deus cenz et quatre vins
Eumes granz aies et mauuais vins,
Et fu li contans à Prouins.
¶ Mil deus cenz quatre vins et sauze
Auint an France grant meruoille,
Que li pont de fut et de pierre
Alerent tuit an Angleterre.
Et an lannée devant out faute
De vin plus grant trop que en une autre;
Et communemant len disoit
Que ce estoit li eurs le roi,
Qui la male toute prenoit,
Et tout le monde destruioit.

Bourquelot, Hist. de Provins, t. I, p. 235-241.
Guill. de Nangis, Chron., t. I, p. 293. — Chron. de Saint-Magloire, p. 234.

« Li contens à Provins » (*contentio*) rappelle l'émeute où périt Guillaume Pentecoste, maire de Provins. La maltôte de Philippe le Bel, qui était bien plus réellement l'œuvre du roi que les inondations et les mauvaises vendanges, est aussi comptée par d'autres, en 1296, au nombre des plus grands fléaux. Ces souvenirs, tracés par la main ignorante d'un contemporain, nous renferment dans la limite du XIII[e] siècle.

Fol. 13 v°, col. 2.
Fol. 26 col. 2.
Mabillon, Acta Sanctor. ord. S. Bened., sec. VI, part. 1ª, p. 255.

Au même siècle devaient appartenir deux autres ouvrages de Geoffroi de Courlon, indiqués par lui-même : *De Reliquiis que Senonis continentur,* et *De Translatione sancti Sauiniani sociorumque eius.* Mabillon et Hugues Mathoud avaient vu le premier ouvrage, écrit en 1293, et dont une partie, à en juger par ce qu'ils en citent, avait passé dans la chronique. Nous n'avons retrouvé ni le traité des Reliques,

ni la Translation de saint Savinien, qui n'en était peut-être qu'un chapitre, copié, comme la plupart de ces actes, sur de plus anciens manuscrits.

La seule des compositions de Geoffroi qui nous soit connue, sa chronique, vient d'être analysée par nous avec assez d'étendue pour qu'il soit inutile de proposer au lecteur, sur ces tablettes historiques, un jugement qu'il a déjà pu prononcer lui-même. Ce n'est pas qu'il faille rendre l'auteur responsable de toutes les fautes qu'on pourrait être tenté de lui reprocher. Quoiqu'il paraisse avoir peu lutté contre les embarras de la chronologie, surtout de celle des papes, son ouvrage, dans le seul texte que nous en ayons pu voir, est certainement, pour les dates comme pour tout le reste, moins correct qu'il ne l'avait laissé. Voilà pourquoi nous avons négligé plusieurs mentions de comètes, d'éclipses, ou d'autres phénomènes, que la science ne peut recueillir avec fruit que lorsqu'ils ont une date incontestable. Il est question, à l'année 1234, de l'éboulement d'une des cimes des Alpes, qui, dans l'espace de plusieurs milles, écrasa tout sur son passage. On indique une comète en 1147 et en 1262; deux éclipses de lune en 1160; une éclipse de soleil en 1178 et en 1241. A l'année 1139, on place la mort de Jean des Temps, âgé de trois cent soixante et un ans, et qui avait été jadis écuyer de Charlemagne, comme nous lisons, dans Albéric de Trois-Fontaines, que l'an 1234 vit mourir un vieillard, *senex dierum,* ancien écuyer de Roland.

— H. Mathoud, De vera, Senon. orig. christ., p. 27.

Hist. litt. de la Fr., t. VII, p. 358.

Fol. 141, v°, col. 1, d'après Gérard de Frachet, Chr. ms.

Fol. 131, col. 2; 146 v°, col. 1. — Fol. 132, col. 2; 132 v°, col. 1.—Fol. 136, col. 1; 142 v°, col. 2.—Fol. 129, col. 2. Voy. Guill. de Nangis, t. I, p. 57, 66.— Ibid., p. 29. — Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p 133. — Alber. Tr. Font., Chronic., p. 553.

Tout l'ouvrage, quoique formé en grande partie de lambeaux de chroniques antérieures, écrites par différentes mains et à de longs intervalles, ne présente guère, pour l'expression, que la rude et barbare uniformité du style ecclésiastique, sans aucune connaissance des anciens modèles de la vraie latinité. Les passages que l'on peut attribuer entièrement au rédacteur lui-même, sont encore au-dessous de tout le reste.

Quant au caractère de la narration, il nous a semblé triste, morose, quelquefois injuste. Ce moine, soit lorsqu'il copie, soit lorsqu'il paraît s'exprimer en son nom, n'est content de rien ni de personne : il se montre dur contre les papes, auxquels il n'épargne pas même les invectives; contre les empereurs, qu'il regarde comme des ennemis de l'Église; contre les rois de France, qu'il trouve trop favorables aux communes; contre les communes, qu'il déteste. On n'excepte

guère de cette haine générale, outre les religieux de Saint-Pierre-le-Vif et la plupart des abbés, que les archevêques de Sens, lorsqu'ils ont protégé le couvent, et les nobles, lorsqu'ils l'ont enrichi ou défendu. La vie monacale, si nous en jugeons par beaucoup d'autres chroniques des abbayes, devait engendrer assez souvent de tels historiens.

Nous croyons cependant que la chronique attribuée à Geoffroi de Courlon, à peine connue par quelques fragments, et dont nos annales ont, jusqu'à présent, tiré trop peu de parti, mériterait d'être publiée tout entière, selon l'intention manifestée par les Bénédictins au XVII[e] siècle. Un parallèle plus complet que nous n'avons dû l'entreprendre, avec les autres chroniques imprimées ou inédites, prouverait sans doute que celle-ci peut y joindre encore d'utiles suppléments, où il ne faudrait point se plaindre de trouver quelques fables et même quelques injustices, puisque les unes et les autres ne sont point perdues pour l'histoire.

V. L. C.

MORT LE 18 AOUT 1297.

LE CARDINAL SIMON DE BEAULIEU.

SA VIE.

Anonym. Hist. patriarch., archiepisc. bituricens., ap. Labb., Biblioth. nov. mss. libr., t. II, p. 119. — Eggs, Purpur. docta, t. I, lib. II, p. 249. — Gall. christ nov., t. II, col. 73.

Gall. christ. nov., loc. cit. — Rec. des hist. de France, t. XX, p. 492. — Du

Au sein d'une famille noble, qui habitait, dans la Brie, le château de Beaulieu, naquirent, vers le commencement du XIII[e] siècle, deux pieux personnages, Jean et Simon de Beaulieu, qui, frères par les liens du sang, devinrent frères aussi par des liens spirituels. Ils entrèrent l'un et l'autre dans les ordres sacrés. L'aîné, Jean, fut successivement abbé de Notre-Dame de Joui, monastère qui appartenait à l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Sens, et abbé de Saint-Sulpice de Bourges; il n'a laissé aucun écrit. Nous n'avons donc à nous occuper que de Simon de Beaulieu (*Simon de Belloloco*), nommé, par erreur de copiste ou par inadvertance, tantôt Simon de Beaujeu (*de Bellojoco*), tantôt Simon de Sulli (*de Sulliaco*): il est même parfois confondu avec le cardinal Simon

de Brie, qui, après avoir été légat du saint-siége à la cour de France, de 1262 à 1280, devint pape, en 1281, sous le nom de Martin IV. On ne connaît point l'année de la naissance de Simon de Beaulieu, ni le nom du lieu où il fut élevé, ni l'époque de son noviciat, ni celle de son admission dans l'ordre de Cîteaux, qui le compte au nombre de ses membres les plus illustres, ni enfin la date de sa promotion au grade de maître en théologie dans l'université de Paris. On sait seulement qu'à l'exemple de son frère aîné, il embrassa de bonne heure la carrière ecclésiastique, et que, bientôt après avoir pris à Paris ses grades en théologie, il fut nommé archidiacre de Poitiers, puis archidiacre de Chartres, et doté, en même temps, de deux canonicats, l'un au chapitre de Saint-Martin de Tours, l'autre au chapitre de la cathédrale de Bourges. Dom Denys de Sainte-Marthe, oubliant qu'au XIII[e] siècle et dans les siècles suivants le cumul des bénéfices était, pour ainsi dire, autorisé par l'usage, hésite à croire que Simon de Beaulieu ait accepté tant de faveurs à la fois. Peut-être ce doute, si honorable pour la mémoire de celui qui en est l'objet, avait-il été inspiré non-seulement par la haute réputation de vertu et de probité dont jouissait Simon, mais aussi par les termes d'une lettre que, dans la suite, il écrivit lui-même contre la pluralité des bénéfices.

Cange, Glossar. lat., voc. *Capitiarius*, t. II, col. 262.

Hist. litt. de la France, t. XIX, p. 388-391.

Gall. christ. nov., t. II, col. 73.

La première date certaine que nous rencontrons dans les biographes de notre cistercien ne remonte qu'au mois de janvier 1273 : elle leur a été fournie par un acte écrit en latin, dont Duchesne nous a conservé la copie, et dans lequel Simon de Beaulieu, se qualifiant maître en théologie et archidiacre de Chartres, reconnaît que les religieux et l'abbé de Notre-Dame de Joui lui ont cédé, moyennant une rente annuelle de dix livres parisis, la jouissance d'une maison qu'ils possédaient à Paris.

Hist. des cardin. franç., t. II; preuves, p. 249.

De 1273 au mois de décembre 1281, on le perd de vue; mais nous pensons qu'il convient de placer dans cet intervalle sa promotion à la dignité d'abbé du célèbre monastère de la Charité, dans le diocèse de Besançon; car, si on nous a laissé ignorer la date précise de cette élection, Eggs nous permet du moins de la fixer approximativement à l'année 1280, en nous disant que Simon fut élu peu de temps avant l'événement dont nous allons parler.

Jongelin, Purpura D. Bernardi, p. 37.— Duchesne, Hist. des cardin. franç., t. I, p. 323.— Ciacon., Vit. roman. pontific., t. II, col. 284.

Loc. cit.

Selon Guillaume de Nangis, après la mort de Jean de Sulli, archevêque de Bourges, on avait élu, pour le rem-

Rec. des hist. de Fr., loc. cit.

placer, Geoffroi de Pontchevron, maître en théologie et doyen de la faculté de Paris, qui mourut sans avoir été ni confirmé, ni consacré. Simon de Beaulieu, maître en théologie, et archidiacre de Chartres, lui succéda, ajoute l'historien de Philippe le Hardi. La version du recueil de Labbe et celle des auteurs du *Gallia christiana nova* diffèrent, en quelques points, de ce récit, et nous paraissent mériter plus de confiance : on y voit que Simon de Beaulieu succédait à Gui de Sulli. Celui-ci étant mort dans l'exercice de ses fonctions, les chanoines du chapitre métropolitain de Bourges avaient élu, par voie de compromis, un d'entre eux, Jean de Sulli ; mais bientôt ce dernier remit son désistement entre les mains du pape, qui crut devoir l'accepter, et s'attribuer pour cette fois, de l'avis du sacré collége et vu l'urgence, le droit de pourvoir à la vacance du siége archiépiscopal de Bourges. Il nomma Simon de Beaulieu, qui en fut le soixante-quatorzième archevêque. La lettre pontificale qui notifie ce choix au chapitre de Bourges est datée du 23 décembre de la première année du pontificat de Martin IV, c'est-à-dire du 23 décembre 1281. Elle qualifie Simon de maître en théologie, et donne les plus grands éloges à son savoir et à ses belles qualités, l'appelant tout à la fois *virum magnis scientiarum dotibus præditum*, *conversatione laudabilem*, *honestate decorum*, *morum elegantia redimitum*, *variisque gratiis et virtutibus insignitum*.

Biblioth. nov. mss., t. II, p. 120. — Gall. christ. nov., t. II, col. 71, 73.

Labbe, l. cit., p. 120. — Gall. christ. nov., t. II, col. 73.

Anc. cartul. de Bourges cité par Jongelin, Purpur. D. Bernardi, p. 77. — Labbe, ubi sup.

Un des premiers actes du nouvel archevêque de Bourges fut de convoquer un synode provincial, qui se tint l'année suivante, 1282, au mois de septembre, et qu'il présida. Nous ne connaissons pas les décisions qu'on y prit.

Gall. christ. nov., loc. cit.

L'année d'après, Simon fit une démarche auprès du pape en faveur des chanoines d'Albi qui désiraient obtenir la permission de se séculariser. Mais bientôt il se vit obligé d'interrompre les soins assidus qu'il donnait à l'administration spirituelle de ses diocèses. Il se rendit à Paris où il était appelé, ainsi que les autres prélats du royaume, pour assister au parlement de la Toussaint 1283, qui avait à juger l'affaire du comté de Poitou. Nous n'avons aucun détail sur la conduite que tint alors l'archevêque de Bourges.

Gall. christ. nov., loc. cit. Du Tillet, Memor. mscr. apud Frizon., Gall. purpur., p. 250. — Claude Robert, Gallia christ., p. 46. — Gall. christ. nov., ubi supr.

La présence à Paris de la plupart des dignitaires de l'Église de France fut, sans doute, jugée une occasion favorable pour aviser, en concile, au moyen de s'opposer aux prétentions toujours croissantes des ordres mendiants. Le 3 décembre

de la même année 1283, et par conséquent deux ans plus tard que ne dit Félibien, les prélats du royaume, au nombre de quatre archevêques et de vingt évêques, s'assemblèrent dans une des salles de l'évêché de Paris. Selon Godefroi de Fontaines, cité par Flach Frankowitz, plus connu sous le nom de *Flacius Illyricus*, Simon de Beaulieu présida l'assemblée, appelé à cet insigne honneur par sa réputation de grande habileté, *magnus per omnia clericus*. Après une longue délibération, les prélats réunis firent publier par des crieurs, dans toutes les facultés de l'université de Paris, que les maîtres, les docteurs, les bacheliers et les étudiants étaient invités à se rendre, le lendemain 4 décembre 1283, dans la grande salle de l'évêché, pour entendre ce que l'assemblée avait à proposer. Les dignitaires des ordres religieux non-mendiants furent également convoqués. L'archevêque de Bourges s'étant levé au moment où la réunion se trouvait complète, ouvrit la séance par un sermon en latin sur la charité. Nous ne le connaissons que d'après la copie que Frankowitz dit en avoir trouvée dans le traité aujourd'hui perdu de Godefroi de Fontaines contre les ordres mendiants; et quelques expressions très-vives, prêtées à l'auteur de ce sermon, pourraient faire craindre, si l'on n'en avait pas d'autres exemples, qu'un écrivain protestant n'eût exagéré la véhémence des querelles survenues entre les ordres mendiants et les prélats de France, appuyés par les docteurs en théologie de l'université de Paris.

Hist. de la ville de Paris, t. I, liv. IX, p. 453.

Catalog. testium verit., col. 1721.

Du Boulay, Hist. universit. paris., t. III, p. 465 et 466. — Fleury, Hist. eccl., l. 87, n. 59.

Simon prit pour texte ces paroles, que ne peut désavouer le langage scolastique du temps, et qui sont imitées d'un verset de l'épître de saint Paul aux Éphésiens : *Fratres, ut sciatis, quæ sit longitudo, latitudo, altitudo et profundum charitatis.* Il divisa son sermon en quatre points. Premièrement, la véritable charité oblige les prélats assemblés à pourvoir au salut du troupeau qui leur a été confié. Secondement, la force de la charité les contraint de prendre les armes pour s'opposer aux entreprises de ceux qui sont dans l'erreur. Troisièmement, le devoir qu'imposent aux prélats la charité et le caractère dont ils sont revêtus, est de donner même leur vie pour leurs brebis, s'il le fallait. Quatrièmement, la charité exige que chacun se tienne pour content de ce qui lui appartient, sans chercher à empiéter sur les droits des autres, ce qui jetterait tout l'ordre ecclésiastique dans le trouble et la confusion. *Sed heus!* s'écrie ici le prélat, *hodie ista charitas refriguit,*

Cap. 3, v. 18.

et ecclesiasticus ordo penitus est confusus, quia multi falcem mittunt in messem alienam; ita ut jam Ecclesia monstrum dici possit. Sicut enim in corpore naturali contingit, quod monstrum dicitur, cum membrum unum alterius officium habet: sic et in corpore spirituali, scilicet Ecclesia, cum utique litterati et prudentes fratres, videlicet Majores et Minores, officium specialiter nobis commissum occupant, sed injuste, cum nemo debeat sibi honorem assumere, nisi qui vocatur a Domino, tanquam Aaron. A la suite de ces paroles un peu emphatiques, Simon, au nom des prélats assemblés, fait entendre de vives récriminations contre les Dominicains et les Franciscains, qui osaient prêcher et confesser dans tous les diocèses, sans la permission des évêques et des curés : c'est pourquoi, ajoute-t-il, nous venons à vous avec les pleins pouvoirs écrits de tous les évêques du royaume qui ne sont pas présents ici, pour nous plaindre d'une telle arrogance, *de tanta fratrum insolentia.* Vous savez ce que nous sommes; car je ne crois pas qu'il y ait parmi nous un seul évêque qui n'ait pris ses grades dans l'université de Paris. Nous avions, continue-t-il, prié les frères de demander au pape que les priviléges qui leur ont été accordés par le saint-siége fussent plus clairement expliqués. Ils s'y sont refusés, bien que nous ayons employé auprès d'eux l'intervention du roi et des grands du royaume. Afin que vous puissiez examiner et discuter quels droits leur confèrent réellement ces priviléges, nous avons décidé qu'il vous serait publiquement donné lecture des actes.

Après que les priviléges dont il s'agit et la constitution d'Innocent IV eurent été lus dans l'assemblée, Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, réputé très-grand juriste, *maximus jurista,* se leva, examina, l'un après l'autre, chaque article de la bulle d'Innocent IV, et n'eut pas de peine à démontrer que les concessions faites aux ordres mendiants n'infirmaient nullement les dispositions de cette bulle, ni les décisions du quatrième concile de Latran, en ce qui concerne la défense faite aux frères de prêcher, de confesser et d'imposer des pénitences sans la permission expresse des ordinaires, c'est-à-dire des évêques, des curés ou des vicaires. Il déclara que les membres du clergé de France présents à l'assemblée avaient pris entre eux l'engagement de verser, au besoin, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour repousser toute entreprise contraire à cette défense. Il conclut, comme l'ar-

chevêque de Bourges, en réclamant l'assistance de l'université de Paris : elle fut accordée sans aucune opposition.

En parlant ailleurs de Godefroi de Fontaines, témoin oculaire et historien contemporain de ces débats, nous aurons l'occasion de dire ce qui se passa, peu de semaines après, dans une autre assemblée de prélats, où Simon de Beaulieu ne fut pas présent, et où l'on s'occupa de cette même affaire. Ce que nous devons ajouter ici, c'est que l'archevêque de Bourges avait composé un mémoire détaillé sur la question qui s'était agitée dans la première des deux assemblées. On en possède une copie manuscrite, et nous avons lieu de croire que le travail de Simon fut présenté au saint-siége par les délégués qui, postérieurement à la seconde réunion, se rendirent à Rome pour plaider devant le sacré collége la cause des prélats. Nous reviendrons un peu plus loin sur ce mémoire, en nous occupant des divers écrits que l'auteur nous a laissés.

Ci-dessous.

Mss. de la Biblioth. royale, Théol. scolast., n. 3120.

De retour dans sa métropole, après la résolution de l'assemblée qu'il avait présidée à Paris, en 1283, Simon de Beaulieu employa une partie des quatre années suivantes, et des années 1290 et 1291, à visiter les provinces de Bourges et de Bordeaux, en sa qualité de primat d'Aquitaine, et non de primat des Gaules, comme le dit Jongelin, qui, de plus, commet l'erreur de placer dans le cours de 1282 la première visite pastorale de l'archevêque. Mabillon et Baluze ont publié, celui-ci en entier, celui-là par fragments seulement, ce qui reste des actes de ces visites. On y lit qu'en 1284, avant de se rendre dans le diocèse de Bordeaux, Simon, considérant que ses prédécesseurs avaient toujours trouvé un protecteur et un défenseur dans la personne du roi de France, pria Philippe le Hardi de lui donner, pour l'accompagner, un des officiers de sa cour. Le prince, accédant à cette demande, désigna Bertrand Cosse ou Gosse, et remit à ce serviteur une lettre par laquelle il lui ordonnait de ne pas souffrir que dans les lieux où passeraient le prélat et sa suite, il leur fût fait aucune violence, aucune injure. Le roi l'autorisait à requérir, en cas de nécessité, l'assistance des sénéchaux et des officiers judiciaires. Cette lettre est datée de la fin du mois de juin 1284. Deux expéditions en furent remises à Bertrand Cosse, l'une, en français, pour être montrée aux magistrats, si besoin était; l'autre, en latin, qu'il devait garder par devers lui. Nous ne connaissons que cette dernière, insérée en en-

Labbe, loc. cit.

Purpur. D. Bernardi, p. 38.

Veter. analect., t. II, p. 613-654; t. III, p. 505-510.—Acta visit. provinc. Burdegal. et Biturig., ap. Baluzii Miscellan., t. IV, p. 205-396; t. I, p. 267-310, ed. Mansi.

Ibid., p. 267, ed. Mansi. tier dans le recueil de Baluze. Mais la mention expresse de l'autre expédition de la lettre nous permet de constater que déjà, en 1284, s'était établi, du moins pour les provinces de l'ouest de la France, l'usage de rédiger les actes publics tout à la fois en français et en latin.

L'archevêque de Bourges partit accompagné de Bertrand Cosse, et de plusieurs personnages tant ecclésiastiques que laïques, dont la même relation nous a conservé les noms. Au
Ibid., p. 270. mois de septembre 1284, il était à Poitiers : il visita l'église de Sainte-Radegonde, à laquelle était attaché un chapitre de chanoines réguliers; il visita aussi l'église de Sainte-Croix, qui appartenait au couvent des Bénédictines, et il prêcha en français devant ces religieuses. De là, il passa dans la
Ibid., p. 271. Saintonge, où aucun événement particulier ne paraît avoir marqué son séjour.

Mais, dès son entrée dans le diocèse de Bordeaux, il y
Ibid., p. 272 et 273. trouva une vive opposition de la part du clergé, qui ne voulait pas le reconnaître comme primat d'Aquitaine. L'abbé de Saint-Romain de Blaye, d'après l'ordre qu'il en avait reçu du doyen et des membres du chapitre de Saint-Séverin de Bordeaux, s'opposa même, par un acte en forme, à la visite du prélat. Satisfait cependant de la réponse que lui fit ce dernier, il se désista de son refus, admit l'archevêque dans l'abbaye, et lui en laissa faire la visite, bien que le doyen et plusieurs chanoines du chapitre de Saint-Séverin fussent présents. Ceux-ci s'étaient rendus à Blaye pour signifier à Simon de Beaulieu, par le ministère du doyen, une opposition rédigée tant en leur nom qu'en celui des églises de la ville et du diocèse de Bordeaux, et des églises et suffragants de la province d'Aquitaine. Ils déclaraient, dans cet acte, qu'ils ne croyaient pas pouvoir reconnaître l'archevêque de Bourges comme primat de la métropole de Bordeaux, le procès relatif à la juridiction de l'archevêque sur cette métropole étant encore pendant. Mais ils offraient de le recevoir par provision, ce que refusa Simon de Beaulieu, ne voulant pas compromettre les droits de son église, et se réservant intérieurement de passer outre dès son arrivée à Bordeaux.

Il est accueilli dans cette ville avec les plus grands honneurs,
Ibid., p. 274. et se présente à l'abbaye de Sainte-Croix, pour commencer sa visite primatiale. Les religieux de ce monastère refusent obstinément de lui en ouvrir les portes, obligés qu'ils étaient

d'obéir aux ordres impératifs du doyen et du chapitre métropolitain. L'archevêque de Bourges, désormais certain de rencontrer ailleurs une résistance non moins insurmontable, repart de Bordeaux sans avoir pu y visiter aucune église, aucun couvent. Fleury, peu favorable aux moines, rapporte le fait dont il s'agit, en abrégeant son récit de telle manière, que les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, dans des notes manuscrites qui sont sous nos yeux, ont pu lui reprocher d'avoir fait mention de leurs frères de Sainte-Croix avec la seule intention de les représenter comme des révoltés.

Hist. eccl., liv. 88, n. 35.

De Bordeaux, Simon de Beaulieu se rendit à Agen, et il n'eut ici qu'à se louer de la réception qui lui fut faite. Pendant son séjour dans cette ville, après avoir écouté les plaintes des chanoines de la cathédrale dans une affaire où il s'agissait d'une prétention de suprématie formée par le chapitre de Bordeaux à l'égard de celui d'Agen, il promit aux chanoines d'appuyer vivement leur réclamation.

Baluze, Miscellan., t. I, p. 276, ed. Mansi.

La même année 1284, il éprouva, de la part des religieux de l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, une opposition qui dut lui rappeler celle qu'il venait de rencontrer à Bordeaux. Arbert, abbé de ce monastère, lui contesta le droit de visite. Une négociation s'entama; elle fut suivie d'un compromis, par lequel les religieux consentaient, mais pour cette fois seulement, à recevoir le prélat *ad processionem et procurationem.* Pour prix de cette condescendance, l'archevêque de Bourges s'engageait, en son nom et au nom de ses successeurs, à n'exiger du monastère aucune concession pendant sept années consécutives, à partir du jour de la signature du compromis: *Usque ad septennium ab hodie numerandum et complendum, non possimus visitationem vel procurationem, nec aliquid occasione earum nos, vel successores nostri, petere efficaciter.*

Ibid., p. 281.

L'année suivante, en 1285, il faisait sa visite pastorale dans les diocèses de Limoges, de Tulle et de Cahors, accompagné, selon l'usage, de plusieurs ecclésiastiques. On cite parmi ceux-ci son frère Jean, abbé de Saint-Sulpice de Bourges, qui précédemment l'avait suivi à Bordeaux, et Gui de Noailles, chevecier de Poitiers et chanoine de la cathédrale de Limoges. L'archevêque visita avec eux l'abbaye de Saint-Martin que les Bénédictins avaient fondée à Tulle. Au Vigan, il réprima l'usure. Lorsque, vers le milieu de l'automne,

Baluze, ibid., p. 282, 289, 292, 307; Hist. Tutel., p. 176.

Mabillon, Ve-

ter. analect., t. III, p. 519. — Baluze, Miscellan., t. I, p. 309. —Jongelin, loc. cit.—Eggs, Purpur. docta, t. I, p. 250.

il rentrait dans le diocèse de Bourges, il y rencontra l'évêque de Chartres, qui s'était porté au-devant du convoi funèbre de Philippe le Hardi, mort à Perpignan, le 5 octobre. Les deux prélats vont ensemble jusqu'à Dun-le-Roi, où ils trouvent le convoi. Le corps du monarque est déposé dans la chapelle du château. Le 14 novembre, Philippe IV, depuis surnommé le Bel, s'y rend pour entendre la messe qui allait être célébrée en présence de la dépouille mortelle de son père. L'archevêque le reçoit à la porte de la chapelle, lui présente l'eau bénite, célèbre l'office divin, assisté des évêques de Chartres et de Cahors, et obtient du nouveau roi de France l'honneur de conduire jusqu'à Bourges le convoi royal, conjointement avec l'évêque de Chartres. Arrivé à sa métropole, il fait préparer dans l'église cathédrale un magnifique service funèbre, et il officie solennellement en présence du corps du feu roi.

Baluze, Miscellan., t. I, p. 307.

Vers le même temps, on soumit à son approbation, et il confirma le testament de Gaudin, héritier de Geoffroi Lobe, son père, qui était chevalier et seigneur de Remefort et de Reignac, lieux situés dans le diocèse de Bourges. Par cet acte, Gaudin priait l'archevêque d'être son exécuteur testamentaire. On possède une copie de la lettre d'affranchissement qu'écrivit le prélat pour satisfaire à une clause de ce testament, par laquelle le seigneur de Remefort et de Reignac accorde la franchise à cent jeunes filles qui vivaient sur ses terres, attachées à la glèbe, et qu'il entend exempter de toute taille et commende, *ab omni taillia et commenda*.

Ibid.

Labbe, loc. cit.

Dans le cours des années suivantes, nous voyons Simon de Beaulieu, toujours plein de zèle et d'activité pour le bien de l'Église, employer tous ses soins, tous ses efforts, à rétablir et à maintenir la discipline ecclésiastique dans la circonscription de sa juridiction. Ses visites pastorales continuent de lui fournir souvent l'occasion d'adresser à ses ouailles de pieuses exhortations, et de répandre d'abondantes aumônes. Il trouvait un grand nombre de malheureux à soulager, le prix du pain, en peu de mois, s'étant élevé d'un denier à neuf. Dans une de ses visites à Clermont, assisté de l'évêque suffragant de cette ville, il confirma, le vendredi 16 mai 1287, l'élection de Guillaume Duranti, nommé à l'évêché de Mende, et déjà célèbre par son savoir et par ses ouvrages. En 1284, l'archevêque de Bourges avait, une pre-

Baluze, loc. cit., p. 294 et 298.—Quétif et Echard, Script. ord. Prædic., t. I, p. 481, col. 1. —Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 420 et 421.

mière fois, visité les églises et les couvents de Clermont; et là, après avoir été reçu, avec les plus grands honneurs, à la porte de la cathédrale, par les chanoines du chapitre, il avait prononcé devant eux un sermon en latin. Il s'était ensuite entretenu avec le chapitre, de certaines prétentions exorbitantes qu'élevait l'abbé de la Chaise-Dieu. Cette conférence terminée, il avait fait prêcher un sermon en français devant la population de la ville : *Hoc facto*, disent les actes, *fecit fieri sermonem populo gallice.*

Baluze, Miscellan., t. I, p. 279.

Ibid.

En 1290 et 1291, il visita de nouveau quelques-uns des diocèses placés sous son autorité. Il fit son entrée à Cahors le 28 mars. Nous avons peu de détails sur cette visite pastorale, la dernière dont il soit fait mention dans les actes publics. Ce qu'il faut remarquer à la louange du prélat, c'est que ni son grand âge, ni les fatigues inséparables de chaque déplacement, n'avaient jusqu'alors ralenti son zèle ni son activité. N'oublions pas que, dans ces temps, les voyages étaient autrement pénibles qu'ils ne le sont de nos jours. Sans parler de toutes les privations qu'avait à supporter le voyageur au moyen âge, soit parce qu'il fallait voyager à cheval ou chevaucher une mule, soit parce que les gîtes n'étaient pourvus d'aucune des commodités de la vie, il suffira de rappeler que des voies de communication pour les piétons et les cavaliers étaient à peine tracées dans plusieurs parties de la France. On voit, par exemple, l'archevêque de Bourges, à la veille d'entreprendre, dans la Saintonge, la visite pastorale dont nous avons déjà fait mention, être obligé d'écrire à l'évêque de Saintes, pour le prier d'envoyer à sa rencontre un de ses clercs ou de ses serviteurs, qui connaisse le pays et qui puisse lui servir de guide.

Ibid., p. 300 et 301. — Gall. christ. nov., t. II, col. 74, 75.

Baluze, Miscellan., t. I, p. 271.

Le zèle et l'activité de Simon de Beaulieu ne se bornaient point à faire des visites pastorales. Il ne négligeait pas non plus de continuer à convoquer des synodes toutes les fois que le bien de l'Église l'exigeait. C'est ainsi que les 17, 18 et 19 septembre 1286, il tint à Bourges un autre concile provincial avec les évêques suffragants de Limoges, de Cahors, de Rodez et d'Albi. L'évêque de Mende, n'ayant pu s'y rendre en personne, y fut représenté par son vicaire général. Là, dit l'historien anonyme publié par le P. Labbe, l'archevêque fit adopter de très-beaux et très-salutaires statuts. Ils nous ont été conservés au nombre de trente-huit, et contiennent diverses dispositions dont nous citerons tout à

Labbe, loc. cit., p. 119, 120; Concil, t. XI, part. 2, col. 1246-1261; append., col. 2521 et 2522. — Biblioth. Baluz., part. 3, p. 15, n. 90, et p. 87, n. 568. — Sponde, Annal. eccles. card. Baronii, ad ann.

XIII SIÈCLE.

1286, n. 13. —Martène, Thesaur. anecd., t. IV, col. 199 sqq. – Fleury, Hist. ecclés., t. XVIII, p. 470 et suiv.

l'heure les plus remarquables. Dans le préambule qui les annonce, le prélat, pour éviter qu'à l'avenir on puisse s'excuser d'avoir enfreint les statuts faute de les connaître, ordonne que chaque membre du synode provincial devra être pourvu d'une copie de ces statuts ou canons, et les lire en entier et à haute voix une fois par an, dans les synodes épiscopaux.

T. II, col. 74.

Le 4 octobre 1290, un nouveau concile provincial se réunit par les soins de l'archevêque, selon les auteurs du *Gallia christiana nova,* au couvent que l'ordre des Bénédictins possédait à Noüaillé (*Nobiliacum*), près de Mairé, dans le Poitou; selon d'autres écrivains, à Noüailles ou Noailles, village du Limousin, situé à une lieue de Brives; selon quelques-uns enfin, à Noblac, petite ville distante de quatre lieues de Limoges, et connue aussi sous le nom de Saint-Léonard. Mais ce fut certainement en Limousin, comme on le voit par un acte même du prélat, *apud Nobiliacum lemovicensis diocesis.* Les mêmes évêques et le même vicaire général y furent présents. Les résolutions qu'on y arrêta ne nous sont point complétement connues.

Thes. anecdot., t. IV, col. 211.

Sept ou huit mois plus tard, à l'occasion des divisions fâcheuses qui, depuis longtemps, agitaient l'abbaye de Saint-Martin de Tulle, le prélat rédigea des statuts que nous possédons, et qui sont datés du 30 mai 1291. Nous verrons plus loin qu'ils furent insuffisants pour faire cesser le désordre.

Baluze, Hist. Tutel., p. 583-592.

Le 30 novembre de la même année 1291, après avoir reçu une bulle de Nicolas IV, qui, pour la seconde fois, exhortait les fidèles à se croiser contre les ennemis de l'Église en Aragon, l'archevêque de Bourges s'empressa d'adresser à tous ses suffragants des lettres qui les invitaient à se conformer aux ordres de la cour de Rome. Dans ses visites pastorales, il employa souvent lui-même l'éloquence de la chaire à persuader aux fidèles de courir se ranger sous les bannières de la croisade; et l'on sait, par une attestation signée de lui en 1284, et conservée dans les actes de ses visites, qu'il donna la croix à un certain nombre de personnes que ses exhortations avaient déterminées à se croiser.

Gall. christ. nov., t. II, col. 75.

Baluze. Miscellan., t. I, p. 272.

Le dernier concile provincial qu'il présida, avait été convoqué par lui à Aurillac, le 26 septembre 1294. Il y appela, cette fois, l'évêque de Clermont. Quelques actes nous en sont restés.

Gall. christ. nov., t. II, col. 75.
Thesaur. anecdot., t. IV, col. 213-218.

Le diocèse de Bourges devait bientôt se voir enlever son digne pasteur. En 1295, le pape Célestin V, voulant récompenser avec éclat la piété, le zèle et les vertus de Simon de Beaulieu, le nomma cardinal-évêque de Palestrine. Diverses erreurs ont été commises sur la date de cette nomination : Le Mire, comme Jongelin, la place dans l'année 1294; d'autres, en 1296. Le nouveau cardinal eut pour successeur, au siége de Bourges, le célèbre Gilles de Rome. Il partit pour l'Italie en 1295, et, peu de temps après être arrivé à Rome, il reçut de Boniface VIII, qui venait de monter sur le trône pontifical, l'ordre de se rendre en France et en Angleterre, avec Bérard de Goth, cardinal du titre d'Albe. Les deux légats étaient chargés de négocier la paix entre Philippe le Bel et le roi d'Angleterre Édouard, fils de Henri III. Ce fut en vain que le saint-siége se porta comme médiateur auprès du second de ces princes. L'année suivante, 1296, les deux cardinaux légats intervinrent, sans plus de succès, auprès du roi de France. Ils étaient porteurs d'un bref de Boniface VIII, qui sommait Philippe le Bel, sous peine d'excommunication, de suspendre son expédition de Flandre : le roi, instruit de la teneur de cet écrit, déclara avec force et dignité aux deux légats, avant de les admettre à lui présenter le bref pontifical, qu'il était seul maître dans son royaume, quant au temporel, et qu'à cet égard il ne reconnaissait aucune suprématie; mais qu'il était prêt à se soumettre aux admonitions du pape pour tout ce qui concerne le spirituel. Ces paroles sont textuellement extraites d'un rapport diplomatique adressé par Simon de Beaulieu et Bérard de Goth à la cour de Rome, le 13 des calendes de mai 1297. Ce fut seulement après cette protestation que Philippe le Bel consentit à entendre la lecture du bref pontifical. On sait que le pape, informé des résolutions de ce prince, n'insista pas davantage. La présence des deux légats à la cour du roi de France ne pouvant plus désormais être utile aux intérêts du saint-siége, ils retournèrent en Italie. Le cardinal Simon de Beaulieu ne quitta pas la France sans avoir fait don à l'abbaye de Notre-Dame de Joui, d'une propriété qu'il avait acquise à Paris. L'acte de donation nous a été conservé par Duchesne. Précédemment, cette même abbaye avait reçu plusieurs témoignages de la libéralité du cardinal. Une lettre, dont nous parlerons plus loin, témoigne qu'il voulut aussi profiter de son séjour à Paris pour essayer,

Ci-dessus, p. 17.

Purpur. D. Bernardi, p. 38. —Chronic. cisterc., p. 268.

Sponde, Annal. eccles. card. Baronii, t. I, p. 314. — Gall. christ. nov., loc. cit.

Sponde, ubi supra, p. 318.

Act. inter Bonifac. VIII, Benedict. XI, Clement. V, et Philipp. Pulchr., 1614, in-8, fol. 9.

Hist. des cardin. franç., t. II, preuves; p. 249.

Gall. christ. nov., t. II. col. 76.

une seconde fois, de rétablir l'ordre et la bonne harmonie dans l'abbaye de Saint-Martin de Tulle.

Oldoini, Athen. roman., p. 606. —Eggs, loc. cit. — Gall. christ. nov., t. II, col. 75.

Gall. christ., p. 46. — Gall. purpur., p. 251. — Purpur. D. Bernardi, p. 38.

Ap. Labb., loc. cit. p. 120.

Gall. christ. nov., l. c.

T. I, p. 178, col. 2. — Gall. purp., p. 250. — Cf. Gall. christ. nov., l. c.

Il mourut à Orviète, le 18 août 1297, et y fut enterré devant le maître-autel de l'église de Saint-François. L'anonyme de Labbe place cette mort au 24 août de la même année; Claude Robert, Frizon et Jongelin, au 26 août 1296; d'autres, au 9 octobre. Le marbre dont on recouvrit la tombe du cardinal, portait une épitaphe qui, aujourd'hui, est presque entièrement effacée. On y lisait encore, dans le siècle dernier, que Simon, cardinal-évêque de Palestrine, était mort le 18 août 1297. Cette épitaphe est accompagnée des armes du cardinal, telles qu'on les trouve décrites dans le *Gallia christiana vetus*, et figurées dans le *Gallia purpurata* de Frizon. On connaît une autre épitaphe composée en son honneur. Celle-ci confirme le témoignage des écrivains d'après qui nous avons indiqué ses principales dignités. Elle avait été placée devant le maître-autel de l'église de Notre-Dame, à l'abbaye de Joui, dont le frère aîné du cardinal avait été abbé. Bien qu'elle commence par ces mots :

Quem lapis iste tegit, Simon virtute subegit,

il paraît certain que la dépouille mortelle du cardinal ne fut point apportée d'Orviète à l'abbaye de Joui. Les religieux, non contents d'avoir consacré un monument lapidaire à la mémoire d'un prince de l'Église qui avait comblé de ses bienfaits leur monastère, instituèrent en sa faveur un service funèbre, qu'on y a exactement célébré à chaque anniversaire de la mort du cardinal, jusqu'au jour où les ravages de la révolution de France détruisirent l'abbaye et ses monuments.

Ap. Labb., Biblioth. nov., t. II, p. 119.

Tous les écrivains qui parlent de Simon de Beaulieu, le représentent comme un saint homme, qui joignait à un profond savoir, à une érudition solide, toutes les vertus, toutes les qualités que l'on peut désirer trouver réunies dans la personne d'un pasteur revêtu des plus hautes dignités ecclésiastiques : *Homo sane non minus eruditione et bonis litteris quam moribus et vitæ probitate clarus,* dit l'historien anonyme déjà cité.

SES ÉCRITS.

Simon de Beaulieu avait composé divers ouvrages de théologie, de discipline ecclésiastique, de droit canonique, et plusieurs sermons *de Sanctis*. Ces ouvrages se sont conservés longtemps manuscrits dans la bibliothèque de l'église de Saint-François, à Orviète, qui, probablement, en avait hérité au moment de la mort de l'auteur. Ils n'ont pas été imprimés, et nous ne pouvons en rien dire, si ce n'est que, parmi ces écrits, se trouvaient un traité *de Passione Domini*, un autre, *de Honestate vitæ clericalis*, et un troisième, *de Testamentis rite condendis*. Les seules productions qui nous restent de Simon de Beaulieu sont un mémoire en faveur des ordinaires, un sermon sur la charité, des statuts ou canons synodaux, des actes de ses visites pastorales, et des lettres adressées à divers personnages. Nous allons ajouter ici quelques détails à ce que nous avons déjà dit de plusieurs de ces écrits.

Eggs, loc. cit.

1° Le plus considérable est le mémoire ou rapport qu'il rédigea lors de l'assemblée mémorable qui se tint, en 1283, à l'évêché de Paris, pour mettre un terme aux empiétements des ordres mendiants sur les droits des ordinaires. Cette pièce n'a jamais été imprimée; mais nous la connaissons par la copie que l'on en conserve, à la Bibliothèque royale, dans le recueil 3120, qui provient de la bibliothèque de Colbert, et où cette pièce, qui est la dix-huitième, remplit quinze feuillets et demi de parchemin, non paginés, de format in-folio, d'une écriture qui dénote le XIVe siècle. Le titre, tracé en rouge, est ainsi conçu : *Majores rationes... prelatorum tradite per archiepiscopum bituricensem*. Dès le début, Simon de Beaulieu annonce qu'il va principalement examiner le privilége du pape Martin IV, sur lequel les frères mendiants appuient leurs prétentions : *Domnus Martinus concessit fratribus Minoribus privilegium infra scripti tenoris*. En effet, après avoir immédiatement transcrit cet acte pontifical, il expose les conséquences favorables que les frères Mineurs en tirent pour le soutien de leur cause. Puis, il fait connaître les raisons par lesquelles les prélats ou les ordinaires établissent que ces conséquences sont purement arbitraires. Cette partie de la discussion se divise en vingt paragraphes. Dix autres sont employés à signaler les inconvénients

Ci-dessus, p. 22-25.

Catalog. mss. Biblioth. reg., t. III, p. 372.

qui résultent de la fausse interprétation donnée par les religieux mendiants à la bulle de Martin IV. Dans les dix paragraphes qui suivent, l'avocat des ordinaires s'occupe du soin de démontrer comment la connaissance des cas réservés aux évêques ne peut appartenir à ces religieux. Il examine ensuite les dix inconvénients principaux qu'entraîneraient, à cet égard, les empiétements des ordres mendiants. Il insiste sur les désordres qui résultent du droit que s'arrogent les frères Mineurs, de confesser, de prêcher, sans la permission des évêques et des curés, qui, seuls, ont charge d'âmes dans leurs diocèses ou leurs paroisses. Ces divers points sont traités dans six paragraphes distincts et consécutifs. Viennent deux autres sections qui sont les dernières : dans l'une, l'archevêque de Bourges ne néglige aucun argument pour prouver que la constitution de Clément IV donne raison aux prélats, et condamne les prétentions des frères Mineurs; dans l'autre, il expose de nouveau les graves inconvénients qu'on ne pourrait éviter si l'interprétation des actes, telle que la présentent les ordres mendiants, venait à prévaloir. Il finit par une supplique qui montre clairement que son mémoire avait été rédigé pour être soumis au pape, ainsi que nous l'avons dit plus haut : *Supplicant... prelati, sicut et alias, coram domno nostro... summo pontifice, in sua supplicatione supplicarunt, adhiberi super predictis remedium secundum Deum et justiciam opportunum.*

Ce mémoire est écrit avec savoir, clarté, sagesse, modération, et même avec une assez grande force de dialectique. Le style de l'auteur n'est sans doute pas exempt des défauts inhérents à la latinité scolastique du XIIIe siècle; mais, en somme, on peut dire que l'écrit de Simon de Beaulieu est un traité complet sur la matière, digne de prendre place à côté des meilleurs plaidoyers produits, jusqu'alors, dans le cours de ces violents débats. Le même recueil manuscrit où se trouve insérée une copie du mémoire de l'archevêque de Bourges, contient, sous les n°s 17 et 19, deux extraits anonymes d'un mémoire analogue, dont l'auteur n'est pas désigné. Le premier porte pour titre : *Rationes prelatorum primo abbreviate et loco articulorum tradite super facultate predicandi et audiendi confessiones concessa fratribus mendicantibus.* Le second est intitulé : *Rationes prelatorum abbreviate secundo super confessionibus iterandis.* Une note, qui est entre nos mains, nous apprend

que nos savants prédécesseurs de la congrégation de Saint-Maur penchaient à considérer Arnould de Fournival, doyen d'Amiens, comme l'auteur de ces deux abrégés. Mais ils n'apportent aucune preuve à l'appui de leur conjecture, et nous ne pouvons non plus en fournir aucune.

2° Le sermon de Simon de Beaulieu sur la charité se rattache à la question traitée dans le mémoire. Nous l'avons suffisamment indiqué en parlant de l'assemblée devant laquelle il fut prononcé le 4 décembre 1283. Le passage textuel que nous avons transcrit, fait voir quels étaient, par rapport à l'éloquence de la chaire, les qualités et les défauts du prédicateur. Il nous reste à dire ici que ce passage est l'unique fragment que l'on possède du sermon de l'archevêque de Bourges. Godefroi de Fontaines, dans son traité inédit contre les ordres mendiants, nous l'a conservé avec une analyse du sermon entier qu'il avait eu sous les yeux. Le fragment et l'analyse ont été reproduits par du Boulay et par dom Félibien.

Hist. univ. paris., t. III, p. 465 et 466. — Hist. de Paris, t. II, liv. IX, p. 453 et 454.

3° Les statuts ou canons que Simon de Beaulieu avait rédigés en diverses circonstances, ne nous sont pas tous parvenus. On connaît ceux qu'il fit adopter en 1286, par le synode de Bourges, et qui ont été publiés par Labbe, au nombre de trente-sept, dont trente-cinq sont dus à un manuscrit que possédaient les Jésuites de Paris, et deux à un autre manuscrit, qui appartenait à Bosquet, évêque de Montpellier. Baluze en avait un troisième, que l'on trouve indiqué, par erreur, avec la date de 1276, dans le catalogue de sa bibliothèque. Le texte imprimé commence par un préambule; puis viennent l'acte qui confirma le synode, les noms des prélats qui y assistèrent, la désignation du lieu où il se tint, et l'indication des trois jours pendant lesquels il fut assemblé. Dans la préface, qui est très-courte, l'archevêque de Bourges expose qu'ayant trouvé diverses constitutions rédigées par ses prédécesseurs dans plusieurs synodes, mais restées éparses en divers lieux de la province, il a jugé nécessaire de les réunir, d'en former un seul corps, et d'y ajouter des éclaircissements et de nouveaux règlements, après avoir obtenu le consentement unanime des membres de l'assemblée. Dans ce recueil, on remarque, entre autres dispositions, celle qui prohibe les mariages clandestins, bénis hors de l'église et sans la publication préalable des bans. On remarque aussi le renouvellement d'un ancien canon qui or-

Concil., t. XI, part. 2, col. 1246-1261; append., col. 2521 et 2522. — Thesaur. anecd., t. IV, col. 203, 204.

Biblioth. Baluz., part. 3, p. 87, n. 568.

Concil., l. c., col. 1248.

Ibid., col. 1249.

donnait que les clercs nommés à des bénéfices emportant charge d'âmes, ne pussent jouir du produit de ces bénéfices qu'après avoir été admis dans les ordres majeurs. En effet, souvent les clercs possédaient à la fois plusieurs cures ou personnats, dont ils touchaient les revenus, en les affermant à des prêtres, sous les conditions les plus onéreuses. C'est l'abus que Simon de Beaulieu cherchait à détruire en partie. Le onzième statut prescrit aux curés, pour que nul laïque ne puisse désormais prétexter cause d'ignorance, de lire et d'expliquer au peuple, une fois par mois, en langue française ou en patois, et en latin (*in gallico, seu vulgari suo, et latino*), la constitution du pape Grégoire X, faite au concile de Lyon, en 1274, et celle du cardinal-légat Simon de Brie, rédigée durant le synode de Bourges, en 1277, l'une et l'autre dirigées contre ceux qui troubleraient l'exercice de la juridiction ecclésiastique. Pour surcroît de précaution, les deux constitutions citées dans ce passage se trouvent transcrites à la suite du statut. Il en est de même de l'ancien canon *Omnis utriusque sexus*, et de l'explication qu'en donnèrent Clément IV et Martin IV. Ces trois documents sont reproduits dans les statuts XIII et XIV, où il est ordonné aux curés de les lire à leurs paroissiens, avec une nouvelle explication qu'y ajoute Simon de Beaulieu, pour établir que, dans le canon dont il s'agit, les mots *proprio sacerdoti* doivent s'entendre expressément du propre curé de chaque laïque.

Ibid., col. 1250

Ibid., col. 1250 et 1251.

Ibid., col. 1252-1254.

Le XVIIe statut est dirigé contre les usuriers. Il les déclare excommuniés, et les prive de la sépulture ecclésiastique, à moins qu'ils ne restituent leurs gains illicites. De plus, s'ils s'y refusent, leurs dispositions testamentaires se trouvent frappées de nullité par l'autorité canonique.

Ibid., col. 1255.

Postérieurement à la publication faite par les soins de Labbe, Martène et Durand imprimèrent dans leur collection un long statut du synode tenu à Bourges en 1286. Ce document, tiré des archives de l'archevêché d'Albi, a beaucoup de rapports avec le statut qui, dans l'Appendice de Labbe, nous fait connaître les dernières conclusions que prit cette assemblée; mais il contient plus de développements, et nous montre plus en détail comment le synode cherchait à repousser les prétentions des personnes qui, s'appuyant sur des priviléges qu'elles disaient avoir obtenus du saint-siége, se croyaient indépendantes des ordinaires, quant à la juridic-

Thesaur. anecdot, t. IV, col. 199-202.

tion, à l'administration des sacrements et à certains droits.

Du concile provincial tenu à *Nobiliacum*, au diocèse de Limoges, en 1290, il ne reste qu'une lettre fiscale du prélat, où il réclame l'impôt, voté par ce concile, du centième des revenus ecclésiastiques de toute la province de Bourges, en promettant de l'appliquer aux besoins de la province, mais en menaçant d'excommunication quiconque, dans un mois, aurait négligé de payer.

Ibid., t. IV, col. 211, 212.

D'autres statuts de Simon de Beaulieu concernent, comme nous l'avons dit, l'abbaye de Saint-Martin de Tulle, qui relevait de l'archevêque de Bourges. Rédigés en 1291, ils sont insérés dans une longue lettre qu'il avait adressée aux religieux de ce monastère en 1296, le jeudi après le dimanche *Lætare Jerusalem*, c'est-à-dire, le 8 du mois de mars. La pièce originale se conservait autrefois dans les archives de la cathédrale de Tulle. Baluze l'a publiée, dans les preuves de l'histoire de cette ville, sous le titre suivant : *Constitutiones Simonis, archiepiscopi bituricensis, pro reformatione monasterii tutelensis, factæ anno* 1291, *renovatæ anno* 1296. C'est là qu'on apprend que, depuis bien des années, de fâcheuses divisions avaient éclaté entre l'abbé, les moines et les officiers du monastère. L'archevêque, en imposant de nouveaux règlements à ces religieux, le 30 mai 1291, dans l'intention de rétablir parmi eux la paix et le bon ordre, n'avait pas oublié de renouveler et de confirmer les statuts que, dès l'année 1249, Philippe Berruyer, un de ses prédécesseurs, s'était vu obligé de faire pour la même abbaye. Un article des nouveaux canons ordonnait que, chaque mois, ceux-ci et les anciens fussent non-seulement lus au chapitre à haute voix et en latin, mais expliqués en français, afin que les religieux qui ne les observeraient pas exactement, ne pussent alléguer pour excuse qu'ils ne les connaissaient point. Cette recommandation, pour le dire en passant, concourt, avec quelques remarques disséminées dans les notices précédentes, à montrer qu'au temps de Simon de Beaulieu beaucoup de moines et même beaucoup de Bénédictins ignoraient la langue latine. Toutes les précautions prises, en 1291, par l'archevêque, avaient été inutiles, et les dissensions s'étaient perpétuées au sein de l'abbaye. C'est dans cette situation des choses que, le 8 mars 1296, Simon, bien que, depuis l'année précédente, il eût cessé d'être archevêque de la métropole de Bourges, où lui avait succédé Gilles de Rome, crut de-

Hist. Tutel. (Append. actor. veter.), p. 584-592.

voir profiter de son séjour à Paris, et de l'autorité que lui donnait le titre de cardinal-légat, pour adresser aux Bénédictins de Saint-Martin de Tulle une seconde copie des statuts du 30 mai 1291, et de nouvelles exhortations. Dans sa lettre, il se plaint amèrement de ce qu'ils n'observent ni ses règlements ni ceux de Philippe Berruyer, et il leur enjoint de s'y conformer strictement. Nous aimons à croire que cette seconde intervention fut plus efficace que ne l'avait été la première.

Martène et Durand, ouv. cit., t. IV, col. 213-218.

Les actes du concile provincial d'Aurillac, en 1294, se réduisent maintenant à quelques pièces, extraites des archives archiépiscopales d'Albi : outre la lettre de convocation et l'arrêté par lequel le concile accorde à Philippe le Bel, sur sa demande, pour la conservation et la défense de son royaume, la dîme de tous les revenus ecclésiastiques de la province de Bourges pendant deux ans, on remarquera les remercîments de Philippe, qui accepte les conditions que le clergé met à ces subsides, « votés par sa seule grâce et sa pure libéralité. »

4° Quant au journal ou aux actes des visites pastorales de Simon de Beaulieu, en sa qualité d'archevêque de Bourges et de primat d'Aquitaine, nous avons déjà dit qu'ils ont été publiés par Mabillon et par Baluze; mais il nous reste à compléter les détails bibliographiques qui se rattachent à cette double publication. Dans l'origine, le premier de ces deux éditeurs avait eu communication d'un mémoire autographe et inédit de dom Claude Chantelou, qui contenait les extraits que ce Bénédictin avait faits lui-même des actes des visites pastorales du prélat, d'après les originaux que, de son temps, c'est-à-dire vers le milieu du XVIIe siècle, on en conservait dans les archives de l'archevêché de Bourges. Plus tard, dom Claude Estiennot transmit à Mabillon une copie complète des mêmes actes, prise sur un manuscrit qui appartenait à Jacques de Givès, alors avocat du roi à Orléans. Comme ces actes formaient un ouvrage considérable, l'auteur des *Analectes* ne jugea pas à propos de les publier intégralement; il se contenta d'en insérer quelques fragments dans son recueil. Mais Baluze ayant depuis retrouvé, dans la bibliothèque de l'archevêché de Bourges, une autre copie manuscrite de ces actes, n'a pas hésité à la reproduire en entier dans le tome IV de ses *Miscellanea*, sous le titre suivant : *Acta visitationis provinciarum burdegalensis et bituricensis factæ a Simone de Bello-loco, archiepiscopo bituricensi, Aqui-*

Vet. analect., t. II, p. 613-654.

Ibid., t. III, p. 505-510.

Pag. 205-396.

taniæ primate, ab anno Christi 1284 *usque ad annum* 1291. La copie qui a servi à cette nouvelle publication resta entre les mains de Baluze, ainsi que le prouve le catalogue manuscrit de la bibliothèque particulière de l'éditeur, catalogue que l'on conserve à la Bibliothèque royale, et qui a été imprimé à Paris en 1719. Après la mort de Baluze, ce dernier établissement s'est enrichi de la copie manuscrite des actes de Simon ; elle y est placée sous le n° 5536, et se compose de 111 feuillets de parchemin, de format in-4°, dont le dernier se trouvait déjà lacéré au moment de la publication de Baluze : l'écriture appartient au XIVe siècle. Cette copie, lorsqu'elle était entière, comprenait les actes des visites pastorales faites par Simon, de 1284 à 1291 inclusivement; mais, ainsi que l'imprimé, elle est maintenant incomplète, intervertit l'ordre des visites, et finit aussi par les actes de 1285, et non par ceux de 1291. Outre cette fâcheuse transposition, elle en offre plusieurs autres que le savant éditeur ne s'est pas cru autorisé à faire disparaître en la livrant à l'impression, et qui ont toutes été conservées, comme la première, dans l'édition qu'a donnée des *Acta* le P. Mansi, en 1761, lorsqu'il a fait réimprimer, avec des additions considérables, les *Miscellanea* de Baluze. Même en cet état, les actes des visites pastorales de Simon nous semblent être des documents précieux pour l'histoire ecclésiastique du XIIIe siècle; et nous devons savoir gré à Baluze de les avoir publiés autrement que par extraits. Toutefois on peut douter qu'ils soient l'œuvre du prélat lui-même; mais s'il ne les a pas écrits de sa main, du moins est-il permis de croire que chaque relation avait été rédigée sous ses yeux, sinon sous sa dictée; et cette remarque s'applique surtout à celles de ses lettres qui s'y trouvent insérées.

Biblioth. Baluz., p. 86, n. 557.

T. I, p. 267-310. Voyez p. 278, 303, 304, 307-310.

Ces lettres, principalement adressées à des ecclésiastiques de la province de Bourges ou de la primatie d'Aquitaine, et souvent très-courtes, se lisent avec intérêt, si l'on en excepte celles qui contiennent simplement l'annonce de l'arrivée du prélat en un tel lieu et à un tel jour. Nous laisserons de côté celles-ci, et nous extrairons des autres quelques détails, qui, joints aux faits ou aux observations que nous ont déjà fournis les actes des visites, compléteront ce que nous avions à dire de ce recueil.

L'archevêque, dans une lettre adressée aux religieux du couvent d'Eymontiers, au diocèse de Limoges, se plaint de

Baluze, loc. cit., p. 287. —

Mabill., Veter. Analect., t. III, p. 507.

leur prieur, qui prétendait, en vertu d'une autorisation pontificale, cumuler, avec son prieuré, ceux de Moutier-Rauzeille et de Saint-Silvain dans le même diocèse. Le prélat demande à voir cette autorisation, et ordonne que l'on fixe le jour où elle devra lui être communiquée.

Baluze, loc. cit., p. 295.

Une autre fois, il écrit pour approuver l'opinion où l'on était généralement que les archevêques de Bourges n'avaient pas le droit de se faire défrayer pendant leur séjour dans le couvent de Salgue. Il ordonne que douze livres tournois seront perçues, par égale moitié, sur les revenus du prieuré de Berlhoncle et sur ceux du prieuré de Bor, au diocèse de Clermont, pour être payées au prieur de Salgue, à compte sur les vingt livres tournois que celui-ci avait dépensées pour traiter convenablement l'archevêque. Nous transcrivons les noms de lieux tels que les donne le texte; mais quelques-uns sont plus ou moins altérés.

Ibid., p. 303.

Dans une autre lettre, il témoigne à l'évêque de Cahors son vif mécontentement au sujet d'un traitement cruel qu'on avait fait subir, pour un motif que la lettre n'exprime pas, à deux religieux du monastère de Marsillac, Raymond de Valon, à qui l'on avait coupé le poing, et Gui de Vaelac, qui avait été, à plusieurs reprises, accablé de coups et couvert de blessures, *vulneribus super vulnera damnabiliter cumulatis*. Il commande à l'évêque de rechercher et de punir les auteurs et les complices d'une pareille atrocité.

Ibid., p. 304.

Vers le même temps, il écrit au pape pour solliciter une dispense en faveur de deux clercs qui se trouvaient affligés chacun d'une infirmité de naissance.

Quant au style de Simon de Beaulieu, il est en général clair et concis, quelquefois énergique, mais quelquefois aussi entaché de cette emphase et de ces locutions demi-barbares qui déparent tant de compositions de son temps, et qui ne nous permettent pas de louer sans restriction la latinité des écrits que nous a laissés ce vénérable prélat.

F. L.

PIERRE JEAN D'OLIVE,

MORT EN 1297.

FRÈRE MINEUR.

SA VIE.

PIERRE JEAN, ou plutôt fils de Jean (*Petrus Johannis*), surnommé, on ne sait pourquoi, D'OLIVE, *Olivi*, naquit, en 1247, à Sérignan, au diocèse de Béziers. Il était à peine âgé de douze ans, lorsque ses parents l'offrirent à saint François; les frères Mineurs de Béziers le reçurent dans leur couvent. Envoyé à Paris, il se distingua parmi les étudiants, et obtint le grade de bachelier. Du Boulay dit que de bachelier il devint Franciscain : *Ex baccalaureo sorbonico Minoritæ, seu Franciscani.* Pour que ces paroles ne parussent pas trop inexactes, il faudrait supposer que Pierre Jean ne prononça ses vœux monastiques qu'après son baccalauréat, et, dans cette hypothèse encore, le mot *sorbonico* resterait difficile à justifier; car il y a peu d'apparence que ce jeune moine ait appartenu à la maison et société de Sorbonne. Il vaut mieux dire, avec Wadding, que lorsqu'il eut acquis ce grade scolastique, il redoubla de ferveur religieuse; qu'il se montra plus fidèle à toutes les observances claustrales, et pratiqua plus exemplairement les vertus de sa profession, piété, humilité, chasteté et pauvreté. Wadding relève ici une erreur de ceux qui placent arbitrairement Pierre Jean d'Olive vers l'an 1220, en ajoutant que Célestin III occupait alors le saint-siége : le pontificat de Célestin III commence en 1191, et finit en 1198, près de cinquante ans avant la naissance de Pierre Jean.

Hist. univ. paris., t. III, p. 443.

Annal. Min., t. V, p. 52.

Ce frère Mineur, âgé de trente et un ans en 1278, s'était déjà fait beaucoup d'ennemis dans son ordre, à force de s'élever avec sévérité contre le relâchement, de jour en jour plus sensible, de la discipline monastique; zèle téméraire, qui déplaisait presque également aux communautés qu'il menaçait de réformes incommodes, et à leurs chefs, dont il semblait usurper les fonctions et l'autorité. Pierre Jean avait composé quelques écrits théologiques, que nous ferons bientôt connaître : on y chercha et, comme il

est toujours facile en pareille matière, on y trouva des propositions malsonnantes, suspectes d'hétérodoxie et susceptibles de censures. Le supérieur général en condamna plusieurs en 1278, et enjoignit à l'auteur de brûler de ses propres mains un livre où il avait loué avec excès et, en quelque sorte, divinisé la Vierge Marie. Pierre obéit, en assurant qu'il le livrait aux flammes avec un plaisir égal à celui qu'il avait pris à l'écrire. Ce général, nommé Jérôme d'Ascoli, devenu, depuis, le pape Nicolas IV, déclara que c'étaient des nouveautés, des singularités, plutôt que des hérésies proprement dites, qu'on pouvait reprendre dans ce livre, et qu'il ne l'avait si sévèrement condamné que pour tempérer l'ardent enthousiasme du jeune écrivain.

Wadd. Annal. Min., t. V, p. 51, 52. — Fleury, Hist. eccl., liv. 87, n. 69, t. XVIII, in-12, p. 328, 329. — Schelhorn. Amœn. litter., t. IX, n. 49, p. 678-681.

Il ne paraît pas que cette répression ait été longtemps efficace; car, en 1282, dans un chapitre général tenu à Strasbourg, on recommença d'accuser le frère Jean d'Olive de parler et d'écrire avec trop de liberté : il adressait à ses confrères des réprimandes secrètes et publiques, n'épargnait ni ses supérieurs, ni les prélats de l'Église, poursuivait partout la mollesse et la sensualité, proposait de destituer ou même d'exclure les sujets incorrigibles et les chefs irréformables. Le chapitre chargea le général Bonagratia d'examiner la conduite et les livres de cet inquiet censeur. En effet, Bonagratia, dès l'année suivante, vint en France, et se fit apporter tous ces écrits; par son ordre, quatre docteurs et trois bacheliers franciscains condamnèrent comme dangereuses, non encore comme hérétiques, diverses propositions de Pierre Jean, et munirent de leur sept sceaux leur sentence unanime. Comme Avignon était une des villes où ce religieux avait le plus de sectateurs, le général s'y transporta dans l'espoir de les désabuser. Mais Pierre Jean y accourut, sans avoir demandé à ses supérieurs la permission de s'absenter du couvent où il résidait. En vain le général, irrité de cette insubordination, convoqua un chapitre : Pierre ne craignit pas de s'y présenter, et y pérora si habilement, qu'on ne prit contre lui aucune mesure décisive. Il en fut quitte pour une simple admonition d'être désormais plus circonspect dans ses écrits, et plus disposé à rétracter ses erreurs. Peu de temps après lui avoir adressé cette exhortation, Bonagratia se sentit atteint d'une maladie mortelle, et le cours de ces poursuites s'arrêta : *Substitit hic pro illo tempore illa controversia,* dit Wadding.

Wadd. Ann. Min., t. V, p. 121.

Annal. Min., t. V, p. 122.

Elles se renouvelèrent en 1285 : Arlotto da Prato, qu'un chapitre tenu à Milan venait d'élire supérieur général des cordeliers, ainsi que nous l'avons exposé ailleurs, obligea Pierre Jean d'Olive de se rendre à Paris, où il se défendit encore avec tant de modestie et de talent, que ses accusateurs, devenus ses juges, y compris les plus habiles d'entre eux, Richard de Middleton, Jean de Mur, ne savaient que lui répliquer. Arlotto lui-même leur fit remarquer leur impuissance, proclama leur défaite, et laissa la cause indécise. Ce général mourut en 1286, et la condamnation définitive du frère Pierre fut de nouveau ajournée. En 1290, Raymond Gaufridi, successeur d'Arlotto, reçut du pape Nicolas IV, autrefois le général Jérôme d'Ascoli, l'ordre de procéder contre des sectateurs de Pierre Jean d'Olive, qui, dans la province de Narbonne, troublaient la paix des monastères. On les déclara coupables de rébellion et imbus d'opinions erronées. Tel fut le résultat d'une enquête que le général Raymond fit faire dans cette province par Bertrand de Cigotère. Nous ne voyons pas d'ailleurs que Jean d'Olive ait été personnellement poursuivi, ni qu'on ait pris contre lui aucune résolution sévère. Au contraire, il assista au chapitre général que Raymond tint à Paris en 1292, et y donna des explications qui satisfirent cette assemblée. Il échappait à toutes les rigueurs que l'on continuait d'exercer contre quelques-uns de ses partisans.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 9-13.

Wadd. Ann. Min., t. V, p. 150. — Fleury, liv. 88, n. 17, t. XVIII, p. 373.

Wadd. Ann. Min., t. V, p. 236, 298. — Fleury, liv. 89, t. XVIII, p. 456.

Il mourut au couvent de Narbonne, le 6 mars 1297 (1298, N. S), après avoir reçu les sacrements de l'Église, et déclaré ses derniers sentiments sur les observances monastiques, disant qu'une condition essentielle de la vie évangélique des moines mendiants était de renoncer à tout droit temporel, à tout genre de propriété, et de se contenter du simple usage des choses; tenant pour coupables de péchés mortels ceux qui autorisaient les violations de la règle, et spécialement du vœu de pauvreté; s'affligeant de voir des frères Mineurs plaider pour des frais de funérailles ou pour des legs pieux, procurer à leurs maisons des revenus ou des approvisionnements certains par des enterrements dans leurs églises ou par des fondations de messes; soutenant enfin qu'il ne leur était pas permis d'être bien vêtus, bien chaussés, ni d'aller à cheval, ni de vivre aussi commodément que des chanoines réguliers. Sa profession de foi consistait dans l'expression de son attachement à l'Écriture sainte et de sa soumission aux décisions de

Wadding, ibid., p. 378. — Scriptor. ord. Min., p. 284.

l'Église catholique et romaine, à laquelle, disait-il, préside maintenant le pape Boniface (VIII). Aucune opinion humaine n'était à ses yeux article de foi; il n'accordait ce caractère qu'aux propositions proclamées par le pape ou par un concile œcuménique. Tout en respectant les décisions des théologiens, il croyait utile qu'elles pussent être contredites pour l'exercice des esprits et la manifestation de la vérité.

On lui fit d'honorables obsèques; mais ses ennemis ne tardèrent pas à s'acharner contre sa mémoire : ils réussirent, dès 1297, à la faire flétrir par leur général Jean de Mur. Un chapitre ayant interdit la lecture de ses livres, on emprisonna plusieurs moines qui s'obstinaient à les garder; on maltraita partout les sectateurs qui lui restaient fidèles. Douze théologiens l'accusèrent d'hérésie : sur leur parole, son cadavre fut déterré et livré aux flammes par ses confrères. Des anathèmes plus solennels frappèrent sa doctrine en 1312, sous Clément V, au concile de Vienne, qui venait d'abolir l'ordre des Templiers. En 1320, le pape Jean XXII chargea le cardinal Jorstius d'entreprendre un nouvel examen des écrits de Jean d'Olive, surtout de son explication de l'Apocalypse, laquelle en effet, censurée par le prélat et par sept ou huit autres docteurs, subit une réprobation plus expresse, prononcée par le souverain pontife, qui s'était réservé le jugement définitif de cette controverse. A l'appui de toutes ces sentences, les opinions qu'elles censuraient juridiquement étaient scolastiquement réfutées par quelques écrivains, tels que Gilles Colonne, Richard de Middleton, Guillaume de Falgar et Jacques Fournier, qui fut depuis le pape Benoît XII. Ajoutons que Pierre Jean est en général représenté comme hérétique par les historiens du moyen âge qui ont parlé de lui. C'est à peu près de cette manière qu'en jugent Bernard Guidonis, Jean, chanoine de Saint-Victor, et quelques autres. Leurs récits ont été copiés par les auteurs des siècles modernes, non pourtant sans quelque altération des circonstances matérielles. Bzovius, par exemple, fait vivre notre Franciscain en 1299, et accorde d'ailleurs si peu d'attention à cette indication chronologique, qu'il y rapporte le pontificat de Clément V : or, c'est de 1305 à 1314 que ce pape a gouverné l'Église, et Pierre d'Olive était mort en 1297. Le Long, plus inexact encore, le fait vivre en 1325.

Fleury, liv. 89, n. 54, t. XVIII, p. 527, 528.
Du Boulay, Hist. univ. paris., t. III, p. 535. — Oudin, Comm. de Script. eccl., t. III, col. 584-589.
Fleury, l. 91, n. 57, t. XIX, p. 210-211.
Oldoini Ann. 1320. — Baluze, Vitæ pap. aven., t. I, col. 583.

De Hæresibus, c. 21.
Vit. Joannis XXII, apud Baluz., Pap. avenion., t. I, col. 117, 140, 167.
Ann. 1299, 1310.

Biblioth. sacra, p. 885.

SES ÉCRITS.

Si maintenant, pour apprécier la valeur de tant d'anathèmes lancés contre sa doctrine, il fallait entreprendre un examen immédiat de ses écrits, ce serait une tâche difficile; car, d'une part, la liste en est très-longue, et de l'autre, ceux auxquels il est possible de recourir sont en fort petit nombre. Nous en compterons plus de quarante, si nous avons égard à toutes les indications, vagues ou précises, qui en ont été faites. Les uns consistent en commentaires sur plusieurs parties de la Bible, sur le traité attribué à Denys l'aréopagite concernant la hiérarchie céleste, sur le Maître des sentences, sur la Règle de saint François; les autres sont des ouvrages ou opuscules divers, qui vont être énumérés et divisés en quatre classes, non par rapport à leurs matières, mais selon que l'existence nous en est connue, ou seulement par le témoignage de quelques écrivains, ou par la mention qu'en a faite Pierre d'Olive lui-même, ou par des copies manuscrites conservées dans les bibliothèques, ou enfin par des éditions: la même distribution pourra s'étendre à ceux des livres de ce frère Mineur qui portent le titre de commentaires.

Dans la première classe, nous remarquerons d'abord une somme théologique, de laquelle saint Bernardin a extrait son propre dialogue sur l'obéissance, puis un traité des vices et des vertus, cité par Marc de Lisbonne d'après d'anciennes chroniques, et un discours sur ce texte : *Spiritu oris sui interficiet impium;* discours prononcé, en 1283, devant le général Bonagratia, selon Wadding; devant Jérôme d'Ascoli, en 1278, selon Rodolphus. Quelques citations de la même espèce feraient croire que Pierre Jean a commenté la Bible tout entière. Baluze a indiqué un catalogue de la bibliothèque du pape Benoît XIII, où se rencontraient, sous le nom de ce frère Mineur, un panégyrique de la Vierge Marie, des confessions et des lettres, des traités sur les sacrements, sur les achats, les ventes et l'usure; des traités ou questions de logique (*Logicales*), des opuscules intitulés *Exercens* et *Miles armatus;* de plus, l'explication du livre de saint Denys sur la hiérarchie angélique. Ailleurs on attribue à Pierre Jean deux productions comprises, peut-être aussi mal à propos, dans le recueil des ouvrages de saint Bonaventure. Elles ont pour titres : *Principium sacræ Scripturæ, Luminaria* ou *Illu-*

Firmam. trium ordinum, Ven., 1513, p. 3.
Chr. S. Francisci, p. 2, l. V, c. 23.
Ann. Min., 1283, n. 1.
L. II, 184.— Barth. Pis., Conform. XI, p. 2.
Vitæ pap. aven., I, col. 752. — Ms. Colb. 2743, fol. 14.

P. 276, 277.

minationes Ecclesiæ. Il en a été parlé dans notre tome XIX, et nous n'avons rien à en dire ici, non plus que des autres articles de cette première classe, qui sont à la fois aussi apocryphes et moins connus.

Ms. Colb., 2056. — Le Long, Biblioth. sacra, p. 885. — Tomasini, Bibl. Ven., p. 105.

La seconde ne se compose que des traités *de Paupere rerum usu, de Perfectione evangelica,* dont Pierre d'Olive se déclare l'auteur dans son Exposition de la Règle de saint François et dans un de ses écrits apologétiques, mais qui ne subsistent plus, à moins qu'ils ne se confondent avec quelques-uns de ceux que nous allons désigner.

Biblioth. S. Crucis, cod. 393, cod. 71.

Ibid., cod. 71. — Ass. conv. S. Franc.

Bibl. S. Crucis, cod. 71. — Colbert, 2056. — Biblioth. reg., 507, ap. Catal., cod. mss., t. III, p. 41.

Flor., cod. 97, 101, 303. — Ass. conv. S. Franc. — Tomasini, Bibl. Ven., p. 58, 105.

Bibl. S. Crucis, cod. 71, cod. 93. — Tomasini, p. 105.

Bibl. S. Cruc., cod. 268, cod. 733.

Mus. Bened. Salvatici.

In conv. S. Franc.

Mss. de Sorbonne, X, I, n. 30 — Colbert, et 1002.

La troisième classe, celle des copies manuscrites, renferme les commentaires de la Genèse, à Paris et à Venise; du Psautier et des Proverbes, à Florence; du Cantique des cantiques, à Florence et à Assise; des Lamentations de Jérémie et des douze petits prophètes, à Florence et à Paris; de l'Évangile selon saint Matthieu, à Assise et à Florence; selon saint Marc, à Venise; selon saint Luc, à Assise; selon saint Jean, à Florence; de l'Épître aux Romains, à Florence encore, et de l'Apocalypse, dans la même ville. Ce dernier manuscrit est daté de 1365; mais il indique aussi la date de la composition du commentaire : *Millesimo ducentesimo nonagesimo septimo anno ab incarnatione Domini fuit liber iste confectus; obiit enim, qui composuit, eodem anno.* Suivant le texte, cette explication de l'Apocalypse n'aurait pu être condamnée qu'après la mort du commentateur : ce qui ne s'accorde point avec les récits des historiens. De pareilles copies de son travail sur les quatre livres des Sentences, de son traité *de Gradibus amoris*, de ses Questions *de Paupertate*, se conservent à Florence; de ses Questions sur l'autorité du pape et du concile, à Padoue; de son Exposé de la Règle de saint François, à Assise; de ses Questions quodlibétiques et de ses Justifications, à Paris.

J. a S. Anton., t. II, p. 456. — V. Duplessis d'Argentré, Coll. judiciorum, t. I, ann. 1280.

In Firmam. trium. ord., P. 3.

Il paraît que les trois derniers articles qui viennent d'être indiqués sont les seuls qui aient été imprimés. On a cité deux éditions in-folio des *Quodlibeta*, l'une sans date, l'autre de 1509, à Venise, avec les livres apologétiques, intitulés : *Defensio, Impugnatio*, etc. Panzer n'a pas eu connaissance de ces éditions, ou n'a pas jugé à propos d'en tenir compte, non plus que de celle de l'Explication de la Règle de saint François, à Venise, en 1513. En tous cas, les livres imprimés de Pierre Jean d'Olive ne suffiraient point pour donner une idée précise de son savoir ou de sa doctrine, de son or-

thodoxie ou de ses témérités. Il s'en faut aussi que les bibliographes qui mentionnent ses livres manuscrits nous les fassent assez connaître. Nous aurons besoin, pour acquérir sur un tel sujet des notions tant soit peu positives, de recourir à ce qu'en ont dit ses censeurs et ses apologistes.

On l'accusait de reproduire le système théologique de l'abbé Joachim et de Jean de Parme, ou de l'Évangile éternel. Nous avons vu que l'idée principale de ce système consistait dans la distinction des trois règnes, de Dieu le Père, sous l'Ancien Testament, de Dieu le Fils, sous le Nouveau, et du Saint-Esprit, sous le troisième, qui s'ouvrait en l'année 1260. Or, il ne paraît pas que Pierre Jean ait coopéré à la prédication de ce nouvel Évangile, ni que la succession de ces trois âges soit expressément enseignée dans aucun de ses écrits. Mais il est vrai qu'il proclamait un dernier état de l'Église chrétienne plus parfait que les précédents, qu'il le croyait annoncé par le fondateur de l'ordre de Saint-François, et qu'il en attendait l'entier accomplissement, des réformes claustrales, et de la plus haute sainteté de la vie monastique. Ces opinions et son zèle ardent à les soutenir l'ont fait passer, après sa mort, pour le chef ou le précurseur d'une secte d'illuminés qui se donnaient les noms de frères de la Pénitence, de tiers ordre de S. François. Ils avaient été condamnés sous celui de Bizoques par Boniface VIII : le peuple les appelait Bégards, Béguins, Fratricelles ou Frérots. Les progrès de cette association la divisèrent en plusieurs branches qui, malgré l'anathème prononcé contre leur doctrine par le concile de Vienne, en 1311, se perpétuèrent dans le cours du XIV[e] siècle. Il est certain qu'ils révéraient la mémoire de Pierre Jean, qu'ils traduisaient ses livres en langue vulgaire ; mais rien n'autorise à le déclarer leur instituteur, ni à lui reprocher leurs déplorables égarements.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 23-29, 33-36.

Liber sentent. Inquisit. tolos., ap. Van Limborch, Hist. Inquisit., p. 298, 302, 304, 308, 311, 313, 316, 318, 322, 324, 326, etc. — Pluquet, Dict. des Hérésies, t. I, p. 279-283 ; t. II, p. 65-68.

Ce qui importe est de savoir quelles propositions hérétiques ou téméraires il avait propagées ; et sur ce point, à défaut de ses propres livres, on a du moins les extraits qu'en donnent les jugements portés contre lui. Le plus considérable de ces documents a été publié par Baluze, qui le tirait des archives de l'archevêché de Narbonne : c'est une épître adressée à Jean XXII par huit théologiens chargés d'examiner les écrits de Pierre d'Olive, et spécialement son commentaire de l'Apocalypse. Ces docteurs sont : Gui, général des frères de l'ordre de Sainte-Marie du Carmel, et Simon, religieux

Miscellan., t. I, p. 213-267, 283, 284.

du même institut; Bertrand de la Tour, Franciscain, provincial d'Aquitaine, et un autre frère Mineur, nommé Arnaud Royard; deux Dominicains, Guillaume de Laon et Pierre de la Palu; Laurent, Bénédictin, et Nicolas de Saint-Just, doyen de Saint-Quentin. Ils avaient travaillé sous la direction immédiate de Nicolas, évêque d'Ostie, délégué à cet effet par le souverain pontife. Leur censure s'étend à soixante articles. Voici les plus remarquables et le système général qu'ils composent. Sept états sont prédits dans l'Apocalypse : le premier commence à la mission du Saint-Esprit, le second à la persécution de Néron, le troisième à la conversion de Constantin, le quatrième à saint Antoine, le cinquième à Charlemagne, le sixième à saint François, stigmatisé et crucifié comme Jésus-Christ; le septième doit commencer à la mort de l'Antechrist, et durer jusqu'au jugement dernier. Au premier état correspond la mission des apôtres, qui fondent l'Église primitive sur les bases et les ruines du judaïsme; au deuxième, l'épreuve et l'affermissement de la foi par les souffrances des martyrs; au suivant, le développement de la doctrine par la réfutation des hérésies; au quatrième, la vie exemplaire des anachorètes; au cinquième, la vie commune des moines et des clercs, possesseurs de biens temporels; à l'avant-dernier, le rétablissement de la vie évangélique, la conversion des gentils et des juifs; au dernier, l'avant-goût de la béatitude céleste en ce monde, et la glorification éternelle des saints dans l'autre. Il y a trois avénements de Jésus-Christ : le premier, en sa chair passible, quand il racheta le genre humain et fonda son Église; le deuxième, quand il la réforme et la perfectionne; le troisième, quand il viendra juger les vivants et les morts et glorifier ses élus. Le sixième etat, où s'accomplira la condamnation de Babylone, la grande prostituée, c'est-à-dire de l'Église charnelle, doit durer assez longtemps pour que les juifs et les païens se convertissent, et pour qu'ensuite le monde redevienne par degrés si pervers, que Jésus-Christ soit, en quelque sorte, forcé d'apparaître enfin comme juge souverain. Selon les censeurs de Pierre Jean, le sixième état n'est que le troisième âge annoncé par Joachim et par Jean de Parme, âge où le Saint-Esprit se montrera comme une flamme et une fournaise d'amour divin. Les cinq états précédents représentent le second âge, où Dieu le Fils, sagesse et verbe de son Père, a été la lumière de l'Église. Auparavant, Dieu le Père avait régné par la crainte, par la

Fleury, Hist. eccl., liv. 93, n. 18, t. XIX, p. 361, 365-370.

terreur, sur un premier âge. Au troisième, c'était par la pratique la plus fidèle des conseils évangéliques, et non pas seulement des préceptes; c'était surtout par les vertus, les travaux et les souffrances des frères Mineurs que devait s'opérer la conversion des infidèles, des juifs, et de l'Église grecque, destinée à prévaloir sur l'Église charnelle des Latins.

Telle est la substance du long rapport que les huit docteurs présentèrent à Jean XXII, et que le pape communiqua au savant François Silvestri, évêque de Florence. Ce prélat n'ayant point hésité à réprouver les soixante articles, le commentaire sur l'Apocalypse fut déclaré pernicieux et même hérétique par une sentence pontificale prononcée en consistoire public, devant les cardinaux, les prélats, les docteurs en théologie, en droit canonique et civil, le premier samedi de carême, 9 février 1325, ou plutôt 1326, avant Pâques. On brûla le commentaire et toutes les copies qui en purent être retrouvées. Néanmoins il en subsistait une, comme nous l'avons déjà dit, dans la bibliothèque de Benoît XIII, vers la fin du XIV[e] siècle.

Les hérésies imputées au frère Pierre d'Olive sont rapportées en d'autres termes dans le *Directorium inquisitorum* du Dominicain Nicolas Eymeric, qui mourut presque octogénaire en 1399. Elles y sont réduites à vingt-deux propositions, dont nous abrégerons le plus qu'il sera possible l'énoncé. I. Le sixième état de l'Église, plus parfait que les précédents, a commencé au temps de saint François, et il durera jusqu'à l'Antechrist. II. De même que l'avénement de Jésus-Christ a éteint l'ancienne Synagogue, l'apparition de saint François, en renouvelant le règne du Christ, doit mettre fin à l'âge de l'Église charnelle. III. Comme la gloire destinée à la Synagogue a passé à la primitive Église, celle de l'Église dégénérée doit être transférée aux élus du sixième âge que saint François a ouvert. IV. La Règle de saint François est proprement et véritablement la loi évangélique. V. La loi des Franciscains est réprouvée par l'Église charnelle, ainsi que la loi des chrétiens l'était par la Synagogue. VI. Saint François est l'ange qui porte, dans l'Apocalypse, le signe du Dieu vivant. VII. Il faut que l'Église charnelle, pour achever de mériter sa destruction, condamne la Règle de saint François. VIII. Les clercs séculiers et réguliers qui possèdent des biens terrestres quelconques, meubles ou immeubles, ne comprennent pas l'étendue du renoncement évangélique. IX. Il y a eu dans

Pag. 252-254.

l'Ancien Testament douze patriarches, dans le Nouveau douze apôtres : saint François a eu de même douze fils, disciples ou associés. X. La troisième tribulation consiste dans les apparences de la célébrité et de l'autorité de l'Église dépravée, tandis que les hommes spirituels semblent être sans crédit et sans force, parce que leur puissance réelle demeure encore cachée. XI. La loi angélique de saint François est appelée à prospérer chez les Grecs, chez les Juifs, chez les Sarrasins et les Tartares, mieux que dans l'Église charnelle des Latins. XII. Tous les abbés du cinquième âge composeront la cinquième tête de la Bête, c'est-à-dire du Diable, de l'Antechrist, ou de la congrégation des mauvais (*Omnes abbates quinti temporis convenient in quintum caput Bestiæ, quæ est Diabolus, aut Antichristus, et congregatio malorum*). XIII. Cette Église, que l'on appelle universelle, catholique et militante, n'est que l'Église charnelle, que la Babylone impure, la grande prostituée (*meretrix magna*), que la simonie, l'orgueil et tous les vices précipitent dans l'enfer, quoiqu'il puisse rester au milieu d'elle quelques bonnes âmes, comme il se rencontre des parcelles d'or en d'immenses amas de sable, et des grains de blé dans des monceaux de paille. XIV. Les quatre animaux de l'Apocalypse figurent les quatre premiers états de l'Église : la corruption du cinquième a été annoncée au prophète Daniel par les quatre bêtes qu'il a vues. XV. Au temps de l'Antechrist, l'Église charnelle se desséchera, dévorée par la haine ardente qu'elle aura vouée à la doctrine des saints. XVI. Ainsi que l'altière Vasti a été répudiée et l'humble Esther couronnée par Assuérus, de même, au sixième état, l'Église spirituelle sera exaltée sur les ruines de la Babylone adultère. XVII. Au temps de l'Antechrist, l'Église charnelle éprouvera une commotion violente contre l'esprit évangélique du Christ (*Terribiliter....commovebitur contra evangelicum spiritum Christi*). XVIII. Alors les prédications énergiques des saints pères consommeront la chute de la coupable Babylone. XIX. C'est l'Église romaine
Cap. 17 et 18. qui est désignée dans l'Apocalypse sous l'emblème d'une épouse infidèle. XX. Il appartient aux docteurs de l'état parfait, beaucoup mieux qu'il n'a jadis appartenu aux apôtres, d'ouvrir les portes spirituelles de la sagesse chrétienne. Voilà, si nous en croyons Eymeric, les vingt articles qui constituaient la théologie de Pierre Jean, auquel néanmoins il attribue accessoirement ces deux autres propositions : XXI.

Jésus-Christ n'était pas mort, quand un soldat lui perça le flanc d'un coup de lance. XXII. Jésus et ses apôtres n'ont rien possédé ni en propre ni en commun; ils ne s'attribuaient que l'usage momentané des choses qui servaient à leurs besoins.

Marian. de Flor., Chron. ms., l. II, c. 3.

Le frère Jean d'Olive avait-il en effet professé toutes ces croyances, et mérité les anathèmes qui l'ont frappé? Noël Alexandre, et en général les Dominicains, le tiennent pour convaincu d'hérésie : d'autres écrivains modernes le jugent presque aussi rigoureusement; et Fleury lui-même, après avoir rapporté avec soin les faits qui le concernent, finit par souscrire aux sentences portées contre sa doctrine. Mais plusieurs frères Mineurs se sont efforcés de le disculper. D'abord, ils ont fait de magnifiques éloges de sa piété, de ses austérités, de la sainteté de ses mœurs claustrales. A les en croire, il avait reçu du ciel des dons surnaturels de l'ordre le plus élevé : il opérait des miracles et prophétisait l'avenir; il pénétrait au fond des consciences, et pouvait révéler les péchés secrets de quiconque se présentait devant lui. Ce sont là des louanges dont la critique tient assez peu de compte, parce qu'elle les voit prodiguées, presque dans les mêmes termes, à tous les réformateurs par leurs disciples. Il s'agit de la foi de Pierre Jean, et non de ses œuvres : c'est sa théologie qu'on a mise en discussion. Elle a trouvé aussi, de siècle en siècle, de zélés apologistes. Le plus ancien fut son confrère Ubertin de Casal, qui écrivit, pour la justifier, quelques livres restés inédits : *Defensio pro fratre Petro Joannis Olivi.—Responsum breve ad quæstionem de paupertate Christi et apostolorum. — Refutatio eorum, quæ in postilla fratris Joannis videntur esse hæretica, vel periculosa, aut erronea.* Ce dernier titre ne signifie pas réfutation des propositions de Pierre Jean, mais au contraire des censures qui en ont été faites. Cet écrit est adressé à Jean XXII, et par conséquent n'est point, quoi qu'on en ait dit, un ouvrage de Pierre Jean lui-même, décédé près de vingt ans avant l'installation de ce pontife. Du reste, l'autorité d'Ubertin peut ne pas sembler ici d'un très-grand poids; car il passa pour chef de la secte monastique désignée sous le nom de frères Spirituels. Maltraité dans son ordre, poursuivi par la cour de Rome, il finit par se réfugier auprès de l'empereur Louis de Bavière.

Select. hist. eccles. capit., sect. XIII et XIV, c. 3, art. 9, t. XX, p. 361-370.

Hist. eccl., l. 93, n. 18, t. XIX, p. 369.

Annal. Min., ann. 1297, n. 36-48, t. V, p. 380-391.

Son apologie pour Pierre Jean ne nous est connue que par les extraits qu'en a publiés Wadding, qui s'en était pro-

curé un exemplaire : elle repoussait onze imputations, que nous serons encore obligés de parcourir, d'abord, parce qu'elles diffèrent en quelques points des vingt-deux recueillies par Eymeric, et des soixante alléguées par les huit docteurs ; en second lieu, parce que ces débats, devenus si fastidieux, tiennent plus étroitement qu'on ne voudrait à notre ancienne histoire littéraire, qui, si on les retranchait, serait incomplète et obscure. Premièrement donc les ennemis de Pierre Jean lui reprochaient, selon Ubertin, d'avoir assimilé les caractères imprimés à l'âme par les sacrements à la dédicace d'une église par des cérémonies liturgiques; sur quoi ses défenseurs font observer, d'une part, qu'il a reconnu la puissance indélébile et l'efficacité de ces caractères; de l'autre, que si la plupart des anciens docteurs les ont considérés comme des qualités absolues, jamais pourtant ceux qui les réduisaient à de simples relations n'ont été accusés d'hérésie. Était-ce, en second lieu, un tort bien grave que d'appeler évangélique la pauvreté dont les Franciscains faisaient vœu? Non, sans doute; car Clément V a déclaré que cette opinion était soutenable, quoique inexactement exprimée. On répond à une troisième accusation, que Jean d'Olive n'a point écrit qu'enterrer les morts ne fût pas un acte de charité : il a dit seulement que les moines se montraient bien moins charitables qu'avares et cupides, lorsqu'ils attiraient dans l'enceinte de leurs couvents des sépultures lucratives. La quatrième question est de savoir s'il a donné à l'Église les noms de courtisane et d'impure Babylone : or, il paraît que ce sont ses adversaires qui font de ces expressions une application si odieuse; car pour lui, en commentant la Règle de saint François, il a soin d'avertir que ce bienheureux fondateur a promis obéissance et respect au pape Honorius, à ses successeurs canoniquement élus, et à l'Église romaine, *et Ecclesiæ romanæ*. A la fin de ce commentaire, il demande à Jésus-Christ la grâce de rester toujours soumis au saint-siége : *Petimus a te, Christe Jesu,...... ut sic tandem, cum universo orbe, tuo vicario et tuæ apostolicæ sedi semper simus subjecti.* Sa cinquième erreur serait d'avoir triplé l'essence divine, en disant qu'elle engendre, qu'elle est engendrée et qu'elle procède; mais ses apologistes répondent qu'il n'a jamais méconnu l'unité de l'essence divine, et ne l'a envisagée sous trois aspects que dans les trois personnes. Sixièmement, a-t-il enseigné que l'âme raisonnable n'est pas la forme du corps

humain (*non esse formam corporis humani*)? Non, répond Ubertin, rien de semblable ne se lit dans aucun de ses écrits: c'est une calomnie de ses persécuteurs, ou peut-être une fausse interprétation de ses paroles, hasardée par quelques-uns de ses élèves. Sur le septième chef, l'accusation est repoussée aussi par un démenti formel : on soutient que Jean d'Olive n'a dit nulle part que le mariage ne fût pas un véritable sacrement et ne conférât point la grâce. Il y a trop de mauvaise foi à tirer une telle conséquence des éloges qu'il fait de la virginité. Préférer le célibat à l'état conjugal n'est point nier la réalité du sacrement qui bénit ce lien, quoique, après tout, certains théologiens du moyen âge, qui ont élevé des doutes sur ce point, n'aient point été déclarés hérétiques par leurs contemporains. La discussion du huitième article oblige de recourir à des textes évangéliques et à un prétendu passage de saint Chrysostome. Les versets 33 et 34 du chapitre XIX de l'évangile selon saint Jean portent : *Ut viderunt eum (Jesum) jam mortuum, non fregerunt ejus crura, sed unus militum lancea latus ejus aperuit.* Saint Matthieu (chapitre XXVII, v. 48, 49, 50) dit seulement que Jésus, après qu'une éponge remplie de vinaigre lui eut été présentée, cria d'une voix forte, et rendit l'esprit : point de mention du coup de lance. Mais une ancienne explication, mal à propos attribuée à saint Chrysostome, suppose que saint Matthieu a rapporté cette circonstance avant d'ajouter : *Jesus autem, clamans voce magna, emisit spiritum.* Ces erreurs, que des vérifications bien faciles auraient dissipées, ont induit plusieurs théologiens, depuis le Ve siècle jusqu'au XIIIe, à croire que l'ouverture du côté de Jésus-Christ avait précédé sa mort, et que, dans le texte de saint Jean, ce mot *aperuit* devait avoir le sens d'*aperuerat.* Jean d'Olive n'a reproduit cette opinion qu'en s'abstenant de l'affirmer : *Hæc dicta sint*, écrivait-il, *absque assertionis temeritate.* Ses contradicteurs les plus sévères avouent qu'il s'est exprimé avec cette réserve: comment osent-ils l'accuser d'hérésie, pour une croyance que d'autres ont librement professée avant lui, à laquelle il refuse le caractère d'une assertion positive, qui d'ailleurs n'a été expressément condamnée que quatorze ans après sa mort, au concile de Vienne, et qui, après tout, n'offense aucun des dogmes consignés dans les symboles de la foi chrétienne? Voici, à l'égard d'une neuvième question, la décision du même concile :

«Considérant que les théologiens professent divers sentiments sur les effets du baptême; que, selon les uns, il ne fait qu'effacer dans l'âme des enfants le péché originel, sans leur conférer la grâce; que, selon les autres, il leur confère ou seulement la grâce, ou à la fois la grâce et les vertus, nous avons jugé à propos de choisir cette dernière opinion comme la plus probable et la plus conforme aux paroles des saints et à la théologie des docteurs modernes : *Opinionem, quæ dicit tam parvulis quam adultis conferri in baptismo gratiam informantem et virtutes, tanquam probabiliorem et dictis sanctorum ac doctorum modernorum theologiæ magis consonam et concordem, sacro approbante concilio, duximus eligendam.*» Ainsi le seul tort de Jean d'Olive était de n'avoir pas embrassé, avant 1297, l'opinion qui a été déclarée la plus probable en 1311, et d'avoir préféré celle que des théologiens, tenus pour orthodoxes, avaient licitement soutenue, ainsi que nous l'attestent Innocent III, Alexandre de Halès, saint Thomas, saint Bonaventure. En dixième lieu, il enseignait que les moines, et spécialement les frères Mineurs, qui devenaient évêques, loin d'être dégagés des vœux essentiels de leur profession monastique, demeuraient obligés à toutes les observances compatibles avec leurs nouveaux devoirs, et ne pouvaient être dispensés que de celles qui mettraient obstacle à l'accomplissement des fonctions épiscopales. En cela, il ne faisait encore que répéter, avec toutes les restrictions convenables, ce qu'avaient dit le docteur angélique, le docteur séraphique, Albert le Grand, et bien d'autres. Par une onzième et dernière allégation, ses détracteurs ont voulu le rendre responsable de toutes les témérités, de tous les désordres des Bizoques et des Fratricelles, qui, à la vérité, invoquaient son nom, mais qui ne tenaient de lui ni leur institution, ni leurs croyances, ni leurs pratiques.

Cap. majores, de Baptismo.
Part. IV, Q. VIII, 8, 3, 1.
Summa., P. III, Q. LXIX, art. 6.
In. IV Sent., D. V, Q. 2.

Th. Aquin, 2ª 2ª, Q. CLXXXV, article 8; Q. LXXXVIII, art. 11.
Bonav., in IV Sent., D. XXXVIII, Q. 3.
Alb., in IV Sent., D. XXXIV, art. 17.

Telles sont les réponses d'Ubertin de Casal aux accusateurs de Pierre Jean d'Olive. Il faut qu'elles aient paru plausibles; car celui qu'elles disculpent a depuis obtenu plusieurs hommages. Barthélemi de Pise l'a célébré à la fin du XIVe siècle; au XVe, saint Antonin l'a loué d'avoir satisfait si pleinement et à son ordre et à l'Église, qu'il ne fut trouvé ni schismatique, ni rebelle : *nec repertum fuisse schismaticum, aut rebellem*. La permission de lire ses livres, et d'en cueillir les roses en se préservant des épines (*et ex iis rosam excerpi*,

Conform. VIII, part. 2; XI, part. 2.
Summa hist., tit. XXIV, c. 3, p. 772, 783.

sentibus omissis), fut accordée par Sixte IV, élu pape en 1471. Vers ces mêmes temps, Bernardin de Bustis le citait honorablement et se prévalait de son autorité. En 1628, Wadding, dont l'orthodoxie n'est pas suspecte, se montra persuadé de celle de Jean d'Olive, et donna sur ce point des éclaircissements pleins d'érudition, selon Baluze. Casimir Oudin en a depuis recueilli et adopté les résultats; et Sbaraglia, en 1806, tenant apparemment la question pour décidée, rapporte les éloges décernés à Pierre Jean d'Olive, sans faire mention des condamnations que ses œuvres ont subies.

Wadding, an. 1325, n. 24, e Mariano.
Rosar., part. II, serm. XI, p. 5.
Annal. Min., 1282, n. 2; 1283, n. 1; 1285, n. 5; 1292, n. 13; 1297, n. 33-36, 48, 49, 50, etc. —Script. ord. Min., p. 284; 2ª ed., p. 193.
Vitæ pap. aven., not., t. I, col. 752.
Comment. de Script. eccl., t. III, c. 584-589.
Suppl. et castig. ad Script. tr. ord. S. Franc., p. 595-597.

Gardons-nous pourtant de penser que ses livres soient exempts d'erreurs plus ou moins graves. Il avait trop d'imagination et de zèle, trop peu de jugement et de véritable science, pour n'être pas exposé aux illusions du mysticisme et de l'enthousiasme. La haute idée qu'il s'était formée des ordres monastiques, spécialement des ordres mendiants, et de celui des frères Mineurs, l'entraînait à considérer l'avénement de saint François comme l'ouverture d'une ère nouvelle dans l'histoire du christianisme. Cette persuasion devait rapprocher sa théologie de celle de l'abbé Joachim et de Jean de Parme; mais le mouvement habituel de son esprit ne lui permettait d'adopter leur système qu'en le modifiant assez pour se le rendre propre. Il imagina, au lieu de s'en tenir à leurs trois âges, une division du troisième en sept états successifs, dont il croyait trouver le tableau prophétique dans le plus mystérieux des livres sacrés. Il est un des théologiens que l'étude de l'Apocalypse a le plus égarés : le commentaire qu'il en fit provoqua des censures, qui troublèrent la tranquillité de sa vie, et ternirent longtemps sa mémoire. Ses ennemis, dont la foi était peut-être moins pure et certainement moins vive que la sienne, osèrent le traiter d'hérétique et de schismatique, lui qui professait la plus humble soumission à toutes les décisions de l'Église. Le crime qu'ils ne pouvaient lui pardonner était de réclamer et, autant qu'il en avait le moyen, de prescrire des réformes sévères, indispensables, selon lui, pour élever l'état monastique des Franciscains à cette perfection suprême dont il avait conçu l'idée. D.

MORT EN 1297.

GUILLAUME DE MALINES,

MOINE D'AFFLIGHEM, ABBÉ DE SAINT-TROND.

Gall. christ., t. III, col. 962.

GUILLAUME, né à Malines, et devenu, on ne sait en quelle année, profès de l'ordre de Saint-Benoît, fut tour à tour moine dans l'abbaye d'Afflighem, prieur dans celle de Wavre, abbé dans celle de Saint-Trond. C'est en 1276 qu'il fut appelé à régir cet ancien monastère, fondé en 662, qui releva longtemps de l'église de Saint-Étienne de Metz, et qui n'était réuni que depuis 1227 à l'administration diocésaine des évêques de Liége. Il paraît que sa promotion à ce poste envié rencontra beaucoup d'obstacles, parce qu'il était bâtard : la persistance de l'évêque Jean, troisième du nom, qui sans doute le jugeait digne de sa confiance, triompha des difficultés. Guillaume prenait le gouvernement de l'abbaye dans des circonstances fâcheuses, lorsque des hommes puissants menaçaient de toutes parts les biens du couvent. On ne cite qu'un acte de sa gestion : il reçut à titre de fief, en 1287, d'Arnold, comte de Loss, l'avouerie de Halleghtem, et il l'acheta l'année suivante. Il mourut en 1297, après avoir été pendant plus de vingt ans abbé de Saint-Trond, et eut sa sépulture au milieu de la nef de l'église abbatiale.

Ibid., col. 952. — Martène et Durand, Voyage litt., t. I, part. 2, p. 199. — Reiffenberg, Notes sur Philippe Mouskes, t. II, p. 696.

Nous ne connaissons maintenant de lui qu'un seul ouvrage, et de cet ouvrage qu'un seul manuscrit avec son nom. C'est une des pièces d'un recueil que frère Jean, de Saint-Trond, fit écrire en 1320, quand il était confesseur des religieuses du Parc-les-Dames (Vrouwen-Parck), à Wezemael, entre Aerschoot et Louvain. De l'abbaye de Villers, ce recueil était passé, par échange, en 1568, aux chanoines réguliers de Saint-Martin de Louvain, quoique Sander n'en fasse point une mention expresse dans son catalogue des manuscrits de Saint-Martin, et se contente d'indiquer vaguement, par ordre alphabétique, plusieurs des Vies de saints ou de saintes qui s'y trouvent, comme celles qu'on y lit dans l'ordre suivant : Vies d'Élisabeth de Hongrie, d'Aléyde, de Béatrix de Nazareth, de Werry d'Alne, de Christine de Saint-Trond, de Marguerite d'Ypres, d'Antoine de Lis-

Valère André, Bibl. belg., p. 329.—Foppens, Bibl. belg., t. I, p. 415.— Reiffenberg, Ann. de la Bibl. royale de Belgique, t. III, p. 131.
Gall. christ., t. V, col. 74-76.
Bibl. belgica msta., part. 2, p. 229-233.

bonne, de Claire, de Louis, fils de Charles II, roi de Naples et de Sicile. Cette collection hagiographique se conserve aujourd'hui, sous les nos 4459-4470, dans la bibliothèque royale de Belgique, à Bruxelles; et nous devons au savant conservateur de ce riche dépôt, M. le baron de Reiffenberg, de pouvoir parler avec quelque étendue de celle de ces pieuses histoires qui porte le nom de Guillaume de Malines, et qui a consacré celui de la vénérable Béatrix, prieure de Notre-Dame de Nazareth. Quoiqu'il y eût un autre manuscrit de cette légende à l'abbaye de Rougeval, dont Henriquez s'est servi pour en donner une édition altérée, un autre à l'abbaye d'Afflighem, un autre à Corsendonc, et peut-être d'autres encore, il faut croire que Guillaume n'est nommé que sur l'exemplaire de Bruxelles, fort peu consulté jusqu'à présent; car le nom de l'auteur n'a été prononcé par aucun des écrivains qui ont cité quelques mots de l'ouvrage, ni même par Henriquez, qui a prétendu le publier tout entier.

Inventaire des mss. de l'anc. bibl. des ducs de Bourgogne, Bruxelles, 1839, p. 90.

Henriquez, Quinque prudentes Virgines, præfat. et p. 1-167.— Le Mire, Chron. cisterc., p. 213. — Gall. christ., t. V, col. 151.

Valère André, l. c., p. 305.

Sander, Bibl. belgic. msta., part. 2, p. 63.

Nous prendrons le parti le plus court et le plus sûr pour indiquer tous ceux qui en avaient entendu parler avant les Bollandistes : c'est de traduire ce qu'ils ont dit eux-mêmes de ces divers écrivains, dont ils semblent ne respecter que faiblement le témoignage, puisque, malgré l'exemple de tous ces admirateurs de Béatrix, ils l'ont comprise dans la liste des saints personnages qu'ils appellent *prætermissi*, et n'ont pas fait imprimer une seule ligne de cette biographie qu'il devait leur être facile d'extraire du manuscrit de Louvain.

Au 28 février, ils s'expriment ainsi : « La translation du corps de la B. Béatrix, de l'ordre de Cîteaux, prieure du monastère de Nazareth, près de Lier en Brabant, est marquée à ce jour dans le *Menologium* de Henriquez et de Bucelin, et dans le *Martyrologium gallicanum* d'André du Saussaye. On croit que pour empêcher son corps d'être le jouet des sacriléges, la translation en fut faite par les anges. C'est ce dont nous parlerons à l'occasion de sa vie, au 28 juillet. »

Acta Sanctorum, t. III de février, p. 718.

Ce n'est pas néanmoins au 28 juillet qu'ils en parlent ensuite, mais au 27 : « Béatrix, prieure du couvent de Nazareth, près de Lier en Brabant, est rapportée à ce jour dans le Martyrologe de Ménard, avec le titre de béate. Mais, si nous en croyons sa Vie manuscrite, elle mourut le 29, quoique nos prédécesseurs l'aient aussi renvoyée au

Ibid., t. VI de juillet, p. 352.

28, dans leurs *prætermissi* du 28 février. Nous dirons, au 29 juillet, ce qu'il faut penser d'elle. »

Ibid., t. VII de juillet, p. 3.

Arrivés à cette date, nous ne trouvons point tout à fait ce qu'on nous avait promis; nous y lisons seulement : « Béatrix, vierge célèbre de l'ordre de Cîteaux, prieure du couvent de Nazareth, est fort louée par Raisse et par d'autres, et regardée comme béate par Henriquez et Chalemot. Sa Vie merveilleuse a été écrite par Jean Gielemans dans l'Hagiologe du Brabant (ouvrage inédit), et, en français, par Jean d'Assignies; on peut la lire en latin dans le recueil de Henriquez intitulé : *Quinque prudentes virgines.* Nous-mêmes nous n'avons rien négligé pour nous informer si on l'honorait de quelque sorte de culte (*quo de cultu saltem aliquali certiores redderemur*), et nous voulions donner ici cette Vie mémorable, préparée pour l'impression; mais, complétement frustrés dans notre espérance, nous sommes réduits à copier ce que dit Henriquez, dans son Ménologe, « de cette vierge « d'une admirable sainteté, qui, tourmentant cruellement son « corps par des épines, des pointes, des chaînes, et par les « cordes les plus dures, conserva son âme sans tache, s'il- « lustra par l'esprit prophétique, par plusieurs miracles, par « de glorieuses et fréquentes révélations; dont le Christ « transperça doucement le cœur d'un trait de flamme, et pour « laquelle il manifesta une tendresse particulière entre toutes « les créatures, jusqu'au moment où, pleine de mérites, elle « sortit heureusement de cette vie. »

Menolog. cisterc., p. 245.

« Barthélemi, père de Béatrix, se distingua aussi, dans l'ordre de Cîteaux, par des actes qui ont été recueillis, et dont Raisse nous a donné l'extrait : il suffit d'y renvoyer. »

Que veulent dire les Bollandistes par ces mots : *Spe nostra omnino frustrati?* Avait-on refusé de leur communiquer la Vie de Béatrix, rédigée en latin par Guillaume de Malines? ou bien n'ont-ils point jugé à propos de la publier? On ne trouvera de réponse à cette question ni dans Paquot, ni dans Ziegelbauer, qui ne disent rien de cet ouvrage; ni dans Valère André et Foppens, qui n'en connaissent que le titre; ni dans la Bibliothèque des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît, qui l'indiquent à peine en passant; ni même dans l'Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique, où se lit une description intéressante du manuscrit de Bruxelles. La docte obligeance du conservateur de cette bibliothèque nous permettra du moins de faire entrevoir, par une courte ana-

T. I, p. 443.

Troisième année (1842), p. 129-136.

lyse, pourquoi les hagiographes d'Anvers, s'ils ont connu cette œuvre, ont mieux aimé qu'elle restât inédite.

Elle ne l'était cependant pas entièrement; car un des auteurs qu'ils ont eux-mêmes cités, Chrysostome Henriquez, dans son recueil en l'honneur de Cinq vierges sages, avait déjà donné en très-grande partie, dès l'année 1630, d'après le manuscrit de l'abbaye de Rougeval, la Vie de la bienheureuse Béatrix de Nazareth. Mais cette publication, faite sans aucune critique, comme la plupart des livres uniquement destinés à des lectures de dévotion, laissait dans une complète incertitude sur l'origine de l'ouvrage : l'éditeur n'a songé à nous transmettre, ou peut-être n'a-t-il trouvé dans son manuscrit, ni la suscription, qui nous apprend comment s'appelait le rédacteur, et quels avaient été ses divers titres dans son ordre ; ni le prologue, où l'on voit à qui la légende est adressée, et qu'elle n'est que traduite; ni l'épilogue, où Guillaume reprend la parole en son nom. Pour le reste, nous citerons souvent à la marge, dans cet examen, les pages du texte de Henriquez, qui change quelques formes de style, supprime des phrases, et, au lieu de trois livres, compte cinquante-trois chapitres, mais dont les rubriques sont d'ailleurs les mêmes, et par qui le fond du récit a été fidèlement respecté.

La suscription, que le texte imprimé ne donne point, et dont l'absence a fait commettre beaucoup d'erreurs, est ainsi conçue : *Hanc Uitam conscripsit dominus Willelmus de Mechlinia, monachus Haffligemensis, quondam prior in Wauria, post abbas Sancti Trudonis.* Ce qui nous ferait croire surtout que les Bollandistes n'ont jamais eu communication du manuscrit conservé maintenant à Bruxelles, c'est qu'ils ne nomment nulle part Guillaume de Malines.

Ms. de Bruxelles 4459-4470, fol. 64.

Dans le prologue, adressé à l'abbesse du monastère de Nazareth, aux religieuses et à leurs frères dans le Seigneur, le moine d'Afflighem, depuis abbé de Saint-Trond, reconnaît qu'il n'est réellement point l'auteur de l'ouvrage, écrit d'abord en langue vulgaire, et qu'il a seulement mis en latin (1). Cet aveu, resté inconnu à tous les critiques, nous paraît jeter déjà quelque lumière sur un point douteux dans

(1) *Prologus in Uitam uenerabilis Beatricis, quondam priorisse de Nazareth. Uenerabili domine sue, Dei prouidentia, monasterii de Nazareth, ordinis cisterc., dyoces.* (manque le nom du diocèse d'Anvers), *abbatisse, eiusdemque loci venerando conuentui, fratribus earum et conseruis in Domino, salutem..... Si quis uero de facienda fide super hiis, que dicturus*

XIII SIÈCLE.

l'histoire littéraire de la fin du siècle. Henri de Gand parle d'un Guillaume, moine d'Afflighem et quelque temps prieur (avant 1293), qui avait laissé, avec une traduction en vers allemands de la Vie de sainte Lutgarde écrite par Thomas de Cantimpré, une traduction, en prose latine, des merveilles qu'une religieuse de l'ordre de Cîteaux avait racontées en allemand sur elle-même. Ce Guillaume, prieur d'Afflighem, ne doit-il pas être le même que Guillaume de Malines, moine d'Afflighem, prieur de Wavre, abbé de Saint-Trond, et la religieuse cistercienne, ou bernardine, comme on disait en France, ne serait-elle point Béatrix?

De Scriptorib. ecclesiast., c. 57, p. 128. — Arn. Wion, Lignum vitæ, t. I, p. 422. Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 181.

Trithème, en répétant à peu près l'article de Henri de Gand sur ce Guillaume, à qui il attribue, de plus, un recueil de sermons, *Sermones non inutiles*, dit aussi qu'il fut prieur de l'abbaye d'Afflighem; mais il est possible, ou qu'il ait porté un moment ce titre, ou qu'il ait été chef de quelque prieuré soumis à ce grand monastère. Ellies du Pin copie à son tour la courte notice de Henri de Gand, sans s'arrêter à éclaircir cette question. Quant à la date, Eysengrein place le traducteur de la Vie de sainte Lutgarde en 1329; Valère André et Foppens, vers 1300; Possevin, Vossius, Casimir Oudin, Fabricius, Ziegelbauer, en 1260. Si la première date est tout à fait erronée, la dernière n'a rien d'invraisemblable; car ces vers allemands ou flamands sur sainte Lutgarde pouvaient être de la jeunesse de Guillaume. Aucun de ces auteurs ne nomme la religieuse cistercienne dont Guillaume de Malines, qu'ils distinguent presque tous du moine d'Afflighem, traduisit plus tard la Vie en latin. Henri de Gand dit seulement : *De quadam moniali cisterciensis ordinis;* Trithème : *Visiones cujusdam monialis;* Eysengrein, d'une manière plus vague encore : *Visionum volumen scripsit.* Il est à croire que nul d'entre eux n'avait vu l'ouvrage. C'est ce qui fait que, sur leurs indications, nous nous contentons de croire qu'il s'agit de celui-ci, sans pouvoir l'affirmer.

De Scriptorib. ecclesiast., n. 528, p. 128.

Biblioth. des auteurs ecclésiast., XIII siècle, p. 85.

Catalog. test. veritatis, f. 134.

Val. André, l. c., p. 305. — Foppens, l. c., p. 388.

Possevin, Apparat. sac., t. I, p. 704. — Vossius, de Histor. lat., l. 2, c. 59, p. 482. — Oudin, Scriptor. ecclesiast., t. III, col. 501. — Fabric., Biblioth. med. ætat., t. III, p. 137. — Ziegelbauer, Histor. litt. ord. S. Bened., t. III, p. 578.

Encore moins prétendrions-nous qu'un manuscrit qui faisait partie de ceux d'Afflighem, et qui portait le nom de

Sander, Biblioth. belgica

sum, me conueniat, et ueritatis a me testimonium curiosius, rerum indagator, exposcat, huic sane breui satisfactione respondeo, me solum huius operis translatorem extitisse, non auctorem : quippe que..... addidi, uel mutaui, sunt prout in scedula oblata suscepi; illa uulgaria latino tamen eloquio coloraui.

Guillaume, abbé de cette maison (*Liber de Observantia regulæ sancti Benedicti*), ait eu pour auteur le même Guillaume qui a rédigé en latin la Vie de Béatrix, prieure de Nazareth.

msta, part. 2, p. 149.—Du Cange, Glossar. lat., Ind. auctor., p. xxv.

Charles de Visch, sans désigner non plus par son nom la religieuse de l'ordre de Cîteaux qui avait écrit en allemand ou en flamand sa propre vie, ses visions et ses miracles, et dont Guillaume, moine d'Afflighem, avait traduit l'ouvrage, reconnaît du moins dans ce traducteur celui-là même qui mit en vers rimés la Vie de sainte Lutgarde, lorsque tant d'autres en font deux différents personnages. Notre opinion sur leur identité peut donc s'appuyer de l'autorité du savant prieur des Dunes, qui avait longtemps étudié l'histoire et les écrits des ordres religieux.

Biblioth. cisterc., p. 244.

Cette Vie de Béatrix, dans la rédaction latine du traducteur, la seule que nous avons pu retrouver, est divisée en trois livres, comme la Vie de sainte Lutgarde et comme beaucoup d'autres. Le premier chapitre du premier livre est un assez long panégyrique du vénérable Barthélemi, père de celle qu'on va célébrer d'après ses propres mémoires : « Dans « une ville (1) appelée autrefois *Thenæ* (Tirlemont), sujette, « pour le temporel, des ducs de Brabant ou de Lothier, et « dépendante du diocèse de l'évêque de Liége, naquit, d'une « famille modeste, Béatrix, vierge du Seigneur. Son père, « nommé Barthélemi, si l'on considère l'éclat périssable du « siècle, était faiblement partagé; mais, du côté des œuvres « saintes et de la continuelle pratique du bien, il brilla plus « que personne aux yeux de la majesté divine, car il fonda « trois monastères de l'ordre de Cîteaux, etc. » De nobles familles, comme celle de Van Aa, de Bruxelles, ont cependant revendiqué ce Barthélemi, qui, avant le monastère de Maegden-dael, près de Tirlemont, et celui de Nazareth où sa fille fut prieure, avait déjà fondé celui de Florival ou Vaulx-Fleuri, près de Wavre, où elle avait, dit-on, résidé six ans

Ms. de Bruxel. 4459-4470, fol. 64. — Quinque prudentes virgines, p. 1.

Gall. christ., t. V, col. 65, 76, 151. — Arn. de Raisse, Ad Natales SS. Belgii Auctarium, fol. 151 v°. — Cha-

(1) *Igitur in oppido, cui Thenis uetustas nomen imposuit, temporali quidem ducum Brabancie uel Lotharingie ditioni subiecto, Leodiensis uero presulis in dyocesi constituto, parentibus mediocribus alumpna Christi Beatrix exordium huius uite sortita est. Pater eius, Bartholomeus uocatus, huius seculi labili honestate mediocriter quidem inter suos enituit; at uero piis operibus et proborum actuum assidua iugitate multo clarior in oculis diuine maiestatis apparuit : trium quippe monasteriorum ordinis cisterciensis fundator extitit, etc.* Henriquez a supprimé *Igitur*, et ensuite, *temporali — constituto*.

Quinque prudentes virgines, p. 1.

XIII SIÈCLE.

lemot, Series sanctorum ord. cisterc., p. 279. —Gramaye, Antuerpia, p. 34, etc.

avec lui, et dont le prieuré de Guillaume était voisin. Il y a même, en faveur des Van Aa, une épitaphe latine du couvent de Nazareth, constatant que, sous la pierre de l'autel, « repose noble homme Barthélemi de Aa, fils de Léon, vicomte de Bruxelles, fondateur de cette abbaye, ainsi que de celles de Florival (*Vallis florida*) et de Maegden-dael (*B. M. de Lintris*, ou *Vallis virginum*), qui mourut, l'an 1247, en réputation de sainteté, âgé de quatre-vingt-dix-sept ans, après avoir pris l'humble habit de convers de l'ordre de Cîteaux. » On voit que, noble ou bourgeois, il peut très-bien, suivant un usage longtemps respecté, n'avoir pris que dans ses derniers moments l'habit de religieux. On voit aussi que Béatrix, morte le 29 juillet 1268, avait survécu à son père plus de vingt ans. La légende traduite par Guillaume nous apprend qu'elle eut un frère aîné, nommé Averbod, dans l'ordre de Prémontré; un autre frère, nommé Wiebert, convers de Florival, puis de Nazareth; deux sœurs, dont l'une s'appelait Christiane, et qui furent religieuses avec elle.

Le Mire, Chronic. cisterc., p. 213.

Les chapitres suivants du premier livre racontent son enfance; son association, dès l'âge de sept ans, aux béguines de Leeuw, dont elle fréquentait l'école; ses qualités aimables, la sincérité, la prudence, la docilité; ses progrès d'autant plus rapides dans les arts libéraux, qu'elle y avait été, presque en naissant, initiée par sa mère; enfin, l'heureux jour où, dans le monastère de Florival, elle obtint de porter, à huit ans, l'habit régulier. Aussitôt se succèdent, malgré un âge tendre, comme dans tous les récits de cette sorte, les plus étranges peintures de mortifications et de pénitences (1): le narrateur épuise tout ce qu'il sait de latin, tout ce qu'il

Henriquez, Quinque prud. virg., p. 19.

(1) *Hiis que iam recitata sunt operibus penitentie non contenta, de spinosis restibus contorto funiculo frequenter ad carnem utebatur pro cingulo, qui sua longitudine renes eius et latera, circumflexione gemina, circuibat, et tot quotidie tenero corpori intorquebat uulnera, quot spinarum intertextus aculeis, immensa sui longitudine duplicatis reflexionibus, in latum exteusus, ipsi corpusculo fortius inherebat. Nec isto tamen contenta supplicio, cingulum multa nodositate contortum eidem funiculo connectebat, ut, si qua pars corporis spinarum acerbissimam punctionem potuisset euadere, saltem huius nodositate durissima coarctata, nullatenus absque dolore remaneret. Aliud quoque cingulum, quinquaginta nodorum duritia conglomeratum, istis omnibus superaddidit, quod et tunice supposuit, ut et alios introrsus absconditos arctiori ligatura constringeret, et, sua nodositate lateribus imminens, supplicium supplicio geminaret, etc.*

peut rassembler d'épithètes, de superlatifs et de synonymes, pour décrire énergiquement, d'abord, une espèce de ceinture d'épines, formée avec beaucoup d'art par la jeune religieuse, et qui lui fait deux fois le tour des reins; puis, une corde à nœuds, pour déchirer tout ce qui pouvait échapper à l'impression des épines; et une troisième ceinture encore, de cinquante nœuds, destinée à peser tellement sur les deux premières, qu'il ne se passe aucun instant où les supplices ne soient ajoutés aux supplices. De semblables épreuves, accompagnées des maladies qui devaient en être inséparables, la rendent digne du noviciat, et bientôt de la profession.

C'est alors qu'on l'envoie à un autre monastère cistercien du Brabant, à Rameige, pour s'exercer à cet art des copistes (*ars scriptoria*) que la règle de Cîteaux, comme celle des chartreux, faisait enseigner et pratiquer dans les couvents de femmes. On trouve, en effet, plus loin, que Béatrix transcrivit de sa main les livres nécessaires pour le nouveau monastère de Notre-Dame de Nazareth, le troisième de ceux que fonda son père. Il paraît que Rameige, entre les couvents belges du même ordre, passait pour donner en ce genre les meilleures leçons. Béatrix y connut la vénérable Ida de Nivelle, religieuse de cette maison, qu'une abbesse de Nivelle avait contribué à établir en 1215. Ida, morte en 1231, est fort célébrée par l'historien : *que qualis quantiue meriti fuerit apud Deum, ex libro Uite sue discere poterit, quisquis gesta miraculorum eius uel legere, uel audire uoluerit.* Ces deux femmes, qui étudiaient ensemble dans un monastère où l'une d'elles était expressément envoyée pour s'instruire, ne croyaient pas, sans doute, participer au privilége d'une autre Ida, cistercienne comme elles, première abbesse d'Argensoles en 1226, qui n'eut besoin, dit-on, d'aucune étude pour devenir profonde théologienne, au point d'entendre et d'expliquer aux autres le traité de saint Augustin sur la Trinité.

Si nous pouvions avoir quelque espérance de ne rien oublier dans un genre si fécond, voilà deux ouvrages qu'il faudrait noter en passant, les actes du vénérable Barthélemi, joints à ceux de Béatrix, sa fille, et la Vie d'Ida de Nivelle, publiée, mais non sans altération, par Henriquez, d'après le manuscrit de l'abbaye de Rougeval, avec les légendes de Béatrix, d'Ida de Louvain, d'Aléyde, et d'une troisième Ida : nous y reviendrons, à la fin du siècle, dans nos recherches collectives sur les Vies de saints et de saintes.

Gall. christ., t. III, col. 604. — Le Mire, Chron. cisterc., p. 209.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 309.

Gall. christ., t. III, col. 579. — Le Mire, Chron. cisterc., p. 210, 229.— Molan. Natal. sanctorum Belgii, fol. 277 v°.

Thom. de Cantimpré, de Apib., liv. II, c. 46, p. 430.—De Visch, Biblioth. cisterc., p 277.— Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 521.

Quinque prudentes virgines, p. 199-297.

Le premier des trois livres sur Béatrix est déjà rempli, dans les derniers chapitres, de visions, de ravissements, d'extases. Comme elle fait tous les jours des progrès dans la perfection spirituelle, dans les inspirations de la grâce, elle est souvent admise à contempler le ciel et ses magnificences. Nous apprenons aussi, de cette traduction de ses mémoires, que son ardente dévotion au sacrement de l'autel lui communiqua la force et la présence d'esprit nécessaires pour combattre le tentateur, pour triompher des démons, de la chair et du monde. Il n'y a, dans ces divers récits, rien qui les distingue de tant d'autres révélations des mystiques; rien qui puisse nous éclairer sur les principaux événements de cette vie qu'on s'était engagé cependant à nous raconter; rien qui nous aide à en fixer les dates. Quand vient pour Béatrix une solennité qui, même pour les professes, ne se célébrait guère qu'à l'âge de vingt-cinq ans, l'ancienne cérémonie de la consécration des vierges par l'étole, le manipule, le voile noir, la couronne et l'anneau, on nous dit bien que l'évêque la consacra le jour de l'Ascension; mais cet évêque n'est pas même nommé. Tel est le mécompte auquel il faut nous attendre en lisant ces écrits, qui sont des œuvres de piété plutôt que d'histoire : nous y cherchons quelque réalité, quelque chose qui ressemble aux annales de la terre; nous n'y trouvons qu'un esprit pur, une âme, pour qui déjà la terre et le temps lui-même n'existent plus.

Ibid., p. 97.

Martène, de Antiq. Eccles. ritibus, II, 6, t. II, p. 185-198.

Ce caractère éclate encore mieux dans les deux derniers livres, où se multiplient, sous toutes les formes, au lieu d'événements, fort rares sans doute dans la vie du cloître, mais qui n'y sont cependant pas impossibles, d'autres élans d'amour et d'espérance, d'autres pressentiments des béatitudes célestes, d'autres consolations divines pour repousser d'autres tentations. A tout moment le ciel s'ouvre, les séraphins chantent autour du Dieu vivant, l'esprit de la jeune cénobite est absorbé par l'Esprit saint, et elle s'en va ratifier elle-même, suivant son noble langage, comme un traité d'alliance et d'éternelle dilection entre le Christ et son âme. Il ne faut pas s'étonner si quelquefois ces pensées de la méditation solitaire se perdent en subtilités : la pieuse vierge, à force de descendre au plus profond de son cœur, y trouve tout ce qu'elle veut; elle y voit deux cellules, elle y voit sept miroirs, elle y voit un jardin qui produit des fruits abondants; elle y voit un monastère spirituel, dont les deux gar-

Ms. de Bruxelles, fol. 86 et fol. 111. — Quinque pr. virgines, p. 59 et p. 121.

diens sont l'humilité et l'obéissance. Elle n'échappe pas non plus aux deux excès du mysticisme, à l'extrême dédain de la raison humaine, qui lui suggère un instant le désir de feindre la folie ; à l'extrême orgueil, qui, renouvelant pour elle, peut-être sans qu'elle y songe, une des images sous lesquelles l'antiquité représentait la fortune, reine du monde, lui fait envisager toute la terre comme une roue qu'elle foule aux pieds.

Guillaume de Malines termine sa traduction par un épilogue, supprimé aussi dans le texte de Henriquez : *Nunc igitur, o dulcissime in Christo domine et sorores, quod a uobis iniunctum acceperam, hoc tandem translationis opere per Dei gratiam exacto, deuotionem uestram ego, conseruus et confrater uester, hortor et ammoneo, etc.* Quelle que soit sa part dans cet ouvrage, où les révélations laissées par Béatrix ont dû être, comme il le fait entendre lui-même, fort amplifiées, puisque les magnifiques éloges de ses vertus presque divines sont certainement d'une autre main, on peut rendre à l'interprète la justice de dire qu'il s'est acquitté de sa tâche avec zèle, et même avec intelligence. Sa latinité est celle de son temps et de sa profession ; mais il nous paraît y avoir lutté courageusement contre les difficultés qu'a dû offrir le texte en langue vulgaire qu'il s'était chargé de faire passer dans la langue de l'Église.

Ms. de Bruxelles, fol. 135.

Les religieuses et les frères, en lui demandant ce genre de travail, dont il y a beaucoup d'autres exemples, avaient probablement l'intention de préparer des pièces justificatives pour la canonisation de la première supérieure de leur couvent, qu'ils en regardaient comme une des fondatrices. Nous avons déjà signalé ailleurs cette origine de plusieurs écrits analogues. La cour de Rome n'admettant à son tribunal que des documents latins, les communautés ou les familles ont pris soin de faire traduire en cette langue la plupart des actes qui pouvaient être favorables à leurs saints et à leurs saintes. Un grand nombre de ces tentatives ont échoué. Béatrix n'est restée sainte ou même bienheureuse que pour l'ordre de Cîteaux.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 307, 322.

Cette remarque nous conduit à une autre. Les demandes de béatification avaient surtout des chances de succès, au moins en ce temps-là, lorsqu'elles étaient appuyées par une famille riche et puissante. Pour ne citer que des femmes, Élisabeth de Hongrie, Hedwige de Pologne, Élisabeth de Portugal,

XIII SIÈCLE.

Ida de Leeuw, Béatrix de Lens, Ivette de Huy, Mechtilde et sa sœur Gertrude, Marguerite de Duyn, Béatrix d'Ornacieu, en l'honneur desquelles il nous reste de pareils actes hagiographiques, appartenaient toutes à d'illustres maisons, qui avaient employé leur crédit et leur fortune à encourager pour leur cause l'émulation des légendaires. L'œuvre latine de Guillaume, qui avait propagé l'écrit et la sainteté de cette Béatrix dont nous parlons ici, n'était pas le seul témoignage qui dût la recommander : d'autres légendes encore avaient rendu son nom populaire en Belgique, comme celle du prieuré de Corsendonc, débutant ainsi : *Fuit quædam virgo*, et qui était, par conséquent, différente de celle que l'on garde à Bruxelles. Sans doute les communautés religieuses s'empressaient elles-mêmes de se disputer entre elles ces titres éclatants au respect et à la confiance; mais déjà les passions humaines se mêlaient assez aux affaires de la foi, pour que le zèle cénobitique pût être souvent secondé par la vanité nobiliaire. Nous croirions donc volontiers que la prieure Béatrix était en effet la fille de Barthélemi Van Aa, et qu'on peut sans invraisemblance regarder comme authentique, s'il n'y a pas quelque preuve évidente de fausseté, l'inscription funéraire qui se lisait au pied de l'autel de Notre-Dame de Nazareth.

Sander, Biblioth. belg. manuscripta, part. 2, p. 59.

Les récits merveilleux, à la gloire de la Béatrix célébrée par Guillaume, se prolongent bien au delà du siècle de tous deux. Voici ce que raconte Augustin Wichmans, d'après Arnold de Raisse, au sujet du tombeau de la pieuse fille, ensevelie dans son monastère, le 29 juillet 1268, entre l'église et le chapitre : « Dernièrement, en 1616, Gertrude de Greeve, abbesse de Nazareth, ayant fait chercher le corps de Béatrix, on ne trouva dans le caveau que des débris de bois et les ferrements qui soutenaient le cercueil, quoique le lieu de la sépulture fût défendu par une forte voûte de briques et clos de toutes parts, à l'exception d'un petit trou, pratiqué, il y a cent ans, pour voir le corps, d'où s'exhala le plus agréable parfum. On croit fermement que les anges l'ont transporté ailleurs, mais on ne sait où; seulement des témoins très-dignes de foi ont attesté qu'au milieu de la nuit ils avaient entendu des concerts angéliques, et vu toute l'église resplendissante de lumière. L'opinion commune est que le corps de la sainte a été ainsi miraculeusement sauvé, pour qu'il ne fût point profané par les impies et les sacriléges. »

Brabantia Mariana, Anvers, 1632, in-4°, liv. III, c. 23, p. 659.

Si c'est l'ouvrage latin destiné, par Guillaume de Malines, à perpétuer les mérites de Béatrix de Nazareth, qui a contribué à environner sa mémoire d'une telle vénération, qu'on a voulu, après trois siècles, faire intervenir Dieu même pour soustraire ses reliques aux fureurs de ceux qui vinrent, en 1578, dévaster le monastère qu'elle avait illustré, il faut avouer que les récits du vieux légendaire s'étaient emparés plus puissamment des esprits que bien d'autres œuvres d'écrivains plus habiles, et qu'il doit en revenir quelque honneur à l'historien. V. L. C.

Gall. christ., t. V, col. 153.

ANONYME,

CONTINUATEUR DE LA CHRONIQUE DE L'ABBAYE DE WERUM.

APRÈS 1297.

Un chanoine de Werum, abbaye de l'ordre de Prémontré, qui existait depuis 1215, sous le nom de *Floridus hortus*, au territoire de Groningue, et qui fut détruite au XVI[e] siècle, a continué la chronique latine de Mencon, son abbé, qui avait été lui-même le continuateur de celle d'Émon, fondateur du monastère. Ce chanoine, dont l'œuvre a été publiée, en 1725, à la suite de ces deux chroniques, par Louis Hugo, abbé d'Estival, commence son récit, ou plutôt le recueil assez incohérent de ses notes historiques, à l'année 1276, pendant laquelle était mort l'abbé Mencon. Après s'être contenté d'indiquer à cette date l'arrivée des frères Prêcheurs, qu'il appelle aussi frères Majeurs et Jacobins, et une importante donation faite à l'église de sa communauté, il passe brusquement, pour ne point perdre de vue cette donation, à l'année 1283, mémorable par la visite d'Ewerard, évêque de Munster, de qui dépendait alors la Frise, comprise depuis dans la province ecclésiastique d'Utrecht. Comme c'était une paroisse, celle d'Uthusum, qui venait d'être donnée à l'abbaye, on plaide devant l'évêque une cause souvent agitée entre les congrégations religieuses et le clergé séculier : il s'agit de savoir si elles peuvent posséder des bénéfices à charge d'âmes. L'évêque est accusé, dans ce conflit, d'indécision, d'inconstance, d'hostilité; on va jus-

Hugo, Annal. præmonstrat., t. I, col. 665-673.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 177-184. — Bibl. des croisades, part. 3, p. 345-350.

Hugo, Sacræ antiquitat. monumenta, t. I, p. 552-566.

qu'à dire qu'il voulait se venger des moines, qui étaient convenus de ne point le recevoir chez eux, à cause des frais immenses que coûtait cette réception. L'affaire se prolonge, sans cesse arrêtée par de nouveaux obstacles, et l'auteur, qu'elle paraît intéresser beaucoup, en poursuit sans interruption le récit jusqu'au moment où elle se termine par une transaction, à la satisfaction mutuelle de l'évêque et du nouvel abbé, frère Folcard. Il nous faut remonter ensuite à 1280, pour apprendre quels événements se sont passés, et combien de fois les gens du voisinage se sont battus, pendant la lutte de l'évêque et des religieux

Nous ne pourrions toujours expliquer ainsi le désordre qui règne dans les dates du chroniqueur : ce désordre est tel, qu'il ferait croire à quelque confusion dans les feuillets du manuscrit. L'éditeur, qui n'a point corrigé les fautes du copiste, et qui en a peut-être ajouté d'autres, est du moins excusable de n'avoir pas entrepris, sans une autorité suffisante, de remettre en place tous ces fragments. Comme les dates paraissent correctes, quoique les années ne se suivent pas, il y a encore quelque intérêt à remarquer, dans ces notes éparses, le prix des denrées, les grands froids, les inondations, les ruptures de digues. Un de ces déluges, où la mer crut de cinq pieds, fit périr, en 1287, dans la Frise occidentale, cinquante mille personnes. On vit alors, ajoute l'auteur, un homme, un loup, un chien, un lièvre, se cramponner à un même tronc d'arbre, et se sauver ensemble du naufrage.

Quoique le narrateur préfère aux grands spectacles de l'histoire générale ces catastrophes qui se passent près de lui, et même quelques aventures domestiques, comme celles d'une Ida de Menterawald, séparée de son mari, et qui fut, ainsi qu'une autre Hélène, pour tout le pays, y compris le couvent, une source de calamités; cependant il ne peut oublier que les peuples de la Frise ont pris une part active et glorieuse aux croisades, et il nous transporte un moment sur la côte d'Asie, avec ses compatriotes, pour assister à un miracle : « En 1287, chez les moines gris de Tripoli, un religieux, disant la messe en présence de son abbé et d'un « diacre, vit apparaître, entre l'offertoire et la communion, « une main, qui, sur le corporal où il avait consacré le corps « du Seigneur, écrivait en lettres d'or ce qui suit : Le cèdre « du Liban tombera sous la hache; la ville de Tripoli sera « bientôt prise et détruite; Acre périra; Mars vaincra Sa-

Chronic. canonici anonymi, ap. Hug., Sacr. antiquitat. monum., t. I, p. 560.

« turne; Saturne dressera des embûches à Jupiter; la chauve-« souris (le démon) subjuguera le successeur des apôtres; « dans quinze ans il n'y aura qu'un Dieu, une foi; l'autre « Dieu s'évanouira, et les fils de Jérusalem seront délivrés de « la captivité. Il viendra une race sans tête, et alors, malheur « à toi, clergé! chrétienté, malheur à toi! La barque de « Pierre sera ballottée par les flots; mais elle dominera enfin « sur le monde. Grands combats de toutes parts, affreux « désastres, cruelles famines, mortalité, révolutions. La « terre des barbares se convertira; les ordres mendiants et « une multitude d'autres sectes disparaîtront. La bête de « l'Occident et le lion de l'Orient soumettront le monde en-« tier; et il y aura dès lors, pendant quinze ans, paix, abon-« dance universelle, et des contrées les plus éloignées on se « dirigera vers la terre sainte, et on remportera la victoire, « et Jérusalem sera glorifiée, et le tombeau du Seigneur sera « environné d'hommages. En ce moment de calme, viendra « l'Antechrist, viendront d'autres miracles. Ainsi donc, veil-« lez (1). »

Voilà bien des prophéties sur un corporal; mais, à travers beaucoup de vaines phrases, dont le style rappelle celui que Geoffroi de Montmouth prête à l'enchanteur Merlin, on entrevoit ici quelques-unes des pensées qui fermentaient alors dans le monde chrétien, et que le petit nombre de ceux qui

Galfred. Monum. Hist. Brit., l. VII, p. 119-130. édit. de 1844.

(1) *Anno Domini M CC LXXXVII, facta est visio mirabilis in claustro grisei ordinis in civitate Tripolitana. Monachus quidam dixit missam coram abbate suo, uno præsente ministro. Inter oblationem et communionem manus quædam missa apparuit, scribens super corporale litteris aureis, in quo dictus monachus corpus Domini consecrarat : Cedrus alta Libani succidetur, et Tripolis in brevi capietur, destruetur; Accaron capietur, et Mars Saturnum superabit, et Saturnus insidiabitur Jovi, et vespertilio subjugabit dominum apostolicum; infra quindecim annos erit unus Deus et una fides, et alter Deus evanescet, et filii Jerusalem a captivitate liberabuntur. Gens quædam veniet sine capite, et tunc væ clero, et tibi, christianitas! Navicula Petri jactabitur variis fluctibus, sed evadet et dominabitur in fine. In mundo erunt multa prælia, strages magnæ, et fames valida, hominum mortalitas, et regnorum mutationes. Terra barbarorum convertetur; ordines mendicorum et aliæ sectæ quamplurimæ annihilabuntur. Bestia occidentalis et leo orientalis totum mundum subjugabunt, et tunc pax erit in toto orbe terrarum, et copia fructuum per quindecim annos erit, et tunc erit commune passagium ab omnibus finibus ultra aquas congregatum ad terram sanctam, et vincent, et civitas Jerusalem gloriabitur, et sepulcrum Domini honorabitur. In tanta tranquillitate audietur de Antichristo, et alia miracula. Ergo vigilate.*

restaient de la croisade frisonne avaient pu raconter fidèlement à leur retour : le pressentiment de la prise d'Acre, arrivée quatre ans après, si elle n'avait point devancé l'oracle : une certaine défiance contre le pape, afin d'inspirer au successeur d'Honoré IV plus d'ardeur pour les guerres saintes; la jalousie que témoignaient aux ordres mendiants les autres ordres religieux; une secrète terreur à l'approche d'un nouveau siècle. Tout cela se termine par l'avertissement d'être sur ses gardes, *Vigilate;* conclusion ordinaire de ces menaces prophétiques.

Contin. chron. Guill. de Nang., ann. 1340, t. II, p. 180.

Le continuateur de la chronique de l'abbaye de Werum s'est rarement permis d'embrasser ainsi d'un coup d'œil l'histoire de son temps; mais il ne laisse pas de recueillir, dans ce qu'il entend dire autour de lui, d'autres bruits qui méritaient aussi d'être conservés, et dont quelques-uns ont même de l'intérêt pour la France. Après de nouveaux et fort longs récits de querelles locales, écrits en style biblique, et où les Menaldama et leurs alliés, appelés *Menaldamingi*, vainqueurs, en 1295, de leurs adversaires, sont comparés aux Machabées, nous revenons à l'an 1280 (ou, peut-être mieux, 1290), et nous franchissons encore les frontières du pays de Groningue, pour accompagner, dans son voyage à Paris, Hessel, doyen de Fermessum, qui voulait seulement s'y faire traiter d'un œil malade et y suivre les leçons de l'université, mais qui assiste à un grand miracle en l'honneur de l'immaculée conception. Il paraît que les controverses sur ce point, déjà très-vives dès le temps de saint Bernard, encore ardentes à la fin du XIV[e] siècle, et qui ne cessèrent pas au XV[e], donnèrent lieu, pendant ce voyage, à un étrange récit, devenu bientôt populaire. Le docteur qui, le jour même de la nouvelle fête, s'apprêtait à démontrer que la Vierge n'a pu être exempte de la tache originelle, au moment de parler, reste muet : craignant peut-être une mort soudaine, comme celle qui frappa, dit-on, un siècle après, pour la même faute, un frère Prêcheur de Cracovie, il se hâte de faire un acte de contrition, et s'engage, s'il recouvre la parole, à ne s'en servir que pour recommander, tous les jours de sa vie, cette doctrine et cette fête qu'il voulait combattre. La Vierge elle-même lui rend alors la voix, dont il se sert en effet pour proclamer aussitôt ce qui vient de se passer en lui. Le doyen de Fermessum, à son retour, emporte avec lui l'office tout récent de la Conception, et, avec la permission de l'official

Chronic. canonici anonymi, ap. Hug., l. c., p. 564.

Paul. Lang. Chronicon, ap. Pistor. Scriptor. rer. germ., t. I, fol. 1218.

Voy. Dubois, Hist. eccles. pa-

de l'évêque, il le fait partout célébrer. Nous voyons cependant cette liturgie, approuvée ici par un chanoine de Prémontré, ne s'introduire que beaucoup plus tard dans d'autres abbayes du même ordre. Celui de Saint-Dominique résista pendant plusieurs siècles : si le docteur à qui l'on fait ainsi reconnaître et publier la victoire du parti contraire, était un religieux, ce n'était certainement pas un Dominicain.

ris., t. II, p. 512. — Fleury, Hist. ecclés., t. XVIII, p. 452. — Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 16.

Hugo, Annal. præmonstrat., t. I, col. 769.

Une dernière histoire, sous l'année 1297, serait trop longue à citer : elle se rapporte encore à une riche donation faite aux chanoines de Werum, et qu'une puissante famille dispute en vain à la fermeté et à l'adresse de leur abbé. C'est pour de tels témoignages que cette chronique a une valeur véritable. Le rédacteur a pu copier çà et là plusieurs de ses autres récits; il est réellement original, il parle en témoin, peu habile, peu lettré, mais digne de foi, lorsqu'il raconte ce qui s'est passé dans son étroit horizon. V. L. C.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 475.

LE CARDINAL HUGUES AICELIN DE BILLIOM.

MORT LE 29 OU LE 30 DÉCEMBRE 1298.

SA VIE.

Le cardinal Hugues Aicelin de Billiom ou Bilhom a longtemps été désigné par les historiens sous les noms de *Hugues Séguin* ou *Sévin* et de *Hugues Séguin de Billon*, ou simplement sous celui de *Hugues de Billiom* (*Hugo Seguin*, *Hugo Seguin de Billon*, *de Bilhonio*, *de Billomo*, *de Biliomo*, *de Bilomio*, *Hugo Billonius*, *Bullionius* ou *Vitonius*). L'origine de ce personnage, quoiqu'il occupe une place distinguée dans l'histoire politique comme dans l'histoire littéraire du XIII[e] siècle, semble être restée inconnue jusqu'au moment où Duchesne, le premier, a découvert que son nom de famille était *Aicelin*, *Aycelin* ou *Aysselin*. Échard, profitant de ce renseignement nouveau, s'est livré à des recherches dont le résultat a été d'établir que le cardinal descendait directement de la noble et puissante famille des Aicelins ou Aysselins, seigneurs de Billiom et de Montaigu, en Auvergne, qui, dans les XIII[e] et XIV[e] siècles, comptent parmi leurs descendants deux autres cardinaux.

Le Long, Biblioth. sacr., t. II, p. 957, col. 2.

Hist. des cardin. franc., t. I, p. 306 et suiv.

Script. ord. Prædic., t. I, p. 450, col. 2.

Baluze, Vitæ pap. avenion., t. I, col. 596 et 600.

Quétif et Échard, loc. cit., p. 431, col. 1. — Touron, Hist. des homm. illustr. de l'ordre de S. Dominiq., t. I, p. 574. Duchesne, Histoire des cardin. franç., t. II, p. 235.

Hugues Aicelin, né à Billiom vers l'année 1230, fit ses premières études dans cette ville, à l'église de Saint-Sirène, où, depuis plus de deux cents ans, avaient successivement été élevés tous les membres de la famille Aicelin qui se destinaient à la carrière ecclésiastique. Cette dernière circonstance, qui nous est révélée par le testament de Hugues, nous fait ainsi connaître qu'il a existé à Billiom une école dont la fondation remontait au XI[e] siècle, et peut-être au delà. C'est probablement dans cette même école que furent aussi élevés deux des frères de Hugues Aicelin, Gilles et Jean, dont nous parlerons plus loin. Il y acheva son éducation avec un amour ardent de la vertu et un zèle marqué pour la culture des lettres. Appelé par une vocation particulière à se consacrer au ministère ecclésiastique le plus actif, bien que sa naissance illustre et son mérite personnel eussent pu le faire promptement arriver aux premières dignités de l'Église, il entra fort jeune au couvent que les frères Prêcheurs avaient fondé à Clermont en Auvergne; et, dans un esprit louable de pénitence, de dévouement religieux et d'humilité, il y prit l'habit de l'ordre. Bientôt envoyé de là au couvent de Saint-Jacques de Paris, il s'y distingua par de rapides progrès dans les études théologiques, et ne tarda pas d'obtenir le grade de docteur en théologie dans l'université. Il acquit, en peu de temps, une brillante réputation, comme professeur de théologie et comme prédicateur, tant à Paris même, qu'à Orléans, Angers, Rouen, Auxerre, et depuis à Rome, à Viterbe et dans quelques autres villes de France et d'Italie, où l'ordre des Dominicains possédait des établissements et l'avait successivement envoyé. Nous trouvons son nom inscrit sur la liste des seize docteurs de Sorbonne à qui fut soumise, en 1282, ainsi que nous avons eu déjà l'occasion de le dire, la question de savoir si une seconde confession était obligatoire, lorsqu'une première avait été faite régulièrement et suivie de l'absolution. Sous la date de cette même année 1282 et de l'année suivante, nous trouvons aussi son nom accompagné du titre de régent en théologie, qu'il avait sans doute obtenu au couvent de Saint-Jacques.

Quétif et Échard, loc. cit. — Touron, l. cit.

Baluze, Vitæ pap. avenion., t. II, col. 10. — Quétif et Échard, loc. cit.

Tom. XX, p. 148.

En 1284, Guillaume, évêque de Laon, édifié sur le compte de frère Hugues par la réputation de capacité, de probité et de prudence qu'avait laissée partout ce Dominicain, le désigna nominativement pour être un de ses exécuteurs testa-

mentaires avec Matthieu, abbé de Saint-Denis, et Pierre de Mornai, archidiacre d'Orléans.

L'année suivante, Hugues se rendit à Rome. On ignore s'il y avait été appelé par le pape Honoré IV, ou par le général de l'ordre des Dominicains. Échard pense que les vives disputes qui s'élevèrent en France au sujet de la bulle de Martin IV, *Ad fructus uberes,* furent la cause de ce voyage; et son sentiment semble être partagé par Touron, qui, à cette occasion, remarque que le clergé séculier de France ayant envoyé plusieurs théologiens auprès du saint-siége pour demander des éclaircissements sur la véritable interprétation de la bulle, la cour de Rome avait pu juger nécessaire d'entendre aussi quelques docteurs réguliers de l'université de Paris. Mais ni l'un ni l'autre de ces deux biographes n'apporte une preuve quelconque à l'appui de son opinion. Hugues sut mériter à Rome la même estime dont il jouissait en France. Ses leçons de théologie, ses prédications, ses écrits, ses vertus privées, lui valurent de nombreux témoignages de la faveur des Romains et de celle du saint-siége. Nommé d'abord, par le pape Honoré IV, régent ou lecteur public au couvent de Sainte-Sabine, et ensuite maître du sacré palais, il reçut de Nicolas IV, le 15 mai 1288, le chapeau de cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine. Ce dernier pontife lui accordait une confiance particulière, aimait à l'avoir auprès de sa personne, et le consultait dans toutes les affaires de quelque importance. Par la suite le cardinal obtint pour lui ou sa famille plusieurs grâces, au nombre desquelles nous citerons le double bénéfice dont le pape pourvut son frère Jean Aicelin, depuis évêque de Clermont, en lui conférant l'abbaye de Clermont et celle de Saint-Genès.

Hugues habita Rome pendant la durée du pontificat de Nicolas IV. En 1290, il intervint, avec l'évêque d'Ostie, auprès du chapitre général que l'ordre des Dominicains tenait à Ferrare. La lettre que chacun de ces deux prélats écrivit au chapitre avait pour objet de demander la déposition de Munio de Zamora, général de l'ordre, et prédécesseur d'Étienne de Besançon. Après la mort de Nicolas et la longue vacance du trône pontifical, Hugues Aicelin fut un des premiers cardinaux qui, en 1294, dans l'élection de Célestin V, suivirent l'exemple du cardinal Latino Malabranca des Ursins. A la mort de ce dernier, le nouveau pontife, avant d'être sacré et couronné de la main de Hugues à

Script. ord. Prædicat., loc. cit.

Ouvr. cité, t. I, p. 575.

Alexand., Histor. eccles., t. VII, p. 402, col. 2, et p. 403, col. 1. — Bernard Guidonis, Elench. cardinal. mscr., cit. par Échard, t. I, p. 451, col. 2. — Duchesne, ubi supra. — Touron, loc. cit.

Duchesne, Hist. des card. franç., t. II, p. 230.

Gall. christ. nov., t. II, col. 282; t. VI, col. 83.

Quétif et Échard, l. c., t. I, p. 399, col. 1, et p. 451, col. 1.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 266-276.

Eggs, Purpura docta, t. I, lib. II, p. 246, edit. Francof.,

1710. — Fleury, Hist. ecclés., l. 89, n. 27.

Aquila, le nomma évêque d'Ostie et de Velletri, ou doyen des cardinaux; lui accorda le pallium, et, de plus, lui assigna, par trois bulles datées du 25 octobre 1294, trois pensions annuelles de cent marcs chacune, la première sur les revenus de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, la seconde sur ceux de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, et la troisième sur ceux de l'abbaye de Fécamp. Une quatrième bulle, datée de Naples le 21 novembre suivant, nous apprend que le cardinal Hugues Aicelin ayant égard aux charges qui pesaient sur ces trois monastères et sur l'abbaye de la Chaise-Dieu, consentit à voir réduire de moitié les trois pensions dont il s'agit, et celle qui lui avait été assignée sur les revenus de cette dernière abbaye. Les quatre bulles sont accompagnées d'un nombre égal de brefs, qui désignent les évêques, les archevêques ou les abbés, commis par le pape pour en exécuter les dispositions.

Biblioth. Baluz., part. III, p. 17, n. 111-118.

Célestin V ayant subitement abdiqué, le 13 décembre 1294, le cardinal Benoît Cajetan fut élu pape sous le nom de Boniface VIII, le 24 du même mois, dans le conclave rassemblé par les soins de Hugues Aicelin, en sa qualité de doyen des cardinaux. Le nouveau pontife ne le traita pas d'abord aussi favorablement qu'on aurait dû l'attendre de l'amitié qui les avait unis jusqu'alors, et du crédit dont avait joui le cardinal sous les précédents pontificats. Dès son avénement, Boniface VIII lui adressa des paroles assez dures, et même, si nous en croyons Nicolas Triveth, il lui retira le pallium. On a voulu attribuer ce traitement à un ressentiment causé par l'opposition qu'aurait rencontrée, dans la personne du doyen, l'élection de Boniface; mais c'est une pure conjecture, et si nous ne pouvons en proposer une autre, nous devons du moins nous hâter de dire que le pape, revenant bientôt à des sentiments conformes à la magnanimité dont le souverain pontife doit le constant exemple, ne tarda pas à rendre à Hugues Aicelin le pallium et son amitié. Le cardinal eut l'honneur de sacrer et de couronner Boniface en 1295, et ne cessa de prodiguer à son ancien ami de nouvelles preuves d'un dévouement absolu. Ces preuves éclatèrent surtout dans le cours des embarras que suscita au pape la conduite hostile de deux cardinaux de la maison de Colonne.

Touron, ouv. cité, t. I, p. 577.

Chronic. ad ann. 1294, ap. d'Achery, Spicileg., t. III, p. 214, éd. de 1723.

Touron, ouv. cité, p. 578.

Hugues, après avoir donné son suffrage pour la canonisation de Louis IX, à laquelle il s'était employé avec beaucoup d'ardeur, mourut à Rome, selon les uns, le 29 décembre 1297;

et plus probablement le 29 ou le 30 décembre 1298, selon les autres. D'après l'inscription tracée au bas de son portrait, dans l'église des Dominicains de Clermont, « il laissait d'illustres monuments de son esprit et de sa pieuse « prodigalité. »

Le premier de ces éloges est suffisamment confirmé par les écrits du cardinal; le second, par son testament, fait à Orviète, quatre mois avant sa mort. Duchesne a publié cet acte en entier, avec un second testament conçu à peu près dans les mêmes termes, et qui porte aussi la date du 24 août 1297. Par l'un, le cardinal distribue les biens qui lui appartenaient en France; par l'autre, il dispose des propriétés qu'il avait en Italie. Le nombre et l'importance des legs qu'y assigne le testateur à plusieurs églises, chapelles, monastères et hôpitaux, tant en France qu'en Italie, comme aussi ses dispositions libérales en faveur de son médecin et de tous ses autres serviteurs, attestent qu'il possédait une fortune très-considérable pour un Dominicain. Il n'oubliait, dans cet acte, ni son neveu Aubert Aicelin, fils de feu son frère Aubert, ni ses trois frères, Gilles, archevêque de Narbonne, Jean, évêque de Clermont, et Guillaume, qualifié « chevalier « du seigneur roi des Français. » Il léguait, en particulier, à l'aîné de ses frères une chappe précieuse dont le roi d'Angleterre lui avait fait présent, et sur laquelle était brodé l'arbre généalogique de Jessé. Il faisait divers dons aux deux autres, et, parmi ces divers dons, nous remarquons la mention d'une seconde chappe brodée, où l'on avait représenté l'enfance de Jésus-Christ. Mais nous ne trouvons dans le testament de Hugues aucun legs en faveur de son cinquième frère, Étienne, qui avait embrassé la carrière des armes, ni en faveur d'aucune de ses cinq sœurs, dont quatre s'étaient vouées à la vie religieuse. L'aînée seule avait été mariée : on lui avait choisi un époux dans une famille noble, qui marchait de pair avec les Aicelins.

Hist. des card. franç., t. II, p. 231-246.

Quétif et Échard, loc. cit., p. 451, col. 1.

Il paraît, d'après la teneur même de l'acte dont nous parlons, que Hugues, à une époque et dans un lieu qui nous sont restés inconnus, avait choisi antérieurement Benoît Cajetan pour exécuteur testamentaire. Dans son second testament du 24 août 1297, il reconnaît que ce cardinal, devenu pape, est trop accablé d'importantes occupations pour remplir les fonctions pénibles qu'il lui avait réservées. Il se borne à le prier de veiller à l'accomplissement de ses dernières volontés.

Aucune des églises de Lyon, ni aucun des établissements de charité publique de cette ville ne se trouve mentionné dans les deux testaments de Hugues que nous connaissons. Cette remarque suffirait pour prouver combien est peu fondée l'assertion des écrivains qui, d'après des renseignements erronés, ou sur le vain témoignage de l'inscription tracée, vers la fin du XVe siècle, ou le commencement du XVIe, au bas du portrait cité, ont prétendu que le cardinal avait été promu à l'archevêché de Lyon. Nous ajouterons toutefois que l'épitaphe plus anciennement gravée sur son mausolée à Clermont, non plus que l'inscription funéraire qui lui fut consacrée à Lyon même, dans l'église des frères Prêcheurs, ne comprennent la dignité de primat des Gaules ou d'archevêque de Lyon au nombre de celles dont Hugues Aicelin avait été revêtu. Enfin, bien qu'on lise dans Ughelli que le pape Célestin V avait nommé le cardinal à l'archevêché de cette ville, quelques mois avant de lui conférer l'évêché d'Ostie et de Velletri, et bien que Frizon, avant Ughelli, ait désigné le cardinal *Hugues Séguin de Billon* comme le successeur immédiat de Jean, troisième du nom, à l'archevêché de Lyon, en 1289, le nom du cardinal ne se rencontre sur aucune liste authentique des prélats qui occupèrent le siége primatial de Lyon depuis Radulphe ou Raoul de la Torrète, mort en 1287, jusqu'à Henri de Villars, décédé en 1301. Aussi dom Martène, en publiant l'*Historia brevis* anonyme, où l'on remarque l'assertion contraire, a-t-il eu soin de déclarer que l'auteur de cet écrit avait été induit en erreur. On sait d'ailleurs qu'au XIIIe siècle subsistait encore un usage constant, d'après lequel un cardinal ne pouvait posséder qu'en qualité d'administrateur un évêché ou un archevêché. C'est pourquoi Ciaconius donne à Hugues Aicelin le simple titre d'*archipræsul* de l'église de Lyon, ajoutant, au surplus, qu'il lui paraît impossible d'admettre, avec quelques auteurs, que cet illustre personnage ait jamais été archidiacre de la même église. Telle est aussi l'opinion d'Eggs, écrivain ecclésiastique postérieur à Ciaconius. Il nous apprend que Hugues, peu de temps après avoir été nommé lecteur public au couvent de Sainte-Sabine, fut créé *archipræsul* de Lyon, dont il administra l'église jusqu'en 1288, avec la plus parfaite intégrité. Quant au titre d'archidiacre de la même ville, il fonde sa dénégation sur la double considération que Hugues Aicelin était entré presque enfant dans l'ordre des Dominicains, et

Léandre Alberti, De Vir. illustr. ord. Prædicat., fol. 67 verso. — Antoine de Sienne, Bibl. fr. Prædicat., p. 118. — Fontana, Sacr. theatr. Dominic., p. 17. — Frizon, Gall. purpur., p. 248. — Altamura, Biblioth. Dominic., p. 75. — Ughelli, Italia sacr., t. I, col. 86, n. 49. — Le Long, loc. cit. — Brevis hist., ap. Marten. Ampliss. collect., t. VI, col. 368.

Gall. christ. nov., t. IV, col. 158.

Vit. et res gest. romanor. pontif. et cardin., t. II, col. 267.

Loc. cit.

qu'il y avait incompatibilité entre les fonctions d'archidiacre et la qualité de membre d'un ordre religieux. Les auteurs du *Gallia christiana vetus* auraient dû être arrêtés par des réflexions semblables, avant d'affirmer que Hugues Aicelin fut revêtu de la dignité d'archidiacre de Lyon.

Gall. christ. vet., t. I, p. 325, col. 2.

Duchesne a publié aussi la copie d'un codicille que le cardinal fit à Rome, au couvent de Sainte-Sabine, le 28 décembre 1298, et dans lequel se trouvent d'importantes dispositions. Cet acte, dont nous n'avons aucun motif de révoquer en doute l'authenticité, confirme par sa date le témoignage de plusieurs écrivains qui, tels que Fernandez, Altamura, Ciaconius, Noël Alexandre, Ughelli, placent la mort de Hugues Aicelin au 29 ou au 30 décembre 1298, tandis qu'à tort Bernard Guidonis, suivi par Antoine de Sienne et Le Long, la place en 1297; le *Gallia christiana nova*, au 29 décembre de cette dernière année, d'après l'épitaphe du mausolée de Clermont; Échard, ainsi que le *Magna Bibliotheca*, au 30 du même mois, et l'auteur du *Purpura docta*, au 29 décembre 1296. Observons, à l'égard du père Le Long, que, sans aucun fondement, il distingue de Hugues de Billiom, mort, dit-il, en 1297, un personnage auquel il donne le nom de Hugues Séguin, et qui, selon lui, serait mort en 1298, après avoir été docteur en théologie, professeur, et archevêque de Lyon. Quant au père Touron, qui primitivement avait assigné, dans sa Vie de saint Thomas, la date de 1298 à la mort du cardinal, il la fait remonter jusqu'au 29 décembre 1297, dans son Histoire des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique. Enfin, l'auteur du *Gallia purpurata*, Frizon, augmenterait singulièrement la confusion des dates, si l'on ne devait pas attribuer à une simple faute d'impression la date de 1328, qu'il assigne au décès du cardinal.

Ouv. cit., t. II, p. 238.

Script. Prædicat. famil., p. 372. — Loc. cit. — Loc. cit. — Hist. ecclesiast., t. VII, p. 403. — Loc. cit. Loc. cit. — Loc. cit. Biblioth. sacr., t. II, p. 785, Tom. IV, col. 158. Script. ordin. Prædicat., t. I, p. 451, col 2. — Magn. biblioth., p. 176. — Eggs, loc. cit. Biblioth. sacr., t. II, p. 957. Pag. 738. Tom. I, p. 578. Pag. 249.

Par ses deux testaments du 24 août 1297, Hugues avait ordonné que, quel que fût le lieu où il viendrait à mourir, son corps serait inhumé en France, dans l'église des Dominicains de Clermont. On se conforma ponctuellement à sa volonté; et si l'église de Sainte-Sabine, à Rome, prétend être restée dépositaire de la dépouille mortelle du cardinal, cela ne peut s'entendre que du cœur ou des entrailles qui, après l'embaumement du corps, furent peut-être placés dans cette église, sous une pierre tumulaire que l'on voit au-devant du maître-autel, et où se lit le nom de Hugues. Mais aucune supposition de ce genre ne semble pouvoir jus-

Fernandez, Script. Prædic. famil., p. 372. — Ughelli, Ital. sacr., t. I, col. 86. Calendr. mscr. de l'ordre des Ja-

cobins, fol. 202, cité par Duchesne, Hist. des Card. franç., t. II, p. 229.

Eggs, loc. cit. Athen. roman., p. 344.

tifier Eggs d'avoir dit que *Hugues Séguin de Billiom* fut enterré dans l'église d'Ostie. L'inscription funéraire de Rome est gravée sur une planche de cuivre scellée dans le mur, à gauche et près du même autel. Elle a été publiée en entier par Oldoini. Le mausolée de marbre qu'on éleva au cardinal dans le chœur de l'église des Dominicains de Clermont passait pour un des plus beaux monuments de ce genre que possédât la France. Au milieu des désastres de nos révolutions, il a été détruit; mais Duchesne nous en a transmis une ample description. Nous ignorons si l'on a pu conserver le portrait du cardinal qui se voyait au-dessus de la porte de la sacristie.

Duchesne, ib. t. I, p. 306-318.

SES ÉCRITS.

Les écrits de Hugues Aicelin n'ont pas non plus échappé aux ravages du temps ou des commotions politiques. Par une négligence ou un oubli que l'on a peine à s'expliquer, quand on sait de quelle estime ils jouissaient, aucun d'entre eux n'a été imprimé; et les copies manuscrites que l'on en possédait encore dans les siècles derniers ont successivement disparu. De ce nombre sont deux sermons prêchés en 1283, et transcrits dans un recueil qui portait, à l'abbaye de Saint-Victor, le n° 762. Il faut y ajouter peut-être une postille sur l'évangile de saint Luc qu'Échard avait vue dans la bibliothèque du couvent de Saint-Jacques, à Paris, et qu'il signale en disant qu'elle n'a certainement pas été écrite par Hugues de Saint-Cher, mais qu'il est difficile de décider si elle est l'ouvrage de Hugues de Billiom. Le recueil qui la renfermait ne se retrouve pas. Il contenait, de plus, un petit traité qu'Échard avait jugé digne de quelque attention, et qui, adressé par un moine anonyme à un évêque de Limoges, sous le titre de *Manuale speculum peccatorum*, traitait des mœurs et des devoirs des évêques.

Quetif et Échard, ouv. cit., t. I, p. 452, col. 1.

Ibid., col. 2.

Ibid., col. 2.

Le cardinal avait évidemment composé un assez grand nombre d'ouvrages : on cite encore de lui des gloses ou commentaires sur toute la Bible, sur les Lamentations de Jérémie en particulier, et sur les livres des Sentences de Pierre Lombard; un traité *de Unitate formarum*, un autre *de Immediata visione divinæ essentiæ;* un écrit apologétique intitulé : *Contra corruptorem B. Thomæ Guilelmum* (*Lamarensem*), et enfin un recueil de sermons. Alva, sans aucune preuve, nie que Hugues ait écrit un seul des ouvrages qui lui sont attribués.

Laur. Pignon, Chron. ord. Prædicat. cum Catalog., n. 15, mscr. — Louis Valléoleti, Tabul. doctor. ord. Prædicat., n. 25, mscr. — Léandre Alberti, loc. cit. — Antoine de Sienne, loc. cit. — Possevin, Apparat. sac., t.

Hugues avait légué à son neveu Aubert Aicelin, sous la condition expresse d'étudier la théologie, l'exemplaire de la Bible sur lequel étaient écrits ses commentaires. L'importance qu'il attachait à ce travail nous est attestée par la clause de son testament qui porte qu'après la mort d'Aubert, la Bible glosée du cardinal passera à perpétuité en la possession de l'aîné des membres de la famille Aicelin qui embrasseront l'état ecclésiastique, et qu'elle ne pourra être vendue, engagée, aliénée ou échangée sous quelque prétexte que ce soit; sinon, le legs étant nul, une moitié de cette Bible devra être donnée au couvent des frères Prêcheurs de Paris, et l'autre moitié au couvent de Clermont, que le testateur dotait d'ailleurs de la plus grande partie des manuscrits composant sa bibliothèque.

I, p. 769. — Fernandez, loc. cit. — Fontana, loc. cit. — Altamura, loc. cit. — Eisengrenius, Catalog. test. verit., fol. 122 verso. — Quétif et Échard, ouv. cité, t. I, p. 452, col. 1. — Fabricius, Biblioth. med. et infim. ætat., t. III, p. 288, col. 2.

Il ne serait pas impossible de grossir cette liste d'ouvrages, si, parmi les nombreux manuscrits qui portent le nom de *Hugo cardinalis*, ou de *Magister Hugo*, sans autre désignation, l'on parvenait à démêler ceux dont le cardinal d'Ostie a réellement pu être l'auteur. C'est un travail difficile, pour lequel les matériaux ne se trouvent pas à notre disposition, et qui, selon toute apparence, ne produirait aucun résultat fort important pour le tableau des richesses littéraires du XIII[e] siècle. Nous nous bornerons à ajouter que la plupart de ces manuscrits passent pour appartenir, les uns au cardinal Hugues de Saint-Cher, les autres à des personnages obscurs ou tout à fait inconnus.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 38-49.

Quant au mérite réel des écrits que l'on considère généralement comme l'œuvre du cardinal Hugues de Billiom, nous ne saurions nous en rendre juges, puisque nous n'avons pu en retrouver aucun. Mais tous les témoignages s'accordent à montrer que, dans le XIII[e] siècle et dans les siècles suivants, ces ouvrages jouirent d'une grande estime, et valurent à leur auteur la réputation d'un écrivain doué tout à la fois d'esprit et de savoir. F. L.

APRÈS 1298.

JEAN DE THIELRODE,

BÉNÉDICTIN DE SAINT-BAVON DE GAND,

CHRONIQUEUR.

Aux nombreux copistes de la chronique pontificale et impériale rédigée, jusqu'en 1277, par le Dominicain Martin de Pologne, il faut maintenant ajouter Jean de Thielrode, dont la compilation chronologique, conservée sans doute autrefois dans l'abbaye bénédictine de Saint-Bavon, où il était moine, et devenue, plus tard, la propriété de M. Lammens, bibliothécaire de l'université de Gand, n'a été publiée, et seulement par extraits, qu'en 1835, dans cette ville même, par M. Auguste Van Lokeren. L'éditeur cache son nom sous trois lettres initiales; mais, quoique l'on pût désirer un peu plus de critique dans sa préface et ses notes, l'édition est faite avec assez de soin pour qu'on ait le droit de dire à qui on la doit. Il convient encore plus d'avertir que c'est à lui que nous devons quelques-unes des observations suivantes sur la chronique qu'il a publiée.

Gand, 1835, in-8, de XII et 210 pag.— Voy. Warnkœnig, Histoire de Fl., t. I, p. 62-65, 402-405.—De Smet, Chron. de Fl., t. I, p. xxviij et xxxiij.

Jean, né probablement à Thielrode, village de la Flandre orientale, sur l'Escaut, entre Dendermonde et Anvers, n'était ou ne pouvait être connu jusqu'ici que par une charte inédite de l'année 1293, qui le constitue arbitre d'un différend sur des dîmes, conjointement avec le prieur de son abbaye; mais il parle de lui-même plusieurs fois dans ses courtes annales, soit pour dire quels motifs lui ont fait entreprendre son livre, et quels ouvrages ou quels témoins dignes de confiance lui en ont fourni les matériaux, soit pour indiquer le seul événement public de son temps où il paraisse être intervenu, le concile de la province ecclésiastique de Reims, convoqué en 1292, à Compiègne, par le métropolitain Pierre Barbet, d'après une bulle du pape Nicolas IV, et où le moine Jean eut l'honneur d'assister. Il se nomme chaque fois, ou en prose, ou même en vers; car il fait des vers, qui sont encore plus mauvais que sa prose :

Archives de la Flandre or., S. Bavon, casse 5, n. 1, n. 1.
Chron. de J. de Thielrode, p. 2, 6, 7, 8.

À teneris annis hec consuetudo Johannis
De Thielroden erat, describere gesta proborum.
Hec metra composuit. Cui dentur regna polorum.

Ibid., p. 54.

Si l'on veut avoir une idée de son style, ou plutôt de l'impuissance presque absolue de quelques-uns de ces chroniqueurs de couvents à écrire deux ou trois phrases raisonnables, que l'on essaye de lire et de comprendre son prologue, véritable grimoire, qui prouve, au delà de tout ce qu'on peut imaginer, l'ignorance du personnage, et même sa sottise, puisqu'il est permis d'être sévère à l'égard d'un homme qui, depuis sa première jeunesse, *a teneris annis,* cultive un art, l'art d'écrire, dont les plus simples éléments lui sont restés inconnus. Presque tous ces prologues commençant par *Quoniam,* c'est aussi par là que commence le sien : *Quoniam seruare nunc in memoria cuncta que pretereunt non sunt ab homine ista prouenientia, sed flamine diuino humanitatem rationibus lucidis decorando,* etc. Il continue ainsi de coudre au hasard des lambeaux de périodes, pris çà et là dans tout ce qu'il a lu. C'est trop peu de convenir qu'il a fait « une « préface fort embarrassée : » pas une de ses propositions n'est construite, ni achevée, ni intelligible; de toutes les formes du verbe, il n'en connaît à peu près qu'une seule, *decorando, recordando, protrahendo, notificando.* Peut-être a-t-il su ce qu'il voulait dire, mais il est du moins certain qu'il n'a pas su comment le dire.

Warnkœnig l. c., p. 63.

Quoiqu'on ne doive aujourd'hui compter ni sur le discernement d'un tel homme, ni sur l'interprétation toute conjecturale d'une langue qui n'a jamais été que la sienne, nous indiquerons cependant quelques passages dignes d'attention, parmi ceux dont l'expression n'est pas assez barbare pour que le sens n'en puisse être deviné.

Dans cet obscur prologue, il dit ou paraît dire que son monastère de Saint-Bavon manque presque totalement de chroniques, *de cronicis totaliter pene uacare :* il n'a pas écrit *uacando.* Ce ne serait point là un témoignage suffisant pour prétendre que la grande chronique de Saint-Bavon, réimprimée récemment dans la collection des Chroniques de Flandre, et les Annales de la même abbaye, publiées dans les Monuments historiques de l'Allemagne, soient postérieures à l'œuvre de Jean de Thielrode; mais celui-ci assistait au synode de Compiègne en 1292, et le dernier fait qui soit

De Smet, Chr. de Flandre, t. I, p. 455-588.
Pertz, Monum. German. historica, t. II, p. 185-191.

évidemment raconté de sa main dans le manuscrit de Gand est de l'année 1298, tandis que les Annales s'étendent au moins jusqu'à l'an 1345, et que dans la grande chronique sont cités des auteurs du XV[e] et du XVI[e] siècle, comme Adrien de Budt et Trithème.

Ce manuscrit, petit in-4° sur parchemin, a cent soixante feuillets, qui ne sont pas tous de la même main : quelques additions, dans les derniers, descendent jusqu'au XVI[e] siècle. L'ancienne écriture peut être rapportée à la fin du XIII[e], quand même on n'admettrait pas, comme l'éditeur, que cette partie soit autographe.

Chron. de J. de Thielr., p. 7.

Jean n'est pas un compilateur ingrat : il avoue qu'il doit beaucoup au frère Prêcheur Martin, dont il copie, en effet, toute la chronique ; à l'ouvrage du pape Damase sur les gestes des pontifes (*ex cronicis Damasi pape*, et non *domus pape*, comme avait lu M. Warnkœnig) ; à Orose, à Paul diacre, aux Vies des saints, et au *Liber floridus* de son abbaye, vaste encyclopédie monacale du siècle précédent, formée de cent quatre-vingt-dix rubriques. Malgré ces ressources et beaucoup d'autres, il n'a voulu, dit-il, composer qu'un opuscule, afin que les théologiens pussent le faire relier avec l'histoire scolastique de Pierre Comestor, et les jurisconsultes, avec les Décrétales de Gratien. C'est mot à mot ce que Martin disait de sa chronique.

Hist. de Fl., t. I, p. 64.

Martini polon. Chron., prolog.

Après avoir rapidement passé sur les premières époques de l'histoire universelle, Jean n'abrége pas, comme le reste, cette chronique martinienne, qui commence à Auguste ; mais il la transcrit si fidèlement, que ceux qui en prépareraient une édition nouvelle devraient consulter son exemplaire. Seulement il y intercale quelques traditions indigènes, comme la fondation de Gand, quarante-sept ans avant notre ère, par Jules César, qui l'appela de son nom : *a nomine suo Gaio Ganda ;* vieille étymologie, qui remonte jusqu'à l'année 1030, et que l'éditeur de 1835, malgré son patriotisme, n'ose adopter. Comme cet éditeur n'a presque rien conservé du texte de l'ancienne chronique, reproduit par beaucoup d'autres copistes, et imprimé plusieurs fois depuis 1477, nous ne savons pas si, dans le manuscrit, qui lui semble l'original de Jean de Thielrode, les diverses interpolations de celui-ci n'ont point dérangé quelque peu ce plan symétrique du Dominicain, où les papes et les empereurs sont exactement disposés, en face les uns des autres, sur un

Chron. de J. de Thielr., p. 5, 15, 79.

Panzer, Annal. typogr., t. III, p. 45, n. 3. Sancti Thomæ Summa suo auct. vindicata, p. 619 ; Scrip-

même nombre de lignes; combinaison fort bien décrite par le père Échard, et que les éditions n'ont pas assez respectée. tor. ord. Prædicat., t. I, p. 365.

Nous ne suivrons pas le moine Jean à travers l'étrange pêle-mêle de ses vingt-sept chapitres, qui, à l'exception du texte régulier de la chronique dont il s'empare, n'offrent le plus souvent qu'une confusion inextricable de faits et de dates. Au lieu de l'ordre des temps, qui aurait dû lui sembler fort simple et fort commode, il ne nous a guère transmis que l'ordre ou plutôt le désordre de ses lectures et de ses extraits. Presque tout ce qu'il emprunte du livre attribué au pape Damase, des Vies des saints, des généalogies, ou de quelques autres ouvrages, a été reconnu et indiqué dans les notes de l'édition de Gand; les passages, en très-petit nombre, qui ont rapport à son siècle, et qu'il semble avoir écrits de lui-même, ne sont pas moins reconnaissables à ce jargon qu'il prend pour du latin.

Il serait assez naturel de croire que, toutes les fois qu'il s'agit de son abbaye de Saint-Bavon, c'est bien lui qui est l'historien, et que les fondateurs, les abbés, les saints, les bienfaiteurs du monastère, les évêques diocésains et métropolitains, sont les héros qu'il s'est réservé de célébrer. Mais on est bientôt convaincu que, même alors, il transcrit des légendes antérieures, faciles à retrouver parmi celles qui, depuis deux siècles, ont été tirées des manuscrits par les hagiographes de Belgique. Reste donc une seule chance de le voir s'élever au-dessus de l'humble emploi de copiste; c'est de chercher dans ses récits quelque circonstance où il se mette en scène, et où personne, avant lui, n'ait pu avoir l'idée de parler de lui.

Gall. christ. vet., t. IV, p. 136-139; nov., t. V, col. 171-183.

Or, il n'intervient ainsi que deux fois : la première, dont il fait la seconde, d'après son usage de bouleverser la chronologie, lorsqu'il accompagne l'archevêque de Reims, en 1292, au concile provincial de Compiègne; la seconde, en 1298, lorsqu'il entend raconter par des envoyés de Gui, comte de Flandre, le couronnement de l'impératrice, femme d'Albert d'Autriche, à Nuremberg.

Chap. 26, p. 61-66.

Chap. 7, p. 8.

Les détails tout à fait neufs sur le synode de Compiègne sont suivis de ces mots : *Ego Iohannes de Tielrode, monachus Sancti Bauonis, ad istud concilium apud Compendium cum reuerendo patre nostro domino Petro, archiepiscopo remensi, interfui, et propria manu hec predicta scripsi.* L'abbaye de Saint-Bavon qui, après avoir dépendu jusqu'en

Chap. 26, p. 66.

Gall. christ. nov., t. III, col.

XIII SIÈCLE.

212, 241; t. V, col. 171; t. IX, col. 978.

Ibid., t. IX, col 118, 1012.

Gall. christ. nov., t. IX, col. 118-121.

1146 du diocèse de Noyon, suffragant de Reims, fut alors comprise dans celui de Tournai, suffragant du même archevêché, continuait, par conséquent, de relever de cette métropole, dont elle ne fut détachée que sous Paul V par l'établissement de l'archevêché de Cambrai. C'est à ce titre que Jean put se rendre à Compiègne, où l'on s'était déjà réuni en 1278 sous la présidence de l'archevêque de Reims, et assister aux délibérations d'une nouvelle assemblée. Nous ne croyons pas qu'il soit fait mention de cette assemblée de 1292 dans aucun monument ecclésiastique; mais les actes que nous en a transmis le moine de Saint-Bavon ressemblent à ceux de beaucoup d'autres synodes que la catastrophe d'Acre, en 1291, fit convoquer dans toute la chrétienté par le pape Nicolas IV, et surtout à ceux du concile de Saltzbourg et du concile de Milan, tenus pour le même objet, dès la fin de cette année si funeste aux armes chrétiennes en Orient.

L'analyse des actes de celui de Compiègne est précédée, dans le manuscrit, de trois pièces : la bulle du pape Nicolas sur la prise d'Acre, adressée à l'archevêque de Reims, Pierre Barbet; une autre bulle, qui lui enjoint de faire délibérer le concile provincial sur la réunion des hospitaliers et des templiers; la lettre de convocation de l'archevêque, datée de 1291, et fixant l'ouverture du synode de Compiègne au 20 janvier de l'année suivante (N.S.). Les propositions faites au souverain pontife, par les prélats et les religieux de la province de Reims, pour répondre aux questions soumises à leur examen, peuvent se résumer ainsi : ordonner dans tout le monde chrétien des prières publiques; rétablir la concorde entre les peuples et les princes; faire élire le plus tôt possible un nouveau roi des Romains (Rodolphe de Habsbourg venait de mourir); appeler au commandement d'une nouvelle expédition le sérénissime roi de France ou quelque prince de sa famille, dont l'exemple entraînerait les autres nations; prêcher partout la croisade; imposer des subsides, même au clergé; réunir les deux ordres militaires, qui ont beaucoup nui à la terre sainte par leurs rivalités; quand elle sera reconquise, l'occuper avec des forces suffisantes pour repousser les infidèles. À cette délibération est jointe celle de la province de Sens, qui avait dû être aussi consultée, et qui profite de l'occasion pour réclamer hautement la réforme de quelques abus introduits dans l'exercice de la puissance pon-

tificale, surtout en ce qui regarde la collation, quelquefois subreptice, des bénéfices vacants. Jean de Thielrode n'est certainement que le copiste de ces deux extraits de procès-verbaux, trop sensés et trop clairs pour être de son style.

On ne trouve aussi que chez lui quelques nouvelles, qu'il avait recueillies lui-même, sur les fêtes célébrées à Nuremberg, quand la femme d'Albert d'Autriche, Élisabeth, fille de Mainhart, duc de Carinthie, fut couronnée en présence de tous les électeurs de l'Empire, en 1298, le dimanche après la Saint-Martin d'hiver : *Anno eodem, dominica post festum sancti Martini hyemalis, coronata est uxor regis Alberti tunc soror ditissimi ducis de Karenta. Coronacio hec facta est apud Nurenberghe, et erant ibi omnes regis electores insimul congregati, quod antea parum uisum est. Nuncii et milites fide digni domini Widonis, comitis Flandrie, ad regem missi, mihi, scilicet fratri Ioanni de Thilrode, huius libri compositori, retulerunt quod ibi fuerunt congregati circiter sexaginta centum milites, et ad prandium seruiebat rex Boemie de cypho, coronam in capite habens et sceptrum in manu, ornatu regali, et ita quilibet de aliis officialibus, sicuti decebat.* Le chroniqueur Jean de Klagenfurth, qui écrivait au siècle suivant, remarque également la réunion, fort rare jusque-là, des sept électeurs, et la magnificence déployée à la cour de Nuremberg pour le couronnement de la sœur des riches ducs de Carinthie.

Chap. 7, p. 8.

Joann. Victoriensis, édit. de Bœhmer, Stuttg., 1843, p. 339.

Si l'histoire générale ne peut pas retirer beaucoup d'autres lumières des fragments amassés par le moine de Saint-Bavon, il est juste de dire que l'histoire particulière de la Flandre, et surtout celle de la ville de Gand, profiteront plus souvent de ce recueil, comme l'a déjà prouvé M. Warnkœnig, qui, dans ses recherches sur la Flandre, en a cité quelques pages alors inédites. Tel est aussi le jugement des savants du pays. « Cette chronique seule, dit son éditeur, nous a conservé les anciennes dénominations de plusieurs localités de cette ville; elle nous a seule fait parvenir des notions exactes sur un fossé de démarcation que l'empereur d'Allemagne Othon I[er] fit creuser, à partir de la jonction de la Lys et de l'Escaut, pour déterminer les limites de l'Empire et de la France; enfin, c'est le plus ancien document où il soit question d'un château qui existait sur le territoire de la petite ville de Saint-Bavon, au confluent de ces deux rivières; château qui fut bâti, par les empereurs d'Allemagne, à une époque inconnue. »

Hist. de Fl., t. I, p. 402-405.

Chr. de J. de Thielr., p. vij.

Chap. 8, p. 10-14; notes, p. 104-114.

Voilà sans doute assez d'exemples de ce qu'on peut trouver encore d'intéressant et d'utile dans les notes confuses de frère Jean, qui paraîtra peut-être téméraire d'avoir entrepris une histoire universelle en latin, lui qui ne savait que fort peu l'histoire, et pas du tout le latin, mais qui du moins rachète par le zèle et par la bonne foi ce qu'il reconnaît lui-même lui avoir manqué du côté de l'esprit et du savoir, *meum hoc ingeniolum pauper, ac in scientia debile*.... S'il viole les règles du langage, c'est qu'il ne les avait pas apprises; tandis qu'il nous permet de croire, par quelques indices d'un caractère naïf et honnête, qu'il rapporte en témoin fidèle ce qu'il a vu ou ce qu'on lui a raconté. V. L. C.

Præfat., p. 2.

MORT LE 14 MARS 1298.

HUMBERT,

ABBÉ DE PRULLI.

Gall. christ. vet., t. IV, p. 767; nov., t. XII, col. 217. — De Visch, Biblioth. cisterc., p. 163. — Possevin, Apparat. sac., t. I, p. 776. — Oudin, de Script. eccles., t. III, col. 633. — Du Cange, Ind. auct., p. xxxij. — Aug. Sartor., Cistercium bis-tertium, seu Historia, etc., p. 529. — Jongelin, Notitia abbat. cisterc., lib. I, p. 37. — Beaunier, Abbayes de Fr., t. II, p. 807. — Fabric., Biblioth. med. et

HUMBERT, appelé aussi *Hymbertus*, *Himbertus* et Imbert, après s'être engagé dans l'ordre de Cîteaux, devint, en juillet 1296, abbé de Prulli, au diocèse de Sens, et administra pendant près de deux ans cette abbaye, la cinquième fille de Cîteaux, comme on parlait autrefois. Il est possible qu'il se fût distingué, ainsi que l'atteste Possevin, dès l'année 1277. Nous ne savons rien de particulier sur sa vie, ni sur la manière dont il gouverna les moines confiés à ses soins; mais il y a lieu de croire que sa réputation lui vint surtout de ses travaux théologiques et philosophiques, à en juger par les titres de ses ouvrages, et par cette épitaphe découverte, en 1700, dans le collége des Bernardins de Paris, cette grande école de l'ordre de Cîteaux, à laquelle Humbert était uni sans doute par d'anciens rapports d'études et de confraternité : *Hic sepulta sunt intestina D. Himberti, abbatis Prulliacensis, bachalarii in theologia, qui decessit MCCLXXXXVII pridie idus martii.*

Voilà les seuls documents que les livres imprimés peuvent nous fournir sur la vie de ce religieux; mais une note encore inédite, placée à la fin de son commentaire sur la Méta-

physique d'Aristote dans le manuscrit de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, n° 181, et qui nous est communiquée par M. Ravaisson, nous apprend quelque chose de plus : *Anno Domini M CC nonag. primo compilatum fuit hoc scriptum a domino Hymberto bone memorie, quondam abbate Prulliaci, bachalario in theologia, nato de Gendreyo prope bisuntinensem ciuitatem, et monaco cysterciensi. Quicumque hoc legerit, quotiescumque istud epitaphium uiderit, dicat pro eo Pater noster, Aue Maria.*

inf. ætat., t. III, p. 306. — Martène, Voyage litt., t. I, part. 1, p. 80.

Ce manuscrit, qui est du XIVe siècle, appartenait jadis à l'abbaye de Clairvaux, maison du même ordre, qui devait alors avoir conservé fidèlement la mémoire assez récente des faits. Il paraît qu'on y trouve aussi une souscription qui nous apprend le nom du copiste, sa patrie et sa profession : *Scriptus est codex per fr. Iohann. de Gendreyo, mon. clarevallensem.*

De la courte oraison funèbre que nous venons de citer, et qui fut rédigée, à ce qu'il semble, peu de temps après la mort de l'auteur, il résulte que le cistercien Humbert ou Hymbert, bachelier en théologie, abbé de Prulli, était né à Gendrey, entre Dôle et Besançon, et qu'il composa, en 1291, sur la Métaphysique d'Aristote, un commentaire qui nous est resté.

On voit maintenant surtout combien s'étaient trompés ceux qui disaient qu'il n'était plus possible de savoir dans laquelle des deux abbayes de Prulli, l'une cistercienne, l'autre bénédictine, Humbert avait vécu, et qui ajoutaient qu'il avait été abbé en 1377 : double erreur que, même avant l'examen des manuscrits, il était facile de ne point commettre.

Biblioth. des écrivains de l'ordre de S. Benoit, t. I, p. 522.

Ni le commentaire sur la Métaphysique d'Aristote, ni les autres ouvrages du même interprète, sur le traité de l'Ame, et sur les quatre livres des Sentences, n'ont jamais été publiés. Les commentaires sur la Métaphysique et sur le traité de l'Ame sont qualifiés de diserts par l'auteur de la Bibliothèque des écrivains cisterciens, Charles de Visch, prieur des Dunes, à qui l'on avait écrit qu'ils se trouvaient tous deux dans l'abbaye de Chaalis, au diocèse de Senlis; indication déjà donnée par Séguin. Un manuscrit du commentaire sur la Métaphysique se trouve, comme on l'a dit, à Montpellier, parmi ceux de la Faculté de médecine, et nous en avons un autre à Paris, parmi ceux de l'Arsenal.

L. c.

Hænel, Catalog. libr. mss., col. 238.

Ibid., col. 313, Sciences et Arts, n. 41.

Ce dernier manuscrit, le seul que nous ayons pu voir des

ouvrages de l'abbé de Prulli, volume in-folio sur parchemin, composé de cent soixante-quatre feuillets à deux colonnes de quarante-trois lignes, en caractères du XIV[e] siècle, ne porte point le nom de l'auteur. Dès l'abord, après un titre courant qui indique le premier Livre de la Métaphysique, on lit ces mots en grandes lettres, alternativement bleues et rouges : *Incipit Sententie super libros Metaphysice Aristotelis. Liber primus.* C'est aussi, dans quelques manuscrits, le titre du commentaire de saint Thomas d'Aquin sur le même ouvrage. Vient ensuite le début de l'Introduction, qui ressemble à celui de la Somme d'Alexandre de Halès : *Sicut dicit Boetius in commento periermeneias, Totus ordo sciendi tribus perficitur, scilicet uoce, intellectu, et re....* Au lieu du véritable texte, *peri hermeneias,* le copiste, qui a écrit fort vite, et en abrégeant singulièrement les mots, comme tous les copistes de ces cahiers de philosophie, paraît avoir lu ou entendu, *peri Armenias.* Cette première partie se trouve, également anonyme, dans un manuscrit de Laon, sous le n° 462. On lit, à la fin du volume de l'Arsenal, cet épilogue, qui se reproduit à peu près dans quelques autres commentaires, et où l'auteur n'est pas non plus nommé : *Hic igitur, Deo actore, est finis perfecti operis, quod non sine magno labore compilatum est. Nam ut uerum fatear, Metaphysicam legendo et propria manu scribendo, hoc extraxi ex scriptis Thome Aquinatis, Alberti, Auicenne et Auerrois, nihil uel quasi nihil de meo apponens, excepto quod aliorum dicta, ut intellexi et potui, reduxi ad ordinem. Que igitur male dicta uel ordinata sunt, merentur ueniam propter laboris arduitatem et ingenii imbecillitatem. Sed que bene dicta sunt et ordinata, si qua sunt talia, gratias expostulant reddi summo largitori, qui est Deus benedictus. Amen.*

Catalog. mss. Biblioth. reg., t. IV, p. 244.

Ed. Basil. 1570, p. 217, 296, etc.

Mais si le nom de l'abbé Humbert n'est point prononcé, la tradition semblerait suffire, même sans le témoignage formel du manuscrit de Montpellier, pour lever tous les doutes. On lit au dos de l'ancienne reliure du manuscrit de l'Arsenal, qui vient de l'abbaye de Saint-Martin des Champs, où il était coté 208, *Metaph. Humbert. abb. ord. cisterc.;* et ce manuscrit même n'est autre que celui qui avait appartenu à l'abbaye de Chaalis, et qui, selon de Visch et les cisterciens, renfermait le commentaire de Humbert sur la Métaphysique d'Aristote; car on lit au dernier feuillet, d'une écriture plus récente, mais qui n'est point du tout moderne, au bas de la

première colonne, *De Karoliloco in Francia sum*, et à la seconde colonne, immédiatement avant la note finale que nous avons transcrite, *Iste liber est Karoliloci.* Sous ces mots il s'en trouvait d'autres, qui ont été grattés, et qui devaient indiquer un propriétaire plus ancien. Ce monument d'un docteur de l'ordre de Cîteaux était sans doute arrivé par échange, de l'abbaye cistercienne de Chaalis, à celle de Saint-Martin.

Les leçons de ce théologien sur la Métaphysique d'Aristote, professées vraisemblablement au collége des Bernardins, sont divisées en douze livres, comme l'étaient alors assez fréquemment les traductions latines de l'ouvrage original. Celui d'Albert le Grand qui y répond, se compose de treize livres, quoiqu'il dise n'en avoir connu que onze de l'ancien texte; saint Thomas d'Aquin a partagé le sien en douze, comme Humbert après lui, quoiqu'ils ne s'étendent ni l'un ni l'autre au delà du onzième livre d'Aristote. Humbert, dans ses citations ou ses analyses, paraît suivre les versions latines faites sur le grec, telles que celle du manuscrit de Saint-Victor, n° 209, et plus rarement celles qu'on avait faites sur l'arabe. Aussi, dans ses explications, Avicenne et Averroës, traduits en latin, lui servent moins souvent de guide que saint Thomas, et surtout Albert le Grand. Il cite quelquefois Apulée, Boëce, et même Simplicius. Ce long travail sur Aristote n'est peut-être pas indigne d'être lu; il nous semble même que le commentaire fort développé sur la partie historique du premier livre, distinct ici du second ou *primus minor,* ne serait pas étudié sans profit. La forme de tout l'ouvrage est scolastique. Si le nouvel interprète, comme on peut s'y attendre, n'a point le mérite d'être toujours clair, il a du moins, comme on l'a vu, celui de parler modestement de lui-même.

Jourdain, Recherch. sur les trad. lat. d'Aristote, p. 190.
Ibid., p. 397.
Ravaisson, Essai sur la Mét. d'Aristote, t. I, p. 81.
Jourdain, l. c., p. 482.

Le commentaire de l'abbé de Prulli sur les quatre livres des Sentences de Pierre Lombard, était, si l'on en croit encore de Visch, succinct, mais solide; et il avait été plus souvent transcrit. L'exemplaire de l'abbaye des Dunes, qu'il avait dû voir, et dont Sander fait mention, est probablement celui qui est maintenant coté 282 dans la bibliothèque publique de Bruges, et qui porte ce titre : *Domini Humberti, abbatis de Prulliaco, ordinis cisterciensis, Conclusiones super IV libros Sententiarum.* Il y en avait d'autres en Belgique, dans d'autres abbayes du même ordre, comme celle de Villiers,

Biblioth. belg. msta, part. 1, p. 168.
Hænel, l. c., col. 757.
C. de Visch, l. c.

Sander, l. c., part. 2, p. 217.
Possevin, Lat. mss., p. 124. — Oudin, l. c. — Le Glay, Catal. des mss. de Cambrai, n. 135.
Hænel, l. c., col. 121.
Biblioth. bibliothec., p. 1285.
Hænel, l. c., col. 175, 398.
L. c., p. 1219.

et on en voyait un à Louvain, chez les chanoines réguliers du Val Saint-Martin. Possevin et Casimir Oudin ont fait connaître le manuscrit de l'église de Cambrai, aujourd'hui dans la bibliothèque de cette ville, intitulé aussi *Conclusiones*, et daté de l'an 1294. Tel est le titre de celui de Charleville, sous le numéro 1424, et de celui de Saint-Bénigne de Dijon, dont l'auteur est incorrectement désigné par Montfaucon sous le nom de *Heribertus*. Il se rencontre encore des copies de cet ouvrage à Laon (n°s 296, 323), à Reims, à Troyes, et certainement dans d'autres villes de France. Paris n'en possède point d'exemplaire, du moins avec le nom de l'auteur. Montfaucon, à l'article de la bibliothèque de Saint-Serge d'Angers, s'est contenté d'inscrire : *Imbertus, abbas de Prulliaco, cisterciensis*, sans dire lequel des deux ouvrages s'y trouvait, ou s'ils s'y trouvaient tous les deux, ou s'il s'agissait d'un autre traité. Il est à supposer, quoique le Voyage littéraire de dom Martène n'en dise rien, que les divers écrits du docteur cistercien étaient conservés dans la riche bibliothèque de l'abbaye de Prulli.

V. L. C.

MORT EN 1299.

GUILLAUME DE TONNEINS,

DOMINICAIN.

Mss. de la Biblioth. roy., anc. fonds, n. 5486, p. 38, 246, 271, 275. — Breve compendio degli più illustri padri dell'ord. de' Predic. della prov. del regno di Napoli, Napoli, 1651, in-4, p. 59. — Biblioth. domin., p. 58.
Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 463.

Bernard Guidonis, Valle et Altamura, les seuls écrivains qui nous aient conservé quelques renseignements sur GUILLAUME DE TONNEINS, *Guillelmus de Tonnens*, ne nous indiquent point la date de sa naissance, et ne sont même pas d'accord entre eux sur le lieu qui le vit naître. A l'exemple de Quétif et d'Échard, nous rejetons le sentiment de Valle et d'Altamura, qui ont voulu faire de ce frère Prêcheur un Napolitain, et nous dirons, avec Bernard Guidonis, que Guillaume de Tonneins, mal à propos nommé par des écrivains postérieurs *Guillaume de Tonnais*, naquit à Tonneins, dans le diocèse d'Agen. Ce fut certainement vers le commencement du XIIIe siècle; car nous savons que, parvenu à un grand âge, il mourut en 1299. Il avait fait ses études théologiques au couvent que possédait, dans sa ville natale,

l'ordre des frères Prêcheurs; mais nous ignorons à quelle époque il y était entré, et quel rang occupait sa famille. Nous le perdons même de vue jusqu'au moment où il fut appelé à remplir les fonctions de prieur du couvent que son ordre venait de fonder à Orthez, et qui ne comptait encore que deux prieurs. La promotion de Guillaume eut lieu vers 1257, première date que nous fournissent les biographes qui se sont occupés de lui. Seize ans après environ, il fut chargé d'administrer le couvent d'Agen; mais on ne l'y laissa que deux années; et, en 1275, il succéda au douzième prieur d'un couvent plus important et plus ancien, celui de Bordeaux. Par suite de circonstances qui nous sont restées inconnues, il quitta ce poste au bout de quelques années, rentra au couvent d'Agen, et en sortit de nouveau pour être placé à la tête de celui de Marseille, où, en 1284, nous le trouvons revêtu de la double dignité de lecteur et de prieur. Dans le cours de cette même année, il fut élu, par l'assemblée provinciale de son ordre, tenue à Perpignan, pour assister l'année suivante, 1285, au chapitre général de Bologne, avec le titre d'électeur et de définiteur. Cette honorable mission remplie, il revint au couvent de Marseille et y reprit ses fonctions de prieur. Quatre ou cinq ans après, Charles II, roi de Sicile, dont Guillaume de Tonneins avait gagné la faveur par ses grandes et belles qualités, obtint de Boniface VIII qu'il chargeât ce religieux de l'administration d'un couvent de frères Prêcheurs qui, récemment fondé à Saint-Maximin, n'avait pas encore de prieur. Le pape y consentit, et nomma Guillaume à cette fonction. Mais déjà celui-ci était accablé de vieillesse et d'infirmités; il mourut en 1299, au couvent de Marseille, sans avoir pu retrouver les forces nécessaires pour se rendre au nouveau poste qui lui était confié.

C'est à tort que Valle et Altamura disent qu'en 1284 il avait partagé la captivité du roi de Sicile. Bernard Guidonis, à qui nous avons emprunté les détails qu'on vient de lire, affirme, de plus, que cet honneur appartient à un autre frère Prêcheur, Pierre d'Alamanon, alors confesseur de Charles II, et qui, huit ans après, fut nommé évêque de Sisteron à la demande de ce prince.

Mais Bernard Guidonis, si exact à nous transmettre tout ce qui concerne les faits principaux de la vie de frère Guillaume, garde un silence absolu sur ses ouvrages. Il se borne

à dire que Guillaume, homme grave et habile prédicateur, avait reçu de Dieu beaucoup de dons et de grâces ; et il laisse ainsi à Valle et à Altamura le soin de nous apprendre que ce frère Prêcheur avait écrit sur toutes les parties des livres saints, *in universam sacram Scripturam.* Ces commentaires paraissent s'être perdus de bonne heure; nous n'en découvrons aucune trace dans les recueils bibliographiques les plus estimés; et nous ne pouvons rien dire de la méthode ni du style de Guillaume de Tonneins, ses travaux ne nous étant connus, comme ils l'ont été de Quétif et d'Échard, que par des témoignages qui ne sont pas toujours exempts d'erreur.

F. L.

MORT APRÈS 1299.

GOTFRID DE ENSMINGEN,

CHRONIQUEUR.

Une des principales chroniques de l'Alsace, une de celles que l'on dut surtout aux encouragements et aux conseils d'Ellenhard Gross, généreux bourgeois de Strasbourg, ami et protecteur des lettres, a été d'abord publiée sous ce titre : *Magni Ellenhardi Chronicon, quo res gestæ Rudolfi et Alberti, regum Romanorum, continentur.* Elle se termine, il est vrai, par ces mots : *Hæc procuravit scribi Magnus Ellenhardus, civis argentinensis;* mais on l'a rendue, de notre temps, à celui qui en paraît être le véritable auteur, Gotfrid de Ensmingen, qui se désigne lui-même comme notaire du sénat de Strasbourg, et qui nous apprend qu'il a écrit à la prière d'Ellenhard Gross, *procuratoris fabricæ argentinensis, et procuratoris præbendariorum pauperum Sancti Spiritus Argentinæ.* En 1841, la rélation du combat de Hausbergen par cet annaliste a été imprimée à Strasbourg; et, tout récemment, en 1845, M. Bœhmer a compris les *Gesta* de Gotfrid dans son second volume de documents originaux sur l'histoire d'Allemagne. Cet ouvrage intéresse, en effet, beaucoup plus l'Allemagne que la France, quoiqu'il ne soit pas non plus sans utilité pour nos annales, toutes les fois que le narrateur, après avoir suivi Rodolphe et Albert dans les autres

Pertz, Archiv. der Gesellschaft, etc., t. I, p. 280-282.

Prague, 1777, in-8°.

Fontes rer. german., t. II, p. 111-147.

parties de l'empire germanique, revient à Strasbourg et en Alsace.

On voit dès les premières pages, qui ne commencent qu'à la fin du grand interrègne, en 1273, combien les provinces du Rhin avaient été frappées du caractère entreprenant et hardi de Frédéric II; avec quel enthousiasme crédule un faux Frédéric fut accueilli, en 1283, par les villes de Haguenau, de Colmar, et par beaucoup d'autres cités puissantes, qui secouèrent le joug de Rodolphe pour se soumettre à un imposteur, parce qu'il portait un grand nom, un nom proscrit, mais que de longs combats pour les droits du pouvoir temporel semblaient dès lors recommander à la reconnaissance d'une partie de l'Europe. Cet imposteur est ici accusé de magie, comme l'avait été Frédéric lui-même; mais il n'y avait point, dans l'ascendant de ce nom, d'autre magie que celle qui fit plus tard le succès des premiers réformateurs.

Il nous semble distinguer bien mieux encore, dans le tableau que trace la chronique des années 1286 et 1287, un autre symptôme de ces mouvements d'insurrection religieuse qui commençaient à fermenter dans les esprits. Un prélat romain, Jean Boccamazza, d'abord archevêque de Monréal en Sicile, puis cardinal-évêque de Tusculum, et légat du saint-siége, envoyé en Allemagne par Honoré IV, qui ne nomma que ce cardinal, réside successivement à Bâle, à Strasbourg, à Spire, à Worms, et vient présider enfin, de l'aveu et en présence de l'empereur Rodolphe, le concile de Würtzbourg. Quelle image cette mission apostolique offre-t-elle au chroniqueur? Il y voit, dans le langage de l'Apocalypse, « le dragon qui passe les monts, entraînant sous sa queue le « tiers des étoiles, c'est-à-dire une grande suite de prélats « corrompus; promenant cette queue venimeuse par toute « l'Allemagne, qu'il infecte de sa perversité simoniaque; « amassant de toutes parts des trésors, mettant à l'enchère « des priviléges qu'il se hâte de révoquer pour se les faire « payer de nouveau, et ne cessant de vendre avec effronterie « le patrimoine du crucifié. » Après son concile, où les évêques eux-mêmes l'insultent en face, Jean se retire confus, irrité, cherchant vainement à se venger; « et nous espérons « bien, s'écrie le narrateur impitoyable, qu'il ne reviendra pas. »

Ughelli, Ital. sacra, t. I, col. 235. — Pirro, Sicil. sacra, t. I, p. 463. — Ciacon., Vitæ pontif., t. II, col. 253. — Labbe, Concil., t. XI, col. 1318-1333.

Joann. Apocal., c. 12, v. 4.

On pourrait craindre qu'il n'y eût dans un tel récit quelques interpolations d'une main protestante; mais, sur ce point, les chroniques contemporaines sont presque unanimes.

Ap. Flac. Illyric., Catalog. test. veritat., col. 1629-1633. — Vid. Joann. Vitodur. Chr., ap. Eccard. Corp. hist. med. ævi, t. I, col. 1758, etc. — Fleury, Hist. ecclés., l. 88, n. 37, 38, t. XVIII, p. 401-406.

J. Aventin, Annal. Boiorum, l., t. VII, p. 715.

Wadding, Annal. Minor., t. V, p. 86, n. 27; p. 348, n. 7.

Annal. Colmar., ap. Bœhmer, l. c., p. 23. — Chron. Osterhov., ibid., p. 554. — Trithème, Chron. Hirsaug., t. II, p. 48-50.

Henr. Stero, Annal., ap. Canis., ed. Basnag., t. IV, p. 208. — Eberhard, Annal., ibid., p. 223.

Si la fougueuse invective attribuée à Conrad de Tubingue, surnommé Probus, frère Mineur, évêque de Toul, contre le président du concile de Würtzbourg, quoiqu'il fût, comme nous l'apprenons ici, frère Mineur lui-même, peut passer pour l'œuvre d'un écrivain favorable aux libres opinions du XVIe siècle, et si, pour ce motif, nous ne la comptons point parmi les monuments de l'éloquence du XIIIe, il faut avouer que plusieurs des détails injurieux accumulés par Gotfrid reposent sur d'autres autorités non moins dignes de foi. La résistance de Conrad au légat pontifical est attestée par les annalistes de son ordre, et elle ne les empêche pas de dire qu'il s'est fait des miracles sur sa tombe. Deux archevêques, celui de Cologne et celui de Trèves, s'exprimèrent avec la même violence. Les historiens les plus respectueux pour Rome sont obligés de reconnaître que le légat, malheureux agent des prétentions fiscales de son maître, n'eut pas d'autre parti à prendre que de se soustraire par la fuite à cette émeute de prélats et de moines contre l'Église romaine : *Ipse subito ad propria est reversus ;* ce qui semble une allusion à ces paroles que Gotfrid lui fait prononcer au milieu des clameurs du concile : « Oh ! que ne suis-je resté de l'autre « côté des Alpes, à manger des choux de Lombardie ! » On ne saurait guère tenir moins de compte d'un envoyé du Vatican. Tel était le langage que l'on parlait déjà, même dans quelques ordres religieux, en deçà et au delà du Rhin ; mais il avait plus de vivacité en Allemagne, où le vieux ressentiment excité par les vues ambitieuses de Grégoire VII et d'Innocent III ne s'était jamais entièrement assoupi.

Quelques circonstances de l'expédition de Rodolphe, en 1289, contre Besançon et le comte de Bourgogne, ne manquent peut-être point d'intérêt ni de nouveauté ; mais nous ne serions pas étonnés que l'on attachât plus de prix à l'anecdote suivante, qui fait revivre à nos yeux, dans une scène naïve, ces temps où la justice était souvent rendue personnellement par les princes. Rodolphe, représenté ailleurs comme le héros de beaucoup d'aventures semblables, était à Erfurt : un marchand étranger vient se plaindre à lui d'un bourgeois de la ville, à qui il a confié, dit-il, un dépôt considérable d'argent, et qui le nie. En effet, le bourgeois d'Erfurt persiste à nier devant l'empereur. Celui-ci, après un moment de surprise, le regarde avec attention, admire ses riches habits, son bonnet brillant de soie et de pierres pré-

André de Ratisbonne, ap. Eccard. Corp. hist. med. ævi, t. I, col. 2089.

cieuses, et s'écrie : « Voilà un bonnet qui me plaît! » Le bourgeois vaniteux et imprudent se hâte de l'offrir à la majesté royale. Rodolphe l'accepte, et dit à quelqu'un de sa suite : « Allez avertir sa femme qu'elle rende aussitôt l'argent que « ce marchand a mis en dépôt entre leurs mains, et, pour « qu'elle n'hésite pas, montrez-lui le bonnet de son mari. » La femme obéit, l'argent est rendu, et l'empereur dit au dépositaire infidèle : « Reprends ton bonnet, qui mérite bien « de périr avec toi! »

Adolphe de Nassau, le successeur de Rodolphe en 1291, est loin d'être aussi favorablement traité par l'historien, qui l'accuse d'avoir gardé pour lui seul, en 1294, les cent mille marcs de subsides qu'il avait reçus d'Édouard, roi d'Angleterre, pour faire la guerre à la France. « Une telle conduite, « ajoute-t-il, est, pour lui-même et pour l'empire, une éter« nelle honte, à laquelle ses prédécesseurs n'auraient jamais « consenti! » C'est aussi sans trop de défiance qu'il le charge de l'odieuse imputation d'avoir voulu faire empoisonner Albert, duc d'Autriche, fils de Rodolphe.

Il ne laisse pas moins voir que toutes ses affections sont pour la famille de Habsbourg, quand la première élection d'Albert à Mayence, en 1298, lui permet de le proclamer le chef légitime de l'empire, et d'applaudir même à la mort de son rival, tué de sa main. Dans les observations instructives que lui suggère l'avénement d'un nouveau règne, il reste fidèle à sa malignité contre les gens d'Église : le dévouement inaltérable de Conrad, évêque de Strasbourg, à la cause d'Albert, lui sert à faire ressortir par le contraste les sentiments équivoques de Gerhardt de Eppenstein, archevêque de Mayence, qui, soit dans la guerre entre les compétiteurs, soit dans l'élection, chancela plus d'une fois (*non bene se tenuit*), et, comme tant d'autres personnages des jours de révolutions, cédant de mauvaise grâce à la rapidité imprévue des vicissitudes politiques, « finit, dit l'historien, par faire « de nécessité vertu. »

Ces passions contemporaines, ces impressions du moment, auxquelles les chroniqueurs latins ne nous avaient guère accoutumés, communiquent à quelques-unes des pages de Gotfrid une vie singulière, et font regretter qu'il s'arrête sitôt, dès la seconde année du gouvernement d'Albert, en 1299. Nous éprouvions, en effet, un certain plaisir à nous éloigner peu à peu de ces chronologies sommaires, qui, dans leur

stérilité et leur sécheresse, réduisent à une ou deux lignes l'histoire d'un fait mémorable, et même d'un règne tout entier. Mais aussi la flatterie commence, ou pour mieux dire, comme elle est de tous les temps, elle devient alors plus détournée et plus adroite; car c'était un moyen sûr de plaire aux princes allemands que de ne point ménager les papes et leurs légats. Il était difficile de soupçonner d'adulation celui qui écrivait froidement dans les annales des monastères : *Conjuratio Pipini contra patrem. — Karolus Bernhardum incautum, et nihil ab eo mali suspicantem, occidit*, etc. L'histoire développée, avec ses lenteurs, ses digressions, ses périphrases, s'accommode moins de ce ton de franchise et de vérité. On comprend toutefois qu'un genre de narration plus pittoresque et en apparence plus vrai, parce qu'il est plus complet, devait aisément redevenir populaire, ne fût-il pas même soutenu par le talent de l'écrivain. Une latinité incorrecte et grossière, comme celle de Gotfrid, blessait peu des lecteurs sans goût, tandis qu'il y avait pour eux beaucoup d'attrait, et un attrait nouveau, dans les longs récits.

Annal. Weissemburg., apud Pertz. Monum. German., t. I, p. 111.— Ruodolfi Fuldenses Annal., ibid., p. 364.

Ce n'est point seulement par conjecture que nous parlons du succès de la chronique de Gotfrid : elle a été reproduite, dans presque tous ses détails, au XIV[e] siècle, par Closener; au XV[e], par Kœnigshoven; et des historiens plus modernes ont aussi répété quelques-uns des récits enregistrés par le vieux notaire, sans en connaître l'origine ni l'autorité.

V. L. C.

SIGER DE BRABANT,

MORT VERS 1300.

PROFESSEUR AUX ÉCOLES DE LA RUE DU FOUARRE.

SA VIE.

« Je prétends avoir retrouvé un roi d'Israël, qui s'était perdu. » Ainsi commence un mémoire historique d'un savant du dernier siècle. De si magnifiques promesses ne conviendraient pas à nos recherches sur un ancien maître de l'université de Paris, sur un simple docteur, dont la trace s'était

Boivin l'aîné, Mém. de l'Acad. des Inscript., t. IV, p. 337.

presque effacée, quoique son nom ne fût point tombé dans l'oubli. Quelques mots d'un grand poëte ont suffi pour immortaliser le professeur Siger; mais, s'ils lui ont donné la gloire, cette gloire, vainement discutée dans plus d'un commentaire, n'a été encore expliquée par personne. Nous avons essayé d'en retrouver les titres.

Dante, au milieu de la lumière éclatante de son Paradis, entend une voix qui lui apprend de quelles âmes illustres il est environné : « A ma droite, c'est mon frère et mon maître, « Albert de Cologne; et moi, je suis Thomas d'Aquin. Si tu « veux savoir qui sont les autres, que tes yeux suivent mes « paroles à travers la céleste guirlande. Ce sourire de flamme « est celui de Gratien, qui a rendu de tels services à l'un et « à l'autre droit, que la vie bienheureuse l'en a récompensé. « Après lui, brille dans nos rangs ce Pierre qui offrit, comme « le denier de la veuve, son trésor à la sainte Église... Vois « ensuite resplendir l'ardent génie d'Isidore, de Bède, de « Richard, que ses extases élevèrent au-dessus de l'homme. « Celui sur lequel ton regard m'interroge est un esprit qui, « dans ses graves méditations, eût voulu devancer la mort « trop lente; c'est l'éternelle lumière de Sigier, qui, profes« sant dans la rue du Fouarre, mit en syllogismes d'impor« tunes vérités (1). »

Les recherches des divers commentateurs du poëte florentin sur ce dialecticien courageux, qu'il put aller entendre dans la grande école philosophique de la rue du Fouarre, et dont il fait prononcer l'éloge, au sein de la béatitude céleste, par saint Thomas lui-même, n'ont produit jusqu'ici que des conjectures vagues et incertaines. On ne sait quel est cet homme qui a mérité que son nom fût placé à côté de ceux de Bède le Vénérable, de Pierre Lombard, de Richard de Saint-Victor, et consacré par l'autorité presque divine d'un tel panégyriste. Le vieux translateur Grangier

(1) *Divina Commedia*, *Paradiso*, canto x, v. 136 :

. . . Essa è la luce eterna di Sigieri
Che, leggendo nel vico degli Strami,
Sillogizzò invidiosi veri.

L'ancienne version française de Balthazar Grangier (1596) est ici très-fidèle :

L'éternelle clarté c'est du docte Sigier
Qui, lisant en la rue aux Feurres en sa vie,
Syllogisoit discours dont on lui porte envie.

se contente, dans sa note, de paraphraser le texte; le père Venturi répète, d'après les premiers glossateurs, qu'il s'agit d'un professeur de logique à Paris, *fu questi professore di logica in Parigi*. Lombardi adopte avec raison cette opinion, qui n'avait rien de téméraire; il ajoute seulement, par une supposition qui sera reconnue fausse, que ce docteur aurait bien pu professer, non pas la logique, mais la théologie morale. C'était, dit M. Biagioli, un théologien et un philosophe français, *teologo e filosofo francese*. Il est aisé de voir qu'ils ne nous apprennent tous que ce qui était dans le texte même, et qu'ils n'ont pas été heureux dans ce qu'ils ont voulu dire de plus. Aucun d'eux ne paraît avoir songé à consulter les anciens commentaires inédits, plus voisins de la tradition contemporaine sur Siger, ni s'être au moins informé s'il y avait à Paris un professeur de ce nom vers la fin du XIIIe siècle.

Éd. de Daniello da Luca, Venise, 1568, p. 563, etc. — Éd. de Venturi, Florence, 1774, t. V, p. 203; Venise, 1793, t. III, p. 91.

Rome, 1815-1817, t. III, p. 167.

Paris, 1819, t. III, p. 175.

Lorsque nous osons joindre à nos travaux sur ce siècle l'examen d'un point si obscur encore, et donner une notice entièrement neuve sur la vie et les ouvrages du professeur de la rue du Fouarre, ce n'est pas sans avoir étudié longtemps un problème qui nous paraissait intéresser, à tant de titres, nos annales littéraires. Déjà, il y a quelques années, nous avons communiqué à l'ingénieux traducteur de Dante, alors son historien, dans un fragment qu'il a bien voulu publier, l'indication de plusieurs des documents qui avaient commencé à éclaircir pour nous cette question. Maintenant que, par le nombre et le rapprochement des témoignages, elle nous a paru se dégager peu à peu des doutes qu'il nous restait à dissiper, nous conserverons cependant ici quelques-unes des incertitudes qui ont dû nécessairement précéder une solution que nul n'avait tenté de proposer avant nous.

Hist. de Dante Alighieri, par M. Artaud de Montor, Paris, 1841, p. 422-424.

Cette forme italienne, *Sigieri*, nous a semblé, dès l'abord, désigner quelqu'un de ces nombreux disciples de nos écoles, qui, de la Flandre, du Brabant et des autres provinces belges, vinrent ou purent venir, pendant le cours du siècle, étudier et enseigner à Paris, comme Siger de Courtrai, qui fut, vers 1250, un des premiers associés du nouveau collége théologique de Robert de Sorbon, et dont quelques manuscrits philosophiques faisaient partie de l'ancienne bibliothèque de la Sorbonne; Siger de Brabant, docteur de la même maison, où se conservaient aussi plusieurs de ses écrits, chanoine de Saint-Martin de Liége, vers 1277, etc.

Quétif et Échard, Scriptor. ord. Prædicat., t. I, pag. 178, 295, etc.

Ibid., p. 295, 395.

Nous trouvons encore, en 1220, un *Sygerus*, que M. de Smet traduit par Sohier, prêtre et chanoine de Meerbeke, qui donne un demi-bonnier de pré à l'abbaye de Ninove; vers 1222, Siger de Silli, en Hainaut, Franciscain; vers 1230, Siger de Gand, abbé de Cambron, près de Mons, au diocèse de Cambrai, de la même famille peut-être qu'un Siger, châtelain de Gand, nommé en 1206 dans une lettre du pape Innocent III; Sugger, prémontré, abbé de Thenailles, qui fit hommage à Anselme, évêque de Laon de 1215 à 1238, et dont un Pontifical de la bibliothèque de cette ville nous a transmis l'acte d'hommage; en 1243, Siger, prieur de l'abbaye d'Oignies, au diocèse de Liége; en 1245, maître Siger de Meerbeke, peut-être le même que le chanoine, qui décide, avec le doyen de Hal, une contestation entre cette abbaye et le seigneur de Liedekerke; en 1249, Siger, écolâtre de Meerbeke, peut-être le même encore, qui fonde, avec une part de ses biens, deux chapellenies, l'une à Meerbeke, l'autre à Ninove, et qui meurt abbé de Ninove, en 1251; vers le même temps, Siger de Lille ou Zegher de Flandre, Dominicain, qui avait écrit la Vie de sainte Marguerite d'Ypres, etc. Plus tard, au nord de la France, le même nom se retrouve encore : c'était celui d'un abbé de Saint-Waast d'Arras, en 1416, etc. Dans les âges antérieurs, les mêmes pays n'en offrent pas moins d'exemples. Un Siger accompagne Francon d'Arquenne à la première croisade; Siger, chanoine de Liége, est témoin du meurtre de saint Albert de Louvain; une Vie de saint Gummar est dédiée à Siger, prévôt de l'abbaye de Lier, en Brabant. Le célèbre abbé Suger était lui-même, dit-on, de Saint-Omer, ou de quelque lieu voisin; mais quoique le nom du puissant ministre soit resté seul illustre parmi tant de noms oubliés, il valait mieux encore s'en tenir aux vagues paroles des précédents interprètes, que d'aller, ainsi qu'on l'a fait de nos jours, parmi tous ces noms, choisir précisément celui du grand ministre de Louis VII, comme s'il n'était pas mort plus d'un siècle avant la naissance de Dante, et comme si les ministres, qui peuvent sans doute avoir des ennemis, les devaient à leurs syllogismes.

Des nombreux personnages désignés indifféremment par les noms de Sigier, Siger, Syger, Suger, Sugger, Seger ou Zegher, nous osons croire que celui que Dante environne d'une lumière éternelle, et qu'il a, en effet, immortalisé,

Chroniques de Flandre, t. II, p. 841.

Wadding, Annal. Min., t. II, p. 361.

Gall. christ., t. III, col. 108, 172, 404.

Scriptor. rer. franc., t. XIX, p. 485.

Gall. christ., t. IX, col. 684. —Mss. de Laon, n. 224.

Martène, Ampliss. collect., t. I, col. 1278.

Chroniques de Flandre, t. II, p. 894.

Ibid., p. 907. —Hugo, Annal. Præmonst., t. II, col. 374.—Gall. christ., t. V, col. 113.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 397; t. XIX, p. 181.

Gall. christ., t. III, col. 389.

Bull. de l'Acad. de Bruxelles, t. XII, n. 3.

Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 619.

Foppens, Biblioth. belg., p. 1115. — Bolland. Act. sanct., octobr., t. V, p. 675, 682.

Liron, Singular. hist., t. II, p. 48-64. — Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 361.

Tommaseo, ed. di Dante, Venezia, 1837, t. III, p. 81.

XIII SIÈCLE.

n'est autre que Siger de Brabant, *Sigerus* ou *Segerus de Brabantia;* et nous osons même, en nous arrêtant à une idée que nous n'avions d'abord avancée qu'avec défiance, le regarder comme le même docteur de Sorbonne que Siger de Courtrai. Les manuscrits que nous examinerons tout à l'heure, pourront jeter quelque jour sur cette identité; mais nous dirons, dès à présent, qu'il n'est pas invraisemblable que Siger de Brabant ait ajouté à son nom celui de la ville de Courtrai, lorsqu'il y fut devenu doyen de l'église de Notre-Dame. Peut-être aussi, malgré son surnom le plus connu, comme nous en aurons la preuve, était-il né dans cette ville flamande de Courtrai; car il nous semble hors de doute que la dénomination géographique de Brabant s'étendait alors beaucoup plus loin qu'aujourd'hui. Ainsi, dans ce même siècle, nous voyons donner quelquefois à Guillaume de Meerbeke, en Flandre, traducteur d'un grand nombre d'ouvrages de philosophie grecque, le surnom de Guillaume de Brabant; à un autre docteur né en Flandre, Michel de Roubaix, celui de Michel de Brabant. Et de notre temps encore, ce nom de Brabançons a été souvent appliqué aux divers peuples de la Belgique.

Valère Andre, Biblioth. belg., p. 9.

On est, du moins, averti que, dans toute cette notice, nous ne faisons qu'un seul homme de Siger de Brabant et de Siger de Courtrai. Nous nous engageons dans une route si nouvelle, que nous pouvons nous y égarer. S'il se manifestait des difficultés sur les noms ou sur les dates, si quelque document qui nous est inconnu, venait à prouver que l'identité est impossible, il serait toujours temps de partager entre les deux docteurs les faits et les écrits. Mais nous ne voyons pas que, dans ce que nous avons pu recueillir des uns et des autres, il y ait rien qui oblige à ce partage.

Quoique ce surnom *de Curtraco* n'exprime point nécessairement le lieu de la naissance, nous n'avons point trouvé de ville qui puisse être, avec plus de vraisemblance, regardée comme la patrie de Siger, à moins qu'on ne le suppose originaire de Liége, parce qu'il y eut de ses ouvrages légués à la Sorbonne par des chanoines de ce diocèse, Henri Pistoux et Godefroi de Fontaines. Les vers où Dante l'honore d'un si pompeux éloge par l'organe de saint Thomas, pourraient être un motif de croire qu'il fut toute sa vie, et qu'il avait été de bonne heure, un des plus chers disciples du célèbre Dominicain. Celui-ci, en effet, que ces pieuses contrées environnaient

surtout d'une admiration respectueuse, que la duchesse de Brabant, ou plutôt la comtesse de Flandre, avait consulté sur la conduite à tenir à l'égard des juifs de ses États, et qui se trouvait à Valenciennes, en 1259, pour le chapitre général de son ordre, put connaître et encourager quelques jeunes théologiens du pays, appelés ensuite, sous son patronage, à se présenter aux grandes épreuves des écoles parisiennes. Mais les faits les plus anciens auxquels nous puissions rattacher le nom de Siger de Brabant, nous forcent de supposer, au contraire, qu'il ne devint thomiste qu'après avoir été l'adversaire de saint Thomas. Maître en théologie de la maison de Sorbonne, il avait été même un des premiers coopérateurs de Robert de Sorbon, qui fonda son collége pour les étudiants pauvres vers 1250, et vécut jusqu'en 1274. Or, cette société se déclara, dès son origine, l'antagoniste des ordres mendiants, dont Thomas était le glorieux appui.

D. Thomæ Opera, ed. altera veneta, t. XIX, p. 484, 485, 577-579. — Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 240.

Lorsqu'il y eut comme un soulèvement de l'Église de France contre les deux ordres nouveaux, celui de Saint-Dominique et celui de Saint-François, envoyés par Rome pour travailler en commun avec les clercs séculiers à la direction des âmes; lorsque les métropolitains de Rouen, de Sens, de Reims, de Bourges, et presque tous les évêques, interprètes alors fidèles de l'esprit public, demandèrent au pape, dans leurs conciles provinciaux et diocésains, de les délivrer de ces étrangers qui envahissaient de toutes parts la prédication, l'enseignement, la confession; lorsque, malgré saint Louis, qui protégea un instant cette milice ultramontaine, la Faculté de théologie de Paris, la Sorbonne, se mit à la tête de la résistance, et produisit une foule d'ouvrages énergiques et hardis, où ne furent épargnés ni Thomas, ni Bonaventure, ni les plus puissants défenseurs des nouvelles congrégations; lorsque le peuple même répéta par la ville les chants satiriques de Rutebeuf sur le long discord

Gall. christ., t. X, col. 1187-1190; t. XI col. 72-75, etc. — Du Boulay, Hist. univ. paris., t. III, p. 465-467. — Fleury, Hist. eccl., t. XVIII, p. 318, etc.

Entre la gent saint Dominique
Et cels qui lisent de logique;

Œuvres de Rutebeuf, t. I, p. 72.

maître Siger de Brabant paraît s'être distingué dans la lutte contre les frères, contre celui-là même qui devait un jour, selon le poëte italien, lui décerner l'éternelle couronne. Nous pouvons en croire de sûrs dépositaires des traditions dominicaines, les anciens éditeurs des Œuvres de saint Thomas: dans leur sommaire de son opuscule contre ceux

Ed. venet., 1787, t. XIX, p. 293.

qui attaquent les religieux, publié en 1266, ils nomment ensemble, comme les principaux auteurs de cette attaque, Guillaume de Saint-Amour et Siger. Ils ne pouvaient le donner pour compagnon d'armes à un plus redoutable ennemi de leur ordre. Guillaume étant surtout réfuté dans la troisième partie du livre de saint Thomas, il serait possible que les deux premières répondissent à un traité de Siger qui a disparu.

Mais comment donc alors, dira-t-on, est-ce Thomas lui-même qui, dans le Paradis du poëte, fait un tel éloge d'un ennemi, et lui assigne une part de la béatitude éternelle à ses côtés? Cette difficulté s'expliquera bientôt, quand on verra, dans la suite de la vie de Siger, combien fut éclatante sa conversion, dont le récit a dû nous venir des Dominicains, qui ont aussi raconté celle de quelques autres sorbonistes, ramenés à eux, disent-ils, par des avertissements miraculeux. On n'ignore pas que c'est surtout des rangs des convertis que sortent les prosélytes fervents, les dévots, les saints. Thomas fait presque un saint de l'homme qu'il avait combattu. Il était naturel qu'il se plût à rappeler ce nom, puisque ce nom rappelait un changement qui fut tout à sa gloire.

Echard, l. c., t. I, p. 288, 395, etc.

Avant de devenir thomiste, il est à croire que Siger s'était déjà fait remarquer dans les débats publics de la Faculté de théologie, et qu'il avait mérité, par les grades qu'il y obtint, les dignités ecclésiastiques dont nous le voyons successivement revêtu, celle de chanoine de Saint-Martin de Liége, celle de doyen de l'église collégiale de Notre-Dame de Courtrai. Il faut aussi que le docteur de la maison et société de Sorbonne ait acquis, dans l'université de Paris, une assez grande autorité, si nous pouvons, comme il nous le semble, reconnaître en lui le chef du parti qui, de 1272 à 1275, s'éleva contre le recteur Albéric de Reims. Nous raconterions encore plus brièvement ces querelles, dont nous ne dirons que peu de mots, si elles ne nous apprenaient quelle était souvent alors la vie active, et même assez turbulente, d'un professeur des écoles.

Du Boulay, Hist. univ. par., t. III, p. 411-418. — Crevier, Hist. de l'univers. de Paris, t. II, p. 57-63.

La véritable cause de ce schisme, qui entrava longtemps les études, et surtout, à ce qu'il paraît, les cours de philosophie, est maintenant assez obscure pour nous, parce que l'histoire ne nous en a guère été conservée que dans une longue constitution promulguée, le 6 mai 1275, par le légat

Simon de Brie, cardinal de Sainte-Cécile (depuis Martin IV), où les deux factions principales sont, comme on doit s'y attendre, tellement ménagées, qu'il n'est point très-facile d'y démêler leurs projets et leurs actes. Voici ce que nous y avons entrevu de plus clair sur ces discordes intestines. La Faculté des arts, en 1266, dans une affaire où se mêle déjà le nom de Siger, de la nation de Picardie, avait élu deux antirecteurs, comme on nommait quelquefois deux antipapes : elle venait, en 1272, de retomber dans une espèce de guerre civile. Albéric de Reims, élu recteur, fut repoussé comme indigne par la nation de Normandie ; il s'ensuivit une lutte opiniâtre, et, pendant trois ans, à chaque trimestre, le renouvellement du recteur étant alors trimestriel, on en eut deux au lieu d'un. De là, aussi, double collation des grades du baccalauréat et de la licence, double installation de maîtres ès arts. Le légat Simon, chargé, à son retour en France, de pacifier encore ce différend, après avoir sagement déclaré valables tous les grades accordés dans les formes, exige des deux recteurs leur démission, et en nomme un de sa propre autorité, ainsi que les procureurs et les bedeaux des quatre nations. Un historien déclare que de telles contestations sont inévitables dans les corps libres. On devait ajouter qu'ils cessent de l'être, quand leurs débats sont ainsi tranchés par un pouvoir souverain.

Du Boulay, l. c., p. 376.

Crevier, l. c., p. 57.

La sentence prononcée par le cardinal, dans l'église de Sainte-Geneviève, en 1275, désigne ainsi les deux partis dont la vive altercation avait duré si longtemps : *Pars Alberici, pars Sigeri.* Un Siger était donc le chef de l'une de ces deux puissantes factions. Est-ce le nôtre? Il n'y a point trop de hardiesse à le croire, puisqu'un tel rôle ne pouvait convenir qu'à un personnage considérable par son rang et par son mérite. Il n'est pas non plus hors de vraisemblance, que, pendant ces longues hostilités, il fut aussi, à plusieurs reprises, nommé recteur par les dissidents, quoique son élection ne soit attestée qu'une fois. On doit supposer, enfin, que, lorsque le légat dit qu'il punira, pour faire un exemple, les principaux auteurs du désordre, il comprenait les chefs dans cette menace; mais nous ne savons point si elle fut exécutée.

Du Boulay, l. c., p. 412, 413, 416, 417.

Id., ibid., p. 402.

Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que le nom de Siger se lit ici plusieurs fois dans l'Histoire de l'université de Paris. Un des meilleurs biographes de Dante, Pelli,

Memorie per servire alla vita

avoue qu'il ne l'y a point trouvé : *Di esso non ho trovato che ne parli il Boulay nel vol. III della sua Storia dell' università di Parigi.* Et ses successeurs, depuis 1758, sans excepter MM. Balbo et Missirini, les plus récents, ne nous en ont pas appris davantage. C'est qu'ils l'ont cru sur parole, ou que, s'ils ont cherché à leur tour, ils n'ont pas été plus heureux que lui. La vie agitée de ce chef de parti n'est certainement pas une raison pour douter que le Siger menacé par le légat de Rome puisse être celui que le poëte de Florence a célébré.

di Dante, dans l'éd. de Zatta, Venise, 1757 et 1758, t. IV, part. 2, p. 94.

Il nous semble du moins reconnaître la trace des ressentiments qu'avaient dû susciter ces ardentes querelles, joints au souvenir des attaques contre les frères, lorsque nous voyons Siger de Brabant, fort peu de temps après, poursuivi par la délation devant le tribunal d'un inquisiteur. En 1277 et l'année suivante, un inquisiteur général de la foi pour le royaume de France, le Dominicain Simon du Val, siégea dans les villes de Caen, d'Orléans, d'Évreux, de Saint-Quentin. Il donne commission, dans cette dernière ville, aux frères Prêcheurs et aux frères Mineurs « de citer Sugger de « Brabant et Berner de Nivelle, chanoines de Saint-Martin « de Liége, probablement et véhémentement soupçonnés du « crime d'hérésie, dont ils passaient pour s'être rendus cou- « pables dans le royaume de France, et de les faire compa- « raître en personne devant son tribunal, à Saint-Quentin « en-Vermandois (1). » Nous ne savons point, par d'autres actes, si les deux chanoines furent condamnés, ni même s'ils comparurent; mais Échard croit qu'ils furent absous, ou que, s'ils furent alors exclus du sein de l'Église, ils y rentrèrent, puisque la maison de Sorbonne, dont ils étaient tous deux associés, ne refusa point le legs qu'ils lui firent de plusieurs manuscrits. Il y a du moins lieu de regarder comme certain que, lors de cette assignation devant le tribunal des frères, Siger n'était pas encore thomiste.

Échard, l. c., t. I, p. 395. — Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 387.

On aimerait à supposer que ces décrets lancés pour crime d'hérésie n'étaient que comminatoires; mais plusieurs faits attestent que les sentences inquisitoriales étaient strictement

(1) *Ut Suggerum de Brabantia et Bernerum de Nivella, S. Martini Leodiensis canonicos, de crimine hæresis probabiliter et vehementer suspectos, et qui in regno Franciæ dicebantur tale crimen incurrisse, juridice citent ad comparendum personaliter coram suo tribunali, apud S. Quintinum in Veromanduis.*

exécutées; et il y avait peu de temps, pour n'en rappeler qu'un exemple, que les Dominicains avaient fait brûler, à une des portes de Douai, dix hérétiques d'un seul coup, ce qui était encore au XVI[e] siècle, pour un de leurs écrivains du pays, l'objet d'une très-vive et très-sincère admiration.

Choquet, Sancti Belgii ord. Prædicator., p. 268-270.

Rien ne nous paraît plus dans le caractère de Dante, que la protestation poétique qu'il oppose aux persécutions dirigées contre le docteur de la rue du Fouarre, que cet appel au tribunal céleste en faveur d'un homme accusé et peut-être condamné sur la terre. Cet homme, qu'il avait connu sans doute, comme la plupart de ceux qu'il venge ou qu'il punit, avait été cité à comparaître devant un juge dominicain : c'est un autre Dominicain, le plus grand de tous, Thomas lui-même, qui, non content de l'absoudre, le fait asseoir auprès de lui dans l'assemblée des saints.

Nous croyons, mais toujours sans autorité formelle, que ce n'est qu'après de si rudes épreuves que Siger de Brabant, mûri par l'âge et l'expérience, illustra surtout son titre de membre de la société de Sorbonne par l'éclat de son enseignement public. En assignant à la grande célébrité de ses leçons les vingt dernières années du siècle, nous suivons une induction dont nous allons rendre compte, et qui pourra expliquer aussi le rang que Dante lui accorde, avec tant de solennité, dans son admiration et dans la gloire des bienheureux, près de saint Thomas. Il y a lieu de nous étonner que le fait sur lequel nous appuyons cette conjecture, n'ait été encore remarqué, non plus que les précédents, par aucun des commentateurs du poëte, bien qu'il soit attesté par plusieurs pages d'un livre fort connu, le recueil des historiens latins des croisades publié par Bongars, *Gesta Dei per Francos,* où le nom de Siger aurait dû fixer depuis longtemps l'attention.

Un des auteurs anonymes compris dans ce recueil, et qui, sans prendre d'autre titre que celui de *Patronus regius causarum ecclesiasticarum in ducatu Aquitaniæ*, s'adresse, vers l'an 1306, à Édouard I[er], roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, pour l'engager à reconquérir la terre sainte, ne parle qu'avec enthousiasme de Siger de Brabant, quoiqu'il nous apprenne qu'il avait entendu aussi Thomas d'Aquin. La mort du célèbre docteur, qu'il désigne en ces termes : *Ille prudentissimus frater Thomas de Aquino,* est de l'an 1274, et sa canonisation ne fut accordée aux frères Prê-

De Recuperatione terræ sanctæ, ap. Bongars., Gesta Dei per Fr., t. II, p. 316-361.

Ibid., c. 40. p. 335.

cheurs qu'en 1323; mais on sait que, dès sa première jeunesse, son nom n'était point répété sans une sorte de vénération. Tel est l'homme à côté duquel un contemporain ne craint pas, comme Dante lui-même, de placer Siger de Brabant.

Ibid., c. 44-55, p. 336-342.

Dans un plan d'éducation qu'il trace pour les hommes d'élite qu'il veut préparer, dès leur enfance, à recouvrer un jour les saints lieux et à garder leur conquête; dans ce plan religieux, scientifique et militaire, où il fait entrer la connaissance du grec et de l'arabe, et où il demande surtout que la république chrétienne se fortifie et s'élève par l'étude de la philosophie (*ad quod multum conferret, si philosophiæ studium in tota nostra republica fortiter augeretur*), il exprime sagement le vœu que l'on abrége, pour les études philosophiques de ces futurs possesseurs de la Palestine, les immenses commentaires d'Albert le Grand sur Aristote, et il ajoute, en nommant Siger après Thomas lui-même, singulier rapprochement qui s'est présenté aussi à l'esprit de Dante : « Il serait bon qu'ils eussent des Questions « naturelles, extraites des écrits, soit de frère Thomas, soit « de Seger et d'autres docteurs : *Item expediret quod Quæs-« tiones naturales haberent extractas de scriptis tam fratris « Thomæ quam Segeri, et aliorum doctorum.* » Or, nous allons trouver, dans les manuscrits que la Sorbonne avait conservés des docteurs du XIIIe siècle, ce titre même, *Quæstiones naturales*, à la tête d'un des ouvrages de Siger.

Ibid., c. 80, p. 358.

Ailleurs, le même auteur anonyme nous donne un fragment, malheureusement trop court, mais cependant caractéristique, des leçons de celui dont il s'honorait d'avoir été l'auditeur : « Lorsque la politique d'Aristote, dit-il, nous était « expliquée par un excellent docteur en philosophie dont j'é-« tais le disciple, maître Seger de Brabant, je l'ai entendu « qui disait que, pour régir les États, de bonnes lois valent « encore mieux que de bons citoyens, parce qu'il n'y a pas « et qu'il ne peut y avoir d'hommes si honnêtes, que les pas-« sions de la colère, de la haine, de l'amour, de la crainte, de « la cupidité, ne parviennent à corrompre..... Aussi, selon le « philosophe, dont il nous interprétait alors le traité sur le « gouvernement, les cités, qui étaient d'abord conduites par « la volonté absolue des rois, s'étant aperçues qu'un seul « homme punissait plus ou moins les délits suivant son ca-« price, et que de là naissaient les séditions et les guerres

« civiles, aimèrent mieux, pour faire cesser un tel abus, s'en « remettre au jugement des lois et des institutions, qui ne « font acception de personne, etc. (1). »

Cet auditeur inconnu et le voyageur florentin purent donc se rencontrer aux leçons du même maître, dont le ton satirique et hardi devait leur plaire à tous deux : à l'un, parce qu'il avait à se plaindre de l'administration de Philippe le Bel, qu'il accuse hautement de lui avoir fait perdre, en altérant les monnaies, au moins cinq cents livres tournois par an; à l'autre, parce qu'il est aisé de croire, à quelque date qu'on le fasse voyager en France, qu'il n'entendit point sans émotion un homme capable d'enseigner et de prouver la vérité, au risque de s'attirer l'envie et la haine, *invidiosi veri*.

Ibid., c. 81, p. 359.

Nous voudrions, à l'aide des textes inédits ou publiés que nous rapprochons ici, pouvoir donner des lumières nouvelles, et sur le moment où Dante vint à Paris, et même sur la certitude de ce voyage, auquel avaient dû le préparer les entretiens de Brunetto Latini, et dont Boccace n'a point douté, mais en le rejetant après l'exil du poëte. C'est, comme nous l'avons dit, vers 1306, que l'avocat d'Aquitaine proposait de renouveler les croisades, et il avait entendu saint Thomas, mort en 1274. Il faut donc placer à peu près dans cet intervalle les leçons de Siger, pourvu que ce soit avant la fin du siècle : comme c'est en 1300 que Dante se met à parcourir les trois régions de l'autre monde, il n'y rencontre que des personnages morts avant ce temps, excepté quelques traîtres dont l'âme est déjà en proie aux tortures infernales, tandis qu'un démon anime leur corps sur la terre. Nous avons d'ailleurs, jusqu'à 1300, quelque latitude, puisque les anciens commentateurs de Dante, qui sont loin de

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 276-304.

Voy. Bayle, Dict. crit., art. Dante, note K.

Bongars, ap. Gesta Dei per Fr., t. II, præf., fol. ult.

Inferno, cant. I, v. 1; cant. XXI, v. 112; Purgator., cant. II, v. 98.

Inferno, cant. XXXIII, v. 121.

(1) *Ad hæc facit id, quod super Politica Aristotelis determinavit præcellentissimus doctor philosophiæ, cujus eram tunc discipulus, magister Segerus de Brabantia : videlicet quod longe melius est civitatem regi legibus rectis, quam probis viris, quoniam non sunt, nec esse possunt aliqui viri tam probi, quin possibile sit eos corrumpi passionibus iræ, odii, amoris, timoris, concupiscentiæ. . . . . Ad quod accedit quod ait philosophus in dicta Politica : Primo quidem civitates regebantur rege, id est, propria voluntate dominantis in eis; sed quoniam reges amicos suos, quum delinquebant, minus, et inimicos magis debito puniebant, ex hoc oriebantur seditiones et bella; idcirco, ut hæc mala cessarent, cœperunt homines per leges et statuta, quæ nemini parcunt, salubriter judicare, etc.*

XIII SIÈCLE.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 285.
Benv. Cellini, Vita, p. 337. — Missirini, Vita di Dante, t. I, p. 164, 185.
Du Breul, Antiq. de Paris, p. 449, 479. — Du Boulay, Hist. univ. par., t. IV, p. 212. — Crevier, Hist. de l'univers. de Paris, t. II, p. 118, 303, 449, etc. — Pasquier, Recherches, liv. IX, c. 13. — Ménage, Dict. étym., t. I, p. 612. — Jaillot, Rech. sur Paris, t. IV, quart. 17, p. 21, 62. — Dulaure, Hist. de Paris, t. III, p. 33.
Dante, éd. de Milan, 1805, t. III, p. 134; éd. de Rome, 1816, t. III, p. 167.
Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 500.
Mss. de la Biblioth. roy., Suppl. fr., n. 7002[4], 7259, 7766, etc. — Le Grand d'Aussy, Vie privée des Fr., t. III, p. 161.
Ménage, l. c., p. 612. — Jaillot, l. c., p. 62.
Du Boulay, l. c., t. IV, p. 390; t. V, p. 573.
Ibid., t. III, p. 485.

nous satisfaire sur ce professeur de philosophie, s'accordent du moins à dire qu'il professa longtemps (1). S'il était vrai, comme l'a dit le seul Boccace, que ce fût à Paris que Brunetto mourut en 1294, on pourrait supposer que Dante, âgé alors de vingt-neuf ans, y était avec lui. Nous devons regretter que Benvenuto Cellini, qui avait recueilli la tradition d'un voyage de Dante en France avec Giotto, n'en ait point déterminé la date.

Les années précises entre lesquelles commencent et finissent les leçons de Siger de Brabant échappent donc à nos recherches; mais le lieu où Dante et l'anonyme purent y assister ensemble ne laisse aucun doute; c'est la rue du Feurre ou du Fouarre, *Straminum vicus, vicus Stramineus, vico degli Strami*. Cette rue de Paris, tracée, au commencement du XIII[e] siècle, sur un terrain du fief ou de la seigneurie de Garlande, près de la place Maubert, au pied de la montagne Sainte-Geneviève, réunissait les diverses écoles de philosophie ouvertes par les quatre nations de la Faculté des arts, et qui ne se tenaient que là; *locus Parisiis, ubi sunt scholæ philosophantium*, comme disent les anciens glossateurs du poëte. C'étaient les seuls cours publics de cette Faculté. L'historien du Boulay ne commence à en parler qu'après les premières années du XIV[e] siècle : nous avons, dans le texte de Dante, la preuve qu'ils étaient déjà très-florissants au XIII[e]. Jean de Paris, en 1304, y fut maître ès arts.

Le nom de la rue lui venait, selon les uns, de ce qu'on y vendait de la paille et du foin, comme on lit aussi, dès l'année 1394, dans les gloses italiennes; selon les autres, de la paille sur laquelle étaient assis les étudiants autour de la chaire du professeur. Mais ce nom peut très-bien venir à la fois et de la paille qui s'y vendait, et de l'emploi qu'on en faisait dans les classes. Il y a des traces nombreuses de cet usage, qui enseignait, dit-on, aux écoliers à être humbles devant leurs maîtres. Dans le serment que prêtaient les candidats à la licence avant leur examen, ils juraient qu'ils n'avaient rien donné au chancelier de Sainte-Geneviève, ni au sous-chancelier, ni à aucun de leurs suppôts, sinon deux sols, une fois payés, pour l'herbe et la paille. Pétrarque,

(1) Mss. de la Bibliothèque royale, Suppl. fr., n. 7002[2], Comment. extr. de Benvenuto d'Imola, *lungo tempo lesse in Paris logicha;* n. 7259, *tenne la cattedra più anni;* n. 4, *legit diu.*

en 1333, retrouva dans cette même rue la paille et les disputes, *fragosus Straminum vicus;* et rien n'était changé, lorsqu'une ordonnance du régent de France, datée de Compiègne en 1358, à la demande de l'université de Paris, qui, presque dès son origine, avait en ce lieu ses auditoires (*vicus... magistris ad legendum... assignatus*), fit fermer pendant la nuit les deux bouts de la rue, pour la défendre contre les turpitudes et les immondices que « la simplicité des mœurs « antiques, » tant admirée par Crevier, laissait amonceler autour des écoles.

En 1372, la nation de France, qui avait alors Pierre d'Ailli pour procureur, achète dans cette rue deux nouvelles salles de cours sous le même toit, et, l'année suivante, elle y accroît encore son domaine par l'achat d'une autre maison. La célèbre constitution de 1452, promulguée par le cardinal d'Estouteville, recommande expressément la régularité et l'ordre dans les leçons et les nombreux exercices de la rue du Fouarre, *in vico Straminis*. En 1507, les nations réunies font réparer, à frais communs, les barrières qui les protégeaient la nuit, et qui, le jour, ne laissaient point passer les voitures. C'est sans doute aussi pour écarter le bruit que les écoles s'opposent, en 1516, à l'établissement d'un pont qui devait prendre sur leur rue : le pont n'a été construit, en effet, qu'un peu plus loin. Rabelais, en 1533, parlait encore des « artiens sophistes de la rue du Feurre. » Ramus, en 1562, voulait qu'ils y reprissent leurs leçons, que les premiers éclats de la Réforme avaient sans doute interrompues, et qu'il avait suivies lui-même. Il ne paraît pas qu'elles y aient jamais recommencé; car les articles du grand édit promulgué en 1600 par Henri IV, où la rue du Fouarre est nommée, ne se rapportent probablement qu'aux examens, restés publics malgré l'institution des colléges de plein exercice, qui ne laissèrent plus sortir de leur enceinte cet ordre d'enseignement dont la publicité avait été déjà fort restreinte dès le commencement du XVe siècle. On voit du moins combien de temps régnèrent les écoles sur ce modeste empire. Les examens de philosophie s'y soutenaient encore au XVIIe siècle; ce n'était qu'au XVIe qu'avaient cessé de s'y faire entendre les leçons publiques de la Faculté des arts.

Ainsi, pendant quatre cents ans, dans ce coin humide et sombre de l'ancien Paris, l'intelligence, déjà presque libre, s'était exercée au combat, à la victoire; et c'est un nom que ces

Epist. senil., l. IX, ep. 1, p. 848.
Ord. des rois de Fr., t. III, p. 237, d'après le Trésor des Chartes, reg. 90, pièce 5. — Sauval, Antiq. de Paris, t. III, p. 103.
Hist. de l'univ. de Par., t. II, p. 118.
Du Boulay, l. c., t. IV, p. 973, 979. — Crevier, l. c., t. II, p. 483, 485.
Du Boulay, l. c., t. V, p. 573, 574. — Crevier, t. IV, p. 191.
Du Boulay, t. VI, p. 40. — Crevier, t. V, p. 68.
Du Boulay, t. VI, p. 73. — Crevier, t. V, p. 97.
Gargant., liv. II, c. 10, 17, t. III, p. 312, 433.
Advertissements sur la reformation de l'univ. de Paris, p. 36-50; ou Arch. curieuses, t. V, p. 133-140.
Du Boulay, t. IV, p. 911. — Lois et règl. concernant l'instr. publ., t. I, p. 10, art. 43 et 44.
Launoy, Navarr. gymnas. Hist., p. 104, 159, etc.

luttes périlleuses y rendirent populaire vers 1300, le nom d'un homme quelque temps proscrit, qui retentit aujourd'hui jusqu'à nous, parce qu'un autre proscrit l'a prononcé.

Saint Thomas, en attaquant l'université de Paris à Paris même, se laisse aller à quelques allusions dédaigneuses contre ces gens qui parlent aux enfants dans un coin, *coram pueris in angulis*. Il semble que le poëte ait voulu faire expier à l'apôtre de l'humilité ces mouvements d'orgueil, en lui faisant placer dans le ciel un des maîtres de cette modeste rue, qu'il consent à nommer enfin sans haine et sans mépris.

De Unitate intellect. contra averroistas, t. XIX, p. 252.

Quant aux rapports de Dante avec ce maître et avec l'université même, nous ne savons s'il y a lieu de se fier au récit de Jean de Serravalle, frère Mineur, évêque de Fermo, qui avait entendu Benvenuto d'Imola, et qui, dans son commentaire inédit sur le poëte, rédigé en 1416 au concile de Constance, s'exprime ainsi : « Dante fut bachelier dans l'université de Paris, où il lut les Sentences pour le grade de « maître; il lut aussi la Bible; il répondit à tous les docteurs, « selon l'usage, et fit tous les actes qu'on doit faire pour « obtenir le doctorat en théologie. Il ne lui restait plus que « l'*inceptio* ou le *conventus;* mais l'argent lui manqua pour « cet acte, et il revint en chercher à Florence, déjà regardé « comme un excellent disciple de la Faculté des arts, et « comme un parfait théologien. Noble par sa naissance, « doué d'un sens naturel très-élevé, il devint alors prieur « du peuple florentin, se mit à suivre les offices du palais, « négligea les écoles, et ne retourna pas à Paris (1). »

Dante, éd. de Rome, 1817, t. IV, part. 3, p. 6 et 29. — Voy. Ughelli, Ital. sacra, t. II, col. 714. — Concil., éd. de Labbe, t. XII, col. 184 et 187.

Missirini, Vita di Dante, t. I, p. 187.

Voy. Carpentier, Supplem. ad Cang. Glossar., voc. *Inceptio* et *Incipere*. — Du Cange, voc. *Conventatus*.

D'autres lui ont attribué, peut-être comme un souvenir de ses anciennes études, une thèse latine sur l'eau et la terre, soutenue à Vérone en 1320, et imprimée à Venise en 1508; d'autres prétendent qu'il répondit, en un seul jour, sur des points différents, à quatorze adversaires; d'autres l'appellent, en conséquence, *robusto disputatore in divinità;* mais, à nous

Dante, éd. de 1817, t. IV, part. 3, p. 16.

Vie de Dante, par Boccace, p. 58; par Negri, Scritt. fiorent., p. 140; par Manetti, p. 40; par Balbo, t. II, p. 221, etc.

(1) *Fuit baccalarius in universitate parisiensi, in qua legit Sententias pro forma magisterii; legit Biblia; respondit omnibus doctoribus, ut moris est, et fecit omnes actus, qui fieri debent per doctorandum in sacra theologia. Nihil restabat fieri, nisi inceptio, seu conventus, et ad incipiendum, seu faciendum conventum, deerat sibi pecunia : pro qua acquirenda rediit Florentiam, optimus artista, perfectus theologus. Erat nobilis prosapia, prudens in sensu naturali, propter quæ scilicet factus fuit prior in Palatio populi florentini, et sic cœpit sequi officia Palatii, et neglexit Studium, nec rediit Parisius.*

en tenir même au témoignage de l'évêque de Fermo, qui avait pu voir des contemporains du poëte, et qui nous paraît, comme plus tard Philelphe, se rapprocher de la vraisemblance en plaçant au moins un voyage de Dante en France avant ses charges publiques, c'est-à-dire, avant la fin du XIII[e] siècle, il y a encore, dans les détails qu'il donne, quelques difficultés, que les savants d'Italie parviendront sans doute à résoudre, surtout s'ils trouvent des documents nouveaux à combiner avec ceux que nous leur communiquons ici pour la première fois.

Si une présomption presque certaine paraît devoir résulter de ces diverses traditions, qui seront peut-être un jour plus complétement éclaircies, c'est que Dante suivit nos écoles; c'est que bientôt, lorsqu'il rencontra en Italie quelques-uns de ses anciens condisciples, ou français, ou des autres contrées de l'Europe, il put leur dire dans le langage du temps: *Fuimus simul in Garlandia*. Le fief de Garlande, dont la rue du Fouarre était une dépendance, concentrait alors dans ses étroites limites les études parisiennes, qui ne tardèrent pas à s'étendre sur toute la montagne nommée aujourd'hui le pays latin.

Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 334, 404.

Les dernières années de Siger de Brabant ne nous sont pas plus connues que la jeunesse du poëte de Florence. Il est probable que lorsqu'il inspira à celui-ci une vénération qui le lui fait égaler aux plus grands saints, il était rentré en grâce avec l'Église, et qu'il mourut, nous ne savons en quelle année, mais avant la fin du siècle, dans les sentiments les plus orthodoxes. Il paraît, selon le témoignage seul de Dante, qu'il aspirait, comme Albert le Grand, au repos de l'autre vie. De bons juges en matière canonique ont décidé que la Sorbonne n'aurait pas accepté d'un homme suspect dans sa foi les legs qui portent encore aujourd'hui son nom, comme les trois manuscrits de la Somme et de quelques opuscules de saint Thomas, accompagnés de cette note: *Hunc librum legauit pauperibus scholaribus de Sorbona mag. Syger de Curtraco, quondam decanus ecclesie B. M. Curtracensis.* Le père Échard, qui rappelle ces legs immédiatement après la sentence de comparution décernée par l'inquisiteur contre Siger de Brabant, *Suggerum de Brabantia,* comme une preuve que celui-ci n'était pas mort excommunié, reconnaît donc, ainsi que nous, le même personnage dans Siger de Courtrai et Siger de Brabant.

Flaminius, Magni Alb. vita, ap. Leandr. Alberti, de Vir. illust. Prædic., fol. 111 v°.

Mss. de la Biblioth. royale, fonds de Sorbonne, n. 525, olim 580; 543, ol. 593; 550, ol. 601.

Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 395.

XIII SIÈCLE.

S'il eut, en effet, besoin de se réconcilier, comment s'opéra cette conversion de l'ancien accusé de Saint-Quentin, mort doyen de Notre-Dame de Courtrai? fut-elle spontanée, ou vint-elle à la suite d'un arrêt de condamnation? Il est possible, comme nous l'avons fait pressentir, qu'on ait ainsi nommé le changement de parti qui, d'un ami de Guillaume de Saint-Amour et d'un défenseur ardent de ses doctrines, fit un ami des ordres mendiants, un partisan des frères Prêcheurs, un thomiste. De telles conversions furent alors très-fréquentes : le respect du saint-siége, les égards pour les préférences de l'autorité temporelle, la crainte de perdre de riches prébendes, purent agir sur les esprits. On sait que Guillaume, envoyé à Rome avec cinq autres sorbonistes, fut abandonné en route de trois de ses confrères, qui abjurèrent toute opposition aux bulles pontificales, protectrices des moines. Il faut voir quels édifiants récits un Dominicain du temps nous a laissés des derniers moments de ces anciens ennemis, revenus à résipiscence, et qu'on appelait des convertis.

Ant. de Sienne, Chron. fr. ord. Prædicat., p. 78, 85.
Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 202, 205.

« Chrétien de Beauvais, dit-il, malade et contrit, reconnut « que lui et ses complices n'avaient qu'un seul reproche à « faire aux religieux, c'est qu'ils ne pouvaient eux-mêmes les « égaler en savoir, en éloquence, et que pour cela leurs au« diteurs les méprisaient. Il ajouta que, ne voyant pas d'autre « moyen de racheter la grande injure qu'il avait faite à de « tels hommes, il voulait du moins, pour en manifester son « repentir, être enterré chez eux. »

Thomas de Cantimpré, Bon. univ. de ap., p. 178.

Laurent l'Anglais avait écrit un traité contre les Dominicains, une apologie de Guillaume de Saint-Amour : il se convertit aussi, et un des historiens des frères Prêcheurs en fait un bienheureux. Laurent, mort à Paris, fut enseveli dans l'église de ses anciens adversaires, après leur avoir légué ses livres. Siger, moins contrit sans doute, légua ses livres à la Sorbonne.

Id., ibid., p. 179. — Pits, Illustr. Angl. scriptor., p. 341. — Du Boulay, Hist. univ. par., t. III, p. 697. — Ancillon, Mél. crit., t. I, p. 123. — Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 417.

Il y avait longtemps que l'ordre de Saint-Dominique appelait à son aide, pour ses amis et contre ses ennemis, l'intervention de la justice divine. Philippe de Grève, chancelier de Notre-Dame de Paris, qui avait défendu son évêque contre l'invasion des nouveaux ordres, et ses propres revenus contre ce vœu de pauvreté si bien prêché par les frères, ne se convertit point du tout. Voici ce que les Dominicains racontent de lui : « Vainement son évêque, en le visitant à

Ant. de Sienne, ouv. cité, p. 44.
Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 184, 191.
Thom. de Can-

« son lit de mort, le supplia de ne conserver qu'un seul de « ses nombreux bénéfices, et s'engagea même à le dé- « dommager à ses dépens. — Non, répondit-il, je veux voir « si c'est un cas damnable. — Il mourut ainsi, le 25 dé- « cembre 1237. A quelques jours de là, l'évêque, après ma- « tines, voulant prier, vit, entre lui et sa lumière, comme « l'ombre d'un homme, ombre triste et hideuse... C'était le « chancelier de l'église de Paris. »

timpré, ouv. cité, p. 71. — Calmet, Apparitions, t. I, p. 396.

Le même merveilleux se retrouve dans la conversion de Siger de Brabant : il ne fallait pas moins pour changer le cœur de celui qui avait osé jadis écrire contre Thomas lui-même. Comme il y a dans cette légende, que des gloses inédites de la Divine Comédie nous ont heureusement conservée, un vague souvenir d'une vieille histoire qui circulait dès le XII[e] siècle, nous commencerons par traduire celle-ci telle que nous la transmet, d'après Pierre le Chantre et quelques autres, le Miroir historial de Vincent de Beauvais : « Deux « jeunes clercs de Nantes, du temps de l'empereur Henri IV, « s'étaient engagés à venir, dans les trente jours qui sui- « vraient leur mort, se donner des nouvelles de l'autre vie. « En effet, l'un des deux, au bout de quelque temps, ap- « parut, maigre et pâle, à son ami tout éveillé : Me voici ; je « suis en enfer. — Eh bien, je t'aiderai par des prières, des « jeûnes, des aumônes. — Non, mes peines sont éternelles. « Veux-tu savoir ce que je souffre? Et il lui lança trois gouttes « du feu infernal. Comme l'autre hésitait encore : Tiens, lis, « s'écria le damné, en lui faisant voir profondément em- « preinte sur l'une de ses mains une effroyable inscription, « qui accusait les évêques et le clergé séculier de la perdition « des âmes. Il disparut alors, et le survivant, plein de terreur, « après avoir vendu tout ce qu'il possédait et distribué l'ar- « gent aux pauvres, alla se faire moine à Saint-Mélaine de « Rennes. »

Vinc. de Beauvais, Speculum historiale, l. 25, c. 89, fol. 332 v°, et les auteurs cités par Du Boulay, Hist. univ. par., t. II, p. 393, 774. — Jac. de Voragine, Aur. Legend., c. 158. — Passavanti, dans les Curiosités italiennes de Valery, p. 12.

Les gloses manuscrites du dixième chant du Paradis, copiées par André d'Orviète en 1389, et qui paraissent extraites presque toutes du grand commentaire de Benvenuto d'Imola, rédigé vers 1375, n'ont emprunté qu'un trait à ce récit ; mais elles font entendre jusqu'où allait la haine contre Siger avant sa conversion, puisqu'elles montrent en lui, non pas seulement l'ennemi des frères, l'hérétique, mais un infidèle, c'est-à-dire, un musulman ou un païen. Voici la note, traduite mot à mot : « Le poëte dit que saint Thomas lui fit voir encore

Mss. de la Biblioth. royale, Suppl. franç., n. 2679, fol. 120 ; n. 7002², fol. 344 v°, etc.

« l'âme de Sigier de Bramant, docteur moderne de Paris, qui « y professa longtemps la logique. Il était infidèle, et c'est « à lui qu'arriva ce que je vais raconter. Un de ses disciples, « qui venait de mourir, lui apparut une nuit en songe, tout « couvert de sophismes, et lui dit combien il souffrait en « enfer. Pour lui donner une idée de ses peines, il lui de- « manda d'ouvrir la main, et y versa une goutte de sueur. « si vive et si cuisante, que Sigier s'éveilla, quitta dès ce « moment les écoles, se fit baptiser, et, devenu le saint ami « de Dieu, s'efforça toujours d'assujettir les doctrines des « philosophes à la sainte foi catholique (1). »

Ce témoignage, répété ou indiqué dans plusieurs gloses, et que nous n'avons rencontré que depuis nos premières conjectures, nous les fait aujourd'hui proposer avec plus de confiance. Il y a bien ici, outre le souvenir d'une ancienne apparition, devenue populaire, ce grossier travestissement du crime d'hérésie imputé à Siger : celui qu'on ne regardait que comme un chrétien suspect, n'est pas même baptisé. Il y a, de plus, une altération évidente du nom de son pays. Peut-être, enfin, tout cela n'a-t-il été suggéré que par la lecture du grand poëme théologique, écrit lui-même sous l'inspiration de tant de semblables récits. Mais on reconnaît du moins, à travers les puérilités et les erreurs de l'interprète, que dans le temps, assez voisin du poëte, où fut rédigé ce commentaire, le célèbre thomiste béatifié par Dante passait pour être Siger de Brabant.

(1) N. 2679, fol. 120 : *Dice che li mostrò ancora l'anima di Sigieri di Bramante* (lisez *di Brabante*), *il quale era ualentissimo huomo in tutte le scienze, ed era infedele, ed era dottore in Parigi; e si li occorse questo caso che, essendo morto uno di suoi scolari, si li apparue una notte in uisione, e si li mostrò come elli sosteneua assai pene, e fra l'altre pene che li mostrò, si li fece tenere la man aperta, e si li goccilò una gocciata di sudore in su la mano di quello che di dosso li usciua, e si fu cocente che, a quella pena cosi fatta, questo Sigieri si destò, e per questa si fatta cascione elli abandonò lo Studio, e si si batizò, e diventò santo amico di Dio, e sempre si sforzò a douere fermare i detti di filosofi alla santa fê cattolica.* Au fol. 153 v°, cette copie, faite par André d'Orviète, est datée de 1389. — La note du n. 7002[2], fol. 344 v°, est ainsi conçue : *E qui dobiamo sapere che questo ultimo spirito fu uno dottore moderno di Paris, il quale lungo tempo lesse in Paris logicha. Al quale uno suo discepolo, che morto era, si aparue tutto couerto di sofismi, etc.* Le reste manque. Il y a dans le n. 2, *cum cappa plena cedulis*; dans le n. 5, *cohopertus sofismatibus*. Dans le n. 4, où ne se trouve point cette histoire, on lit plus correctement, *Sigerius, natione de Brabantia.*

Il nous reste à voir quelle sorte d'instruction Dante put recueillir aux cours que faisait, dans la rue du Fouarre, le professeur Siger; car nous avons les cahiers de ses leçons.

SES ÉCRITS.

C'est au poëme de Dante que Siger doit sa renommée plutôt qu'à ses propres ouvrages. Il paraît que les copies des divers traités qui portent son nom, et que nul, à notre connaissance, n'a jamais tenté de mettre en parallèle avec la gloire qu'un autre lui a faite, n'avaient été conservées que dans la bibliothèque de l'ancienne Sorbonne, de cette maison d'étude et d'enseignement à laquelle il était associé. Cependant il ne les lui avait pas léguées lui-même, comme les manuscrits de plusieurs ouvrages de saint Thomas, où l'on peut lire encore le nom du donateur Siger de Courtrai : nous verrons tout à l'heure que les siens y avaient été déposés par d'autres docteurs, qui appartenaient, ainsi que lui, au nord de l'ancien territoire des Gaules, par Godefroi de Fontaines, Henri Pistoux, chanoines de Liége, et par Gérard de Maestricht, appelé quelquefois Gérard d'Utrecht; soin religieux qui les a sauvés de la destruction, sinon de l'oubli. Nous les avons retrouvés dans l'héritage littéraire transmis à la Bibliothèque royale de France par cette vénérable société.

Au moment où nous allons toucher à ces livres qui paraissent n'avoir pas été ouverts depuis six cents ans, gardons-nous bien de nous laisser éblouir par le suffrage du disciple dont quelques paroles ont perpétué jusqu'à nous la grandeur du maître. Ne cherchons dans ce maître ni la poésie, ni l'imagination, ni l'éloquence : il professait la philosophie scolastique, c'est-à-dire qu'il exposait et commentait, dans une des écoles de l'université de Paris, les doctrines qui seules, ou presque seules, pouvaient alors y être enseignées, celles d'Aristote. De longues subtilités sur les règles les plus épineuses de la logique, les hypothèses d'une métaphysique entortillée, toutes ces dictées de l'école, dans un style rigoureusement technique, et d'autant plus riche en énigmes, qu'on ne devinait le texte que par des versions latines du grec ou de l'arabe, ne sauraient plus avoir aujourd'hui cette vie, ce mouvement, cet accent passionné, qui donnaient tant d'attrait aux ardents combats de l'intelligence, aux vicissitudes de la défaite et de la victoire, et qui faisaient que

des hommes tels que Dante et Pétrarque ne pouvaient jamais oublier qu'ils avaient entendu un jour, dans une humble rue d'une ville encore barbare pour eux, les cris de guerre des thomistes et des scotistes, et l'orgueilleux fracas de leurs arguments. Cette voix éclatante de la vieille controverse, qui émut de si grands esprits, est éteinte; il ne reste qu'un triste amas de syllogismes. Siger lui-même nous apparaîtrait, comme dit la légende, *tutto coperto di sofismi,* qu'on ne l'écouterait plus.

Cette philosophie, animée alors par la dispute, semblera donc bien froide et bien morte dans les divers ouvrages ou fragments d'ouvrages que nous allons successivement parcourir, en indiquant toujours avec soin les premiers mots de chacun, afin d'aider à retrouver, s'il est possible, d'autres exemplaires de ces traités, dont la copie qui est sous nos yeux peut passer pour unique jusqu'à présent.

Les écrits qui portent le nom, soit de Siger de Courtrai, soit de Siger de Brabant, sont confondus avec beaucoup d'autres dans quatre grands cahiers de philosophie, transcrits sur parchemin, sans doute par des étudiants, au XIIIe et au XIVe siècle. Ils sont joints à des traités philosophiques d'Aristote traduits en latin, à des versions latines des commentaires de Thémistius, de Jean Philopon, d'Avicenne, à ceux d'Albert le Grand, de saint Thomas, de Buridan, etc. La transcription de ces livres usuels est, presque partout, de cette petite écriture mêlée de minuscule et de cursive, familière aux écoles, hérissée d'abréviations qui réduisent souvent les mots à une seule lettre, et tout à fait propre à décourager la patience et les yeux du lecteur, qui, depuis l'imprimerie, a beaucoup moins l'habitude de lire ce qui n'est pas écrit. Quoique ces copies de livres déjà obscurs par eux-mêmes semblent les condamner à être inintelligibles, et qu'il y en ait d'une écriture plus détestable encore, il est cependant à croire que ce n'est pas la seule cause pour laquelle on a cessé de lire de tels ouvrages. L'imprimerie en a propagé tant d'autres qui n'apprennent rien, qu'il faut supposer que ceux qui sont restés inédits ont été jugés encore plus inutiles.

Fonds de Sorbonne, n. 940, fol. 1-7.

1° *Summa modorum significandi, mag. Syguerii de Curtraco*, tel est, dans le manuscrit 940 du fonds de l'ancienne Sorbonne, coté d'abord 1183, le titre du traité par lequel nous commençons, pour mieux suivre l'ordre des Œuvres d'Aristote. Ce titre est d'une main plus récente que le traité

même, première pièce d'un grand volume in-folio, écrit au XIII[e] siècle, et légué aux pauvres écoliers de Sorbonne par Gérard de Maestricht (*ex legato magistri Gerardi de Traiecto*), qui doit avoir été lui-même docteur de cette maison. L'ouvrage, transcrit sur deux colonnes, de cinquante-huit lignes chacune, débute par ces mots : *Quoniam grammatica est sermocinalis scientia, sermonem et passiones eius in communi, ad exprimendum principaliter mentis conceptus per sermonem coniugatum, considerans; conceptus autem mentis duplex....* C'est un commentaire assez confus d'une partie du traité aristotélique Περὶ ἑρμηνείας, de cet ouvrage reproduit sous tant de formes diverses, pendant plusieurs siècles, dans toutes les écoles.

Ibid., fol. 19 et 20.

2° Si cette analyse grammaticale, sous la forme abrégée que l'auteur lui donne, semble à peu près entière, l'extrait suivant, compris dans le même recueil, est fort défectueux; car il n'en reste que deux feuillets, terminés par cette souscription : *Expliciunt Fallacie a magistro Sigero de Curtraco compilate.* Le court fragment qui nous a été conservé de cette partie de la logique, toujours fort développée dans les écoles, et que saint Thomas avait aussi traitée, commence par ces exemples : *Aut, quod scriptum est, scripsit aliquis; scriptum autem est. Nunc quoniam tu sedes, oratio autem falsa erat, aut vera, cum scribebatur; ergo simul scribebatur vera et falsa. Soluitur ut prius, nisi quod oratio falsa signata quoad modum qualitatis, non per modum essentie, seu abstracti. Aut, quod ambulat, calcat; ambulat autem totam diem; ideo, etc. Soluitur ut prius, nisi quod tota dies signata est per modum quantitatis, non per modum essentie, seu abstracti. Aut, quidquid bibisti, habes in corpore; cyphum bibisti; ergo cyphum habes in corpore. Soluitur,* etc. On voit qu'il s'agit de l'art de résoudre et de réfuter les sophismes, qui fait le sujet du traité d'Aristote Περὶ σοφιστικῶν ἐλέγχων.

Quoique le fragment soit court, nous y retrouvons l'examen de presque tous les faux raisonnements dont parle Aristote, *fallacia accidentis, fallacia secundum quid, ignoratio elenchi, petitio principii,* etc. Dans cette récapitulation, non moins élémentaire que la précédente, il y avait tout aussi peu de place pour quelqu'un de ces sentiments individuels, de ces traits de caractère, qui aident à reconnaître un auteur dans ses ouvrages. Siger n'est encore qu'un abréviateur assez exact. Nous n'avons entrevu, au moins jusqu'ici, dans

cette modeste étude de la logique alors enseignée partout, rien qui pût armer contre lui tant d'inimitiés. Il paraît cependant que, selon la tradition, cette partie de ses leçons lui fit surtout des ennemis, probablement dans les rangs des scotistes, presque tous de l'ordre de Saint-François; car l'*Ottimo commento* de la Divine Comédie, daté de 1370, explique ainsi le dernier vers du portrait de Siger : *E dice che leggeua inuidiosi ueri, però che lesse li Elenchi.*

Tom. III, p. 257.

3° Une connaissance profonde du métier de raisonneur se montre encore plus dans l'ouvrage ainsi désigné par le copiste au dernier feuillet : *Explicit Ars posteriorum edita a magistro Segero de Colterctro.* C'est le cinquième traité d'un recueil in-folio, coté autrefois 1210, aujourd'hui 956, écrit au XIV[e] siècle sur deux colonnes, estimé trois florins, et légué à la Sorbonne par maître Henri Pistoux dit de Lewis, maître en théologie, chanoine de Liége, associé de ladite maison. Nous croyons y voir l'ouvrage capital de Siger. celui qui fait le mieux revivre à nos yeux le subtil logicien, l'argumentateur puissant, l'homme entre les mains de qui les formes artificielles du raisonnement, nées du génie d'Aristote, purent quelquefois devenir des armes terribles, que l'envie aurait voulu briser, parce qu'elle ne savait pas s'en servir avec autant d'éclat; l'homme enfin que Dante, saisi à son tour du spectacle de cette brillante escrime, caractérise si bien par un mot, qui est, comme nous le verrons, un mot de Siger lui-même, *sillogizzò.*

Fonds de Sorbonne, n. 956, fol 60-72.

L'ouvrage, qui ne paraît être ni sans transpositions ni sans lacunes, offrait dans son ensemble, à en juger par la table, une série de deux cent quinze questions sur la seconde partie des Analytiques d'Aristote. Les minutieuses discussions de ce traité du maître, qui paraissent quelquefois indignes d'un grand philosophe, s'expliquent par l'intention de prémunir les esprits contre le mauvais usage que les sophistes pourraient faire d'un admirable instrument. De là toutes ces combinaisons abstruses, qu'il ne cherche lui-même à épuiser que pour qu'on n'en fasse pas des occasions d'erreurs; tous ces singuliers problèmes, sur lesquels il ne s'exerce que parce que rien ne lui semble méprisable pour la recherche de la vérité. Que l'on juge quel trésor d'argumentations inextricables de tels livres, recommandés par le nom d'Aristote, ont dû fournir à la scolastique! Ceux qui voudront en avoir une idée n'auront qu'à parcourir les titres des deux cent

quinze questions, et à demander ensuite la solution de quelques-unes à l'ouvrage même. Ils verront les précepteurs de la raison humaine, sous prétexte d'éclaircir les notions communes, les envelopper de ténèbres, et, pour mieux s'élever jusqu'au vrai, se perdre dans des chimères.

Voici les premières questions: *Quid est syllogismus contrarie deceptionis? Quid est syllogismus infirmus? Quid est syllogismus fatuus? Quid est syllogismus medicus? Quid est syllogismus diuersiuus?*..... Les réponses commencent ainsi: *Ad primum dicendum est, quod syllogismus contrarie deceptionis est syllogismus ignorantie.* Puis viennent bien d'autres syllogismes, *lingiosus, falsigraphicus* (qu'on a mieux nommé *pseudographicus*), *ostensiuus*, etc. Presque toute la logique est comprise dans ces nombreuses questions, et il y en a même quelques-unes qui vont au delà; mais elles se renferment le plus souvent dans les limites de l'art syllogistique, dont aucun point n'est oublié. Il est triste seulement de voir ce grand art dégénérer quelquefois en stériles paroles, et même en bouffonneries. C'étaient probablement les écoliers de la rue du Fouarre qui avaient inventé cette définition du syllogisme appelé *fatuus,* titre qui pouvait convenir à beaucoup d'autres: *Syllogismus fatuus est, qui est ex diuersis propositionibus diuersimode sumptis, dicendo: In noua fert animus; ergo tu es asinus.* Ce début des Métamorphoses d'Ovide, devenu la première proposition d'un argument, vient sans doute des jeunes gens qui passaient des études littéraires aux classes de philosophie; mais c'est là une définition et un exemple que leur illustre maître aurait bien dû leur laisser.

Chauvin, Lexic. philosophic., p. 646.

Qu'est-ce, enfin, que *bene syllogizare?* Telle est la deux cent-douzième question, qui aurait pu, sans inconvénient, être résolue la première. On répond: *Bene syllogizare est ex probabilioribus et notioribus propositum demonstrare.* Soit, tout bon raisonneur peut répondre ainsi; mais deux cent quinze réponses de cette sorte n'empêcheront pas de mal raisonner.

4° Au même ordre d'études appartiennent encore d'autres Questions de logique (*Questiones logicales*), qui n'occupent que trois colonnes dans un manuscrit in-folio du XIVe siècle, légué par maître Guillebon à la Sorbonne, où il portait le n° 1227, remplacé aujourd'hui par le n° 963. Ces questions, qui paraissent extraites d'un plus grand ouvrage, ont pour

Fonds de Sorb., n. 963, fol. 56 v°, col. 2. — 57 v°, col. 1.

titre : *Incipiunt Questiones logicales ordinate a magistro Sigero de Brabantia.* Elles commencent ainsi : *Uaria discutienda per ordinem proponimus. Primum est, utrum terminus conceptionis significet uniuersaliter conceptum mentis, sicut quidam uolunt. Secundum est, utrum uniuersaliter significet formam, sicut Plato uoluit, uel et aggregatum. Tertium est, utrum anima per terminum conceptionem sit significabilis.*

Dans ces trois discussions, qu'on ne doit pas s'étonner de trouver obscures, et qui sont incomplètes, l'auteur cite les commentaires de Thémistius et d'Averroès sur le traité de l'Ame, et il renvoie à un de ses propres ouvrages, qu'il désigne par le commencement : *Et si uniuersalia, in quantum uniuersalia, esse conceptus mentis quis dubitet, requirat in rescripto a nobis, quod sic incipit : Significatum est nobis nonnullos doctores,* etc. Nous n'avons point retrouvé ce traité, dirigé contre des docteurs contemporains, et où les scotistes ne devaient pas être épargnés.

5° A défaut de cet ouvrage, qui nous aurait expliqué peut-être quelques-unes des haines que l'infatigable logicien suscita contre lui, les controverses suivantes, les plus hardies de celles qui nous sont parvenues sous son nom, nous mettront à portée de juger combien ces assauts de dialectique, où l'on ne cherchait que la gloire de disputer, pouvaient faire naître, autour d'un chef d'école, de susceptibilités ombrageuses, et même d'accusations redoutables. Il s'agit de ces thèses qu'on appelait *impossibles*, et qu'il ne faut pas confondre avec les insolubles. Le monde du réel et du vrai ne suffisait plus à ces esprits ambitieux : l'enivrement de leurs syllogismes et le bruit triomphal de leurs paroles irréfragables, marchant en bataille rangée sous la forte discipline de l'argumentation, les entraînaient dans un monde fantastique, où ils se créaient des difficultés pour les résoudre, des impossibilités pour les prouver. Ces orgueilleux caprices n'étaient point sans péril, non-seulement pour le maître, mais aussi pour la science; car, outre les doutes qu'enfantaient ces folles questions, c'était fausser et affaiblir soi-même, dans un stérile tournoi, le glaive destiné à vaincre de vrais ennemis.

Fonds de Sorbonne, n. 1334, fol. 106-110.

Les thèses *impossibles* de Siger font partie d'un manuscrit du XIII[e] siècle, petit in-folio, légué à la Sorbonne par maître Godefroi de Fontaines. Ce manuscrit fort épais, estimé quarante sols, est marqué de cette honorable injonction,

Cathenabitur, par laquelle on ordonnait qu'il fût placé dans la bibliothèque commune, à l'usage des étudiants en théologie, *ad communem sociorum utilitatem*. Il était coté autrefois 163; il porte aujourd'hui, dans le fonds de l'ancienne Sorbonne, le n° 1334. L'ouvrage du docteur brabançon, dont quelques feuillets sont transposés et dont la fin manque, n'a point de titre; mais dans la table générale qui termine le volume, et qui est du même temps, on lit : *Impossibilia Sygeri de Brabantia*.

Catal. des mss. de Sorbonne, en 1290. Biblioth. de l'Arsenal, mss. fr., hist., n. 855, p. 223.

Le début de ce livre sera plus étrange pour nous qu'il ne l'était, à ce qu'il semble, pour nos aïeux : *Conuocatis sapientibus Studii parisiensis, proposuit sophista quidam impossibilia multa probare et defendere. Quorum primum fuit, Deum non esse. Hoc enim primum improbabile, cum eius oppositum sit primum necessarium. Probabat tamen id multipliciter; primo sic : Non omnia habent causam unam; ergo Deus non est*, etc. On croirait volontiers, à voir certains usages, que notre ancienne société ne se prenait pas au sérieux : l'Église se tournait en dérision par ses fêtes de l'Ane et des Innocents; l'art chrétien, par ses grotesques; la royauté, par ses fous de cour; la justice, par ses plaidoyers burlesques. La scolastique, cette autre puissance, devait avoir aussi ses jours de moquerie contre elle-même. Dante se rappelait peut-être ces tristes jeux des écoles de Paris, lorsqu'il faisait dire au diable que lui aussi il était logicien :

Tu non pensavi ch' io loico fossi.

Infern., cant. XXVII, v. 123.

Plusieurs autres thèses ne sont pas moins dignes de cette logique infernale, comme la cinquième proposition, contre l'imputabilité des actes humains : *Quinto proponebatur, quod in humanis actibus non esset actus malus, propter quam malitiam actus ille deberet prohiberi*, *et animas ex eo puniri. Et hoc sic argumentabatur : Nullus actus eueniens ex ordine prouidentis prouisoris puniri debet et prohiberi, precipue punitione ordinata per eumdem prouidentem prouisorem. Sed actus humani, etiam mali, proueniunt ex ordine primi prouisoris prudentissimi. Quare*, etc. La seconde thèse, renouvelant tout le pyrrhonisme, a pour objet d'établir qu'il n'y a en ce monde que des apparences et des songes, *simulacra et sicut sompnia*, *in quibus non simus certi de existentia alicuius rei*, etc. D'autres ne sont que puériles,

comme la troisième, où l'on prétend que la guerre de Troie dure encore, parce qu'elle a sa place dans le temps, et que le temps dure encore.

On pourrait dire que chacun de ces paradoxes est successivement réfuté, selon le plan quelquefois suivi dans la Somme de saint Thomas, et que ce mot, *Solutio*, annonce d'autres syllogismes opposés à ceux du sophiste de Paris. Mais nous n'en croirons pas moins que cette argumentation publique contre des vérités nécessaires était d'un fort mauvais exemple, et nous aurons pour nous une grave autorité : « Proposer des objections, dit Fleury, sur toutes les questions, « c'est faire imaginer qu'elles sont toutes problématiques. « Il ne faudrait soumettre à la discussion que ce qui peut « effectivement être révoqué en doute par un homme de « bon sens. » Cette opinion nous semble d'une haute sagesse. Le monde ancien s'amusait des dangereuses frivolités de la sophistique des Grecs ; mais s'attendrait-on à les retrouver dans les écoles de ces siècles chrétiens, plus connus par une croyance soumise que par les libres fantaisies de la discussion ?

Hist. ecclés., cinquième Disc., t. XVII, p. 30.

6° Les leçons sur la physique d'Aristote, dans laquelle était comprise, comme on sait, la théorie de l'âme, se réduisent maintenant à peu de chose : c'est le manuscrit 963 du fonds de Sorbonne, indiqué déjà plus haut, qui nous en a conservé deux fragments, le premier sous ce titre : *Incipiunt Questiones naturales ordinate a magistro Sygero de Brabantia,* et commençant par ces mots : *Dubitant nonnulli.* On se souvient que les Questions naturelles de Siger étaient placées, dans l'estime des contemporains, à côté de celles de saint Thomas. Ce n'est point d'après les généralités fort confuses, entassées dans cette espèce de prologue, et dans la question sur le mouvement qui s'y trouve jointe, qu'il serait possible aujourd'hui d'approuver ou de combattre ce jugement.

Fol. 52 v° — 53 v°.

L'autre fragment des Questions naturelles est intitulé : *Incipiunt Questiones de anima intellectiua ordinate a magistro Sigero de Brabantia*, et il commence ainsi : *Cum anima sit aliorum conscientia*, etc. Ce court traité nous paraissant un des plus méthodiques et des plus complets qui soient restés de Siger de Brabant, nous allons en traduire la proposition et la division : « L'âme (1) étant la conscience de

Fol. 53 v°. — 56 v°.

(1) *Cum anima sit aliorum conscientia, turpe est ut se ipsam ignoret. Se ipsam enim ignorans, quomodo de aliis fida putabitur? Est autem unum*

« toutes choses, il est honteux qu'elle s'ignore elle-même. « Si, en effet, elle s'ignore elle-même, comment son témoi- « gnage passera-t-il pour fidèle? Il est surtout, dans l'essence « de l'âme, un point qu'on voudrait connaître, c'est sa dis- « tinction d'avec le corps ; difficulté qui, selon le commen- « taire sur l'introduction des livres de l'Ame, ne doit pas « cesser d'être devant nos yeux. Aussi, à la demande de nos « amis, et pour satisfaire, autant qu'il est en nous, à leur « ardeur de s'instruire, nous allons, dans le présent traité, « recueillir sur cette question les opinions des philosophes « approuvés, sans rien affirmer de nous-mêmes. Les chapitres « de ce traité seront au nombre de dix : le premier recher- « chera ce que nous devons entendre par ce mot, âme; le « second, qu'est-ce que l'âme; le troisième, comment l'âme « intellective est la perfection du corps et de la forme; le « quatrième, si cette âme est incorruptible, ou si elle doit « l'être éternellement dans l'avenir; le cinquième, si elle est « éternelle dans le passé; le sixième, comment elle peut se « séparer du corps, et quel est son état après la séparation; « le septième, si cette âme se multiplie par la multiplication « des corps; le huitième, si, dans l'homme, le végétatif, le « sensitif et l'intellectif appartiennent à la même substance « de l'âme; le neuvième, si l'opération de l'intellect est sa « substance; le dixième, s'il a en lui les formes des choses « qu'il perçoit. »

Ces questions épineuses, que nous reproduisons dans le

quod anime de esse multum scire desiderant, scilicet qualiter contingat a corporibus separari : unde et, sicut dicit commentum super prologum de Anima, hanc questionem semper debemus ponere in directo oculorum nostrorum. Et ideo, exposcentibus amicis, eorum desiderio pro modulo nostre possibilitatis satisfacere cupientes, quid de predicta sentiendum sit, secundum dogmata philosophorum probatorum, non aliud ex nobis asserentes, presenti tractatu proponimus declarare. Huius autem tractatus ·X· sunt capitula : primum est, quid nos debeamus intelligere per nomen anime; secundum, quid sit anima; tertium est, qualiter anima intellectiua sit perfectio corporis et forme; quartum, utrum anima intellectiua sit incorruptibilis, uel incorruptibilis eterna in futuro; quintum est, utrum sit eterna in preterito; sextum est, qualiter a corpore sit separabilis, et quem statum habeat separata; septimum est, utrum anima intellectiua multiplicetur multiplicatione corporum humanorum; octauum est, utrum uegetatiuum, sensitiuum et intellectiuum in homine pertineant ad eamdem substantiam anime; nonum, utrum operatio intellectus sit eius substantia; decimum, utrum habeat in se formas rerum quas intelligit.

langage qui servait à les exprimer et qui ne les rendait pas plus faciles, sont résolues ici d'après Aristote, d'après le commentaire de Thémistius et celui de saint Thomas sur les livres de l'Ame, et l'avant-dernière question, d'après Rabbi Mosès ou Maimonides, dans lequel l'auteur fait remarquer une grande conformité de doctrine avec Aristote. Il oublie ensuite, lui ou le copiste, la dixième et dernière question, et termine brusquement ce résumé par une vive exhortation à de laborieuses études, qui pourront dissiper les doutes, et qui donneront du moins quelque prix à la vie, *cum uiuere sine litteris mors sit, et uilis* (lisez *uiui*) *hominis sepultura.* Les anciens avaient dit : *Otium sine litteris mors est*, etc. On aime à entendre cette parole, prononcée autrefois dans Rome lettrée et polie, répétée plusieurs siècles après par d'autres hommes, pour qui tout est changé. Si une longue barbarie sépare ceux-ci de leurs maîtres, si l'idiome qu'ils ont hérité d'eux, et dans lequel ils rendent la même pensée, est moins correct et moins pur, ils se rapprochent du moins encore par l'examen curieux des mystères de l'existence humaine, et par cette vie de l'âme, qui est la véritable vie.

Fol. 56 v°, col. 2.

Sénèque, Epist. 82.

Voilà les ouvrages, inédits jusqu'à présent, et l'on peut même dire inconnus, que nous avons retrouvés avec le nom du péripatéticien Siger. Il est probable qu'il en avait rédigé beaucoup d'autres, et que, dans son cours d'explications aristotéliques, il avait, comme Albert le Grand et saint Thomas, compris aussi les traités du philosophe sur la morale et sur le gouvernement. Nous pouvons le dire avec certitude des livres de la Politique, puisqu'un de ses auditeurs nous atteste qu'il l'avait entendu, en expliquant ces livres, proclamer que, si un État doit désirer pour chefs de bons citoyens, cependant, comme les hommes sont faibles et faciles à corrompre, il doit encore plus désirer d'être régi par de bonnes lois.

De Recuper. terr. sanctæ, c. 80, p. 358.

Aristote était donc alors plus que jamais le suprême docteur des écoles, *il maestro di color che sanno.* Le statut qui réforma, en 1366, les études des Facultés, nous apprend qu'il fallait, pour arriver au grade de bachelier dans celle des arts, avoir assisté aux leçons sur les ouvrages d'Aristote dont nous venons de rappeler les titres, c'est-à-dire sur l'*Organon* ou le recueil des traités de logique, et sur une

Dante, Inferno, cant. IV, v. 130.

Du Boulay, l. c., t. IV, p. 390. — Crevier, t. II, p. 450.

partie au moins du traité de l'Ame. On y joignait, pour la licence, la plupart des livres de physique, et pour la maîtrise, ceux de morale. Ce règlement ne consacrait sans doute que ce qui était depuis longtemps en usage; car la philosophie aristotélique, condamnée au commencement du XIII[e] siècle, n'avait cessé, depuis, de se réhabiliter et de faire des progrès dans la confiance des écoles. Or, tels sont précisément, comme on a pu le reconnaître, les cours que Dante avait dû suivre sous le professeur Siger, pour obtenir les grades que l'évêque de Fermo lui suppose dans l'université de Paris; et c'est ce qui semble donner un nouveau poids à son témoignage. La même constitution prescrit, et cela sans aucune dispense, de n'admettre de candidat au grade de bachelier qu'après deux ans d'études faites à Paris, *nisi ad minus fuerit studens Parisius per duos annos;* d'où il résulterait que Dante, qui fut, d'après Serravalle, sur le point d'atteindre au doctorat, aurait fait un assez long séjour en France. Mais on sait, par quelques exemples, que les règles étaient beaucoup moins rigoureuses de son temps, surtout pour les étrangers. Il y a cependant lieu de croire que, s'il exprime dans les vers en l'honneur de Siger ses propres sentiments, une liaison passagère n'aurait point suffi pour lui faire apprécier tout le mérite d'un homme à qui il accorde un tel rang dans son Paradis.

Launoy, de Varia Aristotelis fortuna, c. 4, p. 73, etc.

Du Boulay, t. III, p. 397. — Crevier, t. II, p. 49.

Nous avons travaillé pour ses futurs interprètes, en essayant de retrouver la vie et les écrits de ce Siger de Brabant, dont aucun de leurs devanciers, depuis cinq siècles, n'est parvenu à ressusciter la gloire. Cette gloire, même après nos efforts pour en recueillir quelques débris, paraîtra peut-être encore exagérée par le poëte; mais ne peut-on pas expliquer son enthousiasme, en songeant à quelques-unes des circonstances qui durent répandre plus d'intérêt sur son voyage à Paris? Les grandes écoles d'Italie ne devaient leur célébrité naissante qu'à l'enseignement du droit, principal honneur de celle de Bologne, que Dante avait fréquentée aussi dans sa jeunesse, ainsi que celle de Padoue: c'était l'université de Paris que toute l'Europe regardait alors comme la souveraine des sept arts, ou des études littéraires et philosophiques, naturellement plus puissantes que toutes les autres sur le génie d'un grand poëte. Ce poëte arrivait, l'imagination toute remplie de l'éclat qu'un illustre Italien, Thomas d'Aquin, venait d'ajouter à la réputation des écoles parisiennes; et il

Benvenuto da Imola, ap. Murator. Antiquit. ital., t. I, col. 1036, 1135.

se trouve que l'homme qui lui fait éprouver les émotions, toutes nouvelles pour lui, des disputes philosophiques, est maintenant, non plus l'adversaire, mais le disciple et l'ardent prosélyte de cet apôtre que l'auteur de la Divine Comédie a environné, un des premiers, de l'auréole des saints. L'âme du voyageur était attristée déjà du spectacle des iniquités politiques qui accompagnent les discordes civiles, des rigueurs exercées par les factions et qu'il devait bientôt subir à son tour, des caprices d'une république sans reconnaissance et sans frein : il devait applaudir au philosophe courageux, qui réclamait, pour la stabilité des gouvernements, moins encore de bons citoyens que de bonnes lois, parce que les lois seules sont incorruptibles; qui avait pris part lui-même dans l'université, souvent agitée comme une démocratie, aux luttes et aux troubles des élections, et avait été traduit devant un tribunal inquisitorial, auquel il n'avait peut-être point tout à fait pardonné.

A ces motifs de sympathie nous oserions en joindre un autre, que nous croyons entrevoir dans le peu qui nous est parvenu des écrits de Siger. Il ne nous semble pas impossible de saisir encore, dans l'image bien affaiblie de sa parole, quelques restes du mouvement et de la passion qui devaient s'adresser à l'âme de son immortel auditeur, l'âpreté de l'argumentation, la concision et la fermeté du langage, le ton hardi et dominateur, tout ce qui était fait pour plaire à cet étranger perdu alors dans la foule, et destiné à faire entendre lui-même bien plus haut le cri de sa colère et les angoisses de sa foi.

Peut-être aussi, malgré toutes nos recherches, n'avons-nous pu reconstruire assez dignement, avec des matériaux longtemps restés épars et que nous craignons de n'avoir pas tous réunis, cette existence d'un docteur thomiste, d'un argumentateur redouté, dont la trace avait presque entièrement disparu. Sans doute, dans la disette de secours où nous ont laissés cette fois la France et l'Italie, quelques textes, quelques rapprochements nous auront échappé. Mais si nous avons droit à l'indulgence pour les immenses travaux que nous impose souvent l'obligation de recueillir tout ce qu'on a dit sur des écrivains déjà étudiés depuis longtemps et continuellement cités, nous serions bien plus excusables encore de nous être quelquefois trompés dans des études tout à fait neuves sur des hommes dont la vie n'a jamais été écrite par

aucun historien, et dont aucun critique n'a jamais jugé, ni même connu les ouvrages.

En supposant toutefois que les erreurs que nous avons dû commettre ne nous aient pas empêchés de rencontrer quelques vérités, nous pourrions tirer les conclusions suivantes des faits ou des conjectures que nous venons de rassembler, et qui paraissent, au moins en partie, reposer sur des témoignages incontestables.

Nous croyons, d'abord, avoir suffisamment reconnu le docteur que Dante nomme Sigieri, dans Siger de Brabant, mort avant la fin du XIII[e] siècle, et dont il reste des ouvrages inédits.

Ensuite, comme Dante ne fait intervenir dans son poëme, sauf une seule exception, que des personnages morts avant le jubilé de l'an 1300, s'il avait, ce qu'il est difficile de ne point croire, entendu à Paris le professeur Siger, il faut admettre, suivant une observation déjà faite par Bayle, qu'il voyagea en France avant l'âge de trente-cinq ans; et, d'une autre part, un voyage de Dante en France pendant son exil étant attesté par Boccace, Jean et Philippe Villani, Benvenuto d'Imola, il est possible que l'auteur de la Divine Comédie ait vu la France deux fois.

Bayle, Dict. crit., art. Dante, note K.

Boccace, Vita di Dante, p. 36, 58; Genealog. deor., l. XIV, c. 11. — Jean Villani, Cronica, l. XI, c. 126, t. IV, p. 129; Philippe Villani, ap. Mehus, Vit. Ambros. Camaldul., p. 167. — Benvenuto, ap. Murator. Antiq. ital., t. I, col. 1036, 1165.

Enfin, nos diverses recherches sur les écoles ouvertes dans la rue du Fouarre par la Faculté des arts, cette mère féconde d'où sont sorties les autres Facultés de l'université de Paris, mettent en lumière un fait qu'on n'avait pas assez remarqué jusqu'à présent; c'est que la généreuse publicité de ces leçons entra pour beaucoup dans l'immense popularité dont jouit l'université de Paris pendant plusieurs siècles, où l'on vit successivement venir à ses cours tant d'illustres étrangers, Roger Bacon, Albert le Grand, Pierre d'Espagne, Dante, Pétrarque, Boccace, et que cette popularité cessa, ainsi que l'influence qu'elle exerçait sur les esprits, lorsque l'enseignement public de la Faculté des arts, cet enseignement qui attirait des auditeurs de tous les points de l'Europe, et dont l'exemple même de Siger nous fait assez connaître toute la liberté, se ferma vers le milieu du XVI[e] siècle, pour ne se rouvrir que de notre temps sous le nom de Faculté des lettres.

Du Boulay, l. cit., t. IV, p. 390; t. V, p. 570, etc.

V. L. C.

MORT VERS 1300.

RICHARD DE MIDDLETON,

FRANCISCAIN.

SA VIE.

Biblioth. sancta, t. I, p. 465.
Script. Angl., ætat. XIV, n. 433, p. 385.
Bale, Leland, Cave, Wadding, Fabric., etc.
Dempster, Scriptorum nomencl., l. XII, n. 912.

MIDDLETON, Middelton, Middletown est un nom commun à plusieurs lieux des Iles Britanniques : aussi ne sait-on pas bien où est né le docteur auquel il sert de surnom, et qu'on appelle en latin *Richardus mediotunensis*, plus souvent *de Media villa*. Sixte de Sienne et Pits le font Écossais ; suivant la plupart des autres écrivains qui ont parlé de lui, il appartenait à l'Angleterre proprement dite. Nous manquons aussi de renseignements positifs sur la date de sa naissance et sur ses parents, quoiqu'on ait dit que sa famille subsistait, reconnaissable encore, au XVI[e] siècle; hypothèse qu'il nous paraît impossible de justifier par aucun indice de quelque valeur. Les auteurs franciscains ne nous apprennent pas à quelle époque il entra dans leur ordre, ni en quel couvent il fit profession. Il n'est aperçu dans l'histoire que lorsque, sorti des écoles d'Oxford, il se distingue dans celles de Paris comme étudiant et comme maître. Son adolescence et sa jeunesse ayant été consacrées à l'étude des arts libéraux, des sciences philosophiques, du droit canon, de la Bible, de la théologie, et toute cette instruction ayant fort étendu l'esprit pénétrant dont la nature l'avait doué, il brilla dans les disputes scolastiques, et acquit ensuite, par ses leçons, une plus haute renommée. On vantait particulièrement son habileté à expliquer les textes les plus obscurs. Toutefois Bale et du Boulay disent que son enseignement, quelquefois très-élevé, ne laissait pas de comprendre des choses inutiles ou même pernicieuses; *grandia quædam , sed minus utilia, atque utinam non perniciosa*, *Parisiis docuit.* Il n'en fut pas moins surnommé le docteur solide, très-fondé, copieux, authentique. Nous ne savons où Moréri a pris que Richard exerça dans son ordre des emplois considérables : les Annales, si détaillées, de Wadding n'en font pas mention; mais elles

Script. ill. maj. Brit. Catalogus, centur. IV.
Hist. univ. paris., t. III, p. 708.
Dict. histor., dern. édit., t. VII, p. 540.

nous apprennent que le général Bonagratia le mit au nombre des docteurs qu'il chargea d'examiner la doctrine de Pierre Jean d'Olive et qui la condamnèrent avec tant de rigueur en 1283. On a peine à comprendre par quelle erreur de nom, par quelle confusion de personne, quelques auteurs ont écrit que Richard de Middleton a été archevêque de Reims : il ne figure à aucun titre dans la liste authentique des prélats qui ont occupé ce siége pendant sa vie. Mais il a eu des relations intimes avec le jeune Louis qui, de frère Mineur, devint évêque de Toulouse en 1296, mourut en 1297, à peine âgé de 24 ans, et fut inscrit au catalogue des saints. Du reste, on ignore les circonstances et la date du décès de Richard : les uns le font vivre jusqu'aux premières années du XIV[e] siècle; ils le placent entre Gautier, évêque de Poitiers, décédé en 1307, et Jean Scot en 1308; Moréri dit 1304; d'autres, comme Wadding, ne prolongent sa carrière que jusqu'en 1302; et Dempster la ferme en 1300. Nous indiquons approximativement la fin du XIII[e] siècle, auquel les travaux de ce théologien appartiennent : c'est à l'an 1290 que Trithème et du Boulay attachent sa célébrité. Son nom se lisait inscrit, avec ceux de quelques illustres docteurs, autour de la tombe de Jean Scot, à Cologne. Sa renommée, aujourd'hui éteinte, resplendissait encore en 1415, lorsqu'au concile de Constance on invoquait son autorité contre les doctrines de Wiclef. Son témoignage eut le même poids en 1432, au concile de Bâle, où le frère Prêcheur Jean de Raguse, dans un discours sur la communion sous les deux espèces, le citait comme un grave et profond auteur : *Item Richardus de Media villa, doctor profundus et magnæ auctoritatis in scholis.* Depuis, il a reçu de pareils hommages dans la Somme historique de saint Antonin, dans le *Manipulus curatorum* de Gui de Montrocher, et en d'autres livres de théologie qui, à dire vrai, ne trouvent guère plus de lecteurs. Deux distiques, jadis composés en son honneur, sont rapportés par Rodolphe et par Willot :

Sacra refert celeber Richardus dogmata, quondam
Quem tenuit Media villa decora virum.
Hauserunt veteres claro de fonte Richardi,
Doctoresque novi qui meliora docent.

Wadd., Annal. Min., t. V, p. 121, ann. 1283, n. 1.— Voy. ci-dess., p. 42, 44.
Marianus Florent., Fascic. chronic. ordin. Min., l. III, c. 5, ann. 1278.— — Wadd., Ann. Min., t. V, p. 54, ann. 1278, n. 31.
Gall. christ. nova, t. IX, col. 101-123, ann. 1204-1324.
Astes., Summ. prooemio, apud Sbaral. Suppl., p. 635. — Moréri, t. VII, p. 540.
Wadd., Annal. Min., 1302, n. 10.
Script. ill. nomencl., l. XII, n. 912. — Fabric., Bibl. med. et inf. æt., t. VI, p. 82.
De Scriptor. eccl., n. 503. — Hist. univ. par., t. III, p. 708.
Wadd., Script. ord. Min., p. 208, ed. 1806.
Conclus. 3 in Append. act., ap. Sbar., p. 633.
Sbar., ibid.
S. Antonini Chron., part. III, c. 24.
Manip. curat., part. 2, tract. 2, c. 3.
Chron., l. III.
Athenæum sodalitatis Franciscanorum, p. 314.

SES ÉCRITS.

De Script. ecčles., n. 503.
Marc Ulyssip., Chron., part. II, l. IV, c. 12.
Ath. sod. Fr., p. 314.

Cependant ses ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, tiennent peu de place dans nos bibliothèques. Il a, dit-on, commenté la Bible entière. Trithème indique seulement quatre livres sur les évangiles, et quatorze sur les épîtres de saint Paul. Rodolphe, Marc de Lisbonne, Willot, font mention de ces mêmes livres; mais nous n'en voyons d'éditions ni même de manuscrits cités ou désignés nulle part.

Script. eccl., n. 503.
Sbaral. Supplem., p. 634.
Panzer, Ann. typogr., t. III, p. 269, n. 1187; p. 487, n. 2738; t. VIII, p. 388, n. 405; p. 398, n. 469; t. IX, p. 112, n. 166; p. 292, n. 2442 *b*, p. 454. — Biblioth. Teller., p. 38 et 79.
Catal. des mss. de la Bibl. roy., t. III, p. 367, n. 3064, 3065.
Panz., t. III, p. 269, n. 1187; p. 487, n. 2738; t. IX, p. 112, 166.
Wadd., Scriptor., p. 208.
Supplem. et castig., p. 634.

Pour remplir sa fonction de professeur et les conditions de son baccalauréat, Richard a expliqué les quatre livres du Maître des Sentences, Pierre Lombard. On a lieu de croire qu'il écrivait ces leçons un peu après 1281; car il y cite une immunité récemment accordée, *noviter emanata*, aux frères Prêcheurs et Mineurs, par Martin IV, dont le pontificat commence en 1281 et finit en 1285. Trithème indique expressément les quatre livres de ce commentaire; et l'on assure qu'il en existe des manuscrits complets à Florence, à Assise, à Tolède, à Vienne et en Angleterre. Ils ont été imprimés tous quatre à Venise, de 1489 à 1509; à Brescia, en 1591, en quatre volumes in-folio; des copies particulières du second et du quatrième livre se conservent à Paris, parmi les manuscrits du roi. Des éditions du quatrième ont paru à Venise en 1489 et sans date, in-folio; en 1499, in-4°, avec le distique *Sacra refert*, etc., à la fin; à Paris, en 1504, in-4°, et dans ce même format en 1512, sans nom de lieu. Certains auteurs, et Wadding lui-même, ont prétendu que Richard de Middleton n'avait commenté qu'une partie du quatrième livre des Sentences, et que ce travail a été achevé par des théologiens du XVe siècle pour l'édition publiée à Venise en 1499. Sbaraglia oppose à cette opinion la date de 1437 que porte une copie manuscrite de ce livre, conservée à Ferrare, et un sermon du servite Spiera, qui a été imprimé en 1476, et dans lequel est citée la distinction ou section 49 de ce même commentaire. D'autres prédicateurs en ont fait, avant 1499, de pareilles citations, qui en attestent aussi la parfaite authenticité.

On le trouve quelquefois désigné sous le nom de Questions sur le Maître des Sentences; mais il est distinct des appendices intitulés *Quodlibeta theologica*, *Quæstiones quodlibetales*, *Quæstiones disputatæ*. Ces questions, au nombre de

quatre-vingts, ou seulement de quarante-six en quelques copies, concernent Dieu, les anges et l'homme. Les bibliothèques d'Assise, de Florence, de Cesène, de Crémone, en possèdent des manuscrits; il en a été fait des éditions à Venise en 1507 et 1509, in-folio; à Paris en 1510 et 1529, in-8°. On conçoit que de telles séries de controverses ou de décisions théologiques doivent différer assez peu par les formes, et encore moins par la matière, du commentaire sur les Sentences : elles ne peuvent avoir non plus aucune sorte d'originalité, et n'ajoutent rien à l'instruction que promettent les recueils du même genre, dus à saint Thomas, à Albert le Grand, et à d'autres théologiens de l'ordre de Saint Dominique. Aussi n'a-t-on rien réimprimé de Richard depuis 1591, et lorsqu'on risquait l'édition volumineuse qui porte cette date, il y avait quatre-vingt-deux ans qu'on s'était abstenu tout à fait d'une entreprise si téméraire. Quant aux livres attribués au même docteur sous les titres de commentaires imparfaits et d'opuscules, personne encore n'en a fait connaître d'exemplaires imprimés ni manuscrits.

Sbaral., p. 634.
Panzer, t. VIII, p. 58, n. 1111; p. 399, n. 494. — Bibl. Teller., p. 79.

Wadd., Scr., p. 208.

Il en est de même des articles qui ont pour titres *De distinctione decreti liber unus*, *De ordine judiciorum*, *De clavium sacerdotalium potestate*. On ne sait que par des témoignages, que Richard a écrit contre Pierre Jean d'Olive, et l'on manque de tout renseignement sur l'étendue et les caractères de cette réfutation. Qu'il soit l'auteur d'un traité de l'immaculée conception de Marie, Jean Vitalis, le cardinal Jean de Torquemada et Rodolphe l'assurent; mais c'est tout ce qu'ils nous en apprennent. On voit seulement que ce livre était distinct d'une explication de l'*Ave Maria* que Bernardin de Bustis attribuait à Richard de Middleton, mais qui appartient véritablement à Riccard de Saxe. Par une méprise à peu près semblable, on l'a déclaré le rédacteur d'un commentaire de la Règle de Saint-François, réellement composé par Rigaud, qui avait été chargé de ce travail avec trois autres maîtres. Nous avons à relever une dernière erreur commise par Jean de Saint-Antoine : elle consiste à transporter au frère Richard de Middleton un *Quadragesimale* ou recueil de sermons de carême, qui, dans un manuscrit de Tolède, porte plus justement le nom de François, abbé d'Asti. Il faut pourtant dire que trois discours prêchés à Paris, en 1282, par un nommé Richard, sont compris dans un recueil de sermons, manuscrit 762 de Saint-Victor;

Trith., p. 503; Wadd., Scr., p. 208.
J. Vital., Defensorium pacis, part. 2, c. 6.
Wadd., Annal. Min., ann., 1278, 1303, et ci-dessus, p. 44.
Defensor., l. IV; ancil. 5.
J. de Turrecremata, de Veritate conceptionis immac., part. XIII, c. 2.
Rodolph., Chron., l. III.
Bernardini de Bustis Mariale, Serm. 4, part. 1, p. 3, ap. Sbaral, 634.
Sbar., ibid.

Script.. ord. Præd., t. 1, p. 386.

mais est-ce le Richard qui vient de nous occuper? C'est ce qu'il n'est possible ni d'affirmer ni de nier.

Quoi qu'il en soit, si nous ne tenons compte ni des fausses attributions qui ont allongé le catalogue de ses œuvres, ni des articles dont il paraît qu'il ne subsiste aucune sorte de copie, ses écrits se réduiront à peu près au commentaire sur les quatre livres des Sentences, et aux questions quodlibétiques, productions plus que surannées, dont le prodigieux succès au XIII[e] siècle s'explique par les habitudes scolastiques de cet âge, par l'ardeur et l'habileté avec lesquelles les nouveaux ordres de Saint-François et de Saint-Dominique mettaient à profit tout ce qui pouvait contribuer à étendre leur puissance. Nous n'avons pas dû omettre un docteur si célèbre, Anglais de naissance à la vérité, mais qui a passé la plus grande partie de sa vie en France, et dont le renom était revendiqué par l'université de Paris, presque autant que par les couvents des frères Mineurs. D.

MAURICE,

MORT VERS 1300.

THÉOLOGIEN.

Maurice est le nom de l'auteur d'un recueil intitulé : *Distinctiones*, *Summa* ou *Liber distinctionum ;* quelquefois, *Divisiones super omnia fere nomina ;* ou bien *Dictionarium Scripturæ divinæ*. Antoine de Sienne, Possevin, Wadding, Fabricius, connaissaient mal ce répertoire, lorsqu'ils bornaient à quatre-vingt-dix le nombre total des distinctions ou articles qu'il renferme. A la vérité, il n'y en a pas davantage sous la lettre A; mais on en compte autant ou un peu moins, et quelquefois plus, sous chacune des autres lettres de l'alphabet : en conséquence, Oudin veut qu'au lieu de *nonaginta* on lise *nongentæ*, neuf cents. Ce n'est pas assez : le titre d'un des manuscrits du livre porte *mille centum et undecim*, onze cent onze. C'est un dictionnaire de mots ou d'expressions bibliques, avec des explications appropriées aux usages que les prédicateurs en pouvaient faire. On y voit comment les textes sacrés sont susceptibles de trois ou quatre

Lusitani Chronic. fr. ord. Prædic., p. 175. — Vitæ patrum, ejusd.

Appar. sac., t. II, p. 94.

Script. ordin. Minor., nova ed., p. 175.

Bibl. med. et inf. ætat., t. V, p. 57.

Comment. de Script. eccles., t. III, col. 572, 573.

sens divers : sens littéral, grammatical ou historique; sens allégorique ou figuré; sens tropologique ou moral, duquel on distingue quelquefois le mystique ou anagogique, plus détourné que les précédents. De tous ces genres d'interprétations, le premier est celui qui occupe le moins d'espace dans les distinctions du frère Maurice : le sens littéral est trop immédiat; il semblait trop matériel; les autres fournissaient bien plus d'arguments et de sujets d'enseignements aux écoles et aux chaires du moyen âge. Les théologiens des derniers siècles n'ont pas fait un très-grand usage de cette œuvre. L'édition que Bartolocci en a publiée à Venise, en 1603, in-folio, est la seule que l'on connaisse : encore est-elle incomplète; elle ne comprend qu'une première partie, qui finit avec la lettre E. C'est par erreur que Jacobilli, dans sa Bibliothèque de l'Ombrie, désigne, comme ayant commenté ce lexique, Bartolocci, qui n'en a été que l'éditeur.

Bibl. Umbriæ, s. de Script. Umbriæ, Fulginiæ, 1658, in-4°.

Les manuscrits de ce répertoire sont nombreux. Deux portent, dans le Catalogue imprimé de la Bibliothèque du roi, les n[os] 3270 et 3271. Oudin les désignait par les n[os] 4285 et 5674. Tous deux sont du XIV[e] siècle; tous deux s'annoncent comme disposés par ordre alphabétique, et comme utiles aux prédicateurs. L'auteur est nommé dans l'un Maurice, Anglais; dans l'autre, Maurice de l'ordre des frères Prêcheurs. Oudin assure qu'il en existe plusieurs autres copies à Paris, et cite celle du collége des Cholets. Échard en indique trois de la Sorbonne; une du collége de Navarre, où Maurice est surnommé *Belvacensis, ordinis Minorum;* une de Saint-Victor, où son nom est suivi des mots *de ordine Prædicatorum*, écrits, à la vérité, d'une seconde main. On en conservait dans les bibliothèques d'Angers, de Tours, de Clairvaux. Oudin y joint celle de Cambrai; mais il n'en subsiste aucune trace dans le Catalogue des manuscrits de cette ville, rédigé par M. Le Glay. Sander désigne ceux qui se conservaient en Belgique. Sbaraglia fait remarquer, dans un des manuscrits d'Angleterre, n° 1977 de la bibliothèque de Bodley, la qualification *de ordine Minorum :* il ne paraît pas qu'elle se lise dans ceux de Cambridge et d'Oxford. De son côté, le Dominicain Échard retrouve *ordinis Prædicatorum* dans un manuscrit de Venise : il ne dit pas si ceux d'Assise et de Ravenne, si celui que possédaient les frères Prêcheurs à Naples, portaient la même inscription. Quoi qu'il en soit, à tant de copies manuscrites des *Distinctiones* du frère Mau-

T. III, p. 394.

Script. ord. Prædic., t. I, p. 484, 485.

Elench. codd. mss. Belgii, t. II, p. 360.

Supplem. ad Scriptor. ordin. Minor., p. 5.

Tomasini, Biblioth. venet., part. II, ord. xj.

XIII SIÈCLE.

rice, il en faut ajouter quatre qui ont été vues par Montfaucon.

Biblioth. biblioth. mss., t. II, p. 1219, 1264.

Chron., l. III.

Le premier article de ce Dictionnaire est le mot *Abjectio*, au lieu duquel Rodolphe cite *Objectio :* la moindre attention, soit au contexte, soit à l'ordre alphabétique, suffisait pour éviter cette erreur dans laquelle aucun des manuscrits ne pouvait induire, quoiqu'ils présentent, dans cet article même et dans plusieurs autres, beaucoup de variantes. L'un des manuscrits d'Assise ne contient que trois cent soixante-deux distinctions, dont la première commence ainsi : *Abjicere, est enim Abjectio multiplex*, etc. ; la dernière concerne le mot *Zelus*, et finit en ces termes : *in sententiæ judicialis definitione.* Une autre copie, déposée dans la même bibliothèque, a sept cent trente-deux articles. Le premier s'annonce par ces lignes : *Abjectio. Circa Abjectionem vero, qualiter in Scriptura sumi, qualiter dividi, et quæ abjicienda, vobis ostendam. Circa primum nota*, etc. Le dernier mot n'est plus *Zelus*, mais *Zona.* On voit par un ancien catalogue des livres de ce couvent d'Assise, que les Franciscains y avaient jadis possédé un troisième exemplaire, commençant par *Abjectio,* et finissant par *Homo toties moritur quoties amittit suos.* Ces différences autorisent peut-être à presumer que l'ouvrage a été corrigé, augmenté successivement par l'auteur lui-même, ou bien interpolé par quelque autre.

La Croix du Maine, t. II, p. 253, 254. — Panzer, t. II, p. 206, n. 184; p. 227, n. 302; t. IV, p. 94, n. 170; p. 115, n. 369; p. 129, n. 510; t. VI, p. 190, n. 158; p. 195, n. 153; p. 203, n. 205; t. VIII, p. 77, n. 1308, etc. — Tabaraud, dans la Biogr. univ., t. IV, p. 229.

Le Bénédictin Pierre Bercheure ou Berchoire, *Berchorius,* qui, peu après le milieu du XIVe siècle, traduisait Tite-Live en français par ordre du roi Jean, a écrit en latin un Dictionnaire de la Bible, *Reductorium*, *repertorium morale utriusque testamenti,* qui, dans le cours des siècles suivants, depuis 1494 jusqu'en 1692, a eu un assez grand nombre d'éditions, et dont on a publié une version française en 1584. Maurice y est cité au mot *Benedicere;* mais le nouvel ouvrage, plus étendu, plus instructif, a nécessairement fait négliger celui du moine mendiant. On a attribué à ce dernier des commentaires sur les prophéties d'Isaïe, de Jérémie et de Baruch. Le Long en parle, après Pits, sans indiquer aucune copie imprimée ni manuscrite de ces gloses, mais en disant que Maurice était Anglais et florissait en 1250. Ces deux points ont été contestés : on n'a pas toujours trouvé si facile de savoir en quel temps il a vécu, en quel pays il était né, à quel ordre monastique il appartenait.

Bibl. sacra, p. 853.

De illustr. Angliæ scriptor., p. 375.

Hist. univ. pa-

Du Boulay fait mention d'un Maurice, Espagnol, qui vivait

au commencement du XIII[e] siècle, et dont les opinions théologiques essuyèrent de graves censures : la lecture de ses livres fut interdite par le légat Robert de Courçon, dans le temps où l'on condamnait si sévèrement la doctrine d'Amaury de Chartres et de David de Dinant. Ce premier Maurice n'est certainement pas celui dont il s'agit; car pas un seul article des Distinctions n'a la moindre affinité avec cette théologie réprouvée. L'historien de l'université parle ensuite d'un autre personnage du même nom, Irlandais de naissance, proclamé, en 1275, procureur de la nation anglaise, par le légat Simon de Brie. Voilà sans doute le Maurice auteur du Répertoire dont il vient d'être parlé; et quand du Boulay laisse la question indécise entre celui-là et le précédent (*utri, non liquet*), il nous semble que la plus légère attention, soit aux doctrines de l'un et de l'autre, soit aux dates des faits qui les concernent, suffisait pour dissiper toute incertitude. Cependant, par une confusion encore plus étrange, Bartolocci, Warthon, Wadding même, ont semblé attribuer les *Distinctiones* à un troisième Maurice, Franciscain, qui assista au concile de Latran de 1512, et mourut en Galice, l'an 1513 ou 1514. Cette opinion n'est pas soutenable en présence des anciens manuscrits ci-dessus indiqués, et surtout d'un registre du recteur de l'université de Paris, où l'on voit que l'ouvrage était en vente chez les libraires dès 1303. C'est évidemment une production du XIII[e] siècle. L'auteur a été dans les écoles syndic des Anglais; on suppose, non sans quelque vraisemblance, qu'il avait exercé cette fonction avant d'embrasser l'état monastique, mais qu'il était frère Mineur ou frère Prêcheur en 1280. Si nous demandons quelle fut l'époque de sa célébrité ou de sa plus grande activité, Le Long répond, 1250; Altamura, 1277; Oudin, 1280; Pits, Possevin, Fabricius, 1290. Échard croit qu'il mourut vers 1300, et nous avons adopté cette hypothèse, en ne la prenant toutefois que pour ce qu'elle peut valoir.

ris., t. III, p. 418, 699.

Voy. notre t. XVI, p. 586-591.

Dict. script., Venise, 1603.

Cavei contin., ann. 1501, p. 198.

Script. ord. Minor., p. 175.

Quant à sa patrie, le chroniqueur Salimbene de Parme dit que le lecteur Maurice n'a été surnommé *Hibernicus* que parce qu'il a passé quelques années en Irlande; qu'il était né dans le territoire de Provins, en Brie, *de Pruinensi tractu natum;* qu'ils habitaient ensemble cette ville en 1248; que Maurice y composa son Dictionnaire, et l'invita, lui Salimbene, à l'aider dans ce travail; qu'ensuite, par la protection de son compatriote le cardinal-légat Simon

Chron. ms., p. 175.

de Brie, il devint procureur de la nation anglaise à Paris, en 1275. Il faudrait le déclarer Français si l'on s'en rapportait à ce récit, ou bien au manuscrit du collége de Navarre, qui paraît le faire natif de Beauvais, *Belvacensis*. Mais outre que ces deux indications ne s'accordent point entre elles, de bien plus nombreux documents les contredisent. On a pu croire, on a pu écrire qu'il était de Beauvais ou de Provins, parce qu'on l'avait rencontré dans ces villes. C'est un genre d'erreurs qui n'est pas du tout rare dans les notices qui fournissent des matériaux à l'histoire littéraire. Il n'y a rien non plus à conclure de la qualité de docteur parisien qui lui est donnée par du Boulay et par Launoy : elle a été appliquée à bien d'autres théologiens, étrangers comme lui à la France. Plusieurs de ceux qui l'ont voulu faire Espagnol le confondaient avec le Maurice plus ancien, traité d'hérétique par Courçon. Sur la foi de quelques écrits où le mot *Hispanus* est ajouté au nom de l'auteur des *Distinctiones*, Antonio n'a pas manqué de l'inscrire dans la liste des écrivains de cette contrée, en déclarant néanmoins que la question pouvait sembler litigieuse. Les Anglais la tiennent pour résolue. Selon Pits, il s'agit indubitablement d'un auteur né dans une des Iles Britanniques, et cette opinion, que Possevin, du Boulay, Fabricius, Le Long, Oudin, ont adoptée, se fonde en effet sur un plus grand nombre d'anciens témoignages, et même aussi sur cette fonction de procureur de la nation anglaise dont Maurice fut investi en 1275.

De varia Aristotelis fortuna, c. 4.

Biblioth. Hisp. vet., t. II, p. 373.

Quoique Wadding persiste à dire que son surnom et sa patrie ne sont pas connus, *cujus cognomen et patria non adscribuntur*, nous n'hésitons point à voir en lui un Irlandais ou Anglais du XIII[e] siècle. Resterait à connaître dans quel ordre il s'est engagé : c'est plus difficile. On a remarqué à Paris et ailleurs des manuscrits du Dictionnaire, qui n'ajoutent au nom de l'auteur aucune sorte de qualification : tel est le n° 5674 de la Bibliothèque royale. Il en est à Venise et en d'autres lieux, où ce nom est seulement précédé du titre de frère, *fratris Mauricii*, ce qui peut suffire pour le déclarer moine. Il est Franciscain dans le manuscrit du collége de Navarre, et dans un de ceux que l'on conserve en Angleterre. Il n'en faut pas plus à Pierre de Alva, à Wadding, à Sbaraglia, à tous les frères Mineurs, pour le mettre au nombre des écrivains de leur ordre : hypothèse qui a obtenu l'assentiment de Fabricius et d'Oudin. De leur côté,

Catalog. mss. Angl., t. I, part. 3, n. 1977.

Sol veritatis, rad. 212, col. 1522.

les frères Prêcheurs le revendiquent, et ne manquent pas de titres à l'appui de leur réclamation. Ils citent le plus ancien des manuscrits de Venise, ceux de la Belgique, et la persuasion, conforme à la leur, que Sander y a puisée. Ils invoquent aussi la tradition constamment établie chez leurs propres historiens, tels que Louis de Valleoleti et Laurent Pignon, avant 1450; Lusitanus, autrement dit Antoine de Sienne, au XVIe siècle; Alphonse Fernandez, Ambroise Gozeus, Pio, Altamura, au XVIIe. A tant de suffrages, Échard ne craint pas de joindre le sien; Pits et Le Long, qui n'étaient pas Dominicains, ont pensé, comme lui, que le répertoire de distinctions et d'explications était dû à un religieux de cet ordre. Il nous semble qu'on en avait le plus souvent jugé de même depuis l'an 1300 jusqu'en 1500, et au delà. En préférant cette opinion, nous ne la donnons pas pour incontestable; aussi nous sommes-nous abstenus d'inscrire à la tête de cet article les paroles par lesquelles nous croyons pouvoir le terminer: *Maurice, frère Prêcheur anglais, mort vers 1300.* D.

GUILLAUME VARRON,

MORT VERS 1300.

FRANCISCAIN.

SA VIE.

Parmi les étrangers qui, après avoir achevé en France leurs études théologiques, contribuèrent à l'illustration de l'université de Paris durant la seconde moitié du XIIIe siècle, Guillaume Varron occupe une place distinguée. Né, selon Willot, dans une petite ville située à vingt milles de Londres, Won ou Ware, il fut surnommé tantôt *de Anglia*, tantôt *de Wara, de Waria, de Oona;* tantôt *Guarronis*, *Varrilionis*, *Verus*, *Warro*, et enfin *Varron*. Parmi ces divers surnoms, quelques-uns, selon l'usage de tous les temps et de tous les pays, nous représentent les altérations plus ou moins grandes qu'avait subies le nom du lieu de naissance de Guillaume, en passant de la langue anglaise dans le latin ou

Pic de la Mirandole, Apologia, quæst. 3 et 4. — Trithème, p. 120, n. 485. — Henri Willot, Athen. orthod. sodal. Francisc., Leodii, 1598, in-8°, p. 166. — Leland, de Script. britannic., t. II, p. 304. — Bale, Script. Angl., t. I, p. 323. — Pits,

Script. Angl., p. 349 et 350. — Wadding, Annal. Min, t. IV, p. 325. — Du Boulay, Hist. univ. paris., t. III, p. 687. — Du Cange, Index auctor., p. XXVII et XXVIII. — Oudin, Script. eccles., t. III, col. 567. — Fabricius, Bibl. med. et inf. ætat., t. III, p. 171.

dans un des idiomes modernes de l'Europe continentale. Les premières années de la vie de ce personnage, le nom et le rang de sa famille, nous sont restés inconnus. Les écrivains d'Angleterre ne se montrent pas mieux informés sur ces divers points que ne le sont les biographes du continent. Les uns et les autres se bornent à dire que Guillaume fit ses premières études à Oxford, et qu'il entra dans l'ordre des frères Mineurs. Il était déjà parvenu à un âge mûr, lorsque, reconnaissant l'avantage qu'il y aurait pour lui d'aller à Paris étudier de nouveau la théologie et la philosophie, il se rendit dans cette ville. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer, et à prendre rang parmi les docteurs les plus versés dans la connaissance des saintes écritures et des doctrines péripatéticiennes. Il reçut même dans l'université le surnom de *Doctor fundatus*, à cause de la solidité de son érudition. Si Casimir Oudin a quelque droit de prétendre que, chez Wadding, c'est un parti pris d'avance que d'ériger en personnage illustre le moindre écolier revêtu de l'habit des Franciscains, il se trompe, lorsqu'il l'accuse d'avoir fabriqué lui-même et sans motif suffisant, en faveur de Guillaume Varron, la qualification de *Doctor fundatus*. Des auteurs antérieurs à Wadding, comme Henri Willot et Pits, qui écrivaient, le premier, vers la fin du XVIe siècle, le second, au commencement du XVIIe, distinguent déjà le Franciscain anglais par ce surnom.

Ses leçons sur les quatre livres des Sentences de Pierre Lombard eurent un brillant succès. Il se vit entouré de nombreux élèves, parmi lesquels nous devons citer surtout Jean Duns Scot, dont la célébrité surpassa promptement celle du maître. Sur le tombeau érigé au Docteur très-subtil dans l'église du couvent des frères Mineurs de Cologne, Pits dit avoir lu, avec les noms de quatorze autres docteurs contemporains, ces mots: *Magister Guillelmus Varro, præceptor Scoti.*

Loc. cit. — Wadding, Scriptor. ord. Minor., p. 107, ed. 1806. — Sbar. Suppl., p. 331.

La période durant laquelle Guillaume Varron fut en grande réputation comprend les années 1270 à 1280. On nous a laissé ignorer le lieu et la date précise de sa mort; mais ses biographes s'accordent généralement à dire qu'il mourut vers 1300. Oudin est le seul qui paraisse croire qu'il vécut au delà.

SES ÉCRITS.

Les commentaires du frère Guillaume sur les quatre livres

des Sentences de Pierre Lombard occupent le premier rang parmi les ouvrages qu'il avait composés. S'ils n'ont pas été imprimés, il y a lieu de s'en étonner à la vue de l'immense quantité d'écrits qui furent publiés à la fin du XVe siècle et pendant le cours du XVIe, sans que rien puisse justifier les éditeurs de leur avoir accordé les honneurs de l'impression. Peut-être est-il permis de supposer que les nombreux partisans de Duns Scot, connaissant l'importance des emprunts qu'il avait faits aux commentaires de Guillaume Varron, avaient eu quelque intérêt à laisser dans l'oubli un ouvrage du maître dont la publication aurait pu diminuer la gloire de l'élève. Cet ouvrage ne s'est conservé jusqu'à nous que par trois copies manuscrites, plus ou moins complètes, qui existent, l'une à Leipzig, la seconde et la troisième à Padoue. Nous regrettons beaucoup de n'avoir pu les examiner, et d'être réduits à en parler d'après autrui. Nous exprimerons le même regret au sujet d'un recueil manuscrit qui se conserve à Cambridge, dans la bibliothèque du collége Saint-Pierre, et qui peut servir, assure-t-on, à prouver que quelques écrivains ont eu raison de dire que Duns Scot puisa largement dans les commentaires du théologien anglais dont il était le disciple. Après un traité intitulé, *Scotus in Sententias*, on trouve, en effet, dans ce recueil, un écrit ancien qui a pour titre : *Summaria recapitulatio totius quarti libri subtilissimi Doctoris, sumpta ex collectario magistri Guillelmi Varrilionis, de ordine fratrum Minorum.*

Feller, Bibl. Paulin., p. 182, n. 19.
Tomasini, Catal. bibl. patavin., plut. 22, p. 60; plut. 24, p. 62.
Catal. libr. mss Angl. et Hibern., t. I, part. 3, p. 150.

Guillaume Varron avait composé d'autres ouvrages qui ne nous sont point parvenus, bien qu'il paraisse en avoir existé des copies jusqu'au temps de Bale, c'est-à-dire jusque vers le milieu du XVIe siècle. Le biographe anglais cite expressément les écrits suivants: *Quæstiones ordinariæ,* lib. I; *Quodlibetales Quæstiones,* libri plures; *Lecturæ theologiæ*, lib. I.

Ouv. cité, t. I, p. 323.

Pic de la Mirandole, dans son Apologie des treize questions, parle avec éloge de Guillaume Varron, mais nous laisse ignorer quels sont ceux des ouvrages de ce Franciscain qu'il avait consultés. On peut s'étonner que, soit par inadvertance, soit qu'il eût été induit en erreur par quelque manuscrit fautif, il désigne constamment cet écrivain sous le nom de *Joannes de Guarra.* Il le loue pour l'opinion qu'il avait énoncée au sujet de l'adoration de la croix et des images, et à l'occasion d'une autre question particulière, posée en ces termes : *An suppositari a Deo possit natura irrationalis?*

Quæst. 3 et 4.

XIII SIÈCLE.

Sur le premier point, il nous montre Guillaume Varron d'accord avec Guillaume Duranti, Henri de Gand, Robert Holkoth, Pierre d'Aquila et plusieurs autres écrivains ecclésiastiques, qui ne voyaient rien de répréhensible dans l'adoration de la croix et des images; et il oppose le sentiment de tous ces théologiens à l'argument qu'emploie saint Thomas d'Aquin pour établir qu'un pareil acte est entaché d'idolâtrie. Le philosophe florentin insiste, en particulier, sur les raisonnements à l'aide desquels Henri et Jean de Guarra, c'est-à-dire Henri de Gand et Guillaume Varron, démontrent que l'adoration de la croix est un acte légitime de commémoration. Ces deux théologiens lui semblent avoir traité la question d'une manière plus complète que personne autre: *Verum id quod plus addunt Henricus et Joannes de Guarra, qui in hac materia completius loquuntur, est hoc. Dicunt enim......* Plus loin, il les défend contre le reproche qu'on voudrait leur faire de n'être pas catholiques ou orthodoxes.

Sur le second point, la possibilité d'une nature irrationnelle provenant de Dieu, Pic de la Mirandole rapporte la dénégation formelle de Henri de Gand. Il l'approuve hautement, et fait observer que Duns Scot, Godefroi (de Fontaines), Guillaume Varron, Guillaume Duranti, Thomas l'Anglais, Robert Holkoth et Bernard de Gannat (ou d'Auvergne) ont adopté avant lui l'opinion du Docteur solennel, bien loin de la traiter d'hérésie.

De ces divers passages il résulte, on le voit, que Pic de la Mirandole avait une haute estime pour le savoir et le jugement de Guillaume Varron. Mais il n'emploie cependant aucune expression qui puisse justifier Wadding d'avoir ajouté aux paroles suivantes : *Hunc J. Picus Mirandulanus mirifice commendat,* celles-ci : *vocatque excellentem doctorem, Ecclesiæ lumen, fidei propugnaculum.*

Les controverses que renouvelle Pic de la Mirandole prouvent, en même temps, combien il est vrai de dire que l'alliance de la religion catholique avec un des systèmes quelconques de l'ancienne philosophie, n'exerçait, en matière de dogme, aucune influence notable sur les discussions théologiques. Effectivement ici, et nous en avons déjà cité ailleurs quelques autres exemples, on voit des théologiens, les uns péripatéticiens, les autres platoniciens ou spiritualistes, se trouver d'accord entre eux et se montrer en opposition avec

l'illustre Thomas d'Aquin, sur des points qui touchaient aux questions dogmatiques. Guillaume Varron, partisan zélé des doctrines d'Aristote et maître avoué de Duns Scot, pense et s'exprime sur ces questions comme Henri de Gand, dont les opinions philosophiques excitèrent si vivement le courroux de tous les péripatéticiens de l'université de Paris, et, en particulier, de tous les scotistes. F. L.

HENRI KOSBEIN,

MORT VERS 1300.

DOMINICAIN.

Un grave dissentiment existe entre les biographes qui ont fait des recherches particulières sur la vie et les ouvrages de Henri Kosbein, ou Henri de Brabant, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, et les écrivains qui se sont occupés de dresser la liste des traducteurs latins d'Aristote. En 1430, le Dominicain Jean Nyder écrivait ces paroles : *Sileo de omnibus textibus philosophi* (Aristotelis), *quos Henricus Krosbein de græco transtulit.* Il résulte de ce passage que le vrai nom du traducteur pouvait être *Grossbein.* Plus tard, vers le commencement du XVIe siècle, Jean Aventin, dans ses Annales de Bavière, consignait ce qui suit : *Anno Christi* 1271, *Henricus brabantinus, Dominicanus, rogatu D. Thomæ, e græco in linguam latinam de verbo ad verbum transfert omnes libros Aristotelis. Albertus usus est vetere translatione, quam Boethianam vocant.* Dans le siècle suivant, Altamura place sous la date de 1286 la mention d'un écrivain du nom de Henri de Brabant, qui appartenait à l'ordre des Dominicains, mais sur la vie et les ouvrages de qui cette mention ne nous offre aucun renseignement. Cent ans environ après Altamura, Quétif et Échard, qui entreprirent, avec plus de savoir et plus de ressources, une histoire complète des écrivains de leur ordre, viennent nous révéler l'existence d'un manuscrit qui, s'il ne contenait pas une traduction faite par Henri Kosbein lui-même, contenait au moins la preuve que ce Dominicain, comme l'atteste aussi le passage cité de Jean Nyder, passait généralement pour

Formicar., lib. I, cap. 10.

Annal. Boior., lib. VII, p. 707.

Biblioth. Dominic., append., p. 458.

Scriptor. ord. Prædic., t. I, p. 469, col. 2.

avoir traduit les œuvres d'Aristote. Ce manuscrit, dont nous ne retrouvons pas la trace, appartenait aux frères Prêcheurs de la rue Saint-Honoré, à Paris; il finissait par ces mots: *Finit liber Ethicorum Aristotelis ad Nicomachum, interprete (ut nonnulli adstruunt) fratre Henrico Kosbein, ordinis fratrum Prædicatorum, quem et omnes textus ejusdem philosophi traduxisse dicunt, adjuncta familiari explanatione litterali per totum, ac, per primos sex libros, ad singulos tractatus interjectis quæstionibus et dubiis, non minus fructuose quam succincte discussis. Ex Parisiis, VI kal. octob.* 1500. Échard, qui avait eu ce volume entre les mains, affirme que les éclaircissements, les questions ou les doutes avaient été ajoutés à la version latine du texte grec, non par le traducteur, mais par un écrivain postérieur, qui vivait, au plus tôt, vers la fin du XVe siècle, puisqu'il cite dans son travail Léonard Arétin et Jean Argyropoulo. Le biographe de l'ordre des frères Prêcheurs croit à l'identité de Henri Kosbein avec le traducteur que Jean Aventin désigne sous le nom de Henri de Brabant, et il se demande même s'il ne conviendrait pas également d'identifier ces deux personnages avec le Dominicain Guillaume de Brabant ou de Meerbeke, qui fit aussi une traduction d'Aristote, et dont la notice va suivre. Il conjecture, avec plus de vraisemblance, que les deux compatriotes et les deux confrères ont pu se partager une tâche si pénible et si longue. A toutes ces difficultés il s'en joint une autre: c'est qu'il n'est guère possible que la version appelée *antiqua* par saint Thomas, soit, comme dit Échard, celle de Henri ou de Guillaume, puisqu'ils ont été tous deux contemporains de Thomas lui-même. Échard, ni aucun autre, ne nous apprend rien, d'ailleurs, sur la vie de Henri Kosbein ou Henri de Brabant; et si nous savons, par le témoignage des Annales de Bavière, que ce religieux traduisit Aristote à la prière de saint Thomas, nous ignorons et la date de sa naissance et l'époque précise à laquelle il mourut. C'est donc par approximation que nous avons placé vers l'an 1300 la date de sa mort.

Script. ordin. Prædic., t. I, p. 602, col. 1.

Quant au personnage nommé Henri de Brabant par Altamura, Échard, sans nous faire connaître ses autorités, le déclare identique avec Henri *de Calstris*, qui était né dans le Brabant, et qui vivait encore en 1340.

L'abbé Lebeuf, à l'exemple d'Échard, n'hésite pas à confondre dans un seul et même personnage Henri Kosbein

et Henri de Brabant : il place cet écrivain au XIII[e] siècle, et le considère comme auteur d'une traduction des Éthiques d'Aristote. « On vit depuis ce siècle, dit le savant académi« cien, plusieurs ouvrages d'Aristote traduits par des « Dominicains ; ses livres de morale furent mis en latin « par Henri Kosbein de Brabant, à la prière de saint Tho« mas. »

Dissert. sur l'Hist. de Paris, t. II, p. 35.

Cette opinion n'a point été adoptée par Jourdain, qui se croit en droit, mais, à notre avis, sans preuve suffisante, de restituer à Robert de Lincoln la traduction des Éthiques attribuée, sur une simple tradition, dit-il, à Henri Kosbein, et où les noms de Léonard Arétin et de Jean Argyropoulo pourraient être des interpolations. « Ne pouvant « voir le manuscrit, ajoute-t-il cependant, il m'est difficile « de me prononcer. » Si, à défaut du manuscrit, il avait lu attentivement les remarques d'Échard, il n'aurait pas commis l'erreur de croire que les noms de Léonard Arétin et d'Argyropoulo se lisaient dans la version latine, tandis qu'ils étaient placés dans le commentaire, beaucoup moins ancien, qui accompagnait cette version. Pour nous, bien que nous n'ayons pas vu non plus le manuscrit, et que nous ayons eu à relever une contradiction dans la discussion à laquelle se livre le biographe de l'ordre des frères Prêcheurs, nous persistons à penser que le témoignage du manuscrit qu'il cite, rapproché des renseignements que nous fournissent Nyder et Aventin, nous autorise à compter Henri Kosbein ou Henri de Brabant au nombre des écrivains du XIII[e] siècle qui avaient traduit du grec en latin les œuvres d'Aristote. F. L.

Recherches sur les trad. lat. d'Arist., p. 57 et 58.

Voy. Hist. littér. de la Fr., t. XVI, p. 142.

GUILLAUME DE MEERBEKE,

MORT VERS 1300.

DOMINICAIN.

SA VIE.

MEERBEKE (en latin *Mœrbeka* ou *Morbeka*) est un petit bourg, voisin de Ninove, à l'ouest de Bruxelles, non loin des confins du

Scriptor. ord. Præd., t. I, p. 388-391. — Le

Quien, Oriens christian., t. III, col. 886, 887.

Brabant et de la Flandre. C'est ce village de Meerbeke qui a vu naître, on ne sait en quelle année, ni de quels parents, Guillaume dit le Brabançon, et quelquefois surnommé aussi le Corinthien, nous verrons bientôt pourquoi. Engagé de bonne heure dans l'ordre des frères Prêcheurs, il se distingua parmi les élèves de leur couvent de Louvain par sa piété, plus encore par ses progrès dans l'étude des langues latine, grecque et arabe. On a tout lieu de croire qu'il ne tarda point à être mis au nombre des jeunes religieux que le chapitre général des Dominicains envoyait presque chaque année en Grèce. Selon toute apparence, il y avait séjourné avant 1268; car, à cette époque, nous le trouvons à Viterbe, près du pape Clément IV, dont il devient le chapelain et le pénitencier, fonctions qu'il continua de remplir sous Grégoire X. Vers ce temps, le Polonais Vitellion dédiait son traité de Perspective à Guillaume de Meerbeke, *Veritatis amatori, fratri Wilhelmo de Morbeka*, en faisant un pompeux éloge de la science de ce moine, et une mention expresse de son emploi de pénitencier : *quia commissum tibi officium pœnitentiariæ romanæ Ecclesiæ*. A propos des trois langues que Guillaume avait étudiées, Vitellion se croit, on ne sait trop à quel titre, appelé à les caractériser : il déclare que celle des Arabes est verbeuse; celle des Grecs, compliquée; et celle des Romains, trop peu riche : *libros itaque veterum tibi super hoc negotio perquirenti occurrit tædium verbositatis arabicæ, implicationis græcæ, paucitas quoque exarationis latinæ.* Ces jugements d'un Polonais du moyen âge peuvent sembler remarquables, non sans doute par leur propre valeur, mais par le ton décisif avec lequel ils sont prononcés. Le traité où ils se lisent a été imprimé en 1535 : il existait manuscrit dans plusieurs bibliothèques, particulièrement à Saint-Victor.

Vitellionis περὶ Ὀπτικῆς, quam vulgo Perspectivam vocant, libri X; Norimbergæ, Jo. Petreius, 1535, in-fol.

Concil., éd. de Labbe, t. XI, col. 958.

En 1274, Guillaume suivit Grégoire au concile de Lyon : les actes de cette assemblée indiquent les services qu'il y rendit, en sa qualité d'helléniste, dans les discussions relatives à l'Église d'Orient. Il est nommé comme un de ceux qui, après qu'on eut chanté le symbole en latin, le chantèrent en grec, et répétèrent trois fois les paroles contestées par les schismatiques : Πνεῦμα τὸ ἅγιον,...τὸ ἐκ τοῦ Πατρός τε καὶ ἐκ τοῦ Υἱοῦ ἐκπορευόμενον. Proclamé archevêque de Corinthe en 1277, il reçut le pallium au mois d'avril de l'année suivante. Sa prélature est attestée par Bernard Guidonis : *F. Guillelmus de Morbecha fuit archiepiscopus Corinthi.* Il résidait dans sa

ville épiscopale en 1280 et 1281, enrichissait l'église d'ornements nouveaux, travaillait à l'extinction du schisme, et employait ses loisirs à traduire des livres grecs en latin. Les anciens auteurs qui font mention, à l'année 1282, de Guillaume de Corinthe ou de Brabant, ont entendu désigner l'époque de sa célébrité, non celle de son décès, qui n'est aucunement connue.

Il est fort douteux que sa carrière se soit prolongée au delà de l'an 1300, mais assez probable qu'elle ne s'est terminée que peu avant ce terme. Nous ignorons, au reste, l'histoire de son dernier âge. La grande compilation chronologique imprimée à Lubeck en 1475, sous le titre de *Rudimentum novitiorum,* d'après la chronique inédite de Henri de Herworden, fait remonter la mort de Guillaume jusqu'à l'an 1271 : *Anno* xvij *Rychardi*, *qui est Domini* M. CC. LXXI, *frater Wylhelmus Brabantinus Chorinthiensis*, *de ordine fratrum Predicatorum*, *rebus excessit humanis. Hic, ad rogatum sancti Thome, transtulit omnes libros Aristotelis naturalis et moralis philosophie et metaphysice de greco in latinum verbum e verbo; quibus nunc utimur in scolis. Tempore enim Alberti Magni vetus translatio habebatur. Item idem scripsit librum de Apibus, et librum de Natura rerum.* Dans ce texte, où l'on retrouve quelques-unes des expressions de Jean Aventin sur Henri de Brabant, il y a des erreurs qui diminuent l'autorité du chroniqueur : l'année 1271 ne peut être celle de la mort de Guillaume de Meerbeke, archevêque de Corinthe, promu à ce siége en 1277; le livre *de Apibus* est de Thomas de Cantimpré, qui avait aussi, dit-il lui-même, employé quinze ans à composer un traité *de Natura rerum*.

Fol. 394 v°, col. 2.

Ci-dessus, p. 141.

Bon. univ. de apibus, p. 1.

Les notices qui concernent Guillaume de Meerbeke dans les ouvrages de Léandre Alberti, de saint Antonin, de Pio, de Fernandez, d'Altamura, de Possevin, de Labbe, de quelques autres biographes, bibliographes ou historiens, sont plus ou moins inexactes. Fontana divise ce frère Prêcheur en deux personnages : l'un Français, au XIIIe siècle, vers 1278; l'autre Flamand, surnommé de Morcka, et vivant encore en 1310, ou même en 1340. Valère André, au contraire, le confond avec Thomas de Cantimpré. Échard a le premier éclairci ce sujet, autant qu'il pouvait l'être et qu'il en avait besoin.

Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 388-391; voy. aussi Foppens, Biblioth. belgic., t. I, p. 416, 417. — Paquot, Mém., t. III, p. 23-25. — Jourdain, Recherches sur les trad. lat. d'Aristote, p. 68-71; sec. éd., p. 67-71.

SES ÉCRITS.

Après avoir recueilli ce qu'on sait de la vie de Guillaume de Meerbeke, nous avons à indiquer ses ouvrages. Il n'en est qu'un seul qui soit pleinement de sa composition : c'est un traité de Géomancie, *de arte et scientia Geomantiæ*. La Sorbonne en possédait une copie manuscrite : *Geomantia fratris G. de Marbeco, pœnitentiarii papæ*. Lambecius en cite une intitulée : *Hic incipit liber, qui est editus a F. Guillermo de Morbeta, pœnitentiario D. papæ... in artem Geomantiæ*. Ce livre est traduit en français dans un manuscrit de Colbert, qui n'est point complet : « Ci commence plaine et parfaicte « [Geomencie] traduicte par Guille de Morbeta, laquelle il a « commendee pour secret à maistre... son nepueu. Prologue de « l'aucteur : le ueis commencer cest oupure de la science de « Geomencie. » Il y a dans ce texte des paroles fort obscures, qui, aux yeux d'Échard, laissent en doute si la traduction française a été faite par l'auteur même du texte latin, ou seulement par son ordre, ce qui nous semblerait plus vraisemblable. Mais le livre ne mérite assurément pas tant d'attention ; il n'a rien d'original, et ne renferme rien d'instructif. Olivier de Malmesbury, dès le XI[e] siècle ; Gérard de Crémone, au XII[e], avaient enseigné à chercher, soit dans les fentes ou crevasses de la terre, soit dans la rencontre et le croisement des lignes fortuitement tracées sur sa surface, l'annonce des événements, ou des réponses à des questions insolubles par d'autres moyens. L'opuscule dont il s'agit n'a jamais eu assez de vogue pour que l'auteur puisse être accusé d'avoir fort contribué à répandre les déceptions et les inepties dont cette science occulte se compose. C'est à des traductions latines de textes grecs ou arabes que son nom demeure plus honorablement attaché.

Biblioth. Cæsar., l. III, addit. VII ad libr. I, p. 147.

Autref. 6446, auj. 8199[3], in-8°, f. 9 v°—123.

Nous avouerons cependant que celle des Pronostics d'Hippocrate n'a pas une très-grande valeur ; à peine occupe-t-elle six à huit pages dans un manuscrit de Colbert, et la doctrine du père de la médecine n'y est pas exposée sans altération. Le titre en est ainsi conçu : *Liber Hippocratis de Prognosticationibus ægritudinum secundum motum lunæ, traductus a Dno Guglielmo de Morbacha Corinthino, ordinis Præd.*

Autref. 1705, auj. 7337.

La version des trois livres de Galien sur les Aliments est dédiée à un médecin d'Arezzo, nommé Roselli, qui n'est pas autrement connu : *Viro provido et discreto magistro Rosello*

Ms. Colb. 55, auj. 6865.

de Aretio, medico præcipuo, fr. W. de Morbecha, ord. Præd., bene valere et semper optime agere. « Si mon travail est jugé « superflu, ajoute Guillaume, l'insistance affectueuse avec la- « quelle vous l'avez exigé de moi doit me servir d'excuse. » On lit à la fin du manuscrit: *Explicit liber Galeni de Virtutibus alimentorum, translatus e græco in latinum a D. F. de Morbeka, ord. Prædic., archiepiscopo corinthiensi, absolutus Viterbii*, MCCLXXVII, *mense octobris*, XI *kal. novembris.*

Guillaume de Meerbeke passe pour avoir traduit tous les livres d'Aristote, à la prière de saint Thomas. Nous n'oserions affirmer ni cette intervention du docteur angélique, ni cette immensité des travaux du traducteur brabançon. Il s'en faut qu'on ait de lui une série si volumineuse de versions latines. Nous trouvons citée, d'une manière précise, celle de la Morale en dix livres : elle se conservait manuscrite au collége de Navarre, au couvent des Augustins près du Pont-Neuf; et ces copies se terminaient par ces mots : *Explicit liber Ethicorum novæ translationis Aristotelis stagyritæ. Actum anno Dni mill. cc. octuagesimo primo, in festo S. Mauri;* ce qui se rapporte à l'an 1282, le 15 janvier (fête de saint Maur) étant alors compris dans l'année qui ne devait finir que le samedi saint. Observons aussi que c'était plus de sept ans après la mort de saint Thomas, qui, par conséquent, n'a pu faire usage de cette traduction qu'autant qu'il en aurait existé des copies plus anciennes.

Roger Bacon juge fort sévèrement, comme interprète d'Aristote et des autres écrivains grecs, notre Guillaume, qui paraît avoir aussi traduit la Rhétorique et la Politique, et qu'il appelle Guillaume le Flamand : *Willielmus iste flemingus, ut notum est omnibus Parisiis litteratis, nullam novit scientiam in lingua græca, de qua præsumit, et ideo omnia transfert falsa, et corrumpit sapientiam Latinorum.*

Ap. Sam. Jebb. præfat. ad Opus majus, ed. venet., p. v.
Jourdain, ouv. cité, sec. éd., p. 70.

Les commentaires de Simplicius sur Aristote ont occupé quelques-uns des loisirs de Guillaume de Meerbeke. Échard cite des manuscrits et une édition d'un volume ayant pour titre : *Simplicii commentum in libros Aristotelis de Cœlo et Mundo, ex translatione F. Guillelmi de Mœrbeka*, ou par corruption *de Morbeto*. Le nom du traducteur est omis dans quelques autres articles que possédait manuscrits la bibliothèque de Sorbonne : *In hoc volumine continetur tota Logica Aristotelis vetus et nova, præter libros Boetii, cum prologo Simplicii super Prædicamenta.—Incipit commentum Simplicii*

De Venise, en 1540.

super librum Prædicamentorum; à la fin : *Explicit commentum editum super librum Prædicamentorum, a magistro Simplicio, qui fuit discipulus Aristotelis*; et à la suite de ce commentaire de Simplicius sur les Catégories, celui d'Ammonius sur le traité de l'Interprétation : *Ammonius in Perihermenias.* Il est possible que ces versions soient de Guillaume de Meerbeke, et cela est même assez probable. Il se plaint, dans son préambule, de l'état informe du texte grec : il y a rencontré des interversions et des lacunes ; mais il a fait du mieux qu'il a pu, et il a pensé qu'il valait encore mieux avoir un livre défectueux et altéré que rien du tout : c'est un point sur lequel tout le monde ne serait pas de son avis. *Feci tamen quod potui ; melius erat sic corruptum habere, quam nihil. Translatum anno Dni* MCCLXVI (1267), *mense martii, per fratrem.* Ce dernier mot n'est suivi d'aucun nom propre. Il y a grande apparence que Guillaume a fait ces traductions pendant son premier séjour en Grèce, avant l'époque où il vint remplir en Italie les fonctions de chapelain et de pénitencier du pape ; mais ces questions ne valent pas la peine d'être mieux éclaircies, les versions latines dont il s'agit ayant perdu presque tout intérêt, depuis que les siècles modernes en ont produit de meilleures d'Aristote et de Simplicius.

Proclus est un des auteurs grecs sur lesquels Guillaume de Brabant s'est le plus exercé. *Procli Diadochi Lycii, platonici philosophi, Elementatio theologica... Explicit capitulum* CCXI. *Completa fuit translatio hujus operis Viterbii, a fratre G. de Morbecca, ordinis fratrum Prædicatorum,* XV *kal. junii, anno Dni mill. cc. sexagesimo octavo. Unitas est indivisionis ratio, principium multitudinis, et ejus in ipsam reductionis.* Telles sont les dernières lignes d'un manuscrit de Sorbonne (954, *olim* 800), semblable à ceux qui se sont conservés à Saint-Victor, à Gand, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, où Lambecius promettait d'en donner une édition. Comme saint Thomas assure que le texte grec de ce traité ne se retrouvait plus de son temps, on a droit d'en conclure que Guillaume a traduit en latin une version arabe. François Patrizi, puis Émile Portus, ont retraduit sur le grec cet obscur tissu de vaines controverses, où l'on reconnaît les traces des disputes qui avaient agité l'Orient au IIIe siècle et au IVe. On peut s'étonner que l'orthodoxe Dominicain de Meerbeke se soit tant occupé d'une théologie qui, en plusieurs de ses deux cent

Biblioth. cæs., l. I, p. 147.

Ferrare, 1583, in-4°, fol. 1-55. Theolog. plat., Hamb., 1618, in-fol., p. 415-502.

onze chapitres, se rapproche beaucoup des dogmes d'Arius. Ce n'est point, du reste, la seule occasion où l'on remarque des ressemblances entre l'arianisme et les opinions des néoplatoniciens.

Un manuscrit des Augustins de Paris renfermait les trois articles suivants : 1° *Procli Diadochi de Decem dubitationibus circa Providentiam... Expleta fuit translatio hujus libri Corinthi, a fratre Guillelmo de Morbeka, archiepiscopo Corinthiensi, A. D.* MCCLXXX (1281), *die* IIII *februarii*; 2° *Procli de Providentia et Fato, et eo quod in nobis; ad Theodorum mechanicum.... Corinthi,* XIV *die mensis februarii A. D.* (1281); 3° *Procli de Malorum subsistentia.... Corinthi.... febr.* (1281). Une de ces versions, celle du traité de la Providence et du Destin, avait été insérée dans la Bibliothèque grecque de Fabricius. M. Cousin en a donné une édition plus correcte en 1820, et y a joint la traduction latine, jusqu'alors inédite, des dix questions sur la Providence. La latinité de l'archevêque de Corinthe n'est pas élégante; mais on peut croire qu'elle rend fidèlement, ou du moins littéralement, le grec de Proclus; et quand elle demeure fort obscure, c'est que le texte n'était pas très-clair. Pour en donner une idée, nous transcrirons quelques lignes de la dernière des dix questions. Il s'agit de savoir pourquoi et comment les anges, les démons, les héros ou demi-dieux, contribuent à l'administration de l'univers, en même temps que la Providence connaît, embrasse et gouverne toutes choses. La réponse paraît être que Dieu, qui régit le monde entier, en laisse certaines parties soumises aux volontés ou confiées aux soins des divinités subalternes. Mais il est difficile de reconnaître cette solution dans le langage employé pour l'expliquer : « Duplicibus autem « unitatibus entibus, sive etiam bonitatibus, quas bonum « illud produxit, ens causa utrorumque, et altero modo « unum; et iis quidem αὐτοτελέσι, id est, per se perfectis; iis « autem dispersis in participantibus causis : tripliciter enim « et τὸ unum, et τὸ bonum, aut secundum causam, puta « primum, etc., etc. » Cinq pages de ce style composent tout le dixième chapitre du livre.

Mss. du Vat., dans Montfauc., t. I, p. 24, n. 450; de la bibl. Ambr. de Milan, P. 99; R. 100. Not. mss. de M. Cousin.

T. VIII, p. 465-497; édit. Harles, t. IX, p. 373-397. — Excerpta, t. VIII, p. 498-502, 502-507; éd. Harles, t. IX, p. 398-401, 401-405.

Procli opera, Paris, 1820-1827, 6. vol. in-8°, t. I, p. 1-75.

Ibid., p. 77-179.

Ibid., p. 174.

M. Cousin a aussi, pour la première fois, mis au jour le traité intitulé, en latin, *de Malorum subsistentia*. La doctrine qu'on y peut découvrir est que le mal physique, ou du moins ce que nous appelons ainsi, est un résultat de l'ordre général, et par conséquent un bien; que le mal n'existe ni dans les

Ibid., p. 181-288.

dieux, ni dans les anges, ni dans les démons, ni dans les héros; qu'il ne consiste, à l'égard des âmes, que dans la faiblesse qui les fait descendre vers les choses matérielles; que les biens dérivent d'une cause unique, nécessaire, éternelle; qu'ils sont réels, qu'ils ont une hypostase; au lieu que les maux naissent de causes indéterminées, et ne sont que des privations. Mais l'exposition de ces idées devient, dans le cours des neuf sections du livre, si ténébreuse, qu'elle se termine par ces lignes: « Omnia utique ex Providentia erunt, « et malum habet locum in entibus. Quare et faciunt dii « malum, sed tanquam bonum, et cognoscunt, ut omnium « unialem habentes cognitionem, impartibiliter quidem par-« tibilium, boniformiter autem malorum, unialiter autem « multitudinis. Alia enim animæ cognitio, et alia intellectualis « naturæ, alia deorum ipsorum : hic quidem omni αὐτοκίνητος, « id est, ex se mobilis; hic autem æternalis cognitio, hic autem « indicibilis et unialis, ipso uno omnia et cognoscens, et « producens. »

Ibid., p. 288.

Un langage si obscur et si barbare décèle toujours une très-fausse science : c'est le jugement que Brucker, Diderot, Burigny et d'autres écrivains ont porté des ouvrages de Proclus. Guillaume de Meerbeke, moine ou prélat, pouvait employer son savoir et son temps à traduire des livres grecs plus instructifs. Mais les trois derniers traités que nous venons d'indiquer manqueraient, sans lui, à l'histoire du mysticisme alexandrin, puisque le texte en est perdu, et que nous n'en avons pas d'autres versions. A vrai dire, ces trois articles sont aujourd'hui les plus utiles de ceux qui nous restent de ce studieux Dominicain; car le besoin de recourir à ses traductions de Simplicius, d'Aristote, de Galien, d'Hippocrate, est devenu de plus en plus rare, s'il n'a même tout à fait disparu; et son abrégé de Géomancie a si peu d'originalité, si peu de réputation et d'importance, que les historiens spéciaux des sciences occultes, tels que Delrio, Lenglet du Fresnoy, M. Eusèbe Salverte, ou ne l'ont pas connu, ou n'ont pas daigné en faire mention. Mais par ses efforts pour acquérir la connaissance, alors bien rare en France, des langues grecque et arabe, Guillaume de Meerbeke a mérité d'être compté au nombre des hommes de lettres qui, dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, honoraient les provinces belgiques et l'ordre des frères Prêcheurs. D.

Mém. de l'Acad. des Inscr. et B.-L., t. XXXI, Hist., p. 139-153.

RAOUL DE COLOUMELLE.

MORT VERS 1300.

Le nom que nous inscrivons en tête de cette notice a été l'occasion de beaucoup d'incertitudes. Les uns ont prétendu qu'aucun auteur français ne s'est appelé Raoul de Colonne (*Radulphus de Columna*), et qu'à ce nom il faut substituer celui de Landulphe Colonne, écrivain d'origine romaine, et de l'illustre famille qui, dans le XIIIe siècle, comptait au nombre de ses membres le cardinal Jean Colonne, son neveu l'archevêque de Messine Jean Colonne, et Gilles de Rome, archevêque de Bourges. D'autres ont identifié ce Landulphe Colonne et, par conséquent, Raoul, avec le chroniqueur Landulphe de Colonne, surnommé *Sagax,* et avec Pandulphe Colonne, personnage imaginaire, désigné, par une erreur de copiste, comme l'auteur d'un traité sur l'origine du saint empire, qui, attribué ailleurs à Landulphe Colonne, peut maintenant passer pour être l'œuvre de Raoul de Coloumelle (*Radulphus de Columna*). D'autres, enfin, ont cru que celui-ci était né à Rome. Dom Liron s'est efforcé d'établir que Raoul et Landulphe sont deux personnages distincts entre eux, distincts aussi de Pandulphe, et tous deux chanoines de Chartres. Il dit qu'ils n'étaient Romains ni l'un ni l'autre, et qu'ils furent surnommés chacun *de Columna,* parce que vraisemblablement ils naquirent tous deux dans un bourg du pays chartrain appelé, en latin, *Columna*, et, en français, dit-il, *Coloumelle* ou *Columelle.* Il ajoute que du Pin et Guillaume Cave assignent au traité composé par Raoul la date de 1290; et il penche à croire que Landulphe était le neveu de cet écrivain, simple conjecture qui ne peut supporter l'examen de la critique. Fabricius avait dit que, par erreur, le nom de Raoul se trouve substitué à celui de Landulphe dans l'édition princeps du traité sur l'Origine et la succession des papes : son continuateur adopte l'opinion de dom Liron en ce qui concerne Raoul de Coloumelle. Moréri l'adopte également. Cave avait admis que Raoul de Colonne, appelé aussi Pandulphe et Landulphe, est

Bibl. Chartr., p. 120 et 121.

Table des aut. ecclés. du XIIIe siècl., p. 654.— Script. eccl. histor. litter., t. II, p. 334.

Biblioth. med. et infim. ætat., t. IV, p. 239; t. VI, p. 32.

Dictionn. hist., t. IX, p. 61.

Script. eccles.

XIII SIÈCLE.

histor. litter., t. II, p. 334; Append., p. 24.

l'auteur du traité *de Translatione imperii romani;* et, bien qu'il tombe dans quelques erreurs au sujet du *Breviarium historiale*, il ne se méprend pas sur la prétendue identité de Raoul avec l'auteur de cette chronique. Le doute judicieux qu'il exprime aurait dû empêcher Casimir Oudin de se tromper souvent, comme il l'a fait, dans son article sur Landulphe *Sagax*. D'autre part, bien loin de prêter leur appui aux conclusions de l'auteur de la Bibliothèque chartraine, les manuscrits, nous le verrons tout à l'heure, viennent apporter dans le débat une confusion de noms et de qualifications qui le rendent interminable sur quelques points.

Comment. de Script. eccles., t. III, col. 755, 756.

Malgré toutes ses recherches, dom Liron, pas plus que ses devanciers, n'est parvenu à se procurer des renseignements touchant la naissance, la vie et la mort de Raoul de Coloumelle. Ses successeurs et nous n'avons pas été plus heureux. Nous ne savons rien sur le compte de ce personnage, si ce n'est qu'il était membre du chapitre des chanoines de Chartres, et probablement né au village de Coloumelle. Nous dirons plus loin l'unique raison qui nous porte à placer sa mort vers l'année 1300.

Le seul écrit qu'on ait imprimé sous le nom de *Radulphus de Columna* est un traité de peu d'étendue, intitulé: *Tractatus de translatione imperii romani a Græcis ad Francos.* Les copies manuscrites ont pour suscription tantôt *Tractatus*, tantôt *Compendium de statu et mutatione imperii romani.* L'auteur dédia ce livre à Lambert du Châtel ou de Châteauneuf, professeur en droit à Paris, qu'il appelle son très-cher père, et dont nous devons croire, avec Liron, qu'il avait été le disciple chéri. L'ouvrage se divise en dix chapitres, et non en huit seulement, comme le dit l'historien des auteurs chartrains. Le but de cet écrit est de prouver que ce furent les papes qui transférèrent l'empire des Grecs aux Français, et des Français aux Allemands. Cette opinion que, malgré son absurdité, nous verrons se reproduire un siècle plus tard, sous la plume d'un religieux de l'ordre des Augustins, maître Jordan de Strasbourg, n'a pas peu contribué à accréditer la croyance erronée que Raoul était issu d'une famille romaine. La thèse qu'il soutient l'exposait au reproche de se montrer guidé par une grande partialité, et imbu même de beaucoup de préjugés en faveur de la cour de Rome. Ce reproche ne lui a pas été épargné. On est allé

V. ci-dessous L. du Châtel.

Goldast, Monarch. S. romani imper., t. II, A. D. 1400, p. 1466-1476.

Dom Liron,

plus loin : on a accusé Raoul de puiser à des sources suspectes, et d'admettre, parmi des faits vrais et importants, beaucoup d'autres faits qui seraient controuvés. Cette accusation, il faut bien le dire, ne nous paraît pas dénuée de fondement. Un des écrivains que Raoul cite le plus fréquemment est Martin le Polonais. Seul, entre ceux qui invoquent le témoignage de ce chroniqueur, il lui donne le titre d'évêque de Cosenza. Il cite fort souvent aussi la chronique de Richard, évêque de Crémone, et parle de l'auteur comme d'un grand historien, sur quoi dom Liron s'étonne que Vossius et du Pin ne fassent aucune mention de cette chronique. Quant au style de l'écrit de Raoul, sans être irréprochable, il n'est point au-dessous des éloges que lui donnent plusieurs biographes. La supériorité de ce style sur celui du continuateur anonyme de l'ouvrage intitulé, *Historia miscella*, ou *Breviarium historiale*, aurait même dû suffire à empêcher que l'on ne confondît Raoul avec ce continuateur.

loc. cit. — Le Long, Biblioth. hist. de la Fr., t. II, p. 867. — Moréri, loc. cit.

Le traité sur la translation de l'empire fut imprimé, pour la première fois, en 1566, à Bâle, dans le *Sylloge* de Simon Schardius *de Jurisdictione et auctoritate imperiali*, ouvrage dont une seconde édition parut à Strasbourg, en 1618. Déjà, quatre ans auparavant, Goldast avait reproduit l'écrit de Raoul dans sa Monarchie du saint empire romain; il le place à l'année 1260, supposant ainsi que l'auteur avait écrit avant que la chronique martinienne ne fût terminée. Du Pin, Cave, dom Liron, Moréri et le P. Le Long s'accordent à croire que le traité fut composé vers l'année 1290. En adoptant leur sentiment sur ce point, nous nous trouvons conduits à placer par conjecture la mort de Raoul de Coloumelle vers la fin du XIIIe siècle.

Pag. 284-297.

Tom. II, p. 88-95.

Par des circonstances dont nous ne pouvons nous rendre compte, aucune des trois copies manuscrites que l'on connaît du traité *de Translatione imperii romani* ne porte le nom de *Radulphus de Columna*, qui se lit dans les trois éditions imprimées, suivi de la qualification de chanoine de Chartres. La première copie appartient à la bibliothèque publique de Strasbourg : d'après les renseignements que nous communique le conservateur de cette bibliothèque, M. Jung, c'est dans la dédicace que l'auteur du livre se fait connaître sous les nom et titre de *Landulphus de Columpna, canonicus carnotensis*. La seconde copie se trouve à la Bibliothèque royale de Paris; elle provient de l'abbaye de Saint-Victor, et

Recueil D. 73, pièce 8; n. 2842 du catalog. ms. (fonds de la commanderie de Saint-Jean); in-fol., pap. — Hænel, Catal. mss., col. 461.

N. 287, in-fol., pap.

reproduit le même nom, mais avec la qualification de chanoine de Sienne, *canonicus senensis*. La troisième, déposée à la bibliothèque de l'Arsenal, substitue au nom de *Landulphus de Columpna* celui de *Pandulphus de Columpna*, qui n'a pas été bien lu par Hænel, et qui est accompagné des mots *canonicus senensis*, que ce bibliographe a négligé de transcrire. Ces trois copies ne remontent pas au delà du XV[e] siècle. Les deux dernières nous permettent de concevoir comment l'auteur du traité qu'elles renferment a pu être considéré comme un écrivain italien. Mais on concevrait moins facilement que cet auteur, qui vivait au XIII[e] siècle, eût été confondu avec Landulphe de Colonne, surnommé *Sagax*, qui écrivait au commencement du IX[e], si l'on ne savait que la plupart des manuscrits attribuent à « Landulphe de Colonne, chanoine de Chartres, » sans le distinguer par son surnom de *Sagax*, la chronique connue sous le nom de *Breviarium historiale* ou d'*Historia miscella*, qui commence à la création du monde, et qui a été continuée d'abord jusqu'en 1320, puis jusqu'en 1428.

Sect. de l'hist., n. 79 (fonds des Minimes), in-fol., pap.
Catalog. mss., col. 319.

Muratori, Scriptor. rer. ital., t. I, p. 179-185. — Voy. Fabric., Biblioth. lat., t. III, p. 134; Biblioth. med. et infim. ætat., t. IV, p. 239, et ib. Mansi.

Une même confusion s'est établie entre l'auteur du traité *de Translatione imperii romani*, et l'auteur d'un commentaire inédit sur les quatre livres des Sentences de Pierre Lombard. Les copies que l'on possède de ce dernier écrit à Cambridge, à Bâle, et dans presque toutes les bibliothèques d'Italie, s'accordent à désigner l'auteur sous le simple nom de *Landulphus*. Un seul exemplaire, qui se conserve à Florence, ajoute à ce nom une qualification, celle de frère de l'ordre des Minorites; d'où Sbaraglia conclut avec vraisemblance que c'est l'œuvre d'un Franciscain de Naples, appelé *Landulphus Caracciolus*, qui fut évêque d'Amalfi, et qui mourut vers 1351.

Catalog. mss. Angl. et Hibern., t. I, part. III, p. 110. — Hænel, Catalog. mss., col. 586. — Oudin, ouvr. cit., t. III, col. 755.
Bandini, Catalog. codd. bibliothec. Med. Laur., t. IV, p. 730.
Suppl. ad Scriptor. ord. Minor., p. 482.

Un autre ouvrage, resté inédit comme le précédent, est attribué, sans plus de raison, à Raoul de Coloumelle; c'est un écrit très-court, intitulé : *Tractatus brevis de pontificali officio, compositus a magistro Landulpho de Columpna, canonico carnotensi*. Nous n'en connaissons qu'une copie; elle est écrite sur parchemin, remonte au XV[e] siècle, et provient de la bibliothèque de Colbert, d'où elle est passée dans la Bibliothèque royale. L'auteur y invoque le témoignage d'une lettre adressée à Philippe I[er], roi de France, par Yves, évêque de Chartres. Cette citation et la qualification de chanoine de Chartres, placée après le nom de Lan-

Anc. fonds, n. 1011; autref. 4673.

dulphe dans la suscription du manuscrit, ont pu donner lieu de croire que ce Landulphe était le même que Raoul de Coloumelle, appelé souvent *Landulphus de Columna.* Si l'on n'a point tenu compte de la dédicace du livre à Jean XXII, qui fut élevé, en 1316, à la dignité pontificale, et mourut en 1334, c'est probablement parce que plusieurs copies manuscrites de l'*Historia miscella* désignent sous le nom de Landulphe de Colonne, chanoine de Chartres, l'écrivain qui a continué cette chronique jusqu'en 1320, et dédié son travail au même pape.

Fabricius, enfin, conjecture qu'un dernier ouvrage, également inédit, avec le titre de *Temporum pontificum romanorum historia*, le nom de Landulphe de Colonne, chanoine de Chartres, et une dédicace à Jean XXII, pourrait être le même ouvrage que le *Breviarium historiale*, qui n'est point de Raoul de Coloumelle. F. L.

Ouv. cité, t. IV, p. 239. — Possevin, Apparat. sac., t. II, p. 6. — Eysengrein, Catalog. test. verit., fol. 124 v°.

HUGUES DE STRASBOURG,

MORT VERS 1300.

DOMINICAIN.

PEU de détails nous sont parvenus sur la vie de HUGUES DE STRASBOURG (*Hugo Argentinensis* ou *de Argentina*), théologien, né dans cette ville, comme l'indique son surnom, et qui a joui longtemps d'une grande célébrité. On ne rencontre aucune mention de lui avant l'année 1268. C'est alors que commence à s'établir sa réputation, selon le témoignage de Léandre Alberti et de plusieurs écrivains postérieurs. Simler, d'accord avec Possevin et avec Eysengrein, affirme de plus qu'il vivait encore en 1296. Comme Échard, nous sommes portés à croire que cette dernière notion avait été puisée dans quelque ouvrage allemand resté inédit. Nous la tenons pour exacte, bien que Fabricius la passe sous silence; et nous pensons que l'on peut, avec toute probabilité, placer l'époque de la naissance de Hugues de Strasbourg dans les trente premières années du XIIIe siècle, et la date de sa mort vers 1300.

Il étudia la théologie à l'université de Paris, après avoir

De Vir. illustr. ord. Prædic., fol. 138.

Epitom. Bibl. Conr. Gesneri, p. 305.—Apparat. sacer, t. I, p. 769.— Catal. test. verit., fol. 124 v°.

Scriptor. ord. Prædic., t. I, p. 470 et 471.

Biblioth. med. et infim. ætat., t. III, p. 288.

pris l'habit de l'ordre de Saint-Dominique dans le couvent que les frères Prêcheurs possédaient à Strasbourg. Ses études achevées, il rentra dans ce couvent, et y fut promu aux fonctions de prieur, non sans avoir d'abord rempli là, ou au couvent de Paris, celles de régent et de lecteur ou professeur. Nous ne connaissons aucun document authentique qui prouve qu'il eût obtenu le grade de maître en théologie dans l'université de Paris. Son nom ne se trouve inscrit ni dans la liste des maîtres dressée par Étienne de Salanhac, ni dans les additions à cette liste par Bernard Guidonis. Toutefois Bandello et Altamura qualifient Hugues de maître en théologie et docteur de Paris; d'autres écrivains lui donnent simplement le titre de *doctor parisiensis;* et ni les uns ni les autres ne paraissent s'être beaucoup écartés de la vérité; car on sait que, pendant les deux premiers siècles qui suivirent l'institution de l'ordre de Saint-Dominique, l'usage fut de placer, comme régents ou comme professeurs de théologie, dans les principaux couvents des frères Prêcheurs, les membres de la congrégation qui avaient été envoyés à Paris pour y prendre leurs grades dans la Faculté de théologie. L'ignorance où nous sommes de la plupart des faits qui se rattachent à la vie de Hugues, provient en grande partie de la suppression du couvent dont il était le prieur. C'est vraisemblablement là qu'il termina ses jours; et l'on peut supposer, avec le P. Échard, que jusqu'au moment où cet établissement fut compris dans la réforme de 1530, on y conservait des renseignements détaillés sur le frère Hugues et sur quelques autres religieux que le couvent de Strasbourg se faisait gloire de compter au nombre de ses anciens membres. On y conservait sans doute aussi une copie des sermons de Hugues et de deux écrits de lui dont nous ne retrouvons aucune trace, un commentaire sur les quatre livres des Sentences, et un recueil intitulé : *Quodlibeta, Quæstiones, Disputationes et variæ in divinos libros Explanationes.*

Libell. recollect. authorit. de concept. B. Mariæ, fol. 30 v°; edit. 1522.—Bibliot. Dominic., p. 49, col. 1.
Bern. Pez, Thesaur. anecdot. noviss., t. VI, part. III, p. 324, col. 1.

Ce recueil, le commentaire et les sermons ne paraissent avoir été connus ni de Laurent Pignon, ni de Léandre Alberti, et n'ont point été imprimés. Échard et Fabricius n'hésitent pas à les admettre au nombre des ouvrages dont Hugues fut l'auteur; et bien que déjà, de leur temps, on n'en pût indiquer nulle part une seule copie, leur opinion nous semble appuyée sur des témoignages trop formels pour ne pas être adoptée.

Si les trois ouvrages que nous venons de désigner n'ont été ni imprimés, ni conservés manuscrits, il n'en est pas de même d'un traité qui a pour titre : *Compendium theologicæ veritatis*, ou *Compendium theologiæ*. Laurent Pignon, le premier, signala cet écrit comme l'œuvre du frère Hugues de Strasbourg. On en connaît de nombreux exemplaires manuscrits dans diverses bibliothèques; plusieurs portent la date du XIII[e] siècle, et attestent ainsi combien est peu fondée l'opinion des écrivains qui ont voulu considérer comme l'auteur de cet abrégé de théologie, les uns, Jean, fils de Rigaud; les autres, Jean de Combes ou de Combis. Le traité que le premier de ces deux frères Mineurs produisit sous son propre nom, et qu'il intitula *Compendium pauperum*, fut composé dans le XIV[e] siècle, longtemps après la mort de Hugues de Strasbourg, puisqu'il est dédié à Bernard, archevêque de Narbonne, qui occupa ce siége depuis 1321 jusqu'en 1340. Il commence par ces mots : *Veteris ac novæ legis*, tandis que l'on trouve ceux-ci au début du *Compendium theologicæ veritatis : Veritatis theologicæ sublimitas*. On peut d'autant moins confondre ensemble ces deux abrégés, qu'à part quelques légères ressemblances, ce sont des compositions parfaitement distinctes. Quant à Jean de Combes, il vivait dans le XVI[e] siècle; et, d'après son propre témoignage, comme nous le verrons plus loin, il n'a jamais été que l'éditeur du *Compendium theologicæ veritatis*.

Chronic. ord. Prædic., ms.
Possevin, Apparat. sac., t. I, p. 769; cf. p. 13. — Feller, Biblioth. Paulin. Lips., p. 94, n. 13; p. 341, n. 16. — Sander, Bibl. belg. msta., part. II, p. 55. — Échard, ubi supra. — Fabricius, ubi supra. — Hænel, Catalog. mss., col. 768, 580, 610, 455.
Alva, Sol veritatis, IV, col. 171.

Nous avons eu précédemment l'occasion de faire observer que, sans aucune raison plausible, d'autres écrivains ont attribué ce dernier abrégé tantôt à saint Thomas d'Aquin, tantôt à Albert le Grand, tantôt enfin à Thomas Sutton. Nous avons dit aussi qu'on l'a imprimé dans les Œuvres de saint Bonaventure, mais que les éditeurs eux-mêmes ont regardé comme douteux qu'il fût l'ouvrage de ce grand théologien. Nous ajouterons ici que, selon Wadding, le *Compendium theologicæ veritatis* inséré parmi les opuscules de saint Thomas, est entièrement différent du *Compendium* qu'il croit avoir été composé par saint Bonaventure. Il déclare le début de celui-ci tellement conforme aux premières pages d'un *Compendium* dont Gilles de Rome passe pour être l'auteur, que, si on devait l'attribuer à tout autre théologien que Bonaventure, ce serait à l'archevêque de Bourges; et il renvoie à deux copies manuscrites, dont l'une, déposée à la bibliothèque du Vatican, porte, dans sa suscription, le

Hist. litt. de la France, t. XIX, p. 370.

Ibid., p. 291.

Scriptor. ord. Min., p. 55, col. 2.

nom de saint Bonaventure, et dont l'autre, fort ancienne et appartenant à une bibliothèque qu'il ne désigne pas, est enrichie d'une miniature qui représente le docteur séraphique lui-même. Avant Wadding, Trithème, Philippe de Bergame et Possevin, avaient attribué, sans hésitation, à Gilles de Rome le *Compendium theologicæ veritatis,* opinion qui ne peut se soutenir, ainsi que nous le prouverons dans la notice dont le célèbre archevêque de Bourges sera l'objet. Nous ajouterons enfin que Bandello et Possevin admettent aussi l'existence de deux ouvrages distincts ayant pour titre *Compendium theologicæ veritatis*, puisque, après en avoir attribué un à Hugues de Strasbourg, ils nomment pour auteur du second, l'un, Thomas Sutton, l'autre, Gilles de Rome. L'autorité de ce livre ayant été invoquée, au concile de Bâle, par Udalric, prêtre de la secte des Orphelins, qui le croyait de saint Thomas, Henri Kalteisen nia que le docteur angélique en fût l'auteur, et le regarda comme l'œuvre d'Ulric de Strasbourg; opinion qui, plus tard, a trouvé un défenseur dans la personne d'Alva. On attribue encore le même abrégé à Hugues de Saint-Cher, à Alexandre de Halès; à un Dominicain, frère Thomas, qui n'est point saint Thomas d'Aquin, mais qui est peut-être Thomas Sutton; à Pierre de Tarentaise, qui devint pape sous le nom d'Innocent V. Nous croyons, pour notre part, que saint Bonaventure, auteur d'un ouvrage intitulé : *Centiloquium, quod Compendium theologiæ dicitur*, n'a certainement pas écrit le traité qui commence par ces mots : *Veritatis theologicæ sublimitas.* En étendant la même dénégation aux cinq autres théologiens qu'on lui donne pour auteurs, nous répéterons qu'il nous paraît être réellement l'œuvre de Hugues de Strasbourg. C'est le sentiment de Laurent Pignon, de Vivaldus, de Léandre Alberti, de Conrad Gesner, de Jean de Turrecremata, d'Antoine de Sienne, et d'Altamura; leur opinion à cet égard s'appuie sur le témoignage des manuscrits qu'ils avaient vus. Aussi a-t-elle été adoptée sans hésitation par Échard. Les manuscrits qu'avec lui nous ont indiqués Simler, Feller et Sander, la confirment unanimement.

Ce *Compendium* est divisé en sept livres, et non en six, comme le disent Gesner, Simler, Trithème et Possevin. Ils sont précédés d'un prologue où l'auteur, sans se nommer, fait, en peu de mots et d'une manière judicieuse, l'éloge de la théologie. Après avoir reconnu qu'il a profité des plus

De Vir. illustr. German. in Opp. histor., part. I, p. 142; et Biblioth. ecclesiast. Fabricii, p. 121. — Suppl. chron., fol. 238. — Appar. sac, t. I, p. 13.

Ouv. cité, fol. 31. — Ouvr. cité, t. I, p. 13.

Labbe, Concil., t. XII, col. 1346. — Échard, ouvr. cité, p. 470, col. 2, et p. 471, col. 1.

Pleytos de los libros, lite 38, p. 173.

Matth. Dresserus, ap. Simler, ubi supra. — Mscr. du couv. des Barnabites de Rome, ap. Possevin, l. c. — S. Antonin, Chron., part. III, tit. 18, c. 11, n. 2. — Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 320.

Chronic. ord. Prædic., ms. — De liliis stemmat. gallican. quæst. 4, p. 155. — Loc. cit. — Partition. theologic., Pandect. univers. lib. ultim., fol. 3 v°; cf. Bern. Pez, loc. cit. — Tract. de verit. concept. B. V., t. I, part. VI, cap. 29, fol. 119 v°. —

célèbres ouvrages composés sur cette science, il parle du soin qu'il a mis à éviter une trop grande prolixité, et à fournir néanmoins aux érudits l'occasion et le moyen de faire de plus amples recherches. Son premier livre traite de la nature de Dieu ou de l'essence divine, *de Natura deitatis ;* le second, des œuvres du créateur; le troisième, de la corruption causée par le péché, *de Corruptela peccati ;* le quatrième, de l'incarnation de Jésus-Christ, *de Humanitate Christi ;* le cinquième, de la sanctification de la grâce, *de Sanctificatione gratiarum ;* le sixième, de la vertu des sacrements; et le septième, des derniers temps, des supplices des méchants et des récompenses des bons. L'auteur finit son abrégé sans vouloir se faire connaître; il prie le lecteur d'excuser les fautes qui peuvent lui être échappées, et de rendre grâces à Jésus-Christ pour ce qu'il peut y avoir de bon dans son travail.

Biblioth. fr. Praedicat., p. 120. - Bibl. Dominic., p. 49, col. 1. Ubi supra. Epitom. Biblioth. Conr. Gesner., p. 305. — Bibl. Paulin., p. 94 et 341. — Biblioth. belgic. msta., part. II, p. 55.

C'est au dixième chapitre du second livre que se trouve une phrase dont on s'est servi pour attribuer l'ouvrage à l'Anglais Thomas Sutton. L'auteur y dit que « l'étude de la « sagesse commença en Égypte; d'où elle passa en Grèce, puis « à Rome, et enfin en France et en Angleterre. » Si c'est une preuve, elle est bien faible.

Bandello, loc. cit.

Le *Compendium* a joui, pendant plusieurs siècles, d'une grande célébrité; le nombre des copies manuscrites qui s'en conservent de nos jours, et le nombre surtout des éditions qu'il a eues en France, en Allemagne et en Italie, suffiraient pour l'attester, si la plupart des écrivains qui parlent de Hugues ne s'accordaient à faire le plus bel éloge de cette composition, à la citer comme preuve du savoir et du talent de l'auteur, et si ceux qui l'attribuent à des hommes tels que Bonaventure, Thomas d'Aquin, Albert le Grand, n'avaient par là rendu un témoignage non moins éclatant au mérite de l'ouvrage. En effet, bien que ce livre ne contienne rien qui ne se trouve déjà dans les écrits des théologiens antérieurs, et particulièrement dans ceux de saint Augustin, on ne peut méconnaître le discernement qui a présidé au choix des pensées et des opinions que leur a empruntées le prieur du couvent des frères Prêcheurs de Strasbourg, non plus que le talent dont il a fait preuve dans la disposition ou l'emploi de ces matériaux d'origines différentes. Mais, par la raison même que son travail a le caractère et la forme d'un abrégé, il n'offre aucun de ces beaux

mouvements d'inspiration ou d'éloquence que l'on admire dans les écrits de quelques théologiens des XIIe et XIIIe siècles. Quant au style, on peut regretter aussi de ne pas le trouver exempt des défauts inhérents à la langue scolastique.

Échard, Scriptor. ord. Præd., t. I, p. 470, col. 2.—Panzer, Annal. typogr., t. III, p. 119.

Échard, loc. cit. — Panzer, ouvr. cit., t. III, p. 191.

Ibid., t. III, p. 226.

Ibid., t. III, p. 281.

Ibid., t. III, p. 321.

Catalog. des livr. impr. de la Biblioth. du roi, t. II, p. 23, n. 335.

Panzer, Annal. typogr., t. IV, p. 115.

Ibid., t. I, p. 40.

Ibid., t. II, p. 231.

Ibid., t. III, p. 542.

Ibid., t. III, p. 28 et 29.

Dès l'année 1476, parut à Venise, sous le nom d'Albert le Grand, et chez un Allemand appelé Christophe Arnold, une première édition du *Compendium theologicæ veritatis*. Trois nouvelles éditions de format in-4°, comme la précédente, sortirent successivement des presses de la même ville, et avec le même nom d'auteur : l'une fut publiée en 1483, par G. Dalmatinus et Jacques Britannicus; la seconde en 1485, par Gabriel Crassi ou Grassis de Pavie; la troisième en 1490, par l'ordre et aux frais d'Octavianus Scotus. En 1492, Simon, dit Bevilaqua, en publia une quatrième à Venise, de même format, mais sans nom d'auteur. L'ouvrage fut reproduit, peut-être même antérieurement, deux autres fois dans le XVe siècle, mais sans date et sans nom d'auteur, d'éditeur ou de libraire. La première de ces deux éditions peut avoir été imprimée à Lyon, vers 1477 (in-4°) : la Bibliothèque royale de Paris en possède un exemplaire enrichi de notes marginales manuscrites, dont l'auteur est inconnu. La seconde (in-folio, caractères gothiques) ne porte aucune indication qui permette de dire où et quand elle a pu être imprimée. En l'année 1489, il en parut à Strasbourg, également sans nom d'auteur, et de format in-folio, une édition dont les caractères sont gothiques, et dont la table des matières avait été rédigée par Thomas Dorneberg. L'Allemagne a deux éditions de même format, publiées sans date et sans nom d'auteur. L'une, qui nous semble se confondre avec celle que Panzer décrit d'une manière incomplète, parut à Nuremberg, chez le libraire Sensenschmidt : elle contient une table des matières, composée en 1310 par frère Bernold, religieux de l'ordre de Cîteaux, et suivie d'une collection de thèmes tirés du *Compendium* par ce même moine, et propres à servir de texte pour les sermons des dimanches et fêtes. L'autre édition, imprimée à Ulm, chez Jean Zainer, reproduit ces thèmes avec le nom de Bernold. Panzer nous fait connaître, d'une manière très-brève, deux éditions in-folio du *Compendium*, publiées sous le nom de Hugues de Strasbourg, sans indication de lieu ni de date. On peut les croire antérieures aux premières années du XVIe siècle. Nous ne les avons jamais rencontrées dans les bibliothèques, et nous ne les trouvons

indiquées par aucun autre bibliographe. En 1500 et 1505, à Rouen, Pierre Regnault fit imprimer deux fois, à ses frais, le *Compendium*, dans le format in-8°, sous le titre de *Epitome, alias Compendium theologicæ veritatis,* et sous le nom d'Albert le Grand. Une note manuscrite, qui nous a été communiquée, mais à laquelle nous n'ajoutons pas une confiance entière, semblerait indiquer que le même éditeur publia en 1508, à Paris, une troisième édition, dans le format in-12. Ce qui est plus certain, c'est que l'*Epitome* fut, en 1515, par l'ordre de Jean Petit, imprimé, à Paris, dans ce même format. La ville de Cologne voulut aussi avoir ses éditions du *Compendium :* cet ouvrage y parut, sans nom d'auteur, en 1503 et en 1506, chez Henri Quentel, in-4°. Peu d'années auparavant, le 31 juillet 1500, une édition, de format in-4°, avait été imprimée à Venise, avec des caractères gothiques, chez Pierre de Quarengis. Il en parut une nouvelle à Paris, en 1551, chez Oudin Petit, in-8°. Celle-ci commence par un avertissement anonyme, où il est dit que, bien que le manuscrit qui a servi à cette publication porte le nom de *Pierre de Tharantaise*, on ne peut cependant indiquer avec certitude quel est l'auteur du livre, Trithème l'ayant attribué à Gilles de Rome, et Conrad Gesner à Hugues de Strasbourg.

Ibid., t. II, p. 561 ; t. VIII, p. 283.

Ibid., t. VIII, p. 23.

Ibid., t. VI, p. 352 et 358.

Ibid., t. III, p. 476.

En 1557, le Franciscain Jean de Combes, ou de Combis, donna, sans nom d'auteur, la belle édition qui parut à Lyon, chez Guillaume Roville ou Rouillé, et qui est accompagnée d'un appendice destiné à faciliter l'intelligence des termes théologiques. Ce volume ne contient pas moins de 756 pages de format petit in-8°; il est intitulé : *Compendium totius theologicæ veritatis, septem libris digestum, accurate cum veteribus ac approbatis exemplaribus collatum; quibus nunc recens accedunt multæ perutilesque annotationes, cum divi Bonaventuræ terminorum theologalium declaratione.* Dans ce titre, rapproché de l'épître dédicatoire que l'éditeur adresse à Théodore de Vichi, doyen de l'église cathédrale de Lyon, et surtout des explications catégoriques renfermées dans un long prologue en tête de l'appendice, rien n'indiquait que cet éditeur anonyme eût entendu s'attribuer l'honneur d'être l'auteur du *Compendium* qu'il publiait. La supposition contraire s'établit cependant, et l'on ne voulut tenir aucun compte de ces paroles si explicites de Jean de Combes : « Quelques-uns « attribuent cet abrégé à saint Thomas, d'autres à saint

« Bonaventure, d'autres à Pierre de Tarentaise; mais je pense « qu'il est plutôt d'Albert le Grand. Cependant je ne veux « rien décider. Quel qu'il soit, il est connu et agréable à Dieu; « car l'auteur a écrit fidèlement et catholiquement pour l'hon- « neur et la gloire de Dieu. »

Deux ans après, en 1559, l'édition de Jean de Combes fut réimprimée à Paris, dans le même format, par Étienne Groulleau. Gabriel Buon la reproduisit, à Paris, en 1564, in-8°; Petrus Duchinus, à Venise, en 1575, in-16; Guillaume Roville, à Lyon, en 1573, in-16, et de nouveau en 1579, in-12.

Malgré la déclaration formelle que nous venons de rapporter, et qui est répétée dans ces diverses éditions, on vit s'accréditer de plus en plus l'opinion de ceux qui prétendaient que Jean de Combes était l'auteur du livre. Le Dominicain Séraphin Caponi se crut obligé de revendiquer publiquement l'ouvrage en faveur d'Albert le Grand. Le 17 mai 1584 (d'autres disent le 15 mars), il se fit délivrer, par Didier Gui, vicaire général, pour le spirituel, de Jean Trivisani, patriarche de Venise, une attestation en bonne forme, constatant qu'il existait trois anciennes éditions du *Compendium theologicæ veritatis* publiées, en 1476, 1483 et 1485, sous le nom du célèbre professeur de Cologne. Séraphin Caponi se servit de cette pièce pour attaquer en faux le libraire de Lyon qui avait imprimé le livre sous le nom d'un homme encore vivant, le Franciscain Jean de Combes. Celui-ci, ne voulant point s'exposer à être accusé de complicité avec Guillaume Roville, s'empressa de déclarer, par écrit, qu'il n'était pas l'auteur du *Compendium;* il s'avoua simplement l'auteur des notes qui se trouvent dans l'édition publiée, en 1557, chez l'imprimeur incriminé. Nonobstant cette déclaration, et pour mieux détruire l'erreur, Caponi fit imprimer à Venise, en 1588, une nouvelle édition du *Compendium* sous le nom d'Albert le Grand. Elle a été reproduite, en 1649, dans un petit volume in-12, et, en 1651, dans le XIIIe volume de la collection in-folio des Œuvres d'Albert le Grand publiée à Lyon par le frère Prêcheur Jammy. L'édition in-12 de 1649 avait été imprimée dans la même ville, chez Jean Champion, par les soins du chanoine Jean de la Chastre. Ce dernier, dans sa préface, se laisse emporter à des invectives très-blâmables contre l'éditeur anonyme d'une édition in-16, qui, en 1611, avait paru à Lyon sous le nom de Jean de Combes, chez les

héritiers de Guillaume Roville, et que les mêmes libraires avaient réimprimée, deux ans après, dans le format in-12. La date de ces deux éditions montre que, malgré ses efforts, Séraphin Caponi n'était point parvenu à détruire l'opinion erronée qui attribuait le livre à Jean de Combes. Nous ne retrouvons toutefois, après 1649, aucune trace de la querelle suscitée par une erreur dont ce Franciscain avait été la cause innocente. Mais, depuis 1651, c'est-à-dire, depuis la dernière publication de l'ouvrage sous le nom d'Albert le Grand, nous ne découvrons non plus aucune édition nouvelle qui restitue le *Compendium theologicæ veritatis* à celui qu'on en peut croire l'auteur, Hugues de Strasbourg. F. L.

ROBERT DE WIMI,

MORT VERS 1300.

PRÉMONTRÉ,

AUTEUR OU COPISTE DE SERMONS.

La bibliothèque de la ville de Laon possède deux recueils manuscrits de sermons, attribués tous deux, depuis longtemps, à Robert de Wimi, chanoine de l'ancienne abbaye royale de Notre-Dame de Cuissi, une des quatre premières de l'ordre de Prémontré. Ces manuscrits, qui nous ont été obligeamment communiqués, ont passé de l'abbaye de Cuissi dans la bibliothèque départementale de l'Aisne, où ils portent aujourd'hui, l'un, in-folio, le n. 282; l'autre, in-8°, le n. 297. Ils sont tous deux sur parchemin, et peuvent avoir été écrits vers la fin du XIIIe siècle ou le commencement du XIVe. Voici les motifs qui ont fait regarder ces sermons comme étant de Robert de Wimi.

En tête du premier manuscrit on lit ces mots : *Conciones variæ, tum in capitulo generali, tum in festis annuis, tum in visitationibus habitæ. Auctorem hujus libri reperies folio 207 ; et vocatur Robertus de Wimiaco, can. eccl. B. M. Cuissiacencis.* Il est vrai que ces mots sont d'une main bien plus récente que celle qui a transcrit l'ouvrage, dont les vingt-quatre premiers feuillets sont perdus; mais, à la

X 2

seconde colonne du feuillet 207, se trouve cette ancienne souscription, qui semble, en effet, nous apprendre le nom de l'auteur : *Hunc librum scripsit frater Robertus de Wimiaco, canon. ecclesie beate Marie Cuissyacensis.*

Dans le second manuscrit, parfaitement complet, où un lecteur attentif a chiffré six cent quatorze pages à deux colonnes et cent vingt sermons ou fragments de sermons, il ne se rencontre aucun nom d'auteur ou de copiste; ce qui n'avait pas empêché d'écrire, peut-être au dernier siècle, sur la feuille de garde qui précède les sermons : *F. Roberti de Wimiaco, canonici Cuissiacensis, Conciones, quas tum in capitulis generalibus, tum in variis anni festis et dominicis habuit.* Si ce titre n'avait pas été placé là par méprise, il serait possible que l'opinion qu'il exprime, et que l'on a voulu ensuite condamner à l'oubli, en collant par-dessus ces mots un papier, à travers lequel on peut encore les lire, eût été fondée non-seulement sur la ressemblance de l'écriture dans ces deux recueils, mais aussi sur quelque tradition de l'abbaye de Cuissi.

Cette tradition, si elle a jamais eu cours, était absolument fausse, et nous ne craignons point d'affirmer que l'on avait eu raison de vouloir supprimer cette note, qui ne convient qu'au premier manuscrit, et que les matières contenues dans le second ne sauraient justifier. Il ne fallait pas non plus écrire, comme on l'a fait, sur le dos du volume, au-dessous du mot *Conciones*, le nom de *Robertus de Wimiaco*. Même avant la preuve certaine que nous avons acquise de l'erreur, nous avions déjà plusieurs motifs de ne point l'admettre : l'écriture, qui, malgré la ressemblance apparente, est loin d'être identique, n'autoriserait à rien conclure, fût-elle du même copiste; la latinité est fort différente dans les deux ouvrages ; enfin, ce qui nous semblait décisif, les sermons du n. 297 sont du genre de ceux qu'on appelait *de Tempore et de sanctis*, et pas un seul n'est adressé à un chapitre général, soit de l'ordre de Prémontré, soit de quelque autre. Mais il y a un plus sûr témoignage : ce recueil, qui commence par *Preparate corda uestra Domino*, et que l'on retrouve encore, à la bibliothèque de Laon, sous le n. 308, est de Nicolas de Biart, qui prêchait vers l'an 1250, et dont nous avons reconnu les discours, à la bibliothèque royale de Paris, dans les manuscrits suivants, la plupart du XIII[e] siècle : fonds de l'abbaye de Saint-Germain, n. 1331 ; fonds de l'ancienne Sor-

bonne, nos 797, 802, 809, 817, 1659, 1664, 1704. Le n. 809, autrefois 943, le même peut-être dont parle Échard, puisqu'il renferme aussi le traité *de Conscientia* par Robert de Sorbon, porte cette suscription : *Hi sunt sermones dominicales fratris N. de Biart, et primo quatuor historiales, quorum primus est de libro Regum.* Viennent ensuite les sermons *de sanctis.*

Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 124.

Quoique Nicolas de Biart ou Byard (c'est-à-dire de Béarn) soit déjà inscrit à son rang dans nos annales littéraires, comme nous avons entre les mains ses sermons, qui n'ont jamais été imprimés, et que paraissent n'avoir point vus nos doctes prédécesseurs, nous ajouterons quelques mots à ce qu'ils en ont dit.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 191, 530, 531.

Une copie manuscrite de la taxe des livres, promulguée par l'université de Paris le 30 janvier 1303, et que du Boulay, qui la cite quelquefois, n'a point fait connaître en entier, quoiqu'il lui eût été facile de l'extraire du Livre du recteur (fol. 75 v°), nous apprend que les sermons de Biart pour les dimanches, contenant cinquante et une pièces (ou cahiers), se louaient dix-huit deniers, et les sermons pour les fêtes, contenant dix-huit pièces, six deniers : *Item Sermones Biardi de dominicis, continens* Lj *pec.*, xviij *den. Item Sermones de festis*, xviij *p.*, vj *den.* La comparaison avec le tarif imposé pour d'autres recueils semblables fait voir qu'il y en avait de plus estimés.

Hist. univers. paris., t. III, p. 675; t. IV, p. 62, etc.

Les premiers mots qui nous ont servi à reconnaître l'auteur de ces homélies donneront une idée de la trivialité et de la rudesse presque barbare qu'on y remarque souvent : « *Preparate corda uestra Domino, et seruite illi soli. Dicitur uulgariter :* Qui est garniz Si n'est honiz. *Garnitus enim et munitus*, etc. » Au début du panégyrique de saint Martin, nous trouvons encore des dictons ou proverbes en langue vulgaire : « *Feneratur Domino, qui pauperis miseretur. Prou.* XIX. *Karissimi, mos est sapientium operatorum in principio sui operis inuocare Dei auxilium, ut carpentator in primo ictu dicat :* Or i seit Deus! *Similiter barbitonsores, qui dicunt :* Or i ait Deus part! *Et, si hoc fit in opere carnali, multo faciendum magis est in opere spirituali...* » Et plus bas : « Parole « pus ke roi l'a dite, Ne puet estre contredite. » Dans le sermon pour le jour de Sainte-Catherine : « *Dicitur uulgariter :* « Ki Deus ueut aider, nus ne puet nure. » Proverbe cité ailleurs sous cette forme : « Cui Diex voet aidier, nus ne li puet nuire. »

Reg., I, 7, 3.

Pag. 558, col. 1.

Prov., XIX, 17.

Pag. 558, col. 2.

Pag. 563, col. 1.

Chronique de Rains, c. 25, p. 188.

Pits, Illustr. Angl. script., p. 588. — Oudin, Scriptor. eccles., t. III, p. 227.

On ne reconnaît point là un prédicateur anglais, comme l'ont voulu Pits et Casimir Oudin. Ce ne sont pas encore les sermons bilingues d'Olivier Maillard et des autres; mais c'est comme un acheminement à ce singulier mélange, presque inévitable dans un genre où l'on voulait, sans renoncer encore au latin, être compris de la multitude. Quoique les cent vingt discours de Biart, principalement dans la seconde partie, où l'on en trouvera sur les apôtres, les saints et les martyrs en général, et en particulier sur saint Jean-Baptiste, saint André, saint Pierre, saint Paul, saint Nicolas, saint Clément, nous aient paru quelquefois tout aussi dignes d'attention que bien d'autres qui ont été imprimés au XVe et au XVIe siècle, on peut commencer à croire qu'ils ne seront jamais publiés, et nous n'oserions dire qu'ils méritent de l'être.

Gall. christ. nov., t. IX, col. 668-681.
Biblioth. præmonst.—Script. eccles. — Spirit. litt. Norbertinus.
Annal. præmonstrat., t. I, col. 118.

Ceux qu'on attribue à Robert de Wimi sont également inédits. Les difficultés qui regardent soit la date, soit le rédacteur de cet autre recueil, seraient plus faciles à résoudre si nous avions des documents plus complets sur les ouvrages et les écrivains dont pouvait s'honorer l'abbaye de Cuissi. L'histoire de cette abbaye, dans la Gaule chrétienne, ne fait point mention du chanoine Robert. Le Paige, Oudin, George, n'en parlent pas non plus. Les sermons qui portent le nom de Robert de Wimi ne sont désignés que par Louis Hugo, abbé d'Estival, dans les Annales de l'ordre de Prémontré, parmi les manuscrits qui se conservaient à Cuissi : *Conciones variæ Roberti de Wimiaco, canonici Cuissiacensis, habitæ tam in capitulis generalibus quam in festis totius anni.* L'annaliste de Prémontré indiquait certainement ici l'homiliaire où se trouve le nom de Robert, et que nous avons maintenant sous les yeux. Le surnom de ce chanoine, *de Wimiaco,* lui venait sans doute du village où il était né, Wimi, en Thiérache (département de l'Aisne, arrondissement de Vervins, canton d'Hirson) : voisin, par le lieu de sa naissance, des nombreuses communautés de l'ordre de Saint-Norbert répandues dans cette partie de la France, Prémontré, Bucilli, Tenailles, Claire-Fontaine, Saint-Martin de Laon, Cuissi, c'est dans cette dernière qu'il fit profession, et composa ou du moins copia de sa main les sermons qui nous ont été transmis avec ces mots : *Hunc librum scripsit frater Robertus.*

Que Robert les ait écrits comme auteur ou comme copiste, qu'ils soient d'un même prédicateur, ou, ce qu'on pourrait

croire, qu'ils viennent de différentes mains, il faut avouer qu'ils ne sauraient plus avoir aujourd'hui beaucoup d'intérêt pour nous, tant ils ressemblent la plupart aux sermons innombrables dont toutes nos bibliothèques sont remplies. Comme il s'y rencontre cependant quelques traits propres à caractériser l'éloquence évangélique de ces temps, ou l'ordre pour lequel ils furent composés, ou le siècle qui les entendit, nous donnerons sur ces discours quelques notions rapides, qui pourront aussi servir à en faire reconnaître d'autres exemplaires; car celui de Laon, dont il convient de n'attendre que des lumières incomplètes, puisqu'il a vingt-quatre feuillets de moins, est le seul que nous ayons jusqu'à présent rencontré.

Le recueil qui porte le nom de Robert de Wimi est écrit sur deux colonnes de quarante-trois lignes chacune, et il avait deux cent huit feuillets : on a pu faire ce calcul, malgré la perte des premiers cahiers, parce que les cahiers sont signés, chacun à la fin, de huit feuillets en huit feuillets (III[us], V[us], etc.), et qu'on voit par là qu'il manque trois cahiers. Le nombre total était de vingt-six. Dans cette longue suite de colonnes, dont le caractère est assez net, mais très-serré, et rempli d'abréviations qui réduisent quelquefois les mots à une seule lettre, nous n'oserions nous flatter de n'avoir laissé échapper aucun renseignement sur l'origine de ces discours. Le seul indice qui nous ait paru de quelque utilité pour la fixer, au moins par conjecture, se trouve dans le quarante-cinquième sermon, adressé, comme beaucoup d'autres de cette collection, à un chapitre général : *Oremus etiam pro omnibus defunctis... et precipuę pro nostri ordinis fratribus et sororibus, et principalissime pro prelatis ordinis nostri defunctis, siue totius ordinis, siue ecclesie Premonstratensis, et affectuosissime pro eis qui decesserunt in diebus nostris, sicut pro domino Iohanne, et cet.* Comme il y a tout lieu de croire que ces mots se rapportent à un abbé de Prémontré, nommé Jean, cet abbé pouvait être, ou Jean de Rocquigni, fondateur du collége de Prémontré dans l'université de Paris, en 1252, et mort en 1269; ou si l'on voulait redescendre assez avant dans le XIV[e] siècle, Jean de Castallion, mort en 1339, ou même Jean de Saint-Quentin, mort en 1352. Mais il nous semble plus probable que ces discours furent, en effet, prononcés de 1269 à 1278, sous l'abbé Guerric, successeur de Jean de Rocquigni. L'auteur

Fol. 273, col. 2.

Le Paige, Bibliot. præmonst., p. 581, 934. — Hugo, Annal. præmonstr., t. I, col. 25, 531; pr., p. ccccxxviij. — Histoire litt. de la Fr., t. XIX, p. 423.

Hugo, ibid., col. 28, 29.

ou le collecteur aurait donc pu mourir vers la fin du siècle. Nous regrettons de n'avoir point découvert, dans un volume qui est encore si épais, d'autre témoignage chronologique : des lecteurs plus patients seront peut-être plus heureux.

Nous devons regretter aussi de ne pouvoir indiquer, à cause de la grande lacune du commencement, ni les premiers mots du texte, qui servent à distinguer de tels recueils, ni le sujet ou même le nombre des sermons, jusqu'à celui par lequel le volume débute aujourd'hui, et qui était destiné à une assemblée capitulaire. Il n'y règne pas un très-bon goût, comme on en pourra juger par l'usage que l'auteur y fait de son érudition profane. Après de longues comparaisons tirées des étoiles fixes, des planètes, et enfin de la grande année de trente-six mille ans, qu'il appelle année Fol. 25 v°, col. 2. d'Empédocle, nous arrivons à ce parallèle : « Selon Pto-« lémée (1), les étoiles sont ou ténébreuses, ou nébuleuses, « ou lumineuses. C'est ainsi que, parmi nous, quelques-uns « sont encore ténébreux, encore plongés dans la nuit de « l'ignorance ou du péché, tels que les novices et ceux qui « sont nouveaux dans l'ordre, et qui, ayant beaucoup d'oc-« cultation et peu de manifestation, ressemblent aux téné-« breuses. D'autres sont nébuleux, ou médiocrement éclairés « par les lumières de la science et de la piété. D'autres, enfin, « sont aussi éclatants que les étoiles lumineuses, c'est-à-dire « ceux que la doctrine et la sainteté environnent de splen-« deur : tels sont tous les membres de ce chapitre général. »

Viennent ensuite un panégyrique de saint Augustin, le chef et le père des chanoines réguliers de Prémontré, *nostre professionis ducem et patrem*, et que l'on compare au soleil, ce qui n'est que juste, puisque ses disciples sont des étoiles; un sermon sur la Nativité de la Vierge, où l'on emploie de

(1) *Secundum Ptholomeum, stellarum alie sunt tenebrose uel caliginose, alie nebulose, alie luminose. Sic inter nos aliqui adhuc uidentur tenebrosi, scilicet minus instructi, quoad tenebras ignorantie, et minus adhuc sanctis informati moribus, quoad tenebras culpe : quales sunt nouicii aliqui, et adhuc noui in ordine, qui sunt multe occultationis et pauce manifestationis; sic sunt tales stelle, scilicet tenebrose. Item aliqui ex nostris sicut stelle nebulose uidentur, et nebulosi esse : scilicet qui mediocriter, etsi non plene, instructi sunt lumine competentis scientie, et informati sunt mediocriter moribus conuersationis bone. Item, sicut stelle quedam sunt luminose, ita aliqui ex nostris penitus sunt luminosi, plene scientia et sanctis moribus informati : et hii hic dicuntur stelle micantes, quales estimo omnes de hoc capitulo existentes.*

longues colonnes à expliquer le nom de *Maria* par *amarum mare*, parce qu'elle est un océan de grâces, et où l'on indique à peine, d'après saint Anselme, l'immaculée conception, déclarée plus nettement dans un second discours sur la même fête (*caruit enim culpa et originali et actuali*); d'autres sur saint Luc, dont le nom fournit aussi beaucoup de comparaisons tirées de la lumière des astres; sur tous les saints, qui, du haut de leur empyrée, *de empyreo*, sont encore pour l'auteur un riche sujet de métaphores astronomiques.

Fol. 33, col. 2.

Ibid., v°, col. 2.

On s'attendrait à trouver quelques faits instructifs dans deux sermons qui se suivent, composés l'un et l'autre pour la visite annuelle des monastères de l'ordre, et dans des conseils adressés aux confesseurs; mais ce ne sont guère que des lieux communs, sans cesse étouffés, selon l'usage de la plupart de ces vieux sermonnaires, sous un amas de citations de la Bible, et dont toute cette parure ne saurait déguiser la stérilité. Le sermon sur saint Jean l'évangéliste est plus remarquable par quelques traits hardis, que nous n'oserions traduire, contre les prélats, qui, au lieu d'avoir une charité égale pour tous, se laissent aller à des préférences suspectes: *qui istas moniales iuuenes dissolutas, et istas strictulas beghinulas, saccos stercorum, plus diligunt, quam quantumcunque bonum uirum, uel religiosum. Isti omnes, quantum in se est, scindunt tunicam Domini inconsutilem, scilicet latissimam et integerrimam caritatem.* Allusion à la robe sans couture, qu'on révérait à Argenteuil depuis le XII[e] siècle.

Fol. 44 v°, col. 1.

Ev. Joann., c. 19, v. 23. — Lebeuf, Hist. du dioc. de Paris, t. IV, p. 8.

D'autres sermons sur la Purification de la Vierge, le jour des Cendres, la Chaire de saint Pierre, ne manquent, le dernier surtout, ni de facilité dans le style, ni de subtilité dans les interprétations allégoriques dont se composent le plus souvent ces instructions. Le quatrième et le quinzième, adressés aux prélats, s'expriment encore avec une certaine sévérité sur les mœurs de ces chefs de l'Église: *O si Oza percussus est super temeritate sua, quia tetigit arcam Domini, ne caderet, in qua nichil tam sanctum, ut Christus, fuit... et dicitur quod fuit causa sue interfectionis, quod nocte illa cognoverat uxorem suam legitimam, o quam horrendum est sacerdoti, cui nec licet habere legitimam, et qui cognouit alienam!*

Fol. 56, col. 2.

Reg., II, 6, 7. — Paralipom., I, 13, 10.

Après un discours sur l'Annonciation, où l'on parvient à nous entretenir encore des astres et de Ptolémée, s'offre une longue homélie sur la Parascève ou le Vendredi saint, qui

laisse éclater dans toute sa naïveté pédantesque la passion de l'auteur pour ce qu'il prétendait savoir d'astronomie. Au sujet de ces mots du psalmiste, qu'il applique à la Passion : *Tempestas demersit me,* et du verset de saint Matthieu : *Hodie tempestas,* il expose, d'après Sénèque, les pronostics vrais ou faux de la tempête : *Secundum naturalem enim astrologiam, cum corona circa sidera divellitur, indicium est tempestatis. Et hoc est, quod dicit Seneca de Naturalibus questionibus : Circa sidera, inquit, fit corona, que grece dicitur halo,* etc. Si la couronne tracée autour de l'astre s'évanouit, c'est le calme qu'elle annonce; si elle se brise, c'est la tempête. Ainsi, par la trahison de Judas, la couronne des disciples autour de leur maître est rompue; la tempête commence. Les autres pronostics de l'orage, tirés des étoiles, des comètes, sont ainsi développés. Nous ne croyons pas qu'il y ait autant de comètes, d'étoiles, de *halo,* dans aucun autre des nombreux sermons sur la Passion.

Ps. 68, v. 3.
Matth. Evang., XVI, 3.
Fol. 61, col.
Lib. 1, c. 2.

La Cène, Pâques, saint Augustin proposé encore deux fois à l'imitation des prélats, les trois premiers dimanches de l'Avent, sont le sujet de sept autres discours, parmi lesquels celui du troisième dimanche dépasse par son étendue les limites ordinaires de ce genre de composition, et forme un véritable traité.

Jusqu'ici nous avons énuméré, dans l'ordre même du recueil, tous ces premiers sermons, au nombre de vingt-quatre, sans en excepter aucun; mais nous ne croyons pas devoir poursuivre cette nomenclature, qui serait aussi fastidieuse qu'inutile, et où reparaîtraient fort souvent les mêmes matières et les mêmes titres. Plusieurs continuent de s'adresser aux prélats. Un plus grand nombre encore, prononcés dans les chapitres généraux de Prémontré, ou dans les visites des abbayes de l'ordre, peuvent contribuer sans doute à faire connaître le gouvernement intérieur de cette grande congrégation, fort puissante alors et fort considérée. C'est tout ce qu'il faut s'en promettre. Nous y avons cherché en vain des lumières nouvelles sur l'histoire générale, sur l'exercice de l'intelligence en dehors des monastères : on ne pourrait s'attendre à y trouver rien de semblable que si c'eût été un des chefs de l'ordre qui eût porté la parole, et non pas un simple chanoine, resté probablement étranger aux passions et aux intérêts du siècle.

Pour citer cependant quelque chose des nombreux dis-

cours prononcés dans les visites, et qui peuvent être comptés parmi les plus instructifs de tous, nous traduirons, d'après un des derniers, le cinquante-troisième, cette similitude, dont les longs détails, qu'il doit être permis d'abréger, semblent prouver dans l'auteur, non pas une connaissance exacte de la langue grecque, bien qu'il y fasse encore ailleurs quelques allusions, mais une imagination assez vive et beaucoup de subtilité d'esprit : « Un arbre (1) est un corps qui a « ses racines fixées en terre, et dont les rameaux et les bran- « ches partent de la souche et tendent vers le ciel. L'homme « ressemble à un arbre retourné : sa tête, avec le visage et les « cheveux, est la racine ; son corps, la souche ; ses bras et « ses jambes, les grands rameaux ; les doigts de ses pieds et « de ses mains, les petites branches. Aussi l'homme est-il « appelé justement en grec *anthropos*, c'est-à-dire un arbre « renversé (peut-être, selon lui, d'ἄνθος et de τρέπω). Et re- « marquez, à ce sujet, que Dieu a voulu qu'il en fût ainsi « pour nous apprendre que, de même que l'arbre, par le « moyen de sa racine, tire sa vertu de la terre où il est fixé, « nous aussi nous tenons à notre terre natale, c'est-à-dire au « ciel, par notre racine, c'est-à-dire par la tête, siége de « la raison, etc. » On retrouve cette idée, que le prédicateur développe avec complaisance, dans un ouvrage attribué à saint Bonaventure, mort en 1274, et qui paraît être de Hugues de Strasbourg ; mais il serait possible qu'elle fût plus ancienne, et qu'elle eût couru depuis longtemps, comme beaucoup d'autres comparaisons de ce genre, les églises et les écoles.

Fol. 195 v°, col. 2.

Comp. theolog. veritat., l. II, c. 57.

Voy. ci-dessus, p. 155-163.

A la suite des cinquante-sept discours qui ont été regardés comme l'œuvre de Robert de Wimi, et que l'on peut faire monter à cinquante-huit, si l'on y joint celui qui se trouve immédiatement après son nom, le manuscrit de l'ancienne

(1) *Est enim arbor corpus quoddam, habens radices in terra fixas, et ramos et ramusculos de stipite procedentes et ad superiora tendentes. Homo ergo habet similitudinem arboris euerse; cuius os cum toto capite et crinibus est quasi radix, et corpus stipes, et brachii* (sic) *et crura rami maiores, digiti autem pedum et manuum rami minores. Et ideo bene appellatus est homo grece anthropos, id est arbor euersa. Et super hoc nota quod Deus uoluit hominem esse arborem sic euersam ad indicandum quod, sicut arbor mediante radice trahit uirtutem suam a terra in qua figitur, sic facti sumus, ut figamur in terra nobis naturali, scilicet in celo, radice nostra, scilicet mente significata per caput, etc.*

abbaye de Cuissi nous en a conservé vingt-huit, commençant par ce texte : *Nostra conuersatio in celis est,* écrits de la même main, mais qui, ne traitant que de matières générales, sans cesse répétées par tous les sermonnaires, ne nous ont paru présenter aucun caractère particulier qui autorisât les conjectures, ou sur l'auteur dont ils sont l'ouvrage, ou sur les circonstances au milieu desquelles ils ont pu être prononcés. Il nous a donc semblé que, même pour ceux qui voudraient en faire une plus longue étude, ils auraient toujours moins d'intérêt que ceux qu'on attribue à Robert de Wimi.

Paul., Epist. ad Philipp., c. 3, v. 20.

Nous nous figurons dans celui-ci, ou dans l'auteur, quel qu'il soit, de ces cinquante-sept ou cinquante-huit sermons, un bon religieux, qui était peu sorti de son cloître de Cuissi, mais qui là, environné d'une bibliothèque assez riche pour le temps, s'en servait pour composer des homélies avec plus de patience que de talent, avec plus de savoir que de goût. On voit, par ses citations, qu'il avait lu, outre l'Écriture sainte et les principales gloses, saint Augustin, Boëce, Cassiodore, saint Grégoire, Isidore, Bède, Raban Maur, Anselme, Hugues de Saint-Victor, Haimon d'Halberstadt, saint Norbert, le fondateur de Prémontré, dont il rappelle et interprète quelquefois les instructions, qui n'ont pas été toutes publiées. Saint Jean Damascène lui était connu par les versions latines. Il avait lu aussi, quoiqu'il n'emploie guère que le style ecclésiastique, un certain nombre d'auteurs profanes, comme les traductions latines de quelques écrits d'Aristote, Cicéron, Sénèque, et surtout Ovide, dont il cite très-souvent des vers, même des vers de l'Art d'aimer. Mais le livre qu'il semble le plus fier de connaître, c'est la traduction latine de l'Astronomie de Ptolémée, dont il fait usage à tout propos, et qui lui fournit une multitude d'allégories empruntées du soleil, des étoiles fixes et des planètes : ce livre-là devait faire partie de la bibliothèque du couvent. Une telle analogie dans les diverses compositions du recueil nous engagerait à croire que, s'il y en a quelques-unes d'origine différente, elles sont du moins presque toutes du même prédicateur.

Catalog. des mss. de Laon, n°s 110 et 315. — Hugo, Annal. præmonstr., t. I, col. 117.

Hist. litt. de la Fr., t. XI, p. 248.

Forcé de vivre et d'écrire au fond d'une province, l'auteur laisse voir un grand respect pour la science de ceux qui ont eu le bonheur d'étudier à Paris, où son ordre, en 1252, venait de fonder un collége. Si dans les cloîtres, dit-il, on possède plus souvent la charité, les docteurs séculiers et les écoliers

Du Boulay, Histor. univ. paris., t. III, p. 301. — Hugo, Annal.

de Paris sont en possession de la vérité : *In pluribus doctoribus secularibus et parisiensibus scholaribus ueritas inuenitur sine caritate, et in multis religiosis et claustralibus caritas sine ueritate.* Naïve admiration, qui s'explique par l'éclat que répandait alors l'enseignement de l'université de Paris, fort turbulente, et surtout fort peu charitable pour les ordres mendiants, mais que les religieux eux-mêmes révéraient comme dépositaire d'un trésor qui passait pour la vérité, et qui était du moins l'instruction.

præm., t. I, col. 25, 531 ; prob., p. ccccxxviij et suiv. — Lebeuf, Dioc. de Paris, t. II, p. 468.

Fol. 27, col. 2.

Le style ne prouve pas que le rédacteur de ces sermons eût beaucoup profité des leçons des écoles parisiennes, s'il les avait fréquentées, ni des modèles anciens, dont il connaissait quelques-uns. Sans admettre tous les barbarismes des controverses scolastiques, il n'est pas très-sévère, comme on l'a pu voir par les passages cités, sur le choix et la construction des éléments du langage. Mais il faut dire, pour son excuse, qu'il se conforme tout simplement au style usité et presque consacré dans les monastères de son ordre, auxquels il destinait ses discours, et qu'il a bien pu écrire, *premonstratensice uiuere*, lorsqu'on exprimait ainsi, de son temps, le conseil de vivre en digne prémontré. Il est juste aussi de remarquer qu'il ne propose d'ordinaire que des canevas de sermons (*themata*) plutôt que des compositions toutes faites, comme l'indiquent ces formules, *Et sic procede, ut uis ; procede sicut scis, uis, uel poteris ; de hac materia, si uis, quere plus alibi ; de his inuenies supra ; de his infra*, etc. On peut donc penser que s'il avait prétendu fournir aux jeunes disciples de la chaire, au lieu de simples matériaux, de véritables exemples, il aurait donné à son style, comme il l'a fait quelquefois, plus d'élégance, et à ses idées plus de suite et de proportion.

Fol. 193 v°, col. 2, et al.

Lorsque nos pieux prédécesseurs rencontraient, dans leurs annales des lettres en France, de ces vastes recueils de sermons, surtout de sermons inédits, ils les analysaient longuement depuis le premier jusqu'au dernier, et on sait qu'ils ont encouru le reproche d'accorder beaucoup trop de place à la reproduction minutieuse de ces homélies qui se ressemblent à peu près toutes, et qui ne sont que rarement utiles à l'histoire des opinions et des mœurs. Nous mériterons peut-être le reproche contraire, et parce que ce genre d'ouvrages nous intéresse moins qu'eux, et parce que nous n'avons pas, comme eux, le droit d'en juger les doctrines.

Si nos extraits, où nous ne cherchons à faire entrer que ce qui peut servir au tableau du mouvement des esprits, paraissent courts et même stériles, c'est peut-être la faute des prédicateurs autant que la nôtre. V. L. C.

MORT VERS 1300.

GUI D'ÉVREUX,

DOMINICAIN.

SA VIE.

Anton. Senens., Biblioth. ord. Prædicat., p. 95.
Fernandez, Concertat. prædicator., p. 363. — Altamura, Biblioth. dominic., p. 96. — Oudin, de Scriptor. eccles., t. III, col. 570.
Possevin, Appar. sac., t. I, p. 695. — Du Cange, Ind., p. xxv.
Mss. de la Biblioth. roy., pièces 1 et 4 du n. 1647 (Sorbonne). — Fabricius, Bibl. med. ætat., t. III, p. 132.
De purit. concept. J. C., Mediol., 1512, fol. 31 recto. — Vir. illustr. ord. Prædicat., p. 144, B. — Sol verit., rad. 134, col. 1240.
Scriptor. ordinis Prædic., t. I, p. 807, col. 1.

Dans la première moitié du XIIIe siècle, la ville d'Évreux donna naissance à un prédicateur, frère Gui, dont l'histoire est aujourd'hui inconnue, malgré la célébrité que ses sermons lui avaient acquise. On varie beaucoup sur le temps où il florissait : les uns indiquent les années 1254 et suivantes; les autres, les dix dernières années du siècle, ou les années 1280 à 1314; d'autres enfin le font vivre sous le règne de Charles VI, c'est-à-dire de 1380 à 1422. Casimir Oudin, après avoir partagé avec Possevin le tort d'admettre cette dernière date, reconnaît son erreur sur le témoignage de quelques copies des sermons de Gui d'Évreux qui remontent aux années 1320, 1310, 1300 et 1293. Les biographes ne sont pas plus d'accord entre eux sur la date de la mort de ce frère Prêcheur : ils la placent tantôt vers 1290, tantôt vers 1300, tantôt après 1314. Un peu moins de désaccord se manifeste dans les surnoms qu'ils lui donnent : ils l'appellent généralement Gui d'Évreux (*Guido ebroicensis*), à cause de sa ville natale. Quelquefois cependant on le surnomme Gui de Mesnil ou de Mesnille (*Guido de Menilo*, *Guido de Mesnillio*, et même *Guido ebroicensis ex Menilo*), parce qu'il ne naquit pas précisément dans la ville d'Évreux, mais à quatre lieues de là, au château de Mesnil. Vincent Bandello, Léandre Alberti et Alva, ne connaissant point le lieu précis de sa naissance, le désignent sous le nom générique de Gui le Français (*Guido Gallus* ou *Gallicus*), qui fut aussi donné à un Dominicain du XVe siècle.

On croit savoir que Gui d'Évreux fut élevé au collége de Saint-Jacques de Paris. Il prit de bonne heure l'habit de l'ordre de Saint-Dominique, et entra dans le couvent des frères Prêcheurs d'Évreux, fondé postérieurement à l'année 1278, et où frère Gui composa des sermons qui portent les dates de 1290 et 1293. Quelle part avait-il eue à la fondation de cette maison? Ses biographes ne nous le disent pas; ils se bornent à nous apprendre que Gui d'Évreux, très-versé dans la connaissance des lettres, de la philosophie, de la discipline scolastique, de la théologie, et très-éloquent orateur, enseigna la théologie à Paris et dans divers autres lieux dont ils ne font pas l'énumération. La haute réputation qu'il s'acquit à Paris dans cet enseignement lui a valu quelquefois l'honneur d'être désigné par le titre de *doctor parisiensis;* mais nous devons faire observer, avec Alva et avec Échard, contre le sentiment de Bandello, que ce titre ne prouve nullement que Gui d'Évreux eût pris le grade de docteur dans la faculté de théologie de Paris; car son nom ne se trouve point sur la liste des docteurs dominicains dressée par Bernard Guidonis.

Ibid., t. I, p. 420, col. 2.

On ne sait rien de plus sur la vie et les actions de Gui d'Évreux; la date de sa mort n'est pas moins incertaine. Nous croyons néanmoins ne pas trop nous éloigner de la vérité sur ce point, en rejetant la date de 1314, comme celle de 1290, pour supposer, avec Échard et Fabricius, que Gui cessa de vivre vers l'an 1300.

SES ÉCRITS.

Parmi les ouvrages qu'il avait composés, on cite les suivants, qui sont tous restés inédits :

1° Un traité intitulé, *De Clavibus divinæ Scripturæ, seu Annotationes ad Tychonii Afri regulas pro sacræ Scripturæ intelligentia.* Ce Tychonius Afer, qui est aussi appelé Ticonius, appartenait à la secte des Donatistes, et vivait vers la fin du IV[e] siècle. Les sept règles qu'il avait établies pour l'interprétation des saintes Écritures, et qui, neuf siècles plus tard, attirèrent l'attention de Gui d'Évreux, ont été imprimées dans plusieurs collections et notamment dans la Bibliothèque des Pères. Fernandez parle avec éloge des additions que frère Gui avait faites à cet ancien traité d'exégèse sacrée. Nous ignorons si on en conserve quelque part une copie.

Ant. Senens., loc. cit. — Razzi, Istor. de' Predic., p. 233. —Altamura, loc. cit. — Sixt. Senens., Biblioth. sancta, t. I, p. 377. — Fabricius, loc. cit.

Gennad., Scriptor. eccles., c. 18. — Fabricius, ouv. cité, t. VI, p. 272. — Jœcher, Allgem. Gelehrtenlexic., 4[ter] Theil, S. 1192.

Catalog. mss. Angl. et Hibern., t. I, part II, n. 1337; et part III, n. 762.

2° Un opuscule qui a pour titre, *Regula mercatorum*. Il en existe deux copies manuscrites dans les bibliothèques publiques d'Angleterre.

3° Un recueil de sermons, *Sermones de tempore et sanctis*. Voici l'ordre dans lequel ils sont disposés, selon les meilleurs exemplaires que l'on possède de ce recueil :

Sermones dominicales totius anni, sumpti de Epistolis. A la suite de cette série, on trouve, sous le même titre répété deux fois, *Themata de dominicis totius anni divisa et concordata,* deux compilations, dont la première est un choix de versets tirés de l'Écriture sainte et destinés à servir de texte aux ecclésiastiques qui veulent composer des sermons. Dans la seconde, Gui d'Évreux, en s'appuyant sur l'autorité de passages également tirés de la Bible, indique les divisions que les prédicateurs pourront adopter dans le sermon de chaque dimanche de l'année.

Une copie de ces *Themata* fait partie d'un recueil manuscrit, de format très-petit in-4°, qui appartenait autrefois à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, et que l'on conserve dans la bibliothèque publique de la même ville. M. Ch. Richelet, à notre prière, a bien voulu l'examiner : il nous apprend que l'écriture paraît remonter au milieu du XIVe siècle, mais que plusieurs feuillets ont été recopiés vers la fin du siècle suivant. Sur le premier feuillet, on lit : *Incipiunt sermones fr. Guidonis, de ordine fratrum Predicatorum, quos compilauit in conuentu ebroycensi.* Avant le thème pour le premier dimanche de l'Avent, on trouve une courte préface, commençant par ces mots : *Notandum in principio istius operis,* etc., et finissant par ceux-ci : *Quique uoluerit uti hoc opere, legat precepta, et sibi faciat in principio sermonum.* Le propre du temps occupe deux cent cinquante-sept feuillets, et le propre des saints, cent quatorze, y compris une table détaillée des *themata* qui se rapportent aux saints du calendrier particulier des frères Prêcheurs. Ce recueil, tel que nous l'offre l'exemplaire du Mans, est très-probablement le même

Pag. 97. — T. III, col. 570.

que celui dont Altamura et Oudin font mention, d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'église de Saint-Dominique, à Naples, dans lequel on trouve, sous le nom de frère Gui, une série de thèmes ou motifs pour des sermons, copie indiquée aussi par Antoine de Sienne.

Ouv. cité, p. 95.

— *Themata de sanctis per circulum anni, et de omni casu et necessitate, ueluti in synodis, in uisitationibus monasterio-*

rum, pro pluuia uel siccitate habenda. A la suite de cette série, les exemplaires complets en offrent une autre, intitulée : *Themata de omnibus sanctis totius anni, et de omni casu et necessitate, et diuiduntur et concordantur per auctoritates.*

— *Sermones integri de quibusdam festis et sanctis, scilicet de Purificatione Beate Virginis; de S. Petro martyre; de S. Dominico; in Assumptione; in Natiuitate Beate Virginis; in festo Angelorum; de quolibet confessore; in Exaltatione S. Crucis; in dedicatione ecclesie.*

— *Index alphabeticus dictionum, de quibus in toto opere fiunt distinctiones et sermones.*

Les sermons de Gui d'Évreux, malgré la réputation dont ils jouirent longtemps, n'ont jamais été imprimés, par la raison peut-être qu'ils existaient manuscrits dans un très-grand nombre de bibliothèques des monastères. Échard en décrit quatre copies qu'il avait vues à la Sorbonne; on les conserve à la Bibliothèque royale de Paris sous les nos 956, 965, 995, et 1010. La première et la troisième sont semblables; elles commencent par ces mots : *Incipiunt sermones dominicales fr. Guidonis, de ordine FF. Predicatorum, quos compilauit in conuentu ebroicensi;* et finissent par ceux-ci : *Explicit totum opus consummatum A. D. mill. cc. nonagesimo tertio.* Cette date est confirmée par le témoignage de deux autres copies, l'une que le P. Échard avait trouvée à Paris, dans la bibliothèque du couvent des Dominicains de la rue Saint-Honoré, l'autre qui fait partie de la bibliothèque Pauline à Leipzig. L'exemplaire cité de la Bibliothèque royale, n. 995, avait été légué à la Sorbonne par un des anciens sociétaires de la maison, maître Jean de Mareuil. La copie n. 965 remplit deux volumes in-folio; à la fin du premier on lit ces mots : *Explicit summa sermonum ebroicensium de Epistolis totius anni, edita a fratre Guidone de Mesnillio, ordinis fratrum Predicatorum, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo.* Cette date nous apprend que si les quatre autres copies citées sont une preuve suffisante que le frère Prêcheur avait achevé son recueil de sermons ou de *themata* en l'année 1293 seulement, il avait au moins composé ou réuni une partie de ces sermons et de ces thèmes trois ans plus tôt. L'exemplaire qui donne lieu à cette remarque dut être copié peu de temps après 1293; car il fut légué à la Sorbonne par

Ouv. cité, t. I, p. 421, col. 1.

Feller, Catal. biblioth. Paulin., p. 168.

Pierre de Limoges, qui n'a pas vécu au delà de l'année 1300.

Biblioth. roy., n. 1010.

Le quatrième exemplaire de la Sorbonne, signalé par Échard, fait partie d'un recueil où l'on a rassemblé les sermons de plusieurs autres prédicateurs. Ceux de Gui d'Évreux sont précédés ici, comme dans les mss. 956, 965 et 995, de l'intitulé que nous avons transcrit plus haut. Ils finissent par ces mots, qui indiquent l'âge du manuscrit : *Anno* 1319, *die Veneris ante uigiliam Beate Marie Magdalene, completus est iste liber sermonum dominicalium fr. Guidonis, ordinis FF. Predicatorum.*

La Sorbonne possédait anciennement cinq autres copies des sermons ou des *themata* de Gui d'Évreux, dont le P. Échard ne fait aucune mention, et qui ont été placées à la Bibliothèque royale. Les deux premières appartiennent au commencement du XIV[e] siècle. L'une porte le n. 792; l'autre, datée de l'année 1309, forme les articles 4, 5, 6, 7, 8 et 9, d'un recueil de sermonnaires coté 825. Les trois dernières, n[os] 1647 (pièces 1 et 4), 1649 et 1650, remontent à la fin du XIII[e] siècle.

Hænel, Catal. mss., col. 21, 122, 132, 155, 176. — Ci-dessus, p. 176. — Hænel, ib., col. 200, 443 et 477.

Autrefois, en France, les bibliothèques d'un grand nombre d'abbayes et de couvents renfermaient également des exemplaires manuscrits des sermons et des *themata* du même prédicateur. Plusieurs sont maintenant conservés dans les bibliothèques publiques de Paris, d'Amiens, de Charleville, de Chartres, de Douai, de Laon, du Mans, de Soissons et de Toulouse. Ces deux dernières villes n'en possèdent pas moins de quatre exemplaires chacune.

Mss. latins, n. 872, in-f°; et pièce 3 du n. 1551, in-4°.
Mss. latins, n. 747, in-4°; fonds de Saint-Victor.
Ci-dessus, p. 177.
Quétif et Échard, l. c.
Casim. Oudin, de Scriptor. eccles., t. III, col. 570.
Loc. cit.

La Bibliothèque royale de Paris, outre les copies que nous avons déjà indiquées, en renferme trois autres, provenant, les deux premières de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, la dernière de l'abbaye de Saint-Victor, et, toutes trois, d'une écriture qui dénote le XIV[e] siècle. Mais nous ne retrouvons aucune trace des exemplaires qui ont longtemps existé à Paris, dans la bibliothèque des Dominicains de la rue Saint-Honoré, dans celle des Augustins du Pont-Neuf (n. 247, in-folio), et à l'abbaye de Saint-Victor (n. 706, in-folio); à Clermont en Auvergne, au couvent des frères Prêcheurs; dans le diocèse de Reims, à l'abbaye de Belval, de l'ordre de Prémontré; dans le diocèse de Sens, au couvent de Vauluisant, de l'ordre de Cîteaux; et en Picardie, dans un couvent qu'Alva désigne sous le nom de *monasterium civi-*

tatis regalis, et qui est peut-être l'abbaye de Saint-Benoît autrefois appelée *monasterium regalis loci.*

Deux autres exemplaires qui se voyaient anciennement à Paris, au collége de Navarre, ont été déposés à la bibliothèque de l'Arsenal, et y portent les n[os] 603 et 604. Le premier contient un plus grand nombre de sermons que le second; il est de format in-4°, et celui-ci, de format in-folio. Tous deux paraissent avoir été écrits dans les premières années du XIV[e] siècle; ils commencent par ces mots tracés avec de l'encre rouge : *Incipiunt hic dominicales fr. Guidonis, de ordine FF. Predicatorum, quos compilauit in conuentu ebroycensi.* On lit à la fin du manuscrit 603 : *Explicit totum opus consummatum anno Domini M° CC°.* Au-dessus des deux C, on remarque une petite croix, par laquelle le copiste semble avoir voulu indiquer que l'original ou la copie qui était sous ses yeux l'avait laissé dans l'indécision sur le chiffre à ajouter au millésime M.CC. Or, nous avons vu plus haut que d'autres copies assignent aux sermons et aux *themata* de Gui d'Évreux tantôt la date de 1290, tantôt celle de 1293.

Plusieurs exemplaires de ce recueil ont existé ou existent encore à l'étranger, outre les deux copies dont nous avons déjà fait mention, et qui se conservent, l'une à Leipzig, l'autre à Naples. On en cite à l'abbaye de Saint-Jacques de Liége, à celle des Dunes (exemplaire qui doit être celui de la bibliothèque publique de Bruges); à Oxford, dans la bibliothèque Bodléienne et dans celle du collége de Lincoln; à Cambridge, dans celle du comte de Pembrock; à Worcester, parmi les manuscrits de l'église cathédrale; à Venise, dans la bibliothèque de l'église de Saint-Jean Saint-Paul; à Reggio, enfin, au couvent des frères Prêcheurs.

Alva, loc. cit. — Sander, Biblioth. belg., 181.

Hæn. col. 756.

Catalog. mss. Angl. et Hibern., T. I, part. 1, p. 70 et 111; part. II, p. 40; part. III, p. 160; t. II, part. 1, p. 20.

Anton. Senens., loc. cit. — Tomasini, Biblioth. venet., plut. IV, p. 22.

4° Une Somme sur les noms de Dieu. Cet opuscule n'est cité que par Échard et par Fabricius. Le premier de ces deux bibliographes en avait découvert une copie au milieu d'un recueil manuscrit, de format in-8°, écrit en caractères très-fins, sur vélin, et placé dans la bibliothèque du collége de Navarre, à Paris. Cette copie ne renfermait que huit feuillets; elle commençait par ces mots : *Incipit Summa fr. Guidonis de diuinis nominibus feliciter;* sur quoi le P. Échard fait observer que Gui d'Évreux ayant été, de son vivant, habituellement appelé frère Gui, sans autre désignation, il y a tout lieu de lui attribuer la Somme ainsi intitulée. Nous ignorons ce qu'est devenu le volume qui la renfermait, avec

Oudin, loc. Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 421, col. 1. — Fabr., loc. cit.

Fabric., ouv. cité, t. III, p. 109.
Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 307-316.

plusieurs autres opuscules manuscrits de divers auteurs. Le premier avait pour titre : *Breuiloquium fr. Iohannis Guallensis, ordinis Minorum;* le second était une copie d'un *Tractatus de professione monachorum*, dont il n'a pas été fait une mention particulière dans notre notice sur son auteur, Guillaume Pérault.

Les compositions qui nous restent de Gui d'Évreux, sans en excepter ses sermons, jadis si estimés, ont aujourd'hui une bien faible importance, et semblent ne pas exiger que nous en présentions ici l'analyse. Elles peuvent avoir cependant quelque prix pour les personnes studieuses qui, désirant connaître tous les écrivains latins du XIIIe siècle dont les productions, à leur apparition, jouirent d'une assez grande célébrité, ne s'arrêtent pas à examiner si les siècles suivants ont confirmé ou non le jugement des contemporains.

F. L.

MORT VERS 1300.

BROCARD,

DOMINICAIN,

AUTEUR D'UNE DESCRIPTION DE LA TERRE SAINTE.

SA VIE.

Altamura, Biblioth. dominicana, p. 7; append., p. 431. — Quétif et Échard, Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 391-394-466. — Oudin, Scriptor. ecclesiast., t. III, col. 589-593. — Fabricius, Biblioth. med. ætat., t. I, p. 256, 282. — Sax, Onomastic. litt., t. II, p. 304. — F. Beckmann, Litteratur der älteren Reisebeschreibungen,

L'auteur et l'ouvrage dont nous allons parler ont donné lieu à beaucoup de conjectures et d'incertitudes. La faute en est surtout aux éditeurs qui, en mutilant à leur gré l'ancienne description de la terre sainte par Brocard, telle que la leur transmettaient les meilleurs manuscrits, et en la réduisant sèchement à la partie géographique, avaient privé ainsi la critique des renseignements qu'elle y aurait trouvés sur le voyageur lui-même. C'est par les manuscrits complets, ou par les éditions qui s'en sont le moins écartées, qu'il est permis d'établir, non pas sans doute son véritable nom en langue vulgaire, qui pouvait être Burkard ou Burckhardt, quoique d'autres prétendent qu'on l'a bien nommé Brocard, ni sa ville natale, qui pouvait être Strasbourg, comme la plupart

le disent, mais son titre incontestable de frère Prêcheur, et quelques dates positives, qui auraient empêché encore plus de le confondre avec d'autres personnages désignés à peu près par le même nom. Voici quelques-uns de ces témoignages personnels, qu'on chercherait en vain dans la plupart des éditions.

Le voyageur, qui se donne lui-même le titre de frère de l'ordre des Prêcheurs, après avoir employé plusieurs années à parcourir le monde, surtout l'Orient, se trouvait en Palestine peu de temps après le deuxième concile général de Lyon, terminé, comme on sait, le 17 juillet 1274. Il montait sur le Gelboé, le jour de la Saint-Martin, ou, suivant un autre texte, le jour de la Toussaint, de l'année 1283. Cette dernière date n'a pas été jugée décisive, parce qu'elle manque ou est altérée dans quelques manuscrits; mais quand même toutes les deux seraient douteuses, nous osons dire qu'il y en a plusieurs autres qui ne peuvent pas l'être, parce qu'elles sont tout aussi claires que si elles étaient expressément écrites. En traversant les ruines de Césarée et d'Arsur, l'auteur gémit sur la destruction de ces villes, naguère chrétiennes : cette catastrophe est de l'an 1266. Il s'indigne de la trahison qui avait, dit-on, livré aux musulmans Sephet, une des plus fortes places des templiers; fait arrivé quelques mois après. Et, d'une autre part, dans ses récits, le château des Pèlerins, cette forteresse non moins célèbre de la milice du Temple, est déclaré un poste imprenable; Tripoli, prise en 1287, Acre, Tyr, Sidon, Béryte, qui succombèrent en 1291, sont encore des villes chrétiennes : elles ne cessèrent de l'être qu'après l'entière conquête des mameluks Baharites, qui commença en 1263, et dont Brocard ne vit que les premiers désastres.

Il est donc peu vraisemblable que l'auteur à qui nous devons une description de la Judée où se trouvent de telles indications chronologiques et plusieurs autres encore, soit ce Brocard que l'on prétend, sur des autorités assez peu certaines, avoir été envoyé en Palestine par le général et le chapitre de l'ordre de Saint-Dominique, en 1222, quoique l'abbé Guenée adopte pour le nôtre cette mission, ni qu'il faille le placer vers 1230 ou 1238, quoique Basnage, en prenant pour guide le texte fort suspect publié par Canisius, ait cru trouver la preuve de cette date dans l'histoire ecclésiastique d'Arménie. Les dates, beaucoup moins conjecturales,

Götting., 1810, t. II, p. 31-70, etc.

Bandini, Catalog. codd. litt. biblioth. laurentianæ, t. III, col. 124.

Ms. de l'Escurial, III. O. 34, fol. 32 v°. — Éd. de 1475, dans le *Rudimentum novitiorum* de Lubeck, fol. CLXXXVI, col. 2.

Voyez Beckmann, l. c., p. 35 et 36.

Manque dans le manusc. harléien 3995; — CCIII, dans le ms. 9177 de Bruxelles; manque dans le ms. 739.

Art de vérifier les dates, t. I, p. 491.—Michaud, Hist. des Croisades, t. V, p. 21.

Ibid., p. 24.

Ibid., p. 156, 173, 194.

Ant. de Sienne, Chronic., p. 36.—J. A. Flaminius, Vita B. Dominici, fol. 42. — Malvenda, Annal. ord. S. Domin., ann. 1219, 1222, p. 282, 411.—Mallet, Hist. du cou-

vent de S. Jacques, t. I, p. 209.
Mem. de l'Acad. des Inscr., t. L, p. 239.
Thesaur. monument. eccles., t. IV, p. 3, 22.

que nous venons de rapprocher, nous portent à croire que c'est plutôt de 1275 à 1285 qu'il faut chercher cet intervalle de dix ans que le frère Prêcheur Brocard paraît avoir passé dans la terre sainte. Déjà âgé lorsqu'il revint en Europe, il y a lieu de supposer aussi qu'il eut néanmoins le temps de rentrer dans son couvent, d'écrire même sa relation avant l'entière défaite des chrétiens, dont il ne parle pas, et qu'il mourut vers la fin du siècle.

Muratori, Script. rer. ital., t. VII, col. 735.

Ibid., p. 661. — Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 427.

On pourrait faire contre ces calculs une objection plus spécieuse que celle qui se tirerait de la mission de 1222, ou des analogies que paraissent offrir à Basnage les annales arméniennes : cette objection consisterait à recueillir les divers passages de Brocard, transcrits, une fois même avec son nom, dans une des rédactions de la chronique de Bernard le Trésorier, dont les derniers faits sont de l'an 1228. Mais ces passages ne se trouvent que dans la traduction latine, écrite par François Pipino vers 1328; et déjà Muratori a fait remarquer combien d'additions, prises de Vincent de Beauvais et d'auteurs plus modernes, ont été faites par le traducteur au chroniqueur français.

Rudim. novit., fol. CLXXV v°, col. 1. — Voy. Guenée, l. c., p. 155, 160, 190, 192. — Châteaubriand, Itinér., t. I, p. 332.
Guill. de Baldensel, ap. Canisii Thes., ed. Basnage, t. IV, p. 342. — L'Image du monde, dans les Notices et extr. des mss., t. V, p. 263.

Nous savons encore de Brocard lui-même, qui continue d'être notre seul témoin, que, dans son voyage d'Orient, outre la Palestine, il avait vu la principauté d'Antioche, la Cilicie, la petite Arménie, l'Égypte. Après avoir raconté, au sujet du baumier d'Engaddi et de Ségor, que la reine Cléopâtre, qui n'aimait pas le roi Hérode, obtint d'Antoine que ce précieux arbrisseau fût transporté en Égypte : « Lorsque « j'y étais, ajoute-t-il, le soudan me fit conduire à la vigne « du baume; j'en cueillis beaucoup, et je me baignai dans la « source qui l'arrose, et où l'on dit que la sainte Vierge « baigna souvent l'enfant Jésus. Ce baume n'est cultivé et ne « peut être en effet cultivé que par des chrétiens. » Quoique le voyageur dominicain, accompagné, selon l'usage, d'un de ses confrères, eût ainsi visité une partie de l'Orient, il dit lui-même plusieurs fois, dans sa description, qu'il n'y veut parler que de la terre sainte.

Ses intentions et son plan, qui pourront donner quelque idée du caractère de l'homme, sont exposés ainsi dans un prologue, auquel les manuscrits conservent à peu près une même forme, que presque toutes les éditions ont supprimé, et que nous croyons devoir traduire en l'abrégeant, pour essayer de pressentir la pensée du voyageur avant d'examiner sa rela-

tion (1) : « Quand nous lisons dans les anciennes histoires, « selon les expressions de S. Jérôme, que des hommes curieux « ont parcouru les pays lointains et traversé les mers, pour voir « de près ce qu'ils ne connaissaient que par les livres, doit-on « s'étonner si les chrétiens désirent aussi voir et visiter cette « terre dont toutes les églises du Christ célèbrent les mer- « veilles ? Pour moi, frère Brocard, de l'ordre des Prêcheurs, « considérant combien l'on aime à se figurer au moins en « imagination ce qu'on ne peut voir de ses yeux, et voulant, « autant qu'il est en moi, satisfaire à ce désir, j'ai décrit « soigneusement ici la contrée que j'ai plusieurs fois parcou- « rue à pied d'un bout à l'autre, et qui a été longtemps « l'objet de mes observations et de mes remarques, en sorte « que j'ose affirmer qu'il n'y a rien dans cette description « que je n'aie vu par moi-même, ou sur les lieux, ou du haut « des montagnes et des autres points les plus favorables, ou, « si je n'ai pu en approcher, que je n'aie recueilli fidèlement « de la bouche des Syriens, des Sarrasins, ou des autres « habitants du pays. Telle est l'étude que j'en ai faite depuis « Dan jusqu'à Bersabée, depuis la mer Morte jusqu'à la « grande mer; car la Judée est renfermée dans ces limites. « Lorsqu'il a fallu chercher ensuite le meilleur moyen d'en « transmettre aux autres l'exacte ressemblance, j'ai imaginé « un centre autour duquel viendraient se ranger toutes les « parties de la description : ce centre est la ville d'Acre, qui « n'est cependant pas au milieu, mais à l'occident sur la mer, « et que j'ai choisie comme plus connue que les autres. De « là j'ai tiré quatre lignes, qui répondent aux quatre « points cardinaux ; puis, j'ai divisé chaque quart en trois

Judic., xx, 1; Reg., 1, 3. 20, etc.

(1) *Quum in veteribus historiis legamus, sicut dicit beatus Hieronymus, quosdam lustrasse provincias, maria transisse, ut ea, quæ ex libris noverant, coram posita viderent, quid mirum si christiani terram illam, quam Christi sonant ecclesiæ universæ, videre et visitare desiderant? Verum ego frater Brocardus, ordinis fratrum Prædicatorum, videns quosdam affici desiderio ea saltem aliqualiter imaginari, quæ non possunt præsentialiter intueri, et cupiens eorum desiderio satisfacere quantum possum, terram ipsam, quam pedibus meis pluries pertransivi, et quantum potui consideravi et notavi, diligenter et studiose descripsi, sciri volens, quod nihil in hac descriptione posui, nisi quod vel præsentialiter in ipsis locis existens vidi, vel stans in montibus aliquibus, vel locis aliis opportunis; ubi accessum habere non potui, a Syrianis, vel Saracenis, aut aliis terræ habitatoribus, diligentissime quod quærebam interrogans, annotavi. Totam enim terram ipsam a Dan usque Bersabee, a mari Mortuo usque ad mare Magnum, etc.*

Ms. harl. de Londres, n. 3995. —Ms. de l'Escurial, III. O. 34, fol. 32 v°. — Rudim. novit., f. CLXIV v°, col. 1. Ms. de Londres, *Broccardus*; ms. de l'Escurial, et ms. de Bruxelles, n. 9177, *Brochardus*.

« parties, ce qui fait douze sections, analogues aux douze « vents du ciel; et, dans chacune, j'ai placé les villes et les « lieux de l'Écriture les plus célèbres, de manière à les faire « retrouver aisément dans chaque section. »

Rudim. novitior., fol. CLXII, CLXIII.

La carte jointe au texte dans plusieurs manuscrits, et qui a été reproduite par l'imprimerie dès 1475, est si défectueuse et si incomplète, qu'elle n'aide pas beaucoup à suivre les détails de ce plan, dont nous reparlerons dans l'analyse du livre, et où l'on reconnaît du moins un esprit exact et scrupuleux. On a cité quelquefois ces autres lignes, comme étant les dernières de l'ouvrage : «Après avoir accompli, pendant « dix ans, de longs et laborieux pèlerinages, toujours par « mer ou à pied, obligé à chercher et souvent à mendier mon « pain, j'ai senti mon corps s'appesantir, soit par l'approche « de la vieillesse, soit par la fatigue de tant de travaux. C'est « ce qui fait que j'ai résolu de m'arrêter et de ne pas aller « plus loin; car j'avais d'abord l'intention de poursuivre « jusqu'à l'extrémité des Indes. Convaincu qu'il fallait revenir « dans ma patrie, pour y passer en repos le reste de mes « jours, j'ai voulu raconter ce que j'avais vu, et en laisser la « mémoire à la postérité. Grâces soient rendues au Dieu « clément, qui m'a permis d'exécuter mon dessein!» Échard, qui transcrit ces mots, n'en indique point l'origine : ils lui sont fournis par l'édition de 1519, remplie d'interpolations du même genre, et nous ne croyons pas qu'ils se trouvent dans aucun des manuscrits connus jusqu'à présent. Nous les avons cependant traduits, pour ne rien supprimer de ce qui peut servir à constater l'opinion qu'on s'est faite en divers temps sur l'auteur du Voyage en terre sainte.

Échard, l. c., p. 393. — Beckmann, l. c., p. 34.

Voy. aussi l'édit. de 1587, part. 2, c. 5.

Comme nous n'avons que bien peu de renseignements sur cet auteur, et que, dans son Voyage, il n'y a point de récits d'aventures, nous remarquerons, pour combler ce vide, quelques passages où il parle de lui, se met en scène, raconte ses propres réflexions, et nous laisse par là conjecturer quelles pouvaient être ses connaissances, ses idées, les habitudes de son esprit. Dès sa première excursion, en voyageur qui ne veut juger que par lui-même, pour mieux voir si le canal de l'aqueduc de Tyr égale en profondeur la taille d'un homme, il y descend, et il atteste qu'on a dit vrai : *quod per me ipsum expertus sum, intrans in canalem.* Il cherche et il recueille les inscriptions : à Tyr, où il passa dix jours, et où il revint ensuite plusieurs fois, il lit ou il

Fol. CLXV v°, col. 2. — Voyez Mém. de l'Acad. des Inscript., t. XVI, hist., p. 114. — Volney, Voyage en Syrie, c. 29, p. 197. Fretellus, Lib. loc. sanctorum, ap. Baluz. Miscellan., ed. Mansi, t. I, p. 435. — Butler, Vies des Saints, tr. fr., t. V, p. 484.

croit lire, dans l'église du Saint-Sépulcre, l'épitaphe d'Origène. Ailleurs, non loin de Tripoli, on lui montre un tombeau de douze pieds de long, que de pieux Sarrasins lui disent être celui de Josué : il n'en croit rien, et il conjecture que c'est là plutôt que repose Chanaan, fils de Cham, fils de Noé. Il se félicite d'avoir célébré la messe, à Antaradus, dans l'église même qu'y éleva, dit-il, saint Pierre, en l'honneur de la sainte Vierge : c'est Notre-Dame de Tortose, fort vénérée au temps des croisades. Nous le voyons plus loin, à Béthanie, entrer dans le tombeau de Lazare.

Fol. CLXVII, col. 1.

Hist. de S. Louis, par Joinville, édit. de 1668, p. 108; observ., p. 98.

Fol. CLXXVI, col. 1.

Les traditions du même genre, qu'il rencontre à chaque pas, ne lui semblent point toujours à l'abri du doute. Quand les moines grecs de Samarie lui disent que leur chapelle a été sanctifiée par l'emprisonnement et la décollation de saint Jean-Baptiste, il traite leur prétention de frivole, *quod ego frivolum puto,* et il s'efforce de dire pourquoi. On lui avait certainement conté le célèbre miracle qu'atteste un des pèlerins ses devanciers, et par lequel, tous les ans, la nuit de Pâques, à Jérusalem, dans l'église du Saint-Sépulcre, un ange vient allumer les cierges : Brocard n'en dit pas un seul mot. Entre Ségor et la mer Morte, il aurait bien voulu aller voir de près la statue de sel qui a remplacé la femme de Loth; mais les Sarrasins lui firent peur des dangers qu'il y avait à courir, et il regrette fort d'avoir reculé. D'autres ont pris le même parti sur cette statue merveilleuse. Baldensel, en 1336, ne la vit pas non plus, et on ne put lui dire si elle existait encore. Vers 1508, le frère Mineur Anselme se contente d'alléguer à son tour les périls de la route. En 1533, Greffin Arfagart et son compagnon, le frère Bonaventure Brochard, disent aussi qu'ils n'ont rien vu. Beckmann, dans ses recherches sur les anciens voyageurs, ne devine point quel est le témoin plus hardi, qui, au rapport de dom Liron, prétend avoir vu la statue, et que celui-ci nomme Barthélemi de Haleinard : il faut pardonner à un étranger de n'avoir pas su reconnaître, sous cette faute d'impression, Barthélemi de Salignac, qui, dans son itinéraire, écrit en 1532, et cité par Greffin Arfagart, dit en effet : *Durante, mirum dictu, atque in æternum duratura hac statua, ut vidimus.* Brocard, près de deux siècles auparavant, aime mieux avouer qu'il a manqué de courage.

Fol. CLXIII, col. 2.

Villebrandi ab Oldenborg, Itiner. terræ sanctæ, apud Allatii Symmicta, p. 147. — Thévenot, Voy. au Levant, t. II, p. 621-627.

Fol. CLXXIV v°, col. 2.

Voyez Chevræana, t. I, p. 61-64.

Thesaur. Canisii, ed. Basnag., t. IV, p. 352.

Ibid., p. 788.

Liron, Singular. hist., t. III, p. 458.

Litteratur der älteren Reisebeschreibungen, t. II. p. 40.

Liron, l. c.

Éd. de 1587, sect. IX, c. 6.

Voici encore quelques-unes des observations qui lui sont propres : en mer, depuis Tyr jusqu'à Antaradus, il avait

Fol. CLXVIII v°, col. 1.

aperçu le mont Liban, et, pendant son séjour à Tyr, il en reconnut parfaitement les cimes neigeuses au milieu de la
Fol. CLXIX, col. 1. nuit. Près de Capharnaüm, il avait vu, le jour de Saint-Augustin, la trace de trois pas imprimée sur une pierre par Jésus; mais lorsqu'il y revint, à l'Annonciation, les Sarrasins
Fol. CLXXI v°, col. 2. avaient emporté la pierre. Il fait remarquer, toujours d'après ce qu'il a vu, que les divers lieux où se sont accomplis les mystères, tels que l'Incarnation, la Nativité, la Passion, la Résurrection, sont taillés dans la roche vive, comme les trois autels de la chapelle de Nazareth, où il dit lui-même plusieurs messes.

L'esprit de recherche et de comparaison, qui a pu déjà frapper dans quelques-uns de ces exemples, dut paraître encore plus téméraire, lorsque le voyageur osa raconter qu'il avait été percé par la pluie, en 1283, sur le mont
Reg., II, 1, 21. Gelboé. C'était cependant le roi David qui avait dit : « O Gelboé, que jamais la rosée ni la pluie ne viennent sur
Fol. CLXXIII, col. 1. « vous, *nec ros, nec pluvia, veniant super vos!* » Brocard se sert absolument des mêmes termes pour nier l'accomplissement de ce vœu, que l'on regardait comme une prophétie: *Nec verum est quod dicunt quidam, quod nec ros, nec pluvia, veniant super montes Gelboe, quia... venit super me pluvia.*

On disait de la colonne de la flagellation, transportée de la maison de Pilate à une chapelle près du Calvaire, qu'il s'y voyait encore des gouttes de sang, comme on l'a dit de cette colonne de jaspe conservée avec le même titre, depuis 1222, à Rome, dans l'église de Sainte-Praxède, et de la colonne de Trinquetaille, qui passe pour un monument du martyre de
Fol. CLXXIX v°, col. 1. saint Genès : Brocard ne craint pas d'affirmer que celle de Jérusalem est d'un porphyre un peu foncé, où sont semées
Mar. Sanuto, Secreta fidel. cruc., l. III, part. XIV, c. 8, p. 254. çà et là quelques taches d'un rouge plus pâle, et que ces taches sont naturelles.

Il est surtout intéressant de le suivre, pour étudier les sentiments de son âme, à travers toutes ces populations, ou hérétiques, ou même tout à fait infidèles, qui se croisent sur le sol qu'il parcourt : nestoriens, maronites, arméniens, syriens, musulmans même, sont pour lui comme autant de frères. Cet esprit de charité n'était point rare dans les siècles de foi. Un autre voyageur qui avait vu l'Orient, Bertrandon de la Brocquière, seigneur de Vieux-Château, conseiller du duc de Bourgogne Philippe le Bon, dans sa relation française

écrite au XVe siècle, raconte que le mameluk qui lui servait de guide, et qui lui sauva plus d'une fois la vie dans la route aventureuse qu'il entreprit par terre de la Palestine à Constantinople, lui disait de temps en temps : « Dieu a fait les « chrétiens comme les Sarrasins. » Avant lui, le Dominicain Brocard, par la facilité et la douceur de son commerce avec tant de races suspectes, dont quelques-unes étaient maudites, par la justice bienveillante qu'il rend à tous, nous porte à croire qu'il était aussi d'avis que Dieu avait fait les Sarrasins comme les chrétiens. Il prétend du moins que ces Sarrasins détestés avaient un grand respect pour Jésus, pour la sainte Vierge, pour saint Jean-Baptiste ; il avait lu leur Alcoran, et il en parle sans colère.

Mss. fr. de la Biblioth. royale, n, 10025. 2. — Mém. de l'Institut, Sc. mor. et polit., t. V, p. 513.

Fol. CLXXIII, col. 2.

Koran, c. 3, v. 34, 40 ; c. 4, v. 169 ; c. 61, v. 6, etc.

Lorsqu'il revint en Europe vers l'année 1286, nous ignorons, parce qu'il n'en a rien dit et que nulle induction ne peut suppléer à son silence, quel motif le rappela, comment il fit le voyage, combien de temps il mit à son retour ; mais nous pouvons lui laisser raconter, d'après les derniers mots de son texte même, quel fut alors son itinéraire jusqu'à Damiette : « Après avoir traversé toute la petite Arménie « jusqu'à la Cappadoce et à la ville maritime de Séleucie, « je partis de là par mer pour l'île de Chypre, d'où je vins « aborder à Tyr, en Syrie ; je vis bientôt, en quelques jours « de navigation le long du rivage de la Palestine, Caïffa, le « mont Carmel, Césarée, Antipatride, Joppé, Jamnia, Accaron, Azot, Ascalon, Gaza, tout le désert sablonneux, jusqu'aux bouches du Nil, où se trouve Tanis, cette cité égyptienne dont il est dit dans les Psaumes : *Il fit éclater en « Égypte les signes de sa puissance, et ses prodiges dans les « champs de Tanis.* J'arrivai ensuite à Damiette, l'ancienne « Memphis : c'est la terre de Jessé, où jadis les fils d'Israël « habitèrent, *esclaves de Pharaon dans le mortier et la brique.* « Là aussi, plus tard, fut lapidé Jérémie. »

Fol. CLXXXVIII, col. 1.

Ps. 77, v. 43.

Exod., c. 1, v. 14 ; Judith, c. 5, v. 10.

Nous ne saurions nous arrêter à examiner ici toutes ces traditions qu'il accepte comme de sûrs témoignages, non plus que celles qui vont maintenant se succéder en foule dans notre analyse de sa description de la terre sainte.

SES ÉCRITS.

Le seul ouvrage qui porte le nom de Brocard, sa description de la terre sainte, qu'on peut regarder aussi comme le

seul document digne de foi sur sa vie et sur son caractère, n'a pas été cependant consulté par nous sans quelque défiance, à cause des différences profondes et vraiment singulières que présentent, surtout dans les accessoires et les détails, les divers manuscrits et même les éditions, comme le prouvera la liste que nous en donnerons tout à l'heure. C'est avec moins d'embarras et d'hésitation que nous allons essayer d'en reproduire complétement le plan général, que les copistes et les éditeurs ont beaucoup plus respecté.

Fol. CLXIV v°, col. 2.

Hist. oriental., c. 30-36, et 98.

Une sorte d'introduction géographique sur la Syrie et ses principales divisions, parmi lesquelles il faut compter la Palestine, est à peu près transcrite de Jacques de Vitri, « légat de la sainte Église romaine en terre sainte, » quoique l'auteur, qui convient de cet emprunt, ajoute qu'il a lui-même presque tout vu de ses propres yeux.

Fol. CLXV v°, col. 1.

Muratori, Scriptor. rer. ital., t. VII, col. 735.

Judic., c. 1, v. 31.

Acre, qu'il choisit pour point commun de départ, selon le plan exposé dans son prologue, et qui avait attiré l'attention, dès l'année 1320, de François Pipino, le traducteur latin de Bernard le Trésorier; Acre, qui avait dû être pour l'auteur, comme pour tous les pèlerins, le seuil de la Palestine, ouvre naturellement la série de ses notices topographiques. Cette ville phénicienne, qui n'avait jamais appartenu au peuple d'Israël, bien que comprise dans la tribu d'Aser, était devenue le rendez-vous ordinaire des expéditions chrétiennes en Orient, et l'on voit par les historiens des croisades que c'était là, de tous les points de l'Asie, le plus fréquenté et le plus connu. Les riches campagnes qui l'environnaient encore, malgré les calamités inséparables des siéges et des combats, semblent avoir causé quelque surprise à l'auteur, qui ne s'attendait point peut-être à trouver tant de verdure et de fécondité dans les plaines d'Acre, de Tyr et de Sidon.

Senec., Natur. quæst., V, 16.

C'est, en effet, par ce premier itinéraire, dirigé vers le nord (*contra aquilonem*), qu'il commence l'application de sa méthode, déjà indiquée par Sénèque dans les Questions naturelles, qui consiste à diviser l'horizon en douze parties ou rumbs de vents, c'est-à-dire les quatre points cardinaux et huit intermédiaires, et sur laquelle nous dirons seulement que, les noms et les limites de ceux-ci étant fort arbitraires, nous ne prétendons pas, tout en adoptant, pour les traduire, quelques-uns des termes usités aujourd'hui, donner à ces termes un sens plus rigoureux que celui qui était sans doute

dans la pensée de l'auteur lui-même, lorsqu'il s'est servi de la division des anciens. Cette première direction le conduit, toujours au nord, toujours le long de la côte, par Béryte, Tripoli, Antaradus, jusqu'à Mergath, qui avait encore une garnison d'hospitaliers de Saint-Jean, et à Valania, sur le fleuve du même nom, frontière de la principauté d'Antioche. Depuis la sortie d'Acre, on peut accomplir, dit-il, cette route en huit journées. Il ajoute qu'il en a fait quatre autres jusqu'à Antioche, et qu'il est allé même au delà, mais qu'il ne veut parler dans cet ouvrage que de la terre sainte.

Dans une seconde course, au nord-nord-est (*contra aquilonem*, ou, suivant un autre texte, *versus boream*), il rencontre, à quatre lieues, le château de Montfort, occupé naguère par l'ordre teutonique, et déjà détruit; quatre lieues plus loin, Thoron, fortifié par le sire de Tibériade pour l'opposer à Tyr, lorsque Tyr obéissait aux Sarrasins; après quatre lieues encore, les ruines de l'antique ville d'Asor, dont il est parlé dans le livre de Josué; puis, au pied du mont Liban, Bélénas, qui, tombée au pouvoir des fils de Dan, s'appela de leur nom, que les Grecs nommèrent plus tard Panéas, et qui passe pour la limite de la terre sainte vers ce point du septentrion, comme Bersabée l'est au midi. Un peu au-dessus de Bélénas, naissent deux sources, Jor et Dan, qui, se réunissant devant la porte de la cité, forment le Jourdain. Là se trouve une assez longue digression sur la vraie source du fleuve et sur les diverses branches du mont Liban, qui prennent divers noms, comme les Alpes, dit l'auteur, entre les Teutons et les Lombards. Dans toute cette région, il n'y a pas encore de Sarrasins, mais des maronites, des arméniens, des grecs, des nestoriens, des jacobites, des georgiens, qui tous se disent sujets de l'Église romaine.

Fol. CLXVII v°, col. 2.

Jos., c. II, v. 1, 10, 13.

Joinville, Hist. de S. Louis, éd. de 1668, p. 106. —Guenée, l. c., p. 209. — Châteaubr., Itinér., t. I, p. 329.

Nous commençons dans la section suivante, qui nous conduit d'Acre vers l'est-nord-est (*contra vulturnum*), à reconnaître les progrès de la conquête musulmane : à quatre lieues, les ruines de Saron, château de l'ordre teutonique; trois lieues plus loin, un autre château qui appartenait au même ordre, *castellum regium*, situé dans une belle vallée, et occupé par les Sarrasins. Mais ce qui inspire au pèlerin les plus amers regrets, c'est l'illustre forteresse des chevaliers du Temple, Sephet, indignement trahie pour le malheur de toute la chrétienté, et le soudan insultant de là Zabulon, Nephtali, Aser, Issachar, Manassé, la Galilée entière, jus-

Fol. CLXVIII v°, col. 1.

Mar. Sanuto, Secret. fidel. cruc., l. III, part. XIV, c. 3, p. 249.

Voy. Baluz., Miscellan., t. VI, p. 357, ex cod. Colb. 4799; ed. Mansi, t. I, p.

228, 231. — Sebast. Paoli, Codice diplomatico, t. I, p. 325, 326.

qu'aux portes d'Acre, de Tyr et de Sidon, qu'il a déjà menacées plusieurs fois. Tout le pays, surtout près de Capharnaüm, du Jourdain et de la mer de Galilée, lui offre, pour le consoler, les souvenirs de l'Évangile : les montagnes, les sources, les pierres même, tout lui rappelle les discours et les miracles du Rédempteur; il le voit, il l'entend, il foule avec respect le sol que les pas divins ont consacré; sa seule défense contre les infidèles, dont il est environné de toutes parts, est dans les saintes pensées qui ont fait l'étude de toute sa vie, et qui sont encore pour lui d'invincibles armes; il croit et il espère.

Fol. CLXIX v°, col. 1. Mar. Sanuto, l. c., p. 247. Id., ibid., p. 248.

Il part maintenant d'Acre pour aller droit à l'orient (*contra orientem*). Laissant à gauche Sephet, il visite, au bord de la mer de Tibériade, le lieu que l'on montrait encore, où Jésus trouva Matthieu à son bureau de péage et le prit avec lui. Vers le même point, il signale la vallée de Naason; Dothaïm, célèbre par la citerne, qu'on lui fit voir, où Joseph fut jeté par ses frères; Nephtali, patrie de Tobie; Bethsaïde, qui n'avait plus alors que six maisons, le long de la route qui mène en Égypte; Magdalum, cette terre que les chroniqueurs et les sermonnaires du moyen âge regardent comme un fief de Marie Madeleine, dont il alla voir la demeure, située, dit-il, sur le rivage de la mer de Galilée. De l'autre côté du lac sont les villes de Gérasa, Gadara, Pella, dont il ne parle que par ouï-dire, n'ayant point pénétré dans ce pays. Suit une longue discussion sur les diverses montagnes du nom de Séir, fort obscure sans doute et fort embarrassée, mais qui prouve du moins qu'il voudrait soumettre à quelque examen la géographie de ces contrées, moins connues, même aujourd'hui, qu'on ne l'attendrait de leur célébrité.

Id., ibid., c. 4, p. 250.

En partant d'Acre, pour se diriger à l'est-sud-est (*contra euro-austrum*), il rencontre d'abord, à quatre lieues, Cana de Galilée, où l'eau fut changée en vin. On lui montra même la place qu'occupaient les six amphores, et la salle où étaient dressées les tables. Le pèlerin essaye encore ici d'exercer un peu sa critique : « Ce lieu, dit-il, comme presque tous ceux « qui furent témoins des miracles de l'Évangile, tels que « l'Annonciation et la Nativité, est maintenant sous terre, « et l'on y descend par plusieurs degrés. Je n'en vois point « d'autre raison que celle-ci : les églises où ces lieux saints « étaient jadis renfermés ayant été détruites, des ruines se

Id., ibid., c. 7, p. 253. — Nau, Voyage de la terre sainte, l. v, c. 12, p. 600.

« sont amoncelées sur le terrain, et l'on s'en est quelquefois « servi pour construire au même endroit d'autres édifices; « mais les chrétiens ayant, plus tard, la dévotion de visiter « chaque lieu saint, et voulant s'ouvrir une route jusqu'à la « place même où la chose s'était réellement passée, il a fallu « beaucoup déblayer pour faire des degrés qui pussent y con- « duire. C'est de là que presque tous ces lieux sont comme « dans des cryptes. » Il nous semble que, dans les étranges mutilations qu'on a fait subir à tout l'ouvrage, on aurait dû épargner au moins cette conjecture, transcrite depuis par Marin Sanuto, et qui explique assez bien les chapelles souterraines. Viennent ensuite, à deux lieues de Cana, vers le midi, Rama, où l'on dit que fut enseveli le prophète Jonas; vers l'est, la montagne où s'élevait Béthulie, dont le voyageur étudia soigneusement les ruines, *quantum potui investigavi diligenter;* Tibériade, sur le lac, et, en revenant à l'ouest, après Séphor, patrie de Joachim, père de la Vierge, Nazareth, dont les habitants lui firent voir avec respect le lieu consacré par la salutation angélique, et la chapelle taillée dans le roc, où il dit plusieurs messes, le jour même de l'Annonciation. C'est en vain qu'on chercherait ici cette maison de la Vierge, qu'une tradition postérieure aux désastres de 1291, et dont il ne serait pas aisé de fixer l'origine, fait voyager à travers les airs de Nazareth en Italie, quoiqu'elle n'existât déjà plus du temps d'Arculfe, au VIIe siècle. De la montagne voisine de Nazareth, les yeux du voyageur s'étendent sur le mont Thabor, Naïm, les deux Hermon, Endor, Jezraël. Il révère, sur le Thabor, les débris des trois tentes élevées par saint Pierre, et il en voit descendre le torrent de Cizon, formé des eaux du Thabor et du grand Hermon, et qui entre, dit-il, dans la mer de Galilée, près du château de Belvoir, ancienne forteresse des hospitaliers de Saint-Jean.

Loc. cit., c. 7, p. 253.

Voy. Arculfi Itiner. (Mém. de la Soc. de géograph., t. IV, p. 811.) — Mél. de Michault, t. I, p. 336-338.

Sebast. Paoli, Codice diplomatico, t. I, p. 438.

L'itinéraire suivant, celui du sud-sud-est (*contra notum*), est le plus long, mais aussi le plus important, puisqu'il conduit à Jérusalem. A trois lieues d'Acre, au pied du mont Carmel, où le prophète Élie tua les prêtres de Baal, va se perdre dans la mer ce même torrent de Cizon, que nous avons vu tout à l'heure se jeter dans le lac de Tibériade; mais l'auteur explique comment ces eaux, qui portent le même nom, se partagent et suivent deux directions différentes. Nous traversons successivement avec lui le champ

Fol. CLXXII, col. 1.

Volney, Voyage en Syrie, c. 29, p. 165.

de Saba, qu'il appelle aussi la plaine de Magédo, d'Esdraëlon ou de Galilée, et qui serait, selon lui, la terre la plus fertile du monde, « si nos démérites et nos péchés n'étaient « point cause qu'elle ne peut être cultivée par les chrétiens; » les ruines d'Affech; Sunam, d'où la Sunamite vint trouver Élisée; Bethsan, nommée par Josèphe Scythopolis, à une demi-lieue du Jourdain; Jezraël, autrefois ville royale, qui compte à peine trente maisons, et à l'entrée de laquelle on lui montre l'ancienne vigne de Naboth. Bethsan et Jezraël sont, l'une vers l'orient, l'autre vers l'occident, au pied du mont Gelboé.

Art. de vérifier les dates, t. I, p. 490. — Michaud, Hist. des croisades, t. V, p. 11. — Nouv. Mém. de l'Acad. des Inscr., t. VI, p. 468.

Entre cette montagne et l'Hermon, il contemple la plaine où combattirent, dit-il, Gédéon contre les Madianites, Saül contre les Philistins, Achab contre les Syriens, et, dans les temps modernes, les Sarrasins contre les Tartares, *modernis etiam diebus, Tartari ibidem conflixerunt cum Sarracenis:* il veut parler sans doute de la victoire remportée, en 1260, par le sultan du Caire, Koutouz, sur les Tartares mongols, et qui pouvait passer aux yeux des chrétiens pour une calamité.

Fol. CLXXIII, col. 1.

Reg., II, 1, 21.

Ici se trouve l'observation que nous avons déjà rappelée, lorsqu'il réfute ceux qui croyaient que l'imprécation prononcée par David, après la mort de Jonathas, avait son entier accomplissement, et que la rosée ni la pluie ne rafraîchissaient la cime du Gelboé : « Il n'est point vrai, dit le « frère Prêcheur, qu'il ne tombe sur cette montagne ni rosée « ni pluie; car j'y étais le jour de la Saint-Martin, l'an du « Seigneur mil deux cent quatre-vingt-trois, quand il y tomba « une telle pluie, que je fus mouillé jusqu'à la chair, *ita quod « usque ad carnem fui madefactus.* Je dirai même que la « vallée est remplie d'eaux qui viennent des pluies de la « montagne, tout en reconnaissant que plusieurs parties « y sont pierreuses, sèches, stériles, comme les autres mon-« tagnes d'Israël. » Cette date précieuse de l'an 1283, que n'ont point effacée ceux-là même qui ont voulu ne faire de cette relation qu'un traité géographique, a été complétement supprimée dans le *Rudimentum novitiorum;* mais en pouvait-il être autrement? Le plagiaire qui s'attribuait l'ouvrage de frère Brocard, en disant de lui-même : *Ego Borchardus*, et qui le faisait imprimer en 1475, pouvait-il laisser dire qu'il eût été mouillé, près de deux siècles auparavant, sur le mont Gelboé? C'est le même motif qui, dans le pas-

Fol. CLXXXVI,

XIII SIÈCLE.

sage sur le concile de Lyon en 1274, *in concilio generali proximo, sub domino Gregorio X*, lui a fait retrancher ce mot *proximo*, que ne comportait plus la date de son livre. Avec un peu plus d'attention, il n'aurait point, par une de ces contradictions qui échappent si facilement aux compilateurs, affirmé plus haut, dans un chapitre sur le Gelboé, que cette montagne est encore soumise à la malédiction de David, et qu'il n'y pleût jamais. Le translateur français de ce voyage, Jean Mielot, qui le plaçait en 1332, a dû retrancher aussi la date de 1283. Ce témoignage du Dominicain sur les pluies du Gelboé se trouve d'ailleurs confirmé, d'une manière générale, par la relation française du conseiller du duc de Bourgogne, La Brocquière, qui, après avoir fait le voyage d'outre-mer, en 1432, s'exprime ainsi dans le récit de ses aventures : « Et pour aduertir cheux qui uouldroient « passer par là, ie y eus, de nuyt, aussi grand froit, ce me « samble, que ie eus onques... La cause sy est pour la grant « rousée qui y chiet de nuit; et est ainsy comme par toute « Surie, et de tant que la chaleur est plus grande de iour, « la rousée est plus grande et la nuyt plus froide. »

col. 2. — Ms. de Londres, n. 3995. — Ms. de Bruxelles, n. 9177.

Fol. XCVI v°, col. 2.

Mss. fr. de la Biblioth. roy., n. 10025. 2.

Biblioth. roy., même ms. — Legrand d'Aussy, Mém. de l'Institut, Sc. mor. et polit., t. V, p. 486.

A Gynum (*Ginæa*), non loin du mont Éphraïm, à quatre lieues de Jezraël, se termine la Galilée, et commence le territoire de Samarie. La ville de ce nom, plus tard Sébaste, jadis souveraine des dix tribus d'Israël, n'avait plus qu'un petit nombre de maisons et deux églises, l'une consacrée à saint Jean-Baptiste, et usurpée par les Sarrasins; l'autre conservée encore par des moines grecs, qui reçurent fort bien le voyageur. Les principaux lieux qu'il indique ensuite sont: le mont Béthel, que les Sarrasins nomment Bothyl; Sichem ou Néapolis, dont la porte méridionale est voisine de la source où Jésus demanda à boire à la Samaritaine; Lepna, Machmas, Gabaa; enfin, Rama, qu'il distingue des autres villes du même nom, et d'où il n'aurait plus que deux lieues à faire pour entrer à Jérusalem. Mais il revient à Sichem, et se dirige de là vers l'orient et le Jourdain, dont il parcourt toute la rive droite jusqu'à la mer Morte, sur laquelle il dit et ce qu'il a vu et ce qu'on lui a raconté. Il n'oublie pas les célèbres arbustes d'Engaddi, avec leur beau fruit, plein de cendre et de poussière.

Fol. LXXIII, col. 2.

Reland, Palæst., p. 601.

Fol. CLXXV v°, col. 2. — Châteaubr., Itinér., t. I, p. 325.

Mais il est temps, s'écrie-t-il, en se rappelant les larmes qu'il répandit à la vue de la montagne de Sion, il est temps d'arriver au Golgotha, pour mourir avec le Christ et ressus-

Fol. CLXXVI, col. 1.

XIII SIÈCLE.

Fol. CLXXVII, col. 1.
Mss. du Vatican, n. 430.

citer avec lui. Les longs détails qu'on doit attendre de lui sur la ville sainte, but de son pèlerinage, et qui l'ont fait principalement surnommer frère Brocard du mont Sion, ne peuvent être cependant pour nous le sujet d'une complète analyse, où il faudrait répéter ce qu'on trouve ailleurs : seulement, comme il met toujours beaucoup de soins à marquer les distances en *leucæ* ou lieues de France, et que l'on peut, sur ce point, reconnaître quelque valeur à ses calculs, nous dirons que, d'après lui, Jérusalem est à trente-six lieues d'Acre, à seize de Samarie, à douze de Sichem, à vingt-sept de Nazareth, à treize de Joppé, à sept de Jéricho, à deux de Bethléem, à huit de Thécua ainsi que d'Hébron. Ses efforts pour retrouver, malgré tant de vicissitudes et de ruines, l'ancienne topographie de la cité sainte d'après les deux Testaments, n'ont peut-être pas eu toujours un succès égal; mais ils prouvent certainement du zèle et de la sagacité. Il recueille sans doute encore, de la bouche des moines et même des Sarrasins, quelques traditions merveilleuses, comme celle-ci, que les dernières éditions n'ont pas plus épargnée que presque tous les récits semblables du pieux voyageur. A Gethsémani, sur le mont des Oliviers, Jésus, pressé par la foule, au moment où il venait d'être trahi par le baiser d'un de ses disciples, a laissé sur le roc la trace de ses cheveux, de son cou et de ses épaules : Brocard essaya vainement, même avec le fer, d'en détacher quelque chose; il n'en fit tomber absolument rien. Il ne réussit pas mieux à gratter la pierre où Jésus pria en versant une sueur de sang, et qui garde encore l'empreinte de ses genoux et de ses mains. On a raconté la même chose de la forme du corps de Moïse empreinte sur un rocher du mont Sinaï. Quelques autres témoignages d'une foi ardente ne sauraient décréditer le pèlerin attentif et curieux, qui a voulu beaucoup voir par lui-même. Le premier de nos géographes, dans ses recherches sur l'étendue de Jérusalem, l'a souvent pris pour guide. D'habiles critiques s'en sont rapportés, avec la même confiance, à la description qu'il fait du saint sépulcre, au moins dans le texte original, celui de 1475, qui seul a une véritable autorité.

Fol. CLXXVIII v°, col. 1.
Mar. Sanuto, Secreta fidel. cruc., l. III, part. XIV, c. 9, p. 255.
Arculfi Itiner., l. c., p. 801.
Guill. de Baldensel, ap. Thes. Canisii, ed. Basnage, t. IV, p. 344. — Voyez Léon de Laborde, Comm. sur l'Exode, p. 106.
D'Anville, Dissertat. sur Jérusalem, sect. 1, 2, 4, etc.
Fol. CLXXIX, col. 1. — Art de vérifier les dates, t. I, p. xxj.

L'énumération des montagnes circonvoisines, rarement interrompue par des digressions, n'en laisse pas moins voir quelques nouvelles indécisions d'un esprit qui ne doute pas encore, mais qui examine. « Il y avait, sur la montagne des

Fol. CLXXX v°, col. 2.
Thévenot, Voy. au Levant, éd. de 1727, t. II, p.

« Oliviers, une pierre d'où l'on disait que Jésus était monté « au ciel, et qui gardait les vestiges de ses pas : cette pierre « est aujourd'hui tellement dérobée aux regards, qu'il faut « se contenter de la toucher. Près de là, dans une chapelle, « repose Pélagie, courtisane devenue sainte : nul, dit-on, « en état de péché mortel, ne peut passer entre sa tombe et « le mur; mais je ne sais, car plusieurs y passent, et je l'ai « vu. » Les derniers éditeurs ont supprimé aussi ces réflexions et d'autres encore, de manière à réduire toute cette partie de l'ouvrage à quelques mots.

580. — Chateaubriand, Itinér., t. II, p. 39, 41. Joann. Phocas, Descr. castr. et urb. ab Antiochia usque Hierosolymam, ap. Leon. Allat. Symmicta, p. 25.

En quittant Jérusalem et ses environs, nous suivons notre guide au nord-ouest (*inter occidentem et septentrionem*), et nous visitons avec lui le mont Silo, que d'autres placent ailleurs, et qui était aussi nommé Saint-Samuel, parce qu'on croyait y posséder le tombeau de ce prophète; Gabaon, Emmaüs ou Nicopolis, Arimathie ou Ramula, et, trois lieues plus loin, les ports de Joppé et de Jamnia. Puis, reprenant pour centre Jérusalem, nous trouvons, à deux lieues au midi, Bethléem, dont il décrit longuement la magnifique église, ses colonnes de marbre, ses tableaux en mosaïque, sauvés, dit-il, par un serpent miraculeux, qui fit renoncer le soudan d'Égypte à ses projets de spoliation. Nous parcourons ainsi, autour de la cité sainte, dans diverses directions, plusieurs des points les plus célèbres, que nous n'avions pas encore rencontrés dans les autres routes.

Fol. CLXXXI, col. 2.

Reland, Palæstina, p. 751.

Mar. Sanuto, l. c., c. 11, p. 258. — Nau, Voyage, l. III, c. 10, p. 398. — Beckmann, l. c., p. 62.

Après avoir choisi un moment Jérusalem pour point central de ses excursions, qui s'en écartent quelquefois un peu trop, l'auteur, s'apercevant sans doute du désordre auquel ce nouveau plan l'expose, revient à sa première méthode, et il nous fait repartir d'Acre pour longer toute la côte au midi (*contra austrum*). De Caïfa, nous arrivons bientôt au château des Pèlerins (castel-Pèlerin), « cette place des frères du « Temple, plus forte qu'aucune de celles qu'ont jamais pos« sédées les chrétiens, située au cœur de la mer, si bien dé« fendue par ses remparts, ses avant-murs (*antemuralibus*), « ses barbacanes, ses tours, qu'elle devrait être imprenable au « monde entier. » Quatre lieues plus loin, s'offrent à lui les ruines de la ville métropolitaine de Césarée, près desquelles, à l'orient, un vaste marais d'eau douce nourrit des crocodiles, qui paraissent lui avoir fait courir quelque danger; et, trois lieues après, Arsur ou Antipatride, synonymie que Reland n'admet pas, et qui est douteuse pour l'auteur lui-même; car

Fol. CLXXXIII v°, col. 1.

Mar. Sanuto, l. c., c. 2, p. 246. — Nau, Voyage, l. 1, c. 2, p. 12.

Reland, Palæstina, p. 426.

XIII SIÈCLE.

Id., ibid. Voy. Sebast. Paoli, Codice diplomatico, t. I, p. 189, 140.— Mar. Sanuto, Secret. fid. cruc., l. III, part. XIV, c. 2, p. 246. Michaud, Hist. des croisades, t. V, p. 21.—Walckenaer, ibid., t. I, p. 538. Michaud, ib., t. I, p. 585.

il ne tarde pas à confondre avec Antipatride l'ancienne Dora, comme le fait, d'après lui peut-être, Chrétien Adrichom. « Quoique cette place, ajoute-t-il (1), soit perdue pour les « hospitaliers de Saint-Jean, ils n'en doivent pas moins « payer au sire d'Arsur (Balian d'Ibelin) et à ses héritiers « trente-huit mille besants d'or... » En effet, les Sarrasins avaient occupé, en 1266, Césarée, dont les voyageurs modernes ne retrouvent plus les ruines, et Arsur ou Arsuf, redevenu célèbre, en 1799, par une victoire de l'armée française. Le troubadour connu sous le nom de chevalier du Temple, et qui paraît s'être trouvé alors en Syrie, déplore ainsi la perte de ces deux villes :

Raynouard, Choix, t. IV, p. 132.—Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 544.

Al comensar, an Cezaria conqueza,
E'l fort castelh d'Assur per forsa pres
Ai! senher Dieus, eh qual via an preza
Tan cavalier, tan sirven, tan borzes
Que dins los murs d'Assur avia? etc.

A quatre lieues d'Arsur vers l'orient, Manérith ou Catho avait aussi une garnison sarrasine. Viennent ensuite, sur la côte ou non loin de la mer, Joppé, Geth, Bethsames, Accaron, Azot, Ascalon, Gaza, Bersabée ou Giblin, limite méridionale de la terre promise : toutes ces villes étaient déjà retombées au pouvoir des infidèles.

Fol. CLXXXIV, col. 2.

Une courte récapitulation géographique donne à la terre sainte, en largeur, seize lieues, en longueur, quatre-vingt-six (selon les éditions, soixante-quatre ou soixante-six), et l'ouvrage se termine par deux sections qui en augmentent encore le prix, l'une sur les productions du sol, l'autre sur les populations qui l'habitent.

Fol. CLXXXV, col. 1.

Déjà, dans le cours de sa description, le voyageur avait indiqué les principales productions du territoire : ici, en peu de mots, il résume les richesses naturelles de ce pays que

(1) *Qui licet eam perdiderint, tamen solvent domino de Assur ac heredibus ejus* XXXVIII *millia bisantorum aureorum, singulis annis usque in corvum.* Il faut lire peut-être, *usque in corbum*, et traduire, « au moins un *corbus* par an. » Voy. Du Cange, au mot *corbus*, où il cite d'après des chartes : *singulis annis in corbo.* Tout ce passage sur Assur, qui manque dans les éditions, et dont Mielot n'a point traduit la fin, est fort inexactement transcrit par Marin Sanuto, p. 246 : *Fuit autem templariorum, qui etiam post ejus amissionem annuatim solvebant domino Assur* XXVIII *millia bizantiorum.*

l'on commençait à regarder comme stérile. Le blé lui a paru s'y renouveler presque sans culture; jamais il n'y a vu fumer les terres, ce qui n'empêche pas qu'il n'ait mangé nulle part de meilleur pain qu'à Jérusalem. Plusieurs plantes agréables ou utiles lui ont semblé aussi venir d'elles-mêmes. Il décrit l'herbe à laine, *lana succida*, qui est probablement le coton, et ce roseau qu'il avait plus d'une fois admiré comme un trésor du pays, *cannamella* ou *canna mellis*, la canne à sucre, dont Jacques de Vitri avait parlé. L'arbre de paradis, que mentionnait aussi l'évêque d'Acre, et dont notre voyageur avait étudié minutieusement le fruit, paraît être le bananier. Les vignes, autrefois si fécondes, étaient moins généralement cultivées depuis l'invasion des Sarrasins; mais elles l'étaient cependant encore avec soin par ceux d'entre eux qui vivaient dans le voisinage des possessions chrétiennes, où il y avait d'excellents vignobles, dont quelques-uns, comme sur les coteaux d'Antaradus, passaient pour donner trois récoltes par an. Le pèlerin parle longtemps et avec estime du vin de la terre sainte. Il y joint les figues, les grenades, les olives, les citrons, les melons, les concombres. Il reconnaît le miel vanté par les Écritures. En gibier, il nomme les sangliers, les chevreuils, les lièvres, les daims, les perdrix, les cailles, tout cela dans une telle abondance que c'est merveille : *tantum abundant ibi, quod stupor est videre*. Les chameaux y sont si nombreux, qu'il en a vu près de Tripoli un troupeau qui, au dire des habitants, montait à plus de trois mille. Quelques-uns de ces détails ont été cités par Reland dans son chapitre sur la fertilité de la Palestine. On voit aussi que l'abbé Guenée, qui s'est bien gardé d'oublier un tel témoignage, aurait pu traduire tout entière cette section que les éditeurs n'ont pas trop altérée, lorsqu'il prouva, dans plusieurs mémoires, combien la Judée était encore fertile au XIIe et au XIIIe siècle, et combien, depuis ce temps, avaient fait de progrès les ravages de la barbarie, qui étend le désert autour d'elle.

Châteaubr, Itinér., t. II, p. 103. — Heeren, de la Politique et du Commerce de l'antiquité, t. II, p. 134.

Bombax, dans les éd. de 1519 et 1587, d'après Jacques de Vitri, Hist. oriental., c. 86.

Id., ibid.

Id., c. 87. Et apud Marten. Thesaur. anecd., t. III, col. 279.

Guenée, l. c., p. 242.

Beckmann, l. c., p. 67.

Liv. I, c. LVII, p. 180-189.

Mém. de l'Acad. des Inscr., t. L, p. 142-246.

Par un brusque contraste, cette terre, où semblent couler encore les ruisseaux de miel et de lait, nous est représentée comme le rendez-vous des plus méchants des hommes, au point qu'il est étonnant qu'elle consente à les porter, *ita ut mirum sit, quod portat eos terra*. « Il s'y trouve des gens de « toutes les nations qui sont sous le ciel, et chacun y vit à sa « manière. Pour dire la vérité, nos Latins sont les pires de

Fol. CLXXXV v°, col. 2.

Exod., c. III, v. 8. — Numer., c. XIII, v. 28.

« tous. Voici pourquoi, à ce qu'il me semble. S'il y a quelque « malfaiteur, comme meurtrier, brigand, voleur, incestueux, « fornicateur, adultère, ou autre de même sorte, il passe la « mer, parce qu'il craindrait pour sa peau s'il restait chez « lui. C'est ainsi qu'il en vient de Teutonie, d'Italie, de France, « d'Angleterre, d'Espagne, de Dacie, de Pologne, de Hon-« grie, et des autres parties du monde; mais ceux qui s'en « vont outre-mer, changent de climat, non de caractère, « comme dit saint Jérôme (1). » Le bon moine prend ici un vers d'Horace pour une sentence d'un père de l'Église; mais il n'en est pas moins digne de foi lorsqu'il affirme, comme témoin, que ces misérables foulent les lieux saints d'un pied profane, et qu'ils rendront bientôt méprisable aux yeux de Dieu la terre même où se sont accomplis ses mystères.

Hor., Epist. I, 11, 27.

A la tête des autres habitants de cette contrée, il place les Sarrasins, qui, tout en suivant la loi de Mahomet, honorent dans Jésus le plus grand des prophètes, assis dans le ciel à la droite de son père, tandis que Mahomet siége à la gauche. Il leur reproche leurs nombreuses femmes et bien des vices; mais il les proclame hospitaliers, courtois, bienfaisants, reconnaissants, et il ajoute qu'il en a souvent fait l'épreuve.

Les Syriens, ou indigènes, sont chrétiens; mais ils vivent pauvrement, en avares, et presque en esclaves. Les Grecs sont chrétiens aussi, mais schismatiques, bien que, par le concile général de Grégoire X, ils viennent d'être ramenés en grande partie à l'Église romaine, *nisi quod pro magna parte in concilio generali proximo, sub domino Gregorio X, ad obedientiam romanæ ecclesiæ redierunt.* L'auteur raconte qu'il a entendu tenir à leur patriarche ce langage : « Nous « sommes prêts à nous ranger sous l'obédience de l'Église « romaine, à l'honorer, à la révérer; mais je m'étonne fort « que l'on prétende nous soumettre à des archevêques et à « des évêques. Moi qui suis patriarche de Constantinople et

Fol. CLXXXVI, col. 2. — Ms. de Londres, n. 3995. — Ms. de Bruxelles, n. 9177.

(1) *Sunt in ea habitatores ex omni natione quæ sub cælo est, et vivit quilibet secundum ritum suum. Et, ut veritatem dicam, pejores sunt nostri Latini ceteris habitatoribus terræ hujus. Et hoc est ideo, ut mihi videtur. Quum aliquis fuerit malefactor, ut homicida, latro, fur, incestuosus, fornicator, adulter, et ceteris vitiis vitiosus, transfretat, quia timet pelli suæ, et ideo in terra sua timet stare. Et sic de diversis partibus, ut ex Theutonia, Italia, Francia, Anglia, Hispania, Dacia, Polonia, Ungaria, et de ceteris mundi partibus illuc vadunt; sed vere cælum, non animum mutant, qui trans mare currunt, ut dicit Hieronymus.*

« d'Antioche, ils veulent que je leur baise les pieds et m'avoue « leur serviteur : je ne m'y crois pas obligé, quoique je le « fisse volontiers pour le pape. » Il s'agit peut-être du patriarche Joseph, confesseur de l'empereur Michel Paléologue, et adversaire modéré des prétentions pontificales de Rome. Ce témoignage, supprimé dans presque toutes les éditions, a quelque importance, surtout à cause de la bonne foi du témoin, qui confirme ainsi ce qu'on savait d'ailleurs, que le schisme se prolongea parce qu'il y eut des torts des deux côtés.

Le Quien, Oriens christian., t. I, col. 284. 288.

Il compte encore parmi les chrétiens, mais quelques-uns, il est vrai, comme hérétiques, les arméniens, dont il fait connaître en détail l'organisation religieuse et les usages liturgiques; les nestoriens, près de Béryte et de Byblos; les maronites du Liban, les georgiens, les jacobites, les martinites et beaucoup d'autres. « Ne vous défiez point, dit-il, de « ces gens-là, parce qu'ils portent des noms de sectaires : ce « sont de bons chrétiens, et fort dévots. Dans tout l'Orient, « pour un Sarrasin, il y a trente chrétiens et plus. Les Sarra- « sins règnent, et la population chrétienne obéit, parce « qu'elle ignore l'usage des armes. Dans la Cilicie et la petite « Arménie comme en Judée, les chefs, sarrasins ou tartares, ont « quelquefois une suite de deux cents hommes, qui tous sont « chrétiens. Je les ai vus se rendre en foule aux églises, en- « tendre la messe, s'agenouiller, prier avec ferveur. Quand « nous passions, mon compagnon et moi, ils se levaient, « s'inclinaient et se découvraient devant nous... Tout l'Orient « est plein de respect pour les moines. » L'excellent religieux ne dit nulle part, comme, trois siècles après lui, son confrère Altamura, qui lui attribue de grandes conquêtes spirituelles, que la seule province dominicaine de terre sainte possédât, au XIIIe siècle, dix-huit couvents de son ordre.

Biblioth. dominicana, append., p. 431.

A ces populations, dont Jacques de Vitri avait déjà retracé les mœurs, il ajoute enfin, pour compléter le tableau, deux races d'hommes indomptables, les bédouins, qu'il reconnaît, en les comparant aux Turcomans, pour les anciens Madianites, et dont il décrit la vie errante, les innombrables troupeaux, l'humeur belliqueuse; et cette autre peuplade que le moyen âge a environnée d'une mystérieuse terreur, les assysins ou assassins, qu'il croit originaires de la Perse, qu'il place dans les montagnes de Gad, auxquels il suppose quarante mille combattants, et dont il parle en ces termes : « J'ai traversé en partie leur pays. Quand leur chef, appelé le

Hist. oriental., l. I, c. 70-83.

Ibid., c. 14. — Mém. de l'Acad. des Inscr., t. XVI, hist., p. 155; t. XVII, p.

136.—Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 228.

« Vieux de la montagne, leur ordonne de tuer quelqu'un, ils « obéissent, et croient ainsi mériter le paradis, fussent-ils « tués eux-mêmes avant l'exécution. Résolus, il y a peu d'an- « nées, à devenir sujets de l'Église romaine, ils avaient envoyé « à Ptolémaïs un messager, dont la négociation avait réussi; « mais, à son retour, il périt de la main de ceux-là même « qui devaient l'escorter et le défendre : perte immense pour « toute l'Église, parce que les autres virent qu'on ne pou- « vait se fier aux chrétiens et renoncèrent à traiter avec eux. « Leur pays est séparé des terres chrétiennes par des bornes « de pierre, où l'on a sculpté, d'un côté, la croix, et de « l'autre, un couteau. Jamais jusqu'à présent aucun soudan « n'a pu les subjuguer. »

Ces divers portraits, vraiment dignes de l'attention de l'historien, qui se défiera sans peine de l'extrême facilité de l'auteur à trouver partout des chrétiens, ne sont suivis dans l'original que de la courte conclusion que nous avons citée plus haut, et où le voyageur nous apprend par quelle route, au moins jusqu'à Damiette, il est revenu dans sa patrie. Les éditeurs du XVI[e] siècle, non contents de leurs interpolations prises à Jacques de Vitri, et qui sont loin de dédommager des nombreuses mutilations qu'ils ont fait subir au texte, l'ont allongé ici d'un chapitre entier sur l'Égypte, emprunté des divers historiens des croisades, et dont il est inutile de parler, puisqu'il ne saurait être de Brocard, qui a dit expressément que c'est à la terre sainte que doit se borner sa description.

Pour résumer maintenant notre opinion sur cet ouvrage, beaucoup trop négligé par la critique, nous n'hésiterons pas à dire qu'il nous semble, en son genre, un des plus instructifs qui nous soient connus. L'auteur, sous les formes simples de sa relation, laisse à peine voir l'étendue et la variété de ses recherches. Les distances, qu'il a partout marquées dans ce recueil d'itinéraires, sinon avec une parfaite justesse, du moins avec assez de vraisemblance, l'aident à retrouver les rapports, tels qu'on pouvait alors se les figurer, entre l'état ancien et l'état moderne du pays, et offrent encore à présent, pour en dresser la carte, des ressources que nos géographes n'ont point toujours dédaignées. Il n'a pas moins fait pour l'histoire, en nous transmettant des renseignements qu'on ne trouverait pas ailleurs, soit sur les chrétiens de la côte, soit sur les populations mixtes de l'intérieur, et en y joignant,

pour un grand nombre de places, la mention de la garnison, ou chrétienne ou sarrasine, qui les occupait alors; ce qui nous donne, comme on l'a vu, autant de dates précises. Il énumère avec le même soin les principales richesses du sol, les productions naturelles de chaque territoire. Lorsqu'on a dit de lui que c'était un homme instruit, on l'a dit avec raison, pourvu que l'on entende, par cette instruction, non celle qui s'acquiert dans les livres, et qui était très-faible chez le pieux Dominicain, mais celle qui résulte d'avoir beaucoup vu et comparé par soi-même, et qui est chez lui d'autant plus digne de confiance qu'il y mêle plus rarement les idées et les souvenirs des autres.

Guenée, l. c., p. 239.

Sans doute l'ouvrage n'est pas tel, même ainsi considéré, qu'il nous fasse amplement connaître tout ce que nous voudrions aujourd'hui savoir sur l'état de la Palestine vers la fin des croisades. Il y aurait de l'injustice à y chercher toujours les études d'un voyageur plutôt que les stations d'un pèlerin. Lorsqu'un moine de ces temps-là visitait l'Orient, il n'y allait pas pour enrichir de documents nouveaux les sciences humaines; il y allait pour croire et prier. Les autorités bibliques, les reliques des saints de l'ancienne et de la nouvelle loi, les traditions miraculeuses accréditées par la dévotion, quelquefois par l'intérêt, doivent tenir, et tiennent en effet dans sa description une place qu'il ne pouvait leur refuser, et que nous aimerions mieux voir occupée par une peinture exacte et complète des hommes et des lieux. Songeons à celui qui écrit, au temps où il écrit. Pourquoi demander à un frère Prêcheur du XIII[e] siècle ce que des observateurs plus modernes, et d'un esprit plus libre et plus hardi, ne réussissent pas toujours à nous donner? Mais c'est précisément parce que ce voyage ne devait être qu'un pieux pèlerinage, qu'il faut admirer l'auteur d'en avoir su faire quelquefois autre chose, d'avoir porté un regard attentif sur le pays et ses divers habitants, même sur les infidèles, et d'avoir exprimé, en mainte occasion, les nobles pensées d'un homme impartial et tolérant. Reconnaissons en lui, non le savoir, mais l'ardeur qu'il met à s'instruire, la peur qu'il a d'être trompé. Si vous le comparez aux voyageurs ses contemporains dont il reste des relations, à Jordan, à Rubruquis, à Plan de Carpin, vous remarquerez chez lui, plus que chez aucun autre, ce singulier mélange d'humilité et de courage, de foi et de curiosité, qui nous semble un caractère du

siècle de saint Louis, de ce siècle héroïque du moyen âge.

Il est surtout difficile de n'être point touché, en lisant ces pages si naïves, de la merveilleuse vérité du sentiment religieux, dont la simple expression est l'image fidèle de l'état de l'âme, et qui offre un profond contraste avec la plupart des écrits de notre temps sur le même pays. Il n'y a point là de ces phrases vides et sonores, de cet enthousiasme banal, de cette enluminure prétendue biblique, à l'usage de nos modernes pèlerins. La piété de l'ancien voyageur s'exprime, en effet, d'une manière beaucoup plus simple : à Nazareth, il dit plusieurs messes le jour de l'Annonciation; à Jérusalem, il dit la messe de la Passion à l'autel du Calvaire; à Bethléem, il adore, pendant toute une nuit, tantôt la pierre nue sur laquelle est né le Sauveur, tantôt un reste de la crèche, et, quand vient l'aurore, il reconnaît avec effroi, sur les murs et les tableaux de l'église, la trace encore vive du serpent qui, par son apparition subite, avait empêché le soudan d'Égypte de faire servir les colonnes du temple à l'embellissement d'un de ses palais. Voilà une sorte d'éloquence que rien ne peut aujourd'hui remplacer.

Fol. CLXXI v°, col. 2.
Fol. CLXXIX v°, col. 1.
Fol. CLXXXII, col. 1.

Le style est loin de répondre aux fortes émotions que lui inspire quelquefois cette terre de merveilles, à la grandeur des spectacles qu'il veut nous montrer, à la grâce même de quelques détails, qui auraient eu besoin d'une simplicité moins basse et moins vulgaire : ce style est tel qu'on doit l'attendre d'un moine qui n'avait fait que des études de cloître, assez restreintes encore et assez incomplètes, si l'on en juge par les noms des seuls auteurs qu'il ait cités. Nous avons souvent remarqué, en lisant les écrivains de ces temps, que la langue latine conserve un certain caractère d'énergie et d'originalité dans ceux d'entre eux qui sont parvenus aux dignités sacerdotales, ou ont été mêlés aux grandes affaires de l'Église, tandis que ceux qui n'ont été que moines, lorsque les anciens modèles leur sont restés étrangers, ne reproduisent guère, dans leur imitation timide, que le latin de la vulgate et des légendes.

Fol. CLXVIII, col. 1; CLXIX, col. 1; CLXIX v°, col. 1; CLXX, col. 1, etc.

Fol. CLXVII v°, col. 1, où, au lieu d'*Alverario*, nous lisons *Itinerario*.

Aux livres saints, que Brocard ne cesse de transcrire, comme son sujet lui en faisait un devoir; à ce fonds commun de tous ceux qui racontaient un pèlerinage d'outre-mer, il faut joindre quelques auteurs qu'il semble avoir surtout pratiqués : Josèphe, qu'il allègue sept ou huit fois, probablement d'après la traduction de Rufin; la version latine, faite par

le même interprète, de l'auteur apocryphe qui, sous le nom de saint Clément, a écrit l'Itinéraire de saint Pierre, ou les *Recognitiones;* saint Jérôme, dont il avait lu la chronique, les gloses, et sous le nom duquel il cite même un vers d'Horace que saint Jérôme avait cité; d'autres glossateurs de la Bible, entre lesquels il faut comprendre Pierre Comestor; les rédacteurs de Vies de saints; le maître de l'histoire ecclésiastique, ou Eusèbe traduit par Rufin; le maître du Miroir, *magister Speculi*, ou Vincent de Beauvais; Jacques de Vitri, qu'il ne nomme que pour trois passages, mais dont la relation paraît lui avoir été très-familière, quoiqu'il ne mérite pas d'être accusé de l'avoir pillé sans honte, comme ont dû le croire ceux qui n'ont connu que son texte interpolé. Ces deux derniers auteurs, Vincent de Beauvais et Jacques de Vitri, ont été ses contemporains, et il ne parle du second qu'en lui donnant son titre de légat de la sainte Église romaine en terre sainte, et même celui de patriarche de Jérusalem, quoique le pape Grégoire IX, qui voulait le retenir auprès de lui, n'eût point confirmé son élection.

Fol. CLXXIII, col. 2; CLXXV v°, col. 1; CLXXXVI, col. 1.

Fol. CLXXV v°, col. 1.

Fol. CLXXIII, col. 2.

Fol. CLXXXIII, col. 2.

Fol. CLXV, col. 2; CLXXI, col. 2; CLXXX, col. 1.

Barthius, ap. Crenium, Diss. tert. de Furibus librariis, p. 259.

Le Quien, Or. christ., t. III, col. 1256, 1333. —Hist. littér. de la Fr., t. XVIII, p. 212.

Il se vante d'avoir lu l'Alcoran, *Ego legi in Alcorano,* etc. Peut-être savait-il un peu d'arabe, et il lui arrive de chercher à en expliquer deux ou trois mots; mais il est plus sûr de conjecturer qu'il s'était servi de quelque version latine du Koran, comme celle qui fut faite sous les yeux de Pierre le Vénérable avant le milieu du XIIe siècle.

Fol. CLXXIII, col. 2.

Hist. littér. de la Fr., t. XIII, p. 245, 259.

De pareilles connaissances littéraires ne suffisaient pas pour communiquer à son style beaucoup d'élégance, ni même de correction, et il faut avouer que, comme écrivain, il est souvent presque barbare; c'est un moine, et un moine illettré. Comme voyageur, il a été plus heureux : les circonstances où il s'est trouvé l'ont mis à portée de bien voir, et son esprit d'observation, son amour du vrai, lui donnent de l'autorité. Si l'on veut bien le lire malgré son mauvais langage, qui est du moins naturel et clair; si on lui passe la grossièreté et la pesanteur de sa latinité claustrale, dont il est bien moins responsable que les maîtres qu'il avait eus dans son couvent, et qui ne lui avaient rien appris de mieux, on en sera dédommagé par une foule de petits détails individuels que ses divers éditeurs auraient bien dû ne pas altérer, sous prétexte d'épurer ou d'abréger son livre, et par une moisson non moins féconde, et plus précieuse encore, de documents authentiques sur la géographie et sur l'histoire,

que ceux qui, depuis, ont étudié la terre sainte auraient bien dû tirer plus souvent de l'oubli.

MANUSCRITS.

On a déjà pu entrevoir combien la bibliographie de cet ouvrage présente de difficultés : nous allons essayer d'en éclaircir quelques-unes. Aucun manuscrit du livre de Brocard n'est indiqué dans les catalogues, soit imprimés, soit inédits, de la Bibliothèque royale de Paris. Lorsque le père Échard voulut en parler, comme le texte compris dans le *Rudimentum novitiorum* de 1475 lui échappa, il fut réduit à employer, pour contrôler la leçon fautive des éditions postérieures, les extraits de manuscrits qui lui furent envoyés d'Angleterre, de Suisse et d'Italie. Ce fut le docteur Grabe qui lui transmit une notice de celui d'Oxford, où la description de la terre sainte se trouve, comme il arrive souvent, à la suite du *Directorium ad passagium faciendum*, rédigé en 1332. Cette copie, où l'auteur est nommé, se termine ainsi : *Explicit libellus editus a fratre Brochardo, ordinis Prædicatorum, de discretione et terminatione terræ sanctæ, quam ipse totam perambulavit, et vidit, et diu stetit; quem scripsit in heremo... Symon heremita, reclusus ob amorem illius, qui in terra sancta mortuus est pro nobis.*

Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 391.

Catalog. libr. mss. Angliæ, t. I, part. II, n. 2184. 43. — Montfaucon, Biblioth. bibl., t. I, p. 668.

Le manuscrit de Bâle est anonyme : *Terræ sanctæ descriptio facta ab eo, qui eam perambulavit et perspexit, ut ipse testatur.* On peut croire qu'il y a, en effet, un assez grand nombre d'exemplaires anonymes de cet ouvrage.

Coté A. V. 17, dans Hænel, Catalog. libr. mss., col. 553.

L'auteur est nommé dans le manuscrit de Florence (*plut.* LXXVI, *cod.* 56), in-folio, sur parchemin, écrit au XIVe siècle, avec une carte géographique de la Palestine. Cette copie est conforme à celle d'Oxford, sinon que, dans la souscription, au lieu de *discretione*, Bandini a lu *descriptione*, peut-être à tort.

Bandini, Catalog. codd. latt. biblioth. Laurent., t. III, p. 94. — Montfaucon, Diar. ital., p. 373; Biblioth. biblioth., t. I, p. 390.

On peut joindre à ces divers manuscrits celui de la bibliothèque Harléienne, à Londres, coté 3995 (art. 10), écrit sur parchemin au XVe siècle, et que M. Thomas Wright a bien voulu nous faire connaître par de nombreux fragments; celui de la bibliothèque royale de Bruxelles, coté 46 dans le catalogue de Hænel, que le Grand d'Aussy avait vu à Paris sous le n. 319, qui porte aujourd'hui, à Bruxelles, le n. 9177, et que M. de Reiffenberg, à notre demande, nous a soigneusement décrit, ainsi que le n. 739 du même dépôt, copie faite au XVe siècle, et défigurée déjà par des interpolations; le

Catal. of the Harleian mss., Lond., 1808, t. III, p. 102.
Hænel, l. c., col. 767.
Mém. de l'Instit., Sc. mor. et polit., t. V, p. 466.
Inventaire des mss. des ducs de Bourgogne, p. 184; Catalogue,

manuscrit de l'Escurial (III. O. 34), dont nous devons quelques extraits à l'obligeance de M. E. Miller, et où le livre de Brocard vient à la suite du *Directorium*, fol. 32 verso; celui de la reine Christine, maintenant au Vatican, sous le n. 430, écrit sur parchemin au XIVe siècle, où l'auteur est nommé *Borgardus de monte Sion*, qui ne semble point complet, et qui a beaucoup de ressemblance avec celui de Ratisbonne dont s'est servi Canisius; d'autres à Florence, à Padoue, à Milan; à l'abbaye bénédictine de Mölk; celui que Feller indique dans la bibliothèque de l'université de Leipzig; celui que virent, à Hambourg, Staphorst et Beckmann; celui qui fut consulté par Adrichom, à Cologne, pour sa carte de la terre sainte

Si la Bibliothèque royale de Paris n'a plus le texte latin de l'ouvrage, elle en conserve du moins la traduction française dans plusieurs manuscrits, entre autres dans un recueil in-4° sur papier, n. 10025. 2, portant au dos ce titre : *Passage d'outre-mer*. C'est une copie fort incorrecte et fort négligée d'un de ces manuscrits sur la terre sainte, ordinairement exécutés avec luxe pour le duc de Bourgogne Philippe le Bon, lorsque des velléités de croisade lui furent inspirées, après 1453, par le progrès des armes musulmanes. Les traductions françaises que l'on fit alors, avec plus de précipitation que de savoir, de quelques anciens traités latins sur l'Orient, ont propagé des erreurs qui embarrassent encore aujourd'hui plusieurs questions d'histoire littéraire, et que nous indiquerons en passant. Ainsi, le traducteur de la description de la terre sainte, Jean Mielot (et non Joseph), chanoine de Lille en Flandre, qui prétend avoir translaté l'ouvrage en clair français, « selon son petit entendement, « sans y adiouter rien du sien, » y a cependant ajouté une maladroite souscription, dont nous reproduirons le début : « Cy fine le livre de la description de la terre sainte, fait à « l'onneur et loenge de Dieu, et compilé iadis l'an mil CCC XXXII « par frere Brochart l'alemant, de l'ordre des freres Pres- « cheurs. » Le petit entendement du translateur aurait dû l'avertir qu'il était impossible que le texte original eût été composé en 1332, puisque, dans les récits du voyageur, Acre, Tyr, Sidon, Tripoli, sont encore au pouvoir des chrétiens, et que, depuis 1291, les chrétiens n'avaient plus un pouce de terre en Palestine. Cette légèreté du chanoine Mielot, qui a fort peu compris ce qu'il traduisait, a entraîné

t. II, part. 1, p. 80.

Invent., p. 15; Catal., l. c., p. 79.

Hænel, l. c., col. 945.

Sainte-Palaye, Notices des mss. d'Italie, t. XI-XII, n. 2458.

Canisii Thes., ed. Basnag., t. IV, p. 1.

Montfaucon, l. c., t. I, p. 417, 488, 511.

Kropff, Bibl. mellicens., p. 52.

Feller, Catal. codd. mss. bibl. Paulinæ, p. 314, n. 49.

Staphorst, Hamburgische Kirchengeschichte, t. I, part. III, p. 353. — Beckmann, l. c., p. 41.

Montfaucon, l. c., t. II, p. 891 E, n. 10025a.

Sander, Bibl. belg. msta, part. II, p. 7, n. 252. — Barrois, Biblioth. protypographique, p. 324, n. 2308.

Mss. franç. de la Biblioth. roy., n. 7383, *Johs*; n. 45, S. G., *Jehan*. — Paquot, Mémoires, t. I, p. 370, le nomme Jean Mielot. — Voy. La Serna Santander, Mém. hist. sur la biblioth. de Bourgogne, p. 13. — Mém. de l'acad. de Turin, Litt. et beaux-

arts, 1809-1810, p. 594.

d'autres erreurs encore : comme il place l'ouvrage de Brocard en 1332, on est parti de là pour attribuer à celui-ci le *Directorium ad passagium faciendum*, rédigé alors pour Philippe de Valois, auquel fut jointe peut-être l'ancienne description lorsqu'on recommanda au roi de France l'expédition d'Orient, et dont la version française, dans les divers manuscrits où elle précède souvent celle de l'autre ouvrage, porte effectivement ce titre : *Avis directif de Brochard.* Ce n'est pas tout : il en est résulté que l'on a fréquemment confondu le Dominicain, auteur de la description de la terre sainte au XIII[e] siècle, et même l'auteur anonyme du *Directorium*, composé au XIV[e], avec le frère Mineur Bonaventure Brochard, auteur d'un Voyage en Orient, écrit au XVI[e] siècle, encore inédit, quoiqu'on en ait cité faussement une édition de 1544, et intitulé ainsi dans le manuscrit 10265 de la Bibliothèque royale : « Ensuyt le Voyage de Hierusalem et « du mont de Sinay, faict et accomply, l'an de grace et « salut 1533, par messire Greffin Arfagart, chevalier du saint « sepulcre et seigneur de Courteilles en Normandie et Cour- « teilles au Maine, avecques luy frere Bonaventure Brochard, « de l'ordre des freres Myneurs de la province de France, du « couvent de Bernay. » Telles ont été les conséquences de l'étourderie de Jean Mielot.

Wadd., Scriptor. Min., p. 82. —Jean de S.-Antoine, Biblioth. franciscana, t. I, p. 228.— Sbaraglia, Supplem., p. 174.
Montfaucon, l. c., p. 895 A. —Liron, Singular. hist., t. III, p. 455-458. — La Monnoye, sur la Croix du Maine, Biblioth. fr., t. I, p. 88.

Il y a une autre traduction française de l'ancien Voyage, imprimée, dès 1488, dans la *Mer des histoires*, « qui fut, « en l'an 1475, faicte premierement latine soubs l'empire « de Frederic troisiesme du nom, et regnant sur les François « Loys unziesme, par ung docteur en saincte theologie, « nommé Brochart, homme de grande experience et sauoir, « et qui auoit circuy et enuironné la terre saincte, et intitula « la dicte hystoire en latin *Rudimentum novitiorum;* laquelle « depuis, pour sa magnificence et singularité, fut traduicte « de latin en françois, regnant en France Charles huitiesme, « par ung natif du pays de Beauuoysin... » Cette *Mer des histoires*, réimprimée plusieurs fois, est en effet, sauf quelques changements, la translation du *Rudimentum* de Lubeck, et non de l'ouvrage composé par Jean Colonne, mais inédit, *Mare historiarum*, comme, après Échard, l'ont fort bien remarqué Barbier, Sismondi et Daunou. Le natif du pays de Beauvoysin, qui croyait à tort que la compilation de Lubeck était d'un bout à l'autre du théologien Brochart, est encore anonyme; car il ne paraît pas que Nicolas Couteau,

Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 419. — Barbier, Dict. des anonymes, t. II, p. 404; t. III, p.

qui imprima cette version à Paris en 1543, ni Vincent Comin, qui l'avait vendue, comme libraire, dans la même ville en 1488, en aient été les auteurs. Dans l'édition de 1488, imprimée par Pierre le Rouge à Paris, la traduction assez libre du Voyage en Orient, différente de celle de Mielot, ou au moins fort rajeunie, remplit, au tome premier, les feuillets 188 verso-203; dans celle de 1536, Paris, chez Galliot du Pré, les feuillets 129 verso-166; dans celle de 1543, Paris, les feuillets 144 verso-163 verso; dans celle de Lyon, sans date, chez Dyamantier, les feuillets 114-130.

534. — Sismondi, Biogr. univ., t. IX, p. 315. — Daunou, Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 393.

ÉDITIONS.

Nous devons à l'imprimerie quatre rédactions différentes du texte latin de Brocard. La première édition, et la seule qui ait jusqu'à présent quelque valeur, est celle qui fait partie d'une de ces grandes compilations qui, sous les titres de *Rudiment*, *Mer*, *Fleur*, *Miroir*, *Trésor*, résumaient et souvent reproduisaient littéralement d'anciens écrits avec le nom ou sans le nom de l'auteur. A Lubeck, en 1475, chez l'imprimeur Luc Brandis de Schass, parut une énorme chronique universelle, accompagnée de gravures sur bois, et divisée quelquefois en deux volumes in-folio : elle s'appelle *Rudimentum novitiorum*. Le docte Henri de Seelen, qui habitait le pays, et qui a fait beaucoup de recherches sur les plus anciens produits de l'imprimerie de Lubeck, n'a pu découvrir par qui fut rédigée cette chronique, qu'il s'est bien gardé de prendre pour celle de Jean Colonne, ni d'attribuer, comme d'autres l'ont fait, à Pierre Comestor. Du feuillet CLXIV au feuillet CLXXXVIII, le collecteur y a fait entrer toute la relation de Brocard, comme, avant lui, Vincent de Beauvais avait enrichi son Miroir historial de tout le Voyage de Plan de Carpin chez les Tartares, comme il y avait inséré vingt fables d'Ésope, où l'on a reconnu quelques traces de celles de Phèdre, et que le compilateur de Lubeck transcrit à son tour mot à mot. C'était ainsi que se formaient, sans trop de fatigue, ces immenses répertoires qui, dans un temps où l'on ne pouvait avoir que peu de livres, tenaient lieu d'une bibliothèque entière. Mais on voit ici quels inconvénients, du moins pour l'histoire, peuvent naître de cette méthode : impatient de passer à autre chose, et voulant se donner le moins possible la peine d'une nouvelle rédaction, le plagiaire, qui d'ailleurs se nommait peut-être Burckhardt, se contente de remplacer *Ego frater Brocardus, ordinis*

Panzer, Annal. typograph., t. I, p. 524. — Hain, Repertor. bibliogr., t. I, part. II, p. 105. — Prosper Marchand, Dict. histor., t. II, p. 294. — Paulmy, Mél. extr. d'une gr. biblioth., t. V, p. 306-309. — Barbier, Examen crit. des dict. hist., t. I, p. 151.

Selecta litteraria, p. 558-586.

Cyprian., Catalog. codd. mss. biblioth. Gothana, t. I, p. 72.

Specul. hist., liv. III, c. 2-8, et Specul. doctrinal., l. III, c. 290-296. — Warton, Hist. of english poetry, t. I, p. CCXLVI. — Hist. littér. de la Fr., t. XVIII, p. 494, 505.

Fol. CCXXXVII v°, col. 1. — CCXXXIX v°, col. 2.

Fol. CLXIV v°, col. 1.

Prædicatorum, par *Ego Borchardus, professorum sacræ paginæ minimus ;* supercherie qui n'a point été remarquée par Seelen, ni tout récemment par Fr. Jacobs. Il y a lieu de s'étonner que ce simple changement de titre, la suppression d'une seule date et le soin d'effacer *proximo* en parlant du concile de Lyon, aient paru suffire à l'éditeur, et qu'il ne se soit point aperçu que l'ouvrage est réellement daté, en plusieurs endroits, par la simple mention des faits. Lorsque l'ancien Brocard, partout exactement transcrit, nous montre partout dans la ville d'Acre une ville chrétienne, comment le nouveau pouvait-il oublier qu'elle était redevenue sarrasine depuis près de deux siècles? Cette inadvertance témoigne assez de sa fidélité servile : en effet, tous les morceaux publiés par Échard, d'après les manuscrits d'Oxford et de Bâle, tous ceux qui nous ont été transmis d'après les divers manuscrits de l'Europe, se retrouvent dans ce texte, le seul des textes imprimés qui nous représente, malgré d'innombrables fautes, la relation originale du XIII[e] siècle. Elle y est précédée d'une grande carte assez grossière de la Palestine, de format in-folio, gravée sur bois comme toutes les autres figures, et copiée sans doute sur l'ancienne carte qui accompagne quelques manuscrits, entre autres, celui de Florence. Beckmann croit que c'est peut-être la première carte imprimée. Il aurait dû ajouter qu'on trouve déjà plus haut dans le même recueil une autre carte, plus informe encore, et même en partie fabuleuse, du monde connu des anciens.

Jacobs et Ukert, Beiträge zur ältern Litteratur, oder Merkwürdigkeiten der Biblioth. zu Gotha, 1835 - 1843, t. II, p. 385.

Fol. CLXII, CLXIII.

Litteratur der älteren Reisebeschreibungen, t. II, p. 46.

Fol. LXXIV, LXXV.

Le père Le Long, à qui paraît avoir échappé l'édition comprise dans ce recueil de Lubeck, en indique une à part (Bâle, 1494, in-16), qui n'est connue ni de Panzer, ni de Hain, dont Beckmann ne parle pas, et que nous n'avons pu trouver.

Biblioth. sacra, t. II, p. 652.

L'altération du texte commence dès l'édition de Venise, 1519, in-8°, regardée par Échard comme la première, d'après la déclaration du frontispice. Le Dominicain Chrysostome Giavelli ayant trouvé un manuscrit augmenté de quelques notions sur l'Égypte, en retoucha le style, et donna sa copie à un de ses confrères, Jean Host de Romberg, qui la publia sous ce titre : *Veridica terræ sanctæ regionumque finitimarum ac in eis mirabilium descriptio, nusquam antehac impressa*. Par la manière dont le père Chrysostome explique comment il a voulu substituer un autre style au latin du cloître, on jugera qu'il eût beaucoup mieux fait de n'y rien

changer : *Stylum hujus reverendi patris simplici congruitate currentem, servato quidem omnimode suo sensu, paululum elevare constitui, ne ex simplicitate sua lectio apud hujus seculi sapientes vilis habeatur.* Il n'est pas de latin d'un autre siècle qui ne valût mieux que ce mauvais langage. On a prétendu refaire ainsi le français de Villehardouin, de Joinville, de Rabelais, de Montaigne même, et il est heureux que de pareilles tentatives aient toujours échoué. Rien ne pouvait relever celle-ci, œuvre d'un rhéteur maladroit, qui est parvenu à faire, de la narration la plus simple et la plus persuasive, une déclamation médiocre, à la fois sans art et sans vérité. L'impression est, de plus, fort incorrecte. Ce texte a été suivi, dans les deux éditions de Magdebourg, 1587, 1593, in-4°, par Reiner Reineccius, qui a retranché les deux épîtres préliminaires où l'on avouait l'altération du style, et qui a fait réimprimer à la suite le Voyage à Jérusalem écrit en 1532 par Barthélemi de Salignac.

Un autre système, non moins blâmable, a été introduit avec plus d'habileté par un anonyme, qui, en récrivant assez purement l'ouvrage d'un bout à l'autre, a supprimé une foule de détails personnels, les citations de l'Écriture, plusieurs miracles, en un mot, presque tout ce qui n'est pas géographique. C'est ce texte qui a eu le plus de vogue. On le trouve dans les quatre éditions du *Novus Orbis* de Simon Grynæus, publié, in-folio, à Bâle, en 1532; à Paris, la même année; à Bâle, en 1537, 1555; dans l'édition d'Anvers, donnée à part chez Jean Steels, 1536, in-8°; dans celle de Paris, publiée en 1544, chez Poncet Lepreux, d'après celle d'Anvers, et que l'on a eu tort de prendre pour une édition du Voyage français inédit de Bonaventure Brochard; à la suite du traité de Gaspard Peucer, *de Dimensione terræ*, Wittenberg, 1554, 1579, in-8°, avec des notes de Philippe Mélanchthon, beau-père de Peucer, où il explique surtout le sens hébraïque des noms de lieux; dans la réimpression de Cologne, 1624, in-8°, dont l'éditeur, le frère Mineur Philippe Bosquier, a maladroitement mis au titre, *auctore R. P. F. Bonaventura Brocardo*, croyant, d'après Simler, que Brocard l'ancien s'était appelé aussi Bonaventure; dans la belle collection de Charles Vialart de Saint-Paul, Nicolas Sanson et Jean Le Clerc, *Geographia sacra*, Amsterdam, 1707-1711, 3 vol. in-folio; dans l'édition des commentaires de Ménochius sur les livres saints, donnée à Paris, en 1719, par le père Tournemine;

Simler, ad Gesneri Bibl., p. 102, col. 2. — Possevin, Apparat. sac., t. I, p. 232.

Tom. VI, col. 1025-1068.

enfin, parmi les ouvrages recueillis par Ugolini, à Venise, en 1744, sur les antiquités sacrées.

Meusel, Bibl. histor., t. I, part. II, p. 76, 85. — Beckmann, l. c., p. 59. — Grässe, Lehrbuch einer Literärgeschichte, t. II, part. II, p. 768, 769.

C'est d'après le texte adopté par Grynæus pour son *Novus Orbis*, en 1532, qu'a été faite la traduction allemande de Michel Herr, publiée à Strasbourg, en 1534, dans le recueil intitulé : *Die neue Welt der Landschaften und Insuln*, p. 93, et dans celui de Sigismond Feyerabend, *Bewährtes Reyssbuch des heiligen Landes,* Nuremberg, 1583, page 455; Francfort, 1584, page 458, où elle porte ce titre : *Bruders Brocards fleissige Beschreibung des heiligen Landes, wie das im Jahr* 1283 *gestalt und beschaffen gewesen.* Cette version allemande est donc beaucoup moins complète que la version française comprise dans les diverses réimpressions de la *Mer des histoires*.

Le Mire, Mantissa, ap. Fabr. Biblioth. eccles., p. 104.

Meusel, l. c., p. 76.

Éd. de 1725, p. 16.

Ibid., p. 20.

Ibid., p. 17.

Sainte-Palaye, Notices des mss. d'Italie, n. 2458.

L'édition où le texte original est le plus défiguré, quoiqu'il y soit moins abrégé que dans la précédente rédaction, est celle qui fait partie des *Lectiones antiquæ* de Canisius, Ingolstadt, 1604, in-4°, t. VI, p. 297-322, réimprimées par les soins de Basnage sous le titre de *Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum et historicorum,* Anvers, 1725, 4 vol. in-fol., t. IV, p. 9-26. Cette copie, ou plutôt cette imitation, à la fois mutilée et interpolée, au point que l'on a pu croire que ce n'était pas le même livre, paraît l'œuvre de quelque religieux allemand, qui a fait de l'ancien voyage le sujet d'une amplification pieuse : loin d'y supprimer les miracles, il en a quelquefois ajouté; il a compilé aussi dans d'autres itinéraires diverses traditions dont Brocard ne parlait pas, comme celle des crues de la mer Morte, qui souvent ne laisse voir que la moitié de la statue de sel, près de Ségor, et souvent la recouvre tout entière; comme l'histoire de la citerne où tomba, dit-il, Stella, le chef des mages qu'une étoile conduisit à Bethléem. C'est un bonheur pour lui de substituer de temps en temps les milles d'Allemagne aux lieues de France, de célébrer le plus qu'il peut les chevaliers teutoniques, de comparer Jérusalem et Magdebourg. La longue introduction, qui paraît due en grande partie à ce copiste infidèle, est précédée même d'une dédicace à frère Burchard, lecteur de l'ordre des Prêcheurs à Maydenburch, extraite probablement, comme toute cette préface, du manuscrit de Ratisbonne, fort semblable à celui de la reine Christine, si ce n'est le même texte, et qui ne mériterait qu'on y fît attention que dans le cas où ce texte aurait véritablement plus d'autorité. On trouve à Magde-

bourg, en 1218, un Burkard, chanoine de la cathédrale, témoin dans un acte qui a été conservé; mais ce chanoine n'a point le titre de frère Prêcheur, et nous ne voyons pas que ceux qui ont voulu placer le voyage en 1222 se soient servis de cet acte, dont nous ne faisons mention que pour ne rien oublier de ce qui peut avoir quelque rapport, même de loin, avec notre sujet.

Ludewig, Reliquiæ mss. omnis ævi, t. II, p. 212-215. — Naumann, Catalog. libr. mss. biblioth. senat. Lips., p. 226.

Il nous semble que, de notre analyse des manuscrits et des éditions, entre lesquelles nous n'en trouvons pas de plus récente que celle de 1744, il est nécessaire de conclure que, si l'on excepte le texte compris dans le *Rudimentum novitiorum* de 1475, où il n'y a que quelques mots de changés ou de retranchés, pas un seul exemplaire imprimé de cette description de la terre sainte ne peut être lu ni cité avec confiance, quoiqu'elle ne soit certainement pas indigne des efforts que ferait un éditeur éclairé pour en reconstituer enfin la véritable leçon.

D'autres ouvrages ont été attribués à l'auteur, quelquefois confondu, soit avec le Dominicain Brocard, envoyé, dit-on, en Orient vers 1222, et qui avait pu faire un rapport sur sa mission; soit avec le frère Mineur Bonaventure Brochard, qui nous a transmis une relation manuscrite du voyage qu'il fit à Jérusalem en 1533; soit avec le canoniste Brocard ou Burchard, non pas sans doute celui qui fut évêque de Worms au XI[e] siècle, et dont le nom, célèbre dans l'histoire du droit, a laissé un mot à la langue française, mais un jurisconsulte de Strasbourg, qui, s'il fut Dominicain comme le nôtre, et à peu près du même temps, n'a jamais passé pour avoir composé aucun récit de voyage.

Malvenda, Annal. ord. S. Dominici, p. 282, 411. — Mallet, Hist. du couv. de S.-Jacques, t. I, p. 209-211.
Hist. littér. de la Fr., t. VII, p. 595.
Scriptor. ord. Prædic., t. I, p. 466.

C'est cependant au voyageur, si l'on en croyait Altamura et Casimir Oudin, qu'il faudrait rapporter une Somme des cas de conscience, conservée dans la Bibliothèque royale de Paris (jadis n. 4259, aujourd'hui 3253 A), divisée en cinq livres sur la simonie, l'homicide, les clercs, la pénitence, le mariage, et qui paraît avoir quelque affinité avec la Somme de Raymond de Pegnafort. On trouvait aussi, d'après Oudin, parmi les manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor à Paris (SS. 10, fol. 110), une Somme des vertus et des vices, intitulée: *Summa de Brocardicis*. Mais l'auteur de cette Somme ou de ces Sommes est au moins fort douteux.

Altamura, l. c., p. 7.
Oudin, apud Basnag. Thes., t. IV, p. 7, et Scriptor. eccles., t. III, col. 591.
Catalog. codd. mss. Bibl. reg., t. III, p. 392.

Montfaucon intitule ainsi un manuscrit de la bibliothèque ambrosienne de Milan : *Joannis Brocardi episcopi Manuale*

Bibl. bibl., t. I, p. 517 E.

Sinner, Catal. mss. Bern., t. I, p. 31. — Le Long, Bibl. sacra, t. II, p. 652. — Bayle, Dict. crit., t. I, p. 670.
De histor. lat., p. 491.

biblicon. Nous ne savons non plus quel est cet auteur, ni cet ouvrage; car il ne semble pas qu'il puisse être ici question du calviniste italien Jacques Brocard, visionnaire de la fin du XVI[e] siècle, auteur de commentaires apocalyptiques sur la Bible, dont quelques-uns sont publiés.

Vossius, qui croit que le voyageur a écrit les Gestes de l'empereur Frédéric Barberousse en terre sainte (*Annales de gestis Frederici in terra sancta*), n'appuie d'aucune preuve certaine une conjecture assez peu vraisemblable, puisque cette chronique paraît être d'un contemporain, et que Brocard n'est venu que longtemps après. Il y aurait plus de rapport entre le sujet de cet ouvrage et un Burcard, vidame de Strasbourg, envoyé au soudan d'Égypte par l'empereur Frédéric II, en 1225, ou, suivant une autre date, par Frédéric I[er] lui-même, en 1175; mais les extraits qui restent de sa relation dans le manuscrit de Bâle (B. X. 35), *Legatio in Ægyptum*, ont paru si décousus et si absurdes, que nul n'a songé à les publier, et qu'il serait injuste de supposer que l'auteur de la description de la terre sainte ait été capable d'écrire de tels mensonges.

Scriptor. ord. Præd., t. I, p. 394. — Hænel, Catal. libr. mss., col. 544.

Nous terminerons par l'énumération des écrivains qui ont parlé de celui-ci : comme il règne encore de l'obscurité sur quelques-unes des questions qui le regardent, il peut être utile ici plus qu'ailleurs de comparer les témoignages.

On a déjà vu de quelle réputation jouit son livre au XIV[e] et au XV[e] siècle. Dès l'an 1306, le Vénitien Marin Sanuto, sans désigner l'auteur que comme un des pèlerins qui ont bien vu l'Orient, *experti*, le transcrit souvent dans le grand ouvrage où il demande aux princes de l'Europe le renouvellement des croisades. Vers 1320, le compilateur italien François Pipino, qui mêle à sa version de Bernard le Trésorier des additions prises du texte de Brocard, le nomme une fois, en rappelant la méthode qu'il a suivie dans sa description. En 1332, ce livre paraît avoir été présenté à Philippe de Valois, avec l'Avis pour l'expédition d'outre-mer. En 1456, Jean Mielot le traduit en français pour Philippe le Bon. En 1475, on le fait entrer dans la grande chronique latine imprimée à Lubeck. Puis viennent, à commencer de 1488, les nombreuses éditions françaises de la *Mer des histoires*, où le même ouvrage est toujours compris.

Secreta fidel. crucis, l. III, part. XIV, p. 252, 256, etc. — Voy. Degli Agostini, Scrittor. venez., t. I, p. 445. — Foscarini, Letterat. venez., p. 343.
Muratori, Scriptor. rer. ital., t. VI, p. 660.
Ibid., col. 735.
Voy. Reiffenberg, Ann. de la biblioth. de Belgique, 1846, p. 121-130.

Vers 1508, Anselme, frère Mineur de l'Observance, qui paraît avoir été Polonais, copie presqu'à la lettre plusieurs

Thes. Canisii, ed. Basnag., t. IV, p. 777-794.

parties de ce voyage, en prenant seulement pour centre de ses excursions, non pas la ville d'Acre, mais celle de Jérusalem. On trouverait de semblables emprunts, non moins faciles à reconnaître, dans Barthélemi de Salignac et dans beaucoup d'autres voyageurs aux saints lieux.

La liste serait longue de tous ceux qui ont pris l'auteur de la description de la terre sainte au XIII[e] siècle pour le frère Mineur Bonaventure Brochard, dont le pèlerinage, en compagnie de messire Greffin Arfagart, est de 1533. Il faudrait comprendre dans cette liste Simler, *ad Gesneri Biblioth.*, p. 102, col. 2; Possevin, *Apparat. sac.*, t. I, p. 232; Vossius, *de Histor. lat.*, l. II, c. 60, p. 491; J. G. Olearius, *Abac.*, p. 92; *Biblioth. script. ecclesiast.*, p. 140; Kœnig, *Biblioth. vet. et nov.*, p. 135; Cave, *Hist. litt.*, t. II, p. 328; du Pin, Nouv. biblioth. des auteurs eccl., XIII[e] siècle, p. 82; Noël Alexandre, *Selecta hist. eccl. cap.*, t. XX, p. 566; Bayle, à l'article de Jean Colonna, où il fait aussi un même ouvrage de la grande chronique anonyme imprimée à Lubeck, et du *Mare historiarum*, resté inédit; Th. Crenius, dans ses Dissertations sur les plagiaires, p. 258; Jean Fabricius, dans l'Histoire de sa bibliothèque, partie V, p. 202; Stuck, dans son Catalogue allemand de relations de voyages, p. 47; Eyring, dans son Résumé latin d'histoire littéraire, p. 364, etc.

Parmi ceux qui l'ont nommé sans le confondre avec un autre, nous trouvons Sixte de Sienne, qui le proclame utile pour la topographie des livres saints; Chrétien Adrichom, de Delft, dont l'opinion sur ce point a d'autant plus de valeur, qu'il voua presque toute sa vie à l'étude de la Palestine, et qui atteste que la description du frère Prêcheur, son principal guide, est faite avec un soin extrême, *accuratissime,* avec une incroyable exactitude, *incredibili quadam diligentia;* André Maes ou Masius, qui le déclare aussi *diligentissimus scriptor* dans son commentaire sur le livre de Josué; Canisius, qui se hâta de comprendre cet itinéraire dans son recueil d'anciens monuments; Barthius, qui en recommande la lecture; du Cange, qui l'avait consulté pour son Glossaire; Chevreau, qui le cite dans ses observations sur la statue de la femme de Loth; Montfaucon, qui l'avait remarqué entre les manuscrits de Florence, où Bandini l'a retrouvé.

Bibl. sancta, t. I, p. 347.
Jerusal. sicut Chr. temp. floruit, p. 223; Theatrum terr. sanct., præfat.
Meusel, l. c., p. 97.
Anvers, 1574, c. x, v. 38.
Adversar., V, 14, p. 238.
Index auctor., p. xij.
Chevræana, t. I, p. 61.
Diar. ital., p. 373.

Altamura va encore plus loin, dans son respect pour l'auteur, que tous ceux dont nous avons rapporté les éloges, puisqu'il lui attribue, comme Antoine de Sienne, la béati-

Loc. cit., p. 7, 431.
Chron., p. 36

tude, *beatus Brocardus;* mais il ne paraît point que cette apothéose ait été confirmée. Peut-être même le confondait-on avec saint Brocard, de Jérusalem, général des Carmes à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe.

Cosme de Villiers, Bibl. carmelit., t. I, col. 300-303.—Ventimiglia, Histor. chronolog., etc., p. 7-12.

En 1707, Jean Le Clerc, qui, en annonçant son édition de l'*Onomasticon sacræ Scripturæ* de Jacques Bonfrère, à la suite de laquelle il avait fait réimprimer, d'après le recueil de Grynæus, la description de Brocard, se contente de dire qu'elle était devenue rare, et que, comme elle indique assez bien la situation des lieux, elle n'est point à mépriser, en eût mieux apprécié l'importance historique, s'il eût connu le vrai texte. Brocard est cité encore, dans le courant du même siècle, par Casimir Oudin, dont la notice, envoyée par lui à Basnage pour son édition du Trésor de Canisius, se trouve aussi, un peu augmentée, dans le grand ouvrage d'Oudin sur les écrivains ecclésiastiques; par Reland, dans ses profondes études sur la Palestine; par les éditeurs des commentaires de Ménochius sur la Bible; par J. A. Fabricius, qui l'a confondu encore avec Bonaventure, le frère Mineur; par Jacques Le Long, qui donne le catalogue des éditions publiées jusqu'à lui; par Falconet, dans sa dissertation sur les Assassins; par La Monnoye, qui, dans ses notes sur Lacroix du Maine, analyse en partie l'excellente notice du père Échard, publiée dans la Bibliothèque dominicaine dès 1719, et à laquelle il aurait dû renvoyer; par d'Anville, qui, sur la topographie de Jérusalem, prend à témoin l'ancien voyageur dominicain plus souvent qu'aucun autre voyageur du moyen âge; par Büsching, qui le compte aussi parmi les auteurs les plus dignes d'être consultés pour la géographie de la terre sainte.

Geograph. sacra, t. II, Amsterd., 1707, in-fol. — Biblioth. choisie, t. XIII, p. 35.

Thes. Canisii, t. IV, p. 6-8.

Script. eccl., t. III, col. 589-593.

Biblioth. med. et inf. ætat., t. I, p. 256.

Bibl. sacra, t. II, p. 652.

Mém. de l'Acad. des Inscr., t. XVII, p. 138.

Éd. de 1772, t. I, p. 88.

En 1776, Bandini, de qui nous pouvions espérer une connaissance neuve et complète du manuscrit de Florence, a mieux aimé répéter sans défiance des traditions incertaines qu'il trouvait ailleurs, sur la mission de Brocard en 1222, sur l'envoi fait par lui de sa description à frère Burchard de Maydenburch, toutes choses qu'il ne donne point comme tirées de son manuscrit, et qu'un critique tel que lui ne devait point adopter sans les soumettre à un nouvel examen.

Catalog. codd. lat. biblioth. laurent., t. III, p. 94.

Il y a plus de prudence, quoiqu'il y ait aussi quelques erreurs, dans les mémoires sur la Judée, lus, en 1779, par l'abbé Guenée à l'Académie des Belles-lettres, où il allègue plusieurs fois l'autorité du voyageur qui s'étonnait de trouver encore si féconde une terre si souvent dévastée.

Mém. de l'Acad. des Inscr., t. L, p. 142-246.

De notre temps, M. de Châteaubriand n'a point oublié cet ouvrage dans la foule des Voyages à Jérusalem dont il a transcrit les titres. En 1810, M. Jean Beckmann, professeur de Gœttingue, dans des recherches fort savantes, s'est fié beaucoup trop à l'édition de Reineccius, tout en avouant que le texte de 1475 est certainement le seul vrai. MM. de Sismondi et Barbier ont fort bien établi la distinction entre la compilation inédite de Jean Colonne, *Mare historiarum*, et le *Rudimentum* publié à Lubeck, où l'on a inséré la description de la terre sainte. MM. Eyriès et Villenave ont donné une juste idée de cette description dans une courte notice, et ils ont eu surtout le mérite d'affirmer qu'on n'en peut citer jusqu'à présent qu'un seul texte imprimé qui soit presque toujours digne de foi, celui de 1475. M. d'Avezac, en parlant de la même relation au sujet de quelques anciens voyageurs qu'il a recueillis en 1839, s'est laissé aller à trop de confiance pour un critique qui justifie ordinairement celle qu'on lui accorde, Baluze, qui s'est trompé cette fois, lorsque, sur la parole de Jean Mielot, que Legrand d'Aussy a pris comme lui pour guide, il a cru reconnaître le Dominicain Brocard du mont Sion dans le pèlerin anonyme qui écrivait, en 1332, ses conseils pour une expédition d'outre-mer, après avoir passé plus de vingt-quatre ans à parcourir l'Orient.

Itinéraire de Paris à Jérusal., t. I, p. cxxxiv, cxxxvj, t. II, p. 62.

Loc. cit., p. 46.

Sismondi, Biograph. univ., t. IX, p. 315.

Barbier, Dict. des anonymes, t. II, p. 404; t. III, p. 534; Exam. crit. des dict. hist., t. I, p. 151.

Biogr. univ., t. VI, p. 1 et 2.

Mém. de la Société de géographie, t. IV, p. 415.

Mém. de l'Instit., Sc. mor. et pol., t. V, p. 466.

La plupart de ceux qui ont eu l'occasion de nommer l'auteur de la description de la terre sainte ont parlé de lui avec estime; et cependant nous pouvons dire, d'après les passages qu'ils en ont cités ou rappelés, qu'ils ne l'ont presque tous jugé que sur un texte indignement mutilé et bouleversé par des mains étrangères. Il n'est point douteux que, s'ils l'avaient lu dans sa relation originale, imprimée une seule fois, et dont les manuscrits sont assez rares, ils auraient rendu encore plus de justice à ce religieux du XIIIe siècle, qui n'est point sans doute un habile écrivain, ni un esprit fort élevé, mais qui, au moment où les croisades finissent, raconte avec une naïveté admirable ce qu'il a vu ou ce qu'il a cru voir, et dont la curiosité attentive, à laquelle nous devons des observations importantes de géographie et d'histoire naturelle, intéresse encore plus dans le portrait des peuples, même des peuples infidèles, par un touchant caractère de tolérance et de bonté.

V. L. C.

MORT VERS 1300.

JOFROI DE WATERFORD,

DOMINICAIN.

Peut-être aucune notice ne prouvera-t-elle mieux que celle-ci combien l'étude des langues était florissante, au XIIIe siècle, dans l'ordre des frères Prêcheurs. Voici un religieux de cet ordre, né à Waterford, en Irlande, qui savait le grec, le latin, l'arabe, le français. Nous avons déjà fait voir, par quelques exemples, quelle était alors l'activité laborieuse de ces ardents missionnaires, qui comptaient plusieurs hellénistes habiles, et qui tenaient à faire traduire en grec les ouvrages dont pouvait s'honorer leur communauté; qui avaient deux de leurs maisons à Constantinople, et envoyaient de de là des prédicateurs par tout l'Orient; qui, dans leur rivalité avec les autres ordres, surtout avec celui de Saint-François, eurent l'incontestable honneur de l'emporter par l'amour de l'étude, par le savoir, par le respect pour ces connaissances humaines que les autres moines méprisaient, et que les Bénédictins eux-mêmes avaient laissé dépérir dans leurs cloîtres, sans songer qu'elles dussent un jour contribuer à leur illustration et à leur crédit.

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 141; t. XX, p. 265. Lebeuf, Dissertat., t. II, p. 34. Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 460.

Les travaux de Jofroi de Waterford, inconnus aux critiques anglais, excepté Warton, qui en parle d'après l'abbé Lebeuf, ne nous ont été conservés que par un seul recueil manuscrit, qui n'indique ni la date de sa naissance, ni les événements de sa vie; mais l'énumération des ouvrages de lui qui s'y trouvent suffira pour faire supposer que ce religieux, qui entendait le grec et l'arabe, et qui écrivait en français, avait pu être envoyé en Orient, et qu'il avait assez longtemps habité la France. Nous pouvons même dire avec certitude, d'après son témoignage, qu'il fit quelque séjour à Paris, puisque c'est, dit-il, « solonc les exemplaires de Paris » qu'il avait traduit la Physiognomonie d'Aristote.

Warton, Hist. of engl. poetry, t. I, p. xxiij. — Lebeuf, Mém. de l'Acad. des Inscr., t. XVII, p. 736.

Mss. fr. de la Biblioth. royale, n. 7856^{3.3.}, fol. 142, col. 1.

Le recueil où nous retrouvons ces ouvrages, manuscrit français du XIIIe siècle, qui compte deux cent quaranteneuf feuillets in-4° sur parchemin à deux colonnes, dont

quelques-uns sont transposés, a passé de la bibliothèque de Colbert, où il portait le n° 4154, dans la Bibliothèque royale de Paris, où il est coté 7856 [3.3]. On y trouve d'autres ouvrages assez étendus, comme les trois parties de l'Image du monde et les Fables de Marie de France. Une seule des traductions, celle d'un traité apocryphe d'Aristote, y est accompagnée du nom de Jofroi de Waterford; mais il y est dit, à la fin, que c'est lui qui a traduit aussi Darès et Eutrope; et quant aux autres versions, Échard, qui a étudié ce volume bien plus soigneusement que l'abbé Lebeuf, pense que l'analogie parfaite du style, de l'orthographe, de l'écriture, autorise à conjecturer qu'elles sont du même translateur, c'est-à-dire Jofroi. Nous suivrons, en parcourant ces diverses traductions, l'ordre chronologique des auteurs originaux.

Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 467-469.

Dissertat., t. II, p. 35. — Acad. des Inscr., t. XVII, p. 736.

1° Quoique le Secret des secrets (*Secretum secretorum*, ou *de Regimine principum*) mérite bien peu de porter le nom d'Aristote, cependant, comme il y reste encore quelques fragments du philosophe, nous commencerons par cet ouvrage, dont la traduction française, telle que le moine irlandais l'a conçue, est réellement la plus singulière de toutes ces versions.

On trouve, à la Bibliothèque royale de Paris, plusieurs exemplaires du texte arabe, et il y en avait des versions latines avant le XIII[e] siècle, entre autres celle de Philippe, clerc de l'église de Tripoli, que saint Thomas, Roger Bacon, Albert le Grand, ont quelquefois citée. Nous y avons reconnu presque tout le traité d'Aristote sur la Physiognomonie, dont nous avons le texte grec, et peut-être ne serait-il pas difficile d'y retrouver des lambeaux de quelques autres de ses livres; mais la compilation, venue certainement des Arabes, est, à tout moment, défigurée par les plus folles visions. Aussi, malgré la vogue dont elle n'a cessé de jouir au moyen âge, et dont témoignent les imitations qu'on en a faites dans la plupart des langues européennes, « elle n'en est pas plus « digne, selon Charles Jourdain, du philosophe auquel on « l'attribue, et de l'estime des hommes sensés. »

Mss. arabes, anc. fonds, n. 944, 945; fonds Ducaurroy, n. 38 et 39.

Mss. lat., n. 6273[5]. — Jourdain, Recherch. sur les trad. lat. d'Aristote, éd. de 1843, p. 147, 185, 345. — Catal. de La Vallière, t. I, p. 374.

Loc. cit., p. 347.

La version française de Jofroi, qu'il faut distinguer de quelques autres versions françaises du même livre, en vers ou en prose, est précédée d'une dédicace à un protecteur qui n'est pas nommé : « C'est li prologes de Secré de secrés. A noble « bers prouz et sages, frere Jofroi de Watreford, de l'ordene « az freres precheors le mendre, salus en Ihesu Crist et santei « d'aulme et de cors. En une aprise accordent et une ueritei

Mss. fr., n. 7062, 7068, etc.; fonds de N.-D., n. 198, 277, etc. — Hist. littér. de la Fr., t. XIII, p. 115.

Fol. 248 v°, col. 2.

« mostrent les plus sages clers et maistres les plus renomez « de ceus ki auant nos furent de cest siecle le clergie, etc. » Il paraît que ce noble baron se délassait de ses prouesses guerrières par la lecture des bons livres, et qu'il avait prié frère Jofroi de lui traduire un ouvrage que semblait recommander le nom d'Aristote : « Et por ce moi priastes que cel « liure, ki fu translatei de griu en arabic, et derechief de « arabic en latin, vos translataisse de latin en franchois. Et ie. « à uous priieres, al translater ai mise ma cure, et auoiques le « plus grant trauail, k'en autres hautes et parfondes estudes « sui enbesoingniés. D'autre part, sauoir deuez ke les Ara« biiens trop ont de paroles en corte ueritei, et les Grigois « ont oscure maniere de parler; et il me conuient de l'un et « de l'autre langage translater : et por chou le trop de l'un « escourcirai, et l'oscurtei de l'autre esclarcirai, solonc ce ke « la matire puet soffrir; car lur entente sieurai, ne mies lur « paroles. Saichiés derechief que souent i metterai autres « bones paroles, les ques tot ne soient mie en cel liure, al « mains sunt en autre liures d'autoritei, et ne sunt pas mains « profitables ke celles ki en cel liure sunt escrites; et quanque « ie i metterai, à la matire acordant sera. A la parfin saichiés « que les liures ki de arabic en latin furent translatei furent « fausement translatei; et por ce lairai ie pluisors choses ki « ne sunt ueritez ne profitables, et prenderai la meule et la « ueritei cortement. »

Fol. 249, col. 1.
Ibid., col. 2.

L'interprète, qui annonce lui-même d'avance toute la liberté de sa traduction, se serait probablement soumis à une fidélité plus respectueuse, comme il l'a fait pour d'autres textes, s'il eût pensé que celui-ci fût en effet, d'un bout à l'autre, l'œuvre d'Aristote. Pour empêcher qu'on ne s'abuse sur la nature de sa libre copie, il déclare encore, en la terminant, qu'il y a « enté pluisours bonnes choses, » et qu'il y a même introduit une partie du traité arabe d'Isaac, connu sous le titre de Diètes universelles et particulières. Nous devons ajouter que, tout en laissant à la tête de son livre le nom d'Aristote, il ne craint pas de lui prêter bien des idées incompatibles avec le nom du philosophe grec, et de lui faire citer, dans une même page, saint Bernard, Végèce et Salomon. Le lecteur est donc averti que frère Jofroi compile à son tour plutôt qu'il ne traduit.

Fol. 143 v°, col. 1.
Publ. en lat., Bâle, 1571, in-4°.
Fol. 90, col. 1 et 2.

Si nous voulions rapprocher d'une traduction faite avec une telle indépendance de style, et même de composition,

les autres versions latines ou françaises du Secret des secrets, ce parallèle serait infini, et ne rachèterait pas la longueur et l'ennui par l'utilité. Le hardi translateur a supprimé la dédicace et le prologue de Philippe de Tripoli; mais dans son premier chapitre, « de la louenge Aristotle, » il n'oublie, en revanche, aucune des merveilles qui devaient, selon lui, faire lire avec plus de confiance un si grand philosophe. « Et « por ce le tindrent pluisor à un prophete, et est trouez es « antif escris de Grigois ke Dieus son angle li tramist, ki li « dist : Miex te nomerai angle ke home... De sa mort troiue « l'om escrit diuersement; car li uns dient qu'il monta en « ciel en semblance d'une flambe. Et de ce ne se doit nus « esmeruilhier, tot fuist il paiens; car toz ceus ki deuant la « uenue ou la naisence Ihesu Crist tindrent la loi de nature, « comme Iob et pluisors autres, furent sauei. »

Fol. 84, col. 1.

Les premiers de ces enseignements que l'on suppose rédigés pour Alexandre, sont des lieux communs sur le gouvernement des peuples, trois et quatre fois plus longs que dans le texte latin, et qui ont peu de rapport avec la Politique d'Aristote, ou même avec les conseils donnés aux princes par saint Thomas et par Gilles de Rome. Suivent des préceptes de santé, mêlés de considérations astrologiques et des plus incroyables recettes, entre lesquelles cependant nous n'avons point trouvé celle qu'exprime ainsi la traduction latine, dédiée par Philippe à son évêque : *Si ergo sentis gravedinem in stomacho et in ventre torsiones, tunc medicina est ponere super ventrem camisiam calidam ponderosam, aut amplecti puellam calidam speciosam.* A quoi le traducteur italien, Jean Manente, substitue ces mots : *Adunque se tu hai gravezza allo stomacho ed al ventre, alhora farai tal medicina; metterati sopra il corpo una camicia calda e pesante, ed abbracciarai e strignerati sopra lo stomacho uno guancialetto pieno di piuma, o cosa simile.* La pudeur de Jofroi s'est montrée encore plus sévère : il a tout effacé. Parmi les autres traductions françaises, celle du manuscrit 7068 se borne à la chemise chaude; le n° 7062 ne supprime rien. Nous apprenons de notre savant confrère M. Reinaud que Philippe n'avait été aussi que le traducteur fidèle du conseil que donne Aristote, dans le texte arabe, à son disciple Alexandre (1).

Aristotel. Secret. secretor., éd. de Bologne, 1501, fol. 7, col. 2.

Il Secreto de segreti, la Moralità e la Phisionomia d'Aristotele, etc., Venise, 1538, in-4°, fol. xviij.

Fol. 104 v°, col. 2.

Ms. 7068, fol. 131, col. 1.

Ms. 7062, fol. 29 v°.

(1) Voici ce qu'on lit dans le manuscrit arabe 944, fol. 16 v°: فان احس

Les préceptes de santé conduisent à de minutieuses observations sur le vin, dont l'auteur, qui cesse plus que jamais d'être traducteur, considère tour à tour l'âge, la couleur, le goût, le parfum, la force ou la faiblesse. Un chapitre entier sur les meilleurs vignobles, qui pourrait avoir été rédigé d'après Geoffroi de Vinesauf, et que Legrand d'Aussy n'a cité ni dans ses notes sur le fabliau de la Bataille des vins, ni dans ses longues recherches sur les vins de France, n'est pas sans intérêt pour l'histoire de notre agriculture, puisqu'on y passe en revue les terroirs de Provence et de Gascogne, d'*Achoire* ou d'Auxerre, de la Rochelle, de France; le vin rouge d'Orléans, le vin blanc de Saint-Émilion; le vin *rinois*, qui, d'après la description, doit être le vin de Reims ou de Champagne. Il faut entendre l'arrêt prononcé par le juge : « Le vin vernache (probablement gernache ou « grenache) est de milhor condition, car il est atempreement « fort, et flaire très douchement ains qu'il uiengne à la bou- « che, les narines salue, et conforte la ceruelle, bien prent al « palais, et point sens bleschier, al cuer donne ioie et leesche, « et, courtement à dire, de tous vins ce est le peruenke. » Avouons qu'on ne s'attendait pas à trouver tout cela dans un traité qui porte le nom d'Aristote, fût-il enrichi, comme le dit le traducteur, de suppléments empruntés d'Hippocrate, de Galien, de Dioscoride, et même de l'Arabe Isaac, fils adoptif du roi d'Arabie Soliman.

Fol. 113 v°, col. 2.
Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 311.
Fabliaux, t. II, p. 136-147. — Hist. de la vie privée des Fr., éd. de 1815, t. III, p. 1-62.

Legrand d'Aussy, Hist. de la vie privée des Fr., t. III, p. 48.

Merklin, Lind. renov. de Script. med., p. 714. — Sprengel, Hist. de la méd., t. II, p. 364.

Il est juste de faire honneur à cet Isaac des longues observations hygiéniques sur la chair des divers animaux, bœuf, brebis, porc, chèvre, cerf, lièvre, daim, et même sur l'âne, le cheval, le chameau, que l'on peut manger, dit-il, dans les temps de disette, où l'on s'apercevra que l'âne est moins mauvais à manger que le cheval, et le cheval que le chameau, mais que le mulet est le pire de tous. Les nombreux chapitres sur le lait, le beurre, le fromage, les différentes sortes de volatiles, les œufs, les poissons, le blé et les autres farineux, les fruits et diverses plantes, toutes ces additions viennent

Fol. 117, col. 2.

بثقل فى شراسيفه نفعه ان يضع على بطنه ثوبا ثقيلا مرويا او يعانق صبية حارّة الجسم « S'il sent un poids dans ses côtes, il fera bien de placer sur son « ventre une étoffe pesante de la ville de Mérou (dans le Khorassan), ou « d'embrasser une jeune fille au corps chaud. » Le même passage se retrouve dans le manuscrit du fonds Ducaurroy, n. 38, fol 13, avec le mot مدفيا, *chaude*, au lieu de مرويا, *de Mérou*. (*Note communiquée par M. Reinaud.*)

aussi du livre d'Isaac, et le translateur y mêle peu du sien. Voilà pourquoi nous passons fort rapidement sur cette partie de son traité, où il ne reproduit guère que des idées générales assez communes, et ne nous apprend rien de ses propres opinions ni de celles de son siècle.

Dans sa manière libre de traduire, il fait quelquefois preuve de goût et de bon sens. A peine revenu, de ses excursions diététiques, à son texte soit arabe, soit latin, il tombe au milieu d'un étrange amas de recettes médicinales, qu'il lui répugne de conserver, quoiqu'on les dise rédigées pour Alexandre. C'est avec la même prudence qu'il écarte des rêveries fort confuses sur les propriétés occultes des corps, sur l'influence des planètes et certaines herbes et pierres merveilleuses, dont il ose même révoquer en doute l'infaillible pouvoir. « Des propretez et qualitez et uertus d'acunes « erbes promet cest liures à determiner en cest lieu; mais, « solonc la ueritei, quant il dist en cest lieu de pieres, et « d'erbes, et d'arbres, est faus, et plus resemble fable que « ueritei ou philosophie; et ce seuent tous les clers qui bien « entendent le latin... Entre autres choses il conte qu'il est « une piere qui naist en la mer de Gresce et flote sur la mer: « teile est la uertu de celle piere que, se tu la mes en une « autre piere et la portes auoiques toi, nul ost ne toi pora « contrester, mais fuira hastiuement deuant toi. » Pourquoi donc alors, s'écrie-t-il, Alexandre, à qui certainement Aristote avait dû communiquer ce secret, a-t-il été quelquefois battu? On voit que déjà l'autorité d'Aristote ne suffisait plus pour couvrir ce que la raison se refusait à croire, et qu'un homme du XIII[e] siècle, un moine, un traducteur, ne se laissait pas imposer par ce grand nom.

Secret. secretorum, fol. 10 et 11.

Fol. 131 v°, col. 2.

Cette erreur et d'autres encore l'engagent à douter que le livre tout entier soit d'Aristote, et il en vient à cette conclusion, « que quant qu'est bien dit et solonc raison en cest « liure, Aristotles dit ou escrist, mais quant qu'est faus ou « desordeneement dit, fu la coupe des translatours. » Il semble même se reprocher d'avoir, pour sa part, en traduisant aussi peu fidèlement qu'eux, contribué à l'altération de l'œuvre originale, lorsqu'il convenait mieux de renvoyer simplement, comme il le fait ici, aux traités spéciaux : « Et por ce, qui « uuet sauoir la nature et les uertus des pieres, si regarde le « Lapidaire (sans doute celui de Marbode, déjà traduit plu- « sieurs fois en français); et qui uuet sauoir la nature des

Fol. 132, col. 1.

Hist. litt. de la Fr., t. II, p. 335-340; t. VII, p. LVIJ, 134; t. X, p. 383-386.

« arbres, si estude el liure de Uegitables, et Pline, et Ysidre; « et qui uuet sauoir le nature des erbes, Macre l'ensengnera « par bias vers. » Il entend le poëme que l'on croyait d'Émilius Macer, et qui pourrait être de Walafrid Strabon.

Aristot., περὶ φυτῶν, éd. de 1831, t. II, p. 814-830.
Th. Grässe, Lehrbuch einer allgemeinen Literärgeschichte, t. I, part. II, p. 622-716.
Fol. 132, col. 2.

Quand il recommence à marcher un moment avec son texte, c'est pour traduire, mais avec des suppressions, un chapitre sur la justice, qui s'accorderait assez avec l'origine orientale qu'on peut supposer à quelques parties de ce livre. « Por che disoient li Indien que iustice de roi et de gouerneor « est plus profitable az sugés que plantei de bons tens, et « que li sires droituriers est miedres que pluiue saisonnable, « et fu trouei escrit en une piere en langage de Caldée, que « rois et entendement sunt · II · freres, desquez chascuns at « besoing d'autres, ne li uns ne sofist sens l'autre. » Enfin, grâce au traducteur, qui veut bien élaguer encore quelques inutilités, au lieu d'en ajouter de nouvelles, nous revenons au but primitif de l'ouvrage, au gouvernement des princes. On leur apprend successivement à choisir leurs conseillers, à les éprouver, à se défier de ceux qui seraient d'une autre loi, c'est-à-dire d'une autre religion. Ce dernier précepte, trop favorable à l'intolérance, est mis en action dans un conte moral, qui paraît aussi originaire de l'Asie, et dont le dénoûment, par une heureuse contradiction, est un encouragement à secourir tout homme qui souffre, quelle que soit sa croyance.

Secret. secretorum, fol. 16, col. 1. — Secré des secrés, fol. 133 v°, col. 2.

Un philosophe « de deuer l'Orient », *magus orientalis,* dit le texte latin, fait route avec un juif : il est sur sa mule, chargée de provisions de voyage, tandis que le juif, dépourvu de tout, chemine à pied. La conversation s'engage, et le philosophe demande au juif quelle est sa loi. Ma loi, répond celui-ci, est de croire en un Dieu qui me récompensera ainsi que mes frères, et qui m'autorise à dépouiller et à faire mourir quiconque n'a pas le même Dieu que moi. — Ma loi, dit à son tour le philosophe, m'ordonne d'être utile non-seulement à moi et aux miens, mais à tout homme sur la terre, et de regarder comme mon propre mal le mal d'autrui. — Pourquoi donc, reprend le juif, n'agis-tu pas comme le veut ta loi? — Que veux-tu dire? — Regarde-moi : je suis à pied, affamé, harassé, tandis que tu n'éprouves aucune fatigue, et que tu as bien dîné. — C'est vrai, dit le philosophe; et il descend de sa mule, ouvre sa valise, donne à manger et à boire à son compagnon, et lui cède sa monture. A peine le

juif est-il sur la mule, qu'il s'enfuit, et laisse son bienfaiteur à pied, sans nourriture, dans un désert. Quand celui-ci l'eut perdu de vue, il se désola, mais bientôt « lesua son « chief ver le ciel, et dist : Sires Dieus, tu sez que ie croi en « toi, et en ta loi, et en tes comandemens; ie t'ai prisiet et « saintefiiet; et por che, confermes ta louenge endroit de « cel iuis. » Un peu plus loin, il trouve le juif tombé de la mule, la tête en sang, la cuisse cassée; il lui porte secours, le prend en croupe, et le ramène dans sa maison, où ce malheureux ne tarde pas à mourir. Le roi de la cité nomma le philosophe son premier conseiller, pour cette œuvre de miséricorde, et pour la bonté de sa loi.

Fol. 134 v°-136.

Les rubriques suivantes, sur les notaires ou secrétaires du prince, les messagers ou ambassadeurs, « le connestable, « ou ceux qui ont le cure de tos les sugés, qu'en acuns lieus « sunt nomez marescal, » sur les chevetains ou capitaines, sur la manière de combattre, sont une reproduction assez exacte, quoique abrégée, du texte latin. On n'a point jugé à propos de laisser dans l'oubli, parmi les objets nécessaires à un général d'armée, le célèbre cor d'Alexandre, inventé par Themistius, que l'on confond sans doute, malgré l'anachronisme, avec le commentateur d'Aristote; ce merveilleux cornet, que l'éditeur de la version latine imprimée à Bologne, en 1501, a fait représenter au frontispice du volume, en avertissant que cet instrument, composé de plusieurs métaux sonores, pouvait s'entendre à soixante milles, mais aussi qu'il était porté par soixante hommes. Il n'y a qu'une partie de ces belles choses dans le latin, et le français se contente de dire : « Et toi conuient auoir auoiques toi l'es- « trument que Temesteus fist; car ce toi uaudra à asembler « mout de peuple sodainement en un iour ou en maindre « hore por acune grant besoingne. Cet estrument puet om « oir de ·LX· milles loinz. » Mais nous avons remarqué une suppression complète dont nous voudrions pouvoir faire honneur à Jofroi. Le texte recommande d'empoisonner les sources qui fournissent de l'eau à l'ennemi. Dans la version française, c'est une main plus moderne qui a écrit en marge : « Et se tu peos venir à l'ewe dont tes enemis boi- « uent, si l'enuenime. » Cette addition même semble prouver que le conseil déplaisait au bon religieux, qui l'avait entièrement effacé.

Secret. secretor., fol. 17 v°, col. 1. — Secr. des secrés, fol. 135 v°, col. 2.

L'ouvrage, après une nouvelle exhortation à l'astrologie,

Fol. 136, col. 1.

où l'on cite un auteur qui n'est point cité dans le latin, Bugufarus le philosophe, commentateur du *Centiloquium* de Ptolémée (1), se termine par un traité de physiognomonie, à l'usage des princes qui veulent apprendre à connaître les hommes. Toutes ces conjectures pour aider à deviner l'âme par les traits du visage et les diverses parties du corps, sont ici plus amples que dans le texte, parce que le traducteur y a fait entrer à la fois et les Physiognomoniques d'Aristote, d'après le latin, « solonc les exemplaires de Paris, » et les chapitres sur le même sujet, répétés souvent ailleurs, qu'il trouve, dit-il, dans le « Secrez de secrez Aristotle à Alixandre. » Mais comme, pour être plus développées, ces règles n'en sont pas plus sûres, et que le traducteur, qui nous intéresse surtout lorsqu'il renonce à traduire, n'y parle presque jamais en son nom, sans insister sur quelques différences peu instructives, nous nous hâterons de transcrire les dernières lignes de frère Jofroi, où nous recueillerons quelques renseignements utiles pour ce que nous avons encore à dire de lui :

Aristote, éd. de 1831, t. II, p. 805-814.

Fol. 142, col. 1.

Voyez Compend. theologic. veritat., l. II, c. 59.

Fol. 143 v°, col. 1.

« Le liure de gouernement de rois et de princes, lequel « Aristotles enuoia al grant roi Alixandre, par l'ayde de Deu « auons translatei en romans, et pluisours bonnes choses « auons entées d'estoires antiues et de philosophie, et nostre « garant auons amenei, fors pris poi de lus; et fait à sauoir

Hormis peu de lieux.

(1) Le passage où il est parlé de l'influence des astres sur l'homme au moment de sa naissance, est dans les quatre manuscrits arabes : ancien fonds, n. 944, fol. 40 v°; n. 945, fol. 9 v° et fol. 10; fonds Ducaurroy, n. 38, fol. 31 ; n. 39, fol. 18. Mais aucun de ces manuscrits ne renvoie au commentateur du *Centiloquium*. Cet ouvrage, ainsi nommé parce qu'il se compose de cent remarques, presque toutes fondées sur l'astrologie, porte aussi le titre de *Fructus* (Καρπὸς en grec), parce qu'il contient la substance d'un autre traité astrologique, Τετράβιβλος σύνταξις, ou *Quadripartitum*, ainsi appelé du nombre des livres. Le *Fructus*, comme les autres ouvrages grecs relatifs à l'astrologie, fut de bonne heure traduit en arabe. Voyez sur ces traductions le Dictionnaire bibliographique arabe, persan et turk, de Hadji Khalfa, édition de M. Flügel, t. II, p. 496, au mot الثمرة, mot synonyme de *Fruit.* Une de ces versions arabes fut paraphrasée et commentée en persan par le célèbre Nassyr-eddin, de Thous, lequel écrivait vers l'an 1270 de notre ère. Or, Nassyr-eddin était surnommé *Abou-Djafar*, ou père de Djafar, sans doute parce qu'il avait un fils de ce nom. C'est probablement le commentateur Nassyr-eddin (mss. persans de la Bibliothèque royale, anc. fonds, n. 175) qui est cité, sous le nom de *Bugufarus*, dans la version française de Jofroi. (*Note communiquée par M. Reinaud.*)

« que ce que i auons mis de la nature et la diuersetez de « uiandes et de boires, est translatez des liures Ysaac, qui « sunt apellez Dietes universeles et particulers. Ceus qui cest « liure liront, prient por frere Iofroi de Watreford et por « Seruais Copale, qui cest trauail empristrent, et par l'ayde « de Deu l'ont à chief menei, et ausi le liure Dares le Frigien « de la Gerre de Troi, et ausi le liure de (*mot gratté*) du « regne des Romains. Cest liure est fini. »

Nous ne savons quelle est la part de ce Servais Copale dans le travail de frère Jofroi, ni s'il l'a aidé comme traducteur ou comme simple copiste; mais Jofroi lui-même nous apprend qu'il l'a eu pour coopérateur dans deux autres versions qu'il avoue, celle de Darès et celle d'Eutrope. Nous parlerons d'abord de celle-ci, parce que le texte d'Eutrope nous paraît antérieur à l'ouvrage fabuleux que nos pères attribuaient à Darès le Phrygien.

Trad. d'Eutrope, fol. 58-83 v°.

2° Il y a d'autant plus lieu de s'étonner que le nom de l'auteur de l'Abrégé de l'histoire romaine ait été effacé dans cette souscription, qu'il se trouve souvent dans les rubriques de la version française, et qu'il est prononcé dès les premières lignes: « L'Estoire des Romains qui comencha puis « le tens que la cités fu establie, escrite par Etropius, le très « noble ber, et qui bien sauoit les estoires. Ly premiers liures « comence à Romulus, le promier fondor de la citei, et dure « tout l'estoire iesques à Iouinian (Jovien) l'emperrior, et con« tient veritablement les gestes des sinatours et des ducs et « des emperors qui Cesar sunt apellés, et contient les dignitez « des conseilhes et l'ordene des cheualiers. »

La traduction débute ainsi: « L'empire romain tant eret « petiz al comencement, que à painnes nus autres n'eret si « petis, et tant crut que nulle memoire d'omme ne puet re« corder que en tout le mont n'auoit empire si large, etc. » Cette traduction qui, sans adopter le texte altéré par Paul diacre, change un peu la division des chapitres et même des livres, dont elle ne compte que neuf au lieu de dix, n'en est pas moins exacte et fidèle, non pas certainement par la justesse et le tact dans le choix de l'expression, où abondent les impropriétés et les anachronismes de langage, mais par l'extrême attention du translateur à ne s'écarter que le moins possible de l'auteur original, bien ou mal compris. Il n'a garde de prendre avec Eutrope les mêmes libertés qu'avec Aristote, à qui l'on a fait dire, pendant des siècles, tout ce

qu'on a voulu. Les éditeurs de l'historien latin, dont les manuscrits non interpolés sont peu nombreux, consulteraient avec fruit cette copie si scrupuleuse, qui leur ferait peut-être retrouver la trace de quelques bonnes leçons oubliées.

Trad. de Darès, fol. 46-57. Hist. litt. de la Fr., t. I, part. II, p. 220-231.

3° D'Eutrope nous passons, avec le traducteur, à Darès de Phrygie : la critique de ces temps-là ne faisait aucune distinction, pour l'authenticité du récit, entre l'abréviateur judicieux qui, après avoir combattu sous Julien, apprit l'histoire de Rome à l'empereur Valens, et l'auteur pseudonyme et incertain d'une espèce de roman grec, où sont contredites, comme dans un autre faussaire, Dictys de Crète, la plupart des traditions conservées par Homère, où Homère n'est pas même nommé, et qu'on veut faire passer, en effet, pour l'œuvre d'un Troyen échappé au désastre de sa patrie. Le faux Dictys paraît du moins avoir recueilli quelques débris d'anciennes histoires ou d'anciens poëmes; le faux Darès n'a imaginé qu'un détestable conte, que ses prétendus portraits des hommes et des femmes illustres de la guerre de Troie ne rendent que plus ridicule. Si cet étrange ouvrage a été fait pour amuser nos aïeux, dans un temps où l'Iliade ne pouvait être lue de personne en Occident, il faut avouer que l'intention a été couronnée d'un merveilleux succès; car on retrouve à tout moment les fables troyennes de Darès, pendant plusieurs siècles du moyen âge, en latin, en français, dans presque toutes les langues de l'Europe moderne, et même dans les historiens byzantins, comme Jean d'Antioche et Cédrénus. La traduction française de Jofroi a trop peu d'importance, comme témoignage, pour être ici le prétexte d'une étude nouvelle des questions difficiles que le texte a fait naître, et que nous pourrons avoir ailleurs l'occasion d'examiner.

Le translateur, qui n'avait mis en français ni la dédicace du clerc Philippe à son évêque, ni celle d'Eutrope à Valens, ne devait point négliger, pour donner quelque crédit au faux Darès, la lettre où l'on fait parler Cornélius Népos, qui est censé, après avoir traduit l'ouvrage, l'envoyer à Salluste : supposition téméraire et folle, démentie par le style et par beaucoup d'autres invraisemblances, mais qui devait agir sur des esprits pleins de respect pour les grands noms de l'antiquité. C'est une version littérale : « Corneleus à Saluste le « sien le Crespe, salus. Quant ie vinc à Athenes, et mout de « choses od grant estude lisoie, entre autres choses trouai

« l'estoires Dares le Frigien, de sa main demainne escrit, si « come le title mostre, etc. » Les chapitres sont partagés autrement que dans les éditions latines, et ils sont précédés de rubriques de la main du traducteur, où il se plaît à supputer le nombre des batailles, jusqu'à la vingt-deuxième et dernière, qui vit périr Penthésilée; mais sa copie est d'ailleurs si rigoureusement calquée sur le texte, qu'elle pourrait aider à retrouver, comme pour Eutrope, dans les passages douteux, les leçons du manuscrit latin dont Jofroi s'est servi. A la fin, même après ces mots, *Hactenus Dares*, les éditions ajoutent encore un résumé, qui comprend les années, les mois et les jours de la durée de la guerre, le nombre de ceux qui en furent victimes, et de ceux qui accompagnèrent, à la recherche d'une nouvelle patrie, Énée, Anténor, Hélénus et Andromaque. Il y a, en français, une récapitulation de plus : c'est la liste des princes, mais des princes seulement, grecs ou troyens, qui sont morts pendant le siége, avec les noms de ceux qui les ont tués. On reconnaît encore, dans ce calcul, un esprit d'ordre, à qui il ne suffisait pas d'avoir compté les vingt-deux batailles.

Il nous semble que rien ne prouve l'existence d'une version de Darès en vers français, par le même Jofroi de Waterford, aidé de Servais Copale; car le début que l'abbé Lebeuf en cite d'après Montfaucon, est celui du poëme composé au XIIe siècle, sur la guerre de Troie, par Benoît de Sainte-Maure.

Lebeuf, Mém. de l'Acad. des Inscr., t. XVII, p. 736. — Warton, Hist. of engl. poetry, t. I, p. xxviij. — De la Rue, Ess. sur les Bardes, t. III, p. 211.

4° Nous avons dit quels motifs ont fait croire au père Échard que Jofroi de Waterford pourrait être aussi le traducteur, peut-être même l'auteur des sermons par lesquels commence le recueil, et que l'on indique, dans la table des matières et au dos du volume, comme traduits de Jacques de Voragine. Ces sermons, que rien ne distingue assez de la multitude infinie des sermons, débutent ainsi : « A la purifica-« tion sainte Marie. *Postquam impleti sunt dies purificationis* « *Marie secundum leg. M.* Quant les iors furent parempli de « la purification Nostre Dame, etc. » Ils sont interrompus par une courte explication du *Credo* et de l'Oraison dominicale. Échard, qui, ne les retrouvant pas dans les sermons imprimés ou inédits du célèbre Dominicain génois, pense que Jofroi aurait bien pu les composer lui-même en français, ajoute aussitôt qu'il ne donne cette opinion que pour une conjecture encore dénuée de preuves. Et il faut avouer, en

Montfaucon, Biblioth. bibl., t. I, 530; Diar. italic., p. 19. — Hist. litt. de la Fr., t. VII, p. LVIJ; t. XIII, p. 424. — Keller, Romvart, p. 86.

Fol. 1-45.

Fol. 14 v°, col. 1 — 16 v°, col. 1.

effet, que ni la ressemblance de l'écriture et de l'orthographe du copiste, ni même l'analogie du style, ne sont des raisons suffisantes pour attribuer à Jofroi ou à Servais Copale ces homélies, non plus que la version française, qui se lit plus loin, de deux traités élémentaires. L'un est *Li petis liures de moralitez*, qui commence ainsi : « Talent m'estoie « pris que ie racontaisse l'ensengnement des philosophes, etc. » L'autre est le Lucidaire, dont les premiers mots sont : « Ceste « comenchaille Pri à Deu qu'il me uailhe, etc. », espèce de Somme dialoguée entre le maître et le disciple sur la trinité, la rédemption et les autres articles de la foi, d'après l'*Elucidarium* compris par les uns dans les œuvres de saint Anselme; par les autres, dans celles d'Honoré d'Autun.

Fol. 217 v°, col. 1 — 225 v°, col. 2.

Fol. 226, col. 1 — 248 v°, col. 2.

Hist. litt. de la Fr., t. IX, p. 443. — Ibid., t. XII, p. 167.

Pour ne juger Jofroi de Waterford que par les écrits qui sont incontestablement de lui, nous nous bornerons aux trois premières traductions. Celles d'Eutrope et de Darès, qui n'ont plus, d'ailleurs, pour nous qu'un faible intérêt, laissent voir, sinon le critique éclairé, du moins le traducteur qui entend assez bien la pensée du texte, et qui réussit quelquefois à la revêtir d'un style correct, ferme, concis, fort digne d'admiration dans un étranger, si l'on ne savait combien les expéditions normandes et les croisades, en mêlant les peuples, avaient propagé au loin la langue française, et combien la prédication en avait rendu l'étude nécessaire, surtout chez l'ordre de Saint-Dominique. Nous avons accordé beaucoup plus de place à l'examen de la version du prétendu livre d'Aristote, parce que nous y avons reconnu bien mieux l'homme instruit et actif, cherchant partout de quoi combattre l'ignorance qui cessait peu à peu de dominer, invoquant l'autorité d'un nom respecté alors plus que jamais, et, pour le recommander davantage encore à l'estime et à la confiance, accumulant dans l'œuvre marquée de ce nom tout ce que fournissaient à son insatiable curiosité les autres ouvrages grecs qu'il pouvait déjà connaître, les ouvrages latins dont la plupart avaient toujours été lus, et les Arabes enfin, dont les mêmes hommes qui repoussaient leurs dogmes et leurs armes, s'empressaient d'accueillir la science, même lorsqu'elle leur apportait des chimères.

L'unique manuscrit qui nous a transmis les productions françaises de cet Irlandais, mérite, avant de sortir de nos mains, que nous prenions soin de recueillir les noms de

quelques-uns de ceux qui l'ont possédé. On y a tracé ces mots au XVe ou au XVIe siècle : « Ce present liure appartient « à Jehan Lasne, charpentier, demorant au Maignil Scel-« lieres. » Un autre propriétaire a écrit deux fois : « Ce present « liure appartient à Pierre Acquary, munier, demorant au « molin à uant du Maignil Scellieres, etc. » Ces deux habitants lettrés de la Champagne ont eu pour successeur, assez longtemps après, un grand ministre, Champenois aussi, qui passait pour le fils d'un drapier avant qu'on ne lui eût fait une généalogie, Colbert; et nous devons rendre grâces à cet amateur illustre d'avoir enrichi de la belle reliure à ses armes le vieux livre du charpentier et du meunier, sauvé peut-être de la destruction et de l'oubli par tous les trois.

Fol. 45 v°.

Ibid., et fol. 143 v°.

V. L. C.

GUILLAUME DE SANDWICH,

MORT VERS 1300.

CARME.

Trithème, Vossius et du Cange donnent le nom de *Guilhelmus* ou *Guillelmus de Samuco* à un moine de l'ordre des Carmes, que l'on a aussi appelé *Guillelmus de Sanvilliaco* et *Guillelmus de Sanico*. Mais d'autres écrivains, qui paraissent mieux informés, le nomment Guillelmus de Sanvico ou de Sandwico. Cette dernière forme représente, sans doute, le nom d'un petit port d'Angleterre, Sandwich; elle confirme l'opinion de ceux qui croient que le religieux dont il s'agit était né dans le comté de Kent. C'est l'opinion que soutiennent Cave, Oudin, Fabricius, Moréri, Cosme de Villiers, malgré l'assertion contraire de Trithème, de Vossius, de Possevin et de du Cange, qui prétendent, mais en altérant le nom, que la France fut la patrie de frère Guillaume. Tanner, qui l'appelle *Gualterus de Sannuco*, le croit aussi Français.

Les premiers temps de la vie de ce personnage ne sont pas connus. Il eut probablement des relations particulières avec les religieux de l'ordre des Carmes qui étaient venus s'établir dans le comté de Kent, vers l'année 1240; et ces relations avaient pu déterminer sa vocation pour la vie monastique. Mais on ne commence à parler de lui que lorsque, déjà revêtu

De Script. eccles., p. 121, n. 489.— De Hist. lat., lib. II, p. 490. — Index auctor., p. 27.

Fabric., Biblioth. med. et infim. ætat., t. III, p. 165. — Cosme de Villiers, Bibl. Carmelit., t. I, col. 608.

Cave, Script. eccles., t. II, p. 317. — Oudin, Comment. de scriptor. eccles., t. III, col. 555. —Moréri, Dict., t. V, p. 458. — Possevin, Apparat. sac., t. I, p. 712.

Tanner, Bibl. britann.-hib., p. 654.

des habits de l'ordre, il passa dans la terre sainte; nous ignorons même à quelle époque eut lieu ce premier voyage. Ce qu'on sait seulement, c'est que Guillaume, après avoir demeuré quelques années sur le mont Carmel, fut obligé, en 1291, de se réfugier dans l'île de Chypre, la ville d'Acre, où il se trouvait alors, ayant été prise, au mois de mai de la même année, par les Sarrasins, ainsi qu'on l'apprend de lui-même dans la chronique qu'il nous a laissée. Oudin, copié en ce point par Moréri, se trompe lorsqu'il assigne à la fuite de Guillaume la date de 1251. Au témoignage de la chronique, qui place expressément ce départ dans l'année 1291, nous devons ajouter que, selon Lezana et Casimir Oudin, Guillaume, en 1289, était encore occupé à diriger le couvent du mont Carmel. Cosme de Villiers répète cette assertion d'après les deux écrivains cités, et rapporte de plus que, dans les actes du chapitre général de l'ordre des Carmes qui fut tenu à Montpellier en 1287, on trouve la signature de Guillaume de Sandwich, *Guillelmus de Sanvico,* accompagnée du titre de *definitor provinciæ terræ sanctæ*. Cette pièce, qui se conservait autrefois dans les archives de la ville de Montpellier, a été imprimée dans le *Speculum carmelitanum*, et dans le *Bullarium carmelitanum*. Elle est la seule preuve que nous ayons d'un voyage fait par Guillaume, en 1287, du mont Carmel en France.

Cap. 8

Annal. Carmel., t. IV, ad ann. 1289, p. 342.— Loc. cit.

Tom. II, p. 592, n. 2074. Tom. I, p. 37.

Quatre années plus tard, forcé de quitter la Palestine et de se retirer en Chypre, il aurait composé dans cette île, si nous en croyons Lezana, Fabricius et Vossius, sa chronique de la multiplication de l'ordre des Carmes. Oudin et Cave pensent qu'il l'écrivit en Angleterre. Nous n'avons aucun moyen de décider la question, et nous nous bornerons à constater, comme un fait hors de doute, que la date de cette courte composition est postérieure à celle de la prise d'Acre. En supposant que Guillaume vécut quelques années encore après avoir écrit sa chronique, on peut croire que sa mort arriva vers la fin du XIIIe siècle, et remarquer avec Fabricius que Possevin et du Cange commettent certainement une erreur lorsqu'ils affirment que frère Guillaume vécut au delà de l'année 1348.

Annal. Carmel., t. IV, ad ann. 1291, p. 346.— Loc. cit. —Loc. cit.

Parmi ses écrits, on cite principalement la chronique peu étendue dont nous venons d'invoquer le témoignage. Elle a pour titre : *Chronicon de multiplicatione ordinis carmelitani per Syriam et Palæstinam, et de vastatione monasterio-*

rum terræ sanctæ, ac adventu Carmelitarum in Europam, ou *Chronicon breve de amissione monasteriorum terræ sanctæ, et de multiplicatione ordinis carmelitici per Syriæ provincias, ac adventu Carmelitarum in Europam.* L'ouvrage, divisé en huit courts chapitres, fut d'abord imprimé dans un recueil de pièces relatives à l'ordre des Carmes, recueil qui forme quatre volumes in-folio, et que Daniel de la Vierge-Marie a publié à Anvers, en 1680, sous le titre de *Speculum carmelitanum.* Moréri a tort de dire que ce titre est celui de la chronique elle-même. Les Bollandistes l'ont réimprimée dans les prolégomènes de leur troisième volume du mois de mai. Elle y occupe les pages LX à LXIV, et y est suivie des notes de Daniel Papebroch, et d'une apologie de l'opinion de Guillaume de Sandwich sur l'époque de l'établissement en Europe de l'ordre des frères de Notre-Dame du mont Carmel.

Tom. I, p. 95 —106, n. 400.

Les autres écrits de Guillaume n'ont pas été imprimés; en voici les titres : *Decretales religiosorum, lib. I. — In regulam Carmelitarum, lib. I,* ou *Declarationes regulæ Alberti hierosolymitani. — In magistrum Sententiarum commentaria, libr. IV.*

Les bibliothèques publiques de Paris ne possèdent aucune copie de ces trois opuscules. Nous ignorons s'il en existe ailleurs quelque exemplaire. On n'a pas même pris la peine d'indiquer où se conservaient jadis les copies qui ont fourni les titres que nous venons de transcrire. Il est, d'ailleurs, à présumer que les trois écrits cités de Guillaume de Sandwich n'ont quelque intérêt, comme sa chronique elle-même, que pour les moines du mont Carmel, ou pour les personnes qui se livrent à des recherches particulières sur l'origine, la règle et l'histoire des ordres religieux de la chrétienté.

F. L.

PIERRE DE SAMPSON,

MORT VERS 1300.

ET AUTRES CANONISTES.

Pierre de Sampson, né probablement au château de Sampson, ou Sampzon, près de Joyeuse, dans le Vivarais, étudia le

Sarti, de Clar. archigymn. bo-

droit canonique à Bologne, sous Jacques d'Albenga, élu depuis évêque de Faenza en 1258. Appelé lui-même à professer le droit dans l'université de Bologne, qui comptait vers ce temps beaucoup d'étudiants et de professeurs du midi de la France, Pierre eut à son tour d'illustres disciples. C'est par erreur que, dans quelques manuscrits du XIIIe siècle et dans les fragments de Diplovatazio, il est appelé Pierre de Saxe, *de Saxonia ;* car, sans parler d'un bien plus grand nombre de manuscrits qui ne laissent point de doute sur son nom, Guillaume Duranti, qui le cite, dit clairement que Pierre de Sampson, *Petrus de Sampsone,* avait été comme lui chanoine de Narbonne; et, dans les mémoires de la commune de Bologne, on trouve, à l'année 1269, le nom de Raymond de Sampson, fils d'un seigneur du diocèse de Maguelone, et, à l'année 1273, le nom d'un autre Pierre de Sampson ou Sanson, chanoine de Nîmes, qui, selon l'abbé Monti, pouvait être le neveu du jurisconsulte. Il n'y a donc point lieu de douter que celui-ci n'appartînt à nos provinces méridionales. On verra plus bas qu'il intervint dans plusieurs affaires à Avignon, à Orange, à Béziers. L'évêque de Nîmes Raymond d'Amaury, pour lequel il rédigea des constitutions synodales, ayant occupé ce siége de l'an 1242 à l'an 1272, c'est dans cet intervalle, mais principalement vers les dernières années, que l'on peut supposer que Pierre de Sampson revint en France, où il fut promu à un canonicat de Narbonne, et peut-être à quelque dignité supérieure dans l'ordre ecclésiastique. On ignore les autres circonstances de sa vie, et la date de sa mort.

Le seul ouvrage qui ait été imprimé sous son nom est ce recueil de statuts synodaux pour l'évêché de Nîmes, publié dans le Trésor de Martène, d'après l'article 23 du manuscrit 1458 de la Bibliothèque du roi, jadis de Colbert, et un autre manuscrit plus complet de l'église d'Avignon, conservé aujourd'hui dans la bibliothèque de cette ville. Tous deux portent ce titre : *Incipit liber synodalis compositus per magistrum Petrum de Sampsono* (sic) *ad instantiam domini Raymundi, Dei gratia Nemausensis episcopi.* Nous en traduisons le début, qui est une espèce de lettre pastorale : « Considérant que, dans la collation des sacrements et dans « le gouvernement des âmes, une grande attention et une « surveillance infinie sont absolument nécessaires, nous, Ray- « mond, par la miséricorde divine, évêque de Nîmes, affligé

non. prof., part. I, p. 366.
Vaissète, Hist. de Lang., t. IV, p. 133.
Ughelli, Ital. sacr., t. II, col. 500.
Ap. Sarti, l. c., et part. II, p. 270. — Mantua, Epitom. vir. illustr., p. 486.
Specul. jur., t. I, fol. 34, n. 28.
Ap. Sart., l. c.
Gall. christ., t. VI, col. 446. — Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 431.
Ibid., t. XVI, p. 77.
Tom. IV, col. 1021-1070.
Catal. de la Bibloth. roy., t. III, p. 118.
Hænel, Catal. mss., col. 51.

« de la simplicité et de l'insuffisance de quelques prêtres de « notre diocèse, qui, dans la direction des âmes commises à « leurs soins, rencontrent souvent des doutes et des cas dan- « gereux, pour mieux instruire et réformer les clercs, et prin- « cipalement ceux qui ont charge d'âmes dans le diocèse de « Nîmes, pour réprimer la malice des laïques qui se révoltent « contre l'Église et les hommes de l'Église, et procurer aussi « le salut de leurs âmes, nous allons, avec le conseil et l'as- « sentiment de nos vénérables frères le prévôt et le chapitre « de Nîmes, donner en abrégé, sous certains titres, quelques « utiles avertissements qui, recueillis de diverses autorités « ou de divers statuts, ou sont de droit, ou sont conformes « au droit et à la raison. »

Après cette introduction, d'une gravité vraiment épiscopale, qui se termine par l'énumération des principales matières, et par l'ordre formel donné à tout le clergé du diocèse de lire ces instructions synodales, de les comprendre et de les observer, l'auteur expose, quelquefois dans un très-grand détail, toutes les règles à suivre pour le baptême, la pénitence, l'eucharistie et l'extrême-onction, la messe, le respect dû aux églises, l'aliénation des biens ecclésiastiques, la vie et les bonnes mœurs des clercs, les testaments, les sépultures, les dîmes et les prémices, les fiançailles et les mariages, les sentences d'excommunication et d'interdit, et la manière d'absoudre soit les malades, soit les gens en santé; les parjures et leur punition; les juifs, et beaucoup d'autres questions ordinairement résolues par ces sortes de rituels.

Celui-ci, rédigé par un canoniste habile dans un style clair et presque exempt de mots barbares, est un des plus intéressants qu'on puisse lire pour connaître les usages religieux et même civils du XIIIe siècle. On y voit que le baptême par C. 1, n. 4, 7.
immersion se pratiquait encore, et que, malgré l'obligation de plonger l'enfant trois fois jusqu'au fond de l'eau, tout autre mode n'était toléré que dans les cas de la plus urgente nécessité. Pour la pénitence, on permet, en certaines cir- C. 2, n. 3.
constances, de se confesser à un laïque; on recommande au prêtre de n'entendre de confession, surtout des femmes, que N°s 7, 8, 18.
dans un lieu ouvert, et d'avoir alors le capuchon abaissé sur les yeux; la formule d'absolution n'est plus la même aujourd'hui. Nous n'oserions exprimer un jugement sur ce sujet si délicat; mais quelques notes manuscrites de nos pieux prédécesseurs nous autorisent à dire qu'il est traité dans ces sta-

tuts, non-seulement avec de longs et de curieux détails, mais avec beaucoup de pénétration, de prudence et de discrétion.

C. 7, n. 2, 3, [illegible]

Il est interdit aux clercs de faire aucun commerce, et même de prendre des terres à ferme; d'écouter les jongleurs et les comédiens, *joculatoribus et histrionibus non intendant;* de jouer aux dés ou à d'autres jeux de hasard; de porter des habits rouges ou verts (couleurs alors à la mode), des manchettes brodées, des souliers à pointe et à lacets, *manicis consutitiis, aut sotularibus rostratis vel cordellatis non utantur;* de faire usage, pour leurs chevaux, de mors, de selles ou de harnais dorés; de s'armer d'épées, de poignards ou de lances. Et, lorsqu'ils sont élevés aux ordres sacrés, l'exercice de la chirurgie, où l'on emploie le feu et le fer, leur est défendu.

V. du Cange, Gloss., t. II, col. [illegible]; Suppl., t. I, col. 1107. — Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. [illegible].
N. 7.

C. 8, n. 1, 2. Concil. de Labbe, t. X, col. [illegible]; t. XI, col. [illegible], 1732, etc.

Le pouvoir temporel de l'Église est assez expliqué par le chapitre sur les testaments, où l'on rappelle que le concile de Toulouse avait ordonné qu'ils fussent faits en présence du curé, ou de quelque autre ecclésiastique à son défaut, sous peine de n'être point valables, et que le concile de Narbonne avait ajouté que le testateur qui aurait enfreint cette loi serait privé de la sépulture chrétienne, jusqu'à ce que ses héritiers eussent convenablement satisfait l'Église, et le notaire excommunié, jusqu'à pareille satisfaction. Les dispositions de ces deux conciles sont de nouveau recommandées à l'obéissance des fidèles.

C. 11, n. 9.

On ne devra, sous peine d'excommunication, rien exiger pour la bénédiction nuptiale, ni pour les enterrements, ni pour les autres sacrements de l'Église, qui doivent être conférés gratuitement: tout salaire de cette sorte, eût-il la coutume pour prétexte, est une corruption. Ce neuvième canon du dixième concile de Toulouse fut souvent renouvelé, et toujours en vain. Il est vrai qu'il est dit ensuite qu'on pourra recevoir avec reconnaissance, avant la cérémonie, toute offre volontaire.

Concil. de Labbe, t. X, col. 858, 863, etc.

C. 12, n. 1-[illegible]

Les questions qui regardent les excommunications et les interdits sont très-longuement examinées, et presque toujours résolues avec sagesse. Ces foudres spirituelles étaient d'un si fréquent usage, même pour des intérêts purement temporels, que de telles instructions étaient fort nécessaires pour éclairer l'ignorance et réprimer le zèle du clergé.

C. 14, n. 1-5. Concil. de Labbe, t. XI, col.

On voit, par le chapitre sur les juifs, que, dans le diocèse de Nîmes, comme dans ceux d'Albi, de Rodez, et dans quel-

ques autres, ils étaient astreints à porter en tout temps une roue sur la poitrine, pour les distinguer des chrétiens; à ne point sortir pendant certains jours de l'année; à ne pas employer de nourrices ni de domestiques chrétiens. On ne peut ni leur confier aucun office public, ni manger ou se baigner avec eux, ni habiter la même maison, ni les prendre pour médecins. Mais aussi, pour prémunir le clergé contre l'ardeur immodérée des conversions, il est expressément ordonné de ne baptiser malgré eux ni les juifs, ni les autres infidèles.

737.— Vaissète, Hist. de Lang., t. III, p. 481. — Du Cange, Gloss., voc. *Judæi, Rota.*

Un dernier chapitre est composé de divers préceptes qui n'appartiennent à aucun des titres spéciaux qui ont précédé : ce sont, pour la plupart, de courtes et sages ordonnances de discipline ecclésiastique, où l'on ne peut s'empêcher de remarquer, comme dans d'autres actes du temps, les précautions prises contre l'invasion des moines dans le gouvernement des paroisses. Il est juste d'y relever surtout les encouragements accordés par les évêques à l'instruction de leurs subordonnés: en interdisant aux clercs de prendre à ferme (*ad firmam, id est* A PRES FACH) les revenus d'une église sans l'assentiment épiscopal, on joint à cette défense une exception, « à moins que le prieur ou le recteur de ladite église « ne veuille aller étudier en théologie; » quoique l'on persiste à dire que ce contrat ne peut être fait avec des laïques, ou même avec des réguliers.

C. 15, n. 1-26.

N. 5.

N. 7.

Voyez Raynouard, Lex. roman, t. IV, p. 639.

C'est surtout dans ces articles détachés que l'on se réfère à un concile de Narbonne déjà rappelé ci-devant, et qui n'est point dans le recueil de Labbe, ni dans celui des conciles de la Gaule narbonnaise, donné par Baluze. A la fin du manuscrit d'Avignon, dont quelques-unes des dernières lignes n'ont pu être lues par les éditeurs, il est dit que le pape Urbain V a gratifié l'église d'Avignon de ces statuts provinciaux, à condition de ne les jamais aliéner, le 7 mars 1364. Nous n'en avons fait un assez long examen que parce qu'ils méritent de sortir de la foule des écrits de ce genre, et qu'on y reconnaît la méthode et l'esprit d'un savant jurisconsulte.

N. 26.

Le principal des ouvrages de droit canonique attribués à Pierre de Sampson est un ample commentaire sur les cinq livres des Décrétales, qui porte aussi le titre de *Distinctions*. Il était difficile, en ce temps-là, d'obtenir le renom de canoniste sans avoir commenté les Décrétales, comme celui de théologien, sans avoir écrit sur les livres des Sentences. La

Panzirol., Clar. leg. interpr., l. III, c. VIII, p. 326.

Catalog. des mss. de la Bibl. royale, t. III. p. 533, 535, 537, 569.

Montfaucon, Biblioth. bibl., p. 1211, 1227, 1341.

Bibliothèque royale de Paris possède de nombreux manuscrits de ce commentaire, sous le nom de Pierre de Sampson, n. 3972, article 8; 3992, article 3; 4009, article 1, où l'auteur est appelé *Petrus Sampsonis,* ou *de Sansona;* 4011; 4011[a]; 4248, article 2, etc. On en trouvait à l'abbaye de Jumiége, à Saint-Aubin d'Angers, à Saint-Martin de Tours. Celui de Metz est coté C. 47 (n. 122). Les divers manuscrits que nous avons vus de cet ouvrage, qui a été disputé à Pierre de Sampson, et même, comme on le dira tout à l'heure, imprimé sous un autre nom, sont du XIII[e] ou du XIV[e] siècle.

Catalog. libr. mss. Lips., ed. Naumann, p. 81, n. 249.

Il y en a un, de ce dernier siècle, à la bibliothèque de Leipzig, sur papier, appelé dans le titre *Constitutiones magistri Petri de Sampsona*, et, dans la souscription, *Distinctiones Petri de Sampsona;* composé de trente-sept feuillets seulement, il ne doit pas être complet.

Sarti, l. c., p. 367.

Sarti avait vu celui du Vatican, n. 655, intitulé *Distinctiones mag. Petri de Sansone,* qui n'a point de préface comme les nôtres (*Gregorius. Interpretatur uigilans, et bene uigilauit, etc.*), mais qui commence tout de suite par *Rex pacificus,* et se termine ainsi: *P. Samp. MCCLXVII. Expliciunt Distinctiones mag. Petri de Sampsona.* Le même Sarti fait mention du catalogue de Cervotto, fils d'Accurse, conservé dans les archives de la commune de Bologne, à l'année 1273, et où se trouve, outre les *Distinctiones Petri Saxonis* (erreur déjà indiquée), un abrégé sous ce titre, *Libellus Petri Saxonis super Decretales.*

Il paraît que Pierre de Sampson avait aussi commenté quelques-unes des constitutions pontificales qui, comme celles d'Innocent IV, suivirent les cinq premiers livres; nous trouvons du moins, dans notre manuscrit 3992, après l'*explicit* du grand commentaire, cette rubrique: *Incipiunt noue constitutiones primi libri. De Rescriptis. Lectura predicti Petri.* Et, à la page suivante, commencent en effet ces nouvelles gloses: CUM IN MULTIS. *Casus est planus.* Mais il ne fallait pas, comme l'a fait une main moderne, écrire en titre, *Idem in Sextum;* car ces nouveaux rescrits des papes n'ont été réunis aux anciens, avec le titre de *Sexte,* que par le pape Boniface VIII en 1298 (N. S.), et il est probable que ce commentaire est antérieur. Nous avons déjà fait cette observation à l'égard de celui de Guillaume Duranti sur les constitutions promulguées par Grégoire X, dans le concile de Lyon,

Fol. 239.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 463.

en 1274 : Simon Maiolo n'aurait pas dû, en le publiant, lui donner pour titre courant *super Sexto,* puisque l'auteur était mort en 1296.

Pierre de Sampson, à en juger du moins par le commentaire que lui attribuent la plupart de nos manuscrits, est un glossateur de l'école d'Accurse; et l'on sait assez qu'il serait aussi difficile que peu instructif d'analyser toutes ces notes, soit théologiques, soit grammaticales, sur le code ecclésiastique. Nous aurions voulu y recueillir quelques traits caractéristiques pour son siècle ou pour lui-même; mais on en trouverait fort peu, quoiqu'il ne fût pas impossible, si les longs détails nous étaient permis, d'extraire de quelques observations de l'interprète, et surtout des cas qu'il allègue comme exemples, de petits faits qui ne seraient point absolument dépourvus d'intérêt historique. Voilà, en effet, pour quels témoignages les leçons de ces docteurs, mêlés quelquefois aux grandes affaires de leur temps, méritent encore d'être consultées. Tout ce que nous pouvons dire de celles-ci, c'est qu'elles étaient assez estimées dans l'université de Bologne, puisque le tarif des livres qu'on prêtait pour les études nous apprend ce qu'il en coûtait pour emprunter seulement cinq cahiers de l'ouvrage (*Disputationes Petri de Sansona, vel Sansonis, V vel VI quaterni, taxati sol. II*), et que, dans les archives de Bologne, à l'année 1289, ce commentaire, *Lectura Petri de Sansone,* est regardé comme une propriété de quelque valeur par les étudiants, et accepté comme un gage par leurs créanciers.

Sarti, ibid., part. II, p. 215.

Ibid., part. I, p. 367.

Abbas Antiquus.

Entre les plus célèbres disciples que Pierre de Sampson eut à Bologne, nous en remarquerons un, dont les leçons sur le droit canonique ont été souvent confondues avec les siennes, sans qu'il soit très-facile aujourd'hui de faire la part de tous deux : c'est L'ABBÉ, surnommé L'ANCIEN (ABBAS ANTIQUUS), qu'on ne désigne pas autrement, et dont l'abbaye même passe pour inconnue. Placé par Diplovatazio vers l'an 1288, il fut surnommé l'ancien, lorsqu'un autre canoniste, Nicolas Tedeschi, archevêque de Palerme au XVe siècle, ne prenant aussi que ce titre d'Abbé, il devint nécessaire de distinguer ces deux interprètes des lois de l'Église. Le premier fut appelé *Abbas antiquus;* le second, *Abbas siculus,* ou *panormitanus.* L'ancien a commenté, comme son maître, et à peu près dans les mêmes termes que les gloses qu'on lui at-

Ap. Sart., l. c., part. II, p. 252. Mongitor. Biblioth. sicul., t. II, p. 98-102. — Pirro, Sicil. sacra, t. I, col. 171-174.

tribue, les grandes Décrétales et quelques autres constitutions postérieures. A la tête de ce recueil, dans l'élégant manuscrit du Vatican, coté 655, et décrit par Sarti, l'auteur est représenté en chaire, avec la tonsure monacale et une robe noire, entouré d'auditeurs assis sur des bancs. Mais Sarti avoue qu'il ne sait pas de quel monastère ce professeur fut abbé: il le reconnaît seulement pour Français, pour originaire de la Provence, dont il rappelle quelquefois les usages dans ses commentaires; et il remarque, d'après Diplovatazio et le texte même de l'Abbé, que celui-ci avait habité longtemps Avignon. Les manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris nous autorisent à dire que ces conjectures sont justes, et à révéler même le nom de l'abbaye, celle de Mont-majour-lez-Arles, de l'ordre de Saint-Benoît. En effet, au titre du manuscrit 4011, du XIV[e] siècle, ci-devant au maréchal de Noailles, où l'on a gratté le nom de Pierre de Sampson pour y substituer celui de l'Abbé, *domini Abbatis*, une main plus moderne a écrit au-dessus de la ligne, *Montis maioris*. Cette surcharge ne se trouve pas aux n[os] 4010 et 4011[a]; mais une main plus récente que le texte y a écrit aussi: *Abbas antiquus*, ou *Abbas, super Decretalibus*. Et il est vrai que, parmi d'autres motifs d'hésiter sur le nom du rédacteur de ces gloses, on peut dire que, dès le préambule, se trouve alléguée l'autorité de maître Pierre, et que, dans le titre des Prébendes et des dignités, sur des questions d'investiture discutées à Orange et à Béziers, maître Pierre de Sampson est cité à deux reprises, au moins dans le manuscrit; car l'édition donnée en 1588, sous le nom d'*Abbas antiquus*, et dont il sera bientôt parlé, substitue au nom de Pierre de Sampson, ici et dans plusieurs autres endroits, les simples mots, *magister meus, magistri mei*. Dans un bien plus grand nombre d'autres passages, et presque à chaque feuillet, le manuscrit porte, comme de temps en temps l'édition, *magister meus Petrus de Sampsone*. On peut voir surtout son témoignage invoqué pour une affaire qui intéressait les paroisses d'Avignon. Il y aurait là sans doute de quoi faire attribuer l'ouvrage à tout autre qu'à Pierre de Sampson, si l'on ne savait combien il est difficile de reconnaître les premiers auteurs de ces gloses, sans cesse copiées les unes sur les autres, et si facilement interpolées.

Sarti, part. 1, p. 368.

Catal. des mss., t. III, p. 537.

Liv. III, tit. v, c. 24.

Fol. 96.

Liv. III, tit. x, c. 9.

Mais, quand on admettrait que le changement fait au manuscrit 4011 de celles-ci nous indique enfin leur véritable

auteur et le nom de son abbaye, il resterait encore à savoir auquel des abbés de Mont-majour appartiendraient et ces gloses et ce vague surnom d'*Abbas antiquus*. C'est ce que nous n'oserions ajouter, même après une étude exacte de l'histoire de cette abbaye provençale dans la Gaule chrétienne, qui malheureusement ne touche point à cette discussion.

Gall. christ. nov., t. I, col 609, 610.

Le commentaire dont il s'agit, quel qu'en soit l'auteur, a été imprimé d'abord, *usui litterario juri vacantium*, à Strasbourg, in-fol., en 1510, chez Schott, et ensuite, assez peu correctement, à Venise, in-fol., 1588, chez les Juntes, sous ce titre : *Abbatis antiqui super quinque libris Decretalium Lectura certe aurea*, avec les Additions du jurisconsulte florentin Sébastien de Médicis, en tête d'un recueil où se trouvent aussi les gloses sur les mêmes livres par Bernard de Compostelle, Gui Pape et Jean de Capistrano. Il résulte du parallèle que nous avons fait de cette édition avec plusieurs de nos manuscrits du commentaire qui porte le nom de Pierre de Sampson, que très-souvent, en effet, les deux ouvrages sont absolument semblables, et qu'il faut ou que les dictées du maître aient été fidèlement transcrites par le disciple, ou celles du disciple attribuées au maître. Il est du moins hors de doute que l'Abbé s'est contenté souvent de reproduire les cahiers de son maître Pierre de Sampson, puisqu'il l'avoue lui-même plusieurs fois.

Du Verdier, Suppl. Biblioth. Gesner., p. 5. — Panzer, Annal. typogr., t. VI, p. 49, n. 191.

Outre Pierre de Sampson, sous la dictée duquel l'ouvrage paraît véritablement avoir été rédigé, tant sont nombreux les passages où il est pris pour guide, on trouve cités dans ces gloses, et par conséquent dans celles qui portent le nom de Pierre lui-même, les jurisconsultes ou canonistes dont les noms suivent : Innocent IV, Bernard de Compostelle, Azo, Tancrède, Guillaume d'Auxerre, Jacques d'Albenga, Hubert de Bobbio, Rofredus, Albéric, Accurse, Odofredus, Raymond de Pegnafort (*de Petraforti*, avec le même sens, dans le texte imprimé), Vincent, Jean de Dieu, Goffredus, Naso, Raynaldus, Laurentius, etc.

Voy. Savigny, Hist. du droit rom. au moyen âge, t. IV, p. 97 et suiv.

Voy. Ménage, Dict. étymol., t. II, p. 305.

SANSON DE CHAUMONT.

Un autre canoniste français, à peu près du même nom que Pierre de Sampson, et qu'il était encore plus aisé de confondre avec lui, Sanson, de Chaumont en Bassigni, *Sanson de Caluomonte in Bassineyo, legum professor Lingonensis diocesis, ac illustris regis Francie clericus,* titres qu'il se donne

lui-même dans sa préface, a laissé, vers les dernières années du XIII[e] siècle, ou les premières du suivant, un abrégé des célèbres gloses de Henri de Suze, cardinal d'Ostie, sur les Décrétales. L'ancien fonds de la Bibliothèque royale en possède, sous le n. 4007, un manuscrit du XIV[e] siècle; et il faut y joindre le manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, n. 976, coté aujourd'hui 715. C'est d'après celui-ci, qui porte à la dernière page la date de 1303, que nous traduisons ce que l'auteur dit de lui et de son travail dans le préambule dont nous avons déjà cité quelques mots: « Quoique le commentaire du cardinal d'Ostie contienne beaucoup de choses bonnes et utiles, cependant, comme il comprend littéralement toutes les gloses de B. (sans doute Bernard de Compostelle) et du pape Innocent, et que cette excessive fécondité de paroles, trop coûteuse pour les pauvres, est vraiment embarrassante pour les riches, moi, Sanson, de Chaumont en Bassigni, professeur ès-lois du diocèse de Langres, et clerc de l'illustre roi de France, sans présumer de mon savoir et de mon expérience dans le droit tant civil que canonique, mais plein d'espoir dans la protection divine, laissant de côté les gloses de B. et du pape Innocent, qu'il est superflu d'avoir deux fois, ai voulu mettre à part, pour l'avantage des étudiants, les dictées du cardinal d'Ostie, fidèlement tirées de son recueil, en y joignant quelques-unes de mes faibles idées, et en alléguant au besoin les nouveaux rescrits du sixième livre. On trouvera dans cet opuscule beaucoup de choses profitables, qui, avec l'aide de Dieu, apporteront des fruits abondants à la maison du Seigneur. Ce travail m'a coûté d'immenses peines, et j'y ai passé des nuits et des jours sans sommeil; mais comme je l'ai composé pour l'honneur de la sainte Église romaine et pour l'utilité des étudiants, j'ai regardé ces peines comme une consolation. »

Catalog. des mss., t. III, p. 336.
Montf., Biblioth. biblioth., p. 1287.

Cet abrégé, postérieur, comme on le voit, à la publication du *Sexte*, c'est-à-dire à l'an 1298, est encore assez long; car, pour les cinq livres, il comprend dans le manuscrit de Saint-Victor deux cent trente-quatre feuillets à deux colonnes, de soixante-quatre lignes chacune. C'était réellement de la brièveté pour un glossateur du droit canonique.

Il y avait un manuscrit de ces gloses à Saint-Benigne de Dijon, et un autre se trouve encore aujourd'hui dans la bibliothèque publique de la ville de Douai. V. L. C.

Montf., ibid., 1375.
Hænel, Catal. mss., col. 156.

SIMON DE GÊNES,

MORT VERS 1300.

MÉDECIN.

SA VIE.

Simon, né à Gênes, nous ne savons en quelle année, est désigné dans les livres d'histoire littéraire et de bibliographie par des surnoms très-divers : *Januensis, Genuensis, Jannoensis, Genevensis, Senuensis, Geniastes, a Cordo.* C'est sans doute le mot *Senensis*, de Sienne, qu'on a défiguré en écrivant *Senuensis;* mais Simon n'était ni Siennois, ni Genevois; il s'est lui-même déclaré Génois à la tête d'un de ses écrits. Son prénom Simon est suivi des mots *a Cordo* dans plusieurs notices, dont aucune toutefois ne remonte aux temps où il vivait. Quant à *Geniastes,* ce n'est probablement qu'une variante de *Genuensis.* Simon paraît avoir de bonne heure quitté Gênes pour aller s'établir à Rome, et y exercer la profession de médecin. Son habileté, son zèle, les soins assidus qu'il donnait à ses malades, et le succès de ses cures, lui attirèrent la confiance publique : il obtint celle du pape, non pas Nicolas V, comme on l'a quelquefois imprimé par erreur, mais Nicolas IV, qui le fit à la fois son médecin et son chapelain. Aucun ancien texte ne dit qu'il ait été moine, quoique des bibliographes modernes l'aient ainsi qualifié, peut-être par inadvertance; mais il était certainement ecclésiastique, puisqu'il prenait les titres de chapelain et de sous-diacre du pape, et même aussi de chanoine de Rouen. Cette dernière qualification, la seule qui nous autorise à parler de lui, semble convenir assez peu à un Génois qui, selon toute apparence, a passé la plus grande partie de sa vie à Rome, et duquel il n'est dit nulle part qu'il ait fait quelque séjour en France, quoiqu'il ait pourtant voyagé en divers lieux. Son principal ouvrage, intitulé *Clavis sanationis,* est précédé d'une lettre qu'il adresse à Campanus, chapelain du pape et chanoine de Paris, et de la réponse de ce Campanus à Simon de Gênes, sous-diacre et chapelain du pape, et chanoine de Rouen. Les suscriptions de ces deux épîtres se lisent en ces termes : *Do-*

mino suo precipuo, domino magistro Campano, domini pape capellano, canonico parisiensi, Simon januensis, subdiaconus, se ipsum ex debito commendat. — Venerabili viro, magistro Simoni januensi, domini pape subdiacono et capellano, canonico rothomagensi, amico suo carissimo, tanquam fratri, Campanus, ejusdem domini pape capellanus, canonicus parisiensis, salutem et quidquid est optabile sane mentis. Simon prie Campanus de corriger un ouvrage entrepris à sa prière, ou même par son ordre: Campanus répond qu'il l'a reçu, qu'il l'a lu, et qu'il a jugé à propos d'y inscrire un titre ainsi conçu : *Clavis sanationis elaborata per magistrum Simonem genuensem, domini pape subdiaconum et capellanum, medicum quondam felicis recordationis Nicolai pape quarti, qui fuit primus papa de ordine Minorum.*

Ce sont ces deux épîtres et la préface du livre de Simon qui nous fournissent le peu de renseignements positifs à recueillir sur sa vie. Nous lisons dans cette préface qu'il a passé trente ans à composer son ouvrage, à en rassembler les éléments, à extraire des livres grecs, arabes et latins, les noms des médicaments en ces trois langues; qu'il a visité des contrées lointaines; qu'il était, dans un de ses voyages, accompagné d'une vieille femme crétoise, qui se connaissait en végétaux, et en savait les noms grecs; qu'il parcourait avec elle les montagnes et les vallées, observant et étudiant tout ce qui devait trouver place dans le livre qu'il écrivait. Il suit de ces détails qu'il devait être d'un âge mûr, ou même assez avancé, lorsqu'il devint médecin de Nicolas IV, dont le pontificat commence en 1288; à plus forte raison, lorsque, ayant, après trente ans de travaux, achevé son ouvrage, il recevait de Campanus une lettre où il est fait mention de Nicolas comme d'un pontife défunt et d'heureuse mémoire; que, puisqu'alors Simon continuait d'être sous-diacre et chanoine du seigneur pape, ce devait être à Boniface VIII qu'il demeurait attaché, de 1294 à 1303; que, par conséquent, il a vécu jusqu'aux dernières années du XIIIe siècle, s'il n'a même vu les premières du XIVe.

SES ÉCRITS.

L'ouvrage de Simon de Gênes, intitulé *Clavis sanationis*, a conservé durant trois siècles tant de réputation, qu'il a été imprimé trois fois au XVe, et au moins quatre au XVIe.

La première édition porte le titre de *Synonyma* [*medicinæ*]: elle sortait, en 1473, des presses d'Antoine Zarot, à Milan. La seconde, intitulée *Clavis sanationis*, parut à Padoue, chez Pierre Maufer, en 1474. Guillaume de Tridino a publié la troisième à Venise, en 1486, in-folio comme les deux précédentes, et comme celle de 1510, chez les héritiers d'Octavien Scot, aussi à Venise. On en cite deux autres de la même ville, desquelles Panzer n'a pas tenu compte; elles seraient de 1507 et de 1514. Mais il faut noter que ce livre a été réimprimé plusieurs fois à la suite des Pandectes médicales de Matthæus Sylvaticus; par exemple, à Venise, en 1511 et 1523; à Turin, en 1526. La *Clavis* de Simon est un dictionnaire de botanique et de médecine, où les différents noms des herbes sont expliqués, rapprochés, accompagnés de notions élémentaires. Elle n'est point distincte des *Synonyma medica*, qui ont été cependant comptés pour une deuxième production de l'auteur, et quelquefois appelés, fort inexactement, *Synonyma alchimiæ*. La *Clavis* se conservait manuscrite à Saint-Gatien de Tours : il en existe de pareilles copies à la Bibliothèque royale de Paris, nos 6823, 6958, 6959, et à Florence.

Panzer, Ann. typogr., t. II, p. 14, n. 16; p. 366, n. 22; t. III, p. 237, n. 963; t. IV, p. 437, n. 963; t. VIII, p. 400, n. 514.

Montfaucon, Biblioth. bibl., p. 383. — Labbe, Nov. bibl. mss., p. 50. — Du Cange, Index auct., p. LX

N. 354 de la biblioth. Riccardiana.

Le manuscrit du roi coté 5882 contient des notes marginales de Simon sur Alexandre de Tralles, glose qui a été imprimée à Lyon, chez Fradin, en 1504, in-4°; à Pavie, en 1520, in-4°; à Venise, en 1522, in-folio. Ce n'est pas le texte du médecin grec, mais une version latine qui est ainsi annotée par le médecin génois. Celui-ci passe pour avoir traduit en latin plusieurs livres arabes de médecine, et l'on en cite particulièrement deux, l'un de Jean, fils de Sérapion; l'autre de Bulchasi Benaberazerin. La première traduction est connue par des copies manuscrites, et par des éditions, dont la plus ancienne (Milan, 1473, chez Zarot), a pour titre : « Liber Serapionis aggregatus in medicinis simplicibus, translatio Simonis januensis, interprete Abrahamo judæo tortuosiensi, de arabico in latinum. » Elle est in-folio, ainsi que celle de Venise, chez Raynauld de Nimègue, en 1479. On indique deux autres éditions vénitiennes de ce même format, sous les dates de 1497, chez Octavien Scot; de 1550, chez les Juntes. Le titre que nous venons de transcrire nous apprend que Simon s'était fait aider dans ce travail par un juif de Tortose, nommé Abraham. L'auteur arabe dont ils ont ensemble interprété l'ouvrage n'est point à confondre avec le médecin grec Sérapion.

Montfaucon, Bibl. bibl., p. 1197, 1295.

Saxi Histor. typogr. mediol., p. 451.

Le même juif est nommé dans l'intitulé du *Liber Servitoris,* ou livre XXVIII[e] de Bulchasi, traitant de la préparation des médicaments simples. Cet opuscule a été imprimé par Jenson, à Venise, dès 1471 : la bibliothèque de Sainte-Geneviève possède un très-bel exemplaire de cette première et précieuse édition. La deuxième, publiée à Naples en 1478, in-folio, n'est remarquable que par les variantes du titre : « Liber XXVIII servitoris Bulchasini ben Cherelsebin abes acarim, translatus a Simone januensi, interpretatione Abraham judæi tortuosiensis. » On en connaît une troisième, mise au jour à Venise, in-folio, en 1491.

Panzer, Ann. typogr., t. III, p. 78, n. 56; t. II, p. 159, n. 38; t. III, p. 298, n. 1372.

Tels sont, relativement à la vie et aux travaux de Simon de Gênes, les faits qui nous sont connus par ses écrits mêmes ; ni ses contemporains ni les auteurs du XIV[e] siècle ne nous apprennent rien qui le concerne. Mais depuis l'an 1400 jusqu'à nos jours, trente biographes ou bibliographes, à commencer par Bracelli, qui mourut en 1444, ont parlé du médecin génois avec plus ou moins d'inexactitude : Bracelli, Giustiniani, Soprani, Oldoini, Sassi, Tiraboschi, en des tableaux particuliers de la littérature des Liguriens ou de l'Italie entière; Schenck, Johst ou Wolfgangus Justus, Paschalis Gallus, Van der Linden, Bumaldi, Mandosio, Merklin, Manget, Séguier, Éloy, en des histoires ou bibliothèques spéciales de la médecine ou de la botanique; Gesner, Labbe, Moréri, du Cange, Quenstedt, La Caille, Huet, Orlandi, Fabricius, Maittaire, Prosper Marchand, en des livres qui embrassent différentes branches d'annales littéraires et typographiques. Il s'en faut que leurs notices sur Simon de Gênes soient exemptes d'erreurs ou d'inadvertances : Prosper Marchand, dont on venait d'imprimer le Dictionnaire critique en 1759, et qui était mort en 1756, a relevé avec rigueur, et non sans aigreur, toutes celles qu'on avait commises avant lui. Bracelli, et, à son exemple, d'autres Italiens ont pris Simon de Gênes pour un moine. Paschalis Gallus l'a fait Genevois. Van der Linden ne dit rien du juif Abraham, ni du livre de Jean, fils de Sérapion. Merklin n'indique pas la version latine de ce livre, et ne connaît d'Abraham qu'un traité de l'art cabalistique. Labbe et du Cange font des *Synonyma medica* une production distincte de la *Clavis sanationis.* Soprani, à propos des notes marginales sur Alexandre de Tralles, écrit, au lieu de *Trallensis*, *Tatri* (peut-être pour *Iatri*). Simon est omis dans l'*Italia orientalis*

Bracelli, de Claris Genuensibus. Januæ, 1520, in-4°. — Mich. Giustiniani, gli Scrittori liguri. Roma, 1567, in-4°. — Soprani, li Scrittori della Liguria, p. 257, 258. — Oldoini, Athenæum ligusticum, p. 499, 500. — Saxii histor. typographiæ mediolan., p. 41. — Tiraboschi, Storia della letter. ital., t. IV, p. 234-237. Schenck, Biblioth. med., p. 4, 343, 479, 480. — Wolfg. Justus, Chronol. medicor., Francof., 1556, in-4°. — Paschal. Galli Bibl. med., p. 2, 192, 276. — Van der Linden, de Scrip-

de Colomiès, et dans l'histoire de la médecine de Freind. La Caille l'a le premier surnommé *Senuensis;* Orlandi l'a en conséquence déclaré Siennois, et Maittaire a d'abord commis cette erreur, qu'il a depuis rétractée, d'après l'avis de Prosper Marchand. Il s'en est glissé trois dans le court article de Fabricius sur Simon de Gênes : *Clavis sanitatis* pour *sanationis; Synonyma alchimiæ* pour *medica ;* et, au lieu de Nicolas IV, le pape Nicolas V, qui lui est postérieur de plus de cent soixante ans. L'ami de Simon, Campanus, comme lui chapelain du pape, et natif de Novarre, quoique ayant un canonicat à Paris, a été pris pour un Français par le Milanais Sassi. En transcrivant le titre d'une édition des Pandectes de Matthæus Sylvaticus, *editio recognita,... et notationibus Plinii maxime ac aliorum... ornata*, Séguier a imprimé *quotationibus Plinii Mariæ*, etc.

Mais le plus grave reproche que Prosper Marchand adresse aux biographes, et surtout aux Italiens, est d'avoir préconisé avec la plus déraisonnable exagération la science de Simon de Gênes, et l'élégance de ses traductions : sans lui, disent Bracelli, Giustiniani, Soprani, Oldoini, Mandosio, une grande partie de la médecine restait impuissante, et, en quelque sorte, désarmée de ses instruments : « Adeo quidem docte et « eleganter, ut, si eum tollas, magna sane medicinæ pars suis « velut instrumentis exarmari putetur. » Schenck a plus justement signalé la barbarie de la diction du médecin génois, *sermone barbaro ea exponens;* et, pour avertir de tous les défauts de sa traduction, Huet n'a pas craint d'accumuler les qualifications défavorables, *impure, intricate, perplexe et obscure*. Nous sommes étonnés que Prosper Marchand nous ait laissé à remarquer une méprise assez grossière des panégyristes de Simon : ils lui appliquent les mots *felicis recordationis,* qui, dans la lettre adressée à lui-même par Campanus, ne peuvent se rapporter qu'au feu pape Nicolas IV : *Medicum quondam felicis recordationis Nicolai pape quarti*. Ce n'était point durant la vie de Simon qu'on le pouvait appeler un médecin d'heureuse mémoire; et, dans ce qui reste de lui depuis sa mort, il n'y a guère de quoi ajouter à son nom une recommandation pareille.

La dernière observation de Prosper Marchand porte sur la distinction que les biographes ont voulu faire de deux différents Simon de Gênes, l'un du XIIIe siècle, et l'autre du XIVe. Nous avons dit que la *Clavis sanationis* a été plu-

tor. medic., p. 309. — Merklim Lindenius renovatus, p. 795. 971. — Bumaldi, Bibl. botanica, p. 16. — Mandosio, Θέατρον archiatror. summ. pontific., p. 214, 215. — Manget, Bibl. scr. med., t. I, p. 115; t. II, p. 266; t. III, p. xxj; t. IV, p. 266. — Séguier, Bibl. botanic., p. 268. — Éloy, Dict. hist. de la méd., t. IV, p. 277, 278, etc., etc.

Gesneri Bibl., p. 507, 599; Epitome, p. 50, 496, 592, 756. — Labbe, Bibl. mss., p. 30, 50. — Moréri, Dict., art. Simon. — Du Cange, Index auctor., p. ix. — Quenstedt, de Patriis eruditorum, p. 309. — La Caille, Hist. de l'imprim., p. 23. — Huet, de Claris interpretibus, p. 179. — Orlandi, Origine della stampa, p. 31, 44, 407. — Fabric., Biblioth. med. et inf. ætat., t. IV, p. 189, 190. — Maittaire, Ann. typogr., t. I, p. 197. — Prosper Marchand, Dict. histor., t. II, p. 242-245, etc.

sieurs fois imprimée avec les Pandectes médicinales de Matthæus Sylvaticus; des intitulés vagues ou inexacts de ces éditions ayant donné lieu de croire qu'il s'agissait de notes destinées à expliquer ou à corriger cet ouvrage, on a dû les tenir pour rédigées après l'époque où Sylvaticus l'écrivait; et, en supposant que c'était vers 1320, ou même 1336, on a conclu que son commentateur ou son censeur devait être un autre personnage que le Génois médecin de Nicolas IV, avant 1292. Wolfgangus Justus paraît avoir le premier exprimé cette opinion, qu'ont depuis adoptée Van der Linden, Merklin, Soprani, et que professait encore Éloy en 1778. Elle n'aurait aucun fondement s'il était vrai que Sylvaticus eût écrit dès la fin du XIIe siècle, ou dans le cours du XIIIe, comme l'a soutenu Haller. Mais la vie de l'auteur des Pandectes est peu connue; on ne sait trop s'il était de Milan ou de Mantoue; et la recherche de la véritable époque de ses travaux entraînerait des discussions qui seraient trop étrangères aux annales littéraires de la France, et qui, de plus, pourraient sembler superflues. Car ce ne sont point des notes proprement dites, explicatives ou critiques, que les éditeurs ont voulu joindre à ce dictionnaire de sciences médicales, mais des extraits d'ouvrages du même genre, ou traitant des mêmes sujets. Ils ont puisé ces additions en des livres bien antérieurs au XIIIe ou XIVe siècle, puisqu'ils ont mis jusqu'à Pline l'ancien à contribution : les *Synonyma medica* de Simon, quelle qu'en fût la date, avaient trop de rapports avec le recueil, beaucoup plus étendu, de Sylvaticus, pour n'être pas employés à lui servir d'appendice.

Bibl. botan., t. III, s. 167, p. 220, 221. Add. 658.

Cependant Oldoini, non content de la distinction de deux Simon, en a fait trois personnages: le premier, surnommé *a Cordo,* auteur de la *Clavis;* le second, *Simon Januensis*, traducteur de traités arabes; et le troisième, autre Génois, commentateur, au XIVe siècle, des Pandectes de médecine. Manget est venu, qui, dans sa Bibliothèque alphabétique des médecins, a divisé en quatre petits articles ce qui concernait le Génois qui vient de nous occuper. Sous le mot *Cordo,* il a indiqué l'auteur de la *Clavis,* des *Synonyma,* de la glose sur Alexandre de Tralles, des versions de livres arabes; sous le mot *Genuensis,* le commentateur des Pandectes. Au mot *Jànuensis,* il a répété en d'autres termes, et un peu plus au long, ce qu'il avait dit du nommé a Cordo, en y ajoutant la variante *Geniastes,* et la date 1273, comme celle de la célé-

brité de ce médecin. Enfin, l'article *Simon* reproduit à peu près les mêmes notions, mais en substituant l'année 1288 à 1273, et en distinguant, d'une manière expresse, le prétendu annotateur de Sylvaticus du glossateur d'Alexandre. Aucun de ces quatre articles ne renvoie aux précédents ou aux suivants : Manget, tandis qu'il en rédige un, n'a ni souvenir ni prévision des trois autres. Il est difficile qu'un compilateur si peu attentif à son propre travail apporte un grand soin à rechercher et à vérifier celui de ses prédécesseurs. Aussi ne sait-il se préserver d'aucune méprise, ni d'aucune négligence : il place Abraham au mot *Judæus;* il ne dit rien, sous le mot Sérapion, du livre interprété, avec l'aide de l'Israélite de Tortose, par le médecin de Gênes; il applique à celui-ci le *felicis recordationis* qui n'a été dit que de son malade Nicolas; il écrit *Tatri* pour *Trallensis.*

Prosper Marchand, qui a si sévèrement, mais si justement censuré toutes ces notices, en a composé une beaucoup plus étendue et plus exacte, qui ne serait pourtant point à l'abri de toute critique. Il n'a pas connu la première édition de la *Clavis sanationis,* publiée, en 1473, à Milan; il n'a point fait une mention précise du *Liber servitoris,* ou livre XXVIII de Bulchasi Benaberazerin; il a cru être le premier à parler des deux lettres de Simon et de Campanus, tandis qu'elles avaient été transcrites de l'édition de 1473 dans l'histoire des typographes milanais, mise au jour par Sassi, en 1745. Nous ne compterons pas au nombre des erreurs de Marchand le jugement rigoureux qu'il porte sur les biographes italiens, toujours si disposés à prodiguer à leurs compatriotes les plus magnifiques éloges, et si peu soigneux d'indiquer les dates, les circonstances locales et personnelles, les faits positifs de l'histoire littéraire. Tiraboschi s'est vivement récrié contre cette censure : nous la croyons méritée, et nous ne saurions l'adoucir qu'en faisant observer qu'après tout, louer avec excès les écrivains de son pays est un tort bien plus pardonnable que la manie de les rabaisser au-dessous des étrangers, et souvent des plus inhabiles. Quoi qu'il en soit, Tiraboschi passe condamnation à l'égard du Bracelli, du Giustiniani, du Soprani, de l'Oldoini, du Mandosio; il ne dissimule pas leur extrême inexactitude : seulement il pense que chez nous, Lacroix du Maine, du Verdier, Bullart, n'auraient pas moins besoin d'indulgence. Le nom de Bullart est tellement oublié en France, que nous sommes forcés d'ajouter qu'il est

Paris, 1682, 2 vol. in-fol.

auteur d'un recueil incomplet de notices publiées après sa mort, sous le titre d'Académie des sciences. On est surpris de le voir ici associé à deux bibliographes qui n'ont pas cessé d'être consultés, et qui ne sont point indignes de la réputation qu'ils conservent.

L'exposé que nous venons de présenter montre à quel point il est difficile d'éviter, dans les nombreux et minutieux détails d'une histoire littéraire, les omissions, les méprises, les inadvertances: nous désirons qu'il serve d'excuse à celles qui nous échapperont immanquablement à nous-mêmes. Il peut rester des doutes sur les canonicats de Simon à Rouen, et de Campanus à Paris; mais leurs lettres énoncent ces deux faits d'une manière si formelle, que nous croyons devoir consacrer à Campanus l'article qui va suivre immédiatement celui que nous terminons. D.

MORT VERS 1300.

CAMPANUS DE NOVARRE,

MATHÉMATICIEN.

SA VIE.

Storia della letter. ital., t. IV, p. 170-172.

Tiraboschi affirme que le mathématicien Campanus de Novarre, dont les écrits ont eu jadis quelque renommée, est le même personnage que le chanoine de Paris, qui, vers la fin du XIIIe siècle, correspondait avec le médecin Simon de Gênes. A vrai dire, on ne peut alléguer d'autre preuve ou d'autre indice de cette identité qu'une ligne de la lettre de Simon à Campanus: *Philosophiæ culmen ad hujusmodi vilia non dedignetur descendere.* Voilà, dit-on, l'humble compilateur d'un dictionnaire de médicaments simples qui supplie un mathématicien, un astronome, un grand philosophe de vouloir bien descendre des hauteurs de sa science aux menus détails de la botanique médicale. Ces paroles suffisent-elles pour qu'on reconnaisse Campanus de Novarre dans l'ami du médecin génois? Il serait possible d'en douter, et même, comme nous le verrons bientôt, de proposer quelques objections contre cette hypothèse. Cependant, puisque, après

tout, elle n'est point inadmissible, nous ne devons pas refuser à ce Campanus le peu de place qu'elle réclame pour lui dans nos annales littéraires.

Il ne prend point de prénom dans ses livres, et la plupart des auteurs qui ont parlé de lui ne lui en ont longtemps donné aucun. Trithème, Raphaël Maffei de Volterra, Conr. Gesner, Alph. Ciaconius, Spachius, Bernardin Baldi, Biancani, Sempilius, Gérard Vossius, du Cange, du Pin, et Fabricius même, dans sa Bibliothèque grecque, ne l'appelaient que Campanus. Le savant Huet semble être le premier qui l'ait nommé Jean, sans citer aucun témoignage à l'appui de ce prénom jusqu'alors inconnu ou négligé. C'est du même évêque d'Avranches que le poëte Wace a reçu le nom de Robert, qui lui est resté, comme celui de Jean à Campanus de Novarre. Depuis la fin du XVIIe siècle, Prosper Marchand et Tiraboschi sont peut-être les seuls qui, en nommant Campanus, aient écarté ce prénom de Jean : il s'est introduit dans les catalogues bibliographiques, s'est attaché aux titres des éditions même où il n'était pas ; Fabricius, dans sa Bibliothèque du moyen âge ; Heilbronner, Weidler, Lalande, la Biographie universelle, l'ont successivement reproduit sans plus d'examen.

A l'égard de la patrie de notre astronome, Trithème indique la Lombardie, et Gesner, la Gaule cisalpine ; d'autres l'ont seulement qualifié *Gallus*, ce qui a pu induire à le prendre pour un Français : mais Ciaconius, Baldi, Biancani, Vossius, le déclarent Italien, né en Lombardie, dans la ville ou le territoire de Novarre ; et nous verrons que les inscriptions de ses livres ne laissent sur ce dernier point aucun doute. Il est à remarquer seulement que, dans sa correspondance avec Simon, tandis que le nom de celui-ci est toujours suivi de l'épithète *januensis*, on ne lit jamais *novariensis* à la suite de Campanus : c'est une des observations qu'il serait permis d'opposer à l'identité soutenue par Tiraboschi. Du reste, le mot *Navarre*, qui s'est ici glissé quelquefois au lieu de Novarre, n'a pu être qu'une faute d'impression.

Trithème dit que le mathématicien Campanus passe pour avoir écrit, ou fleuri, *claruisse dicitur*, en 1030, sous l'empereur Henri III, qui pourtant n'a régné que de 1040 à 1057. Raphaël de Volterra et Gesner répètent 1030 ; Riccioli, du Cange, du Pin, Weidler, disent 1040 ; Ciaconius, 1040 à 1050 ; Rolewinck, Génébrard, Gautier, 1100 ; Biancani et Vossius, 1200, en ajoutant que cet astronome s'est placé lui-même à

Trith., de Scr. eccles., n. 324. — Fascic. temp., ann. 1100. — Raph. Maff. Volat., Comm. rer. urban., l. XXI, col. 778. — Gesner, Biblioth., fol. 161. — Simler, Frisius, Epit. Bibl. Gesn., p. 134. — Maurolycus, Præfat. ad Cosmogr. — Génébrard, Chronol., ann. 1100. — Alf. Ciacon., Biblioth., col. 197. — Spachii Nomenclator philos., p. 325. — Clavius, Præfat. ad Euclid. — Bern. Baldi, Cronica de' matematici, p. 79. — Biancani, Chronologia mathem., p. 4, 17. — Sempilius, de Mathem. discipl., p. 262. — Riccioli, Chron. reform., ann. 1040. — G. J. Vossius, de Discipl. mathem. — Moréri, Dict., art. *Campanus*. — Du Cange, Ind. auct. — Aug. Cotta, Museo novarese, Milano, 1701, fol. — Du Pin, Bibliot., XIe siècle, p. 366. — Huet, de Claris interpr., p.

XIII SIÈCLE.

184, in-8.—Fabric., Biblioth. gr., t. III, p. 373; Biblioth. med. et inf. ætat., t. I, p. 325, 326. —Heilbronner, Historia matheseos, p. 450. —Weidler, Historia astronomiæ, p. 274. — Freytag, Analect., p. 315. — Prosp. Marchand, Dict. histor., t. I, p. 146, 147.—Lalande, Bibliogr. astron., p. 4. — Biogr. univ., t. VI, p. 629, 630, etc., etc.

cette dernière époque. Augustin Cotta y substitue 1250; Bernardin Baldi, 1254; et Freytag conclut, de cette diversité d'opinions, que la question demeure douteuse : *De ejus ætate, qua floruit, adhuc sub judice lis est.* Cependant nous ne tarderons point à rencontrer une lettre de l'astronome de Novarre à Urbain IV, qui a gouverné l'Église de 1261 à 1264 : et si c'est réellement le même Campanus qui était en correspondance avec le médecin Simon après la mort de Nicolas IV, il faut qu'ils aient vécu l'un et l'autre jusqu'aux dernières années du XIIIe siècle. Car Nicolas IV étant décédé en 1292, le saint-siége, resté vacant jusqu'en 1294, fut ensuite occupé durant quelques mois seulement par Célestin V, puis par Boniface VIII, jusqu'en 1303 : c'est de ce dernier pontife que Simon et Campanus devaient être chapelains, lorsqu'ils s'écrivaient l'un à l'autre. Si la naissance du second remonte, comme on le présume, jusque vers l'an 1200, il sera mort nonagénaire.

Ses lettres à Urbain et à Simon, les qualités de Novarrois, de chapelain et de chanoine de Paris, qu'elles lui donnent, sont, avec ses ouvrages de géométrie et d'astronomie, les seuls faits de sa vie qui nous soient connus.

L'épître à Urbain IV était restée inédite dans la bibliothèque ambrosienne. Le bibliothécaire milanais Oltrocchi en adressa une copie à Tiraboschi, qui l'inséra dans son Histoire de la littérature italienne, comme un monument de la protection accordée aux lettres, et surtout aux études philosophiques, par ce souverain pontife. L'inscription est conçue en ces termes : « Clementissimo patri et piissimo domino, « unico mundane pressure solatio, domino Urbano IIII, « electione divina sancte romane ecclesie summo pontifici, « Campanus novariensis, sue dignationis servus inutilis, bea-« torum pedum oscula, cum qua potest reverentia. » Il est dit ensuite qu'Urbain a relevé de la poussière la malheureuse philosophie, que l'indigence et le discrédit condamnaient à ne plus oser se montrer. Il s'est plu à rassembler autour de lui, à sa table, les plus habiles philosophes, à leur proposer des problèmes au milieu de ces festins, à y provoquer d'instructives controverses, et à en recueillir les résultats; on trouve là tout à la fois la nourriture du corps et celle de l'esprit : *Habent itaque philosophiam professi de vestre mense benedictione, quo ventrem reficiant, et quo mentem.* Par reconnaissance pour ce double bienfait, il dédie un de ses livres

on ne sait lequel, à l'excellent et au miséricordieux seigneur auquel il doit tout ce qu'il est : *Huius duplicis sancte mense participem me fecistis, uti me nobilitaretis titulis vestre dignitatis amictum, qui tenuitate proprie scientie plebescebam; propter quod possum vere dicere : Gratia domini mei Urbani sum id quod sum.*

SES ÉCRITS.

Il vient d'être question de la lettre à Simon dans l'article qui concernait ce médecin. Les autres écrits de Campanus sont au nombre de dix, selon Prosper Marchand. On en pourrait compter onze, en distinguant la traduction latine d'Euclide du commentaire dont elle est accompagnée. Tiraboschi ne veut pas que l'on confonde ces deux productions : il soutient que le géomètre de Novarre n'a fait que les notes, et que la version, bien moins estimable, est d'un autre auteur. En effet, loin que Campanus soit désigné comme traducteur d'Euclide dans les manuscrits de France et d'Angleterre, ceux du roi, n. 7213 et n. 7214, et celui des Iles britanniques, n. 3359, nomment expressément Adelard de Bath : *Euclidis Elementorum libri* XV *ex arabico in latinum ab Adelardo Gotho Bathoniensi conversi, cum commentario magistri Campani novariensis.* La première édition latine d'Euclide, publiée à Venise, in-folio, en 1482 (et non en 1472, comme on le supposait par erreur de chiffres), commence par ces mots : *Preclarissimus liber Elementorum Euclidis perspicacissimi in artem geometrie incipit quam felicissime.* Et on lit, à la fin du volume : *Opus Elementorum Euclidis megarensis in geometriam artem. In id quoque Campani perspicacissimi commentationes finiunt.* Le prénom Jean n'est point donné au commentateur, et il n'est pas dit qu'il soit le traducteur de l'ouvrage. Ornée de figures de géométrie, cette édition se fait remarquer dans l'histoire de l'art typographique. Fabricius en a cité une seconde qui serait de 1486, à Ulm; mais l'existence en est fort douteuse. Celle de Vicence, en 1491, s'annonce et se termine dans les mêmes termes que la première. En 1505, on a imprimé, à Venise, la version de Zamberti, mais en attribuant à Campanus celle qui avait été auparavant mise au jour, et que, cette fois, on écartait comme vicieuse. Le Novarrois n'est désigné que comme auteur du commentaire, dans l'édition

Catalog. mss. Bibl. reg., t. IV, p. 327, n. 7213, 7214, 7215. — Catal. cod. mss. Angl. et Hib., t. I, p. 86, n. 1792; p. 162, n. 3359.

Panzer, Ann. typ., t. III, p. 177, n. 587. — Seemiller, t. II, p. 108.—Braun, t. II, p. 93.

Panzer, t. III, p. 536, n. 34.

Id., t. III, p. 520, n. 79.

Id., t. VIII, p. 375, n. 305.

Id., t. VII, p. 54, n. 1.
Id., t. VIII, p. 395, n. 471.

publiée à Francfort sur l'Oder en 1506, in-4°. Il l'est comme traducteur, et même avec éloge, dans celle de Venise, in-folio, en 1509, *ex optima Campani traductione, a Campano fidissimo interprete translata.* La traduction du Vénitien Zamberti reparaît avec le commentaire du mathématicien de Novarre, en 1516, à Paris, in-folio, ainsi qu'en 1537, à Bâle. En d'autres éditions du XVI[e] siècle, il n'est plus fait mention de Campanus. Maintenant, faut-il en croire les éditeurs de 1505 et de 1509, qui, soit en critiquant, soit en louant la première version latine, s'accordent à l'en déclarer l'auteur? Tiraboschi expose trois motifs d'en douter : le silence que gardent à cet égard les autres éditions, surtout les deux plus anciennes; l'autorité des manuscrits qui nomment Adelard de Bath ; l'inconvenance d'attribuer une œuvre si déplorable à un philosophe célèbre, le protégé, l'ami, le convive du pape Urbain IV. Il s'agit, en effet, d'une interprétation empruntée de celles des Arabes, et qui, selon Clavius et Huet, défigure, flétrit, pervertit l'ouvrage d'Euclide. *Euclidem ex arabico vertit Johannes Campanus*, dit Huet; *...Arabum autem interpretationem persecutus, fœde perversum nobis Euclidem reliquit.*

Le commentaire même, qui appartient incontestablement à Campanus, et qui a été longtemps étudié dans les écoles, a perdu aujourd'hui presque toute valeur ; et il est superflu de dire que les opuscules du même écrivain, *de Quadratura circuli, de Compositione quadrantis,* en ont encore moins conservé. Ils ont été insérés tous deux dans la *Margarita philosophiæ,* recueil du chartreux Reisch, publié à Heidelberg en 1496, in-4°, et réimprimé plus de dix fois dans le cours des quarante années suivantes. Trithème a cité les mots *Scire debes quod circulus,* par lesquels commence le deuxième, dont il existe une copie manuscrite à la Bibliothèque du roi, n. 7196.

Catalog. mss. Bibl. reg., t. IV, p. 325, n. 7196. Ibid., t. IV, p. 337, n. 7298; p. 352, n. 7401, etc. — Catalog. mss. Angl. et Hib., t. I, p. 78, 87, n. 1629, 1658, 1769, 1779, 1816, etc. — Bibl. Riccard., p. 95. —

De pareilles copies de ses divers livres ou manuels d'astronomie se conservent à Paris, en Angleterre, à Florence, à Milan, dans la bibliothèque ambrosienne. Tiraboschi les croit tous inédits. Cependant les articles qui sont appelés par Prosper Marchand *Introductorium ad Astronomiam,* et *Sphæra mundi;* par Fabricius, *Sphæra, de modo fabricandi sphæram solidam,* paraissent bien être ceux qui, sous les titres de *Campani compendium super tractatu de sphæra, ejusdem de modo fabricandi sphæram solidam,* font partie d'un recueil de petits traités astronomiques, mis au jour chez un

Antoine Junte, à Venise, en 1531, volume in-folio assez rare, dont la bibliothèque de Sainte-Geneviève possède un exemplaire.

Cotta, Museo novar., p. 78. Bibl. Teller., p. 378.

Le manuscrit du roi 7401 est intitulé : *Campani Theorica planetarum;* et le n. 7298 contient, avec dix-huit autres articles, *Campani opusculum de modo adæquandi planetas, sive de quantitatibus motuum cœlestium, orbium proportionibus, centrorum distantiis, ipsorumque corporum magnitudinibus.* Le mouvement de la huitième sphère est le sujet d'une épître de l'astronome novarrois au frère Prêcheur Rainier ou Raner de Todi : « Magnæ sanctitatis et scientiæ religioso viro « fratri Ranero Tudertino, de ordine Prædicatorum, Campa- « nus novariensis, de numero peccatorum, orationum suarum « cum instantia reverenti deposcit suffragia, etc. » Ce Dominicain, auteur lui-même de quelques écrits sur l'astronomie et la géométrie, est placé, à la fin du XIIIe siècle, dans l'histoire des écrivains de son ordre : c'est une raison de plus d'étendre, comme nous l'avons fait, jusqu'à cette époque, la carrière de Campanus.

Scriptor. ord. Prædic., t. I, p. 474, 475.

On cite encore de celui-ci un livre intitulé : *Breviloquium duodecim signorum zodiaci, cum peculiari modo erigendi thematis cœlestis per divisionem verticalis primarii.* Un manuscrit portant ce titre et le nom de Campanus existait dans une bibliothèque particulière, à ce qu'assurent Fabricius, Weidler et Prosper Marchand. L'article que ces mêmes bibliographes nomment très-vaguement *Nonnulla astrologica,* pourrait être celui qui, dans la *Margarita philosophiæ,* édition de Strasbourg, en 1512, in-4°, est intitulé, *Astronomia, cum quibusdam de astrologia.*

Le traité du Comput ecclésiastique, *Computus major et minor,* par Campanus, était connu de Trithème, qui en transcrit les premiers mots, *Rogavit me unus ex.* Nous n'avons aucun autre renseignement sur ce livre, non plus que sur le calendrier attribué par Trithème au même astronome. Seulement on dit que le *Computus* assigne pour époque à l'auteur l'année 1200, ce qui, pris à la lettre, serait inconciliable avec les dates plus positives que nous avons recueillies. Vossius suppose qu'il a existé deux Campanus de Novarre, à plus ou moins de distance l'un de l'autre. Cette conjecture n'est peut-être pas inadmissible, mais il s'en faut qu'elle soit assez bien établie. Tous les biographes des deux derniers siècles l'ont rejetée.

Personne, depuis longtemps, n'a recours aux livres si rares de géométrie et d'astronomie dont nous venons de faire le recensement. Les progrès modernes de la science les rendent tout à fait inutiles à l'enseignement actuel, et ils n'ajoutent d'ailleurs aucune particularité bien remarquable à l'histoire des erreurs humaines. Ils n'en méritent pas moins d'être comptés au nombre des essais honorables: l'auteur est du petit nombre de ceux qui, au XIIIe siècle, se livraient avec zèle et non sans fruit à ce genre d'études; il a contribué à le propager. Aussi Trithème rend-il hommage à l'étendue de son savoir et à la perspicacité de son esprit: *Campanus, natione Lombardus, philosophus et astronomus, omnium opinione suo tempore celeberrimus, ingenio acutus, sermone scholasticus, divinarum quoque Scripturarum non ignarus, calculator et computista insignis, edidit ingenii sui non pauca opuscula, quorum lectio ecclesiarum rectoribus non erit spernenda.*

D.

MORT VERS 1300.

JEAN DE SAINT-AMAND,

MÉDECIN.

SA VIE.

Panegyris de antiquitate et dignitate Scholæ medicæ parisiensis, 1628, p. 38.

Essai hist. sur la médecine en France, p. 175. — Adversaria de medicis parisiensibus.

Hist. de la médecine, trad. par Jourdan, t. II, p. 413.

Historisch-literarisches Jahrbuch für die

Les historiens de la médecine ne sont pas d'accord sur le temps où Jean de Saint-Amand a vécu. Gabriel Naudé le place au commencement du XIIe siècle. Chomel lui assigne l'an 1200, en faisant l'aveu que c'est d'un travail (probablement inédit) de Mentel, qu'il tire tout ce qu'il dit de Jean de Saint-Amand. Sprengel ne détermine que le siècle, et adopte le XIIIe. Enfin, M. Choulant admet, d'une façon dubitative, il est vrai, que Jean a vécu à la fin du XIIe siècle et au commencement du suivant.

Une remarque qui semble avoir échappé aux précédents critiques nous permet de fixer avec plus de précision l'époque de Jean de Saint-Amand. On lit dans cet auteur: « Il « est mauvais de vomir tous les jours ou trop souvent, comme « font quelques-uns, qui vomissent afin de pouvoir mieux man-

« ger; cet effort affaiblit beaucoup la nature. De cette manière « est mort Gautier de Croix (*Gualterius de Cruce, episcopus « carnodenensis*) : il avait l'habitude de vomir; une fois le « sang suivit, et il périt, ayant bien rendu par la bouche « une quarte et plus de sang (*quod bene unam quartam et « plus sanguinis per os vomendo emisit*). » Évidemment nous avons là l'histoire d'un des clients de Jean de Saint-Amand; celui-ci a été témoin oculaire de l'événement; l'hémorragie qui emporta l'évêque est évaluée par lui à plus d'une quarte, c'est-à-dire à plus de deux pintes. On saurait donc à quelle époque il exerçait la médecine, si l'on savait en quelle année succomba l'évêque Gautier. Mais qu'est-ce que *carnodenensis?* Ce mot étant manifestement altéré, il fallait recourir aux manuscrits. Or, on y lit : *Gualterius de Cruce, episcopus tornacensis*, évêque de Tournai. Dès lors toute difficulté a été levée; Gautier de Croix, promu au siége épiscopal de Tournai l'an 1251, mourut en 1261. Ainsi, Jean de Saint-Amand fut son contemporain; et un homme qui exerçait la médecine en 1261 ne peut guère avoir prolongé sa carrière au delà du XIIIe siècle. Nous trouvons un clerc de saint Louis, maître Jean de Saint-Amand, mort avant 1263; ce n'est sans doute pas le médecin.

deutsche Medicin, dritter Jahrgang, Leipzig, 1840, p. 138.

Expositio supra Antidotarium Nicolai, Lyon, 1533, in-fol., fol. CCLXXXVII verso; Venise, 1581, in-fol., fol. 208, par erreur pour 213.

Biblioth. roy., fonds latin, n. 6888.

Gall. christ., t. III, col. 219.

Le Roux de Lyncy, t. XVIII des Mém. des Antiquaires de France.

Il était, d'ailleurs, ecclésiastique, et il nous apprend ses titres dans le préambule d'un de ses ouvrages : « *Ego magister « Johannes de Sancto Amando in Pabula, canonicorum præ- « positus montensis*. Moi, maître Jean de Saint-Amand en « Puelle, prévôt des chanoines de Mons. » Nous pensons que cette leçon est défectueuse; une autre semble plus exacte : *Ego magister de Sancto Amando in Pabula, canonicus tornacensis, et præpositus montensis*. On traduira donc : « Moi, « maître Jean de Saint-Amand en Puelle, chanoine de Tour- « nai, et prévôt de Mons. » Ce qui est d'accord avec les manuscrits, qui font tous Jean de Saint-Amand chanoine non de Mons, mais de Tournai. Foppens, qui nomme notre auteur *J. a Sancto Amando*, contre la tradition uniforme des manuscrits, le dit chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame à Tournai (*Tornaci in æde cathedrali D. Virginis canonicus*). Un manuscrit lui donne également le titre de chanoine de Notre-Dame (*canonicus Beatæ Mariæ in Tornacensi*), à la fin de la seconde partie des *Areolæ*.

Biblioth. roy., fonds de Saint-Victor, n. 711.

Biblioth. de Berlin, n. 208, in-4°; note de M. le Dr Daremberg.

Biblioth. belgica, t. I, p. 562.

Biblioth. roy., fonds de Sorbonne, n. 1002.

Le surnom de Jean de Saint-Amand, maître en médecine, était, dans l'école, *doctor suavissimus*, comme nous l'apprend

une liste de ces surnoms, imprimée en tête d'une édition de Mésué. (Lyon, 1539.)

(L. c., p. 177.) D'après Chomel, il est très-vraisemblable que Jean de Saint-Amand, bien que chanoine de Tournai, a longtemps professé la médecine dans l'université de Paris. Cela n'est pas impossible; toutefois, nous n'en avons trouvé la preuve nulle part; et le fait cité plus haut, relatif à l'évêque Gautier, permet de croire que notre médecin a exercé son art, du moins pendant un certain temps, à Tournai, ville voisine du lieu de sa naissance; car Jean de Saint-Amand a été sans doute ainsi appelé du village belge de ce nom.

(Pag. 178.) « En 1395, dit Chomel, on conservait soigneusement dans les archives de la faculté de Paris le livre de Jean de Saint-Amand, intitulé: *Concordantiæ Joannis de Sancto Amando;* et ce livre se donnait en garde au doyen, qui en rendait compte à son successeur. » M. Choulant révoque en doute cette particularité, attendu que Gabriel Naudé et Robert Patin n'en font aucune mention. (Loc. cit.—Paranymphus de Antiquitate et dignitate Scholæ medicæ parisiensis, 1663.)

On peut encore considérer comme détails sur sa vie quelques renseignements très-rares qu'il donne sur sa pratique.

(Expositio, etc., fol. 217, Venise, 1581.) « Le théodoricon, dit-il, a une propriété spéciale: si on « frotte le palais avec cette drogue, elle attire le phlegme de « la tête, et, pour cette raison, elle est bonne dans la léthar- « gie. Voici un exemple de cette action: Je fus appelé auprès « d'une femme qui avait déjà perdu la parole; c'était afin que « je lui rendisse la faculté de parler pour un moment. Je lui « frottai le palais avec cette substance, et j'y mis un peu de « diacastoreum. La malade recouvra la parole, fit son testa- « ment, et mourut. »

(Ibid., fol. 220.) Il consigne ailleurs cette observation sur la lèpre: « J'ai « donné une fois deux gros de l'hiera logodiou avec un gros « de pilules d'or et un gros d'hiera picra à un individu qui « craignait pour lui la lèpre. Il eut d'abondantes évacuations; « sa lèpre fut palliée pour trois ans; mais elle parut ensuite. »

(Ibid., fol. 218.) Ailleurs encore, il parle de l'ouverture des veines palatales: « Au palais sont quatre veines, dont l'ouverture soulage les « douleurs de dents causées par un flux rhumatismal. Grâce « à ce moyen, j'ai guéri une femme souffrant des dents par « l'effet d'une fluxion rhumatismale qui s'était jetée sur ces « parties. J'avais cependant appliqué d'abord des répercussifs « et des astringents, mais sans succès. Puis, j'en vins aux adou- « cissants, ce qui ne réussit pas davantage. Enfin, je la fis

« saigner de la céphalique, et je fis ouvrir les quatre veines « susdites; ce qui la guérit. » L'auteur mettait préalablement une ligature autour du cou, pour rendre ces veines plus apparentes. De tels détails ne sont pas sans quelque intérêt médical; et il est fâcheux que ce médecin n'ait pas consigné dans son livre plus de faits empruntés à sa pratique.

SES ÉCRITS.

Jean de Saint-Amand a fait preuve de quelque activité comme écrivain : il a composé plusieurs ouvrages qui sont parvenus jusqu'à nous, et qui, bien qu'oubliés aujourd'hui dans les bibliothèques, ont eu jadis du succès dans l'école.

1° *Abreviationes librorum Galeni*, ou *Concordantiæ*. Dans un manuscrit, on trouve cette note : *Expliciunt Abreviationes librorum Galeni factæ per magistrum Johannem de Sancto Amando. Deo gratias.* Puis vient la liste suivante : *Liber Pronosticorum; liber Regiminis acutorum; liber Tegny; liber de Morbo et accidente; liber Megategny; de Interioribus; de Diebus criticis; de Crisi; de Simplicibus medicinis; de Complexionibus; de Malitia complexionis; de Proprietatibus membrorum.* — Biblioth. roy., fonds de Sorbonne, n. 998.

Ceci est la liste des ouvrages, soit d'Hippocrate, soit de Galien, sur lesquels Jean de Saint-Amand avait travaillé. En effet, voici l'ordre dans lequel les manuscrits nous offrent ces *Abréviations :*

A. Commentaire sur le Pronostic d'Hippocrate : *Incipit sententia libri Pronosticorum secundum Joannem de Sancto Amando. In isto libro est intentio Ypocratis ponere signa bona et mala ægritudinis, mortis et vitæ.* — Biblioth. roy., fonds de Saint-Victor, n. 711.

B. Abrégé du livre de Galien intitulé de l'Art médical, Τέχνη ἰατρική, connu, dans le moyen âge, sous le nom de *Tegny*. Voici le commencement de l'Abrégé : *Incipit Tegny. Iste liber Tegny vocatur ars medicinæ tota, quia in eo continentur,* etc. On voit qu'il s'agit non du livre de l'Art d'Hippocrate, περὶ Τέχνης, comme le dit Chomel, mais de l'ouvrage de Galien. — Ibid.

C. Du traité d'Hippocrate sur le régime dans les maladies aiguës : *Incipit sententia super regimentum acutorum. In libro de Regimine acutorum determinat de causa febrium acutarum,* etc. Cet ouvrage inédit est sans doute celui que Chomel appelle le traité de Galien sur les Maladies aiguës. — Ibid.

D. *Supra afforimos.* Ce n'est qu'une note très-courte (une — Ibid.

XIII SIÈCLE.

vingtaine de lignes), dans laquelle est rapporté successivement le commencement de chacune des sept sections des Aphorismes.

Ibid.

E. *Abreviationes librorum Galeni.* Cet ouvrage débute par un préambule (*Prologus Joannis de Sancto Amando*) ainsi conçu : « Afin de rappeler ce que j'ai appris dans ma jeu- « nesse, et qui pourrait s'échapper de ma mémoire par la « fragilité de l'âge ou par différentes occupations, moi, maître « Jean de Saint-Amand en Puelle, chanoine de Tournai et « prévôt de Mons, j'ai compilé ce petit ouvrage pour soula- « ger les écoliers qui passent les nuits entières à chercher « dans Galien ce qu'ils désirent ardemment de trouver. » Ensuite, Jean de Saint-Amand sollicite l'indulgence des lecteurs; il les prie de ne pas porter une dent envenimée sur son travail (*ut opusculum dente canino non corrodant*), d'en suppléer et corriger avec bienveillance les défauts, et d'en éclaircir avec amitié les passages obscurs. Le titre de cet ouvrage est, dans le manuscrit de Saint-Victor, *Abreviationes librorum Galeni;* mais ce titre ne paraît pas avoir été celui sous lequel l'ouvrage a été le plus connu; le titre habituel était *Concordantiæ.* Du moins, c'est celui que lui donne Gui de Chauliac, dans ce passage : « Et tel sang (la masse sanguine) est seule matiere de nourriture, et non celui qui formellement est distinct des autres humeurs, comme disoit le compagnon de Saint-Flour, qui (n'y a pas longtemps) a assez bien amplifié à Paris les Concordances de Jean de Saint-Amand. » Ce passage montre que le livre de Saint-Amand jouissait d'une certaine réputation, puisqu'il a été cité par Gui de Chauliac, et *amplifié* dans l'école de Paris par quelque maître. *Amplifié* veut dire ici *commenté;* en effet, Jean de Saint-Flour avait fait pour les principaux ouvrages de médecine un travail analogue à celui de Jean de Saint-Amand sur les livres de Galien; et il dit lui-même, dans le préambule de son *Colliget,* qu'il a suivi la méthode de cet auteur.

Traité II, doctr. I, chap. I, trad. de Joubert.

Biblioth. roy., fonds de Saint-Victor, n. 14, Colliget florum medicinæ.

Les livres de Galien, objet des Concordances, sont, ainsi que nous nous en sommes assurés dans le ms. 711 du fonds de Saint-Victor, du reste excessivement difficile à lire :

a. *Liber de Morbo et accidente.* C'est le traité de Galien, de la Différence des maladies, περὶ Διαφορᾶς νοσημάτων.

b. *De Interioribus.* C'est le traité de Galien, des Lieux affectés, περὶ Τῶν πεπονθότων τόπων.

c. *De Diebus criticis.* C'est le traité de Galien, des Jours critiques, περὶ Κρισίμων ἡμερῶν.

d. *De Crisibus.* C'est le livre des Crises de Galien, περὶ Κρίσεων. Fonds de Sorbonne, n. 998.

e. *Liber simplicis medicinæ.* C'est le livre de Galien, sur les Médicaments simples, περὶ Τῶν ἁπλῶν φαρμάκων.

f. *De Complexionibus.* C'est le livre de Galien, des Tempéraments, περὶ Κράσεων.

g. *De Malitia complexionis.* C'est peut-être le livre de Galien, de la Dyscrasie anomale, περὶ Ἀνωμάλου δυσκρασίας.

h. *De Proprietatibus membrorum.* Nous n'avons pu reconnaître à quel ouvrage de Galien doit être rapporté ce titre.

Nous pensons que les livres d'Hippocrate, indiqués plus haut, avec les commentaires de Galien qui les accompagnaient toujours dans les traductions du moyen âge, appartiennent aux Concordances, et qu'ils ont été déplacés par quelque erreur de copiste. C'est un point qu'on pourrait vérifier sur de meilleurs manuscrits que les deux nôtres, qui sont l'un et l'autre mutilés.

2° *Areolæ super Antidotarium.* Les *Areolæ* commencent par ces mots : *Sicut dicit Galenus primo Simplicium medicamentorum*, etc., et se terminent par ceux-ci : *Item, si exeat sanies, bonum signum est.* Ce livre est inédit. Il est divisé en trois parties, dont la première, qui ne porte aucun titre spécial, commence ainsi : « Galien dit, des Médicaments « simples, l. 1, chap. 8, à la fin : Il n'est pas possible qu'un « homme reçoive bien un médicament composé (*ut homo accipiat medicinam compositam acceptione bona*), et use convenablement d'un médicament qu'un autre a composé pour « lui, tant qu'il ne connaît pas les vertus des médicaments « simples. La cause en est, suivant Abohali, fils du prince « (Avicenne), dans son Canon, et suivant Jean Damascène, « que la mixtion et la fermentation des médicaments simples « produisent dans le composé une certaine forme qui ne peut « être exactement appréciée, à moins que ceux-ci ne soient « connus et employés à la dose convenable. Dans cet abrégé, « notre intention est d'étudier la vertu et les propriétés des « médicaments composés. Il faut donc voir premièrement « quelles sont les opérations, les propriétés et les vertus des « médicaments simples ; secondement, à quelle dose ils doivent être employés. Pour le premier point, nous procéderons ainsi : d'abord, nous examinerons quelles sont les Fonds de Sorbonne, n. 1002.

XIII SIÈCLE.

« opérations communes et secondaires des médicaments, « omettant les opérations premières, parce qu'elles sont suf- « fisamment connues; ensuite, nous verrons quelle est l'opé- « ration propre de chacun. Je nomme opération commune « l'adustion, la congélation, la putréfaction, etc., ainsi que les « opérations apéritives, détersives, etc. Nous commencerons « donc par ranger ces opérations suivant l'ordre alphabé- « tique; tout ce que nous dirons d'abord sera le texte même « d'Avicenne; si nous ajoutons quelque chose de plus, nous en « indiquerons l'auteur par son nom. Quant aux opérations « propres, je donne ce nom aux effets avantageux ou nui- « sibles que les médicaments simples produisent sur les par- « ties, telles que la tête, la poitrine, etc.; pour cet objet, nous « commencerons par exposer les médicaments propres à la « tête et aux organes qu'elle renferme; et nous descendrons « ainsi successivement. Puis, nous consignerons les doses « convenables. Après quoi, nous en viendrons aux médica- « ments composés, mettant d'abord les digestifs de toutes les « humeurs, en quelque partie du corps qu'elles soient conte- « nues, et réunissant les toniques aux digestifs. Enfin, nous « arriverons aux évacuants, en ayant soin de dire quelle « substance convient pour chaque humeur, et de noter à « l'aide de quel correctif on en atténue l'action. » Le passage cité de Galien se trouve, en effet, au premier livre de l'ouvrage indiqué; mais il est fort mal traduit. Galien dit: « Il n'est possible ni de bien composer soi-même un médicament, ni d'user à propos du médicament composé par un autre, avant de connaître les propriétés des médicaments simples. » Cette première partie est close par la formule: *Expliciunt capitula Areolarum magistri Johannis de Sancto Amando, canonici tornacensis.*

De Simpl. medic., l. 1, sect. 26; t. XI, édit. de Kühn.

La seconde partie a un titre spécial, celui de traité de la Nécessité de la composition des médicaments, *tractatus secundus de Necessitate compositionis medicinarum, ejusdem magistri.* Elle a aussi un préambule: « Comme il a été dit « plus haut, et comme le déclare Jean Damascène, celui qui « veut faire des médicaments composés, doit connaître les « propriétés des médicaments simples non-seulement en gé- « néral, mais encore en particulier. Il ne suffit pas, en effet, « de savoir qu'une substance est chaude ou froide, détersive « ou apéritive; mais il faut savoir jusqu'à quel degré elle pos- « sède ces propriétés, c'est-à-dire, si elle est forte ou faible

« dans son action; il faut savoir encore à quelle partie chaque « médicament s'adresse, et avec quelle force. Aussi, avant « de parler de la composition des médicaments, avons-nous « traité de la connaissance de chaque médicament simple, « arrangeant des *aréoles,* de sorte que la première *aréole* dé- « termine la notion commune des médicaments, et se nomme « *aréole* des propriétés. Dans les autres *aréoles,* il est ques- « tion des notions spéciales : on commence par la tête, et « on descend successivement; chacune de ces dernières *aréoles* « est dénommée d'après une partie du corps. »

La troisième partie porte ce titre : Troisième traité de 17 aréoles de médicaments propres aux apostèmes, aux membres et à la peau (*Tertius tractatus 17 areolarum medicinarum conferentium apostematibus et membris exterioribus, ut in cute*).

Il faut ajouter, pour terminer l'histoire des *Areolæ*, que ce livre est cité par Gui de Chauliac : « Jean de Saint-Amand, « en ses *Aréoles,* etc. »

Traité VII, doctr. 1, chap. 4.

3° *Breviarium de Antidotario.* Dans un manuscrit, est un traité commençant par ces mots : *De ieris. Dicit Galienus*, et finissant par ceux-ci : *et in hoc istud Breviarium de Antidotario terminatur. Deo gratias. Explicit iste liber, sit scriptor crimine liber.* Le bibliothécaire qui a rédigé et mis en tête de ce recueil la petite table des ouvrages qu'il contient, attribue celui-ci à Jean de Saint-Amand. Ce qui l'a déterminé sans doute, c'est que ce traité est relatif à des matières qui ont occupé le chanoine de Tournai, et fait partie d'un volume qui renferme un de ses ouvrages. Dans la copie que nous avons sous les yeux, on trouve, en note, mais de la même main que le corps du manuscrit : *Joannes de Sancto Amando dicit : Qui vult facere fortem vomitum, ipsum faciat jejunus; qui levem, pransus.* Tout le reste de cette note, qui est assez longue, est un extrait du passage de Jean de Saint-Amand sur le vomissement. Une autre note, sans nommer Jean de Saint-Amand, y fait évidemment allusion : *Ad recuperandum loquelam, recipe theodoricon cum modico diacastorei, quibus mixtis fricetur palatum, et attrahet flegma a capite, et ideo valet in lethargia.* Cette note se rapporte au passage cité plus haut, dans lequel Jean de Saint-Amand dit avoir rendu momentanément la parole à une femme. Sur ces mots du texte : *Et cum hoc est gersa, quæ fit hoc modo,* on lit en note : *De gersa habetur in glosis Joannis de Sancto Amando*

Fonds de Sorbonne, n. 1002, fol. 1-40.

Ibid., fol. 5.

Expositio in Antidotarium, f. 211 v°.

Ms. 1002, fol. 27.

Ibid., fol. 36

XIII SIÈCLE.

super Antidotarium, et in Lapidario Alberti, capitulo tertio, de natura plumbi. La remarque sur le *gersa*, sorte de carbonate de plomb, se trouve en effet dans l'Exposition de Jean de Saint-Amand. De telles annotations porteraient à penser que le livre auquel elles sont attachées n'est pas de Jean de Saint-Amand, puisqu'elles paraissent mettre en regard l'opinion du livre et celle du chanoine de Tournai. Mais cette conclusion serait erronée; car, dans le traité suivant (*Areolæ*) que contient le même manuscrit, et qui est certainement de Jean de Saint-Amand, se trouvent des notes toutes pareilles. Il est donc probable, sans être parfaitement sûr, que l'Abrégé de l'Antidotaire, *Breviarium de Antidotario*, est l'œuvre de Jean de Saint-Amand. Ces notes, perdues sur la marge d'un vieux manuscrit, peuvent servir à montrer que Jean de Saint-Amand ne fut pas sans réputation dans un temps qui dut être de peu postérieur à sa mort. Le manuscrit où elles se lisent est du commencement du XIVe siècle; Jean de Saint-Amand pratiquait en 1260, et, soixante ou quatre-vingts ans après, un médecin inconnu étudiait ses ouvrages, et les annotait. Ce même annotateur, évidemment pour aider sa mémoire, a inscrit sur les marges quelques vers techniques; nous citerons les deux suivants :

Fol. 231.

Cantat hirundo, sugit hirudo, crescit arundo.
Est opo succus, xilo lignum, carpoque fructus.

Fol. 19 v°.
Fol. 23 v°.

4° et 5° *Joannis de Sancto Amando super Rhasis Antidotarium ;* et *Joannis de Sancto Amando quæstiones super Diætas Ysaaci.* C'est la seule mention que nous connaissions de ces deux ouvrages.

Biblioth. de Leipzig, n. 1211 (2), et n. 1212 (6). — Ibid., n. 1123. Note de M. Daremberg.

6° *Expositio in Antidotarium Nicolai.* Cet ouvrage a été imprimé plusieurs fois, toujours avec les œuvres de Mesué le jeune.

Le morceau intitulé : *Ex J. de Sancto Amando de Balneis excerptum*, dans la collection sur les Bains, est un fragment du commentaire sur l'Antidotaire. Ce fragment commence ainsi : *An balneum competat ante exhibitionem medicinæ*, etc.

Ap. Juntas, in-fol., Venise, 1553.
Fol. 223, Venise, 1581.

Le morceau intitulé : *de Usu idoneo auxiliorum*, sur l'Usage convenable des remèdes, a été publié par Christophe Heyll. Il est pris au commentaire sur l'Antidotaire, et, par conséquent, n'est pas un ouvrage particulier, comme l'ont cru Chomel, Foppens et Carrère.

Artificialis medicatio, Moguntiæ, 1534, in-4°.
Biblioth. de la méd., Par., 1776.

Le commentaire sur l'Antidotaire de Nicolas se divise en trois parties, suivant les trois conditions à remplir dans le traitement : digestion, évacuation, et restauration. L'auteur traite d'abord de la digestion, *digestio ;* c'est la coction des Grecs, πέψις, c'est-à-dire le procédé naturel par lequel certaines humeurs passent d'un état dit de crudité à un autre état dit de coction. L'auteur indique les moyens médicaux qui favorisent ou procurent cette transition. En second lieu, il s'occupe de l'évacuation. L'évacuation, soit spontanée, soit artificielle, succède à la digestion ; elle se fait par les purgatifs, par les digestifs, par la phlébotomie, par les clystères, par les ventouses, par les sangsues. En troisième lieu enfin, il s'agit de consumer le reste de la matière peccante et de restaurer les parties affaiblies par l'évacuation, résultat qu'on obtient à l'aide des opiacés. Ce résumé, bien que très-bref, donne une idée précise des règles générales qui déterminaient alors la conduite des médecins formés dans l'école.

L'euphorbe était employée pour le traitement de la fièvre quotidienne, et la scammonée pour celui de la fièvre tierce. Chez les anciens et dans le moyen âge, les fièvres périodiques étaient le tourment des médecins. En l'absence d'un bon remède, ils en essayaient de toutes sortes, dont le succès, toujours chanceux, était dû à des circonstances continuellement variables. C'est ainsi que de nos jours, en l'absence d'un traitement d'une efficacité quelque peu constante et reconnue, celui de la fièvre typhoïde (*dothiénenterie*) est soumis à des variations suggérées par les habitudes, les théories, les réussites de chacun. Fol. 194 v°.

Les règles que Jean de Saint-Amand donne pour la recherche des médicaments sont fort justes : « Les principes « de la raison, dit-il, s'obtiennent par l'intelligence ; les « principes de l'expérience s'obtiennent par les sens ; et « comme les principes de l'expérience nous sont plus connus « que ceux de la raison, nous devons rechercher par voie « d'expérimentation la connaissance des médicaments sim« ples. » Il ajoute que les médicaments simples doivent être expérimentés dans les maladies simples. Ceci est une des grandes difficultés de la thérapeutique. Il n'y a pas de cas simple dans la pathologie ; et, au milieu des conditions si complexes de l'état morbide, déterminer l'effet réel d'une substance médicamenteuse est un des problèmes les plus Ibid.

XIII SIÈCLE.

difficiles qui puissent être proposés à l'esprit humain. Pour en élaborer la solution approximative, il faut la longue expérimentation des siècles et la sagacité qui démêle la chose constante parmi tant de choses si variables.

Ibid. Jean de Saint-Amand recommande de ne pas arguer d'une espèce à une espèce différente : « Ce qui est froid pour le « lion, dit-il, peut être chaud pour l'homme. » Quelque mal choisi que soit l'exemple, c'est ici une leçon applicable dans tous les temps. L'expérimentation est très-difficile en biologie; elle ne peut y être employée qu'avec une extrême réserve et par des esprits préparés et instruits à l'école de la physique et de la chimie, où elle est parfaite. Aussi n'est-il rien dont on ait tant abusé; et transporter à l'homme sans réserve, sans distinction, les conclusions qu'on tire de faits observés sur les animaux, est une erreur qui se commet tous les jours.

Fol. 199 v°. Voici quelques passages d'un tout autre caractère : « Les « perles réconfortent le cœur par ressemblance; en effet, elles « sont dures comme le cœur. » C'est là une catégorie de considérations qui a fourni une multitude de substances à la matière médicale de l'antiquité. On croyait voir une analogie entre les qualités vraies ou imaginaires de la substance et l'état morbide à guérir; et aussitôt on admettait que la première avait de l'action sur le second. Ainsi, le lynx étant supposé avoir la vue particulièrement perçante, on donnait, dans les affections de l'œil, des drogues préparées avec certaines parties de cet animal. Il est aisé de comprendre jusqu'où une pareille voie a pu mener : d'étranges exemples de ces aberrations se trouvent à tout moment dans les livres consacrés par Pline à la matière médicale.

On a raconté que le castor se coupait avec les dents les parties qui contiennent le castoréum, sachant qu'il était poursuivi pour cette substance, et se délivrant ainsi du péril. Jean de Saint-Amand dit que cela est faux, et qu'une brute n'a pas tant de connaissance. Mais, incrédule pour cette fable, il ne l'est pas pour une autre non moins singulière, dont le castor est encore le sujet : « Quand un castor, dit-il, vient « dans une localité habitée par de nombreux animaux de « cette espèce, ceux-ci le mènent dans un endroit garni de « provisions, et, par là, ils le font leur esclave et serviteur. « Ils le parent fort bien avec des écorces sur le dos, et ils lui « arrachent le poil, ce qui montre qu'il est leur esclave. »

Fol. 201.

Ce n'est pas non plus sans surprise qu'on lit que les animaux qui ont de longues jambes et un long cou, comme le héron, sont sujets aux flux de ventre, et que, pour cette raison, il ne faut pas purger les personnes qui ont les jambes et le cou ainsi conformés. Fol. 205 v°.

Jean de Saint-Amand n'est pas exempt des idées astrologiques, qui, du reste, avaient généralement cours de son temps. Il n'oublie pas les contre-indications à l'emploi des médicaments, fournies par les aspects de la lune, du soleil et des planètes. Ibid.

« C'est une question difficile et fameuse, dit-il ailleurs, de « savoir comment un venin attire le reste du venin : par « exemple, comment la graisse de crocodile appliquée sur « une partie mordue par un crocodile attire le venin de cet « animal, et comment la chair de la vipère, après l'ablation « de la tête et de la queue, fait sortir, appliquée sur une « partie mordue, le venin qui y avait été déposé. » Puis viennent des explications longues et obscures. Avant d'expliquer de pareils faits, le chanoine de Tournai aurait dû s'assurer qu'ils n'étaient pas imaginaires. Fol. 231 v°.

Le sucre (*zuccharum*) est employé d'une manière courante à la préparation des médicaments. On peut voir dans ce fait un de ces avantages que le moyen âge a eus sur l'antiquité. Le sucre, presque inconnu dans les temps anciens, et absolument sans emploi, entre, au moyen âge, dans les usages de la vie et dans les combinaisons industrielles. D'après Jean de Saint-Amand, on avait la canne à sucre en Orient, en Sicile et en Espagne : « Le sucre se fait de la canne de « miel (*de canna mellis*), qui se trouve dans les contrées « d'outre-mer, dans la Sicile et dans l'Espagne. Celui qui « est très-blanc au dedans et au dehors est le meilleur ; ce- « lui qui est rougeâtre est plus chaud que le miel, et vaut « moins. » Fol. 195.

Il cite dans son Commentaire, parmi les anciens, Hippocrate, Aristote, Galien, Alexandre (sans doute Alexandre de Tralles); parmi les Arabes, Avicenne, Isaac, Rasès, Hali-Abbas, Sérapion, Johannitius; parmi les modernes, Constantin, Platearius, Rogerius (sans autre désignation, à l'occasion d'une formule : *Rogerii pilulæ*), et Rogerius Baro (de ce dernier, il dit : *Multi medici dederunt medicinas in die paroxysmi, ut magister Rogerius Baro, et multi alii, ut invenitur in suis Practicis*). D'après Chomel, Jean de Saint-Amand, Fol. 220 v°. Ouvr. cité, p. 175.

médecin de Paris, et ses confrères, dès l'origine de la faculté, étaient beaucoup plus attachés à la doctrine des Grecs qu'à celle des Arabes. Cette liste des autorités sur lesquelles Jean de Saint-Amand s'appuie, montre que l'influence arabe était au moins égale.

Ouvr. cité, p. 413.

Sprengel fait un grand éloge du livre de Jean de Saint-Amand. « On ne s'attendrait pas, dit-il, à y trouver ce qu'il contient réellement, c'est-à-dire, une thérapeutique générale, excellente pour le temps..... Les règles que Jean propose pour établir les indications font beaucoup d'honneur à sa sagacité, et quelquefois même à son esprit d'observation. »

Ouvr. cité, p. 138.

M. Choulant aussi parle avantageusement du Commentaire de Jean de Saint-Amand; il y voit une thérapeutique générale, qui part de principes très-raisonnables, et qui est appropriée à la pratique. Ces éloges sont certainement mérités; Jean fait preuve de connaissances et de jugement. Toutefois il faut signaler le défaut général de ce travail, c'est-à-dire, l'emploi à peu près constant de la méthode syllogistique. Or, cette méthode, qui est celle de la scolastique, est absolument inapplicable aux sciences naturelles. Mais ce n'est pas l'erreur de l'homme, c'est celle du siècle.

Gui de Chauliac a cité à différentes reprises le Commentaire sur l'Antidotaire; il a cité aussi les Aréoles et les Concordances. Ces trois ouvrages de Jean de Saint-Amand ont évidemment eu du succès dans l'école. Au temps même où le célèbre chirurgien d'Avignon les consulte, on les commente à Paris; et, dans le XVe siècle, Jacques Desparts (*Jacobus de Partibus*), l'infatigable commentateur d'Avicenne, y puise des renseignements; la *Summula,* qui est de Desparts, et que Chomel attribue par erreur à Jean de Saint-Amand, a fait de nombreux emprunts aux livres de ce dernier. Mais, après tout, ces livres ne sont pas autre chose que des commentaires et des résumés, travail de compilation, et non de recherche originale. Recommandés par des qualités réelles, pendant deux siècles ils ont été recherchés des médecins, et feuilletés dans l'école, tant que l'école elle-même n'est pas sortie de l'ordre d'idées qui les avait inspirés. Mais ils ont cessé d'avoir un rôle dans l'enseignement, et sont devenus de simples monuments de l'histoire médicale, quand le génie moderne, après la longue élaboration du moyen âge et de la scolastique, s'est senti assez fort pour entreprendre sans aucun intermédiaire l'étude de la nature.

É. L.

MICHEL DE ROUBAIX

ou DE BRABANT,

GRAMMAIRIEN.

MORT VERS 1300.

Nous n'avons trouvé le nom de ce grammairien ni dans la Bibliothèque de Foppens, ni dans les Mémoires littéraires de Paquot, ni dans aucun des ouvrages où l'on a recueilli des documents sur les écrivains belges.

Seulement, dans les catalogues de Sander, parmi les manuscrits de l'abbaye des Dunes, nous remarquons ce titre: *Michael de Morbosio. Liber inscriptus: Modi significandi.*

Bibl. belgica msta, part. I, p. 205.

Du Cange, au nombre des auteurs dont il s'est servi pour son Glossaire latin, en comprend un qu'il désigne ainsi: *Michael de Hombasio, forte pro de Morbosio, ut mox, de Modo significandi, in biblioth. Sangerman., cod.* 530. Par ces mots, *ut mox*, il renvoie à l'article de Sander, qu'il transcrit en effet plus bas.

Index auctorum, p. xlvj.

Vient ensuite Fabricius, qui, n'ayant vu ni l'un ni l'autre des deux manuscrits, se contente de rappeler l'un et l'autre titre d'après ces deux témoignages, et ne s'occupe point de les accorder.

Bibl. med. et inf. ætat., t. V, p. 75, 76.

En faisant des recherches pour essayer de résoudre cette difficulté, nous avons heureusement retrouvé l'ancien manuscrit 530, consulté par l'auteur du Glossaire, et qui porte maintenant, à la Bibliothèque royale de Paris, dans le fonds latin de Saint-Germain-des-Prés, le n° 1465. C'est un recueil in-4° sur parchemin, qui paraît être de la fin du XIII[e] siècle, et dont les gardes sont couvertes de pièces d'une main plus récente, parmi lesquelles il y en a de datées de 1328 et de 1339. Outre le traité indiqué par du Cange, ce volume renferme quelques fragments anonymes sur la grammaire, d'après le grand ouvrage de Priscien, et surtout d'après ceux d'Évrard de Béthune et d'Alexandre de Villedieu: *Cum apud Ebrardum et Alexandrum de grammatica Prisciani breuiter et utiliter sit tractatum,* etc. On remarque, à la suite de ces frag-

Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 129-139; t. XVIII, p. 202-209.

Fol. 40-47.

Fol. 48-109.

ments, des gloses assez étendues sur les hymnes de l'Église : comme le texte accompagne partout le commentaire, ce manuscrit mériterait d'attirer l'attention de ceux qui, comme M. Adalbert Daniel, font une étude particulière des chants liturgiques. En tête du volume est l'ouvrage de Michel, précédé de ce vers, *Ne scribam uanum, duc, pia Virgo, manum,* et suivi de cette souscription, qui se lit au bas de la seconde colonne du trente-huitième feuillet : *Expliciunt Modi significandi compositi a magistro Michaele de Robasio.* Nous ne voyons, dans un petit signe assez confus, placé au-dessus de la première syllabe de ce dernier mot, rien qui autorise à lire *Hombasio* ou *Morbosio,* rien qui puisse faire préférer la forme *Rombasio,* qu'on a proposée aussi au commencement du manuscrit même; rien, enfin, qui nous empêche de donner à l'auteur le nom de Michel de Roubaix.

Thesaur. hymnologicus; Leipzig, 1841-1846, 3 vol. in-8°.

Fol. 4-38.

Mais ce n'est point là le seul manuscrit de cet ouvrage que nous offre la Bibliothèque royale : un autre fait partie d'un recueil de l'ancienne Sorbonne, coté autrefois 1183, aujourd'hui 940, grand in-folio sur parchemin, de la fin du XIII[e] siècle, où, à la suite d'un traité sur le même sujet, et portant ce titre, *Summa modorum significandi,* par Siger de Courtrai, commence, écrite de la même main avec un titre semblable, la Somme de Michel, appelé cette fois Michel de Brabant : *Summa modorum significandi mag. Michael de Brabancia.* Ce nom de *Michael* a été gratté; on aura cru peut-être, d'après des exemples analogues, qu'il n'avait d'autre origine que cette phrase de la première colonne : *Ut patet in his uocibus, Homo, uel asinus, Michael, uel Robertus, et in quibuscumque aliis,* etc. La copie est incomplète à la fin, mais il n'y manque guère qu'un feuillet, comme on en peut juger par le manuscrit de Saint-Germain ; car les deux exemplaires, malgré quelques différences dans les règles ou dans les exemples, sont généralement identiques. Il est, par conséquent, difficile, quoique Roubaix ne soit pas en Brabant aujourd'hui, que Michel de Roubaix et Michel de Brabant ne soient pas le même écrivain.

Fol. 8-18.

Ci-dessus, p. 116.

Nous traduisons le préambule d'après nos deux copies, mais en nous conformant surtout à celle de Saint-Germain, qui nous semble plus correctement transcrite : « Comme (1) « le veut le philosophe au début du second livre de la

Aristotel., Metaphys., I minor, c. 1, t. II, p. 993.

(1) *Secundum quod uolt philosophus in principio secundi Metaphysice,*

« Métaphysique, ce que l'homme seul peut trouver de la « connaissance de la vérité en cette vie, est bien peu de « chose; mais il n'en avoue pas moins lui-même que toutes « nos sciences ont été successivement inventées par le travail « commun de tous les sages, et que le dernier est toujours « parvenu, en y réfléchissant, aux découvertes que son pré- « décesseur n'avait pu faire. Nos vénérables aïeux s'étant « donc appliqués soigneusement, pour notre utilité, à dé- « terminer les parties du discours et leurs modes essentiels ou « accidentels, ce qui est à peu près toute la grammaire, « étude qui doit précéder celle des sciences philosophiques, « dans lesquelles consiste le plus vif et le plus sincère plaisir « de notre vie; prié par mes amis, quoique trop peu digne « de leur confiance, de faire un petit ouvrage sur ces parties « du discours et sur leurs divers modes, je vais, avec l'aide « de Dieu, employer à ce travail les faibles ressources de mon « esprit, recueillant presque partout les leçons des autres, « essayant quelquefois de les expliquer, afin que ceux qui « viendront après nous soient tenus de demander pour moi « à notre Créateur qu'il daigne, par l'intercession de sa sainte « mère, m'admettre dans sa béatitude céleste, véritable terme « où doivent tendre, comme disent le philosophe et ses dis-

id quod solus homo inuenire potest de cognitione ueritatis in hac uita, ualde modicum est; uerumtamen, secundum mentem eius, omnes scientie nostre per commune adiutorium omnium philosophantium tanquam per additamentum sunt adinuente, ita quod speculando semper posterior adinuenerit id quod eius predecessor adinuenire non potuit. Cum ergo reuerendi patres nostri circa partes orationis et earum essentiales et accidentales modos significandi, ad nostram utilitatem, inueniantur diligenter laborasse, in quibus consistit melior et maior pars grammatice, philosophicarum disciplinarum studia pretermittendo (leg. *studio premittenda*), *in quibus in hac uita sincerissima summaque consistit delectatio: ego rogatus, et ad preces sociorum meorum, licet indignus, ad presens minimum opusculum faciens, circa huius partes orationis cum suis modis significandi fideliter intendo laborare, prout paupertas mei ingenioli, mediante diuino adiutorio, poterit sustinere, uestigia aliorum in plerisque imitando, et in aliquibus eorum obscuritates explanando, ut uiuentes in posterum teneantur Creatorem nostrum adorare, quatenus me dignetur, precibus sue matris piissime, cum beatis suscipere, ad quod, secundum mentem philosophi et aliorum philosophantium, tendit, tanquam in finem ultimum, omnis actus humanus. In primis tamen precor omnes, infimos, mediocres et maiores, quod si quid minus sufficiens a me fuerit expressum, quatenus mee insufficientie patienter et benigne sit indultum: scimus enim quod in omnibus bene agere et in nullo deuiare, potius diuinitatis quam humanitatis est.*

« ciples, toutes les actions des hommes. Je conjure en même « temps tous ceux qui me liront, les petits, les moyens et les « grands, que s'ils trouvent ici quelque défaut, ils le par« donnent avec patience et bonté à mon insuffisance; car nous « savons que bien faire en tout et ne jamais se tromper, n'est « pas de l'homme, mais de Dieu. »

L'auteur est donc le premier à nous avertir qu'il n'a d'autre prétention que de reproduire fidèlement et quelquefois d'expliquer les observations déjà faites avant lui. On s'aperçoit, en effet, que, non content de suivre les traces de Donat et de quelques autres qu'il a cités, il cherche encore ailleurs ses éléments d'analyse grammaticale. La forme a, dans tout son livre, la sécheresse et la monotonie qui étaient alors inséparables de l'enseignement des écoles. Après avoir défini fort longuement, et avec une subtilité tout aristotélique, ce qu'on entend par *vox*, *dictio*, *oratio*, le maître procède invariablement de cette sorte : *Consequenter dicendum est de partibus orationis; consequenter dicendum est de modis accidentalibus*, etc. Il ne faudrait pas croire, malgré cet appareil, que toutes les idées de l'ouvrage soient bien rigoureusement déduites les unes des autres; car on sait trop que les livres qui sont restés les plus soumis à cet ordre artificiel sont loin d'être les plus méthodiques.

Nous retrouvons la marche habituelle de tous les traités de grammaire dans les préceptes sur le nom, le pronom, le verbe, l'adverbe, la conjonction, la préposition, l'interjection; mais les règles de Donat, qui, dans ses commentateurs anciens, ne cessent pas encore d'être simples et claires, sont entravées à tout moment ici de tant d'incidents et de distinctions, qu'il est déjà facile de pressentir de quels nuages pourra s'envelopper un jour ce qu'on appelle la grammaire philosophique. L'auteur a beau répéter cette formule, qui est encore une de ses transitions : *Ad faciliorem igitur euidentiam participii in primis est aduertendum; ad majorem igitur prepositionis euidentiam in primis diligenter est aduertendum; ad faciliorem igitur interiectionis euidentiam*, etc., la lumière de l'évidence peut rarement pénétrer cet épais rempart d'argumentations et de chimères. Nous ne sommes pas sûrs que ceux qui faisaient une si pénible étude des éléments du langage en devinssent des dialecticiens plus habiles; mais il est à peu près certain qu'ils n'y apprenaient pas à mieux écrire et à mieux parler.

L'ouvrage se termine ainsi : *De interiectione igitur et de omnibus modis eius significandi tam essentialibus quam accidentalibus, et per consequens de modis significandi omnium partium orationis, illa, que dicta sunt, ad presens uobis sufficiant.*

Nous regrettons de n'avoir trouvé dans ce manuel, qui paraît n'avoir été lu de personne depuis des siècles, ni quelque renseignement plus positif sur l'auteur que la phrase où se lit le nom de *Michael,* ni surtout la preuve qu'on pouvait l'appeler indifféremment *Michael de Robasio* et *Michael de Brabantia.* Il semble, toutefois, que cette preuve nous soit suffisamment fournie par les deux manuscrits qui désignent, chacun à sa manière, pour l'auteur d'un seul et même ouvrage, Michel le Brabançon, comme nous avons cru retrouver, dans Siger de Courtrai, Siger de Brabant.

Ci-dessus, p. 100.

S'il était nécessaire d'ajouter à ce que nous avons conjecturé plus haut sur le sens étendu qu'avait alors cette dénomination de Brabant, nous oserions dire qu'on n'a peut-être pas encore assez remarqué cette incertitude des limites de plusieurs contrées dans la géographie du moyen âge. Déjà nous avons rappelé combien d'exemples prouvent que le nom de Provence s'appliquait à presque tout le midi de l'ancienne Gaule. La Brie, sous le nom de Brie française, s'avançait assez dans le nord-est de l'Ile-de-France, puisque le pape Martin IV, né à Montépilloi, près de Senlis, ne s'en appelait pas moins Simon de Brie. Nous pourrions multiplier les textes qui nous engagent à croire que la Belgique d'aujourd'hui était comprise en très-grande partie dans le nom de Brabant. L'historien Thomas de Walsingham, racontant l'arrivée du roi d'Angleterre, Édouard III, à Anvers en 1339, et ses prétentions sur la Flandre, dit qu'il vient d'entrer en Brabant. Les *Brabantiones,* ces routiers, ces cottereaux, qui sortaient des diverses peuplades belges jusqu'au Rhin, et même des races allemandes, attestent aussi quelle étendue on donna longtemps à ce nom générique de Brabançons. De nos jours enfin, la révolution *brabançonne,* comme on l'appelait, n'a pas eu d'autres bornes que le pays qui a repris le nom de Belgique. L'exemple de Michel de Roubaix, appelé aussi *de Brabantia,* pourra contribuer désormais à établir ce fait géographique et grammatical : ceux qui le liront trouveront peut-être que c'est là son seul mérite. V. L. C.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 95, 434.

Ci-dessus, p. 15.

Ap. Camden. Anglica, Hibernica, etc., p. 143.

Du Cange, Glossar. lat., t. I, col. 1264.

VERS 1300.

AIMERIC PICAUDI DE PARTHENAI.

CANTIQUE ET ITINÉRAIRE

DES PÈLERINS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE.

Un cantique en l'honneur de saint Jacques de Compostelle, conservé dans les manuscrits sous le nom d'Aimeric Picaudi, de Parthenai-le-Vieux, et un itinéraire des pèlerins qui allaient en Galice, nous fourniront l'occasion de faire voir, par quelques preuves nouvelles, comment ce pieux voyage vint du même esprit qui enfanta les croisades, et comment les pèlerins pacifiques de Saint-Jacques semblent avoir été longtemps les auxiliaires des pèlerins armés de Jérusalem.

De vita Caroli Magni et Rolandi, ed. Ciampi, p. 3.—Wassebourg, Gaule Belgique, fol. CXLII v°.—Lenglet Dufresnoy, Apparitions, t. I, p. cxxxvij, etc.

Selon d'anciens récits, Charlemagne, fatigué de vaincre ou de convertir les infidèles, ne songeait plus qu'au repos, lorsqu'il aperçut dans le ciel un chemin d'étoiles, commençant à la mer de Frise, passant de là, dit-on, entre la France et l'Aquitaine, et traversant la Gascogne, le pays Basque, la Navarre et l'Espagne jusqu'en Galice, où le corps de saint Jacques était encore inconnu. Déjà pendant plusieurs nuits il avait admiré cette route étoilée, sans comprendre pourquoi elle s'offrait à ses yeux, lorsqu'il vit enfin un beau chevalier, et l'entendit qui lui disait : « Que désires-tu, mon fils ? » — « Sire, qui es-tu ? » dit Charlemagne. — « Je suis, répondit « l'apparition, Jacques l'apôtre, fils de Zébédée, frère de Jean « l'évangéliste, choisi avec lui sur la mer de Galilée pour « prêcher la foi aux nations, frappé ensuite par le glaive d'Hé« rode, et dont le corps est caché au fond de la Galice, oppri« mée honteusement par les Sarrasins. C'est à toi de me « délivrer des mains des Moabites. Ce chemin d'étoiles que « tu as vu dans le ciel t'indique la route que tu dois suivre « à la tête d'une nombreuse armée, et que suivront après « toi tous les peuples, en chantant les louanges de Dieu et les « miracles des saints. »

Tel est, à peu près, soit dans le texte latin, soit dans

XIII SIÈCLE.

les Grandes Chroniques de Saint-Denis, le début du livre attribué à l'archevêque Turpin, de ces vieilles fables que le respect dont les environnèrent plusieurs siècles n'a pas empêché les Bénédictins de juger avec sévérité. On pourrait aussi rechercher, sur leurs traces, en comparant les diverses copies de cette singulière légende, quelles interpolations sont venues d'âge en âge l'accroître et la défigurer. Peut-être ne trouverait-on point nécessaire de conclure que tout l'ouvrage soit originaire d'Espagne; mais c'est probablement d'Espagne, ou du moins des partisans et des promoteurs du pèlerinage en Galice, que viennent presque toutes ces additions plus modernes, où on le place sous la protection du grand nom de Charlemagne, proclamé dès lors vainqueur des Sarrasins, bientôt même conquérant de Jérusalem, et dont quelques-unes ne semblent que du XIIe ou du XIIIe siècle, lorsque déjà la voie lactée s'appelait le chemin de Saint-Jacques.

Éd. de M. P. Paris, t. II, p. 207, 228, 281. Hist. litt. de la Fr., t. IV, p. 205-216.

Il se rencontre encore, dans nos riches bibliothèques, plusieurs manuscrits que les pèlerins de ce temps-là emportaient dans leur long voyage jusqu'en Espagne, et qui, sans être composés toujours des mêmes pièces, rassemblent d'ordinaire, avec les Gestes de Charlemagne enrichis de tous les suppléments en l'honneur de saint Jacques, l'histoire de la Translation du saint, celle de ses Miracles, les reliques à visiter et les hymnes à chanter sur la route.

Ces deux dernières parties du manuel des pèlerins, les hymnes et l'itinéraire, nous paraissant moins connues que les autres, et n'ayant été ici l'objet d'aucune notice, nous avons réservé pour la fin du siècle, à cause de l'incertitude des dates, l'examen de quelques-uns de ces textes, qu'on pourra juger instructifs, et qui ne nous semblent pas avoir été publiés.

Quand le moment était venu où devaient partir pour la Galice ceux qui avaient à accomplir un vœu, une pénitence, une sentence du juge, ou simplement à satisfaire leur dévotion, peut-être même leur curiosité, ils se réunissaient en longues troupes, et, avec l'escarcelle et le bourdon bénits, s'acheminaient sous la conduite de quelque prêtre du diocèse ou de quelque solitaire révéré dans la contrée, chantant des hymnes qui étaient le plus souvent rédigés en latin. C'est un de ces cantiques, sous le nom d'Aimeric Picaudi, de Parthenai-le-Vieux, que nous ont transmis des manuscrits du XIIIe siècle.

CANTIQUE.
Glossar. suppl. Carpent., t. IV; Ind. auct., p. v.

Du Cange, en désignant un *Aimericus Picaudi* comme auteur d'un chant latin rimé en l'honneur de l'apôtre saint Jacques, renvoie au manuscrit 608 de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. Nous avons retrouvé, en effet, à la Bibliothèque royale de Paris ce recueil, qui porte aujourd'hui le n° 1306 du fonds de Saint-Germain, et, parmi les pièces qu'il comprend, le *Rhythmus* d'Aimeric. Mais cette copie n'est point la seule : sans parler des autres qui peuvent s'en conserver à Paris et ailleurs, il est reproduit, avec le nom du même auteur, dans un manuscrit de l'ancien fonds, coté 3550. La comparaison de ces deux textes, qui semblent être du XIII[e] siècle, nous aidera tout à l'heure à fixer la vraie leçon de ce petit ouvrage, resté inédit jusqu'à présent.

Fol. 80.

Fol. 143.

Ms. 3550, fol. 147 v°. — Ms. 1306, fol. 81 v°.

Aimeric Picaudi, c'est-à-dire fils de Picaud, quoique les deux exemplaires l'appellent aussi *Aimericus Picaudus*, paraît avoir été Poitevin. Le manuscrit 3550 lui donne pour surnom, d'abord *de Partuniaco;* ensuite, *de Partiniaco ueteri,* et le manuscrit de Saint-Germain, qui l'appelle de même la seconde fois, avait commencé par dire *de Particiniaco ueteri :* à travers ces altérations, nous pouvons toujours reconnaître Parthenai-le-Vieux, à dix lieues environ de Poitiers, dans un pays alors renommé par sa dévotion pour saint Jacques.

Un acte conservé dans les deux manuscrits, et qui se trouve encore dans quelques autres recueils semblables, devrait nous en apprendre davantage : c'est la lettre d'un pape nommé Innocent, lettre confirmée par le témoignage et la signature de plusieurs cardinaux, où le livre du pape Calliste, que le Poitevin Aimeric Picaudi de Parthenai-le-Vieux, appelé aussi Olivier d'Ysanville de Sainte-Marie-Madeleine de Vezelai, et Giberge de Flandre, sa femme, ont donné à saint Jacques de Galice, pour le rachat de leur âme, est recommandé à la vénération de tous les fils de l'Église, et où l'on menace d'anathème quiconque viendrait à inquiéter sur la route de Saint-Jacques les porteurs de ce livre, ou à l'enlever de la basilique de l'apôtre (1).

Mariana, de Adv. B. Jac., p. 23, legit *quem etiam*, omisso *dicitur.*
Ms. 1306, fol. 81 v°, *Yscami.. Uizilico.*

(1) Nous transcrivons le texte du ms. 3550, fol. 147 : *Epistola domini pape Innocentii. Seruus seruorum Dei uniuersis Ecclesie filiis salutem et apostolicam benedictionem in Christo. Hunc codicem, a domino papa Calixto primitus editum, quem Pictauiensis Aimericus Picaudus de Partiniaco ueteri, qui etiam Oliuerus de Ysani uilla Sancte Marie Magdalene de Uirziliaco dicitur, et Giberga Flandrensis socia eius, pro animarum suarum*

On ne peut guère douter que le livre dont il s'agit ici, ne soit l'histoire de la translation et des miracles de saint Jacques le Majeur, attribuée longtemps au pape Calliste II, copiée tout au long dans nos deux manuscrits, et qui a été autrefois appréciée dans le dixième volume de cet ouvrage. Mais quel est ce pape Innocent? De là dépend la date qu'on pourrait assigner, avec une sorte d'apparence, à Aimeric de Parthenai. Le père Mariana, qui transcrit cet acte, et bien d'autres de la même valeur, dans son étrange dissertation sur l'arrivée de saint Jacques en Espagne; Casimir Oudin, qui apporte plus de critique à l'examen des mêmes questions; Florez, qui cite et approuve la bulle, croient qu'elle porte le nom d'Innocent II, pape entre 1130 et 1143. Comme les manuscrits que nous avons sous les yeux n'ajoutent point non plus le chiffre, il serait peut-être permis d'hésiter encore entre Innocent III, de 1198 à 1216, et Innocent IV, de 1243 à 1254. L'apostille des cardinaux est si fautive et si variable dans les diverses transcriptions, qu'elle n'est d'aucun secours pour fixer une date. Tous ces doutes ont pu contribuer à faire garder jusqu'à présent le silence sur l'auteur du *Rhythmus*. Il y a lieu de croire que les savants se seraient appliqués davantage à les résoudre, si la plupart des pièces comprises dans ces manuscrits et ceux qui leur ressemblent, n'avaient pas été reconnues depuis longtemps comme autant d'œuvres supposées.

T. X, p. 532-536.

Mariana, de Adv. B. Jac., ap. Tract. VII, p. 23.

Oud., Scriptor. eccles., t. II, col. 1008.

España sagrada, t. III, p. 120, 410.

On a conjecturé qu'elles pouvaient avoir pour auteur le bienheureux Jean, premier abbé de Bonneval, et depuis évêque de Valence. Aimeric Picaudi, si bien recommandé par la lettre pontificale, n'aurait-il pas quelque droit d'être compté aussi parmi ceux qui ont pu tremper dans ces pieux mensonges? Nous le croirions, si tous les titres qu'on lui donne ne paraissaient être ceux d'un puissant seigneur. La leçon que préfère Mariana, sans doute d'après son manuscrit de Saragosse, *quem etiam*, en supprimant plus bas *di-*

Hist. litt. de la Fr., t. X, p. 534.

redemptione sancto Jacobo Galetianensi dederunt, uerbis ueracissimum, actione pulcherrimum, ab heretica et ab apocrypha prauitate alienum, et inter ecclesiasticos codices authenticum et carum fore auctoritas nostra uobis testificatur: excommunicantes et anathematizantes, auctoritate Dei patris omnipotentis et Filii et Spiritus sancti, illos qui eius latores in itinere sancti Iacobi forte inquietauerint, uel qui ab eiusdem apostoli basilica, postquam ibi oblatus fuerit, injuste illum abstulerint, uel fraudauerint. Ualete.

Ibid., *canum ... excommunicans.... anathematizans.*

Ibid. deest *uel fraudauerint.*

citur, fait disparaître une partie des difficultés, et il ne resterait plus alors qu'à chercher quels peuvent être Olivier d'Ysanville et sa femme Giberge de Flandre. Mais quand même, conformément à nos manuscrits, et malgré ce qu'il y a d'improbable dans cette accumulation de noms, Aimeric et Olivier ne seraient qu'un seul personnage, on pourrait toujours, non pas le regarder comme l'auteur des longs écrits d'une origine incertaine qui remplissent ces recueils, mais lui laisser du moins, sans trop d'invraisemblance, un ouvrage plus court et plus facile, ces quarante-quatre vers conservés sous son nom :

Ad honorem Regis summi, qui condidit omnia,
Uenerantes iubilemus Iacobi magnalia;
De quo gaudent celi ciues in suprema curia,
Cuius festa gloriosa meminit Ecclesia.

Super mare Galilee omnia postposuit;
Uiso rege, ad mundana redire non uoluit;
Sed post illum se uocantem pergere disposuit,
Et precepta eius sacra predicare studuit.
Hermogeni et Phileto Christi fidem tribuit,
Et Iosiam baptizavit, et uim egro prebuit.

Olim Ihesum transformatum uidit patris numine,
Pro quo mortem ab Herode sumpsit fuso sanguine.
Cuius corpus sepelitur in terra Galecie,
Et petentes illud digne sumunt uitam glorie.

Iam per totum fulget mundum diuinis miraculis :
Qui uiginti uiros olim soluit ab ergastulis,
Scedulaque peccatoris deleta apparuit;
Matris natum iam defunctum ad uitam restituit.
Hic defunctum urbi sue a Cisera detulit,
Quem bis senas per dietas una nocte contulit.
Hic suspensum post triginta dies uite reddidit,
Et Frisonum ferro tectum de abysso eruit,
Presulemque mari mersum in naui instituit.
Uim uincendi Turcos uiro apostolus tribuit.
Peregrinum mari mersum per uerticem tenuit.
De excelsa arce saltans uir sanus ereptus est;
Per crusille tactum miles saluti redditus est;
Sanitati post uindictam Dalmatius datus est;
A prostrata arce sane mercator egressus est.
Militemque custodiuit a suis sequentibus;
Liberauit uirum egrum pressum a demonibus;
Peregrino pictauensi asinumque tradidit,
Interfectum a se ipso ad uitam restituit,

Et altaris ualuas clausas comiti aperuit,
Stephanoque seruo Dei ut miles apparuit.
Uirum captum comes spatha ledere non potuit.
Hic contractum membris raptum erexit humiliter;
Uinculatum solvit uirum tredecies dulciter.

Hec sunt illa sacrosancta diuina miracula,
Que ad decus Christi fecit Iacobus per secula.
Vnde laudes Regi regum soluamus alacriter,
Cum quo leti mereamur uiuere perenniter.
Fiat, amen, alleluia, dicamus solemniter,
E ultreia esus eia decantemus iugiter.

« A l'honneur du Roi suprême, créateur de toutes choses, célébrons « avec joie et vénération les grandeurs de Jacques, qui habite avec les « citoyens du ciel, et dont l'Église perpétue la glorieuse fête.

« Dès qu'il eut, sur la mer de Galilée, reconnu le Roi de l'univers, il « abandonna tout pour se rendre aux ordres du maître, et il se mit à prê- « cher ses saintes lois. Il enseigna la foi nouvelle à Hermogène et à Filétus, « il baptisa Josias, il guérit un malade.

« Il vit ensuite le Fils transfiguré par la puissance du Père, et mourut « pour lui sous le glaive d'Hérode. Son corps est enseveli dans la terre de « Galice, et ceux qui le visitent dignement commencent une vie de gloire.

« Depuis longtemps ses divins miracles le font briller par toute la terre. « A sa voix, vingt captifs sont délivrés; le billet où un pécheur a confessé « son crime, est effacé; une mère voit revivre son fils déjà mort. Un pè- « lerin, qui vient d'expirer, est transporté par lui de Cize à Compostelle, « et fait, en une seule nuit, douze jours de marche. Un autre, pendu in- « justement, ressuscite au bout d'un mois. Le Frison, tout bardé de fer, « est arraché à l'abîme; le prélat noyé se retrouve vivant sur son vaisseau. « C'est le même apôtre qui donne à un chevalier la force de vaincre les « Turcs. Il retient par les cheveux le pèlerin qui allait périr dans les flots; « il garantit de la mort celui qui s'était élancé du haut d'une citadelle. En « touchant la croix de saint Jacques, un homme d'armes est sauvé; un « Dalmate est racheté de l'esclavage et guéri; un marchand sort sans péril « d'une haute tour, qui s'abaisse d'elle-même; un combattant est soustrait « à la foule des ennemis qui le poursuivent. Le même saint a chassé les « démons du corps d'un possédé, a rendu son âne à un pèlerin du Poitou, « a fait revivre celui qui s'était tué lui-même, a ouvert à un comte les portes « fermées de l'autel, et s'est fait voir, sous l'armure d'un chevalier, à « Étienne, serviteur de Dieu. Grâce à lui, le comte vainqueur n'a pu « blesser son prisonnier de son épée; le paralytique s'est levé et a marché; « un autre captif a vu briser ses chaînes treize fois.

« Voilà les miracles sacrés qu'a faits Jacques, pour la gloire du Christ, « à travers les siècles. Que nos chants d'allégresse en remercient le Roi « des rois, près de qui nous souhaitons d'obtenir l'éternelle vie. Disons so- « lennellement, *Fiat*, *amen*, *alleluia*, et ne cessons de chanter, *Ultreia* « *esus eia*. »

Le poëte, si l'on peut ainsi nommer celui qui a fait ces

rimes latines, se contente presque d'y abréger fidèlement le récit de la translation de saint Jacques et celui de ses miracles, ces productions équivoques du XII[e] siècle, qu'on s'arrachait déjà, pour les transcrire, au temps de Guibert de Gemblours, mort en 1208, et pour lesquelles nos pieux prédécesseurs témoignent fort peu d'estime, malgré la prétendue lettre du pape Innocent, où le prétendu livre du pape Calliste est déclaré *verbis veracissimus*, *inter ecclesiasticos codices authenticus*. Nous en retrouvons dans les vers d'Aimeric les principaux personnages, les trois disciples que saint Jacques le Majeur eut à Jérusalem, l'évêque Hermogène, l'archidiacre Filétus, et Josias, le sénéchal d'Hérode, *Herodis dapifer*. Des neuf autres (car il en eut douze), il en laisse deux en Espagne, où il était venu, dit-on, prêcher l'Évangile ; et les sept qui l'accompagnent à son retour en Judée, rapportent son corps en Galice après son martyre. Là commence la longue suite des miracles qui doivent signaler sa puissance : les vingt prisonniers espagnols qu'il arrache aux fers des Moabites ou des Sarrasins ; l'histoire de ce pénitent Italien qui, n'ayant pu trouver nulle part l'absolution pour un crime qui paraissait irrémissible, vient à Compostelle, dépose sur l'autel un billet où il fait l'aveu du crime, et le voit tout à coup effacé, dans ce billet mystérieux, par l'intercession de saint Jacques; le jeune Français de quinze ans, né en 1108, ressuscité et rendu à sa mère; le pèlerin venu de Lorraine, qui meurt sur la route, à Cize, au pied des Pyrénées, et que le saint lui-même transporte à cheval jusqu'à son église de Galice, en faisant, dans l'intervalle d'une nuit, le chemin de douze jours; le pèlerin d'Utrecht pendu comme coupable, et revenant à la vie trente jours après, parce qu'il n'avait point mérité d'être pendu, fait raconté aussi par Vincent de Beauvais, Césaire d'Heisterbach, et à peu près de même par Marineo de Sicile; tant d'autres témoins, pris dans toutes les nations, de la bienveillance du saint pour les pèlerins de Compostelle.

Il y aurait eu lieu de s'étonner que, parmi ce grand nombre de dévots voyageurs, le chantre de saint Jacques oubliât ses compatriotes du Poitou : il s'en garde bien, et il fait allusion, dans un de ses vers, à la merveilleuse aventure du Poitevin qui, l'an 1100, sous le célèbre comte de Poitiers Guillaume IX, parti avec sa famille pour le pèlerinage de Galice, et devenu veuf à Pampelune, dépouillé ensuite de

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 566-570. — Reiffenberg, Bullet. de l'Academ. de Bruxelles, t. IX, n. 10; Ann. de la biblioth. de Belg., t. VII, p. 60.
Hist. litt. de la Fr., t. X, p. 533.
Ms. 3550, fol. 14.
Fol. 30.
Fol. 32.
Vincent. Bellovac., Spec. histor., l. XXVI, c. 31. — Cæsar. Heisterbach., de Miraculis, l. II, c. 10.
Fol. 33.
Fol. 35.
St-Jean-Pied-de-Port. — Voy. Vinc. Bellovac., ibid., c. 32. — M. Reinaud, Invas. des Sarrasins, p. 91.
Fol. 38.
Specul. hist., l. XXVI, c. 33. — De Mirac., l. VIII, c. 58. — De reb. hisp., l. V, ap. Hisp. illust., t. I, p. 349.
Fol. 39 v°.
Vinc. Bellovac., l. c., c. 33.

tout par son hôte, même de la bête de somme qui portait ses deux petits enfants, rencontre un habitant de Compostelle assez bon pour lui prêter son âne, parvient ainsi jusqu'à la ville sainte, reconnaît son bienfaiteur dans saint Jacques lui-même, et s'aperçoit, à son retour chez lui, qu'un ange avait pris la forme d'un âne pour lui rendre possible l'accomplissement de son vœu. Le copiste du manuscrit de Saint-Germain, où l'on ne trouve point ce vers, *Peregrino pictauensi,* etc., n'était certainement pas du pays.

Un des vers suivants, *Et altaris ualuas,* rappelle le miracle qui se fit à Compostelle en faveur d'un comte de Saint-Gilles, nommé Pons, qui, étant arrivé trop tard pour trouver encore ouvertes les portes, non pas de l'autel, mais de la chapelle où reposait le corps de l'apôtre, obtint, par son zèle et sa foi, qu'elles se rouvrissent d'elles-mêmes pour lui et pour deux cents autres chevaliers.

Fol. 56 v°.
Vinc. Bellovac., l. c., c. 40.

Au dernier vers, il semble d'abord que ces mots, *E ultreia esus eia,* n'aient aucun sens; ceux du manuscrit de Saint-Germain, *ultreia eus eia*, ne paraissent pas moins inintelligibles; et, en effet, on trouve ainsi quelquefois, à la fin des chants ecclésiastiques, de simples sons pour marquer le rhythme, de simples ritournelles qu'il ne serait point toujours prudent de vouloir expliquer. Millin s'est aperçu qu'il avait eu tort de chercher l'*évohé* des bacchantes dans les lettres du plain-chant, *e u o u a e,* qui représentent les voyelles de *seculorum amen.* Toutefois, parmi ces mots étranges, *Ultreia esus eia,* qui ne paraissent offrir que de vains sons, il y a le refrain d'un chant populaire des guerres saintes, que nous ne connaissons que par un chroniqueur milanais du XII[e] siècle, Landolphe de Saint-Paul (*cantilenam de Ultreia, Ultreia, cantaverunt*), et que nous retrouvons, sous la forme vulgaire, à la fin de chacun des couplets qu'on attribue à la dame de Fayel sur l'absence du châtelain de Couci, parti pour la Palestine :

Monum. ant., t. II, p. 350, 359.— Dict. des Beaux-Arts, t. I, p. 574. — Voy. Ferd. Wolf, Ueber die Lais, Sequenzen und Leiche, p. 26. 189.
Muratori, Scriptor. rer. ital., t. V, p. 473. — Ughelli, Ital. sacra, t. IV, col. 117.— Du Cange, Gloss. lat., t. VI, col. 1668. — Ferrari, de Acclamat., t. IV, c. 7, ap. Græv. Antiq. rom., t. VI, fol. 169.

Diex! quant crieront Oultrée!
Sire, aidiés au pelerin
Per cui sui espoantée;
Car felon sunt Sarrasin.

Quant au mérite littéraire de cette composition, qu'elle soit d'Aimeric ou de tout autre, il n'aura point été jugé, sans doute, d'un ordre fort élevé; on y aura reconnu seulement

Hist. du châtelain de Couci, publiée par Crapelet, p. xvij-xix

de la naïveté et de la précision : les miracles du saint y paraissent assez régulièrement enchâssés. On aura été frappé surtout du caractère guerrier d'un cantique répété en chœur par des pèlerins. Nous y voyons, non plus l'humble pêcheur du lac de Génésareth, mais le beau chevalier qui apparut à Charlemagne, le protecteur de l'ordre belliqueux que son nom a consacré; il vient en aide à tout homme d'armes dont la prière l'appelle; il lui donne la force de vaincre les Turcs, et, dans ce vers qu'on croirait ajouté plus tard, se montre déjà le chef perpétuel de l'Europe armée contre eux. Les pèlerins qui, en répétant ces vives litanies, trouvaient à se distraire des fatigues et des dangers d'un pénible voyage, devaient aimer à redire ainsi ce qu'avait fait le saint chevalier pour les fidèles de tout rang et de tout pays qui les avaient précédés sur cette route, et à chanter le héros céleste qui pouvait encore, dans un moment, combattre à leurs côtés. Vers les derniers mots, éclate enfin le cri militaire, *Ultreia!* C'est notre cri français, En avant, en avant! et un rapport de plus entre les pèlerins de Saint-Jacques et les guerriers des croisades.

Ms. 3550, fol. 145 v°. — Ms. 1306, fol. 37 v°.

Dans les deux manuscrits, on lit un autre *Rhythmus* en l'honneur du même saint, commençant par *Zebedei maiori filio,* et finissant, au cinquante-deuxième vers, par *Christo semper sit laus et gloria.* Mais ce poëme étant anonyme, et presque tous les autres ouvrages de ces deux volumes, ou portant le nom du pape Calliste, ou étant du nombre de ceux qui passaient pour être de lui, tels que le livre de la Translation des reliques de saint Jacques, celui de ses Miracles, et les Gestes de Charlemagne, par Turpin, où le saint apparaît au héros pour l'appeler en Galice, comme plus tard on le fait apparaître au roi Ramire I[er] avant la bataille de Clavijo, il n'y a point de raison pour ne pas compter aussi ces vers rimés parmi les œuvres douteuses qu'on met sous son nom. Telle était, du moins, l'opinion des rédacteurs du Catalogue imprimé de la Bibliothèque royale, qui désignent ainsi cet article du manuscrit 3550 : *Callisti papæ Rhythmus de eodem.* Il est vrai que ce poëme, inférieur même à celui d'Aimeric, et moins habilement employé à ne raconter qu'un ou deux miracles, paraît assez indigne de l'illustre pontife; mais il n'est certainement pas au-dessous de plusieurs des écrits qu'on a voulu honorer de son nom, et que nos prédécesseurs ont jugés avec cette critique rigoureuse qui n'a

Ms. 3550, fol. 76.

Mariana, l. c., p. 30. — Roseeuw St-Hilaire, Hist. d'Esp., t. II, p. 324, 502.

T. III, p. 433.

T. X, p. 532-536.

jamais consenti à prendre de mauvais ouvrages pour d'utiles services, ni de pieuses fraudes pour de bonnes actions.

ITINÉRAIRE.

Les reliques de saint Jacques le Majeur, dont il n'est question pour la première fois à Compostelle, selon les Espagnols eux-mêmes, qu'en 808 ou 816, vers le temps où s'affermissait tout à l'entour la domination des Arabes; ces reliques qui ont inspiré le chant qu'on vient de lire, n'avaient pas tardé, en effet, à devenir le but d'un des plus célèbres pèlerinages pour toutes les nations chrétiennes. Dans les deux manuscrits où se trouve ce chant, et auxquels doivent ressembler beaucoup d'autres manuscrits sous le nom du pape Calliste, une espèce de Guide à l'usage des pèlerins qui partaient pour l'Espagne, ouvrage anonyme et peu connu, dont les Bollandistes ne parlent pas plus que du cantique d'Aimeric de Parthenai, succède à la chronique du faux Turpin sur Charlemagne et aux pièces plus récentes qui l'accompagnent quelquefois, comme le miracle du comte Roland ou Rotoland qui, par une simple prière, fait tomber devant lui les murs de Grenoble; comme la relation, attribuée à Calliste, de la mort et de l'invention du corps de l'archevêque Turpin; comme l'histoire d'un chef sarrasin, nommé l'*Altumaior* de Cordoue (l'*Aumaçour* dans les Grandes Chroniques de France), qui vient ravager Compostelle, mais qui finit par se convertir; comme un chapitre enfin, qui est compté dans l'un des deux manuscrits pour le trente-septième de la chronique de Turpin, dirigé contre les peuples de Navarre, que l'on fait descendre de trois races infidèles, envoyées en Espagne par César: *Nauarra*, c'est-à-dire, selon l'auteur, *non uera progenies.* Se présente alors l'Itinéraire ou le Guide des pèlerins, avec ce titre: *De corporibus sanctorum qui in itinere sancti Iacobi requiescunt, que a peregrinis eius sunt uisitanda.* On ne sait pourquoi l'ancien Catalogue des manuscrits ne tient point compte de cet ouvrage, réellement distinct de celui du faux Turpin, quoiqu'il paraisse à peu près du même style et du même temps que plusieurs des chapitres qu'on lui prête. La notice sur Calliste II, en parlant des divers ouvrages attribués à ce pape, ou mêlés à ceux qui lui sont attribués, ne dit rien non plus de cet écrit, dont les chroniqueurs ont fait usage, et qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de nos antiquités.

C'est qu'on l'aura sans doute regardé comme faisant partie,

Ms. 3550, fol. 135 v°. — Ms. 1306, fol. 76.

Biblioth. de la Fac. de méd. de Montpellier, n. 142, 281, 78, 39, 139, 235, etc. Voy. Hænel, Catal. lib. mss., col. 230-246.

V. Hist. litt. de la Fr., t. IV, p. 207, 210. — Lebeuf, Acad. des Inscr., Hist., t. XXI, p. 140. — Caylus, ibid., t. XXIII, Hist., p. 237.

Alberic., Chronic., part. I, p. 161. V. Reiffenberg sur Ph. Mouskés, t. II, p. 6, etc.

T. II, p. 290, éd. de M. Paris.

Ms. 3550, fol. 135.

T. III, p. 433.

Hist. litt. de la Fr., t. X, p. 532-536.

Alberic., Chronic., part. I, p. 149, etc.

ou de la légende sur Charlemagne, ou de la relation des Miracles de saint Jacques. Cette dernière opinion était généralement adoptée en Espagne au temps du père Mariana, qui avait reçu de Saragosse un manuscrit sous le nom de Calliste, divisé en trois livres, le premier, *de Miraculis B. Jacobi;* le second, *de Translatione B. Jacobi;* le troisième, *de Itinere ad B. Jacobum.* Nous avons aussi ces trois livres mais le dernier est séparé des deux premiers par la longue transcription des *Gesta Caroli magni,* dont il est compté, dans la table, pour le trente-huitième chapitre. Mariana, qui admet le pape Calliste comme auteur des deux premiers, sauf quelques interpolations, ne peut se résoudre à lui laisser le troisième, et parce qu'il ne porte pas son nom comme les deux autres, et parce qu'il y a un peu trop de mensonges. Si le livre dont il parle était bien le même que le nôtre, nous pouvons dire qu'il ne renferme pas beaucoup plus de mensonges que tout ce qui le précède. Nous reconnaîtrons cependant volontiers, comme Mariana, qu'il a été écrit plus tard, et il nous semble qu'on ne pouvait guère le placer dans cette Histoire avant la fin du XIIIe siècle.

Loc. cit., p. 21.

Ms. 3550, fol. 75.

Puisque nous avons eu à consulter, sur une question littéraire, l'autorité de ce fameux jésuite, allégué avec vénération par son confrère Oldoini au sujet du pape Calliste II, nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter que son traité *de Adventu Jacobi apostoli Majoris in Hispaniam,* qu'on a présenté quelquefois comme une œuvre presque hardie, n'est, au contraire, qu'une très-humble apologie de l'opinion vulgaire; peut-être même est-ce quelque chose qui mérite encore moins de respect; car la conclusion paraît être, non pas que saint Jacques soit venu en Espagne, mais qu'il faut que, d'après le vœu du roi Ramire Ier, chaque arpent de terre espagnole paye annuellement un boisseau de blé à l'église de Compostelle. Un tel écrit peut être d'un bon religieux, et même, si l'on veut, d'un Espagnol qui tient aux vieilles traditions de son pays; mais il est certainement d'un mauvais critique, et semble assez peu digne d'un historien.

Ciac., Vitæ pontif., t. I, col. 945.

Loc. cit., p. 29.

Quelle que soit l'origine de l'Itinéraire de Saint-Jacques, outre ce qu'il nous apprend de la topographie de l'ancienne France, il peut encore nous intéresser par les nombreux témoignages qu'il va nous donner à son tour de ce rapport intime entre le pèlerinage de Galice et les expéditions

saintes; car le chemin qu'il fait suivre aux fidèles est comme une route militaire qui les mène d'abord à un champ de bataille, et où ils rencontrent presque à chaque pas les honneurs rendus à ceux qui ont jadis combattu les Sarrasins.

Ainsi, le pèlerin qui s'achemine par la route de Saint-Gilles, *per viam Ægidianam*, après avoir révéré, dans Arles, saint Trophime, saint Césaire, et à Trinquetaille, de l'autre côté du Rhône, la colonne encore teinte du sang de saint Genès, depuis qu'il y fut attaché et décapité comme martyr, et qu'il transporta de ses mains sa tête et son corps au delà du fleuve, jusque dans la basilique de Saint-Honorat où le corps repose, tandis que la tête, descendant le Rhône jusqu'à la mer, vint aborder, sous la conduite d'un ange, à la ville espagnole de Carthagène, qu'elle continue d'illustrer par des miracles; le pèlerin, après ces premières stations, doit aller voir, près de là, ce vaste champ des morts, *qui dicitur Aylis campis* (*Elysii campi*), si riche en vases de marbre, en sarcophages couverts de sculptures et d'inscriptions latines, ou écrites, dit l'auteur, dans des langues inexplicables, *dictatu inintelligibili;* et, comme ce champ funèbre possédait alors sept églises ou chapelles, on l'engage à y faire dire des messes, parce qu'il y a certainement là des confesseurs et des saints qui ne l'oublieront pas au jour du jugement.

Caput proprium manibus accipiens.... et corpus.

Millin, Voyage dans le midi de la France, t. III, p. 554.

Id., ibid., p. 513.

Dans un passage d'une des chansons de geste sur Guillaume au Court Nez, on pourrait voir une allusion à ce que dit ici de la plaine d'Élyscamps le manuel des pèlerins, ou du moins à leur usage de visiter cette plaine :

P. Paris, Manuscrits fr., t. III, p. 146.

V. Ariosto, Orlando, cant. XXXIX, st. 72. — Reiffenberg, sur Ph. Mouskés, t. II, p. 790.

Ains puis cel ior que Iesucrist fu nez
Ne fut tel chaples ne tel mortalités,
Come le ior en Aleschans sor mer.
Del sanc des cors fu toz vermeus li prés;
Encor le voient li pelerin assez
Qui à Saint-Iaque ont le chemin torné.

Une remarque faite par l'auteur de l'Itinéraire à l'occasion de ces tombeaux, c'est qu'il y a quatre saints qui n'ont jamais voulu quitter la place où on les avait ensevelis : saint Jacques, à Compostelle; saint Martin, à Tours; saint Léonard, à Limoges; saint Gilles, dans la ville qui porte son nom. Le roi de France Philippe, ajoute-t-on (c'est peut-être Philippe-Auguste, lui qui jurait par les os, le bras, la lance

XIII SIÈCLE.

Rec. des hist. de la Fr., t. XIX, p. 257, 263. — Chronique de Rains, p. 14, 45, 69, 138, 154, 158.

Gall. christ., t. VI, col. 580. —Vaissète, Hist. de Langued., t. I, p. 463.

Super Airaudum, al. *Astrambum*. Legend. *Arauram*, vel *Araurim*.

Gallia christ. t. VI, col. 708. —Vaissète, l. c. t. I, p. 58, 139, etc.

Gall. christ., t. XIII, col. 91. —Vaissète, l. c., t. II, p. 292.

Sponde, Annal. eccles. post Chr., ann. 44, n. 4.— Baluze, Vit. pap. avenion., t. I, col. 1332.

Gall. christ., t. I, col. 236; t. II, col. 893; instrum., col. 77.

Ibid., t. II, col. 1446.

Ad locum qui nuncupatur Angelicus. V. Gall. christ., t. II, col. 1096.

de saint Jacques), essaya autrefois de les faire transporter tous les quatre en France; mais il ne put jamais parvenir à les ôter de leurs tombeaux.

Lorsque le pèlerin suit la voie de Toulouse, *viam Tolosanam*, il faut qu'il visite le corps de saint Guillaume, l'intrépide compagnon de Charlemagne, celui qui convertit Nîmes et Orange à la foi chrétienne, et qui apporta le bois de la vraie croix dans la vallée de Gellone (à Saint-Guillem-du-Désert), où il se fit ermite, et où sa mémoire est célébrée le 5 des calendes de juin, c'est-à-dire le 28 mai: la date de chaque fête est rappelée ainsi presque partout, pour que rien ne manque à la direction du pèlerin. Il visitera sur la même route, en suivant le cours de l'Hérault, les saints martyrs Tiberi, Modeste et Florence, morts dans la persécution de Dioclétien. A Toulouse, il ne doit pas oublier saint Saturnin ou Sernin, traîné par des taureaux indomptés jusqu'à un mille du Capitole, et qui a maintenant près de là une superbe basilique, dont les chanoines observent la règle de Saint-Augustin. Cette basilique est de la fin du XI[e] siècle; mais il n'est parlé ici ni des reliques honorées dès lors à Toulouse du nom de saint Jacques, ni de tant d'autres ainsi nommées sur d'autres points de la France: pour les pèlerins et pour leur guide, il ne peut y avoir en ce moment d'autre saint Jacques que celui de Compostelle.

Les Bourguignons et les Allemands qui viennent par la route du Puy, *per viam Podiensem*, auront à se souvenir de sainte Foi, vierge et martyre d'Agen, qui a dans la vallée de Conques, en Rouergue, une belle église, gouvernée par la règle de Saint-Benoît, et devant laquelle coule une source dont les effets sont admirables. A Périgueux, ils visiteront saint Front, évêque et confesseur; à Orléans, le bois de la vraie croix, le couteau qui fut mis sur table le jour de la Cène, et le calice dont se servait l'évêque saint Euverte, lorsqu'une main mystérieuse apparut sur l'autel, imitant tous les gestes du célébrant; à Tours, la magnifique tombe de saint Martin, et sa grande basilique, construite sur le plan de celle de saint Jacques; à Poitiers, la sépulture non moins éclatante de saint Hilaire, dont l'auteur rappelle avec enthousiasme la science et les miracles; à Saint-Jean d'Angely, le chef de saint Jean-Baptiste, apporté de Jérusalem, et qui, dans ce long trajet, fit sur terre et sur mer plusieurs miracles, pour lesquels on renvoie au livre de sa transla-

tion, *ut eius translationis codex refert;* à Blaye, saint Roland martyr, qui n'est autre que le paladin Roland, compté parmi les douze pairs de Charlemagne, *de numero* XII *pugnatorum,* dont l'olifant ou le cor d'ivoire est conservé à Saint-Severin ou Saint-Seurin de Bordeaux, et dont les ossements, à Blaye, sont un des trésors de l'église dédiée à saint Romain, jadis son compagnon d'armes; dans les Landes de Bordeaux, à Belin, d'autres saints martyrs : Olivier; Gandelbold, roi de Frise; Ogier, de Danemark; Arastan, de Bretagne; Garin, de Lorraine, et autres pairs de Charlemagne, morts en Espagne pour la foi, et réunis dans la même tombe; un peu plus loin, l'église des saints martyrs Facond et Primitif, élevée par Charlemagne lui-même, là où leurs lances, enfoncées en terre, se couvrirent de feuilles.

Apud Blavium.

Villa, quæ dicitur Belinus. Arastagni.

D'après la légende de Turpin, où ce dernier miracle est raconté, les guerriers morts à Roncevaux sont ensevelis aussi à Belin dans les Landes, à Blaye, et même dans la plaine d'Arles : le guide des pèlerins de Saint-Jacques, en les conduisant de préférence à ces tombeaux, manifeste assez l'intention de lier le pèlerinage de Compostelle au grand nom de Charlemagne et aux guerres européennes contre les musulmans.

Chap. 8.

Chap. 28, 29, 30. — Baudouin de Ninove, Chronic., p. 128, etc.

On aura remarqué peut-être que l'auteur de ces Directions pour la marche des pèlerins n'épargne point quelques longs détours à ceux de Bourgogne et d'Allemagne; mais, outre ce désir de leur faire révérer des noms illustrés par les guerres contre les infidèles, il a dû croire que, puisqu'ils venaient de si loin, ils allongeraient volontiers leur route pour voir un plus grand nombre de lieux consacrés. Il aurait pu les faire passer aussi par Angers, où l'on se flattait de posséder le corps de saint Jacques, s'il n'avait soin, au contraire, d'écarter ces prétentions rivales, comme nous en avons fait l'observation au sujet de Toulouse. Angers, d'ailleurs, n'était pas très-sûr de l'authenticité de ses reliques, puisque l'historien de l'Anjou, Claude Ménars, était réduit à dire que si ce n'était pas Jacques le Majeur, c'était du moins le Mineur; solution peu satisfaisante, à laquelle on appliqua cette règle de droit : *Semper, in obscuris, quod minimum est sequimur.*

Menagiana, t. I, p. 76.

Acta sanctor., t. VI de juill., le 25, p. 20.

Enfin, après tant de stations pieuses, nous nous trouvons en Espagne; mais il est à regretter que l'auteur ne s'arrête qu'un instant, pour recommander de visiter le corps de saint

Isidore dans la ville de Léon, et qu'il arrive tout de suite au terme de sa route, à Compostelle.

C'est immédiatement après ces conseils, donnés aux pèlerins de Saint-Jacques de Galice, qu'on a transcrit les vers latins rimés d'Aimeric de Parthenai, comme pour réunir dans le même volume et le catalogue des reliques des saints qu'ils auront à révérer en chemin, et les chants qui devront leur servir à proclamer eux-mêmes leur confiance dans la protection du plus grand de tous.

Aux diverses pièces de ces recueils du XIII[e] et du XIV[e] siècle, véritables manuels du pèlerin, qui ont dû faire souvent alors le voyage de Compostelle, vient se joindre un dernier témoignage, sans lequel tant d'avertissements et d'exhortations n'auraient point suffi : la sanction de l'autorité ecclésiastique, exprimée par la bulle, vraie ou fausse, en faveur des porteurs de ce livre, et par les certificats du légat Albéric et de plusieurs autres cardinaux, qui le déclarent légal, authentique, très-beau et très-bon pour la gloire de saint Jacques.

Ms. 3550, fol. 147.
Ms. 1306, fol. 81 v°.

De telles attestations n'ont de force que celle que leur communique l'esprit du temps : elles en avaient une immense. La foi donne à cet amas d'écrits incohérents une singulière unité. C'est la foi qui place, au bout de chaque longue route à travers tant de nations et de langues différentes, le tombeau d'un saint; à la fin de chaque narration merveilleuse, ce refrain solennel, que l'on n'entend point retentir sans quelque émotion, *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris;* et pour garantie dernière de chaque fait, de chaque parole, la voix du pape, qui est comme l'écho de celle de Dieu.

Psalm. cxvij, 23.

Cet élan qui entraînait alors les princes et les peuples dans les pèlerinages, avait commencé de bonne heure, en même temps que la vénération pour les reliques des saints, et la confiance dans les prières qu'on allait faire sur leurs tombeaux. Le plus lointain et le plus hardi des pèlerinages, celui des croisades, coïncide avec la plus grande ferveur de celui de Saint-Jacques, dont nul monument certain ne fait mention avant l'invasion des Maures, en 712. On dirait qu'ils ont été inspirés, l'un et l'autre, par un instinct politique autant que par un mouvement religieux; l'un et l'autre ont pu contribuer à sauver l'Europe du joug musulman. Il semble du moins que la pensée populaire qui fit de

Nouv. traité de Diplomatique, t. III, p. 443.
V. Michaud, Hist. des Croisades, t. III, p. 584-590.

Charlemagne un libérateur des saints lieux, soit aussi celle qui fait apparaître saint Jacques au même prince pour lui dire d'aller combattre les Sarrasins en Espagne, et qui, dans les légendes sur l'apôtre de Compostelle, répète à tout moment les noms de Charlemagne et de Roland. C'est toujours cette pensée du pape Jean VIII, qui, par la même lettre, assez douteuse peut-être, mais non pas invraisemblable en cela, où il permet au roi des Asturies de faire la dédicace de l'église de Saint-Jacques, achevée vers 872, et de la consacrer par la réunion d'un concile, lui demande de bons chevaux arabes avec des armes, pour combattre aussi les infidèles.

Conciles de Labbe, t. IX, col. 220. — Fleury, Hist. ecclés., liv. 54, n. 36.— Rosseeuw St.-Hilaire, Hist. d'Espagne, t. II, p. 385.

Peut-être trouverait-on des pèlerins de Saint-Jacques dès le IX[e] siècle. On hésite moins à placer au X[e] le voyage de Gotescalc, évêque du Puy, qui, en 951, quitta son diocèse « pour aller implorer au loin le suffrage de Jacques l'apôtre, » comme dit le copiste d'un livre que l'évêque rapporta de Galice : *sancti Iacobi apostoli suffragium humiliter imploraturus.* Et, en effet, quoique l'honneur et l'avantage de posséder le corps ou au moins la tête de saint Jacques aient été disputés à Compostelle, en France, par Toulouse, Angers, Saint-Waast d'Arras (Paris même eut plus tard un doigt de l'apôtre); en Italie, par Vérone, Venise, Pistoie, le bourg de Zibiti entre Pavie et Milan, et par beaucoup d'autres lieux de Flandre, de Belgique et d'Allemagne, le pèlerinage de Galice paraît être le plus ancien de ceux dont saint Jacques était l'objet. Il faut qu'il ait été déjà bien fréquent au X[e] siècle, pour que l'historien arabe qui raconte avec le plus de détails, d'après les chroniques contemporaines, l'expédition d'El Mansour contre la Galice, en 997, s'exprime ainsi : « La ville de Schant Yacoub est pour les chrétiens ce qu'est « pour nous la Kaaba, un lieu de pèlerinage, où l'on vient « des contrées de Rome, et même de plus loin. » Il dit ensuite comment El Mansour dévaste le pays, rase l'église, et place une garde au tombeau du saint pour qu'il ne soit pas profané.

Acta sanctor., l. c., p. 20, 33, etc.

Gall. christ., t. II, col. 694; instr., col. 222. —Hist. litt. de la Fr., t. VI, p. 6.

Acta sanctor., ibid., passim. Sur St.-Waast d'Arras, V. Ferri de Locre, Chron. Belg., ann. 1174, 1236, p. 328, 459; Marlot, Metropol. remens., part. II, p. 402.

El Makkari, trad. par M. Reinaud sur le ms. 704 de la Bibl. roy., fol. 101, dans l'Hist. d'Espagne, par Romey, t. IV, p. 444.

Au XI[e] siècle, le pèlerinage se renouvelle souvent, et il est très-florissant au XII[e]. Jamais le saint n'avait exercé autant de puissance. La célèbre Histoire de Compostelle est écrite dès les premières années de ce siècle. En 1120, la pieuse cité, depuis quelque temps épiscopale, est élevée, par Calliste II, au rang de métropole. Cinq ans après, l'im-

Florez, España sagrada, t. XX, p. 1-598.— Hist. litt. de la Fr., t. XI, p. 116.

Florez, l. c., t. XIX, p. 267;

t. XX, p. 285. Dodechin. Append. ad Marian. Scot. Chron., ap. Pistor. Scriptor. rer. germ., t. I, p. 671.

Vaissète, Hist. de Langued., t. II, p. 642. — Nouv. tr. de Diplomat., t. V, p. 846.

Cart. de St.-Père, publ. par M. Guérard, t. II, p. 397.

Art de vérif. les dates, t. II, p. 619; t. III, p. 11.

Honoré de Ste.-Marie, Dissertat. sur la chevalerie, p. 263.

pératrice Mathilde, fille du roi d'Angleterre Henri Ier, et veuve de son premier mari, l'empereur Henri V, étant retournée chez son père, et lui ayant apporté, on ne sait comment, une main de saint Jacques, « ce fut, dit un chroniqueur, un dommage irréparable pour le royaume de France. » En 1137, Guillaume X, comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, fait le pèlerinage, et meurt dans l'église même de l'apôtre de l'Espagne, pendant qu'on chantait la Passion. En 1154, un plus grand pèlerin, à qui la terre sainte avait laissé d'amers souvenirs, le roi de France, Louis le Jeune, entreprend le même acte de dévotion, et une charte d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, est datée du retour du roi : *sub Ludouico, Francorum rege, de sancto Iacobo redeunte.* Nous trouvons aussi, vers le milieu du siècle, dans le Cartulaire de Saint-Père de Chartres, cette mention, dont il serait facile de recueillir bien d'autres exemples : *dono patris sui, qui in itinere sancti Iacobi defunctus extitit.* En 1159, Thibaut V, comte de Blois, part pour la Galice, comme plus tard, en 1172, Philippe d'Alsace, comte de Flandre. En 1161, Ferdinand II, roi de Léon, institue ou confirme, et le saint siége approuve, en 1175, l'ordre religieux et militaire de Saint-Jacques de l'Épée, chargé, comme en Orient les chevaliers de Saint-Jean, de défendre à main armée les pèlerins, et dont la devise était : *Rubet ensis sanguine Arabum.* Ce petit nombre de faits, dont quelques-uns peuvent être ajoutés à ceux que les Bollandistes ont recueillis, suffisent pour rappeler que le tombeau de Compostelle était alors le plus visité après le saint sépulcre de Jérusalem.

Ev. Matth., xx, 20.

Rolewinck, Fascic. tempor., ap. Pistor. Scriptor. rer. german., t. II, p. 472.

Il y a, au chapitre 19 du livre attribué à Turpin sur Charlemagne, un assez brillant parallèle, écrit peut-être vers ce siècle, entre les trois siéges apostoliques sanctifiés par la prédication et par la sépulture de Pierre, de Jacques et de Jean, c'est-à-dire Rome, Compostelle, Éphèse. Pierre occupe la place d'honneur, le milieu; et, comme la mère des deux fils de Zébédée avait demandé et obtenu qu'ils fussent assis dans le royaume céleste, l'un à la droite de Jésus, l'autre à sa gauche, ce vœu est maintenant accompli sur la terre : Rome est au milieu ; Compostelle à gauche, Éphèse à droite, règnent ensuite sur le monde chrétien. Mais il faut avouer que le partage commençait à n'être plus égal entre les trois grandes métropoles : Jean et Pierre lui-même ne pouvaient plus lutter contre Jacques.

XIII SIÈCLE.

Au XIII[e] et au XIV[e] siècle, on retrouve à tout moment les pèlerins sur cette route. En 1224, Jean de Brienne, roi de Jérusalem et, depuis, empereur de Constantinople; en 1246, Raimond VII, comte de Toulouse, prennent le bâton de pèlerin de Saint-Jacques. Le héros des dernières croisades, Louis IX, selon Joinville, révérait monseigneur saint Jacques à l'égal de madame sainte Geneviève. Les échevins, ou autres juges d'alors, prononcent que tel condamné doit faire un pèlerinage à Saint-Jacques de Galice, et en rapporter de bonnes lettres. Ce voyage, comme celui de Rome et celui d'outre-mer, est une excuse légitime d'absence. En 1253, le frère Mineur Guillaume Rubruquis rencontre, au fond de la Tartarie, un moine nestorien qui lui parle de se mettre en route pour Saint-Jacques de Galice. Hugues IV, duc de Bourgogne, venait d'accomplir le pèlerinage, lorsqu'il mourut, en 1272. Dante nous apprend que ceux qui allaient à la maison de saint Jacques, ou en revenaient, s'appelaient par excellence les pèlerins : *in modo stretto non s'intende pellegrino, se non chi va verso la casa di san Iacopo, o riede.* Il est souvent question, dans Froissard, d'aller visiter l'église du baron saint Jacques. En 1327, la reine Jeanne d'Évreux, troisième femme de Charles le Bel, donne aux confrères de Saint-Jacques un doigt du saint, après avoir posé la première pierre de leur hôpital de Paris, destiné aux pèlerins, et dont le sceau, jusqu'au siècle dernier, représentait Jacques et Charlemagne.

On s'était tellement accoutumé à réunir ainsi ces deux ennemis des infidèles, que lorsque l'empereur Charles IV vint à Paris en 1378, le roi Charles le Sage lui fit présent de deux grands flacons d'or qui portaient en relief saint Jacques montrant à Charlemagne, disent les Chroniques de France, « le chemin en Espagne par révélation; » et elles ajoutent que ces vases ressemblaient, par leur forme, aux coquilles des pèlerins. Le saint devait y être revêtu de sa plus belle armure. L'art religieux, dès les premiers temps, l'avait figuré, comme d'autres martyrs, avec l'instrument de son supplice, avec l'épée; on se trompa sur la signification du symbole, et, de cette épée, on l'arma chevalier. Ses pèlerins aussi devinrent quelquefois des combattants, et les rois de Léon et de Castille passent pour avoir repris, avec leur secours, plus d'une ville chrétienne. Alphonse XI était venu recevoir l'accolade chevaleresque de l'apôtre lui-même.

Guill. de Nangis, Chron., t. I, p. 170. — Vaissète, l. c., t. III, p. 452, 592.

Éd. de 1668, p. 15.

Les *Olim*, t. II, p. 801. — Beaumanoir, t. II, p. 164. — Od. Rigaudi Regest. visitationum, p. 363.

Ordonn. des rois de Fr., t. II, p. 349.

Itinér., éd. de 1839, p. 331.

Art de vérif. les dates, t. II, p. 507.

Vita nuova, éd. de Venise, 1793, p. 275.

Froissard, l. III, c. 32, etc.

D. Félibien et Lobineau, Hist. de Paris, t. I, p. 547.

Fauchet, Antiq. fr., fol. 279 v°.—Félibien, l. c., p. 555. — Goujet, Mém. sur les hôtelleries de St.-Jacques, Mercure de nov. 1736, p. 2431-2446.

Gr. Chron. de Fr., t. VI, p. 406.—Christine de Pisan, dans les Dissertat. de Lebeuf, t. III, p. 324.

Molanus, Histor. SS. imaginum, p. 317.

Chronica del rey don Alonzo el onceno, édit. de 1787, p. 186

XIII SIÈCLE.

Le pèlerinage de Galice, encouragé par de telles recommandations et de tels exemples, appuyé de titres douteux, mais qu'on n'examinait point, n'exerça pas cependant, même dans ses plus beaux jours, une égale autorité sur tous les esprits. Il est bien certain que l'on n'eût pas osé l'attaquer en face, ni toucher à l'origine fort équivoque de la tradition : ce n'est que beaucoup plus tard que le jésuite Guillaume Cuypers, l'auteur de la grande notice sur saint Jacques dans les Actes des Bollandistes, tout en reconnaissant qu'il est peu probable que le temple d'Hercule à Cadix ait été renversé par le fils de Zébédée, fut réduit à soutenir très-longuement, contre le cardinal Baronius et contre le Dominicain Noël Alexandre, la prédication de saint Jacques en Espagne, et contre Tillemont et plusieurs autres, l'invention du corps de l'apôtre à Compostelle. Des discussions si hardies auraient fort étonné les pèlerins du XIII[e] siècle; mais peut-être le germe s'en trouvait-il déjà dans cette lettre d'un illustre prélat du XII[e], de l'archevêque Hildebert, à Foulques, comte d'Anjou et du Maine, qui voulait partir pour Saint-Jacques de Galice : « Entre les talents que le « père de famille distribue à ses serviteurs, aucun docteur « ne compte celui de courir le monde; et saint Hilarion étant « près de Jérusalem, n'y alla qu'une fois, pour ne point paraître mépriser les lieux saints.... Vous me direz peut-être : « J'ai fait un vœu, et je me rends coupable si j'y manque. « Mais considérez que c'est vous qui vous êtes engagé à ce « vœu, et que c'est Dieu qui vous a imposé la charge de « gouverner vos peuples : voyez si le fruit que vous retirerez de ce voyage compensera la perte de l'interruption « de vos devoirs. Si ce dernier bien est sans comparaison « plus grand, comme on ne le peut nier, demeurez dans « votre palais, vivez pour votre état, rendez la justice, protégez les pauvres et les églises. »

Acta sanctorum, t. VI jul., p. 5-124.—Voy. aussi Florez, España sagrada, t. III, p. 39-131; t. XIX, p. 36-45, etc.

Hildebert, Epist., lib. I, ep. 15, al. 59, col. 48; traduit par Fleury, Hist. ecclés., l. 68, n. 19.— Voy. Hist. litt. de la Fr., t. XI, p. 285.

Voy. Rabelais, Gargantua, liv. I, c. 45.

Cette leçon s'adressait aux princes. Quant à la multitude qui s'en allait ainsi par les chemins prier ou combattre, il y avait des inconvénients aussi, et ils ont été souvent signalés, quoiqu'on ait exagéré peut-être les désordres qui pouvaient accompagner ces pérégrinations lointaines, sans tenir assez de compte du changement qu'opérait quelquefois au fond des âmes l'aspect de la maison du saint, de ces lieux environnés de tant de gloire, et si ardemment désirés. Cet effet moral était grand : nous n'en citerons qu'une preuve,

extraite d'un genre d'ouvrage où on n'irait sans doute pas la chercher; c'est un vieux conte dont il y a plusieurs versions, comme de la plupart de ces apologues du moyen âge, mais qui paraît, quelle qu'en soit la première forme, s'être rattaché jadis, par un lien maintenant brisé, à un des romans les plus populaires chez nos aïeux, au roman du *Renart :*

Fabulæ et Vita Æsopi, Antuerpiæ, 1486, in-fol. goth., inter fab. antiq. extravag. dict., fol. Dij v°.

Robert, Fables inéd., t. I, p. cj.

Voy. Notices des manuscrits, t. V, p. 317.

« Un loyal chevalier vient d'entrer en Espagne, avec son fidèle écuyer, pour aller à Saint-Jacques. Parti de grand matin, il espère arriver le soir à Miranda, sur l'Èbre. Maître renard, de son côté, cherchant les aventures, ou peut-être allant aussi à Compostelle, croise le chemin qu'avait pris le chevalier. « Voilà, s'écrie celui-ci, un renard de belle taille! » — « Oh, monseigneur, dit l'écuyer, dans les pays que j'ai « parcourus avant d'être à votre service, j'en ai vu, par la « foi que je vous dois, d'une taille bien plus grande, et un « entre autres, gros comme un bœuf. » — « Belle fourrure, « répond le chevalier, pour un chasseur habile! » Et il chemine en silence. Puis, élevant tout à coup la voix : « Sei-« gneur, préserve-nous aujourd'hui tous deux de la tenta-« tion de mentir, ou donne-nous la force de réparer notre « faute pour que nous puissions traverser l'Èbre sans dan-« ger. » L'écuyer surpris lui demande pourquoi cette prière. « Ne sais-tu pas, lui répond son maître, que l'Èbre, qu'il « faut passer pour aller à Saint-Jacques, a la propriété de « submerger celui qui a menti dans la journée, à moins « qu'il ne s'amende? » On arrive à la Zadorra. « Est-ce là, « monseigneur, cette rivière? » — « Non, nous en sommes « loin. » — « En attendant, sire chevalier, ce renard que j'ai « vu n'était peut-être que de la grosseur d'un veau. » — « Eh! « que m'importe ton renard? » Bientôt l'écuyer dit : « L'eau « que nous allons maintenant passer à gué ne serait-elle pas « celle...? » — « Non, pas encore. » — « En tout cas, monsei-« gneur, ce renard, dont je vous parlais, n'était pas, je « crois m'en souvenir, plus gros qu'une brebis. » A la vue de l'ombre des montagnes qui s'allonge, le pèlerin presse son cheval, et découvre enfin Miranda. « Voilà l'Èbre, dit-il, « et le terme de notre première journée. » — « Ah! mon « bon maître, s'écrie l'écuyer, je vous proteste que ce re-« nard était tout au plus aussi gros que celui que nous avons « vu ce matin. »

Cette heureuse influence de l'approche du saint lieu, et de

XIII SIÈCLE.

la peur d'y arriver en état de péché, a dû se reproduire plus d'une fois. Mais certainement nos pères la virent de siècle en siècle s'affaiblir avec les croyances; et lorsqu'on en vint, par la déclaration du 1er août 1738, à défendre aux pèlerins, armés ou non, allant à Saint-Jacques ou ailleurs, de sortir du royaume sans la permission expresse du roi et l'approbation de l'évêque diocésain, sous peine d'être condamnés aux galères perpétuelles comme gens vagabonds et sans aveu, il est probable que depuis longtemps l'effet moral des pèlerinages était bien changé.

Durand de Maillane, Dict. de droit canonique, t. V, p. 302.

Les pèlerins de Saint-Jacques avaient survécu encore à ceux des croisades. Aujourd'hui les uns et les autres n'appartiennent plus qu'à l'histoire. V. L. C.

NOTICES SUCCINCTES

SUR DIVERS ÉCRIVAINS, DE L'AN 1286 A L'AN 1300.

INTRODUCTION.

Les courtes notices sur des auteurs dont les ouvrages n'ont qu'un faible intérêt, sur des opuscules anonymes ou qui ne tiennent que de loin à l'histoire littéraire de la France, placées d'ordinaire, dans chacun de nos volumes, à la suite des notices plus étendues sur les écrivains en prose, ont été suspendues après l'année 1285, et il n'y en a point dans notre tome précédent : c'est donc à l'année 1286 que nous allons les reprendre, pour les conduire jusqu'à la fin du siècle.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 413-441.

Ce n'est pas que nous ayons la prétention d'achever ainsi, sans la moindre lacune, l'énumération de tous ceux qui ont écrit depuis l'an 1201 jusqu'à l'an 1300. Dans les listes préparées par les Bénédictins pour le XIIIe siècle, et que nos prédécesseurs ont suivies en les perfectionnant, on avait omis, ou avec intention ou par mégarde, beaucoup de petits écrivains. Pour ne citer que deux ordres religieux, qui, à la vérité, déployèrent alors une assez grande activité littéraire, les Prémontrés et les Franciscains, nous avouerons que les premiers auraient cherché vainement ici les noms de

plusieurs de ceux qui, dans cet intervalle, se distinguèrent chez eux par quelques écrits : Jean d'Abbeville, chanoine de Braine, vers l'an 1210, glossateur de l'Écriture sainte et sermonnaire; le béat Jaric, mort en 1242, septième abbé de Marie-Garden en Frise, commentateur de la Genèse et du Cantique des cantiques; Ludolphe, autre Frison, chanoine de Lidlum, qui, vers 1268, recueillit, dit-on, d'anciennes histoires, *fuit collector veterum historiarum;* et quelques autres encore, dont les ouvrages sont ou peu dignes d'attention ou entièrement perdus, mais qui auraient pu être indiqués en passant. L'ordre de Saint-François nous reprocherait aussi d'avoir oublié, vers 1270, Robert de Bastia, qui, outre l'Exposition qu'il fit, avec trois autres, de la règle du fondateur, rédigea des commentaires sur le maître des Sentences, des sermons, un livre de l'Ame; vers le même temps, Jean Guallensis, ou Walleis, ou de Galles, docteur de Paris, dont il sera parlé dans les annales du siècle suivant, à l'occasion d'un ou de deux autres docteurs du même nom et du même pays, et des difficultés presque inextricables que présentent leur chronologie et leur histoire; Hugues de Digne, nommé aussi Hugues de Narbonne ou de Montpellier, de la noble famille de Sabran, regardé comme un orateur inspiré et comme un prophète, qui prêcha devant Louis IX à Hyères en 1254, au retour de la croisade, mourut avant 1285, et laissa un Dialogue sur la pauvreté, des Constitutions pour les frères et les sœurs du tiers ordre, un livre sur la Triple voie de la sagesse; Guillaume, célèbre prédicateur, réprimandé par l'évêque de Paris, en 1277, pour quelques erreurs de doctrine, mais qui ne peut avoir été ensuite, comme on l'a dit, évêque de Coutances; Nicolas, docteur en théologie, ministre de la province de France, auteur d'un écrit, publié en 1279, contre l'éclaircissement de la règle des frères Mineurs par le pape Nicolas III, et condamné, en 1287, par Matthieu d'Acquasparta, général de l'ordre, etc.

George, Spirit. litterar. Norbertinus, p. 305. — Hugo, Annal. præmonstrat., t. I, col. 411.

George, l. c., p. 301. — Hugo, l. c., t. I, col. 840.

George, l. c., p. 382. — Hugo, l. c., t. II, col. 45-58.

Sbaraglia, Supplem. ad Scriptor. fr. Minor., p. 635, 640.

Ibid., p. 427, 431.

Wadding, Scriptor. Minor., p. 178. — Sbaraglia, l. c., p. 360. — Dictionn. des homm. ill. de la Prov., t. I, p. 408.

Joinville, Hist. de S. Louis, dans le Rec. des hist. de la Fr., t. XX, p. 289.

Sbaraglia, l. c., p. 325.

Gall. christ., t. XI, col. 876, 885.

Sbaraglia, l. c., p. 560.

Les auteurs dominicains eux-mêmes, dont ce siècle est le grand siècle, et que les habiles rédacteurs de leur histoire littéraire ont bien fait connaître, auraient pu être plus complétement inscrits à leur date. L'anonyme du couvent de Toulouse, qui rédigea, en 1283, un traité pour l'instruction des novices; le successeur de Thomas d'Aquin, en 1271, dans sa chaire de théologie à Paris, Romain de Rome, qui, à ce titre, réclamait une mention, quoique étranger; plu-

Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 76, 395.

Ibid., t. I, p. 268, 281, 282.

sieurs sermonnaires, dont il reste des discours entiers ou des fragments, ne sont pas les seuls que l'on pût joindre à la liste des nombreux écrivains que comptaient alors les frères Prêcheurs.

Ibid., t. I, p. 265, 384, 477, etc.

D'autres moines lettrés, des Bénédictins, des Cisterciens, des Chartreux, des Carmes, ont pu échapper à l'érudition la plus patiente; car il était difficile que, dans le genre surtout de la controverse, alors si ardent et si fécond, il ne se perdît pas, à travers tant d'études sur des compositions plus longues et plus originales, quelques-uns des noms qui n'étaient pas recommandés par de grands ouvrages.

Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 428-434. — A. Mai, Class. auct. e codd. vat., t. V, p. 467-478. — Osann, Darmstadt, 1836. — C. G. Müller, Berne, 1840, etc.

Plusieurs poëmes latins, prosodiques ou rhythmiques, du XIe, du XIIe et du XIIIe siècle, n'ont été publiés que de notre temps, comme l'Amphitryon ou le Géta de Vital de Blois, que l'on croyait à tort ne nous avoir pas été conservé; comme des vers de Matthieu de Vendôme, non pas l'abbé de Saint-Denis, qui fut régent du royaume, mais le versificateur latin, dont il a été parlé deux fois; comme le recueil de Gautier Mapes, nommé aussi plus d'une fois par nos devanciers, mais surtout pour avoir contribué à la rédaction française des romans de la Table ronde, tandis qu'on a pu remplir tout un volume de ses vers latins, soit déjà connus, soit inédits; comme le récit de la bataille d'Hastings par Gui d'Amiens, que les Bénédictins avaient inutilement cherché, et qui s'est retrouvé à Bruxelles; comme deux poëmes en l'honneur de Thomas Becket: l'un, en strophes irrégulières, mêlé, dans un manuscrit de Saint-Omer, à des chants de piété ou d'amour; l'autre, en quatrains rhythmiques, tiré d'un manuscrit d'Évreux par M. Edelestand du Méril, qui a fait imprimer beaucoup d'autres poëmes latins du moyen âge. On ne saurait dire combien il en reste d'oubliés au fond des bibliothèques. Nous en rappellerons un grand nombre, même d'assez anciens, dans les annales littéraires du XIVe siècle.

Tom. XV, p. 420-428; t. XX, p. 1. — Thom. Wright et Halliwell, Reliquiæ antiquæ, t. II, p. 257-271.

Tom. XV, p. 496, 497; tom. XVI, pag. 177, 187. — Thomas Wright, The latin poems attrib. to Walter Mapes, Londres, 1841.

Tom. VIII, p. 29-32. — Augustin Thierry, Hist. de la conq. de l'Angleterre, t. II, 377-380. — Franc. Michel, Chroniques anglo-norm., t. III, p. 1-38.

N° 351, autref. 715. Voy. Fr. Jos. Mone, Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit, siebenter Iahrgang; Karlsruhe, 1838, in-4°, col. 113, 114.

N° 10, fol. 83. Voy. Edelest. du Méril, Poésies populaires latines du moyen

Nous reconnaissons également que nous sommes loin d'avoir exhumé jusqu'ici de nos dépôts publics de manuscrits toutes les collections, le plus souvent anonymes, de sermons et d'homélies, réservant aussi pour nos prochains volumes des recherches plus approfondies, et qui remonteront jusqu'aux temps antérieurs, sur la foule innombrable des sermonnaires, ainsi que sur le genre, de plus en plus cultivé, des traductions françaises.

A notre série de courtes notices sur des opuscules écrits de

l'an 1286 à l'an 1300', succéderont ici chronologiquement des Additions aux jugements portés autrefois dans cet ouvrage sur des écrivains plus dignes d'étude et appréciés avec soin, mais lorsqu'ils ne pouvaient être encore qu'imparfaitement connus; l'examen de quelques auteurs jusqu'à présent négligés dans nos annales, quoique morts avant 1285; et enfin, quatre autres Notices supplémentaires, mais collectives, embrassant le XIIIe siècle tout entier, dans l'ordre suivant: 1° Vies de saints ou de saintes; 2° Statuts synodaux et autres actes ecclésiastiques; 3° Chroniques; 4° Lettres.

âge, Paris, 1847, in-8°, p. 70-93.

V. L. C.

I. A l'article du pape Urbain IV, né Jacques Pantaléon et fils d'un cordonnier de Troyes, nous avons fait mention de son neveu Anchier ou Anscher Pantaléon, qu'il fit cardinal-prêtre du titre de Sainte-Praxède. Anchier avait été auparavant archidiacre de Laon, et non de Londres: c'est par erreur que Godwin et d'autres ont lu et écrit *Londinensis,* au lieu de *Laudunensis.* Il n'y a non plus aucune apparence qu'il ait été ermite de l'ordre de Saint-Augustin, quoique le frère Mineur Pierre Rodolphe l'ait affirmé dans son Histoire séraphique, et qu'on l'ait répété après lui. Dès l'année 1261, la première du pontificat d'Urbain, Anchier devint membre du sacré collége. Sa promotion pourrait figurer dans l'histoire du népotisme pontifical, qu'on ne fait néanmoins remonter qu'à Sixte IV, deux siècles plus tard. Une des affaires dont le cardinal-neveu s'est le plus occupé, a été d'achever l'établissement de la collégiale de Saint-Urbain que son oncle avait fondée à Troyes, leur ville natale. Après l'avoir enrichie d'ornements, de vases sacrés, de livres liturgiques et de revenus, il la confia aux soins d'un marguillier laïque, afin que les douze chanoines fussent moins distraits du service divin par les détails de l'administration temporelle. Comme il avait acquis pour cette église quelques héritages dépendant des fiefs et arrière-fiefs, des justices et censives du comte de Champagne, Henri, roi de Navarre, il eut à ce sujet, avec ce prince, de légers démêlés, qu'une transaction termina. Ils convinrent en même temps que la dignité de doyen du chapitre demeurerait élective, que la moitié des prébendes serait conférée par le comte, l'autre par Anchier pendant toute sa vie, et après sa mort par le saint-siége. Clément IV et Grégoire X, les deux premiers successeurs d'Urbain IV,

Anchier Pantaléon, cardinal. 1286.

Hist. littér. de la Fr. t. XIX, p. 49-66.

Alph. Ciacon., Vitæ Pontif. et card., t. II, col. 159. — Frison, Gallia purpur., p. 233, 234. — François Duchesne, Hist. des cardin. français, t. I, p. 256, 257, 258, et t. II (Preuves), p. 194-260.

Il Nipotismo di Roma, part. I, l. 2, p. 108.

Gallia chr., t. XII, col. 530, 531.

Hist. littér. de la Fr., t. XIX. p. 92-101.

confirmèrent ces conventions et les priviléges de cette collégiale. Le neveu d'Urbain fit de plus bâtir à Troyes une petite église, succursale de la paroisse de Saint-Jean. Il encouragea Thierry de Vaucouleurs à célébrer les vertus, la
Ibid., 355-359. fortune et le pontificat de Jacques Pantaléon. Nous avons donné une notice de ce livre, qui est écrit en vers latins et dédié au cardinal. De tout ce qu'on y lit de relatif à ce dernier, nous ne citerons ici que ces mots qui retracent des circonstances de sa vie :

Ancherus in urbe trecensi
Progenitus, papæ sanguine, corde, nepos.

L'histoire générale peut tenir un peu plus compte de la part qu'il a eue à l'installation de Charles d'Anjou sur le trône des Deux-Siciles. Clément IV l'envoya pour procéder, en qualité de légat, avec Raoul de Grosparmi et trois autres cardinaux, au couronnement de ce prince, dont l'usurpation a coûté tant de sang à l'Europe, et particulièrement à la France en 1282. Anchier souscrivit en 1265 l'investiture de Charles, et en 1277 les lettres de Nicolas III sur la célébration de l'office divin dans l'église du Vatican. Il était présent lorsque les Bolonais vinrent promettre obéissance à ce pontife. Mais aucun de ces actes ne tient assez aux annales littéraires, pour qu'il nous soit permis de nous y arrêter plus longtemps. Anchier, dont il n'existe aucun écrit, mourut à Rome le 1er novembre 1286 :

Anno milleno centum bis et octuageno
Sexto decessit hic prima luce novembris.

Ce sont les deux derniers vers de l'épitaphe gravée sur son tombeau dans l'église de Sainte-Praxède. Il est fait mention de lui dans les obituaires de la collégiale de Saint-Urbain, à Troyes, et, l'on ne sait trop pourquoi, de la cathédrale de Bayeux. D.

GEORGES, MOINE DE BRETEUIL. VERS 1286.

Biblioth. sacra, p. 741.

Col. 426, 427.

II. GEORGES, moine de Breteuil, avait composé une explication du livre de l'Exode. Le Long en cite un manuscrit conservé dans le monastère de Prully, au diocèse de Sens. Rien n'en a été imprimé, sinon la dédicace, que dom Martène a insérée au tome Ier de son *Thesaurus anecdotorum*. C'est une épître adressée aux abbés de Chaalis, de Saint-Lucien de Beauvais, de Sainte-Geneviève de Paris, et de Sélincourt : quatre abbayes qui appartenaient aux quatre ordres des Cis-

terciens, des Bénédictins, des Chanoines réguliers et des Prémontrés. La préface dit que ces quatre congrégations correspondent aux quatre roues du char de feu qui a transporté le prophète Élie dans le ciel : *Per quatuor ordines, vel potius institutiones monachorum et regularium canonicorum intelliguntur quatuor rotæ currus illius ignei, per quem Helias subvectus est in cœlum.* Cette comparaison annonce assez que l'auteur n'entreprend qu'un commentaire allégorique et mystique, et qu'il ne faut attendre de lui aucune instruction sérieuse.

D.

GORDON, BÉNÉDICTIN. VERS 1286.

Index auct. — Biblioth. sacr., p. 748. — Bibl. med. et inf. ætat., t. III, p. 76.

III. GORDON, moine de Saint-Germain des Prés, composa une explication de l'évangile selon saint Jean. Ce commentaire existait, sous le n. 90, dans la bibliothèque de cette abbaye. C'est tout ce qu'en savent du Cange, Le Long, Fabricius. Le ms. porte aujourd'hui le n. 681. L'opinion que nous adoptons, en plaçant ce Bénédictin après le milieu et avant la fin du XIII[e] siècle, est purement conjecturale. D.

GERVAIS GONÇALOT DE CLINCHAMP, CARDINAL. 1287.

Hist. des card. franç., par Fr. Duch., t. I, pag. 302, 303, et pr., p. 226, 227.

Hist. littér. de la Fr., t. XIX, p. 388-391; t. XX, p. 116.

Oldoin. apud Ciacon., Vitæ pontif. et card., t. II, col. 241, 242. — Frison, Gall. purp., p. 224. — Du Boulay, Hist. univ. par., t. III, p. 680.

Gesta Phil. III, dans le Rec. des Hist. de la Fr., t. XX, p. 528.

IV. GERVAIS GONÇALOT DE CLINCHAMP appartenait à une ancienne famille du Maine : son père Eudes était seigneur de Groëstel. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, Gervais devint archidiacre du Mans, puis chanoine de Paris, et sinon doyen ou archidiacre, du moins official et grand vicaire. Il avait contracté une liaison intime avec Simon de Brie, qui, élevé au souverain pontificat sous le nom de Martin IV, le fit cardinal en 1281. Le nom de Giancolet que lui donnent quelques auteurs, l'a fait confondre avec le cardinal légat Jean de Nointel Cholet, qui accompagna Philippe III dans l'expédition entreprise contre Pierre d'Aragon : *Fueruntque cum rege Johannes, cognomento* Cholet, *Sanctæ Cæciliæ presbyter cardinalis, et fere totius Franciæ nobilitas universa*, dit Guillaume de Nangis, historien contemporain. Gervais Gonçalot, cardinal du titre de Saint-Silvestre, n'a été chargé d'aucune légation, et n'a point quitté Rome depuis 1281 jusqu'au mois de novembre 1287, époque où il mourut victime de la peste qui désolait alors cette ville. On ignore à quel âge il était parvenu, son épitaphe dans son église de Saint-Silvestre étant fort mutilée. La mention que nous faisons de lui n'est excusable que par la réputation de grand théologien dont il paraît avoir joui de son vivant. Du Boulay le compte au nombre des docteurs parisiens. Du reste, à l'exception des deux lettres indiquées dans la notice sur Pierre de Milhau, général

Hist. litt. de

XIII SIÈCLE.

la Fr., t. XX, p. 314.

des Carmes, aucun des écrits qu'il a pu composer ne subsiste, et les titres même n'en sont indiqués nulle part. D.

BERTRAND GAUFRIDI. 1288.

Gall. christ., t. XIII, col. 136.

V. BERTRAND GAUFRIDI, fils de Geoffroi, abbé de Grandselve depuis 1269 jusqu'en 1288, est appelé Bertrand II dans la liste des abbés de ce monastère. La Gaule chrétienne fait mention des couvents qu'il a fondés, des transactions qu'il a souscrites, et de quelques autres actes de son administration. Le seul qui tienne à l'histoire des lettres est l'établissement d'un collége, dit de Saint-Bernard, à Toulouse; école où la théologie devait être enseignée aux réguliers et aux séculiers. L'an et le jour du décès de Bertrand sont effacés dans son épitaphe; mais il avait un successeur à la fin de l'an 1288. D.

ÉTIENNE D'ABBEVILLE. 1288.

Scriptor. ordin. Prædicat., t. I, p. 441, col. 1.

Anc. n. 553.

N. 199.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 346.

Biblioth. bibliothecar., t. I, p. 1292 C.

VI. Aucun de ceux qui ont parlé des écrivains nés à Abbeville ne fait mention d'ÉTIENNE D'ABBEVILLE (*Stephanus de Abbatisvilla*). Nous ne le connaissons que par deux indications bibliographiques qui nous viennent, l'une d'Échard, l'autre de Montfaucon. Le premier nous apprend, en peu de mots, qu'une copie de l'ouvrage de Nicolas de Gorran, *Postilla in epistolas canonicas septem*, écrite au XIIIe siècle, avait été léguée à la bibliothèque de la Sorbonne par Étienne d'Abbeville, qui mourut, dit-il, en 1288; et, en effet, ce manuscrit porte la mention du legs. Quant à Montfaucon, il nous apprend, non moins brièvement, et sur l'autorité du catalogue des manuscrits de l'église cathédrale de Laon, qu'Étienne d'Abbeville avait également légué à la Sorbonne un écrit qui avait pour titre : *Commentarius in Lucam et Johannem;* mais Montfaucon nous laisse ignorer si le donateur était ou non l'auteur de ce Commentaire, qui paraît s'être perdu. F. L.

ADENULPHE D'ANAGNI. 1289.

Gall. chr., t. III, col. 473; t. VII, col. 119.

Hist. littér. de la Fr., t. XX, p. 15.

Gall. chr., t. VI, col. 82.

Dubois, Hist. eccles. paris., t. II, p. 513.

VII. ADENULPHE D'ANAGNI était, dit-on, fils d'une sœur du pape Grégoire IX. Il devint prévôt de l'église de Saint-Omer; nous ne savons pas comment ni en quel temps. Mais il est, en 1282, un des docteurs qui coopèrent avec l'évêque de Paris, Ranulphe de Humblières, au décret sur la confession dont nous avons parlé dans l'article qui concerne ce prélat. Il était, vers cette époque, chanoine de Notre-Dame. Après avoir refusé l'archevêché de Narbonne, il se retira chez les Victorins et embrassa leur institut. Selon d'autres récits, il ne prit ce parti que lorsque son élection à l'évêché de Paris eut été confirmée par le pape Honoré IV. Il devait succéder

à Ranulphe, mort, comme nous l'avons vu, en novembre 1288. C'est à la fin de cette année, ou au commencement de la suivante, qu'il faut placer sa retraite à l'abbaye de Saint-Victor. Il mourut dans ce monastère le 2 avril 1289, date qui paraît incontestable, et il fut enterré au milieu du chœur de l'église. On lisait sur son tombeau cette épitaphe : *Hic jacet bonæ memoriæ Adenulfus de Anagnia, quondam præpositus S. Audomari, et ecclesiæ parisiensis canonicus et electus; orate pro eo.* Le nécrologe des Victorins dit qu'entre autres preuves de l'affection qu'il leur portait, il leur avait fait don de cent sous parisis, et que depuis, devenu leur confrère, il leur donna d'excellents livres, *libros optimos*, acquis et recueillis par lui avec un grand soin, parmi lesquels on distinguait l'Ancien et le Nouveau Testament. L'abbaye tenait aussi de lui des ornements d'église, et une croix d'or très-pur, contenant une parcelle du bois de la vraie croix. En sa place, Simon Matifas de Bucy fut élu et installé évêque de Paris, en 1289. On voit que, dans ce que nous connaissons de la vie d'Adenulphe, deux faits seulement tiennent tant soit peu à l'histoire littéraire, sa participation au décret relatif à la confession, et l'extrême intérêt avec lequel il recherchait et rassemblait de bons livres; *quos sibi summo studio paraverat*, dit le nécrologe. Il paraît cependant qu'il avait fait quelques sermons, et peut-être, comme on le croirait d'après un manuscrit cité dans notre tome précédent, un commentaire sur les Actes des apôtres.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 79, 80.

Scriptor. fr. Prædic., t. I, p. 386, col. 2.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 80.

D.

CONRAD PÉRÉGRIN. 1290.

VIII. CONRAD PÉRÉGRIN est, selon Possevin, le nom d'un frère Prêcheur, auteur de sermons adressés au peuple : *Sermones ad populum.* Fernandez et Altamura, sous l'année 1290, ont reproduit cette indication, en citant Léandre Alberti, qui ne nomme aucun Conrad, et pas d'autre Pérégrin qu'un Toulousain auquel il n'attribue nul ouvrage. Nous avons donc tout lieu de soupçonner, avec Échard, qu'il y a là quelque méprise de Possevin, qui en a commis bien d'autres. D.

Apparatus sacer, t. I, p. 381.

Biblioth. Dominican., p. 459.

De Viris illustr. ord. Præd., fol. 138 v°.

Scriptor. ord Præd., t. I, pag. 388.

GUILLAUME DE LA MARE, FRÈRE MINEUR. VERS 1290.

IX. GUILLAUME DE LA MARE, frère Mineur, nous aurait fourni la matière d'un article assez étendu, s'il était en effet l'auteur et si nous avions des copies de tous les écrits que lui attribuent Trithème, Wadding, Possevin, Fabricius, Oudin et Sbaraglia. Il a, disent-ils, commenté les quatre livres des

De Script. eccles., n. 487, ed. Fabric. p. 120, 121.

Script. ordin. Min., éd. 1806, p. 105.
Appar. sacer, t. I, p. 701.
Biblioth. med. et inf. ætat., t. III, p. 151 et 154.
Script. eccl., t. III, col. 618, 619.
Suppl. et castig., p. 322, 323.
Annal. typogr., t. XI, p. 4, n. 628.

Sentences, censuré la doctrine de saint Thomas d'Aquin, soutenu celle de saint Bonaventure, réfuté le Dominicain Clapole, Clapoel ou Clapwell, apologiste de Thomas, composé des leçons scolastiques, des *Quodlibeta sophistica,* un Traité de l'art musical, une Somme de jurisprudence, des lettres, divers opuscules, et particulièrement, *Sylvarum libri quatuor,* dont on cite une ancienne édition non datée; Panzer n'indique que celle de Paris en 1513, in-4°. Mais ce dernier article est d'un Guillaume, chanoine de Coutances, très-distinct du frère Mineur et moins ancien. Il n'y a non plus nulle apparence que le frère Mineur du XIII[e] siècle soit l'auteur de la *Paraphrasis Musæi*, imprimée in-4°, en 1627, à Francfort, et c'est mal à propos encore que son nom a été attaché à une Somme de droit: Sbaraglia lui-même ne voit dans ce titre de *Summa juris* qu'une indication erronée de la Somme théologique de Guillaume, laquelle à son tour nous semble bien n'être que la critique de celle de saint Thomas: *Summa fratris Gulielmi de Mara, ordinis fratrum Minorum, contra D. Thomam.* Voilà le principal et peut-être l'unique ouvrage du frère Guillaume de la Mare; mais il a été annoncé sous plusieurs autres titres: *Correptorium, Correctorium, Reprehensorium, Reprobationes,* etc. On peut considérer comme des appendices de ce livre ceux qui sont intitulés: *Defensorium B. Bonaventuræ; Additiones in eumdem; Correctorium contra Correptorium Joannis de Crapuel.* Une bibliothèque de Venise recèle deux manuscrits de ces divers articles, qui ont fait donner à Guillaume de la Mare le titre de porte-étendard des Antithomistes, *antesignanus Antithomistarum:* Noël Alexandre le qualifie de cette manière. Nous ne voyons pourtant pas que sa dispute avec Clapoel ait fort attiré l'attention des théologiens ni avant ni après l'an 1300. Son Commentaire inédit sur les quatre livres de Pierre Lombard n'a jamais non plus joui d'une grande vogue; et l'on a d'ailleurs élevé des doutes sur le véritable nom du commentateur, qui est appelé *Joannes de Marra* dans les éditions du livre si fameux de Barthélemi de Pise. La plupart des bibliographes anglais ne font aucune mention du frère Mineur Guillaume, quoiqu'il appartienne à leur nation. Dans les autres pays, on a très-diversement écrit son nom, *Gulielmus Mara, Marra, a Mara, de Mara, de la Mara, de la Mare, de Mare, Lamarensis.* Il ne tient à la France que parce qu'il vint probablement finir ses études à Paris; de re-

Sel. hist. eccles. cap., XXI, 797.
Script. ordin. Prædicat., t. I, p. 414
Manuscrit à Florence, et à Bologne.

Conform. XI, 2.

tour à Oxford, il y répéta les leçons qu'il avait reçues de saint Bonaventure; et l'on a lieu de croire qu'il y composa ses écrits. Selon Trithème, l'année 1280 est l'époque où il avait acquis quelque renom : nous supposons qu'il a vécu jusqu'à 1290; mais, à notre avis, Wadding, Oudin et Sbaraglia ont vainement cherché la date précise ou même approximative de sa mort dans les dix dernières années du siècle, ou dans les premières du suivant.

Il y a aussi un *Guillermus Marra* qui, dans un acte de l'an 1261, publié par Martène, prend le titre de *Magister totius ordinis de Spata in Gasconia.* D.

Thes. anecdot., t. I, col. 1110-1111.

X. Alexandre d'Auxerre a commenté le Maître des Sentences. On en trouve là preuve dans deux manuscrits de Cambridge, que le catalogue intitule *Alexandri Altissiodorensis super I et II Sententiarum.* Lebeuf demandait s'il ne fallait pas lire *Alensis* au lieu d'*Altissiodorensis,* et s'il ne s'agissait pas des commentaires d'Alexandre de Halès sur Pierre Lombard; mais il reçut d'Angleterre des renseignements qui le portèrent à croire qu'un Alexandre d'Auxerre a résidé en effet dans la Grande-Bretagne, cette île ayant, au XIIIe siècle, des relations assez fréquentes avec les Auxerrois, surtout avec ceux qui se retiraient à l'abbaye de Pontigni, « qui avait du bien, dit-il, en Angleterre. » D.

Alexand. d'Auxerre.
vers 1290.
N. 2006, 2109.
Mém. sur Auxerre, t. II, p. 493.
Mercure, juin 1725.

XI. François de Keysere, plus souvent désigné par son nom de *Franciscus Cæsar,* né à Dixmude en Flandre, fit profession dans l'abbaye des Dunes, non loin de sa ville natale, et, marchant sur les traces de son confrère Jean de Warde, qui venait de donner à l'ordre de Cîteaux l'exemple et l'ambition des distinctions académiques, il parvint, comme lui, au grade de docteur dans la Faculté de théologie de Paris, où il commenta, selon l'usage, les quatre livres des Sentences. Voilà tout ce que l'on sait de la vie de ce religieux, indiqué en passant par Meyer, Jacques Marchant et Sander, que la Bibliothèque cistercienne de Charles de Visch, transcrite ici par Augustin Sartorius et par Leyser, nous fait aussi très-peu connaître, et dont Valère André, ni Foppens, ni Paquot, n'ont point du tout parlé. Fabricius, dans la courte mention qu'il lui accorde, permettrait de croire, mais à tort, que c'est après avoir expliqué à Paris le Maître des Sentences que François de Keysere se fit religieux à Sainte-Marie des Dunes: le premier doctorat obtenu par les

François de Keysere, cistercien.
1294.
De Visch, Biblioth. cisterc., p. 110.
Hist. litt. de la Fr., t. XX, pag. 205, 790.
Meyer, Annal. Flandr., fol. 83. — Jac. Marchant, Flandria, p. 55. — Sander, de Scriptor. Flandr., p. 51.
A. Sartorius, Cistercium bistertium, p. 557. — Leyser, Hist. poetar. medii ævi, p. 1100.
Bibl. med. et

Cisterciens, celui de Jean de Warde, ne pouvant être de beaucoup antérieur à l'année 1292, puisque la lettre de félicitations qui lui fut adressée à ce sujet par le chef de l'ordre est datée de cette année même, il faut en conclure que François ne fut docteur à Paris que très-peu de temps avant sa mort, arrivée, selon de Visch, aux Dunes, en 1294, ou, comme il dit ailleurs, en 1298.

inf. ætat., t. II, p. 194.
Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 205, 790.
Marchant, l. c.
Compendium chronolog. abb. de Dunis, p. 69.

Il est probable qu'il avait composé longtemps auparavant, et dans la retraite du cloître, le seul ouvrage de lui que l'on dise imprimé. C'est une Vie de saint Bernard, en vers latins, dont Charles de Visch cite une édition de Paris, 1483. Ce livre, s'il a jamais existé, a complétement échappé à toutes nos recherches. Le savant jésuite Jean Pinius, dans ses immenses travaux biographiques sur saint Bernard, qui font partie des Actes des saints, se borne à rappeler l'ouvrage, avec la même date de 1483; mais il ne dit pas qu'il l'ait jamais rencontré. Le père Le Long, le Quadrio, dom Jean François, n'en parlent sans doute aussi que d'après Ch. de Visch. M. Théodore Grässe vient de répéter cette indication vague, sans nous donner plus de lumières.

Hist. litt. de la Fr., t. XIII, p. 130.
Acta sanct., t. IV d'août, p. 101-368.
Ibid., p. 252.
Le Long, Biblioth. hist. de la Fr., t. I, p. 807, n° 13048. — Quadrio, Storia d'ogni poesia, t. IV, p. 168. — J. François, Bibliothèque des écriv. de l'ordre de S. Benoît, t. I, p. 164.
Th. Grässe, Lehrbuch einer allgemeinen Literärgeschichte, 2e part., 3e section, t. II, p. 836.

Deux autres ouvrages du même religieux ont toujours été regardés comme inédits. L'un, que Ch. de Visch juge très-exact d'après les traditions de l'abbaye des Dunes dont il était prieur, avait pour sujet et pour titre les Trois vœux monastiques, *de Tribus votis monasticis*. L'autre était le recueil des leçons théologiques de François, lues peut-être au collége des Bernardins, sur les quatre livres du Maître des Sentences. Ces commentaires, qui lui avaient acquis une certaine réputation dans l'enseignement, et que le même de Visch regrette comme très-subtils, *subtilissima*, longtemps conservés dans la bibliothèque des Dunes, périrent, dit-il, lorsque les hérétiques mirent le feu au monastère en 1578; mais on lui avait dit qu'il pouvait en rester en France des copies faites par des étudiants. Nous ne trouvons ni l'un ni l'autre de ces derniers ouvrages, non plus que le premier, dans aucun catalogue de manuscrits; et il faut avouer que si l'Explication des Sentences, sur laquelle nous n'avons point de notion précise, est cachée encore, sans nom d'auteur, au fond de quelque bibliothèque, elle ne pourrait être que fort difficilement distinguée dans la foule des autres gloses sur ce manuel des écoles.

V. L. C.

XII. **Bertrand de Montaigu**, *Bertrandus de Monte-acuto*, Bénédictin de la congrégation de Cluni, qui, après avoir été quelque temps abbé de Figeac, au diocèse de Cahors, fut chargé, en 1260, de gouverner la célèbre abbaye de Saint-Pierre de Moissac, une des plus anciennes et des plus puissantes du même diocèse, est plusieurs fois indiqué, à ces deux titres, dans la Gaule chrétienne. Aux divers actes qui s'y trouvent, et aux ordonnances de Philippe III et de Philippe IV, preuves non moins certaines du crédit dont il jouissait, surtout auprès de Philippe le Bel, qui l'admit au nombre de ses conseillers, et le chargea, depuis 1287, de présider le parlement de Toulouse, on peut joindre un autre témoignage du respect qui environnait son nom. Bernard Guidonis, en écrivant l'histoire du couvent des frères Prêcheurs à Toulouse, ne manque pas de rappeler qu'après l'achèvement de leur église, ce fut l'abbé de Moissac, Bertrand de Montaigu, qui vint y dire la première messe, le jour de la Purification, l'an 1291. Les frères Mineurs, suivant une autre chronique, à l'année 1290, furent moins en faveur auprès de lui: *Anno Domini M°CC° nonagesimo, de tempore Bertrandi de Monteaquto, abbatis monasterii Moyssiaci, acerrime decertatum est super introductione noua fratrum Minorum in villa Moyssiaci, inuitis abbate et monachis*, etc. Bertrand mourut en 1295. On ne voit pas qu'il ait rien composé, hormis quelques actes pour les affaires de son abbaye; mais il participa, en 1283, à la révision des Coutumes de Toulouse; l'intérêt qu'il prit aux études est assez prouvé par la fondation du collége de Saint-Pierre de Cuisines, qu'il établit à Toulouse, pour douze religieux et un prieur; il faut, de plus, qu'il ait eu le renom de canoniste et de prédicateur, puisqu'un fragment de nécrologe dit de lui, d'après une tradition encore récente: *Erat doctor decretorum, et homo facundissimus.* V. L. C.

Bert. de Montaigu, abbé de Moissac. 1295.

Gall. christ. vet., t. IV, page 679; nov., t. I, col. 175, 168; t. XIII, col. 118, 231, etc.

Ordonn. des rois de France, t. XX, p. 58.

Vaissète, Hist. de Langued., t. IV, p. 60, 62; preuves, p. 6, 7, 84, etc.

Ap. Marten. Amplissim. collect., t. VI, col. 462.

Chron. d'Aimery du Peyrat, manusc. 4991 A de la Biblioth. roy. de Paris, fol. 150 v°.—Notices des manuscr., t. VIII, p. 13.

Trésor des chartes, carton 312, n. 12, 22, etc.

Scriptor. ord. Præd., t. I, p. 447.— Hist. litt. de la France, t. XX, p. 409.

Vaissète, l. c., p. 503.

Gall. christ. nov., t. I, col 169.

XIII. **Olivier**, surnommé *Brito* ou *Armoricus*, et quelquefois *Trecorensis*, parce qu'il était né à Tréguier, prit l'habit des frères Prêcheurs dans le couvent de Morlaix, et vint étudier à Paris, dans leur école de la rue Saint-Jacques. On ne saurait déterminer, entre les années 1280 et 1290, l'époque précise où il obtint le grade de docteur. Mais il est le 46e sur une liste que Bernard Guidonis a dressée des Dominicains qui ont rempli à Paris les fonctions de professeurs : il succé-

Olivier Breton. 1296

dait dans une chaire de théologie à Guillaume d'Auxerre, mort en 1293. Olivier devint ensuite prieur provincial, et mourut à Angers en 1296. Voilà ce que nous disent de sa vie les auteurs de l'Histoire littéraire des frères Prêcheurs, d'après Bernard Guidonis, Laurent Pignon, Léandre Alberti, Altamura et d'Argentré, qui, par erreur, fait vivre Olivier jusqu'en 1310. Les écrits de ce religieux consistent, selon Pignon, en commentaires sur les quatre livres des Sentences, et sur l'Organon d'Aristote, si pourtant c'est là le sens des mots *super omnes libros Elenchorum.* Simler y ajoute des sermons et des explications du cantique *Magnificat,* ainsi que des paroles évangéliques *Missus est.* On ne connaît que les titres de ces productions, qui n'ont conservé aucune importance. Dans un recueil manuscrit de questions scolastiques, qui ont perdu aussi toute valeur, il s'en rencontre une dont l'auteur est appelé *Oliverius prædicator:* c'est peut-être le Dominicain Olivier Breton. D.

Script. ord. fr. Prædic., t. I, p. 448.
Catal. magistr. — Catal. provincial
Fol. 136.
Ad ann. 1296.
Hist. de Bretagne, p. 75.
Luc. Evang., I, 26
Manuscr. Sorbon., n. 48, fol. 18

OPUSCULES ANONYMES D'ALCHIMIE. 1296.

Manuscr. de la Biblioth. roy. de Paris, n. 5055, fonds latin, article 15; Catal., t. IV, p. 35

XIV. Dans un manuscrit in-folio, d'écriture peu ancienne, contenant des morceaux et de nature et de mains très-diverses, on lit ces mots : *Ars perfecta et completa apud Renum prope Parisius, die parasceue, anno Domini millesimo* CCLXXXXVI. Cette indication est placée de telle sorte qu'on ne sait si elle se rapporte à l'opuscule qui la précède ou à celui qui la suit; mais tous deux traitent d'un objet alchimique. L'art qu'ils enseignent est donc le grand œuvre.

Le premier traité commence par ces mots : *Aquam roris madii primo per alembicum.* Il remplit six feuillets, et se borne à exposer l'emploi de cette « eau de la rosée de « mai, » surtout dans le traitement des luminaires, c'est-à-dire le soleil et la lune, c'est-à-dire l'or et l'argent. On y trouve cités les vers suivants sur les quatre degrés du feu :

Primus dicatur, in quo sensus dominatur.
Sensibus æquato gaudet natura secundo.
Tertius excedit, cujus tolerancia lædit.
Destructo sensu, nescit procedere quartus.

Ces vers sont cités, moins correctement, il est vrai, que dans notre manuscrit, par Arnaud de Villeneuve, et commentés dans son *Liber perfecti magisterii.* Notre anonyme invoque continuellement l'autorité d'un alchimiste qu'il nomme tantôt le maître, tantôt maître G., tantôt maître Guillaume. Pro-

Theatrum chemicum. Argent., 1613, t. III, p. 123.

bablement il s'agit de Guillaume de Paris, qui, citant Arnaud de Villeneuve, a sans doute vécu dans le XIVe siècle, et dont une Lettre sur l'alchimie se trouve dans les bibliothèques. Ce renseignement n'est pas absolument en désaccord avec la date consignée plus haut (1296); car le disciple d'un alchimiste du XIVe siècle a pu écrire dans les dernières années du XIIIe. Mais il est possible aussi que cette phrase : « Art parfait et com- « plété le vendredi saint de l'an 1296, » indique, non l'époque de la rédaction du livre, mais le moment précis où un adepte crut avoir mis la main sur la pierre philosophale. Quant au mot *Renum*, nous n'oserions dire quelle peut être cette localité des environs de Paris.

Hœfer, Hist de la chimie, t. I, p. 414.

L'opuscule qui suit l'indication de la date est d'abord de la même main, et paraît continuer le même sujet; car, dès les premières lignes, il est fait mention de l'eau de la rosée de mai. Puis, avec la page suivante, l'écriture change, la matière change aussi, et sans doute ces deux écrits ne sont pas la suite l'un de l'autre. Ce second opuscule est une série de théories et de sentences mises dans la bouche d'alchimistes fameux, Aristée, Pœmander, Pythagore, Belus, Pantophile, etc.; par là, il ressemble au livre intitulé : *Turba philosophorum*, qui est, pour nous servir de l'expression de M. Hœfer, une espèce de polylogue philosophico-alchimique. É. L.

Ibid., t. I, p 291.

RAYMOND DE L'ILE OU DES ILES, GÉNÉRAL DES CARMES. VERS 1298.

XV. RAYMOND DE L'ILE OU DES ILES (*Raymundus de Insula*) naquit dans une des provinces dont se composait l'Aquitaine, peut-être dans le Périgord, en un lieu qu'on ne désigne pas, et à une date qui nous est également restée inconnue, mais que nous pouvons fixer, avec quelque probabilité, vers les années 1215 à 1225. Selon Baluze, il descendait de la noble famille de Saint-Astier, qui possédait la seigneurie de l'Ile, près de Périgueux, et qui compta parmi ses membres Pierre de Saint-Astier, évêque de cette ville, et Arnaud de Saint-Astier, abbé de Tulle. Raymond prit l'habit des Carmes au couvent que l'ordre possédait à Toulouse, et fut reçu maître en théologie. Doué d'un esprit prompt et sagace, il se montra habile dans l'argumentation, éloquent et persuasif dans la chaire, savant dans la philosophie et dans l'interprétation des saintes Écritures. Son mérite et sa vie exemplaire lui valurent les honneurs du généralat de l'ordre. Après la retraite de Pierre de Milhau, il fut élu à l'unanimité par le chapitre

Nicolas Berti., de Tholosanorum gestis; Toulouse, 1515, in-fol., fol. 53, col. 2. — Cosme de Villiers, Bibl. carmelit., t. II, col. 672.

Daniel de la Vierge Marie, Specul. carmel., t. I, p. 262, n. 1080 et 1081.

Hist. tutelens., p. 182.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 511.

XIII SIÈCLE.

qui se tint à Bordeaux en 1294, et non en 1293, comme le dit le P. Daniel de la Vierge Marie. Il s'acquitta des fonctions de cette charge avec zèle pendant trois années consécutives; au bout de ce temps, il se démit, probablement à cause de son grand âge et de ses infirmités. Peu après, il mourut à Toulouse, et y fut inhumé dans l'église du couvent des Carmes. Il laissait plusieurs ouvrages, dont aucun ne nous a été conservé. Un seul même nous est connu par son titre : c'est une Apologie qu'il avait écrite en faveur de son ordre, à l'occasion de la querelle qui s'était élevée entre les Prémontrés et les Carmes, ceux-ci, comme nous l'avons dit précédemment, ayant substitué des chapes blanches aux chapes de plusieurs couleurs qu'ils avaient portées jusqu'en 1287. Déjà le pape Honoré IV avait approuvé verbalement ce changement de costume; il s'agissait de faire confirmer par écrit cette approbation. Raymond présenta son *Apologeticum* à Boniface VIII, et obtint un bref, daté de Rome le 25 novembre 1295, qui donnait gain de cause aux Carmes, et annulait la protestation des Prémontrés.

Ibid., t. XX, p. 512-516.

Simler, Epitom. Bibl. Conr. Gesneri, p. 682 A. — Trithème, de Scriptor. eccles., p. 319. — Fabricius, Bibl. med. et infim. ætat., t. V, p. 274. — Cosme de Villiers, Bibl. carmelit., t. II, col. 595.

Il ne faut pas confondre l'auteur de cet *Apologeticum* avec un autre Raymond de l'Ile, qui fut aussi général des Carmes, qu'on désigne sous les noms et prénoms de *Petrus Raymundus de Insula crassa* ou *grassa*, et qui écrivait de 1343 à 1355.

F. L.

GUILLAUME DE FALGAR, FRÈRE MINEUR. VERS 1300.

Wadd., Ann. Min., t. V, ann. 1278, n. 31, p. 55; 1284, n. 1, p. 127; 1285, n. 4, page 140; 1286, n. 1, p. 150; 1287, n. 4, p. 158; 1288, n. 33, p. 187; 1300, n. 3, p. 424.—Scr. ord. Min., nov. edit., p. 103, 104. Supplem. et castig., p. 320. Tom. III, p. 1183.

XVI. Guillaume de Falgar, *de Falgario*, Toulousain de naissance, se fit frère Mineur. En quelle année, à quel âge, en quel couvent? Wadding et Sbaraglia ne le savent point. Ils nous apprennent qu'après avoir été provincial d'Aquitaine, il fut deux fois général de son ordre; qu'il succéda, en cette qualité, à Bonagratia, en 1284; à Arlotto, en 1286; qu'il présida le 26e chapitre général, en 1285, à Milan, et le 27e, en 1287, à Montpellier; qu'il donna aux frères laïques le droit de suffrages dans les délibérations relatives à la promotion aux grades académiques; qu'il devint lecteur du sacré palais, et enfin évêque de Viviers. Les circonstances de son épiscopat sont peu connues : la nouvelle Gaule chrétienne ne comprend point l'archevêché de Vienne, sous lequel le diocèse de Viviers était placé; les auteurs de l'ancienne disent seulement qu'il en fut le 62e évêque; que, prélat savant et généreux, *scientificus et generosus*, il gouvernait cette église en 1296, selon d'anciennes tables, *aiunt veteres tabulæ;* qu'il acheta de Gui

de Châteauneuf et de Guillaume de Donzère un droit de péage. Wadding ne cesse de faire mention de lui qu'après l'an 1300; et c'est ce qui nous autorise à le placer sous cette date. Fabricius se contente de dire qu'il vivait encore en 1290. Nous n'avons aucun moyen de reconnaître l'époque précise de sa mort, ni aucun intérêt à la mieux savoir; car ses écrits ont peu d'importance et peu de célébrité. On conserve à Saint-Martin de Tournai un manuscrit de ses sermons, et dans des bibliothèques d'Urbin et de Florence de pareilles copies de l'abrégé qu'il rédigea du commentaire de saint Bonaventure sur les quatre livres des Sentences : il avait été probablement disciple de ce docteur. On le compte au nombre des théologiens qui ont écrit contre Pierre-Jean d'Olive; mais on n'indique aucun exemplaire des dissertations très-diffuses, dit-on, qu'il avait composées sur la doctrine de ce Franciscain. Pierre de Alva attribue de plus à Guillaume de Falgar un traité de l'Immaculée conception de la sainte Vierge : ce n'est, selon toute apparence, qu'un extrait de l'abrégé du commentaire sur le troisième livre de Pierre Lombard. Guillaume fut ami de l'évêque de Toulouse saint Louis, petit-neveu du roi Louis IX. D.

Bibl. med. et inf. ætat., t. III, p. 146.

Possevin, Catalog. bibl. ducalis Urbini, ad calc. Appar. sac. Bibl. Sanctæ Crucis, scamn. 26, n. 301, 302.

Milit. univ., col. 569.

Bolland., Aug., t. II, die 19, c. 2. — Rodulph., l. II, fol. 180.

XVII. Un frère Thomas est auteur d'une Vie de la Vierge Marie, opuscule dont Échard indique deux copies manuscrites. Il s'en conservait une chez les Dominicains de la rue Saint-Honoré, et elle avait pour titre : *De genealogia gloriosæ Virginis Mariæ, per fratrem Thomam de diversis sanctorum dictis compilatum.* Les premières pages sont extraites de saint Jean Damascène, et parmi divers autres textes, le mot *Thomas* distingue ceux qui appartiennent au compilateur lui-même. On lit à la fin : *Si hæc dixi ut debui, approba, benignissime Jesu, tu et tui. Si autem non ut debui, ignosce, dulcissime Jesu, tu et tui. Amen. Ave Maria, dulcis Jesu mater. Explicit Genealogia*, etc. Un autre exemplaire se voyait à l'abbaye de Saint-Victor (n. 690, in-fol.), et avait, de plus, le prologue suivant : *Vitam Virginis gloriosæ matris Jesu Christi Mariæ, cum ejusdem omnipotentis Jesu Christi opitulatione, secundum seriem sancti Evangelii cupiens, ad similitudinem vitæ beati patris nostri Francisci, nec non et vitæ sanctæ Helenæ, breviter ordinare, per capitula quæque distinguere*, etc. En tout le reste, on regardait cette copie comme pareille à la première. Mais les

Thomas. vers 1300.

Script. ordin. Præd., t. I, p. 490.

mots de ce prologue, *beati patris nostri Francisci,* semblent indiquer un auteur franciscain; et en effet Wadding, Sbaraglia, Fabricius, attribuent cette légende au frère Mineur Thomas de Halès, Anglais de naissance, docteur de Sorbonne, qui a laissé un recueil de sermons pour les dimanches, et un livre de disputes scolastiques, productions inédites, comme cette Vie de la sainte Vierge. Fabricius, d'après Bale et Pits, fait vivre ce théologien anglais vers 1340; Sbaraglia incline à le rapprocher de l'an 1300. Échard dit que le manuscrit *de genealogia gloriosæ Virginis,* possédé par les frères Prêcheurs de la rue Saint-Honoré, est du XIII[e] siècle. C'est ce qui nous autorise à faire mention ici de cet opuscule, sans prétendre toutefois résoudre les questions relatives à la profession de l'auteur et au temps où il écrivait. Il avoue qu'en recueillant les traditions diverses dont se compose l'histoire de la mère de J. C., il a mêlé aux faits évangéliques des articles dont il ne garantit pas la vérité. Beaucoup d'autres ont fait la même chose avant et après lui. D.

Script. ordin. Minorum, édit. 1806, p. 220.
Supplem. et castig. ad Script. Minor., p. 676, 677.
Bibl. med. et infim. ætat., t. VI, p. 254.
Centur. v, p. 49.
Hist. litt. de la Fr., t. VIII, p. 680.

PIERRE DE METZ. VERS 1300.

XVIII. PIERRE DE METZ (*Petrus Metensis*), ainsi appelé du nom de sa ville natale, religieux de l'ordre des frères Prêcheurs, avait pris le grade de maître en théologie, et composé plusieurs écrits qui, malgré la réputation dont ils paraissent avoir joui de son temps, ont été oubliés de bonne heure. Il ne nous est connu que par la mention très-brève qui s'est trouvée de lui et de ses ouvrages dans une histoire manuscrite du couvent que les frères Prêcheurs possédaient à Metz. Cette histoire, rédigée au commencement du XVI[e] siècle, paraît elle-même s'être perdue depuis la suppression du couvent. Voici, d'après Quétif, ce qu'on y lisait à la date de 1297, sous le huitième prieur, Guillaume Ludovici : « Maître Pierre de Metz écrivit, assure-« t-on, plusieurs ouvrages, et notamment des commentaires « sur les quatre livres des Sentences. » Puis, en deux vers latins : « Ses nombreux écrits montrent l'excellence de sa doc-« trine et la supériorité de ses talents. » F. L.

Script. ordin. Prædic., t. I, p. 450, col. 2.

GÉRARD D'AFFLIGHEM. VERS 1300.

XIX. On attribue au Bénédictin GÉRARD D'AFFLIGHEM un traité inédit *de Statu matrimoniali,* dont une copie s'est conservée longtemps au monastère du Parc, près de Louvain. D'un autre côté, Sander, en désignant Gérard Groot comme l'auteur d'un traité inédit *de Matrimonio*, déposé

Fabric., Bibl. med. et infim. ætat., t. III, p. 38.

dans le même monastère, nous autorise à soupçonner que ces deux traités ne sont qu'un seul et même écrit, qui avait pour auteur Gérard Groot, né en 1340, et non Gérard d'Afflighem. Du Cange regarde celui-ci comme l'auteur d'un ouvrage non moins inconnu, *de Statu mundi*. Nous manquons de documents nécessaires pour décider ces questions. F. L.

Biblioth. belg. mss., part. II, p. 171.

Index auct., p. 92.

ALAIN PORRÉE. VERS 1300.

XX. ALAIN PORRÉE, *Alanus Porreus* ou *Porretanus*, a été souvent confondu avec Alain de Lille, pour lequel nous avons revendiqué plusieurs écrits attribués à cet autre Alain. Le seul ouvrage dont on puisse croire qu'il fut l'auteur, est un traité inédit de théologie, que Conrad Gesner avait eu entre les mains, et qu'il déclare être écrit en style barbare. On trouve ce traité indiqué dans les catalogues, tantôt sous le titre de *Mercurii Trismegisti, alias Alani Porretani, Regulæ cœlestis juris;* tantôt sous le titre suivant: *Alani Porretani Regulæ juris cœlestis vel maximæ, id est, axiomata theologiæ cum interpretatione*, *numero* 134. Les catalogues indiquent vaguement, à l'article d'Alain, divers autres écrits, dont nous allons transcrire les titres: *Alani opus*, ms. in-4°, sur parchemin, de la bibliothèque publique de Boulogne; *Mag. Alani Tract. de materiis religiosis*, beau ms. in-fol., sur parchemin, de la bibliothèque de Charleville; *Alani Rhythmi teutonici*, ms. qui fait partie d'un recueil de la bibliothèque de Saint-Gall, coté n. 656; *Alani Porrei de Virtutibus*, ms. de la bibliothèque du roi d'Angleterre. Tous ces ouvrages nous sont inconnus; mais il est probable que ce traité des Vertus n'est autre que celui des Vices et des Vertus que, d'après le témoignage de Trithème, nous avons attribué à Alain de Lille. F. L.

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 405-422.

Bibl. gener., édit. de Zurich., 1545, fol. 16 v°.

Ms. in-4 de Bâle, dans Montfaucon, Bibl. biblioth., 608 B.; Hænel, Catalog. mss., col. 590. — Conrad Gesner, loc. cit. — Simler, Epitome Biblioth. Gesneri, p. 17 A, etc.

Catal. ms., fol. 137 verso, n. 143. — Hænel, l. c., col. 87.

Catalog. ms., fol. 139, n. 1495. — Hænel, l. c., col. 122.

Hænel, l. c., col. 703.

Montfaucon, l. c., p. 629 B.

JEAN DE MONTPELLIER. VERS 1300.

XXI. JEAN DE MONTPELLIER (*Joannes de Monte-Pessulano, de Monte-Pesso, de Monte-Pessone*), astronome et mathématicien, ne nous est connu que par diverses copies d'un petit traité qu'il avait composé sous le titre de *Tractatus quadrantis veteris*, et qui est resté inédit. Nous n'y avons rien remarqué qui nous autorise à réclamer contre l'oubli où l'ont laissé les historiens des sciences.

La copie la plus complète que l'on conserve de cet écrit fait partie d'un petit recueil in-4°, sous le n. 7414; elle est transcrite sur papier, et commence au folio 41 par ces mots: *Incipit Tractatus quadrantis veteris secundum magis-*

Bibl. roy. de Paris, mss. latins.

trum Ioannem de Montepesso. Après ce titre, on lit une définition de la géométrie théorique et de la géométrie pratique. Au folio 46 se trouve un paragraphe sur l'usage du quadrant et sur la hauteur du soleil. Les quatre suivants traitent du mouvement de cet astre, de la manière de trouver la latitude d'un lieu, de mesurer la hauteur du soleil par les étoiles, et de connaître les heures. Jean s'occupe ensuite de l'examen de plusieurs questions qu'il range successivement sous les titres de *altimetria*, *planimetria*, *stereometria*, *mensura putei*. Son traité, ou plutôt son abrégé, finit au verso du folio 53 par ces mots : *Explicit Tractatus quadrantis*, au-dessous desquels on lit la date : *Die vij Aug. MDXII*. Il n'occupe, par conséquent, que treize feuillets.

Fol. 46-48.

Fol. 48-53.

Une copie beaucoup plus ancienne, mais sans nom d'auteur, qui avait appartenu à Colbert, et qui est également de format in-4°, porte le n. 7416. B. Elle se termine par ces mots : *Et productum dabit capacitatem eius* (*putei*), et fut écrite sur parchemin, à deux époques et par deux mains différentes. L'écriture de la première partie remonte à la fin du XIII[e] siècle; celle de la seconde, au commencement du XIV[e]. C'est un des motifs qui nous font placer la mort de l'auteur vers l'année 1300.

Colbert possédait du même ouvrage deux autres copies anonymes, sur parchemin : l'une, qui paraît du XIV[e] siècle, ne remplit que les folios 54 verso à 59 recto d'un recueil in-folio, coté 7298. L'autre, du XV[e] siècle, est placée sous le n. 5 dans le recueil in-4°, n. 7437. Les feuillets de cette quatrième copie ne sont pas chiffrés.

Enfin, on en cite une cinquième, écrite sur parchemin, et qui se conserve à Milan, dans la bibliothèque Ambrosienne.

Montfaucon, Bibl. biblioth., t. I, p. 518 E.

F. L.

PIERRE DE BAR-SUR-AUBE vers 1300

XXII. L'existence d'un écrivain du nom de PIERRE DE BAR-SUR-AUBE (*Petrus de Barro super Albam*) ne nous a été révélée que par deux manuscrits, dont l'un est intitulé, *Incipiunt meditationes et pie consolationes in omnibus dompni Petri de Barro super Albam devote et utiles valde;* et l'autre, *Petri de Barro super Albam sermones quidam*. Le premier occupe la troisième place dans un recueil de la Bibliothèque royale de Paris, où il ne comprend que sept pages écrites sur parchemin au XV[e] siècle. Il se termine par ces mots : *Explicit iugis meditatio et in omnibus tribulationibus consolatio dompni Petri de Barro*. La latinité paraît

Anc. fonds latin, n. 3307, pet. in-4.

se rapporter à la fin du XIIIe siècle. Le second manuscrit, selon Montfaucon, était autrefois, sous le n. 190, dans la bibliothèque de l'église de Saint-Bénigne de Dijon. Il ne contenait que des sermons. F. L.

Montfaucon, Bibl. biblioth., t. II, p. 1287, col. 1.

XXIII. Maître Gérard de Reims, qui fut surnommé Bruine, peut-être à cause de Brugni, près de Reims, et que l'on distingue ainsi d'un religieux nommé frère Gérard de Reims, professait et prêchait à Paris en 1282, et il n'appartenait pas au clergé régulier. Dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor (n. 762), cité par Échard, mais aujourd'hui perdu, il est appelé *Magister Gerardus de Remis Bruine,* et reçoit les qualifications de Maître régent en théologie et de chantre de la cathédrale de Paris. Toutefois un autre manuscrit, qui provient de la même abbaye et qui se conserve à la Bibliothèque royale de Paris, sous le n. 513 (autrefois 727), ne lui donne que le titre de *Magister;* et dans la suscription d'un troisième manuscrit, déposé à la bibliothèque de l'Arsenal, il est même simplement désigné sous le nom de *Gerardus de Remis.* Échard, qui n'a connu ni ces deux derniers manuscrits, ni l'ouvrage qu'ils contiennent, avertit ses lecteurs que l'on peut, sans peine, distinguer les deux Gérard de Reims, parce qu'on les trouve constamment qualifiés, l'un *frater,* l'autre *magister.* Le même biographe nous assure que celui-ci était, comme le premier, un habile prédicateur. Mais là se bornent les détails qu'il nous a été possible de recueillir sur la personne de maître Gérard.

Gérard de Reims. vers 1300.

Script. ordin. Prædicat., t. I, p. 480.

Théologie, n. 581 t.

Quant à ses écrits, Échard avait vu plusieurs sermons de ce théologien dans divers recueils appartenant à la Sorbonne ou à l'abbaye de Saint-Victor, et que nous n'avons point retrouvés. Mais dans le manuscrit 513, nous avons lu deux sermons, assez peu remarquables, de Gérard : l'un pour le jour de la Nativité de la Vierge, commence par ce texte : *Orietur stella ex Iacob,* ne remplit que quatre pages, et finit ainsi : *In ordine suo pugnabant contra Sisaram et dyabolum;* l'autre, pour le mercredi des Cendres, débute par la formule consacrée : *Memento quod cinis es,* occupe un peu plus de deux pages, et se termine par ces mots : *Talibus dabit Dominus coronam pro cinere.*

Numer., XXIV, 17.

Un écrit, qui précède ces deux sermons, n'a point été mentionné par Échard. Il est intitulé : *Incipit angelica expositio a magistro Girardo remensi,* et ne remplit que huit

Fol. 40.

pages environ. Nous en transcrivons le début : *Aue Maria gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus. Verba ista dupliciter sunt exponenda : primo modo historialiter de Virgine Maria ; secundo modo moraliter de qualibet fideli anima.* L'auteur entrant en matière s'exprime ainsi : *Dicit primo aue, hoc est sine ve. Triplex est ve : unum carnale concupiscentie ; aliud cupiditatis et auaritie ; aliud prelationis et superbie. Ab isto triplici ve fuit immunis Virgo Maria. Ab isto debet esse immunis, imitando eam, quelibet fidelis anima.* C'est assez pour faire voir dans quel esprit fut composé ce petit traité, et dans quel style il est écrit. L'auteur finit en disant de Jésus-Christ et de la Vierge : *Ut qui, mediante te, particeps fieri dignatus est nostre infirmitatis et miserie, te quoque intercedente, participes nos faciat sue glorie. Amen.*

Fol. 43 v°.

Une seconde copie de cette *Expositio angelica* se trouve dans le recueil de la bibliothèque de l'Arsenal : elle est écrite sur parchemin et remonte au XIVe siècle, comme la première, avec laquelle elle est identique en tous points. Immédiatement après cet écrit, on a inséré dans le même volume une copie du sermon que maître Gérard de Reims avait prononcé le jour de la Nativité de la Vierge. Cette copie est aussi parfaitement semblable à celle que nous avons indiquée plus haut ; mais ici, elle n'est suivie d'aucun autre sermon du même auteur. Il ne paraît pas qu'aucun des écrits de ce théologien ait été jamais imprimé.

Theologie, n. 581 t, in-fol.— Hænel, l. c., col. 308.

Ce frère Gérard de Reims, que l'on distingue de maître Gérard, est un religieux d'une date moins incertaine, qui n'était peut-être pas de l'ordre de Saint-Dominique, mais qui paraît avoir prêché vers l'an 1250, et dont il reste onze sermons dans un recueil in-folio, légué autrefois à la Sorbonne par Robert son fondateur. Le premier commence par ces mots de saint Paul aux Romains : *Abjiciamus opera tenebrarum*, et il se termine par ceux-ci : *Finis est eterna beatitudo, ad quam nos perducat.....* Ce sermon était aussi le premier d'un recueil conservé autrefois au collége de Navarre, à la Sorbonne et ailleurs. Le onzième et dernier a pour texte ce verset de saint Matthieu : *Sanata est filia eius ex illa hora ;* les derniers mots sont : *Ista in sanitatem nobis concedat.....* Rien ne nous semble élever ces homélies au-dessus des productions du même genre que nous ont léguées tant d'obscurs prédicateurs du XIIIe siècle.

Echard, Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 479.

Fonds de Sorbonne, n. 817, autref. 955.

Rom XIII, 12.

Script. ordin. Prædic., t. I, p. 477, 483.

XV, 28

D'autres sermons de frère Gérard se conservaient encore,

du temps d'Échard, dans quatre recueils de la Sorbonne (n. 153, 945, 985, 985 *bis*), qui ne se sont point retrouvés.

F. L.

SERMONS MI-PARTIS DE LATIN ET DE FRANÇAIS. VERS 1300. Anc. n. 972. nouv. 1704.

XXIV. Un manuscrit du XIIIe siècle, de format in-4°, provenant de l'ancienne bibliothèque de la Sorbonne, et composé d'une réunion de sermons et de traités pieux, est terminé par un cahier de quatorze feuillets plus petits, en parchemin comme le reste, qui mérite d'arrêter dès à présent notre attention. Ce cahier, d'une écriture fine et surchargée d'abréviations arbitraires, commence par la fin d'un sermon, et finit par le commencement d'un autre; mais il renferme cinq morceaux complets du même genre. A vrai dire, ils ne semblent pas avoir une grande valeur pour le choix du sujet ou l'originalité des pensées : comme la plupart des sermons de ces temps-là, conservés en si grand nombre, ce sont des modèles communs de prédication à l'usage de tous les clercs auxquels la faculté de composer par eux-mêmes avait été refusée. Mais leur véritable intérêt à nos yeux, c'est d'être écrits dans un langage alternativement français et latin. Nous n'avons pas à examiner, comme nous avons dû le faire pour les sermons de saint Bernard et de Maurice de Sully, s'ils n'ont pas été prêchés en pur latin, et si la rédaction française ne serait pas l'œuvre de scribes postérieurs : le mélange des deux idiomes prévient ici toute incertitude. L'orateur, quel qu'il soit, a voulu s'exprimer dans les deux langues; son français n'a rien de railleur ou d'affecté comme celui des Menot et des Olivier Maillard ; son latin ne ressemble pas à celui qu'on est convenu d'appeler macaronique; il est correct et grammatical, autant que pouvait l'être le latin des sermonnaires. Sans doute il n'a pas cette élégance de construction qui l'eût rendu moins facile à comprendre; mais nous y voyons la preuve que l'auteur parlait cette langue avec facilité, et qu'il croyait s'adresser à des auditeurs dont il était parfaitement compris.

Hist. litt. de la Fr., t. XIII, p. 192-194; t. XV, p. 156-158.

Si donc il a fréquemment recours à la langue vulgaire, nous oserions presque dire que c'est par une sorte d'affectation que l'on pourrait comparer à celle d'un orateur de nos jours qui chargerait ses discours de phrases italiennes à la portée de ceux qui l'écoutent. Notre sermonnaire ne veut pas être mieux compris; mais il espère, en variant son langage, se faire écouter avec plus de plaisir, et donner à penser

qu'il est versé dans la bonne élocution des gens d'esprit de son temps. Le plus souvent ce qu'il dit en français est exprimé en vers, ou du moins dans une prose harmonieusement rimée. Et pourtant ces phrases ne sont pas des citations d'auteurs connus; ce sont des pensées qui lui appartiennent, et qu'il revêt d'une forme poétique, sans doute pour rendre ainsi l'idiome vulgaire digne de marcher de front avec le latin, la langue par excellence.

Nous devons nous contenter de prendre dans ce petit nombre de sermons les passages les plus propres à faire voir ce que pouvait être alors un tel enseignement. Le sermon qui nous fournira nos extraits est une exhortation adressée à des mariés, au moment de la bénédiction nuptiale. L'orateur choisit le texte fort convenable de l'Évangéliste : *Vocatus est Jesus Christus, et discipuli ejus ad nuptias ;* et il tire de ce passage un assez bon parti. Le Seigneur, en daignant assister aux noces, a sanctifié le mariage; mais pour lui conserver son divin caractère, il faut revêtir la robe de charité, de fidélité ; il ne faut pas éloigner les pauvres du festin : enfin, il ne faut pas accepter la dot de l'iniquité, et réunir à des biens acquis honnêtement des biens qui seraient le produit honteux de l'usure et de l'injustice.

Joann. Evang., c. II, v. 2.

« *Vocatus est*, etc.

Fol. 12.

« Quant gens de grant paraige se voulent marier,
« Se semonent grans gens pour estre à l'espouser,
« Et de tant com semonent gent de plus grant valeur,
« Est la feste plus grande, et si ont plus d'onneur.
« Quant uns grans hons se voet tant abaissier
« Et humilier
« Pour un pauvre essaucier,
« Qu'il voet à ses noces maingier
« Et à sa requeste,
« Il monstre bien qu'il aime et honeure la feste. »

Et fuit hoc, quando rex regum fuit inuitatus ad nuptias pauperum hominum, quod bene dicit verbum propositum : Vocatus est, etc.

« Uns grans hons fit hui un grant mariaige,
« Où Jesus fu semons, il et tout son barnaige. »

Maiorem iste non putabat inuitare, nec digniorem, et ipse Ihesus non dedignatus est se humiliare. Quamuis haberet priuilegium virginitatis, non tamen contempsit coniugium fidelitatis; multum enim commendatur status fidelis coniugii.

« Iasoit ce qu'il aime d'amour especial
« Qui por l'amour de li
« Garde son pucelaige,
« Neporquant
« Il n'a pas en despit
« Ciaus qui uoelent auoir et garder loiaument
« L'estat de mariaige. »

Et hoc bene ostendit, quando venit ad nuptias cum matre, et discipulos omnes adducit secum, et omnem familiam; « et « tout son paraige se fu sa mere, » *quia quod attingebat ei in terra, ex parte matris erat. Non venit cum curribus et equis, et tamen venit honorifice valde, cum honestissima societate. Nunquam de aduentu alicuius fuerunt ita honorati; verum iste aduentus describitur ut venerabilis, acceptabilis, et admirabilis. Venerabilis, propter altitudinem excellentie, quia filius Dei erat, propter hoc dicitur Iesus Christus, quod dici est salvare. Acceptabilis, propter sapientie limpiditatem, que patuit in aque et vini mutatione. Admirabilis, propter affluentie plenitudinem, que claruit in boni vini presentatione.* « Ie di que sa venue fu honorable pour sa hau« tesse, aggreable pour sa sagesse, merueilleuse pour sa « largesse. » *Haurite, inquit, et ferte,* etc. « Il fit large present, « et de bon vin. » *Idcirco sapienter fecit, qui eum inuitavit; nuptie tristes fuissent, nisi vocatus fuisset I. C., quia vinum defecisset, nec erat qui ministraret, et sine vino non est letum coniugium, et nuptie non debent esse sine vino, id est speciali gaudio; vinum enim significat eternum gaudium, aqua temporale supplicium..... Et potes dicere textum secundum historiam Euangelii, et nota hic duo. Sponsi Ihesum inuitántis carnalitas, cum dicit, Vocatus est Ih. C.,* etc. *Secundo, Iesus acquiescentis humilitas, quod habetur in textu Euangelii:*

« Li espous fit grant courtoisie
« De li prier,
« Et Jhesu-Crist li fist plus grant
« De l'i otroier. »

Et possumus dicere quod nuptie, ad quas I. C. non contempnit venire, sic debent ordinari, quod sponsus et sponsa debent ligari vinculo indissolubili, et id est vinculum caritatis. Debent ornari bissino immortali, et istud est bissinum honestatis. Debent cibari ferculo incorporali, et istud

est ferculum sanctitatis. Debent cubare lectulo insomniali, et iste est lectulus castitatis. « Il doiuent estre ioint dou loien « de charité : si doit l'un estre noé que on ne le puisse deslier. « Il doiuent estre bien aorné de le robe d'onesté, qui doit « estre bien gardée que on ne la puisse empirier. Il doiuent « estre péu de la viande de santé, qui doit estre si atournée « que ele ne puisse anuier. Il doiuent estre couchié ou lit de « casté, qui doit estre si blans que on ne le puisse con- « chier. » *Primo dico, quod debent ligari vinculo caritatis, quod*, etc.

Les autres sermons de ce cahier offrent un pareil genre d'intérêt, et la même banalité de moyens oratoires. Le premier cependant, dont le commencement n'a pas été conservé, et qui était certainement destiné à l'édification des femmes, le jour d'une fête de sainte Marie Madeleine, en nous fournissant une seconde citation, nous permettra de mieux saisir tout ce qu'il y avait d'abandon et de naïveté dans les chaires du XIIIe siècle. C'est bien afin d'être mieux compris de son auditoire que le prêtre accumule ici les phrases françaises. Après avoir, sans doute, dans les feuillets perdus, établi une comparaison entre la sainte et les pécheresses qui ne savent pas racheter, comme elle, de grands désordres par un véritable amour de Dieu, l'orateur paraphrase les paroles de Jésus-Christ à Simon, de la manière suivante :

Luc. Evang., XII, 44.

Fol. 1.

« *Plurima signa amoris* elle m'a monstré, que tu n'as fait, « et comme corteise envers mi estet. *Nam intraui* en ton « hostel : i'auoie les piés tous enboés; tu onques tant ne feis « que tu les me lauasses ne feisses lauer. Mais ceste ne fit « wi autre chose que mes piés lauer, puis quelle entra en « ton ostel. *Eram totus calefactus* et tous las, *quando in-* « *traui* en ton ostel; *neque fecisti tantum* que tu me fro- « tasses mon chief d'un peu d'oile pour moi asouhaigier. « *Sed ista non solum* mon chief, *sed* mon chief et mes « piés elle d'un très dous oignement rafreschi et refroida. « *Quando intraui domum tuam*, tu ne m'acolas ne ne baisas, « ne ne deis à paines, Bien vigniés ; ceste ne cessa wi à paines « de mes piés baisier : *propter quod dico et volo quod scias* « certainement que je li perdoie ses pechiés tout simplement « et tout entierement. *Ecce*, ma tres douce gent, *quomodo ista* « *beata peccatrix habuit indulgentiam* de tous ses pechiés; « *verum si vis habere* de tes pechiés mercit, *oportet quod tu*

« *facias* à ton auenant ensi come elle fit. *Sed videbitis.....* « *Licet esset omni genere malitie* entichie et encoupée, *ita* « *quod de ipsa dicat B. Lucas quod habebat septem demones* « *in corpore; tamen, super omnia, ipsa fuit de vitio carnis* « toute empulentée, *et ideo dicit B. Lucas de ipsa* que estoit « baude, et hardie, et toute effrontée.... pour le temps que « elle estoit seculiere et mondaine. *Nam* elle s'en aloit le col « tout estendut, les cornes leuées, et sembloit à sa maniere et « à son port que non criast autre chose : Ves ci une fole, ves « me ci, *qui habet* mestier de moi et de mon cors. *Sic faciunt* « *alique misere, que sunt* en mariaige, en pucelaige, en religion « et en beguinaige, *que videntur* à leurs monstrées, à leurs « vestures, à leurs manieres, à leurs pors par defors, que *non* « *clamant aliud:* Ves me ci, ves me ci, *qui habet* mestier de un « tels cors. *Et tales sunt ille, que sunt* hardies et effrontées, « *sicut erat Magdalena* ou tans que elle estoit mondaine. »

P. P.

Luc., l. cit., XVI, 9.

PIERRE DE SAINTE-MORE: VERS 1300.

Montfaucon, Biblioth. bibl., t. II, p. 1264 E. Lebeuf, Mém. sur Auxerre, t. I, p. 592; t. II, p. 66.

XXV. A l'abbaye de Saint-Allyre, à Clermont, se trouvait un ouvrage sous ce titre : PETRI DE SANCTO MORE *Super logicam Aristotelis*, réuni dans un même volume à la Dialectique de Pierre d'Espagne et à une bulle d'Innocent IV. L'auteur de cet ouvrage, qui nous est inconnu, pouvait être de Sainte-More, en Touraine, ou plutôt de Saint-Moré-sur-Cure, près d'Auxerre.

F. L.

LAMBERT DE CHATEL. VERS 1300.

Dreux du Radier, Élog. hist. des hommes illustr. du Thymerais, p. 1-3. —Journ. de Verdun, mars 1751, p. 177. Ci dessus, p. 152. Table des aut. ecclés. du XIII[e] siècle, p. 654.

XXVI. LAMBERT DE CHATEL OU DE CHATEAUNEUF (*Lambertus de Castello*) est compté au nombre des jurisconsultes français qui, durant la seconde moitié du XIII[e] siècle, se livrèrent avec ardeur à l'étude du droit romain. Il paraît qu'il naquit dans un petit bourg du Thymerais, anciennement appelé *Chastel*, en latin *Castellum*, et plus tard *Châteauneuf*. Lambert de Châtel enseigna publiquement à Paris le droit civil, et eut pour disciple Raoul de Coloumelle, qui, nous l'avons dit plus haut, lui dédia, vers 1290, son livre *de Translatione imperii*. Cette dédicace ne s'adresse pas, comme le prétend Du Pin, à un Lambert de Castille. On peut croire que Lambert de Châtel avait écrit, mais ses ouvrages sont inconnus.

F. L.

BERNARD DE VERDUN, ASTRONOME. VERS 1300.

XXVII. On lit à la fin d'un manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris : *Tractatus optimus super totam Astrolo-*

Ancien fonds latin, n. 7333.

giam, editus a fratre Bernardo de Virduno, professore, de ordine fratrum Minorum. C'est là tout ce que nous savons sur cet auteur : il était de *Virdunum*, Verdun-sur-Meuse ou quelque autre Verdun de France, professeur, et de l'ordre des frères Mineurs, quoique son nom ne figure ni dans la Bibliothèque de Wadding, ni dans le Supplément. Tout renseignement nous manque sur l'âge où il a vécu. L'écriture du manuscrit est du commencement du XIVe siècle ; dès lors on ne peut faire descendre l'auteur plus bas; et il est vraisemblable qu'il appartient au XIIIe. Les seuls auteurs qu'il cite sont Aristote, Euclide, Ptolémée, Albatenius, Thesbit, Arsachel, Averroës et Alpetragius.

Le traité sur toute l'Astrologie, de 48 feuillets sur deux colonnes in-f°, commence ainsi : *Quia ex scientiis fructu dignioribus, et ex loco ordinis sublimioribus, elegantiaque pulcrioribus*, etc., et finit par ces mots : *Hec sufficiant; fui enim prolixior quam credideram, sed non inutiliter.* Il ne s'agit pas ici d'astrologie judiciaire; le livre de frère Bernard est un ouvrage strictement astronomique, sans aucun mélange des idées chimériques qui avaient tant de crédit alors touchant l'influence des astres sur les destinées humaines.

Dans son préambule, Bernard fait ressortir la sublimité de l'astronomie : « La beauté, la stabilité, l'immensité du ciel, « nous inspirent un profond mépris pour toutes les choses « terrestres. Si toute la terre, dont à peine la sixième partie « est habitée, est dix-huit fois plus petite que la moindre des « étoiles fixes attachées à la huitième sphère, dont chacune « n'est qu'une portion insensible, quelle n'est pas la grandeur « de cette sphère, et combien plus encore est inexplicable « celle de la dixième ou du ciel empyrée! Ainsi, grande est « la maison de Dieu, et vaste le lieu de sa possession : *Magna « est igitur domus Dei, et ingens locus possessionis eius.* »

L'ouvrage est divisé en dix traités (*tractatus*). Le premier se compose de notions métaphysiques sur la nécessité du vide, la nature incorruptible des corps célestes, etc.; puis, de notions géométriques sur les arcs, les cordes, les sinus droits et les sinus verses. L'auteur y donne le procédé pour construire les tables des cordes et des sinus.

Le second traité est divisé en trois parties : la première relative à l'obliquité du zodiaque, et aux cercles dont la sphère matérielle est composée ; la seconde, à la recherche de toutes les déclinaisons, et la troisième, aux ascensions.

Le troisième traité s'occupe de la longueur de l'année, des computations différentes du temps, et enfin des irrégularités qui se montrent dans le mouvement du soleil. On sait que les astronomes anciens, croyant circulaires des mouvements qui ne le sont pas, avaient imaginé des excentriques et des épicycles pour représenter, à fur et mesure des observations, les inégalités qui se découvraient. Ces constructions avaient été souvent attaquées. Averroës, dans le XIe livre de sa Métaphysique, prétend qu'elles sont détruites par les principes naturels. Il avait été suivi par Alpetragius, qui, dit frère Bernard, « fait produire des fleurs et des fruits aux racines plan- « tées par le philosophe. » Frère Bernard combat en faveur des excentriques et des épicycles, et il termine sa discussion par une bonne raison en faveur de ces hypothèses qui, de fait, cadraient, dans la limite de l'exactitude des observations, avec les apparences, et qui par conséquent fournissaient des bases aux calculs : « Ces constructions, dit-il, ren- « dent raison des apparences, et permettent de connaître les « mouvements et les grosseurs des corps célestes. Si le point « de départ était faux, il n'en serait point ainsi; car la moindre « erreur à l'origine devient grande à la fin. »

Dans le quatrième traité, il est question, d'abord, du nombre des sphères, de la lune, et de la formation des tables des moyens mouvements; en second lieu, des irrégularités des mouvements lunaires et de leurs équations.

Les six derniers traités sont consacrés : 1° aux distances des luminaires, à la diversité de leurs aspects et aux éclipses; 2° aux étoiles fixes; 3° aux planètes, à leurs mouvements moyens et à leurs irrégularités, et aux diversités qu'offrent Vénus et Mercure; 4° aux trois planètes supérieures; 5° aux rétrogradations des planètes et à leur latitude; et sixièmement enfin, à la démonstration des mouvements des corps célestes à l'aide des instruments qui les représentent.

Le livre de frère Bernard, accompagné, dans le ms. 7333, de figures faites avec quelque soin, qui en facilitent l'intelligence, est, comme on voit par la brève analyse que nous en avons donnée, une espèce de manuel d'astronomie, dans lequel toute la science du temps a été résumée. Tel est, en effet, le but que l'auteur s'était proposé : « Pour que tout homme, « dit-il, qui possède la géométrie, puisse, en peu de temps, « connaître non-seulement la substance de livres qu'une lec- « ture continue de deux ans suffirait à peine à expédier (*li-*

« *bris vix in duobus annis legendo continue expedibilibus*), « mais encore beaucoup d'autres objets qui manquent dans « ces livres, à cette fin, me confiant dans le secours divin, je « commence et je tâcherai de terminer selon mes forces cet « opuscule, qui tient la place d'ouvrages innombrables et « d'énormes volumes. » É. L.

Voy., ci-dessus, l'INTRODUCTION, pag. 295.

NOTICES SUPPLÉMENTAIRES.

ANDRÉ LE CHAPELAIN,

AUTEUR D'UN TRAITÉ DE L'AMOUR.

PREMIÈRE MOITIÉ DU XIIIe SIÈCLE.

Biblioth. roy. de Paris, anc. fonds lat., n. 8758. — Bibl. de la Fac. de médecine de Montpellier, n. 217, etc.— Millin, Voyage dans le midi de la Fr., t. II, p. 263, etc.

Il existe, dans la littérature du moyen âge, un ouvrage latin qu'un des manuscrits les plus anciens désigne par ce titre. *De Arte amatoria, et reprobatione amoris*. C'est une exposition complète des opinions, des sentiments et des pratiques des temps chevaleresques en ce qui touche la galanterie et l'amour. L'auteur de ce livre s'appelait maître ANDRÉ; il était Français, homme d'église, et l'on croit, d'après le même manuscrit, qu'il fut attaché, en qualité de chapelain, au service d'un roi ou d'une reine de France (*a magistro Andrea, Francorum aule regie capellano*). Où il était né, quand il a vécu, où et quand il est mort, tout cela est ignoré.

Ce n'est pas qu'une autre tradition ne fasse de ce vieux écrivain un chapelain du pape Innocent IV (1243-1254). Et il faut avouer que tel est déjà le témoignage de Jérémie de Padoue, qui compilait, vers la fin du XIIIe siècle, son *Epitome sapientiæ;* que tel est aussi le titre donné à l'auteur en tête de l'édition sans date : *Andreæ, capellani papæ Innocentii quarti*.

Venise, 1505, in-4°.

Mais du Cange, et, après lui, Fabricius, ayant remarqué sans doute que maître André rapporte, dans son livre, des actes datés, dont l'un remonte jusqu'à l'année 1174, avaient mieux aimé le placer vers ce temps, *circa annum* 1170. M. Raynouard lui-même n'est pas éloigné de se ranger à cet avis, qui ne semble pas avoir un fondement très-solide. André, comme on l'entrevoit à travers toutes ces incertitudes, peut du moins passer pour avoir vécu à la fin du XII[e] siècle et dans la première moitié du XIII[e]. Qu'il ait été au service d'un pape, d'un roi ou d'une reine, on peut aussi reconnaître que ce fut comme chapelain.

Index auctor., p. vij. — Bibl. med. et inf. ætat., t. I, p. 91. Choix des poésies des troubadours, t. II, p. LXXIX-CXXIV.

Son ouvrage est adressé à un jeune seigneur, nommé Gautier, ami de l'auteur, qui est censé l'avoir composé pour lui. Les manuscrits de ce livre, qui durent être fort communs autrefois, sont assez rares aujourd'hui. La Bibliothèque royale de Paris en possède un bien conservé. C'est un petit in-4° de 119 feuillets à deux colonnes, d'une assez bonne écriture du XIV[e] siècle. Ce manuscrit, à plusieurs égards si curieux, n'en est pas moins resté presque inconnu jusqu'en 1817, où M. Raynouard y puisa des notices fort intéressantes pour sa dissertation sur les cours d'amour. Mais il y avait déjà longtemps que l'ouvrage avait obtenu, en Italie et en Allemagne, les honneurs de la publicité, et même un certain renom. Au XIV[e] siècle, il en fut fait une version italienne restée inédite, et attribuée par la tradition à un certain juge de Brescia, nommé Albertano. En 1408, Michel Arrigucci, Florentin, amateur de curiosités littéraires, fit de cette version une copie, qui figure aujourd'hui, dans la bibliothèque laurentienne de Florence, comme un des textes inédits cités par les auteurs du vocabulaire de la Crusca. Ce texte n'est connu jusqu'ici que par l'extrait fort court que Crescimbeni en a donné dans ses Commentaires sur la poésie italienne, et par la mention plus sèche encore qu'on en trouve dans le traité de l'Éloquence italienne de Fontanini.

N. 8758, autrefois Baluz. 625, reg. 6137[2].

T. II, part. 1, p. 90-92.

Pag. 120.

Le livre d'André a obtenu plus de popularité en Allemagne. En 1482, un médecin du pays, nomme Hartliebe, le traduisit sur un ms. de la bibliothèque de Berlin; et, la même année, cette traduction fut imprimée à Augsbourg, sous le titre de : *Das Buch Ovidii von der Liebe;* elle a été depuis réimprimée plusieurs fois. Peut-être le ms. dont Hartliebe fit usage était-il incomplet ou fautif : il est du moins à noter que le titre sous lequel il donne sa version est faux, et qu'il a l'air d'ignorer

XIII SIÈCLE.

Miscellan. lipsiensia nova, t. VIII, p. 545-564. — Panzer, Annal. typogr., t. IV, p. 83, n. 57.

Anspruche der Minnegerichte aus alten Handschriften herausgegeben, etc., Munich, 1803, in-8°.

le nom du véritable auteur, qu'il ne rapporte nulle part. Une édition latine, in-folio, sans indication de lieu ni de date, en 38 feuillets et demi, avec ce titre: *Tractatus amoris, et de amoris remedio, Andreæ, capellani papæ Innocentii quarti*, est décrite, comme très-ancienne, par Menckenius. En 1610, parut, à Dortmund, in-8°, celle de Dethmar Muhler, qui avait, à ce qu'il semble, à sa disposition, divers mss. de l'ouvrage d'André. Cette édition, intitulée *Erotica, seu Amatoria Andreæ, capellani regii, vetustissimi scriptoris*, etc., reproduite, dans la même ville, si ce n'est pas un simple changement du frontispice, en 1614, est celle dont nous nous servons, en la comparant au manuscrit de la Bibliothèque royale. En 1751, Menckenius publie sa notice sur l'ancienne édition sans date. En 1803, un membre de l'Académie de Munich, le baron d'Aretin, fait connaître de nouveau ce livre, dont il détache divers fragments, comme pièces justificatives, à la suite d'un Mémoire sur les cours d'amour. Il ignore d'ailleurs, ainsi que la plupart de ses devanciers, que l'auteur fût Français; il le croit Italien, si bien qu'il se demande à lui-même si l'ouvrage fut d'abord écrit en italien ou en latin. Il se décide pour ce dernier avis, mais par des raisons qui sont loin d'être satisfaisantes. Partant de la supposition très-fausse que l'ouvrage fut composé vers 1408, il fait observer qu'à cette époque la langue italienne, encore dans l'enfance, n'était guère susceptible d'être employée à un ouvrage de longue haleine; autre erreur bien plus étrange encore que la première.

A ces remarques préliminaires nous n'en ajouterons plus qu'une, tirée du rapprochement de l'édition de 1610 avec le ms. de la Bibliothèque royale. Pour le fond, et en tout ce qui est important, le texte imprimé et le ms. n'offrent aucune différence. Ils contiennent les mêmes choses, dans le même ordre et dans les mêmes termes. Quant aux menus détails de la rédaction, à la division, et aux titres des chapitres, les variantes sont nombreuses et de divers genres. Un nouvel éditeur pourrait et devrait certainement en tirer parti; mais elles ont ici peu d'intérêt pour nous.

L'ouvrage est divisé en deux livres, et chaque livre en chapitres. Le premier livre, de beaucoup le plus long, en a vingt-deux, et le second seulement neuf. Les deux ou trois premiers chapitres du premier livre n'en sont, pour ainsi dire, qu'une introduction, qu'une préface : ce sont quelques gé-

néralités, quelques lieux communs de philosophie sur l'amour; des citations d'auteurs anciens, où le docte chapelain semble avoir eu principalement en vue de faire preuve d'érudition. Mais il entre bientôt en matière. L'amour dont il se propose d'expliquer la nature et de donner des leçons à son jeune ami Gautier, n'est pas cet amour naturel et vulgaire, dont tout le monde parle et que tout le monde éprouve ou peut éprouver; cet amour chanté par les poëtes de tous les temps et de tous les pays, comme la source des jouissances les plus désirées de la vie. L'amour qu'il enseigne, qu'il célèbre, qu'il veut mettre en honneur, c'est l'amour chevaleresque, dégagé de sensualité, principe suprême de toute valeur et de tout mérite; cet amour exalté par les troubadours, et la source de leurs inspirations les plus poétiques.

Le cadre dans lequel l'auteur a jeté et développé ses idées sur ce sujet, sans rien avoir d'original ni d'ingénieux, suppose néanmoins, de sa part, une certaine prétention littéraire. Tantôt il énonce ses opinions et ses doctrines directement et en son propre nom; tantôt, cherchant à les produire sous une forme plus dramatique, il les étale dans des dialogues, où des personnages intéressés les font valoir de leur mieux. Parfois, enfin, au fil de ces dialogues il rattache, comme ornements épiques, des récits merveilleux destinés à en relever encore l'agrément. Les personnages qu'il met en scène sont des personnages supposés, mais qui représentent tous les rangs de la société du moyen âge, de puissants seigneurs, de nobles chevaliers, de galants bourgeois qui, épris de hautes, vertueuses et belles dames, leur débitent tout ce qu'ils imaginent de plus capable de s'en faire aimer. Celles-ci défendent de leur mieux, non pas leur honneur, qui est censé n'être nullement attaqué et ne courir aucun péril, mais leur liberté, leur indépendance et leur repos. Ces débats ne sont jamais bien variés, bien animés, bien passionnés; ils sont encore moins conformes aux idées généralement regardées, en fait d'amour, comme celles de la nature et du bon sens. Mais tels qu'ils sont, ils suffisent aux intentions et au but de l'auteur; ils lui donnent lieu de mettre à découvert les côtés les plus délicats et les plus bizarres de la galanterie chevaleresque; ils le conduisent à en exposer avec détail les prétentions, les paradoxes et les subtilités.

Ainsi donc, et c'est là un point important à noter d'abord,

rien d'essentiel, rien de caractéristique dans toute cette théorie héroïque de l'amour, n'est une pure fiction, encore moins une fiction de l'auteur. Il ne s'y trouve pas un principe, pas un trait significatif qui appartienne en propre au chapelain. Tout ce qu'il y dit, il le dit d'après son temps; il l'extrait d'opinions et de doctrines alors répandues parmi les hautes classes de la société féodale. En un mot, l'ouvrage, appelé aussi Fleur d'Amour, n'est guère qu'une amplification, qu'un commentaire de ce qu'il y a, dans la poésie amoureuse du même temps, de plus relevé, de plus original et de plus piquant. C'est la métaphysique sentimentale des troubadours systématiquement délayée en prose dialoguée. Les idées, les maximes que ces poëtes ont jetées et fondues avec plus ou moins de grâce et d'harmonie dans les tableaux de leur vie et de leurs aventures, sont ici présentées sous une forme abstraite.

Flos amoris, ms. 8758, fol. 119.

Cette exposition, rendue en un latin généralement rude et traînant, n'est ni spirituelle, ni approfondie, ni même toujours bien juste. Mais, en dépit de toutes ses imperfections, elle peut nous aider aujourd'hui à comprendre un système d'opinions et de sentiments qui a eu, sans nul doute, beaucoup d'influence sur le caractère et l'esprit du temps où il fut imaginé; et, à ce titre de document historique, l'ouvrage de maître André, qui, comme œuvre littéraire, mériterait à peine d'être cité, prend une sorte d'importance pour l'histoire du moyen âge, tant étudié et toujours si plein d'obscurités et de problèmes.

Si quelque chose pouvait dénaturer un peu le caractère historique de cet ouvrage, ce serait le merveilleux maladroitement appliqué, en guise d'ornement, à quelques parties du livre. Il y a, par exemple, dans le septième dialogue, entre un grand seigneur et une dame de rang moyen, une description du palais de l'Amour; et, dans ce palais, l'auteur a placé les demeures éternelles des amants dans l'autre vie. Là, il construit un enfer, un paradis et même une sorte de purgatoire pour les dames, selon la diverse conduite qu'elles ont tenue en amour; et, de cette fiction, il essaye de tirer quelques arguments en faveur de ses doctrines amoureuses. Mais il est évident que l'auteur ne peut prendre au sérieux, ni cette fiction, ni ces arguments, qui ne sauraient ainsi détruire le caractère général de vraisemblance ou de vérité de l'ensemble.

Des deux livres dont se compose cette espèce d'Art d'aimer, le second, bien que le plus court, n'en est pas moins le plus varié et le plus intéressant. L'auteur y expose, sans beaucoup d'ordre et de suite, des idées qui toutes se rattachent plus ou moins directement au système fondamental de la galanterie chevaleresque, mais d'ailleurs fort diverses. Quelques-unes sont des idées généralement admises : Comment l'amour se maintient-il? Comment s'affaiblit-il et en vient-il à s'éteindre? Une fois éteint, peut-il se rallumer? Comment peut-il s'accroître? A quels signes en reconnaît-on les divers degrés? Toutes ces questions sont traitées d'une manière assez commune, excepté peut-être en ce qui concerne les progrès et la durée de l'amour. Le véritable amour n'a point de bornes, ni en intensité, ni en durée : il n'en a pas plus que la bravoure, que la magnanimité, que la vertu, dont il est le principe et le mobile. Si vif ou si profond qu'il soit, il reste susceptible d'accroissement pour qui en connaît et en respecte les lois. C'est un devoir rigoureux, pour tout véritable amant, de maintenir à l'amour ce pouvoir indéfini de s'accroître et de s'exalter. Or, il n'y a pour cela qu'un moyen : c'est d'en dominer et d'en contenir dans les limites les plus étroites les inspirations sensuelles.

A la suite de ce principe, auquel notre auteur est loin de donner toute la saillie dont il était susceptible et qu'il méritait, vient, à la fin du livre, un chapitre qui en est comme le complément : Des règles de l'amour, et comment elles furent trouvées. Ces lois sont au nombre de trente et une. C'est un résumé, en forme de code, des doctrines mises en vogue par les troubadours. Mais rien n'indique si ce code est l'œuvre d'André, ou s'il l'a pris quelque part tout fait, et n'a eu qu'à lui arranger une place dans son livre. Nous croyons qu'il aurait pu être à la fois plus exact et plus court ; il suffira d'en citer quelques traits.

Ms. 8758, fol. 103.

1° La bravoure (la vertu) peut seule rendre un homme digne d'être aimé; 2° Celui-là est incapable de véritable amour sur lequel la volupté a beaucoup de prise; 3° Le mariage ne rompt point les engagements contractés sous l'empire de l'amour et conformément à ses lois; 4° Le secret, en amour, est une des conditions de sa durée; 5° L'avarice et l'amour sont incompatibles; 6° Un véritable amant ne désire point d'autre femme que celle qu'il aime.

Ces lois et celles qui les accompagnent sont données pour

une révélation de l'Amour. Aussi le compilateur qui les a recueillies en rattache-t-il la découverte et l'usage à une fiction chevaleresque : il suppose qu'elles furent, pour un chevalier breton de la cour du roi Artus, l'objet d'une quête aventureuse. Après bien des fatigues, ce chevalier, ayant eu la bonne fortune de rencontrer l'Amour dans son propre palais, reçut de sa main les lois dont il s'agit, pour en faire, de sa part, présent au monde, qui en avait grand besoin, bien qu'il s'en fût passé jusque-là.

Ibid., fol. 91 v°.

Nous arrivons à la partie originale de ce second livre. C'est dans un chapitre intitulé : *De Amoris uariis iudiciis*, et dans quelques passages de divers autres chapitres qui se rapportent à ce dernier, que l'auteur a répandu un certain nombre de questions sur des cas rares, et pour ainsi dire extraordinaires, de la galanterie chevaleresque ; questions qu'il suppose avoir été résolues par des jugements formels qu'il nous a conservés.

Pour donner une idée de la singularité de ces questions, nous en rapporterons deux ou trois. L'amour peut-il exister dans le mariage ? Il est formellement décidé que non. — Une dame aime un noble et vaillant chevalier ; elle est priée d'amour par un autre plus noble et plus vaillant : lequel des deux doit-elle préférer ? Elle peut légitimement ou persévérer dans son premier choix, ou se décider pour le second. — Une jeune demoiselle a un ami, et, de plus, un chevalier lui fait la cour. Elle aime le premier, et promet au second de l'aimer à son tour, dans le cas où elle viendrait à perdre le premier. Quelque temps après, elle épouse celui-ci, et le chevalier à qui elle a promis son amour, s'empresse de le réclamer, tenant dès lors la condition pour accomplie. La dame affirme qu'elle ne doit rien au chevalier, et que, loin d'avoir perdu son ami, elle se l'est attaché pour jamais comme époux. Le débat s'engage devant une cour d'amour : la sentence porte que la demoiselle, en épousant son ami, l'a réellement perdu, et doit tenir la parole qu'elle a donnée.

Nous laisserons ces bizarres enfantillages, sans essayer de les expliquer, sans chercher à démêler, dans l'âme humaine, les replis secrets où ils pourraient avoir leurs motifs ou leurs excuses. Mais il y a, sous tout cela, des questions historiques fort curieuses, déjà maintes fois agitées, diversement résolues, et de nature à faire naître de nouvelles recherches et de nouvelles discussions.

Est-il vrai que ces décisions, et beaucoup d'autres pareilles, fussent solennellement rendues par des cours d'amour? Est-il vrai qu'au XIIe et au XIIIe siècle, les plus courtoises dames de France, une Éléonore d'Aquitaine, une comtesse de Champagne, une Ermengarde de Narbonne, siégeassent dans des tribunaux institués pour rendre de tels arrêts? N'est-ce pas ici plutôt une suite de fictions galantes, sinon du chapelain André, au moins de quelque autre écrivain du même temps? Y eut-il jamais en France quelque chose de semblable à ce que l'on a nommé les cours d'amour, c'est-à-dire, une institution établie pour intervenir judiciairement dans les relations amoureuses des deux sexes, avec mission d'y maintenir les maximes, les opinions et les usages qui en étaient réputés la condition et la règle? Enfin, les sentences aujourd'hui attribuées à ces tribunaux peuvent-elles être regardées comme des documents d'un caractère historique, comme des matériaux légitimes pour l'histoire des mœurs des XIIe et XIIIe siècles?

Dans nos mœurs actuelles, où l'amour est censé n'avoir de moralité que dans le mariage, la seule supposition d'une telle cour serait une choquante absurdité. Dans les mœurs d'alors, il n'en était pas de même. La galanterie hors du mariage était non-seulement permise, mais louable, à certaines conditions, souvent illusoires et souvent scabreuses. Le système général de cette galanterie était un système subtil, aventureux, toujours prêt à faillir dans la pratique; et l'on conçoit qu'il pût donner lieu à l'institution d'une autorité chargée d'en éclaircir, d'en maintenir et d'en propager les principes. C'est un des caractères de cet âge singulier que les idées, même les plus étranges, n'y restaient guère de pures spéculations : elles tendaient toujours à s'organiser en forces actives, en institutions énergiques. Ainsi donc, quant à l'invraisemblance, il n'y en a pas autant que l'on pourrait l'imaginer d'abord, à supposer en France, vers ces temps-là, quelque chose de semblable à des cours d'amour. Quant au fait même, il reste encore beaucoup à dire, et bien à rabattre des preuves que l'on en donne.

Nous avons déjà rappelé la dissertation de M. Raynouard sur les cours d'amour : c'est sans contredit la plus intéressante, la plus complète et la plus décisive de toutes; mais elle n'en fourmille pas moins d'omissions, de méprises et d'assertions vagues, qui ont besoin d'être signalées et peuvent l'être

aisément. M. Raynouard a eu le mérite de bien sentir que la question des cours d'amour était intimement liée avec celle de la poésie provençale; mais il n'a pas été heureux quand il a voulu marquer cette liaison. Il a l'air de ne pas s'être douté des difficultés ni de la singularité de son sujet : aussi l'aborde-t-il avec une confiance et une bonhomie étonnantes en pareil cas ; il est à peine frappé du caractère unique du fait qu'il veut établir; il n'en cherche et n'en voit que les preuves; il en voit partout, et plus qu'il ne lui en faut; la poésie provençale lui en offre dans tout le cours de sa durée. Mais les rapprochements qu'elle lui suggère ne sont quelquefois que des méprises. Au lieu de les relever en détail, nous signalerons l'erreur générale dont toutes ces méprises partielles ne sont que la conséquence.

Il y a, dans les recueils des troubadours, beaucoup de ces compositions auxquelles ils donnèrent le nom de tensons; et il serait fort à désirer qu'il y en eût moins; car ces pièces sont, en général, les plus creuses et les plus insipides de toutes. Elles roulaient sur des questions de toute espèce, mais d'ordinaire sur des questions d'amour et de galanterie. Un troubadour saisissait une de ces questions, et, dans un couplet, souvent assez bien tourné, il en posait le plus nettement possible l'affirmative et la négative, et provoquait alors un de ses confrères à soutenir celle des deux qui lui plairait le plus, se chargeant, lui, de défendre l'autre comme la plus vraie. Le débat, au bout de huit ou dix couplets, était épuisé, et l'on finissait quelquefois par nommer des arbitres. C'étaient là de purs jeux, de simples exercices poétiques, où les troubadours avaient à peine quelque chance de se perfectionner dans leur art. On sent en effet que, pour eux, les tensons ne pouvaient guère être des motifs d'émulation bien sérieux. Tout l'art de ceux qui posaient le problème consistait à le rendre si vague et si creux, que le pour et le contre fussent à peu près également faciles, et qu'il n'y eût pas, pour l'adversaire, un avantage décidé à avoir le choix.

Maintenant, que fait M. Raynouard de ces décisions rendues par des arbitres sur les tensons des troubadours ? Il en fait des jugements rendus par les cours d'amour ; il confond avec ces cours les arbitres élus par les intéressés : c'est confondre les choses du monde les plus diverses. Les cours d'amour n'étaient pas des académies; elles n'étaient point appelées à prononcer sur des débats littéraires entre deux vanités

poétiques. Elles avaient une bien autre importance : elles entraient dans les intérêts les plus intimes et les plus passionnés de la vie ; elles avaient pour objet de régler entre les deux sexes leurs relations les plus délicates, et agissaient par là sur la partie la plus élevée de la société.

De ces observations et de ces distinctions nous ne voulons pas conclure qu'il n'y ait point, dans les poésies des troubadours, des passages qui fassent allusion aux cours d'amour. Nous affirmons seulement qu'il y en a fort peu, moins qu'on ne pourrait croire, et que ces allusions sont loin de justifier toutes les conséquences que M. Raynouard en a tirées.

Les témoignages historiques relatifs aux cours d'amour semblent avoir, dans la question, une valeur plus directe, et ils n'ont pas été oubliés ; mais là aussi, ce nous semble, on a vu plus qu'il n'y avait.

Nostradamus ne se borne pas, dans son Histoire des poëtes de Provence, à parler vaguement des cours d'amour de la contrée ; il en indique les plus célèbres ; il nomme les châteaux où elles se tenaient, les dames qui y présidaient ou y siégeaient. Nostradamus est un étrange historien, qui brouille et fausse tout ce qu'il touche, mais sans le vouloir, sans s'en douter, et comme par instinct. Il n'a donc point forgé ces nobles et galantes traditions de sa terre natale, qu'il accueille avec un enthousiasme parfois un peu grotesque : elles avaient certainement existé, ces cours d'amour, qui lui fournissent l'occasion de répéter les plus beaux noms de la Provence ; mais il faut savoir à quelle époque elles ont existé ; car un des points capitaux du fait que nous recherchons tient à la date de ce fait. Les cours d'amour dont il parle existèrent vers le milieu du XIVe siècle, lorsque les papes résidaient encore à Avignon. Or, elles ne pouvaient plus être alors ce qu'elles avaient été au XIIe. L'héroïsme chevaleresque dont elles étaient comme un organe, n'existait plus ; la poésie provençale, qui en était le code, était tombée dans le mépris et l'oubli ; les châteaux, qui en étaient le siége, avaient été brûlés, démolis, ruinés par la croisade européenne contre les Albigeois. Dans la désolation générale du Midi, les premières cours d'amour, celles qui avaient fait partie de l'ensemble des institutions chevaleresques, avaient pris de lugubres vacances qui ne devaient pas finir.

Jehan de Nostre-Dame, Vies des plus célèbres et anciens poëtes provençaux, p 15, etc.

Il serait facile, en développant ces observations, de leur donner plus de force. Mais le peu que nous venons

de dire suffira du moins pour indiquer combien les documents que fournit le livre d'André pour l'histoire des cours d'amour, sont préférables à ceux de Nostradamus. C'est de celles de ces cours tenues par les dames de Gascogne, par Ermengarde de Narbonne, par Éléonore de Poitiers, par les comtesses de Champagne et de Flandre, qu'il aurait fallu savoir quelque chose pour se faire une idée exacte de l'institution. Or, c'est précisément là ce que l'on ne sait pas. M. Raynouard paraît avoir considéré toutes ces cours à travers le même prisme : il se les est figurées toutes, nombreuses, permanentes, organisées sur un plan uniforme ; mais ce plan lui est resté complétement inconnu.

Il est à croire que l'on y avait transporté, autant que possible, non-seulement les formes, alors en usage, du pouvoir judiciaire, mais les idées qu'on s'était faites de l'origine et de la nature de ce pouvoir. Ainsi, ce devait être à titre de dames principales ou souveraines des lieux de leur résidence, que les juges tenaient ces plaids galants d'où leur venait une grande partie de leur renom. C'était de leur suzeraineté politique, ou de celle de leurs époux, que leur était échue cette autre suzeraineté qu'elles exerçaient dans les affaires d'amour. De même que, dans les plaids ordinaires, les principaux vassaux du seigneur intervenaient comme ses conseillers, dans les plaids d'amour la dame souveraine pouvait être assistée d'autres dames, qui remplissaient auprès d'elle l'office de vassales et de conseillères.

Mais quelle qu'en fût l'organisation, ces hautes cours féminines ne furent pas l'unique autorité à la décision de laquelle fussent soumis les démêlés de galanterie. On fit, pour ces sortes de démêlés, ce qui était usité pour les querelles de politique féodale. Celles-ci étaient fréquemment terminées par des sentences d'arbitres choisis par les parties intéressées; de même les amants de haut parage entre lesquels survenaient des différends sur la nature ou l'étendue de leurs obligations réciproques, s'en remettaient assez souvent, pour la décision, à des arbitres de leur choix. Les poésies amoureuses des troubadours offrent des allusions à des arbitrages de ce genre, et en contiennent même quelquefois le texte. Nous pouvons en citer au moins un, peut-être unique en son genre.

Il s'agit d'une espèce de supplique ou de doléance en vers, adressée à un baron qui n'y est point désigné par son nom, mais seulement comme le patron et l'ami du suppliant. Quant

à ce dernier, il est assez connu pour que son nom soit une curiosité de plus dans la pièce. C'est Guillaume de Berguedan, seigneur catalan, qui vivait au commencement du XIII[e] siècle, célèbre entre les troubadours par les sirventes hyperboliquement outrageux et obscènes qu'il composa contre l'évêque d'Urgel, son parent. L'objet de la requête de Guillaume est de soumettre, au jugement du baron auquel elle s'adresse, une grave contestation qui s'est élevée entre le plaignant et sa dame, ou, pour mieux dire, la dame qui ne veut plus être la sienne. La pièce a cela de singulier, qu'elle renferme à la fois l'accusation et la défense; car, par un trait de confiance assez remarquable, la dame accusée s'en est remise à son accusateur du soin d'exposer ses raisons.

Rochegude, Parnasse occitan., pag. 152-154. — Raynouard, Choix, t. V, p. 186, etc.

Voici quelques-uns des passages les plus saillants de cette pièce, rendus aussi fidèlement que nous l'a permis le seul texte que nous en connaissions, fort incorrect et fort lacéré :

« Seigneur, je suis venu à plaid avec mon amie, ce qui est « pour moi une grande peine, et nous sommes convenus, « elle et moi, de nous en remettre à votre jugement. Je porte « donc plainte contre celle que j'ai aimée plus que nulle au- « tre femme; car, petite je l'aimai, puis jeune fille, et puis « mariée. Je la priai ensuite de m'accorder en don, pour que « j'en devinsse plus preux et meilleur, de lui baiser les mains « et le visage, sans prétendre à rien de plus. Elle me l'ac- « corda, en reçut mon hommage, et j'eus dès lors sur elle sei- « gneurie de baisers. Mais voilà que maintenant elle me retire « cette seigneurie, sans qu'il y ait aucun tort de ma part. « Elle dit, pour sa raison, qu'au temps dont je parle, elle ne « connaissait point encore si ce qu'elle faisait était bon sens « ou folie; et, de plus, elle soutient que don de petite fille et « d'enfant ne doit pas être pris à la rigueur. A vous, seigneur, « il appartient de juger notre plaid. »

Ms. de La Vallière, n. 2701, auj. n. 14, fol. 130, col. 3. — Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 578.

Dans le manuscrit d'où nous avons tiré la pièce que nous venons d'abréger, elle est immédiatement suivie de la décision; mais ici le texte est malheureusement effacé au point d'être en grande partie illisible. Ce qu'on en peut déchiffrer permet toutefois de dire que la pièce est en vers, comme la première, et qu'elle n'en a pas moins la forme et le ton d'une sentence judiciaire. Le juge y débute par des expressions de politesse et de courtoisie pour les deux amants. Puis vient un résumé de la plainte et de la défense. Pour ce qui est de la sentence proprement dite, ce n'est que par de rares et

faibles vestiges d'écriture que l'on découvre qu'elle est en faveur de l'amant, et que la dame est condamnée à tenir, majeure et mariée, l'engagement qu'elle a contracté comme jeune fille.

Ce jugement n'est, comme on le voit du premier coup d'œil, qu'une application d'un principe de galanterie chevaleresque signalé plus haut dans maître André; c'est-à-dire, que le mariage ne dispense point des engagements d'amour; principe qui n'est lui-même qu'une conséquence de cet autre, que le mariage et l'amour sont incompatibles. Ce n'est pas tout: parmi les arrêts des cours d'amour rapportés par notre chapelain, il y en a un qui est le pendant exact de celui que nous venons d'extraire d'une pièce provençale. C'est un arrêt rendu par la cour d'amour de Narbonne, que présidait la fameuse vicomtesse Ermengarde. Ces rapports de principe et de motif entre des pièces d'ailleurs si diverses ne peuvent pas être fortuits : ils dérivent indubitablement d'un seul et même fait, dont ils sont à la fois le résultat et la preuve, je veux dire de cette étrange institution des cours d'amour, si difficile à comprendre et à croire, et cependant impossible à nier.

Ms. 8758, fol. 94.

Encore un mot sur les actes attribués à ces cours par le galant chapelain : en supposant ces actes authentiques au fond, le sont-ils pour la forme? jusqu'à quel point peut-on croire qu'ils représentent les pièces originales? Ils n'en sont évidemment, pour la plupart, que de simples imitations, traduites après coup du roman en latin. Mais peut-être en est-il quelques-uns qui, par exception, nous sont parvenus sous leur forme première, et qui furent rédigés en langue latine. Une supposition très-vraisemblable, c'est qu'il y eut, au moyen âge, des recueils spéciaux de cette sorte de documents, dont le souvenir subsistait encore au XVI[e] siècle, comme on le voit dans Martial d'Auvergne, et que ces recueils se sont perdus avec tant d'autres qui pouvaient se rapporter à cette institution.

Arrêts d'amours, Paris, 1525, in-4°, etc.

F.

GILLES DE CORBEIL,

MORT VERS 1220.

MÉDECIN ET POËTE.

(*Addition au tome* XVI, *p.* 506-511.)

Deux ans après la publication de notre seizième volume, où se trouve la notice sur Gilles de Corbeil, médecin et poëte, parut à Leipzig la nouvelle édition de ses œuvres, donnée par M. le docteur Louis Choulant. Le texte des trois poëmes, qui avaient été déjà publiés depuis longtemps (1),

Voy. aussi t. XVII, p. 29, 37, 63.

(1) On peut essayer de rectifier ainsi la nomenclature des éditions des deux poëmes *de Pulsibus* et *de Urinis*, telle que la donnent nos prédécesseurs, p. 509, et M. Choulant, p. xxxvi : — Padoue, 1483, in-4°, *de Urinarum judiciis*, avec le commentaire de Gentilis de Fulgineo, par les soins d'Avenantius de Camerino.—Ibid., 1484, in-4°, *de Pulsibus*, avec le comm. du même. — Venise, 1494, in-4°, répétition des deux précédentes. — Il y a, de plus, au quinzième siècle, une édition sans indication de lieu ni de date, in-4°, du poëme *de Pulsibus*. — Lyon, 1505, in-8°, chez Fradin, édition des deux poëmes, qui n'est aussi qu'une copie de celles d'Avenantius. —Venise, 1514, chez Arrivabene, in-fol.— Lyon, 1515, in-8°, chez Jacques Myt. Cette édition, dont Panzer ne parle pas, est peut-être la même que celle de 1505, avec un changement de frontispice. Étienne Bernard prétendait du moins que Withof s'était trompé en reconnaissant, après Simler et Mercklin, une édition de 1505 : ce serait plutôt celle de 1515 qu'il faudrait supprimer. Voy. la lettre de Bernard dans la Vie de Reiske, écrite par lui-même en allemand, et publiée par sa veuve, Leipzig, 1783, in-8°, p. 455. — Lyon, 1526, in-8°, chez Jacques Myt, *de Urinarum judiciis*. — Bâle, 1529, in-8°, *de Pulsibus* et *de Urinis*. — Toutes ces éditions ne sont que des copies des deux ou trois premières. On ne truove une nouvelle récension du texte que dans l'édition suivante, où les deux poëmes sont accompagnés des quatre livres *de Compositis medicaminibus*, qui n'avaient été publiés que par Leyser : *Ægidii Corboliensis Carmina medica*, ed. Lud. Choulant. Leipzig, 1826, in-8°, de xlii et 215 pag. Cette édition critique, précédée de recherches, incomplètes aujourd'hui, sur la vie et les ouvrages de l'auteur, est préférable à toutes les autres. — Gilles de Corbeil avait été le sujet d'une courte dissertation allemande, par J. Ph. Laur. Withof, Duisbourg, 1751, in-4°, et de quelques notices, fort incomplètes aussi, dans l'Histoire de la Faculté de médecine de Montpellier, par Astruc, Paris, 1767, in-4°, p. 8, 9, 142-146 ; dans le Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne, par Éloy, Mons, 1778, t. I, p. 39-41 ; dans Ackermann, *Regim. sanitat. Salern.*, Londres,

Panzer, Annal. typogr., t. II, p. 373, n. 61 ; p. 374, n. 68 ; t. III, p. 362, n. 1849 ; t. IV, p. 125, n. 466 ; t. XI, p. 521, n. 6676 ; t. VII, p. 281, n. 62 ; p. 340, n. 525 ; t. VI, p. 271, n. 746.

Hain, Repertor. bibl., t. I, part. 1, p. 13.

Histor. poet. med. ævi, Halle, 1721, in-8°, p. 502-691.

a été revu sur des manuscrits de Leipzig, de Wolfenbuttel et de Dresde, et l'éditeur s'est efforcé, dans ses prolégomènes, d'ajouter quelque chose au peu que l'on savait sur le médecin de Philippe-Auguste. Il lui attribue même un quatrième poëme médical, sur les Pronostics et les symptômes, *de Signis et symptomatibus ægritudinum*, dont il cite le début, *Aude aliquid, mea musa, novi;* qui semble avoir été promis par l'auteur lui-même; que Christophe de Murr disait avoir acquis à la vente des livres de Thomasius, et qui, s'il a existé jamais, ne s'est pas encore retrouvé. Mais, ni le dernier éditeur, ni aucun de ceux qui, avant ou après lui, ont eu l'occasion de parler de Gilles de Corbeil, n'a fait mention d'un de ses ouvrages sur lequel ses contemporains ont gardé un silence presque absolu, dont le titre même est resté ignoré pendant six siècles, et qui n'est sorti enfin de l'oubli que dans ces derniers temps.

De composit. medicam., l. 1, v. 241-247. Journal zur Kunstgeschichte, Nuremb., 1777, in-8°, t. IV, p. 104.

En 1837, le catalogue des livres de madame la duchesse de Berry, avec lesquels furent mis en vente plusieurs manuscrits qui avaient appartenu jadis à Pierre Pithou, annonça sous le n. 2376, p. 211, un manuscrit in-4°, contenant cet ouvrage inédit de Gilles de Corbeil : le manuscrit passa entre les mains d'un amateur éclairé, M. Jérôme Pichon, qui, en nous le communiquant avec empressement, a donné une nouvelle preuve de son amour pour les lettres, et à qui nous devons de pouvoir faire connaître une composition singulière, dont nul n'a pu parler jusqu'à nous.

Ce manuscrit, qui est probablement du XIIIe siècle même, et qui paraît avoir porté, dans la bibliothèque de Pithou, le n. 348, se compose de cinquante-trois feuillets in-4° sur parchemin. Au *verso* du feuillet 53, entre plusieurs griffonnages plus ou moins effacés, se trouve cette prophétie, qui peut avoir été écrite vers la date même qu'elle indique, deux ans seulement avant la funeste bataille de Créci : *L'an mil* CCC XL *quatre Verrons la fleur du Lis combatre, Et ne sera ne roy ne pappe.* Les deux colonnes des trois derniers feuillets (51—53 *recto*) renferment une déclamation en vers latins, très-faibles et très-incorrects, sur la fondation et la

1790, in-8°; dans Sprengel, Essai d'une hist. de la médecine, tr. fr., t. II, p. 405; dans l'Almanach de la ville de Corbeil pour l'année 1789, p. 98. Théod. Græsse (Lehrbuch einer allg. Literargeschichte, Dresde, 1842, t. II, sec. partie, p. 558) n'a rien ajouté à ce qu'avait dit le docteur Choulant.

chute de Rome, commençant ainsi : *Miror et admiror super admirabile cunctis*. Les cinquante premiers feuillets, à deux colonnes de trente vers chacune, sont remplis d'un autre poëme qui porte ce titre : *Incipit Ierapigra magistri Egidii de Corboilo ad purgandos prelatos*. La souscription, *Explicit Ierapigra magistri Egidii de Corboilo ad purgandos prelatos*, est suivie de ces trois vers :

Finis adest operi, sit laus et gloria Christo.
Quid deceat fieri, libro reperitur in isto,
Si prelatorum vitentur devia morum.

On voit que Gilles de Corbeil est nommé deux fois. L'identité est d'autant moins douteuse, que l'auteur lui-même, reconnaissable encore à beaucoup d'autres caractères, rappelle ainsi ses études et ses poëmes sur la médecine :

Ipse tamen solitus physicas celebrare camenas,
Qui naturalis colui secreta sophie,
Nature interpres, ignarus iuris et expers,
Messibus externis presumo immittere falcem.

Fol. 41, col. 2.

Ce seul titre, *Ierapigra*, est déjà précieux, comme l'a fait voir M. P. Paris, dans une note lue, dès le premier moment de la découverte, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nous pouvons expliquer maintenant quelques-uns des derniers vers de la Philippide de Guillaume-le-Breton, où se trouve une allusion qu'il était devenu impossible de comprendre, par suite de l'oubli profond qui avait succédé à l'ancienne popularité de cette longue satire contre les prélats. Guillaume, promettant au fils de Philippe-Auguste, à Louis VIII, un avenir glorieux, exprime à peu près cette pensée : « Oh! si je vivais encore alors, s'il me restait assez « de force pour essayer de raconter des actions dignes d'être « célébrées par les muses les plus éloquentes, si Gaultier ou « Gilles honoraient encore ce temps-là de leurs chants, de « quel éclat poétique brilleraient tes exploits! Alexandre lui-« même, et Antiochus qui marche sur ses traces, et les douze « grands capitaines, gémiraient de n'être plus que du peuple « à côté de ta gloire; et il n'est pas jusqu'à la mordante *Girapigra* qui ne cédât la palme à un livre composé en ton « honneur, s'il avait pour auteur un tel poëte. »

Liv. XII, v. 881-890.— Rec. des Hist. de la Fr., t. XVII, p. 286.

Succumbet et ipsa
De te composito mordax Girapigra libello,
Horum si similem mereatur habere poetam.

Le commentateur de la Philippide, Barthius, ne trouve ici d'autre ressource que de proclamer ce mot altéré, barbare, monstrueux, à jamais inintelligible, et d'y substituer la correction la plus étrange et la plus inattendue, *Stagira* ou *Stagirita*. Cette chimère doit étonner d'autant plus de la part d'un savant qui connaissait fort bien le moyen âge, qu'il avait lui-même, quelques années auparavant, expliqué le mot *gera* (pour *hiera*) par *confectio medicinalis quæpiam*. Du Cange, sans prétendre donner de ces vers une interprétation alors impossible, dans l'oubli où était tombé le poëme qui reparaît aujourd'hui, se contente d'exposer, d'après Galien et quelques modernes, le sens du mot que Barthius avait compris autrefois, et que plus tard il avait mieux aimé changer. Dom Brial, qui a voulu donner une explication de toute la phrase, est loin d'y avoir réussi; car il suppose que cette médecine amère signifie métaphoriquement la critique. Nos prédécesseurs, renonçant à dissiper l'obscurité de ce passage, avaient cru seulement y reconnaître, par une erreur aussi excusable chez eux que chez Reinesius et du Boulay, non point Gilles de Corbeil, mais l'auteur de quelque épopée latine, comme Gilles de Paris, célèbre par son *Carolinus*. M. Choulant, qui a commis la même faute, se hâtera de la corriger, s'il donne une nouvelle édition, désormais plus nécessaire qu'en 1826, des œuvres de Gilles de Corbeil.

Animadvers., p. 756.

Adversar., l. XXXVI, c. 22, col. 1672.

Gloss. lat., t. III, col. 894.

Rec. des hist. de la France, t. XVII, p. 286.

Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 42.

Var. lect., l. III, c. 4, p. 404. — Hist. univers. par., t. II, p. 718.

Ægid. Corbol. Carm., p. xj.

On conviendra, en effet, que le sens ne peut être aujourd'hui douteux. Le mot *hiera*, pour signifier une recette souveraine et vraiment divine, est assez fréquent dans les médecins grecs et latins. *Picra*, employé substantivement par Théodore Priscien, et qui n'a dû s'appliquer d'abord qu'à une médecine amère, paraît s'être dit ensuite de toute espèce de remède. Gilles de Corbeil lui-même, dans un de ses poëmes médicaux, a décrit les remèdes qu'il appelle *Yera picra Galieni*, *Yera picra Constantini*. C'est donc là, pour cette satire, un titre vraiment digne et du sujet et de l'auteur : « La Médecine sacrée, à l'usage des prélats. » Comme Théodoret avait fait une *Thérapeutique* pour guérir les gentils de leurs erreurs, le médecin de Philippe-Auguste entreprend la cure morale des prélats de son temps. Aussi, quoique l'ordre des idées, dans le texte de Guillaume-le-Breton, pût faire croire que cet *Egidius*, désigné par lui, fût plutôt Gilles de Paris, qui avait chanté Charlemagne, que Gilles de Corbeil, qui n'était connu que par des vers sur l'art de

De medicina, l. I, c. 19, éd. d'Alde, 1547, fol. 295 v°.

Polycarp. Leyser, l. c., p. 682. — Éd. de Choulant, p. 191.

guérir, il n'est plus permis d'hésiter, comme l'a fort bien vu M. Paris, ni sur le sens grammatical de l'allusion, ni sur l'auteur auquel elle se rapporte : les deux poëtes placés au premier rang par Guillaume sont Gaultier de Châtillon et Gilles de Corbeil, et les deux poëmes principaux qu'il indique sont, d'abord, l'Alexandréide de Gaultier, qu'il semble regarder comme ayant servi de modèle à l'Antiochéide de Joseph Iscanus (*qui processit ab illo Antiochus*), et dont quelques expressions sont rappelées fort à propos, *respectu principis hujus Plebs erit;* puis, la *Girapigra* de Gilles de Corbeil, ou la Médecine sacrée, qui était certainement au-dessous du genre héroïque des autres poëmes, mais qui en avait sans doute égalé le succès.

Voy. Tanner, Biblioth. britannico-hibern., p. 444. — Warton, Hist. of english poetry, t. I, p. CLXV. — Thom. Wright, Essays on literat. and history of the middle ages. t. I, p. 199.

Dans l'absence presque totale de documents sur ce poëme, nous ne devons pas négliger de dire, d'après Reinesius, que Gilbert l'Anglais, qui était vers le même temps médecin de l'archevêque de Cantorbery, ayant écrit un livre sur les vers de Gilles, *in versus Ægidii,* comme disent Bale et Pits, l'avait intitulé : *Gerapigra.* Ce Gilles est assurément celui de Corbeil, et on pourrait supposer une intention satirique dans un titre qui rappelait et la profession de tous deux, et le titre même de l'ouvrage du médecin français contre les prélats. Mais peut-être cependant ne s'agissait-il que d'un commentaire sur une partie du poëme *de Urinis*, commentaire qui se trouve en effet, avec le nom de Gilbert, dans quelques manuscrits. Ce ne serait plus alors une allusion à cette mordante invective, dont Guillaume-le-Breton aurait seul parlé.

Var. lect., l. III, c. 4, p. 405.

De script. Britann., cent. III, n. 63. — De illustribus Angliæ scriptoribus, p. 277.

Tanner, Biblioth. britannico-hibern., p. 474.

Comment donc cette grande composition satirique, placée si haut dans l'opinion des poëtes contemporains, avait-elle presque entièrement disparu, tandis que la plupart des autres écrits de l'auteur avaient été fidèlement transmis jusqu'à nous? La hardiesse du sujet, que le titre fait déjà pressentir, et l'analyse dans laquelle nous allons entrer, aideront à expliquer cette différence de fortune. Les prélats et les membres du clergé, qui ont dû, avec tout le monde, encourager la transcription des préceptes d'hygiène rédigés en vers par le médecin du roi, n'avaient point la même raison de prendre intérêt à ses satires. Les autres, fort disposés à reconnaître aussi l'utilité des ouvrages de pure médecine, pouvaient craindre qu'il n'y eût quelque péril à multiplier les copies d'un poëme téméraire, qui, après la réconciliation de Philippe-Auguste avec

Rome, ou du moins après sa mort, fut peut-être défendu. L'exemplaire que nous avons sous les yeux paraissant unique jusqu'ici, on peut croire que si l'ouvrage n'a pas été absolument effacé de la mémoire des hommes, il s'en est bien peu fallu.

Le poëme est divisé en neuf livres, dont le *premier* débute ainsi :

> Distrahit et dubiam reddit confusio mentem,
> Utrum iter aggrediar; que semita prima volenti
> Dedaleam peragrare domum : nam cum labyrinthus
> Sit domus hec, variis longe perplexa latebris,
> Diuersis reuoluta viis, imperuius eius
> Transitus est et difficilis, qui tramite secto
> Partibus innumeris gressum confundit euntis :
> Cuius si pateat aditus procliuior, et sit
> Promptior introitus, vereor ne, si duce nullo
> Introductus ero, mihi det via nulla regressum;
> Et metuo ne me, secum pugnare parantem,
> Mactet terribilis latebrosi carceris hospes.

Cette terreur de la puissance religieuse, alors si formidable, contre laquelle le poëte va lutter, ne l'arrête pas longtemps; car il ose, dès le trentième vers, appeler à son secours dans l'exécution de ce hardi projet, le croira-t-on, le pape lui-même, ce roi visible de la société chrétienne, le chef et le protecteur de ceux pour qui l'auteur prépare le remède saint et amer de son poëme satirique. Une telle invocation semble nous annoncer que l'impitoyable médecin, dans la cure difficile où il s'engage, ne reculera devant aucun des moyens qu'il croira propres à guérir ses malades. Quoique l'on puisse dire qu'il était naturel d'inviter au spectacle de ce traitement héroïque celui-là qui devait le plus désirer que le corps dont il était la tête fût toujours sain, toujours exempt de faiblesse et de souillure, il faut cependant convenir que cette pensée, si elle était sérieuse, était peu faite pour plaire au chef des fidèles, et, si elle était ironique, devait le blesser encore plus.

Des lieux communs, fort diffus, mais qui n'ont rien d'hostile, sur les vertus presque divines dont le souverain pontife et tous les prêtres doivent donner l'exemple, suivent ce début, qui semblait promettre plus de sévérité. Les longs préceptes généraux, accumulés ici dans un style plus négligé que celui des premières pages, mais où reparaissent encore quelques étincelles d'esprit et de verve, peuvent se résumer à peu près dans une suite de similitudes que nous allons tra-

XIII SIÈCLE.

Fol. 3, col. 2.

duire en les abrégeant : « Le docteur de l'Église qui enseigne « bien et qui vit mal, ressemble à une cloche qui sonne, à « un cierge qui brûle, à une croix plantée sur le chemin. La « cloche sonne, avertit le peuple, et l'invite à venir aux « saints offices, mais sans avoir elle-même le sentiment de « ce qu'elle fait. Le cierge rayonne, brille, éclaire le temple, « dissipe au loin les ténèbres, mais lui-même il se consume « et il périt. La croix du chemin dirige le voyageur, mais « elle-même elle ne marche pas, et reste attachée à la terre. « Ainsi le pasteur qui ne l'est que de nom, lorsqu'il monte « en chaire, tout éclatant de pierreries, de pourpre et d'or, « balançant sur sa tête les cornes mystiques de la mitre épis- « copale, fait retentir aux oreilles du peuple, comme des « cymbales qui résonnent, comme un vase qui tinte, les ré- « compenses promises aux justes et les peines réservées aux « méchants, sans que rien dans sa vie s'accorde avec ses pa- « roles, inflexible airain que n'amollit point la vertu. C'est « un cierge qui répand sur le peuple la lumière de la doc- « trine, tandis qu'il s'anéantit lui-même en faisant le mal, « et travaille à sa ruine et à sa mort. C'est une croix qui « montre la route, une route qu'il ne suit pas lui-même, « comme s'il était de bois et qu'il fût enchaîné à la terre « par le péché (1). »

(1) Ecclesie doctor, bene qui docet, et male viuit,
Est veluti campana sonans, quasi cereus ardens,
Et quasi crux infixa viis. Sonat illa monetque
Et populum inuitat, ut sacra negotia curet;
Nec tamen hec sentit quod agit, cum sit sine sensu.
Cereus irradiat, et clara luce serenat
Illustratque domum, noctem quoque lumine ditat,
Sed se diminuit, depauperat atque resolvit.
Crux stratis infixa vias ostendit eunti,
Non tamen ipsa viat, sed terre intrusa tenetur.
Haud secus ecclesie pastor, qui numine nullo
Officium pastoris habet, sed nomine solo,
Cum sedes altas et consistoria scandit,
Puniceo indutus saturatas murice vestes,
Splendidus et rutilans, gemmis ornatus et auro,
Mystica cornute gestans insignia mitre,
Cymbala que resonant, et vas quod [tinnit*], adequat;
Voce sonat, populumque monet, vitamque beatam
Atque fidem et mores, et premia debita iustis
Predicat, etc., etc.

* Ce mot manquait; nous l'avons restitué. *Voy.* S. Paul, Cor., ep. 1, c. 13, v. 1.

Ciacon., Vitæ pontific., t. II, col. 56.
Ibid., col. 62. — Ughelli, Italia sacra, t. I, col. 231-234.
Ciacon., l. c., t. II, col. 25. — Ughelli, l. c., t. XI, col. 782-787. — Conciles de Labbe, t. IV, col. 33. — Fleury, Hist. ecclés., liv. 76, n. 38. — Philadelph. Libycus (Jos. Frova), Vita et gesta Gualæ Bicchieri, Milan, 1767, in-8°. — Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 29-33.
Fol. 5 v°, col. 2.

Après un autre parallèle, moins heureux pour le fond et pour la forme, entre les principaux vices des prélats et les douze signes du zodiaque, et plusieurs nouvelles invocations adressées par l'auteur au pontife suprême, pour qu'il l'aide à guérir de ces divers genres de maladie les princes de l'Église, il le prie de choisir dans sa pieuse cour ceux qui doivent, avec le père des fidèles, seconder les hardis efforts du poëte et protéger ses chants. Là se trouvent les noms de deux cardinaux qu'il comble d'éloges, Jean Colonne, cardinal du titre de Sainte-Praxède, qu'il représente comme fort jeune encore, et le cistercien Nicolas, devenu (en 1219) cardinal-évêque de Tusculum (1). Là se trouve aussi, mais avec des invectives, le nom du cardinal Galon (Jacques Gualo ou Guala Bichieri, de Verceil), qui, légat en France, sous Innocent III, avait soumis à une discipline plus rigoureuse la continence du clergé, sans qu'il daignât, dit le satirique, s'y astreindre lui-même (2).

(1) Sancte pater, venias placida comitate columba;
Teque columbinus re, verbis, mente Ioannes,
Iugiter assistens lateri, comitetur euntem :
Vel si eius nomen patrie famosa Columne
Notio declaret, dat ei nota nominis omen....
Qui quamuis iuuenis, mentis grauitate senili,
Indole virtutum iuueniles transilit annos....
Assiduus laterique tuo socialiter herens
Assistat tibi vir sanctus, pius atque modestus,
Cuius auaritiam penitus mens sancta relegat;
Quo Tusculana sedes antistite fulget,
Seque stupet humilem a tanto pastore cibari;
Quem Cistellensis ordo sibi relligionis
Precipuum munimen habet, se iactitat illo
Et quasi sole micat, et summo splendet honore:...
Vir patiens, iustus, sapiens, alter Nicolaus....

Fol. 6, col. 1.

(2) Gutture pomposo tumido Galone relicto,
Qui Gallicanum, Crasso felicior, aurum
Sorbuit, argento mensas spoliauit, et omnes
Diuitias rapuit, harpyie more rapacis;
Qui, culicem colando volens glutire camelum,
Imposuit collis onus importabile nostris,
Tollere cum non posset idem, digitoque mouere;
Qui tantis clerum laqueis moderamine nullo
Strinxit et arctauit, coitus prohibendo solutos,
Quod sacra coniugii plerique repagula frangunt
Per fas atque nefas, sine lege vel ordine currunt,
Atque vias veteres recolunt, dudumque sepultos
Enormes renouant antiqui temporis actus,

Matth. Ev., c. 23, v. 24.
Matth. Ev., c. 23, v. 4; Luc., c. 11, v. 46.

Ces trois noms paraissent assigner pour date à la composition de l'ouvrage le pontificat d'Honoré III, successeur d'Innocent, et qui fut pape depuis l'an 1216 jusqu'à l'an 1227. Mais Philippe-Auguste, qui vivait encore quand l'auteur écrivait, comme nous en aurons plus bas la preuve, étant mort en 1223, c'est avant cette année qu'il faut placer la rédaction du poëme, mais non pas avant 1219, date de la promotion de Nicolas au siége de Tusculum. Ainsi, malgré les doutes qui pourraient rester encore, cette entreprise aventureuse, qu'on ne peut renfermer qu'entre 1219 et 1223, n'appartiendrait toujours pas à la jeunesse du poëte. On le supposait mort vers 1206 : ceux qui le feraient vivre jusqu'après 1220, pourraient s'appuyer des documents historiques fournis par le nouvel ouvrage, et qui, sans être ni très-nombreux, ni très-décisifs, ajoutent cependant quelque chose à ce que nous savions de Gilles de Corbeil.

Fol. 6, col. 2 —Manque la rubrique : INCIPIT LIBER II.

Isaïe, c. 56, v. 10.— Voy. Hist. litt. de la Fr., t. XI, p. 21 des Notes des nouv. éditeurs.

Le *second* livre de cette satire, qu'il semble avoir mise lui-même sous la tutelle du chef de l'Église, s'ouvre par des reproches adressés aux prélats qui n'ont point le talent de la parole, et que l'on compare, d'après Isaïe, à des chiens qui ne savent pas aboyer. On les exhorte à se servir courageusement de l'éloquence, en leur rappelant les discours de saint Jean-Baptiste contre le mariage d'Hérode, ceux d'Athanase contre l'hérésie d'Arius; illustres exemples qui ne sont plus imités de personne, quoique les occasions ne manquent pas de tonner contre les vices et les erreurs. Parmi les honteuses causes de ce silence, trop souvent funeste à la justice et à la vérité, l'auteur en distingue cinq : le respect humain, les mauvaises passions, l'égoïsme, la timidité, l'ignorance surtout, qui craint de se trahir. Ce n'est pas qu'il faille toujours parler : que le prélat juge de l'opportunité de ses paroles, comme le médecin de celle de ses remèdes. Quelques conseils un peu longs sur le simple langage qui convient à la prédication évangélique, terminent ce second livre, où le médecin qui veut être poëte, et poëte satirique, ne laisse voir encore ni beaucoup d'inspiration, ni beaucoup de méchanceté.

Et peius faciunt, prauusque repullulat error.
Que quamuis prohibenda forent, quia talia prorsus
Mactat et elidit diuini regula iuris,
Ipsa tamen, posito cunctis moderamine rebus,
Simplicibus verbis, hortatibus atque modestis
Exstirpari debuerant, anathemate dempto....

XIII SIÈCLE.

Fol. 10, col. 2.

Le *troisième* livre a pour sujet un vice encore plus dangereux que l'ignorance pour un prélat chrétien, l'orgueil, qui a perdu l'ange rebelle, et qui précipite tous les jours dans le même abîme les plus hauts titulaires de l'Église, ces astres de la terre, comme si un fléau venu originairement du ciel devait s'attaquer surtout à ceux que le ciel a choisis pour ses ministres. Après plusieurs pages d'une amplification assez vague et assez stérile, vient un portrait, où il semble qu'il soit permis de reconnaître, à quelques coups de pinceau, ce cardinal Galon, à qui l'auteur déclarait la guerre en commençant, et qu'il désignait, entre autres traits caractéristiques, par la pompe de sa voix sonore, *gutture pomposo :* « Noblesse « de la naissance, extérieur imposant, force d'athlète, grande « opulence, intelligence vive et fertile, éloquence abondante, « instruction étendue et variée; voix harmonieuse et flexible, « imitant avec le gosier toutes les modulations de la lyre; « brillante et riche parure, toge splendide où éclatent le « byssus et la pourpre, chlamyde d'écarlate, ornée d'une « ceinture de zibeline, et dont les nuances varient selon les « heures du jour; coursiers admirables par la taille, la mar- « che, le harnois; cortége nombreux et docile de clients, at- « tentif aux moindres signes du maître; délicieux loisirs, que « nul bruit n'ose troubler; table somptueuse aux dépens « d'autrui; santé florissante et prospère : voilà ce qui entre- « tient la superbe et l'iniquité. O combien serait heureux, « estimé, respecté, celui qui, réunissant tous ces dons de la « fortune, ou presque tous, ne se laisserait enfler d'aucun « orgueil, et ne permettrait à aucun sentiment de présomp- « tion de pénétrer jusqu'à son âme! Mais qu'il est rare que le « calme et l'humilité du cœur s'accordent avec ces magnifi- « ques présents du hasard!..... Ève l'emporte, et la chair « triomphe de la raison (1). »

Fol. 12, col. 1 et 2.

(1) Nobilitas generis, digne prelatio forme,
Strenua membrorum virtus, opulenta facultas,
Fertilis et pregnans sensus, facundia torrens,
Multarumque capax fecunda scientia rerum;
Lasciuis phalerata notis vox alta, sonoris
Se crispans modulis, citharizans gutture dulci;
Diues et illustris habitus, toga splendida, byssus,
Purpura, puniceo saturatus murice pannus,
Vermiculata chlamys, pretioso vincta sabelo,
Non eadem, sed per varias mutabilis horas;
Quadrupedes specie, gressu phalerisque superbi,

Il rappelle ensuite les dernières paroles d'un chanoine, qu'il avait longtemps connu, dit-il, humble, simple et modeste, et qui, devenu à la fin trop fier d'une pureté qu'il avait gardée pendant trente ans, vaincu par le démon de l'orgueil, entraîné, par l'admiration de sa propre vertu, à mépriser les faiblesses des autres, confesse en mourant la déplorable erreur de sa vanité. Il y a quelque exagération dans ce discours; et l'auteur lui-même, par un remords de poëte et de chrétien, qu'il eût mieux valu ne pas rendre nécessaire, avoue, mais un peu tard, qu'il a eu tort de faire dire à son chanoine repentant :

Unde mihi longe satius meliusque fuisset, — Fol. 13, col. 2.
Ut verum fatear, multos coluisse per annos
Spurcitiam Veneris, fedumque libidinis usum,
Et, violando pudicitiam, violasse Corinnam,
Quam male de vita sic intumuisse pudica.

N'est-ce pas encore un autre excès d'humilité que celui qu'il prétend autoriser par l'exemple de Lanfranc, le célèbre docteur, qu'il appelle lui-même le trésor et l'arche de la Minerve sacrée, *sacre thesaurus et arca Minerve*, et qui, dit-il, pour échapper à l'amour-propre qu'auraient pu lui inspirer les succès de son éloquence, prenait soin de prononcer longues les syllabes brèves, et brèves les longues? Cette tradition puérile, fondée sur une anecdote du temps, et renouvelée peut-être du poëte chrétien Prudence, qui faisait exprès, dit-on, des fautes de quantité dans ses vers, pour n'avoir rien de mondain, a du moins l'avantage de nous apprendre que la prononciation du latin était encore assez régulière au XI[e] siècle, pour qu'un prédicateur pût être sûr, en prononçant mal, de se dérober au danger de plaire et d'être applaudi.

Hist. litt. de la Fr., t. VIII, p. 260-305.

Fol. 14, col. 1.

Vincent de Beauvais, Spec. historial., lib. xxv, c. 36, fol. 326.

Au *quatrième* livre, un des plus longs de tous, mais qui n'est souvent qu'une déclamation peu instructive, il s'agit, en premier lieu, du luxe de la table, énergiquement représenté par l'image d'un prélat qui savoure, avec de nombreux

Fol. 16, col. 1.

Fol. 16 v°. col. 1 et 2.

Et comitum numerosa cohors, et turba clientum,
Ad nutum domini semper seruire parati;
Otia, delicie, nullo turbata tumultu;
Sumptibus ex aliis festiue fercula mense,
Interior conclusus adeps : sunt cuncta superbe
Pabula nequitie, fomentaque cordis iniqui...
Sensus carne tumens victa de mente triumphat.

convives, les mets les plus exquis, les vins les plus précieux, « tandis qu'à la porte veille un pauvre, nu, à jeun, maigre, « exténué, languissant, malade, Jésus-Christ lui-même, qui « souffre la faim, la soif, le froid, que l'on chasse à coup de « fouet et de bâton, que des laquais insolents et bien nourris « accablent de soufflets et d'injures, que ne recommandent à « ta pitié, homme sacrilége, ni sa croix, ni ses clous, ni ces « patrimoines qui sont à lui, et que tu lui voles pour en faire « un criminel emploi; ou, si tu lui donnes quelque chose « après tant d'opprobres, c'est à peine quelque morceau de « son pain (1). »

Fol. 17, col. 1 et 2.

A la faiblesse coupable de plusieurs prélats, qui distribuent à leurs parents la substance des pauvres, l'auteur oppose une prétendue loi de Justinien, par laquelle il est défendu, selon lui, de choisir pour exécuteur testamentaire quiconque a une trop nombreuse famille, et la Règle des templiers, qui ne veut pas qu'un chevalier ait jamais pour écuyer ou servant d'armes un proche parent (2) : article qui ne se trouve pas non plus dans le texte de cette Règle joint à la collection des Conciles.

Concil., édit. de Labbe, t. X, fol. 923-936.— Gürtler, Hist. templar., p. 80-137.

Il attaque ainsi, dans presque tout ce livre, l'aveugle tendresse que témoignent les prélats à l'égard de leur famille, lorsqu'ils donnent le funeste exemple de dilapider, pour leurs cousins ou leurs neveux, les biens de l'Église; lorsqu'ils peuplent le chœur de leurs basiliques de chanoines au berceau,

(1) Sed macer et tenuis, pauper, ieiunus, inanis,
Algidus et nudus, afflictus, languidus, eger,
Excubat in foribus Christus, sitit, esurit, alget,
Concutitur, baculis conciditur atque flagellis,
Et colaphizatur, alapas, conuicia, rixas
Sustinet a famulis saturis multumque superbis;
Non crux, non claui, nec ei patrimonia prosunt,
Que male rapta tibi prauos dispendis in usus.
Tandem si quid habet post multa opprobria, dantur
Panis ei fragmenta sui....

(2) Quemque parentosum lex Iustiniana coercet
A testamentis, ne sit diuisor eorum,
Ne mala suspicio, sacris inimica gerendis,
Fedet eum, titulumque sue bonitatis obumbret....
Regula Templaris statuit, quod in ordine toto
Nullus habere potest famulum, quem copulet illi
Proximitas generis: etenim cognatio tantum
Suspicionis habet virus, quod que bona constant
Virtutis, merito possint iniusta videri.

oubliant, dit-il, de les faire accompagner de leurs nourrices. Il raconte même qu'un enfant un peu plus âgé, que son oncle voulait gratifier d'un canonicat, et que l'on eut beaucoup de peine à trouver pour la consécration, parce qu'il était à jouer aux noix ou au cerceau, lorsque sa mère, à force de larmes, l'eut fait consentir à la suivre, quitta tout pour une belle pomme qu'une main malicieuse fit rouler devant l'évêque consécrateur, et que l'enfant mangea de bon appétit. La cérémonie n'en fut pas moins reprise et terminée. Les longues déclamations que fournit ensuite à l'auteur une matière si féconde, n'en disent pas plus que ce simple récit.

Fol. 18, col. 1.

Ibid., col. 2, et v°, col. 1 et 2.

Le *cinquième* livre continue de parler de ceux à qui les prélats riches et puissants, dont aucune pudeur ne fait plus rougir le front, se plaisent à prodiguer les bénéfices de l'Église, qui devraient être réservés aux plus dignes. Quels sont, après les membres de leur famille, leurs protégés et leurs favoris? Des complaisants, des parasites, et surtout une classe d'hommes auxquels les évêques avaient recours pour lutter contre l'ascendant toujours croissant des justices séculières, les juges de leur officialité, dont ils faisaient des instruments de lucre et de profit; race avide et cruelle, caractérisée dans quelques vers, assez mauvais sans doute, mais qui confirment les autres témoignages de l'histoire :

Fol. 22, col. 1.

Hos quoque, quos varii[1] mendax prudentia secli
Litibus et placitis causisque forensibus aptat,
Et facit excubias questus; quos officiales
Vulgus ab officio censet, sed ab officiendo
Iure reor dici, quia iuris sunt inimici.

[1] *Forte*, vani.

Suivent de longues plaintes, d'un style presque toujours faible et vague, contre la multiplicité des bénéfices, d'autant plus condamnable dans l'Église, que le droit civil lui-même, si l'on en croit le poëte qui est convenu qu'il le connaissait peu, défend de réunir en une seule main plusieurs tutelles; contre un des abus inséparables de cette multiplicité, l'absence du titulaire; contre tous ces calculs de la cupidité et de l'ambition, qui mériteraient d'être réprimés par les plus sévères décrets du père commun des fidèles.

Fol. 25 v°, col. 2.

La question de la pluralité des bénéfices agita fort toute la première moitié du XIII[e] siècle. Ce conteur de pieuses fables, le bienheureux Thomas de Cantimpré, qui nous transmet du moins la vivante image des mœurs de son temps, est riche

Bon. univ. de Apibus, l. 1, c. 19, n. 5, 6, 8, éd. de 1627, p. 70 et suiv.
Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 177-184; t. XVIII, p. 209-246; t. XVII, p. 395 et 396; t. XV, p. 283-285; t. XIX, p. 38, 49, etc.
Ibid., t. XVIII, p. 354-356.
Fleury, Hist. ecclés., liv. 81, n. 15.

en histoires sur le danger de posséder plusieurs prébendes. Parmi les hommes célèbres qu'il avait entendus s'élever éloquemment contre cet abus, il cite Jacques de Vitri, Robert de Courson, Pierre le Chantre, Hugues de Saint-Cher, les deux Dominicains Guerric et Geoffroi, le frère Mineur Jean de la Rochelle, et l'évêque de Cambrai, Guiart de Laon, dont il cite ce mot énergique : « Je ne voudrais pas, pour tout l'or « de l'Arabie, garder deux bénéfices une seule nuit, quand « même je serais sûr de pouvoir, au matin, résigner l'un des « deux entre les mains du plus juste des hommes; tant la vie « est incertaine! » On voit, à la lecture de ces précieux mémoires, que Thomas avait assisté, comme il le dit lui-même, à l'assemblée de tous les docteurs convoquée en 1238, pour discuter ce point de discipline, par l'évêque de Paris, Guillaume, dans le chapitre des frères Prêcheurs, et où l'on ne manqua certainement pas de rappeler que, trois ans auparavant, dans un pareil débat, l'unanimité des suffrages, moins deux, avait été aussi pour l'interdiction. Les dissidents étaient le Franciscain Philippe de Grève, chancelier de l'église de Paris, et Arnold, depuis évêque d'Amiens. Nous avons vu plus haut comment Philippe de Grève fut puni.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 184-191; p. 528.
Ci-dessus, p. 112.
Fol. 28, col. 1.

Un autre livre encore, le *sixième*, poursuit avec la même persévérance l'insatiable avidité des prélats; leurs somptueux festins, où ils invitent, non pas ceux dont les entretiens pourraient leur être utiles, mais des flatteurs, des histrions, des serviteurs dociles, toujours prêts à seconder les plans et les intérêts du maître; les complots que forme le prélat avec le doyen du chapitre, avec l'archidiacre, avec le prévôt, même avec le questionnaire, *tortorque profanus,* pour dépouiller, à force de persécutions et de procès, les familles riches du diocèse. L'auteur, pour donner une idée de tous ces agents, qu'il désigne, comme on le faisait alors, par le titre général d'*officiaux,* raconte le fait suivant : Un joueur, furieux d'avoir toujours les dés contre lui, et de voir qu'il ne lui restât que cinq sous, se met à blasphémer, et à promettre, en jurant, ses derniers cinq sous à quiconque lui apprendra comment il faut s'y prendre pour mériter la faveur du bon Dieu. Un habitué du jeu lui répond alors, devant tout le monde : « Sois le plus grand fripon de la terre, le « plus grand pécheur, le plus grand ennemi de Dieu; tu « deviendras official de l'évêque (1). » Le mot est vif; mais com-

Fol. 31, col. 1.
Fol. 31, col. 2.

(1) Acriter irascens quidam, raptusque furore,

ment celui qui nous le raconte ne s'aperçoit-il pas qu'il en affaiblit lui-même l'autorité par le choix du personnage qu'il charge de prononcer publiquement cet arrêt ?

Le poëte satirique met sans cesse en parallèle, avec le désintéressement des saints de la primitive Église, la rapacité des prélats de son temps; il fait voir la différence entre saint Cyriaque, l'apôtre de la Perse, et un ministre de Rome, dans lequel il est difficile de ne point reconnaître encore le cardinal Galon, qui avait donné, en 1208, des constitutions à la métropole de Rouen : « Lorsque Cyriaque eut guéri la fille du « roi de Perse, possédée du démon, et qu'il eut purifié toute « la maison par les eaux saintes du baptême, le roi lui offrit « de beaux présents, des vases d'or, de rares et brillants « tissus, des chevaux, des pierres précieuses; Cyriaque lui « répondit : Je ne prendrai point ces dons, car je ne veux « point laisser croire que la grâce du Christ soit à vendre. — « O combien lui ressemblait peu celui qui dépouilla de toute « sa vaisselle d'argent et d'or la table de l'archevêque de « Rouen; celui qui, n'attendant pas qu'on lui offrît ce qu'il « convoitait, s'en saisit comme un oiseau de proie, et fit succéder au pieux quêteur le voleur et le brigand! Quelle « honte et quelle misère que la sainte dignité du siége apostolique soit déshonorée par des ministres si pervers et si « effrontés (1)! »

Fol. 33, col. 2.

Gall. christ., t. XI, col. 59.

Quod sibi damnosum fallax daret alea iactum,
Cum nihil in loculis esset, nisi qui sibi tantum
Quinque superstabant solidi, tunc voce profana
Blasphemare Deum verbisque lacessere cepit,
Et promisit ei solidos se quinque daturum
Qui sibi restabant, sane quicumque doceret
Quomodo diuinum magis expugnaret amorem.
Presens de tabule cultoribus affuit unus,
Fortiter affirmans, cunctis testantibus, illud,
Si reus, ut cunctos alios transcendere cures,
Esse velis, si tu summus peccator haberi
Sedulus affectes, et plus offendere Christum,
Officialis eris et questor pontificalis.

(1) Regis Persarum possessam a demone natam
Vir pius et sanctus cum curasset Cyriacus,
Mundassetque domum totam baptismate sacro,
Exquisita satis pretiosi munera sumptus
Rex illi presentauit, vasa aurea, byssum,
Coccineos pannos et equos, lapides pretiosos;
Cui Cyriacus ait : Non hec ego munera sumam;

XIII SIÈCLE.

Cette accusation d'avidité se rapporte surtout assez bien à l'insatiable prélat qui, après tant de rapines, malgré son titre de cardinal et les hautes fonctions de légat et de négociateur dont il était alors chargé par le saint-siége, venait encore de réclamer pour lui, en 1217, un canonicat de l'église de Beauvais, qu'il s'était fait promettre, dès l'an 1215, au concile de Latran.

Epist. Gervasii præmonstrat., ap. L. Hugon. Sacræ antiquit. monum., t. I, p. 39.

En vain l'auteur comptait peut-être sur ces épisodes, et un ou deux autres moins hardis, pour donner à ce livre de la variété : on y trouve à peine quelques détails qui n'aient été déjà très-suffisamment développés dans les livres précédents. Plus on avance, plus on est frappé de ce défaut. Des répétitions fastidieuses, peu d'ordre, point de gradation, voilà malheureusement bien des sources d'ennui pour le lecteur de ce poëme, surtout pour le lecteur curieux et patient, qui s'obstine à y chercher du nouveau, de livre en livre, de page en page, et n'y reconnaît que des choses qu'on lui a déjà dites plusieurs fois.

Fol. 34, col. 1.

Une telle critique s'appliquerait mieux encore au *septième* livre, où, continuant d'envisager le prélat comme juge, et passant en revue quelques-unes des causes qui ressortissaient aux tribunaux ecclésiastiques, l'orateur persiste à ne reproduire, dans un sujet si neuf, que les maximes générales adressées par les moralistes de tous les siècles à tous ceux qui rendent la justice. Il y a seulement ici quelques traits de plus sur les visites diocésaines, où le prélat et sa nombreuse suite, non moins avide que lui, s'en vont partout ruinant les villages, les curés, les monastères ; mais ces longues descriptions, qui peuvent nous apprendre comment s'exerçaient alors les droits de la prélature dans les campagnes, ne suffisent pas pour animer ce catalogue uniforme d'exactions et de pillages.

Fol. 36 v°, col. 2.

Le poëte s'en aperçoit lui-même. Aussi la moitié de ce livre est-elle remplie d'une narration assez pittoresque et

Absit enim ut fiat venalis gratia Christi.
Non fuit istius meriti, qui Rothomagensis
Presulis argento mensam spoliauit et auro;
Qui, non exspectans quod res optata benigne
Offerretur ei, tanquam predarius ales
Non modo questor erat, sed predo et raptor iniquus.
O quam damnosum, quam mundo flagitiosum,
Quod solemnis apostolice reuerentia sedis
Tam nequam et prauis est diffamata ministris!

assez vive, où nous voyons un évêque, qui n'est point nommé, descendre, avec son cortége, chez un riche prébendier qu'il trouve sur son chemin, et de qui il vient réclamer son droit de tournée (*circata* ou *circada*) : le curé salue le *Marchader* ou le *Mercadier;* c'est le nom d'un des chefs de routiers au service de Henri II, roi d'Angleterre, en 1183, et qui depuis, non moins utile à Richard Cœur-de-Lion dans ses guerres de France contre Philippe-Auguste, fit prisonnier, en 1197, le belliqueux évêque de Beauvais. Ce nom d'un brigand resté fameux est choisi par l'auteur comme le plus convenable et le plus juste, puisqu'on exprime ainsi, dit-il, un pillard et un tyran (1). Peut-être aussi trouvait-il piquant de désigner un évêque par un nom qui rappelait, et ces routiers ou cotereaux anathématisés par l'Église, et la mésaventure d'un des plus célèbres prélats de France. Il y a, en effet, beaucoup de malice dans les moindres détails du récit. Tandis que le visiteur quitte ses éperons et ses habits de voyage, tandis qu'il rumine ses heures et les psaumes du jour, qu'il a depuis longtemps oubliés, les serviteurs mettent sur la table une blanche nappe, du sel, des couteaux, un vin généreux, et un pain de choix, tel que celui qu'on sert à la table du roi Philippe, et que peu de convives partageront avec le prélat (2). Après une énumération minutieuse, comme on doit l'attendre d'un médecin, des plats les plus somptueux et des sauces les plus savantes, après toutes les scènes de cette orgie, couverte du prétexte d'un devoir pastoral, le poëte s'écrie indigné : « O funeste délire! le prélat, en une « seule nuit, a dévoré pour plusieurs années la substance des « pauvres ; et la ruine du curé et de tout le village est à jamais « consommée! »

Du Cange, Gloss. lat., t. II, col. 628.

Chron. Gaufred. Vosiens. ap. Labb., Nov. biblioth. mss., t. II, p. 340, 341, 342. — Guilelm. Brito, Philippid., lib. v, v. 334, et Barthii, Animadv., pag. 325. — Rec. des hist. de la Fr., t. XVII, p. 178.— H. Géraud, Biblioth. de l'école des Chartes, t. III, p. 421-445.

Fol. 37, col. 1.

Fol. 37 v°, col. 2.

Nous avions déjà recueilli tout à l'heure quelques plaintes contre le luxe des tables sacerdotales ; mais ici la satire est en action, et elle se termine dignement par le récit de l'ingrati-

(1) Presbyter occurrit, Marchaderumque salutat :
Quem, quia raptorem signat, veraque tyrannum
Exprimit effigie, signandum nomine tali
Arbitror, ut reddam cognata vocabula rebus.

(2) Ponitur artocopus domino similaceus, expers
Furfuris et niueus, sale conditus, bene coctus,
Fermento tumidus, mollis, leuis atque tenellus,
Non breuis aut magnus, neque confertus, neque spissus :
Exquisita magis et definita Philippo
Qualem Francorum parat ars pistoria regi.

Ex Juvenal., sat. v, v. 72, *ubi al.*, artoptæ.

XIII SIECLE.

Fol. 38, col. 2.

tude de l'évêque, qui veut être bien sûr de ne rien laisser au curé de ce qu'il peut lui extorquer encore. Il fait substituer secrètement son missel à celui du malheureux prêtre, qui, à cause de sa vue basse, et peut-être de son ignorance, ne saurait lire dans un autre que le sien. L'évêque, le lendemain matin, lui ordonne de célébrer la messe; comme le chapelain supplie qu'on lui rende son missel, parce qu'il ne peut se servir d'aucun autre, l'évêque s'emporte, le traite d'ignorant, de prêtre indigne, et prononce qu'il doit être déposé. Le curé voit alors où son supérieur en veut venir, et, pour se racheter, il se hâte de vendre un troupeau de gros bétail, le seul bien qui lui restât: il en tire dix livres, et les jette dans ce gouffre, qui avait déjà, selon l'expression de l'auteur, englouti des millions. A ce prix, il garda sa cure, et l'évêque partit, content d'avoir fait un bon repas et une bonne affaire.

Fol. 38 v°, col. 2.

Cet exemple est suivi de celui d'un autre prélat qui, dans sa visite épiscopale, se fit payer un demi-marc pour la frisure de ses gens; et le poëte éclate en nouvelles imprécations contre cette insatiable cupidité, qu'il dévoue à tous les supplices de l'éternelle damnation. Cette partie de son ouvrage est la plus violente de toutes: il faudra désormais en joindre le témoignage à tant d'autres, sur les vexations qu'entraînaient quelquefois les visites des supérieurs diocésains, et qui furent un des motifs les plus puissants allégués par les instituts monastiques pour se faire exempter de la juridiction de l'ordinaire. Les Bénédictins qui, dans les luttes qu'ils soutinrent en faveur de ce privilége, se plaisaient à rappeler que l'archevêque de Sens, en 1180, visitant certaines églises dépendantes de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, comprise alors dans son diocèse, leur faisait défrayer son cortége de soixante-dix hommes et de quarante chevaux, n'auraient point manqué de s'autoriser des plaintes éloquentes de Gilles de Corbeil, s'ils les avaient connues. Celui-ci va jusqu'à dire que de tels abus sont peut-être cause des doctrines prêchées par la secte des Cathares, et de cette hérésie des Albigeois qui a corrompu douze villes de France. « Saladin, ajoute-t-il, voulait se con-« vertir; mais il y renonça dès qu'il eut appris quelles étaient « les mœurs des prélats; et ils ont ainsi rétréci l'empire du « Christ, qui se fût étendu jusqu'aux limites du monde par « les vertus d'un si grand homme (1). »

Voy. S. Bernard, de Considerat., l. IV, c. 4, et les notes de Mabillon.

Nouv. traité de Diplomat., t. V, p. 379.

Fol. 39 v°, col. 1 et 2.

(1) Unde, ut vera loquar, Egyptia plaga notari

Dans tout le *huitième* livre, il attaque particulièrement la simonie, ou la vente des choses saintes : les prélats mettent à l'enchère ce qu'il appelle ailleurs, comme fit bientôt le trouvère Rutebeuf, le patrimoine du crucifié (*An commissa tibi patrimonia sunt crucifixi,* etc.) (1), c'est-à-dire, tous les dons et les titres spirituels qu'ils sont en droit de conférer; ils ouvrent un marché profane, où ils trafiquent du Saint-Esprit; le rameau, signe de la vente, est suspendu à la porte de chaque prébende devenue vacante, jusqu'à ce qu'il s'offre un acheteur digne d'être écouté. Suit une longue description des diverses formes que prend la corruption pour mieux assurer ses profits; des divers stratagèmes qu'elle invente pour échapper au danger d'un scandale public; de la faiblesse honteuse des hommes puissants à l'égard de ceux qui leur fournissent quelque nouveau moyen de fortune, ou qui savent au moins les flatter. Des réflexions, déjà faites antérieurement, et répétées ici dans un assez bon style, sur le devoir imposé à tout dispensateur des bénéfices ecclésiastiques de préférer toujours des hommes vertueux, fussent-ils d'un caractère rigide, ou de peu de fortune, ou d'humble naissance, à des nobles qui l'enrichissent et qui lui plaisent, ne suffisent pas pour donner à ce livre une originalité que n'ont pas même les livres précédents, où ces idées ont reparu plusieurs fois.

Fol. 39 r°, col. 2.

Fol. 16, col. 2.

Fol. 40, col. 1.

Au *neuvième* et dernier livre, dans une introduction assez majestueuse, le poëte, sous l'image du tabernacle de l'alliance

Fol. 45 v°, col. 2.

Exode, c. 31, v. 2 et suiv.

Nulla potest peior prelatis, schismate quorum
Exemplisque malis totus corrumpitur orbis :
Officio quorum si consona vita sequelam
Seruaret ratione pari, doctrinaque concors
Responderet ei, firma, integra, salua maneret
Et perfecta fides, nullo fuscata colore;
Quam non diuideret cathare sententia secte,
Non albigensis heresis corruptio praua
Late bis senas adeo corrumperet urbes....
  Catholice fidei leges et dogmata Christi
Legit et audiuit Saladinus, rex Orientis....
Proh! summum facinus, quod tanto rege repulso
Labe sacerdotii nequam populique maligni,
Arctatum est Christi imperium, quod crescere supra
Posset in immensum, dilatarique valeret
Ex tanti virtute viri.

(1) Laiens (à Rome) vendent, je vous affi,
Le patrimoine au crucefi...
(OEuvr. de Ruteb., t. II, p. 72.)

et de l'arche du témoignage, construits par les deux habiles architectes Beseleel et Ooliab, représente le vaste édifice de l'Église, fondé sur la volonté de Dieu, cimenté par le sang des martyrs, éclairé par la pure lumière de la foi. Sans doute cette beauté toute spirituelle de l'œuvre divine, quoiqu'elle n'ait point à chercher d'autre parure que la vertu et les bonnes actions des fidèles, n'exclut pas la magnificence extérieure de l'or et des pierreries, digne ornement des autels du Seigneur; mais la vraie splendeur de l'Église est dans le mérite de ceux qui sont appelés à ses fêtes, et ce n'est que par eux, ce n'est point par les merveilles de l'art, la pompe des cérémonies, la richesse des offrandes, qu'elle peut être réellement sœur de la Jérusalem céleste. On croirait que l'auteur, après un tel début, va profiter de l'élévation où cette pensée l'a placé, pour adresser aux chefs de la communauté chrétienne de nouvelles et dernières leçons qui ne soient pas au-dessous d'une si heureuse inspiration, ou du moins pour résumer avec autorité, dans un épilogue vif et concis, les griefs qu'il a minutieusement développés dans le reste de son ouvrage, et dont il peut se faire pardonner l'amertume, en parlant au nom du fondateur même de cette Église qu'on vend et qu'on outrage. Il néglige ce moyen facile d'épurer la satire, de faire passer ses longues invectives pour des vérités saintes; et, de la hauteur d'où il avait plané un instant sur toutes les misères de son sujet, il redescend à ses imputations ordinaires de simonie et de corruption.

Ce n'est pas qu'il ne retrouve encore quelques vers assez corrects et assez nobles sur des choses qu'il a déjà dites. L'association des deux constructeurs du tabernacle le fait revenir sur la nécessité, pour un prélat, de s'adjoindre des coopérateurs actifs et intelligents, qui n'excitent point son envie, et qui sachent mériter sa reconnaissance : « Malheur à « celui qui est seul ! S'il tombe, il n'a personne pour le rele- « ver; s'il désespère de ses hautes entreprises, il n'a personne « qui l'encourage et lui prête un fidèle appui. Quel est « l'homme qui, réduit à ses propres forces, puisse accomplir « son œuvre? Souvent plusieurs réunis, en leur supposant « même une vertu parfaite, succomberaient sous le far- « deau (1). »

Fol. 47 v°, col. 2.

(1) Ve soli! qui si preceps cadat omine leuo,
Non habet auxilium, non est qui subleuet illum.

Ecclesiast., c. 4, v. 10.

Presque tout le reste de ce livre est employé à chercher des rapports symboliques, tels que ceux qui plaisaient tant aux écrivains de ce siècle, entre les diverses matières qui entraient dans la composition du tabernacle, l'or, l'argent, l'airain, le marbre, les pierres précieuses, et les diverses qualités solides ou brillantes du prélat, qui, ne pouvant se trouver que rarement dans un seul homme, doivent au moins être réparties parmi ceux qu'il prend pour auxiliaires. Le poëme, qui s'annonçait comme une satire implacable, finit ainsi par reconnaître aux prélats quelques vertus. Ces heureux germes, développés par la science qui renouvelle incessamment ses merveilles dans l'université de Paris, fructifieront pour le triomphe de la foi chrétienne, dégagée du mélange impur des hérésies, et pour la gloire de cette France, qui est depuis longtemps, dit le poëte, et qui sera de plus en plus, dans un long avenir, l'institutrice des peuples (1).

Ainsi se termine ce long ouvrage, composé de neuf livres et de cinq mille neuf cent vingt-neuf vers (2). Si nous voulons maintenant, à l'analyse de chaque livre, faire succéder un coup d'œil rapide sur l'ensemble, il faut, pour être justes,

Ve soli! qui si casu desperet, et altum
Deserat inceptum, caret adiutore fideli,
Qui confortet eum, qui mentem robore firmet.
Nemo sua propria nitens virtute decenter
Complet opus, cuius magno sub pondere posset
Multorum quamuis perfecta fatiscere virtus.

(1) Ars noua, Parisie studio concepta sophie,
Prodiit in medium, per quam deprenditur omnis
Que Domini sacram rodit vulpecula vitem...
Francia, que cunctis speciali lumine morum
Preradiat regnis, qua longe industria sensus
Plenior illustrat, animosque fidelior ornat,
Humanos que sola facit, redditque viriles,
De cuius calice, magis ut mansuescere possit,
Natureque sue valeat deponere leges,
Nectareum tellus bibit omnis barbara potum...
Viribus intendit totis, studet atque laborat,
Ut diuina seges, lolio purgata nociuo,
Labe carens heresis, ducatur ad horrea Christi.
Cuius ad exemplum reliquus formabitur orbis.....

(2) Distribués ainsi qu'il suit: livre premier, 643; second, 465; troisième, 684; quatrième, 721; cinquième, 728; sixième, 704; septième, 716; huitième, 695; neuvième, 573.

De compos. medicam., l. II, v. 297, édit. de Choulant, p. 85.

Cl. d'Espence, Opera, Paris, 1619, in-fol., p. 473, etc.

après avoir dit ce qu'on trouve dans une satire si étendue contre les prélats du XIIIe siècle, commencer par dire aussi quelque chose de ce qu'on n'y trouve pas. L'auteur qui, dans ses poëmes sur la médecine, paraît croire assez peu à la chasteté des moines, n'attaque ici celle des prélats que par quelques traits indirects, et il doit paraître étonnant que, de ses neuf livres, pas un ne soit entièrement rempli de ce riche sujet. Quoique d'autres satires du même temps soient moins indulgentes; quoique celles des âges suivants se soient complu à peindre d'inconcevables déréglements qu'elles ont fait remonter jusqu'à ce siècle, on peut supposer que le contemporain d'Innocent III et de saint Dominique a mieux saisi et mieux caractérisé les passions qui prévalaient alors dans les chefs de la puissance ecclésiastique: les vices qu'il leur reproche sont d'une nature plus sérieuse et plus austère, l'ambition effrénée, l'amour du gain, la simonie, la duplicité, tout ce qui peut donner la fortune et la domination.

La composition générale du poëme est, comme on l'a vu, loin d'être savante; elle marche presque au hasard, sans proportion, sans régularité, sans clarté. Les redites, par défaut d'ordre, y sont tellement nombreuses, que l'ouvrage pourrait être plus court de moitié, et ne perdre ni la facilité qui en est un des principaux mérites, ni l'abondance et la richesse, qui en distinguent souvent les descriptions et les portraits, ni même aucune des idées importantes qui s'y trouvent. Rien n'est plus fréquent qu'une telle confusion dans les écrivains de ces temps. La scolastique, qui n'est point la méthode, ne leur avait pas appris à faire un choix dans les pensées d'un sujet, à les ordonner, à les faire naître les unes des autres, à ne dire que ce qui est nécessaire, soit pour la conviction, soit pour le plaisir de l'esprit, et à le dire en son lieu. Nous manquerions nous-mêmes à cet art de la disposition et de la mesure, qui n'est venu que beaucoup plus tard, et qui n'est pas venu pour tout le monde, si nous perdions ici du temps à relever une sorte d'imperfection dont notre analyse de chaque partie a suffisamment donné la preuve.

Le style a les mêmes caractères que dans les trois poëmes didactiques du médecin de Corbeil: il est facile, abondant, ingénieux, et ne manque, pour ce siècle, ni de correction, ni d'harmonie. Mais, comme le sujet est moins technique, et

qu'il prête beaucoup plus à des développements généraux, il faut s'attendre à trouver dans l'expression une fécondité excessive, qui va quelquefois jusqu'à la plus insupportable diffusion. L'auteur, qui, à l'exemple des poëtes latins de cet âge, avait une vive prédilection pour Lucain, a conservé de cette longue familiarité avec le chantre de la Pharsale, dont il est plus aisé d'imiter les défauts que les qualités, toutes les habitudes de l'amplification, et il ressemble quelquefois, comme lui, à un déclamateur de l'école, qui n'abandonne une pensée que lorsqu'il croit avoir épuisé, pour la rendre, tous les mots et toutes les formes du langage.

Outre Lucain, de qui il emprunte, ainsi que plusieurs auteurs du même temps, son *pauper Amyclas*, il imite très-souvent Virgile, Horace, Ovide, Juvénal, Claudien; il connaît Martianus Capella, dont l'ouvrage servit à l'enseignement pendant quelques siècles; il cite, mais à faux, les lois de Justinien.

Fol. 34, col. 1; fol. 45 v°, col. 1. — Voyez Barth. Adversar., col. 1463.

Fol. 4, col. 2.

Fol. 17, col. 1; fol. 25 v°, col. 2.

Malgré les bons poëtes qu'il a sous les yeux, entraîné par sa fougue vraiment singulière, que n'arrête pas ici la rigueur scientifique des détails, et peut-être aussi par la passion, cette muse de la poésie satirique, il laisse échapper des fautes de style qui étonnent dans un écrivain si instruit. Nous ne croyons pas que l'on trouve ailleurs l'étrange comparatif *pessimior*, qu'il a deux fois employé. Dans ce vers, *Donec Tartarei te portus inarret Auerni*, le verbe, qu'il fait venir probablement d'*arrhare*, a une physionomie barbare. *Paralogizare* était connu, mais non dans l'application qu'on en fait aux oiseaux trompés par la voix de l'oiseleur: *Quas paralogizat vox aucupis arte dolosa*. Un autre verbe offre une grossière image de l'embonpoint des prélats qui passent leur vie à s'engraisser, *porcescere*. Celui qui est trop prodigue pour ses parents est nommé *parentosus*.

Fol. 12, col. 2; fol. 20, col. 1.

Fol. 39, col. 1.

Fol. 16, col. 2.

Fol. 16 v°, col. 1.

Fol. 17, col. 1.

Fol. 44, col. 2, etc.

Quelques autres mots nouveaux sont hasardés par le poëte, comme *prebendare*, *inecclesiare*, donner une prébende, faire entrer dans l'Église. Il exprime, avec plus de succès, le discours d'un flatteur par *sermo allectorius;* les efforts de l'ambition, par *venatiua fauoris Ambitio*. Une métaphore usitée lui suggère une expression qui ne l'est pas, *cristare*, faire lever la crête, enorgueillir, mot dont il se sert plusieurs fois. *Inconsonus*, *frumentosus*, avaient été notés dans les glossaires; mais ils n'en avaient jusqu'à présent recueilli qu'un seul exemple. Ils n'en ont point des mots *indecliuis*, *inde-*

Fol. 42 v°, col. 1.

Fol. 48, col. 1.

Fol. 14, col. 1; fol. 42 v°, col. 1.

Fol. 31, col. 2; fol. 32 v°, col. 1; fol. 40 v°, col. 2. — Fol. 30, col. 2. Carpentier,

Suppl. ad Cang., t. II, col. 849, 530.
Fol. 34, col. 1; fol. 34 v°, col. 1.

uius, imaginés ici tous les deux, pour désigner un juge qui ne penche ni vers l'une ni vers l'autre partie, et ne s'écarte jamais du droit chemin.

Le rhythme est assez régulier, excepté dans quelques mots dont la prosodie avait été altérée par l'usage pour la commodité des versificateurs, comme *ecclesia, catholicus, canon, canonicus, heresis, mercenarius, philosophus, simonia*, etc. Les syllabes finales, terminées par une consonne, surtout par le *t*, deviennent ordinairement longues à la césure; il semble que l'*h* initiale rende longue aussi quelquefois la consonne précédente, comme dès le temps de Fortunat.

Le copiste a fait un certain nombre de fautes qu'il n'est point très-difficile de corriger; mais il a quatre ou cinq fois passé des mots, que sans doute il n'a pu lire, et que nous n'oserions le plus souvent restituer qu'à l'aide d'un second manuscrit. Quoique le nôtre soit jusqu'ici le seul connu, on ne peut s'empêcher d'espérer qu'il s'en trouvera d'autres, quand on songe à la popularité dont ce poëme jouit dès qu'il parut.

Lebeuf, Dissertat., t. II, p. 56. — Hist. litt. de la Fr., t. VIII, p. 362; t. XI, p. 421. — Fabr., Biblioth. med. ætat., t. III, p. 111. — Mss. de la Biblioth. roy., fonds N.-D., n. 129, fol. 90 v°.
Lebeuf, ibid., p. 55. — Hist. litt. de la Fr., t. XI, p. 363.
Lebeuf, ibid., p. 57. — Leyser, Histor. poem. med. ævi, p. 751. — Fabr., l. c., t. I, p. 285; t. V, p. 138.
Édit. de M. Thom. Wright, Londres, 1841, in-4°.
Hist. litt. de

Il nous resterait à chercher comment il put se faire qu'un tel poëme, si amer pour les prélats, fût impunément publié au XIII[e] siècle, et obtînt même l'éclatant succès qui nous est attesté par Guillaume-le-Breton. Nous nous contenterons de quelques rapprochements qui rendront moins étrange cette témérité du médecin de Philippe-Auguste.

Dès le XI[e] siècle, un satirique anonyme, dont la courte invective est imprimée, attaque, comme Gilles de Corbeil, les simoniaques, ces prêtres sacriléges qui achètent les églises; un autre, que l'on suppose avoir pu être le même personnage, écrit aussi en vers latins, dont quelques-uns sont inédits, contre un puissant prélat, Yves, abbé de Saint-Denis, qu'il compare à Pharaon, à Hérode, à Judas, à Néron, à Dioclétien. On connaît mieux la longue satire de Wireker, surnommé Nigellus, désigné par quelques copistes comme préchantre de l'église de Cantorbery, et dont l'ouvrage, sous le titre de *Speculum stultorum*, paraît n'être point complet dans ses nombreuses éditions.

C'est aussi d'Angleterre que vinrent, au XII[e] siècle, les poésies populaires de Gautier Map, réunies seulement de notre temps, et qui, bien que dirigées surtout contre l'ordre de Cîteaux, n'épargnent point les plus illustres prélats. On

sait combien sont alors fréquentes et cruelles les accusations des poëtes provençaux contre ce qu'ils appellent le faux clergé, où ils osent comprendre les cardinaux, et jusqu'au souverain pontife. Les trouvères, dans leurs satires contre Rome, ne montrent pas moins d'audace. Vers le même temps éclate la même liberté dans la sixième élégie latine de Raoul Tortaire, moine de Fleuri-sur-Loire; dans le poëme dactylique de Bernard de Cluni, peinture énergique de la vénalité de la cour romaine; dans les vers intitulés *Versus canoniales,* où Marbode, qui sans doute n'était pas encore évêque de Rennes, traite la domination ecclésiastique d'*execranda potestas,* et dans son apologue, plus innocent à la fois et plus ingénieux, attribué mal à propos à Hugues Métel, où il raconte que le loup, aspirant à l'état monastique, mais ne pouvant s'accoutumer au maigre, se fit chanoine.

La prose fut tout aussi amère que la poésie contre les ministres les plus éminents de l'Église. Un historien, que put voir encore Gilles de Corbeil, un prélat, un évêque, un cardinal, Jacques de Vitri, les accuse, avec le mauvais goût de son siècle, d'être autant de lâches et de traîtres: *Non prælati, sed Pilati.* Quelque temps auparavant, un ecclésiastique non moins digne de respect, Pierre le Chantre, qui mourut en 1197, lorsqu'il venait d'être élu doyen de la métropole de Reims, avait eu avec Philippe-Auguste lui-même une conversation dont nous avons un récit qui paraît dater de la première moitié du XIII[e] siècle. Pierre vient de tracer devant le prince le portrait idéal d'un bon roi, en faisant des vœux pour que Philippe ressemble un jour à ce modèle. « Seigneur chantre, lui dit Philippe, si jamais vous faites un « roi, faites-le conforme à votre description; mais, en atten- « dant, contentez-vous de celui que vous avez. » Et il ajoute finement: « Dites-moi maintenant pourquoi les anciens « évêques, comme saint Marcel de Paris, saint Germain « d'Auxerre, saint Euverte d'Orléans, saint Sulpice de Bour- « ges, ont été faits saints, tandis que, parmi ceux d'aujour- « d'hui, presque pas un ne le devient. » Le chantre de l'église de Paris, fort embarrassé d'abord dans sa réponse, finit par s'exprimer à peu près ainsi: « C'est que jadis, dans les élec- « tions, on invoquait par de longs jeûnes, des prières, des « larmes, le Saint-Esprit, qui est la sagesse même; tandis que « maintenant le diable y intervient, sans qu'on le prie, mais « toujours prévenu, avant chaque élection, pendant les assem-

la Fr., t. XX, p. 561, 572, 576.

De la Rue, Ess. sur les bardes, les jongleurs, etc., t. I, p. 214-217.

Hist. litt. de la Fr., t. X, p. 85.

Ibid., t. XII, 239. — Du Boulay, Hist. univ. par., t. II, p. 53.

Hildeb. et Marbod., Op., édit. de 1708, col. 163. — Hist. litt. de la Fr., t. X, p. 382.

Marbod., Op., col. 1628. — Hugo, Sacr. antiq. monum., t. II, p. 413. — Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 510.

Ib., t. XVIII, p. 234 — Bernard Westerr., ap. Fl. Illyric., de Corrupto Eccles. statu, p. 106.

Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 283-285.

Biblioth. de l'école des Chartes, t. II, p. 398-401.

XIII SIÈCLE.

« blées préparatoires, les banquets et les scènes d'ivresse, « par ses fidèles satellites qui ne manquent pas d'y assister, « la superbe, l'envie, la colère, la cupidité, la simonie, l'am- « bition, et tous les autres vices qui forment son cortége. « De là vient que les élus se montrent dignes de leur patron, « vains, orgueilleux, insatiables, et que leur mauvaise vie est « suivie d'une plus mauvaise mort. »

Speculum histor., l. xxv, c. 89, fol. 332 v°.

En effet, l'imagination de la foule était tellement frappée de cet odieux contraste entre un ministère saint et une vie toute profane, que les écrivains de ces temps-là semblent à tout moment, par des récits merveilleux, en appeler au souverain juge. Un illustre Dominicain, le lecteur du roi Louis IX depuis 1228, Vincent de Beauvais, dans le vingt-cinquième livre de son Miroir historial, qui comprend les annales du XIe siècle, raconte l'aventure de ces deux clercs de Nantes qui, du temps de l'empereur Henri IV (1056-1106), s'étaient promis de venir se donner des nouvelles de l'autre vie, et dont l'un, celui qui mourut le premier, vint apporter à l'autre, imprimées sur sa main, ces cruelles paroles : *Aux évêques et au clergé, Satan et tout l'enfer reconnaissants, pour le grand nombre d'âmes que leur envoient la négligence et les mauvais exemples des prélats.* On a vu, plus haut, que le survivant se fit moine.

Ci-dessus, p. 113.

Thom. Cantiprat., Bon. univ. de Apibus, l. 1, c. 20, n. 8.

Vers la fin du même siècle, nous retrouvons à peu près les mêmes sentiments et les mêmes récits : « Un clerc, chargé « de prêcher dans un synode d'évêques, s'inquiétait de ce « qu'il pourrait dire devant cette réunion de puissants prélats. « Comme il était découragé, le diable vint et lui dit : Tu as « bien tort d'avoir peur. Communique-leur seulement ce « message : *Les princes des ténèbres infernales, aux princes « des églises, salut. Nous nous empressons avec joie de « vous rendre grâces, parce que vous faites si bien que « vous et tous vos troupeaux vous tombez entre nos mains.* « C'est malgré moi que je dis cela, mais un plus fort que moi « m'y oblige. — Si je leur tiens un tel langage, ils ne me croi- « ront pas, dit le prédicateur. — Eh bien, lui répond le dia- « ble, je vais te noircir le visage. N'y touche pas avant de « prêcher, car ce serait inutile; après ton sermon, tu te blan- « chiras avec de l'eau bénite. Le prêtre fit ce qui lui avait été « recommandé : quand il prononça les terribles actions de « grâces, on le crut sur la foi de son visage noirci, et on trem- « bla. Voilà ce qui fut dit solennellement cette année-là même,

« mil deux cent quarante-huit de l'incarnation du Seigneur, « devant tout le peuple et le clergé. »

Il y a une chose qui ne paraîtrait pas moins difficile à croire que ces légendes, et qui est cependant certaine : c'est qu'une imputation si injurieuse pour les hauts dignitaires de l'ordre ecclésiastique, la plus injurieuse qui ait jamais été proclamée contre eux, s'appuie d'une grande autorité, la première du monde chrétien, celle du pape, d'un pape du même temps, parlant dans un concile général. Le 17 juillet 1274, jour de la sixième et dernière session du concile général de Lyon, Grégoire X, avant de congédier les cinq cents évêques et les mille autres prélats qu'il y avait convoqués, dit en propres termes, dans son dernier discours, à l'occasion de la réformation des mœurs, le seul des trois objets du concile dont la multitude des affaires n'eût point permis de s'occuper, que « les prélats étaient cause de la chute et de la perdition de « tous, *quod prælati faciebant ruere totum mundum.* »

Concil., édit. de Labbe, t. XI, col. 961. — Fleury, Hist. ecclés., l. 86, n. 48. — Art de vérifier les dates, t. I, p. 200.

La satire du poëte n'a rien qui égale ce mot. Toutefois, en d'autres circonstances, il eût couru sans doute un grand péril ; car il n'était point, comme le pape, réputé infaillible, et ses fautes, de telles fautes surtout, pouvaient être bien sévèrement punies. Mais nous avons vu en quel temps il est probable que l'ouvrage fut publié ; c'était vers l'an 1220. Le cardinal Galon est le seul personnage qu'il eût ouvertement flétri ; s'il n'en avait rien à craindre, ses autres épigrammes, d'après les exemples que nous venons de citer, et dont il serait facile d'augmenter le nombre, pouvaient être regardées comme autant de lieux communs à l'usage des prédicateurs et des moralistes, sans attirer sur sa tête aucun danger. Il faut donc, pour voir jusqu'à quel point il eut besoin de courage, essayer de connaître mieux quels étaient alors les rapports du cardinal avec la France.

Dans tout le poëme, où nous avons cru saisir quelques vagues allusions à ce prince de l'Église, il n'est nommé qu'une fois ; c'est dans le passage où on fait de lui ce portrait : « N'amène pas avec toi, dit l'auteur au pape Honoré III, « laisse en Italie ce prélat au gosier sonore, cet orgueilleux « tyran, Galon, qui, plus heureux que Crassus, a dévoré l'or « des Gaules ; qui a dépouillé les tables de leur argenterie, « et, comme une harpie insatiable, a enlevé toutes les ri- « chesses de nos contrées ; qui, n'osant toucher à un mou- « cheron et engloutissant un chameau, a chargé nos épaules

Fol. 6, col. 1. Voy. le texte ci-dessus, p. 340.

XIII SIÈCLE.

« d'un fardeau insupportable, qu'il ne pourrait lui-même ni « soulever ni remuer; qui, sans aucune modération, a im« posé de lourdes chaînes au clergé, accoutumé depuis long« temps à profaner de ses faciles amours la sainteté de la « foi conjugale, et à faire revivre, avec plus de désordres « encore, les unions désordonnées des premiers temps. Certes « il convenait de prohiber de tels excès, réprouvés et punis « par la loi divine; mais, comme il faut en tout de la mesure, « il suffisait, pour les extirper, de paroles simples, d'exhor« tations pacifiques, et il n'était pas besoin d'anathème. »

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 29-33. — Denina, in Piemontesi illustri, t. III, p. 263-301.

Guill. de Nangis, Chron., ann. 1208, nouv. éd., t. I, p. 130. — Félibien et Lobineau, Hist. de Paris, t. I, p. 251.

Concil., édit. de Labbe, t. XI, col. 32-34. — Bessin, Conc. de Norm., part. 1, p. 107, 108.

Voilà bien ce Guallo de Bicheriis (ou Guala Bichieri), de Verceil, nommé par nos anciens chroniqueurs le cardinal Galon; d'abord chanoine de Saint-Eusèbe dans sa ville natale; puis, jeune encore, avant 1208, devenu, par le choix d'Innocent III, cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie-au-Portique, et qui, vers cette année-là, comme légat du saint-siége en France, promulgua, pour l'université de Paris, les règles de discipline dont se plaint ici l'auteur du poëme. Il est évident que le premier article de ces constitutions, *ne cum clericis et sacerdotibus mulieres commorentur*, est celui dont il fut le plus blessé (1).

Hist. litt. de la Fr., t. X, p. 515.

Libellus pastoralis de cura et officio archidiaconi, Ms. de la bibl. de Laon, n. 157.

Le cardinal n'eût-il pas été nommé dans cette partie de l'invective, on l'eût probablement reconnu; car son nom était en quelque sorte inséparable de ce nouvel effort tenté par l'Église, après tant d'inutiles essais, pour imposer aux clercs des mœurs moins licencieuses. A cette cause de haine, se joignait le souvenir de l'autorité impitoyable dont le midi de la France l'avait vu longtemps investi. Dans un ouvrage inédit sur la visite des paroisses, l'auteur, que l'on croit être Raymond de Pegnafort, recommande expressément à l'archidiacre de faire attention si le prêtre n'a pas contre lui quelque sentence du terrible inquisiteur, *si sit aliqua sententia*

Al. mss., *Gala*.

Mel., *qui tamen cum*.

(1) *In nomine Domini nos Gallo, miseratione divina Sanctæ Mariæ in Porticu diaconus cardinalis, apostolicæ sedis legatus, excommunicamus omnes sacerdotes et clericos quoscumque, qui, post legitimam admonitionem, focarias vel mulieres alias, de quibus mala suspicio suboriri possit, in domibus propriis, vel alibi, unde populus vel Ecclesia scandalizetur, duxerint retinendas; nisi sint clerici qui in minoribus ordinibus legitime contraxisse probentur, qui cum uxoribus ecclesiastica non debent beneficia retinere. Moneantur quoque, ne matres, vel uxores* (leg. *sorores*), *aliasque conjunctas personas secum habeant: cum quibus etsi nihil sævi criminis fœdus naturale existimari permittat, tamen frequenter, suggerente diabolo, cum talibus noscitur facinus fuisse perpetratum.*

innodatus, et precipue sententia domini Gale. A la suite du traité, dont le manuscrit est du même siècle, du XIII[e], une main plus récente a transcrit mot à mot le célèbre article promulgué par le légat.

Nous avons dit que c'était sans doute aussi à ce cardinal que se rapportait, dans le troisième chant du poëme, cette peinture de la pompe mondaine d'un prélat, fier de sa pourpre éclatante, de ses riches fourrures, de ses brillants coursiers : si la conjecture est vraie, cette magnificence contrasterait parfaitement avec l'austérité de la même ordonnance du légat, qui défend aux prêtres les chapes à manches, les souliers à la poulaine, *sotulares rostratos,* les habits de couleur rouge; aux doyens, archiprêtres et archidiacres, les habits rouges ou verts; aux archidiacres et prévôts qui ont charge d'âmes, les chapes fourrées. Il ne serait pas étonnant qu'un auteur satirique eût cherché ces contrastes. Mais peut-être le légat du siége apostolique avait-il obtenu, comme plus tard Simon de Brie, le privilége d'étaler plus de luxe que n'en permettait le concile de Latran.

Concil., l. c., c. 3 et 4, col. 33.—Voy. Hist. litt. de la Fr., t. X, p. 99.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 61.

Il serait assez intéressant de savoir si le médecin qui, par la colère et par la verve, se montre quelquefois vraiment poëte, quoique Thomas Bartholin l'ait entièrement oublié dans son traité *de Medicis poetis*, avait quelque motif particulier de mécontentement contre le cardinal Galon, ou, en général, contre les prélats : question à laquelle nous ne pourrions répondre que si nous avions des mémoires plus complets sur la vie de l'auteur. L'opinion qui en fait un chanoine, pourra désormais alléguer le combat qu'il livre ici contre un cardinal dont les règlements ont pu lui déplaire, ou même l'atteindre, soit dans la liberté de sa vie privée, soit dans ses bénéfices. Malgré ce titre, *Ægidius monachus*, que lui donnent ceux qui l'ont peut-être confondu avec Jean de Saint-Gilles, autre médecin de Philippe-Auguste, il est peu vraisemblable qu'il ait jamais été moine; car, dans son nouveau poëme non plus que dans les trois autres, il ne prend parti ni pour ni contre aucun ordre religieux, bien différent de ces Dominicains qui ne manquent pas d'envoyer en enfer les Franciscains, comme ils ont fait de Philippe de Grève, le chancelier de l'église de Paris.

Copenhague, 1669, in-8°, ix et 156 p.

Panzer, Annal. typogr., t. V, p. 6.—Hain, Repertor. bibliogr., t. I, part. 1, p. 13, etc.
Tanner, Biblioth. britannico-hibern., p. 10. — Quétif et Échard, Scriptor. ord. Præd., t. I, p. 100-102.
Ci-dessus, p. 112 et 346.

Si l'on demande enfin comment le cardinal Galon, homme de mœurs élégantes, ami et protecteur des études dans sa patrie, mais en même temps prélat cruel et superbe, qui fut

Sauli, Sulla condizione degli studj nella monarchia di Sa-

voia, Torino, 1843, in-4°, p. 45.

Ughelli, Ital. sacr., t. IV, col. 784.

S. Antonini Chron., part. III, tit. 19, c. 1.

Guill. de Nangis, Chron., ann. 1216, nouv. éd., t. I, p. 152. — Fleury, Hist. ecclésiast., l. 77, n. 60.

Fol. 48, col. 1, etc.

Ughelli, Ital. sacr., t. IV, col. 786.—Hist. litt. de la Fr., tom. XVII, p. 356.

un des fondateurs de l'inquisition dans le midi de la France, que de pieux historiens félicitent d'avoir fait exterminer douze mille hérétiques albigeois, et qui exerça en Angleterre, en Écosse, dans plusieurs provinces de France, une autorité presque illimitée, pouvait être attaqué à la cour de Philippe-Auguste sans trop de péril, nous répondrons que Philippe, qui, ayant été excommunié, lui et son fils, était déjà un roi gallican, abandonnait peut-être assez volontiers à la vengeance poétique de ses médecins l'insolent prélat qui, le 24 avril 1216, à Lyon, venait encore d'intimer aux deux princes les ordres suprêmes de celui qui n'avait point renoncé à soumettre toutes les couronnes à l'ascendant de la tiare. Ainsi, bientôt, on vit Pierre des Vignes défendre librement Frédéric II, qui fut ingrat. Mais, en supposant même que l'auteur eût écrit sous la protection du roi, soupçon qu'il prend soin d'écarter, en accusant plusieurs fois le roi lui-même de faire intervenir sa faveur dans la collation des bénéfices, il y avait toujours du courage à nommer, et à nommer seul avec blâme dans cette longue satire, un homme entreprenant, vindicatif, armé des foudres de l'Église, et de la force encore plus redoutable que lui communiquait le respect des peuples, un puissant cardinal qui vécut jusqu'en 1227; qui, l'année d'auparavant, était encore légat en Allemagne, et qui, dans cet intervalle de sept ou huit ans, aurait certainement pu revenir en France dicter les mêmes lois et prononcer les mêmes arrêts.

Que le médecin poëte de Corbeil se fût fait, en quelque sorte, l'interprète des ressentiments de la cour de France contre l'interdit de l'an 1200, et surtout contre l'envoyé de Rome, ministre orgueilleux de la toute-puissance pontificale en 1216, et depuis longtemps accusé de barbarie dans une guerre religieuse et de déprédations dans plusieurs diocèses, ou qu'il eût simplement exprimé ses propres griefs contre un prélat, auteur de règlements disciplinaires dont il avait eu peut-être à souffrir comme chanoine, il est sûr que l'ingénieux élève de l'école de Salerne, le docte médecin, qui n'était jusqu'ici connu que par ses trois poëmes didactiques en latin sur l'art de guérir, en avait fait un quatrième, didactique aussi, mais encore plus satirique, sur les vices des dépositaires du pouvoir de l'Église au XIII[e] siècle : ce poëme est maintenant retrouvé. V. L. C.

GUERRIC DE SAINT-QUENTIN,

MORT EN 1245.

DOMINICAIN.

GUERRIC DE SAINT-QUENTIN (*Guerricus de Sancto Quintino*), appelé aussi par corruption *Guarric* (*Guarricus*), *Guerner* (*Guernerus*), et même *Græcus*, a quelquefois été confondu avec deux autres religieux du nom de Guerric. L'un, plus ancien, est l'abbé d'Igni, le disciple de saint Bernard. L'autre, qui fut son contemporain, et qui, comme lui, appartenait à l'ordre de Saint-Dominique, avait fondé, en 1219, un couvent à Metz, dans la maison paternelle : il ne paraît point avoir laissé d'écrit. Le Guerric dont nous parlons ici se distingue des deux autres par le surnom de Saint-Quentin, qui indique le lieu de sa naissance; mais ce surnom est presque toujours omis dans les manuscrits, et si, tandis que Sampayo désigne notre religieux sous le nom de *Guericus Picardus*, Étienne de Salanhac ou Bernard Guidonis, et, après eux, Malvenda, l'appellent *Guerricus de Sancto Quintino Flandrensis*, c'est qu'au temps de la naissance de Guerric, Saint-Quentin se trouvait réuni à la Flandre. Cette ville avait fait partie de la dot d'Élisabeth ou Isabelle, comtesse de Vermandois, qui, mariée à Philippe d'Alsace, comte de Flandre, mourut sans postérité, en 1183, pendant la guerre qui s'était allumée entre son époux et le roi de France Philippe-Auguste. Après sa mort, les hostilités continuèrent, et reçurent un nouvel aliment des difficultés suscitées par les droits que chacune des deux parties belligérantes prétendait avoir à sa succession. Dans le courant de l'année 1186, le 10 mars, et non en 1182, comme on l'a dit quelquefois, un traité de paix fut signé, et stipula que le comte de Flandre rendrait au roi de France le Vermandois, mais garderait, sa vie durant, Péronne et Saint-Quentin. Un autre écrivain, Guillaume Séguier, a prétendu que Guerric n'était point né dans la ville de Saint-Quentin, mais dans un village appelé aussi Saint-Quentin, et situé près d'Aire, dans l'Artois. Cette erreur l'a entraîné à en commettre une seconde, celle de faire descendre

Grysaldus, Decision. fidei catholic. et apostolic., fol. 244, col. 2.

Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 450-454.

Quétif et Échard, Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 115, col. 1.

Thesaur. arcan. Lusitan., fol. 263 v°.

Mss. de la Biblioth. roy., anc. fonds latin, n. 5486, p. 59. — Annal. ordin. Prædicat., ann. 1237, c. 31, p. 591.

Art de vérif. les dates, t. III, p. 12. — Daniel, Hist. de Fr., t. IV, p. 13-23. — M. Éd. Le Glay, Hist. des comtes de Flandre, t. I, p. 393-403.

Laurea Belg. Prædicat., part. II, p. 143

Guerric d'une famille noble de ces contrées, « dont il reste « encore, dit-il, des rameaux verdoyants. »

L'histoire de la vie de Guerric ne commence réellement pour nous qu'à l'époque où, après avoir été professeur de philosophie dans divers colléges qu'on ne désigne pas, et de plus, ajoute-t-on, docteur en médecine, il céda à une vocation secrète, qui, selon le témoignage de Humbert de Romans, recueilli par Étienne de Bourbon, par Léandre Alberti et par Gérard de Frachet, devint impérieuse au moment où, assistant à une lecture de la Bible, Guerric entendit qu'Adam et ses successeurs vécurent chacun un grand nombre d'années, et puis moururent. A cet instant, il prend la vie en mépris, et s'écrie : *Deus meus! omnes moriuntur, etiam illi qui tantum vixerunt. Quid faciemus? et nos etiam moriemur.* Ces paroles, prononcées vers l'an 1225, furent suivies de la ferme résolution de mourir au monde : Guerric entra dans le couvent des Dominicains de la rue Saint-Jacques, dont l'existence ne datait que de l'année 1218. Il fut ainsi un des premiers Français qui prirent l'habit de l'ordre, fondé, en 1215, par saint Dominique; et nous devons croire, bien que ses biographes se taisent sur ce point, qu'il eut des relations personnelles avec le fondateur, pendant le séjour que celui-ci fit à Paris. Il s'appliqua avec ardeur à l'étude de la théologie; la faculté de Paris le reçut maître en 1237, et son nom se trouve inscrit sous cette date, entre ceux de Pierre de Tarentaise et de Baudouin de Maflix, dans le catalogue manuscrit d'Étienne de Salanhac et de Bernard Guidonis, comme dans l'*Index magistrorum Parisiensium* que nous a conservé Malvenda. C'est bien à tort que d'autres écrivains ont fait de Guerric tantôt un théologien séculier, tantôt un religieux de l'ordre de Cîteaux, tantôt un chartreux. Peu de temps après avoir obtenu le grade de maître, il fut nommé régent au couvent de Saint-Jacques, à Paris. Il remplit cette fonction pendant plusieurs années, et acquit une grande réputation, non moins par ses leçons et ses écrits, que par la pureté de ses doctrines et l'exemple d'une vie sainte. On rapporte que précédemment il avait enseigné l'interprétation des saintes Écritures au couvent des frères Prêcheurs de Bologne, avec le titre accoutumé de lecteur; mais on ne dit pas à quelle époque, ni combien de temps il fut chargé de cet enseignement. En 1238, nous le trouvons au nombre des maîtres en théologie de Paris qui, avec Hugues

Léandre Alberti, de Vir. illustr. ord. Prædic., fol. 153.
De Septem donis Spirit. S., mss. de la Bibl. roy. (fonds de Sorb.), n. 804, fol. 180, col. 4; fol. 342, col. 4. — Loc. cit., fol. 153.—Vit. fratr. ord. Prædicat., part. IV, c. 11, p. 74.

Mss. de la Biblioth. roy., ancien fonds lat., n. 5486, p. 59.
Alva, Rad. sol. verit., col. 1518.

Thom. de Cantimpré, Bonum univ. de apibus,

de Saint-Cher, Geoffroi de Blèves ou de Blével, Jean de la Rochelle et plusieurs autres théologiens, assistèrent à l'assemblée que tint la faculté de théologie de Paris, réunie au couvent des Dominicains de la rue St.-Jacques, sous la présidence de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris. Cette assemblée décida qu'un seul clerc ne pouvait cumuler deux bénéfices, si le revenu de l'un s'élevait à quinze livres parisis. La même question de discipline ecclésiastique, agitée, trois ans auparavant, dans une réunion plus solennelle, avait reçu déjà une semblable solution.

lib. I, c. 19, n. 5. Hist. litt. de la Fr., t. XIX, pag. 38-49; t. XVIII, p. 533 et 534; t. XIX, p. 171-173. Voy. ci-dessus, p. 346.

Plus tard, mais non en 1248, comme le prétend Antoine Mallet, Guerric prit en main l'administration du couvent de Saint-Jacques, avec le titre de prieur; il s'agissait de prévenir la ruine totale dont se trouvait menacé ce célèbre établissement. Il était tellement déchu de sa splendeur, qu'on n'y avait pas de quoi fournir des médicaments aux malades. La congrégation s'était même endettée d'une centaine de livres. Guerric n'implora pas en vain le secours de la divine Providence : un homme puissant, qui n'est point nommé, mourut en Grèce sur ces entrefaites, laissant par testament à la communauté de St.-Jacques les cent livres dont elle avait besoin pour se libérer. Un jour, inopinément et sans qu'on eût été prévenu de cette disposition, la somme fut apportée au prieur par un marchand.

Hist. des homm. illustr. du couvent de S. Jacques, p. 162.

Ibid., p. 163

Dans un chapitre général, l'ordre des frères Prêcheurs, voulant reconnaître, par un témoignage particulier de confiance, les services dont il était redevable au zèle et au savoir de Guerric, l'élut provincial de la province de France.

On raconte, au sujet de sa mort, arrivée peu après, qu'un de ses meilleurs amis, Guillaume de Méliton, de l'ordre des frères Mineurs et maître en théologie, vit, en songe, un vase de cristal posé devant lui, et rempli d'un vin exquis, se briser subitement, et laisser répandre tout le liquide qu'il contenait. Cette vision ayant été rapportée aux frères Alexandre et Jean de la Rochelle, ils crurent y trouver l'indice certain qu'un des maîtres en théologie de la faculté de Paris mourrait sous peu de temps. En effet, dit-on encore, Guerric, à quelques jours de là, rendit son âme à Dieu; et, pendant une des nuits qui suivirent cette mort, Guillaume de Méliton, qui ne cessait de pleurer son ami, eut une seconde vision, dans laquelle lui apparurent, d'un côté du chapitre, la sainte Vierge environnée de gloire, et, de l'autre côté, frère Guerric

Ibid., p. 163. Gérard de Frachet, Vitæ fratr. ord. Prædicat., part. v, cap. 4, p. 123. — Guill. Seguier, Laur. Belgic. Prædicat., part. II, p. 145.

ayant son capuchon abaissé sur les yeux, comme, par humilité, il avait coutume de le faire. Guillaume crut entendre la sainte Vierge appeler ce religieux et lui dire : « Viens « auprès de moi, frère Guerric ; écris dans le livre des « vivants les noms des élus. » Sur ce, Guillaume s'étant réveillé, se trouva grandement consolé de la mort de son ami, et raconta cette vision en ajoutant : *Vere dolium fuit* (Guerricus) *crystallinum propter sapientiæ bonitatem, profunditatem humilitatis, et doctrinæ nitorem ;* paroles qui concordent parfaitement avec celles de Humbert de Romans : *Ejus* (Guerrici) *vita quam sancta, doctrina quam utilis et clara fuerit, notum est toti ordini et Ecclesiæ Dei.*

Gérard de Frachet, l. c., part. IV, c. 11, p. 74. — Cf. Léandre Alberti, l. c., fol. 253. — G. Séguier, l. c., p. 164.

Ibid., p. 147.

Malgré le soin qu'on a mis à recueillir le récit des deux visions de Guillaume de Méliton, la date précise de la mort de Guerric nous est restée inconnue. Nous savons seulement qu'elle eut lieu en l'année 1245; mais, selon la remarque de Séguier, elle dut arriver antérieurement au 21 août, puisque ce jour-là mourut Alexandre de Halès, que l'on sait avoir survécu à notre religieux. Cette remarque est une nouvelle preuve que Mallet, ou son imprimeur, se trompe lorsqu'il place en l'année 1248 la promotion de Guerric aux fonctions de prieur du couvent de Saint-Jacques. Échard et Fabricius, à l'exemple de Séguier, assignent à la mort de ce Dominicain la date de 1245, que nous adoptons sans hésiter.

Ouvr. cité, p. 114, col. 1. — Biblioth. med. et infim. ætat., t. III, p. 122.

Ouvr. cité, p. 114, col. 1 et 2.

Échard est le premier biographe de Guerric qui ait su établir avec certitude quels ouvrages nous restent d'un religieux dont tous les écrivains s'accordent à vanter le savoir en philosophie, en médecine et en théologie. La liste qu'il en a dressée ne comprend que des commentaires et des postilles sur la Bible; comme ses devanciers, il nous laisse ignorer si l'auteur, avant de se vouer à la vie monastique, avait ou non composé quelque écrit sur la philosophie et sur la médecine. Aucun des ouvrages d'exégèse indiqués par Échard n'a été imprimé. La copie manuscrite la plus complète qui s'en soit conservée est celle qu'il découvrit dans un recueil de format in-folio, légué, en 1277, à la Sorbonne, par un chanoine de Liége, Berner de Nivelle. Ce recueil, en un seul volume, non paginé, fait maintenant partie du riche dépôt de la Bibliothèque royale de Paris; il est écrit sur parchemin et sur deux colonnes, en mauvais caractères et par plusieurs mains. En tête du volume sont placées les postilles que le P. Échard attribue à Guerric de Saint-Quen-

N. 77; *olim* 558.

tin; elles sont intitulées, *Postille fr. Gerrici* (sic) *super epistolas Pauli*, et commencent par ces mots : *Ad Romanos. Obuiauit ros ab ardore venienti. Eccles. 43. Duo notantur : primo, conuersio Pauli; secundo, instructio aliorum....* Elles finissent par ceux-ci : *Optat autem eis* (Hebræis) *gratiam contra legis zelum, ut scilicet sint zelatores euangelii, non legis : vel gratiam optat eis, qua possint complere omnia predicta. Explicit in nomine Ihesu Christi.* Après ces postilles, qui comprennent, outre les Épîtres aux Romains et aux Hébreux, toutes les autres Épîtres de saint Paul, viennent des commentaires de Hugues de Saint-Cher sur l'Épître du même apôtre aux Romains, sur sa première Épître aux Corinthiens, et des *Distinctiones* de frère Geoffroi de Blével sur toutes les Épîtres de saint Paul. Puis, vers le milieu du volume, on trouve quatre commentaires sur l'Ancien Testament. Échard n'hésite point à attribuer les deux premiers à frère Guerric de Saint-Quentin : l'un est anonyme et concerne le livre des Proverbes; l'autre, intitulé : *Commentarius in Cantica*, se termine par ces mots : *Expliciunt Cantica Canticorum secundum fratrem Guerricum. Incipit Liber Sapientie.* Le troisième, en effet, porte le titre que voici : *Commentarius in librum Sapientie ;* mais il est anonyme. Le quatrième commentaire, également anonyme, a pour sujet l'examen de l'Ecclésiastique; il est acéphale, et ne commence qu'au sixième chapitre. Le recueil se termine par un certain nombre de postilles anonymes, peu importantes. Échard dit, au sujet du troisième et du quatrième commentaire dont il vient d'être question : « Je n'ose affirmer qu'ils soient « de Guerric de Saint-Quentin, bien que cela me paraisse « très-vraisemblable. » Il cherche à justifier son opinion à l'égard des commentaires sur les Proverbes et sur le Cantique des Cantiques, en faisant remarquer que Guerric est ordinairement cité sans surnom; que ces deux commentaires sont scolastiques, furent légués à la Sorbonne par un sociétaire mort dans le XIIIe siècle, et se trouvent joints aux *Distinctiones* de Geoffroi de Blével, qui était le confrère et le collègue de Guerric; que, par conséquent, ils remontent au temps où vivait ce dernier; qu'enfin ils ne sont revendiqués en faveur d'aucun autre théologien.

Ch. XLIII, v. 24.

Ouvr. cité, t. I, p. 114, col. 2.

Le biographe des écrivains de l'ordre des frères Prêcheurs nous laisse moins d'incertitude lorsqu'il ajoute que Guerric avait aussi composé des postilles sur l'Ecclésiaste. Elles ne

Ibid., p. 115, col. 1.

nous sont point parvenues; mais tout à l'heure nous les verrons textuellement citées par des auteurs des XVe et XVIe siècles.

Les postilles de Guerric sur la première Épître de saint Paul aux Corinthiens, et sur l'Épître aux Romains, se retrouvent, mais sans nom d'auteur, dans un autre recueil manuscrit de la Sorbonne, placé aujourd'hui, à la Bibliothèque royale, sous le n. 169 (*olim* 223). Comme le précédent, il remonte au XIIIe siècle et n'est point paginé; il est écrit sur parchemin et de format in-folio. C'est un volume composé de fragments incomplets qui appartiennent à des ouvrages d'auteurs divers. Le premier de ces fragments est tiré de la Somme de Jean de la Rochelle sur les Épîtres de saint Paul.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 172 et 173.

Sander indique, dans la bibliothèque de l'église de Saint-Martin, à Tournai, un ouvrage manuscrit, en deux volumes in-folio, intitulé : *Postillæ fr. Guerrici super Psalterium.* Échard revendique ces postilles en faveur de Guerric de Saint-Quentin. D'autres les attribuent à Guerric, abbé d'Igni. Nous sommes forcés de laisser la question encore indécise, comme on l'a fait avant nous.

Biblioth. belgic. ms., t. I, p. 105, n. 26.

Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 454.

Les commentaires et les postilles dont on peut, sans contestation, reconnaître que Guerric de Saint-Quentin est l'auteur, nous semblent supérieurs, quant au fond et quant à la forme, au plus grand nombre des écrits du même genre que nous a légués la scolastique du XIIIe siècle. Aussi ne sommes-nous pas étonnés de les trouver cités par les érudits des siècles suivants. Vincent Bandello, Jean de Turrecremata et Grysaldus, bien qu'ils ignorassent que Guerric eût été frère Prêcheur, invoquent particulièrement le double témoignage du commentaire de cet écrivain sur le VIIe chapitre de l'Ecclésiaste et du chapitre VII de sa postille sur l'Épître de saint Paul aux Romains, pour montrer qu'un théologien du XIIIe siècle, dont le savoir, la profondeur et les doctrines pures étaient généralement reconnus, n'admettait point l'immaculée conception de la Vierge. On sait que tel était le sentiment de l'ordre entier des Dominicains, tandis que les Franciscains soutenaient l'opinion contraire. Alva a donc eu tort de compter Guerric de Saint-Quentin au nombre de leurs adhérents. Duplessis d'Argentré, évêque de Tulle, dans son commentaire historique sur la prédestination et la réprobation, n'a pas commis une semblable er-

De Conceptione, c. 21, p. 109.— De Concept. B. V., part. VI, c. 35, fol. 125.— Loc. cit.

Apud Martini Grandini opera, t. III, p. 90.

reur. Il n'ignorait point que Guerric de Saint-Quentin, commentant le VII[e] chapitre de l'Ecclésiaste, avait écrit ces paroles très-explicites, qui sont textuellement rapportées par Vincent Bandello et par Jean de Turrecremata : *Beata Virgo et omnes alii, excepto Christo, fuerunt in originali peccato concepti ; ideo dicitur, unum ex millibus eligi, id est Christum ; de mulieribus autem nullam.* Ajoutons que Guerric, dans sa postille sur l'Épître de saint Paul aux Romains, reproduit en termes presque semblables cette dernière proposition, à la suite d'une argumentation que nous nous dispensons de transcrire. F. L.

Eccles., c. VII, v. 29.

Ms. de la Biblioth. roy., n. 169 (fonds de Sorbonne), c. 7.

JEAN DE GARLANDE,

VERS 1245.

POËTE ET GRAMMAIRIEN.

(*Addition au tome* VIII, *p.* 83-98.)

Que Jean de Garlande, compté par les Bénédictins au nombre des écrivains du XI[e] siècle, soit Français de nation, comme ils le prétendent, ou né en Angleterre, comme vient de le soutenir M. Thomas Wright d'après un manuscrit de Londres, il y a, dans la date que nos prédécesseurs avaient adoptée, une erreur incontestable de deux cents ans, que des documents plus complets nous permettent aujourd'hui de rectifier. Nous le devons d'autant plus, que Jean de Garlande est un écrivain du XIII[e] siècle.

Hist. litt. de la Fr., t. VIII, p. 83-98, et dans l'Avert., p. xvj.

Essays on the literature.... of England in the middle ages, London, 1846, t. I, p. 215-217.

Dès l'année qui suivit la publication du huitième volume de cet ouvrage, dans la notice de l'évêque Tanner sur Jean de Garlande, qui n'est pas elle-même exempte de fautes, les difficultés chronologiques sont jugées telles, que, pour les résoudre, on n'est pas éloigné de supposer deux personnages du même nom.

Biblioth. britannico-hibern., p. 309, 310.

Ces doutes, soulevés dès 1748 en Angleterre, ont été jusqu'à présent peu remarqués. L'autorité de dom Rivet, à qui nous devons ce huitième volume, est encore si imposante, que, malgré l'erreur grave qu'il avait répétée après beaucoup d'autres, on n'osa point s'écarter de son opinion,

lorsque fut publié, en 1837, à la suite de la Taille de Paris de 1292, le Dictionnaire de Jean de Garlande. En vain, aux articles 16, 34, 67, l'auteur parle-t-il des écoliers de Paris comme d'étrangers que l'on trompe, et comme faisant une partie considérable de la population de la ville, ce qui ne fut vrai que deux siècles après; en vain, à l'article 73, appelle-t-il *nemus regis* le bois de Vincennes, que Philippe-Auguste ne fit clore de murs qu'en 1183; en vain, à l'article 48, raconte-t-il qu'il a vu à Toulouse plusieurs machines de guerre, entre autres celle qui tua le fameux Simon de Montfort (en 1218), et qu'il y était fort peu de temps après la fin de la guerre contre les Albigeois, qui ne se termina qu'en 1229. L'éditeur, M. Géraud, aime mieux voir dans ce dernier passage, le plus décisif de tous, une interpolation, que d'en conclure que Jean de Garlande peut bien ne pas avoir écrit au XIe siècle, quoiqu'on ne l'eût avancé que sur de très-faibles conjectures.

Paris sous Philippe le Bel, dans les Docum. sur l'hist. de Fr., p. 580-612.—Voy. aussi Mone, Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit, ann. 1835, p. 495 et suiv.— Le Glay, Bibl. du dép. du Nord, p. 53, 54. Rigord, dans le Rec. des hist. de la France, t. XVII, p. 11. — Lebeuf, Hist. du dioc. de Paris, t. V, p. 76.

Plus récemment, en 1839, M. Grässe, dans son Manuel d'histoire littéraire, maintient encore cette date, que des textes de l'auteur même, alors inédits ou négligés, doivent faire abandonner désormais.

Lehrbuch einer allgemeinen Literärgeschichte, sec. part., 1re sect., t. I, pag. 364; t. II, pag. 545, 800.

Nous connaissons aujourd'hui, du moins par quelques citations de M. Wright, un poëme de Jean de Garlande *de Triumphis Ecclesiæ*, en vers tantôt épiques, tantôt élégiaques, où il célèbre, lorsqu'il n'y parle pas de lui-même, les expéditions des rois de France et d'Angleterre contre les infidèles, la victoire du légat de Rome sur Philippe-Auguste et son fils, les guerres de l'Église contre les Albigeois; poëme en huit livres, indiqué déjà par Tanner qui en transcrit les premiers mots, *Gaudia succumbunt lacrymis,* et qui en donne l'analyse, mais dont le titre même était resté ignoré des Bénédictins. Ils y auraient vu que Jean se reconnaissait Anglais, tout en préférant à l'Angleterre, où il était né, la France qui l'avait nourri :

Mss. Cotton., Claudius, A. X.

Fol. 86.

Anglia cui mater fuerat, cui Gallia nutrix,
Matri nutricem præfero mente meam.

Et comme, dans le quatrième, le cinquième et le sixième livre, il raconte les événements de la croisade albigeoise, et donne de longs détails sur la mort de Simon de Montfort; comme il dit expressément qu'il était à Toulouse vers la fin de la lutte, on n'aurait point hésité surtout à le replacer au

temps où il a vécu. Il dit, dans le même poëme, qu'il avait étudié la philosophie à Oxford avec Jean de Londres, dont parle Roger Bacon, qui se souvenait aussi d'avoir entendu Jean de Garlande disserter sur le sens d'un mot latin. A ces textes, qui paraissent déjà résoudre la question chronologique, nous joindrons d'autres témoignages de l'écrivain lui-même, tirés d'un de ses ouvrages dont nos prédécesseurs ont connu l'existence, mais qu'ils n'ont point consulté.

Fol. 84.
Leland, apud Tanner., l. c., p. 436.
Opus minus, c. 7, ap. Tann., l. c., p. 309.

Un manuscrit du XIII[e] siècle, in-4°, sur parchemin, conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris (Y. l. 5, maintenant n. 1640), et qui ne porte que ce titre, *Carmina pia et moralia*, renferme, dans les soixante-neuf premiers feuillets, l'Alexandréide de Gautier de Châtillon, et, dans les douze derniers, un autre poëme latin, sans titre, de 650 vers environ, avec des notes marginales et interlinéaires, à peu près du même temps. Cette seconde partie, que nous a indiquée le savant M. Taranne, rédacteur d'un excellent catalogue inédit des manuscrits de Sainte-Geneviève, commence ainsi :

Anglia quo fulget, quo gaudent presule claro
Londonie, quo Parisius scrutante sophiam
Florebat Studium [1], basis aurea, fulgide Fulco,
Firme iusticie, misteria suscipe sacre
Ecclesie, studio distingta metroque Iohannis,
Tutius ut veniant in apertum iudice tanto.
Mistica Parisius licet hec recitata probentur,
Exposcunt subtile tuum, pie pastor, acumen,
Qui sacer instituis sacros ad sacra ministros.

[1] *Gloss.*, congregacio clericorum.

Au-dessus du mot *Iohannis*, on lit dans la glose interlinéaire : *magistri Iohannis de Garlanda, compositoris huius libri*. Ce poëme, dont Leyser transcrit le début d'après un manuscrit de Wolfenbuttel, et Tanner la première ligne d'après ceux d'Angleterre, et qu'ils intitulent *Mysteria* ou *de Mysteriis Ecclesiæ*, aujourd'hui publié en entier sur les manuscrits de Giessen et de Darmstadt, est certainement l'ouvrage qu'on désignait comme un traité des Mystères de l'Église, et dont les premiers mots avaient été reproduits d'une manière fautive : *Anglia, quo tendis, tua dum.* C'était une autre erreur de dire que le nom de l'évêque de Londres était désigné par un E; il y avait probablement F dans le manuscrit de Moutier-en-Argonne. Dans celui de Sainte-Geneviève, comme dans celui de Sainte-Croix de Florence,

Hist. poetar. med. ævi, p. 339. — Voy. aussi le ms. de Vienne, Catal. d'Endlicher, p. 272.
Frid. Guill. Otto, Comment. crit. in codd. biblioth. Gissensis, Giessen, 1842, pag. 86 et 131-151.
Hist. litt. de la Fr., t. VIII, p. 86.
Supplem. ad Scriptor. ordinis Minor., p. 20.

XIII SIÈCLE.

cité par Sbaraglia, et dans les deux manuscrits d'Allemagne, qui tous donnent en entier le nom de l'évêque, le poëme se termine par quelques vers plus chronologiques que poétiques, à la gloire du célèbre docteur Alexandre de Halès, qui venait de mourir, le 21 août 1245 :

Hoc opus exiguum ludendo tempore feci
Exiguo, quod Parisius precone relatum [1]
Conscripsere manus, Studium [2] quo tempore mortem
Fleuit Alexandri studiosi carmine tali.
Gemma pudicicie fuit hic [3], flos philosophie,
Aula decens morum, redolens velud area florum...
Floret Alexandro locus hic [4], dedit Anglia florem,
Cuius Parisius celo transmisit odorem.
Mille ducentenis quater et denis [5] ligat annis
Virginis a partu quinos censura Iohannis.
Missam legatus [6] pro defuncto celebrauit,
Qua Iesus oblatus feria [7] nos sanguine lauit, etc.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 316.

[1] *Gl.*, a bedello preconisatum.
[2] *Gl.*, uniuersitas.
[3] *Gl.*, Alexander de Aliis.
[4] *Gl.*, Studium uniuersale Parisius.
[5] *Mss. Florent.*, *Gissens.*, *Darmstad.*, quater inde decem.
[6] *Gl.*, Odo (Eudes de Châteauroux, év. de Tusculum).
[7] *Gl.*, die Veneris.

Voilà une date certaine. Il n'y a point de doute non plus sur les années où Foulques fut évêque de Londres. Foulques Basset siégea de 1244 à 1259. C'est ce prélat qui, dans sa violente résistance à la coalition du roi Henri III et du pape Innocent IV pour se partager les revenus de l'évêché, s'écria un jour, malgré les menaces de l'un et de l'autre : « Que le pape « et le roi, puisqu'ils sont les plus forts, m'enlèvent l'épis- « copat, sans en avoir le droit; qu'ils m'ôtent la mitre, le « casque me restera. » Cet évêque était d'une famille militaire. Il faut le compter, comme Jean lui-même et d'après son témoignage, parmi les maîtres de l'université de Paris.

H. Warthon, de Episcop. et decan. londinensibus, p. 89-95. — Godwin, de Præsulibus Angliæ, p. 181.

On a quelquefois confondu avec Jean de Garlande un computiste, le chanoine Gerland, placé par les Bénédictins au XIIe siècle, et que M. Wright, qui d'abord l'avait aussi voulu faire Anglais, a reconnu avec beaucoup de bonne foi, sur les réclamations de M. Chasles, pour originaire de Lorraine. Un des ouvrages qu'on lui attribue, *Regulæ magistri Gerlandi de dialectica,* semblerait appartenir plutôt à maître Jean, qui fut peut-être surnommé *de Garlandia*, moins pour ses rapports avec la noble famille de Garlande, que pour avoir enseigné la grammaire et la logique dans le clos de Garlande, nommé depuis Gallande, où s'établirent quelques-unes des plus anciennes écoles de l'université.

Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 275-279. Biograph. britannica, t. II, p. 16-18. — Transactions of the royal society of Literature, 1844, p. 5-8.

V. L. C.

GUILLAUME,

VERS 1250.

AUTEUR DES *Gesta Caroli Magni ad Carcassonam.*

(*Addition au t.* IV, *p.* 211 ; *t.* VII, *p.* LXVIJ-LXXIJ, *etc.*)

Nous pourrions laisser à l'ouvrage dont nous avons à parler ici, le titre, bien qu'impropre, de PHILOMENA, sous lequel il est déjà connu. A ne le considérer que comme production littéraire, il n'y aurait pas un mot à en dire, et il faudrait renoncer à toute tentative de le tirer de l'oubli. Mais il se rattache par divers points à l'histoire de l'épopée chevaleresque, et, à ce titre, il peut exciter une certaine curiosité, et mérite que l'on essaye d'en éclaircir les rapports avec quelques-uns des romans carlovingiens les plus célèbres.

Hist. litt. de la Fr., t. IV, p. 211; t. VI, p. 13; t. VII, p. III. LXIII, LXVII-LXXII; t. XVI, p. 206. — Biblioth. des romans, oct. 1777, t. I, p. 170 et suiv. — Gaillard, Hist. de Charlemagne, t. III, p. 384. — Rochegude, Glossaire occitanien, pag. LIII. — Raynouard, Choix des poés. origin. des troubadours, t. II, p. 293; Journ. des sav., 1824, p. 668-675, etc.

Le sujet de cet ouvrage est assez complexe : c'est un récit fabuleux de la fondation du monastère bénédictin de Notre-Dame de la Grasse, attribuée à Charlemagne, récit amalgamé à un autre récit non moins fabuleux, celui de la conquête de Carcassonne et de Narbonne par le même empereur. Au nombre des fictions de l'ouvrage, il faut compter celle d'un personnage du nom de Philomena, auquel on en attribue la composition, et que Charlemagne aurait mené avec lui, pour être le témoin de ses conquêtes sur les Sarrasins d'Espagne, et en devenir le fidèle historien.

Il existe deux manuscrits principaux du *Philomena*, sans parler des copies plus ou moins récentes que l'on a pu en faire. L'un de ces manuscrits est latin, et se trouve à Florence, dans la bibliothèque laurentienne, sous le n. XXVII (*Plut.* LXVI, lat.) : le copiste y prend le nom *Guillelmus Brito*. Le second, provenant de la collection de Baluze, appartient aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Paris, où il se trouve sous le n. 10307[1]. Il est écrit dans un des idiomes vulgaires du midi de la France, mais non proprement en provençal : nous continuerons néanmoins de le désigner par ce dernier titre, jusqu'à ce que nous ayons pu voir quel autre plus exact on pourrait lui donner. Le premier de ces deux manuscrits a été publié, en 1823, par l'abbé Ciampi, qui a enrichi son édition de notes, et d'une préface dont nous

V. aussi Montfaucon, Biblioth. bibl., p. 1283. —Catal. des mss. de la bibl. d'Aix, n. LXXXVI, 143, etc.

Gesta Caroli Magni ad Car-

cassonam et Narbonam, et de ædificatione monasterii Crassensis, edita ex codice Laurentiano et observationibus critic.-philolog. illustrata a Sebast. Ciampi, Florentiæ, 1823, in-8°.

parlerons bientôt. Quant au Philomena provençal, il est encore inédit, et il y a peu de chances de le voir jamais publié. Cet ouvrage a été étudié dans les deux idiomes qui nous l'ont transmis. Nous allons présenter d'abord, aussi sommairement que possible, les résultats de ces études, en tâchant, au besoin, de les rectifier et de les compléter.

Les questions auxquelles devaient naturellement s'appliquer ces études, se réduisent aux suivantes : 1° Puisque l'ouvrage existe en deux idiomes différents, auquel de ces deux idiomes appartient l'original, auquel la traduction? 2° Quelles dates précises ou approximatives peut-on assigner à l'un et à l'autre? 3° Quels en sont les auteurs? 4° Quels peut-on supposer que furent les motifs de cette composition singulière, à moitié religieuse et à moitié chevaleresque?

Le texte provençal fut le premier qui, dans le cours du siècle dernier, attira l'attention de quelques érudits. Selon toute apparence, ils cherchèrent d'abord de l'histoire dans cette légende, et ils ne purent tarder à s'apercevoir que, sous ce nom fabuleux de Philomena, il n'y avait que des fables. Dans un ouvrage donné pour écrit sous Charlemagne, ils trouvèrent mentionnés des institutions, des usages, des faits des XI[e] et XII[e] siècles, et s'assurèrent par là que l'écrit ne pouvait être du VIII[e]. De là une des questions les plus intéressantes à examiner, celle de savoir quel était le texte original. Aussi longtemps que l'on avait pu croire l'ouvrage composé pour Charlemagne, et par conséquent sous lui, il n'y avait pas lieu à demander s'il avait été écrit en latin ou en provençal. La question était inévitable, dès l'instant où il était constaté qu'il avait dû être écrit plusieurs siècles après Charlemagne.

Ce fut l'abbé Lebeuf, homme de plus d'érudition que de sagacité, qui, reprenant en sous-œuvre cette question, avec toutes celles qui s'y rattachaient, essaya de les résoudre méthodiquement. Il présenta, en 1747, à l'Académie des Belles-lettres un mémoire où il discuta tout ce qui a rapport à ce sujet. Malheureusement nous ne possédons qu'un extrait de ce mémoire, et, de plus, la partie de cet extrait où l'auteur prouve le mieux ce qu'il veut prouver, en est la moins importante en elle-même, celle qui ne peut entrer pour rien dans nos recherches; c'est celle, en effet, où il rassemble laborieusement tous les détails qui l'ont convaincu que le texte latin n'a pu être composé que longtemps après

Mem. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres, t. XXI, hist., p. 136-139.

Charlemagne. Ce sont là des preuves surabondantes pour établir une chose évidente d'elle-même. Il réussit moins à éclaircir des questions plus instructives, et surtout celle de savoir quel est, du latin ou du provençal, l'idiome dans lequel a été primitivement composé l'ouvrage. Il y a même, dans ce qu'il dit à ce sujet, des contradictions qu'il n'est pas aisé de concilier. « Le barbarisme rampant du langage dé- « montre, dit-il, la nouveauté de cette légende, dont l'ori- « ginal est latin; car, ajoute-t-il aussitôt, ce défaut dans le « style est opposé diamétralement à l'obscurité pompeuse et « au ton ampoulé des écrivains du temps de Charlemagne. »

Ouvr. cité, p. 147.

Ici, parmi des observations vraies, mais superflues, comme prouvant ce qui est déjà prouvé, se trouve tout à coup, mais sèche, sans preuve, et sous forme d'incident, la réponse que nous cherchons à la question de savoir quel est le texte original. C'est le latin, dit l'abbé Lebeuf. On s'attend qu'il va développer un peu cette réponse, et l'appuyer de quelque motif. Ce qu'il y ajoute, c'est une contradiction formelle; voici comment il s'exprime dans un second passage : « L'original de ce roman paraît avoir été d'abord gascon ou « espagnol, et la traduction latine est vraisemblablement du « temps de Bernard III, abbé de la Grasse, sous saint « Louis. » Tout à l'heure c'était le latin qui était l'original; ici, ce latin n'est plus qu'une version dont la date est connue, ou supposée l'être. En quel idiome était donc cet original traduit en latin? On a l'air de croire que ce pouvait être le gascon ou l'espagnol; mieux eût valu dire qu'on n'en savait rien. Mais nous avons aujourd'hui, sur ce point, d'autres témoignages à consulter : il y a celui du manuscrit latin de Florence; nous pouvons y joindre celui de l'abbé Ciampi, éditeur de ce manuscrit.

Ouvr. cité, p. 148.

La rédaction latine porte en tête un court prologue, dans lequel le traducteur donne une notice assez curieuse de son travail. Ce traducteur, qui ne se désigne encore lui-même que par le nom assez vague de *Paduanus*, raconte que se trouvant au monastère de la Grasse, il ne dit pas en quelle qualité, si c'était comme moine, ou comme simple voyageur, on lui présenta un livre, faisant partie de la bibliothèque du couvent, et dont l'écriture était à peine lisible à force d'ancienneté. Ce livre, ajoute-t-il, était une histoire de la fondation de Notre-Dame de la Grasse, jointe à celle de la conquête de Carcassonne et de Narbonne, écrite, sur l'ordre

même de Charlemagne, par Philomena, son historiographe juré. A la prière de l'abbé Bernard et de tout le monastère, il entreprit de traduire de son mieux cette histoire en latin, à commencer par la prise de Carcassonne.

Bernard III 1237-1255). V. Gall. christ., t. VI, col. 948-951.

A la fin de l'ouvrage, se trouve une espèce d'épilogue, qu'il peut être bon de rapprocher du prologue ci-dessus. L'auteur s'y nomme, non plus simplement *Paduanus*, mais *Guillelmus Paduanus*, ce qui est moins vague, plus conforme à l'usage, et peut très-bien s'entendre d'un personnage de Padoue, nommé Guillaume. Il y a quelque différence à noter entre la manière dont il qualifie ici son travail, et celle dont il en a d'abord parlé. Il ne se donnait en commençant que pour un traducteur; en finissant, il ressemble davantage à un faiseur d'extraits, qui allonge, abrége et choisit selon son goût. « Moi, Guillaume Padouan, dit-il, j'ai tiré et compilé « tout ce qui précède, du mieux et aussi brièvement que j'ai « pu, d'une très-vieille histoire, que je pouvais à peine lire, « sans toutefois rien omettre de ce qui avait rapport à la « construction et à la consécration de l'Église. » Mais nous verrons que ces termes ne doivent pas être pris à la lettre, et que traducteur ne fut jamais plus fidèle que Guillaume le Padouan.

Edit. de Florence, p. 130.

On voudrait savoir quelque chose de ce Guillaume, et l'éditeur florentin a fait, dans cette vue, des recherches dont le résultat n'est malheureusement pas exempt d'incertitude. Parmi les écrivains italiens du XIII[e] siècle, il a rencontré un moine bénédictin de Sainte-Justine de Padoue, nommé Padoano, ou le Padouan, auteur d'une chronique divisée en deux parties, dont la première comprend les événements de 1207 à 1260, et la seconde les événements postérieurs jusqu'à 1270. Ce moine a semblé à Ciampi réunir les conditions indispensables pour pouvoir être réputé notre *Guillelmus Paduanus*, qui aurait cherché dans le midi de la France, et dans un couvent de son ordre, un asile contre la tyrannie d'Ezzelin III et de Frédéric second, qu'il blâme tous deux avec énergie dans sa chronique. La chose n'est pas impossible; mais c'est là tout ce que nous en pouvons dire; nous n'avons pas besoin d'en savoir davantage pour reprendre le fil de nos recherches. Il demeure fort probable que cette légende fut traduite dans le courant du XIII[e] siècle (vers 1250), par un personnage qui, ayant à parler de lui-même, prend deux différents noms, mais qui, par celui de l'abbé de N.-D. de la

Urstisius, German. histor. illustr., t. I, pag. 577-626.—Muratori, Scriptor. rer. italic., t. VIII, col. 665-734.

Ouvr. cité, p. xj-xvj.

Grasse, indique suffisamment et le temps où il a vécu, et le lieu même où il a écrit.

Maintenant, pour revenir aux questions qui se rapportent à l'original, et qui seront peut-être aujourd'hui moins obscures qu'autrefois : Quel était cet original? En quelle langue était-il? L'avons-nous encore? Serait-ce, par hasard, ce texte écrit dans un des idiomes vulgaires du Midi, que nous avons dit exister manuscrit à la Bibliothèque royale? Cette supposition paraîtrait d'abord peu vraisemblable ; et c'est pourtant celle-là qui doit être admise comme un fait. Notre Philomena manuscrit est, sans aucun doute, celui qui a servi de texte au traducteur latin, et devient dès lors l'objet principal de notre curiosité et de nos recherches.

Nous avons déjà dit quelques mots de l'idiome de cet ouvrage; nous l'avons expressément distingué du provençal proprement dit, de celui des troubadours : voici le moment venu de justifier cette distinction. En vain chercherait-on, dans cet idiome, les restes de la déclinaison latine qui caratérisèrent le provençal, dès le moment où il devint l'organe d'une littérature. Il n'y a, ni au singulier ni au pluriel, de signe propre pour le nominatif; il n'y en a pas non plus pour l'accusatif. Le système de la conjugaison y est plus analytique qu'en provençal : le présent de l'indicatif, par exemple, est habituellement marqué par une forme composée, c'est-à-dire, par un verbe principal à l'infinitif, ayant pour auxiliaire un verbe de mouvement au présent. Ainsi, les mots, « Il leur dit, » se rendent par *Elh lor va dir;* « Il demande, » par *Elh lor va demandar;* « Ils les tuent, » par *Los van aucir.*

La troisième personne du prétérit singulier est constamment terminée par *k*, comme en grec, et peut-être à l'exemple du grec : *volc*, il voulut, de *voler; vestic*, il vêtit, de *vestir; anec*, il alla, de *anar. C* se change en *g* à la troisième personne du pluriel : *aissi agro assetiada Narbona,* de la sorte ils assiégèrent Narbonne.

Entre les formes grammaticales particulières à ce dialecte, on peut noter l'emploi de *que*, signifiant *qui, lequel,* adjectif pronominal de tout nombre et de tout genre. Il se place toujours entre le nom et le verbe; ainsi, pour dire : Matran, qui était roi de Narbonne, on dit : *Matran, rei que era de Narbona.* — Helias, qui était gouverneur du monastère; *Helias, regidor que era del mostier.* Cet ordre est invariable.

On trouve les mêmes différences dans le vocabulaire des deux idiomes. Celui de Philomena offrirait aisément un certain nombre de mots qui lui sont propres, et que nous pouvons croire étrangers à l'autre: *Torar*, couper, trancher; *raquerer*, s'apercevoir, découvrir; *pelega*, bataille, combat; *regessement*, vivement, impétueusement; *gueuda*, *geoda*, troupe, multitude, etc. Il y a, dans toutes les langues, des expressions caractéristiques qui semblent annoncer, dans le peuple pour lequel elles ont été faites, un biais particulier, une certaine originalité d'imagination. Dans Philomena, de même qu'en provençal, le mot *aucir*, ou *aussir*, signifie tuer; mais on emploie souvent, au lieu de ce mot simple, une paraphrase singulière; on dit: *faire la mort de quelqu'un.*

En voilà certainement assez pour distinguer ce dialecte de l'autre, mais non assez encore pour le qualifier avec précision, pour dire si ce n'était qu'une sorte de provençal populaire, ou si c'était un dialecte local, le dialecte vivant d'une ville, d'un canton. Nous nous laisserions aller volontiers au soupçon que c'était réellement l'idiome de Narbonne et des environs, que nous croyons avoir été la base, le fond du provençal littéraire.

Quoi qu'il en soit, telle est la langue de l'ouvrage qui servit de texte au traducteur latin, peu importe que ce traducteur fût un Italien nommé Paduanus, ou tout autre personnage mal désigné par ce nom. Il suffit, pour s'en convaincre, d'un rapprochement devenu très-facile, depuis que l'on peut avoir à la fois sous les yeux les deux textes; et ce rapprochement n'a pas besoin d'être bien minutieux, ni bien profond; même incomplet et superficiel, on le trouvera décisif et concluant.

Dire du latin employé par le traducteur, qu'il est plat, incorrect et barbare, c'est ne rien dire; il faut, pour le caractériser, en dire quelque chose de plus, et quelque chose de plus spécial, de plus précis; il faut dire que cette barbarie est un calque exact des formes et des propriétés de l'original. Il n'y a guère de phrase pour laquelle le traducteur n'eût plusieurs diverses manières de se montrer écrivain inculte, grossier, et n'ayant du latin que les notions les plus imparfaites; mais il n'y a non plus guère de phrase où il ne se soit astreint, avec une sorte de travail et de choix, aux formes de barbarie latine qui tendaient le plus directement à reproduire la phrase de l'idiome traduit.

Quelques exemples éclairciront et prouveront à la fois ce que nous voulons dire. Les chrétiens ont fait une grande incursion sur les terres des Sarrasins, et pris beaucoup de Sarrasins de tout âge et de tout sexe, et entre autres, sept cents enfants au berceau, que Charlemagne fait aussitôt baptiser. Voici comment l'auteur vulgaire décrit la scène: *Et amenec..... VII cens efans en bresses: et K. maynes mandec a l'arsseuesque Turpi que totz los bateges, e elh tantost feo, e K. mandec que da quelha hora auant agues nom aquelh pueg pueg de bressols, per los bresses que han portatz.* Et voici la version latine: *Adduxerunt.... septingentos infantes cum bressibus, et ad præceptum Caroli fuerunt ibi omnes baptizati per archiepiscopum Turpinum, qui archiepiscopus mutavit ibidem nomen montis, et propter infantes, qui in bressibus ibi venerant, dixit quod mons Bressorus appelaretur de cetero.*

Nous croyons n'avoir pas besoin de signaler en détail, dans ce fragment latin, tout ce que le texte provençal y a laissé de vestiges. Nous aimons mieux citer un autre passage, où ces vestiges ne sont ni moins nombreux ni moins marqués: *Numquid bene sumus viles? ex quo XX garciferi faciunt nobis hic torneamentum?* Texte provençal: *Be em vilhs, que XX garsos nos fan ayssi torneyament?*

Enfin, voici quelques autres phrases latines, portant de même l'empreinte de leur texte original, et d'après lesquelles on pourrait aisément le recomposer: *Qua de causa tantum stetisti? — Venit cum toto suo posse.— Nuncius Karoli, qui sciebat omnes linguas. — Vos nequaquam dubitamus. — Bladum ad comedendum. — Habebitis hic prælium magnum. — Cum tribus mirandis. — Erant fortiter vulnerati. — Mortuus fuit cum cayrello. — Quod non faceret tam longam missam. — Stetis inter gildam.*

Si, pour la langue et le ton, la version latine reproduit si exactement son original vulgaire, elle n'en représente pas moins fidèlement la matière et la substance. Le traducteur n'a rien ajouté à son texte, il n'en a rien retranché; et c'est tout à fait gratuitement que Ciampi l'a soupçonné d'avoir ajouté tous les traits de ce texte qui ont été reconnus incompatibles avec l'âge de Charlemagne, et même avec le XIe siècle. Il n'y a entre le Philomena provençal et le latin qu'une seule différence qui mérite d'être indiquée, et qui suppose une omission dans le latin, ou une addition dans le vulgaire,

sans que cette addition pût suffire toutefois, même en la combinant avec quelques autres difficultés de détail, pour faire accorder l'antériorité au latin, selon la pensée de M. de Rochegude, qui ne le croyait traduit en provençal qu'au XIV[e] siècle. C'est un passage dans lequel Oriunda, la femme de Matran, le chef arabe de Narbonne, se justifie devant celui-ci de l'amour qu'elle a pour Roland. Elle prouve clairement, d'après les principes de la chevalerie, que toute dame a le droit d'aimer un autre chevalier que son mari, pourvu qu'il soit brave, renommé, et que cet amour soit chaste. Le passage est très-curieux; il n'est pas impossible que le moine traducteur l'ait trouvé un peu trop franc, et l'ait omis pour cette raison.

Glossaire occitanien, p. LIII.

Le récit suivant, non moins étrange, et qui devait bien plus déplaire à l'abbé Bernard, a été conservé dans la rédaction latine: Robert, l'architecte du monastère de la Grasse, après avoir achevé son œuvre, avait suivi Charlemagne au siége de Narbonne, laissant à la Grasse sa femme et ses deux fils en bas âge. Robert était devenu un personnage cher à Charlemagne, qui lui avait donné, avec de l'argent, un des moulins de la vallée. L'abbé et le prieur de l'abbaye convoitaient fort sa propriété; mais, lui vivant, il n'y avait pas moyen de l'en dépouiller. Il arriva qu'il fut tué d'un coup de flèche; et ne le craignant plus, le prieur et l'abbé enlevèrent tout à la veuve et aux enfants, moulin, blé, argent, vêtements même. Informé de cette violence, Charles écrivit aux spoliateurs de rendre à la pauvre veuve tout ce qu'ils lui avaient pris. Ce premier ordre est méconnu; il est suivi d'un second, qui n'est pas plus respecté. Quand Charles le sut (ici le romancier va parler), « il monte aussitôt à cheval avec quatre cents cavaliers, s'en vient à la Grasse, et entre dans le monastère. Quand il fut à l'église, il trouva l'abbé qui chantait la messe à l'autel de saint Pierre; et quand l'abbé vit Karl, il eut grand merveille et grand peur, tellement qu'il ne put rien dire; et Karl, arrivé devant l'autel, quitte sa cape, et puis va s'agenouiller; et quand il eut fait son oraison, il dit à l'abbé de ne pas faire une messe si longue, *quod non faceret tam longam missam.* L'abbé, qui vit qu'il avait tiré son épée, embrassa l'autel, de la grand peur qu'il eut. Et Karl, voyant qu'il faisait cela, alla lui couper la tête, et la tête vint tomber loin du corps en face de l'autel; et ce fut un grand miracle que le sang ne toucha point à l'autel.

Gesta Caroli Magni, etc., p. 55, 60, etc.

Gesta, etc., p. 62.

Faite qu'il eut la mort de l'abbé, Karl pria Dieu et la Vierge Marie de lui pardonner cela, ne l'ayant fait pour autre chose que par droiture.... Et lorsqu'il eut fini de prier Dieu de lui pardonner ce qu'il avait fait à l'abbé, il se mit à chercher le prieur par le cloître et les cellules; car c'était lui qui était la cause de ce qu'avait fait l'abbé : il le trouva dans une chambre, et lui arracha les yeux. » Il y a lieu de s'étonner que Guillaume, s'il était moine, ait consenti à mettre en latin ces énormités.

Il ne serait pas inutile de savoir avec précision l'âge du texte en langue vulgaire; mais sur ce point, comme sur tant d'autres, il faut se contenter de conjectures. Nous avons vu que l'ouvrage fut traduit en latin de 1237 à 1255, sur un exemplaire décrit comme très-vieux et presque hors d'usage. Il faut donc supposer cet exemplaire non-seulement antérieur à la version, mais antérieur d'un certain nombre d'années. On peut le croire composé vers les commencements du XIII[e] siècle, ou vers la fin du XII[e], dans un temps où Aymeric de Narbonne était déjà très-connu comme le chef d'un des cycles épiques des Carlovingiens; car l'auteur connaît cet Aymeric et sa généalogie fabuleuse, sans chercher toutefois à en tirer un grand parti. Nul doute qu'il ne se soit perdu, depuis, diverses copies de cette légende; on n'en connaît aujourd'hui plus qu'une assez ancienne, celle que nous avons décrite et qui paraît du XIV[e] siècle.

L'abbé Lebeuf a cru que le motif de l'auteur avait été de célébrer les priviléges vrais ou supposés de l'abbaye de Notre-Dame de la Grasse. Mais c'est une hypothèse de bien peu de valeur; elle ne s'applique qu'à la moindre partie de l'œuvre, et ne va point aux récits de guerres et de batailles qui en font la portion la plus considérable et la plus populaire.

Ouvr., cité, p. 138, 148.

On a aussi voulu faire de cette même légende un document historique. Il y eut, comme on sait, au XIII[e] siècle, entre le pape Clément IV et Louis IX, quelques differends au sujet de la propriété et de la suzeraineté du comté de Melgueil et des terres voisines. Le roi de France fondait ses prétentions sur le droit de conquête et d'ancienne possession. C'était aux mêmes titres que Clément revendiquait le pays, affirmant que la cour de Rome avait contribué à le conquérir sur les Sarrasins autant ou plus que les rois de France eux-mêmes. Il s'autorisait, dans cette réclamation, de documents qu'il désignait par le titre général de *Historiæ narbonenses*. Il paraît que

l'on comprenait alors sous ce nom une multitude d'écrits variés dans lesquels avait été consigné, sous diverses formes plus ou moins populaires, ce que l'on savait et ce que l'on imaginait des conquêtes des rois franks sur les Arabes de la Septimanie. On a compté le Philomena parmi ces histoires narbonnaises; mais c'est une opinion qui n'a pas beaucoup de vraisemblance : comment supposer que la chancellerie romaine eût allégué en sa faveur des documents du ton, du style et du caractère de ce livre?

Ce n'est véritablement que comme fait littéraire que l'existence de cet ouvrage mérite quelque attention et quelques éclaircissements. D'après tout ce qui précède, on pressentirait aisément qu'il n'y faut pas chercher de grands raffinements de rédaction; mais on resterait probablement encore au-dessous de la réalité. Il est impossible, en fait de diction et de diction narrative, de se figurer, sous des formes fixes de grammaire, rien de plus simple, de plus sec, de plus pauvre que le Philomena vulgaire. On y chercherait en vain quelque chose qui tienne, de si loin que ce puisse être, au moindre besoin de rhétorique et de variété. A tant de simplicité et de nudité l'historien de la littérature risque fort de se méprendre; il risque d'y voir tout autre chose que ce qu'elles sont en effet, et d'y reconnaître les débuts et les premiers tâtonnements de l'art d'écrire. A ce titre, nous posséderions un monument primitif de la littérature provençale, et tout ce que l'on croirait devoir conclure de la rudesse du style serait merveilleusement confirmé par la monotonie, la sécheresse, la pauvreté d'imagination qui caractérisent tout le récit. Mais ne nous y laissons pas tromper; il faut mieux juger les faits. En provençal, comme dans toutes les langues dont le développement suivit la marche naturelle de l'esprit, la culture de l'idiome commença par la poésie; et il y eut un idiome poétique, élégant et même raffiné, bien avant qu'il y eût une prose. Ce fut dans cet idiome que l'art pénétra d'abord, qu'il essaya des formes pittoresques, des ornements, des hardiesses; et il y avait déjà de tout cela dans les vers des troubadours, à l'époque où l'on n'avait encore d'autre prose que celle du Philomena, le premier effort du genre narratif dégagé enfin du rhythme poétique, œuvre grossière, quoique tardive, et dont le texte latin n'est qu'une triste et digne copie.

F.

RICHARD,

VERS 1250.

MÉDECIN.

On trouve, soit dans les manuscrits, soit dans les livres imprimés, les trois désignations suivantes: Richard, Anglais; Richard, maître parisien; Richard, Salernitain. D'autre part, M. Choulant pense que le Richard dont Gilles de Corbeil fait l'éloge, est différent du Richard, Anglais, et du Richard, Parisien, sans appuyer, il est vrai, son opinion d'aucun argument. N'y a-t-il qu'un seul médecin Richard? ou bien est-il possible d'en distinguer plusieurs? A quelle époque a-t-il ou ont-ils vécu? Ce sont des questions fort obscures. Avant de les examiner, nous allons faire passer sous les yeux du lecteur les ouvrages qui portent le nom de Richard; cette revue nous fournira certains faits indispensables dans la discussion.

Ægidii carmina, p. 214.

1° *Micrologus magistri Ricardi Anglici.* Ce Micrologue est précédé d'un préambule qui contient des renseignements précieux: « Ce petit Micrologue (*paruus Micrologus*) traite des causes, des signes et de la cure des maladies qui y sont considérées. Il renferme, touchant les urines, des règles dont l'utilité n'est surpassée par aucun autre traité sur ce sujet. On y trouve une anatomie la plus parfaite et la plus abrégée de toutes celles d'aujourd'hui; de plus, les indications nécessaires pour corriger la violence des médicaments actifs et énergiquement purgatifs. Enfin, il offre les signes pronostics des maladies, soit pour le salut, soit pour la mort. » On voit que Richard avait composé, sous le nom de *Micrologus*, une espèce de petite encyclopédie médicale. Qu'est devenue cette encyclopédie dans les manuscrits? Elle ne se retrouve nulle part dans son intégrité; mais on rencontre dispersées plusieurs des parties qu'il annonce dans son prologue. Nous y remarquons cette phrase: « Tout ce que j'écris est approuvé par l'art et l'œuvre de la médecine; j'en ai pour témoin Montpellier, séjour de la science (*Estque mihi testis mons physicus ac pesulanus*). »

Mss. de la Biblioth. roy. de Paris, fonds latin, n. 6957.

Richard, dans ce prologue, dit avoir composé son ouvrage à la demande d'un homme prudent, non moins honnête qu'illustre, Antelme, doyen de Beauvais (*decanus Beluacensis*). Il n'y a pas d'Antelme parmi les doyens de Beauvais dans le *Gallia christiana;* il ne s'y trouve qu'un doyen désigné seulement par la lettre initiale A, pour les années 1241 et 1248. Les auteurs pensent qu'il s'agit d'Adam de Annolio, qui, dit-on, mourut doyen; mais ils n'expriment cette opinion qu'avec doute, et remarquent que cet Adam était souschantre (*succentor*) en 1189, c'est-à-dire, plus de cinquante ans avant le décanat qu'on lui attribue. Faudrait-il compléter l'iniale A par le nom que Richard nous a conservé?

Tom. IX, col. 771.

2° *Anatomia.* Cet opuscule, qui est cité aussi par Pits, n'a pas été non plus imprimé; il commence par ces mots : *Galieno testante*, et finit par ces deux vers assez fautifs :

Mss. 6988 et 7056.
De illust. Angl. scriptor., p. 305.

> Sic nihil omissum de membris preterit hec ars,
> Sed sunt cuncta satis lucide breviterque notata.

C'est un résumé extrêmement court. Les auteurs qui s'y trouvent cités sont Galien, Joannitius, Hippocrate, Isaac, et un certain maître Buttolus (manuscrit 7056), ou Brutus (manuscrit 6988), qui est peut-être le Brunus de l'école de Salerne. Richard cite aussi Juvénal et Ovide; il aime à rapporter des vers, et souvent aussi à en faire qui ne sont guère bons. Cet opuscule offre un de ces petits faits qui montrent combien la critique peut s'égarer facilement. Dans le manuscrit 6988, une observation est rapportée, et là Richard est mis à la troisième personne, ce qui pourrait faire croire que l'opuscule n'appartient pas à Richard; mais dans le manuscrit 7056, l'auteur rapporte cette même observation en parlant à la première personne et disant *ego Richardus.* Si l'on n'avait eu que le premier manuscrit, on aurait été fort tenté de considérer le traité sur l'anatomie comme n'étant pas de Richard. Cet opuscule est une portion du *Micrologus.*

3° *Practica.* Cet ouvrage est encore une portion du même traité. Il commence par ces mots : *Acutarum alia est tertiana de colera rubea,* et finit par ceux-ci : *Sed tamen utiliter adhibeatur primo flebotomia.* Dans le ms. 6957, l'ouvrage est incomplet, et se termine au chapitre intitulé *de Attricis* (des Condylomes). Il n'a jamais été imprimé. C'est un abrégé très-court, où l'auteur expose les signes et le traitement des

Mss. 6957 et 7056

maladies. Il n'est pas cependant indigne d'attention; on y voit, en effet, que Richard, différant en cela des médecins de son temps, ne se fait en certains cas aucune illusion sur la puissance de la médecine. Ainsi, à propos de la stérilité: « La stérilité chez les femmes, dit-il, est, à mon jugement, plus souvent incurable que curable. Nous en sommes convaincus par une longue expérience, et nous en avons eu deux preuves: la première, c'est le cas de la reine de Sicile, pour laquelle toute la médecine salernitaine épuisa les remèdes pendant cinq années entières; *sed tum semina mandantur arene.* L'autre preuve est le cas de la comtesse de Flandre, auprès de laquelle maître Géraud (*Geraldus*) fut appelé, comme nous l'avons vu. Il reçut du comte des revenus et des présents considérables; cependant la comtesse resta stérile, ainsi que cela est assez connu. »

Ms. 7056, fol. 33 v°, c. de Sterilitate mulierum.

Voy. ci-dessous, p. 406.

Jeanne, comtesse de Flandre, mariée en 1211 avec Ferrand, en 1235 avec Thomas de Savoie, et morte en 1244, n'eut pas d'enfant. Est-ce auprès d'elle que Géraud fut appelé? ou bien s'agit-il de la comtesse Mathilde, mariée en 1184 à Philippe d'Alsace, comte de Flandre, qui mourut en 1191, sans qu'elle lui eût donné d'enfants, ou peut-être même de la comtesse Isabelle, femme du même Philippe, qui, morte en 1183, était demeurée stérile? Jeanne, femme de Guillaume II, roi de Sicile, fut mariée en 1177, et eut, en 1181, un fils, qui mourut peu après sa naissance. De 1181 à 1189, année de la mort du roi Guillaume, Jeanne n'eut plus d'enfant. C'est vraisemblablement pour elle que l'école de Salerne épuisa pendant cinq ans tous ses remèdes. Nous reviendrons sur ces dates en recherchant l'époque de Richard. Le manuscrit 7056 porte des notes en marge; une de ces notes, fol. 30 v°, semble indiquer la résidence de Richard à Montpellier, en ces termes: « Maître Richard a dit qu'une certaine dame, à Montpellier, fut guérie d'une affection de la rate par la seule poudre de câpres. »

Art de vérifier les dates, t. III, p. 15.

Ibid., p. 813.

Deux circonstances pourraient susciter des doutes sur la question de savoir si la *Practica* est véritablement de Richard. La première, c'est que, dans le chapitre de la suffocation de matrice, Richard est nommé à la troisième personne: *sed Ricardus ore, corde, opere hoc detestatur,* etc. Il s'agit des attouchements dans les attaques d'hystérie; mais nous avons vu plus haut, au sujet de l'*Anatomia,* que cela n'est pas décisif. La seconde, c'est qu'au chapitre *de Artetica* (*Arthritica*) *ex causa*

Ms. 7056, fol. 33 v°, col. 1.

Ibid., fol. 36, col. 2.

frigida, il dit : « Un certain prêtre a guéri beaucoup de goutteux *en notre présence.* » Suit la description du remède. Or, Gilbert, reproduisant ce passage, dit aussi : *En notre présence.* Ces mots auraient pû faire croire que la *Practica* appartenait à l'auteur du *Compendium,* qui est sans aucun doute Gilbert. Mais, pour peu que l'on compare la *Practica* avec les autres écrits de Richard, on verra qu'elle en porte le caractère. Un des plus frappants, c'est la manie de mettre partout des vers ou des fragments de vers. Ainsi, au chap. de *Attricis,* après avoir dit qu'un auteur cité par lui n'a fait que grossir inutilement son livre, *pondus dedit pagine,* il ajoute : *Nostro iudicio, det pondus pagina fumo.* De plus, la *Practica* répond parfaitement à l'annonce qu'il fait dans son prologue d'un livre sur les causes, les signes et le traitement des maladies. Il n'y a donc aucune raison pour ne pas la lui attribuer comme nos deux manuscrits.

Compendium, fol. CCCXVII, col. 2. Voy. l'article sur Gilbert, ci-dessous, p. 395.

Les auteurs que Richard y cite sont Cophon, Juvénal, Galien, Hippocrate, le Viatique (sans doute celui de Constantin), l'Antidotaire (sans doute celui de Nicolas), Ovide, Geraldus (Géraud), Alexandre, les maîtres salernitains, à savoir, Archimatheus, Petrocellus (sans doute Petruncellus), Ferrarius, Platearius, l'archevêque Reimaldus : c'est Romuald, archevêque de Salerne.

Dans la difficile question qu'a soulevée l'origine de la syphilis, ceux qui ont prétendu que cette maladie remontait au delà du XVe siècle, ont allégué quelques passages des médecins du moyen âge relatifs à des accidents syphilitiques. Le plus ancien de ces passages, qui se trouve rapporté dans Astruc, appartient à Guillaume de Salicet, chirurgien qui florissait dans la dernière partie du XIIIe siècle, et qui parle *de corruptione accidente homini in virga propter concubitum cum fœda muliere, aut ob aliam causam.* Il faut reporter plus haut, c'est-à-dire, dans la première moitié du siècle, la mention de pareils symptômes en de pareilles circonstances. Richard dit en effet : *Ulcerantur utraque, virga scilicet et testiculi, tempore menstruorum, ex coitu, ex salsis humoribus et acutis et incensis, quod satis ex colore cutis et pustularum vel saniei, et ex pruritu et punctura et ardore perpenditur.* Quelque opinion qu'on se fasse sur la signification de ces symptômes, on conviendra que le conseil suivant donné par Richard, détestable au point de vue médical, l'est aussi au point de vue moral ; car il compromet un second individu : *Nota quod in magno dolore*

De Morbis venereis, Paris, 1740, t. I, p. 39.
Chirurgia, t. I, p. 42, Venise, 1546, in-fol.

Ms. 7056, fol. 31 v°.

et tumore prodest, si in muliere diu, quando in coitu, moretur; vulua enim dolorem minuit et saniem attrahit, et hoc sepe fiat. A moins qu'on ne veuille admettre, pour excuser Richard, que, croyant à l'infection de l'homme par la femme, il ne croyait pas à l'infection de la femme par l'homme.

4° *De Signis prognosticis.* Ce traité commence par les mots: *Finis medicine duntaxat laudabilis existit*, et finit par ceux-ci: *Item defectus sitis in acutis, et precipue cum lingue nigredine, signum est mortale.* Il est sous ce titre dans les manuscrits 6954 et 1306 du fonds de Saint-Germain des Prés; mais il est intitulé *de Signis morborum*, dans Pits; *Summa de signis dierum criticorum*, dans le manuscrit 7056. Les auteurs cités par Richard dans cet ouvrage sont: Hippocrate, Galien, Avicenne, Isaac, Rasès, Philarète et Constantin. Cet opuscule a été démembré; ainsi, on a imprimé, dans une collection d'ouvrages médicaux du moyen âge, un petit traité *de Signis febrium*, qui en est une partie; c'est dans le titre de ce fragment imprimé que Richard est qualifié de *magister parisiensis.* Il faut sans doute aussi considérer comme des fragments du même ouvrage le livre *de Crisi*, cité par Pits; les traités *de Crisi*, et *de Pulsibus*, conservés en manuscrit dans les bibliothèques de l'Angleterre. Quant aux manuscrits des mêmes bibliothèques qui sont intitulés *Signa magistri Ricardi*, et *Summa Ricardi de criticis diebus et pulsibus*, il n'est pas douteux qu'ils sont identiques avec le traité qui porte dans nos manuscrits le titre de *de Signis prognosticis.* Il faut encore y rapporter *Summa de criticis diebus*, mentionné par Pits.

Loc. cit.

Mss. de Cambrai, n. 815.

Opus aureum ac præclarum, etc., Venise, 1514, in-fol. — Lyon, 1517, in-4°. — Bâle, 1535, in-fol.

Catal. mss. Angl., t. I, pars III, p. 154.

Ibid., t. I, pars II, p. 25.

Ibid., t. I, pars III, p. 115 et p. 154.

5° *De Phlebotomia.* Cet opuscule inédit commence par ces mots: *Medelam membrorum duplicem habere diuersitatem*, et finit par ceux-ci: *Si vero cito dissoluatur, timendum est.* On n'y trouve cité que Constantin. Sous ce titre, Phlébotomie, Richard comprend la saignée proprement dite et l'application des ventouses. Nous y remarquons une recommandation adressée aux médecins qui pratiquent parmi les Sarrasins et dans les pays à esclaves: « On ne doit jamais saigner un esclave (*seruus*) sans la permission du maître, de peur que, s'il venait à être malade ou à mourir, le maître ne le réclamât. Cette condition est obligatoire, non pour nous, mais pour les Sarrasins, ou pour telles gens qui demeurent parmi les esclaves. »

Ms. 6988. — Mss. de Cambrai, n. 815.

6° Un opuscule *de Urinis*, attribué à Richard, commence

Ms. 7030 A.

ainsi : *Quum, secundum Auicennam, XX sint colores urine*, etc. Cet opuscule n'est pas de Richard; Gilbert nous en fournit la preuve; il cite le passage suivant du livre de Richard *de Urinis* : « Quelques bavards et arrogants dépassent le terme, et introduisent dans la doctrine des règles sans autre fondement que leur propre autorité; mais j'atteste Dieu et les divinités du ciel (*Deum testor et numina celi*) qu'aucune attention, aucun art, n'ont pu me donner, par le moyen de l'urine, une connaissance certaine ni de la conception d'une femme, ni de la fièvre quarte, ni de l'épilepsie. Dans ces cas, l'urine est un indice trompeur et équivoque. » Gaddesden cite le même passage. Or, rien de tout cela ne se rencontre dans l'opuscule de notre manuscrit; de plus, ce même opuscule est attribué ailleurs à Galterus Agilon, et il n'y a aucune raison pour ne pas le donner à ce dernier médecin. Dans tous les cas, il n'est pas de Richard. Les bibliothèques anglaises possèdent deux manuscrits de l'opuscule de Richard *de Urinis*. Bale et Pits indiquent comme de Richard un traité intitulé *de Regulis urinarum*, dont le commencement est : *Quinque circa urinam attenduntur*. La bibliothèque de Cambrai renferme sans doute le même ouvrage sous le titre de *Regula urinarum per M. Ricardum*. Nous sommes portés à penser qu'un de ces traités est celui de Richard; en effet, cet auteur a réellement composé un opuscule sur ce sujet; il l'avait inséré dans son *Micrologus*, et il le désigne lui-même dans le prologue comme étant « des Règles sur les urines. » C'est dans un de ces manuscrits des bibliothèques anglaises que Richard est qualifié de Salernitain. On a dû remarquer, dans le passage de Richard cité par Gilbert, *Deum testor et numina celi*. Ce demi-vers, ainsi intercalé, est caractéristique; Richard prodigue ce genre d'ornements.

7° *De Modo conficiendi et medendi*. Un ouvrage sous ce titre est indiqué dans les bibliothèques anglaises, ainsi que dans les livres de Bale et de Pits. Les catalogues anglais en indiquent aussi un sous le titre de *Modus medendi;* sans doute ce ne sont pas des ouvrages différents. De plus, nous pensons, sauf vérification, que ce n'est pas autre chose que la *Practica* dont nous avons parlé plus haut. Il faut peut-être encore ne pas distinguer de cette *Practica*, le *Compendium magistri Ricardi* ou *Compendium medicinæ* des catalogues anglais, la *Summa* des mêmes catalogues, et le livre

Compendium, fol. XLVII.

Rosa medicinæ, fol. 17 v°, col. 2.

Ms. 992, fonds de Sorbonne.

Catal. mss. Angl., t. I, pars I, p. 170, et pars II, p. 35.

Catal. des mss. de la bibl. de Cambrai, par Le Glay, n. 815.

Catalog. mss. Angl., t. I, pars I, p. 170.

Ibid., t. I, pars III, p. 154.

Ibid., p. 116.

Ibid., t. I, pars I, p. 228; t. II, pars I, p. 92; t.

de Re medica, cité par Bale et Pits. S'il en était autrement, ces livres, examinés, fourniraient sans doute quelque lumière pour distinguer entre eux les différents Richard, à supposer qu'il y en ait plus d'un.

I, pars III, p. 168.

8° *Repressiva*. Cet ouvrage, cité par Bale et Pits, est sans doute celui que Richard indique lui-même, dans son prologue, comme contenant « les indications nécessaires pour corriger la violence des médicaments actifs et énergiquement purgatifs. »

9° *Tabulæ Ricardi Anglici medici, cum commentario Joannis de Sancto Paulo et glossulis in eas*. Un ouvrage de ce titre est cité dans les catalogues anglais. Nous ne savons pas quel est l'objet de ces Tables. Quant à Jean de Saint-Paul, qui les a commentées, c'est un médecin dont la date n'est pas connue, mais qui est déjà cité dans le commentaire, attribué à Gilbert, sur le poëme *de Urinis* de Gilles de Corbeil. Notons cette circonstance, car nous verrons tout à l'heure un Richard citer Jean de Saint-Paul.

T. I, pars III, p. 154.

Voy. ci-dessous, p. 408.

10° *Liber Ricardi*. Sous ce titre figure, dans les catalogues anglais, un livre écrit en vers. Richard manifeste, dans les livres de lui que nous avons parcourus, un tel goût pour la versification, qu'il a bien pu composer quelque poëme médical. Cependant, voici des détails qui nous ont été fournis d'Angleterre. Le manuscrit est in-8°, écrit à la fin du XIII[e] siècle ou au commencement du XIV[e], et pourvu de nombreuses notes marginales, qui expliquent l'étymologie et la signification des mots. L'ouvrage en question commence ainsi :

T. I, pars III, p. 120.

Assit principio sancta Maria meo.
Deus nichil fecerat frustra, dum creauit
Mundum, sed quos singulos sagax depictauit (*sic*),
Propriis operibus ut precogitauit,
Nec quicquid defuerat, postquam consummauit.
Corpus membra continet ista, que sequuntur,
Que suis operibus ita distinguuntur.
Duplex videt oculus, sed lingue loquuntur,
Dentes cibum conterunt, alia clauduntur.

Il se termine ainsi :

Hec sunt data paruulis qui volunt audire,
Et suis pectoribus corde tenus scire.
Parua cum maioribus vult autor coire.
Que contingunt paruulis hiis, noli abire.
Explicit liber Ricardini.

On remarquera que ces vers ne sont pas dans la mesure ordinairement suivie par Richard, et que le nom de l'auteur est, dans l'*explicit*, non pas *Ricardus*, mais *Ricardinus*.

Bibl. de l'Arsenal, n. 73.

11° *Practica, siue medicamenta Richardi.* Cet ouvrage commence par : *Caritatis studio, et breuitatis causa, et amore pauperum,* et finit par : *virtutis defectione corporis adest debilitatio.* Il paraît mutilé, car il s'arrête au chapitre de la lienterie; ce chapitre n'a pas dû être le dernier dans un livre qui est un recueil de formules pour toutes les maladies; le cadre nosologique de ce temps-là est loin d'être rempli. Il est donc probable que la fin manque dans le seul exemplaire que nous avons eu sous les yeux.

Cap. de Mania.

Cap. Contra venenum, de Lethargia

Cet ouvrage est trop chargé de recettes pharmaceutiques pour offrir beaucoup d'intérêt. Nous en extrairons seulement, pour renseignement, cette remarque singulière : « Il est une espèce de mélancolie à laquelle les Gaulois sont sujets; ils croient être des coqs, et crient comme des coqs; d'où le nom qui leur est donné. » L'auteur parle aussi de fous qui croient porter l'Angleterre. Il mentionne des observations sur des malades qu'il a traités à Spolète et en Pologne (*Polonia*, sans doute pour *Bononia*, faute de copiste); il mentionne aussi un archidiacre du Mans.

Cap. de Apoplexia.

Ci-dessus, p. 264.

Si ce livre est pauvre en faits médicaux, il est riche en noms de médecins : Jean de Saint-Paul; maître Durand, cité pour ses écrits; maître Petruncellus; maître Salernitanus (ou plutôt Salernus), nommé aussi par Gilles de Corbeil, et dont notre Richard rapporte ceci : « Un enfant, subitement privé de l'usage de la langue, fut conduit à maître Salernitanus, qui lui mit sous la langue du castoréum; l'enfant fut guéri dans la nuit même. Une dame éprouva la même affection, et fut guérie de la même manière. » Comparez ces observations avec une observation semblable de Jean de Saint-Amand. On trouve encore maître Goillus (Guillelmus?), avec lequel Richard dit avoir traité un malade; Constantin et le Viatique, Platearius, l'Antidotaire de Nicolas, Archimatheus, Bartholomeus, Jean de Damas, et Stephanonus, qui nous est tout à fait inconnu.

La revue de tous les écrits attribués à Richard étant faite, venons aux témoignages qui s'adressent plus particulièrement à la personne. Le plus ancien est celui de Gilles de Corbeil, son contemporain, bien que plus jeune. Il importe de le citer textuellement :

De Comp. medic., l. 1, p. 53, éd. de Choulant.

Qui trahit a docto nomen Salomone Mathæus,
Qui nitet eloquio, qui mentis acumine pollet,
Suscipiat placido Salomon mea carmina vultu,
Et se noscat in his: sua condimenta saporet,
Melque suum sugat, quod vasa novella propinant;
Quo Pessulanus nisi mons autore niteret,
Jam dudum physicæ lux eclipsata fuisset.
Qui vetulo canos profert de pectore sensus
Ricardus senior, quem plus ætate senili
Ars facit esse senem, meliusque senescere cogit,
Cui renovans corpus surgens ex arte senectus
Altera corporeæ compensat damna senectæ,
Sit judex operis placidus censorque benignus.
Et quos in cunis medicamine curat alendos,
Propositas artes dum primula combibit ætas,
Edoceat pueros his insudare libellis,
Ex quibus utilium claret sententia rerum,
Et metrici ratio nexus, et forma loquendi.

Hist. poetar. et poem. med. ævi, p. 510.

Dans l'édition de Leyser, ces vers sont ponctués autrement; un point se trouve après *propinant*, et une nouvelle phrase commence; ponctuation qui fait alors dire expressément à Gilles que, de son temps, Richard faisait l'ornement de Montpellier, et y enseignait la médecine. Plusieurs témoignages, rapportés plus haut, nous ont appris que réellement Richard avait été médecin à cette célèbre école; ce serait une raison en faveur de l'ancienne ponctuation.

Compendium, fol. XLVII.

On voit, par ces vers, que Richard jouissait d'une grande réputation parmi ses confrères. Dans l'âge suivant, Gilbert ne lui rend pas un moindre hommage: « Maître Richard, dit-il, le plus docte et le plus expérimenté de tous les docteurs, dans son excellent traité *de Urinis*, dont nous avons généralement suivi la doctrine singulière et incomparable, a réfuté les médecins riches en paroles, pauvres en raison, qui se vantent de leur habileté dans le jugement des urines. » Il est encore cité honorablement par Jean de Gaddesden, au commencement du XIVe siècle, et par François de Piémont, qui, ayant écrit, dit-il, par l'ordre de Robert, roi de Jérusalem et de Sicile, a par conséquent composé son ouvrage entre 1309 et 1343. A la vérité, ce que rapporte François, ne se trouve dans aucun des traités que nous avons lus (il s'agit d'une recette pour le ténesme); mais cette citation doit avoir été prise ou à des livres aujourd'hui perdus, ou à quelqu'un des écrits portant le nom de Richard, qui sont, comme

Rosa medicinæ, fol. 17.

Suppl. in secundum librum secret. J. Mesuæ, Venet., 1581, fol. 68.

on l'a vu plus haut, dans les bibliothèques anglaises, et que nous n'avons pas examinés.

Que Richard ait été un maître renommé, c'est ce que nous apprennent les témoignages énumérés ci-dessus; qu'il ait eu une clientèle parmi les classes élevées, c'est ce qu'il nous apprend lui-même dans sa *Practica*. Au chapitre de l'impuissance (*aproximeron*, dans le latin barbare de ce temps), « Notez, dit-il, que nous nous sommes arrêté longuement sur ce chapitre, parce que nous avons, à cet égard, beaucoup lu dans le livre de l'expérience, et par là, nous nous sommes procuré jadis la confiance de beaucoup de grands personnages (*multorum magnatum familiaritatem*). »

Ms. 7056, fol. 52 v°.

En dehors des écrits médicaux, et dans l'histoire générale, figure un Richard, autre ou le même que le précédent. « Vers le même temps (en 1252), dit Matthieu Paris, mourut maître Richard de Wendovre, chanoine de Saint-Paul de Londres et physicien de renom; il avait pourvu à l'entretien de neuf prêtres, qui devaient offrir à perpétuité au Christ l'hostie salutaire pour la délivrance de son âme. Nous avons jugé à propos de faire mention spéciale de lui dans ce livre, parce qu'il légua et octroya, par dévotion spontanée, à l'église de Saint-Alban, une croix qui contient et renferme plusieurs reliques, comme l'attestent les inscriptions desdites reliques. L'image du Christ, figurée sur cette croix, est en ivoire, et la branche principale de la croix, ainsi que le bras dont la réunion forme ce qu'on appelle la potence, est recouverte d'ornements d'ivoire. Cette croix avait jadis appartenu au pape Grégoire, qui y tenait beaucoup; et comme le susdit maître Richard avait été le physicien dudit pape, Grégoire en mourant donna ce qu'il avait de plus cher au monde, à son plus cher ami, c'est-à-dire, cette même croix à maître Richard. »

Matth. Par., p. 813; n. tr., t. VII, p. 292.

D'après Pits, Richard, qui fleurit en 1230, étudia d'abord à Oxford, puis à Paris. Pits ne cite aucune de ses autorités, et il célèbre l'habileté tant spéculative que théorique de Richard, et les cures très-heureuses qu'il opéra, en des termes qui paraissent plutôt une sorte de formule, que dictés par des renseignements réels sur ce médecin.

Loc. cit., p. 305.

Ce Richard Anglais n'est pas autre que le Richard qualifié de maître Parisien. En effet, d'après du Boulay, Richard de Wendovre, chanoine de Saint-Paul à Londres, et médecin de profession, s'était acquis du renom à Paris parmi plusieurs

Hist. univ. par., t. III, p. 708

professeurs de sa nation. Du moins on ne connaît aucun autre Richard médecin qui ait été maître à Paris.

Maintenant quelle conclusion tirer de ces faits recueillis à diverses sources? Ils ne sont ni assez décisifs ni assez concordants pour trancher les questions pendantes. On voit bien que le Richard cité par Gilles de Corbeil appartient à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe; on voit qu'il est sans doute différent du Richard anglais qui mourut en 1252; mais, passé cela, il n'est plus possible de rien conclure, ni de faire aucun partage des écrits qui portent le nom de Richard, entre ces deux personnages, et peut-être même entre d'autres, tels que celui qui a composé la *Summa*, et celui qui est nommé Ricardinus. Toutefois, la citation de Gilles de Corbeil, la certitude de la résidence d'un Richard à Montpellier, la mention, par un Richard, du doyen de Beauvais, la qualification de maître parisien donnée à un Richard, toutes ces circonstances ne permettaient pas d'omettre dans nos annales littéraires ce nom et les ouvrages qui s'y rapportent.

De ces ouvrages, deux seulement ont passé sous nos yeux, la *Summa* et le *Micrologus*, et encore une partie seulement de ce dernier. La Somme n'a guère d'intérêt que par les noms de médecins qu'elle nous a conservés. Quant au Micrologue, sans doute il ne s'écarte pas du caractère commun aux compositions médicales de cet âge; c'est un résumé fait à l'aide des auteurs grecs et arabes. Cependant il s'y trouve quelque indépendance dans la pensée, quelque originalité dans l'expression; et c'en est assez pour que nous ne cherchions pas à disputer à son auteur la réputation dont il a joui pendant sa vie et dans l'époque suivante.

É. L.

GILBERT L'ANGLAIS,

VERS 1250.

MÉDECIN.

SA VIE.

Comme il est difficile de trouver la date précise de certains médecins du moyen âge, et qu'on ne peut arriver, sur ce point, à quelque vraisemblance que par des voies indirectes, il importe de fixer d'abord une limite au-dessous de la-

quelle on ne doit pas chercher l'auteur qui fait le sujet de cette notice. Or, cette limite nous est fournie par un écrivain anglais, Jean de Gaddesden, qui a fleuri vers l'an 1320. Gaddesden cite Gilbert à diverses reprises, une fois sous le nom de *Gilbertinus*, et cinq fois sous celui de *Gilbertus*. D'un autre côté, Gilbert cite le médecin Richard, qui appartient au commencement du XIII[e] siècle. C'est donc entre l'époque de Richard et celle de Gaddesden qu'il faut chercher Gilbert. Freind le place vers la fin du XIII[e] siècle, et vers le commencement du règne d'Édouard I[er]. Bale et Pits le font vivre en 1210, et l'attachent à la personne de Hubert, archevêque de Cantorbéry; mais ces deux écrivains ne rapportent aucun texte, aucune autorité en faveur de leur allégation. Nous préférons donc un renseignement fourni par Gilbert lui-même. Il dit avoir traité Bertrand, fils de Hugues, seigneur de Jubilet. Jubilet ou Giblet est une seigneurie de la terre sainte, appartenant à une famille génoise dont on a la généalogie. Il s'y trouve un Hugues, père de Bertrand. La date, il est vrai, n'est pas indiquée; mais, en 1227, nous voyons un Hugues de Giblet participer à un guet-apens contre un chevalier toscan. Ce Hugues est probablement le père de notre Bertrand, qui réclama les soins de Gilbert. Suivant l'âge qu'avait Hugues de Giblet en 1227, l'époque de Bertrand, son fils, sera plus ou moins reculée. Nous sommes du moins fondés à placer Gilbert dans la première moitié du XIII[e] siècle.

Freind, Hist. medic., Venet., 1735, p. 162.

Practica Joannis anglici, ab operis præstantia Rosa medicinæ nuncupata, Papiæ, 1492, fol. 10; fol. 78 v°; fol. 82 v°; fol. 94; fol. 131, et fol. 140.

Compendium medicinæ, fol. XLVII, et fol. LI.

Voy. ci-dessus, p. 383-393.

Loc. cit., p. 159.

Scriptor. illust. maj. Britanniæ, p. 256. — De illust. Angliæ scriptor., p. 277.

Compendium medicinæ, fol. CXXXVII.

Assises de Jérusalem, éd. de M. Beugnot, t. II, p. 465.

Loredano, Hist. des rois de la maison de Lusignan, l. 1, p. 40.

Bale et Pits donnent des détails sur la vie de Gilbert. Ils supposent qu'il étudia dans sa jeunesse les belles-lettres, les mathématiques, la philosophie naturelle, puis la médecine. Suivant eux, après avoir acquis dans les académies anglaises toute la science qu'elles pouvaient lui fournir, il parcourut les régions étrangères, visita les universités les plus célèbres, s'entretint avec les hommes les plus savants, et augmenta ses connaissances. Après avoir, pendant longtemps, observé la pratique des autres avant de pratiquer lui-même, il revint, déjà vieux, en Angleterre, et se mit à exercer la médecine. Sûr dans ses conseils, habile à résoudre les doutes, plein de maturité dans ses jugements et de réserve dans la pratique, il traita avec succès la plupart de ses malades.

Dans cette biographie, la date, nous venons de le dire, paraît un peu trop reculée, et les éloges semblent une formule banale qu'aucun détail particulier ne justifie. Il n'en est

pas de même du retour de Gilbert en Angleterre : cette circonstance est probablement vraie; du moins quelques indices portent à croire qu'il pratiqua la médecine hors de sa patrie. Il est qualifié de chancelier de Montpellier dans un manuscrit; il cite comme un de ses malades un comte du Forez (*comes Furensis*); de plus, il emploie diverses expressions qui appartiennent plus aux langues néo-latines qu'à la langue anglaise; par exemple, *cavilla pedis*, cheville du pied, *bocium gulæ*, bosse de la gorge, autrement dit goître, et *lardo*, un lardon. Ce sont là des présomptions qui portent à croire que Gilbert a résidé et pratiqué en France, au moins une certaine partie de sa vie.

Mss. de la biblioth. roy. de Paris, anc. fonds lat., n. 7056, fol. 93.

Compendium medicinæ, fol. XXXVIII.

Fol. CCLXII v°.

Fol. CLXXX v°.

Fol. CLXXIX.

Il était sans doute Anglais, comme l'indique le surnom d'*Anglicus*, qui lui est généralement attribué. On suppose même qu'il était d'Oxford. A son nom est joint le titre de *doctor desideratissimus*, dans une vieille traduction de Mesué. D'autres lui donnent aussi les dénominations de *Gilbertus de Aquila*, ou *Gilbertus Legleus*; mais c'est par confusion. Gilbert de l'Aigle est de beaucoup postérieur; car il a commenté le Secrétaire de la pratique (*Secretarium practicæ*), ouvrage qui est de Jean, fils de Jacques (*Johannes Jacobi*); or ce Jean est de la dernière moitié du XIVe siècle.

Lyon, 1539, in-12, init.

Catal. libr. mss. Angliæ, t. I, pars II, pag. 390. — Gesner, Biblioth., p. 239, édit. 1574. — Tanner, Bibl. britannico-hib., p. 474, etc.

En 1300, il y avait à Paris, dans la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, une rue Gilbert Langlois. Aucun renseignement n'est donné sur ce nom.

Sauval, Antiq. de Paris, t. I, p. 170. — Lebeuf, Hist. du dioc. de Paris, t. I, part. II, p. 602.

SES ÉCRITS.

1° Le plus important des ouvrages de Gilbert (*Compendium medicinæ*) renferme, en sept livres, toute la pathologie tant interne qu'externe. On l'appelle aussi dans les manuscrits *Practica*, et *Liber morborum tam uniuersalium quam particularium*. Gilbert y traite, en effet, des maladies générales, puis des maladies locales. Ce livre a de très-grandes ressemblances avec les Pratiques publiées par les devanciers de Gilbert, et composées à l'aide des ouvrages arabes. Ce qui nous y a paru de plus caractéristique, ce sont quelques observations, en trop petit nombre il est vrai, qu'il tire de sa propre expérience.

Compendium medicinæ Gilberti anglici tam morborum universalium quam particularium, nondum medicis, sed et cyrurgicis utilissimum. Lyon, 1510, in-4°.

La première qu'on y rencontre est un exemple de syncope survenant dans l'accès d'une fièvre tierce. « J'ai vu, dit Gilbert, la syncope arriver dans l'accès à la suite de la réplétion, par l'effet de la dissolution (digestion) des aliments. Le malade avait l'habitude de manger beaucoup avant l'accès; je prescrivis l'abstinence, et il fut guéri. »

Fol. XXI v°.

Fol. XXXVIII. Dans le cas suivant, il s'agit de la couleur de l'urine : Gilbert observa une urine citrine chez le comte du Forez (*comes Furensis*), ainsi que chez un certain malade affecté d'iléus, et souffrant sans fièvre des douleurs intolérables, à cause de la pituite amassée dans les intestins. L'urine était d'un jaune citrin foncé, et parfois, après la douleur, d'un rouge de feu. La pulicaire seule (espèce de polygonée), tous les remèdes intérieurs et extérieurs ayant échoué, réussit, employée en bain. Il fit la même observation sur une dame noble, tourmentée par une douleur excessive dans les intestins, hors d'état de se mouvoir pendant un jour entier, et en proie à des syncopes continuelles par l'effet de la pituite; l'urine était d'un jaune citrin foncé.

Fol. CXXXVII. Guérison d'une taie sur l'œil : « J'ai fait préparer un collyre pour Bertrand, fils du seigneur Hugues de Giblet. Il avait reçu un coup à l'œil; la pupille en dedans et en dehors était complétement couverte d'une humeur blanche; la vue était perdue au point qu'il distinguait à peine le jour de la nuit. Les meilleurs médecins, tant sarrasins que chrétiens de Syrie, comptaient peu sur sa guérison (suit la formule d'un collyre très-composé, où il entrait de l'opium, de la limaille d'or, du musc, de la tutie, de l'aloès, du camphre). Ce collyre fut appliqué deux fois par jour sur l'œil. La tache blanche ayant perdu de son étendue et s'étant divisée par parties, le milieu de la pupille fut mis à découvert. Alors, par la miséricorde du Seigneur, je fis extraire du suc de navet, j'y mêlai un peu de safran et de baume, faisant cela pour que le remède pénétrât davantage. Cette préparation fut appliquée tous les jours, et de cette façon le malade fut guéri. »

Fol. CLXXI. Gilbert cite l'observation suivante comme un exemple du danger qu'il pouvait y avoir à attirer, chez une personne bilieuse, les humeurs sur une partie : « Je connais, dit-il, quelqu'un ayant un spasme dans les mains, spasme que l'on considéra comme étant de nature froide. Cependant cet individu est d'un tempérament bilieux. Après que l'humeur froide eut été évacuée, il usa d'onguents chauds avec le pétrole, le castoréum, et substances semblables; il prit des bains d'étuve avec des herbes de nature chaude. La bile ayant été attirée aux mains, la peau devint rugueuse, et il se développa une morphéa qui n'était pas curable. Toutefois le spasme était amendé. Je dis que le médecin ne prit

pas en considération la cause antécédente qui résidait dans le tempérament du malade, et qu'il l'augmenta. » La morphéa était une affection cutanée qu'on regardait comme étant de nature lépreuse ou conduisant à la lèpre; et à ce titre elle était redoutée. La lèpre régnait endémiquement dans nos contrées durant le moyen âge, et l'exemple cité par Gilbert montre qu'alors les médecins avaient à se garder de provoquer des affections qui pouvaient emprunter à l'endémie un caractère fort alarmant. On voit de même des épidémies imprimer un cachet particulier aux affections qui se développent pendant qu'elles règnent.

Les observations suivantes de Gilbert sont curieuses et méritent d'être rapportées : « Un homme porta longtemps le fer d'une flèche qui avait pénétré dans l'estomac, et il n'en éprouvait aucune douleur, si ce n'est lorsqu'il se remplissait d'aliments. J'en ai vu un autre qui portait un trait dans le nez; ce trait passait à travers les narines, et s'était fixé vers l'oreille gauche; il ne causait d'autre incommodité que de rendre la parole désagréable, et d'empêcher que la personne ne pût se nettoyer les narines. En effet, le fer était fixé dans le milieu. Un homme reçut une flèche dans l'intestin; il la rendit par les selles, et fut guéri. » Fol CCXXIV.

Observation de hernie étranglée : « J'ai vu une grande hernie (*crepaturam magnam*) chez un homme dont les intestins ne pouvaient être réduits, à cause des matières qui s'y étaient durcies. Ni les émollients, ni les fomentations, ni les clystères, ni le taxis, ni l'incision, rien, enfin, de ce qui put être imaginé, ne réussit. Vomissant les matières stercorales par la bouche comme dans l'iléus, attendu que le canal intestinal était interrompu, il succomba. » L'incision dont il s'agit ici est, non pas notre opération de la hernie étranglée, mais une opération que Gilbert décrit ainsi plus loin : « On fendra tout le trajet occupé par le péritoine, en divisant les téguments et les chairs; on coudra le péritoine avec un fil de soie et une aiguille carrée; puis on se comportera comme il a été dit pour le cas où les intestins font issue par une plaie. » Le texte, dans l'imprimé, n'est guère intelligible : *Scindatur igitur totus exitus super hac cute exteriori cum carne fissa.* Mais un manuscrit porte (ce qui est bien mieux) : *Scindatur igitur totus exitus syphac cute exteriori cum carne fissa.* Syphac est le nom arabe du péritoine, صفاق, nom reçu parmi les médecins

Fol. CLXXX v°.

Fol. CCLXXXI v°.

Suppl. lat., n. 346.

arabistes. Cette opération n'a donc rien de commun avec celle de la hernie étranglée, dont le débridement, soit à l'anneau, soit au collet, est le but essentiel.

Fol. cccxii v°. Voici quelques détails sur la manière dont Gilbert traitait la goutte inflammatoire, et sur des précautions qu'il recommandait dans l'emploi des saignées : « Je vous raconterai ce que j'ai vu sur une certaine femme ; elle se plaignait et poussait des cris, à cause du carpe (*assuerus*, mot qui manque dans du Cange, venant peut-être de l'arabe رسغ, *carpe*) du côté droit, où était un grand apostème de nature chaude, de couleur rouge, et fortement tendu. Cette femme était grasse et avait beaucoup de sang ; car, avant l'accès, elle avait usé de lait et de chairs très-nourrissantes. Je la saignai au bras droit de la basilique, et au pied droit, de la saphène, dans la même heure, et à chaque fois je tirai une demi-livre de sang. Je lui donnai à manger ; et trois heures après, je tirai, par la saphène, une demi-livre de sang. Alors cessèrent la douleur et les battements, et la femme demandait que je lui fisse une nouvelle saignée du bras ; car la première lui avait procuré un grand soulagement. Mais j'avais voulu porter la matière plus bas, pour une raison qu'il est nécessaire de prendre en considération dans les cas pareils. Sachez que cette femme éprouvait de la douleur dans la main gauche, mais une douleur plus faible, et c'est ce qui me décida à faire descendre la matière plus bas ; car le médecin doit porter une attention spéciale à cette circonstance. J'ai traité une fois un homme atteint de douleurs des jointures, douleurs produites par la matière sanguine. Le bras droit était affecté. Je lui demandai d'abord s'il avait éprouvé des douleurs dans l'autre main ou dans les pieds; il me répondit qu'il avait souffert semblablement et même plus fort dans l'articulation de la main gauche, mais jamais dans les pieds. Alors je me refusai absolument à le saigner de la main gauche, et je lui fis une saignée au pied droit. Mais un médecin, qui le traitait avant moi, lui avait fait une saignée à la main droite pour un apostème qu'il avait dans les articulations de la main gauche. La douleur cessa, à la vérité, dans cette dernière main, mais elle se porta sur la main droite avec un apostème plus considérable que le précédent. Ma question, à ce sujet, lui avait fait comprendre que je savais plus de médecine que le premier médecin. .... Mais revenons à notre femme. Après la troisième saignée faite à la saphène, elle eut du sommeil pendant la

nuit, et il y avait plusieurs nuits qu'elle en avait été privée. Pour tout traitement, je me bornai à lui prescrire une diète froide ou ténue. Trois jours après les saignées, la malade était guérie. »

Ceci est un cas de rhumatisme articulaire : « J'ai traité un homme affecté d'une maladie chaude des articulations. D'ordinaire, il en était fortement attaqué vers la fin du printemps; je le préservai de ces retours par la saignée pendant trois ans. La quatrième année, il ne put s'empêcher de faire un voyage. À son retour, je lui dis que, s'il n'était pas saigné, son mal le reprendrait; mais lui, se croyant complétement sain, ne tint pas compte de mon avertissement. Quelques jours après, il ressentit pendant la nuit une douleur légère dans le genou ; il ne s'en inquiéta pas, et but du vin; la nuit suivante, la douleur s'exaspéra. Le lendemain au matin, je lui tirai une demi-livre de sang, et j'appliquai sur la partie malade de la sandaraque, de la rue, du vinaigre et de l'eau de rose. Deux heures après la première saignée, j'en fis une nouvelle de la même quantité; puis j'ajoutai à l'emplâtre de la fleur de grenadier sauvage. La nuit suivante, la douleur cessa en grande partie. Le lendemain, troisième saignée d'une demi-livre, et dès lors guérison complète. » Fol. CCCXVI.

On regardait la lèpre comme pouvant se transmettre par hérédité. On pensait aussi qu'une femme qui avait des rapports avec un lépreux, et ensuite avec un homme sain, pouvait donner la lèpre à ce dernier plus souvent qu'elle ne la contractait elle-même. Cette observation, reproduite dans plusieurs auteurs du moyen âge, a été invoquée comme un argument par ceux qui ont prétendu que la syphilis était plus ancienne que la fin du XV[e] siècle, date à laquelle on place l'apparition de cette maladie. Fol. CCCXXXVII.

Les auteurs cités par Gilbert, dans son *Compendium,* sont, parmi les anciens, Aristote, Macrobe, Théophile, Alexandre, Rufus, Théodoric, Priscien, Platon, Philarète; parmi les Arabes, Johannitius, Avicenne, Isaac, Jean Damascène, les Sarrasins et les Syriens chrétiens, Rasès, Alchindi, Hali-Abbas, Averroès; parmi les modernes, Constantin, Cophon, maître Richard, les Salernitains, Romuald, Nicolas, Scarpellus, André, Bartholomeus, Tortor, Funeius, *libro de Lapidibus;* Pierre de Musandino, le même que Gilles de Corbeil nomme *Musandinus,* médecin célèbre de l'école de Salerne. Bartholomeus est un médecin de la même école.

Éd. de Choulant, p. 214.
Voy. le Codex Salernitanus de

Breslau, Rapport de M. Daremberg, 1845, p. 27.

Voy. ci-dessus, p. 337.

Padoue, 1483, in-4°. V. Choulant, Ægidii carmina, p. XXXVI.

Quant à Scarpellus, à André, à Tortor et à Funeius, ils nous sont complétement inconnus.

2° Gilbert est-il l'auteur d'un commentaire sur le poëme *de Urinis* de Gilles de Corbeil? Ceci est un point fort obscur de la bibliographie médicale du moyen âge. Avenantius de Camerino a publié le poëme *de Urinis,* avec un commentaire, sous ce titre : *Carmina de Urinarum judiciis edita ab excellentissimo domino magistro Egidio, cum expositione magistri Gentilis de Fulgineo.* Mais, après ce titre général, vient un titre particulier, où Gentilis n'est plus nommé, et où on lit : *Carmina de Urinarum judiciis edita ab Egidio, cum commento ejusdem.* Ce n'est que dans le poëme *de Pulsibus* que reparaît le nom de Gentilis, et là en effet on lit : *Incipit commentum magistri Gentilis de Fulgineo super tractatu Pulsuum magistri Egidii.* Si nous consultons les manuscrits (nous n'en avons que deux, 6988 et 992, Sorbonne), nous trouvons, au contraire, que le commentaire sur le poëme de *Urinis* est attribué à Gilbert; on lit, en effet, dans le n. 992 : *Expliciunt versus Egydii cum commento Gilberti ;* et dans le manuscrit 6988 : *Expliciunt versus Egidii cum commento eiusdem et cum commento Gileberti.* C'est pour le poëme *de Pulsibus* que, dans nos deux manuscrits, manque le nom de l'auteur du commentaire. Le premier a : *Explicit liber magistri Egidii de Diuersitate pulsuum cum commento Egidii ;* et le second a seulement : *Expliciunt versus Egidii de Pulsibus.* Une lecture attentive des monuments peu éloignés de l'époque de Gilbert, permet d'affirmer que ce médecin avait composé un commentaire sur le poëme *de Urinis*, et que ce commentaire n'est pas celui que nos deux manuscrits lui attribuent, et qu'Avenantius a publié sans nom d'auteur. Jean de Gaddesden cite, à différentes reprises, le commentaire de Gilbert, sur le poëme *de Urinis.* Si on recherche dans le commentaire publié par Avenantius, et attribué par nos manuscrits à Gilbert, ce que cite Gaddesden à ces divers endroits, on ne trouve rien qui y ressemble; d'où il est permis de conclure que le commentaire cité par Gaddesden, et qu'il paraît attribuer à Gilbert, n'existe plus ou est enfoui dans quelque bibliothèque. Quant à l'autre, il a sans doute pour auteur Gentilis de Foligno, comme le porte l'édition d'Avenantius. Les auteurs allégués dans le commentaire sur le poëme des Urines, sont Hippocrate, Galien, Théophile, Alexandre, Isaac, Pierre Musan-

Rosa medicinæ, Papiæ, 1492, in-fol., fol. 25, col. 1; fol. 30, col. 2; fol. 82 v°, col. 1; fol. 131 v°, col. 1.

dinus, Platearius, Ferrarius, Jean de Saint-Paul, maître Urso, maître Maurus.

Le commentaire sur le poëme *de Pulsibus* est de la même main que le précédent; on n'en peut pas douter quand on les compare. Les auteurs qu'on y trouve cités, sont Philostrate, Galien, Aristote, Philarète, Alfanus, archevêque de Salerne, et Pierre Musandinus, qui, dit l'auteur, fut le patron et l'ouvrier suprême de *cette* faculté (Salerne), laquelle n'en a pas eu et n'en aura pas un pareil; passage qui semble prouver que l'auteur écrivait à Salerne, ou était élève de cette école.

3° *Practica medicinæ.* Ce livre, qui n'a jamais été imprimé, est l'objet d'une confusion dans les catalogues de manuscrits. Celui de la Bibliothèque royale de Paris attribue, sous ce titre, à Gilbert, un ouvrage contenu dans le manuscrit 7061. Tom. IV, p. 309; index, p. L. Cet ouvrage, qui débute ainsi : *Cum omnis scientia ex fine et utilitate sua naturaliter sit appetenda,* etc., porte pour titre : *Tractatus magistri G. de Montepessulano.* Or, ce G. signifie non pas Gilbert, comme le dit le catalogue, mais Gérard ou Géraud de Montpellier; on s'en assure en comparant le manuscrit 996 (fonds de Sorbonne), où ce même ouvrage porte le titre de *Summa magistri Geraudi.*

4° *Experimenta magistri Gilberti, cancellarii Montispessulani.* Ms. 7056, fol. 93. Ces *Experimenta* ne sont pas, à proprement parler, de Gilbert; ce sont des recettes dont plusieurs portent le nom de Gilbert, de cette façon : « Gilbert a dit : Je n'ai jamais trouvé de meilleur remède pour resserrer le ventre, etc.; *item*, maître Gilbert a dit n'avoir jamais guéri la dyssenterie par des remèdes, etc.; *item*, maître Gilbert assure que tous les gonflements venteux, etc.; maître Gilbert a fait cet emplâtre pour un jeune homme hémoptoïque, etc.; maître Gilbert fit cette prescription pour un chapelain, etc. » Ces recettes ont certainement Gilbert pour auteur, et elles n'ont pas été recueillies après coup dans son *Compendium.* En voici la preuve. On lit dans le *Compendium :* « Pour arrêter la dyssenterie, faites cuire du choux dans trois eaux, Fol. CCXXI. prenez-en la substance ; ajoutez des feuilles de plantain, que vous ferez cuire dans de l'eau de pluie avec de la viande de bœuf ou de bélier ; cet aliment est très-astringent. » Dans les *Experimenta* on lit : « Maître Gilbert a dit avoir guéri de la dyssenterie un cardinal, de cette manière : il lui demanda ce qu'il mangerait volontiers; le cardinal répon-

dit qu'il mangerait volontiers du chevreau et des choux. Gilbert fit cuire des feuilles de plantain avec des choux dans deux, trois ou quatre eaux, afin d'extraire tout ce que les choux avaient d'onctueux; les choux furent préparés avec du chevreau; le malade usa de cet aliment, et il fut guéri, lui qui n'avait pu l'être par les remèdes. » Les rapports entre le passage du *Compendium* et la recette sont évidents; mais le rédacteur de la recette ne l'a pas prise dans le *Compendium*, puisqu'il ajoute l'histoire du cardinal. Il la tenait donc d'une autre source, peut-être par l'enseignement soit de Gilbert lui-même, soit de tout autre; et cela n'est pas sans quelque poids en faveur du titre de chancelier de Montpellier, qui lui est donné en tête des *Experimenta*.

Catal. mss. Angl., t. I, pars I, p. 141.

5° et 6° *Compendium super librum Aphorismorum.— Eorumdem expositio.* Ces ouvrages sont en manuscrit dans les bibliothèques anglaises.

Ibid., t. I, pars III, p. 116.

7° *Antidotarium.* Ce livre est demeuré inédit dans les mêmes bibliothèques.

8° *De viribus aquarum et specierum, liber unus;* premiers mots : *Absynthium calidum est et siccum.* — 9° *De proportionibus fistularum, liber unus;* premiers mots : *De his instrumentis quæ flatus.* — 10° *De judicio patientis, liber unus;* premiers mots : *De corpore quidem humano Saturnus.* — 11° *De re herbaria, liber unus.* — 12° *De tuenda valetudine.* — 13° *Thesaurus pauperum, liber unus.* Ces différents ouvrages ne nous sont connus que par Bale.

Telle est la liste, aussi complète que nous avons pu la dresser, des écrits de Gilbert. Les auteurs de cette époque, pressés et, pour ainsi dire, accablés par tout ce qu'il leur fallait apprendre dans les livres des Arabes et des Grecs, ne faisaient guère appel à leurs propres observations, et se contentaient d'élaborer, sous différentes formes, les Pratiques, les Sommes, les Formulaires (*antidotarium*) qui servaient à l'enseignement et à l'usage. De là le peu d'originalité qu'offrent ces traités, puisés à des sources communes et copiés, en partie du moins, les uns sur les autres. Ce défaut est celui de Gilbert comme de ses contemporains et de ses devanciers; on en aura facilement la preuve en comparant son livre à ceux de Roger de Parme ou de Théodoric. Mais parmi ces Pratiques mises à contribution par Gilbert, nous nous arrêterons un moment sur celle de Richard, attendu qu'elle est inédite. Richard, traitant de la boulimie et voulant mon-

Practica, ms. 7056, fol. 25 v°, col. 1.

trer son érudition, intercale cette remarque : « On vomit, comme il est écrit dans Juvénal, afin de manger ; c'est à ce mal que Néron succomba, dit-on, par la vengeance divine. » La citation de Juvénal et l'erreur si singulière sur la mort de Néron sont reproduites par Gilbert dans son *Compendium.* Ailleurs Richard conseille, pour la goutte de cause froide, le remède suivant : « Un certain prêtre a guéri beaucoup de goutteux en notre présence. On prend des os de bêtes d'une espèce quelconque, on les choisit pleins de moelle, on les place dans un jardin ou dans un lieu écarté hors de la ville, on les brûle, et l'on fait recevoir aux malades, presque jusqu'à la syncope, la vapeur de ces os, dont l'odeur est difficile à supporter. » Non-seulement Gilbert a copié textuellement ce passage, mais encore il a dit, comme Richard, « en notre présence, » commettant ainsi une espèce de mensonge pour s'approprier une pareille recette.

Fol. ccvi v°, col. 2.

Practica, fol. 36, col. 2.

Au reste, le goût de Gilbert pour les recettes est très-prononcé. Freind lui fait un mérite d'avoir, en opposition aux hommes de son temps, qui accordaient une grande foi aux enchantements et aux moyens empiriques, suivi la route ordinaire de la médecine rationnelle, conformément à la méthode des Grecs. Certainement un pareil éloge n'est pas mérité ; l'ouvrage de Gilbert abonde en formules soit superstitieuses, soit ridicules ou puériles ; et souvent à quelques-unes des plus absurdes il met cette apostille : « Elle est éprouvée, *probatum est.* » Il les désigne généralement sous le nom de *empirica.* C'est sans doute un tel mélange qui a valu à Gilbert le jugement prononcé par Gui de Chauliac : « J'ai reçu, dit-il, une rose d'Angleterre (il s'agit de la *Rosa medicinæ* de Gaddesden) ; je croyais y trouver des parfums précieux, mais je n'y ai trouvé que les fables de Pierre d'Espagne, de Gilbert et de Théodoric. » Ce jugement est trop rigoureux ; il y a autre chose que des fables dans l'ouvrage de Gilbert, et ce n'est pas un monument qui, dans l'histoire médicale du XIII[e] siècle, doive être négligé ; mais il est vrai de dire que la médecine du moyen âge, impuissante à observer directement la nature, s'est longtemps agitée entre la recherche des recettes et l'élaboration des documents grecs et arabes, sans savoir expérimenter les unes, sans pouvoir féconder les autres.

Chirurgia magna, cap. singulare, Lugdun., 1585, p. 6.

É. L.

VERS 1250.

GÉRAUD DU BERRI,

MÉDECIN.

Biblioth., Tiguri, 1574, p. 236, 238.

De Vena medinensi, Augustæ Vindelicorum, 1674, in-4°, p. 11.

Ibid., p. 155.

De Nobilitate, cap. 31.

Hist. de la faculté de Médecine de Montpellier, Paris, 1767, p. 170.

Hist. medicinæ, Venetiis, 1735, p. 167.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur ce médecin. Gesner distingue un *Gerardus Bututus* de Paris et un *Gerardus de Solo*, et attribue à l'un et à l'autre un commentaire sur le Viatique de Constantin. D'après Velschius, *Gerardus Bututus Bituricensis* est nommé d'ordinaire *Gerardus de Solo;* ailleurs, Velschius le dit médecin provençal, et le cite comme l'auteur du Commentaire sur le Viatique. Tiraqueau le nomme *Gerardus Bientius Parthiensis.* Astruc, raisonnant sur la qualification de Provençal, et prenant en considération les variantes qu'offre le titre de *Bituricensis,* le change en *Biterrensis*, et fait notre médecin originaire de Béziers. Quant à Freind, il confond le Geraldus en question avec Gérard de Crémone ou Carmone, un des plus célèbres traducteurs d'ouvrages arabes en latin.

Fonds de S.-Victor, n. 703.

N. 6888, 6889, 6891 et 6892, t. IV, p. 290. — Mss. d'Amiens, n. 419, etc.

V. aussi Montfaucon, Biblioth. bibl., t. I, p. 427, col. 2.

Maintenant interrogeons les manuscrits et les ouvrages mêmes qui portent le nom de Geraldus. Tous les exemplaires du commentaire sur le Viatique de Constantin ont pour suscription *Glossule Geraudi* ou *Giraudi;* un a *Viaticum cum Giraudina.* Il est vrai que le catalogue imprimé des manuscrits de la Bibliothèque royale prend, comme Freind, ce Géraud pour Gérard de Crémone. Mais le préambule de l'ouvrage rectifie bientôt cette opinion. En effet, l'auteur s'y qualifie ainsi : Maître Géraud, de la province de Berri, physicien, *magister Geraldus, Bituricensis provincie*, *phisicus.* Cette simple citation indique la source de plusieurs erreurs : si Géraud a été appelé *Bututus* ou *Bientius,* c'est qu'on a mal lu *Bituricensis;* si on en a fait un Provençal, c'est qu'on a mal traduit le mot *provincie.*

Biblioth. roy., n. 7062.

Mais est-ce là le seul Géraud? Un commentaire sur le IXe livre d'Almanzor porte la suscription de maître Gérard de Solo, à Montpellier (*magister Girardus in Montepessulano*). Ce commentaire est, dans le même manuscrit, précédé d'un opuscule intitulé : *Introductorius iuvenum;* et,

comme, dans le préambule, l'auteur dit l'avoir composé pour l'explication de la lecture du IX[e] livre d'Almanzor, on ne peut douter que cet *Introductorius* ne soit une introduction au commentaire lui-même.

Ces deux noms, Géraud du Berri et Gérard de Solo, appartiennent-ils à un seul et même personnage, ou faut-il distinguer? Les manuscrits distinguent, cela est certain; les appellations sont différentes, et les ouvrages différents aussi; le commentaire sur le Viatique est attribué à Géraud du Berri, et le commentaire sur le IX[e] livre d'Almanzor à Gérard de Solo; deux ouvrages, deux auteurs. Ces premières remarques seraient déjà suffisantes pour empêcher de confondre les deux Gérard. On peut les corroborer encore.

Géraud, auteur du commentaire sur le Viatique de Constantin, est cité par Jean de Gaddesden. Ce dernier médecin a écrit vers l'an 1320. Plus ancien que Gaddesden, Bernard de Gordon fait aussi mention de Géraud et du même commentaire; Bernard a publié son livre en 1305, et il enseignait à Montpellier depuis 1285. Ainsi, le Géraud dont il s'agit est antérieur non-seulement à Jean de Gaddesden, mais encore à Bernard de Gordon, et il doit être placé au plus tôt vers la fin du XIII[e] siècle. Consultez le commentaire même sur le Viatique de Constantin: vous n'y trouverez rien qui soit en désaccord avec cette conjecture; l'auteur ne cite, outre les anciens, que Rasès, Avicenne, Sérapion et Hali-Abbas.

Rosa medic., Papiæ, 1492, f. 19 v°.

Lilium medicinæ, Lugduni, 1569, p. 175.

Il n'en est pas de même de Gérard de Solo. Tout d'abord on trouve dans l'*Introductorius iuvenum* le nom d'Arnaud de Villeneuve. Or, Arnaud est mort au commencement du XIV[e] siècle. Lanfranc y est aussi nommé (*Anlfrancus* par une erreur du copiste), et il est question de lui à propos d'un mode de suture. Enfin, ce qui est décisif, dans son commentaire sur le IX[e] livre d'Almanzor, Gérard de Solo invoque, à diverses reprises, l'autorité de Bernard de Gordon.

N. 7062, fol. 12.

Ibid., fol. 31.

N. 6910, fol. 3 v°; fol. 12, et ailleurs.

En résumé, Géraud, auteur du commentaire sur le Viatique de Constantin, est cité par Bernard de Gordon, et Gérard de Solo, auteur du commentaire sur le IX[e] livre d'Almanzor, cite Bernard de Gordon. Tels sont les deux points fixes dans cette question de biographie médicale. Il demeure démontré que les deux Gérard sont distincts, que Gérard de Solo appartient au XIV[e] siècle et peut-être même au XV[e], tandis que Géraud du Berri appartient au XIII[e]. Laissons donc de côté l'un, pour ne nous occuper que de l'autre.

La vie de Géraud du Berri est tout à fait ignorée; ceux qui ont parlé de ce médecin en font un maître de l'école de Montpellier. Cela même est sans doute une erreur, née de la confusion avec Gérard de Solo, qui appartient certainement à cette école. Rien ne prouve, du moins, que l'autre ait habité Montpellier; on a, au contraire, la preuve qu'il a résidé à Paris. « Maître Géraud, dit-il de lui-même dans le préambule de son commentaire sur le Viatique, maître Géraud, de la province du Berri, physicien, prié par ses compagnons, à Paris, de suppléer ce qui avait pu être négligé par les prédécesseurs, a jugé convenable d'exposer les expériences de Salerne et de Montpellier, dont il n'omet qu'un bien petit nombre, et qui, sous la direction de la raison (*ratione preambula*), ont été soumises à une longue épreuve. » Par là il est établi que Géraud a composé son livre à Paris.

Ci-dessus, p. 385.

Maître Richard, médecin, dans un de ses ouvrages, parle d'un *Gerardus* ou *Geraldus*, appelé auprès d'une comtesse de Flandre, qui ne pouvait devenir mère, et comblé de présents, bien qu'il n'eût pas réussi à la guérir de sa stérilité. Rien n'empêche d'admettre que ce contemporain de Richard, qui devait, par conséquent, appartenir à la première moitié du XIII[e] siècle, est notre Géraud du Berri.

Nous avons de lui deux ouvrages :

1° *Commentaire sur le Viatique de Constantin.* Divisé en sept livres, comme l'original, ce commentaire offre peu de particularités à noter. Dans le livre v, au chapitre de *la Pierre des reins,* Géraud remarque que certains auteurs anciens ont voulu traiter par incision le calcul des reins comme celui de la vessie, mais qu'Avicenne a déclaré absurde cette méthode. L'extraction de pierres rénales, par une incision aux lombes, se trouve conseillée dans la collection hippocratique. Depuis lors, elle était tombée complétement en désuétude. Les modernes l'ont remise en honneur pour quelques cas, rares, il est vrai, et tout à fait spéciaux, mais où elle offre une dernière et véritable ressource.

De Internis affectionibus, éd. de Kühn, t. II, p. 474

Nous consignons avec soin tout ce qui, dans les auteurs du moyen âge, est relatif aux accidents syphilitiques. On lit au livre VII (ch. *de Ulceribus*, etc.) : *Virga patitur a coitu cum mulieribus immundis ex spermate corrupto, vel ex humore venenoso in collo matricis recepto ; nam virga inficitur, et aliquando totum corpus.* On voit que Géraud n'a pas ignoré l'infection générale qui succède à l'infection locale, tandis que

cette liaison des symptômes primitifs avec les symptômes secondaires est une notion qui généralement a manqué aux médecins avant la grande invasion de la syphilis à la fin du XVe siècle. Un tel témoignage est donc très-important dans cette question.

Géraud n'est pas heureux dans ses conseils pour la cure radicale de la hernie (VII, *cap. de crepatura*); il adopte cette chirurgie barbare qui mutile l'homme, sans même atteindre le but qu'elle se propose: *Facta incisione*, dit-il, *sub osceo* (lisez *oscheo*), *extrahatur intestinum, et testiculus abscindatur; caput autem intestini fortiter comburatur, ut corrugetur et abbrevietur*. Il ajoute, et en cela il a parfaitement raison: *Hec cura est formidolosa, propter fortem dolorem et sanguinis plerumque emissionem*.

Au livre VII, *cap. de scabie et pruritu*, il recommande le soufre. Si nous notons l'emploi de cette substance dans le traitement d'une affection prurigineuse, c'est que le sens du mot *scabies*, dans les écrits du moyen âge et de l'antiquité, a été contesté; et on a mis en doute que la *scabie* fût ou du moins comprît la gale.

Constantin (V, *cap. de lapide renum et vesice*) conseille de se servir d'une algalie de cuivre; Géraud recommande une algalie d'or, qui, dit-il, est plus douce et préserve davantage de la gangrène (*a cancro*). Le fait est qu'aujourd'hui on se sert d'algalies d'argent. Le mot employé est *argalia*, plus voisin que la forme moderne de l'étymologie (ἀργαλεῖον et ἐργαλεῖον, dans la basse grécité).

Le commentaire de Géraud sur le Viatique de Constantin a été imprimé; mais il paraît fort rare: du moins nous n'avons pu nous le procurer.

Commentum super Viatico cum textu, Venetiis, apud Octavianum Scotum, 1507, in-fol.

2° *Summa medendi*, ou *Summa de modo medendi*, ou *Parva summa magistri Gerardi*. Cet ouvrage, qui ne semble pas avoir été imprimé, commence par ces mots: *Cum omnis scientia ex suo fine et utilitate sua sit appetenda*, et finit par ceux-ci: *item ad menstrua prouocanda butirum, resinam terebentinam, oleum rose, equis ponderibus admisce, et utere*. Les auteurs cités sont Hippocrate, Dioscoride, Galien, Théodore Priscien, Alexandre, Johannitius et Isaac. C'est une exposition abrégée des moyens qu'on employait pour procurer les évacuations d'un ordre quelconque. Ce traité est attribué à Gérard de Crémone dans un manuscrit.

N. 6897, 7105, et fonds de Sorbonne, 996.

N. 7105.

L'époque à laquelle Gérard appartient est une époque de

commentateurs, de glossateurs, de compilateurs; comme on voit, il ne fait pas exception, et ses travaux rentrent dans la classe de ceux qui occupèrent cet âge médical. Notons toutefois qu'il nous a fourni un fait important à savoir, la connaissance, durant le XIIIe siècle, des accidents secondaires qu'une infection vénérienne locale pouvait produire. É. L.

APRÈS 1250.

JEAN DE SAINT-PAUL,

MÉDECIN.

Carmina de Urinarum judiciis, Basil., 1529, § de Rufo colore cum substantia mediocriter spissa.

JEAN DE SAINT-PAUL est appelé grand (*magnus Joannes de Sancto Paulo*) par l'auteur du Commentaire sur Gilles de Corbeil. Une épithète aussi honorable montre que de son temps il ne fut pas sans renom; mais ce renom s'est tellement éclipsé, qu'on ne sait, pour ainsi dire, plus rien sur celui qui se l'était acquis.

Bibl., Tiguri, 1574, p. 403.

De quel pays était-il? Gesner le dit Français; mais il ajoute que d'autres en faisaient un Salernitain. L'auteur du Commentaire sur le poëme des Urines, qui est vraisemblablement Gentilis de Foligno, le nomme à côté de Ferrarius et de Platearius. Platearius appartient à Salerne; Ferrarius, ou plutôt Feragius est un juif d'Agrigente, qui traduisit en latin le *Continent* de Rasès par ordre de Charles d'Anjou. Cette juxtaposition, si elle peut faire penser que Jean de Saint-Paul était Italien, ne suffit pas cependant pour en donner la certitude. D'ailleurs la qualification de Salernitain n'indique pas nécessairement qu'on fût de Salerne, et elle peut signifier seulement qu'on avait étudié dans l'école de cette ville.

Voy. l'*Explicit* de l'édit. de Brescia, du *Continent*, et le ms. latin 912 de la Biblioth. roy. de Paris.

Mémoires pour servir à l'hist. de la faculté de médecine de Montpellier, Paris, 1767, p. 204.

Ci-dessus, p. 390.

A quelle époque Jean de Saint-Paul a-t-il vécu? Astruc le place à l'an 1400. Voici, à ce sujet, ce que nous avons pu trouver. Il est cité, comme nous venons de le voir, par Gentilis de Foligno, qui vivait dans le commencement du XIVe siècle; il est cité encore par Richard, qui est du XIIIe; il l'est enfin par Lanfranc, qui appartient à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe. D'un autre côté, on lui attribue un commentaire sur un livre d'un autre Richard, d'une date incertaine sans doute (car il paraît y avoir confusion de personnages de même nom), mais qu'on

peut placer dans la première moitié du XIII[e] siècle. Ces divers renseignements indiquent la seconde moitié du XIII[e] siècle pour l'époque de Jean de Saint-Paul. De pareilles déterminations sont très-vagues; mais essayer de les rendre plus précises, ce serait se méprendre sur le degré de certitude qu'elles comportent.

Fabricius le nomme *Joannes a Sancto Paulo Platearius*, et le dit Français et médecin salernitain. Il lui attribue une *Practica*, un livre *de Simplici medicina, sive de medicamentis simplicibus*, et un Commentaire sur l'Antidotaire de Nicolas d'Alexandrie. Il ajoute que le livre *de Simplicibus* est fréquemment cité par Vincent de Beauvais dans son *Speculum naturale*. Cette indication, qui serait précieuse pour la détermination du temps où a vécu Jean de Saint-Paul, est inexacte; ce n'est pas ce médecin, c'est Platearius et son livre *de Simplici medicina* que cite Vincent.

Bibl. med. et inf. ætat., t. V, p. 302.

Speculum naturale, l. XIII, c. 47, 65, etc.

Jean de Saint-Paul, d'après Gesner, avait composé un ouvrage en deux livres sur les Maladies particulières, un autre sur les Médicaments simples; un Abrégé (*Breviarium*), qui était conservé manuscrit dans la bibliothèque de Jean Dryander; une Médecine pratique (*Medicina practica*), et quelques autres ouvrages que Gesner ne spécifie pas. Astruc lui attribue un livre intitulé *Medicinæ simplices*, et un autre *de Simplicibus*; c'est un double emploi: ces deux titres ne désignent qu'un seul et même ouvrage, celui qui traite des médicaments simples. Nous pensons aussi que le *Breviarium*, cité par Schenckius sous le titre de *Breviarium practicæ*, est le même que la *Medicina practica*.

Loc. cit.

Loc. cit.

Biblia iatrica, Francofurti, 1609, p. 299.

Les ouvrages de Jean de Saint-Paul n'ont pas été reproduits par l'imprimerie; et le seul que nous ayons retrouvé dans nos bibliothèques est le traité des Médicaments simples. Il commence ainsi: *Cogitanti mihi de simplicium medicinarum virtutibus;* et finit par ces mots: *Clare cutis reddunt hominem*. La suscription porte: *Incipit liber virtutum medicinarum simplicium, secundum Iohannem de Sancto Paulo;* mais l'*Explicit*, sans doute par une erreur du copiste, offre le nom de Platearius: *Explicit Cogitanti mihi, qui dicitur liber virtutum medicinarum simplicium, secundum Platearium*. Dans un autre manuscrit, cet opuscule est sans nom d'auteur.

Biblioth. roy. de Paris, n. 6988, fol. 77 v°.

N. 6976.

La traduction du très-court préambule de cet ouvrage en indiquera suffisamment l'objet: « En réfléchissant sur les vertus des médicaments simples, il m'a paru utile de mettre sous

un seul chef les noms de ceux qui produisent le même effet. De la sorte, le médecin qui en aura besoin suivant la diversité des âges, des saisons, des pays et des autres conditions semblables, les aura tous sous la main, et, sans peine, il pourra suppléer à celui qui lui fera défaut, par un autre de même vertu. Lisant, en effet, les Dynamidies de Galien, j'ai trouvé cet ouvrage tellement altéré par la négligence et l'inhabileté des copistes, qu'il demanderait un nouveau rédacteur plutôt qu'un correcteur. J'ai été encouragé à entreprendre ce traité par mes compagnons (*socii*), qui ont exigé que je me misse à l'œuvre. » Les compagnons de Jean de Saint-Paul paraissent être des maîtres (*magistri*) comme lui. Du moins Gui de Chauliac donne cette qualification (*socius meus*) à Pierre de Saint-Flour, à Jean de Parme, et à un Jean, fils de Jacques (*Johannes Jacobi,* comme on lit dans un manuscrit, et non *Johannes Jacobus*, comme le porte le texte imprimé) : tous trois étaient des maîtres. Bernard de Gordon ne se sert pas non plus d'une autre expression à l'égard d'un certain maître, Jean de Confluento. Avoir été sollicité de composer l'opuscule en question par ses confrères et ses égaux, est une circonstance honorable pour Jean de Saint-Paul.

Chirurgia magna Guidonis de Cauliaco, Lugduni, 1585, tractat. I, doct. I, cap. I.

Ibid., capitulum singulare, p. 7.

Ib., tract. II, doct. I, cap. I.

Bibl. roy., n. 6957, fol. 54 v°.

De Regimine acutorum, particula III, de Recapitulatione.

Notre médecin, on le voit, a eu pour but de remplacer les Dynamidies, ouvrage qui porte à tort le nom de Galien, mais qui a joui, dans tout le moyen âge, d'un grand crédit. Les écrits médicaux s'étaient notablement altérés sous la main des plus anciens copistes, et on dut plus d'une fois éprouver le besoin de les corriger. C'est ainsi que la vieille traduction des Aphorismes d'Hippocrate, qui accompagne le commentaire faussement attribué à Oribase, a été refaite dans le XIIe ou le XIIIe siècle, et justement pour les raisons alléguées par Jean de Saint-Paul à propos des Dynamidies.

Fabricii Bibl. græca, ed. Harles, t. V, p. 453.

Œuvres complètes d'Hippocrate, par É. Littré, t. IV, p. 444.

Jean dit que son livre sur les vertus des médicaments simples sera très-utile pour l'étude, non-seulement de l'Abrégé (*Breviarium*) qu'il a composé peu de temps auparavant, mais encore du Viatique (c'est l'ouvrage de Constantin), du Passionnaire (c'est un ouvrage de Galien) et de plusieurs autres. Ce passage prouve que le Bréviaire appartient à Jean de Saint-Paul. L'auteur ajoute que le traité sur les vertus des médicaments simples n'est pas destiné aux jeunes gens qui commencent (*neophitos et introducendos ab eius communione separo*), et qu'il convient seulement à ceux qui sont reçus (*introductis*). C'est, en effet, la place de livres comme celui de Jean de

Saint-Paul, espèces de manuels qui ont été souvent refaits dans le moyen âge, et qui seraient pour nous dénués de tout intérêt, s'ils n'aidaient à faire comprendre quel était alors l'enseignement dans les écoles. É. L.

GAUTIER,

APRÈS 1250.

MÉDECIN.

Ce médecin est tout à fait inconnu. Gesner a deux articles ainsi conçus : *Gualtherius de dosibus medicinarum*, et *Gualtheri nescio cujus Practica de qualibet ægritudine, quæ per urinam manifestari potest.* C'est de notre Gautier qu'il s'agit dans l'une et l'autre mention; et à cela se bornent les renseignements donnés sur lui par les historiens de la médecine. François de Piémont, qui le cite, le nomme *Gualterius.* Les manuscrits l'appellent *Galterus Agilon* ou *Agilus*, *Walterus Agulum*, et même *Galterus de Afguillo ;* dans le catalogue des mss. de la Bibliothèque royale de Paris, il est appelé *de Agilis*. Ces désignations portent à penser qu'il était Français ; en effet, on connaît Raymond d'Agiles, qui appartient à la France. Toutefois Gautier est qualifié de Salernitain dans un manuscrit. Quant au temps où il a vécu, on peut seulement fixer deux limites extrêmes : il a commenté le poëme des Urines de Gilles de Corbeil, et il est cité par François de Piémont, qui a composé son livre entre les années 1309 et 1343. Il est donc postérieur au commencement du XIIIe siècle, et antérieur au commencement du XIVe.

Bibl., Tiguri, 1574, p. 248.

N. 992, fonds de Sorbonne.

Catalog. libr. mss. Angliæ, t. I, pars 1, p. 170.

Daremberg, Rapport, etc., Paris, 1845, p. 20.

Hist. litt. de la Fr., t. VIII, p. 622.

Catal. libror. mss. Angliæ, t. I, pars III, p. 153.

Supplem. in II librum Mesuæ, Venetiis, 1581, fol. 67 v°.

On possède de lui quatre ouvrages. Il en avait composé un cinquième, qui est perdu, ou que du moins nous n'avons pas rencontré.

1° *Liber pulsuum secundum magistrum G. Agilon.* Les premiers mots de cet opuscule sont : *Cum X sint genera pulsuum.* C'est un abrégé très-court, qui suit de près le livre de Gilles de Corbeil sur le même sujet. Le seul Avicenne y est cité.

N. 992, fonds de Sorbonne.

2° *Compendium urinarum secundum magistrum Galterum*

Ibid. — Mss.

de Cambrai, n. 815.
Ci-dessus, p. 388.

Agilum. Cet opuscule commence ainsi: *Cum secundum Auicennam XX sint urinarum colores operationibus nature*. Il a été attribué à Richard, à tort, ainsi que cela est établi dans l'article de ce médecin. Comme dans l'opuscule précédent, Gautier suit Gilles de Corbeil.

N. 996, fonds de Sorbonne.

3° *De dosi medicinarum secundum Galterum*. Les premiers mots sont : *Medicine quedam sunt simplices, quedam composite;* et les derniers : *Et hec de dosi medicinarum sufficiant*. Les auteurs cités sont Hippocrate, Galien, Avicenne, Rasès, Hali-abbas et Constantin. Dans le manuscrit que nous avons sous les yeux, bien que le titre porte le nom de Gautier, l'*Explicit* en porte un autre, celui d'un certain De Viech Daise, de Montpellier. Toutefois il ne paraît pas qu'il y ait lieu de contester à Gautier la composition de ce livre, du reste peu intéressant, que Gesner lui attribue aussi de son côté.

N. 6954, fol. 37 v°.
Cap. de Tribus speciebus ethice.

4° *Glossule super versus Egidii*. Gautier, dans sa *Summa*, remarque que l'urine furfuracée indique la première espèce de fièvre hectique; l'urine farineuse (*crimnoides*), la deuxième; l'urine squammeuse, la troisième, et il ajoute: « Théophile dit « le contraire; cette difficulté a été levée dans nos Gloses sur « les vers de Gilles. » Comme le commentaire qui accompagne le poëme de Gilles est attribué, dans l'imprimé, à Gentilis de Foligno, et dans nos manuscrits à Gilbert, on aurait pu avoir la pensée de faire intervenir un troisième nom commençant par la lettre G, et d'attribuer à Gautier ce commentaire; mais la citation faite par Gautier lui-même donne les moyens de résoudre la question. Nous avons vainement cherché dans le commentaire la solution de la difficulté proposée; et dès lors nous pensons qu'il faut, comme nous avons fait, laisser à Gentilis le commentaire sur le poëme de Gilles de Corbeil. Les Gloses de Gautier ne sont mentionnées ni dans les catalogues de manuscrits, ni dans les bibliographies.

Carmina de Urinarum judiciis, Basil., 1529.
Ci-dessus, p. 400.

N. 6954.

5° *Summa Galteri*. La Somme est l'ouvrage le plus considérable de Gautier. Elle commence par ces mots: *Sicut ait Galenus in libro de Interioribus circa curationem egritudinis*, et finit par ceux-ci : *Et est cura spasmi ex inanitione cura febris hectice, et ex eodem regimine curatur spasmus huiusmodi*. Quand, les manuscrits à la main, on étudie les ouvrages médicaux de la période qui nous occupe, il arrive fréquemment de douter s'il faut accorder pleine confiance aux titres, et on est, dans tous les cas, fort heu-

reux de rencontrer des témoignages extrinsèques et décisifs. Nous en avons un de ce genre pour Gautier. François de Piémont cite de ce médecin un sirop pour arrêter le flux de ventre; et cette formule se retrouve dans notre Somme; seulement nous remarquerons, pour l'exactitude, que François de Piémont met, *si fluxus sit sine excoriatione*, et que notre manuscrit porte, *si fluxus sit cum excoriatione;* il y a erreur d'un côté ou de l'autre. Quoi qu'il en soit, la Somme dont il s'agit est bien de Gautier; François de Piémont l'atteste.

Loc. cit., p. 68, col. 1.

Cap. de Cura fluxus ventris.

Cet ouvrage a eu les honneurs de la traduction. Une translation française en existe dans la Bibliothèque royale; l'écriture du manuscrit est du XV[e] siècle, et le français du traducteur paraît être aussi de ce temps, comme on en jugera par les premières lignes : « Cy comence la Somme maistre Gautier de « diuerses maladies qui sont ou corps. Si comme dit Galien « ou liure qui se appelle le liure qui parle des choses qui sont « par le dedens, entour la cure des maladies, le medicin doit « considerer ·III· choses. Premiers, etc. »

N. 7454 2., fonds de Lamare.

Le plan suivi dans la Somme est singulier. Au lieu de décrire les maladies d'après un ordre quelconque (celui des livres de cette époque est d'ordinaire l'exposition des maladies *a capite ad calcem*, avec une section particulière pour les fièvres), Gautier place en tête de ses chapitres l'énoncé des diverses apparences qu'offre l'urine, et indique ensuite les symptômes et le traitement dont chacune de ces apparences est supposée le signe pathognomonique. Pour lui, le liquide excrémentitiel que sécrètent les reins, est un miroir où toute maladie vient se refléter, et il pousse son système jusqu'à introduire dans son cadre les fractures du crâne et les luxations. Sans doute les états pathologiques du corps exercent la plus grande influence sur la composition de l'urine; et ce liquide a fourni jadis et fournit encore aux médecins des indications précieuses. Mais, malgré toutes les ressources que les modernes doivent au microscope et à l'analyse chimique, il serait impossible de remplir le plan que Gautier s'est proposé. A plus forte raison, la tentative était illusoire à une époque où le pathologiste n'avait, pour se guider, que l'apparence de l'urine, les nuages et les dépôts qui s'y forment, sans aucun moyen de pénétrer dans la composition intime soit du liquide, soit des matières qu'il contient.

Les auteurs cités dans la Somme sont Hippocrate, Ga-

lien, Théophile, Avicenne, Hali-abbas, Jean Damascène, Isaac, Rasès, Constantin et Gilles de Corbeil. Aucune de ces citations n'infirme la date approximative que nous avons assignée à Gautier.

Ms. 6954, fol. 5. Ce médecin, dans le chapitre de l'hydropisie, après avoir énuméré les remèdes qu'il juge convenables, ajoute : *Si vero fuerit patiens pauper, bibat omni die urinam suam.* Ailleurs, (Fol. 9 v°, col. 2.) il donne le moyen de distinguer un épileptique d'un démoniaque : « Voulez-vous savoir si un homme qui a des attaques est « épileptique ou démoniaque, faites l'expérience suivante. « Dites ce nom à l'oreille de la personne suspecte: *Sors, démon,* « *les effimologi* (sic) *l'ordonnent.* Si le patient est démoniaque, « il tombe comme mort, et demeure en cet état pendant près « d'une heure entière ; après qu'il se sera relevé, interrogez-le « sur ce que vous voudrez, et il répondra à toutes vos ques- « tions. S'il entend ce nom sans tomber à terre, il est épi- « leptique. » Ces deux exemples, l'un d'une médecine dégoûtante, l'autre d'une médecine superstitieuse, ne sont pas indifférents à relever, comme symptômes des préjugés qui régnaient dans la société; car les médecins, par leur éducation littéraire et par leurs connaissances positives, appartenaient alors, comme ils appartiennent aujourd'hui, à la classe des hommes les plus éclairés.

Fol. 30 v° Un passage de Gautier constate l'existence de chirurgiens de profession. « Pour la pierre, dit-il, appelez un chirurgien « qui connaisse l'anatomie de la vessie, le lieu du col de cet « organe et de la partie charnue. »

Fol. 8, col. 2. Notre auteur propose l'emploi de moyens chirurgicaux dans le traitement de la folie : « La dernière ressource est « dans la chirurgie. On rasera la tête du patient, et on inci- « sera la peau crucialement entre la cellule de l'imagination « et celle de la mémoire; puis, on mettra une ventouse pour « extraire les vapeurs. Autre moyen : On cautérisera le sommet « de la tête avec un fer rouge; on traitera la plaie avec de « l'étoupe trempée dans du suc de porreau ; l'escarre tombée, « on raclera le crâne jusqu'à perforation, puis on appliquera « une ventouse pour faire sortir les vapeurs internes. » De pareils moyens, indiqués pour le cas seul où la folie serait le résultat d'un coup reçu à la tête, paraissent avoir été mis en usage; car Gautier ajoute : « Nous en avons fait usage. »

On aura remarqué que Gautier assigne à la mémoire et à Dictionn. de l'imagination des siéges séparés dans le cerveau. Cette théorie,

alors commune, se trouve énoncée ainsi dans le chapitre *de Frenesi*: « Si, dit-il, l'inflammation est dans la partie antérieure de « la tête, l'imagination est lésée; si dans la partie moyenne, la « raison; si dans la partie postérieure, la mémoire. » Ce sont là des préludes du système célèbre qui a cherché à localiser les facultés dans le cerveau. Les Hippocratiques, au début de la science, avaient, d'une manière générale, il est vrai, mais expresse, assigné à ce viscère les fonctions qui vraiment lui appartiennent. Aristote détourna les esprits du droit chemin, en rapportant au cœur une partie de ce qui est le propre du cerveau. Les physiologistes postérieurs, se débattant entre la vérité et l'erreur, partagèrent le domaine de l'intelligence et des passions entre les organes de la tête, de la poitrine et du ventre, jusqu'au temps de Gall, qui, s'il n'a réussi à établir aucune de ses localisations, a du moins fait entrer le cerveau dans la plénitude de ses attributions, et contribué à jeter les premières bases de la physiologie cérébrale. É. L.

Jean de Garlande, dans Paris sous Philippe le Bel, p. 586.
Fol. 7, col. 1.

ALEBRAND DE FLORENCE,

MÉDECIN.

1257.

L'ouvrage français qui porte le nom de maître Alebrand se trouve dans trois manuscrits. Le premier et le plus ancien est du XIII[e] siècle, autant qu'on en peut juger par l'écriture et le caractère de la langue. C'est un petit in-4° à deux colonnes, dans lequel ce traité occupe 71 feuillets. Nous en transcrirons le début : « Au commencement de che liure si dirons pour coi il fu fais, et là où il fu prins, et quant il fu fais à le requeste le contesse de Prouuenche, ki est mere le roine de France, le roine d'Engletiere, et le roine de Alemaigne, et la contesse d'Angou. Et si le fist maistres Alebrans de Florence en l'an de l'Incarnation Ihesu Christ MCCLVI ans, quant ele dut venir veir ses filles, si com ele fist. Et li fist cest liure, pour che kil ne pooit aler auoec li; car ele ne vaut mie kil aissast les marcheans d'outre les mons kil auoit en cure, et le tenoit plus de lui ke d'un autre. Si li fist faire che liure por porter auoec li et por garder. » Cette comtesse de Pro-

Biblioth. roy. de Paris, mss. fr., n. 7929.

XIII SIÈCLE.

Art de vérifier les dates, t. II, p. 438.

vence est Béatrix de Savoie, femme de Raymond-Bérenger IV, mariée l'an 1220, et morte en 1266. Elle avait pour filles Marguerite, mariée à saint Louis, en 1234; Éléonore, au roi d'Angleterre, en 1236; Sancie, à Richard d'Angleterre, comte de Cornouailles, et Béatrix, à Charles, comte d'Anjou, en 1246. Richard fut élu roi des Romains le 13 janvier 1257, à Francfort; si le livre d'Alebrand fut composé en 1256, et si la fille de Béatrix était déjà reine d'Allemagne, l'auteur a dû le terminer entre la fin de janvier et le milieu de mars 1257, espace de temps qui appartient à l'an 1256, vieux style. Mais on peut penser que le terme n'est pas aussi étroit; le livre ayant été fait dans le courant de 1256, l'auteur du prologue a pu l'écrire dans l'intervalle qui sépare l'élévation de Richard de la mort de Sancie, arrivée en 1261. Nous ne savons, en effet, si le prologue est ou n'est pas de celui qui a écrit le livre; voici le passage qui nous met en suspens: « Et sachent tout cil ki ce liure verront et oiront, kil ne doutent mie de celui qui le fist, ke nus ki viue i sace ke reprendre, se n'est pour les escriuains corrumpus; car il en trait a tiesmoignage les auteurs d'astronomie, de nature et de medecine, de coi li liures parole. » D'une part, c'est juger magnifiquement de soi, si l'on est l'auteur du livre; d'autre part, c'est ne s'attribuer qu'un mérite de compilation, et rejeter les erreurs, s'il y en a, sur les textes corrompus des écrivains consultés, écrivains que l'on suppose du reste, comme toujours à cette époque, incapables de faillir. Ces écrivains sont Hippocrate, Galien, Constantin, Johannitius, Isaac, Aristote, Sérapion, Rasès, Avicenne.

Mss. fr., n. 7454. 2.. fol. 135.

Le second manuscrit, qui paraît être du XVe siècle, et qui est très-incomplet, a un tout autre prologue que voici: « Tuit li acteurs qui onques traicterent de medecine, si dient, et voirs est, que medecine fu trouué principalment pour garder le corps et en santé après (*lisez:* le corps en santé, et en après) pour remouoir les maladies; et pour ce Feldris, qui fu iadis empereres de Rome et puis fu condampnez à Lyon sur le Rosne de pape Innocent en concile general, qui plus desiroit à garder le corps en santé que à conquerre le salut de s'ame, si comme il monstroit par ces (*sic*) euures, fist cest present liure translater de grec en latin et de latin en francois; et le translata maistre Halebandis de Seenne, et fu faicte ceste translation en l'an de l'Incarnation nostre Seigneur Ihesu Christ MCCXXXIIII. » Tout cela est fort sus-

En 1245.

pect. Le manuscrit est trop moderne pour inspirer de la confiance; et, de plus, on suppose difficilement qu'il ait existé en grec un livre où fussent cités les Arabes Johannitius, Isaac et Avicenne, à côté de Constantin, fondateur de l'école de Salerne.

Enfin, le troisième manuscrit, qui paraît encore plus récent que le précédent, n'a point de prologue, et porte seulement pour suscription : « Cy s'en suit le liure nommé le Regime du corps, que fist iadis maistre Alebrandin, medecin du roy de France. » Il commence par ces mots : « Dieu, qui par sa grant puissance tout le monde estably. » C'est aussi le commencement des deux autres manuscrits après le prologue dont nous avons parlé.

Mss. fr., n. 7929. 3. 3.

Nous n'avons sur Alebrand aucun autre renseignement que ceux qui sont fournis par nos manuscrits. On sera sans doute disposé à accorder le plus de créance au plus ancien; toutefois il faut convenir que le livre ne porte aucun caractère qui le fasse reconnaître comme destiné à servir de règle hygiénique à une femme et à une princesse. C'est un traité tout à fait général, divisé en quatre parties : « L'une partie si est pour garder le cors tot ausi le bien sain com le mal sain generaument, si com dist Constantins. Et l'autre puet iestre de garder cascun membre par lui, et por cou ara en ceste oeure II principals parties; car de ces II entendons nous principaument. Et la tierche i sera, ki dira des simples coses qu'il conuient à oume user. La quarte i sera, qui est apelée phisanomie, par coi on connoist l'ome de regarder, s'il est boens ou maluais. »

Ms 7929, fol. 2.

La lecture de ce livre n'offre qu'un médiocre intérêt; c'est, comme il est dit dans le prologue, un extrait de ce qui se trouve dans les traités médicaux du temps, et surtout dans les *Diætæ universales et particulares* d'Isaac. Aussi n'en citerons-nous que deux passages très-courts. L'un est sur l'usage de la canne à sucre, passage qui n'a pu être écrit que pour la Sicile, l'Espagne et la Syrie, contrées où l'on cultivait cette plante : « Canamiel est caus et moistes u premier degré, et si est moult couignable à le nature de l'homme user. Et de se nature fait bien oriner, et espurge les rains et les vessies, et amolit le ventrail, et eclargit le pis et le poumon; mais qui en mangue trop, si enfle le ventrail. Et espurge les voies pour le grant atraxion que li membre en font, et espurge l'estomac pour vomir, qui, après chou con a mangié assez, prent

N. 7929, fol 57 v°.

ewe caude. Et entendés que li cucre con fait de canamiel se tient à cele meisme nature. »

L'autre est un conseil que donne l'auteur de fabriquer, pour administrer en bains, des eaux thermales artificielles. Nous ne savons si dès lors l'industrie s'était appliquée à des productions de ce genre. « Si sont ewes qui ont nature de soufre, et autres qui ont nature d'alun, autres qui sont salées, autres qui sont ameres, autres ki ont nature du salnitre, autres qui ont nature de fer..... et totes ces ewes ki sont teles naturelment, si les puet on faire par artefice, si com de faire boulir soufre en ewe douce, et ensi des autres. »

Ibid., fol. 9.

É. L.

Après 1266.

JEAN BLANCHUS DE MARSEILLE,

JURISCONSULTE.

Un jurisconsulte de Marseille, Jean Blanchus, appelé quelquefois par les modernes Blanc ou Blanqui, ne mérite point l'oubli où on l'a laissé dans nos précédents volumes, et auquel presque tous les historiens du droit l'avaient condamné, peut-être parce qu'ils l'avaient cru, comme M. Dieck, le même que Jean de Blanasque. Né à Marseille vers les dernières années du XII[e] siècle ou les premières du siècle suivant, il fréquenta, pour se perfectionner dans l'étude du droit, l'école de Bologne et celle de Modène. Il paraît que ce fut à Modène qu'il se lia surtout avec un célèbre docteur, Uberti de' Buonaccorsi, qui doit y avoir enseigné de 1230 à 1236. Il cite encore parmi ses maîtres Uberti de Bobbio, mort avant 1245, Homobonus de Crémone, et un certain G. Richard, qui pourrait bien être Richard de Chichester, professeur, vers 1225, à l'université de Bologne. Fut-il promu lui-même au doctorat? Ceux qui le disent, ont-ils trouvé ce titre dans les archives de Marseille? Il est permis d'en douter. Nous le voyons du moins, de retour dans sa patrie, l'éclairer de ses conseils, et se rendre bientôt recommandable par un grand nombre de services privés et publics. Il parle de deux de

Saxe. Zacharie Artaud, Athenæum massiliense; ms. de la biblioth. de Marseille, pag. 209-211.—Ruffi, Hist. de Marseille, liv. XIV, c. 3, n. 18, t. II, p. 372. — Dieck, Literärgeschichte des longobardischen Lehenrechts, p. 5, etc. —Laspeyres, Ueber die Entstehung... der *Libri feudorum*, p. 79, etc.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 9.

J. Blanchus, Summa feudorum, liv. I, c. 7,

ses consultations, l'une pour l'évêque d'Apt, l'autre pour les Templiers et le chapitre de Pignans. La commune de Marseille, en 1240, le députa en cour de Rome, pour quelques intérêts qu'elle avait à défendre contre la ville d'Arles, l'abbaye de Saint-Victor, et les héritiers d'Hugolin de Bologne, qui avait été podestat de Marseille même. Aussi, dans le prologue de sa Somme des Fiefs, joint-il à son nom ce titre: *Advocatus et civis marsiliensis.* Peut-être retourna-t-il dans sa ville natale durant la vie d'Innocent IV, de 1243 à 1254; il cite un rescrit de ce pape concernant l'abbaye de Florac, et il ajoute qu'il l'a vu : *Ut vidi de facto.* Il commença, en 1262, son traité *de Executoribus ultimarum voluntatum*, et l'on est fondé à croire que sa Somme fut composée après 1266, le nom de roi de Sicile y étant donné à Charles d'Anjou; mais elle a dû l'être vers ce temps, l'auteur n'y alléguant point de témoignage qui dépasse la première moitié du siècle. La date de la mort de Jean Blanchus est incertaine. Il laissa un fils, nommé Jean comme lui, qui fut chanoine de la cathédrale de Marseille. L'historien de cette ville ne doute pas que Raymond Blanc, chevalier, qui, d'après les archives municipales, exerçait, en 1317, la charge de viguier, et Guillaume Blanc, premier syndic en 1334, ne descendissent de l'ancien jurisconsulte; ce qui fait dire à cet historien, dans le style de son temps, que la famille de Jean « estoit « qualifiée. »

n. 14; liv. II, c. 1, n. 104; liv. III, c. 1, n. 43; liv. IV, c. 1, n. 39, etc.

Tiraboschi, Biblioteca modenese, t. I, p. 49.

Affò, Scrittori parmigiani, t. I, p. 86.

Sarti, de Clar. archigymn. bonon. profess., t. I, p. 159, 334.

Ruffi, ouv. cité, p. 372.

Summa feudor., l. I, c. 5, n. 14.

Joann. Andr., ad Durant. Specul., tit. de Instrum. editione, § de Executor. ultim. vol., liv. II, éd. de Lyon, 1538, fol. 131 v°.

Summa feudor., liv. II, c. 1, n. 87.

Ruffi, ouv. cité, p. 373.

SES ÉCRITS.

1° Le premier ouvrage de Jean Blanchus, selon l'ordre chronologique, est son traité *de Executoribus ultimarum voluntatum*, sur lequel Jean d'André s'exprime à peu près ainsi dans ses gloses sur le *Speculum* de Guillaume Duranti : « Une des « raisons qui m'engagent à commenter cette partie du Miroir « du droit, c'est que je veux révéler un grand larcin; car « il faut savoir que Jean Blanchus, de la ville de Marseille, a « fait sur ce point un traité, divisé en quatre rubriques, « dont la première est générale et les trois autres particu- « lières, et qui contient cent trente-cinq questions; ouvrage « qui a sans doute précédé celui-ci, puisqu'on voit, dès le « début, qu'il a été commencé en 1262. Or, notre auteur l'a « souvent copié, en réunissant quelquefois dans un seul ar- « ticle plusieurs questions que son devancier avait examinées « avec plus d'étendue. Il me semble donc que c'est vraiment « un trop grand larcin de ne l'avoir nommé nulle part. Peut-

Joann. Andr., l. c.

« être son motif a-t-il été que Jean, dans sa préface, n'a « point dit qu'il voulût être docteur, *se non expressit fore « doctorem.* » Nous apprenons par là que Jean ne professa point, et que, de plus, par une indulgence favorable à la propagation des bons livres et à la commodité des études, on se contentait alors de bien faciles excuses pour le plagiat.

Voy. Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 444.

Le traité original, celui que le glossateur de Guillaume, qui ne date en effet le sien que de l'an 1271, persiste à revendiquer pour Jean dans le cours de ses notes, en répétant, *Johannes, auctor hujus tractatus*, ne paraît pas avoir été jamais imprimé. L'ouvrage qui porte le même titre dans la grande collection que fit publier Grégoire XIII à Venise en 1584, précédé de cette indication vague, *auctore Joanne, jurisconsulto clarissimo,* et commençant ainsi : *Executorum usus in ultimis voluntatibus hodie nusquam non frequentissimus est; olim haud dubie rarior sub ea forma, qua nunc utimur,* n'est qu'un court abrégé, qui ne saurait être de Jean Blanchus; car, outre qu'il est loin de renfermer les cent trenet-cinq questions, on y cite le *Speculum,* Bartole, le Panormitain, Zasius, et d'autres docteurs encore moins anciens. Un plus long traité sous le même titre, compris dans le même volume, a pour auteur Jean-Jacques de' Cani, *a Canibus*, professeur de Padoue, et comte du sacré palais de Latran.

Guill. Durant. Spec. judic., éd. de 1538, liv. II, fol. 108 v°, n. 4.

Tractatus universi juris, t. VIII, fol. 196 v°-198 v°.

Ibid., fol. 185 v°-194 v°.

Panzirol., de Clar. leg. interp., p. 366.

2° Dans l'immense recueil de Venise est imprimé l'ouvrage de Blanchus sur les Fiefs, *Epitome feudorum*, plus souvent nommé *Summa feudorum.* Une première édition, celle de Cologne, 1564, in-8°, a pour titre : *Epitome juris feudalis.* Le manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris, in-folio sur parchemin à deux colonnes, porte cette suscription : *Summa super libro feudorum.* Ce commentaire est en quatre livres, suivis d'un chapitre *de Rubricis capitulorum feudorum*, sur la meilleure manière de renvoyer au texte des livres des Fiefs, et précédés d'un prologue : *Quoniam omne opus in nomine Domini nostri J. C. inchoandum docetur*, etc., *idcirco ego Joannes Blanchus, advocatus et civis marsiliensis, hujus Summulæ compositor, invoco salvatorem Dom. Deum nostrum J. C. et ejus auxilium*, etc. L'ouvrage, composé, ainsi qu'on l'a dit, vers l'an 1266, n'allègue, en effet, que des jurisconsultes déjà connus avant cette date: pour le droit canonique, Vincent d'Espagne, Jean Teutonicus, Goffredus

Ouv. cité, t. X. part. 1, fol. 263-299 v°.

Anc. fonds latin, n. 4678, art. 1, fol. 1-30. — Tom. III du Catal., p. 623.

Texte imprimé : *inchoari debet.*

Laspeyres, ouv. cité, p. 82.

de Trano, Raymond de Pegnafort; pour le droit civil, Pillius, Azo, Roffredus, Ardizon, Accurse.

3° Nous avons vu que Jean avait rédigé, pour des causes importantes, des Conseils ou Mémoires, qui n'ont sans doute pas été conservés.

4° On dit aussi qu'il fut chargé, avec d'autres jurisconsultes, de réunir en un seul corps les lois et les statuts de Marseille.

Dictionn. des hommes illust. de la Provence, t. I, p. 96.

Le principal ouvrage de Blanchus, sa Somme des Fiefs, a été souvent cité et mis à profit par M. Fr. Dieck, dans son Histoire du droit féodal des Lombards jusqu'au XIVe siècle. Un de nos savants confrères, M. Éd. Laboulaye, qui a fait une étude particulière de cette Somme, et dont les avis nous ont été ici fort utiles, veut bien nous communiquer l'appréciation suivante du feudiste marseillais : « Comme traité « scientifique, la Somme de Blanchus a peu de valeur; mais « elle a de l'importance pour l'histoire des *Libri feudorum*, « parce qu'elle prouve la persistance de la récension d'Ar- « dizon, et nous montre comment cette compilation s'est « fondue dans celle que nous possédons aujourd'hui, et que « nous devons à Accurse. M. Laspeyres, dans son traité sur « l'Origine et les plus anciens remaniements des *Libri feu-* « *dorum*, a tiré un heureux parti de la Somme de Jean pour « l'histoire de ces livres. »

Literärgeschichte, etc., Halle, 1828, in-8°, p. 4, 5, 21, 28, 59, 63, 111, 125, etc.

Ueber die Entstehung und älteste Bearbeitung der *Libri feudorum*, Berlin, 1830, in-8°, p. 79-81, 82-86, etc.

Il y a un Jean Blancus ou Blanco, Franciscain espagnol, d'une date incertaine, qu'un ouvrage inédit sur la province monastique où était compris son couvent a fait compter parmi les écrivains de son ordre, et qui n'a certainement aucun rapport avec le citoyen et l'avocat de la commune de Marseille.

V. L. C.

Wadding, Scriptor. ordin. Minor., p. 194. —Jean de Saint-Antoine, Bibl. franciscana, t. II, p. 136. — Sbaraglia, Supplem. ad Script. Min., p. 397, 565.

POËME SATIRIQUE

EN LATIN ET EN ALLEMAND.

1269.

Barthius a publié une pièce de vers moitié latins, moitié allemands. Voici tout ce qu'il dit sur l'origine de cette pièce : *Hodie venit in manus nostras Rhythmus hic, sive alio no-*

Adversaria, lib. xxxiv, cap. 17, col. 1575.

mine censeri velis, latino-germanicus, quem descriptum huc conjeci, ut delectet nonnullos, quibus nihil tale est injucundum. Scriptus autem est in membrana, anno 1269, in carthusia, sive alio cœnobio, prope Argentinam.

Il n'est pas difficile de découvrir le sujet de cette pièce de vers. Elle commence ainsi :

> *Gens sine capite* mag keinen Rath geschaffen.
> *Imperium vacat capite;* so handt kein Hopt die Pfaffen.

C'est-à-dire :

> *Gens sine capite* ne peut se conduire.
> *Imperium vacat capite;* les prêtres n'ont point de chef.

On lit plus loin :

> *Vicarius Dei unicus sit*, und soll auch kein mehr werden.
> *Inauditum est quod modo fit*, jhr sint zwen auff Erden.

C'est-à-dire :

> *Vicarius Dei unicus sit*, il ne doit pas y en avoir davantage;
> *Inauditum est quod modo fit*, vous voilà deux sur la terre.

En l'an 1269, l'empire était disputé entre Richard, deuxième fils de Jean, roi d'Angleterre, et d'Isabelle d'Angoulême, élu solennellement roi des Romains, le 13 janvier 1257, à Francfort, par l'archevêque de Cologne votant en son nom et en celui de l'archevêque de Mayence, et Alphonse, roi de Castille, X^e du nom, élu roi des Romains le jour des Rameaux, en 1257, à Francfort, par l'électeur de Trèves, le roi de Bohême, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg, le duc de Bavière et le comte palatin du Rhin.

Le nombre des vers est de cinquante. L'auteur est anonyme, et rien, dans la pièce, n'indique son nom ou sa qualité; il attaque également les laïques et le clergé, comme on le voit dans ces vers :

> *Dicit avarus laicus*, Muss ich in die Helle?
> *Tunc summus apostolicus*, Wirt auch, myn Gesellen.

C'est-à-dire :

> *Dicit avarus laicus :* Dois-je aller en enfer?
> *Tunc summus apostolicus* (le pape): Tu y seras, mon compagnon.

Après avoir transcrit cette pièce de vers, Barthius ajoute :

Poterant carere acuti et eruditi homines hoc monumento ; mihi tamen causæ sunt, cur editum, et quidem hoc potissimum loco, voluerim. Quas si quis non viderit, voluerit autem scire, ex nobis percontetur ; non erit nostri propositi tum ignarus, aut etiam, ut spero, adversarius. Barthius a publié son recueil en 1624 ; il l'a dédié à l'empereur Ferdinand II ; la guerre de Trente ans était commencée et désolait l'Allemagne. La comparaison des deux époques (1269 et 1624) paraît s'être présentée à son esprit, et, par ces derniers mots, il a voulu sans doute l'indiquer à d'autres. É. L.

ASTROLOGUE

1270.

ANONYME.

Un grand traité astrologique, portant le titre d'Introductoire d'astronomie, est précédé, dans le manuscrit où nous le lisons, d'un court fragment latin du traité de Messahalah sur les Éclipses, et d'une pièce de 394 vers français, qui paraissent servir de préambule au traité en prose. L'intention principale de l'auteur anonyme de ces vers est d'y louer les astrologues et de recommander l'étude de leur art. En voici le début :

Biblioth. roy. de Paris, ancien fonds fr., n. 7485.

Dex qui fist toutes creatures,
Qui ordena que lor natures
Fusent prises del firmament,
De lui et de son movement...
Lors fist il home resonable, etc.

Selon notre poëte, Ionites, quatrième fils de Noë, et le premier astronome du monde, transmit au fameux Nemrod le résultat précieux de ses observations. Thamar, père d'Abraham, cultiva plus tard cette science, dont les principes étaient alors très-bien connus et très-incontestables. Malheureusement on finit par négliger les livres qui en contenaient le précieux dépôt, et d'autres études empêchent encore trop souvent les hommes de se livrer, avec toute l'ardeur nécessaire et tout l'avantage possible, au calcul du mouvement des astres. Il faudrait y consacrer la vie entière; on épuise toutes

les forces de l'intelligence dans les sentiers pénibles de la géométrie, de l'arithmétique, de la grammaire, de la logique et de la musique. Le poëte se félicite du moins d'avoir eu pour maîtres dans ce grand art les trois astrologues les plus renommés de son temps :

Mès des meillors clers, sans dotance,
Qui soient ores connéu,
Avons nous de cest art véu
O l'en povoit mains sens aprendre;
Et bien savoient raison rendre
De mainte question profunde
Et des estoiles et del monde.

Après avoir assez nettement exposé l'importance de ce genre d'études, et déterminé les propriétés attribuées à chaque signe du zodiaque, l'auteur revient à l'éloge de ses maîtres qui, selon lui, avaient bien montré la sûreté de leur doctrine en établissant la nativité ou l'horoscope d'un grand personnage contemporain. Nous allons citer ce passage qui termine la pièce, en avertissant d'abord que cet horoscope, éclairci et interprété après coup, comme toutes les prédictions d'une évidente exactitude, convient parfaitement à Baudouin de Courtenay, cet empereur de Constantinople sur lequel on peut consulter notre notice, d'où nous tirerons la plupart des indications suivantes.

Tom. XIX, p. 219-228.

Baudouin naquit en 1217, pendant la captivité de son père, l'empereur Pierre de Courtenay. Plusieurs fois il vint en Occident, et sans beaucoup de profit, pour réclamer le secours des princes chrétiens. Couronné empereur en 1239, dans l'église de Sainte-Sophie, nous le voyons, en 1267, faire un traité solennel avec Charles d'Anjou, roi de Naples, qui s'engageait à l'aider d'argent et de troupes pour le recouvrement de Constantinople, tombée au pouvoir des Grecs. De son mariage avec Marie de Brienne, fille de Jean de Brienne et de Bérengère de Castille, il avait eu un fils, nommé Philippe, qu'il fut contraint de livrer à des gentilshommes de Venise pour gage des fortes sommes qu'il en avait empruntées. Philippe ne redevint libre qu'en 1269, et son premier soin, en quittant Venise, fut de se rendre auprès du roi de Castille, Alphonse, dit le Sage ou l'Astrologue, des mains duquel il reçut les éperons d'or de la chevalerie. Telle est la suite des événements auxquels notre auteur va faire allusion. Nous avons, dit-il, longuement étudié les influences célestes, et

Cil le nos ont apris
Quï de ceste art orent le pris.
De tel furent trois esléu
Sage de l'art et bien créu...
Quar del plus grant seignor qui vive
Virent en la nativité
Trestout l'estre et la verité
De sa fortune et de sa vie;
Coment iroit sa seignorie,
Et que nul de plus haut lignage
Ne mieus emparlé ne plus sage
Ne troveroit l'en à son tens.
A pou d'avoir, par son grant sens,
En grant ennui et en grant guerre,
En grant estroitesce de terre,
Le maintendroit longement Dex;
Si qu'il ne seroit hons mortex
Qui de lui ne s'esmerveillast.
Quar ensi com s'il s'esveillast
Resordroit-il en ses empires,
Et bien seroit li plus grans sires
Qui en son tens fust nés de fame.
Virent qu'il auroit une dame
Que l'en li donroit à compaigne
Estraite des haus rois d'Espaigne,
Très bele, très chaste et très bonne.
Amdui porteroient corone,
Et en une hore et en un point
Sacré seroient et enoint.
Et auroient assés destresce
Et povreté en lor joesnesce.
Mès par un fil que il auroient,
Rescous de povreté seroient:
Que uns sires moult aideroit
Qui de lor parenté seroit.
Mais aincois, iroit secors querre
Cil sires loing hors de sa terre;
Deux fois iroit et revendroit,
Mès petit secors i prendroit.
Aincois iroit moult à declin,
Mès la dame iroit en la fin.
Il remendroit en la cité
Où il auroit grant povreté
Et grans guerres et grans perils.
Por quoi seroit mis hors li fils
Tendres et de petit eage.
Et feroient moult lonc estage
La dame, ès parties de France,
Et li enfès toute s'enfance
Seroit de marcheans tenus,

Tant que li tens seroit venus
Que cil que je vos dis devant
Feroit à soi venir l'enfant,
Et tant li donroit mars et livres,
Que li enfès seroit delivres,
Et recevroit de cel seignor
De chevalerie l'hennor.
Moult li aideroit bons éurs,
Quar puis seroit preus et séurs.

Ce souvenir prophétique, si l'on peut parler ainsi, a cela de remarquable, qu'il vient en aide au récit des historiens contemporains, et qu'il sert à les compléter. Ainsi l'on n'était pas assuré que le jeune Philippe eût dû le terme de sa captivité à l'or d'Alphonse le Sage. Si les pompeux éloges prodigués à l'éloquence et à la sagesse de Baudouin donnent à penser aussi que ce prince avait, en effet, parmi ses contemporains la réputation d'un homme habile et disert, ils prouvent mieux encore que notre poëte astrologue était attaché à son service; et comme ils n'offrent aucune allusion à des événements postérieurs au séjour du jeune Philippe en Espagne, il faut en conclure qu'ils furent écrits en l'année 1270. Plus tôt, le poëte n'aurait pas su tirer un aussi bon parti de l'horoscope de 1217; plus tard, il aurait ajouté quelques circonstances à la vie du jeune prince et de son père, dont il laisse voir que les espérances commençaient à se ranimer :

Quar ensi com s'il s'esveillast,
Resordroit-il en ses empires.

Mais en dépit des astrologues, la fortune demeura contraire à Baudouin. Il mourut, empereur détrôné, moins de deux ans après la délivrance de son fils : c'est là ce que, pour de bonnes raisons, notre auteur, en 1270, ne pouvait songer à prédire.

Avant de passer à l'examen de l'ouvrage en prose, il ne faut pas négliger d'ajouter qu'à la fin du manuscrit que nous avons sous les yeux, on a transcrit l'horoscope de Baudouin, tel sans doute qu'il fut réellement tiré. On pense bien que, sous cette forme originale, il est moins facile à comprendre pour nous qu'il ne l'était pour notre astrologue en 1270. Il nous aurait été même impossible de deviner, sans les vers qui précèdent, à quel personnage on pouvait le rapporter. Il suffira d'en reproduire les premiers mots : « Ou non de nostre « seignor Jhesu crist, en l'an de l'incarnation mil deux cens

« dix huit, trespassé mil deux cens dix set et parfais, el dis-
« hitiesme an et el vintiesme jour del mois de decenbre, après « la disiesme hore de midi, c'est en la quatriesme hore de le « nuit, fu ascendant le quint degré de la Virge, etc. » La dernière partie de ce témoignage de la science astrologique n'a pas été conservée; mais, tel qu'il est, l'horoscope de Baudouin de Courtenay mérite encore une sorte d'attention, puisque nous pouvons juger par là quelle était la profonde vanité d'une science dont un des chefs-d'œuvre offrait un si misérable résultat.

Nous arrivons au grand traité dont ces vers forment la préface, et que plusieurs leçons distinguent sous le titre d'Introductoire d'astronomie. L'auteur anonyme de ce traité justifie ce que nous avions conjecturé d'après les vers précédents. Il était attaché à Baudouin de Courtenay; c'est pour ce prince qu'il dit avoir fait son livre, à la fin de son premier chapitre, intitulé *Coment art et science fu trovée :* « Donques « nos qui somes occupé des choses mondaines,... nepor- « quant, à le hennor de très haut empereor B., par la grace « de Deu très feel en Jhesu crist, coroné de Deu, gouver- « neor de Romanie, à tous tems acroissant, por cui nos com- « mencons ce livre, ce que nos avons oï et trait des livres des « ancians, par quoi l'en puisse venir à faire parfais jugemens « et certains des fortunes et des oevres que li ordenemens et « li cours des estoiles oevre ca dessous, nos vos espondrons « si briefment cum nos porrons..... Et pri à touz cels qui « cest livre liront que, se il trouvent aucun defaut, que il le « doient pardoner à mon povre sen et à mon rude engin; et « se il i trovent chose qui soit bone et digne de oïr, que il le « dognent à la grace de Deu, de cui touz li bien et tuit li « sen et les bones paroles viennent. »

Ms. 7485, fol. 8 v°.

On voit déjà que l'auteur a fait usage du meilleur de tous les dialectes entre lesquels se partageait alors la langue française; et, comme il est peu probable qu'en 1270 un écrivain mît son livre sous la protection de l'indigence de l'empereur titulaire de Constantinople, s'il n'avait pas été attaché à sa personne, on en conclura que Baudouin, à cette époque, devait encore séjourner en France. Or c'est là ce qui soulevait de grands doutes chez les historiens, aucun d'eux ne paraissant même avoir déterminé précisément en quelle contrée ce malheureux prince termina ses jours.

L'Introductoire est divisé en trois parties, et chacune de

ces parties comprend un nombre égal de chapitres. Avant d'essayer d'en donner une idée succincte, nous transcrirons un fragment de l'Avant-propos : « Por ce que la science de « Astronomie, laquelle entre les set ars liberals est une des « principals, et à cui li plus des autres servent et adminis- « trent, est por ville et por neient tenue de maintes gens qui « ont l'entendement si gros et si pesant des terrianes choses « où il s'aerdent, que il ne poent riens entendre des devines, « ne des cors ne des creatures celestiaus; neis les sensibles « choses et ce que l'en voit as eaus ne poent il apercevoir, si « qu'il ne poent entendre le ordenement des natures que Dex « a fet en ses creatures: m'est pris talens de espondre en ro- « manz aucuns des secrez de Astronomie, si cum li philosophe « et li autour en traiterent ca en arriere, qui estoient delivre des « terriens pensers et tote lor entente metoient en enquerre la « verité de tote philosophie. Et por ce que je aurai assez de- « traeors et envious en ceste oevre, laquele je ne fas mie por les « rudes ne por cels qui ont l'entendement gros, mès por cels « qui, jà soit qu'il ne soient fondé de profonde clergie, il ont « neporquant l'entendement soutil, prigie que ceste oevre ne « soit bailliée commune ne abandonée à touz, mès à cels so- « lement qui ont bon entendement et soutil engin, et voel « premierement comencier des paroles que Ptolomeus met « el prologue de son livre qui est appelez Almageste, qui « ensi commence, etc. »

Fol. 7.

Ces mêmes idées reviennent encore dans la troisième partie: « Por ce que moult de ceaus qui s'estudient ès ars liberals et « voelent conoistre les causes et les commencemens des choses, « i errent maintes fois, por ce que il ne pueent ne ne voelent « metre cure et diligence en la verité enquerre, meesmement « en ceste art de astronomie, laquele lor est meins conneue.... « por ce dient il que ceste arz est vaine et sans verité, et est « de vaines choses et de mencонges.... por ce voel je mostrer « au plus entendablement que je porré, la maniere et la raison « des questions et des demandes, coment eles doivent estre « faites, et coment l'en doit encerchier de la chose demandée, « selon les douze mesons, etc. »

Fol. 62 v°, chap. del Cercle celestial.

Il semble que de ces paroles on peut du moins conclure qu'il se rencontrait, dès le XIII[e] siècle, et même auparavant, des personnages graves et considérables qui se refusaient à croire aux théories astrologiques, et qui les regardaient comme autant de rêveries. Dans ce nombre nous avons vu

qu'on avait droit de compter l'illustre auteur du Miroir historial; et sans doute les nombreux admirateurs et disciples de Vincent de Beauvais se rapprochaient, sur ce point-là du moins, de la doctrine du maître. Si l'on pèse aussi la recommandation que les écrivains d'astrologie font toujours aux adeptes de cacher leurs livres aux profanes, on verra que l'adhésion d'un assez grand nombre d'hommes éclairés commençait à manquer aux tireurs d'horoscopes. L'Église, quand elle n'a pas expressément condamné les recherches de ce genre, les a reléguées dans la classe des études les moins sérieuses. Cependant il était impossible, dans ces temps de croyance vigoureuse et d'une foi presque inébranlable à la Providence, que le système cosmogonique, tel qu'on l'admettait encore, ne laissât point aux idées astrologiques une grande prépondérance dans les opinions générales. Cette infinité de mondes célestes servilement tenus de décrire autour de la terre tant de cercles réguliers; le soleil, fanal unique posé dans le ciel pour éclairer de sa lumière le séjour des hommes, centre du monde; tout ce grand spectacle enfin ne pouvait manquer de fournir à l'imagination des meilleurs esprits l'occasion de suppositions providentielles. Ce que l'antiquité la plus savante et la plus reculée n'avait jamais cessé d'admettre, la civilisation née du christianisme ne pouvait le rejeter, tant que la cosmographie des anciens, base de leurs croyances astrologiques, ne serait pas complétement renouvelée. Il est donc permis de dire que Copernic et Galilée ont donné le coup de la mort aux astrologues en multipliant les soleils, en leur refusant le mouvement qu'ils restituaient à la terre, en confondant cette dernière avec les autres planètes, et en lui faisant partager la destinée d'une multitude d'autres mondes lancés, comme elle, dans les champs de l'infini. La terre n'étant plus le centre de l'univers, les bons esprits durent s'accorder à contester que tous les mouvements célestes se rapportassent à elle, et fussent capables de modifier les infiniment petits événements dont sa surface est le mobile théâtre. Voilà comment les progrès de l'astronomie au XVI[e] siècle furent le signal de la décadence de l'astrologie. Et ne sourions pas de pitié en voyant les anciens chroniqueurs tenir compte de l'apparition de tous les météores; car le grand titre de gloire des temps modernes est d'avoir enfin débarrassé les théories scientifiques de tant de faux systèmes. Les siècles étrangers à toutes les connaissances solides n'ont pas seuls tenu compte des in-

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 500.

fluences astrologiques et cabalistiques; on pourrait même démontrer que le moyen âge n'a pas porté la crédulité superstitieuse plus loin que l'Asie, l'Égypte, Rome, et la Grèce elle-même. C'est là réellement ce qui nous donne le droit de reconnaître les effets de la critique moderne, et les progrès, pour ainsi dire contemporains, de toutes les sciences exactes.

Fol. 7.

Les vieux fondements de l'astrologie sont exposés ainsi d'une manière spécieuse : « Dex li faisieres del monde voult[1] le « ordre descendre en totes choses del très haut, ce est de « lui meismes, à ses sovraines creatures et as sovrains cors; et « des sovrains cors, as choses et as creatures de ca dessouz. « Et, por ce, volt et ordena que sa volenté descendist premierement de lui as cors et as creatures celestiaus, et « d'iluecques as choses ca dessouz; por laquele chose il balla, « par devin conseil, toute la region de la terre à l'arbitre del « ciel, et si cum li peres qui avoit et a pitié de ses creatures, « il balla et commist toutes les terrianes choses et les for- « tunes à la foi et à la porveance des creatures et des cors « celestiaus. Quar li maistres ovriers de toutes choses, « qui avoit en l'oevre del ciel dignement et divinement « laboré, volt que, devant totes les autres choses de ca « desouz, einsi cum il avoit establi le ciel el plus haut leu, « éust privilege et dignité sur totes les choses terrianes. Et por « ce, il li dona le don de tote beauté, et li dona poessance et « vertu, por ce que il devoit estre uns gouvernierres par desoz « lui sor totes les choses souzgietes. »

[1] Ms., *vit*, faute de copiste.

Il serait peut-être difficile de mieux rendre la raison d'une conviction déraisonnable. L'auteur n'est pas moins clair en traçant un peu plus loin l'origine des opinions astrologiques :

Fol. 7 v°.

« Li home, quant il orent acostumé a esgarder le ciel et « les estoiles, et apperceurent primes la force del celestial « movement, et regarderent après la diverseté de l'oirre[1] des « planetes et des estoiles, et virent que les unes se assem- « bloient as autres en divers tems..... et virent les unes « atendre les autres et retorner à eles arrieres, et derechief « dessevrer les unes des autres... et estre en contraire leu « des autres; et virent que par tantes manieres de cours li « roi de lor lumieres a la foie amenuisoient, à la foie lor « rais perissoient del tout en tout quant à lor veue, à la « foie reprenoient derechief lor resplendor; et de ces signes « et de ces movemens virent avenir les unes choses après les

[1] L'*erre*, la course.

« autres, et après se chanjoient li avenement des choses; cum « il eussent regardé ces choses et autres... tant persevererent et « vellerent en la contemplacion des choses, que premierement « virent le soleil et la lune dunt la connoissance fu plus le- « giere, et après les autres planetes qui sunt ordené les uns « souz les autres en une voie et en un sentier establi... et « aperceurent qu'eles estoient maistres et gouverneresses, « par la volenté del creator, de l'artifice et de l'ouvraigne « des terrienes choses. Quar quant li creerres del monde, si « cum il est dessus dit, balla et comist la terre au ciel, et vit « que aucunes parties del ciel estoient loinguegnes des habi- « tans de terre, toute la poissance del ciel... mist et ordena « en un certain sentier, lequel sentier il ordena et mist el mi- « leu environ la terre en obliquant par les deux emisperes...; « si que il servist à l'un costé et à l'autre de la terre, et, par « l'aprochement et l'eslognement des planetes, la diversetez « del tems, et la qualitez des elemens, et les natures des « choses se variassent par certaine loi et par certaine raison « perdurablement. »

Cependant on objectait encore l'inutilité de la contemplation des astres. Si les cieux déterminent les destinées humaines, quel fruit pourra-t-on espérer d'une science qui n'a pas la prétention, ni même l'espérance de prévenir les malheurs, les fautes et les crimes? Les astrologues sentirent donc le besoin d'une réponse à cet argument péremptoire; réponse qui rappelle assez bien, à notre avis, celle que nous font encore les partisans du système du célèbre docteur Gall: « Ensi cum dist Ptolomeus en son Centiloge, li boens astro- « logiens puet moult deveer de ce qui est à avenir à le home, « selonc le cours des estoiles, quant il set sa nature et sa com- « plexion; quar il garnist[1] celui qui le mal doit avoir et souf- « frir, si qu'il le sueffre plus legierement... Dunt, quant li « sages astrologiens se doute qu'il ne viegne mal à aucun, « il torne tant cum il peut sa complexion au contraire de la « nature dont li mals li doit avenir, si que il ne li puet si « grever cum si il li venoit despourveuement. Quar quant « aucuns enfans naist dunt nos resgardons la nativité,.. et nos « veons que aucune enfermetez li doit avenir de la nature « *Martis,* qui est chaus et sès; nos li tornerons sa complexion « à froidure par diete de froides choses; si que l'enfermetez, « quant ele li vendra, tornera à atemprance. »

Fol. 8, c. 1, Coment art et science fu trovée.

[1] Met en garde.

L'auteur entre en matière par un résumé clair et métho-

XIII SIÈCLE.

dique de l'ancien système d'astronomie. Les quarante premiers chapitres de la première partie sont employés à la description des cercles de la sphère et des signes du zodiaque. L'astrologie se fait jour au chapitre XLI. C'est à partir de là que vous apprendrez que le Bélier, le Lion et le Sagittaire ayant une affinité particulière avec l'élément du feu, « ont seignorie et aministrent à toutes choses de na- « ture de feu, » c'est-à-dire, aux métaux, aux montagnes et aux hommes élevés en puissance, en richesse, en force. Le Taureau, la Vierge et le Capricorne sont de la nature de la terre, et, par conséquent, répandent leur influence sur l'agriculture et sur les plaines; les Gémeaux, la Balance et le Verseau se rapportent à la nature de l'eau : les trois premiers règlent donc les vents, les édifices, les sables, les vaisseaux; les trois autres ont la seigneurie de la mer, des poissons, des bains, des marais et de tous les endroits humides. Ainsi des autres signes. Ce premier livre a quatre-vingt-quatre chapitres.

Fol. 17.

Le second livre traite particulièrement des planètes. Après avoir déterminé la grandeur de chacune des sept planètes, leur distance de la terre, leurs différentes révolutions; après avoir même assez rigoureusement expliqué les éclipses de lune et de soleil, en déclarant cependant que les éclipses ne sont pas toujours le résultat naturel et régulier de l'interposition de la terre, et que, dans ce cas-là, elles sont le présage de grands événements et d'imminentes catastrophes, l'astrologue assigne à chaque planète et à ses différentes conjonctions une attribution distincte, qui devait être la base des observations, des jugements, des *regards* et des horoscopes. On nous pardonnera de ne pas le suivre dans ces étranges calculs, et de nous contenter de citer sa description plus scientifique, quoique incomplète, de l'astrolabe : « L'as- « tralabe est faiz en tele maniere, que il a une reonde roele « de cuevre ou de laton bien plene et bien polie. En cele « roele sont segnié li signe et li degré des signes. El mileu est « assise une verge de cel metal meismes qui torne environ, si « cum l'en velt : et cele verge apelent li Arabich Alfakabiit[1]. « Et cele verge a deux pignons ès deux chiés, où il a deux « pertuis petites; et regarde l'en en tele maniere que la veue « va par ces deux petiz pertuis droit à l'estoile qui naist ou « au soloil; et garde l'en en quele partie et en quel degré « ce est en le astralabe; et là fait l'en point, et dunques de-

Fol. 27, chap. 5.

[1] Plus correctement : *Alidade*.

« part l'en l'ilueques, et torne l'en la verge, jusques à tant « que l'estoile commencera toute à apparoir; et met l'en en « cele part la verge en tele maniere, que la veue de l'oil voise « droit par andeux les pertuis à cele meisme estoile. Et re- « fait l'en ilueques un point là endroit où le verge siet sour le « astralabe. Et autressi come la reondesce del astralabe sera « à l'espace qui siet entre ces deux poins, en autele quantité « sera toute la rondesce de la terre à l'espace qui est entre « ces deux leus qui sunt segnié en le astralabe. »

La troisième et dernière partie de l'Introductoire offre le résumé de toutes les doctrines astrologiques renfermées dans les deux précédentes. Les témoignages des maîtres, tels que Hermès, Ptolémée, Messahalah, le juif Alkindi, y sont de nouveau réunis et recommandés; et l'ouvrage se termine par des règles sur la manière de recevoir les demandes des solliciteurs, de les résumer, de leur conserver leur caractère, et de les débarrasser de tout ce qui pourrait ôter aux horoscopes leur infaillibilité. P. P.

PHILIPPE DE NAVARRE, JEAN D'IBELIN, GEOFFROI LE TORT, JACQUES D'IBELIN, ET RÉDACTEURS ANONYMES DES *Assises de Jérusalem*.

VERS 1270.

(*Addition au t.* VIII, *p.* 612-616, *et au t.* XIII, *p.* 94-96.)

LORSQUE nos savants prédécesseurs, en 1747, publiaient le volume où ils se sont occupés du recueil important connu sous le nom d'*Assises de Jérusalem*, ce recueil n'était complet, ni dans l'édition, d'ailleurs très-fautive, qu'en avait donnée La Thaumassière en 1690, ni dans les manuscrits que possédaient les bibliothèques de France. Il ne comprenait que l'Assise de la *haute cour* ou des nobles; l'Assise de la *cour basse* ou des bourgeois y manquait presque en entier. On savait cependant, par un livre publié à Venise en 1535, et réimprimé en 1785 dans la collection du P. Canciani, que

Hist. litt. de la Fr., t. VIII, p. 612-616, art. sur Godefroi de Bouillon.

M. Pardessus, Coll. des lois marit., t. I, c. VII, p.

269. — M. Beugnot, Assises de Jérusalem, t. I, Introd., p. LXXII-LXXV.

Barbar. leges antiquæ, t. II, p. 479-565; t. V, p. 107-309.

les Vénitiens, devenus maîtres de l'île de Chypre, y avaient trouvé en vigueur les Assises de Jérusalem; qu'en 1531, une commission composée de trois membres pris dans les trois ordres, avait été chargée d'examiner diverses copies manuscrites du texte français de ce code. Un savant qu'elle s'adjoignit, Florio Bustron, notaire et historien de l'île de Chypre, donna tous ses soins à ce travail. La copie qui présentait le texte le plus exact ou le moins défectueux, fut traduite en langue italienne, et considérée dès lors comme officielle ou authentique par les tribunaux. Il y a lieu de s'étonner que, jusqu'au règne de Louis XVI, les jurisconsultes et les érudits français n'aient jamais cité cette traduction, ni paru se douter qu'elle contînt, outre l'Assise de la haute cour, l'Assise des bourgeois. Elle était déposée à Venise, pour les besoins du gouvernement, dans les archives du célèbre conseil des Dix; et ce fut en 1789 seulement que le roi de France ayant chargé le chevalier Hennin d'exprimer à la république de Venise le désir d'en faire tirer une copie, le sénat ordonna que la transcription fût exécutée aux frais de la république, sous la surveillance du procurateur de Saint-Marc, et par les soins de Morelli.

Canciani, t. V, p. 110, 111. — Mem. de l'Acad. des Inscriptions, nouvelle série, t. X, p. 739. — M. Pardessus, Rapport à l'Acad. sur les Ass. de Jer., le 16 février 1838, p. 5, note 1.

Cette copie, qui remplit deux volumes, comme le manuscrit vénitien, et qui reproduit la forme des caractères, l'ordre des pages, et même le nombre des lignes de l'original, fut déposée à la Bibliothèque royale de Paris. Elle disparut pendant la révolution de 1792; et, sous le règne de Charles X, le ministère français ayant conçu le projet de faire publier une édition complète des Assises de Jérusalem, obtint du gouvernement autrichien, en 1828, l'envoi à Paris du manuscrit de Venise qui se trouvait à la Bibliothèque impériale de Vienne, où il a été réintégré, après que notre confrère M. B. Guérard en a eu pris une copie très-fidèle. Ce pénible travail était à peine achevé, que la copie donnée en présent à Louis XVI par la république de Venise, fut retrouvée à Paris, et achetée par la Bibliothèque royale, où elle se conserve aujourd'hui.

Supplém. fr., n° 1540 ter.

Bientôt un autre de nos confrères, M. le comte Beugnot, reçut de l'Académie des Inscriptions la mission de publier, surtout d'après la copie de M. Guérard, une nouvelle édition des Assises de Jérusalem. Cette édition forme le premier et le second volume des Lois dans le recueil des Historiens des croisades. Le premier volume a paru en 1841; le second, en 1843. Outre les deux copies que nous possédons du manuscrit de Venise, l'éditeur a eu, pour cette importante pu-

blication, le secours de quatre manuscrits de la Bibliothèque royale, dont deux se trouvaient autrefois à l'abbaye de Saint-Germain, où ils étaient restés ignorés. Ils se rapprochent beaucoup du manuscrit de Venise; mais dans l'un l'Assise des bourgeois manque tout entière; l'autre, qui anciennement avait appartenu au chancelier Seguier, n'en contient que 78 chapitres. Toutefois ces chapitres ont le mérite d'avoir été copiés sur une rédaction de l'Assise des bourgeois aussi ancienne et aussi correcte que celle de l'Assise de la haute cour. Les deux autres manuscrits de la Bibliothèque royale sont moins importants, et ne donnent absolument rien de l'Assise de la basse cour ou des bourgeois : l'un est l'exemplaire de la bibliothèque de Baluze, qui a servi pour la publication de La Thaumassière, et dont la Bibliothèque royale possède une copie ; le second est l'exemplaire de Dupuy. Tous deux ils paraissent être des copies d'un manuscrit du Vatican, qui, à en juger par celle qui appartenait à Dupuy, fourmille de fautes, et offre des lacunes considérables dans la seconde moitié du texte. Une autre copie, qui se trouve à la bibliothèque de Sainte-Geneviève et dont l'écriture est du XVIe siècle, semble avoir la même origine. Enfin, l'éditeur a tiré parti d'un manuscrit des *Assises des bourgeois* de la bibliothèque de Munich, dont l'écriture italienne remonte au XIVe siècle. L'Académie des Inscriptions ayant obtenu, par l'intermédiaire de M. le ministre des affaires étrangères, la communication de ce manuscrit, en a fait prendre une copie. Les Assises de la haute cour y sont incomplètes, car on n'y trouve que cinquante-deux chapitres du *Livre au roi.*

N. 426 b, et 430.

N. 426 b.

N. 430.

Fonds franç., n. $\frac{7348}{3}$, in-fol.

Fonds franç., n. $\frac{7341}{3}$.

Anc. fonds, n. 652, in-4°.

N. 1100.

Beugnot, Introd., p. LXXXV.

Il ne nous reste plus, pour compléter ces diverses indications, qu'à mentionner deux traductions manuscrites, en grec vulgaire, des *Assises de la cour basse :* l'une, conservée à la Bibliothèque royale de Paris, a été écrite au XVe siècle par un copiste malhabile; l'autre est celle que M. Minoïde Mynas, envoyé en Grèce par le gouvernement français avec une mission littéraire, a rapportée du couvent du mont Athos, en 1843. Ce manuscrit porte la date du 11 février 1512. Celui qu'a décrit M. Zachariæ, en 1839, dans l'*Appendix* de sa *Delineatio juris græco-romani,* n'est peut-être pas un manuscrit différent. Cette traduction paraît avoir été faite, au XIIIe siècle, pour l'usage soit de la Morée, soit de l'empire de Constantinople, où les empereurs latins avaient introduit ces lois.

N. 1390, petit in-8°.

M. Beugnot, ouvr. cité, t. II, Intr., p. LXIX.— Rapport de M. Giraud; voy. le journal l'Institut, n° 87, mars 1843.

L'édition de M. Beugnot comprend, dans le tome I[er], tout ce
Tom. I, p. 1-132. qui a rapport aux Assises de la haute cour, savoir : 1° *Le livre*
P. 435-450. *de Jean d'Ibelin*, en 273 chapitres; 2° *le Livre de Geoffroi le*
Tort, en 32 chapitres, suivis de 19 chapitres d'après le ma-
P. 451-468. nuscrit de Saint-Germain des Prés, n. 430; 3° *le Livre de Jac-*
P. 469-571. *ques d'Ibelin*, en 69 chapitres; 4° *le Livre de Philippe de Na-*
P. 573-600. *varre*, en 94 chapitres; 5° *la Clef des Assises de la haute cour*
du royaume de Jérusalem et de Chypre, en 290 chapitres ou pa-
P. 611-644. ragraphes; 6° *le Livre au roi*, en 52 chapitres. Dans le tome II[e]
Tom. II, p. 1-226. se trouvent : 1° *le Livre des Assises de la cour des bourgeois* ou
P. 227-352. *de la basse cour*, en 304 chapitres; 2° *Abrégé du livre des As-*
sises de la cour des bourgeois, d'après le manuscrit de Ve-
nise; deux parties, contenant, l'une 72, l'autre 40 chapitres;
P. 353-379. 3° *Bans et ordonnances des rois de Chypre*, années 1286-
P. 381-389. 1362, tirés du manuscrit de Munich; 33 chapitres; 4° 29 *for-*
mules de chancellerie, tirées du manuscrit de Venise. Un
P. 393-422. Appendice contient 1° des documents relatifs à la successibi-
lité au trône et à la régence, déjà publiés par La Thaumas-
sière, à l'exception de la deuxième pièce qui était restée in-
P. 423-434. édite, et que M. Beugnot a tirée du manuscrit de Venise; 2° des
documents sur le service militaire, fournis par les mêmes ma-
P. 435-474. nuscrits; 3° *les Lignages d'outre-mer*, publiés d'après les ma-
nuscrits de Venise, de Saint-Germain des Prés et du Vatican;
P. 475-537. 4° 52 chartes inédites, de 1103 à 1240, tirées d'un manuscrit
de la Bibliothèque royale, contenant l'extrait que Duchesne
avait fait du cartulaire du Saint-Sepulcre, qui, après avoir
successivement appartenu au président Petau et à la reine Chris-
P. 539-560. tine, est maintenant déposé au Vatican; 5° Glossaire des seuls
Voy. t. II, Introd., pag. LXX-LXXIII. mots français qui n'étaient pas admis en France au XIII[e] siè-
cle, ou qui n'y avaient pas la même signification qu'en Syrie ou
en Chypre. Chaque volume est accompagné d'une savante intro-
duction, et se termine par une table alphabétique des matières.

Cette édition, la seule complète jusqu'à ce jour, avait été précédée de deux autres, qui ne contiennent encore qu'une partie des Assises et qui semblent devoir rester inachevées.
1 vol. in-4°, en 2 fascicules. L'une a été publiée à Stuttgard, en 1839, par M. E. H. Kausler, d'après le manuscrit de Munich dont nous avons parlé; elle est intitulée : *Les Liures des Assises et des usages dou reaume de Jerusalem; sive Leges et instituta regni Hierosolymitani, primum integra ex genuinis deprompta codicibus mss., adjecta lectionum varietate, cum glossario et indicibus.* Ce recueil commence par *les Assises de la baisse court.*

Outre le texte du manuscrit de Munich, qui contient 297 chapitres, l'éditeur allemand donne au-dessous, dans la même page, le texte français du manuscrit de Venise, qui n'en a que 267. Cette disposition a l'avantage de présenter simultanément, et d'une manière distincte, deux textes qui sont confondus dans l'édition de M. Beugnot. Après l'Assise de la *baisse court* ou des bourgeois, M. Kausler reproduit, numérotés comme ils le sont dans le manuscrit de Munich, 52 chapitres relatifs aux Assises de la haute cour, qui forment ce que l'académicien français appelle le *Livre au roi*, titre suggéré par les derniers mots du chapitre 297 de l'Assise des bourgeois. Un 350[e] chapitre, tiré du même manuscrit, est intitulé, *de la Bataille por murtre*. M. Beugnot l'a placé à la suite du 25[e] chapitre de la 2[e] partie de l'Abrége des Assises des bourgeois. Enfin, les chapitres 351-386 comprennent *les Ordenemens de la court dou vesconte*, également d'après le manuscrit de Munich. Dans l'édition française, on trouve ces documents sous le titre de *Bans et ordonnances des rois de Chypre*, et ils y sont accompagnés de quelques actes du même genre, tirés de l'édition de La Thaumassière, mais classés selon leur ordre chronologique.

Ouvr. cité, t. II, p. 327.

Tom. II, pag. 353-379.

Quelques mois avant le premier cahier de l'édition de M. Kausler, avaient paru, à Rennes, les premières feuilles d'une édition in-8° des Assises, qui, sous le titre suivant, en promettait la collection complète : *Assises du royaume de Jérusalem (textes français et italien) conférées entre elles, ainsi qu'avec les lois des Francs, les Capitulaires, les Établissements de saint Louis et le droit romain, suivies d'un précis historique et d'un glossaire ; publiées sur un manuscrit tiré de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise, par M. Victor Foucher, avocat général du roi...* Il n'a paru, de cette édition, que la première et la seconde partie du tome I[er]. L'une, datée de 1839, contient les *Assises des bourgeois ;* l'autre, imprimée en 1841, renferme *le Pledeant, le Livre de playdoier, les Regles de la bataille pour meurtre devant la basse cour, les Ordenemens de la court dou vesconte de Nicosie.*

La distinction de la haute cour et de la cour des bourgeois, qui forme la division naturelle du recueil des Assises de Jérusalem, est nettement indiquée en ces termes par M. Beugnot : « Godefroi de Bouillon.... établit à Jérusalem une haute cour qui devait être présidée par le roi, ou, en

Tom. I, Introd., p. XVI.

son absence, par un des grands officiers de la couronne, et dans laquelle avaient le droit de siéger tous les vassaux liges du royaume. Les gentilshommes étaient justiciables, pour leurs personnes et pour leurs fiefs, de ce tribunal, qui devint le conseil politique du souverain, et étendit sa juridiction sur tout ce qui avait rapport à l'administration politique et civile du royaume, à la paix, à la guerre, à l'exercice et à la transmission régulière du pouvoir souverain.... Au-dessous de la haute cour, mais sans aucune relation directe avec elle, Godefroi plaça la cour des bourgeois, juridiction municipale que présidait le vicomte de Jérusalem, et dans laquelle étaient appelés à siéger tous les jurés de la bourgeoisie de cette ville. »

Voy. Assis. de Jérusalem, Livre de Jean d'Ibelin, ch. 2 et ch. 4; Introd., t. II, p. VII-XI.

M. P. Paris, Journ. des Savants, année 1841, p. 291-304.

Assises de Jérusalem, t. II, Introd., p. XI-XVI.

Ibid., t. I, p. XVIII-XX, et *passim*.

Cette dernière institution semble cependant n'avoir été complétée que par les successeurs de Godefroi. Récemment on l'a même considérée comme une innovation dont il ne faut pas faire honneur à ce prince; on l'a jugée incompatible avec les nécessités du temps, avec les idées et les préventions de tous les barons venus, comme Godefroi, de France, d'Allemagne ou d'Italie. M. Beugnot persiste à penser que les Assises de la cour basse furent établies en principe par Godefroi pour les hommes libres non nobles, et que, plus tard, elles ont été étendues et complétées, peut-être par Amaury Ier, lorsque ces hommes libres étaient devenus des bourgeois.

Selon une judicieuse remarque, due au même éditeur, le recueil des Assises de Jérusalem, non-seulement reproduit les institutions de l'Europe féodale au XIe siècle, mais il les ravive, pour ainsi dire, et leur rend la vigueur que, déjà à cette époque, elles avaient perdue en Occident. Ainsi, le service militaire, dont la durée avait été restreinte dans les États européens, est ici exigé des vassaux avec la plus grande rigueur; il est de tous les jours, de tous les instants; et, en effet, dans ce pays à peine conquis, toujours menacé, les croisés ne pouvaient se maintenir que les armes à la main.

Ibid., p. XIX et XX.

« On a pu dire avec vraisemblance, ajoute l'éditeur, que les vieilles Assises de Jérusalem offraient l'image la plus pure et la plus brillante des mœurs et des lois de l'Europe féodale au XIe siècle; mais cette opinion n'est juste que si on l'applique à une époque plus ancienne, lorsque le régime féodal n'avait encore subi aucune altération. »

Ibid., p. XIV.

« La rédaction des lois civiles et criminelles du royaume de Jérusalem, dit encore M. Beugnot, fut entreprise immédiatement après que le gouvernement eut été constitué, et

fut exécutée, il est juste de le reconnaître, avec une prudence et une habileté que l'esprit général du XIe siècle et la position dans laquelle les croisés se trouvaient placés ne permettaient pas d'espérer...... Godefroi, par le conseil du patriarche de Jérusalem, des princes, des barons et des chefs de l'armée, chargea quelques hommes instruits et expérimentés d'interroger des croisés de divers pays de l'Europe sur les usages et les coutumes de leurs pays. Ces commissaires se livrèrent à une enquête approfondie, et consignèrent le résultat de leurs recherches dans un livre qu'ils remirent au roi. Godefroi présenta ce projet de code au patriarche et aux chefs de l'armée, et, d'après leur avis, « concuilli de ciaus escris ce que bon li sembla, et en fit as- « sises et usages que l'on deust tenir et maintenir et user ou « roiaume de Jerusalem. » Ces lois, comme a soin de le remarquer le jurisconsulte auquel nous empruntons ces détails, n'étaient pas destinées aux seuls habitants regnicoles, mais aussi « à totes autres manieres de genz alanz et ve- « nans. »

Voy. le livre de Jean d'Ibelin, ch. 1, p. 22.

Les deux codes ou chartes, Assises de la haute cour, Assises des bourgeois, « reçurent la dénomination de *Lettres du Sepulcre,* parce qu'ils furent enfermés dans un coffre et placés dans le trésor de l'église du Saint-Sépulcre, le lieu le plus vénéré de la ville de Jérusalem. Ce coffre ne pouvait être ouvert, soit pour consulter, soit pour modifier les livres précieux qu'il contenait, qu'en présence de neuf personnes, qui étaient : le roi ou un des grands officiers de la couronne, deux hommes liges du roi, le patriarche ou le prieur du Saint-Sépulcre, deux chanoines, le vicomte de Jérusalem et deux jurés de la cour des bourgeois.... Il serait naturel de penser qu'un code de lois, dont la rédaction avait été accompagnée de tant de solennité, qui, ensuite, fut déposé en un lieu sacré, d'où il ne pouvait être tiré qu'avec des formalités nombreuses et gênantes, dût rester en vigueur, pendant un long espace de temps, sans subir aucune modification ni aucune révision. Cependant l'histoire montre que le législateur des croisés ne cessa pas d'avoir l'œil ouvert sur son ouvrage, afin de le tenir toujours en harmonie parfaite avec les changements qui arrivaient dans les idées, dans les mœurs et dans les intérêts de la société féodale en Orient comme en Occident.... Les deux princes qui paraissent avoir eu le plus de part aux améliorations que les lois primitives

Assises, etc., t. I, p. XIV et XV.

Ibid., p. XX.

Voy. le Livre de Philippe de Navarre, chap. 71, p. 542, et le Livre de Jean d'Ibelin, ch. 3, p. 24.

Assises, etc., t. I, Introd., p. XXII.

XIII SIÈCLE.

du royaume de Jérusalem éprouvèrent, sont Baudouin I[er] (1100-1118) et Amaury I[er] (1162-1173). » Le premier est auteur de la loi célèbre désignée sous le titre d'*Assise du coup apparent*. Cette loi qui, après une enquête ordonnée par le roi sur les blessures ou coups apparents du plaignant, prononçait une amende contre celui qui les avait portés, « avait pour but de mettre un terme aux violences que la rudesse des mœurs des croisés et leur mépris de toute autorité rendaient si fréquentes en Orient.... » Le même prince publia une loi sur le service militaire, et une autre sur la confiscation des fiefs. Amaury I[er], dans une Assise qui porte son nom, décida que : « tous les vassaux du royaume de Jérusalem, quel que fût leur rang, feraient l'hommage lige au roi et seraient pairs les uns des autres; en telle sorte que si un arrière-vassal se trouvait lésé dans ses droits par son seigneur, il pourrait en appeler directement au roi et à tous les seigneurs du royaume. Les habitants des villes et des châteaux qui appartenaient aux seigneurs devaient prêter serment de fidélité entre les mains du roi.... L'histoire mentionne aussi une Assise rendue par Amaury, à Belfeis, lors de son expédition d'Égypte, relative à la durée du service militaire.... Enfin, une loi de Baudouin II (1118-1131) déterminait les cas dans lesquels le roi pouvait dépouiller un seigneur de son fief.... Nous ne connaissons pas les auteurs des autres lois qui furent rendues après la promulgation des anciennes Assises. »

Livre de Jean d'Ibelin, chap. 113, 114, pag. 185 et 186.

M. Beugnot, *ubi supra*, pag. XXII.

Ibid.

Voy. le Livre de Jean d'Ibelin, chap. 195, p. 314.

Florio Bustron, Historia, overo Commentarii de Cipro, mss. de la Bibl. roy., anc. fonds, n. 10493, fol. 167.

Livre au roi, c. 16, p. 616-617.

La prise de Jérusalem par Saladin, le 2 octobre 1187, entraîna la destruction de l'ancien recueil des Assises de ce royaume. « Tout ce fu perdu, dit Philippe de Navarre, quant « Saladin prist Jerusalem, ne onques puis n'i ot escrite as- « sise ne us ne costume. » Jean d'Ibelin dit la même chose : « Et après la terre perdue, fu tot perdu. » Ce ne sont donc pas les textes des anciennes Assises qui furent, comme on l'a prétendu, transportés en Chypre par Gui de Lusignan, à Constantinople par Baudouin I[er], en Morée par Geoffroi de Villehardouin, mais seulement les principes de la jurisprudence autrefois en vigueur à Jérusalem; jurisprudence qui avait pour base la coutume déterminée par la tradition orale, souvent même la libre opinion des juges, et qui bien plus que la loi même, peu connue ou difficilement consultée, dictait les arrêts de la haute cour et des autres cours seigneuriales du royaume.

Chap. 47, p. 102.

Ch. 273, p. 429

Rannusio, de Bello constantinopolitano, t. III, p. 142. — Chron. de Morée, éd. Buchon, t. II, p. 64.

M. Beugnot, Assis. de Jérusalem, t. I, Introduct., p. XXVI-XXIX.

Lorsque la haute et la basse cour du royaume de Jérusalem eurent été transportées dans la ville d'Acre, devenue le siége du gouvernement, on ne songea pas à faire rédiger le code des Assises, qui venait d'être perdu. Les seigneurs d'outre-mer, qui siégeaient dans les tribunaux, aimaient mieux juger souverainement d'après leurs lumières, leurs opinions et la coutume, que d'être astreints à suivre le texte d'une loi. Il en résulta qu'ils devinrent essentiellement jurisconsultes, et qu'ils se livrèrent à l'étude et à la pratique des lois comme des légistes de profession. Ibid., p. xxx.

Cependant, en Occident, divers auteurs avaient mis par écrit les coutumes féodales de certains pays, ou composé des traités sur la jurisprudence que comportaient l'étude et l'application de cette législation nouvelle. De là ces compilations connues sous le nom de *Consuetudines feudorum; Vetus auctor de beneficiis;* le traité sur les lois et coutumes d'Angleterre, par Glanville, grand justicier sous Henri II; l'ancienne coutume de Normandie; et, avant tout, le code de lois promulgué par le roi Henri I[er], surnommé Beauclerc à cause de son érudition. « Ainsi, dès le XII[e] siècle, remarque M. Beugnot, l'Europe produisit des écrivains qui non-seulement donnèrent une forme certaine aux principes de la féodalité, mais qui commencèrent sur ces principes un travail scientifique que les siècles suivants n'eurent plus qu'à étendre. » Ib. p. xxxiii-xxxiv. Ib., p. xxxvi.

L'exemple de ces travaux dut naturellement avoir quelque influence sur les jurisconsultes de Syrie et de Chypre, que les croisades mettaient sans cesse en rapport avec l'Occident. « Il paraît que, vers le commencement du XIII[e] siècle, quand la haute cour du royaume de Jérusalem siégeait depuis quelque temps dans la ville d'Acre, et peu après l'établissement de celle de Chypre, on composa un recueil des arrêts rendus par ces deux cours, et qu'on y joignit les consultations qu'elles s'étaient adressées l'une à l'autre sur des questions de droit obscures et embarrassantes. Ce précieux recueil existait encore au milieu du XVI[e] siècle. » Il est mentionné par les commissaires que le gouvernement vénitien avait chargés, en 1531, de traduire en italien les ouvrages de jurisprudence qui avaient cours en Chypre. Ib., p. xxxvi. Canciani, Barbar. leg. ant., t. V, p. 131.

PHILIPPE DE NAVARRE, MORT VERS 1270.

TELLES étaient les bases du droit d'outre-mer; pour doter la science de véritables ouvrages de jurisprudence, il ne restait plus qu'à mettre en œuvre ces matériaux authentiques. C'est M. Beugnot, Assis. de Jérusa-

XIII SIÈCLE.

lem, t. I, Introduct, p. XXXVII.

ce qu'entreprit, vers le milieu du XIII[e] siècle, un homme mûri par l'étude et la pratique, et destiné à donner ainsi le signal d'une réforme complète de la législation d'Orient : cet homme était PHILIPPE DE NAVARRE, qui, élevé en France, sa patrie, servit à propager en Orient l'exemple qu'avait donné l'Occident, d'une féodalité positive. Avant lui, Gérard de Montréal peut-être, et bien certainement quelques autres avaient tenté une entreprise analogue. Mais, le premier, il composa un ouvrage durable; et cet ouvrage servit de base au Livre de Jean d'Ibelin, qui devint la loi écrite du royaume de Chypre. Philippe de Navarre ne mentionne aucun recueil de ce genre antérieur au sien, et Jean d'Ibelin ne paraît s'être aidé que du travail de son prédécesseur.

Voy. ci-après, p. 458.

Faute de documents, la notice sur Philippe de Navarre est restée très-incomplète dans nos précédents volumes. La part importante que prit cet habile jurisconsulte à la rédaction des Assises, nous engage à placer ici les détails qu'il nous a été possible de recueillir sur son compte. Toutefois les premières années de sa vie sont encore peu connues. Loredano et Jauna ne parlent de lui que lorsque déjà il était à la fois un vaillant guerrier et un homme d'État consommé. Lévesque de La Ravalière mentionne ses ouvrages sans montrer qu'il eût aucun renseignement sur l'auteur. Philippe de Navarre, né vers la fin du XII[e] siècle, probablement dans la province dont il a conservé le nom, était jeune encore, lorsqu'en 1218 on le voit, pendant le premier siége de Damiette, faire la lecture au seigneur Pierre Chape, dont il était écuyer. Il passa ensuite au service du roi de Chypre Henri I[er]; et à l'époque de la guerre que l'empereur Frédéric II fit à Jean d'Ibelin, bail de ce jeune prince, il était un des seigneurs les plus considérés et les plus puissants de la cour de Chypre. Dévoué à la maison d'Ibelin, il fut blessé au siége de Buffavento, entrepris pour la cause de ce seigneur. Cependant il s'opposa de tout son pouvoir, mais sans succès, à la résolution que prit Jean d'abandonner l'île pour défendre sa ville de Baruth, assiégée par les Allemands : cette démarche lui semblait compromettre les intérêts du roi. Dans le cours de cette guerre, qui fut reportée de Syrie en Chypre, et terminée seulement en 1233 par la paix de Cérines, Philippe ne cessa de donner des preuves de son courage et de sa prudence. Pendant la paix, ne pouvant plus défendre de son épée les saints lieux et son souverain, il se livra, avec une ardeur qui était particulière aux

Hist. litt. de la Fr., t. XIII, p. 94-96.

Istor. de' re Lusignani, libr. II, p. 61-81. — Hist. génér. des roy. de Chypre, de Jérusalem, etc., t. I, p. 555-753.

Poésies du roi de Navarre, t. I, p. 175.

Le Livre de Philippe de Navarre, ch. XLIX; Assis. de Jérusalem, t. I, p. 525.

Loredano, ouvrage cité, livre II, p. 61.

seigneurs du royaume de Chypre, à l'étude des usages d'outre-mer, et à l'application de ces usages dans les cours d'Acre et de Nicosie. Il se fit, en quelque sorte, plaideur de profession: « Je sui envieilli en plaidant por autrui, » dit-il lui-même. Des relations intimes, fondées sur une parfaite conformité de goûts et d'occupations, s'établirent entre lui, Balian III d'Ibelin, fils aîné de Jean d'Ibelin, et le sire de Sidon. Renier et Arnaud de Giblet, Rostain Aimar et le vicomte Guillaume, qu'il signale comme des jurisconsultes habiles, surent mettre à profit sa science et sa longue expérience. « Siégeant régulièrement dans la haute cour de Chypre, ajoute son savant éditeur, il était sans cesse consulté par ses compatriotes ou par les chrétiens de la Syrie. Ses réponses, qu'il a eu le soin de conserver, sont dictées par une sagacité que la prudence dirige toujours. »

M. Beugnot, Assis. de Jérusalem, t. I, p. 476, note.

Ibid., p. 492.

Ibid., p. 57.

Outre son grand ouvrage de jurisprudence, dont nous parlerons en détail, Philippe de Navarre composa un traité de morale intitulé *les Quatre tens d'aage d'ome*, qu'il entreprit, dit-il au commencement de ce livre, à plus de soixante-dix ans. Il y passe en revue les quatre âges de l'homme, enfance, *jovant* ou jeunesse, moyen âge et vieillesse. Il énumère et développe les manières d'être de chaque âge, ses mœurs, ses défauts, ses qualités, ses avantages, et il accompagne le tout de préceptes appropriés à chacune des situations de la vie. Cet ouvrage, dont M. Beugnot a récemment donné une analyse assez étendue, fait partie d'un recueil manuscrit de la Bibliothèque royale, écrit au XIII[e] siècle, sur parchemin et sur deux colonnes. Il y occupe 21 feuillets seulement, et se retrouve dans un autre recueil de la même Bibliothèque. C'était le troisième des ouvrages de Philippe de Navarre, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même à la fin de ce traité: « Phelipes de Navare qui fist cest livre en fist autre « deus. Le premier fist de lui meemes une partie; car là est « dit dont il fu, et comant et porquoi il vint deca la mer, et « comant il se contint et maintint longuement par la grace « notre Seignor. Après i a rimes et chancons plusors que il « meismes fist; les unes des granz folies dou siecle, que lan « apele amors; et assez en i a quil fist dune grant guerre quil vit « à son tens, antre lempereor Fredri et le seignor de Barut, « mon seignor Jehan de Belin le Viel; et un moult biau conpe « (*sic*) i a il de cele guerre meismes, dès le comancement jus- « ques à la fin, ou queil sont devisé li dit et li fait et li grant

Biblioth. de l'école des Chartes (Notice sur la vie et les écrits de Philippe de Navarre), t. II, p. 23-31.

Suppl. franç., n. 198; n. 254[22].

« consoil des batailles et des sieges atiriez ordeneement; car « Phelipes fu a touz. Après i a chancons et rimes quil fist plu- « sors en sa viellesce, de nostre Seignor et de nostre Dame et « des sains et des saintes..... Le secont livre fist il de forme de « plait et des us et des costumes des assises doutremer et de « Jherusalem et de Cypre. Ce fist il à la proiere et à la requeste « dun de ses seignors quil amoit, et après sen repanti il molt « por doute que aucunes males gens nan ovrassent malement « de ce quil avoit enseigné por bien et leaument ovrer ; et de « ce sexcusa il au comancement et à la fin dou livre. Et cestui « livre, qui est li tiers, fist il de ce qui est dit et devisé en « cestui livre meismes, por ce quil voloit ansaigner as siens et « as estranges qui les ansaignemens voudroient voir et rete- « nir, quę il en ovrassent bien. »

Il ne serait pas impossible de retrouver le premier des trois ouvrages composés par Philippe de Navarre, ce recueil de récits et de chansons, où était racontée toute la vie de l'auteur. Il a probablement été connu de Florio Bustron, écrivain du XVI[e] siècle, qui déclare avoir tiré des écrits français de Philippe de Navarre plusieurs détails historiques sur les affaires de Chypre. M. Beugnot pense que le recueil dont nous parlons comprenait quatre parties distinctes : les mémoires de l'auteur sur sa vie, et trois écrits en vers, c'est-à-dire, une série de poésies légères ou amoureuses; un poëme sur la guerre de Frédéric II contre Jean d'Ibelin, sire de Baruth ; des poésies religieuses.

Ouv. cité, Prolog., fol. 3.

Notice citée, p. 16. &c

Les divers personnages que Philippe de Navarre désigne comme morts à l'époque où il rédigeait son livre des usages de la haute cour de Jérusalem, ont donné lieu de présumer qu'il l'écrivait vers le milieu du XIII[e] siècle. Ce qu'il raconte de sa présence au premier siége de Damiette, en 1218, où il pouvait être âgé de 20 à 25 ans, fait remonter l'époque de sa naissance vers la fin du XII[e] siècle. L'âge de 70 ans qu'il avait déjà dépassé lorsqu'il composa les Quatre temps d'âge d'homme, prouve qu'il ne faut pas placer sa mort avant 1266; mais, l'ouvrage achevé, sa vie a pu se prolonger de quelques années encore; et c'est, sans doute, cette considération qui a porté M. Beugnot à supposer que l'auteur vécut jusqu'en 1270. Selon les Lignages d'outre-mer, il aurait été marié à Estéfénie, de la maison des seigneurs de Morf.

Assis. de Jérusalem, t. II, ch. xi., p. 473.

Le traité de jurisprudence composé par Philippe de Navarre est son principal titre auprès de la postérité. Pour en

faire apprécier la juste valeur, nous emprunterons la plupart des considérations suivantes à la belle Introduction que M. Beugnot a placée en tête de son édition des Assises.

« Philippe de Navarre, dit-il, malgré son origine, est le type parfait des jurisconsultes d'outre-mer. Il raconte lui-même comment il devint habile légiste, et quelles ressources il trouva dans ses conversations avec les jurisconsultes ses contemporains, pour connaître à fond les usages et les coutumes féodales : « Après usai entour monseignor de Baruth le Viell jusqu'à « sa mort, qui moult de chozes m'aprist la soie merci, à « ma requeste ; car de se ne diseit il mie si volentiers come « messire Rau faisoit. Après fui moult acointe de monseignor « de Saeste à Baruth et à Acre et en Chypre ; et moult de « chozes m'aprist la soie merci volentiers. Et après tous ces « grans seignors et sages, usai moult en cort entor messire « Guillaume vesconte, et messire Harneis et messire Guillaume « de Rivet le joune, qui moult estoient grans plaideors. Et « au reaume de Jerusalem fui je moult acointe de messire « Nicole Anteaume et de sire Phelippe de Baisdoin, qui « estoient grans plaideors en cort et hors court. . . . »

Introduct., p. XXXVIII.

Livre de Philippe de Navarre, ch. XLIX, p. 525.

Il était donc plus capable qu'aucun autre de rédiger un traité de jurisprudence féodale ; et cependant il s'excuse, en quelque sorte, d'écrire un tel ouvrage, qui ruinait l'autorité de la tradition ; dans son prologue, il demande le secret à l'ami de cœur à qui il adresse son livre. Nous avons vu que plus tard il regrettait de l'avoir composé. Il ne prononce jamais le nom de son ami ; M. Beugnot ne met pas en doute qu'il ne s'agisse de Jean d'Ibelin, neveu du *sire de Baruth le Viell.*

Les Quatre tens d'aage d'ome, fol. 407.

Assis. de Jerusalem, t. I, p. XXXIX.

Philippe n'a pas prétendu exposer une théorie complète du droit féodal d'outre-mer. Il se contente de rapporter, sur les points les plus essentiels, l'opinion qu'il a vue prédominer dans les hautes cours de Syrie et de Chypre. « A ses yeux, l'autorité la plus vénérable est l'opinion des anciens jurisconsultes, des Tibériade, des Sidon, des Baruth, de tous ces hommes célèbres dans le commerce desquels il s'était formé à l'étude des lois ; au second rang, il place la jurisprudence des cours féodales, et n'accorde à la raison que le dernier. La seule méthode qu'il soit possible de découvrir dans son livre, qui n'est, à vrai dire, qu'un recueil de consultations, sans relation immédiate des unes avec les autres, est une distinction clairement établie entre les Assises qui sont prouvées et celles qui ne sont que probables. »

Ibid., p. XL.

XIII SIÈCLE.

L'auteur parle longuement de la procédure; or, la véritable procédure féodale ne saurait être étudiée que dans les ouvrages des jurisconsultes d'outre-mer. On ne peut en apprendre les règles ni dans les écrits des jurisconsultes d'Occident, qui présentent le tableau des usages judiciaires de la féodalité, tels que les empiétements successifs de la royauté les avaient faits, lorsque le jugement par pairs n'existait plus; ni dans les assises des baillis décrites par Beaumanoir, où les principes de la féodalité étaient, chaque jour, foulés aux pieds par les délégués de l'autorité royale, qui croyaient ne devoir pas laisser intacte une seule prérogative des seigneurs. Mais en Orient, où le droit de juger appartenait aux vassaux du fief, réunis sous la présidence du seigneur, il s'établit une procédure obscure, compliquée, et qui, conforme cependant aux anciennes coutumes de la féodalité, devint l'objet de longues études. Aussi voit-on avec étonnement, dans cette société guerrière, la chicane en quelque sorte régularisée et professée par des hommes tels que Philippe de Navarre.

Ibid., p. XLII.

Ibid., p. XLIII.

Toutefois son traité ne dit presque rien du meurtre, de la trahison, de l'Assise de Baudouin sur le coup apparent, du duel en matière criminelle, de la tutelle et du mariage féodal. Le travail de l'auteur témoigne même de l'incertitude qui régnait dans les cours féodales sur les matières de droit les plus importantes et les plus usuelles; par exemple, sur le mariage, soit au gré de la vassale, soit avec la permission ou à la volonté arbitraire du seigneur.

Ibid., p. XLIV.

Ibid., p. XLV.

Le sujet dont Philippe s'est occupé avec le plus de soin, est le régime des fiefs; si cette partie de son ouvrage manque absolument de méthode, il est cependant une matière dont on peut y prendre une juste idée, « en ayant soin de réunir en un seul faisceau des notions que l'auteur y a disséminées: » ce sont les relations réciproques qui unissaient le seigneur et le vassal. La féodalité est là tout entière.

Ib., p. XLVI.

Philippe termine son livre par l'exposition des cinq qualités nécessaires à un jurisconsulte habile, ou, comme il dit, « à un soutil plaideour et soutil serveour d'aucuns seignors « teriens.... La premier est, qu'il eust naturel sens de soutil « coneissance et agu engin, ce est le fondement.... La se- « gonde est, qu'il ait volonté d'estre plaideour et que il l'usse; « car soutilance ne li vaudreit n'espleitereit generaument, « quant il n'aimereit l'ovre ne useroit. La tierce est, que il soit

Ib., p. XLVIII.

Chap. XCI, p. 563 et 564.

« fort et puissant de sei ou d'autrui.... La quarte est la plus « perillouse; car par ceste met le plaideor l'arme (son âme) « deriere la porte, en peril d'estre perdue, se nostre Seignor « en la fin ne li done grace de s'arme delivrer.... La quinte « est teil, que le soutil plaideor covient que il ne face conte « de mal que l'on die de lui.... » Enfin, dans son avant-dernier chapitre, il examine « si le bon eur vaut meaus que « naturel sens et soutil coneissance. » On aime à voir un seigneur féodal, homme d'épée et de chicane, traiter ces graves questions, et rappeler à ses confrères que leurs obligations de légistes et de guerriers sont subordonnées au devoir de tout chrétien, de songer à sauver son âme. Chap. XCIII.

L'ouvrage de Philippe de Navarre, quoique incomplet et sans méthode, intéresse vivement le lecteur qui recherche la vérité historique. En effet, l'auteur expose non ce qui a dû être, mais ce qui était. Il est historien impartial et sincère de la jurisprudence, et ne présente ses propres opinions qu'avec une extrême réserve. Il lui suffisait de tenter une innovation qui devait blesser des intérêts et des préjugés, qui lui déplaisait à lui-même; il laissait à des successeurs le soin d'achever ce qu'il avait eu l'audace d'entreprendre. « Ces successeurs, dit M. Beugnot, ne lui manquèrent pas. L'autorité de la jurisprudence traditionnelle avait considérablement faibli, puisque son ouvrage, en passant par les mains de Jean d'Ibelin, qui l'agrandit, le compléta, et en fit un véritable traité de droit d'outre-mer, donna naissance à une foule d'écrits sur le même sujet, qui reconstruisirent définitivement la législation des royaumes de Jérusalem et de Chypre. » Introduct., p. XLIX.

JEAN D'IBELIN, MORT EN 1266.

M. Beugnot, Assises de Jérusalem, t. I, Introd., p. XLIX. Lignages d'outre-mer, c. VIII-XIII (Assises de Jérusalem, t. II, p. 448-452). Ibid., t. II, p. 155, note a.

Jean d'Ibelin appartient à une illustre maison qui, alliée aux rois de Jérusalem, et surtout à ceux de Chypre, exerça dans cette île et en Syrie, pendant le XIIIe siècle, une influence supérieure à celle des souverains, donna souvent des bails ou régents aux deux royaumes, des tuteurs aux rois de Chypre, et fut un des plus fermes soutiens de ce faible État, menacé à la fois par les infidèles et par les chrétiens d'Occident. Cette maison tirait son origine de Balian le Français ou Barisson, frère du comte Guilin ou Guillaume de Chartres, qui avait passé en Palestine avec dix autres chevaliers. Le roi de Jérusalem Foulques (1131-1144), ayant fait construire près de Rama, entre Jaffa et Ascalon, le château d'Ibelin, pour arrêter les courses des Ascalonites, en investit Balian,

XIII SIÈCLE.

Jacques de Vitri, Hist. orient., lib. I, c. 41.

Lignages d'outre-mer, c. VIII. — Continuation de Guill. de Tyr, Martène, Ampliss. collect., t. V, col. 680, etc. Observ. sur Joinville, p. 61. Assis. de Jérus., t. II, p. 452. Tom. XX, p. 215, note 4.

qui transmit à ses descendants le nom d'Ibelin, depuis si célèbre. Son fils, Balian II, seigneur d'Ibelin, eut de Marie, veuve d'Amauri, roi de Jérusalem, Jean d'Ibelin le Vieux, sire de Baruth, bail de la terre de Jérusalem en 1205, dont l'empereur Frédéric II voulut, en 1229, détruire la puissance, et Philippe d'Ibelin, bail de Chypre, mort en 1228. C'est de ce dernier que naquit, vers le commencement du XIII[e] siècle, Jean d'Ibelin, qui a donné son nom à un des livres dont se compose le recueil des Assises de Jérusalem. Selon du Cange, sa mère auroit été Eschive de Montbéliard; selon l'auteur anonyme des Lignages d'outre-mer, « la contece Aalis, qui avoit esté feme dou conte Bertot et estoit suer de Gautier de Monbeliart, et ante de Eudde de Monbeliart. . . . . » Du Cange se trompe sur quelques points de la généalogie de Jean d'Ibelin, et ses erreurs n'ont pas été rectifiées par les savants éditeurs des Historiens de la France.

Livre de Jean d'Ibelin, chap. CCIII, ibid., p. 325. M. Beugnot, Assis., t. I, p. 21, 22, note. Livre de Jean d'Ibelin, ch. de la Régence; ib., t. II, p. 398. Ibid. — Continuat. de Guill. de Tyr, Ampl. collect., t. V, p. 711, 712. Bustron, Comment. di Cipro, ms. cité, fol. 150. — M. Beugnot, Assises, t. I, p. 22, note. Bustron, fol. 150, 162. Ibid., fol. 145. M. Beugnot, Assis., Introd., t. I, p. XLIX. Histor. de Fr., t. XX, p. 215 B.

Fort jeune encore, Jean d'Ibelin prit part et aux négociations qui avaient pour objet de régler l'administration du royaume de Jérusalem pendant la minorité de Conrad, fils de Frédéric II, roi du chef de sa mère Yolande, et à la guerre que sa maison soutint contre l'empereur. Dépouillé de ses fiefs par ce prince, comme tous ses parents, il avait un intérêt personnel dans cette guerre. Il assista au siége de Baruth, ville alors occupée par Richard Felingher, maréchal de l'empereur; et, le 3 mai 1232, il montra un grand courage à l'affaire où Casal-Imbert fut mis en déroute; il y commandait, pour son oncle, un corps de chevaliers destiné à faire le guet. Lorsque, après la reprise de Baruth, le roi Henri voulut aller reconquérir l'île de Chypre, Jean, dévoué de corps et de biens au service de son souverain, vendit une maison qu'il possédait à Acre, et lui en remit le prix. La même année, après la bataille de Nicosie, il poursuivit l'avant-garde de l'armée lombarde qui était allée assiéger Gastria, et la fit prisonnière. Partout il donna des preuves si éclatantes de bravoure, *che in vita sua poi fu sempre lodato,* dit Bustron, d'après Philippe de Navarre, qui avait écrit l'histoire de cette guerre. Dans la suite, il devint comte de Jaffa et d'Ascalon; et, en 1249, nous le voyons arriver à l'armée de saint Louis, sous les murs de Damiette. Joinville semble se complaire à décrire la magnificence que ce seigneur, allié de sa famille, déploya en cette occasion : « A nostre main senestre ariva le « conte de Japhe, qui estoit cousin germain le conte de Mont-

« beliart, et du lignage de Joinville. Ce fu celi qui plus no-« blement ariva, car sa galie ariva toute peinte dedens mer « et dehors, à escussiaus de ses armes, lesqueles armes sont « d'or, à une croiz de gueules patée : il avoit bien CCC nageurs « en sa galie, et à chascun de ses nageurs avoit une targe de « ses armes, et à chascune targe avoit un pennoncel de ses « armes batu à or. . . . . » Ce serait par les femmes, selon du Cange, que Jean d'Ibelin était allié à la famille du sire de Joinville.

Observ. sur Joinville, p. 61.

Fait prisonnier après le désastre de la Massoure, Jean fut transféré à Damiette dans la même galère qui portait Joinville et d'autres prisonniers de marque. Remis en liberté avec saint Louis, il opina dans le conseil pour que les croisés n'abandonnassent point la terre sainte; il s'était refusé quelque temps à donner son avis, « pour ce, fist-il, « que mes chastiaus sont en marche; et si je loe au roy la « demourée, len cuideroit que ce feust pour mon proufit. » En 1253, il reçut à Jaffa le roi, qui fit réparer le château et les murs de la ville neuve à l'entour, et mit lui-même la main aux travaux.

Histor. de la Fr., t. XX, p. 244 A.

Ibid., p. 255 C, D.

Ibid., p. 268 E., 269 A.

L'année précédente avait eu lieu, préparé par ses soins, le mariage de Fémie, fille d'Aïton, roi d'Arménie, son cousin, avec Julien de Sidon ou de Saiete, également son cousin. En 1254, il fut nommé bail du royaume de Jérusalem. Deux ans après, il abandonna cette dignité à Jean d'Ibelin, sire d'Arsur, son cousin, fils de Jean d'Ibelin le Vieux.

Sebast. Paoli, Cod. Gerosolim., t. I, p. 134. — Ampl. coll., t. V, col. 735.

Dans un acte du mois de janvier 1256, par lequel il donne aux hospitaliers six cent cinquante *charruées* de terre, comme indemnité des dépenses qu'ils avaient faites pour la défense d'Ascalon, il prend le titre de *sire de Rames*. Le 2 février de la même année, il ajoute à ce don quatorze villages situés dans le territoire d'Ascalon. A partir de cette dernière date jusqu'au mois de décembre 1266, époque de sa mort, nous ne trouvons plus, dans les documents qui nous restent, aucune particularité touchant sa vie. Celles que nous avons fait connaître nous sont presque toutes fournies par lui-même dans les deux écrits dont nous allons parler.

Paoli, Cod., t. I, p. 155.

Ibid., p. 150.

Marin Sanudo, lib. III, pars XII, ch. 8, p. 222.

Depuis que la cessation de la guerre l'avait forcé au repos, il s'était livré à la pratique des lois d'outre-mer, qu'il avait étudiées sous son oncle, le vieux sire de Baruth, Jean d'Ibelin, et sous Philippe de Navarre son ami. Un esprit étendu, pénétrant, et une rare habileté de discussion, firent de lui le

M. Beugnot, Assis., t. I, p. XLIX.

plus habile et le plus célèbre jurisconsulte d'outre-mer. C'est alors qu'il composa son livre des Assises. Sa réputation s'étendit bien au delà des deux petits royaumes dont il était l'ornement et la lumière. On voit le bail d'Arménie, Constant, s'adresser à lui, comme à la loi et à la coutume vivante, pour savoir s'il pouvait donner à celui de ses enfants qu'il lui plairait, un fief qu'il tenait de son droit de conquête. Jean d'Ibelin, après en avoir conféré avec deux seigneurs, Balian de Saiete et Nicole Antiaume, également versés dans la connaissance des coutumes, lui répond qu'il le peut, d'après l'Assise et l'usage du royaume de Jérusalem.

Livre de Jean d'Ibelin, chap. CXLV; Assis. de Jérusal., t. I, p. 220, et not. a, b.

M. Beugnot, Assis., Introd., t. I, p. 1.

Jean d'Ibelin, qui s'était proposé de compléter l'œuvre de Philippe de Navarre, a fondu dans son livre des Assises tout le livre de celui-ci; mais, par un motif qui nous est resté inconnu, il ne nomme pas une seule fois l'auteur. Le livre de son devancier n'avait exercé presque aucune influence dans les cours féodales : les magistrats suivaient toujours l'impulsion de leur conscience, ou même leurs intérêts et leurs affections, plutôt que de reconnaître une autorité légale dans un recueil d'ailleurs imparfait. Jean d'Ibelin, en le perfectionnant, composa un ouvrage « qui, après avoir exercé pendant près d'un siècle une influence incontestée dans les tribunaux d'outre-mer, fut enfin accepté, comme code de lois, par les seigneurs du royaume de Chypre. » Il est juste d'ajouter cependant que cette restauration des lois d'outre-mer est une œuvre collective, à laquelle contribuèrent, non-seulement Philippe pour une grande part, mais aussi quelques autres jurisconsultes. Dans cette espèce de compilation, l'ensemble et les justes proportions établies par Jean d'Ibelin firent oublier les savants auteurs qui en avaient fourni les matériaux, pour ne laisser le souvenir que de celui qui les avait mis en ordre.

Ibid., p. 11

Son livre des Assises contient 273 chapitres, outre quelques chapitres supplémentaires donnés par certains manuscrits, mais qui ne se trouvent pas dans celui de Venise, le plus précieux de tous. Les huit premiers chapitres nous font connaître l'organisation politique, civile et judiciaire du royaume de Jérusalem, la fondation et l'état des colonies des croisés en Orient; détails omis par les historiens des croisades. Comme Philippe de Navarre, Jean d'Ibelin s'occupe d'abord de la procédure, et décrit avec une exactitude minutieuse tout ce qui se rapporte aux fonc-

tions des conseils de cour et des plaideurs ou avocats. Il enseigne comment et à qui on doit demander un conseil; à qui et dans quel cas le seigneur, chef et président de la cour, peut accorder ou refuser ce conseil. Il enseigne aussi avec quelles formules verbales on peut, dans la plupart des affaires qui touchent à la féodalité, employer ces artifices judiciaires dont, jusque-là, certains jurisconsultes, devenus fameux et redoutables, avaient soigneusement gardé pour eux-mêmes l'usage et le secret. Mais après avoir énuméré les qualités nécessaires aux plaideurs, science, activité, connaissance approfondie de l'affaire, calme dans la plaidoirie, etc., il n'oublie pas de leur recommander de ne point exposer, en plaidant, le salut de leur âme. « Si pri et requier et conseill a toz les plaideors « quil se gardent sur totes choses de perdre leur armes « por plaideer; que trop aureit mau plaideé et le plait chier « acheté celui qui s'arme en perdra. » Toutefois cette recommandation ne l'empêche pas d'indiquer plus loin comment le défendeur peut fuir le plaid, c'est-à-dire, éluder la plainte par des faux-fuyants; comment le demandeur réussira à prendre le défendeur dans ses propres filets; par quels moyens analogues il fera maintenir, ou décliner et remettre un ajournement en cour; comment il devra récuser des garants devant la haute cour; et comment, d'un autre côté, pourront les défendre ceux qui les produisent.

Ibid., p. III.

Livre de Jean d'Ibelin, chap. XXVI; Assis., t. I, p. 51.

Ibid., chap. XXIX-LI.

Ibid., ch. LII-LX.

Ibid., chap. LXX-LXXVIII.

Sur le meurtre et la trahison, qui sont presque les deux seuls crimes à punir dans le système judiciaire de la féodalité, Jean d'Ibelin donne de véritables traités. Il montre comment, l'action une fois engagée, toute la procédure criminelle doit se borner à poser les règles du duel judiciaire; car les autres épreuves ne paraissent pas avoir été en usage dans l'Orient. On ne connaît pas d'auteur ancien qui soit entré dans des détails plus étendus sur toutes ces règles. Son livre, qui fut écrit à une époque où le duel dominait tout le système de la procédure civile et criminelle, est même plus instructif sur cette matière que les ouvrages composés plus tard. Ceux-ci, en général, sont dictés par l'esprit scientifique plus que par l'expérience. Jean termine ce qu'il dit de la procédure féodale par quelques explications sur les moyens que les parties doivent employer « pour fausser une cour, » c'est-à-dire, pour obtenir qu'un jugement faussement ou méchamment rendu soit réformé. Mais cette voie de droit, si fréquemment suivie en Europe, l'était très-peu en Orient,

Ibid., chap. LXXXII-XCVIII.

Ch. CX.

XIII SIÈCLE.

Phil. de Navarre, chap. LXXXVII, p. 560. où les peines infligées à la partie qui succombait dans un « faussement de cour, » devaient rendre ces sortes d'appels extrêmement rares.

La procédure féodale, telle qu'on la trouve ici décrite, n'offre que lenteurs, détours, subtilités, chicanes misérables. C'est l'esprit de la philosophie scolastique appliquée à l'argumentation judiciaire; et cependant, à la même époque, selon la remarque de M. Beugnot, « les *Olim* nous apprennent que la procédure qui régnait dans le parlement de Paris, comme dans les assises bailliagères, était simple, expéditive, et toujours dirigée par une équité sévère. »

Assis. de Jérusal., Introd., t. I, p. IV.

Après avoir parlé de diverses coutumes, et notamment de l'*Assise de cop aparant,* Jean d'Ibelin passe à la pleigerie ou cautionnement féodal, soit entre covassaux, soit entre le vassal et son seigneur. Mais, en France, où, de jour en jour, le fief devenait patrimonial, ou propriété héréditaire du possesseur, les vassaux n'étaient plus universellement tenus de répondre pour leur seigneur; et ceux qui se soumettaient à cette obligation, ne s'engageaient que pour une année du revenu de leur fief: en Orient, le seigneur étant regardé comme seul propriétaire des fiefs des vassaux, l'obligation était générale; elle commandait au vassal de vendre son fief pour payer les dettes de son seigneur; car il n'eût pas été permis à celui-là de rester riche et tranquille, quand celui-ci était pauvre et menacé.

Ch. CXI-CXVII.

M. Beugnot, Assis., t. I, Introd., p. LVI.

Ibid., Livre de Jean d'Ibelin, ch. CXVII-CXXX.

Différents usages, qui étaient de simples conséquences des principes de la féodalité, sont indiqués dans neuf chapitres. L'auteur, dans une série beaucoup plus considérable d'autres chapitres, disposés avec un ordre, sinon parfait, au moins suffisant pour la liaison des idées, fait connaître toutes les dispositions qui régissaient les fiefs, et présente ainsi sur cette matière un traité complet, supérieur à tout ce que le moyen âge nous a légué en ce genre. Dans l'Occident, les vrais principes de la féodalité étaient déjà attaqués directement ou indirectement: en France, par saint Louis, dans ses Établissements, par Pierre de Fontaines et Beaumanoir dans leurs ouvrages; en Angleterre, par les lois de Guillaume le Conquérant et de Henri Ier, et par les travaux des légistes anglais du XIIIe siècle, par ceux de Britton surtout, qui tendaient à opérer une fusion entre les mœurs féodales des vainqueurs normands et la civilisation anglo-saxonne des indigènes; en Espagne, par Alphonse IX, roi de Castille, qui,

Ibid., chap. CXXXI-CXXXIX.

Chap. CXL-CCXLIX.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 143-171, 131-138; t. XX, p. 356-408.

dans ses *Siete partidas,* visait à une perfection idéale de législation, et montrait son éloignement pour le système de la féodalité. Ce système, sous sa forme primitive et non altérée par des idées ou des mœurs nouvelles, n'existait plus qu'en Orient, au milieu de la vieille civilisation française. Le Livre de Jean d'Ibelin en reproduit une image fidèle.

Les règles générales de l'inféodation n'y sont pas oubliées. Tandis que tout s'inféodait en France, en Orient l'inféodation ne pouvait porter que sur des biens-fonds et sur des rentes; il en résultait que l'engagement synallagmatique qui unissait le seigneur au vassal conservait toute sa force.

L'auteur, après avoir établi et développé la distinction des biens en propres et en acquêts, arrive à l'importante matière des successions. Chez les croisés, le fils aîné recueillait tous les fiefs de son père, quand ces fiefs n'étaient pas chargés de service; autrement, un partage avait lieu, même avec les filles, qui faisaient desservir le fief par leurs maris, si toutefois le nombre des fiefs dépassait celui des héritiers mâles. A la mort du feudataire, le fief retournait au seigneur, qui le rendait à l'héritier, après avoir reçu, dans un délai fixé, son hommage et son serment de fidélité. Cette règle était la base fondamentale de la féodalité. Ce qui n'était plus, en France, au XIVe siècle, qu'une vaine cérémonie, était, en Orient, l'exécution du contrat féodal dans ses conditions primitives. Toutefois on y avait admis la saisine de plein droit en faveur du fils ou de la fille aînée; acte évidemment contraire au principe même de la constitution féodale.

Assises, Introd., p. LIX.

Jean d'Ibelin explique ensuite la procédure à suivre dans la requête de fief, et la manière de gérer le bailliage ou la tutelle des mineurs. Le bail ou tuteur devait non-seulement administrer le bien, mais desservir le fief de son pupille.

A la suite de quelques notions sur l'état des vilains et des serfs, considérés comme propriété des seigneurs, Jean termine son ouvrage, véritable traité de la législation féodale, par un tableau de l'administration du royaume de Jérusalem, où il fait connaître les fonctions des grands officiers de la couronne, savoir, du sénéchal, du connétable, du maréchal et du chambellan, les divisions ecclésiastiques et judiciaires du royaume, les services et aides dus au roi par les barons, les églises et les bourgeois de la principauté de Jérusalem.

Chap. CCLI-CCLV.

Chap. CCLVI-CCLXXII.

Un dernier chapitre résume l'histoire de la rédaction première des Assises, sous les rois de Jérusalem et par leur ordre;

Ch. CCLXXIII.

XIII SIÈCLE.

puis, après la perte de ce code, les motifs qui ont amené l'auteur à entreprendre cette nouvelle rédaction.

Assis. de Jérusal., t. I, Introd., p. LXI.

Tel est le Livre de Jean d'Ibelin. Ce n'est point un ouvrage méthodique, où les principes généraux soient définis et classés selon les règles d'une logique rigoureuse. L'auteur n'a voulu que constater ce qui était légal et ce qui ne l'était pas. Il discute longuement les incertitudes, les contradictions de la coutume, et dit à peine un mot des dispositions qui ne sont, pour les jurisconsultes, l'objet d'aucun doute. Cependant il ne se borne pas toujours à enregistrer les usages qui avaient cours alors; il sait, au besoin, signaler les imperfections de la loi, tout en recommandant de l'exécuter fidèlement : c'est ainsi, par exemple, qu'il approuverait volontiers le combat entre les garants en matière de parenté, que les Assises ne permettaient pas.

Ch. CLX.

Assis., t. II, p. 429, note b.

Le Livre de Jean, qui semble n'avoir pas encore été bien répandu en 1271, obtint, peu d'années après, une autorité qui alla toujours croissant; cet habile légiste eut de nombreux imitateurs, et les ouvrages de quelques-uns ont pris place dans le recueil des Assises de Jérusalem. Mais la foule des autres écrits du même genre, qui reproduisaient, commentaient, développaient les idées du maître, ayant fait retomber la jurisprudence du royaume de Chypre dans l'incertitude et l'obscurité où elle se trouvait avant les travaux de Philippe de Navarre et de Jean d'Ibelin, les seigneurs de Chypre, en 1368, décidèrent que le Livre de Jean serait revu et corrigé par seize hommes liges de la cour, en présence de Jean de Lusignan, prince d'Antioche et bail du royaume, d'après le texte qui serait jugé le plus exact; que cette nouvelle rédaction, déclarée authentique, aurait force de loi dans le royaume; et qu'un exemplaire, « scellé des sceaux et confié à la garde de quatre de ces hommes liges, serait renfermé dans un coffre, et déposé dans la cathédrale de Nicosie, d'où il ne pourrait être tiré que par ordre du roi, et en présence des quatre hommes liges indiqués. » A partir de 1369, ou du règne de Pierre II de Lusignan, ce code, ainsi revisé, fut scrupuleusement suivi par les cours féodales; et on ne voit pas qu'aucun prince ait cherché à le modifier, ni, à plus forte raison, à le remplacer par de véritables lois. Mais, dès lors, les historiens de Chypre ne désignent plus le Livre que sous le seul titre d'Assises ou de Lois municipales, sans nommer Jean d'Ibelin. Une admiration exagérée

Ibid., t. I, Introd., p. LXXI.

pour la rédaction des seize fit presque oublier le nom du véritable auteur. Quand, au XVe siècle, les Vénitiens devinrent maîtres de l'île, l'exemplaire authentique de ce code, déposé dans la cathédrale de Nicosie, n'existait plus. Il fallut, pour en obtenir une rédaction exacte et une traduction fidèle en italien, recommencer, sur les copies nombreuses, mais dissemblables, qui s'étaient répandues dans l'île, le même travail de collection et de révision qui avait été fait en 1368. Ce travail, comme nous l'avons dit plus haut, fut exécuté, en 1531, par les soins de Florio Bustron, sous la direction des trois commissaires chargés de recueillir tous les livres des Assises qui se trouvaient dans l'île.

En 1489.
Ib., p. LXXIII.
Ib., p. LXXIV.
Ib., p. LXXV.

Des nombreux ouvrages de jurisprudence publiés en Orient par des contemporains et à l'imitation de Jean d'Ibelin, quatre seulement nous sont parvenus : le premier, incomplet, par Geoffroi le Tort; le second, par Jacques d'Ibelin; les deux derniers, par des auteurs restés inconnus.

GEOFFROI LE TORT, MORT VERS 1270.

Les historiens et les actes publics nous font connaître quatre personnages du nom de Geoffroi le Tort, aux XIIe et XIIIe siècles : 1° *Goffridus Tortus*, qui souscrivit, avec les grands officiers du royaume de Jérusalem, un titre du roi Baudouin II, de l'année 1128. 2° *Gaufridus Tortus*, qui, en 1169, contresigna un titre du roi Amauri Ier, et qui, au mois de septembre de la même année, concéda à l'abbaye du mont Thabor une rente de douze besants, à percevoir sur son casal de Manueth, pour obtenir la restitution d'un vilain. Peut-être est-ce le même personnage qui, sous le nom de *G. Torsus*, souscrivit un titre du roi Gui de Lusignan, donné au siége d'Acre en 1189. 3° Geoffroi le Tort, qui, en 1247, signa, avec le titre de chambellan, un acte de Henri Ier le Gros, roi de Chypre. Il était de Syrie, et vint s'établir dans l'île pour y recevoir l'investiture d'un grand fief que lui avait donné ce prince; peu après, le roi le nomma chambellan de Chypre. Il fut chargé de deux missions importantes. En 1232, il se rendit auprès de Frédéric II, pour lui demander, au nom des barons du royaume de Jérusalem, qu'il leur envoyât son jeune fils Conrad, et lui déclarer qu'à cette condition seule il pourrait conserver la régence du royaume. L'année suivante, les grands du royaume de Chypre le choisissent pour aller solliciter, auprès du pape, l'approbation du refus que faisaient les Cypriotes de reconnaître la paix de Cérines, conclue avec

Cartul. ms. du S.-Sépulcre, p. 257, n. XXX. — Assis. de Jérusal., t. I, p. 435, not. a; t. II, pag. 488 et 489.
Ughelli, Ital. sacr., pr. éd., t. III, col. 474 et 475; sec. éd., t. III, col. 406.
Paoli, Codice, t. I, p. 209.
Annal. de Marseille, p. 336.
Continuat. de Guill. de Tyr, ap. Ampl. coll., t. V, col. 702.
Ibid., col. 717.

Ib., col. 717. Lignag. d'outre-mer, chap. XVIII, éd. de La Thaumassiere.

l'empereur. Il avait épousé Alix, fille de Jean de Troyes, et, en secondes noces, Bienvenue, fille de Philippe de Caffran. 4° Geoffroi le Tort, petit-fils du précédent, qui épousa Estiennette, fille de Jean du Plessi.

Le troisième dés quatre personnages que nous venons d'indiquer est probablement le jurisconsulte qui écrivit le traité intitulé *Le Livre de Jeuffroi le Tort.* Dans le titre de cet ouvrage et dans le texte du continuateur de Guillaume de Tyr, l'auteur est qualifié d'*ancien chevalier.* Les missions diplomatiques dont il fut chargé attestent la confiance qu'avaient les seigneurs des deux royaumes dans son expérience et ses lumières. La date de ses deux missions nous apprend qu'il était à peu près du même âge que Philippe de Navarre et Jean d'Ibelin.

M. Beugnot, Assis. de Jerusalem, t. I, Introduct., p. LXIV.

Il ne nous est parvenu, sous le nom de Geoffroi le Tort, que deux fragments. Le premier semble appartenir à un ouvrage qui n'était qu'un extrait succinct des matières contenues dans le Livre de Jean d'Ibelin; le second indique une composition plus originale, quoique analogue aussi à ce Livre. Il serait difficile de juger l'auteur d'après ces fragments incomplets; mais sa préface révèle l'honnete homme à qui l'abus de la science du droit, si commun en Orient, inspirait aussi des scrupules : « Se ge ne puis, dit-il, metre en cestui livre toutes « les assises et les bons usages et les bones costumes dou reaume « de Jerusalem, il n'est mie merveille, quar mout a lonc tens « que eles furent faites, et que l'om les comenca à user. Mais « je metrai ce que je ai veu user, et que je ai oi retraire et « raconter en court et hors court. Et bien porra avenir que touz « ceaus qui orront cest livre ne s'i accorderont mie : et si porra « bien estre que aucuns seront qui verront le damage d'eaus, « où il de leurs amis y sera, si leur sera à poy dou droit en- « contre le profit; ne à aucuns autres qui vorront mostrer « que il soient sages, si se poineront de metre poinz et sotil- « lances encontre ces diz qui sont en cest livre. Et en ce ne me « met je mie en force; quar qui voudra, il donra foy à moi et à « mon livre, et qui ne le voudra croire, tel soit de lui. »

Livre de Geoffroi le Tort, ib., t. I, p. 444 et 445.

Philippe de Navarre et Jean d'Ibelin ne font aucune mention de Geoffroi le Tort, lorsqu'ils désignent nominativement les jurisconsultes habiles qui vivaient de leur temps. On peut croire, s'il a été réellement leur contemporain, qu'il rédigea, sans nulle intention scientifique, une analyse de l'ouvrage du comte de Jaffa, pour offrir aux praticiens des deux hautes

cours d'Acre et de Chypre, sous une forme concise, les lois et les usages dont Jean d'Ibelin n'établit l'existence qu'à la suite de longues discussions.

En tête du premier fragment qui nous reste des écrits de Geoffroi le Tort, on lit la suscription que voici : « Ces sont « pluisors chapitles d'usages et d'assises de la haute court « dou reiaume de Jerusalem, que mesire Jofrei le Tor, qui « esteit tenus à moult bon plaideor et ancien chevalier, mist « en un sien livre, qu'il fist selong ce qu'il avoit veu user « et entendu des anciens riches homes et autres chevaliers « que il avoit veus, et qui les aveent seus par ciaus qui aveent « esté devant eaus. » Ce fragment fait partie du manuscrit de Venise. Le second, qui comprend une préface de l'auteur, ne se trouve que dans le manuscrit de Saint-Germain des Prés.

Assis. de Jérusal., t. I, pag. 435-443.

Ibid., p. 444-450.
N. 430.

Jacques d'Ibelin, si l'on s'en rapporte à l'auteur anonyme des Lignages d'outre-mer, était fils de Balian d'Ibelin, prince de Galilée, seigneur de Tabarie, et d'Alix, fille du roi de Chypre Hugues III. Balian d'Ibelin était arrière-petit-fils du vieux Jean d'Ibelin, sire de Baruth ; par conséquent, Jacques, son fils, était arrière-petit-neveu du jurisconsulte Jean d'Ibelin. Il a dû écrire vers la fin du XIII[e] siècle. On le voit cependant, dès l'année 1271, adresser, en français, un éloquent discours au prince Édouard d'Angleterre, pour maintenir le droit que prétendaient avoir les barons du royaume de Chypre, de ne pas faire malgré eux de service militaire hors de l'île.

Jacques d'Ibelin, mort vers 1300.
Ch. II et VIII.

Assis. de Jérusal. (Docum. relatif au serv. milit., ch. II), t. II, p. 430-434.

L'histoire ne nous apprend rien de plus sur Jacques d'Ibelin. Son Livre contient un exposé clair et précis, « pu« rement, sans plait, » mais trop abrégé, des principes de droit féodal qui étaient reçus dans le royaume de Chypre. L'auteur débute par ces paroles : « Voz avés oy et entendu « si avant les assises et les usages dou reiaume de Jerusalem « en pleideant, et or les porés oyr purement, sans plait ; les « quels assises fist mesire Jaque de Ybelin : que Dieu face « veraie merci a s'arme. . . . . » Dans ce traité, assez peu intéressant, on rencontre néanmoins quelques notions éparses que l'on chercherait en vain dans le Livre de Jean d'Ibelin. Jacques nous apprend, par exemple, que les cours féodales devaient rendre leurs jugements séance tenante. C'est aussi lui qui nous fait connaître le sens qu'on attachait aux formules de *si* et de *quand*, fréquemment employées dans les actes préparatoires du duel judiciaire.

Ibid., t. I, p. 453-468.

Chap. XVII ; ch. XXI.

La Clef des Assises.
Assis. de Jérusal., t. I, p. 575-600.
Ibid., Introd., p. lxv.

Nous avons peu de chose à dire de la Clef des Assises, dont l'auteur est resté inconnu. Cet ouvrage n'offre guère que les titres des chapitres du Livre de Jean d'Ibelin, et une préface qui reproduit les cinq premiers chapitres de ce Livre, quoique avec des différences notables. Jean d'Ibelin avait développé les doctrines de son maître, Philippe de Navarre; Geoffroi le Tort et Jacques d'Ibelin, au contraire, les abrégent pour les rendre d'un usage plus pratique; l'auteur anonyme de la Clef des Assises porte au dernier degré ce goût de l'abréviation; et tandis que des jurisconsultes laborieux, par des explications et des commentaires sur le Livre de Jean, ou sur les matières qui y sont traitées, étendaient le domaine de la jurisprudence, l'anonyme, semblable aux abréviateurs de tous les temps, cherchait à populariser la science en la réduisant à quelques principes sommaires.

Le Livre au roi.
Ibid., Introduct., p. lxv.

Tel n'est pas le Livre au roi, ouvrage qui se rattache aux Assises de la haute cour, mais qui, par sa forme, diffère de tous ceux dont nous venons de présenter l'analyse. Philippe de Navarre et Jean d'Ibelin se taisent sur les attributions de la royauté, et ne parlent du roi qu'à propos de la cérémonie de son couronnement. L'auteur anonyme du Livre au roi paraît s'être proposé de combler cette lacune. Dans les huit premiers chapitres, il donne, sur les droits du roi et de la reine, la successibilité au trône et la régence, des explications intéressantes. Il entre ensuite dans l'étude du droit féodal; et, sans s'astreindre à aucun ordre, il signale un grand nombre d'assises et d'usages qui ont échappé aux recherches des autres légistes. Du reste, il n'argumente pas sur les assises et les coutumes pour les justifier; il en donne le texte précis; de sorte que son Livre ressemble plutôt à un code qu'à un ouvrage de jurisprudence. Quelques indices nous montrent qu'il a dû être rédigé entre les années 1271 et 1291. L'auteur était probablement un jurisconsulte de la cour d'Acre; car il ne nomme pas une seule fois le royaume de Chypre. Nous ne possédons, ce semble, sous le titre de Livre au roi, qu'un fragment d'un ouvrage plus étendu sur les diverses parties de la législation féodale d'Orient, celui de Gérard de Montréal, peut-être, dont il a déjà été question, et dont il convient de dire ici quelques mots.

Ibid., p. lxvi.

Gérard de Montréal.

Ce jurisconsulte n'est mentionné que dans le rapport fait,

en 1531, par les commissaires vénitiens. Ils le nomment avant Philippe de Navarre Est-ce comme plus ancien? comme plus important par son ouvrage? C'est ce que nous ne pouvons décider. Ils déclarent que le Livre de Gérard a toujours eu la même autorité que les Assises de la haute cour, c'est-à-dire, le Livre de Jean d'Ibelin. On ne pouvait rien ajouter à cet éloge. Le rapport dit aussi que l'ouvrage de Gérard est une reproduction fidèle des Assises, et que l'opinion publique n'établit aucune différence entre l'original et la copie. Mais comment pouvait-on le savoir, puisque l'original, les Lettres du Sépulcre, était perdu depuis si longtemps? Il faut peut-être entendre encore ici par Assises le Livre de Jean d'Ibelin, qui aurait été reproduit par Gérard de Montréal, mais dans un autre ordre. Il paraîtrait, en effet, que le plan de l'ouvrage de ce dernier différait de celui de Jean d'Ibelin: l'auteur y exposait les Assises, puis apportait en preuve de ses assertions des arrêts rendus par la haute cour, arrêts qu'il avait, sans doute, puisés dans le recueil composé au commencement du XIIIe siècle, et dont nous avons déjà parlé. On peut s'étonner qu'en 1368 les seigneurs de Chypre n'aient fait aucune mention d'un traité de jurisprudence qui devait être si complet. Ne fut-il composé qu'après cette époque? Le fait serait assez probable; mais la découverte d'une copie de l'ouvrage pourrait seule nous donner les moyens de répondre pertinemment à ces diverses questions.

Assis. de Jérusal., Introd., t. I, p. XXXVII.
Ibid., p. LXVI.
Ci-dessus, p. 441.

AVANT de parler des ASSISES DES BOURGEOIS, il convient de faire connaître la classe d'hommes que ces Assises étaient destinées à régir: « Il existait au sein de la société fondée en Orient par les croisés, dit M. Beugnot, une classe bourgeoise qui, à la faveur de ses lumières et de ses richesses, avait acquis une grande importance, et s'était même rapprochée de la classe noble beaucoup plus que ne le put jamais faire la bourgeoisie d'Europe. » En effet, le gros de l'armée des croisés, ce « comun pueple, » qui habitait les campagnes, avait été probablement affranchi par ses seigneurs au moment du départ; de sorte qu'il n'y avait point de serfs dans l'armée des croisés. Or, ce sont ces hommes qui devinrent plus tard les bourgeois de Jérusalem. Tandis qu'en France le bourgeois ne voyait au-dessous de lui que les serfs de la campagne; en Syrie, comme il appartenait à la classe des conquérants, il se croyait supérieur tant à la population sy-

ASSISES DES BOURGEOIS.
Assis. de Jérusal., Introd., t. II, p. v.
Ib., p. IV, V.
Ibid., p. XXVI.

rienne, qui habitait les villes, qu'aux esclaves cultivateurs. Mais cette classe de bourgeois ne put se former que peu à peu et à la faveur du calme qui s'établit à Jérusalem, lorsque les nouvelles conquêtes des croisés eurent reculé les limites du royaume un peu au delà des murs de la capitale. Aussi remarque-t-on que les plus anciens monuments historiques où l'on trouve les preuves de l'organisation de la bourgeoisie latine, se rapportent au règne de Foulques, c'est-à-dire, aux années 1131-1144.

Ibid., p. VIII. Ib., p. XVIII.

Il n'y avait point de communes dans les colonies latines d'Orient, et la bourgeoisie ne formait, dans les villes et les châteaux, que de simples communautés, soumises à la juridiction immédiate d'un vicomte. Mais « il existait, dans les principales villes de Syrie, des confréries placées sous l'invocation d'un saint et sous la protection de l'évêque. Ces associations prirent promptement un caractère politique, et fournirent aux habitants des villes les moyens de se concerter sur la défense de leurs intérêts, et de mettre de l'accord dans leurs vœux, leurs décisions et leurs entreprises. Ces confréries acquirent une si grande influence dans les derniers temps de l'occupation de la Syrie par les Latins, que les chefs du gouvernement s'y faisaient admettre, afin d'employer à leur profit la puissance dont elles disposaient... » Si le législateur d'Orient se montre avare de libertés municipales, « il pourvoit avec autant de prévoyance que de générosité à tout ce que la bourgeoisie pouvait désirer en fait d'institutions civiles et judiciaires. La cour des bourgeois de Jérusalem fut décorée du titre de cour royale et mise à côté de la haute cour. Sa juridiction, souveraine pour les bourgeois, au criminel comme au civil, s'étendait aux matières de gouvernement, d'administration et de police; et, ainsi que la cour des nobles, elle quittait souvent son caractère d'institution judiciaire pour revêtir celui de conseil du roi. Les hommes de science et de talent qui y siégeaient, contribuèrent à en accroître l'éclat et la juste popularité. »

Ib., p. XXVII. Ibid., p. XXX. Ib., p. XXXI. Ib., p. XXXII.

Les développements du commerce et de l'industrie amenèrent dans les cités maritimes de la Syrie la création de deux juridictions spéciales, outre celle des tribunaux régis par l'Assise des bourgeois. C'étaient les cours de la *chaîne* et de la *fonde*. La première, ainsi nommée de la *chaîne* qui fermait ordinairement l'entrée des ports, était un tribunal qui jugeait les procès entre les armateurs et les capitaines, entre ceux-ci

Ibid. p. XXIII.

et les matelots, et connaissait de l'exécution des contrats maritimes. Mais le duel judiciaire étant interdit dans cette juridiction, toute affaire qui entraînait l'application d'une peine, excepté celle de l'emprisonnement, devait être renvoyée à « l'autre cour des bourgeois, » comme disaient les jurisconsultes d'outre-mer. La *fonde* était un lieu public où les marchands se réunissaient pour traiter de leurs affaires, et où ils déposaient leurs marchandises; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui en Orient un bazar. La compétence des cours de la *fonde* s'étendait à la fois sur les affaires commerciales et sur les affaires civiles d'un faible intérêt. Ces tribunaux remplacèrent les « cours du reis, » laissées d'abord par les croisés aux peuples vaincus, et où ces derniers étaient jugés par leurs anciens magistrats. La cour de la *fonde* appliquait les Assises des bourgeois, et non les anciennes coutumes syriennes.

Ibid. p. xxiv.

Ibid., p. xxv.
Ibid., Assis. des bourgeois, chap. ccxli, t. II, p. 172.
Ib., Introd., p. xxxiii

Partout où existait un corps de bourgeoisie, se trouvait une cour des bourgeois, moins illustre que celle de Jérusalem, mais ayant les mêmes droits et la même compétence. Il y en avait trente-sept, selon Jean d'Ibelin. Gui de Lusignan transporta en Chypre le système entier d'institutions politiques qui régissaient les chrétiens de Syrie. Une bourgeoisie y fut donc constituée à l'image de celle de Jérusalem, mais avec des restrictions. C'est surtout après la prise d'Acre que les bourgeois français s'établirent dans l'île. On n'y comptait que quelques villes, toutes peu habitées; les Français, nobles ou bourgeois, y étaient en petit nombre. Il suffit d'y établir une seule haute cour et une seule cour des bourgeois; elles siégeaient toutes deux à Nicosie. Ces deux tribunaux étant uniques, acquirent une autorité et une réputation qui les placèrent promptement à côté des cours de Saint-Jean d'Acre. Il se forma entre la cour des bourgeois de cette dernière ville et celle des bourgeois de Nicosie des relations fréquentes. Du rapprochement de ces deux foyers d'étude et de pratique, naquit une école de jurisprudence populaire, qui devint l'émule et bientôt l'égale de l'école de jurisprudence féodale, fondée par les plus illustres seigneurs des deux royaumes. A côté de ceux-ci, d'autres seigneurs qui, par leur rang et leurs lumières, auraient pu légitimement prétendre à siéger dans la haute cour, ne crurent pas déroger en dirigeant leurs études vers certaines parties de la jurisprudence populaire : tels furent le vieux sire de Baruth, son fils Balian d'Ibelin, et Jean d'Ibelin, sire d'Arsur, troisième fils de ce seigneur. A ces noms viennent

Ch. cclxx.

Introd., t. II, p. xxxiv et suiv.

Abrégé du Livre des Assises de la cour des

bourgeois, 2e partie, ch. XXVI; Assises de Jérusal., t. II, p. 337. — Ibid., ch. XXV, p. 326. Livre de Jean d'Ibelin, chap. CCXXXIX, Assis. de Jérusal., t. I, p. 384. — Livre de Phil. de Navarre, ch. XLVII, ibid., t. I, p. 523. — Abrégé des Assises des bourgeois, 2e part., ch. XXVIII, t. II, p. 339. — Ibid., chap. XXVI, p. 336. — Phil. de Navarre, ch. XLIX ibid., t. I, pag. 525. — Livre de Jean d'Ibelin, ch. XLV, p. 220. Assises, t. II. p. XXXVI.

s'ajouter ceux de quelques bourgeois qui se rendirent célèbres dans le royaume de Chypre par leur connaissance approfondie des lois. On peut citer Raymond de Conches, Raymond Antiaume, son fils Nicolas, etc. Mais les noms des jurisconsultes qui rédigèrent le Livre des Assises de la cour des bourgeois et l'Abrégé de ce Livre, nous sont restés inconnus. Il faut même renoncer à suppléer par des conjectures aux documents qui nous manquent sur ce point. Ce que l'on peut croire, c'est que les ouvrages de cette espèce étaient en fort petit nombre. Les deux que nous possédons sont aussi les seuls qui, en 1531, aient été retrouvés par les commissaires vénitiens.

M. Beugnot considère le Livre des Assises des bourgeois comme le monument le plus ancien du droit dans le royaume de Jérusalem; il est certainement un des plus curieux, bien qu'il ne soit pas rédigé dans la forme dogmatique, et qu'il ne contienne aucune discussion, aucun développement. On le range dans cette classe d'ouvrages de jurisprudence que les commissaires vénitiens désignent par la qualification de *testi espressi*. Il ne faut chercher dans celui-ci ni ordre, ni méthode. On y trouve trois cent quatre chapitres, qui forment autant d'Assises séparées, où l'auteur semble s'être proposé, non de répandre quelque lumière sur les parties obscures et contestées de la jurisprudence populaire, mais seulement de faire connaître, sans examen ni critique, les usages et coutumes qui, de son temps, étaient en vigueur. Un petit nombre de chapitres, qui sont de longues amplifications dépourvues de savoir et d'intérêt, ne doivent pas lui être imputés; on peut les supposer écrits par quelque glossateur ignorant et malhabile. Ces interpolations ne se rencontrent d'ailleurs que dans un seul des quatre manuscrits.

L'ouvrage qui donne lieu à cette remarque ne nous offre aucune date, aucun détail sur l'auteur. Le texte ayant été évidemment retouché ou remanié par diverses mains et à différentes époques, il ne reste, pour déterminer approximativement l'âge de la rédaction primitive, que l'esprit des parties les plus anciennes du Livre, et le petit nombre de faits historiques qu'il renferme. Plusieurs rois de Jérusalem y sont mentionnés; le plus récent est Amauri Ier, mort en 1173, et l'auteur désigne Jérusalem comme appartenant encore aux chrétiens. On peut donc admettre qu'il écrivait dans la première moitié du règne de Baudouin IV, c'est-à-dire, entre les années 1173 et 1180, avant que les conquêtes de Saladin

Ib., p. XXXVII.

Ch. CXLIII, p. 98

eussent mis en péril l'existence des colonies chrétiennes. Il ne serait pas même impossible de supposer que Baudouin IV, réunissant toutes les lois et décisions de ses prédécesseurs, avait fait rédiger, à l'usage de la bourgeoisie de ses États, ce code ou recueil anonyme. Il serait alors plus ancien qu'aucun des traités écrits en Orient par les jurisconsultes européens, et même que ceux qui parurent en France ou en Allemagne durant le moyen âge; mais il ne serait venu qu'après les recueils des lois anglo-normandes. Au XII[e] siècle, le droit coutumier français, comme nous en avons fait plus d'une fois l'observation, ne se composait que d'usages transmis par la tradition, et nécessairement variables. Chaque province, pour ainsi dire, avait les siens, qui souvent différaient de ceux que l'on trouvait en vigueur dans la province limitrophe. Si plusieurs chartes de communes renfermaient quelques dispositions de droit civil, elles étaient loin d'offrir aux méditations des légistes une matière suffisante pour devenir les bases de tout un code. C'est ce qui peut servir à expliquer pourquoi Pierre de Fontaines et Philippe de Beaumanoir n'écrivirent leurs ouvrages que plus d'un siècle après l'auteur de la première rédaction du Livre des Assises de la bourgeosie.

Pag. xxxix.

Pag. xxxvii, xxxviii.

On pourrait, en récapitulant les règles de droit comprises dans ce Livre, tracer un tableau complet de la législation populaire du royaume de Jérusalem, au temps de Baudouin IV; mais nous devons nous borner à en présenter une rapide analyse.

Ibid., p. xl.

Les premiers chapitres font connaître les droits et les devoirs du vicomte, des douze jurés et des avant-parliers ou avocats, ainsi que la compétence de cette cour. Puis, l'auteur entre dans l'exposition du droit civil, et s'occupe du contrat de vente, de la possession d'an et jour, qui assure la propriété, et du retrait lignager, dont ne parlent point les jurisconsultes de la haute cour. De là, il nous fait passer, sans transition, au droit maritime. Dans les dix-sept chapitres suivants, il traite du contrat relatif au prêt, et des moyens de résoudre les principales difficultés qui peuvent naître de l'application de ce contrat. Le contrat de garantie ou *pleigerie*, très-usité en Orient, remplit à lui seul vingt chapitres. Celui de louage en occupe dix-huit; il y est considéré dans ses applications aux personnes, aux maisons, aux animaux, et aux terres, vignes et jardins.

Ch. i-xxvi.

Ch. xxvii-xli.

Ch. xlii-xlix.

Ch l-lxvi.

Chap. lxvii-lxxxvi.

Ch. lxxxvii cv.

Ch. CVI-CX. Ch. CXI-CXIII. Chap. CXIV-CXVIII. Chap. CXIX-CXXXVI. Ch. CXXXVII-CLII.

Après avoir dit quelques mots du dépôt, du contrat de société et des conventions, l'auteur traite de la procédure civile, et en particulier des délais pour comparaître en justice. Sur ces matières, son Livre est moins complet que ne le sont ceux de Philippe de Navarre et de Jean d'Ibelin. Mais il parle de nouveau et longuement de la garantie, qui, dans les deux cours, était le fondement de toute procédure civile et criminelle.

Chap. CLVIII-CLXXXIII.

Vingt-six chapitres sont remplis par des dispositions étendues sur les fiançailles, la célébration, les empêchements, les nullités et la cassation du mariage, ainsi que sur les donations entre conjoints : presque tous ces articles sont empruntés au droit romain ou au droit canonique.

« La raison des testamens et dou derraain dit de l'ome et « de la feme quant il sont près de lor mort, » c'est à dire, des hommes libres, affranchis ou esclaves, occupe les chapitres CLXXXIV-CCVII, qui offrent, sur ces deux dernières classes de personnes, des détails interessants. Nous y voyons que le servage en Orient était bien plus rigoureux qu'en Europe. Les Latins suivaient à cet égard les coutumes syriennes, qui prennent leur source dans la législation des empereurs d'Orient, législation dont les cités maritimes conservaient encore le souvenir.

Chap. CCXIV, CCXV, CCXX. Chap. CCXVI-CCXLIII. Chap. CCLII. Chap. CCLIII.

Les donations sont le sujet de trois chapitres, à la suite desquels l'auteur accumule des questions de droit qui n'ont entre elles aucun rapport, et que, pour cette raison, nous nous dispenserons d'énumérer. Vient ensuite le tarif des douanes du royaume ; il est suivi du tableau des droits perçus à l'entrée du port d'Acre. Ces deux documents administratifs, que l'on ne devait pas s'attendre à trouver dans un recueil judiciaire, donnent à ce recueil un caractère qui n'est pas celui d'un simple livre de droit.

Les soixante derniers chapitres sont destinés à faire connaître le droit pénal des bourgeois; ils nous donnent une assez triste idée du degré de civilisation qu'avait pu atteindre cette classe de la société latine. Les peines étaient, pour les fautes graves, la mutilation, et la mort, toujours accompagnée de la confiscation; pour des délits de moindre importance, le fouet et l'exil. Une telle pénalité pouvait convenir à un peuple ignorant et grossier, vivant au milieu de nations barbares; et, après tout, les lois criminelles d'outre-mer n'étaient peut-être pas plus cruelles que celles des Anglais, des Français, des Allemands, au XIII[e] siècle. Elles étaient tempérées

et souvent éludées au moyen de la faculté accordée à l'accusé de transiger avec l'appelant, soit à prix d'argent, soit de toute autre manière.

Quelles que soient les incohérences et les contradictions du Livre des Assises des bourgeois, on ne peut lui refuser le mérite de peindre avec fidélité les mœurs de la classe populaire du royaume de Jérusalem à la fin du XIIe siècle. C'est par là qu'il acquiert une véritable valeur, et supplée au silence des historiens, en nous donnant, sur cette société latine transplantée d'Europe en Asie, des détails qui nous expliquent les causes de sa décadence. Ce Livre, qui reproduisait les Lettres du Sépulcre, ne périt pas comme les Assises de la haute cour, et fut transporté en Chypre, probablement à l'époque où l'on institua une cour des bourgeois à Nicosie.

ABRÉGÉ DU LIVRE DES ASSISES DE LA COUR DES BOURGEOIS.

Ass. de Jérus., Introd., t. I, p. LIX.

VERS le milieu du XIVe siècle, sous le règne de Hugues IV, un jurisconsulte de la cour des bourgeois de Nicosie, frappé des défauts qui déparaient le Livre des Assises de cette cour, entreprit, à soixante et dix ans, d'en écrire un autre plus complet, plus méthodique, et mieux approprié aux besoins du temps où il vivait. Le nom, la date de la naissance et de la mort de ce jurisconsulte, ainsi que les particularités de sa vie, nous sont restés inconnus. L'ouvrage qu'il nous a légué et qu'il appellerait volontiers, dit-il, « Le Livre contrefais au Livre des « Assises, » est intitulé: L'ABRÉGÉ DU LIVRE DES ASSISES DE LA COUR DES BOURGEOIS. Il est divisé en deux parties : *Les offices et les choses*, c'est-à-dire, le droit civil proprement dit; *La maniere dou plaidoier,* ou la procédure. La première partie, qui comprend soixante et douze chapitres, a seule été traduite en italien, par les soins des commissaires de 1531. M. Victor Foucher l'a publiée sous le titre du *Pledeant :* c'est ainsi qu'elle était intitulée dans la traduction italienne ; mais ce titre ne convient réellement qu'au second livre. Si cet Abrégé n'était pas, comme il l'est, une partie intégrante des Assises de Jérusalem, la notice succincte que nous en donnons ici, aurait dû être renvoyée au XIVe siècle. L'auteur vivait peu d'années avant Bouteillier et le jurisconsulte éditeur du Grand Coutumier de France. Dès lors, son Abrégé ne peut prendre rang parmi les monuments anciens de notre droit féodal ; et cette circonstance diminue beaucoup à nos yeux l'intérêt de ce recueil anonyme. M. Beugnot en a présenté une analyse assez étendue dans l'Introduction placée en tête du second volume

Ch. I, p. 235.

Pag. LX-LXVI.

des Assises de Jérusalem. Nous nous bornerons à recommander cette analyse à l'attention de ceux qui voudraient étudier, dans ses détails, l'histoire de la jurisprudence française.

Le livre des Lignages d'outre-mer. vers 1270.

Le Livre, purement historique, des Lignages d'outre-mer, bien qu'étranger au corps des Assises de Jérusalem, y a été joint, sous la forme d'appendice, dans les anciennes éditions, soit manuscrites, soit imprimées. Il peut, à juste titre, en être regardé comme un complément utile, parce qu'il fait connaître les parentés et les alliances d'une foule de personnages dont les noms reviennent à tout moment dans les Assises, surtout celles de la haute cour. C'est, comme le titre l'indique, un recueil des *lignages* ou généalogies des plus illustres familles d'*outre-mer;* des rois de Jérusalem, de Chypre, d'Arménie; des princes d'Antioche, des comtes de Tripoli; des seigneurs d'Ibelin, de Baruth, de Sidon, de Césarée, etc.

M. Beugnot, Assises de Jérusal., Introd., t. II, p. LXXII, p. 442, note. Mss. de la Bibliothèque roy., Suppl. franç., n. 1224.

Quoique souvent fautif et incomplet, surtout en ce qui se rapporte à l'origine des familles, cet ouvrage anonyme est d'un grand secours pour éclaircir l'histoire des établissements chrétiens en Syrie et en Chypre. Il a paru digne d'intérêt à du Cange, et lui a donné l'idée de son Histoire des principautés et des royaumes de Jérusalem, de Chypre, d'Arménie, et des familles qui les ont possédés, histoire qui n'a pas été imprimée, et qui est, pour ainsi dire, le commentaire des Lignages d'outre-mer.

Assis. de Jérusal., p. 271.

On ne saurait dire quel fut l'auteur du Livre des lignages. Tout ce qu'on peut conjecturer, c'est qu'il était de Chypre, comme l'a pensé La Thaumassière. Nous ne voyons pas mieux à quelle époque fut composé son livre. Plusieurs des généalogies qu'il contient s'arrêtent au XIII[e] siècle; d'autres se prolongent bien avant dans le XIV[e]. On peut croire que la première rédaction est du XIII[e] siècle, et que ce fonds primitif a reçu, pour quelques parties du moins, des accroissements successifs pendant tout un siècle. Mais pour distinguer du premier texte les additions postérieures, il ne faut pas songer à tirer quelque induction du style de l'ouvrage ; ce n'est qu'une simple énumération de noms propres, indiquant les filiations et les alliances des familles, des rameaux et des individus; ayant, par conséquent, toute la sécheresse, mais non la clarté, d'un arbre ou d'un tableau généalogique.

Les Lignages d'outre-mer se trouvent dans quatre manuscrits, à la suite des Assises de Jérusalem : l'exemplaire de Venise; celui de Saint-Germain des Prés (il n'y a dans l'un et l'autre que dix-sept chapitres des Lignages); le manuscrit des frères Dupuy, qui a été copié sur un exemplaire de la Vaticane : une copie de ce troisième manuscrit se conserve à la Bibliothèque royale. Les Lignages d'outre-mer, dans ces deux derniers exemplaires, qui n'ont l'autorité que d'un seul, se composent de trente chapitres, et renferment les généalogies les plus étendues. Le manuscrit 1100 de Sainte-Geneviève, qui a beaucoup de ressemblance avec celui des frères Dupuy, offre bien les titres de ces trente chapitres; mais les généalogies ne s'y trouvent pas.

Mss. de la Bibl. roy., fonds français, n. 1540 ter, fol. 191-200.

Ci-dessus, p 435.

Mss. de la Bibl. roy., n. 430, fol. 214-220.

Biblioth. roy., anc. fonds, n. 652, fol. 693-751.

Tom. 278 de la collection Dupuy.

C'est d'après le manuscrit 652 que le P. Labbe, en 1651, publia les Lignages d'outre-mer, avec quelques extraits des Assises de Jérusalem, dans son *Abrégé royal de l'alliance chronologique de l'histoire sacrée et profane.* La Thaumassière, en 1690, les reproduisit à la suite des mêmes Assises. Dans ces deux éditions, on ne trouve que trente chapitres des Lignages. La Thaumassière y a joint quelques notes, et surtout des tableaux généalogiques, un pour chaque chapitre, qui représentent beaucoup plus nettement que le texte même, et permettent de saisir sans peine, toutes les filiations et les ramifications les plus compliquées d'une même famille.

Tom. I, pag. 351-418, 422-455.

Assis. de Jérusal., p. 221-238.

Ibid., p. 271-292.

M. Beugnot a cru devoir placer aussi les Lignages dans l'appendice de sa belle édition des Assises de Jérusalem. Il a intercalé dans les trente chapitres déjà publiés par Labbe et par La Thaumassière, douze chapitres tirés des deux premiers manuscrits. Ces douze chapitres, qui ne sont pas dans le troisième manuscrit, portent le nombre total à quarante-deux; mais le savant éditeur s'est abstenu de toute espèce de commentaire sur un ouvrage qui, dans son recueil, est seulement un accessoire, et en quelque sorte une pièce justificative. Néanmoins cette édition, dont le texte a été établi soigneusement d'après une nouvelle collation des manuscrits, a l'avantage d'être maintenant la plus correcte et la plus complète d'un monument curieux, nécessaire à l'intelligence de l'histoire des établissements français en Orient, pendant une période qui s'étend du XIIe au XIVe siècle.

Tom. II, pag. 435-474.

F. L.

GUILLAUME DE SAINT-AMOUR ET GÉRARD D'ABBEVILLE.

VERS 1272.

(*Addition au t.* XIX, *p.* 197-215, 215-219.)

On sait combien furent vives et persévérantes les entreprises des religieux mendiants, surtout des Dominicains et des Franciscains, contre le clergé séculier; jusqu'où se portèrent les excès de quelques-uns d'entre eux, des plus grands, des plus illustres, pour lui disputer l'enseignement public, la prédication, la confession, avec l'appui du saint-siége, et même, puisqu'il faut le dire, de l'autorité royale; à quelle foule d'écrits de tout genre, dont plusieurs sont encore inconnus, donna lieu cette ardente querelle, où un seul pape, Alexandre IV, fulmina, en faveur des moines, plus de quarante bulles. On sait aussi quel long ressentiment survécut à ces premières luttes, commencées en 1229, sous la régence de la reine Blanche, et dont le souvenir n'était pas encore éteint en 1633, l'année qui suivit l'édition des œuvres de Guillaume de Saint-Amour, lorsque, sur les plaintes des deux ordres, et sans doute par l'influence d'une société plus jeune et plus puissante qu'eux, un arrêt du conseil privé du roi Louis XIII défendit « d'exposer en vente, vendre ni débiter « ledit livre, à peine de la vie (1). » Celui des ouvrages que

Ignace de Jesus-Maria, Hist. chronol. des mayeurs d'Abbeville, p. 189.

Liasse cotée de la lettre V, n. 3489.

(1) Arrêt du 14 juillet 1633 (n. 1), copié sur la minute originale, aux Archives du royaume, section judiciaire : « Sur ce qui a esté representé au Roy « en son conseil, qu'encore que par les edicts et ordonances de Sa Majesté « il soit deffendu d'imprimer ny mettre en lumiere aucuns livres notez de « censures, ny ceux qui tendent au mespris de la religion catholique et des « choses receües et approuvées en icelle, neantmoins il auroit esté publié « depuis peu en cete ville de Paris (on n'était donc pas dupe de la rubrique : *Constantiæ*) un livre intitulé, *Magistri Guillielmi de Sancto amore* « *Opera omnia*, contenant plusieurs traictez scandaleux faicts au mespris « de plusieurs ordres religieux receuz et approuvez en l'Eglise et en ce « royaulme, mesme contre l'authorité de N. S. P. le pape, et entre au- « tres le traicté intitulé, *de Periculis novissimorum temporum*, condamné

l'on voulait surtout frapper d'une nouvelle proscription, le traité sur les Périls des derniers temps, par le célèbre docteur de Sorbonne, avait paru en 1256; il fallait travailler encore à l'anéantir après quatre siècles.

Mais ce qu'on ne sait pas assez, et ce qui peut avoir néanmoins quelque valeur aux yeux d'une critique impartiale, c'est que, parmi les manuscrits qui nous restent du XIIIe siècle, il n'est pas impossible de retrouver, sous des titres vagues, sans nom d'auteur ou avec de faux noms, quelques-uns des écrits publiés alors au milieu du combat, et qui ont échappé ensuite, par ce déguisement, aux recherches et aux menaces de l'ennemi.

Ce sont deux des plus opiniâtres adversaires de l'ordre de Saint-Dominique et de celui de Saint-François, deux maîtres de la grande école théologique de Sorbonne, deux écrivains courageux du même temps et du même parti, dont nous allons essayer de compléter l'histoire par quelques documents nouveaux. La Sorbonne, c'est-à-dire, la Faculté de théologie de l'université de Paris, donna, dès son origine, l'exemple de la résistance à ces invasions étrangères, aux progrès ambitieux de ces milices conquérantes, venues d'Espagne et d'Italie. On est encore loin d'avoir fidèlement raconté tout ce qu'a fait et souffert cette compagnie pour défendre les droits antiques de l'Église de France. Aussi croyons-nous accomplir un acte de justice en revenant sur deux de ses docteurs, l'un fort célèbre encore, ce même Guillaume de Saint-Amour, dont les œuvres ont été recueillies, mais à qui l'on peut attribuer un ouvrage de plus, imprimé sous un nom différent du sien; l'autre, Gérard d'Abbeville, beaucoup moins connu, parce que ses nombreux plaidoyers

« il y a long temps par le S. Siege apostolique; à quoy il est necessaire de « pourveoir;

« Veu l'exemplaire du livre susdit; la bulle de N. S. P. le pape Alexan- « dre IV, du mois d'octobre de la 2e année de son pontificat, qui estoit l'an- « née 1256, portant condamnation du traicté susdit, comme meschant et « execrable; tout consideré :

« Le Roy, en son conseil, a ordoné et ordone que par le premier des « huissiers dudit conseil, tous les exemplaires dud. livre seront saisis et « portez au greffe dud. conseil : faict Sa Majesté deffenses à tous libraires « et imprimeurs d'exposer en vente, vendre ny debiter ledit livre, à peine « de la vie; et à tous autres d'iceluy retenir ny avoir par devers eux, à « peine de trois mil livres d'amende contre ceux qui s'en trouveront saisis. « (Signé) Seguier. Verthamont. Du XIIII juillet 1633, à Paris. »

pour la même cause sont restés jusqu'à présent oubliés dans un manuscrit anonyme, regardé longtemps comme perdu.

Mercure de France, octobre 1750, p. 61-67 attrib. à Rondet.—Boulliot, ap. Barbier, Dictionn. des Anonymes, t. III, p. 578.

Ampliss. collect., t. IX, col. 1273-1446.

I. Des juges familiarisés par leurs études avec ces difficultés de l'histoire littéraire du moyen âge, ont cru pouvoir réclamer pour Guillaume de Saint-Amour, surnommé le Docteur très-intègre, un traité publié par Martène et Durand, sous ce titre : *Liber magistri Nicolai Oresme episcopi de Antichristo et ejus ministris, ac de ejusdem adventus signis propinquis simul et remotis.* Les éditeurs avouent que, dans le manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, d'où l'ouvrage est extrait, on lit au titre : *Liber Bonaventure secundum aliquos, secundum alios magistri Nicolai Oresme.* On peut affirmer qu'il n'est ni de l'un ni de l'autre. Un simple coup d'œil jeté sur quelques chapitres aurait dû convaincre qu'il ne peut être de saint Bonaventure, puisqu'on y trouve les opinions et les expressions même de ceux qu'il ne cessa de combattre. Quant à Nicolas Oresme, mort évêque de Lisieux en 1382, il n'a certainement rien de commun avec un auteur qui écrivait, comme il l'indique lui-même, avant 1273. On va voir pourquoi, malgré le silence que garde Tillemont sur ce point dans sa Vie manuscrite de Guillaume de Saint-Amour, nous ne serions pas éloignés de penser que l'ouvrage est, en effet, du docteur de Sorbonne.

Biblioth. roy. de Paris, mss., supplém. fr., n. 2013 bis.

Nous en avons retrouvé la copie, celle-là même d'après laquelle un ecclésiastique du diocèse de Lisieux avait transcrit le texte publié par Martène, dans un manuscrit du fonds de Saint-Victor à la Bibliothèque royale de Paris, où il porte le n. 861. Dans ce recueil in-folio, composé de pièces du XIIIe et du XIVe siècle, l'ouvrage, écrit à longues lignes sur parchemin et sur papier, remplit les feuillets 172-243. Le doute exprimé dans la suscription est exactement tel que l'édition le reproduit; mais un savant, qui n'a exercé sa critique qu'à demi, a essayé d'effacer la partie de cette suscription où saint Bonaventure est nommé, tandis qu'il a laissé intact le nom d'Oresme, sans songer que, si la première conjecture est réfutée par les doctrines du livre, la seconde l'est par la date. Launoy comprend aussi ce traité parmi ceux d'Oresme, d'après le manuscrit de Saint-Victor, mais sans prétendre l'avoir lu. Quelle est donc enfin l'œuvre proscrite qu'on a voulu sauver à l'aide de ces faux noms?

Navarr. gymnas. histor., p. 458. — Fabric., Bibl. med. et inf. ætat., t. V, p. 121

Le prologue, qui commence par *Quoniam,* comme la plupart des prologues de ces temps-là, nous transporte dès

l'abord au milieu de ces violentes controverses, dont il a été souvent parlé dans nos précédents volumes, entre les docteurs du clergé séculier et les ordres de Saint-Dominique et de Saint-François. Il ne s'agit ici que du premier, auquel on reprocha sans cesse, pendant toutes ces disputes, les opinions du nouvel Évangile ou de l'Évangile éternel, propagées, au nom de l'abbé Joachim, dès le commencement du siècle, et adoptées par plusieurs Dominicains dans des ouvrages que leurs confrères auront sans doute fait disparaître, comme plus dangereux encore pour eux que pour la foi. L'autre ordre, celui des Franciscains, aurait mérité bien plus les récriminations des docteurs, puisque c'est un frère Mineur, Gérard de Borgo San Donnino, qui avait composé, ou du moins publié à Paris, en 1254, comme l'a prouvé un autre Franciscain, ce livre souvent allégué, mais resté encore inconnu : *In Evangelium æternum, seu quosdam libros abbatis Joachim, Introductorius.* Ils ont été cependant beaucoup moins accusés que les Dominicains d'avoir participé au fameux Évangile, dont les adversaires des Mendiants firent tant de bruit, qu'on est allé jusqu'à dire que Guillaume de Saint-Amour lui-même l'avait fabriqué.

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, pag. 48-51 ; t. XVIII, p. 187 ; t. XX, p. 750-754.

Ibid., t. XX, p. 26-29.

Affò, Scrittori parmigiani, t. I, p. 146-159.

Herm. Corner, ap. Eccard. Corp. hist. med. ævi, t. II, col 898.

C'est aussi par là que s'ouvre ce traité, dont le seul but, dit l'auteur, est de prémunir les fidèles contre cette prétention sacrilége de pacifier l'Église, qui ne doit s'attendre réellement qu'à des persécutions, par l'annonce audacieuse d'un troisième testament et d'un second Évangile, celui du Saint-Esprit, destiné à remplacer l'Évangile du Fils de Dieu. Tout cela, on le voit, n'a pas beaucoup de rapport avec les idées de la fin du XIVe siècle, mais nous rappelle merveilleusement celles qui agitèrent la fin du XIIIe. Il en est de même de l'ouvrage entier, dont nous allons parcourir les quatre parties, après avoir établi que, dès la première, il n'était point difficile de trouver un témoignage encore plus clair et plus sûr du temps où il fut composé.

Dans une des nombreuses réfutations des Joachimites, contre lesquels l'auteur déploie à tout moment l'appareil de ses syllogismes et surtout sa profonde connaissance des textes, il s'exprime ainsi : « Lorsque Jésus ressuscité a dit aux apôtres : « *Jean a baptisé par l'eau ; avant peu de jours, vous serez* « *baptisés dans l'Esprit saint*, comment Joachim et ses com- « plices, après tant de jours, osent-ils nous promettre que « l'Esprit saint va descendre enfin sur la terre, malgré ces

Col. 1324.

« paroles de l'éternelle vérité, qui ne peut et qui n'a pu men-
Voy. aussi col. 1429. « tir? Est-ce que ce sont peu de jours que les mil deux cent « trente ou quarante ans depuis cette promesse du Seigneur? » Ajoutez à cette date les trente-trois ans de la vie de Jésus: vous arrivez, sans un grand effort de calcul, à placer la rédac-
Col. 1283. tion de l'ouvrage entre 1263 et 1273. Il y a aussi, plus haut, une allusion au grand interrègne qui suivit, dans l'empire, la déposition de Frédéric II au concile de Lyon, en 1245,
Col. 1333. — Merc. de Fr., l. c., p. 63. ou sa mort, en 1250, et qui ne se termina qu'en 1273. Un autre passage de cette première partie, quoiqu'il s'y rencontre, comme ailleurs, des altérations dans les nombres, par des rectifications probables qu'il serait trop long de trans-
Ibid., p. 66. crire, a conduit aux mêmes conclusions. Il n'est pas jusqu'à l'anagramme de *S. Amore,* dont les lettres transposées forment *Oresma,* qui n'ajoute aux inductions que semblent offrir ces dates. Guillaume de S. Amour, revenu à Paris en 1264, après sept ans d'exil, composa presque aussitôt ses
Montfaucon, Biblioth. bibl., t. II, p. 1282. *Collectiones catholicæ et canonicæ Scripturæ,* attribuées quelquefois, sans aucune preuve, à Godefroi de Fontaines; mais, comme il paraît avoir vécu jusqu'en 1272, il eut le temps et probablement aussi la volonté, avec le caractère qu'on lui connaît, de renouveler encore, sous une autre forme, ses attaques et ses apologies. Les exemples ne sont pas rares, dans ce siècle, d'une grande liberté de dispute; et les moines qui obtinrent, en 1633, que l'on interdît, même par la peine de mort, un ouvrage dirigé contre eux, n'avaient pas été toujours aussi cruellement protégés. Toutes ces circonstances, fortifiées par l'esprit même du livre, nous autorisent à répéter qu'il n'y a point d'invraisemblance à voir, dans cette nouvelle invective contre les frères, l'œuvre du Docteur très-intègre, de l'ancien recteur de l'université de Paris, ou au moins d'un de ses contemporains et de ses disciples.

Pourquoi ce titre, *de Antichristo?* Il faut se rappeler que, parmi les injures qu'on ne s'épargna point dans ces débats, fut souvent reproduite celle d'antechrist ou de précurseur de l'antechrist, qui serait mieux nommé l'antichrist. On prenait alors pour règle de ce qu'il convenait de croire sur ce personnage, continuellement annoncé comme l'avant-coureur de la fin du monde, un court traité *de Antichristo*, rédigé assez tard d'après les Pères de l'Église latine, quoique mis faussement sous le nom de saint Augustin, et qui se trouve
Hist. litt. de la Fr., t. IV, p. aussi dans les œuvres de Raban Maur, que Guillaume lui-

même avait consultées. Il y est dit que déjà plusieurs ministres du terrible ennemi de la foi avaient paru sur la terre, Antiochus, Néron, Domitien; que l'on en connaît plusieurs en ce siècle même; que tout homme, ou laïque, ou clerc, ou moine, qui vit contre la justice et fait le mal, est un antechrist, un ministre de Satan. C'est là que nous apprenons encore que l'antechrist des derniers temps enverra par tout le monde, pour tromper les peuples, ses messagers et ses prédicateurs. Les adversaires des frères Prêcheurs s'armèrent souvent contre eux de cette opinion populaire, en les appelant de faux prêcheurs, des prêcheurs de l'antechrist. Guillaume, qui avait fondé sur cette comparaison outrageante le titre et le plan de son livre *de Periculis novissimorum temporum,* simple commentaire d'un texte prophétique de l'Apôtre, la reproduit à tout moment, soit dans les autres écrits recueillis sous son nom, soit dans celui que nous proposons d'y ajouter. Ces anciennes croyances, où l'on fait précéder d'une troupe errante de prédicateurs de mensonge le démon de la destruction, le grand séducteur des peuples, ont été richement développées et accrues de beaucoup d'autres dans les treize livres du Dominicain Malvenda sur l'Antechrist, énorme ouvrage, dont un théologien du dernier siècle ne craint pas de dire « qu'il ne manque à toutes ces belles choses que des « preuves et du bon sens. » On n'en était pas encore là vers la fin du XIIIe siècle; il n'est pas même très-sûr qu'une telle liberté de raison passe pour orthodoxe auprès de tous les théologiens d'aujourd'hui.

341; t. V, p. 174.

S. Paul, Timoth., Ep. II, c 3, v. 1-9.

Valence, 1621, in-fol.

Bergier, Dict. de Théologie, t. I, p. 152.

Des quatre parties du traité pseudonyme, la première, en quinze chapitres, a pour objet de prouver par des signes infaillibles, tirés des livres saints, l'approche de la dernière persécution, de celle que doit suivre le dernier jugement. On met au nombre de ces signes la fin du saint empire romain, manifestée dans l'excommunication et la mort de Frédéric, qui n'a pas encore de successeur; l'Évangile, non pas accepté par toutes les nations, mais prêché du moins dans tous les pays, en sorte que les nouveaux prédicateurs, faute d'avoir une paroisse à eux, sont obligés d'envahir celles des autres; l'apparition même de ces faux prophètes, qui pénètrent, comme dit saint Paul, dans les maisons pour séduire les faibles, et se multiplient de jour en jour, malgré la défense du concile, pour usurper le gouvernement des âmes et la fortune des familles; la connivence pusillanime des prélats et des doc-

Conc. de Latran (1215), can. 13, ap. Labb.

Concil., t. XI, col. 165

teurs, qui tremblent et se taisent devant ces tyrans de l'Église; l'aveuglement des pasteurs, qui laissent des étrangers disposer en maîtres de leurs troupeaux. Joignez à ces pronostics de mort une funeste sécurité, recommandée par ceux-là même qui sont prédestinés à tout détruire; la cessation des miracles, la rareté de ceux qui croient, le refroidissement de la charité, l'intrusion téméraire d'une loi rivale de la loi divine, et sinon proclamée, du moins propagée en secret par l'abbé Joachim, dans ses livres sur la Concorde, dans sa nouvelle Apocalypse, dans son Psaltérion à dix cordes, *in libris de Concordia, et in Apocalypsi nova, et in Psalterio decachordo;* trois ouvrages d'un mysticisme hardi, publiés une seule fois à Venise, de 1519 à 1527, et dans lesquels on ne cherche plus depuis longtemps ni hérésies ni articles de foi.

V. de Periculis noviss. temp., c. 8, p. 37-42.

Cette première partie se termine par une vive apostrophe à Joachim et à ses disciples, dont les rêveries sacriléges ne prévaudront pas contre le véritable Évangile, le seul qui doive être éternel.

Les onze chapitres de la seconde partie nous offrent la peinture de ces précurseurs de l'antechrist, pharisiens, hypocrites, faux prophètes, faux frères, faux prédicateurs, noms divers donnés par l'auteur aux frères Prêcheurs ses adversaires, dans lesquels il reconnaît aussi les moines gyrovagues ou errants dont se plaignait déjà la Règle de Saint-Benoît. C'est, le plus souvent, un nouveau commentaire du célèbre passage de la seconde épître de saint Paul à Timothée, déjà commenté avec beaucoup d'amertume dans le livre sur les Périls des derniers temps. Le nouveau portrait des ministres de l'imposture, moins méthodiquement composé que le dernier chapitre de ce livre, où l'on essayait de les faire reconnaître à quarante et un signes, mais plus court et plus vif, est empreint d'une certaine rudesse qui convient à de telles satires. L'auteur, loin d'adoucir aucun des traits employés par l'Apôtre, les aiguise, les envenime, et l'on s'aperçoit que ce n'est pas sans quelque joie qu'il se couvre d'une autorité sacrée pour traiter ceux qu'il combat d'hommes cupides, superbes, traîtres, ingrats, cruels, scélérats, blasphémateurs. Comme, en attaquant l'ordre entier, il ne désigne personne, il a cru peut-être ne point manquer de modération.

Ch. 1.— Voy. Hist. litt. de la Fr., t. III, p. 564, 565.
V. de Periculis noviss. temp., c. 2, p. 21, etc. —Collect. Scripturæ sacræ, pag. 113, etc.
De Periculis, c. 14, p. 57-72.

La persécution que suscitera l'antechrist aux vrais enfants

de l'Église, tel est le sujet de la troisième partie, qui, dans ses douze chapitres, ne fait guère que développer les vieilles traditions sur ce personnage presque mythologique du christianisme, environné jadis de toutes les terreurs qui devaient accompagner la fin du monde, et réduit maintenant à n'être plus qu'une figure poétique de langage, trop facilement prise par nos aïeux pour une réalité. On joint seulement ici, aux anciennes idées populaires, quelques allusions malignes à ceux qui travaillent dès à présent pour ce dernier fléau du monde chrétien, et surtout les déclamations ordinaires contre les prédicateurs de mensonge, qui, d'un petit nombre qu'ils étaient, devenus bientôt innombrables par la puissance de l'Esprit de ténèbres et par l'amitié des princes, s'en vont porter jusqu'aux extrémités de la terre les illusions de leurs promesses et la corruption de leurs doctrines. Il est difficile de ne point reconnaître le roi de France dans ces rois qu'ils séduisent par une sainteté feinte, de prétendus miracles, l'ostentation d'une divine sagesse, et dont ils font le plus bel ornement de leur triomphe, tandis que les prélats, qui devraient être le rempart d'Israël, satisfaits d'avoir tondu leurs brebis, s'inquiètent peu de ces loups dévorants qui, le soir, viennent ravir et disperser le troupeau.

Col. 1380, 1381.

L'antechrist règne enfin, et sa domination est décrite dans le quatrième et dernier livre. Il se fait rendre les honneurs divins, il charge de missions lointaines ses apôtres, qui parlent toutes les langues; il ordonne, tout en persécutant les élus et les saints, que l'on proclame, à la veille du dernier jour du monde, paix et sécurité. S'il tombe, frappé du souffle de Dieu, sur ce mont des Oliviers consacré par les miracles, c'est que l'avénement du Christ est proche, et que tout à l'heure les vivants et les morts seront jugés. Ces quatorze derniers chapitres, où, malgré quelques restes de la colère qui a dicté tous les autres, le génie apocalyptique finit par l'emporter sur l'esprit satirique, semblent placés là pour faire absoudre tout l'ouvrage, et transformer une attaque de parti en une œuvre d'édification et de piété.

Col. 1437.

Dans un court épilogue, l'auteur, après avoir protesté qu'il n'a voulu que transcrire ce qu'ont enseigné l'Écriture sainte et les Pères, ajoute qu'il ne s'aperçoit pas qu'il ait commis d'erreurs, mais qu'il n'ose cependant l'affirmer, prêt à se soumettre, lui et son livre, aux décisions de l'Église romaine. Et il termine par ce noble vœu : « O vous qui me

V. de Periculis, p. 20.

Col. 1446.

« lisez, demandez à Dieu que je meure avant cette cruelle « persécution, ou que, si elle m'atteint, je puisse me pré- « senter calme et tranquille, en professant la foi chrétienne, « devant le Fils de l'homme. »

Rien, dans tout cela, ne nous paraît contredire l'opinion qui, dès le milieu du dernier siècle, peut-être par tradition, attribuait l'ouvrage à Guillaume de Saint-Amour. Ce qui nous fait croire qu'il est réellement de lui plutôt que d'un de ses partisans ou de ses disciples, c'est, outre la coïncidence des dates, qui se rapportent si bien à toute son histoire, une singulière ressemblance, pour la forme non moins que pour le fond, avec ses autres écrits.

Thom. de Cantimpré, Bon. univ. de apibus, p. 176; not., p. 55. — Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 205.

Il paraît que Guillaume était un puissant orateur, témoin la scène d'Anagni, où il entraîna par son éloquence le clergé et le peuple; mais, comme écrivain, il ne s'élève guère au-dessus d'une certaine médiocrité, que ne dément point ce dernier ouvrage. Nous l'y retrouvons tel qu'il est ailleurs. La composition littéraire ne s'y montre ni forte ni brillante. Toute la symétrie des divisions et des subdivisions scolastiques n'y saurait dissimuler, malgré le luxe des paroles et des syllogismes, combien les idées sont quelquefois stériles, le plan défectueux, l'argumentation dénuée de preuves. Le tissu du style n'y est souvent formé que de lambeaux de l'Écriture sainte, de fragments assez mal liés entre eux, et que l'on détourne à tout moment de leur sens naturel par des applications plus malignes que justes. Il ne faut pas s'étonner toutefois que les controversistes aient tenu si longtemps à cette manière d'écrire, où nous avons vu qu'ils trouvaient l'avantage de poursuivre leurs adversaires des plus grossières injures, sans cesser presque un seul instant de parler le langage le plus respecté. C'était un abus; mais comme tous les partis en profitaient, cet abus, par une sorte de connivence universelle, dura plusieurs siècles.

Oudin, Scriptor. eccles., t. III, col. 103, 250.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 362, 384.

On a cru pouvoir attribuer aussi à Guillaume de Saint-Amour un traité conservé dans les manuscrits d'Oxford sous ce titre : *Guillelmi Parisiensis tractatus contra exemptiones;* ce qui l'a fait regarder comme étant de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris. Mais Guillaume de Saint-Amour, en sa qualité de docteur de l'université de Paris, a été quelquefois appelé *Parisiensis;* et un tel ouvrage, surtout s'il est dirigé contre les exemptions et les priviléges des réguliers, semble, en effet, convenir mieux au célèbre sor-

bonniste qu'à l'évêque sous lequel les entreprises des deux ordres furent encouragées par d'imprudentes concessions. C'est un point qui ne saurait être résolu qu'à l'aide de l'ouvrage même, qui ne nous est point connu.

II. Gérard ou Géraud d'Abbeville, archidiacre de l'église d'Amiens, docteur en théologie de la Faculté de Paris, un des plus ardents auxiliaires de Guillaume de Saint-Amour dans sa lutte pour les clercs séculiers contre les deux ordres, a été mal à propos confondu, par Égasse du Boulay, avec Gérard ou Gherardino Segarelli, hérétique de Parme, qui se mit à dogmatiser follement en Italie vers 1260, vers ces temps mystérieux où devait être inauguré le nouvel Évangile de l'abbé Joachim, et où commencèrent les expiations sanglantes des flagellants; qui fut condamné par Honoré IV en 1285, par Nicolas VI en 1290, et qui se trouve compris, quoiqu'il n'ait point laissé d'ouvrage, dans l'Index qu'a dressé le concile de Trente des auteurs de livres défendus. Cette confusion devait être d'autant plus facile à éviter pour un esprit attentif, que Gérard de Parme, fondateur d'une secte de *Fraticelli*, qu'il appelait l'ordre des Apôtres, loin de combattre pour les séculiers, se rapprochait beaucoup des religieux mendiants, dont il outrait seulement les principes sur la vie errante, par le plus complet vagabondage, et la pauvreté, par la plus scandaleuse communauté de tous biens. Après diverses aventures que nous fait connaître son compatriote et son contemporain le frère Mineur Salimbene, ce Gérard fut brûlé à Parme, le 18 juillet 1300. Personne n'a prétendu que Gérard d'Abbeville ait si cruellement fini. Les Mendiants se contentaient de dire que le docteur de Paris était mort paralytique et lépreux, en punition de la résistance qu'il leur avait opposée dans ses leçons et dans ses écrits.

Hist. univ. paris., t. III, pag. 680.
Liber sentent. inquisit. tolos., ap. Van Limborch, Hist. inquisit., p. 362. —Eymeric, Directur. inquisit., p. 268-272. — Fleury, Hist. ecclés., t. XVIII, p. 455. — Affò, Scrittor. parmigiani, t. I, pag. 154, 167, 201.
Index libror. prohibit., Romæ, 1819, p. 289.
Muratori, Scriptor. rer. ital., t. IX, col. 447, 450, 826, etc.
Editor S. Bonav., t. VII, p. 411. — Colvener, not. in Cantiprat., p. 54. — Wadding, Ann. Minor., t. IV, p. 298.— Du Boulay, l. c., t. III, p. 329, 680.

Nous avons même plusieurs motifs de croire que Gérard, quoique violemment accusé et persécuté par la cour de Rome et par les frères, comme Guillaume de Saint-Amour, comme Siger de Brabant, n'en mourut pas moins, comme eux, dans le sein de l'Église. Robert de Sorbon, qui avait une maison près de la sienne sur la montagne Sainte-Geneviève, fut choisi, en 1271, pour exécuteur testamentaire par maître Gérard d'Abbeville, son confrère et son voisin. Nous voyons aussi la Sorbonne, probablement vers le même temps, accepter les legs de ce docteur, qui, en repoussant d'ambitieux adversaires, avait réellement combattu pour elle.

Du Cange, Observ. sur Joinville, p. 36.
Ibid., p. 37. — Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 297.

Dans le catalogue inédit des manuscrits de cette maison, rédigé en 1290, transcrit et augmenté en 1338, nous remarquons un fort grand nombre de titres d'ouvrages accompagnés de ces mots : *Ex legato mag. G.* (ailleurs *Gerondi* ou *Guerondi*) *de Abbatisuilla.* Ce sont principalement des traités d'Aristote traduits en latin, et des livres de droit. Il y a lieu de supposer que Gérard, dont le testament est daté de 1271, était mort avant l'année où fut fait ce catalogue. On y trouve beaucoup d'autres donateurs du même pays, Jean, Guillaume, Étienne d'Abbeville. Jean est, sans doute, le cardinal Jean Halgrin; Étienne et Guillaume, s'ils ont écrit, ne paraissent point avoir laissé d'ouvrages qui portent leur nom.

Biblioth. de l'Arsenal, mss. franç., Hist., n. 855, p. 15, 183, 185, 189, 193, 218, etc.

Guerodus ap. Chron. Guill. de Nangiaco, ann. 1264, t. I, p. 227.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 162-177.

V. sur Étienne, ci-dessus, p. 298.

Ignace de Jésus Maria (Jacques Sanson), Hist. chron. des maieurs d'Abbeville, pag. 203-206.

Id., ibid., p. 188

Le testament de Gérard, extrait des archives de l'ancienne Sorbonne, et qui commence par ces mots : *Ego Geraudus de Abbatisvilla, archidiaconus ecclesiæ ambianensis in Pontivo,* tout en prouvant que, loin d'être brûlé comme hérétique, il ne mourut pas même dans l'excommunication, le fait reconnaître à quelques traits caractéristiques, et nous le montre, non pas, comme on l'a dit, infidèle au parti de Guillaume de Saint-Amour, mais constant dans les mêmes opinions. L'homme qui repoussa toute sa vie les priviléges des moines, déclare, à plusieurs reprises, que le legs qu'il fait d'une partie de ses livres aux maîtres et aux étudiants en théologie, n'est que pour les séculiers, et non pour les religieux : *magistris theologiæ sæcularibus duntaxat, quia religiosi satis habent.* L'ennemi de la pauvreté volontaire était assez riche pour laisser de fort beaux présents à l'église et à l'hôpital d'Amiens, à Saint-Wulfran d'Abbeville, à ses parents, à ses amis, aux pauvres qui mendient par misère, *egestate mendicantibus*, qu'il distingue ainsi de ceux qui mendient par dévotion, et il parle lui-même, en exprimant ses dernières volontés, des terres qu'il possède dans son pays, de ses maisons de Paris et de ses chevaux.

Quant aux écrits de ce défenseur fidèle d'une cause alors condamnée par les papes et abandonnée par les rois, de ce hardi théologien qui eut l'honneur d'avoir pour antagonistes saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin, personne, excepté le P. Échard, n'en avait fait mention; encore ne les a-t-il pas tous connus. Il passe, du moins, sous silence un ouvrage assez étendu, mais étranger à cette controverse, et dont nous ne dirons nous-mêmes que peu de mots, parce qu'il

Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 335, 336.

ressemble à beaucoup d'autres commentaires des livres saints.

Cet ouvrage, le onzième d'un grand recueil in-folio, écrit sur parchemin au XIII[e] siècle, et conservé dans l'ancien fonds latin de la Bibliothèque royale de Paris, sous le nº 2042, est précédé de cette suscription : *Incipiunt Questiones magistri Guerodi de Abbatisuilla ;* et les cinq derniers mots se retrouvent en tête des seize feuillets à deux colonnes dont se compose le traité. Comme il vient à la suite de cent neuf Questions, extraites de la Somme de saint Thomas, sur l'excellence de l'état religieux, on pourrait supposer que déjà les deux adversaires sont aux prises; mais il n'en est rien, le sujet tout pacifique des dix-huit Questions de Gérard est exposé ainsi dès le début (1) : « A l'occasion de ce verset de l'Apôtre, *Non sumus sufficientes cogitare aliquid ex nobis quasi ex nobis,* il se présente les questions suivantes : 1° Pouvons-nous former de nous-mêmes quelque bonne pensée, comme de nous-mêmes? — 2° Pouvons-nous former de nous-mêmes quelque pensée fausse? — 3° Pouvons-nous de nous-mêmes penser le mal? — 4° Toute pensée d'une chose illicite est-elle illicite? et spécialement, du premier

Catalog. mss. Biblioth. regiæ, t. III, p. 230.

Cor., II, 3, 5

(1) *Occasione illius uerbi quod dicit Apostolus* II *Cor.* iij, NON SUMUS SUFFICIENTES COGITARE ALIQUID EX NOBIS QUASI EX NOBIS, *de cogitatione queruntur* XVI *questiones : Primo, utrum sufficientes simus cogitare aliquid boni ex nobis quasi ex nobis. Secundo, utrum falsum possit cogitari. Tertio, utrum sufficientes simus cogitare aliquid mali ex nobis. Quarto, utrum omnis cogitatio rei illicite sit illicita, et specialiter de primo motu cogitationis. Quinto, utrum quartum genus cogitationis, quod est cum uoluntate oblectandi sine uoluntate operandi, sit culpa mortalis uel uenialis. Sexto, utrum mora delectationis in cogitatione inducat culpam mortalem. Septimo, utrum inferior uis possit peccare mortaliter, superiore non peccante. Octauo, utrum sit unum peccatum uoluntatis siue cogitationis et operis, hoc est actus interioris et exterioris. Nono, utrum opus exterius addat aliquid uoluntati, siue operi interiori, secundum rationem meriti uel demeriti. Decimo, utrum dyabolus sit immissor cogitationum. Undecimo, utrum dyabolus intendat uel inflammet malas cogitationes. Duodecimo, occasione premissorum, utrum ex nocturna pollutione, que procedit ex precedenti mortali cogitatione, sorciatur crimen culpe. Tertiodecimo, utrum nocturna illusio prohibeat tam a consecratione et confectione quam a perceptione sacramenti eucharistie. Quartodecimo, utrum dormiens possit cogitare, et per consequens dormiendo peccare. Quintodecimo, utrum mutuo patebunt ad inuicem in patria bonorum cogitationes. Sextodecimo, utrum nunc bonis in patria pateant cogitationes uiatorum.*—Quoique l'on n'annonce que seize questions, il y en a dix-huit; voici les deux dernières : *Decimoseptimo, utrum cogitationes in patria erunt uolubiles. Decimooctauo, utrum aliqua creatura rationalis possit uidere nostras cogitationes in mente formatas.*

mouvement de la pensée. — 5° Une quatrième sorte de pensée, celle qui consiste dans la volonté du plaisir sans la volonté de l'action, est-elle une faute mortelle ou vénielle? — 6° La persévérance dans une pensée de plaisir est-elle un péché mortel? » Et ainsi de suite, car il serait superflu et difficile de tout traduire.

Ces diverses questions, dont quelques-unes, surtout parmi celles que nous n'avons pas traduites, paraissent au moins singulières, sont examinées et résolues par l'intrépide docteur avec tout l'appareil et toute l'énergie de l'argumentation de l'école. On pressent déjà que cette subtilité hardie, cette richesse d'objections et de réponses, toutes ces armes de la dispute, mises au service d'une cause plus réelle que de simples propositions nées de la fantaisie des docteurs, pouvaient devenir redoutables pour les prétentions des deux ordres, s'ils n'avaient eu d'autre appui que la discussion.

Nous ne croyons point que Thomas d'Aquin soit nommé dans les dix-huit Questions. Il ne l'est pas non plus dans les autres écrits de Gérard dont il nous reste à parler; mais il y est à chaque instant désigné et réfuté, lui et tous les siens. C'est donc une preuve honorable d'impartialité, dans l'un des deux auteurs de l'histoire littéraire des Dominicains, le P. Échard, de n'avoir pas hésité à suspendre quelque temps ses excellentes recherches sur saint Thomas, la gloire de l'ordre des Prêcheurs, pour exhumer le premier la mémoire de plusieurs traités d'un de ses plus vifs adversaires. Un manuscrit du XIIIe siècle, in-folio, sur parchemin, qui appartenait à un ancien collége de Paris, le collége de Maître Gervais, avait paru au docte critique renfermer ces traités, quoiqu'il fût anonyme, et l'on devait à la courte description qu'il avait faite de ce recueil oublié, le peu que l'on en connaissait jusqu'ici, c'est-à-dire, le titre et les premiers mots de chaque ouvrage. Depuis, la trace du manuscrit s'était perdue.

C'est ce manuscrit même que nous croyons avoir retrouvé. A la suppression d'un grand nombre de petits colléges de l'université de Paris, en 1764, ce qu'ils avaient conservé de leurs bibliothèques et de leurs archives fut transporté au collége de Louis le Grand, où ce dépôt prit dès lors le titre de bibliothèque de l'université. La Sorbonne réunit maintenant, sous le même titre, les débris de ces livres, dont les plus précieux et les mieux conservés ont enrichi la Biblio-

thèque royale. Parmi ceux qui restent à l'université de ses anciennes collections, et dont quelques-uns nous semblent propres à fournir encore d'utiles documents, nous avions autrefois examiné avec soin un épais manuscrit, fort noir, fort négligé à l'extérieur, mais d'une belle écriture du XIII[e] siècle, sur parchemin, de format in-folio, à deux colonnes d'une quarantaine de lignes, et qu'un premier coup d'œil nous avait fait juger digne d'attention. Une étiquette, encastrée dans le cuivre sur le bois tout rongé de la couverture, offre ce titre général, qui conviendrait à bien d'autres livres, mais où l'on entrevoit cependant le sujet : *De Perfectione et excellentia status clericorum. De dono domini Roberti Porte, episcopi abrincensis.* Une main moderne a écrit sur le frontispice : *Robertus, episcopus abrincensis,* comme si c'était le nom de l'auteur. L'ancien catalogue inédit du collége de Louis le Grand, sous le n. 189.1.4, et le nouveau (rédigé en 1816), sous le n. 50, peuvent tromper encore plus en donnant ce titre au volume : *Roberti Portæ Summa de perfectione et excellentia catholicæ religionis.* Voici enfin ce qui est résulté pour nous d'une étude complète : ce recueil est parfaitement conforme à celui que le P. Échard a décrit en 1719, et qui renferme, selon lui, les œuvres proscrites de Gérard d'Abbeville.

Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 335, 336.

Le collége de Maître Gervais, nommé d'abord collége de Notre-Dame de Bayeux, fondé en 1370 par maître Gervais Chrestien, chanoine de Bayeux et de Paris, et médecin de Charles V, reçut quelques livres de ce prince ami des lettres; et l'évêque d'Avranches, Robert de la Porte, né à Caen, et mort en 1379, avait pu, sans doute, avant de voir ses biens confisqués, l'année précédente, comme complice du roi Charles de Navarre, disposer de ses manuscrits en faveur de ce collége de fondation normande, qui en possédait effectivement d'autres de la même origine, comme on le voit par ces mots inscrits sur quelques-uns de ceux qui restent de ce fonds : *De dono Roberti Portæ.*

Du Boulay, Hist. univ. par., t. IV, p. 430.—Jaillot, Rech. sur Paris, t. V, quart. St.-André, p. 63.
Gall. christ., t. XI, col. 491.—Thes. anecd., t. I, col. 1529.

L'ancienne Sorbonne, d'après le catalogue déjà cité de ses manuscrits, rédigé en 1290 et en 1338, possédait aussi une collection sur parchemin des ouvrages de Gérard, accompagnés des réponses de saint Thomas d'Aquin, mais qui semble avoir été moins complète, que personne n'a décrite, et qui n'a reparu nulle part.

Ci-dessus, p. 478.

La notice de notre manuscrit, que nous n'avons pu com-

Pag. 215-219. parer à aucun autre, sera ici plus courte qu'elle ne l'eût été, si déjà ne se trouvait dans notre tome XIX[e] une analyse très-exacte de la description d'Échard, seule autorité qu'il fût alors possible d'alléguer sur ce point, et la seule que connût aussi le Dominicain B. M. de Rubeis, dernier éditeur des œuvres de saint Thomas. Quant aux éditeurs et aux historiens de saint Bonaventure, ils n'ont pas su à quel adversaire il répondait dans son Apologie de la pauvreté.

D. Thom. Op., tom. XIX, ed. Ven., 1787, p. 287, 288.

Fol. 1-25. 1° C'est par un ouvrage sans titre et sans nom d'auteur que s'ouvre le recueil. Dans cette première pièce, qui est un panégyrique des frères, et qui semblerait placée là pour mieux déguiser ce gros volume dont tout le reste est dirigé contre eux, si elle ne devait servir de texte aux réfutations qui doivent suivre, on reconnaît, dès l'abord, une réponse aux diverses attaques des docteurs de Paris, depuis le livre de Guillaume de Saint-Amour *de Periculis novissimorum temporum*, en 1256, jusqu'à l'année 1266, où semble avoir été publié, mais après cet ouvrage anonyme, le second traité de Guillaume, *Collectiones catholicæ et canonicæ Scripturæ*. Wadding, qui avait vu cette réponse, préfère, sans dire pourquoi, la date de 1269. Le début, quoiqu'on y laisse éclater la colère, ne manque cependant point de dignité : « La main qui menace le Tout-Puissant est aisément vaincue ; « la tête qui s'élève contre Dieu ne tarde pas à être abaissée; « la langue qui parle contre le Christ, et que dirige la mali- « gnité plutôt que la raison, est condamnée bien vite au « silence (1). » Mais, pour peu que l'on continue, des subtilités, des citations vaines, où se mêlent au hasard les textes profanes et les textes sacrés, affaiblissent l'effet de ce qu'il y aurait d'imposant dans l'audace et le dédain de ces premières paroles. Une longue et fastidieuse argumentation en faveur des moines qui, par leurs vœux d'obéissance et de pauvreté, doivent l'emporter de beaucoup, dit-on, sur quiconque vit dans le siècle; une répétition stérile de tous les lieux communs éternellement employés dans cette cause, et

Annal. Minorum, t. IV, p. 297.

Fol. 1, col. 1. (1) *Manus, que contra Omnipotentem tenditur, facile deicitur; ceruix, que aduersus Deum erigitur, cito demittitur; lingua, que contra Christum loquitur, uelocius refellitur, cum eam mouerit potius malitia mentis quam cogentia rationis. Serpit enim res, que procliuis est ad perniciem; sed cum semel ceperit, labitur, secundum Tullium. Nam falsitas omnis inconstans est, secundum Senecam*, etc.

Tusculan., IV, 18.

que Thomas d'Aquin lui-même n'a pu rendre toujours spécieux, n'empruntent ici une valeur nouvelle ni de l'originalité des détails, ni de l'énergie du style. Ce sont, à chaque page, les mêmes commentaires sur ces paroles : *Nolite possidere aurum, neque argentum, neque pecuniam in zonis vestris. Vade, et quæcumque habes vende, et da pauperibus, et sequere me.* Les ordres quêteurs étaient déjà trop riches et abusaient trop de la puissance que leur donnait cette richesse tant méprisée, pour que l'on consentît à voir, dans leur prétendue pauvreté, un gage certain de perfection chrétienne.

Matth. Evang., x, 9.

Marc. Evang., x, 21. — Matth., xix, 21.

C'est du moins ce que n'y voyait pas un poëte populaire, un trouvère de ce temps-là, Rutebeuf :

Li Jacobin sont si preudoume
Qu'il ont Paris et si ont Roume,
Et si sont roi et apostole,
Et de l'avoir ont il grant soume, etc., etc.

Œuvres de Rutebeuf, t. I, p. 161.

Il faut bien reconnaître que le roman de la Rose, celui du Renard, beaucoup d'autres vers du même siècle en langue vulgaire, ne cessent de rendre sur ce point le même témoignage.

Plusieurs colonnes des longs dix-huit chapitres de l'apologie anonyme reproduisent sous toutes les formes la réfutation vague et diffuse des arguments que les défenseurs des séculiers et de la propriété ecclésiastique avaient tirés de l'Évangile de saint Jean, où l'on voit en effet un des apôtres, Judas, chargé de porter la bourse, *loculos,* à l'usage du maître et des disciples. Cette question tient ordinairement beaucoup de place dans les nombreux écrits pour et contre les ordres qui s'accrurent et s'enrichirent en quêtant : elle n'y est jamais bien clairement résolue. Ce qui étonne, c'est que l'auteur, comme la plupart des autres défenseurs de la pauvreté absolue des religieux, s'appuie de l'opinion de saint Augustin, *de Opere monachorum,* tandis que l'illustre évêque, dans cet ouvrage même, loin d'approuver l'habitude de la mendicité par dévotion, élève bien au-dessus des moines qui remplissent leur bourse d'aumônes, ceux qui vivent du travail de leurs mains.

Joann. Evangel., xii, 6; xiii, 29.

Un passage de cette défense a été cité par Guillaume de Saint-Amour dans ses *Collectiones Scripturæ sacræ;* c'est celui que nous traduisons ainsi en l'abrégeant, comme a fait Guillaume lui-même : « Il est un certain pouvoir de gou-« verner les âmes, inhérent à la personne ou à l'état, et qui

Fol. 24 v°, col. 2. — Guill. de St-Am., Collect., p. 190.

« n'est ni ordinaire, ni délégué, ni imposé, mais choisi volon-« tairement, demandé au supérieur, et confirmé par lui. » (Il y a dans le texte imprimé de Guillaume, *a fortiori confirmata;* nous lisons, comme dans notre manuscrit, *a superiori.*) « Et « ceux qui ont cette sorte de pouvoir, quoiqu'ils doivent, « selon le droit divin, vivre de l'Évangile, ne peuvent cepen-« dant, selon le droit humain ou canonique, exiger absolu-« ment de leurs auditeurs le pain quotidien; mais, si on le « leur offre, ils peuvent le recevoir, et si on ne le leur offre « pas, ils peuvent le demander pour l'amour de Dieu. » Cette justification des prédicateurs ou confesseurs étrangers, qui, en vertu d'un prétendu pouvoir inhérent à la personne ou à l'état, apportent le désordre dans la hiérarchie diocésaine, est aisément réfutée par le savant docteur, qui se contente de désigner son adversaire par un titre que les docteurs se sont donné souvent dans leurs querelles, celui d'adversaire de la vérité, *quidam adversarius veritatis.* Guillaume a plusieurs fois ailleurs combattu ce pouvoir mal défini, par lequel on se croit autorisé à bouleverser toute l'administration de l'Église, et c'est même un des points où il paraît le plus sûr de la victoire, qui néanmoins s'est fait attendre plusieurs siècles, et qui n'est point complète encore aujourd'hui.

Ibid., p. 365, etc.

L'apologiste du privilége monastique ne nous permet de reconnaître, soit par des citations de ce genre, soit par d'autres indices, aucun de ceux dont il repousse les attaques. Nous aurions bien voulu trouver, dans les développements confus et monotones de sa défense, quelque réfutation directe, quelque provocation personnelle. Il n'y a rien de semblable : tout est vague et indécis; point de date, ni de fait, ni d'allusion qui puisse nous éclairer. De là l'incertitude de tous ceux qui ont eu connaissance de quelque manuscrit de cet ouvrage. Wadding le croit dirigé contre le premier traité de Guillaume de Saint-Amour, *de Periculis*, quoiqu'il ne s'adresse réellement pas à Guillaume plus qu'à tous les adversaires de la mendicité religieuse. Échard y voit une réponse au second traité du docteur de Sorbonne, *Collectiones Scripturæ sacræ,* transmis, dit-il, par Clément IV à saint Bonaventure, alors général des frères Mineurs, qui ne le réfuta pas lui-même, quoique cette réponse lui ait été quelquefois attribuée, mais qui peut-être encouragea un des siens à soutenir le combat. On sait déjà que cette supposition d'Échard est encore moins fondée que la première, et que

Annal. Minorum, t. IV, pag. 297.

Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 335.

l'habile critique, qui se trompe rarement, s'est trompé cette fois; car le livre anonyme est cité dans les *Collectiones*, dont il lui semblait la réfutation. Une seule conjecture paraît avoir aujourd'hui quelque fondement, parce qu'elle repose sur une des suscriptions suivantes: c'est que ce livre vient en effet des Franciscains.

Nous ne savons jusqu'à quel point il est permis de se fier à l'ancien catalogue de la Sorbonne, qui contredirait et la tradition dominicaine sur ce livre, et l'autorité même de celui qui l'a réfuté; car il affirme que l'ouvrage est de saint Thomas, et il dit en propres termes : *Tractatus Thome contra aduersarium perfectionis christiane, qui incipit :* MANUS, QUE CONTRA OMNIPOTENTEM. Nous ne pensons pas qu'il ait jamais été compris au nombre des traités inédits du docteur italien.

Catalog. Sorbon. ann. 1290 et 1338, Banc. T, vol. q.— Voy. ci-dessus, pag. 478.

L'opinion qui sera désormais regardée comme la moins admissible, est celle du dernier auteur qui en ait parlé, Hyacinthe Sbaraglia : il croit que ce livre, qu'il intitule *Tractatus pro fratribus mendicantibus*, fut écrit pour relever cent neuf erreurs de Gérard d'Abbeville. On verra bientôt que c'est Gérard lui-même qui relève cent neuf erreurs dans le plaidoyer pour les frères, et l'on se convaincra, par celle que commet ici un laborieux et savant écrivain, combien il est peu sûr, quand il s'agit surtout de compositions inédites, de vouloir résoudre, à l'aide de renseignements insuffisants, des problèmes littéraires qui ne peuvent s'éclaircir que par la vue et l'étude des manuscrits.

Supplem. ad Scriptor. Minorum, p. 62.

L'historien de l'université de Paris, narrateur minutieux, mais quelquefois inexact, de ces démêlés, en attribuant à saint Bonaventure le traité qui commence par *Tantum sibi præsumptionis*, dont nous parlerons tout à l'heure, et qui est la réfutation que Gérard a faite de celui-ci même, ne fait pas moins voir combien tous ces écrits étaient peu connus.

Du Boulay, Hist. univ. paris., t. III, pag. 680.

2° L'ouvrage sans nom d'auteur et sans titre que nous venons de parcourir, le seul traité de tout ce volume qui soit en faveur des ordres mendiants, est immédiatement suivi de cette rubrique : *Incipiunt errores qui continentur in libello a quodam fratre Minore composito, et ab ipsis fratribus, ut dicitur, approbato, qui incipit sic: Manus, que contra Omnipotentem tenditur, etc.*

Fol. 25 v°-34.

Voici le début : *Incipit a detractione et falsi impositione, scilicet quod aliquis dixit et predicauit quod status eorum sit*

dampnabilis, siue, ut mitius loquatur, uituperabilis, qui, mundo renuntiantes, nichil possident in proprio uel communi; cum hoc nunquam dictum fuerit, nusquam priuatim siue publice predicatum.

Telle est la première erreur, *primus error*, comme on lit à la marge; suivent les cent huit autres, tantôt indiquées en quelques mots, tantôt prouvées avec plus d'étendue, et presque toujours accompagnées, dans une note marginale, d'un renvoi fort exact aux chapitres du précédent ouvrage. Les cent neuf erreurs combattues par l'auteur, et non pas, comme on a eu tort de le supposer, reprochées à l'auteur lui-même, ne sauraient être ici l'objet de l'analyse la plus courte, qui demanderait encore beaucoup de temps et de place, si nous voulions ne passer sous silence aucun des points jugés alors dignes d'attention dans ces interminables controverses. Presque tous les articles commencent par *Item dicit quod*, et chaque proposition est aussitôt suivie ou du texte sacré qui doit la détruire, ou d'une assertion contraire, que l'on prétend la seule vraie.

L'autorité de saint Augustin, dans son célèbre ouvrage *de Opere monachorum*, devait être surtout d'un grand poids aux yeux des deux partis. C'est un témoignage qu'ils ne cessent de faire servir l'un et l'autre à leur cause, et c'est encore par là que se termine cette longue série de réponses : « Il pré« tend que saint Augustin ne veut point parler des frères qui « s'en vont courant et prêchant par le monde, mais de ceux « qui restent dans leurs monastères et s'y croient plus savants « que les autres. Idée tout à fait contraire à celle d'Augustin « lui-même, qui adresse aux moines ce discours : *O serviteurs « de Dieu, soldats du Christ, vous dissimulez-vous ainsi les « embûches du perfide ennemi des hommes, qui, pour mieux « étouffer de ses funestes vapeurs la sainteté, dont le par« fum, en vous attirant, vous ferait échapper à ses piéges, a « dispersé de toutes parts tant d'hypocrites sous l'habit de « moines, promenant incessamment de province en province « leur industrie vagabonde, sans règle et sans mission? Les « uns colportent les reliques des martyrs, ou ce qu'ils appel« lent de ce nom; les autres vantent leurs préservatifs et leurs « amulettes; d'autres annoncent faussement qu'ils vont bien « loin visiter leurs parents ou leurs proches, et tous deman« dent, tous exigent la rente de leur insatiable pauvreté, le « salaire de leur feinte dévotion.* N'est-il pas clair à présent

De Opere monachor., c. 28, éd. de Gaume, t. VI, col. 831.

« que saint Augustin ne parle pas seulement contre les moi- « nes renfermés dans leurs cloîtres, mais aussi, mais surtout « contre les moines fainéants qui courent le monde, et que « saint Benoît appelle, au commencement de sa Règle, la « pire espèce de moines, *genus deterrimum monachorum?* »

Reg. S. Bened., c. 1.

Il était juste d'ajouter que, si tel est le principe établi par la Règle de saint Benoît, celle de saint François d'Assise paraît justifier l'usage contraire, lorsque le fondateur autorise les frères à mendier par l'exemple de Jésus lui-même, qui vivait, dit-il, d'aumônes, lui, sa mère et ses disciples : *Et vixit de eleemosynis ipse, et Beata Virgo, et discipuli ejus.* Mais il est vrai que ce n'est pas là un texte de l'Évangile.

Reg. fr. Francisci, c. 9, ap. Wadding, Annal. Minor., t. I, p. 71. — Papini, Storia di san Francesco di Assisi, t. I, p. 216.

L'ouvrage se termine par cette souscription : *Expliciunt exceptiones contra librum qui incipit: Manum* (lisez *Manus*) *que contra Omnipotentem tenditur, et cetera.* L'auteur ne se nomme point; mais le père Échard, témoin fidèle des traditions conservées dans l'ordre de saint Dominique, nous apprend que cet adversaire des nouveaux religieux passait pour être Gérard d'Abbeville, à qui, d'après la même autorité, il attribue aussi l'ouvrage suivant. Le père Wadding, dépositaire non moins sûr des opinions généralement admises par les Franciscains, est plus affirmatif encore, lorsqu'il dit de cet autre traité, dont nous allons donner une idée moins vague que des précédents, parce qu'il est plus régulièrement composé : « On s'accorde à reconnaître, dans ce « calomniateur hérétique de la pauvreté, Gérard d'Abbeville, « docteur de Paris. » Ces deux historiens peuvent être crus, lorsqu'ils nous transmettent ainsi le nom d'un ancien adversaire, que les ressentiments héréditaires de leurs deux puissantes congrégations n'avaient pas dû laisser tomber dans l'oubli.

Loc. cit., p. 335.

Annal. Minorum, t. IV, p. 298.

3° Ce grand traité, divisé en trois livres, véritable manifeste contre cette pauvreté lucrative dont parle saint Augustin, *sumtus lucrosæ egestatis*, s'annonce ainsi dans le manuscrit : *Incipit liber primus contra aduersarium perfectionis christiane, maxime prelatorum, facultatumque ecclesiasticarum inimicum.* Après le sommaire de ce premier livre, l'auteur prend, dès l'abord, un ton vif et hautain, qui paraît avoir presque toujours dominé dans cette longue querelle, où l'emportement des deux partis laissa peu de place à l'humilité chrétienne : « Il y a des gens qui ont une telle présomption, un « tel amour et une telle satisfaction d'eux-mêmes, un tel

De Opere monach., c. 28.

Fol. 35-88 v°.

Cor., I, 4, 16; II, 1.

« penchant à se proclamer les seuls justes, que, malgré cette « parole de l'Apôtre, *Imitez-moi, comme j'imite J. C.*, ils n'hé- « sitent pas à dire, *Imitez-nous, quand nous n'imitons pas* « *J. C.* Et que disent-ils autre chose ceux qui osent écrire « que Notre-Seigneur a souvent agi moins pour nous montrer « la souveraine perfection, que pour condescendre à notre « imperfection et à notre faiblesse (1)? » La discussion s'ouvre ensuite, et elle continue, dans tout le reste de l'ouvrage, sur celles des actions du Sauveur que ces orgueilleux disciples, plus parfaits que leur maître, ne voudraient pas imiter. Il a fui et il s'est caché; il a bu du vin et mangé de la chair; il a eu quelque argent en propriété : voilà des exemples que les nouveaux docteurs expliquent plutôt qu'ils ne les approuvent, et que leur antagoniste va défendre. C'est donc ici une protestation de la piété séculière contre l'exagération des réguliers, une défense de la modération évangélique contre une sorte de stoïcisme chrétien.

Wadding, l. c., t. IV, p. 297.

Le premier livre a quatre parties. Dans la première, il s'agit, en général, de la perfection chrétienne, qu'on s'efforce de ramener à une juste mesure, et de distinguer de cet excès d'orgueil qui prétendrait élever le disciple au-dessus du maître, le chrétien au-dessus de son divin modèle. On prouve, dans la seconde, que J. C., en se cachant et en prenant la fuite, ou en disant : « Si l'on vous persécute dans une cité, « fuyez dans une autre, » n'a point donné un exemple d'imperfection. C'est ce qu'il n'a point fait non plus, comme on le démontre en troisième lieu, pour avoir mangé de la viande et bu du vin. Dans la quatrième partie, on réfute, non plus l'ouvrage du frère Mineur en l'honneur des principes austères de saint François, mais un sermon prononcé par un prédicateur de son ordre, et l'on établit qu'il est permis, à l'imitation de J. C. lui-même, de rompre quelquefois le jeûne, sans cesser de prétendre à la perfection.

Iohann. Ev., VIII, 59. Matth. Ev., X, 23.

Au second livre, divisé de même en quatre parties, l'au-

(1) *Tantum sibi presumptionis quidam homines assumpserunt, se ipsos amantes, sibimet ipsis placentes, ac suam, non Christi, justiciam predicantes, ut, cum dicat Apostolus, Estote imitatores mei, sicut et ego Christi, ipsi e contrario dicant, Estote imitatores nostri, in quibus non sumus imitatores Christi. Quid enim aliud dicere uolunt, qui in suis scriptis dogmatizant quod Christus dominus aliqua egit, non in summe perfectionis ostensionem, sed in infirmorum siue imperfectorum condescensionem? Cuius contrarium*, etc

teur, qui paraît vouloir sortir un moment du cercle de ces petites controverses, entreprend de combattre le Franciscain sur un des points les plus importants de ses doctrines, la propriété. Cette grande querelle, qui agita tout le XIVe siècle, est peut-être ici réduite, comme la plupart des autres questions, à des proportions un peu mesquines; mais les historiens de l'Église reconnaîtront cependant, malgré la rapidité de notre analyse, que ces documents, négligés jusqu'ici, ne seraient pas inutiles à consulter. Les possessions ecclésiastiques ont-elles rien de contraire à la perfection chrétienne? Non, dit l'argumentateur, et il veut le prouver par une multitude de raisons, dont quelques-unes sont fort subtiles, et d'autres, entièrement fausses. Il commence par séparer sa cause de celle de l'hérésiarque Vigilantius, jadis condamné par saint Jérôme, et avec lequel saint Bonaventure, dans sa réponse, ne manque point de le comparer. Les distinctions, nécessairement très-nombreuses, ne sont point très-nettes de part ni d'autre; ce que l'on voit ici le plus clairement, c'est que l'Église séculière, inquiète de l'ascendant que cette proclamation du vœu de pauvreté absolue donnait aux nouvelles congrégations, voudrait bien, tout en gardant ses revenus, ses domaines, ses palais, faire croire aussi qu'elle ne possède que pour tous, et qu'elle n'est que la dispensatrice des bienfaits de Dieu sur la terre. Lorsque le Fils de Dieu, Dieu lui-même, était sur cette terre, il n'y possédait pas un coin où reposer sa tête. Le défenseur des séculiers, qui trouvait très-bon tout à l'heure qu'on imitât fidèlement le législateur fuyant devant les Juifs ou assistant aux noces de Cana, ne veut plus maintenant pousser l'imitation si loin. Le frère quêteur, avec sa besace, reprenait dès lors l'avantage sur le plus habile avocat des biens du clergé.

Apologia pauperum, respons. I, c. 3, p. 421; respons. III, c. 1, p. 441.

Luc. Evang., IX, 58.

Le troisième et dernier livre, soumis à la même division symétrique des quatre sections, s'élève avec plus de violence encore que les précédents contre l'arrogance de ces moines qui, au mépris de la subordination respectée depuis des siècles, s'autorisent de leur profession de pauvreté pour se croire et se dire plus parfaits que les prélats. Ce livre, qui n'est souvent qu'une répétition des deux autres, est employé, en grande partie, à prévenir les réfutations. Il se termine par deux tables: l'une est le résumé, fait par un Dominicain ou un Franciscain, de celles des propositions de cet ouvrage qui lui paraissent condamnables, et dont il compte

Fol. 88 v°-128 v°.

cent trente-trois; l'autre, beaucoup plus longue, joint immédiatement une réplique à chacune des cent trente-trois objections.

Bonav. Op., ed. Rom. 1596, t. VII, p. 411-466.—Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 289.
Collect. jud. de nov. err., t. I, ad ann. 1256.

Ces objections sont extraites la plupart du livre qu'opposa saint Bonaventure aux attaques de Gérard d'Abbeville, et auquel il donna pour titre : *Apologia pauperum.* Duplessis d'Argentré se trompe lorsqu'il le croit dirigé contre Gherardino Segarelli; car saint Bonaventure suit le plan et cite même le début du traité de Gérard.

Fol. 129-214.

4° Gérard, que ne déconcertent ni la célébrité ni la puissance de ses adversaires, développe avec plus d'étendue et de liberté, dans l'écrit suivant, les arguments par lesquels il combat leurs réponses : *Incipit liber apologeticus auctoris et libri editi contra aduersarium perfectionis christiane, maxime prelatorum possessionumque ecclesiasticarum inimicum.* Le prologue est précédé de ces mots : *Incipit prologus et excusatio, quod causa detractionis non fuit editus.* Ce prologue commence ainsi : « J'atteste ma conscience et Dieu « même, qui habite dans les âmes pures, que mon livre contre « l'adversaire de la perfection chrétienne, selon la déclaration « que j'y ai souvent répétée, n'a point pour objet d'offenser « les personnes, ni de déroger, comme on m'en accuse faussement, aux droits d'aucun ordre ou d'aucun état. Je sais « trop ce qu'a dit l'Apôtre : *Les détracteurs sont haïs de « Dieu.* Mon intention n'était pas non plus d'appuyer aucune « erreur condamnée ou digne de l'être; je voulais seulement « réfuter la doctrine de quelques hérétiques, trop dociles « aux funestes conseils de l'antechrist, lorsqu'ils disent que « N. S. a fait bien des choses que les hommes parfaits ne doivent pas imiter, en suivant plutôt un exemple contraire : « doctrine que n'ont osé prêcher dans l'Église ni Arius, ni « Sabellius, ni Photin, ni, à l'exception peut-être de Manichée, aucun des anciens ennemis de l'Église (1). »

Rom., I, 30.

Male ms., *credibiles.*

(1) *Testor conscientiam meam et Deum puris animis inhabitantem, in libello quem scripsi contra aduersarium perfectionis christiane, nolle me, sicut professus sum in eodem, aliquibus personis detrahere, alicui ordini siue statui, sicut mihi falso imponitur, derogare; sciens ab Apostolo dictum, quia sunt Deo odibiles detractores. Nec dampnatum, siue dampnandum intendebam fulcire errorem, sed quorumdam perfidorum doctrinam arguere, qui sapere antichristi seductionem atque documentum uidentur, dicentium Christum Dominum multa egisse, in quibus non debeat a viris perfectis imitari, sed contrarium quorumdam operum eius perfectius sit sequi : quod nec Ar-*

On voit que c'est encore la même dispute sur cette prétendue perfection chrétienne qui, pour obéir à des conseils d'une vertu plus haute, devait aller au delà des préceptes et des exemples de l'Évangile, et dont les nouveaux ordres de Saint-François et de Saint-Dominique se proclamaient les seuls modèles.

Ce long traité renferme quatre livres, dont nous transcrivons les sommaires : « Dans le premier, on répond aux atta- « ques diverses auxquelles a donné lieu la première partie du « premier livre de l'ouvrage publié contre l'adversaire de la « perfection chrétienne. Le second est une réfutation des chica- « nes dirigées contre les trois autres parties. On repousse, dans « le troisième, les accusations portées contre le second livre « du même ouvrage. Le quatrième détruit les objections faites « contre le troisième livre. » L'auteur, fatigué sans doute lui-même de ces querelles infinies, cherche à y répandre quelque variété : l'altercation devient quelquefois un dialogue, où les deux personnages en scène sont désignés par les mots *adversarius* et *catholicus ;* car celui qui se défend est toujours le vrai catholique, comme l'hérésie est toujours dans le parti contraire. Il faudrait beaucoup de temps et de patience pour lire d'un bout à l'autre et pour analyser complétement de telles discussions, qui ont parfois de la vivacité, du mouvement, de l'originalité, mais qui, malgré quelques rapports avec nos propres disputes, ne sauraient avoir aujourd'hui plus d'intérêt que celles-ci n'en auront dans quelques siècles, et peut-être dans quelques années.

Il est à croire cependant que la nouvelle attaque de Gérard contre ceux qui se prétendaient seuls parfaits, produisit, de son temps, une grande émotion dans les esprits; car on vit alors descendre dans la lice, pour le combattre, un illustre champion, le plus illustre des défenseurs de la mendicité religieuse, Thomas d'Aquin lui-même. Son livre sur la Perfection de la vie spirituelle est une réponse aux deux grands traités de Gérard d'Abbeville. Thomas, qui avait déjà composé, en réponse à Guillaume de Saint-Amour et à tout ce parti de la Sorbonne, son dix-neuvième opuscule, contre ceux qui attaquent le culte de Dieu et la profession monastique, prit de nouveau la défense de ses frères. L'opuscule

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 260.

Tom. XIX, ed. Ven., p. 294-391.

rius, Sabellius aut Fotinus, seu aliquis a retroactis temporibus Ecclesie inimicus ausus est in Ecclesia predicare, nisi forsitan Manicheus, etc.

Ibid., p. 392-427.
Echard, l. c., p. 335.

contre Gérard, compté jadis à tort pour le dix-huitième, puisqu'il a dû suivre l'autre, a porté quelquefois, à la suite de ce titre, *de Perfectione vitæ spiritualis,* le nom de l'adversaire du célèbre Italien : *contra magistrum Geraldum.* Thomas, d'ailleurs, ni Bonaventure ne nomment jamais leurs antagonistes dans cette lutte. L'ouvrage de Thomas nous a surtout paru remarquable par l'adresse avec laquelle on s'y ménage l'appui des évêques, déclarés hautement, malgré le droit qu'ils ont d'être riches, plus parfaits que les religieux eux-mêmes, et qui doivent s'attendre à trouver parmi ceux-ci des auxiliaires, toujours humbles, toujours désintéressés, plutôt que des rivaux. Un grand nombre d'évêques de l'Église de France, et parmi eux les métropolitains de Rouen, de Reims, de Sens, de Tours, n'en réclamaient pas moins, dans les conciles provinciaux ou diocésains, et même devant le pape, contre l'invasion des deux ordres privilégiés.

Voy. ci-dessus, p. 101.

Fol. 215-317.

5° Gérard ne craint pas de répliquer; son nouvel ouvrage, encore plus étendu que le précédent, a pour titre : *De Perfectione et excellentia status clericorum.* Dès les premiers mots du prologue, il parle ainsi de son redoutable adversaire : « Un opuscule publié par un frère Prêcheur, avec ce titre : De « la Perfection de la vie spirituelle, nous ayant paru renverser « toute la hiérarchie ecclésiastique, et dégrader l'état des prê- « tres jusqu'à les rendre méprisables pour ceux qu'ils sont « chargés de diriger, nous avons cru de notre devoir de ré- « habiliter, dans l'ouvrage suivant, par les principes catholi- « ques, la hiérarchie de l'Église, et de défendre, autant qu'il est « en nous, la condition sacerdotale, qu'on accuse d'être im- « parfaite, contre ses ennemis, qui se glorifient de leur per- « fection. C'est un combat que nous offre l'auteur lui-même : « nous l'acceptons, soit pour aider au triomphe de la vérité « sur l'erreur, soit pour satisfaire aux ordres et aux prières « de la charité fraternelle, etc. (1). » Thomas avait dit, en

(1) *Cum in manus nostras quidam libellus, qui intitulatur de Perfectione vite spiritualis, deuenisset, a quodam fratre Predicatore editus et publico traditus exemplari, in quo sacrosancta subuertitur ecclesiastica ierarchia, status periculose deicitur sacerdotum minorum, ut de facili in contemptum ueniant subditorum : visum est nobis contra hunc libellum scribere oportere, et sacrosanctam ecclesiasticam ierarchiam per assertiones catholicas defendere, statumque sacerdotalem ab imperfectionis infamia pro nostro modulo releuare contra hostes de sua gloriantes perfectione; maxime cum predicti actor libelli ad hoc prouocaret, ut per assertionem, ut dicit, partium clares-*

XIII SIÈCLE.

effet, à la fin de son traité : « Si quelqu'un veut me répondre, « ce sera un grand plaisir pour moi ; car c'est surtout par « la résistance aux contradicteurs que la vérité est découverte et l'erreur réfutée, selon ce mot des Proverbes : *Le « fer aiguise le fer, et la vue de l'ami excite l'ami.* » Nous avons ici cette réponse amicale qu'il avait demandée.

De Perfectione vitæ spirit., c. 26, p. 427.
Prov., c. 27, v. 17.

Le sujet, fort bien exposé dans le début, est développé en trois livres, dont les nombreux chapitres reproduisent à peu près les mêmes questions sur cette perfection chrétienne que les communautés mendiantes réclament comme un privilége, mais qui n'est pas moins accessible aux clercs restés dans le siècle, puisqu'ils peuvent y pratiquer aussi bien l'obéissance, la chasteté, la pauvreté. Il y a même lieu de s'attendre que le parallèle, qui revient sans cesse, entre les clercs et les moines, sera toujours à l'avantage des premiers.

Nous sommes loin, toutefois, de penser que le défenseur de la hiérarchie ait toujours raison contre celui des religieux, chose impossible dans de tels débats, où l'on s'obstinait à porter toutes les conséquences au delà du vrai ; mais nous ne voudrions pas non plus que l'on fît comme le père Échard, qui, dans son admiration ardente pour saint Thomas, l'honneur de son ordre, se hâte de conclure, d'après quelques lignes, fort contestables en effet, du traité de Gérard, que tout le reste mérite peu d'attention, quoiqu'il ne s'agisse encore que du premier point en litige. « Il n'est personne, avait dit « Thomas, qui ne soit obligé à la perfection de l'amour, par « laquelle tous les actes et toutes les pensées de l'homme « sont rapportés à Dieu, comme à sa fin. » Gérard lui répond : « Vous ne sauriez rapporter à Dieu ni les péchés, ni les mouvements de la concupiscence, ni les actes d'ignorance, ni « les autres imperfections de cette vie. » Sans doute l'objection est faible ; mais dans ce conflit de subtilités et d'équivoques, très-vif et très-animé des deux parts, ne s'exposerait-on pas à être injuste, si, pour quelques propositions fausses ou jugées telles, on condamnait tout un ouvrage ? Saint Thomas lui-même résisterait-il à cette épreuve ? Son adversaire lui reproche indirectement des arguties aristotéliques : *Aristotelicas argutias friuolas reputamus ;* mais il

Loc. cit., p. 336.

De Perfectione vitæ spirit., c. 5, p. 394.

Fol. 222, col. 2.

ceret ueritas, falsitasque manifeste periret ; cum insuper hoc fraterna expeteret caritas, atque, ut fieret, et preciperet et rogitaret. Ideo hunc libellum componimus, etc.

XIII SIÈCLE.

faudrait être thomiste bien aveugle pour ne point reconnaître quelques fondements à cette accusation.

Fol. 315 v°, col. 2.

Il nous semble que le ton modeste de l'épilogue aurait pu mériter à l'auteur plus d'indulgence : « Nous terminons ici ce « livre, où, comme nous l'avons dit en commençant, il n'y « a de certain que ce qui vient de l'Écriture ou des saints pères, « tandis que nous proposons ce qui vient de nous, non comme « affirmation, mais comme discussion et recherche de la vérité, « chacune de nos paroles étant soumise à la correction ec- « clésiastique. Il n'appartient pas à notre humilité de juger des « divers états de l'Église, mais à ceux qui sont sur la terre les « vicaires de J. C., et surtout au successeur de saint Pierre, « prince des apôtres, devant le siége duquel toute cause ma- « jeure ecclésiastique doit être portée, comme les décrétales « l'ordonnent. Et il n'est pas de plus grande cause, ni de plus « dangereuse, excepté les causes de foi, que celle où il s'agit « de bouleverser la hiérarchie chrétienne, d'abolir tout hon- « neur rendu aux supérieurs en témoignage de leur vertu, « d'anéantir même tout respect dû au caractère sacerdotal. « Nous nous sommes exprimé ici dans notre simple langage, « sachant que les hommes sages aiment mieux la fermeté de « l'âme que la parure du style, parce que les choses n'ont pas « été faites pour les mots, mais les mots pour l'expression « des choses, et demandant la rémission de nos péchés à ce- « lui-là qui est la gloire et la couronne des bons prêtres (1). »

Fol. 316-317.

Suit un catalogue des principales erreurs contenues dans le livre de saint Thomas, qu'on accuse de renouveler les hé-

Male ms., *quis*.

Deest *qui*.

Sext. Decretal., lib. VI, tit. 7, c. 1.

(1) *In hoc ergo huic libello terminum damus, in quo, sicut a principio diximus, quod ex Scripture sacre actoribus aut sanctorum patrum expositionibus protulimus, firmiter teneatur; si quid de nostro apposuimus, non causa alicuius assertionis, sed tantummodo causa disputationis et inquirende veritatis dictum accipiatur a nobis : hunc libellum nostrum per omnia supponentes ecclesiastice correctioni. Non est enim humilitatis mee de Ecclesie statibus iudicare, sed illorum qui in terris sunt vicarii Jesu Christi, et illius precipue, qui in terris est successor apostolorum principis beatissimi Petri, ad cuius sedem sunt maiores cause ecclesiastice referende, ut dicitur extra de Translatione episcopi uel electi, Cum ex illo. Nec maior, nec causa periculosior, excepta causa fidei, esse uidetur, quam ubi ecclesiastica subuertitur ierarchia, honor superiorum adnichilatur qui a subditis in virtutis testimonium exhibetur, sacerdotalis reuerentia perit. Hec nostra eloquii rusticitate sunt dicta, scientes quia prudentibus viris non placent falerata, sed fortia, quoniam non res pro verbis, sed pro rebus enuntiandis verba sunt instituta; ab illo supplicans releuari a pondere peccatorum meorum, qui laus est et gloria sacerdotum bonorum.*

résies de Pélage, de Vigilantius, de Jovinien, du moine Démophile, de Bérenger, et même les opinions des juifs et des pharisiens. Gérard ne pouvait oublier qu'il avait été comparé lui-même à l'hérésiarque Vigilantius et à beaucoup d'autres; car on remarque dans les deux partis une grande connaissance de l'histoire de l'Église.

6° Thomas, qui ne paraît pas avoir répondu à cette vive attaque, reprit la plume, du moins selon la conjecture d'Échard, pour réfuter un nouvel ouvrage que le même critique attribue à Gérard d'Abbeville, et qui est le dernier du recueil, où il porte ce titre: *Magister G. de T. L. archidiaconus de T. L., Parisius regens in theologia, predilecto et fideli amico suo magistro T. de T. L. optat salutem, et quicquid salubrius est optandum in auctore salutis.* La lettre commence ensuite par ces mots: *Si sacrarum litterarum ignarus essetis, dolerem quamplurimum simplicitatem columbinam*, etc. Mais ce n'est là qu'une première lettre, accompagnée, dès la seconde colonne, d'une réponse, qui n'est pas mieux écrite. Loin d'y observer la modestie du genre épistolaire, l'auteur, quel qu'il soit, mais qui est sans doute un disciple de Gérard plutôt que Gérard lui-même, semble croire que les antithèses et les grandes phrases peuvent tenir lieu de correction et de clarté. Il ne fait, d'ailleurs, qu'une compilation, où, par l'autorité de douze pères de l'Église, Cyprien, Athanase, Hilaire de Poitiers, Ambroise, Jérôme, Augustin, Basile, Jean Chrysostome, le pape Grégoire, Prosper, Bède, Raban, il laisse deviner plutôt qu'il n'exprime l'intention de prouver qu'il faut s'être exercé longtemps à la pratique de toutes les vertus actives, avant d'oser se vouer à une prétendue contemplation qui, pour les motifs allégués dans le précédent traité, conduit bien plus difficilement au salut. On voit, par la fin de cette lettre, que c'est en effet un disciple qui l'adresse à son maître (*Orate prs discipulo vestro*), et qu'il lui avait envoyé d'abord le fameux livre qui ouvre le recueil, *Manus, quæ contra Omnipotentem tenditur;* livre si précieux, ajoute-t-il, pour l'ordre d'où il est sorti, qu'on le garde à Rome, comme un gage de la puissance de cet ordre, dans le trésor ou l'armoire de saint Pierre, *in archa seu armario sancti Petri.* « Mais je crains bien, dit-il, que ce ne soit une idole, ou l'abo- « mination de la désolation dans le saint lieu. Réfutez-le, je « vous en prie; car les erreurs, je crois, y sont nombreuses. »

Vient ensuite une troisième lettre, qui ressemble à l'extrait

Ouvr. cité, p. 336.

Fol. 318-323.

de tali loco.

tali de tali loco.

Fol. 320 v°-323.

Fol. 322, col. 2.

Daniel. Prophet., IX, 27. —Matth. Evangel., XXIV, 15, etc.

Fol. 322 v°, col. 1.

d'un autre traité sur la perfection chrétienne, mais qui doit avoir une grande valeur pour nous, puisque là se trouvent quelques lignes qui avaient échappé au père Échard, et où se lit enfin le nom de G. d'Abbeville, dont le rédacteur de la lettre ne fait, dit-il, que reproduire les leçons publiques : *Cum tamen, coram omnibus qui adesse voluerunt, quantum ad possessiones ecclesiasticas, a magistro G. de Abbatisuilla in scolis puplice contrarium plane et dilucide, per omnes sanctorum scripturas, fuerit determinatum; quem, ut a pluribus creditur, quidam in occulto propter hoc apud potentes et diuites persecuntur. Quod autem super hac materia ex eius determinatione collegi, et a dictis sanctorum colligere potui, vestre paternitati transmitto*, etc.

Fol. 323, col. 1.

Une quatrième lettre, qui ne paraît pas être de Gérard plus que les trois autres, mais qui est du même temps et se rapporte aux mêmes affaires, termine tout le volume; elle est adressée à N. et à G., qui ne sont pas autrement désignés, et elle s'élève avec non moins d'énergie contre « ces détestables « hypocrites, qui se prêchent eux-mêmes plutôt que Dieu, « cherchent leur gloire plutôt que la sienne, et ne se placent « au dernier rang par leur fausse humilité que pour mieux « envahir le rang suprême par leur orgueil et par la protec- « tion des hommes puissants qu'ils ont séduits. » La lettre devait être confiée aux soins d'un maître Thomas, qui était peut-être le messager de Guillaume de Saint-Amour au pape Clément IV en 1266, mais qui n'était certainement pas Thomas d'Aquin. C'est par une recommandation en faveur de ce docteur Thomas et par les vœux d'une tendre amitié que finit le manuscrit, monument instructif et longtemps inconnu de la science, des querelles et des passions du XIII[e] siècle.

Fol. 323, col. 2-323 v°, col. 1.

Du Boulay, Hist. univ. par., t. III, p. 382.

Échard, qui ne distingue pas nettement ces quatre lettres, croit que Thomas y répondit par son dix-septième opuscule, qui serait plus convenablement placé le dix-neuvième : *Contra pestiferam doctrinam retrahentium homines a religionis ingressu*, ou *Contra Geraldos*, ou *Contra doctrinam Geraldinorum*. Il nous semble que Gérard, qui n'est sans doute que pour peu de chose dans ces lettres, avait bien mieux mérité par les ouvrages précédents la gloire de donner son nom à un parti, et celle d'être combattu par un tel adversaire. Mais un mot, dans ce nouvel écrit de saint Thomas, fait entendre qu'il ne répondait, en effet, qu'à des leçons orales : « Si quelqu'un veut me réfuter, qu'il ne se contente

Loc. cit., p. 335, 336.
Tom. XIX, ed. Ven., p. 428-457.

Contra pestif. doctr., etc., c. 16, p. 457.

« pas de babiller devant des enfants (*non coram pueris garriat*), mais qu'il écrive, qu'il publie, pour que les hommes « intelligents puissent discerner ce qui est vrai, et réfuter ce « qui est faux par la force de la vérité. »

Nous avons supposé, dans tout le cours de notre analyse, que les ouvrages transmis jusqu'à nous par ce recueil, et qu'il a peut-être seul conservés, y sont rangés selon l'ordre de leur publication. C'est l'opinion d'Échard, et nous ne voyons pas de motif pour croire le contraire. Il faut alors, conformément à une autre de ses observations, changer l'ordre des opuscules 17, 18 et 19 de saint Thomas, dont les œuvres, au moins dans cette partie, auraient présenté à ses éditeurs et à ses historiens plus de clarté et plus d'intérêt, si notre manuscrit avait été plus tôt connu. Il est moins facile de décider par quels écrits et à quel moment fut repoussée chacune des attaques du vénérable défenseur des frères : on ne l'a fait que par conjecture, et on a pu se tromper.

Ceux qui voudront, d'après les nouveaux documents, approfondir quelques-unes de ces questions tant controversées par nos aïeux, et qui ne sont pas toutes décidées encore, parviendront sans doute à établir, mieux que nous ne saurions le faire, s'il y a quelque différence de doctrine entre Guillaume de Saint-Amour et l'avocat de la même cause, Gérard d'Abbeville. L'historien des frères Mineurs, Wadding, qui connaissait le troisième écrit, divisé en trois livres, et commençant par *Tantum sibi præsumptionis,* regarde Gérard tantôt comme un disciple fidèle, qui ne fait que poursuivre, avec les mêmes armes, la guerre déclarée par son maître; tantôt comme un ennemi moins rigoureux de la pauvreté volontaire, disposé même à l'admettre, pourvu qu'elle n'amène pas avec elle la mendicité. S'il y a, en effet, quelque nuance, elle est bien légère, et doit échapper encore plus à nos regards un peu distraits qu'à ceux des hommes qui avaient vieilli dans ces épineuses discussions.

Annal. Minorum, t. IV, pag 297.

Ibid., p. 299

Quant à la composition et au style, Gérard nous semble inférieur à Guillaume : il possède comme lui tous les textes qui peuvent servir à sa cause, et il ne manque ni de la subtilité, ni des ressources d'esprit, ni même de l'élan passionné, qui avaient fait du Docteur très-intègre un rival à craindre pour les usurpateurs des droits du clergé séculier ; mais il est incorrect, diffus, surchargé d'inutiles digressions, et il reproduit les pensées de son devancier, sans égaler le tour

audacieux que celui-ci donne quelquefois à ses attaques, ni l'âpreté originale de son langage.

D'autres écrivains embrassèrent le même parti. Philippe de Grève, chancelier de Notre-Dame de Paris, non pas en faveur de l'université, mais pour soutenir les priviléges de son évêque, avait repoussé, dès l'année 1230, dans plusieurs sermons, les entreprises des frères. Godefroi de Fontaines, sorbonniste comme Guillaume de Saint-Amour, mérita que des ouvrages de Guillaume lui fussent attribués. Laurent l'Anglais, leur confrère, qui, depuis, les trahit pour ne point perdre ses bénéfices, n'en laissa pas moins, lorsqu'il mourut vers 1260, un traité contre les faux prédicateurs et une défense de leur plus implacable adversaire, *Contra pseudo-prædicatores, Defensorium Guillelmi de Sancto-Amore.* Un autre maître de Sorbonne, Siger, qui n'est sans doute point différent de celui que nous avons essayé de mieux faire connaître sous le nom de Siger de Brabant, est nommé par les Dominicains, comme un de leurs antagonistes dans ce démêlé, immédiatement après Guillaume de Saint-Amour. Celui-ci dit plusieurs fois lui-même que des maîtres ou des étudiants en théologie, et des maîtres en décret, l'avaient aidé à recueillir contre les nouveaux ordres les autorités de l'Écriture sainte et des Pères. Mais c'est Gérard qui, avec Guillaume, paraît avoir opposé la plus vive résistance à cette puissante invasion.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 184-191.

Thom. Cantipr., Bon. univ. de apibus, II, 10, 27, p. 179. — Pits., Illustr. Angl. script., p. 341. — Du Boulay, Hist. univ. par., t. III, p. 697. — Ancillon, Mél. crit., t. I, p. 123. — Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 417.

Divi Thomæ Opp., Venet., 1787, t. XIX, p. 293. — Du Boulay, l. c., p. 382.

Guill. de St-Amour, Respons. ad objecta, p. 109, etc.

Si nous avons cru ne point devoir nous borner à quelques mots sur la découverte de ces ouvrages de circonstance, autrefois célèbres, maintenant oubliés, dont le hasard a fait tomber entre nos mains le recueil manuscrit, c'est que, sans parler de nouveau des lumières qu'ils répandent sur quelques écrits de saint Bonaventure et de saint Thomas, l'intérêt qu'on a pris longtemps aux diverses fortunes de ces grandes luttes, qui ont toujours occupé une place importante dans l'histoire intellectuelle de notre pays, n'a peut-être point tout à fait cessé. Le siècle de saint Louis n'est pas le seul qui ait eu à combattre contre la redoutable milice enfantée par le pouvoir pontifical. Ces agressions ultramontaines, qui semblent avoir perpétué jusqu'à nous l'esprit conquérant de l'ancienne Italie, se sont renouvelées sous bien des formes différentes dans le cours des temps. La France, ou par les simples armes de la controverse, ou par l'autorité de ses évêques, défenseurs de leurs droits et des siens, ou par la jurisprudence prévoyante et ferme de ses par-

lements, y a toujours résisté. Si les représentants de la domination de Rome, Bonaventure et Thomas, ont eu des successeurs qui ont tenté de régner sur nous à leur tour, moins par l'humilité et l'austérité que par d'autres leçons et d'autres exemples, Guillaume de Saint-Amour et Gérard d'Abbeville n'ont point manqué non plus d'héritiers de leur opposition persévérante aux prétentions étrangères, et ils en ont encore aujourd'hui. Le sentiment de l'indépendance nationale, même dans les matières de foi, ce noble instinct que n'ont pu éteindre les pieuses croyances du plus religieux des siècles, et que nous venons de voir éclater dans les écrits de deux de ses docteurs, a survécu chez nous aux vicissitudes de l'Église et aux épreuves des révolutions. V. L. C.

HAGINS LE JUIF,

1273.

TRADUCTEUR FRANÇAIS DE PLUSIEURS LIVRES D'ASTRONOMIE.

1° LE PRINCIPE DE LA SAGESSE, par Aben Ezra. L'auteur du *Dizionario storico degli autori ebrei*, Bernard de Rossi, après avoir accordé les plus grands éloges aux nombreux ouvrages d'Aben Ezra, signale, entre les autres, le *Rescid-chocma* ou Principe de la sagesse, comme une composition grandiose d'astrologie, divisée en plusieurs livres, et traitant des jugements, des horoscopes, des planètes et des phases de la lune. Il n'est pas aisé de reconnaître ce qu'il peut y avoir de grandiose dans tous ces lieux communs de la prétendue science astrologique; mais peut-être le texte hébreu d'Aben Ezra est-il préférable aux traductions, soit française, soit latine, que nous en avons sous les yeux. Ces versions ne renferment que dix chapitres. Dans le premier, l'auteur donne une idée générale du monde céleste; dans le second, il parle de l'influence des signes du zodiaque; dans le troisième, des aspects ou regards qu'il importe d'observer dans l'ordre des degrés; le quatrième traite de l'influence de la position respective des planètes sur

Parme, 1802, 2 vol. in-8°, t. I, p. 7-15.

les événements du monde; le cinquième indique les incidents qui font croître ou diminuer cette influence; le sixième détermine la force que les planètes empruntent du voisinage plus ou moins grand du soleil, et le septième, la gravité spéciale de leurs conjonctions; le huitième apprend à les interroger sur le sort des nouveau-nés; le neuvième fait l'énumération des bonnes et des mauvaises influences planétaires; le dixième enfin résume la série des inductions que l'on peut tirer de la position absolue des astres.

Abraham Aben Ezra florissait à Tolède dans le XII[e] siècle, et nous n'avons pas à nous occuper ici de son mérite ni de ses travaux scientifiques. Les traductions françaises, qu'un manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Sorbonne a conservées, de plusieurs de ses traités astrologiques, sont indiquées, dans une notice sur Aben Ezra, d'une manière assez inexacte : « La bibliothèque de la Sorbonne possédait une traduction « française de la Sphère d'Aben Ezra, faite en 1273 par « maître Deiade. » Aben Ezra ne semble pas avoir composé de livre sous ce titre; mais le premier chapitre du Principe de la sagesse, et non pas l'ouvrage entier, traite effectivement de la sphère. Pour le nom prétendu du traducteur, il faut savoir que celui d'Aben Ezra, littéralement Fils d'Ezra, fut jadis traduit par les mots, *magister adjutorii* (maître de aide); d'où il n'était cependant pas nécessaire de conclure que le traducteur français dût se nommer maître Deiade, quand même la fin du traité n'aurait pas contenu les indications suivantes : « Ci define li livres du Comencement de sapience, « que fist Abraham Evenazre ou Aezera, qui est interpretés « *maistre de aide :* que translata Hagins li juis de ebrieu « en romans; et Obers de Mondidier escrivoit le romans. Et « fu fait à Malines, en la meson sire Henri Bate; et fu finés « l'en de grace 1273, l'endemein de la Seint Thomas l'a- « postre. » Ainsi nous voyons que, le 22 décembre 1273, le juif Hagins acheva de faire écrire par Obert de Montdidier la traduction française du Principe de la sagesse. On peut croire qu'il fut alors obligé de dicter ses traductions à un copiste, parce que lui-même ne savait pas les écrire en français; car, s'il s'était agi simplement de les faire nettement et élégamment transcrire, il se serait probablement adressé à un meilleur calligraphe que cet Obert de Montdidier.

Vingt ans plus tard, les traductions d'Hagins tombèrent entre les mains du célèbre médecin padouan Pierre d'Abano.

Bibloth. roy. de Paris, fonds de Sorbonne, autref. 1265, auj. 1825.

Biogr. univ., t. I, p. 73.

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 154.

Fol. 66.

Il les trouva tellement incomplètes, qu'il prit le parti de faire à son tour une traduction latine plus claire et moins infidèle. Le manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris, coté n. 151 du Supplément latin, conserve son travail, qui fut d'ailleurs imprimé à Venise en 1485, in-4°, par Erhard Ratdolt d'Augsbourg. La plus légère inspection suffit pour faire reconnaître la supériorité de la version latine. Si Pierre d'Abano s'est beaucoup servi du travail d'Hagins, il a du moins prouvé qu'il était bien autrement exercé que son prédécesseur dans la lecture des livres astrologiques. Partout le traducteur français avait rendu les noms célèbres d'*Hermès* et de *Ptolémée* par ceux d'*Henoch* et de *Bertelemieus*. Pierre d'Abano a fait disparaître ces indices de grossière ignorance, et il a restitué un sens clair à plusieurs endroits que le traducteur français semblait avoir renoncé à faire comprendre. A la fin de la traduction latine du premier traité, on lit : *Terminatus est liber Principium sapientie intitulatus, quem edidit Abraham Avenazra aut Aezera Judeus, qui Magister adjutorii appellatur. Quem quidem cum magister Petrus de Ebano, Paduanus, invenisset in gallico ideomate, propter imperitiam transferentis ex ebraico in pluribus defectivum, corruptum et aliquando inordinate transumptum, necnon intellectu dissonum, prout ei fuit possibile, latina lingua ad Abrahe priorem reduxit intellectum... Cum autem compilatus fuit iste liber, erant anni a creatione Ade* 4908 *; deinde autem, existentibus annis Incarnationis Domini nostri J. C.* 1293, *fuit translatus.*

Maittaire., Annal. typogr., Amsterd., 1733, t. I, p. 468. — Panzer, Annal. typogr., t. III, p. 214, n. 829.

Biblioth. roy., supplém. lat., n. 151, fol. 38.

Le nom d'Hagins a échappé jusqu'à présent à l'attention de tous ceux qui ont relevé la liste des écrivains juifs, soit dans les dictionnaires historiques, soit même dans les ouvrages spéciaux, comme celui de Rossi. D'après le manuscrit cité de la bibliothèque de Sorbonne, Hagins vivait sur la fin du XIIIe siècle, habitait la ville de Malines, et se trouvait en relation littéraire avec Henri Bate, mort au commencement du siècle suivant. Il est à croire que, voulant prendre connaissance des ouvrages les plus recommandés sur les questions astrologiques, Henri Bate, qui n'entendait pas la langue hébraïque, aura chargé un des juifs de la ville d'interpréter à haute voix les traités d'Aben Ezra, et un de ses copistes, Obert de Montdidier, de les transcrire sous sa dictée. C'est précisément cette copie que nous voyons dans le manuscrit de Sorbonne; et, bien que la mention d'Hagins ne se retrouve plus au début ou à la fin des autres opuscules d'Aben Ezra, cependant l'identité de

la transcription, le défaut d'intervalle après celle du Principe de la sagesse, la même incorrection de style, tout doit nous décider à mettre sur le compte du juif Hagins toutes les traductions renfermées dans le même manuscrit.

Fonds de Sorbonne, n. 1825, fol. 66.

2° LE LIVRE DES JUGEMENTS DES NATIVITÉS, par Aben Ezra. Ce deuxième traité d'Abraham Aben Ezra est divisé en deux parties, toutes deux destinées à éclairer la marche des astrologues dans les voies célestes. C'est, à proprement parler, une collection d'autorités sur le véritable caractère des influences astronomiques. Nous nous contenterons d'en citer les premières phrases, sans contredit les plus curieuses de l'ouvrage: « Ce dist notre maistre Abraham, le sage, l'avertissant, que « tout sage qui s'entremet du sens des jugemens des signes, « et il ne set mie de la sapience souveraine, il est tel fois que « ses jugemens sont faus, pour ce que il ne se garde mie des « choses de quoi il se doit garder. Et est commun dit que les « jugemens communs destourbent les particuliers... Si comme « il doit savoir du né, de quel gent il est; car s'il est juis, et il « a veu en l'atirement des estoiles de sa nativité à estre rois, « il n'est pas drois que on le juge ensi, pour ce que, par la « conjonction grande, ce est la conjonction de Satur et de « Jupiter, il apert de li à estre sa gent en chaitivoison, et « cette force de particulier ne doit mie destorber la commu- « nité. Ainsinc, il est drois de jugier que le né sera avec rois, « et se mellera avec eux, et s'entremettra de leur affaires; « mès il ne sera pas rois li meesmes.

A la fin de la traduction latine que Pierre d'Abano a faite des Jugements des nativités, on lit : *Explicit liber de Nativitatibus, et revolutionibus earum; quem Petrus Paduanus ordinavit in latinum ex hebraico in idioma gallicum translatum.*

Ms. cité, fol. 100 v°.

3° LE LIVRE DES RÉVOLUTIONS DU SIÈCLE, par *Even-Massor* ou *Albumasar*. L'opuscule d'Albumasar, traduit ici par Hagins, devait être divisé en seize chapitres; mais, soit par la lassitude du traducteur, soit par une négligence de copiste que nous ne nous sentons pas le courage de regretter, les quatre premiers chapitres nous ont seuls été conservés. Ils traitent de la signification des aspects célestes et des moyens de s'en assurer avec exactitude.

4° LE LIVRE DES ÉLECTIONS, autre ouvrage d'Aben Ezra. Par ce mot d'*élections*, Aben Ezra entend d'abord le point astrologique qui doit fixer le sort auquel chaque homme est sou-

mis au moment de sa naissance; puis, le choix des influences célestes sous lesquelles on doit commencer de préférence certaines entreprises. Ces élections doivent varier, soit que vous pensiez à aller voir le roi, soit que vous ayez à faire une vente, un accommodement, un voyage sur terre ou sur mer, soit qu'il s'agisse de donner le jour à un enfant mâle ou femelle, soit que vous vouliez entrer au bain, acheter un esclave ou une bête de somme, prendre femme, retrouver une chose perdue, apprendre une science ou écrire un livre, capter l'amour d'un homme, grand, vieux ou jeune, d'une femme riche, puissante ou belle.

Pierre d'Abano a traduit aussi cet ouvrage d'Aben Ezra en latin : les rares amateurs de ces matières feront même bien de préférer encore son travail à celui de notre juif Hagins.

Mss., Suppl. latin, n. 151.

5° LE LIVRE DES INTERROGATIONS, par le même Aben Ezra. L'auteur de ce livre est du nombre des astrologues qui ont attaché la plus haute importance à l'examen de la position des astres, dès qu'il s'agissait de prévoir un résultat ou d'entreprendre quelque chose. Ptolémée, suivant lui, s'était contenté de recommander les calculs astrologiques pour établir les horoscopes et pour évaluer la portée fatale de toutes les révolutions célestes. Dorounis (Ibn Iounis?), le premier, a reconnu la nécessité d'interroger les étoiles dans les diverses circonstances de la vie; Messahalah a suivi les mêmes principes; et c'est après ces deux lumières de la science qu'Aben Ezra se propose de régler la théorie des Interrogations. Ce traité est fort court: pour le fond de l'enseignement, il diffère peu de celui des Élections qui précède; il a été aussi traduit en latin par le médecin Pierre d'Abano. P. P.

ÉLIE SALOMON,

VERS 1274.

CLERC DE SAINT-ASTIER.

ÉLIE SALOMON, clerc de Saint-Astier, au diocèse de Périgueux, dédia au pape Grégoire X, en 1274, un traité sur la musique, *Scientia artis musicæ,* publié, en 1784, par dom

Script. eccles.

XIII SIÈCLE.

de Musica sacra, t. III, p. 16-64. — Forkel, Geschichte der Musik, t. II, p. 738, n. 12, etc.

Martin Gerbert, d'après une copie manuscrite de la bibliothèque ambroisienne de Milan. L'auteur du traité, dans quelques mots qui accompagnent une des miniatures jointes à son livre, et où il est représenté lui-même aux pieds de saint Grégoire le Grand, explique ainsi quelle était son intention en offrant son ouvrage au pape qui vint présider alors le concile général de Lyon : « Très-saint-père Grégoire X, Élie, fils de Salomon, clerc de Saint-Astier, au diocèse de Périgueux, supplie votre sainteté de daigner confier à quelques hommes discrets l'examen et la correction de la présente doctrine de l'art musical, afin que, s'ils y trouvent quelque chose de bon, ils vous la recommandent, et fassent recevoir l'auteur comme chanoine et frère dans l'église dudit lieu, où il a servi avec fidélité et dévotion, et où existe son fils. » Voilà tout ce que nous savons de la personne de cet auteur, que Jean de Murs, au siècle suivant, nomme avec d'autres musiciens qu'il compte déjà parmi les anciens maîtres : *Quidam antiqui, et maxime horum, Odo, Guido, Salomon, Hermannus.* Cet ordre n'est pas régulièrement chronologique : si Eudes ou Odon, abbé de Cluni, qui est du Xe siècle, et le célèbre Gui d'Arezzo, qui est du XIe, sont nommés à juste titre avant Salomon, Hermann Contract, mort en 1054, aurait dû aussi le précéder.

Scriptor. de Musica sacra, t. III, p. 190.

Hist. litt. de la Fr., t. VI, p. 229-253.

Le traité de Salomon commence par un prologue, et le prologue, suivant l'usage, par *quoniam : Quoniam veritas et claritas scientiæ artis musicæ,* etc. Rien de plus obscur et de plus mal écrit que cette préface. Comme on y trouve cependant plusieurs saillies originales contre la décadence de l'art, nous en traduirons quelques passages : « L'art est aujourd'hui presque ignoré des recteurs des églises, excepté d'un petit nombre de celles de France, et d'un plus petit nombre en Angleterre. C'est une chose absurde qu'ils ne veuillent pas même être disciples, mais qu'ils s'érigent en scribes, en pharisiens, et se prétendent les maîtres de ceux qui en savent plus qu'eux, tandis qu'ils ne mériteraient pas de dénouer les cordons de leurs souliers. . . . Un abus plus exécrable encore, c'est qu'ils se moquent du plain-chant, si bien ordonné par les anges, par les saints prophètes, par le bienheureux Grégoire. . . . Aussi chantent-ils de toutes leurs forces *miau, miau,* de manière à éveiller l'attention des passants ; peut-être même, par une combinaison damnable, est-ce pour eux un moyen de faire venir un plus grand

Ev. Marc., I, 7. — Luc., III, 16. — Joann., I, 27.

nombre d'offrandes, qu'ils emploient à des usages illicites ou qu'ils accumulent dans leurs bourses. »

On serait tenté d'expliquer de telles invectives, injustes peut-être, mais certainement peu chrétiennes, par la rancune d'un homme qui n'avait réussi à devenir chantre dans aucune des paroisses de son pays. Les meilleurs critiques n'ont point pensé que ce long traité du chant ecclésiastique justifiât par son mérite ce ton d'arrogance et de sévérité. Une de ces approbations que Salomon sollicitait, pour accréditer le livre et l'auteur lui-même, est inscrite en ces termes au bas du premier feuillet du manuscrit : *Ego plebanus presens opus artis musice commendo et approbo, et in ipso satis utilitatis reperi.* Mais l'éditeur de l'ouvrage, le savant abbé de Saint-Blaise, dom Martin Gerbert, tout en avouant qu'il n'est pas impossible d'y trouver quelques détails instructifs sur le chant sacré de ce temps-là, n'en déclare pas moins que c'est un ouvrage disgracieux : *Inficetam hanc scientiam artis musicæ.* Nous n'essayerons pas de contredire un juge qui s'y connaissait beaucoup mieux que nous. V. L. C.

EUDES, 1275.

ABBÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE, MÉDECIN.

« DEUX conciles de France, dit l'abbé Lebeuf, défendirent encore aux religieux de vaquer à la médecine, savoir, celui de Montpellier de l'an 1162, et celui de Tours de l'an 1163; et, en 1212, le vingtième canon du concile tenu à Paris ordonna que les réguliers qui étaient sortis de leur cloître pour l'étude de la médecine et du droit, seraient tenus d'y rentrer. Mais on peut douter si ce canon fut bien exécuté, puisqu'on voit, quelque temps après, un abbé de Sainte-Geneviève de Paris qualifié, par honneur, du titre de médecin ou d'expert en la médecine. On assure même, dans la maison, qu'il avait écrit des livres sur cette science. » Et il ajoute en note : « Je trouve dans le catalogue des abbés de cette maison, sous le règne de saint Louis, un *Odo medicus.* Dans le cloître, devant le chapitre, on lit sur sa tombe qu'il fut *me-*

Dissert., t. II, p. 204.

T. VII, col. 744. — Millin, Antiq. nation., t. V, n. 60, p. 30.

dicina et logices methodo pollens, et qu'il mourut en 1270. » Les rédacteurs de la Gaule chrétienne nous mettent à portée de rectifier cette date. Suivant eux, on lisait autour de la tombe :

Sacra doctrina doctor bonus et medicina,
Ac logices methodo pollens jacet hic pater Odo.

Cujus anima requiescat in pace. Amen. Et autour de la tête : *Anno Domini* MCCLXXV, *id. novembris, obiit Odo, quondam huius ecclesie abbas.* Le Nécrologe de Sainte-Geneviève indique aussi l'obit au 13 novembre. Nous n'avons point retrouvé la pierre sépulcrale, qui a pu disparaître dans les nombreux changements faits aux bâtiments de l'abbaye pour les approprier à de nouveaux services. Les écrits de médecine attribués à Eudes nous ont également échappé. On promettait, sur ce point, une dissertation spéciale, qui paraît n'avoir pas été publiée. V. L. C.

Gall. christ., loc. cit.

SUR QUELQUES RABBINS

DE LA FIN DU SIÈCLE.

VERS 1280.

PARMI les écrivains qui contribuèrent à l'illustration de la France pendant la seconde partie du XIIIe siècle, l'histoire particulière de la littérature hébraïque nous fournit la mention de cinq rabbins seulement dont les noms et les ouvrages soient parvenus jusqu'à nous : Jechiel de Paris, fils de Joseph ; Nathan l'Official ; Joseph, fils de celui-ci ; Isaac de Corbeil, et Moïse de Couci, fils de Joseph. Nous n'y ajoutons pas Joseph, fils de Hhayyîm (Chaïm) Tzarphathi, bien que Bartolocci, Wolf et le P. Le Long s'accordent à dire qu'il appartenait à ce même temps. On reconnaît aujourd'hui, avec Bernard de Rossi, que ce rabbin vivait trois siècles plus tard.

Biblioth. magna rabbinica, t. III, p. 805. — Biblioth. hebr., t. I, p. 529. — Biblioth. sacra, p. 800.
Dizion. stor. degl. autor. ebr., t. I, p. 146.

JECHIEL, FILS DE JOSEPH, dit JECHIEL DE PARIS,

RABBI JECHIEL, FILS DE JOSEPH, souvent cité dans les écrits rabbiniques, surtout par les thalmudistes des XIIIe et XIVe siècles, est plus connu sous le nom de RABBI JECHIEL DE

MORT EN 1268.

Paris. On ne sait pas cependant avec certitude s'il était né dans cette ville. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il y fit ses études, et qu'il fut un des disciples de Juda (Jehuda)-ben-Isaac de Paris, surnommé Sir Léon. Plus tard nous le voyons remplir à Paris la fonction de premier rabbin, et y diriger une grande école rabbinique, où sa vaste réputation attirait journellement un nombre considérable d'étudiants. Dans un manuscrit hébreu de la Bibliothèque royale de Paris, qui renferme une liste des tombeaux célèbres de la terre sainte, se trouve une suscription qu'un savant israélite, M. S. Munk, à qui nous devons plusieurs renseignements précieux, traduit par ces mots : *Voici les indications des tombeaux, apportées par le rabbin Jacob, envoyé accrédité par le docteur Rabbénou Jechiel de Paris, qui a dans son académie trois cents disciples. Il* (R. Jacob) *alla visiter tous les districts de la terre d'Israël, Acco* (Saint-Jean d'Acre), *et les autres lieux de l'exil, afin de rapporter des dons considérables pour la grande école de Paris.* Le silence des biographes sur les diverses particularités de la vie de Jechiel, autres que celles dont nous parlerons tout à l'heure, ne nous permet d'indiquer ni la date de sa naissance, ni les circonstances qui le décidèrent à quitter Paris. C'est postérieurement à l'année 1257 qu'il partit de cette ville, et se retira, non en Allemagne, comme quelques-uns l'ont dit, mais en Palestine. Il se rendit à Saint-Jean d'Acre, après avoir visité la Grèce, et il mourut, en 1268, à Khaïfa, où l'on montre son tombeau. C'est à tort qu'on lui donne pour fils Ascher, dit Harôsch, rabbin de grand renom, qui, pendant plus de vingt ans, fut le chef de la célèbre école fondée à Tolède par ses coreligionnaires. Ce rabbin, né à Rothenbourg, avait pour père un juif allemand, Jechiel, que son nom a fait confondre avec Jechiel de Paris.

Wolf, Bibl. hebr., t. I., p. 573; t. III, p. 431; t. IV, p. 718 et 862, n. 988.—B. de Rossi, Dizion. stor. degli autor. ebr., t. I, p. 166.—Zunz, Zur Geschichte und Literatur, p. 35.

Fonds de Sorbonne, n. 222, à la fin.

Zunz, On the geograph. literature of the jews (The Itiner. of Benjam. of Tudela, by A. Asher, t. II), p. 258 et 259.

Celui-ci, à l'exemple de beaucoup d'autres, avait composé des Tosaphôth ou Gloses sur le Thalmud. Nous n'en connaissons aucune copie dans nos bibliothèques publiques; mais on conserve à la Bibliothèque royale de Paris un exemplaire d'un écrit qui se rapporte à une circonstance très-remarquable de la vie de Jechiel de Paris, et qui longtemps a passé pour être sorti de la plume de ce rabbin. Le titre de cet écrit a été traduit en latin par *Disputatio de religione*, et plus souvent par *Disputatio gallicana.* C'est le compte rendu d'une discussion que Jechiel soutint publiquement, les 25 et 26 juin 1240, avec Dunin, juif converti au christianisme et

Fonds oriental de S.-Germ. des Prés, n. 222, pièce n. 3, fol. 43 v°-56.

baptisé sous le nom de Nicolas. Le débat eut lieu dans le palais même du roi, en présence de Louis IX, de la reine, de toute la cour, du clergé et des autorités de Paris, de Sens et de Senlis. Le lendemain, 27 juin, le rabbin Juda, fils du rabbin David, continua et termina la discussion. Nous n'avons aucun renseignement sur ce docteur de la loi mosaïque.

On n'attend pas de nous, sans doute, que nous rapportions ici les divers arguments dont se servirent Jechiel et Juda pour combattre Dunin, et chercher à détruire l'impression que pouvait avoir produite sur l'esprit des juifs de France sa conversion au christianisme. Bornons-nous à dire que le plus notable de ces arguments est tiré des témoignages qui, selon Jechiel, concourent à montrer que, malgré les assertions contraires de son antagoniste, le Jésus du Thalmud n'est point le même que le Jésus des chrétiens.

Le résumé de cette controverse peut-il avoir été rédigé par Jechiel lui-même? La manière dont il y est parlé de ce rabbin, et les épithètes louangeuses qui accompagnent son nom, porteraient à supposer le contraire. Nous remarquons même que, dans une addition placée à la fin de la copie manuscrite de Paris, l'auteur anonyme de la relation nous permet de constater qu'elle est postérieure à la mort de Jechiel: il termine en souhaitant à ce rabbin de reposer en paix dans sa tombe, littéralement « sur sa couche. » Néanmoins l'opuscule dont nous parlons doit être considéré comme une expression fidèle des opinions de Jechiel, et c'est à ce titre surtout que nous en avons fait mention.

Cet opuscule a été imprimé une seule fois : on le trouve dans la collection que Wagenseil publia, en 1681, à Altdorf, sous le titre de *Tela ignea Satanæ ;* collection devenue rare, et que ne peuvent se dispenser de consulter tous ceux qui se livrent à l'étude des controverses religieuses. L'éditeur y a inséré, d'après une copie manuscrite qu'il avait tirée de la bibliothèque publique de Strasbourg, l'écrit attribué à Jechiel de Paris. Cette copie est incomplète. Wolf nous apprend qu'à Offenbach il s'en était procuré une autre, où le texte offre de nombreuses variantes, de meilleures leçons et de plus amples développements. Ce texte est resté inédit, et nous ne pouvons dire s'il est ou non préférable à celui que présente la copie de Paris. Celle-ci paraît être très-complète;

2 vol. in-4°.

elle contient, on vient de le voir, plusieurs détails qui ne se trouvent pas dans l'imprimé. Le recueil manuscrit dont elle fait partie est un volume in-4°, écrit sur parchemin vers la fin du XIII[e] siècle ou au commencement du XIV[e] : elle n'y occupe que neuf feuillets.

NATHAN L'OFFICIAL, et JOSEPH, FILS DE NATHAN L'OFFICIAL.

Biblioth. roy., ms. cité, pièce n. 2, fol. 5—43.

Dans le recueil manuscrit dont nous venons de parler, la *Disputatio gallicana* est précédée de la copie d'un autre écrit intitulé : יוסף דמקנא, *Joseph le Zélateur*. Cet écrit renferme les réponses que firent aux interpellations de plusieurs chrétiens quelques rabbins français, nommément JOSEPH, FILS DE NATHAN, et son père NATHAN, surnommé L'OFFICIAL. Ces deux docteurs de la loi paraissent avoir vécu à Sens dans le XIII[e] siècle. On ne possède sur leur compte aucun autre renseignement biographique. Les questions qu'ils traitent dans l'écrit qui porte le nom de l'un d'eux, se rattachent naturellement aux textes sacrés; elles y sont rangées selon l'ordre des livres de l'Écriture sainte. Cette controverse se retrouve dans un manuscrit de la bibliothèque publique de Hambourg, dont parle M. Zunz; il la désigne sous le titre de נצחון, *Nitzzachon*.

Zur Geschichte, etc., p. 86.

ISAAC DE CORBEIL, MORT LE 29 AVRIL 1280.

ISAAC DE CORBEIL, ainsi surnommé du nom de la petite ville où il naquit, reçut aussi le surnom de *Baàl hhotem*, à cause de l'ampleur de son nez, ou parce qu'il avait le nez très-velu. Nous ne possédons aucun renseignement sur l'époque de sa naissance, ni sur les détails de sa vie. On sait simplement qu'il eut pour père le rabbin Joseph, dont on ne connaît que le nom, et pour beau-frère un autre rabbin, Jechiel de Paris, qui, selon quelques biographes, aurait été son maître ou son précepteur. On a beaucoup varié sur la date de la mort d'Isaac. Ghedalias Ben Joseph Jachija et le P. Le Long la placent en l'année 1240; d'autres, nommément Zacuth et Buxtorf, la reculent jusqu'en 1270; mais les uns et les autres sont dans l'erreur sur ce point. B. de Rossi nous apprend, d'après le témoignage de deux copies manuscrites de l'ouvrage qui a fondé la réputation d'Isaac de Corbeil, que cet ouvrage fut composé en 1277, et que l'auteur mourut trois ans après. Cette dernière date est confirmée par quelques-unes des nombreuses copies que possède du même écrit la Bibliothèque royale de Paris, et dont plusieurs remontent au XIV[e] et même à la fin du XIII[e] siècle. On y lit

Zacuth, Juchasin, p 113.
Schalschelet Hakkabbala, p. 58.
Ibid. — Bibl. sacra, p. 804.
Juchasin, p. 133. — De Abbrev. hebraic., p. 393; ed. Basil., 1640.
Dizion. storic. degl. autor. ebrei, t. I, p. 173.
Ubi supra. — Mss. codd. hebraic., t. I, p.

53; t. II, p. 89, n. 571, et pag. 179, n. 803.

qu'Isaac de Corbeil fut appelé au tribunal céleste le jour du calendrier juif qui correspond au 29 avril 1280 de l'ère chrétienne.

C'est à Corbeil même, lieu de sa naissance, qu'Isaac enseignait dans la synagogue. Le rabbin Mardochée, fils du rabbin Nathan, et contemporain de plusieurs disciples d'Isaac qu'il avait connus dans cette ville, rapporte que leur maître était en grande vénération par son savoir et sa piété. Ce fut à la demande des juifs de France qu'Isaac écrivit en hébreu un manuel pour les besoins spirituels et temporels de ses coreligionnaires. Ces divers détails sont consignés dans la préface que Mardochée avait composée pour une copie manuscrite de cet ouvrage, et qui a été imprimée en tête de l'édition publiée à Constantinople l'an du monde 5270 (1510). Le livre d'Isaac renferme des préceptes de morale et de religion destinés à servir de guide et de consolation dans toutes les conditions de la vie humaine. Il avait reçu de son auteur le titre d'*Ammoudè Golâ*, Colonne de l'exil ou de la captivité; quelquefois il est aussi intitulé *Sepher mitzwôth hakatân*, le Petit livre des préceptes, et plus communément, par abréviation, *Samak*. C'est, en effet, un abrégé du célèbre ouvrage de Moïse de Couci, qui est connu sous le titre de *Sepher mitzwôth ha-gadôl*, le Grand livre des préceptes. Mais Isaac, en puisant dans cet ample recueil, a su faire au texte de l'auteur des corrections et des additions dont l'utilité n'a jamais été contestée. Conformément à un très-ancien usage, il a divisé son travail en sept colonnes ou parties, qui rappellent la division du monde en sept climats, et celle de la semaine en sept jours. Par là, il s'était, en même temps, proposé de rendre son manuel d'un usage commode pour toutes les personnes qui voudraient en faire, chaque jour de la semaine, l'objet d'une lecture et d'une méditation particulières. Dès qu'il eut achevé de le composer, il adressa à toutes les synagogues de France une lettre dans laquelle il exprimait le désir de voir son livre recommandé, par les docteurs de la loi, à ses coreligionnaires comme un guide utile et même indispensable. Cette lettre, qui n'a pas été connue de Wolf, se trouve cependant transcrite au commencement de plusieurs copies manuscrites que l'on conserve de l'ouvrage d'Isaac. Elle a été imprimée en tête de l'édition princeps qui parut à Constantinople, datée de 5270, et dans le format in-4°. Mais Wolf n'avait pas eu

De Rossi, Mss. codd. hebraic., t. I, p. 53, n. 571; t. II, pag. 179, n. 803; t. III, p. 26, n.

entre les mains cette première édition, qui est fort rare, et il n'en fait mention que d'après le témoignage de Bartolocci. Buxtorf et le P. Le Long en ont même complétement ignoré l'existence.

961; p. 108, n. 1222.

Deux rabbins, qui ont joui d'une grande estime parmi les juifs d'Europe, Meir de Rothenbourg, et Péretz, fils d'Élie, donnèrent hautement leur approbation au travail d'Isaac. Ils en modifièrent cependant quelques parties; et depuis, cet Abrégé, corrigé par eux, acquit une telle autorité, que Mardochée, dans la préface citée, déclare qu'il n'est plus permis d'y faire le moindre changement. Dans l'intervalle, de nombreuses copies manuscrites de l'*Ammoudè Golâ* s'étaient répandues partout où les juifs avaient formé des établissements. La Bibliothèque royale de Paris en possède une dizaine au moins. B. de Rossi, qui en avait réuni quinze dans sa seule bibliothèque particulière, en indique deux autres, outre les sept qui se conservent à Oppenheim, et celles qui sont mentionnées par Bartolocci et par Wolf. Ces diverses copies, selon la remarque du savant professeur de Parme, présentent entre elles quelques différences, et, par conséquent, ne sont pas toutes conformes au texte imprimé. Pour la plupart, elles contiennent, soit dans la rédaction même, soit en marge, les corrections de Meir, celles de Péretz, et, de plus, les scolies et les notes marginales ajoutées par quelques rabbins moins anciens.

Après l'édition princeps, l'Abrégé d'Isaac de Corbeil eut trois autres éditions, dont l'une fut imprimée à Crémone l'an 5317 (1557), in-4°. Les deux qui suivirent celle-ci parurent à Cracovie en 5339 (1579) et en 5356 (1596), in-folio. Si l'on n'en connaît aucune qui ait été imprimée en France, il faut remarquer que pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, il n'y avait dans ce royaume qu'un très-petit nombre d'Israélites.

Dans les éditions publiées de 1557 à 1596, on trouve, outre les corrections de Meir et de Péretz, qui sont insérées dans le texte même d'Isaac, des renvois à la Bible, à Maïmonide, à Moïse de Couci et aux Arbaâ Tourîm, ainsi qu'une quantité considérable de notes et de commentaires empruntés à divers rabbins. L'édition de 1579 est due aux soins de R. Jekuthiel, fils de Moïse.

Moïse, surnommé מקוצי, c'est-à-dire de Couci, était fils du rabbin Jacob. Il naquit très-probablement à Couci, près de

Moïse de Couci, fils de Jacob,

MORT VERS 1280.

M. Zunz, Zur Geschichte, etc., p. 35.

Dizion. storic., t. II, p. 67. Additamenta ad Codd. hebr. IX et X, dans le Catal. de la biblioth. de Leipzig publié en 1838.

Soissons, et il écrivait vers le milieu du XIII[e] siècle. Nous ne savons rien de sa vie jusqu'au moment où il vient s'asseoir parmi les disciples de Juda, fils d'Isaac de Paris, surnommé Sir Léon, et mort en 1224. Le surnom de Moïse, fils de Jacob, ayant été mal lu dans les manuscrits hébreux, on est longtemps resté incertain sur le lieu de sa naissance. B. de Rossi en fait un Espagnol; mais le genre d'études auquel s'était livré Moïse, sa méthode, et surtout les noms propres qu'il cite le plus fréquemment, prouvent qu'on doit le compter au nombre des rabbins français. M. Zunz, de Berlin, a, le premier, reconnu, dans le surnom hébreu qu'il portait, la petite ville de Couci, qui a également donné son nom à quelques autres rabbins.

Sepher mitzwôth gadôl, Préceptes négatifs, n. 112; Préceptes affirmatifs, n. 3, à la fin.

En 1235, on voit Moïse de Couci commencer à prêcher publiquement dans plusieurs synagogues de France; l'année suivante, il se rend en Espagne, où ses prédications et ses discours sur les préceptes mosaïques obtinrent beaucoup de succès. Il contribua surtout à y faire cesser de nombreuses unions illégitimes, contractées entre des juifs et des femmes chrétiennes. C'est lui-même qui nous donne ces détails dans deux passages du traité qui a illustré son nom. En 1240, il assiste, avec quelques autres rabbins, à la discussion soutenue entre Nicolas, Jechiel de Paris, et Juda, fils de David. Vers 1250, il achève son important ouvrage qui a pour titre ספר מצות, *Sepher mitzwôth*, ou le Livre des préceptes. Ce livre a reçu plus tard l'épithète de גדול, *Gadôl*, ou Grand, qui sert à le distinguer de l'Abrégé d'Isaac de Corbeil, intitulé le Petit livre des préceptes. Dans son traité, Moïse de Couci, interprétant selon l'autorité traditionnelle les divers préceptes de la loi mosaïque, expose les doctrines du Thalmud et les décisions des casuistes qui se rattachaient à chaque précepte. Cette vaste composition se forma peu à peu des nombreux discours qu'il avait prononcés en France et en Espagne. On la juge digne d'être placée à côté du livre composé par le célèbre Maïmonide, sous le titre de *Yad-Hhazakâ* (Main forte) ou Abrégé du Thalmud; ouvrage qui, selon la remarque judicieuse de Moïse de Couci, a l'inconvénient d'être rédigé sous la forme d'un code, où les lois et les décisions sont présentées sans aucune preuve, sans aucune discussion, sans la citation d'aucune autorité. Aussi l'ouvrage de Maïmonide avait-il déjà trouvé de nombreux contradicteurs à l'époque où le rabbin de Couci écrivait son *Sepher mitzwôth*,

avec l'intention d'en faire un traité plus méthodique. Son livre est divisé en deux parties : la première renferme les trois cent soixante-cinq préceptes négatifs; la seconde, les deux cent quarante-huit préceptes affirmatifs, auxquels se joignent quelques préceptes rabbiniques. Ce livre qui, par sa division, rappelle un célèbre traité d'Abélard, le *Sic et non*, a rempli les espérances de l'auteur : il jouit d'une grande autorité parmi les juifs, et il a obtenu plusieurs fois les honneurs de l'impression. L'édition princeps, sans date ni indication de lieu, remonte au XV[e] siècle; elle est devenue très-rare. B. de Rossi l'a décrite avec soin, ainsi qu'une seconde du même temps. Celle-ci, publiée à Soncino, porte la date de 1488-1489. Deux autres éditions furent imprimées à Venise en 1522 et en 1547, in-folio. Des exemplaires manuscrits de l'ouvrage existent dans plusieurs bibliothèques publiques. On en compte à Paris six copies complètes : cinq à la Bibliothèque royale, et une à la bibliothèque Mazarine. Ces copies paraissent presque toutes remonter à la fin du XIII[e] siècle, ou à la première moitié du XIV[e]. Une seule porte sa date : elle fut exécutée, pour un certain Samuel-ben-Méir, par deux mains différentes, le 3 juin 1290 et le 27 août 1293. Un exemplaire plus ancien, et daté de 1267, se conserve à l'Escurial.

Annal. hebræo - typogr., sect. XV, p. 122 et p. 61.

Fonds de Sorbonne, n. 11, 14, 43 et 46; fonds de l'Oratoire, n. 44; in-fol., sur parchemin.

Fonds de Sorbonne, n. 43.

Rodriguez de Castro, Bibliot. española, t. I, p. 163.

Moïse de Couci, outre son *Sepher mitzwôth*, rédigea des expositions ou des gloses sur le Pentateuque; elles sont citées par plusieurs écrivains. Il est aussi l'auteur des *Tosaphôth yeschanim*, ou Gloses anciennes, qui accompagnent le traité thalmudique Yoma dans diverses éditions du Thalmud de Babylone. F. L.

M. Zunz, ouvr. cité, p. 83.

Id., ibid., p 37.

ROGER DE PARME,

MÉDECIN-CHIRURGIEN;

MORTS VERS 1280.

ROGER DE BARON,

MÉDECIN.

(*Addition au t.* XVII, *p.* 388 *et* 389.)

Il y a un fait digne d'attention dans l'histoire de la chirur-

XIII SIÈCLE.

gie en France durant la seconde moitié du XIII[e] siècle. Plusieurs docteurs italiens, tout à la fois médecins et chirurgiens, abandonnèrent leur patrie, à la suite des troubles suscités par les rivalités des Guelfes et des Gibelins, se réfugièrent sur le sol français, et y importèrent les doctrines et les ouvrages d'Alboukasis, de ce célèbre médecin arabe, né en Espagne, qui passe pour avoir été le restaurateur de la science chirurgicale. Cette importation semble dater de l'arrivée à Paris d'un docteur de l'école de Salerne, appelé tantôt ROGER DE SALERNE (*Rogerius Salernitanus*), tantôt ROGER FILS DE FRUGARD (*Rogerus filius Frugardi*), et plus communément ROGER DE PARME (*Rogerius* ou *Rogerus Parmensis*). Après lui, vinrent successivement en France, Bruno de Calabre, Lanfranc de Milan, Thaddée de Bologne, Louis de Reggio, Hugues de Lucques, Nicolas de Florence, Valescus de Tarente, Louis de Pise, Auguste de Vérone, Silvestre de Pistoie, Armand de Crémone, et plusieurs autres moins connus.

J. de Vaux, Index funer., p. 4; à la suite des Recherches de Quesnay, éd. in-4°, p. 534.
Ibid.

Déjà, dans un de nos précédents volumes, il a été fait mention de Roger de Parme. Mais la découverte inattendue de documents authentiques qui nous permettent de constater que, sous le nom de Roger, on a généralement confondu jusqu'à ce jour deux personnages distincts, et, d'autre part, diverses publications, plus ou moins récentes, où l'on s'est occupé de Roger de Parme, nous ont fait reconnaître la nécessité de compléter, et même de rectifier la courte notice à la tête de laquelle on avait mis son nom.

Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 388 et 389.

Les biographes d'Italie, non plus que ceux de France et d'Allemagne, n'ont recueilli aucun renseignement sur la vie de Roger. Ils ne nous disent ni la date de sa naissance, ni le vrai nom de sa famille, ni les particularités de son éducation et de sa vie; et la plupart d'entre eux, tout en s'efforçant d'établir qu'il était né à Parme, ne justifient cette assertion par aucune preuve positive. Le P. Affò lui-même, si attentif dans ses recherches et ordinairement si riche en détails sur les Parmesans célèbres, bien qu'il n'hésite pas à y comprendre Roger, ne peut produire aucun document ancien qui l'y autorise. Le continuateur de ses Mémoires, M. Pezzana, fait bien remarquer que le grand Haller, après avoir, en 1774, désigné Salerne comme le lieu natal de Roger, reconnut, deux ans plus tard, que ce docteur arabiste, né à Parme, n'était qu'élève de Salerne; mais lorsqu'il entreprend de démontrer l'erreur de ceux qui persistent à faire de

Memor. degl. Scritt. e letter. parmig., t. I, p. 118-121.
Ibid., Suppl., t. VI, p. 45.
Biblioth. chirurg., t. I, p. 144.
Biblioth. medic., t. I, p. 430.

Roger un Salernitain, il est réduit à dire que si leur opinion était fondée, on trouverait quelque écrit de Roger à Naples, dans la Bibliothèque de Toppi ou dans le Supplément de Nicodemi, tandis qu'ils n'en indiquent aucun. Quant au passage de Brambilla, où on lit que Roger était de Plaisance, et qu'il avait reçu les prénoms de Jean-Nicolas, le P. Affò se contente de mettre en doute la véracité de ces faits, de même que l'authenticité de la médaille qui a fourni un prétendu portrait de Roger. Il termine en ajoutant que peut-être ce dernier descendait de l'antique famille des Ruggieri de Parme, jadis appelés *Rogleri;* toutefois il n'allègue aucun témoignage en faveur de cette supposition.

Stor. delle scopert. med.-anatom.-chirurg., t. I, p. 76.

Nous ne pouvons dire à quelle époque précise Roger arriva en France, et nous ne savons ni où, ni quand il mourut. Les biographes nationaux ou étrangers se bornent à nous apprendre, sur la foi de quelques traditions, ou d'après le témoignage irrécusable de diverses copies manuscrites qui nous restent de ses ouvrages, que Roger écrivit dans le XIII[e] siècle, antérieurement à Bruno, à Roland et à Lanfranc. C'est donc sur de simples conjectures que nous plaçons sa mort vers 1280, admettant, avec le P. Affò, que Roger avait dû composer ses ouvrages, au plus tard, entre les années 1240 et 1250, puisque Bruno, qui, nous venons de le dire, lui est postérieur, écrivait en 1252.

Ouvr. cité, t. I, p. 119.

Plusieurs écrivains, notamment Haller, Tiraboschi, de Vigiliis, le P. Affò, Sprengel, et l'auteur anonyme d'une Bibliothèque de chirurgie publiée à Vienne en 1781, disent, en alléguant des manuscrits qu'ils n'ont point vus, que Roger avait été chancelier de l'université de Montpellier. Mais aucun d'eux ne peut nous apprendre en quel temps, ni pendant combien d'années Roger aurait été appelé à remplir cette éminente fonction. Frappés de leur silence sur ce point, et surpris aussi de ne pas trouver le nom de Roger de Parme une seule fois mentionné dans l'ouvrage d'Astruc, qui avait dressé avec beaucoup de soin la liste des chanceliers de l'université de Montpellier, nous avons fait quelques recherches pour parvenir à constater s'il faut ou non ajouter Roger à cette liste. M. le professeur Victor Broussonnet, et M. Kühnholtz, bibliothécaire de la Faculté de médecine de Montpellier, ont bien voulu, à notre prière, examiner très-attentivement les divers documents qui se conservent soit dans les archives, soit dans la bibliothèque de la Faculté. Leur

Mémoires pour servir à l'hist. de la Fac. de médecine de Montpellier; Paris, 1767, in-4°.

examen n'a eu qu'un résultat négatif. Voulant pousser plus loin nos investigations, nous avons prié M. le bibliothécaire de la ville de Nîmes de vérifier si, parmi les papiers, les livres et les manuscrits que feu M. le docteur Amoreux a légués à cette ville, on ne pourrait découvrir quelque renseignement relatif à Roger de Parme. Il nous a été répondu qu'en effet, sur un des feuillets blancs intercalés dans un exemplaire des Mémoires d'Astruc qui fait partie de ce legs, on trouve, écrite de la main du donateur, une note ainsi conçue : « Roger de Parme, ou Roger « de Salerne, du XIIIe siècle, ne fut point chancelier de « l'université de Montpellier, comme l'avance de Vigiliis, « *Bibliotheca chirurgica*, vol. Ier, p. 2. On trouve, en effet, « dans cet auteur : *Rogerius Salernitanus, cancellarius uni-* « *versitatis Monspeliensis ; ejus Chirurgia prodiit Venetiis*, « 1499. » Cette note vient ainsi confirmer le résultat négatif des recherches faites à Montpellier ; et le témoignage d'Amoreux a d'autant plus de valeur, que ce médecin avait passé la plus grande partie d'une vie longue et laborieuse à recueillir, sur les lieux mêmes, tous les documents, toutes les traditions qui pouvaient se rattacher à l'histoire de l'école de médecine de Montpellier. Ajoutons cependant que deux moyens essentiels de vérification lui ont manqué, comme à ses successeurs : d'une part, les registres de l'université de Montpellier, pour le XIIIe siècle, n'ont pas été conservés ; de l'autre, la collection des portraits de chanceliers que possède la Faculté de médecine de cette ville, ne commence qu'à Ranchin, qui vivait dans le XVIe siècle. Nous n'en sommes pas moins portés à croire, avec feu le docteur Amoreux et avec MM. Broussonnet et Kühnholtz, qu'il n'existe aucune raison suffisante pour admettre que Roger de Parme ait rempli à Montpellier les fonctions qu'on lui attribue. Nous montrerons, plus loin, que les deux manuscrits allégués par les écrivains qui soutiennent l'opinion contraire, renferment chacun, non point un ouvrage de Roger de Parme, mais la copie d'une Somme inédite de médecine, dont l'auteur est un autre Roger, qui, pas plus que le premier, n'a tenu les sceaux à l'université de Montpellier. Si l'on examine enfin quelles inductions il y aurait à tirer, pour le succès des doctrines nouvelles importées en France par le docteur italien, de sa promotion à la dignité de chancelier de l'université de Montpellier, on ne peut se persuader qu'un tel événement

Steph. Hieron de Vigiliis, von Creuzenfeld, Bibl. chirurgic.; Vindob., 1781, 2 vol. in-4°.

fût, pour ainsi dire, resté inaperçu dans l'histoire d'une école célèbre de médecine, qui s'est toujours fait remarquer par la sage habitude d'attendre de l'expérience et du temps la sanction des innovations.

C'est, en effet, une question souvent controversée, et non encore résolue peut-être, que l'état des connaissances chirurgicales en France à l'époque où Roger de Parme y apporta les préceptes d'Alboukasis. Le défenseur des chirurgiens, Quesnay, loin d'admettre qu'à cette époque l'art de la chirurgie fût tombé en décadence à Paris et à Montpellier, soutient qu'il y était florissant. Loin de reconnaître non plus que les écrits du chirurgien arabe aient exercé, durant le moyen âge, aucune heureuse influence sur les écoles françaises, il se plaint que l'arrivée en France de plusieurs médecins-chirurgiens italiens, imbus des doctrines d'Alboukasis, a eu dans ce pays le même inconvénient qu'avait produit en Italie l'invasion de ces doctrines, celui de rompre l'unité de l'enseignement, et de donner naissance à des sectes diverses. Il fait aux docteurs réfugiés le reproche d'avoir importé chez nous ce qu'on appelait alors la contagion des sectes italiennes; et, selon lui, c'est la nécessité de mettre un terme aux divisions et à la licence nées de ces fatales nouveautés, qui décida Louis IX, en 1260, à créer, sur la proposition de Jean Pitard, un collége de chirurgiens régi par des statuts sévères. Ces statuts, ajoute-t-il, furent d'abord peu nombreux; mais ils trouvèrent leurs développements successifs, sous le règne de Philippe le Hardi, dans l'ordonnance de 1278, et, sous le règne de Philippe le Bel, dans le célèbre règlement dont le même Jean Pitard fut le rédacteur.

Quesnay, Recherch. sur l'orig. et les prog. de la Chir. en France, éd. in-4°, p. 32-80; éd. in-12, t. I, p. 42, etc.

Sans vouloir suivre plus loin Quesnay dans cette controverse, nous nous bornerons à faire remarquer que l'histoire de la chirurgie française tracée par un homme de l'art, habile et instruit, Gui de Chauliac, ne fournit aucun nom célèbre dans l'intervalle de temps qui s'écoula depuis les derniers médecins grecs et les chirurgiens arabes jusqu'à Guillaume de Salicet. Par là se trouverait justifiée la brusque assertion de Lanfranc de Milan, non contredite par Éloy, « qu'à son arrivée en France, c'est-à-dire vers 1290, les chirurgiens françois étoient presque tous idiots (sachant à peine leur langue), tous laïques, vrais manœuvres, et si ignorants qu'à peine trouvoit-on parmi eux un chirurgien rationnel. » Nous serons alors moins étonnés de voir, dans

Ars chirurg., capitul. univers., 1546, in-fol.

Dict. historiq. de la Méd., éd. de 1788, t. III, p. 14.

les écoles françaises, Albouakasis prendre rang à côté des deux plus illustres médecins de l'antiquité grecque. Il devint la troisième autorité qu'invoquaient dans leurs consultations et les médecins et les chirurgiens. En France, comme en Italie, toutes les sentences rendues par les docteurs des Facultés de médecine et de chirurgie furent prononcées au nom d'Hippocrate, de Galien et d'Alboukasis, espèce de triumvirat scientifique, sous l'égide de qui chaque docteur consultant ou praticien trouvait commode de mettre à l'abri sa responsabilité personnelle. Ce fait nous explique comment Roger de Parme, de l'aveu même des antagonistes des médecins arabistes sortis de l'école italienne, obtint en France, en Angleterre, en Allemagne, une brillante réputation, et comment ses partisans, aussi bien que ses détracteurs, sont autorisés à dire qu'il dut cette réputation à l'avantage d'avoir, un des premiers, pu étudier les ouvrages d'Alboukasis, qui, avant son arrivée à Paris, étaient peu connus en Europe, hors de l'Espagne et de l'école de Salerne.

1° L'ouvrage le plus important que Roger nous ait laissé, *Practica chirurgiæ*, ou simplement *Chirurgia*, reproduit en effet les principaux préceptes du médecin arabe, mais non point, tant s'en faut, en les copiant mot pour mot, comme on s'est plu à le répéter; observation qui ne peut cependant absoudre Roger du reproche fondé de n'avoir pas une seule fois indiqué la source à laquelle il avait puisé, tandis qu'il affecte de citer sans cesse Hippocrate.

Ce traité de chirurgie est divisé en quatre livres peu étendus. Le premier comprend quarante-quatre chapitres, qui traitent successivement des plaies ou lésions de la tête. Dans le second livre, qui se subdivise en seize chapitres seulement, Roger s'occupe des lésions du cou. Le troisième livre, bien qu'il soit simplement intitulé: *De vulneribus quæ fiunt in homoplatis*, se compose de cinquante-deux chapitres qui embrassent à peu près toutes les lésions que peuvent éprouver les différentes parties du corps humain, depuis le gosier jusqu'aux organes de la génération, à l'exception de la colonne vertébrale, dont les lésions forment, avec les fractures et les plaies des cuisses, des jambes et des pieds, le sujet des seize premiers chapitres du quatrième livre. Celui-ci n'est composé que de dix-sept chapitres. Le dix-septième et dernier traite du spasme qui survient quelquefois pendant la lésion d'un organe. A peu d'exceptions près, tous les chapitres de

chacun des quatre livres sont très-courts. L'auteur y caractérise brièvement la nature de chaque lésion, et indique immédiatement le mode de traitement qu'il convient de suivre dans chaque cas. Son style est en général assez clair, malgré sa concision; mais le latin dont il se sert n'a pas sans raison été déclaré barbare.

A l'époque où Roger avait quitté l'Italie pour se rendre à Paris, deux systèmes opposés étaient enseignés dans les écoles italiennes de chirurgie; espèce de lutte que présente, on peut le dire, l'histoire de toutes les sciences humaines dans tous les temps, dans tous les lieux. Les uns voulaient qu'on traitât invariablement chaque lésion par des fomentations émollientes; les autres, qu'on employât exclusivement les moyens dessiccatifs et styptiques. A la première de ces deux écoles appartient Roger de Parme, qui se montre bien plus médecin que chirurgien. Elle compte aussi parmi ses coryphées Roland de Parme, Guillaume de Salicet, Hugues de Lucques, et deux hommes dont la notice trouvera place dans l'Histoire littéraire du XIV[e] siècle, Henri Hermondaville, et le célèbre Lanfranc de Milan. Écoutons toutefois les divers jugements qui ont été prononcés en particulier sur Roger de Parme depuis la fin du XIII[e] siècle jusqu'à nos jours.

C'est d'abord Roland de Parme, appelé aussi Roland Capelluti, qui déclare que, de son temps, presque tous les gens de l'art connus par leur savoir prenaient pour guide le traité de Roger. Théodoric, tout à la fois évêque et chirurgien, confirme ce témoignage, quoiqu'il exprime, pour sa part, un jugement très-sévère sur la pratique qu'enseignait le maître copié, commenté, et souvent mal compris par Roland. Vient ensuite Gui de Chauliac, qui, après avoir dit que, jusqu'à Avicenne, tous les gens de l'art étaient à la fois médecins et chirurgiens, fait entendre à son tour des paroles très-dures, qui ne nous paraissent point contenir une juste appréciation de la méthode curative de Roger: *Sed post, vel propter lasciviam, vel occupationem curarum nimiam, separata fuit chirurgia, et dimissa in manibus mechanicorum, quorum primus fuit Rogerius, Rolandus, atque quatuor magistri, qui libros speciales in chirurgia ediderunt, et multa emperica in eis miscuerunt.* Plus loin, le même écrivain, voulant caractériser chacune des cinq sectes qu'il reconnaissait parmi les chirurgiens, s'exprime en ces termes: *Et prima fuit Rogerii, Rolandi, et quatuor magistrorum, qui indiffe-*

Recueil des Chirurg., éd. de Venise, 1499, fol. 200.

Ibid, lib. II, cap. II.

Ars chirurg., capitul. univers., Venet., 1546.

Ibid.

renter omnibus vulneribus et apostematibus saniem cum suis pultibus percurabant, fundantes se super illo quinti Aphorismorum : Laxa bona, cruda vero mala.

Dict. historiq. de la Méd., t. IV, p. 92.

Le jugement d'Éloy semble plus équitable : « D'abord à l'arrivée des ouvrages d'Alboukasis en Italie, dit-il, Roger tira de cet auteur les connaissances qui firent tant estimer les écrits qu'il composa lui-même; mais il ne s'est pas piqué de lui rendre justice; car il s'est attribué en bien des choses l'honneur de l'invention, qui, certainement, n'est dû qu'à Alboukasis...... Roger traite de la chirurgie, mais principalement de celle qui est toute médicamenteuse. Le vin, le miel et les herbes émollientes sont presque les seuls moyens curatifs qu'il conseille dans le traitement des plaies. Il ne condamne cependant point l'usage des instruments lorsque les circonstances l'exigent. »

Hist. de l'Anatomie et de la Chirurgie, t. I, p. 174; Paris, 1770, in-12.

Portal, outre le reproche d'avoir copié Alboukasis sans le citer, adresse aussi à Roger celui de s'être montré fort peu anatomiste dans le chapitre où il traite des lésions des méninges et des fractures du crâne. Ce reproche serait par trop sévère, lors même que, dans cette occasion comme dans plusieurs autres, Roger n'aurait pas été amené à considérer sous un point de vue plus pathologique qu'anatomique les divers cas dont il s'occupe. Mais Portal, qui oublie qu'Hippocrate et Aristote ont eux-mêmes, en parlant des sutures du crâne, commis de graves erreurs anatomiques, rend toute justice à Roger lorsqu'il s'agit de l'ingénieuse invention de ce chirurgien pour le traitement des plaies faites par des flèches penniformes, et des observations qui l'ont conduit à distinguer trois espèces de fistules et d'esquinancies.

Voy. le commentaire de M. E. Littré, Œuvr. complètes d'Hippocrate, t. IV, p. 64.

Biblioth. chirurg., t. I, pag. 144.

Le jugement que nous fait entendre Haller est beaucoup plus concis, et mérite d'être textuellement rapporté : *In medicamentis fere versatur* (Rogerius); *habet aliqua tamen propria, ut in teli de facie extractione, ubi recte jubet ita deligare, ut fundus vulneris primus claudatur. Spongiam marinam adversus strumas commendat, bonum certe medicamentum. Propriam passim ad experientiam provocat; neminem citat præter Hippocratem, multum tamen Arabibus usus. Ab eo videtur derivari Paracelsica vulnerum curatio, quæ fit vino herbisque....*

Pag. 34, édit. in-4°.

Quesnay, dans ses Recherches sur l'origine de la chirurgie, dit, comme Éloy, mais pareillement sans preuve, que Roger a partout copié Alboukasis.

Sprengel juge à peu près ainsi le même praticien : « Dans le XIII[e] siècle, plusieurs chirurgiens italiens se rendirent célèbres. Le plus ancien fut Roger de Parme, qui, dans la suite, devint chancelier de l'université de Montpellier. Il employa le traitement humide et tous les médicaments recommandés par les Arabes. Cependant il introduisit en même temps dans la chirurgie le traitement d'Aboul Kazem (Alboukasis), et il est connu pour avoir conseillé l'éponge de mer contre les scrofules...... » Ainsi, pour le dire en passant, Roger de Parme et Haller, dans leur pratique ou dans leurs conseils, avaient devancé les expériences qui, de nos jours, ont fait reconnaître la possibilité d'extraire, de l'eau de la mer, ou de plusieurs corps marins, une substance particulière, l'iode, dont l'action est réellement puissante dans le traitement des affections scrofuleuses.

Versuch einer pragm. Geschichte der Arzneikunde, t. II, p. 543, sec. éd. Cf. C. Pruys van der Hoeven, de Hist. medic liber singularis : Lugd. Batav., 1842, in-8°, p. 134.

Jusqu'en l'année 1545, l'imprimerie avait négligé le traité de Roger de Parme intitulé *Practica chirurgiæ :* on se contentait des extraits étendus qu'en avait intercalés Roland de Parme dans son propre ouvrage de chirurgie. Mais en 1546, et non en 1646, comme on le lit dans le *Lindenius renovatus*, les Juntes s'étant proposé de donner une nouvelle édition du traité de Gui de Chauliac et de plusieurs autres traités anciens de chirurgie, firent paraître à Venise un beau volume in-folio, où ils reproduisirent, à l'exception de la *Practica medicinæ* attribué à Roger de Parme, et de deux petits traités sur les maladies des yeux, les divers ouvrages de chirurgie compris dans le recueil qu'ils avaient publié en 1499. Ils insérèrent dans ce volume la Chirurgie de Roger de Parme, qui n'avait pas encore obtenu les honneurs de l'impression, et le traité de chirurgie de Guillaume de Salicet, qui avait été déjà plusieurs fois imprimé, de 1476 à 1502, mais ailleurs que chez les Juntes. Dans l'avertissement placé au verso du titre, les éditeurs du recueil de 1546 annoncent qu'ils n'ont pas hésité à publier la Chirurgie du célèbre médecin Roger, bien qu'elle soit déjà presque en entier contenue dans le traité de Roland. Ils supposent, disent-ils, que le lecteur sera bien aise de pouvoir, pour la première fois, étudier dans le texte original un ouvrage aussi beau qu'utile, et distinguer dans l'écrit de Roland ce qui appartient réellement à l'auteur et ce qu'il a emprunté à Roger. Nous avons placé ici, ajoutent les Juntes, plusieurs observations qui ont été trouvées dans un très-ancien ma-

Pag. 1079.

Fol. 362.

nuscrit, et qui peut-être sont dues à ce même Roland. Cet avertissement est répété en tête du traité de Roger, qui, dans le recueil dont nous parlons, ne remplit que seize feuillets et porte pour titre ces mots : *Rogerii medici celeberrimi Chirurgia*.

Fol. 362-377 v°.

2° A ce traité il faut rattacher un écrit beaucoup plus court, qui en est séparé dans les copies manuscrites, comme dans les éditions imprimées de la Chirurgie de Roger. Ce petit écrit est intitulé par les copistes, tantôt *Liber de phlebotomia venarum omnium, ejusque usu ac utilitate;* tantôt *Liber breviter perstringens quidquid de omnium venarum phlebotomia scire bonum medicum oportet.* Dans les éditions imprimées, on lit en tête : *De modis mittendi sanguinem, et de cujusque utilitate, Rogerii chirurgi peritissimi libellus.* C'est le titre qui se trouve dans un recueil in-folio imprimé à Bâle chez Henri Petri, sans autre date que celle de 1541 qui nous est fournie par la dédicace de l'éditeur. Ce recueil, qui est rare, et que M. Malgaigne déclare n'avoir pu se procurer, contient, outre la Phlébotomie de Roger, qui n'y occupe que huit pages environ, les trois livres de Chirurgie d'Alboukasis intitulés, *Methodus medendi certa, clara et brevis, pleraque quæ ad medicinæ partes omnes, præcipue quæ ad chirurgiam requiruntur, libris III exponens;* les quatre livres de Roland sur le traitement des maladies internes et des maladies externes, les traités *de Humana natura* et *de Elephantia*, composés par un des premiers docteurs qui fondèrent la réputation de l'école de Salerne, Constantin l'Africain; un traité anonyme *de Remediorum ex animalibus materia*, et enfin un traité d'Antoine Gazius sur les purgatifs.

Œuvr. d'Ambroise Paré, Introd., p. XXXIII.

Pag. 305-312.

L'écrit de Roger inséré dans ce recueil, est l'abrégé d'un traité sur la saignée, qui devait être assez complet. Cet abrégé commence ainsi : *Phlebotomia est venæ recta incisio et sanguinis moderata effusio.* Le régime que prescrit, après la saignée, le docteur de Parme, ne serait probablement pas approuvé sans modification, dans certains cas au moins, par les médecins et les chirurgiens des écoles actuelles. Voici comment il le compose : *Ova sorbilia, caro porcina, caro pullina et gallina, panis fermentatus, vinum album et leve, pauca poma.* Vers la fin de son court traité, il énumère, sur un ton empirique, les avantages que, selon lui, on peut retirer de la saignée: *Mentem syncerat*, dit-il, *memoriam præbet*, *vesicam purgat*, *cerebrum temperat*, *medullam cale-*

facit, auditum aperit, lachrymas stringit, stomachum purgat, digestionem mutat, leviorem vocem producit, sensum acuit, ventrem coercet, sanguinem purum nutrit, alienum ejicit, longioris vitæ sanitatem ministrat. Il termine par cette phrase, qui annonce la confiance qu'il avait en ces paroles : *Et hæc a peritissimis medicis vera esse comprobantur.*

3° Plusieurs autres écrits, sans parler ici de la Pratique de médecine, dont il sera question plus loin, ont passé pour être de l'auteur de la Pratique de chirurgie et de la Phlébotomie, mais n'ont pas été imprimés. Les uns nous paraissent apocryphes; les autres nous inspirent plus d'un doute. Dans la première de ces deux classes nous n'hésitons pas à compter un écrit intitulé, *Tractatus Rogerii de secretis naturæ,* et commençant par ces mots : *Obsequiis mihi possibilibus.* On en connaît un seul exemplaire, qui fait partie d'un recueil manuscrit que possède la bibliothèque Riccardienne à Florence. Mansi et le P. Affò, en attribuant ce traité à Roger de Parme, se réfèrent à Lami qui, le premier, l'a signalé. Mais dans le catalogue publié par le bibliographe de Florence se trouve indiqué en même temps un autre manuscrit, qui semble nous fournir la preuve que notre médecin arabiste ne peut être l'auteur du livre dont il s'agit; car Lami reproduit ainsi la suscription de ce second manuscrit : *Secretus Liber allr* (sic) *editus a magistro Rogero Lombardo experto et commendato in arte Siciliæ per imperatorem Fridericum, qui dictus est Barbarossa;* et nous sommes fort disposés à croire que ce *Secretus Liber* et le *Liber de secretis naturæ* ne sont qu'un seul et même ouvrage. Or, Frédéric Barberousse étant mort le 10 juin 1190, il ne saurait y avoir le moindre doute sur la non-identité de Roger de Parme avec l'écrivain du XII[e] siècle, désigné sous le nom de maître Roger de Lombardie, ou sous le simple nom de Roger.

Fabric., Bibl. med. et inf. ætatis, t. VI, pag. 119. — Memor. degl. scritt. e letter. parmig., t. I, p. 121.
Catalog. codd. mss. biblioth. Riccard., p. 343, L. III, n. XXXIV.
Ibid., p. 122, L. I, n. XIX.

4° Nous n'avons pas un témoignage aussi formel à opposer aux bibliographes qui voudraient admettre sur la liste des écrits de Roger de Parme deux manuscrits de la bibliothèque particulière de Schenck, dont l'un, anonyme, est intitulé, *Quæstio de practica,* et dont l'autre porte la suscription suivante : *Commentaria Rogerii in Antidotarium Nicolai.* Mais nous ferons remarquer que le possesseur ne produit aucune preuve qui permette d'attribuer à Roger de Parme ce commentaire et cette dissertation. Il se borne même à dire qu'ils sont de Roger ou de tout autre écrivain.

Biblia iatrica, sive Bibl. med., p. 470.

Ouvr. cité, p. 343, L. III, n. XI.
Ubi supra.— Ubi supra.

5° Nous serons plus explicites au sujet d'un écrit intitulé, *Rogerius, de Exhibitione medicinarum,* dont Lami signale dans la bibliothèque Riccardienne un exemplaire manuscrit, qui a été pour Mansi et pour le P. Affò l'occasion d'une double erreur. Ils ont considéré l'un et l'autre cet écrit comme l'œuvre de Roger de Parme, et comme un traité particulier ou séparé, tandis qu'il est la troisième et dernière partie d'une Somme de médecine dont nous avons déjà dit quelques mots, et qui a pour auteur un autre Roger.

Rec. n. 7056, pièce n. 5.

6° Il nous semble qu'il y a lieu d'exclure aussi un traité anonyme, compris, avec la suscription, *Summa secundum Trotulam,* dans un recueil manuscrit qui se conserve à la Bibliothèque royale de Paris, et qui provient du fonds de Ph. de Béthune. Après avoir examiné attentivement cette Somme, nous pensons qu'elle n'a pas non plus été composée par Roger de Parme, et que si l'on a cru pouvoir la lui attribuer, on s'est laissé dominer par la seule considération qu'elle est insérée dans un recueil où se trouve aussi la Somme de médecine qui, jusqu'à ce jour, a généralement passé pour être un de ses ouvrages, bien qu'elle ait été écrite par un médecin français dont nous parlerons tout à l'heure.

Pour compléter ces diverses indications, il est sans doute nécessaire que nous disions ici quelques mots d'un commentaire assez célèbre, composé sur la Chirurgie de Roger par quatre personnages mystérieux, simplement appelés les *Quatre maîtres.* Leurs noms, leur vie, l'époque où ils écrivaient, sont restés inconnus. Ils paraissent être sortis de l'école de Salerne et avoir professé à Paris, si l'on s'en rapporte au témoignage de plusieurs écrivains et à la suscription de deux copies manuscrites qui se conservent de ce commentaire, l'une à Cambridge, parmi les manuscrits du collége de Caio-Gonville; l'autre à Oxford, dans la bibliothèque Bodléienne. On lit en tête de ces deux copies : *Expositio quatuor magistrorum Salerni super Chirurgiam Rogeri.* La France autrefois en possédait aussi deux exemplaires; nous n'en retrouvons pas la trace. Le premier était déposé au collége de Navarre, à Paris, selon le témoignage de Meurisse, chirurgien du XVII[e] siècle; le second appartenait à Guillien, médecin de l'école de Montpellier, établi à Avignon; L. Joubert, traducteur français de Gui de Chauliac, l'avait eu entre les mains. Le travail des Quatre maîtres sur la Chirurgie de Roger est resté inédit, de même que la glose qu'ils avaient composée

Catalog. mss. Angl. et Hibern., t. I, pars III, p. 116, n. 971, pièce n. 2.

De Vaux, Ind. funereus, præf. et p. 5 et 6. — Quesnay, ouvr. cité, p. 38 et 39, note *b*.
Trad. franç. de Gui de Chauliac, Avis au lec-

sur le traité de Roland, et qui est intitulée : *Glossula, seu Apparatus quatuor magistrorum super Chirurgiam Rolandi.* Nous ne pouvons porter un jugement sur le premier de ces deux commentaires, n'ayant eu à notre disposition ni l'une ni l'autre des deux seules copies qui paraissent en exister.

teur, p. 14, éd. de 1598.

Catalog. mss. Angl. et Hibern., t. I, pars 1, pag, 169, n. 3500, pièce n. 2.

Nous n'avons pu voir non plus un manuscrit qui appartenait autrefois à l'abbaye de Lire, au diocèse d'Évreux, et dont nous ne retrouvons aucune mention depuis celle qu'en a faite Montfaucon. Le savant Bénédictin, en désignant ce manuscrit par sa seule suscription : *Rogerii Theoria, metrico sermone,* nous laisse même dans l'impossibilité de constater si le poëme ainsi intitulé se rapporte réellement au traité de Roger de Parme sur la chirurgie.

Biblioth. bibl., t. II, p. 1259 D

Aucune des nombreuses copies manuscrites de ce traité, que l'on conserve en France et à l'étranger, ne désigne l'auteur autrement que par le simple nom de Roger, ou par celui de Roger, fils de Frugard. Les éditions imprimées, de même que tous les exemplaires manuscrits qui nous sont connus, commencent uniformément, après l'intitulé, par cette phrase : *Post fabricam mundi ejusque decorem;* et, si l'on excepte quelques transpositions de chapitres, ou l'intercalation de quelques formules de médicaments que ne contiennent point les éditions publiées, le texte, dans ces divers manuscrits, est tel qu'il a été imprimé. L'ouvrage est bien un traité de chirurgie divisé en livres et en chapitres, comme nous l'avons indiqué plus haut. Parmi les copies manuscrites qui nous ont servi à faire cette vérification, et parmi celles qui mériteraient d'être consultées, comme moyen de contrôle, par les personnes qui les ont à leur disposition, nous indiquerons les suivantes :

A Paris, trois copies : la première a été, par erreur, désignée dans le Catalogue imprimé des manuscrits de la Bibliothèque royale sous le titre de *Rogerina major;* elle porte pour suscription ces mots écrits avec de l'encre rouge et de la même main que le texte : *Incipit Chirurgia magistri Rogerii filii Frugardi.* Elle est du XIV[e] siècle. Dans le texte le copiste a intercalé quelques formules de médicaments, qui sont en partie reproduites dans les deux autres copies, mais qui ne se trouvent ni dans les éditions imprimées, ni dans la copie de Montpellier, ni dans l'ouvrage de Roland : elles représentent un peu plus que le contenu d'une page. La seconde copie est incomplète ; elle remonte au XIII[e] siècle, et porte

Mss. de la Biblioth. roy., recueils in-4°, n. 7030, 7035 et 7040.

N. 7030, 4[e] pièce.

Tom. IV, p. 306.

N. 7035, pièce 3, fol. 63 v° à fol. 80 v°.

simplement pour suscription ces mots : *Incipit Cirurgia magistri Rogerii ;* elle s'arrête au chapitre *de Ruptura coxæ et vulnere,* qui est le septième du quatrième livre dans l'édition des Juntes. La troisième copie est complète ; elle offre la même suscription que la seconde ; l'écriture est du XIVe siècle.

N. 7040, pièce n. 2.

A Montpellier, deux copies : la première, dont nous avons reçu une description faite avec le plus grand soin par M. le professeur Kühnholtz, déjà cité, appartient à la bibliothèque de la Faculté de médecine de cette ville. Le format est in-folio ; le texte est enrichi de deux cents miniatures environ, représentant des opérations et des instruments de chirurgie. Cette copie, écrite en gros caractères, qui paraissent être du XIVe siècle, contient, après les dernières lignes de la *Chirurgia* de Roger de Parme, un certain nombre de formules qui indiquent les médicaments à employer pour combattre telle ou telle maladie. Entre ces formules sont intercalés quelques chapitres très-courts sur les urines, sur la sciatique, etc., additions qui ne se rencontrent ni dans le recueil de Paris, n. 7035, ni dans les éditions imprimées, ni dans le traité de Roland. M. Kühnholtz est porté à croire qu'elles sont inédites, et qu'on peut les attribuer à Roger de Parme lui-même, bien qu'elles aient été insérées, non à la place que leur assignaient les divers sujets traités dans les quatre livres de sa Chirurgie, mais après l'*explicit* qui suit le dernier chapitre de l'ouvrage, et dans les prologues des second, troisième et quatrième livres, qu'elles reproduisent par fragments ou en entier, et qu'elles interrompent sans que les phrases qui précèdent ou qui suivent justifient aucunement de telles interpolations. Si nous considérons que ces formules ainsi placées ne sont pas identiques avec celles qui ont été insérées dans le texte d'une des trois copies de Paris, citée plus haut, les diverses particularités signalées par M. Kühnholtz seront pour nous une raison, nous le disons à regret, de ne pas nous ranger à son avis, et de douter que, dans le manuscrit de la Faculté de médecine de Montpellier, non plus que dans ceux de Paris, ces additions appartiennent à Roger lui-même. Le précieux exemplaire décrit par M. Kühnholtz comprend, à la suite du traité de Roger, une copie de la Chirurgie de Bruno et de la Chirurgie d'Alboukasis. Après avoir été en la possession d'un chirurgien appelé Guilhemet, il avait appartenu au conseiller Ranchin, ce professeur de médecine qui, au dire d'Astruc, réussit à se faire élire chancelier de

H, n. 89, pièce 1, fol. 1 à fol. 28.

Fol. 28-36.

Mss. de la Biblioth. roy., n. 7030, pièce 4.

Mém. pour servir à l'hist. de la fac. de méd.

l'université de Montpellier, en promettant un tapis pour couvrir la grande table du conclave, et une robe neuve pour remplacer la robe dite de Rabelais, dont on revêtait le candidat élu. Le manuscrit faisait partie d'une collection de traités anciens de chirurgie en trente volumes, réunie par les soins de Ranchin, et maintenant dispersée. La seconde copie de la Chirurgie de Roger, qui se conserve à Montpellier, appartient à la bibliothèque particulière de M. Kühnholtz: écrite sur parchemin in-4°, à deux colonnes et en beaux caractères du XIVe siècle, elle contient les additions de Roland, comme l'indique la suscription. Une troisième copie se voyait autrefois à Montpellier, dans la bibliothèque de M. d'Aigrefeuille, président de la cour des comptes.

de Montp., p. 257.

Montfaucon, Biblioth. bibl., t. II, p. 1283 E.

Montfaucon, ibid., p. 1197 C.

A Bruges, un recueil in-8°, de la bibliothèque de la ville, a pour titre: *Practica Platearii et Rogerii; Anatomia Galeni; Liber de continentibus et nocentibus*. Ici nous trouvons le traité du docteur de Parme placé à la suite de celui d'un ancien chirurgien très-connu, Platéarius, souvent cité dans le célèbre *Speculum* de Vincent de Beauvais.

Hænel, Catalog. mss., col. 756, n. 230.

En Angleterre, Haller signale sept manuscrits qu'il rapporte tous indistinctement à la Chirurgie de Roger de Parme; mais faute de les avoir examinés avec attention, il confond ensemble ceux qui contiennent réellement ce traité, et ceux où l'on trouve un ouvrage de médecine qui n'a pas pour auteur le même Roger. Il n'y en a réellement que cinq de la Chirurgie du docteur de Parme. La bibliothèque Bodléienne en possède à elle seule trois, dont un contient les additions de Roland. Un quatrième se voit à Cambridge, et renferme aussi ces additions. Le cinquième fait partie des manuscrits qui avaient appartenu à Robert Burscough.

Catalog. mss. Angl. et Hibern., t. I, pars I, p. 169, n. 3500, pièce 1; p. 342, n. 7762, pièce 1; n. 7800, in-4°, portant la date de 1398; t. I, pars III, pag. 116, n. 971; t. II, pars I, pag. 234, n. 7682.

Nous pouvons indiquer encore un exemplaire dans la bibliothèque Paulinienne de Leipzig; et à Fribourg en Brisgau, parmi les manuscrits qui avaient appartenu à Schenck, une copie in-4° sur parchemin.

Feller, Catalog. mss. bibl. Paulinæ, p. 263. — Montfaucon, Biblioth. bibl., t. I, p. 596 D.

Si maintenant nous passons à l'examen d'un autre traité qui généralement est attribué à Roger de Parme et confondu même avec son traité de Chirurgie, il nous sera facile d'acquérir la preuve que les deux ouvrages n'ont rien de commun entre eux, et qu'ils sont sortis de la plume de deux auteurs distincts. Mais pour atteindre ce double but, nous ne pouvons éviter d'entrer dans quelques détails fort arides sur les diverses

copies manuscrites que l'on conserve de celui des deux écrits dont il nous reste à parler. Ces détails, pour lesquels nous sollicitons l'indulgence, nous paraissent indispensables dans un débat où il s'agit de redresser les nombreuses erreurs et de dissiper les incertitudes non moins nombreuses qu'y ont introduites nos devanciers.

Dans les manuscrits, le traité qui fait le sujet de ce débat littéraire, est intitulé tantôt, *Practica medicine maior et minor,* tantôt *Rogerina maior, media et minor,* tantôt *Rogerina maior et parva,* tantôt enfin *Practica,* ou *Summa.* A quelques légères variantes près, tous les exemplaires que nous en avons vus, ou qui ont été décrits, commencent par cette première phrase d'un très-court prologue: *Sicut ab antiquis habemus auctoribus, et eorumdem ratio communis edocet, generalium notitia particularium cognitionem non excludit.* Or, dans les éditions imprimées comme dans les copies manuscrites de la Chirurgie de Roger de Parme, on trouve, au lieu de ce début, celui-ci: *Post fabricam mundi ejusque decorem.* Bientôt, en continuant la lecture du prologue, et passant aux chapitres, on reconnaît qu'on a sous les yeux, non un traité de chirurgie, mais un traité de médecine. Un examen approfondi de l'ouvrage confirme pleinement cette première impression. Les copies qui sont complètes nous montrent que l'auteur avait divisé sa Somme de médecine en trois parties, qui sont intitulées: *Summa maior, Summa media,* et *Parva Summa,* ou bien *Rogerina maior, Rogerina media,* et *Rogerina minor;* mais, le plus souvent, la seconde et la troisième partie sont réunies en une seule, sous le titre de *Summa parva,* ou sous celui de *Rogerina minor;* l'ouvrage alors n'offre que deux divisions.

Anc. fonds lat., n. 6954, 6976, 7050, 7051 et 7056; fonds de Sorbonne, n. 996 et 1836.

Ci-dessus, p. 412.

La Bibliothèque royale de Paris possède sept exemplaires de ce traité de médecine, tous écrits sur parchemin et d'une date ancienne. La copie placée au second rang dans le recueil 6954, immédiatement après la Somme de maître Gautier, nous a paru la plus complète des sept, bien que les deux dernières parties n'y soient pas séparées. Cette copie, écrite à deux colonnes sur trente-huit feuillets non paginés, est de format in-folio. L'écriture nous semble remonter aux dernières années du XIIIe siècle. Le titre placé en tête du traité est simplement *Practica.* A la suite de la première phrase du prologue, on lit celle-ci, qui paraît avoir échappé jusqu'ici à l'attention, bien qu'elle se retrouve dans tous les autres exem-

plaires et dans les éditions imprimées: *Cum ergo ab antiquis phisicis in Viatico Alexandri passionario multa minus perfecte proposita, tam in generalibus quam in particularibus, reperiantur, duximus dignum ea, que circa ista tria volumina sunt facienda, sub brevi doctrina constringere.* Après nous avoir fait connaître, par ces paroles, le but et la nature de son travail, l'auteur entre en matière, et suit, pour ainsi dire, pas à pas le traité d'Alexandre de Tralles, énumérant, comme son guide, les affections morbides, d'après l'ordre des régions et des organes du corps humain, à partir de la tête jusqu'aux pieds. Chacun de ses chapitres commence par l'exposition des causes et des diverses espèces de la maladie dont il y est parlé. Puis viennent le diagnostic, le traitement curatif, le régime à observer, et quelquefois l'indication des accidents qui se manifestent pendant le traitement, et des moyens qu'il faut employer pour les combattre. Mais bien loin de s'en tenir aux préceptes d'Alexandre de Tralles, l'auteur des Rogérines fait de très-fréquents emprunts à Hippocrate, à Galien et à leurs commentateurs; il cite même une fois ou deux Paul d'Égine, le *Viaticum* de Constantin et le *Breviarium;* plus souvent il substitue aux prescriptions de ses guides le résultat de ses observations et de sa propre expérience. Il débute par un chapitre intitulé *de Dolore capitis*. Ce premier chapitre est suivi de vingt-neuf autres, tous employés à décrire les maladies qui peuvent affecter les différents organes de la tête. Les cinquante-neuf chapitres suivants comprennent les affections morbides des appareils de la respiration et de la digestion, des viscères, des intestins, des organes de la génération et des voies urinaires. Dans les chapitres soixante-dix-huit à quatre-vingt-dix, il fait connaître les maladies des femmes en particulier, remplissant ainsi une lacune fâcheuse qui existe dans l'ouvrage d'Alexandre de Tralles. Au quatre-vingt-onzième, il traite de la goutte; et là on peut remarquer que, s'écartant de son auteur de prédilection, il ne fait aucune mention de l'emploi du médicament ordonné par le médecin de Tralles, et appelé *hermodacte*. Il accorde la préférence au traitement curatif prescrit par Hippocrate. Dans les chapitres qui suivent, jusqu'au cent dix-septième inclusivement, il passe en revue un grand nombre de maladies qui peuvent avoir leur siége dans diverses régions du corps: telles sont l'anthrax, l'érysipèle, le cancer, la gale, la lèpre, la paralysie, etc. Un de ces chapitres, le cent onzième, est intitulé, *de Infec-*

Lib. I, cap. 34, et *passim*; edit. 1519. — Lib. I, cap. 25, et *passim*.

Lib. I, cap. 5. — Lib. I, cap. 27; lib. III, cap. 1. — Lib. III, cap. 22.

tione post coitum leprosi. A partir du cent dix-huitième jusques et y compris le cent trente-septième, il est question des différentes espèces de fièvres. Viennent ensuite dix-sept chapitres qui auraient dû être placés plus haut, d'après l'ordre que l'auteur avait choisi. Tels sont, par exemple, les chapitres intitulés : *de Frenesi*, *de Fluxu sanguinis narium*, *de Dolore frontis*, *de Inflammatione et dolore vesice*, *de Excoriatione trachee arterie*, etc. Les deux premiers s'appliquent même à des sujets déjà traités dans les chapitres deux et vingt-cinq. Le cent cinquante-quatrième, qui est relatif à la syncope, comme celui qui le précède, termine la première division de l'ouvrage, et finit par ces mots : *Recurramus ad predictas curas, et hec de sinthomatibus dicta ad presens sufficiant. Explicit Rogerina maior.*

Capp. 143, 144, 145, 149, 151

Après ce chapitre, commence la seconde partie du traité, qui comprend ici à la fois la *Rogerina media* et la *Rogerina minor.* Elle est intitulée : *Parua Summa Rogerii de Exhibitione medicinarum solutiuarum et opiatarum et dosi earum ; nominatiue de aquis medicinalibus, et sirupis, oleis, clisteribus atque pessariis.* Cette dernière partie se compose de vingt-sept chapitres très-courts, précédés d'un prologue dont voici le début : *Cum medicinalis artis due sint partes integrales, scilicet theorica et practica, circa practicam fere tota consistit utilitas.* Ce début et le titre indiquent suffisamment que nous avons ici un petit traité de thérapeutique. En effet, le premier chapitre nous fait connaître divers opiats. Dans les dix qui suivent, il est question des eaux médicinales, des huiles et des sirops. Ces dix chapitres font partie de la *Rogerina media* dans un recueil dont nous parlerons tout à l'heure. Le dernier chapitre, qui est le cent soixante et onzième de l'ouvrage, traite en particulier des pessaires et des suppositoires de la matrice ; il finit par cette phrase : *Non debent fieri hec adiutoria, nisi in tempore illo, in quo mulier consueuit menstrua habere.* Immédiatement au-dessous des derniers mots, on lit ceux-ci : *Explicit Practica magistri Rogerii cum Parua summa eiusdem.* Dans cette copie, le titre des chapitres est écrit avec de l'encre rouge, et n'est point accompagné d'un numéro d'ordre. Si nous avons désigné par des chiffres chaque chapitre, c'est pour faciliter le moyen de recourir au texte original. Nous devons avertir aussi que dans ce manuscrit, comme dans tous ceux qui ont passé sous nos yeux, à l'exception de l'exemplaire incomplet coté 7050, manque la table des chapitres.

Mss. de la Biblioth. roy., n. 7051.

Dans le recueil 7051, nous trouvons, sous le n. 1, une copie de la Somme de médecine de maître Roger qui paraît, comme la copie insérée dans le recueil 6954, avoir été écrite vers la fin du XIII[e] siècle. L'ouvrage y est divisé en trois parties, conformément à l'annonce placée par l'auteur à la fin de son premier prologue. Mais l'ordre qu'il s'était proposé de suivre a été interverti : après la *Rogerina maior*, le copiste a transcrit la *Rogerina minor;* et si, à quelques variantes près dans le choix des expressions, ces deux premières parties commencent et finissent ici comme dans le recueil 6954, au folio 51 verso du traité, immédiatement après la *Rogerina minor,* on lit le titre suivant: *Incipit media Rogerina.* Cette troisième partie, qui, dans d'autres copies, est tantôt réunie à la *Rogerina minor*, tantôt distribuée tout à la fois dans la grande et dans la petite Rogérine, comprend ici dix-sept chapitres de thérapeutique, dont le premier est intitulé *de Aquis mundificatis.* Un prologue qui le précède, et qui commence par ces mots: *Humana natura non minus indiget....*, forme, dans d'autres recueils, un chapitre particulier, intitulé *de Aquis phisicalibus.* Le dernier chapitre, *de Sirupo absinthii,* finit par ces deux phrases : *Opiata splen et epar aperire, lumbricos et ascardes* (sic) *interficere. Explicit Summa magistri Rogerii maior, minor et media.* C'est donc faute d'avoir examiné ce manuscrit, que M. Malgaigne a pu se croire autorisé à dire que la Rogérine moyenne n'a jamais existé.

N. 7056.

Œuvr. compl. d'Ambr. Paré, Introduct., pag. XXXIII, note 1.

Les copies que renferment les trois recueils in-folio, n. 6976, ancien fonds, n. 996 et 1836, fonds de Sorbonne, sont, à très-peu de chose près, conformes à l'exemplaire inséré dans le recueil 6954 et décrit plus haut; mais la dernière seule, qui est fort belle, date du XIII[e] siècle; les deux premières ne remontent pas au delà du XIV[e].

Dans le recueil in-4°, 7056, déjà cité, on trouve, sous le n. 4, et après l'Anatomie et la Pratique de Richard l'Anglais, une copie de la Somme de médecine de Roger, dont l'écriture appartient au XIII[e] siècle, et dont nous transcrivons le titre: *Incipit Summa magistri Rogeri cancellarii montispessulani.* Le Catalogue imprimé des manuscrits de la Bibliothèque royale a induit en erreur beaucoup de savants, en désignant sous ce même titre, par inadvertance, un manuscrit inséré dans le recueil 7035. Ce manuscrit, comme nous l'avons dit plus haut, est intitulé : *Incipit Cirurgia magistri Rogerii*, et ne donne point à l'auteur le titre de chancelier de Montpellier,

Ci-dessus, p. 384, 524, 528. Fol. 38 v°.

Tom. IV, p. 308, col. 2.

Ci-dessus, p. 525, 526.

dont en effet il ne fut jamais revêtu. Au folio 71 verso de la copie qui fait partie du recueil n. 7056, finit, à proprement parler, la *Rogerina maior*, bien que l'*explicit* soit placé plus loin, au folio 75. Les folios 72, 73, 74, et les premières lignes du folio 75, sont remplis par plusieurs chapitres qui n'appartiennent point à la *Rogerina maior*, et qui, dans le recueil 7051, font partie de la *Rogerina media*. Ici rien ne les sépare, et rien, si ce n'est le sujet, ne les distingue des chapitres de la Grande Rogérine. Cette addition commence de la même manière que la Rogérine moyenne du recueil 7051, mais elle finit autrement. La dernière phrase est celle qui, dans les autres recueils, termine la Petite Rogérine : *Non debent fieri hec adiutoria*.... C'est qu'ici la *Rogerina minor* n'est pas divisée en vingt-sept chapitres semblables à ceux que l'on trouve dans l'exemplaire de la Somme qui comprend

Fol. 72-75. la *Rogerina media*. Le copiste a placé à la suite de la *Rogerina maior* tout ce qui concerne les eaux médicinales, les huiles, les sirops, les clystères, les pessaires, les suppositoires; et il n'a laissé dans la *Rogerina minor* que les chapitres qui traitent des drastiques et des opiats. Dans tous les manuscrits, le chapitre *de Opiatis* se termine par ces mots : *Item dico de methridato;* et c'est précisément ceux que nous trouvons, dans le recueil 7056, à la fin de la *Rogerina minor*.

Une autre copie, de format in-4°, qui semble dater du XIII[e] siècle, et qui porte, à la Bibliothèque royale, le n. 7050, ne contient que la première partie de l'ouvrage. Elle se compose de cinquante-six feuillets, dont les deux premiers et une portion du troisième sont remplis par une table des chapitres. Selon le Catalogue imprimé, le titre, *Rogerina maior, sive Summa de re medica,* serait suivi de ces mots : *authore Rogerio, Studii montispessulani cancellario*. Mais, après avoir examiné avec soin le manuscrit, nous pouvons affirmer qu'on n'y lit rien de pareil, soit à la suite du titre, soit dans aucun autre endroit.

N. 75, in-fol., pièce 1. La bibliothèque de l'Arsenal a reçu du couvent des Carmes de Paris un recueil manuscrit qui renferme une copie de la Somme, divisée en deux parties seulement, comme elle l'est dans le recueil 6954 de la Bibliothèque royale. Aussi lit-on à la fin ces mots : *Explicit Practica Rogerii cum eiusdem Parua summa*. L'écriture nous paraît assigner à cet exemplaire la date du XIV[e] siècle.

Un nombre assez considérable de copies du même ouvrage,

plus ou moins complètes, se conserve à l'étranger. Sander indique dans le monastère des Dunes un exemplaire qu'il désigne par le titre de *Practica medicinæ,* sans nous faire connaître si l'on y trouve ou non les trois Rogérines. Plusieurs copies, que nous allons brièvement indiquer, existent en Angleterre. La bibliothèque de l'université de Cambridge possède une copie intitulée : *Practica Rogeri maior et minor,* et une autre qui a pour titre : *Rogerina parva et magna.* Ici l'ordre habituel des divisions est interverti; mais il y a lieu de croire que chacune des deux copies que nous indiquons est complète, c'est-à-dire, qu'elle réunit aussi la *Rogerina media.* La même bibliothèque de Cambridge compte, parmi les manuscrits de Fr. Bernard et de Robert Burscough, deux recueils manuscrits qui contiennent, sous le titre suivant, diverses parties séparées de la *Practica medicinæ : Rogeri prologus medicinarum ; Rogerus, de Opiatis; Magnus Rogerus, de Dolore capitis et passionibus interiorum morborum*; *Magistri Rogeri Summa de purgationibus; Eiusdem Summa de dandis medicinis.* Nous ne passerons pas non plus sous silence deux autres exemplaires très-incomplets, qui se conservent dans la bibliothèque Harleienne, le premier intitulé : *Magistri Rogeri Parva summa de purgationibus ;* le second, *Magistri Rogeri de Dandis medicinis summa.* Ils ont donné lieu à Freind de relever la méprise de quelques bibliographes anglais qui avaient pris occasion de ces deux écrits pour attribuer à Roger Bacon la Somme de médecine dont ils sont des fragments. Mais il commet à son tour une erreur non moins grave en proposant, sans aucun fondement, de les restituer à Roger de Parme, de même que d'autres écrivains, avant lui, s'étaient trompés, lorsque, sans plus de raison, ils les avaient attribués à Thomas de Saint-Amand.

Biblioth. belgica msta., pars 1, p. 195.

Catalog. mss. Angl. et Hibern., t. I, pars III, p. 115, n. 963, pièce 2.

Ibid., t. II, pars I, p. 91, n. 3654, pièce 8.

Ibid., t. II, pars I, p. 91, n. 3633, pièces 22 et 28; p. 234, n. 7673, pièces 9, 10 et 11.

A catal. of the Harleian mss. in British Mus., t. III, p. 55, n. 3719, 15; n. 3719, 16.

The History of physic, part II, p. 248, 249.

Voy. Hist. littér. de la Fr., t. XX, p. 249.

En Italie, nous aurons aussi la preuve que la Somme de médecine dont nous nous occupons n'était pas restée inconnue. Tiraboschi fait mention d'une copie non complète qu'il avait vue dans la bibliothèque des ducs d'Este, à Modène, et qui était intitulée : *Practica medicine maior et minor.* Il fait remarquer avec raison que ce titre équivaut à celui de *Rogerina maior et minor.* Mais il partage l'erreur commune en désignant Roger de Parme comme l'auteur de cet ouvrage. De son côté, Bandini nous apprend que la bibliothèque des Médicis possède un recueil manuscrit, où se trouve une pièce dont il transcrit ainsi le titre : *Medicamentum pro morbo*

Stor. dell. letter. ital., t. IV, p. 238.

Biblioth. Leopoldina Laur., t. II, col. 14.

qui dicitur Noli me tangere, ex Rogerii capitulo VIII. Il y a, en effet, dans la *Rogerina major*, un chapitre intitulé: *de Noli me tangere;* c'est le XCIII[e] dans l'exemplaire complet de la Pratique de médecine que contient le recueil n. 6954 de la Bibliothèque royale cité plus haut. Dans les éditions imprimées, il forme le second chapitre du second traité, ou de la deuxième partie de l'ouvrage. Enfin, Mittarelli signale dans la bibliothèque du couvent de Saint-Michel de Murano, près de Venise, une copie complète de cet ouvrage, intitulée: *Practica magistri Rogerii Parmensis, ejusdem Parva summa.* C'est, à notre connaissance, le seul exemplaire où l'on trouve la qualification de *Parmensis* ajoutée au nom de Roger; qualification qui appartient à Roger, auteur d'un traité de Chirurgie, et qui, cependant, ne lui est pas donnée une seule fois sur les diverses copies manuscrites de ce traité dont la mention est venue jusqu'à nous.

Biblioth. codd. mss. monaster. S. Michaelis Venet. prope Murianum, col. 1022.

Dès l'année 1498, la Pratique médicale de maître Roger fut imprimée à Venise, tandis que l'édition princeps de la Pratique chirurgicale date seulement de 1546; et le premier de ces ouvrages, comme le dernier, par un motif ou par une méprise que nous avons peine à concevoir, prit place dans un recueil d'écrits où il n'est traité que de la chirurgie. Le recueil de 1498 parut chez Boneti Locatelli de Bergame, aux frais d'un seigneur de Monza, nommé Ottaviano Scoto. Il est devenu extrêmement rare, et n'a même pas été connu de Fabricius, de Mansi, du père Affò, non plus que de quelques autres bibliographes moins érudits. C'est pourquoi nous en transcrivons ici le titre: *Guidonis de Cauliaco Cyrurgia. Tura de Castello Recepta aque balnei de Porecta. Bruni Longoburgensis Cyrurgia magna. Ejusdem Cyrurgia parva. Theodorici Episcopi Cerviensis Cyrurgia. Lanfranci Mediolanensis Cyrurgia parva. Ejusdem Practica, que dicitur Ars completa totius Cyrurgie. Rogerii Practica. Leonardi Bertapalie Recollecte habite super* IV *Canonis Avicenne.* Le traité de Gui de Chauliac, placé en tête de cette collection, avait été publié séparément à Venise, en 1490, par les soins de l'imprimeur que nous venons de nommer, et grâce à la libéralité du même éditeur. Il fut reproduit sept ans après, c'est-à-dire, en 1497, dans un recueil également imprimé par Boneti Locatelli, qui contient, avec la Chirurgie de Gui de Chauliac, celle d'Alboukasis et deux traités sur les maladies des yeux.

Hain, Repertor. bibliogr., t. I, pars II, p. 82 et 83.

Plusieurs bibliographes, privés de l'avantage d'avoir sous la main un exemplaire de l'édition de Gui de Chauliac qui porte la date de 1490, et un exemplaire du recueil daté de 1497, ont gratuitement supposé que le traité de Gui de Chauliac devait, dans chacune de ces deux éditions, être accompagné de la *Practica Rogerii*, que, bien à tort, ils confondaient avec la *Practica chirurgiæ* de Roger de Parme. Les noms d'Ottaviano Scoto, éditeur, et de Boneti Locatelli, imprimeur, que leur présentaient l'une et l'autre de ces éditions, et qu'ils retrouvaient dans le recueil de 1498, avaient servi à les confirmer dans leur supposition. En conséquence, ils ont assigné à l'édition princeps de la Pratique chirurgicale de Roger de Parme, les uns, la date de 1490, les autres, celle de 1497. Quelques autres enfin, trompés par la qualification de *Bergomensis* ajoutée au nom de Boneti Locatelli dans le recueil de 1498, ont avancé que les éditions de la *Practica*, datées de 1490 et de 1497, furent imprimées à Bergame. Aucun de tous ces écrivains ne s'est douté qu'à ces erreurs il en ajoutait une bien plus grande, celle de confondre avec un traité de chirurgie qui ne fut imprimé, pour la première fois, qu'en l'année 1546, un ouvrage de médecine dont l'auteur n'est point Roger de Parme.

Manget, Biblioth. scriptor. medicor., t. IV, p. 86. — Mercklin, Linden. renov., p. 948.

Après l'édition princeps de la Pratique de médecine, datée de 1498, il en parut à Venise une seconde, dès l'année suivante. Celle-ci, de format in-folio, comme la première, est aussi insérée dans un recueil de divers ouvrages de chirurgie. Ce nouveau recueil, imprimé par Simon de Luere, aux frais d'Andrea Torresani d'Asolo, est devenu aussi rare que le précédent. Il commence par le traité de Gui de Chauliac, et contient, outre chacun des autres écrits insérés dans le recueil de 1498, la Chirurgie de Roland, qui était inédite, et les traités de Jésus, fils de Hali, et de Canamusali de Baldach sur les maladies des yeux, qui avaient été déjà publiés dans le recueil de 1497. Nous avons fait remarquer, plus haut, que l'ouvrage de Roland reproduit celui de Roger de Parme avec quelques additions peu importantes. Il nous sera donc permis d'ajouter ici que la seconde édition de la Pratique de Roger, publiée à Venise en 1499, fournissait dès lors un moyen certain, quoique indirect, de constater que cet écrit est un manuel de médecine et non un traité de chirurgie. On verra tout à l'heure que, néanmoins, ce fait resta ina-

Hain, ouvr. cité, t. I, part. II, p. 83.

Ali ben Isa (en 885). Voy. Ali ben Isa Monitorii ocularior. specim., ed. C. A. Hille, Dresde, 1847, pag. 37. — Alcanamusali de Bagdad (en 1258); voy. Hille, ibid., p. 45.

XIII SIÈCLE.

perçu jusqu'en 1580, et que même on l'a complétement perdu de vue depuis lors jusqu'en 1840.

Selon quelques bibliographes, le recueil qui contient la Pratique de Roger aurait été réimprimé à Venise en 1513; selon d'autres, en 1515. Nous n'avons vu aucun exemplaire de ce recueil portant l'une de ces deux dates. Mais nous avons eu à notre disposition un volume in-fol. très-précieux, qui, imprimé dans cette même ville, en 1519, et avec des caractères gothiques, par *Bernardinus Venetus de Vitalibus*, renferme une nouvelle édition de la Pratique de Roger, placée parmi divers traités de chirurgie déjà publiés dans les recueils de 1498 ou de 1499. Ce volume paraît être presque aussi rare que ces deux recueils, car nous n'en connaissons à Paris qu'un seul exemplaire : il fait partie de la bibliothèque de M. le docteur Duval. Nous en transcrivons le titre : *Cyrurgia Guidonis de Cauliaco, et Cyrurgia Bruni, Theodorici, Rolandi, Lanfranci, Rogerii, Bertapalie. Noviter impressus.* On voit que la méprise commise par l'éditeur de 1498, et par celui de 1499, se reproduit ici, puisque le manuel de médecine de Roger est annoncé dans ce titre comme un traité de chirurgie. C'est cependant d'après cette édition de 1519, à défaut des recueils de 1497 et de 1498, que nous avons pu constater l'identité de ce prétendu traité de chirurgie avec le manuel de médecine, dont les manuscrits décrits plus haut renferment des copies complètes ou des fragments.

Panzer, Annal. typogr., t. VIII, p. 452, n. 948.
Folio 211-234 v°.

Dans l'imprimé, comme dans toutes les copies manuscrites qui contiennent la première partie de l'ouvrage, on trouve un court prologue commençant et finissant par les phrases que nous avons rapportées plus haut : *Sicut ab antiquis habemus auctoribus*, etc., *Cum ergo ab antiquis phisicis in Viatico Alexandri*, etc. Avant le prologue, on lit ces mots : *Incipit Practica magistri Rogerii.* L'ouvrage ici occupe vingt-quatre folios chiffrés et imprimés sur deux colonnes. Il comprend quatre traités, au lieu d'être divisé en trois parties, comme il l'est dans quelques copies manuscrites, et comme l'auteur le voulait. Ces traités, précédés d'une table générale des matières, sont simplement intitulés : *Tractatus primus, secundus, tertius, quartus*, et non *Rogerina major, media* et *minor*. Mais le titre, le sujet et l'ordre des chapitres sont presque les mêmes que dans les manuscrits. On remarque seulement que, dans l'imprimé, l'édi-

Pag. 528 et 529.
Fol. 211-234.
Fol. 211.

teur a plusieurs fois réuni en un seul chapitre certaines maladies qui, dans les copies manuscrites, sont l'objet de chapitres séparés. Il en résulte qu'ici, au lieu de s'élever à 171, comme, par exemple, dans la copie que renferme le recueil manuscrit 6954 de la Bibliothèque royale, le nombre total des chapitres se réduit à 141, sans, pour cela, qu'aucun des cas de maladie, aucune des formules thérapeutiques, indiqués dans cette copie, soient omis dans l'édition qui est sous nos yeux. Et si l'imprimé commence, ainsi que nous l'avons dit, par un prologue entièrement conforme au prologue des manuscrits, il se termine aussi, comme le plus complet de ceux que nous avons vus, par le chapitre relatif aux suppositoires et par ces deux phrases : *Et notandum quod non debent fieri* (hec) *adiutoria, nisi in illo tempore, in quo solent nimis fluere menstrua. Et hec dicta sufficiant.*

L'identité de l'imprimé avec les copies manuscrites, sauf quelques variantes dans la rédaction, n'est donc pas plus douteuse que la dissemblance qui existe entre le traité de Chirurgie de Roger de Parme et l'ouvrage dont nous venons d'indiquer le contenu. Avant Laurent Joubert, médecin du roi et professeur à l'École de Montpellier, personne cependant n'avait reconnu et signalé cette dissemblance. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet, en 1580, dans la préface de sa traduction française de la *Chirurgia magna* de Gui de Chauliac : Pag. 20.
« Il y a deux œuvres de Rogier (et note bien cecy, lecteur,
« pour eviter confusion et trouble) : l'une est presque de
« toutes maladies, depuis la teste jusques aux pieds, des tu-
« meurs contre nature, des fiebvres, et de quelques medica-
« mens. Ce livre fut imprimé à Venise l'an 1519 par Bernardin
« Venete des Vitals, parmy d'autres livres en chirurgie, assez
« mal à propos. L'autre est purement chirurgical, imprimé
« par les Juntes à Venise, l'an 1546, avec quelques autres
« livres en chirurgie. Et c'est l'œuvre que M. Guy cite assez
« souvent..... » Malgré cet avertissement assez formel, malgré celui que renferme la préface de l'édition princeps de la Chirurgie de Roger de Parme, publiée en 1546 par les Juntes, tous les bibliographes, tous les savants qui ont entrepris d'écrire l'histoire de la médecine et de la chirurgie durant le moyen âge, ont, jusqu'en 1840, confondu ensemble les deux traités si nettement distingués par Joubert. De là, une confusion perpétuelle et de graves erreurs, lorsqu'ils parlent des copies manuscrites et des éditions imprimées qui se rappor-

tent à deux ouvrages dont ils ne font qu'un seul et même écrit. C'est en 1840 seulement que M. Malgaigne, dans la savante Introduction placée en tête de son édition des Œuvres complètes d'Ambroise Paré, a tout à la fois reproduit la judicieuse distinction signalée par Joubert, et cherché même à établir que les deux traités si mal à propos confondus ensemble avant et depuis ce médecin sont l'œuvre de deux écrivains différents. « C'est, dit-il, le Catalogue des manus-« crits de la Bibliothèque royale qui a confondu les deux « Roger, l'un chirurgien de Parme ou de Salerne; l'autre, « chancelier de l'université de Montpellier et auteur de deux « méchants traités de médecine, que les biographes anglais, « abusés par la ressemblance des noms propres, ont attribués « de leur côté à un troisième Roger, bien plus célèbre que « les deux autres, le fameux Roger Bacon. » Ici M. Malgaigne ajoute en note : « Cette confusion du Roger italien et du Ro-« ger provençal mérite d'être expliquée»; et il entre à ce sujet dans quelques détails qui ne nous paraissent pas tous exacts, et qui peut-être nous autoriseraient à supposer qu'il n'a examiné que trois des dix manuscrits de la Bibliothèque royale dont nous avons parlé, ceux qui sont cotés 7035, 7040 et 7056.

Pag. xxxiii.

Ibid., note 1.

Deux copies manuscrites de la Pratique de médecine nous ont conduits à découvrir le véritable nom de son auteur. La première a été décrite plus haut; mais nous avons réservé pour ce moment l'indication du précieux renseignement qu'elle nous a fourni : cette copie, placée dans le recueil 6954 de la Bibliothèque royale, porte pour titre ces mots tracés à l'encre rouge et en caractères très-nets : *Incipit Practica magistri Rogeri de Barone.* La seconde copie dont nous avons à invoquer le témoignage est signalée par Sander, qui l'avait vue dans la bibliothèque de l'abbaye des Dunes. On peut, à juste droit, s'étonner qu'elle n'ait été citée par aucun des écrivains qui, jusqu'à ce jour, se sont occupés de la vie et des ouvrages de Roger de Parme; elle est intitulée : *Magister Rogerius de Varone. Practica medicinæ.* Cette copie ne donne à Roger de Varon ou de Baron, non plus que celle de la Bibliothèque royale, aucune qualification qui puisse nous autoriser à admettre avec M. Malgaigne que ce médecin fût né en Provence, ni qu'il eût été promu à la dignité de chancelier de l'université de Montpellier. Nous ajouterons qu'on ne trouve ailleurs aucune mention d'un médecin de ce nom,

Biblioth. belgic. ms., pars 1, p. 195.

auteur d'un traité ou d'un manuel de médecine composé dans le XIII[e] siècle. La première des deux suppositions de M. Malgaigne ne peut donc se justifier; la seconde ne semble pas être plus fondée. Aucun document existant, aucune tradition conservée n'établit que la Faculté de médecine de Montpellier ait compté parmi ses chanceliers un médecin du nom de Roger de Baron ou de Varon; et les renseignements qui nous ont été envoyés de cette ville et de Nîmes nous permettent d'affirmer que nul médecin portant un tel nom, pas plus que Roger de Parme, ne fut revêtu de ce titre.

Après les divers témoignages qui résultent des manuscrits et des éditions que nous venons d'indiquer; après l'autorité non moins grave que fournit la préface citée de l'édition princeps de la Chirurgie de Roger de Parme; après l'avertissement très-explicite placé par Joubert en tête de sa traduction française de Gui de Chauliac, on se demande comment tous les bibliographes, tous les historiens de la médecine et de la chirurgie, à l'exception de Joubert et du savant éditeur d'Ambroise Paré, ont pu confondre deux ouvrages qui traitent, l'un de la chirurgie, l'autre de la médecine, et qui furent composés par deux auteurs différents. On se demande aussi comment, jusqu'à ce jour, le nom de Roger de Baron ou de Varon a pu rester dans l'oubli, être confondu avec celui de Roger de Parme, et, de plus, échapper à l'attention de M. Malgaigne lui-même. On se demande enfin comment ce dernier écrivain, non plus que Joubert et tous ses autres devanciers, n'a pas remarqué que la Pratique de médecine est l'abrégé du *Viaticum* d'Alexandre de Tralles. Nous ne pouvons, pour notre part, nous expliquer ces diverses omissions, ces diverses erreurs, sans admettre la supposition que les savants à qui s'adresse le reproche de les avoir commises, ont négligé de comparer entre elles les éditions imprimées, comme les copies manuscrites, de la Pratique de médecine et de la Pratique de chirurgie. Ils ont trop perdu de vue que l'examen surtout des manuscrits est une source féconde d'enseignements, propres tout à la fois à augmenter le nombre des faits dont peut profiter la science, et à redresser des erreurs qui, faute d'un pareil examen, se sont souvent perpétuées de siècle en siècle. Il est juste néanmoins de faire remarquer que certaines considérations atténuent le tort qu'ont eu quelques écrivains d'attribuer à Roger de Parme et un traité de médecine et un traité de chirurgie.

N'oublions pas que le docteur italien avait composé un ouvrage de chirurgie pathologique où il se montre beaucoup plus médecin qu'anatomiste et opérateur. N'oublions pas non plus qu'à l'époque où il écrivait, aucune distinction réelle n'existait encore entre la profession de médecin et celle de chirurgien. La médecine et la chirurgie ne formaient, pour ainsi dire, qu'une seule science; ou, si on les considérait comme deux branches des connaissances humaines, elles étaient néanmoins enseignées par un même professeur et réunies dans la pratique de chaque homme de l'art. Malgré les dispositions d'un décret de Boniface VIII, confirmé par Clément V, et rendu avec le dessein de séparer ces deux sciences dans l'enseignement comme dans la pratique; malgré la promulgation d'une ordonnance de Philippe le Bel, dont l'original s'est conservé longtemps au collége de Navarre, et dont les dispositions avaient pour but de prononcer une séparation définitive entre l'enseignement de la chirurgie et celui de la médecine, nous entendons, à Paris, vers l'année 1298, le célèbre Lanfranc de Milan déplorer cette séparation, et déclarer hautement que nul ne saurait être bon médecin s'il n'est bon chirurgien, ou bon chirurgien s'il n'est bon médecin. En 1363, Gui de Chauliac, à Montpellier, exprimait, en d'autres termes, une opinion semblable. De nos jours, l'axiome de Lanfranc a retenti dans les écoles françaises, sans que son nom ait été prononcé. Beaucoup de ceux qui s'élevaient contre le principe de la séparation n'ont même point paru se douter qu'ils demandaient non une institution nouvelle, mais simplement un retour aux anciens statuts qui, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, avaient, dans les universités de France et d'Italie, maintenu réunis l'enseignement de la médecine et celui de la chirurgie. On sait qu'avant les règlements donnés par le saint-siége et par Philippe le Bel, les maladies étaient, en général, soumises à des consultations présidées par les *physiciens*, c'est-à-dire, par des médecins ecclésiastiques, qu'assistaient des médecins-chirurgiens. Ceux-ci se chargeaient ensuite de traiter et de conduire les maladies. Eux seuls voyaient les malades à domicile. Aussi n'est-ce peut-être pas sans fondement que quelques bons esprits ont été portés à croire que Boniface VIII, Clément V et le roi de France, en prononçant la séparation dont nous parlons, s'étaient particulièrement proposé, dans l'intérêt de l'humanité souffrante, d'interdire l'exercice de la chirurgie

Voyez Mém. pour le sieur François La Peyronie. Paris, 1746, in-4°.

aux médecins ecclésiastiques qui étaient entrés dans les universités, et qu'on accusait de se livrer à la pratique, en concurrence avec les médecins-chirurgiens, sans avoir l'habileté nécessaire. A l'appui de cette opinion, on a eu soin de rappeler que, sous le règne de Henri IV, Petit, médecin titré de la reine, avait d'abord exercé la chirurgie, et que, sous le règne de Louis XIII, Hérouard avait été chirurgien avant d'être nommé premier médecin du roi.

Ces diverses remarques n'étaient peut-être ni hors de notre sujet, ni déplacées dans un ouvrage où l'histoire littéraire de la France ne saurait être complète, si l'on n'y joignait quelques recherches générales sur la marche des sciences, des arts et des idées. Nous nous hâtons de revenir au médecin écrivain qui a été l'occasion de cette digression, et qu'on a si longtemps confondu avec Roger de Parme. Mais nous y revenons sans pouvoir dire quel était le personnage qui prend le nom de Roger de Baron ou de Varon en tête d'un traité de médecine, ni quelle ville, quel pays, quelle année l'avaient vu naître. Ce que nous savons, c'est qu'il dut composer son traité de médecine en France dans la première moitié du XIII[e] siècle; car Jean de Saint-Amand, qui écrivait de 1262 à 1280 environ, cite Roger Baron (*Rogerius Baro*) comme un des médecins qui, dans leurs ouvrages, prescrivent les purgations le jour du paroxysme*: Multi medici dederunt medicinas in die paroxysmi, ut magister Rogerius Baro, et multi alii, ut invenitur in suis Practicis.* De son côté, l'écriture de la copie du traité de médecine de Roger, insérée dans le recueil 6954 de la Bibliothèque royale, nous montre que le livre avait été composé antérieurement au XIV[e] siècle. Par là, nous nous trouvons conduits à placer approximativement vers 1280 la mort de l'auteur, et à faire observer qu'on ne doit point le confondre avec un autre Roger ou Rogier de Baron, à qui Portal attribue un traité inédit *de Vulneribus capitis,* dont le manuscrit, dit-il, se conserve à la Bibliothèque royale. Il ajoute que cet auteur était un chirurgien de Paris, qui écrivait vers 1550, et qui avait fait de nombreux emprunts à Gui de Chauliac. Ces diverses assertions ont été reproduites par Haller, sur la foi de Portal. Pour nous, nous éprouvons le regret de n'avoir pu les vérifier sur le manuscrit dont le médecin français invoque le témoignage, mais dont il ne donne point la description et n'indique pas même le numéro. Tous les efforts que nous

Expos. in Antidotar. Nicolai, fol. 120 v°, Venet., 1581. — Cf. le ms. n. 6888 in-fol. du fonds lat. de la Biblioth. roy. de Paris.

Ouvr. cité, t. V, p. 591.

Loc. cit.

avons faits pour le retrouver ont, jusqu'à ce jour, été infructueux.

Nous ne pensons pas non plus qu'il faille confondre avec Roger de Baron un chanoine de Paris qui s'appelait *Rogerus de Pruvino*. Héméré le qualifie médecin du roi de France en 1250, et le place en tête des chanoines de Paris qui se distinguèrent dans la carrière de la médecine. Il n'ajoute rien de plus sur le compte de ce personnage, et ne cite aucun autre Roger parmi les médecins du XIIIe siècle et des siècles précédents.

De Acad. paris. lib.; Paris, 1637, in-4°, p. 49.

Encore moins serait-il permis de chercher à établir un rapport quelconque entre notre Roger de Baron ou de Varon et un prétendu franciscain anglais, que Pits nomme Roger Varron ou maître Varron. Celui-ci est un personnage imaginaire. Trompé par le biographe anglais, Wadding, dans les tomes V et VI de ses Annales, avance que, sur la tombe de Scot, on lit, parmi les noms de quatorze docteurs contemporains, celui de maître Roger Varron. L'historien de l'ordre des frères Mineurs ne s'était pas aperçu que, dans le tome IV du même ouvrage, il venait de désigner ce franciscain sous le prénom de Guillaume que lui donne réellement l'inscription. Sbaraglia n'a pas manqué de relever l'erreur commise par Pits et par Wadding. Il remarque, en même temps, qu'elle en a causé une seconde, puiqu'on a voulu identifier le prétendu Roger Varron avec le célèbre Roger Bacon.

De illustrib. Angl. scriptor., p. 906.
Tom. V, pag. 240; t. VI, p. 121.
Pag. 325.
Ci-dessus, p. 138.
Supplem. ad Script. Minor., p. 648.

Il resterait à examiner s'il existe quelque communauté entre la Somme de médecine écrite par Roger de Baron, et un ouvrage qui fait partie de la collection de manuscrits du collége de Caio-Gonville. Dans le catalogue des manuscrits d'Angleterre, nous le trouvons désigné sous le titre de *Major et Minor Summa magistri Ricardi de Baro*. Mais ne l'ayant pas eu entre les mains, nous ignorons si c'est un traité de médecine ou un traité de théologie. Dans le premier cas, il ne serait pas sans intérêt de constater s'il y a identité ou non entre ce livre et les Rogérines. La reconnaissance de l'identité conduirait vraisemblablement à supposer que le nom de l'auteur, dans le manuscrit dont il s'agit, est altéré, parce que le copiste ayant trouvé le prénom indiqué simplement par R, avait pris cette lettre pour l'abréviation de *Ricardus*.

Catalog. libr. mss. Angl. et Hibern., t. I, pars III, p. 116.

Le titre de *Practica medicinæ* qu'avait donné à son livre Roger de Baron, indique suffisamment le but que se propo-

sait l'auteur en l'écrivant : il voulait faire un manuel de médecine pratique, utile et commode à consulter. Il y avait réussi; et si nous considérons la multiplicité des copies manuscrites qui existent encore de ce manuel dans les bibliothèques de l'Europe, et le nombre d'éditions qu'il eut à partir de l'année 1498, nous ne pouvons hésiter à croire que ce livre, pendant plusieurs siècles, a dû jouir d'une certaine célébrité. A côté de la Pratique de médecine ou des Rogérines, on ne trouve la trace d'aucun autre écrit du même genre et du même siècle qui ait été investi d'une telle confiance. Si ce manuel était dépourvu de tout mérite, et s'il n'avait acquis aucune réputation, on ne l'aurait pas, aussi généralement qu'on le fait, attribué à un médecin-chirurgien tel que Roger de Parme, dont le nom fut inscrit, à tort ou à raison, sur la liste des docteurs les plus renommés du XIII[e] siècle. A nos yeux, le travail de Roger de Baron a, sur beaucoup de compilations analogues, un avantage incontestable, celui d'indiquer les sources où l'auteur avait puisé les observations auxquelles il ajoute le tribut de sa propre expérience. Il n'en faudrait pas davantage pour le distinguer de Roger de Parme, qui ne cite ni Alboukasis, ni aucun des autres auteurs qu'il met à contribution, si ce n'est Hippocrate. Les sources indiquées par Roger de Baron sont Hippocrate, Galien, Paul d'Égine, et surtout Alexandre de Tralles, qui, avec Paul d'Égine, fut un des deux derniers médecins grecs véritablement dignes de ce nom, pour nous servir des propres expressions d'un juge très-compétent. Un autre trait, non moins caractéristique, à notre avis, achève de séparer les deux Roger : l'auteur de la Pratique de médecine, se montrant exempt d'une des faiblesses communes à son siècle et aux siècles précédents, n'introduit dans son ouvrage aucune de ces formules superstitieuses, aucun de ces amulettes qui déparent le manuel de Roger de Parme, et le traité même d'Alexandre de Tralles, et qui nous font voir qu'au VI[e] siècle comme au XIII[e], les pratiques astrologiques étaient entrées si avant dans les mœurs, que les gens de l'art subordonnaient aux phases de la lune et aux conjonctions des planètes l'effet des moyens curatifs qu'ils avaient prescrits.

M. le d[r]. Prunelle, De l'Infl. exercée par la médecine sur la renaiss. des lettres, p. 22. — Cf. Freind, ouvrage cité, part. 1, p. 88 et suiv.

Ces diverses remarques, toutes à la louange de Roger de Baron, nous amènent à dire que peut-être M. Malgaigne prononce-t-il un arrêt trop sévère, lorsqu'il qualifie de méchants traités de médecine la *Rogerina major* et la *Rogerina*

minor. Nous serions parfaitement d'accord avec lui s'il avait qualifié de barbare le latin dont se sert l'auteur des Rogérines; et peut-être sur ce point même nous sentirions-nous portés à l'indulgence; car la langue latine ne se montre ni plus ni moins défigurée sous la plume de Roger de Baron qu'elle ne l'est dans la plupart des ouvrages de médecine qui furent composés au moyen âge. Plus tard, et même jusqu'au XVIIe siècle, les barbarismes et les formes vulgaires du latin des écoles se reproduisent ou se perpétuent sous la plume et dans l'enseignement public des gens de l'art. Un des chefs-d'œuvre de Molière n'est-il pas là pour l'attester? F. L.

MORT VERS 1289.

PIERRE DE FONTAINES,

JURISCONSULTE.

(*Addition au t.* XIX, *p.* 131-138.)

Plusieurs publications récentes, et notamment une nouvelle édition du Conseil de Pierre de Fontaines d'après le manuscrit conservé dans la bibliothèque de la ville de Troyes, nous donnent lieu d'ajouter ici quelques renseignements à ceux que contient notre notice sur ce célèbre jurisconsulte.

Paris, 1839-1844, 3 vol. in-4°. P. 76, XXIX.

Il est nommé deux fois dans le premier volume des *Olim*, recueil des arrêts du Parlement de Paris, publié par M. le comte Beugnot. On y voit qu'en 1258 Guillaume d'Anduse, héritier de Pierre Bermunde, demandait au domaine du roi la restitution de la baronnie de Saulge (*Salvia*). Louis IX ayant ordonné une enquête, de son office et pour le repos de sa conscience (*ex officio suo, ad alleviandam conscientiam suam*), Pierre de Fontaines, qualifié chevalier du roi, et Gui Foulques, alors évêque du Puy, et plus tard, pape sous le nom de Clément IV, se trouvèrent au nombre des conseillers dont se composait le parlement. A l'unanimité, la baronnie fut déclarée forfaite par le père du demandeur.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 92-101.

Hist. de Constantinople sous les emper. franç., liv. V, p. 142 et 143.

Le récit fait par du Cange au sujet de la réprimande qu'adressa le roi, en la même année 1258, à un courtisan qui venait de faire entendre des paroles trop sévères aux députés de la bourgeoisie de Namur, chargés de solliciter

l'intervention de la cour de France auprès de leur souveraine, Marie de Brienne, impératrice de Constantinople, qu'ils avaient offensée par le meurtre de son bailli, ce récit est confirmé par le témoignage de la chronique dite de Rains, où Pierre est nommé : « Quant li bourgeois oirent cou, si « furent tout esbahi, et li rois les regarda, si les vit tous « muet. — Mesires Piere, dist li rois, vous ne parlez mie bien « ne par conselg : que li bourgeois s'en revoisent à lor dame « et facent pais, si feront que sage. — Sire, dient li bourgeois « qui desiroient l'aler, vous dites bien. Et se partirent de « court, comme cil qui puis n'i orent talent de revenir. »

Guill. de Nangis, Chron. et Vita S. Ludovici, ad ann. 1258.
Édit. de M. L. Paris, 1837, p. 228 et 229.

La même chronique et les Archives administratives de la ville de Reims nous font connaître, de plus, que notre jurisconsulte siégeait au parlement, en 1259, dans le célèbre procès qui, au sujet de la garde de Saint-Remi de Reims, s'était élevé entre le roi, l'abbé et le couvent de Saint-Remi, d'une part, et l'archevêque du diocèse, Thomas de Beaumets, d'autre part. L'archevêque, en sa qualité de pair de France, déclinait la compétence de la cour du roi, et prétendait faire juger par la cour des pairs la cause qu'il venait de perdre devant le parlement. Ce fut Pierre de Fontaines qui demanda au prélat s'il voulait que la question de compétence fût sur-le-champ jugée par la cour du roi. L'archevêque ayant répondu affirmativement et s'étant retiré, les maîtres ou conseillers jugèrent que la pairie était complétement étrangère à l'affaire, et qu'en conséquence l'arrêt rendu par le parlement devait être maintenu.

Pag. 239 et suiv.
Édit. de M. Pierre Varin, t. I, part. II, pag. 758 et 899

Cf. les *Olim*, t. I, p. 454 et 455, XVIII; p. 1026 et 1027, note 17; p. 1032, § 6. — Mém. concernant les pairs de France; preuves, p. 38.

C'est en 1266 que le nom de Pierre de Fontaines reparaît dans les *Olim*; et, cette fois, il s'agit d'un serment que l'abbé des Prémontrés de Cuissi refusait de prêter, à l'occasion d'un titre qui lui avait été concédé contrairement à l'avis du bailli de Vermandois. L'arrêt qui obligea l'abbé à faire ce serment est motivé sur la considération que, dans la même cause, on avait précédemment exigé un serment de Pierre de Fontaines, en sa qualité de bailli de Vermandois, et de ses deux successeurs, Matthieu de Belne et Geoffroi de Roncheroles.

Tom. I, pag. 653 et 654.

Sous les dates de 1264 et de 1268, il est fait mention, dans les *Olim*, de deux conseillers qui s'appelaient, l'un, Jean de Fontaines, l'autre, Bertrand de Fontaines, et qui probablement étaient parents de Pierre. Dans les siècles suivants, cette famille semble avoir continué de donner à la France

Tom. I, pag. 197, VII; pag. 744, XXII.

plusieurs autres jurisconsultes qui, comme ceux-ci, obtinrent l'honneur de sieger au parlement de Paris. Nous trouvons, en effet, dans la liste dressée par Blanchard (Catalogue des conseillers au parlement de Paris), à l'année 1344, Gilles de Fontaines; de 1462 à 1469, Jean de Fontaines; en 1483, Tristan de Fontaines; en 1582, Olivier de Fontaines.

La Chesnaye des Bois, Dict. de la noblesse, t. VI, p. 476 et 477.

Quant à la date de la mort de Pierre, que nous avions cru pouvoir fixer approximativement à l'année 1270, elle paraîtrait devoir être placée au plus tôt en 1289; car à cette dernière époque, selon le témoignage de Colliette, Pierre était bailli de Vermandois, et il fut remplacé par Philippe de Beaumanoir. Il faut donc reconnaître qu'après avoir rempli cette fonction en 1253, il avait dû en être investi une seconde fois; circonstance dont la vie de l'auteur du Coutumier de Beauvaisis nous a aussi offert un exemple. Mais Pierre de Fontaines mourut-il en 1289? ou vécut-il au delà, retiré des affaires publiques? Son nouvel éditeur, M. Marnier, ne peut pas plus que nous répondre à ces deux questions.

Mém. pour servir à l'hist. du Vermandois, t. II, liv. XIV, n. 103.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 359.

Cet éditeur a publié à Paris, en 1846, l'ouvrage intitulé Le Conseil, d'après une copie manuscrite qui se conserve à Troyes, dans la bibliothèque publique de la ville. Cette copie avait appartenu d'abord à Pierre Pithou; puis, aux Oratoriens de Troyes. Bien supérieure à celle d'Amiens, qui s'est égarée après avoir servi à l'édition donnée par du Cange, elle contient la même version que nous offre la première partie du manuscrit dit de « La Roine », coté 9822 à la Bibliothèque royale et orné du chiffre de Charles IX, roi de France; mais ce manuscrit est moins ancien peut-être et moins correct que l'exemplaire de Troyes, écrit de 1260 à 1280, et où le langage est celui que parlaient, au XIIIe siècle, les habitants de l'Ile-de-France. Dans le manuscrit royal, on reconnaît quelques idiotismes propres à la Picardie. Un autre manuscrit portant le même titre a été désigné ainsi par Carondas, par Chopin et par quelques autres jurisconsultes anciens: *Li livres la Reigne, et enseigne droit à faire et à tenir justice très especiaument.* M. Marnier croit que ce manuscrit est le même que celui dont s'est enrichie la bibliothèque du Vatican (n. 1451), et qui faisait partie des livres de la reine Christine. Les passages qu'en ont extraits les écrivains cités, lui ont permis de supposer qu'il est moins correct aussi que la copie de Troyes.

Mss, n. 1712.

Introd., pag. XI-XIII.

En publiant celle-ci, l'éditeur annonce qu'il l'a soigneu-

sement collationnée avec le texte de l'édition de du Cange, et avec plusieurs manuscrits, dont il donne une description détaillée. Nous ne répondrions pas cependant qu'il ait toujours saisi le véritable sens des phrases ou des mots que les négligences des copistes ont rendus difficiles à lire et à comprendre. Sept des copies qu'il a consultées appartiennent à la Bibliothèque royale (nos 9822, 432, 406, 7450$^{3.3}$, 421, 845 et 7426); une huitième est en la possession de M. Monmerqué. M. Marnier, outre celle du Vatican, en indique une neuvième, qui se trouve entre les mains de M. Regnard, à Valenciennes, et qui provient de la bibliothèque que possédait autrefois l'église de Saint-Martin de Tournai.

Introduct., p. xxx-xliv; Appendice, p. 472-507.

Le nouvel éditeur a eu soin de conserver les divisions par chapitres et par numéros qu'avait adoptées du Cange; et s'il a dérogé à cette règle pour les chapitres xxi et xxii, il en avertit le lecteur par des annotations particulières. On ne lira pas sans fruit son Introduction, et l'Appendice qui, avec une table des matières, termine le volume. Il faut lui savoir gré surtout d'avoir donné de nombreuses variantes d'après les manuscrits cités, et d'y avoir ajouté beaucoup de notes qu'il a tirées soit de ses propres recherches, soit de celles de La Thaumassière, de du Cange et de quelques autres jurisconsultes anciens, soit enfin des travaux de Klimrath sur l'histoire du droit français, et de la Notice de M. Hardouin sur Pierre de Fontaines. F. L.

Strasb., 1843, 2 vol. in-8°, t. II, p. 22-41.
Amiens, 1841, in-8°.

GODEFROI DE FONTAINES,

ÉVÊQUE DE CAMBRAI;

1235 - 1290.

GODEFROI DE FONTAINES,

CHANCELIER DE L'ÉGLISE ET DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

Égasse du Boulay, Casimir Oudin, les frères de Sainte-Mar-

Hist. univers. paris., t. III, p.

680. — Scriptor. eccles., t. III, col. 583. — Gall. christ. vet., t. I, pag. 241; Gall. christ. nov., t. III, col. 35 et 36. — Biblioth. med. et infim. ætat., t. III, p. 97.

GODEFROI DE FONTAINES, MORT VERS 1235.

Guill. Gazet, Hist. eccles. des Pays-Bas, p. 34. — Du Boulay, Oudin, Gallia christ. nov., l. c. — Sweert, Athen. belg., p. 291.

Bibl. belg., p. 328. — Loc. cit.

Guill. Gazet, ouv. cit., p. 34. — Catalog. ms. hasnon. (Gall. christ. nov., t. III, col. 35).

Loc. cit.

Thesaur. anecd., t. I, col. 987.

the, Fabricius, ont eu toute raison de distinguer deux théologiens qui longtemps furent confondus sous un seul nom, Godefroi de Fontaines, bien qu'ils n'eussent vécu ni à la même époque ni dans le même lieu.

Le plus ancien des deux était fils de Roger, seigneur de Condé dans le Hainaut. Il est appelé d'ordinaire GODEFROI DE FONTAINES (*Godefridus Fontanus*, ou *de Fontibus*), et quelquefois aussi GODEFROI DE CONDÉ (*Godefridus Condatensis*). Né dans la seconde moitié du XII[e] siècle, il fut appelé, en 1219, à succéder à Jean, troisième du nom, dans les fonctions d'évêque de Cambrai, et sacré à Reims, la même année, selon Guillaume Gazet; en 1220, selon du Boulay. Son nom est inscrit le quarante-neuvième sur la liste; car c'est par erreur que Valère André et Sweert ne comptent à Cambrai que 47 évêques avant lui. Pendant les quatorze ou quinze années qu'il occupa ce siége épiscopal, il sut, tout en se montrant le zélé défenseur des droits et des priviléges de son église, se faire aimer et vénérer dans la ville et dans tout le diocèse, par son inépuisable charité, son savoir, sa piété, et son amour de la justice. Il fit à Cambrai plusieurs belles fondations pour des distributions de secours aux pauvres et pour des obits solennels. Il donna même à cette ville des règlements qui lui ont survécu longtemps, et qui, sous le titre de Loi de Godefroi, s'y observaient encore au XVII[e] siècle, témoignant ainsi que le surnom de Bon évêque (*Bonus episcopus*) décerné, de son vivant, à leur auteur, avait été l'expression sincère de la reconnaissance publique, et non un simple acte de flatterie.

Si l'on admet un fait consigné dans l'ouvrage cité de Gazet, on doit croire que Godefroi, tant par ses biens patrimoniaux que par les revenus de son évêché, jouissait d'une grande fortune; car l'historien ecclésiastique rapporte qu'en 1233 ce prélat acheta d'un chevalier et seigneur espagnol la ville de Dunkerque, sous la condition qu'après sa mort elle retournerait aux comtes de Flandre.

En 1234, selon une lettre datée du mois de novembre de cette année et publiée par dom Martène, le Bon évêque, de concert avec quelques autres prélats, accorda des indulgences à l'occasion de la translation des restes de saint Thierri, pour qui avait été préparée une châsse plus riche que l'ancienne. Il promit, en même temps, quarante jours d'indulgences à tous les fidèles qui visiteraient cette relique

le premier dimanche après la fête de l'apôtre saint Luc. Ces dispositions sont le dernier acte de la vie de Godefroi dont le souvenir se soit perpétué jusqu'à nous; mais, dans l'intervalle qui s'était écoulé depuis 1221, il avait attaché son nom à quelques actes de moindre importance, tels que des sentences arbitrales et des donations faites dans son diocèse, par diverses personnes, à des églises ou à des établissements de charité publique. Sa dépouille mortelle fut, dit-on, transportée à l'abbaye de Vaucelles. Il avait dû survivre peu de temps à la translation du corps de saint Thierri; car, bien que des tables ou listes, déposées dans l'église cathédrale de Tournai, portent qu'en 1236 le siége épiscopal de Cambrai était occupé par un neveu de Godefroi, Nicolas de Fontaines, qui prit pour coadjuteur Thomas de Cantimpré, d'autres autorités irrécusables nous apprennent qu'en 1236 Guillaume, premier du nom, avait succédé à Godefroi, et qu'il eut pour successeur Guiard de Laon, remplacé, en 1247 ou 1248, par Nicolas de Fontaines. Aussi n'hésitons-nous pas à penser, avec les auteurs de la nouvelle Gaule chrétienne, qu'il convient de placer la mort de Godefroi entre les années 1234 et 1236. Si Gazet et Sweert assignent à cet événement la date de 1237, et si Fabricius et du Boulay le fixent en 1238, on ne peut admettre ni l'une ni l'autre de ces deux dates, sans supposer que Godefroi avait, en 1235 ou 1236, résigné ses fonctions épiscopales. Or, nulle part nous ne trouvons trace d'une semblable résolution.

Gall. christ. nov., t. III, col. 35.

Ibid., col. 36.

Ibid., ibid.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 354-356; t. XIX, p. 177-184.

Nous sommes plus indécis sur la question de savoir s'il faut attribuer à Godefroi de Fontaines, évêque de Cambrai, un traité en plusieurs livres, intitulé *de Divinis officiis*, ou si cet ouvrage est d'un de ses successeurs, Guiard de Laon, appelé quelquefois Godefroi. Nous avons déjà dit, dans un de nos précédents volumes, que Gazet, écrivant, en 1597, l'histoire particulière des évêques et archevêques de Cambrai, indique comme auteur de ce traité Godefroi de Fontaines, mort, selon lui, en 1237. Nous ajouterons ici qu'il répète la même assertion dans son Histoire ecclésiastique des Pays-Bas, publiée en 1614, et que Fabricius, probablement d'après ce témoignage formel, regarde le fait comme certain. Il faut bien dire cependant que Possevin, Oudin et Valère André attribuent à Guiard de Laon le traité *de Divinis officiis*, désigné parfois sous le titre de *Tractatus de officiis ecclesiasticis*, ou sous celui de *Summa de administratione sacramen-*

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 354-356.

Loc. cit.

Appar. sac., t. I, p. 693.

T. I, p. 241.

Tom. III, col. 35 et 36.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 355.

torum. D'autre part, l'ancienne Gaule chrétienne nous présente Godefroi de Fontaines et Guiard de Laon comme auteurs chacun d'un traité *de Divinis officiis*, et ce fait se trouve reproduit dans la nouvelle, sans y être accompagné d'aucune objection. La copie d'un traité inédit, sous ce titre, que l'on dit être déposée dans la bibliothèque publique de Leyde, et commencer par ces mots: *Quoniam sæpe me rogasti;* porte, assure-t-on, une suscription où Guiard est déclaré l'auteur de l'ouvrage. Comme nous n'avons pas eu le manuscrit sous les yeux, nous ne pouvons ni dire si cette suscription est de la même main que le corps de la copie, et si le texte éclaircit les doutes sur l'auteur, ni apprécier le mérite d'un livre que Gazet qualifie de très-docte travail.

GODEFROI DE FONTAINES, MORT VERS 1290.

Mss. du fonds de Sorbonne, n. 662 et 666. — Guill. de Vorilong, In IV libr. Sentent., distinct. XLIX. — Du Plessis de Mornay, Le Mystère d'iniq., p. 433. — Échard, S. Thom. Summ. vindic., p. 413-427.

Cat. libr. mss. Angl., t. II, pars 1, pag. 17, n. 731.56, 1re pièce. — Reinerius de Pisis, Summ. theolog., seu Pantheologia, c. 38 et 40. — Lebeuf, Dissertat., t. II, p. 136.

Henri Villot, Athen. orthod. sodalit. Francisc., p. 162. — Possevin, Appar. sac., t. I, p. 649. — Wadding, Scriptor. ord. Minor., p. 97. — Jean de St-Antoine, Biblioth. univers.

Le second GODEFROI DE FONTAINES dont nous avons à parler, n'était point évêque. Admis au grade de docteur en théologie dans l'université de Paris, il fit partie de l'association célèbre de professeurs fondée par Robert de Sorbon, et fut successivement nommé chanoine de Liége, de Cologne, de Paris. Nous le voyons enfin, vers l'an 1280, élevé à la dignité de chancelier de l'église et de l'université de Paris. Dans les auteurs et dans les manuscrits, il est appelé, soit *Godefridus* ou *Godofridus de Fontanis* ou *de Fontano;* soit *Godofridus de Leodio* ou *Leodiensis;* soit *Gaufridus, Galfredus*, ou même *Guitherus;* soit *Geufroi* ou *Godefroi des Fontaines* ou *de Fontaines.* On lui décerna le surnom de Docteur vénérable, *Doctor venerandus,* tant à cause de la prestance de sa personne et de la dignité de ses manières, qu'à cause de la profondeur de son enseignement et de la gravité de sa parole. Quelques écrivains, le confondant avec Godefroi ou Geufroi de Brie, prétendent qu'il avait pris l'habit de l'ordre des frères Mineurs, et que même il était gardien (*custos*) du couvent des Franciscains de Paris. Bien plus, la suscription d'un manuscrit de la Bibliothèque royale lui attribue pendant treize années consécutives le titre et les fonctions de prieur d'un couvent de Paris, sans toutefois indiquer le nom du monastère. Ces diverses assertions sont dénuées de fondement: Godefroi de Fontaines, l'adversaire prononcé de tous les ordres réguliers en général et des ordres mendiants en particulier, ne fut ni Franciscain, ni membre d'aucune congrégation. Sbaraglia est parfaitement fondé, lorsqu'il reprend sur ce point son devancier Wadding; mais, à son tour, il se trompe en disant que cet auteur est le premier

qui ait fait de Godefroi de Fontaines un Franciscain. Villot et Possevin avaient commis la même erreur; mais Wadding est le seul qui prétende que le Docteur vénérable était Anglais. Il n'en donne aucune preuve, et nous sommes fondés à croire que Godefroi de Fontaines naquit en France. Mais dans quel lieu, en quelle année, au sein de quelle famille? nous l'ignorons. Rien n'indique qu'il y ait eu aucune parenté entre lui et son homonyme, évêque de Cambrai; il devait commencer sa carrière lorsque celui-ci achevait la sienne; car, des manuscrits légués par lui à la Sorbonne en 1288 et en 1289, résulte la preuve qu'il prolongea sa vie jusque vers l'année 1290. C'est à tort que, dans une note placée à la suite du second volume d'un manuscrit de la Bibliothèque royale, il est dit que, vers 1290, Godefroi de Fontaines avait succédé à Henri de Gand dans la chaire magistrale. Il y a ici double erreur, puisque, dès l'année 1286, le Docteur solennel avait définitivement quitté Paris, pour se consacrer à l'accomplissement des devoirs que lui imposait la charge d'archidiacre du diocèse de Tournai. Cette note a de plus le tort de dire aussi que Godefroi de Fontaines avait été à Paris gardien du couvent des frères Mineurs.

Francisc., t. II, p. 7.
Supplem. ad Script. Minor., p. 298 et 299.
Mag. Godefridi de Fontibus Quodlibeta, n. 3118. 2.
Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 150 et 151.

Deux événements importants marquent les dernières années de la vie de ce théologien : il fut appelé aux synodes qui se tinrent dans le palais de l'évêque de Paris, l'un, en 1277, pour examiner certains points de la doctrine de Thomas d'Aquin; l'autre, en 1283, pour délibérer sur les mesures à prendre contre les prétentions et les envahissements des ordres mendiants.

Ibid., t. XIX, p. 351-354; t. XX, pag. 147, 148, 189, 190, 195, 196.

Dans la première de ces deux réunions, Godefroi ne dut pas hésiter à montrer qu'il ne partageait pas les opinions du Docteur angélique déférées à l'examen du synode. Nous le voyons en effet, dans les *Quodlibeta* qui nous restent de lui, combattre le sentiment de Thomas sur la nature de Dieu et du Christ, sur la nature des anges, etc. Mais, dans la cinquième question de son XIIe Quodlibet, il nous montre clairement que les points de doctrine sur lesquels existe un dissentiment entre lui et l'illustre auteur de la Somme, ne lui paraissent nullement porter atteinte aux dogmes ni aux bonnes mœurs. Pour cette raison, il regrette que l'évêque de Paris n'ait pas jugé à propos de révoquer la sentence portée contre ces articles par son prédécesseur, Étienne Tempier. Il exprime aussi le regret de voir l'autorité ecclésiastique res-

treindre le droit de libre discussion, en condamnant des propositions qui ne blessent ni la foi, ni la morale. Il déplore que la condamnation de quelques propositions de ce genre qui se trouvent dans les écrits de Thomas, puisse autoriser le vulgaire à conclure que toute la doctrine de l'écrivain censuré est erronée et dangereuse. Il qualifie cette doctrine de *doctrina utilis et solennis, studentibus perutilis*, et il décerne à l'auteur les épithètes de *reverendissimus et excellentissimus doctor,* affirmant, de plus, que, si l'on défendait d'enseigner dans les écoles la doctrine de Thomas, les leçons de tous les autres docteurs n'offriraient aux étudiants qu'un bien médiocre intérêt, *studentes in doctrinis aliorum saporem modicum invenirent.* Toutefois, par un sentiment de convenance et de respect, qui a sa source dans le principe de l'entière soumission aux décisions de l'autorité supérieure, principe fondamental de la constitution et de la puissance de l'Église catholique, Godefroi s'abstient de décider que l'évêque de Paris aurait dû révoquer la sentence portée par Étienne Tempier : *Sed cum sententiam sui predecessoris ad dictos articulos appositam posset sine periculo ad pacem et utilitatem plurimorum faciliter amovere, licet non videam quomodo [nihil] valeat sufficienter excusari, ipsum tamen in nullo audeo condemnare.* C'est, sans doute, une même habitude de déférence et de soumission qui peut nous expliquer pourquoi le père Échard, en transcrivant ces paroles dans sa défense de la Somme de saint Thomas, supprime la phrase très-significative qui les suit immédiatement : *Sed concedo quod predicti articuli essent merito corrigendi.* Cette phrase se trouve dans tous les exemplaires des *Quodlibeta* qu'il avait eus sous les yeux, et notamment dans la belle copie qui fut léguée à la Sorbonne, en 1288 ou 1289, par Godefroi lui-même.

Ouvr. cité, p. 424.

Mss. de la Biblioth. royale, fonds de Sorbonne, n. 661, autref. 724.

Sauf l'omission volontaire que nous signalons, le zélé défenseur de la Somme rapporte en entier le texte de la cinquième question traitée par Godefroi de Fontaines dans son XIIe Quodlibet. Il s'applique à mettre en relief tous les passages qui lui paraissent établir que, si quelques dissentiments sur des points peu importants existèrent entre cet écrivain et saint Thomas, jamais la doctrine de ce dernier ne trouva un plus grand admirateur que l'auteur des *Quodlibeta.* Échard se complaît dans cette idée, en remarquant le soin que prit Godefroi de faire lui-même un abrégé de la Somme

de Thomas pour la mieux graver dans sa mémoire. Le savant Dominicain cite, à ce sujet, une copie manuscrite de ce *Compendium,* où se trouvent écrites, de la même main et en très-petits caractères, des notes marginales et des questions théologiques, placées à la fin du volume, et il pense que Godefroi était l'auteur de ces diverses additions. Il cite aussi la copie de la Somme de Thomas léguée à la Sorbonne par Godefroi avec le manuscrit précédent. Il dit que ce théologien l'avait fait exécuter à grands frais, et qu'elle est enrichie d'un index alphabétique en caractères très-fins, semblables à ceux que, dans le *Compendium*, il est tenté de prendre pour l'écriture de Godefroi de Fontaines.

Il nous semble toutefois que le père Échard atténue un peu trop les divergences d'opinion qui séparaient les deux docteurs. D'autres écrivains, non moins zélés thomistes qu'il l'était lui-même, considèrent l'auteur des *Quodlibeta* comme un des adversaires prononcés de l'Ange de l'école. Il est juste aussi d'ajouter que, dans leur enthousiasme pour Thomas d'Aquin, plusieurs de ses partisans estimaient un crime irrémissible toute controverse élevée sur un point quelconque de sa doctrine. Peut-être faut-il ranger parmi eux Bernard d'Auvergne, mort dans les premières années du siècle suivant, et qui avait écrit contre Godefroi de Fontaines en faveur de Thomas d'Aquin. A cette opinion appartient bien plus encore le père Coeffeteau, dont nous citerons tout à l'heure les propres paroles.

Dans l'assemblée de 1283, Godefroi de Fontaines prit parti pour les ordinaires, et se prononça ouvertement contre les prétentions exorbitantes des ordres mendiants. Ici nous avons un double témoignage : les deux Quodlibets où il condamne le vœu de pauvreté, et place au-dessus de la vie contemplative des moines la vie active des ministres du culte; et un traité particulier qu'il avait composé contre les ordres mendiants. Ce dernier ouvrage s'est perdu; mais, comme nous l'avons dit précédemment, Flacius Illyricus nous en a conservé un extrait, qui présente, avec plus ou moins de fidélité, le récit de ce qui se passa, soit, chez l'évêque de Paris, dans les deux assemblées que tinrent les prélats et les docteurs en théologie, les 3 et 4 décembre 1283, sous la présidence de Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges; soit, chez les Bernardins, dans une autre assemblée qui fut convoquée peu de semaines après. Nous avons déjà rendu

Quodl. XI, quæst. 6; Quodlib. XII, quæst. 19 et 20.

Ci-dessus, p. 23.

compte des deux premières assemblées; il nous reste à parler de la troisième.

Catalog. test. veritatis, col. 1722. — Du Boulay, Hist. univ. paris., t. III, p. 466 et 467.

Selon Godefroi, cité par Flacius, la veille de la fête de Saint-Thomas, c'est-à-dire, le 28 décembre, les prélats qui s'étaient réunis, le 3 et le 4 du même mois, à l'évêché de Paris, firent publier dans les écoles un avis par lequel tous les étudiants étaient invités à se trouver, le dimanche suivant, à l'heure du sermon, dans l'église des Bernardins. Là, en leur présence, un maître en théologie, que l'on ne nomme pas, prononça un sermon sur le texte: *Prope est Dominus omnibus invocantibus eum, omnibus invocantibus eum in veritate.* Quand ce sermon fut achevé, Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, qui avait présidé les deux premières assemblées, se leva, assisté seulement de l'archevêque de Reims, prit la parole, et fit, sur le même texte, un autre sermon, où il développa les trois vérités énoncées dans ces deux vers que citent souvent les glossateurs des décrétales:

Ps. CXLIV, v. 18.

> Est verum vitæ, doctrinæ justitiæque.
> Primum semper habe; duo, propter scandala, linque.

Il s'attacha, continue Godefroi, à montrer, par les meilleures autorités en matière de théologie, de droit canonique et de droit civil, et par plusieurs faits évidents, que les frères n'ont point la vérité de vie, parce qu'ils sont manifestement convaincus d'hypocrisie; ni la vérité de doctrine, parce qu'ils prêchent le miel sur les lèvres, et le fiel dans le cœur; ni la vérité de justice, puisqu'ils usurpent des fonctions qui ne leur sont pas dévolues. L'évêque d'Amiens fit ensuite donner lecture des nouveaux priviléges qu'on prétendait accordés aux ordres mendiants par la bulle de Martin IV, *Ad fructus uberes,* et par la constitution *Omnis utriusque sexus.* Après quoi, il reprit la parole, et s'efforça de prouver que l'un de ces actes n'était point en contradiction avec l'autre, cherchant ainsi à faire triompher la cause des prélats sans porter atteinte au principe de l'infaillibilité du pape. Il acheva son discours à peu près en ces termes : « Les frères disent « que j'étais à Rome lorsqu'ils obtinrent de nouveaux pri« viléges; cela est vrai. Mais, averti de ce qui se passait, je « me rendis immédiatement auprès du saint-père; je lui fis « des représentations, et lui demandai la révocation de sa

« bulle. Un ordre du pape, dès le lendemain, m'obligea de « quitter Rome pour aller régler au loin des affaires impor- « tantes. Je ne pus donc voir la fin de celle-ci. Mais des « délégués furent envoyés à Rome par les prélats pour ap- « puyer auprès du saint-siége leurs justes réclamations. Les « frères prétendent que ces délégués ne purent rien obte- « nir; les frères ne disent pas la vérité. Nos délégués nous « rapportèrent des lettres des principaux personnages de la « cour de Rome, scellées de leurs armes. Nous avons sou- « vent montré ces lettres au roi, et nous voulons aussi les « montrer à vous tous qui êtes assemblés ici. Vous y verrez « que le pape nous promet ou de révoquer entièrement les « priviléges, ou de les expliquer plus clairement. Nous es- « pérons recevoir bientôt à ce sujet une bulle en bonne « forme, qui sera immédiatement publiée. »

Ces renseignements, que l'on chercherait en vain dans les ouvrages de du Pin et de Fleury, devaient, à plus d'un titre, trouver ici leur place : ils sont tirés d'un écrit aujourd'hui perdu de Godefroi de Fontaines; ils complètent les détails que précédemment déjà nous avions empruntés à ce témoin oculaire, pour indiquer le rôle de Simon de Beaulieu dans la grande et longue querelle des ordinaires avec les ordres mendiants; ils achèvent enfin de faire connaître la part active que prit à cette querelle Guillaume, évêque d'Amiens, dont nous ne retracerons la vie que dans l'Histoire littéraire du XIVe siècle. N'oublions pas, pour cette dernière raison, de rappeler dès à présent une lettre encyclique inédite, où ce prélat rend compte aux évêques de France, en 1285, de ce qui s'était passé à l'assemblée du mois de décembre 1283. Dans cette lettre, que nous avons déjà mentionnée à l'article de Henri de Gand, et dont une copie s'est heureusement conservée, Godefroi de Liége, qui est le même que Godefroi de Fontaines, surnommé le Docteur vénérable, est nominativement compris au nombre des docteurs en théologie de Paris qui, avec Henri de Gand, avaient conclu en faveur des prélats contre les frères.

Ci-dessus, p. 23 et suiv.

Mss. de la Biblioth. roy., anc. fonds latin, n. 3120 (autrefois n. 3266), fol. 32 v°-34. — Echard, Scriptor ordin. Prædic., t. I, p. 293; Summ. S. Thom. vindic., p. 413 et 414.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 148.

La confusion de personnes et de fonctions qui se fait remarquer dans tout ce qu'on a dit jusqu'ici du Docteur vénérable, devait avoir et a eu pour conséquence de lui faire attribuer plusieurs écrits composés par d'autres que par lui. C'est ainsi qu'on l'a déclaré l'auteur d'une exposition de la règle de Saint-François, qui ne peut être son ouvrage, et

XIII SIÈCLE.

qu'il faut restituer en partie à Godefroi de Brie, gardien du couvent des Franciscains de Paris en 1242, habituellement désigné sous le nom de *Fr. Gaufredus* ou *Galfredus parisiensis custos*, et qui fut, avec Alexandre de Halès, Jean de la Rochelle, Robert de Bastia et Eudes Rigaud, un des cinq docteurs que Haymon de Feversham, général de l'ordre des Minorites, chargea de rédiger cette exposition.

Ci-dessus, p. 550.
Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 315; t. XIX, p. 173.
Wadding, Annal. Minor., t. III, p. 23-99. -- Sbaraglia, Suppl. ad Wadding. Scriptor., p. 297 et 298.
Wadd., Scriptor. ord. Minor., éd. 1806, p. 97.
Ibid.

Un autre frère Mineur, appelé aussi Godefroi, mais surnommé l'Anglais (*Godefridus Anglus*), paraît être le véritable auteur d'un écrit que l'on a également, et sans plus de raison, placé parmi ceux de Godefroi de Fontaines; Wadding en cite une seule copie manuscrite, intitulée *de Infantia S. Edmundi,* qui se conserve dans la bibliothèque de l'université de Cambridge. On a voulu encore attribuer au Docteur vénérable une Somme sur les décrétales, que l'on sait avec certitude avoir été écrite en Italie par le Napolitain Godefroi de Trano, et un Recueil, en faveur des prélats, contre les ordres mendiants, Recueil composé par Guillaume de Saint-Amour, et publié, avec ses autres ouvrages, sous le titre de *Collectiones catholicæ et canonicæ scripturæ*. Enfin le traité *de Divinis officiis*, indiqué souvent comme l'œuvre de Godefroi de Fontaines, chancelier de l'église et de l'université de Paris, a pour auteur, comme nous l'avons dit, Godefroi de Fontaines, évêque de Cambrai, ou peut-être un de ses successeurs, Guiard de Laon.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 208; ci-dessus, p. 472, 498.
Ci-dessus, p. 549, 550.

Un traité sur les quatre livres des Sentences de Pierre Lombard a été signalé aussi comme l'ouvrage du chancelier, par la seule raison que le nom de *Gottfridus* se trouve dans la suscription d'une copie manuscrite que l'on possède de ce traité. Cette copie, unique jusqu'à ce jour, appartient à la bibliothèque publique de Reims, et n'a point passé sous nos yeux.

Hænel, Catal. mss., col. 398, n. 391.

Un sermon, un traité contre les ordres mendiants et un recueil de questions quodlibétiques nous paraissent donc les trois seuls écrits que l'on puisse reconnaître pour l'œuvre de Godefroi de Fontaines, chancelier de l'église et de l'université de Paris, chanoine de Liége, de Paris et de Cologne.

Le sermon, précédé du nom de *Godefridus leodiensis,* est indiqué par Échard comme faisant partie, sous le n. 118, d'un recueil manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor (n. 762), que nous n'avons point retrouvé.

Scriptor. ord. Prædic., t. I, p. 386, col. 2.

Le traité contre les ordres mendiants, *Tractatus contra men-*

dicantes, n'est connu, comme nous l'avons dit, que par les extraits de Flacius Illyricus. Cette indépendance d'esprit avec laquelle Godefroi de Fontaines se prononça contre les ordres mendiants, en même temps qu'il combattait quelques-unes des opinions soutenues par Thomas d'Aquin, l'Ange de l'école, lui suscita, parmi les Franciscains et les Dominicains, des contradicteurs passionnés. Le frère Prêcheur Coeffeteau, à l'occasion d'un livre publié par un célèbre et zélé protestant, Philippe du Plessis de Mornay, attaqua violemment le Docteur vénérable. Du Plessis, d'après Godefroi de Fontaines, qu'il nomme *Geufroi des Fontaines*, ou plutôt d'après Flacius, qu'il ne cite pas, avait rapporté ce qui s'était passé aux assemblées tenues à Paris, en 1283, par les prélats et les docteurs en théologie. Deux ans après la seconde édition de cet écrit, c'est-à-dire, dans le courant de l'année 1614, le père Coeffeteau fit paraître un énorme in-folio, qu'il intitula : *Response au livre intitulé* LE MYSTERE D'INIQUITÉ *du sieur Duplessis*. Là, aux pages 1000 et 1001, après avoir dit : « Duplessis produit de « Godefroy des Fontaines les plaintes et les déclamations « que firent contre les ordres mendiants, en la sale de l'eves- « ché de Paris, l'archevesque de Bourges et l'evesque d'A- « miens, etc., » il ajoute : « Ce Godefroy des Fontaines, sur la « foy duquel Duplessis nous rapporte cette dispute, estoit en- « nemi juré de ces ordres, veu que mesme il s'efforça, avec « quelques autres envieux, de renverser la doctrine de saint « Thomas, ce qui lui succeda peu heureusement. Cet homme « donc, qui faisoit profession ouverte d'inimitié contre les « ordres nouveaux, a representé comme il lui a pleu les assem- « blées des prelats et de l'université, et les harangues qui y « furent faictes; c'est pourquoy nous ne nous arresterons point « davantage pour en examiner les particularitez. » Avant de mettre ainsi en doute la véracité du théologien qui, à ses yeux, avait surtout le tort inexcusable d'attaquer quelques points de la doctrine du docteur angélique, Coeffeteau n'aurait-il pas dû chercher à constater si les inexactitudes qu'il reproche à l'auteur du traité contre les ordres mendiants sont le fait de cet auteur lui-même, ou le fait de celui qui en a transcrit des extraits?

Le Mystere d'iniquité, ou hist. de la papauté, édit. de 1612, p. 433 et 434.

Le troisième ouvrage de Godefroi de Fontaines, dont il nous reste à parler, est son recueil de *Quodlibeta*, souvent cité comme une preuve du profond savoir de l'auteur. Au milieu des discussions ardentes qui, durant le

XIIIe siècle, à l'occasion des nouveaux ordres, agitèrent les esprits en France, et l'on peut dire, dans la plupart des pays de la chrétienté, ce dut être un épisode intéressant que l'apparition d'un livre composé par un des maîtres en théologie de Paris qui avaient pris une part directe à ces combats, par un docteur revêtu du titre imposant de chancelier de l'église et de l'université de Paris. Dire que, dans ses *Quodlibeta*, Godefroi ne traite pas moins de deux cent cinquante-sept questions qui, selon l'usage du temps, embrassent des sujets de théologie, de métaphysique, de cosmologie, de discipline ecclésiastique, de casuistique, de psychologie et de morale; annoncer qu'il se montre le partisan zélé des doctrines péripatéticiennes, et que néanmoins il attaque tout à la fois ses deux contemporains Thomas d'Aquin et Henri de Gand; répéter qu'il se pose en adversaire constant des ordres mendiants, comme de tous les ordres, et qu'il est compté au nombre des théologiens qui, dans l'assemblée de 1277, condamnèrent certaines propositions du docteur angélique, n'est-ce pas indiquer l'importance du rôle que dut jouer Godefroi dans l'université de Paris, la liberté de caractère et d'esprit dont il fit preuve, le crédit dont il jouissait auprès du clergé de Paris et de toute la France? N'est-ce pas indiquer aussi les divers genres de passions qu'excitèrent, ou plutôt qu'entretinrent les questions quodlibétiques de Godefroi? N'est-ce pas, enfin, signaler quelle sorte d'intérêt peut encore, de nos jours, s'attacher à la lecture de ses écrits? Il y a donc lieu de s'étonner qu'en particulier ses *Quodlibeta* n'aient jamais obtenu les honneurs de l'impression, honneurs si souvent accordés, dans le XVe et le XVIe siècle, à des productions littéraires dont le mérite est bien inférieur à celui d'un tel ouvrage. On peut croire que si l'auteur, au lieu de se montrer l'adversaire de tous les ordres monastiques, avait appartenu à quelqu'une de ces congrégations qui exerçaient encore alors une grande puissance, ses *Quodlibeta* ne seraient pas restés inédits.

Il faut même ajouter que très-rarement on en rencontre des copies complètes. Par une raison qui nous est restée inconnue, ils ont été, presque toujours, divisés en deux parties, dont l'une, beaucoup moins répandue que la seconde, comprend seulement les quatre premiers *Quodlibeta*, et l'autre, les dix derniers. Sur onze copies que nous avons eues entre les mains, une seule réunit intégralement les quatorze sec-

Mss. de la Bi-

tions. Ces onze copies appartiennent à la Bibliothèque royale de Paris : deux font partie de l'ancien fonds latin, ce sont le n. 3117 et le n. 3118 en deux volumes. Sept proviennent de la bibliothèque de la Sorbonne ; elles portent les n. 660, 661, 662, 663, 666, 668 et 669. La dixième et la onzième se trouvaient autrefois à l'abbaye de Saint-Victor ; elles sont cotées n. 176 et n. 214. A l'exception des n. 3118, 669 et 176, toutes ces copies remontent au XIIIe siècle ; quelques-unes même sont contemporaines de Godefroi. Toutes, excepté le n. 3118, ont été écrites sur parchemin.

Bibl. roy., anc. fonds latin, n. 3118 et 3118. 2.

Le n. 3117, de format in-folio, ne renferme que neuf Quodlibets de Godefroi, à partir du ve jusques et y compris le XIIIe ; mais il contenait anciennement les quatre premiers, ainsi qu'on peut le conclure de l'*explicit* placé au dernier feuillet, après la table des questions. C'est la copie que nous avons citée à propos de la confusion qui s'est établie entre l'auteur véritable de ces questions quodlibétiques et le Franciscain Godefroi.

Fol. 190.

Ci-dessus, p. 550.

Le n. 3118, jadis propriété d'Antoine Faure, comprend deux volumes in-folio, non paginés, dont le second est coté 3118.2. Ils sont écrits sur papier, et ne remontent qu'au XVIe siècle, ou peut-être même au XVIIe ; mais ils ont l'avantage de reproduire les quatorze Quodlibets de Godefroi d'après une copie authentique dont nous parlerons tout à l'heure. De plus, à la fin du second volume, on trouve, après des extraits de plusieurs écrivains qui parlent de l'auteur ou qui le citent, des notes relatives aux diverses copies des *Quodlibeta* qui se conservaient alors à Paris ; l'indication des ouvrages légués à la Sorbonne par Godefroi de Fontaines ; une liste non complète des docteurs en théologie de Paris à qui un surnom honorable avait été décerné ; et enfin une table précieuse qui, copiée d'après un ancien manuscrit dont nous ne retrouvons aucune trace, indique les passages dans lesquels l'auteur de ces *Quodlibeta* se montre en dissentiment avec Thomas d'Aquin, Henri de Gand, Gilles de Rome, Thomas Sutton, Jacques l'Anglais, et quelques autres théologiens qu'il ne désigne point par leur nom. Il est à regretter qu'il y ait dans cette table instructive, comme dans le texte des quatorze Quodlibets, un certain nombre de lacunes, qui proviennent des incertitudes du copiste.

Le premier article du n. 660, de format in-4°, ne contient que les dix derniers Quodlibets de Godefroi. Il en est de

Catal. ms. des mss. de la Sorbonne, déposé à la bibl. de l'Arsenal.

même du précieux manuscrit qui porte le n. 661. Celui-ci avait été légué par l'auteur à la Sorbonne en 1288 ou 1289; il était alors complet, et il l'était encore lorsque, à la fin du XVIe siècle, ou au commencement du XVIIe, on en fit la copie que nous avons indiquée plus haut. L'écriture en est fort belle. Une table des questions termine le volume qui nous reste, et elle nous apprend que le premier volume, celui qui s'est perdu, contenait également une table; car elle ne commence qu'à la première question du ve Quodlibet. Entre cette table et la fin du xive et dernier, on trouve un fragment qui appartient à la quatrième question du xiiie, et qui nous offre sans doute une addition faite par l'auteur après que ce Quodlibet avait été transcrit. On lit, au bas du dernier feuillet, ces mots écrits d'une autre main : *Questiones magistri Godefridi de Fontibus pertinentes ad domum scolarium sorbonistarum parisiensium. — Ex legato eiusdem.* Suivent plusieurs abréviations et quelques mots qui sont illisibles.

Les quatre premiers Quodlibets manquent aussi dans le ms. n. 662. Cette copie, de format in-folio, ne comprend que les dix derniers. Ils sont cependant suivis d'une table des matières, dont le contenu prouve que primitivement l'exemplaire était complet. Plus bas, on lit ces mots écrits d'une autre main : *Ex legato magistri Henrici Pistoris dicti de Lewis.* Dans la suscription de la table, Godefroi est appelé *canonicus leodiensis, coloniensis et parisiensis.*

Le recueil coté n. 663, dont le format est également in-folio, renferme, sous le n. 3, les xe, viiie, xie, xiie, v^{e}, vi^{e}, viie et xiiie Quodlibets copiés par diverses mains et placés dans l'ordre que nous suivons ici. Après le xiiie, vient un abrégé du xive. La suscription de cet abrégé nous montre qu'il avait été fait par maître Henri le Teutonique, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin. Il est suivi d'une table qui remplit seize feuillets, bien qu'elle ne comprenne pas les quatre premiers Quodlibets. Plus bas, on lit que l'exemplaire avait été légué à la Sorbonne par un des sociétaires de cette maison, maître Raynier de Cologne.

Le n. 666 est un volume in-folio, qui contient le iiie Quodlibet seulement, accompagné de sa table. Après la table, on a inséré ici les *Quodlibeta* de Pierre d'Auvergne.

En tête du recueil n. 668, de format très-grand in-folio, on trouve le commentaire de Durand de Saint-Pourçain sur

le Maître des sentences. Au recto du quatre-vingt-dix-neuvième feuillet commence une table très-détaillée de toutes les questions traitées par Godefroi de Fontaines dans ses quatorze Quodlibets. Cette table occupe dix-sept feuillets et demi. Les titres des questions diffèrent ici, pour la plupart, de ceux qu'elles portent dans l'exemplaire légué par l'auteur à la Sorbonne. Après la table sont placés les quatre premiers Quodlibets; les autres manquent, et même le IVe n'est pas complet; il est suivi d'une ample table alphabétique des matières contenues dans tout l'ouvrage. Celle-ci ne remplit pas moins de cinquante-deux feuillets et demi : elle se distingue ainsi des tables qui accompagnent les autres exemplaires, et qui toutes se bornent à indiquer les titres des questions.

N. 661. Cf. n. 3118 et 3118.2.

Le recueil in-folio coté n. 669 contient premièrement une copie des Quodlibets de Henri de Gand, qui occupe plus de la moitié du volume, et qu'il faut ajouter à la liste de celles que nous avons indiquées dans notre notice sur ce célèbre théologien. Vient ensuite un abrégé des questions comprises dans les dix derniers de Godefroi de Fontaines, dont l'ordre est ici interverti. Les questions elles-mêmes ne sont point rangées dans l'ordre qu'elles ont ailleurs. Le volume se termine par un assemblage non moins confus de plusieurs Quodlibets tirés des œuvres de divers auteurs. Il provient d'un legs fait à la Sorbonne par Nicolas de Bar-le-Duc. L'écriture ne remonte pas au delà du XIVe siècle.

Hist. littér. de la Fr., t. XX, p. 156.

Le ms. 176 du fonds de S. Victor est un autre recueil, de format grand in-folio, qui renferme, après le traité de Guillaume de Paris *de Fide et legibus,* des extraits seulement des dix derniers Quodlibets. Mais à la suite de ces extraits sont placés, sans nom d'auteur, quatre Quodlibets entiers, que nous avons reconnus pour les quatre premiers du même théologien, ce que n'indiquent ni la table placée au verso du premier feuillet du volume, ni aucun de ceux qui ont fait mention de ce manuscrit. Après la fin du IVe, on lit ces mots : *Ad hec nec ad nunc et cetera. — Explicit iste liber. Deo gratias. Amen. — Hunc librum acquisiuit frater Johannes Lamasse, ecclesie beati Victoris, dum esset prior huius ecclesie.*

Le recueil in-folio, n. 214, où nous retrouvons les *Quodlibeta* de Pierre d'Auvergne, n'en contient qu'un seul de Godefroi, le XIVe et dernier.

Fol. 87-111.

Après les onze manuscrits de la Bibliothèque royale, que

nous venons de décrire, nous n'avons plus à indiquer en France qu'une autre copie des Quodlibets du Docteur vénérable, celle qui se conserve dans la bibliothèque publique de Charleville, sous le n. 1496. Elle est écrite sur parchemin et intitulée : *Godofredi de Fontibus opera quodlibetica*. Nous ignorons si cet exemplaire est complet.

Hænel, Catal. mss., col. 122.

Les bibliothèques publiques d'Angleterre en possèdent plusieurs, parmi lesquels un seul semble contenir l'ouvrage entier : c'est celui qui appartient au collége de Merton, à Oxford, et qui a pour titre : *Quodlibeta* XIV *Godefridi de Fontibus*. Après le dernier, on trouve, dans le même volume, un autre écrit ainsi désigné : *Ejusdem quæstiones ordinariæ* XXXV, *quæ intitulantur Quodlibeta Thomæ Sutton*. Il nous paraît probable que ces trente-cinq questions ont été détachées des discussions de Godefroi contre certaines opinions du théologien anglais. Dans la même université on conserve deux autres manuscrits, dont l'intitulé vague ne nous permet pas de dire s'ils renferment une partie de l'ouvrage de Godefroi, ou l'ouvrage entier. Nous ferons la même remarque au sujet de deux copies déposées, l'une dans la bibliothèque de l'université de Cambridge, et l'autre, dans celle de l'église cathédrale de Worcester. Cette dernière copie donne à Godefroi le titre de *cancellarius parisiensis*.

Catalog. mss. Angl. et Hib., t. I, pars II, p. 18, n. 605.138.

Ibid., p. 9, n. 335. O. 19; p. 18, n. 610. 143, 2e pièce.

Ibid., t. I, pars III, p. 159, n. 2038.110; t. II, pars I, n. 731.56, 1re pièce.

On cite, en Espagne, un seul exemplaire, sans indiquer s'il est complet ou non; il fait partie des manuscrits de la bibliothèque publique de Valence. On n'en signale aucun dans les collections de Belgique, d'Allemagne et d'Italie, ce qui nous explique jusqu'à un certain point le silence que gardent sur le compte de Godefroi de Fontaines les écrivains allemands qui ont entrepris de tracer l'histoire de la scolastique et de la philosophie au moyen âge.

Hænel, Catal. mss., col. 1001, n. 82.

Dans les meilleures copies qui nous restent des Quodlibets du Docteur vénérable, la première question du premier est celle-ci : *Utrum eadem sit actio, qua Deus producit res in esse, et qua conseruat easdem in esse, per eiusdem esse continuationem*. La dernière, ou la vingt-sixième du XIVe, est énoncée en ces termes : *Quod nihil est medium inter ens reale et ens secundum rationem*. A très-peu d'exceptions près, les questions traitées dans chacun ne sont point rangées suivant un ordre quelconque de matières; et on ne peut se rendre compte ni des raisons qu'a eues l'auteur pour entremêler con-

Mss. de la Biblioth. roy., ancien fonds latin ou fonds de Faure, n. 3118 et 3118. 2; fonds de Sorbonne, n. 661.

tinuellement les sujets dont il s'occupe, ni des motifs qui l'ont déterminé à les placer sous tel numéro plutôt que sous tel autre. Ainsi, entre une question de théologie et une de philosophie ou de métaphysique, il place celle-ci, qu'il résout affirmativement: *Utrum lex habeat facere homines bonos et virtuosos.* Les questions qui touchent à l'essence du Christ sont disséminées en plusieurs lieux, de même que les questions où l'auteur s'occupe de la nature des anges. Sur le premier point, il combat l'opinion de Thomas d'Aquin et de Gilles de Rome, qui soutenaient l'unité de l'essence du Sauveur. Sur le second point, il réfute le Docteur angélique, qui admettait deux natures dans les anges.

Quodlib. I, quæst. 6.

Quodlib. I, quæst. 3; Quodlib. VIII, quæst. 1; Quodlib. IX, quæst. 4 et 5.

Quodlib. II, quæst. 5; Quodlib. III, quæst. 3; Quodlib. IV, quæst. 4; Quodlib. V, quæst. 6; Quodl. VI, quæstio 13; Quodlib. VII, quæst. 7 et 8; Quodl. XIII quæst. 4.

Il serait absolument impossible de présenter la série complète des opinions qu'il soutient ou qu'il combat dans tout le cours de ces longues controverses. Nous ajouterons seulement ici l'indication sommaire de plusieurs des questions qui peuvent le mieux faire apprécier le caractère de l'auteur, quelques-unes de ses idées et le mérite de son livre.

Après avoir amplement disserté sur l'essence de Dieu, sur la création du monde, sur la durée de cette création, sur l'éternité, Godefroi pose cette singulière question: *Utrum in prima rerum productione debuerit mulier fieri.* De son temps, quelques théologiens soutenaient la négative; ils disaient que Dieu, souverainement bon, ne pouvait avoir créé la cause du péché. Le Docteur vénérable leur oppose plusieurs considérations, principalement tirées du passage de la Genèse où il est dit que l'homme fut créé mâle et femelle. Ailleurs, il examine cette question particulière, *Utrum anima humana tota producatur in fine generationis;* et celle ci: *Utrum anima sine corpore possit esse beatior quocunque angelo.* Dans une autre, il réunit les meilleurs arguments en faveur de la présence réelle. Il recherche ailleurs quel fut l'état de l'âme du Christ pendant les trois jours qu'il passa dans le sépulcre; et plus loin, il examine si véritablement le Christ mourut. Cette dernière question est précédée de celle où il se demande si la théologie est une science spéculative. Il se demande encore si la philosophie naturelle doit, plus que la théologie, être appelée une science. Autre question: *Utrum Spiritus Sanctus procederet per modum voluntatis, si non procederet a filio.* Il continue, peu après, l'examen de la nature du Saint-Esprit, et réfute à ce sujet l'erreur de l'Église grecque.

Quodlib. IV, quæst. 9.

Cap. I, v. 27.

Quodlib. VI, quæst. 14.

Quodlib. IX, quæst. 8.

Quodlib. VI, quæst. 3.

Quodlib. II, quæst. 1.

Quodlib. XIII, quæst. 2.

Quodlib. IX, quæst. 20.

Quodlib. VII, quæst. 4.

Quodlib. IX, quæst. 18.

D'autres questions sont employées à rechercher si l'Église

Quodlib. X, quæst. 18.

peut être mieux gouvernée par un bon juriste que par un bon théologien; si les desservants des paroisses ont les juridictions ordinaires (*Utrum sacerdotes parochiales habeant iurisdictiones ordinarias*); si l'on peut cumuler plusieurs bénéfices; si un docteur en théologie doit se prononcer contre une opinion de l'évêque, lorsqu'il voit que la proposition contraire est vraie; s'il est permis à un docteur en théologie de se refuser à traiter une question dont la solution conforme à la vérité blesserait quelque personnage riche ou puissant. On voit comment plusieurs de ces questions se rattachent à divers événements de la vie de Godefroi, et préparent le lecteur à juger favorablement celle où l'auteur examine si l'évêque de Paris pèche en ne révoquant pas la sentence portée par son prédécesseur contre des articles de doctrine. Après ce que nous avons extrait plus haut de cette question, après ce que nous avons déjà dit de la conduite tenue par Godefroi, en 1277 et 1283, nous n'avons rien à ajouter, si ce n'est qu'il se prononce pour les théologiens contre les juristes dans la question particulière du gouvernement de l'Église, et qu'il ne condamne pas formellement la pluralité des bénéfices. Il reconnaît sans peine que souvent le cumul ne saurait être autorisé par aucune espèce de dispense; mais il admet que, dans certains cas, la dispense peut être accordée, ce qui serait mal en thèse générale, dit-il, pouvant, dans un cas spécial, devenir bon, et ce qui serait proscrit comme illicite par des statuts humains, pouvant être déclaré licite par la dispense de l'autorité supérieure ecclésiastique. Il fait ici l'application des principes qu'il avait lui-même établis dans une discussion sur ce point : *Utrum illud quod secundum se est malum, possit esse licitum per dispensationem.*

Quodlib. XI, quæst. 7. Quodlib. XI, quæst. 13. Quodlib. VII, quæst. 18. Quodlib. XIII, quæst. 6. Quodlib. XII, quæst. 5. Quodlib. IV, quæst. 11.

Son XIV[e] et dernier Quodlibet se compose presque en entier de questions de métaphysique et de morale. Ce n'est cependant pas dans celui-ci que l'auteur examine la question du progrès infini. Il la pose en ces termes dans le IV[e] : *Utrum in gradibus essentialibus creaturarum habentibus essentialem ordinem sit possibilis processus in infinitum;* et, pour la compléter, il l'étend aux anges dans une question qui suit immédiatement, et qui est ainsi conçue : *Utrum scilicet, si Deus posset facere angelum perfectiorem quolibet dato in infinitum, oporteret quemlibet eorum pertinere ad aliquam hierarchiam nunc existentium.* Il résout négativement ces deux questions.

Quæst. 3. Quodlib. IV, quæst. 4.

Pour achever de donner une idée de ce recueil, nous indiquerons encore la question du libre arbitre, et celles-ci : *Utrum operatio, qua Deus justificat impium, sit perfectior operatio Dei circa creaturas. — Utrum licitum sit habere columbarium. — Utrum unus amicorum debeat alteri amico velle maxima bona. — Utrum liceat religiosos inducere diuites ad eligendam sepulturam in cimiteriis vel in claustris eorum.* On trouve enfin, dans la question suivante, la preuve que le XIIIe siècle ne fut pas exempt d'une des faiblesses humaines que lui avaient léguées les âges antérieurs, et qu'à son tour il devait léguer à d'autres siècles : *Utrum fidelis possit uti diuinatione que fit per astronomiam, ex inspectione astrorum et corporum superiorum.* Godefroi rapporte ici le passage très-connu de saint Augustin, qui condamne ce genre de superstition; il se prononce contre l'astrologie avec non moins d'énergie que l'avait fait l'illustre évêque d'Hippone. Aristote et saint Augustin sont ses deux auteurs de prédilection. Il cite aussi, mais moins souvent, Cicéron, Sénèque, celui qu'on appelait alors Denys l'Aréopagite, saint Ambroise, Boèce, Simplicius, Grégoire le Grand, Jean Damascène, saint Anselme, saint Bernard. Les écrits de plusieurs de ces auteurs figurent sur la liste des ouvrages qu'il avait légués à la Sorbonne.

Quodlib. VIII, quæst. 5.
Quodlib. I, quæst. 2.
Quodlib. XII, quæst. 17.
Quodlib. I, quæst. 10.
Quodlib. II, quæst. 13.
Quodlib. VIII, quæst. 8.
Confess., IV, 2.

Quant au style de Godefroi, nous l'aurons suffisamment caractérisé si nous disons qu'il n'est ni meilleur, ni pire que celui des scolastiques de son siècle qui prennent rang après saint Thomas d'Aquin, Albert, Henri de Gand; et si nous ajoutons que, comme plusieurs d'entre eux, le Docteur vénérable encourt le reproche d'être trop souvent prolixe ou diffus. Les bons modèles cependant ne lui avaient pas manqué, puisqu'il lisait habituellement Cicéron et saint Augustin. F. L.

BAUDOUIN BUTORS,

VERS 1295.

AUTEUR DE ROMANS EN PROSE.

Baudouin Butors est un romancier, mais qui n'a écrit qu'en

XIII SIÈCLE.

Mss. fr., n. 7534. 3. 3. — Voy. Montfaucon, Biblioth. bibl., t. II, p. 948 C, n. 1436. — Robert, Fables inédites, t. I, p. cxxix. — Reiffenberg, Introd. à la Chronique rimée de Phil. Mouskès, t. I, p. cxcix, etc.—Dinaux, Trouvères de la Flandre et du Tournaisis, p. 100-107.

prose, et qui ne peut être compté parmi les trouvères. Sa vie et ses ouvrages sont fort peu connus. Tout ce que l'on a de ses œuvres se conserve encore inédit dans un manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris, contenant diverses compositions en vers et en prose, d'une bonne écriture de la fin du XIII[e] siècle. Quant à la biographie de Butors, elle se réduit à peu de mots. Il était né en Flandre; c'est un fait que sa manière d'écrire le français nous autorise à croire. L'époque précise de sa naissance est ignorée; mais en la mettant vers 1240, il est probable qu'on ne s'éloignerait pas beaucoup de la vérité. Il était clerc, et il dut jouir d'une assez heureuse condition, si l'on en juge par le nombre et le rang de ses patrons; il désigne expressément et à plusieurs reprises pour tels les trois plus grands seigneurs du pays, savoir : Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol jusqu'en 1291, et depuis comte de Chartres et de Blois; Gui, comte de Flandre, et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. Ces deux derniers étaient frères utérins, et il y eut entre eux des scandales et des guerres qui entraînèrent, à ce qu'il paraît, Butors à y faire allusion dans ses ouvrages, et dont il convient dès lors de dire quelques mots, avant d'en venir au peu de pages qui restent de lui.

Lorsqu'en 1244 Marguerite II, l'une des deux filles de Baudouin IX, comte de Flandre, succéda à sa sœur Jeanne II dans le gouvernement des États paternels, il fallut régler pour l'avenir le partage de ces États; car elle avait été mariée deux fois, et avait eu plusieurs enfants de chacun de ces deux mariages. De Bouchard, seigneur d'Avesnes, elle avait eu Jean d'Avesnes, l'un des deux frères patrons de Butors; Gui, le second, était fils de Guillaume, seigneur de Dampierre. Chacun des deux héritiers prétendait à la principale part des États maternels, et le démêlé ne tarda pas à devenir une guerre civile. Louis IX et le légat du pape, pris pour arbitres, adjugèrent le comté de Flandre à Gui de Dampierre, et à Jean d'Avesnes celui de Hainaut. Ce dernier, trouvant sa part trop faible, et profitant du départ du roi de France pour la croisade, recommença la guerre, et gagna, en 1253, sur son compétiteur, la bataille de Walcheren. Mais ses succès n'allèrent pas outre; Louis, à son retour, en 1254, rétablit le premier traité; et, en 1280, à la mort de leur mère Marguerite, Jean d'Avesnes et Gui de Dampierre occupèrent paisiblement, le premier, le comté de Hainaut; et le second,

celui de Flandre. Il y a lieu de croire que toute inimitié entre les deux frères avait cessé à l'époque à laquelle se rapportent leurs relations avec Butors.

Les fictions romanesques, non plus versifiées, mais réduites à la simple prose, qui paraissent surtout avoir occupé le temps et les études du protégé de ces princes, s'accordaient assez mal avec sa profession de clerc; mais, en ces temps-là, les romans de tout genre n'étaient pas ce que ses pareils faisaient de pire. Il avait, de plus, une excuse particulière pour se livrer à cette espèce de travail subalterne : ce furent ses illustres patrons qui le prièrent de composer pour l'amour d'eux, ou plutôt, comme il s'exprime, de *desrimer aucuns contes des aventures de Bretaigne;* et dans un de ces fragments, dont nous parlerons bientôt, il a consigné une preuve certaine de ce fait, une attestation solennelle des remercîments anticipés de Hugues et de Gui, énoncés comme il suit, au nom de ces deux seigneurs : « Nous, Guy, comte de « Flandres, et Hugues de Chastillon, comte de Chartres, nous « avons requis et prié Butors, notre clerc et boin ami, d'au- « cuns biaux contes traitier et mettre en escrit..... des queus « hautement nous l'en remerciomes. »

Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, n'était point intervenu dans cette demande; c'est de quoi Butors nous informe en termes exprès; mais il a soin de nous apprendre que ce troisième protecteur n'en était pas moins, et plus particulièrement encore que les deux autres, son aimé prince, auquel il savait d'avance que son travail était nécessaire et serait agréable. Ce fut donc aussi pour l'amour de lui qu'il résolut de se mettre à l'œuvre.

Quant à la nature et au sujet de ce travail, il n'y a point non plus d'incertitude : c'étaient des romans en prose sur les aventures merveilleuses des anciens Bretons que lui demandaient ses patrons, et qu'il s'était engagé à composer pour eux.

Peut-être s'est-on déjà figuré, d'après tout ce que nous venons de dire, que ces romans si solennellement demandés et promis ont été en effet composés, qu'ils existent, et font partie du manuscrit. Point du tout; c'est une annonce vaine et trompeuse, que nous devons nous hâter de réduire au vrai : il n'y a dans ce manuscrit aucun ouvrage de Butors auquel puisse proprement convenir le titre de roman, ni même un titre quelconque. On n'y trouvera nulle part une

narration suivie, composée de différentes parties liées entre elles de manière à former un ensemble; ce sont divers fragments, roulant, il est vrai, sur le même sujet, destinés, selon toute apparence, à faire partie d'un seul et même ouvrage, mais n'ayant, dans leur état actuel, aucune connexion immédiate, et ne formant encore que les matériaux épars et tronqués d'une composition inachevée. Ces fragments ont été groupés ensemble dans la même portion du manuscrit; ils ont été copiés de la même main, sur le même parchemin, et, à ce qu'il semble, par le même motif que tout le reste. En un mot, tout se borne à un certain nombre de pages qui ont reçu, à l'état transitoire de brouillons et d'études, les honneurs et le soin d'une copie définitive, et nous avons tiré de ce chaos tout ce que nous avons pu dire jusqu'ici de l'auteur et de ses projets d'ouvrages.

C'est là une singularité que nous n'essayerons pas d'expliquer; ce seraient, nous le croyons, du temps et de la peine perdus; contentons-nous d'examiner d'un peu plus près ces ébauches, comme une curiosité littéraire peut-être unique en son genre.

Les fragments de Butors qui se rencontrent dans le manuscrit cité sont au nombre de cinq, et, au premier coup d'œil, on y reconnaît une certaine unité : ils se rapportent tous à l'histoire romanesque des anciens Bretons. Peut-être seulement faut-il les diviser en deux groupes distincts, traitant chacun une partie différente de cette histoire. De ces cinq fragments, il y en a quatre qui sont de vrais brouillons de prologues, et qui doivent avoir été destinés à former le commencement d'un ouvrage resté incomplet. Il n'y en a qu'un seul qu'on puisse regarder comme appartenant à une portion un peu avancée de l'histoire qui devait faire le sujet du livre.

Les quatre brouillons de prologues portent presque tous en tête une même formule initiale, formule assez bizarre, que nous n'avons point rencontrée ailleurs : *N'est seut* (ou plutôt, *Il est seut*). — *Sait on?* — *Est à sauoir.* On pourrait être porté à supposer que, du temps et dans le pays de Butors, le jongleur qui récitait un roman à un auditoire commençait par cette formule, ou plutôt par une des trois, qu'il préférait aux deux autres, selon qu'il voulait présenter son récit, ou comme neuf et inconnu, ou comme pouvant être connu, ou comme particulièrement digne d'être connu. Mais peut-

être faut-il ne voir tout simplement dans ces mots qu'une formule de proclamation, comme il y a lieu de le conclure surtout de l'exemple suivant : « *Il est seut, sait on, et est à* « *sauoir* ke ie Bauduins Butors *ai traitié, traite et traiterai,* « por noble prince Guion, conte de Flandres et marchis de « Namur, Huon de Chastillon, conte de Chartres et de Blois, « encore aucun biau conte, liquel seront estrais des contes « de Bretaigne. »

Maintenant, si nous cherchons le sujet des fragments de Butors, il y en a trois qui se rattachent évidemment à la fameuse histoire de Merlin l'enchanteur, et qui démontrent non moins clairement le projet formé par le romancier flamand de traiter de nouveau cette histoire avec des variantes dans les détails et les accessoires, mais sur le même fond. Les circonstances principales du vieux roman breton se retrouvent en effet, avec quelques variétés, dans les divers fragments du roman français ou flamand. Mais cette conformité des deux fictions consiste surtout dans l'identité des motifs que les deux romanciers supposent à la naissance de Merlin. Lucifer et tout son cortége infernal sont livrés aux plus vives alarmes, depuis qu'ils voient leur échapper tant d'âmes gagnées au ciel par la rédemption du Christ. Il ne s'agit de rien de moins que de sauver l'enfer, et il ne peut être sauvé que par des moyens analogues à ceux qui ont sauvé le monde. Le monde doit son salut à un Dieu incarné, devenu le fils d'une Vierge sans tache. L'enfer doit être restauré de même par un génie infernal, né pareillement d'une vierge; et le plan de cette restauration diabolique s'exécute dans les deux récits, mais avec une extrême différence de talent et d'effet. Tout ce qu'il y avait de hardi, de profond, d'original dans la fiction bretonne, devient plat et d'un romanesque vulgaire dans l'imitation française. Mais comme cette dernière est incomplète, il n'y a pas lieu d'établir entre l'une et l'autre des rapprochements détaillés et suivis.

Les deux fragments dont il nous reste à parler, sont deux brouillons différents d'un seul et même prologue, destiné à former le début d'une histoire autre que la précédente, mais calquée de même sur les traditions bretonnes. Il s'agit ici de Constans, roi de Logres ou des vieux Bretons, lequel meurt en guerroyant avec bravoure contre les Sarrasins (les Saxons), qui ont envahi une partie de son royaume. Constans laisse trois fils, Yvoine, l'aîné des trois, et deux jumeaux, Pendragon

et Uter. Vortigern, autre chef breton, frère de Constans, et tuteur de ses trois fils, prend, à sa mort, la défense du royaume de Logres contre les Saxons, sur lesquels il remporte de grandes victoires. Mais, pour prix de ses victoires, il usurpe le royaume de ses neveux, qui sont obligés de le reconquérir pièce à pièce. C'est cette guerre qui fut, ou devait être, selon toute apparence, le sujet du second roman de Butors; et tout ce qu'il y a de remarquable dans le premier fragment, ce sont divers traits où le romancier semble faire allusion aux démêlés de Jean d'Avesnes avec son frère utérin, Gui, comte de Flandre, pour le partage des États maternels. Tout autorise à présumer que, dans l'aîné des trois fils de Constans, dans Yvoine, il eut l'intention de peindre la conduite et le caractère de Jean d'Avesnes, le principal de ses trois patrons, celui pour lequel il montre le plus de tendresse et d'admiration.

Cette conjecture ne ressort pas seulement de ce fragment; elle ressort de même, et peut-être encore plus vivement, du dernier de tous, de celui dont nous allons dire quelques mots. Dans cette autre esquisse de prologue, Butors a recours au merveilleux; c'est sous forme de vision qu'il le présente, et il attribue à cette vision une date précise. Au mois de janvier de l'an 1294, la nuit de la Purification, il se couche et s'endort avec une pensée qui le préoccupe fort. A peine est-il endormi, qu'un enfant d'environ sept ans lui apparaît, lui montrant un rouleau d'écriture qu'il tient à la main, et l'exhorte « à escrire un livre tel qu'il lui dira, dont li aucun « ont oï pluisors contes, et non mie tout. » Ému et troublé de sa vision, il s'éveille, et repasse vivement dans son imagination tout ce qu'il vient de voir et d'entendre en songe, racontant dans une sorte de monologue les idées et le dessein qu'il agitait déjà dans son esprit avant de s'endormir, et que sa vision n'a fait qu'exalter.

Il n'y a, dans ce monologue, ni beaucoup de suite, ni beaucoup de clarté : on comprend toutefois que le souci de l'auteur tient à des choses dont le monde doit avoir merveille, à de grandes dissensions entre des amis qui auraient dû (au lieu de s'entre-guerroyer) mourir ensemble sur le même champ de bataille, à la défense de l'honneur commun.

Il demande à Dieu, sans lequel aucune bonne œuvre ne peut être faite, de lui donner le sens, la force et le talent d'achever telle œuvre dont l'enfer soit honni, Dieu et l'Église

glorifiés. C'est dans cette vue qu'il va commencer une histoire, destinée à faire cesser toutes les pernicieuses discordes entre ceux et celles qui, par leurs mauvaises défiances, s'opposent à toute bonne chose où ils feraient voir leur prix et leur valeur.

Nous ne pousserons pas plus loin ces conjectures; ce serait abuser du droit d'en faire au besoin : nous nous bornerons à dire que les occasions d'en hasarder de semblables se présentent fréquemment dans l'étude des romans épiques du moyen âge. Ces romans sont pleins d'allusions à des particularités historiques; allusions qui nous montreraient ainsi, pendant plusieurs siècles, la littérature et l'histoire perpétuellement en contact, si nous savions mieux l'une et l'autre.

Quant au mérite littéraire des fragments de Butors, nous ne nous y arrêterons pas. Essayer de démêler, dans ces fragments, ceux dont la rédaction peut être regardée comme achevée ou du moins comme avancée, et ceux dont elle n'est qu'ébauchée, serait une entreprise difficile, et pour laquelle nous manquerions de fondements certains.

Nous dirons ici peu de mots d'un autre roman en prose, que son titre peut faire confondre avec le précédent; il est intitulé : *Histoire de Constans, père de l'empereur Constantin.* Cet opuscule anonyme, jusqu'à présent inédit, ne se trouve que dans un seul manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris, entre divers autres romans du XIIIe et du XIVe siècle : il y occupe à peine neuf colonnes in-folio; et comme il n'offre rien de remarquable pour l'invention ni pour le style, nous nous bornerons à en indiquer aussi rapidement que possible le sujet et le plan.

Fonds de Sorbonne, n. 509.

L'action se passe à Byzance, sous le règne d'un empereur païen, nommé Mouselins, grand astrologue, fort préoccupé de l'avenir; et ce n'est pas sans motif, menacé, comme il l'est, d'une sinistre catastrophe où sa fille et sa couronne doivent lui être ravies par un aventurier fortuné. Se promenant une nuit dans les rues de Byzance, il est tout d'un coup arrêté par la vue et les paroles d'un homme posté à la plus haute fenêtre de sa maison, et qui de là, les yeux levés vers les astres, leur adresse alternativement des prières contradictoires : il les conjure, tantôt de délivrer sa femme qui est en travail d'enfant, tantôt de suspendre sa délivrance. Étonné de cette bizarrerie, l'empereur fait venir l'homme pour lui

en demander la raison; et celui-ci, qui se trouve être lui-même un astrologue fameux, n'hésite pas à la lui donner : « Sa femme est en travail d'enfant; elle est sur le point d'accoucher d'un fils; et selon l'instant précis où il viendra au monde, ce fils est prédestiné à des sorts très-divers; il sera pendu, ou il épousera la fille unique de l'empereur de Byzance, et portera la couronne. »

Si cette déclaration importe à l'empereur Mouselins, et si elle lui est agréable, c'est ce qu'il n'est pas besoin de dire. L'enfant dont il est menacé est à peine né qu'il le fait enlever de vive force, lui ouvre le ventre de sa propre main, et ordonne qu'il soit jeté, en cet état, au fond de la mer. Mais le serviteur chargé d'exécuter cet ordre, le tenant pour superflu, se borne à déposer le petit corps éventré sur un tas de paille, à la porte d'un monastère. Il faut plus d'un miracle pour qu'il soit aperçu, recueilli, traité et guéri; mais enfin tous ces miracles se font à point, et si bien qu'avec le temps l'enfant devient un beau, grand et vaillant jeune homme. Il arrive un jour que l'empereur, ayant eu l'occasion de l'apercevoir, est si vivement frappé de sa bonne mine et de son air, qu'il le prend à son service. Il est bien loin de soupçonner quel est ce jeune homme dont il est si charmé; mais il faut bien qu'il le sache, et il ne tarde pas à le découvrir. Le voilà donc repris de ses soucis astrologiques, et plus que jamais pressé de se délivrer une bonne fois de celui qu'il se flattait d'avoir fait périr. Il entreprend, pour cela, une expédition de guerre lointaine, où il mène le fatal jeune homme, pour le renvoyer de là à Byzance, avec une lettre à son ministre, portant l'ordre de faire mourir le messager.

Celui-ci, ne se doutant de rien, chevauche jour et nuit, et le voilà déjà à Byzance. Il arrive, n'en pouvant plus de fatigue et de sommeil; aussi, passant devant les jardins du palais, ne peut-il s'empêcher d'y entrer et de se jeter tout de son long, à l'ombre, sur une belle et fraîche verdure. C'était l'heure où la fille de l'empereur venait, avec ses suivantes, faire sa promenade accoutumée. A force d'aller et de rôder, seule avec celle de ses compagnes à laquelle elle se fiait le plus, elle arrive à l'endroit où dormait l'envoyé de son père. On a déjà deviné qu'elle devient amoureuse du bel endormi, et l'amour la rend curieuse. La lettre portée par le jeune homme, lui ayant échappé des mains, gît à terre près de lui. Elle la ramasse, la lit, et trouve qu'il serait bien dommage de laisser

périr le porteur. Mais comment le sauver? Elle y rêve un moment avec sa compagne, et son parti est bientôt pris. A la perfide lettre elle en substitue une bien différente, par laquelle il est enjoint au ministre de marier au plus vite le messager avec la fille unique du prince; et la chose se fait ainsi.

Ce qu'il y a peut-être de plus remarquable dans ce petit roman, où les invraisemblances sont compensées par quelque intérêt, c'est le dialecte. Il nous semble tenir beaucoup du flamand, et confirmer ainsi la conjecture qu'on a pu faire sur la patrie de l'auteur. La décomposition des voyelles simples en diphthongues y est fréquente et caractéristique. Pour *bon* on trouve *boin*, pour kastel, *castiel;* pour merveilles, *miervelles,* etc. Quelques-unes des formules de la conjugaison y sont restées plus près du latin : *nos poriemes,* pour *nous pourrions.* Le verbe *dormir* y est employé avec le pronom réfléchi *se : il se dormait,* pour *il dormait.* Il paraît que, dans les anciens dialectes romans, ce pronom apportait au sens des verbes une modification analogue à celle que marquait en grec et en latin la forme moyenne.

Il se trouve aussi, dans ce vieux français de la Flandre, quelques expressions tombées en oubli, et qu'il serait à la fois bon et facile de remettre en usage : telle, par exemple, nous paraît celle de *travailler d'enfant,* bien plus énergique et plus vive que celle d'*être en mal d'enfant*, ou que toute autre équivalente.

F.

VIES DE SAINTS

OU DE SAINTES.

Voyez ci-dessus, p. 295.

AVIS.

Acta sanctor., t. I de mars, le 8, p. 800-809. Baluze, Miscellan., t. IV, pag. 69. — Hist. litt. de la Fr., t. IX, p. 157; t. XIV, p. 634.

L'AUTEUR de la Vie de saint Étienne d'Obazine, au XII[e] siècle, dans une préface que les Bollandistes n'ont point connue, se plaint déjà de la décadence d'un genre de récit où les âges précédents avaient excellé. On croirait, à l'entendre, qu'il n'y a plus d'histoires de saints, parce qu'il n'y a plus de saints : *Pauci vix, aut fere nulli inveniuntur.* Le siècle suivant, quoiqu'il ait été un grand siècle de foi, n'égale point non plus cette

fécondité inépuisable qui, dans d'autres temps, multipliait à l'infini les pieuses légendes. L'ardeur des hagiographes s'est donc ralentie; mais ce genre, qu'on accuse sitôt de stérilité, n'en continue pas moins de nous paraître d'une telle richesse, que nous ne pourrions ici, quand même nous le voudrions, joindre aux Vies de saints ou de saintes dont il a été parlé dans nos cinq volumes précédents, une revue complète de celles qu'on y a passées sous silence. Nous avons heureusement quelques motifs pour nous justifier de ne point donner désormais une aussi grande place dans nos annales littéraires à l'étude de cette sorte de compositions.

Le plan suivi par les auteurs, la plupart anonymes, nous paraît devenir de plus en plus uniforme. Lorsque leur œuvre a quelque étendue, elle est presque toujours divisée en trois parties : les actions du saint, ou du moins son existence inactive et solitaire; ses visions et ses extases; ses miracles avant ou après sa mort. On y ajoute quelquefois, pour mieux attirer la confiance et les offrandes des pèlerins, une exhortation à venir révérer, dans sa chapelle ou son église, celui qui peut faire tant de bien aux fidèles, ou le récit de la découverte et des diverses translations de ses reliques.

Nous croyons aussi nous apercevoir que l'imagination des narrateurs s'épuise; les apparitions se ressemblent chez presque tous; même ressemblance dans les miracles. Si les Bénédictins, lorsqu'ils n'en étaient encore qu'au VIIe ou au Xe siècle, faisaient observer déjà que, sans compter les légendes entièrement fausses, les exemples n'étaient point rares de ces applications un peu arbitraires de la Vie d'un saint à un autre saint, et que, dans deux Vies qui portent des noms différents, il n'y a souvent que ces noms de changés, on doit s'attendre à voir de tels plagiats beaucoup plus fréquents chez des écrivains qui pouvaient librement choisir dans une multitude d'histoires religieuses accumulées pendant plusieurs siècles. Des critiques habiles, et Mabillon lui-même, y ont été trompés. Ils auraient dû cependant être avertis par les fraudes à peu près pareilles de la statuaire antique, qui, sans rien changer à l'attitude ni aux draperies de ses héros, substituait à la tête d'un empereur proscrit celle d'un autre tyran qui régnait encore.

(Ibid., t. III, p. 455, 552, 643; t. IV, p. 273; t. VI, p. 90, 514, 557, etc.)

(Ibid., t. VI, p. 557.)

L'histoire n'a jamais dû employer qu'avec une extrême réserve des documents si incertains; car Mabillon, malgré le respect qui a souvent intimidé sa critique, n'a pas craint de

(Lettre sur la Sainte Larme de Vendôme, Œu-

dire : « Si l'on vouloit révoquer en doute la sainteté des saints, à cause des mécomptes et des erreurs de faits et de chronologie qui se trouvent dans plusieurs Vies, il y en auroit peu qui pussent éviter la censure. Celles des apôtres mêmes n'en seroient pas à couvert. » Encore moins faut-il se fier à de tels récits, pour un siècle où l'on s'accorde à les regarder comme étrangement dégénérés. Ils peuvent servir encore à l'histoire des mœurs et des opinions, rarement à celle des faits.

vres posth., t. II, p. 367.

Il nous a donc semblé inutile d'aller reprendre laborieusement, dans le recueil des jésuites belges ou ailleurs, toutes les narrations de ce genre que notre ouvrage n'avait pas encore enregistrées, quoiqu'on eût le droit de les supposer écrites entre la première année et la dernière du XIIIe siècle; mais nous croyons cependant les avoir à peu près toutes parcourues. Si nous faisons un choix, c'est que, pour mieux peindre, comme c'était notre devoir, le génie et les mœurs du temps où elles parurent, il nous a fallu préférer, autant que nous le pouvions, entre ces innombrables légendes destinées à édifier ou à charmer nos pères, celles qui ont un caractère propre, une certaine originalité; celles qui gardent encore quelques-uns des traits qu'on a si bien remarqués dans les plus anciennes, l'élévation de l'âme, l'intérêt des récits ou des dialogues, la naïveté des sentiments et du style. V. L. C.

Montesquieu, Espr. des lois, l. XXX, c. 11, 21, etc.

Guizot, Hist. de la civilisation en France, t. II, p. 50.

VIE DE SAINT ÉTIENNE, CHARTREUX, ÉVÊQ. DE DIE.
VERS 1208.

SAINT ÉTIENNE, né à Lyon, vers 1150, de la noble famille de Châtillon-lès-Dombes, et qui, après avoir embrassé la règle de saint Bruno à la chartreuse de Portes, et avoir été, depuis 1203, évêque de Die, en Dauphiné, mourut vers 1208, est célébré dans deux ouvrages anonymes qui paraissent du même siècle que lui : l'un, en très-mauvais vers latins rimés; l'autre, qui n'est qu'une paraphrase en prose de ce *rhythmus*, augmentée d'un certain nombre de lieux communs, à l'aide d'anciennes Vies de saints du même ordre, et surtout de celle de saint Anthelme, évêque de Belley. Un des continuateurs du recueil de Bolland, le jésuite Jean Périer, a la bonne foi de reconnaître que tous ces emprunts doivent rendre suspecte l'autorité d'un historien. Le docte critique s'exposait cependant à renouveler, entre les chartreux et lui, la querelle que, pour avoir usé aussi du droit d'examen, le père Papebroch avait eue jadis avec les carmes. V. L. C.

Bolland. et al., Acta sanctor., t. III de sept., le 7, p. 175-201. — Gall. christ. vet., t. II, fol. 555 v°. — Dorland. Chron. cartus., liv. IV, c. 10-13, p. 184-201, et Petreii Elucidation., p. 71. — A. du Saussay, Martyrol. gallican., pag. 599, 1165, etc.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 511.

Il y a, dans les Actes des saints, trois anciennes biographies

VIE DE SAINT

XIII SIÈCLE.

GUILLAUME, ARCHEV. DE BOURGES.
1209.
Acta sanctor., t. I de janv., le 10, p. 627-639. — Henriquez, Fascicul. sanct. cisterc., t. I, p. 277-289. — Du Boulay, Hist. univ. par., t. III, p. 682. — Gall. christ., t. II, col. 60-63.
De Visch, Biblioth. cisterc., p. 83. — Fabric., Biblioth. med. et inf. ætat., t. II, p. 32. — Gall. christ., t. X, col. 1509.
Nova biblioth. mss. libr., t. II, p. 379-392.
Gall. christ., t. II, col. 61.

en l'honneur de SAINT GUILLAUME, nommé par quelques-uns Guillaume Berruier, par d'autres Guillaume de Donjeon, et qui fut neveu de Pierre l'Ermite, archidiacre de Soissons, que l'on croit avoir été de la famille du célèbre Pierre, le promoteur des croisades. La première Vie était, dans sa forme primitive, l'œuvre d'un contemporain du pieux archevêque de Bourges (1200-1209), qu'il avait même vu à ses derniers moments. C'est celle qui, vers 1230, fut abrégée par Denis de Senlis, moine de l'abbaye de Châlis, dont Guillaume avait été le septième abbé. Mais cette Vie qui, dans son ancien texte, conservé autrefois, dit-on, à l'abbaye de Rougeval, aurait mérité plus d'attention, n'est connue jusqu'à présent que par l'imitation moderne que Surius en a faite comme de tant d'autres. On suppose seulement, à quelques indices qu'il n'a point effacés, qu'elle avait précédé la canonisation, qui est de 1218. La seconde Vie, postérieure de peu de temps à cet acte d'Honoré III, n'a pas été retouchée. Nous n'avons qu'un fragment de la troisième, où se trouvent aussi des preuves d'une tradition encore récente. Une quatrième, celle que donne le père Labbe, d'après un manuscrit de Saint-Victor de Paris, en y joignant des extraits du Bréviaire de Bourges, semble avoir moins de droit à la confiance des bons juges. Les deux premières de celles que publient les Bollandistes, respirent toute l'ardeur religieuse qui suscita les croisades contre les Albigeois. Guillaume avait donné l'exemple de la prédication de ces guerres saintes; il en avait porté le signe sur ses habits pontificaux; et, lorsqu'il mourut, le 10 janvier 1209, il allait rejoindre l'armée catholique, dont le véritable chef était le général de son ordre, l'abbé de Cîteaux. La seconde de ces Vies nous paraît l'emporter en intérêt sur les trois autres: elle n'est point complète, puisque le manuscrit des Jésuites d'Anvers s'arrêtait presque aussitôt après l'introduction du recueil des miracles; mais il y a lieu de croire que le style n'en a pas été altéré par des transcriptions successives; et ce style, sans être bien pur, ne manque pas du moins de cette émotion naturelle qui anime les paroles d'un témoin.

V. L. C.

TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINT MAMMÈS.
1209.
Hist. litt. de

Quelques observations déjà faites, dans cet ouvrage, sur l'histoire anonyme des diverses translations de SAINT MAMMÈS, appelé MAMAS par les Grecs, doivent rendre notre tâche courte et facile, lorsqu'il s'agit de faire mention de cette his-

toire à sa dernière date. L'auteur lui-même, ou plutôt le compilateur, qui, dans son prologue, se qualifie prêtre et le plus humble des prêtres, et qui paraît s'adresser, par ordre de son évêque, Guillaume de Joinville, aux chanoines de l'église de Langres, probablement ses confrères, nous apprend, à la fin de son écrit, qu'il le rédige en 1209. Il n'en conserve pas moins, au quatrième chapitre, une narration antérieure, écrite sous l'évêque de Langres, Geoffroi, qui accompagna Louis VII à la croisade. Le nouveau rédacteur, chargé, selon l'usage, de réunir les actes des différentes époques sur le saint martyr, exprime l'intention de compléter les anciennes légendes, qui ne satisfaisaient pas encore son amour pour le merveilleux. Peut-être y ajouta-t-il beaucoup trop; mais ce sont là des choses dont nous laissons l'appréciation délicate au pieux Tillemont, aux Bollandistes, à l'abbé Fleury. Toutefois, entre les reliques dont la conquête de Constantinople par les Latins venait d'enrichir l'Occident, celles de saint Mammès étaient regardées comme si précieuses, et on en a si souvent rappelé, surtout dans les annales du diocèse de Langres, les vicissitudes et les aventures, que, pour mieux faire connaître, d'après le texte de 1209, un de leurs historiens, nous citerons de lui ces paroles, où il nous semble faire assez bien ressortir la puissance que ces restes vénérés, ces débris d'ossements, apportés de si loin pour devenir les trésors des églises, exercèrent pendant plusieurs siècles sur l'imagination des fidèles: « Ainsi le faible enfant qui aima mieux « vivre obscur avec de vils troupeaux sur la montagne du « Seigneur, que de jouir des délices du monde dans les tentes « des réprouvés (Mammès passait pour fils d'un pauvre berger de Cappadoce); le solitaire qui garda le silence dans « le désert, plutôt que de s'exposer à souiller son âme par des « entretiens frivoles avec les impies; le martyr que l'on crut à « plaindre, parce que les satellites des persécuteurs, après « l'avoir outragé et battu, le dépouillèrent violemment de « cette enveloppe mortelle, commande maintenant aux princes, et voit s'abaisser devant lui le front des grands de la « terre. Quelle pourpre royale, quel noble sang, quelle immense fortune lui eût jamais donné tant de gloire? Voilà le « prix que le Seigneur réserve à ses élus, dès que le sommeil « de la mort a commencé pour eux. S'il a voulu qu'on payât « en ce monde un tel tribut de vénération à une matière inerte « et insensible, aux os de ses martyrs, que doit-il accorder à

la Fr., t. VIII, p. 128, 129.
J. Du Bois, Floriac. vet. biblioth., part. II, p. 226-239.
Gall. christ., t. IV, col. 596-599.
Ibid., t. IV, col. 576-583.

Tillem., Mém. ecclésiast., t. IV, p. 361. — Bolland., Acta sanctor., t. III d'août, le 17, p. 439-446. — Fleury, Hist. ecclésiast., liv. 76, c. 3, t. XVI, p. 139.

Pag. 231.

« leurs âmes qui triomphent dans le ciel avec les anges, et dont « le blanc cortége suit l'Agneau partout où il va! que leur « accordera-t-il surtout au jour du jugement!... »

L'auteur anonyme de cette partie de la légende nous semble avoir trouvé ici quelques accents qui ne sont pas sans éloquence, parce que les idées que lui suggère ce contraste ne manquent point de vérité. V. L. C.

TRANSLATION DES RELIQUES DE S. BRIEUC. 1210.
Acta sanctor., t. I de mai, le 1er, p. 94.

Une courte relation, datée de l'an 1210, et que les éditeurs des Actes des saints ont extraite de l'office de SAINT BRIEUC, imprimé en 1621 dans la ville qui porte son nom, nous apprend que ses reliques, après avoir, en 866, trouvé un asile à Saint-Serge d'Angers contre les insultes des Normands, furent enfin rapportées, le 12 octobre 1210, dans l'église bretonne, et qu'au moment où elles approchèrent du seuil, on les sentit tressaillir de joie : *Ita exsilire et moveri cœperunt intra loculum suum, ut certo constiterit, gratissimum esse beato pontifici membra sua cum in locum afferri, quem vivus plurimum dilexerat.* Les éditeurs de 1621 ont eu le tort, comme Surius et d'autres hagiographes, de ne point respecter l'ancien récit; mais ils protestent qu'ils n'en ont changé que le style.

V. L. C.

LÉGENDE DE S. FIACRE. APRÈS 1214.
Hist. litt. de la Fr., t. XIV, p. 634.
Acta sanctor., t. VI d'août, le 30, p. 618, n. 16.
Gall. christ., t. IV, col. 854, et non 864; instrum., col. 186.

Une des légendes en l'honneur de SAINT FIACRE, dont il a été parlé dans notre XIVe volume, a dû être composée, disait-on, après l'an 1214, puisqu'il y est question du doyen de la chapelle des ducs de Bourgogne, et que ce n'est qu'en 1214 que ce doyen fut institué. Rien n'empêche sans doute de placer à peu près vers ce temps le récit naïf des miracles opérés à Dijon; mais ce ne peut être par le motif allégué; car le texte auquel on renvoie, et la charte sur laquelle ce texte s'appuie, sont d'accord pour attester que, dès l'an 1172, les dix chanoines de cette chapelle eurent un doyen.

V. L. C.

RELATION DES MIRACLES DE S. ROBERT DE MOLESMES. VERS 1220.
Hist. litt. de la Fr., t. X, p. 1-11; t. XI, p. 208-210.
Acta sanctor.,

Nos annales littéraires ont assez fait connaître SAINT ROBERT, fondateur de l'abbaye bénédictine de Molesmes et de l'ordre de Cîteaux. Il y a été aussi parlé de la Vie du même saint, écrite par Gui, son successeur dans le gouvernement de Molesmes; biographie aujourd'hui perdue, mais reproduite sans doute en partie, selon l'usage, dans celle qu'un anonyme composa une centaine d'années après. Nous indi-

querons donc seulement ici, pour compléter ce qui regarde ce sujet, une courte pièce dont il n'a été rien dit jusqu'à présent : c'est un procès-verbal d'information sur les miracles de Robert (*Acta inquisitionis de miraculis Roberti, abbatis molismensis*), adressé au pape Honoré III, sur sa demande, par l'évêque de Langres, Hugues de Montréal, et celui de Valence, Girauld ou Gérold, ancien abbé de Molesmes et de Cluni, pour préparer, conjointement avec la Vie rédigée par l'anonyme, la canonisation du célèbre fondateur. Il y a, dans le Rapport des deux évêques, un exemple éclatant du mépris d'un moine pour celui qui allait être déclaré saint : « Foulques et Jacques, religieux et prêtres, déposè« rent, sous la foi du serment, qu'un jour qu'ils étaient au « tombeau de Robert, et qu'ils témoignaient, en inclinant la « tête, leur respect pour cet homme vénérable, un moine « prononça devant eux ces paroles outrageantes : Pourquoi « baissez-vous ainsi la tête ? Sachez que ce n'était pas un saint, « mais un paysan fort laid. En même temps, il frappa du « pied le tombeau. Il eut aussitôt le pied enflé, puis l'enflure « lui gagna tout le corps ; et, saisi de cette maladie soudaine, « il mourut au bout de quinze jours. » V. L. C.

t. III d'avril, le 29, p. 662-678. Ibid., p. 671. —Thes. anecd., t. I, col. 904-907. Gall. christ. nov., t. IV, col. 599 ; instrum., col. 202-204. — Gall. christ. vet., t. III, p. 1113. — Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 103-106.

Un religieux anonyme de l'ordre de Prémontré, interprète de la reconnaissance d'une abbaye de chanoinesses du même ordre, à Falkenbourg ou Fauquemont, près de Maëstricht, où le nom de SAINT GERLAC attirait de nombreux pèlerins, écrivit, vers l'an 1225, la Vie de cet ancien homme d'armes, devenu ermite et confesseur, mort le 5 janvier, vers l'an 1170, et révéré comme un des patrons du Limbourg. Cette Vie, publiée d'abord par Érasme Ghoide, prévôt de la même abbaye, l'a été depuis par le père Bolland. Elle est en deux livres, dont le second renferme les miracles, quoiqu'il y en ait aussi dans le premier. Plusieurs de ces miracles, comme les leçons et les hymnes de l'office du saint, consacrent les vertus salutaires d'une source voisine, dont l'eau est comparée à l'eau merveilleuse de Cana. L'écrivain de tant de choses singulières n'est pas plus exempt d'emphase que de puérilité ; mais son ouvrage, reproduit ou abrégé à plusieurs reprises, ne dut être inutile, ni à la pieuse gloire du chevalier, ni à la prospérité du couvent. V. L. C.

VIE DE SAINT GERLAC. VERS 1225.

Hugo, Annal. præmonstrat., t. I, col. 729-738.

Foppens, Biblioth. belg., t. I, p. 264, 397. Acta sanctor., t. I de janv., le 5, p. 304-320. — Voy. Molan., Natal. sanctor. Belg., fol. 5. — Le Paige, Biblioth. præmonstrat., pag. 496-499, etc.

La béate MARGUERITE DE LOUVAIN, surnommée la fière

VIE DE LA BÉATE MARGUERI-

XIII SIÈCLE.

TE DE LOUVAIN.
VERS 1225.
De Mirac., l. IV, c. 34.—Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 194-201.
Acta sanctor., t. I de sept., le 2, p. 582-595. — Molanus, Natal. sanctor. Belgii, fol. 190. — A. du Saussay, Martyrolog. gallican., p. 584. — Chalemot, Sanct. ord. cisterc., pag. 287, etc.

Marguerite, vierge et martyre, dont Césaire d'Heisterbach, son contemporain, mort vers 1240, raconte les vertus et les miracles, a eu pour biographe, sans doute assez longtemps après, un auteur anonyme, fort mauvais écrivain, qui paraît avoir amplifié, outre le récit de Césaire, quelque autre Vie moins ancienne, mais en accumulant sans choix une foule de traditions vulgaires, appréciées par les Bollandistes avec une juste sévérité. V. L. C.

VIE DE SAINTE ODILIE ET DU BÉAT JEAN, SON FILS.
VERS 1230.
Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, pag. 431-435. — Chapeauville, Gesta episcop. leodiens., t. II, pag. 118, 250, 251, 603. — Rec. des histor. de la Fr., tom. XVIII, p. XXII, 653, 655.
Fabric., Biblioth. med. æt., t. III, p. 272. — Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 177-180.
Gall. christ., t. III, col. 870-883.

Gilles d'Orval a souvent mis à profit, pour sa chronique des évêques de Liége, une Vie de SAINTE ODILIE, en deux livres, dont l'auteur anonyme, qui pourrait être, comme on l'a dit, Hirnand, archidiacre de Liége, fait de temps en temps connaître les divers évêques de Liége sous lesquels il a vécu, depuis le second Adalbéron, élu en 1135, jusqu'à Hugues de Pierrepont, mort en 1229 (1230, N. S.). C'est à cause de cette dernière date que nous rappelons ici la légende de sainte Odilie. Cette sainte, qu'il ne faut pas confondre avec la célèbre abbesse de Hohenbourg, en Alsace, au VIII[e] siècle, ni avec une autre sainte Odilie, une des Onze mille vierges, était contemporaine de son historien, qui dit, en parlant du béat JEAN, fils de la sainte : *Quem viventem dilexeram ;* et ailleurs : *Certe, quoad vixit, currebamus pariter.* Les deux livres inédits sur sainte Odilie et le petit abbé Jean, *Joannes abbatulus*, se trouvaient à Saint-Martin de Louvain. Un troisième, *de Triumpho sancti Lamberti martyris in Steppes obtento,* différent d'un ancien Triomphe de saint Lambert, qu'on croit être de Nicolas de Liége, a été publié par Chapeauville. Cette dernière partie, véritable ouvrage de circonstance, pour célébrer la victoire remportée à Steppes, en 1213, par l'évêque de Liége contre le duc de Brabant, est un livre plus historique que les deux premiers, mais où sainte Odilie et son fils reviennent encore à tout moment, et qui n'est pas moins rempli de visions que d'invectives.

V. L. C.

Au 13 décembre. Mabillon, Acta sanctor. ordin. S. Benedicti, t. IV, p. 486.
Au 18 juillet. Voyez Molanus, Natal. sanct. Belgii, fol. 163.

La Vie du béat SIARD, cinquième abbé du monastère de Mariengaarde, dans la Frise occidentale; cette Vie, écrite par Sibrand, le sixième abbé, de 1230 à 1238, dont une copie se trouvait, du temps de Van der Meulen, dans l'abbaye de Steinveld, au diocèse de Cologne, et que nos prédécesseurs regrettaient de n'avoir pu lire, n'a pas encore été pu-

bliée par les nouveaux continuateurs du Recueil de Bolland, qui n'ont jusqu'à présent donné que des Vies du 15 et du 16 octobre, tandis que, pour celle du béat Siard, il faut attendre le 13 novembre. V. L. C.

Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 161.
Chapeauv., l. c., t. II, p. 604-640. — Mabillon, l. c., t. III, p. 83, n. 8 et 9.
VIE DU BÉAT SIARD, ABBÉ DE MARIENGAARDE.
VERS 1230.

La Vie de la béate IDA, née à Leeuwe en Brabant, est dépourvue de tout indice chronologique : on y voit seulement que, déjà connue, dès son plus jeune âge, par l'attention et le zèle qu'elle mettait à suivre les leçons des béguines, elle fut placée, à treize ans, par sa mère Ida et son père Gislebert, dans l'abbaye cistercienne de Rameige, voisine de leur petite ville; qu'elle y éprouva les tentations violentes, mais aussi les douces consolations qu'offrait la vie claustrale, des visions, des illusions, des élans d'espérance et de foi, qui lui inspiraient même des vers dans sa langue maternelle, le flamand, *lingua teutonica,* ou des révélations que ses compagnes écoutaient avec respect, sans y rien comprendre. Plusieurs de ces extases sont fort longues, et ressemblent à des attaques de catalepsie. On peut s'étonner que les mouvements d'une âme si sainte ne s'accordent pas toujours avec la charité chrétienne : « Un jour, à la communion, une personne, qui n'est « point nommée, ayant reçu le corps du Seigneur, Ida vit « un ange qui vint arracher son roi d'une bouche indigne d'un « tel présent. » Nous préférons à cette mauvaise pensée un assez long catalogue de miracles, pareils à tant d'autres, mais qui du moins n'avaient rien de dangereux pour le prochain. L'ouvrage est écrit avec affectation, comme si l'on eût essayé de relever par là les trivialités dont il est rempli. L'auteur descend même jusqu'à ces commentaires étymologiques sur les noms des saints, un des abus de la Légende dorée; ainsi, par une interprétation fort arbitraire, qui fait de l'I une lettre aiguë, il reconnaît dans le nom d'Ida les mots suivants : *Acute Deum amans.* Cette Vie est anonyme, de l'aveu de Charles de Visch; mais elle se trouve dans des manuscrits du XIIIe siècle, et c'est probablement celle qu'on attribue au prémontré Hugues de Floreffes, qui peut l'avoir écrite vers l'an 1230. Sander en indique une, qu'il désigne par les premiers mots du prologue, *Attestante veritatis eloquio,* et que l'on conservait dans l'abbaye de Korssendonck. V. L. C.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 193.
Molanus, Natal. sanct. Belgii, fol. 261. — A. du Saussay, Martyrolog. gallic., p. 418, 874.
Acta sanctor., t. VII d'octobre, Bruxelles, 1845.
VIE DE LA BÉATE IDA DE LEEUWE.
VERS 1230.
Henriquez, Quinque prudentes virg., p. 440-458. — Raisse, Ad Natal. sanctor. Belg. Auctar., 11 dec., fol. 373 v°.
Henriquez, l. c., p. 449.
Ibid., p. 460.
Ibid., p. 463.
Biblioth. cisterc., p. 244.
Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 86.— George, Spirit. litt. Norbertinus, pag. 287.
Biblioth. belg. msta, part. II, p. 62.

Les rédacteurs des Actes des saints, d'après des conjectures chronologiques assez incertaines, supposent qu'une Vie de

VIE DE SAINT LÉON, APÔTRE DES BASQUES.

APRÈS 1230.
Acta sanctor., t. I de mars, le 1er, p. 89-97.
Gall. christ., t. I, col. 1309; t. XI, col. 24.

SAINT LÉON, mort, dit-on, au IXe siècle, mais que la critique ne reconnaît plus ni comme évêque de Bayonne, ni comme archevêque de Rouen, a été composée par un anonyme après l'an 1230, sans doute sur de plus anciens mémoires. Cette Vie est une espèce de sermon, où l'on raconte, en trois sections, les premières années de Léon et ses études à Paris, ses travaux apostoliques chez les Basques, son martyre et ses miracles. L'ouvrage mérite trop peu de confiance, au jugement des auteurs de la Gaule chrétienne (*Omnia fabulam redolent*), et il est d'une date trop douteuse, pour être ici l'objet d'un long examen. V. L. C.

VIE DE LA BÉATE IDA DE NIVELLE.
1231.
Henriquez, Quinque prudentes virgines, p. 199-297. — Molanus, Natal. sanct. Belgii, 11 dec., fol. 277 v°. — André du Saussay, Martyrolog. gall., p. 994. — Hist. litt. de la France, t. XVIII, p. 86.
Ci-dessus, p. 63.
Gall. christ., t. III, col. 579.

Un religieux, dont le nom est resté inconnu, mais qui est peut-être aussi Hugues de Floreffes, a écrit la Vie de la béate IDA DE NIVELLE, dont nous avons déjà dit quelques mots dans la Notice sur Guillaume de Malines. Après avoir manifesté, dès l'âge de neuf ans, sa haine pour le mariage, en sautant par la fenêtre de la maison paternelle, parce qu'on avait voulu dès lors la promettre à un jeune homme du pays, elle ne fut pas infidèle à sa vocation, et vint habiter un petit couvent de l'ordre de Cîteaux, nommé Kerckhem, qui fut abandonné, en 1215, pour un autre séjour moins triste, appelé Rameige, à cause des bois dont il était environné. Soumise, à vingt-deux ans, aux épreuves du noviciat, elle fit profession l'année suivante, et ne cessa de donner l'exemple des vertus chrétiennes. On cite un puissant effet de ses prières : voyant un prêtre sur le point de pécher avec une femme, elle demande à Dieu de lui infliger à elle-même quelque souffrance, pour que le prêtre reste pur; son vœu s'accomplit, et une fièvre quarte, sollicitée et obtenue par la religieuse, sauve le prêtre du péché. D'autres cures merveilleuses, des apparitions, des visions de l'enfer, du paradis et surtout du purgatoire, des conversations avec Dieu, des luttes avec les démons, répandent quelque variété sur cette suite uniforme de renoncements et de sacrifices. Ida mourut à trente-deux ans et neuf mois, le 11 décembre 1231. Suivent, au chapitre 35 et dernier, dix miracles opérés par elle après sa mort.

Aub. Le Mire, Chron. cisterc., p. 229. — Sander. Biblioth. belg. msta, part. II, p. 62.

Il paraît que dans le manuscrit de l'abbaye de Rougeval, d'après lequel Chrysostome Henriquez a fait imprimer cette biographie, elle était précédée d'un prologue qu'il a supprimé, comme il a eu le tort de le faire pour les quatre autres

qu'il a publiées dans le même volume. L'auteur de celle-ci, qui ne se nommait pas dans le prologue, y disait qu'il prenait la plume par l'ordre de son abbé. Sa Vie de la béate Ida de Nivelle, une des plus intéressantes du recueil de Henriquez, et dont Aubert Le Mire avait aussi un exemplaire manuscrit, est rédigée avec plus de naturel et de simplicité que ne le sont la plupart de ces légendes, où, pour vouloir s'emparer trop vivement de l'imagination du lecteur, on a souvent risqué de diminuer sa confiance par l'exagération des récits et par les faux ornements du style. V. L. C.

VIE DU BÉAT HERMAN JOSEPH, PRÉMONTRÉ. 1241.

La Vie du béat HERMAN JOSEPH, prémontré du monastère de Steinveld, au diocèse de Cologne, mort après l'année 1230, en 1236 selon les uns, en 1241 selon les autres, a été rédigée par un religieux du même temps et de la même abbaye, témoin, s'il faut l'en croire, des merveilleuses actions de celui qu'il recommande à la vénération des fidèles. Nous n'aurions pas même indiqué cette composition très-fabuleuse et très-déclamatoire, qui ne nous paraît offrir, comme beaucoup d'autres, que le côté trivial du mysticisme, et dont l'auteur anonyme écrivait peut-être au delà du Rhin, si ce n'était pour nous une occasion de dire que le béat Herman de Cologne, le héros de ces récits, surnommé Joseph pour sa chasteté, avait lui-même laissé divers ouvrages latins, la plupart inédits, et qui devaient ressembler fort à celui de son panégyriste : une Histoire des Onze mille vierges, une Généalogie de sainte Ursule et de ses compagnes (deux traités publiés par le jésuite Hermann Crombach); un office et des hymnes en l'honneur des mêmes saintes, dont elles lui dictèrent, disait-on, les paroles et la musique; un grand nombre d'autres séquences ou chants d'église; un traité sur le Cantique des cantiques, etc. Son biographe raconte aussi que, pendant ce dernier travail, Herman devint invisible, ce qui lui arrivait souvent. Ces écrivains, qui auraient pu répéter en tête de chacune de leurs pages ce que le narrateur dit avec raison, *Mira scripturus sum*, ne sauraient mériter quelque attention que par une imagination vive et pure, l'élévation des sentiments, la naïveté touchante du langage; qualités rares, sans lesquelles cependant le genre mystique est insipide, lorsqu'il n'est point ridicule. V. L. C.

Acta sanctor., t. I d'avril, le 7, p. 682-723. — Hugo, Annal. præmonstrat., t. II, col. 855.

George, Spirit. litterar. Norbert., pag. 269-271.

S. Ursula vindicata, t. I, l. 1, c. 24; t. II, l. 7, c. 21.

Acta sanctor., l. c., p. 707.

Ibid., p. 686.

RÉCIT DE LA TRANSLATION

La translation des reliques de SAINTE GENEVIÈVE, qui, dans

DES RELIQUES DE SAINTE GENEVIÈVE, PAR JACQUES DE DINANT. 1242. Gall. christ., t. VII, col. 738; instrum., col. 244. Ibid., t. III, col. 332. Mss. de l'anc. fonds lat., n. 5333; Catal., t. IV, p. 97. Pag. 596-599. — Recueil des histor. de la Fr., t. XVIII, pag 797. Gall. christ., t. VII, col. 739. — Lebeuf, Hist. du dioc. de Paris, t. II, p. 376.

l'abbaye de ce nom, au temps de l'abbé Robert de la Ferté-Milon, le 28 octobre 1242, prirent possession d'une nouvelle châsse, plus riche que l'ancienne, fut alors racontée en peu de mots par un chanoine de la communauté, JACQUES DE DINANT, qui, plus tard, de l'an 1247 à l'an 1259, occupa le siége épiscopal d'Arras. Comme, dans le manuscrit où se trouve cette courte narration, elle suit immédiatement l'opuscule anonyme sur un miracle de la sainte en 1206, opuscule dont il a été parlé dans notre tome XVI, on pourrait aussi le lui attribuer, tout en remarquant cependant que Jacques aurait été bien jeune en 1206, et qu'il y a fort peu de ressemblance, pour la manière d'écrire, entre les deux ouvrages. Celui de l'an 1242, aussi modeste que l'autre est ambitieux, n'est, à la vérité, qu'une espèce de procès-verbal, accompagné des noms de l'abbé, du prieur, du sous-prieur, de quarante-quatre autres noms, et qui devait être lu tous les ans au réfectoire, le 28 octobre. Le Nécrologe de Sainte-Geneviève a conservé aussi le nom de Bonard, l'orfévre qui avait fait la châsse, et celui de sa femme Agnès. On y donne à ce Bonard le titre de *canonicus ad succurrendum;* c'est-à-dire que, pour secourir son âme, il avait pris, à son lit de mort, l'habit de chanoine. V. L. C.

GAUTIER, ABBÉ DE QUINCI. 1244. Acta sanctor., t. VII d'octobre, le 15 (Bruxelles, 1845), p. 77-79. — Henriquez, Fascic., t. II, p. 426. — Du Saussay, Martyrolog. gallic., p. 739. — Gallia christ., t. IV, col. 831; t. XII, col. 305. — Lebeuf, Mém. sur Auxerre, t. I, p. 37?, etc.

GAUTIER, abbé et martyr de l'ordre de Cîteaux, mort, dit-on, en 1244, est indiqué, au 15 octobre, par les nouveaux Bollandistes; mais il n'est pas difficile de s'apercevoir qu'ils jugent son martyre presque aussi douteux que son prétendu titre d'évêque d'Auxerre. Ils n'ont, en effet, trouvé, au sujet de ce Gautier, qui peut avoir été abbé de Quinci, aucune biographie contemporaine, ni même aucun document qui leur ait paru digne de foi. V. L. C.

VIE DE SAINT GERMER, ÉVÊQUE DE TOULOUSE. VERS 1245. Acta sanctor., t. III de mai, le 16, p. 591-595.

Une ancienne Vie de saint GERMER OU GERMIER, évêque de Toulouse au VIe siècle, a été récrite et augmentée de nouveaux miracles, *miraculis aucta,* comme disent les Bollandistes, par un anonyme qu'ils placent, d'après Catel, vers l'an 1245. La date est trop incertaine, et cette légende retouchée a trop peu d'intérêt, comme œuvre littéraire, pour que nous devions faire plus ici que de l'indiquer. V. L. C.

GUILLAUME PINCHON OU PICHON, évêque de Saint-Brieuc, mourut, selon les uns, en 1234, selon les autres, en 1237;

mais nous plaçons en 1247 l'auteur de sa Vie, GEOFFROI LE CHAUVE, parce qu'il y fait mention de la canonisation de Guillaume, et que cet acte du pape Innocent IV est daté de Lyon, le 17 des calendes de mai, la quatrième année de son pontificat (15 avril 1247). L'œuvre de Geoffroi le Chauve, écrivain d'ailleurs inconnu, quoique Surius, au 29 juillet, en fasse un archevêque de Bourges, est moins une biographie qu'un panégyrique banal, écrit d'un style fort ambitieux et fort vulgaire. V. L. C.

— Catel, Mém. de l'hist. du Langued., pag. 836. — Vaissète, Hist. de Langued., t. I, pag. 270, 672.

VIE DE SAINT GUILLAUME, ÉVÊQUE DE ST.-BRIEUC, PAR GEOFFROI LE CHAUVE. 1247.

Il paraît que les archives de l'abbaye cistercienne de Marquette, près de Lille, conservaient une Vie anonyme de la première abbesse, la vénérable BERTHE DE MARBAIS, qui, à la mort de son mari, seigneur de Molenbais, se fit religieuse au couvent d'Aywiers, dans le Brabant wallon, fut bientôt préposée par Jeanne de Flandre au gouvernement de l'abbaye de Marquette, que cette princesse venait de fonder, et mourut, en 1247, après environ vingt ans d'administration. Arnold de Raisse a donné, d'après Buzelin, un extrait de ces mémoires. Quoiqu'il ajoute que Berthe avait été comprise, en 1619, dans le catalogue des saintes, des béates et des vénérables, par Jean Dawin, évêque de Namur, les auteurs des Actes des saints la relèguent, en faisant suivre son nom de quelques lignes, dans la catégorie des saints qu'ils appellent *prætermissi*. V. L. C.

Gallia christ. vet., t. II, fol. 434.

Acta sanctor., t. VII de juillet, le 29, p. 120-127. — Fabric., Biblioth. med. et inf. ætat., t. III, p. 67. — Lobineau, Vies des saints de Bretagne, p. 235.

VIE DE LA VÉNÉRABLE BERTHE DE MARBAIS. VERS 1247.

Ad Natal. sanctor. Belgii Auctarium, 18 jul., fol. 131 v°. — Buzelin, Gallo-Flandria, lib. I, c. 13. — Fisen, Flores eccles. leodiensis, p. 332.

Acta sanctor, t. IV de juillet, le 18, p. 348.

La Vie de la béate ALÉYDE OU ADÉLAÏDE DE SCHARENBEKE ou SCARBEKE, religieuse de l'abbaye cistercienne de La Cambre-lez-Bruxelles, morte le 11 juin 1250, se trouve dans le recueil hagiographique conservé autrefois à Saint-Martin de Louvain, et aujourd'hui, sous les n. 4459-4470, à la bibliothèque royale de Belgique. C'est le second ouvrage de ce recueil, dont M. de Reiffenberg a donné la description. L'abbaye de Rougeval en possédait une autre copie, d'après laquelle Chrysostome Henriquez en a publié une édition fort imparfaite. Jean d'Assignies avait rédigé cette histoire en français, et Arnold de Raisse, dans son *Auctarium*, en avait fait connaître aussi quelques fragments. Mais le texte qui mérite le plus de confiance est celui que les continuateurs des Actes des saints ont fait imprimer d'après trois manuscrits, en y joignant pour la première fois le prologue, dans le

VIE DE LA BÉATE ALÉYDE DE SCARBEKE. 1250.

Annuaire de la bibl. de Belg., 3e année (1842), p. 131-136.

Martène et Durand, Voyage lit-

tér., t. I, part. II, p. 207.
Quinque prudentes virgines, Anvers, 1630, p. 168-198.
J. d'Assignies, Saints et saintes de l'ordre de Cîteaux, 2 vol. in-4°, Douai, 1598; Mons, 1606.
A. de Raisse, Ad Natal. sanct. Belgii Joann. Molani Auctarium, fol. 94 v°.
Acta sanctor., t. II de juin, le 11, p. 476-483.
Vies des Saints, t. VIII, p. 297-299.
Van Gestel, Hist. archiepisc. Mechlin., t. II, p. 50.

tome II du mois de juin. Les nouveaux éditeurs de Butler ont pris de là le peu qu'ils ont dit de cette sainte fille.

La légende, écrite par un contemporain, que l'on suppose avoir été confesseur des religieuses de La Cambre, n'est pas fort étendue. Cependant les vingt-six chapitres, la plupart très-courts, et que les derniers éditeurs ont pu réduire à trois sections principales, sont presque entièrement remplis de la peinture monotone des vertus cénobitiques, où l'on s'efforce en vain de répandre quelque variété par le luxe des métaphores et des antithèses, par les symétries et les assonances de la période. Le seul événement de cette vie de recluse, c'est la lèpre dont Aléyde est atteinte, et qui devient pour le narrateur un nouveau prétexte de faire rimer des épithètes, sans s'inquiéter de ce qu'elles veulent dire : *Morbo incurabili, paucis desiderabili.* La jeune malade fut alors séquestrée, pour le reste de sa vie, dans une petite chaumière, qui survécut, dit-on, à la destruction de l'abbaye par les calvinistes, et que l'on montrait encore après plusieurs siècles. La communion sous les deux espèces, usitée alors chez les cisterciens comme dans l'ancienne Église, est constatée par cette observation, qu'un des plus vifs chagrins de la lépreuse fut de ne pouvoir plus boire avec ses compagnes le sang de son divin époux, qui prit soin lui-même de l'en consoler. Elle a beaucoup d'autres entretiens avec lui, comme un jour où, exclue de la célébration de la fête des Onze mille vierges, elle lui demande d'être au moins réunie à elles dans l'autre vie, et en reçoit cette réponse : « Tu ne leur seras pas seule« ment associée, ma douce fille; mais je te placerai dans mon « royaume bien plus haut qu'elles. »

Le récit de ses longues souffrances, dont le dernier jour et la dernière heure lui sont annoncés d'avance par une voix surnaturelle, offre deux allusions qui méritent d'être citées, parce qu'elles se rapportent à l'histoire. Quand elle perd l'œil droit, elle prie le ciel que cette perte non méritée tourne au profit du nouveau roi (Guillaume, roi des Romains, l'adversaire de Frédéric II), qui assiégeait alors, en 1248, Aix-la-Chapelle, et qui avait besoin, ajoute-t-on, d'être éclairé de l'œil de la suprême sagesse. Quand elle perd l'œil gauche, « elle assigne, dit son panégyriste, le fruit de cette nouvelle « épreuve au roi de France, pour que l'œil de Dieu le dirige « dans son expédition de Jérusalem contre les ennemis de la « foi. » Louis IX, parti d'Aigues-Mortes le 25 août 1248,

avait passé en Chypre l'hiver de 1249, et l'on pouvait croire qu'il allait débarquer en terre sainte.

Aléyde meurt peu de temps après. Aux pénibles et derniers détails de son agonie, décrits avec une sorte d'éloquence, parce qu'ils le sont avec simplicité, succèdent quelques révélations de sa gloire céleste, qui n'auraient certainement pas suffi à la congrégation des rites pour accorder cette nouvelle sainte à l'ordre de Cîteaux. V. L. C.

Vie de Philippe Berruier, archev. de Bourges. vers 1260.

Gall. christ., t. II, col. 67-69.

Acta sanctor., t. I de janv., le 9, p. 565.

Martyrol. gallican., p. 1077.

Philippe Berruier, d'abord évêque d'Orléans, puis archevêque de Bourges (1236-1260), reconnu saint par les uns, béat par les autres, a été exclu du catalogue des saints par le père Bolland, qui se fonde principalement sur ce que l'auteur du Martyrologe de France, André du Saussay, ne compte Philippe que parmi les hommes pieux. Cet arrêt, dont le motif n'est pas très-exact, puisque le Martyrologe donne en effet à l'archevêque le titre de béat, n'eût pas été accepté par l'auteur de la légende en l'honneur de ce saint du Berri, écrite vers le temps de sa mort, et publiée seulement dans le dernier siècle. C'est un recueil fort long, quoiqu'il y manque les premières pages, de procès-verbaux de miracles, destiné sans doute à la cour de Rome, qui ne se trouva point, à ce qu'il paraît, suffisamment éclairée; car Bolland rejette Philippe de son immense liste, et Butler ne parle de lui qu'en note. Il y a cependant de très-beaux actes dans la vie de ce prélat. Hugues de la Tour, évêque de Clermont, s'était si mal conduit envers lui, que le pape voulait déposer ce suffragant rebelle. Philippe lui demande à genoux le pardon d'un ennemi; et, le pape témoignant sa surprise : « J'imite, « dit-il, mon patron saint Étienne, qui priait pour ses per- « sécuteurs. » Beaucoup d'autres vertus pastorales éclatent dans ce récit; les morts ressuscités n'y manquent pas non plus. Si donc l'archevêque Guillaume, oncle de Philippe Berruier, a été canonisé de préférence à son neveu, on peut croire que c'est surtout parce qu'il mourut en allant combattre les Albigeois, et qu'à Rome il fut regardé comme un martyr. V. L. C.

Thesaur. anecdot., t. III, col. 1927-1946.

Vies des saints, trad. par Godescard, t. I, pag. 223.

Gall. christ., t. II, col. 276.

Ci-dessus, p. 575, 576.

Vie du vénérable Gobert, comte d'Apremont. vers 1263.

Thes. anec-

Il y a bien des déclamations et des puérilités dans une légende en l'honneur du vénérable Gobert ou Walbert, ancien comte d'Apremont, aujourd'hui comprise dans une longue histoire de l'abbaye cistercienne de Villiers, en Bra-

bant, mais qui a été tirée d'une relation plus ancienne, écrite vers 1263, peu de temps après la mort du guerrier converti. Comme ce n'est que par conjecture que nous ferions remonter cette relation jusque-là, et que l'abrégé appartient à une chronique réellement fort postérieure, il conviendra de n'examiner que plus tard cette biographie, celle d'un autre chevalier, Charles de Seyne, le huitième abbé de Villiers, et quelques autres encore, qu'on avait réunies à l'histoire du couvent. V. L. C.

dot., t. III, col. 1318-1333. — Acta sanctor., t. IV d'août, le 20, p. 370-395.

Mss. de la Biblioth. roy. de Paris, n. 5675 et n. 5676; Catal., t. IV, pag. 147.

Acta sanctor., t. II de janv., p. 976.

VIE DE SAINT BONIFACE, ÉV. DE LAUSANNE. VERS 1265.

Acta sanctor., t. III de févr., le 19, p. 149-159. — Arn. Wion, Lign. vitæ, part. 1, p. 383. — Molan., Natal. sanctor. Belgii, fol. 38. — Henriquez, Fascicul. sanctor. ord. cisterc., liv. I, pag. 371-384. — A. du Saussay, Martyrolog. gallic., p. 116. — Gall. christ. vet., t. II, fol. 629. — Du Boulay, Historia univ. par., t. III, p. 675.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 177-184.

Bon. univ. de apibus, l. II, c. 30, n. 6, p. 322; c. 51, n. 4, p. 469; c. 57, n. 32, p. 562.

Ci-dessus, p. 586.

Lambert du

BONIFACE, né à Bruxelles, vers l'an 1188, et qui, après avoir été pendant dix ans évêque de Lausanne, choisit pour retraite le double monastère de La Cambre, qu'il habita jusqu'à sa mort, vers l'an 1265, eut, au bout de peu de temps, un panégyriste anonyme, qui appartenait sans doute à cette abbaye de l'ordre de Cîteaux, où s'était conservée la copie de son œuvre. Écrite avec une certaine simplicité d'esprit et de style, cette œuvre n'est cependant point sans intérêt pour l'histoire générale. Comme Boniface avait résidé trente ans à Paris, d'abord en qualité d'étudiant, puis avec le titre de professeur en théologie; comme il y avait eu des relations de travail et d'amitié avec plusieurs hommes célèbres de ce siècle, tels que Thomas de Cantimpré, qui parle souvent des miracles dont Boniface lui avait fait le récit, il est naturel que les pensées de l'ancien évêque de Lausanne se tournent quelquefois vers la France. Une de ses extases lui est inspirée par la première croisade de Louis IX, en 1250 : « Tandis que le roi de « France était outre mer contre les Sarrasins et les païens, « pour défendre la sainte Jérusalem et le tombeau du Sei« gneur, l'évêque était en prière, et il lui vint une voix du « ciel, disant : Tiens pour certain que le roi de France est « aujourd'hui livré entre les mains des gentils, que plusieurs « de son peuple vont périr, les autres devenir esclaves. Et il « fut fait ainsi. » On a vu la bienheureuse Aléyde de Scarbeke songer aussi à l'expédition d'Orient. Mais Boniface n'oubliait pas non plus Aristote, dont il avait étudié les doctrines à Paris : « Il eut une grande compassion et une grande douleur « de la perdition d'Aristote, et il pria souvent pour que Dieu, « s'il était possible, daignât prendre cette âme en pitié. Alors, « une voix lui vint du ciel, disant : Assez, assez; ne prie plus « pour l'âme de celui qui n'a point fondé mon Église, comme « Pierre et Paul, et qui n'a pas enseigné ma loi. » Les mys-

tiques ont fini par être moins rigoureux; mais s'ils n'avaient pas encore laissé fléchir leur sévérité, il n'en faut savoir que plus de gré à Boniface d'avoir prié pour Aristote. V. L. C.

Mont, Quæst. magistr... de Salvatione Aristotelis (Cologne, 1487).

Dom Bouillart a fait imprimer, d'après le manuscrit original de l'abbaye de Saint-Germain, une narration de la découverte du corps de SAINT AMAND, évêque de Maëstricht, datée du 15 juillet 1267. On peut voir, dans le présent ouvrage, sur les diverses Vies de ce saint, les annales littéraires du VII[e] siècle. Le récit de l'invention du corps dans l'église de Saint-Germain des Prés, avec cette inscription : *Hic jacet sanctus Amandus episcopus,* a été fort bien analysé par l'historien de l'abbaye, qui le croit l'œuvre d'un religieux de cette communauté. L'auteur n'est point sans quelque prétention au beau style, comme on en peut juger par le début : *Quoniam, sicut dicit Isidorus, litteræ sunt indices rerum, signa verborum; quibus tanta vis inest, ut nobis dicta absentium et præteritorum facta sine voce loquantur*, etc. Mais il y a quelques détails intéressants parmi beaucoup de digressions inutiles. V. L. C.

NARRATION DE LA DÉCOUVERTE DU CORPS DE ST. AMAND. 1267.

Hist. de l'abbaye de St-Germain des Prés, p. 133-135; pièces justific., pag. LXII-LXV.

Tom. III, p. 642.

Nous indiquerons seulement la Vie de SAINT GÉRI, que l'on croyait issu de prétendus comtes de Lunel, en Languedoc, et qu'il ne faut confondre ni avec saint Gaugeric ou Géri, principalement révéré à Cambrai et à Valenciennes, ni avec saint Didier ou saint Géri, de Cahors; légende écrite en latin barbare par frère MATTHIEU MASI, religieux augustin de la Marche d'Ancone, qui, dans sa dédicace au prieur de l'église Saint-Paul de Monte-Santo, prend le titre d'humble répétiteur de grammaire, *minimus repetitorum grammaticæ,* affirmant qu'il va raconter ce que lui ont dit les vieillards et ce qu'attestent d'anciens écrits. Cette courte note nous semble suffire, et parce que la date de l'ouvrage est douteuse, comme celle du saint lui-même, et parce que l'auteur est Italien, et parce que les Bollandistes, qui ne les placent tous deux que par conjecture au XIII[e] siècle, témoignent pour le légendaire assez peu d'estime. V. L. C.

VIE DE ST. GÉRI, PAR MATTHIEU MASI. VERS 1270.

Acta sanctor., t. VI de mai, le 25, p. 159-161. — Fabric., Biblioth. med. et inf. ætat., t. V, p. 49. — Ossinger, Bibl. augustin., p. 566. — Vaissète, Hist. de Langued., t. III, pag. 471, 594.

La Vie du béat GIRAUD DE SALES, originaire du Périgord, mort en odeur de sainteté, le 11 avril 1120, fut écrite longtemps après, mais sur d'anciennes relations, par un anonyme, qui paraît avoir été moine de l'abbaye cistercienne de

VIE DU BÉAT GIRAUD DE SALES. APRÈS 1277.

Gall. christ.,

* * *

t. II, col 1349, 1350. — Labbe, Biblioth. nova mss libror., t. II, p. 219.
Ampliss. collect., t. VI, col. 989-1014.

Notre-Dame des Châtelliers, fille de Clairvaux, située entre Poitiers et Maillezais, et une de celles que fonda le béat Giraud. C'est d'un manuscrit de cette abbaye que vient le texte publié en 1729 par Martène et Durand, qui n'auraient pas dû en retrancher le prologue, où nous aurions peut-être appris quelque chose de l'auteur et de son temps. Sa compilation, fort peu exacte pour la chronologie, n'est qu'un faible exercice de rhétorique. Les actes de piété et d'humilité, les tentations, les miracles, ne sont pour lui qu'une occasion d'antithèses et de phrases rimées : *Lucebat ut carbunculus, ardebat ut caminus, fulgebat ut sidus, redolebat ut nardus*, etc. Il n'en cite pas moins la Logique d'Aristote. La dernière date que nous offre ce mauvais centon est celle de l'an 1277; mais il peut n'avoir été rédigé que vers la fin du siècle.

Col. 993.

Col. 1008.

V. L. C.

PASSIONNAIRE DE L'ABBAYE DE HAUTVILLERS.
1282.
Iter litterar. in Alsat. et Lotharing., apud Mabillon. Opera posthum., t. III, p. 420. — Ziegelbauer, Hist. litterar. ord. S. B., t. IV, pag. 417. — Gallia christ., t. IX, col. 256.

Dom Ruinart, dans son voyage littéraire en Alsace et en Lorraine, commencé le 20 août 1696, parmi les manuscrits peu nombreux qui restaient à l'abbaye bénédictine de Hautvillers, près d'Épernai, remarqua un recueil hagiographique avec ce titre : *Hic est* PASSIONARIUS *ecclesiæ Sancti Petri Altivillarensis, in quo continentur centum et triginta Vitæ sanctorum; scriptus anno gratiæ millesimo ducentesimo octogesimo secundo, tempore reverendi patris Thomæ, ejusdem loci abbatis : quem si quis alienaverit, aut furatus fuerit, anathema sit in perpetuum. Amen.* On donne encore à ces collections de Vies de saints ou de martyrs le nom de *Passionale, Sanctorale, Sanctilogium*, etc. De pareils recueils, qu'on trouvait dans presque toutes les maisons religieuses, n'ont de prix, lorsqu'ils sont assez modernes, que si le texte des anciennes Vies n'y est pas altéré. .V. L. C.

VIE DU BÉAT TORPHIME, PAR WALTER DE MUDA.
1285.

Dans l'abbaye cistercienne de Notre-Dame de Doest (*capella thosana*), fille de l'abbaye des Dunes, près de Bruges, alors du diocèse de Tournai, sur une tablette de bois de saule, suspendue au mur de l'église, devant le grand autel, non loin de la tombe du béat TORPHIME (*Torphimus* ou *Torphimius*), on lut pendant longtemps soixante-six vers latins, écrits en 1285 par un moine du lieu, WALTER DE MUDA, en l'honneur de cet évêque norwégien, qui avait quitté, pour aller à Rome, sa ville épiscopale de Hamar, par suite de conflits avec le pouvoir temporel. Ce petit poëme, copié, vers

l'an 1350, par un autre moine de Doest, a été publié par Charles de Visch, prieur des Dunes. Il est composé de vers hexamètres rimés deux fois, à la césure et à la fin, mais où l'extrême gêne que ces difficultés donnent au style n'est rachetée ni par le mérite des idées, ni par le bonheur de l'expression ou l'exactitude de la prosodie, ni même par quelques faits instructifs. Des lieux communs, si péniblement et si mal versifiés, nous intéressent moins que la simple épitaphe latine, gravée, dit-on, sur la tombe, qui ne s'est point retrouvée depuis la destruction du monastère : « Ci-gît maître « Torphime de Norwége, évêque de la ville de Hamar, qui, « exilé de son pays pour la liberté de l'Église, naufragé, « pauvre, languissant, trouva ici un asile miséricordieux « pendant trente semaines, et se reposa dans une sainte mort, « le 8 janvier 1284 (1285, N. S.). »

Biblioth. cisterc., p. 316. — Voyez Leyser, Hist. poet. med. ævi, p. 1009 et 1010. — Fabric., Biblioth. med. et inf. ætat., t. V, p. 90 ; t. VI, p. 314.

Molanus, Natal. sanctor. Belgii, fol. 7. — Henriquez, Fasciculus sanctor. ord. cist., part. II, p. 90. — André du Saussay, Martyrolog. gallican., p. 22.

C'est l'auteur de la Bibliothèque cistercienne qui a fait imprimer, le premier, les vers de Walter de Muda ; le père Bolland ne les avait pas connus. V. L. C.

Acta sanctor., t. I de janv., le 8, p. 548.

VIE DU BÉAT ROGER, PAR RAYMOND PÉTRI. 1287.

Raymond, fils de Pierre (*Raymundus Petri*), Franciscain de la province de Narbonne, avait écrit la Vie du béat Roger, surnommé Roger de Provence, autre Franciscain, dont il avait été le confesseur, et qui mourut à Uzès, en 1287, le 15 septembre : c'est du moins à ce jour qu'il est inscrit dans le Martyrologe franciscain d'Artur du Monstier, et non pas au 14, comme dans le Ménologe de Hueber, qui distingue à tort Roger d'Uzès et Roger de Provence. Il paraît que ce Roger était un homme d'une sainteté très-singulière, *sanctitate singularissimus*, souvent favorisé de visions et d'extases, et qui ne s'en confessait pas moins tous les jours neuf ou dix fois, à en croire Barthélemi de Pise, dans son fameux livre des Conformités de saint François avec J. C. Wadding lui accorde aussi des révélations et ce qu'il appelle des consolations célestes, d'après le témoignage de Raymond, qu'il avait sous les yeux, et qu'il transcrit. D'autres écrivains de l'ordre des frères Mineurs attribuent à cet illuminé un ouvrage sous différents titres : *Tractatus de visionibus*, *Sacræ informationes*, *Meditationes Spiritus sancti afflatu compositæ*, *Tractatus variarum considerationum*, etc. Barthélemi de Pise n'en avait trouvé qu'un exemplaire défectueux. Marc de Lisbonne, évêque de Porto, est celui qui en a fait connaître le plus de passages, mais en langue portugaise, dans ses Chro-

Martyr. francisean, p. 421.

Menolog. franciscan., col. 250 et 1769.

Lib. 1, fructus octav., fol. 67 v°, col. 2.

Annal. Minorum, ann. 1287, t. V, pag. 160-164. — Sbaraglia, Supplem. ad Script. Min., p. 631, 647.

Part. II, liv. IV, c. 52-57.

niques de saint François. Nous n'avons rencontré aucun manuscrit, ni de ces Visions, ni de la Vie de Roger lui-même.

V. L. C.

VIE DE LA VÉNÉRABLE IDA DE LOUVAIN. VERS 1330.

Quinque prudentes virgines, p. 298-430.

La vénérable IDA DE LOUVAIN, religieuse cistercienne de l'abbaye de Rosendael (*Vallis rosarum*), est le sujet d'une biographie anonyme, publiée par Henriquez, avec des changements et des interpolations, sur la copie que lui avait communiquée Rosweyd d'après un recueil du monastère de Rougeval. Cette même légende avait été employée déjà dans l'ouvrage, resté inédit, de Jean Gilemans sur les Saints du Brabant, et dans le Supplément d'Arnold de Raisse aux Saints belges de Molanus. Il paraît que le manuscrit de Rougeval suppose Ida morte en 1200; mais Henriquez fait remarquer, avec raison, que les actes qui la concernent nous la montrant fort dévouée à l'ordre de Saint-Dominique, et cet ordre n'ayant été établi qu'en 1216, c'est nécessairement après cette date qu'il faut placer sa mort, dont la commémoration se faisait au 13 avril dans l'ordre de Cîteaux. Les Bollandistes, qui ont donné, en trois livres, un texte plus exact et plus complet que celui qu'on trouvait, en cinquante-huit chapitres, dans le recueil de Henriquez, font vivre Ida de Louvain, mais sans preuve certaine, jusque vers la fin du siècle.

Ad Nat. sanctor. Belgii J. Molan. Auctarium, fol. 58. — Voy. aussi Le Mire, Chron. cist., p. 215; Du Saussay, Martyrol. gallican., p. 206, etc.

Loc. cit., pag. 439.

Ibid., p. 371.

Acta sanctor., t. II d'avril, le 13, p. 155-189.

Cette longue biographie, rédigée peut-être vers le même temps, d'après les notes de Hugues, confesseur de la bienheureuse, mais dont quelques passages ont été probablement retouchés depuis, semble assez peu digne de l'honneur qu'on lui a fait de la comprendre dans les Actes des saints, où celle qui avait été déclarée presque sainte ne reçoit cependant que le titre de vénérable. Il faut s'attendre à n'y voir qu'un fort grand nombre de ces descriptions banales de tentations, de mortifications, d'extases, de miracles, qui remplissent ordinairement de tels ouvrages. Là se retrouvent et les stigmates de la Passion imprimés sur les mains et les pieds de la recluse, et les célestes auréoles qui brillent autour de sa tête, et les apparitions qui la font participer d'avance aux joies de la vision béatifique, et toutes les étranges manifestations du violent amour de ces vierges pour leur immortel époux, désirs de flamme, adorations exaltées, insatiables, qu'elles expriment quelquefois elles-mêmes par les plus énergiques paroles : *Eamus, et devoremus Dominum!* On est obligé de supposer que cette ardeur pétulante donnait malheureusement lieu

à des calomnies; car la béate Ida est un jour accusée d'être enceinte, et les circonstances délicates de ce récit, les présomptions que l'envie essaye de tirer des visites assidues d'un frère Prêcheur, la facilité avec laquelle on croit à cette énormité, les épreuves minutieuses que l'on fait subir à la jeune vierge avant de prononcer qu'elle n'est point coupable, bien d'autres détails encore laisseraient entendre qu'une telle imputation n'était point rare alors dans les couvents de filles. Nous n'insisterons pas sur ces détails singuliers, non plus que sur quelques naïvetés qui précèdent, telles que la docilité respectueuse des poissons qui s'en vont trouver Ida pour lui caresser la main, ou la dévotion des coqs et des poules, empressés de venir entendre la messe avec elle; petites scènes qui reparaissent souvent dans les pieuses rêveries des contemplatifs, et que le génie de Bossuet, dans l'Oraison funèbre d'Anne de Gonzague, n'a point dédaigné de meler aux grands récits de l'histoire. V. L. C.

Vie de sainte Hélène, vierge.
vers 1300.
Acta sanctor., t. I de mai, le 4, p. 530-532.

L'auteur anonyme d'une Vie de sainte Hélène ressemble à beaucoup d'autres légendaires; il a commis une fraude pieuse, démêlée avec sagacité par le savant jésuite Godefroi Henschen. Ainsi, la tâche de la critique litteraire est aujourd'hui facile à remplir. Le Bréviaire de l'église cathédrale de Troyes faisait mémoire d'un pauvre anachorète, nommé Hélyn ou Hélen, dont la pieuse vie s'était écoulée près de *Ricia*, ou Arcis-sur-Aube. Trois leçons, composées en son honneur, se lisent dans un manuscrit très-ancien, provenant de la bibliothèque de J. A. de Thou. On y voit que le bienheureux Hélen, quand on lui demandait du feu, apportait des charbons ardents dans les plis de son vêtement, qui n'en était pas le moins du monde endommagé. Un jour, ayant éprouvé l'innocent désir de manger du miel, il reconnut les piéges du démon dans l'apparition soudaine de quelques rayons étalés sur une pierre de sa cellule; et, pour punir un mouvement de convoitise, il avait résolu de jeûner à tout jamais, quand un ange vint le dégager à temps de ce vœu téméraire. Là se bornent les souvenirs conservés du saint ermite Hélen. Il paraît même qu'on les oublia bientôt, tout en continuant à faire commémoration de son nom et de ses reliques, sous la date du 4 mai. Cependant grandissait en France le nom et la gloire de sainte Hélène, mère de Constantin. L'église de Troyes en Champagne, confondant alors aisément

Autrefois n. 599, aujourd'hui n. 5574, fol. 41.

XIII SIÈCLE.

les deux noms d'Hélen et d'Hélène, se plut à attribuer les reliques qu'elle gardait, au plus célèbre des deux; et nous voyons par la chronique d'Albéric de Trois-Fontaines, composée vers le milieu du XIII[e] siècle, que cette ville se glorifiait en ce temps-là de posséder, non-seulement le corps de la mère de Constantin, mais encore celui de sainte Hoïlde, sa servante. Une telle conviction fut bientôt ébranlée. D'un côté, l'abbaye de Hautvillers, dans le diocèse de Reims, réclamait avec succès l'honneur de conserver les reliques de la pieuse princesse; de l'autre, sainte Hoïlde avait une légende dont on ne contestait pas la sincérité, et qui la faisait naître et mourir en France. Quels étaient donc ces vénérables ossements d'Hélen, ou Hélène, honorés dans l'église de Troyes depuis un temps immémorial?

Hist. litt. de la Fr., t. VIII, p. 582.

Alors, c'est-à-dire vers la fin du XIII[e] siècle, parut un petit volume renfermant d'abord l'épître d'un certain Argimère, lecteur de Chalcédoine, adressée à l'évêque de Troyes Hervé, qui réellement avait occupé ce siége de 1207 à 1223. Venait ensuite une épître prétendue de saint Jean Chrysostome à Rosaire, évêque d'Athènes, dans laquelle ce saint annonçait l'envoi de la Vie de la vierge Hélène, qu'il avait lui-même composée en grec. C'était pour répondre aux vœux de l'évêque de Troyes qu'Argimère avait cru devoir traduire en latin l'œuvre de saint Jean Chrysostome. Ces préambules, qui manquent dans une ancienne copie, ont détourné les Bollandistes de publier la Vie de cette sainte douteuse. Le savant troyen Nicolas Camuzat, moins scrupuleux, l'a fait entrer dans un de ses recueils historiques.

Biblioth. roy., n. 5614.

D'après cette légende, l'Hélène de la Troyes champenoise n'est pas l'épouse coupable de Ménélas, ni la pieuse mère de Constantin, ni le pauvre anachorète d'Arcis-sur-Aube; c'est la fille du roi de Corinthe Agiel, et de la reine Gratulie. Ses miracles commencent avant sa naissance; dans les flancs de sa mère, elle se met à crier, on ne sait trop pourquoi, *Contradico.* Le jour qu'elle vient au monde, la terre, depuis six mois aride, est humectée d'une pluie bienfaisante qui pénètre partout, excepté dans les langes, exposés en plein air, qui enveloppaient notre prédestinée. Le jour de son baptême, une colombe céleste vient déposer entre ses doigts un anneau d'or, auquel on reconnaît plus tard la propriété de tempérer les ardeurs de la concupiscence: *Sanctæ virtutis esse dignoscitur, ut infixus digito carnis temperet incentiva.* Et voilà,

Promptuar. sacrar. antiq. tricassinæ diœcesis, fol. 402-410

suivant l'auteur, le secret de la pureté des solitaires qui, des lointains déserts de l'Égypte, faisaient de fréquents voyages à Corinthe, où l'on conservait cet anneau, dans l'intention d'en ressentir la miraculeuse influence. Il est encore parlé, dans cet opuscule, d'un mouchoir de la sainte, qui avait la vertu d'attendrir le cœur des plus endurcis pécheurs, et de guérir les maux de dents les plus invétérés. Tout cela est puéril, et composé pour la dernière classe des âmes crédules; mais ce qui nous semble plus grave, c'est l'audace d'un moine, qui ne craint pas de mettre d'aussi ridicules imaginations sur le compte d'un saint justement vénéré dans l'Église, et fort étranger à de pareils écrits.

Ce n'était pas tout de posséder une légende complète de sainte Hélène de Corinthe; il fallait dire comment ses reliques étaient parvenues dans une ville de Champagne. On admit alors aisément, et avec assez de vraisemblance, que l'évêque de Soissons, ou quelque autre des prélats qui avaient participé à la conquête de Constantinople, avait pu les rapporter de Grèce, dans les premières années du siècle. Cela fait, on eut bientôt à parler des miracles opérés par la prétendue bienheureuse; son mouchoir, son anneau, ses langes, furent offerts à la confiance des malades; on écrivit une longue série de miracles, et, grâce à l'imprimerie populaire de Troyes, la traduction française de la Vie de sainte Hélène, fille du roi Agiel, eut un succès analogue à celui de toutes les autres légendes, cent fois réimprimées par la veuve Oudot. Tous les ans, on en fait encore à Troyes de nouvelles éditions. P. P.

Troyes, 1634, in-8°, etc. — Lettre de M. Langey, au sujet d'une sainte Hélène révérée à Troyes, dans le Mercure de juin 1738, p. 1338-1340.

STATUTS SYNODAUX

ET AUTRES ACTES ECCLÉSIASTIQUES.

Voy. ci-dessus, p. 295.

AVIS.

Les deux conciles généraux tenus en France au XIIIe siècle, tous deux dans la ville de Lyon, l'un en 1245, l'autre en 1274, ont été souvent appréciés, d'après leurs actes mêmes, par les auteurs de cette Histoire, soit dans le Discours placé à la tête des annales littéraires de tout le siècle, soit dans un grand nombre de notices sur les prélats qui avaient pris part aux

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 75.

délibérations de ces deux grandes assemblées du monde chrétien. Les actes des conciles provinciaux, ceux des conciles diocésains nommés particulièrement synodes, annuels depuis l'an 1215, et dont un pape illustre a bien démontré la puissance, ont été aussi presque tous jugés, ou du moins indiqués dans la Vie de ceux qui en ont rédigé ou fait rédiger sous leurs yeux les constitutions : on peut recourir, par exemple, pour les conciles de la province ecclésiastique de Sens, aux notices sur les archevêques de cette métropole, ou sur leurs suffragants, comme les évêques de Paris, d'Auxerre, de Troyes; pour les synodes de la province de Bordeaux, aux articles sur les archevêques de Bordeaux ou leurs suffragants, les évêques d'Agen, d'Angoulême, de Saintes, de Poitiers.

Benoit XIV, de Synodo diœcesana, etc. — Durand de Maillane, Dictionn. de droit canonique, t. VI, p. 439. — Labat, Mém. sur une nouv. collect. des conciles de France, p. 51-55.

Vers les dernières années du siècle, se sont tenus quelques synodes qui seront mentionnés plus tard, les prélats qui en ont promulgué les actes n'étant morts que dans le siècle suivant. Nous ne parlerons ici que d'assemblées dont il aurait pu être question dans les cinq précédents volumes; et nous n'avons pas même l'intention de les rappeler toutes, nous bornant à celles dont les ordonnances nous ont semblé présenter quelque intérêt pour l'histoire des mœurs, des usages, et principalement pour l'histoire des lettres.

A cette étude d'un assez grand nombre de procès-verbaux qui nous restent des réunions présidées par les chefs du clergé séculier, nous joignons une analyse, plus littéraire aussi que théologique, des statuts rédigés dans les chapitres généraux des ordres religieux, qui, depuis l'apparition des deux grandes congrégations de Saint-Dominique et de Saint-François, se mêlent de plus en plus aux affaires temporelles de la chrétienté.

Voy. Martène, de Ritibus monachor., t. IV, p. II-VII.

Ces divers parlements de l'Église ne pouvaient être exclus de l'histoire intellectuelle de la France. Presque tous les hommes les plus célèbres de cet âge dans l'épiscopat ou dans le cloître ont été déjà signalés, comme écrivains, à leur rang chronologique; mais il en est d'autres, au-dessous d'eux, qui, sans avoir laissé de grandes compositions, méritaient de n'être pas non plus oubliés, comme ayant eu jadis, en qualité de rédacteurs des lois synodales ou capitulaires, leur part d'influence dans la direction des esprits.

Nous ne regretterons pas nos longues et pénibles recherches sur ce point, à travers l'immense variété des monuments ecclésiastiques, si elles font mieux voir, pour l'honneur de la France et du siècle de saint Louis, combien

d'hommes éminents étaient alors à la tête des diocèses et des communautés, même de celles que repoussait, avec autant de hardiesse que de persévérance, la hiérarchie épiscopale.

On aura ainsi une idée moins incomplète de cette vaste fraternité chrétienne, humble et docile sous le joug de la croyance, mais qui avait pourtant ses élections, ses fréquentes et libres assemblées, ses luttes d'ambition, et qui ne défendait point d'arriver, par l'habileté comme par la foi, au gouvernement du monde. V. L. C.

Navarre d'Acqs, évêque de Conserans. 1215.

Nous trouvons dès l'abord l'occasion de faire mention d'un concile provincial que nous n'avons vu désigné dans aucune des anciennes tables de conciles : c'est celui de Saint-Sever-Cap (*Sancti Severi in capite Vasconiæ*), convoqué, en 1208, par Navarre d'Acqs, évêque de Conserans et légat du saint-siége. Ce prélat, de la noble famille des vicomtes d'Acqs, était abbé de Combe-Longue, de l'ordre de Prémontré, à deux lieues de la ville dont il devint évêque; et il institua, en 1209, une autre abbaye du même ordre, celle de Duvielle (*Dei villa*), dans le diocèse de Dax. Il est probable que c'est vers le commencement du siècle qu'il avait été promu à l'épiscopat; car on a remarqué qu'il était rare qu'un évêque fût nommé légat immédiatement après son élection. L'évêché de Conserans ou de Saint-Lizier, fondé vers le V[e] siècle, et qui faisait partie de la métropole d'Auch, n'existe plus : ce petit diocèse a été réuni à celui de Pamiers.

Gall. christ., t. I, col. 1130. — Beaunier, Archev. de Fr., t. I, p. 93. — Vaissète, Histoire de Langued., t. III, pag. 147, 149, 155, etc.

Gall. christ., l. c., col. 1144. — Hugo, Annal. præmonst., t. I. col. 541.

Gall. christ., l. c., col. 1068. — Hugo, l. cit., col. 697.

La ville de Gascogne où l'évêque de Conserans, légat du pape Innocent III, assemblait un concile, possédait une célèbre abbaye de Bénédictins. C'est principalement sur les plaintes formées par la population contre cette abbaye, que la réunion avait à prononcer. La sentence, rédigée avec beaucoup d'étendue par le légat lui-même, et datée du couvent, le 15 octobre 1208, est le seul acte qui nous reste des conférences tenues alors devant lui.

Labbe, Nova biblioth. mss. libror., t. II, pag. 588-591. — Gallia christ., l. c., col. 1123.

Ibid., col. 1173-1181. — Beaunier, l. c., p. 96.

On y voit que la vraie cause de la lutte, c'est que les bourgeois avaient voulu secouer le joug de l'abbé, s'ériger en commune, se gouverner par leurs lois municipales, et ne plus payer tous les impôts arbitraires que leur curé, d'accord avec les moines, ne cessait d'exiger pour les mariages, les naissances, les morts, ou à titre de dîmes et de prémices. Le légat décide, *per sententiam*, mais en l'absence des autres évêques qui s'étaient retirés, que, s'il est juste de payer à la

Ampliss. collect., t. VII, col. 91-97. — Concil., éd. de Mansi, t. XXII, col. 757-762.

Voy. du Cange, Gloss., au mot *sententiali-*

XIII SIÈCLE.

ter, t. VI, col. 385.
Ibid., t. IV, col. 139.

paroisse pour les sacrements, rien n'oblige envers l'abbaye; et sur presque tout le reste, sur les redevances, les péages, les droits de marché (*lezna*), il donne tort aux bourgeois, qui, en effet, malgré toutes les réclamations qu'ils firent encore par la suite, n'étaient jamais parvenus à se soustraire entièrement à la justice de l'abbé de Saint-Sever. Ces tentatives d'émancipation ne pouvaient plaire aux représentants de l'autorité immuable de l'Église.

Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 306-328.
Vaissète, Hist. de Langued., t. III, p. 156.

Quoique l'évêque de Conserans appelle lui-même cette assemblée qu'il tint à Saint-Sever un concile provincial, on s'explique aisément pourquoi les divers historiens des conciles n'ont point eu égard à ce titre; mais Navarre d'Acqs, légat du saint-siége, coopérateur de Foulques, d'Arnauld, de Raoul, de saint Dominique, dans la poursuite de l'hérésie, et qui venait de voir, à ce qu'il paraît, le 15 janvier 1208, Pierre de Castelnau, son collègue, tomber sous les coups d'un hérétique, dut assister jusqu'à sa mort, en 1215, à la plupart des nombreux conciles provinciaux convoqués alors contre les Albigeois. V. L. C.

THIBAULD, ARCH. DE ROUEN. 1222-1229.
Gall. christ., t. XI, col. 60-62.—Tillemont, Vie de S. Louis, t. I, p. 473-475. — Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 142.
Bessin, Concil. rotom. prov., part. 1, p. 130-132.—Martène, Thesaur. anecd., t. IV, col. 173-176.
Concil. later. IV, can. 31, ap. Labb., t. XI, col. 181.
Thes. anecd., t. I, col. 911, 912.
Ibid., col. 901-903.
Ibid., col. 931-933.
Tillemont, ouvrage cité, t. II, pag. 113, 150-156.—Hist. litt. de la Fr., l. c.

L'archevêque de Rouen Théobald ou Thibauld, qui eut de vifs démêlés avec le jeune roi Louis IX, rédigea pour un concile provincial tenu à Rouen sous sa présidence, le 27 mars 1223, la seconde année de son épiscopat, quelques statuts, abrégés des canons du dernier concile de Latran, où il fait de louables efforts pour corriger les mauvaises mœurs des clercs soumis à son autorité spirituelle, et défend, parmi beaucoup d'autres abus, que les bâtards des chanoines deviennent chanoines eux-mêmes dans les lieux où le sont déjà leurs pères. Il essaye, la même année, le 22 septembre, pendant sa visite à l'abbaye du mont Saint-Michel, d'inspirer à l'abbé, par une lettre pastorale, un peu plus de vigilance et de sévérité dans la conduite de ses moines. Au mois de juillet précédent, il avait convoqué à Sens ses suffragants pour délibérer contre l'antipape des hérétiques albigeois; mais on se réunit à Paris. En 1225, il appelle l'évêque d'Avranches à la croisade prêchée par le légat de Rome. Thibauld mourut en 1229, et eut pour successeur Maurice, non moins opiniâtre dans sa lutte avec le roi de France.

V. L. C.

Quelques actes de Geoffroi d'Eu (*Gaufridus de Augo*),

évêque d'Amiens de 1222 à 1236, nous ont été conservés dans le Spicilége. Tels sont, d'abord, des statuts promulgués par lui en 1233, et confirmés par le pape Innocent IV en 1244, pour l'Hôtel-Dieu d'Amiens. On retrouve presque mot à mot ces pieuses et sages ordonnances dans la Règle que donnèrent, en 1246, aux frères et aux sœurs de la Maison des pauvres malades de Beauvais, l'archidiacre Garin et le célèbre Dominicain Vincent. En effet, Geoffroi semblait avoir, en pareille matière, une double autorité; il était évêque, et il avait été médecin, comme le dit son épitaphe, qui le proclame deux fois docteur :

GEOFFROI D'EU, ÉV. D'AMIENS. 1222-1236. Gall. christ., t. X, col. 1182-1184.—Du Boulay, Hist. univ. par., t. III, pag. 161. Spicil., t. XII, p. VII-IX, 54-61. Ibid., p. 68-73. Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 464.

> Quem laurus gemina decoraverat in medicina
> Legeque divina, decuerunt cornua bina.

C'est aussi en 1233 que le même prélat fit des statuts pour les chanoines de Saint-Matthieu de Fouilloi, près de Corbie, en réduisant à quinze le nombre des prébendes. Cette réforme fut insuffisante; car nous voyons, du temps de son successeur, en 1240, un acte du chapitre interdire encore aux chanoines les jeux de hasard, les chapeaux de fleurs, les femmes suspectes. Geoffroi prit une part efficace à l'achèvement de l'église cathédrale d'Amiens. V. L. C.

Spicileg., t. XIII, pag. 339, 340. Ibid., p. 341. Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 16-22.

THÉODORIC OU THIERRI DE WEDA, qui fut archevêque de Trèves de 1212 à 1242, présida, entre autres synodes assemblés à Trèves, celui de 1227, le 1er mars, et celui de 1238, le jour de saint Matthieu, ou le 21 septembre. Les actes de ces synodes ne sont pas indiqués dans le treizième volume de la Gaule chrétienne, publié en 1785, quoiqu'ils eussent été depuis longtemps imprimés.

THIERRI DE WEDA, ARCHEV. DE TRÈVES. 1212-1242. Gesta Trevirorum integra, Trèves, 1836-1839, t. I, pag. 311-328. Gall. christ., t. XIII, col. 439. Ampliss. collect., t. VII, col. 107-122. — Concil. Germ., t. III, pag. 526-535. — Concil., éd. de Mansi, t. XXIII, col. 25-38.

Les premiers comprennent dix-sept titres, subdivisés en cent quarante-quatre paragraphes, sur l'administration des sacrements et sur les devoirs des clercs et des religieux. Dans le statut sur le baptême, il est recommandé aux prêtres d'enseigner aux laïques à prononcer exactement les paroles sacramentelles, dans le cas où ils auraient à baptiser d'urgence leurs enfants. Que les prêtres français leur apprennent à dire : « Je te baptoi en nomme do Patre, et do Fis, et do Sainte « Esperit ; » et les prêtres allemands : *Ich deuffen dich N. in deme Name des Vaderes, in de des Sounes, in de des heiligen Geists.* Pour la confession, les prêtres ont ordre de n'écrire qu'en chiffre, et non pas en lettres ordinaires, les

péchés de leurs pénitents. On remarquera, parmi les ordonnances liturgiques, l'injonction de ne point admettre dans les églises les jeux de théâtre, ou autres jeux déshonnêtes; de purifier le saint lieu, s'il a été souillé par quelque fornication ou quelque homicide; d'interdire, comme idolâtrie, l'adoration des fontaines, des arbres, de quelque créature que ce soit, et même des ossements, lorsque l'origine en est inconnue ou douteuse. Un autre statut fort sage défend aux prêtres illettrés d'entrer en conférence avec les juifs devant des laïques. Il est défendu aussi aux truands, aux écoliers vagabonds, et à ces *goliards* dont il est tant parlé pendant deux siècles, d'entonner des chants au *Sanctus* et à l'*Agnus Dei*, parce qu'ils troubleraient l'officiant et scandaliseraient les fidèles.

Forkel, Geschichte der Musik, t. II, pag. 721, n. 56.

On renvoie, une fois, au concile de Lyon, et une autre fois, au concile général de Lyon; ce qui engage dom Martène à proposer de lire, *Anno D.* MCCLXXVII, au lieu de MCCXXVII, dans la souscription de ce synode de Trèves; mais il est possible, comme on en a d'autres exemples, que deux ou trois passages aient été depuis interpolés. On peut avoir fait aussi des suppressions, et il y a, en effet, une lacune de deux pages dans le manuscrit. Là peut-être se trouvait déjà ce qui est dit ailleurs de la dénonciation faite par l'archevêque, en 1231, d'une secte d'hérétiques, niant l'efficacité des sacrements et l'autorité des évêques, mais qui s'étaient fait un pape, nommé Grégoire, et un évêque, nommé Thierri, afin de pouvoir répondre, quand on les interrogerait sur leur foi : « Je pense comme Thierri et comme Grégoire. » C'était sous Grégoire IX. On ajoute qu'ils avaient trois écoles ou confréries dans la ville de Trèves, mais que l'archevêque fit brûler et les écoles et les maîtres.

Ampliss. collect., l. c., col. 113, n. 57; col. 115, n. 66.

Gest. archiep. trevir., apud Eccard. Corp. hist. med. ævi, t. II, col. 2228. — Martène, Ampliss. collect., t. IV, col. 244. — Concil. Germ., t. III, p. 539. — Gesta Trevir. integra, t. I, pag. 320.

L'autre synode, celui de 1238, nous a transmis quarante-cinq canons, dont la plupart sont encore dirigés contre les hérétiques et les ennemis de l'Église. Il y a des articles qui règlent l'habillement des clercs, leur interdisent la société des femmes, les jeux de hasard, l'oisiveté. Les femmes adultères sont condamnées, par le trente-cinquième canon, à porter une coupe sur l'épaule et un bâton à la main. « C'est « apparemment, comme on l'a dit, parce que la femme pros- « tituée est représentée, dans l'Apocalypse, tenant une coupe « d'or, *habens poculum aureum in manu sua.* » Les conjurations par le feu ou par l'épée sont défendues aux clercs,

Thes. anecd., t. IV, col. 183, 184. — Ampliss. collect., t. VII, col. 126-131. — Concil. German., t. III, p. 558-562. — Mansi, Concil., t. XXIII, col. 477-486. — Hontheim, Hist. Trev. diplomat., t. I, p. 720, etc.

Apocalyps.,

sous peine de suspense; aux laïques, sous peine d'excommunication. Les cantons où circulerait de la fausse monnaie sont menacés d'interdit. Le dernier article révoque ce qu'on appelait alors l'année de grâce, « c'est-à-dire, le pouvoir qu'a-« vait un bénéficier de disposer d'une année du revenu de son « bénéfice après sa mort. » V. L. C.

c. XVII, v. 4. — Art de vérif. les dates, t. I, pag. 197, où il faut lire 35 au lieu de 15. — Richard, Anal. des conciles, t. II, p. 206.

RAYMOND II, ÉV. DE FRÉJUS. 1234-1247.

RAYMOND, second du nom, évêque de Fréjus, de 1234 à 1247, était à peine en possession de son siége, lorsqu'il fit, avec le prévôt de son église, quelques statuts pour obliger ceux qui étaient élus à recevoir les ordres sacrés dans l'année de leur élection : ordonnance confirmée par Jean, archevêque de Vienne, légat du pape Grégoire IX, le 22 septembre 1235. Le même Raymond ratifia d'autres statuts du prévôt et du chapitre pour l'exacte résidence, les appointements et les rétributions des chanoines. Nous ne ferons qu'une très-rare mention de ces statuts disciplinaires. V. L. C.

Gall. christ., t. I, col. 432, 433.

Maupertuy, Hist. de l'Église de Vienne, pag. 218-222.

MÉMOIRE EN FAVEUR DE SAINT-JEAN DE BESANÇON. VERS 1250.

On peut placer vers l'an 1250 un MÉMOIRE en faveur de l'église collégiale de Saint-Jean de Besançon, réclamant, contre celle de Saint-Étienne, le titre d'église mère ou cathédrale. Il y avait déjà plus de cent trente ans, sans parler des temps antérieurs, que durait cette rivalité : un concile de Tournus, en 1115, avait donné en vain la victoire à Saint-Jean. Saint-Étienne reprit ensuite l'avantage; puis, Saint-Jean fit de nouveau valoir la sentence du concile; et les luttes ne cessèrent que par la décision du cardinal de Sainte-Sabine, Hugues de Saint-Cher, qui, le 30 septembre 1253, au nom du pape Innocent IV, rapprocha si habilement les intérêts opposés, que, bien qu'il eût établi en effet deux cathédrales au lieu d'une, en ne conservant qu'un seul chapitre, il ne paraît pas que, depuis, la concorde ait été troublée.

P. Fr. Chifflet, Hist. de l'abbaye de Tournus, p. CLXX; preuves, p. 341-352, etc.

Ibid., p. 396.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 38-49.

Les deux partis n'en étaient pas encore à ces sentiments pacifiques, lorsque fut rédigé, peu de temps avant l'arrêt du cardinal, un Mémoire que Chifflet a publié sous ce titre : *Rationes maternitatis ecclesiæ bisunticensis Sancti Johannis Evangelistæ, collectæ circa annum* 1250. L'éditeur l'avait tiré des archives de Saint-Jean. Cette espèce de plaidoyer débute ainsi : « Voici les preuves décisives pour Saint-Jean « l'Évangéliste, église mère de Besançon, et qui doivent im-« poser silence à ceux de Saint-Étienne, ou à quiconque

Ouvr. cité, p. 341-352.

« voudrait disputer à la vraie cathédrale son titre légi-« time (1). »

Les preuves sont ainsi désignées : 1° Les témoignages des anciens écrits (*testimonia veterum scripturarum*), par lesquels on entend le traité des Rits de l'archevêque saint Protade, qui appelle cette église « mère et majeure, » et la description des Reliques, telles que le peigne et des cheveux de la sainte Vierge, envoyées par Théodose le Jeune à Besançon. 2° Les indices des choses (*indicia rerum*), parce que le palais archiépiscopal est situé près de Saint-Jean, et que c'est dans cette église que l'archevêque est élu et consacré ; que là sont admis au serment les abbés et les abbesses, sont reçus les rois et les légats, se réunissent les conciles. 3° La prérogative des usages (*prærogativa consuetudinum*), les congrégations s'y étant toujours assemblées dans les grandes fêtes, le doyen de Saint-Étienne y servant l'archevêque avec un pied sans chaussure, le curé de Saint-Jean s'y plaçant à droite, et celui de Saint-Étienne à gauche, etc. 4° La longue durée des prescriptions (*diuturnitas præscriptionum*), qui remontent, pour le droit que l'on revendique, non pas à cinquante ou cent années, mais jusqu'aux premiers siècles de l'Église. 5° L'autorité de la chose jugée (*auctoritas rei judicatæ*), depuis le concile de Tournus, dont il était naturel qu'on alléguât surtout l'imposante décision, entravée dans ses effets par le chapitre de Saint-Étienne, mais confirmée par le pape Calliste II, au concile de Latran. 6° Le rempart des priviléges (*munimina privilegiorum*), comme les bulles des différents papes et les actes des empereurs. 7° Le bienfait de la paix (*beneficium pacis*), dont ils ont déjà profité par l'heureuse intervention de deux archevêques, Anseric et Amédée. 8° La religion du serment (*religio sacramenti*), qui devrait faire respecter aux chanoines de Saint-Étienne cette paix qu'ils ont jurée plusieurs fois, et dernièrement encore, lorsque la sentence de l'archevêque Jean fut sanctionnée par Grégoire IX, et que les deux églises, sous peine de mille marcs d'amende, s'engagèrent à s'y conformer.

Hist. litt. de la Fr., t. III, p. 531, 532.

On voit que cette défense de Saint-Jean, à laquelle nous

(1) *Hæc sunt quæ faciunt pro bisuntina matrice ecclesia Sancti Johannis Evangelistæ, et silentium imponunt illis de Sancto Stephano, vel aliis, si qui contra eam de maternitate velint malignari, etc.* On lit dans Albéric de Trois-Fontaines, au sujet de la rivalité de ces deux églises, *de majoritate.* Ann. 1220, p. 506.

XIII SIÈCLE.

ne pouvons maintenant opposer celle de Saint-Étienne, dont il ne reste que des preuves justificatives, est divisée avec assez d'art; l'anonyme, en combattant des hommes dont il était probablement le confrère, et dont il pouvait bientôt devenir l'ami, ne s'écarte jamais d'une certaine dignité; le style, net, concis, suffisamment correct, est celui qui convenait à une telle discussion. V. L. C.

Chifflet, ouvr. cité, preuves, p. 353-378.

GUILLAUME ou GILLON, ÉVÊQ. DE COUTANCES. 1246-1250.

Il y a plusieurs incertitudes dans les témoignages sur un évêque de Coutances, nommé par les uns GUILLAUME le Franciscain, par les autres GILLON de Caen, et que l'on suppose avoir rétracté, à Paris, diverses erreurs théologiques, soit en 1230, soit en 1277. La seconde date ne peut être vraie, s'il s'agit réellement de celui qui fut, depuis, évêque de Coutances. Nous rappelons ici ce personnage équivoque, non pour des sermons qu'on lui attribue, mais pour une instruction sur la confession qui se trouvait parmi les manuscrits de l'abbaye des Dunes, et qui est ainsi désignée par Sander dans ses Catalogues : *M. Wilhelmi, s. theologiæ doctoris, ord. Minorum, Documentum insigne pro confessione facienda.* V. L. C.

Gall. christ., t. XI, col. 880. — Du Boulay, Hist. univ. par., t. III, p. 180. — Du Cange, Ind. auct., pag. XXVI. — Bessin, Concil. rotom. prov., part. II, p. 532. Sbaraglia, Supplem. ad Script. Minor., p. 325. Biblioth. belgica msta., part. I, p. 175.

CONCILES A L'OCCASION DE L'HÉRÉSIE DES ALBIGEOIS. 1209-1255.

Les nombreux conciles assemblés dans des villes du Midi pour réprimer l'hérésie des Albigeois, et présidés le plus souvent par les légats du saint-siége qui les avaient convoqués, ont presque tous une mention suffisante dans nos précédentes annales. Si l'on peut dire que les constitutions promulguées par les conciles généraux, nationaux, provinciaux ou diocésains, appartiennent plutôt à l'histoire politique et religieuse qu'à l'histoire littéraire, c'est ce qu'il est encore plus vrai de dire des actes émanés alors de ces réunions, placées presque entièrement sous l'autorité pontificale : toutes ces lois d'inquisition, rédigées et imposées par des légats, mais non moins contraires à l'esprit de l'Évangile qu'aux droits de chaque nation, et même à ceux des évêques, peuvent être heureusement regardées comme n'étant point l'œuvre de la France.

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 66, 167; t. XVII, pag. 20, 205, 236, 306; t. XVIII, pag. 106, 331, 389; t. XIX, p. 10, 101, 154, etc. Voy. la liste complète dans Percin, Monum. conventus tolosani, part. II, p. 16-36; not., p. 1-9.

Nous rappellerons seulement ici un petit nombre de dispositions qui ont quelque rapport aux vicissitudes des mœurs et des lettres.

Au concile d'Avignon, en 1209, défense est faite, par le dix-septième canon, de se livrer dans les églises, pour célé-

Labbe, Concil., t. XI, col. 48.— Spicileg.,

t. II, p. 616. — Vaissète, Hist. de Langued., t. III, p. 560.

brer les vigiles des saints, à des représentations bouffonnes, à des mouvements obscènes, à des danses, à des chants d'amour, propres à exciter les passions.

Concil., t. XI, col. 430. — Spicileg., t. II, p. 621. — Ampliss. collect., t. VII, col. 106, 107.

Benoît XIV, de Synodo diœcesana, VI, 10, 3, pag. 152. — Vaissète, Hist. de Langued., t. III, p. 382-384. — Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 92.

Hist. ecclés., l. 79, n. 58.

Le quatorzième canon du concile de Toulouse convoqué par le cardinal de Saint-Ange, en 1229, et auquel on attribue l'établissement fixe et permanent du tribunal de l'inquisition, défend aux laïques d'avoir chez eux l'Ancien et le Nouveau Testament, et ne leur permet que le psautier, un bréviaire pour les offices divins, les heures de la sainte Vierge, à condition que ces livres ne seront point en langue vulgaire : *sed ne præmissos libros habeant in vulgari translatos, arctissime inhibemus.* Cette dernière clause paraît s'étendre aux livres tolérés aussi bien qu'aux livres interdits. Fleury, qui ne trouve point d'exemple antérieur d'une telle défense, et qui remarque même que, trente ans auparavant, Innocent III (le premier pape inquisiteur) ne condamnait pas absolument les traductions de la Bible en langue vulgaire, excuse cette interdiction toute nouvelle, en disant qu'on voulait prévenir ainsi l'abus que les nouveaux hérétiques, comme jadis les Vaudois, pouvaient faire des livres saints.

Labbe, Concil., t. XI, col. 679.

Fleury, ouvr. cité, l. 81, n. 40.

Le besoin de quelque instruction religieuse pour la multitude ne s'en manifeste pas moins dans le septième canon du concile de Béziers, en 1246. Quoique ce concile ait eu le triste honneur de compléter les règles de la procédure inquisitoriale, et qu'il ne permette, ni aux laïques d'avoir des livres de théologie en latin, ni aux clercs d'en avoir de traduits, il ordonne aux curés par ce statut, et veut qu'on leur ordonne aussi dans les synodes diocésains, de faire au peuple, tous les dimanches, une exposition simple et claire des articles de la foi, pour que nul n'ait droit de prétexter l'ignorance. Les enfants, ajoute-t-on, dès l'âge de sept ans, seront conduits à l'église les dimanches et fêtes, et instruits dans la croyance catholique ; leurs parents leur apprendront la salutation de la Vierge, le *Pater* et le *Credo*. Sans doute on leur apprenait ces trois prières en latin ; mais comment les curés auraient-ils pu expliquer clairement au peuple et enseigner aux enfants les matières de foi, si ce n'était en langue vulgaire ? Les ordres donnés ici sont renouvelés par le concile d'Albi, en 1255, sous la présidence du légat Zoën, évêque d'Avignon.

Labbe, Concil., t. XI, col. 725, 726.

Nous recueillerons bientôt, en parlant de l'assemblée présidée par Zoën, quelques détails sur cette procédure de l'inquisition naissante, où le même pouvoir, qui ne voulait pas

que l'Écriture sainte fût lue par tout le monde, interdisait le secours d'un défenseur à l'accusé; car ce pouvoir-là n'aimait ni les livres ni la parole. La législation inquiète et cruelle qu'il nous a laissée doit tenir peu de place dans l'histoire des lettres.

D'autres conciles, jusqu'à la fin du siècle, renouvellent encore contre l'hérésie quelques ordonnances, funeste héritage de cette législation étrangère. V. L. C.

BERNARD DE RODEZ, MOINE DE ST-VICTOR DE MARSEILLE. 1256.

On a extrait des archives de l'abbaye bénédictine de Saint-Victor, à Marseille, un acte singulier, daté du 2 décembre 1256. BERNARD DE RODEZ, moine de ce couvent, y expose d'abord que sa fragilité lui rendant trop difficile l'observation exacte de la règle, il a demandé à l'abbé Étienne et aux frères la permission de passer dans un autre ordre. L'abbé et les frères lui répondent ensuite qu'ils le délient de ses vœux, du moins en ce qui regarde leur monastère, et l'autorisent à entrer dans un autre. Bernard reprend alors la parole pour renoncer à tous les droits que lui donnait le titre qu'il abdique, et pour jurer sur l'Évangile que, dans un mois, il aura quitté le comté de Provence, où il s'engage à ne point revenir. Le tout est fait en présence de Guillaume, ancien évêque de Vence, certifié par deux notaires, et scellé du sceau de Bernard lui-même. Nous ne voyons pas que ces formules de congé ou de bannissement soient indiquées dans le grand traité de dom Martène sur les Anciens usages des moines. Fosbroke, pour l'Angleterre, en cite un exemple fort analogue à celui du moine de Saint-Victor. V. L. C.

Ampliss. collect., t. I, col. 1338, 1339.
Gall. christ., t. I, col. 691.
Ibid., t. III, col. 1120.
British monachism, c. 29, p. 190.

GILON ET HENRI DE CORNUT, ARCHEVÊQ. DE SENS. 1241-1257.

Les divers statuts promulgués dans la province de Sens par l'archevêque Gautier de Cornut, de 1223 à 1241, sont indiqués dans la notice qui concerne ce prélat. Nous parlerons ici des ordonnances émanées de deux archevêques de la même famille, GILON et HENRI DE CORNUT, qui occupèrent le même siége.

Gilon, qui, appelé dès 1241, par l'élection capitulaire, à succéder à son frère Gautier, ne put vaincre qu'en 1244 de puissantes oppositions, et qui s'était trouvé, l'année suivante, au concile général de Lyon, ouvrit un synode à Étampes, le 3 août 1247. Nous avons la lettre par laquelle il convoque à cette assemblée le doyen et le chapitre de Char-

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 270-279.
Gall. christ., t. XII, col. 63, 64.
Ampliss. collect., t. VII, col. 138, 139.

tres, et les charge de convoquer à leur tour les évêques suffragants de l'Église de Sens.

Ib., col. 139-142. — Mansi, Concil., tom. XXIII, col. 765-768, etc.

Dans les statuts du concile de Paris, tenu sous sa présidence en 1248, année de la dédicace de la Sainte-Chapelle, à laquelle il assista, nous remarquerons le neuvième canon, où défense est faite à tout prieur conventuel d'emprunter au delà de quarante sous, *ultra quadraginta solidos*, sans l'aveu de son abbé ou de son évêque, et de rien emprunter d'un juif, à aucune condition. La peine est la destitution de son prieuré, qui ne peut lui être rendu que par le concile provincial. A ces mots, *per provinciale concilium*, on a prétendu substituer, dans le manuscrit des archives épiscopales de Troyes, *per episcopum suum ;* nouvelle preuve des empiétements du pouvoir des évêques sur les anciens droits de l'autorité synodale. Plusieurs des dispositions suivantes sont destinées à prévenir les scandales que ne cessaient de donner les couvents de religieuses. Ces statuts, renouvelés en 1251, au synode de Provins, s'accrurent alors de deux articles sur les excommunications.

Ampliss. collect., t. VII, col. 142, 143.

Le même archevêque Gilon célébra deux autres conciles à Paris : l'un, en 1252, où les évêques redemandèrent au roi de Navarre les biens ecclésiastiques qu'il retenait depuis quarante ans; l'autre, en 1253, où fut décrétée la translation du chapitre de Chartres à Mantes, à cause du meurtre d'un chantre de la cathédrale de Chartres. *Gilo* est incorrectement changé en *Milo* dans le texte de la grande collection de Martène. Le chantre, indiqué seulement par l'initiale R, mais qui se nommait Regnauld de l'Épine, avait été assassiné, en allant à matines, par des gens même du chapitre, parce que, dans une querelle entre la ville et les chanoines, il avait pris parti pour les bourgeois.

Ib., col. 143, 144.

Gall. christ., tom. VIII, col. 1201; instrum., col. 367, 368.

C'est encore de ce meurtre qu'il s'agit dans un acte qui nous reste du concile tenu à Paris en 1255 : deux chanoines de Chartres, Hugues de Chaverni, et Colin son frère, y sont condamnés, sur des présomptions, à passer cinq ans à Oxenfort (Oxford), en Angleterre; et deux clercs de la même ville de Chartres, Gilbert, dit Coquin, et Jacques Beloce, à garder la prison tant qu'il plaira au concile provincial, et, s'ils en sont extraits par ordre des mêmes juges, à vivre en exil perpétuel à Jérusalem. Cette affaire est aussi le sujet d'une lettre, écrite alors par l'archevêque de Sens qui présida ce concile, Henri de Cornut, au doyen et au chapitre

Ampliss. collect., t. VII, col. 144, 145. — Labbe, Concil., t. XI, col. 738. — Mansi, Concil., t. XXIII, col. 853, 854.

Ampliss. collect., ibid., col. 145, 146.

de Chartres, et d'un décret du concile de Sens, en 1256, par lequel on fait sortir de prison Jacques et Gilbert, à condition qu'ils déposeront chacun cinquante livres tournois, comme garant de l'exécution de l'arrêt qui les bannit pour jamais en terre sainte. Les exemples de ces pèlerinages forcés sont très-nombreux dans l'ancienne législation.

Une lettre adressée, dans ce même concile, par l'archevêque et ses suffragants, à l'université de Paris, atteste que celle-ci était prête à obéir aux statuts du concile, mais qu'il n'en était pas ainsi des Dominicains, alors en querelle avec l'université. Les prélats auraient dû s'étonner moins de cette résistance, eux qui devaient savoir mieux que personne que les ordres mendiants, comme on le voit par toute l'histoire de ce siècle et du suivant, n'étaient pas venus en France pour obéir, mais pour commander.

Gall. christ., t. XII, col. 65. — Du Boulay, Hist. univ. par., t. III, p. 309.

Cet archevêque présida encore deux synodes, l'un, la même année, à Sens, où l'on résolut de transférer les chanoines de Sens à Étampes; l'autre, en 1257, à Melun, pour des affaires urgentes, dont les détails nous sont inconnus.

Ampliss. collect., t. VII, col. 147.

V. L. C.

Pierre de Lamballe, archevêque de Tours de 1252 à 1257, préside deux conciles provinciaux, l'un, le 2 décembre 1253, à Saumur, dans l'abbaye de Saint-Florent, où sont promulgués trente et un canons; l'autre, en 1254, avant Pâques, à Château-Gontier, dont il reste un seul article.

Pierre de Lamballe, arch. de Tours. 1252-1257.

Gall. christ. vet., t. I, p. 775. — Maan, Metrop. turon, pars 2ª, p. 197-200. — Labbe, Concil., t. XI, col. 707-715. — Mansi, Concil., t. XXIII, col. 807-818.

Le premier de ces conciles, entre autres dispositions applicables aux réguliers, enjoint à leurs abbés de faire strictement observer toutes les clauses comprises dans les lettres pontificales, qui ne leur ont concédé qu'à de certaines conditions de si nombreux priviléges, et de mettre à la portée de tous, dans chaque abbaye, ces mêmes lettres, traduites en langue vulgaire. Il leur est aussi défendu de s'immiscer dans les causes ou plaids des barons, des chevaliers, ou autres personnes séculières. Les évêques voyaient bien que, par l'ascendant toujours plus redoutable des ordres privilégiés, la hiérarchie diocésaine et même leurs droits de justice étaient de toutes parts menacés.

L'unique canon du concile de 1254 s'adresse à ceux qui prétendraient abuser des lettres apostoliques, et ordonne de proclamer publiquement, les dimanches et fêtes, dans chaque paroisse, les peines portées contre eux par le pape Gré-

Maan, l. c., p. 201. — Labbe, l. c., col. 715.

Sext. Decretal., 1, 3, 43.

goire IX. L'abus que l'on faisait des rescrits de Rome avait dû s'accroître depuis que deux nouveaux instituts monastiques étaient venus revendiquer, au nom de Rome, une immense part dans les droits du clergé et des évêques de France.

V. L. C.

ZOEN TENCARARI, ÉV. D'AVIGNON. 1240-1263.

Sarti, de Claris archigymn. bonon. professor., t. I, part. I, pag. 336-339; part. II, p. 118-123.

Nous insisterons davantage sur ZOEN, évêque d'Avignon, en profitant de documents étrangers, que les historiens de ce diocèse n'ont point connus. Zoën Tencarari, de Bologne, successivement chanoine de l'église de cette ville, et professeur de droit civil et canonique à l'université; lecteur de l'église de Batha ou Bachia, en Hongrie, et archiprêtre de celle de Bologne vers 1235; évêque d'Avignon vers 1240, et légat du saint-siége en France, au moins depuis 1243, connu dans l'histoire ecclésiastique par diverses missions importantes, et dans l'histoire littéraire de l'Italie, comme un des professeurs de droit qu'entendit le célèbre jurisconsulte espagnol Jean de Dieu, et comme fondateur d'un collége d'Avignonais à Bologne, mérite surtout d'être rappelé ici en qualité de président du concile d'Albi, assemblé par l'ordre de Louis IX pendant le carême de 1254 (1255, nouveau style), et comme principal auteur des statuts qui nous en ont été conservés d'après un manuscrit de l'église d'Arles.

Spicil., t. II, p. 630-644. — Labbe, Concil., t. XI, col. 720-738. — Mansi, Concil., t. XXIII, col. 829-852. — Voy. Gallia christ. vet., t. I, p. 79, n. 47; nov., t. I, col. 817, 818. — Du Pin, Nouv. biblioth., t. X, p. 127. — Vaissète, Hist. de Langued., t. III, p. 481. — Benoît XIV, de Synodo diœcesana, VI, 4, 2; X, 4, 13; XI, 10, 6.
Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 67.

Ces statuts, en soixante et onze canons ou chapitres, renferment beaucoup de règles vulgaires de discipline catholique, entre lesquelles on remarquera la défense faite aux clercs de jouer aux jeux de hasard, de tenir des enfants sur les fonts avec des commères, de chasser au chien et à l'oiseau, de behourder dans les tournois à la lance et à l'écu (*biordare*); mais toute la première moitié, beaucoup plus digne d'attention que le reste, peut passer pour un de ces codes terribles qui se publiaient alors, dans nos provinces méridionales, contre l'hérésie. Quelques-unes des dispositions promulguées par Zoën, renouvelées en partie des menaces déjà faites en 1229 par le concile de Toulouse, où l'inquisition fut établie, et par ceux d'Arles en 1234, de Narbonne en 1235, de Valence en 1248, donneront l'idée de cette législation : elle place deux inquisiteurs, l'un ecclésiastique, l'autre laïque, dans chaque paroisse; promet un marc d'argent, ou pour le moins vingt sous tournois, à quiconque aura pris un hérétique, somme que payeront le seigneur et la commune, si l'hérétique est insolvable ; ordonne aux seigneurs et à leurs bail-

lis les plus sévères recherches dans les villes, les campagnes, les châteaux, les souterrains, les bois; veut que tout domaine qui aura offert un asile au coupable soit confisqué, et que toute maison où on l'aura trouvé soit détruite; que l'abjuration soit faite dès la première adolescence, et répétée ensuite tous les deux ans, ainsi que le serment de dénoncer les hérétiques et les fauteurs d'hérésie; que nul médecin n'exerce sur les terres suspectes, sans l'approbation épiscopale, et que nulle personne suspecte ne puisse appeler le médecin; que, tous les dimanches, les hérétiques et fauteurs d'hérésie soient excommuniés publiquement dans les églises, au son des cloches, les cierges éteints, et que tous les jours, dans les mêmes églises, au crépuscule, on sonne à la fois toutes les cloches en détestation de ce crime; que jamais l'office de l'inquisition ne soit troublé par le bruit des avocats, *ne autem inquisitionis negotium per quorumcumque advocatorum strepitum retardetur;* qu'aux frais du prévenu, même converti, ou, s'il n'a rien, aux frais du seigneur et de la commune, soient construites d'étroites prisons pour l'*emmurer*, c'est l'expression du décret; que tout défunt, convaincu d'être mort hérétique, soit déterré et brûlé.

Cap. 23.

Voy. Fleury, Hist. ecclés., l. 79, n. 57; l. 83, n. 49.

Zoën, pour lui conserver le seul nom que lui donnent les écrivains français, qui ignorent toute la partie italienne de sa vie, avait déjà pris part à de semblables anathèmes: en 1248, le 5 décembre, il signe, comme évêque d'Avignon, les actes de ce concile de Valence dont il reproduit ici quelques articles; en 1251, le 10 mai, il obtient des deux frères du roi, Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, marquis de Provence, et Charles, comte d'Anjou, de Provence et de Forcalquier, marquis de Provence, seigneur d'Arles, avec de grands privilèges pour son évêché d'Avignon, l'engagement authentique, pour eux et leurs successeurs, d'extirper et de faire extirper l'hérésie, dans cette ville et ce diocèse, par tous les moyens en leur pouvoir. Cependant les ordonnances d'un dernier concile, auquel on croit qu'il assista dans Avignon même, en 1279, sous la présidence de l'ancien archevêque d'Arles, ne renferment rien contre l'hérésie; mais les actes de ce concile ne s'accordent point, pour la date, avec l'opinion qui place en 1263 la mort de Zoën, ni avec celle qui lui donne un successeur dans l'épiscopat dès le mois d'octobre de cette année même, et un autre en 1267. On pourrait supposer, si l'on tenait à le faire assister au concile de 1279, qu'il avait

Labbe, Concil., t. XI, col. 696-702.
Gallia christ., t. I, col. 818; instrum., p. 144. —Vaissète, l. c., pag. 472.

Labbe, Concil., t. XI, col. 920; éd. de Mansi, t. XXIV, col. 231.
Gallia christ., t. I, col. 818, 819; t. II, animadv., fol. c, col. 1.

abdiqué longtemps auparavant; mais un document qui, comme plusieurs de ceux de cette notice, n'a pas été employé en France jusqu'ici, la confirmation du testament de Zoën par Urbain IV, en 1263, ne laisse guère d'incertitude sur la véritable date de sa mort.

Sarti, l. c., p. 338; append., p. 118 122.

Ce testament de Zoën, dicté par lui, en 1257, dans le couvent bolonais de Saint-Antoine de Sapina, et publié par Sarti d'après les archives de Saint-François de Bologne, est un témoignage d'attachement et de reconnaissance pour le diocèse d'Avignon. Le prélat, entre autres dispositions favorables pour son troupeau, destine une partie de sa grande fortune à l'entretien de huit étudiants de ce diocèse, trois chanoines de l'église cathédrale, deux élèves séculiers de la ville, deux de celle de Noves, un de quelque autre lieu du même pays, lesquels pourront résider à Bologne pendant cinq ans. Si les évêques ses successeurs négligeaient l'exécution de ce legs, il en charge les frères de Saint-Michel *in Bosco* de Bologne, et, à leur défaut, le chapitre d'Avignon; et dans le cas où son intention ne serait point fidèlement remplie, il veut que les biens qui auraient servi à cette utile institution soient vendus au profit des pauvres. Cet établissement, le premier exemple d'un collége d'étrangers dans l'université de Bologne, ne dura que jusqu'en 1436, les revenus, déjà très-affaiblis, en ayant été transférés, par Eugène IV, au collége Grégorien. Les livres que Zoën lègue dans ce même acte à son neveu Thomas Tencarari, sont le Code, le Digeste, les Institutes, la Somme d'Azo, dont il avait fait usage pour ses leçons, ou peut-être simplement pour ses études, *in quibus ipse legit*, et d'autres, que le testateur lui avait prêtés.

Savigny, Hist. du droit rom. au moyen âge, tom. III, p. 421.

Les sentiments éclairés et généreux constatés par ce testament, dont nous donnerions une plus longue analyse, s'il y avait un plus grand nombre d'articles qui eussent rapport à la France, doivent peut-être faire juger moins sévèrement aujourd'hui les actes du concile de 1255, rédigés par Zoën, qui ne faisait alors qu'obéir aux ordres du saint-siége. N'oublions pas que, bien que le concile d'Albi ait été convoqué par Louis IX, à son retour de la première croisade, ce n'est pas à lui qu'appartiennent ces tristes essais de la justice inquisitoriale dans notre pays : on a déjà fait remarquer que c'est sous l'administration de la reine régente, pendant la minorité ou l'absence du roi, que ces rigueurs, peu conformes

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 154.

à la loi religieuse, ont été presque toutes ordonnées ou protégées. V. L. C.

Du temps de PIERRE, choisi pour archevêque de Bordeaux par Urbain IV, dont il était le chapelain et le camérier, eurent lieu deux synodes, l'un, provincial, en 1262, à Cognac, dont il reste sept articles, où il est souvent question de ces excommunications alors si fréquentes, et qui obligeaient, comme ici, le pouvoir spirituel à réclamer la justice temporelle des barons, pour aider, par la saisie des biens, à l'exécution des sentences ecclésiastiques; l'autre, diocésain, tenu dans un lieu qui n'est point nommé, en 1263, et dont les sept articles se rapportent aussi, pour la plupart, aux excommuniés. On prononce que ceux qui l'auront été pendant un an seront déclarés hérétiques : c'était les abandonner au bras séculier. On ordonne à chaque curé d'avoir un papier, *papyrum*, pour y écrire les noms des excommuniés, qui pourront ainsi, malgré les changements survenus dans la paroisse, être dénoncés sur la première injonction du juge. Fleury blâme cet abus des excommunications, que le roi de France lui-même, saint Louis, était loin d'approuver.

L'archevêque Pierre est nommé par Fleury Pierre de Roncevaux, d'après les frères Sainte-Marthe, qui le surnomment *de Roscida Valle*. D'autres, sans dire pourquoi, l'appellent Guillaume de la Roue : c'est peut-être une double faute d'impression.

PIERRE DE RONCEVAUX, ARCH. DE BORDEAUX. 1261-1269.

Gall. christ., t. II, col. 824-826. — Ampliss. collect., t. II, col. 1259.

Labbe, Concil., t. XI, col. 820-822; éd. de Mansi, t. XXIII, col. 1105-1110. — Ms. de Baluze à la Bibliot. roy. de Paris, n. 1590, t. III du Catal., p. 155 et 156.

Labbe, Concil., ibid., col. 822-824; éd. de Mansi, ibid., col. 1109-1112.

Hist. ecclés., l. 85, n. 20 et 21.

Gallia christ. vet., t. I, p. 216; nova, animadv., t. III, fol. z ij, col. 2.

Art de vérifier les dates, t. I, p. 199.

Dans les fragments d'ordonnances synodales qui nous restent sous son nom, et généralement dans celles qui furent rédigées pendant ce siècle, mais surtout au midi de la France, on voit l'autorité épiscopale fort inquiète de conserver intacts les droits qu'elle exerce ou qu'elle délègue à ses coopérateurs séculiers. Il est évident qu'elle tâche, par tous les moyens que lui donnent les anciens canons, d'opposer une digue à l'invasion toujours croissante des nouveaux religieux, de ceux qu'on appelle les frères. L'exemple même de la province ecclésiastique de Bordeaux atteste combien il eût été prudent d'y songer plus tôt. Le prédécesseur de Pierre, l'archevêque Gérald ou Gérard de Malemort, fut le premier qui admit à Bordeaux les frères Mineurs, mais à condition qu'ils ne recevraient pour leurs messes que le luminaire et l'encens, qu'ils ne prendraient aucune part aux confessions ni aux sépultures sans la permission de l'ordinaire, et ne deviendraient propriétaires

Gall. christ., t. II, 822-824; instr., col. 288-293. — Hist. litt. de la France, t. XIX, p. 20-23.

XIII SIÈCLE.

d'aucun bien appartenant aux paroisses. L'acte, scellé par l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Comminges, au mois d'octobre 1227, est un bien modeste début pour une puissance qui ne fut pas toujours si docile. Une trentaine d'années après, sous le même archevêque, dans le synode convoqué à Ruffec, le 21 août 1258, on se plaint hautement des réguliers, qui, malgré leur vœu d'obéissance, méprisent les sentences des prélats, et qui, suspendus, interdits, ou même excommuniés, profanent les offices divins par une célébration sacrilége. Nous voilà déjà bien loin de l'humble convention acceptée par les frères en 1227; peu leur importe aujourd'hui d'avoir pour eux ou contre eux l'épiscopat : *suos ordinarios contemnentes, eorum sententias vilipendunt.*

Labbe, Concil., t. XI, col. 774-778.

Le successeur de Gérard, Pierre, écarté, pendant plusieurs années, du siége de Bordeaux par un compétiteur dominicain, menace aussi d'excommunication ceux qui entravent la juridiction ecclésiastique. C'était un autre grief des prélats. A la vue des articles de procédure multipliés par les conciles de ces temps-là, les Bénédictins ne peuvent s'empêcher de reconnaître quelque part « l'esprit de chicane qui régnait « alors dans le clergé. » C'est que le clergé avait à défendre à la fois son pouvoir et contre les nouvelles justices, rivales, à l'intérieur, des officialités diocésaines, et contre les nouveaux ordres religieux, venus de l'étranger. V. L. C.

Gall. christ., t. II, col. 824.

Labbe, l. c., col. 821, n. 2.

Art de vérif. les dates, t. I, p. 197.

RAOUL DE CHEVRI, ÉV. D'ÉVREUX. 1263-1269.

Gallia christ. vet., t. II, fol. 575. — Gallia chr. nov., t. XI, col. 588-590. — Bessin, Conc. rotomag. provinc., part. II, pag. 381. — Le Brasseur, Hist. du comté d'Évreux, p. 197-199; preuves, p. 13-15. — Moreri, Dict. hist., ed. de 1732, t. II, p. 807.

RAOUL DE CHEVRI, ainsi nommé du lieu de sa naissance, près de Brie-Comte-Robert, chanoine et archidiacre de l'église de Paris, évêque d'Évreux de 1263 à 1269, promulgua, en 1268, au mois d'avril, un acte que Bessin et Le Brasseur ont fait imprimer sous ce titre, d'après les archives de Saint-Taurin d'Évreux : *Ordinationes D. Radulphi de Chevriaco, ebroicensis episcopi, super jurisdictione archidiaconorum ecclesiæ ebroicensis.* L'évêque essaye d'y régler les droits de surveillance, de visite, de juridiction, de répression, que peuvent exercer les archidiacres de son diocèse sur les prêtres ou les curés, matière très-difficile de législation religieuse, qui, malgré beaucoup d'ordonnances de ce genre, laissait toujours se glisser de nombreux abus. Les indemnités que l'archidiacre était autorisé à percevoir dans ses tournées, parce que nul, dit l'évêque, n'est tenu de faire la guerre à ses dépens, avaient beau être restreintes, comme elles paraissent l'être ici, dans de sages limites : des plaintes

s'élevaient de toutes parts contre les vexations de ces visiteurs, dont quelques-uns étaient insatiables. Quant à la juridiction, les curés ne pouvaient recevoir avec plaisir des gens qui, souvent pour bien peu de chose, prétendaient les suspendre, ou même les excommunier. Si l'évêque, sur le rapport qui lui était fait, prononçait une peine pécuniaire, le tiers de l'amende revenait à l'archidiacre; ce qui devait exposer cette sorte de justice à d'étranges soupçons. Raoul de Chevri termine en disant qu'il a rédigé cet acte, soit en vertu de son pouvoir ordinaire, soit par le pouvoir spécial que lui ont donné pour cela ses trois archidiacres, Alain, Étienne, Gilbert, et les doyens de Louviers, Neubourg, Verneuil et Conches. L'ordonnance est, en effet, munie non-seulement du sceau épiscopal, mais de l'approbation et du sceau du doyen et du chapitre d'Évreux.

Il y a une lettre adressée par le pape Clément IV, en 1266, à ce prélat, qui avait manifesté, à ce qu'il semble, l'impossibilité où il était de faire ce que la cour de Rome avait exigé de lui : le pontife lui répond que, dans le grand nombre de recommandations qu'on lui fait écrire, il y en a sans doute qui méritent peu d'attention, et il le remercie de sa sincérité.

Thes. anecd., t. II, col. 337.

On a eu tort de confondre Raoul de Chevri avec son prédécesseur Raoul de Grosparmi, qui occupa le même siége épiscopal de 1259 à 1262, fut nommé cardinal et évêque d'Albano par le pape Urbain IV, et qui, légat de Clément IV en France, partit avec Louis IX pour l'Afrique, où il mourut, le 10 août 1270, peu de jours avant le prince à qui il avait remis la besace et le bâton de pèlerin. Un grand nombre de lettres furent écrites par Clément IV à celui-ci, comme à son légat apostolique. V. L. C.

Fleury, Hist. ecclés., l. 85, n. 42; l. 86, n. 4, 7. — Pernetti, Lyonnais dignes de mémoire, t. I, p. 132.

Thes. anecd., t. II, col. 315-594.

RAOUL L'ANGEVIN, CHAN. DE BAYEUX. VERS 1269.

Un chanoine de la cathédrale de Bayeux, RADULPHUS ANDEGAVINUS, Raoul l'Angevin, compila, vers l'an 1269, un traité dont il reste une copie, en cent quarante pages in-4°, d'une écriture du XIII[e] siècle, dans les archives de cette cathédrale même. L'ouvrage a pour titre : *Brevis tractatus de consuetudinibus et statutis ecclesie baiocensis*. On lit sur le dernier feuillet : *Radulphus Andegauinus, baiocensis canonicus, me compilauit circa annum Domini MCCLXIX*. Et au-dessous : *Liber iste fuit compilatus regnante Ludouico rege Francorum XI°, presidente ecclesie predicte Odone de Lorris*. Ce

Fél. Ravaisson, Rapp. sur les biblioth. des dép. de l'Ouest, p. 219.

Gall. christ., t. XI, col. 368.

recueil, espèce de code ecclésiastique du diocèse, était connu dans le pays sous le nom de Cérémonial de l'Angevin. En 1761, l'abbé Beziers, curé de Saint-André de Bayeux, dans un court article sur Quelques usages, droits et priviléges du chapitre de la cathédrale, se contentait d'indiquer « un an« cien Cérémoniaire gothique, conservé dans le chartrier du « chapitre; » mais il n'en nomme point l'auteur, et n'en donne aucun extrait. De nos jours, M. Lechaudé d'Anisy en a publié quelques fragments. M. Thomine Desmazures, vicaire général de Bayeux, a depuis longtemps promis de joindre une publication complète du manuscrit aux pièces justificatives d'une histoire nouvelle de la cathédrale de Bayeux.

Journ. de Verdun, août 1761, p. 127-131.

Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie, ann. 1834, t. VIII, p. 458-469.

Bullet. archéolog. du comité des Arts, 1842, t. II, p. 259.

V. L. C.

LE CARDINAL GUI. 1274.

Frère Gui, surnommé quelquefois *Gallus* ou *Burgundus*, élu, en 1260, abbé de Cîteaux, ou général de l'ordre, reçut, cette année même, une lettre du pape Alexandre IV, datée d'Anagni, le 13 juin, par laquelle il obtint, lui et ses successeurs, le pouvoir de conférer les ordres mineurs aux moines de leur congrégation. En 1261, il présida un chapitre de l'ordre, et y fit déclarer qu'à l'avenir la communion sous les deux espèces, dont l'usage s'était jusqu'alors conservé chez les cisterciens, ne serait permise qu'aux seuls ministres des autels. L'année suivante, il entreprit un voyage à Rome, pour y régler quelques affaires qui intéressaient son ordre; et s'étant fait remarquer par le saint-siége, pendant le cours de cette mission, il fut compris dans la seconde promotion de cardinaux qui eut lieu sous le pontificat d'Urbain IV. Thierri de Vaucouleurs mentionne cette circonstance dans quatre mauvais vers, que nous transcrivons ici, parce qu'ils ont du moins le double avantage d'énoncer que frère Gui était originaire de la Bourgogne, et de montrer, contre le sentiment de plusieurs autres écrivains, que ce religieux ne fut point élevé à la dignité de cardinal lors de la première promotion d'Urbain IV:

Jongelin, Purpura. div. Bernard., p. 36. — Onuphr. Panvinio, Vitæ pontif., p. 154 et 157. — Ciacon., Vitæ roman. pontif., t. I, col. 720. — Frizon, Gallia purpur., p. 232 et 233. — Aubery, Hist. des cardin., t. I, p. 296 et 297. — Du Chesne, Hist. des cardin. fr., t. I, p. 261; t. II, p. 206. — Ughelli, Ital. sacra, t. I, col. 262-264. — Oldoini, Athen. roman., p. 286 et 287. — Gallia christ., t. IV, col. 996.

Vita Urbani IV, apud Papyr. Masson., de episcop. roman., fol. 230 v° et 231.

Burgundus patria fuit, et Cistercius abbas,
Alter promotus, Guidoque nomen ei;
Hujus enim titulum retinebat primo Johannes;
Præsul de Portu postea factus adest.

Ce titre est celui de S. Laurent *in Lucina,* qui, précédemment, avait été conféré à Jean l'Anglais, devenu depuis évê-

que de Porto. Le témoignage de Thierri, sur ce point, s'accorde avec une lettre d'Urbain IV au chapitre de l'ordre de Cîteaux, pour lui annoncer la promotion de Gui au cardinalat, et l'inviter à élire un autre abbé. Le pape invite, de plus, les membres du chapitre à doter le nouveau cardinal d'un revenu digne à la fois de son rang, de l'Église romaine, et de l'ordre auquel il appartient. Les diverses missions que lui confia ensuite Clément IV, en France, en Danemark, en Suède et en Allemagne, sont longuement racontées par les historiens de l'Église. Il mourut au concile de Lyon, le 20 mai 1274.

On peut lui attribuer la rédaction des actes de celui de Vienne en Autriche, qu'il présida au mois de mai 1267. Après un préambule, où l'objet du concile est fort bien exposé, le cardinal légat résume clairement les dispositions qui viennent d'être arrêtées, et parmi lesquelles nous indiquerons les suivantes :

Canisius, Antiquæ lectiones, t. I, pag. 614-622; édit. de Basnage, t. IV, pag. 82-85. — Mansi, Concil., t. XXIII, col. 1167-1178.

Tous ceux qui auront tué ou seulement frappé un clerc, seront, chaque année, excommuniés dans le synode. — Il est défendu de posséder sans dispenses plusieurs bénéfices avec charge d'âmes. — Les dîmes sont dues aux clercs, et non aux laïques. — Les usuriers, clercs ou laïques, seront excommuniés. — Les évêques ne pourront conférer les dignités ecclésiastiques, ou les bénéfices ayant charge d'âmes, à des clercs âgés de moins de dix-huit ans. — Il est interdit à un clerc, s'il n'a été institué par l'évêque ou l'archidiacre du diocèse, de recevoir d'un seigneur laïque une église paroissiale. — Les Bénédictins ayant, en plusieurs lieux, donné le scandale d'une vie licencieuse, seront réformés par les évêques respectifs, assistés de deux abbés de l'ordre de Cîteaux. — Les abbés doivent s'abstenir de bénir les calices, les patènes, les habits sacerdotaux, et d'exercer aucun autre office épiscopal. — Les juifs, sous peine d'amende, porteront des chapeaux à cornes, pour se distinguer des chrétiens. Ils payeront intégralement les dîmes. Défense expresse leur est faite d'entrer dans les bains, les étuves et les tavernes des chrétiens; défense aussi d'avoir à leur service des servantes et des nourrices chrétiennes. Si le saint sacrement vient à passer devant leurs maisons, ils devront, au son de la clochette, fermer leurs portes et leurs fenêtres, de même que le jour de Pâques. — Il est défendu aux chrétiens, sous peine d'excommunication, de manger et de boire avec les

EUDES RIGAUD, ARCH. DE ROUEN. 1248-1275.

juifs, d'assister à leurs noces, d'en acheter des provisions de bouche, etc.

Le cardinal enjoint, en finissant, aux princes, aux seigneurs et aux juges de faire exécuter, sous peine d'excommunication, ces décrets du concile. F. L.

Gallia christ., t. XI, col. 66-72. — Bessin, Concil. rotomag. prov., part. II, p. 4, etc. — Wadding. Ann. Minor., t. II, p. 419; t. V, p. 5. —Oudin, Scriptor. eccles., t. III, col. 449. — Fleury, Hist. ecclés., l. 85, n. 50.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 527.

Reg. visitation. archiepisc. rotom., Rouen, 1845, in-4°.

Les détails suivants sur la vie d'Eudes Rigaud, tellement précis pour la plupart, qu'il serait peut-être difficile d'en recueillir de pareils sur aucun autre prélat du même temps, sont presque tous extraits d'un de ses ouvrages, maintenant plus connu, le Registre de ses visites pastorales. EUDES RIGAUD (*Odo Rigaldus* ou *Rigaldi*), qui paraît avoir fait profession, vers l'an 1236, dans l'ordre de Saint-François, où il se distingua comme maître en théologie et comme prédicateur, fut sacré archevêque de Rouen, à Lyon, par Innocent IV, au mois de mars 1248 (1247, selon l'ancien style), et peu après, le jour même de Pâques, il fit son entrée dans sa métropole. Il succédait à Odon ou Eudes Clément. Nous le voyons commencer presque aussitôt, et ses visites diocésaines, et le journal qu'il en tint ou en fit tenir pendant vingt et un ans. Le 21 avril 1249, il s'embarque à Wissant pour l'Angleterre, et vient coucher à Cantorbery : le but de son voyage était de revendiquer de Henri III certains revenus de son église. Il réussit, revint le 7 mai, et reprit ses tournées. Il préside, le 23 septembre, aux funérailles de Gautier, évêque de Paris, enseveli, dans le chœur de Notre-Dame, aux pieds d'Eudes de Sulli. Un long séjour que fait Rigaud, vers la fin de cette année, dans la ville de Lyon, où résidait depuis longtemps Innocent IV, semble indiquer une mission confiée à son habileté par la régente. Il reçoit, en 1250, de ce pontife, près duquel il retourna plusieurs fois encore, une bulle qui lui ordonne de prier pour le roi, prisonnier des Sarrasins.

Ibid., p. 37. — Matth. Paris, Chron., ann. 1249, p. 740; éd. de 1640, p. 765. — Sbaraglia, Supplem. ad Wadd. Scriptor. Min., p. 568.

Reg. visitation., p. 51. — Du Bois, Hist. eccles. paris., t. II, p. 414, 415.

Reg. visitation., p. 52.

En 1252, il réunit, avec ses suffragants, un concile provincial à Rouen; et la même année, le 29 novembre, il assiste aux obsèques de la reine Blanche, dans l'abbaye de Maubuisson, qu'elle avait fondée. Parti pour Rome au commencement de 1254, il y obtient une bulle qui règle la juridiction entre lui et ses suffragants, qu'il ne trouvait pas assez dociles. A la fin de la même année, le 7 décembre, il va au-devant du roi d'Angleterre Henri III, qui venait à Paris; et il célèbre, le 6 avril de l'année suivante, à Melun, le mariage d'Isabelle, seconde fille de Louis IX, avec Thibaut V, roi de Navarre.

Ibid., p. 125.

Ibid., p. 150.

Bessin, Concil. rotom. prov., part. I, p. 144.

Reg. visitation., p. 196.

Ibid., p. 212.

Ibid., p. 263.

Du 14 au 23 novembre 1256, à Noyon, il prend part à l'enquête, renouvelée deux ans après, pour retrouver le corps d'un des anciens évêques de cette ville, saint Éloi, mort au VIIe siècle. Nouveaux conciles provinciaux, le 12 septembre 1257, à Pont-Audemer; le 29 octobre 1258, à Rouen; le 28 décembre 1259, à Pont-Audemer. En juillet 1260, autre voyage à Londres, pour les affaires, dit-il lui-même, du royaume de France. Le 26 janvier 1261, concile à N.-D. de Préaux; puis à Mantes, le 6 avril. Le 6 juillet 1262, et non pas le 28 mai, comme l'avait dit la Gaule chrétienne, il célèbre, à Clermont en Auvergne, les fiançailles de Philippe, fils aîné du roi, avec Isabelle d'Aragon. Le 30 août suivant, il se trouve au concile de Paris, tenu par l'évêque d'Agen, légat du pape, et où l'on refusa des subsides pour la terre sainte, qui furent ensuite accordés. Le 29 janvier 1264, concile à Vernon, chez les frères Mineurs; le 3 septembre 1265, et le 30 août 1267, à Pont-Audemer, dans l'église de Saint-Ouen. Il avait, le 13 octobre 1266, dédié l'église des religieuses cisterciennes de Gomer-Fontaine. Au commencement de 1268, Eudes siége en concile, d'abord à Cambrai, et bientôt à Bourges. Il assemble encore ses suffragants à Pont-Audemer, le 25 septembre 1269 : ce fut, d'après ses actes de visite, son dixième concile. En novembre et en décembre, l'archevêque, qui avait pris la croix dès le 6 juillet 1267, va recevoir le congé et les bénédictions de plusieurs de ses églises, et part ensuite pour la croisade. Le journal finit le 16 décembre.

Ibid., p. 315. — Gall. christ., t. X; instrum., col. 383-386.
Reg. visitation., p. 286.
Ibid., p. 356.
Ibid., p. 369.
Ibid., p. 387, 398.
Ibid., p. 436
Ibid., p. 440.
Ibid., p. 481, 526, 586.
Ibid., p. 591, 595.
Ibid., p. 560. — Gall. christ., t. XI, col. 322. — Millin, Antiq. nation., t. IV, n. 42, pag. 14.
Reg. visitation., p. 634.
Ibid., p. 638.
Ibid., p. 640.

Au mois de juillet 1270, Eudes est nommé par le roi Louis IX, en mer, sur les côtes de Sardaigne, un des exécuteurs de ses dernières volontés, et, à la fin de septembre suivant, par le roi Philippe III, au camp de Tunis, le premier conseiller de Pierre d'Alençon, qui devait être, en cas de régence, lieutenant général du royaume. Il paraît que, depuis son retour de Sicile, en 1271, jusqu'à sa mort, le 2 juillet 1275 (ou peut-être plus tard), son crédit et son activité ne se démentirent pas, puisqu'il fut, en 1273, un des trois prélats commis par Grégoire X à l'enquête pour la canonisation du feu roi; puisqu'il fut nommé par le même pontife, en 1274, assesseur de saint Bonaventure au concile général de Lyon, avec un autre Minorite, Paul, évêque de Tripoli, et que, dans ses six dernières années, comme dans les vingt précédentes, aujourd'hui mieux connues, il sut con-

Joinville, Hist. de S. Louis, éd. de 1668, pag. 128; observ., p. 118.
Sbaraglia, l. c., p. 568.

cilier avec ses devoirs politiques les soins de son administration métropolitaine. Parmi les statuts synodaux que nous aurons à compter au nombre de ses ouvrages, il en est qui appartiennent aux dernières années de sa vie.

L'élévation rapide, la fortune brillante et durable d'un humble frère Mineur, n'étaient pas propres à désarmer l'envie. Quand Eudes Rigaud et un de ses confrères, devenu évêque comme lui, furent chargés par Grégoire X de seconder le général de leur ordre, saint Bonaventure, dans la direction du concile de Lyon, les trois Franciscains furent attaqués dans ces vers satiriques, où l'on voit que l'archevêque de Rouen était alors très-âgé :

Chron. XXIV General., ms., ap. fr. Nic. Papini, Storia di san Francesco d'Assisi, t. II, p. 195.

Rothomagensis anus, præsul et Tripolitanus,
Cum Bonaventura, tractant primaria jura;
Ordinis immemores, qui tales spernit honores.

Salimbene, Chr. ms., p. 391. (Voyez Affò, Scrittori parmigiani, t. I, pag. 208-233.)

Eudes Rigaud était, disent ses contemporains, l'ami de Louis IX, *amicus fuit regis Franciæ sancti Ludovici.* Le roi se hâtait de l'appeler dans ses maladies, comme à Fontainebleau, vers la fin d'avril 1259. Ce fut lui qu'il chargea, le 3 décembre de la même année, de lire publiquement, à la Sainte-Chapelle, devant les deux rois de France et d'Angleterre, devant les prélats et les barons des deux royaumes, le traité de paix conclu avec Henri III, et sur lequel l'archevêque avait délibéré dans le parlement de Paris, où il avait commencé, l'année d'avant, à siéger comme juge. L'opinion du temps lui attribuait, à ce qu'il semble, un grand ascendant sur l'esprit du saint roi; car, lorsque l'héritier de la couronne de France, le jeune prince Louis, mourut à l'âge de seize ans, au commencement de janvier 1260, peu de mois avant le jour fixé pour son mariage avec l'infante de Castille, on supposait que, dans cet affreux malheur de la famille royale, à qui Vincent de Beauvais, le lecteur du roi, avait fait entendre en vain de pieuses paroles, l'archevêque de Rouen fut seul jugé capable de la consoler. Il n'est pas sans intérêt, pour l'histoire de l'esprit et du goût, de voir quel langage on prêtait alors, dans une circonstance si grave, à un des plus hauts personnages de l'Église, à un homme d'État :

Reg. visitation., p. 335.

Ibid., p. 349.

Voy. les *Olim*, p. 503, etc. — Reg. visitation., pag. 308, 348, 368, 378, 392, 415, 421, 462, 502, 509, 520, 531, 538, 546, 561, 590, 614.

Ibid., p. 355.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 468.

Chronique de Rains, ms. du fonds de Sor-

« Ensi come li rois, dit une chronique populaire, menoit « son duel de son enfant qu'il auoit moult amé, atant ès uous « l'archeuesque Rigaut qui le uint ueoir et conforter, et moult

« le disoit de boins mots de l'Escriture et de la patienche de « Iob ; et li conta .I. essample d'une masenghe, qui fu prise par « un masenghier, au gardin d'un paysant. Quant li paysans le « tint, si li dist que il le mangeroit. Hé ! dit li masenghe, se tu « me mangoies, tu ne seroies gaires sooulés de mi, car ie sui « une petite cose. Mais se tu me uoloies laissier aler, ie t'a- « prenderoie .III. sens qui t'aueroient grand mestier, se tu « les uoloies à oeure mettre.—Par foi, dist li paysans, et ie te « lairai aler. Et lasqua le main, et la mesanghe saut sour « une brance, et fut meruelles lie de cou que ele fut escapée. « — Or, dist ele au paysan, ie t'aprenderai ces .III. sens, « se tu uoes. — Oil, dist il, uoir. — Or, escoute, dit la ma- « senghe : ie te di que cou que tiens en tes mains, ne gie- « tes à tes piés ; et que tu ne croies pas quankes os ; et que « tu ne maines duel de cou que tu ne pues recouurer. — « Que est-ce, dist li uilains, me diras tu cil ? Par le cuer beu, « se ie te tenoie, tu ne m'escaperoies huimais. — En non de « moi, dist la masenghe, tu aueroies droit, car iou ai en ma « teste une piere aussi grosse comme uns oef de geline, qui « bien uaut cent mars. — Quant li paysans l'oi, si detorst ses « puins, et deschira ses cheuiaux, et demena le plus grand « duel dou monde. Et la mesanghe respondi en riant : Sos, « uilains, mauuaisement as entendu et mis à œure les trois « sens que ie t'auoie dit : saches que tu ies de tous trois de- « cheus. Tu me tenoies en tes mains, et tu me gietas à tes « piés, quant tu me laissas aler ; et m'as creu de cou que ie « t'ai fait entendant, que iou auoie en ma tieste une piere « precieuse qui estoit ausi grosse come un oef ; et si maines « tel duel de moi que tu ne rauras iamais, car ie me garderai « mius que ie ne me suis gardée. — Atant bati ses ailes, et « s'en uola. Et laissa li paysans son duel. — Sire, dist li ar- « cheuesques, uous ueés bien que uous ne poés recouurer à « uostre filg. Et bien deués croire que il est en paradis. Si uous « deués conforter. — Li rois uit que li archeuesques disoit « uoir, si se conforta, et oublia auques de son duel. »

Ce joli conte, que l'archevêque avait pu recueillir de ses lectures, et qui remonte, en effet, jusqu'aux plus anciens apologues chrétiens, donnerait une tout autre idée de son caractère et de son esprit que celle qu'il nous est permis aujourd'hui de nous faire d'après ce qui reste de ses ouvrages. Nous reconnaîtrons, soit dans les titres, lorsqu'il n'en reste que les titres, soit dans les textes mêmes qui nous en ont été

bonne, n. 454. —Éd. de 1837, p. 236, 237.

Ὁ βίος Βαρλαὰμ καὶ Ἰωάσαφ, apud Boissonad., Anecd. gr., t. IV, p. 79-81.—Barlaam et Josaphat, apud Vitas patrum, p. 263. — Disciplina clericalis, c. 23. — Castoie-

ment d'un père à son fils, conte 20. — Legenda sanctor., c. 175. —Gesta Romanor., c. 167. — Fabliaux de Barbazan, édit. de Méon, t. III, p. 114-128; tr. de Le Grand d'Aussy, t. III, pag. 113-119.—Loiseleur Deslongchamps, Ess. sur les fables indiennes, p. 71, etc.

Oudin, Script. eccl., t. III, col. 450. —Fabric., Biblioth. med. et inf. ætat., t. VI, p. 92.—Jean de S. Antoine, Biblioth. francisc., t. II, p. 404. — Sbaraglia, Supplem. ad Wadding. Scriptor. Minor., p. 568.

Wadding, Annal. Minor., t. II, pag. 419. — Fleury, l. c.

In III Sententiar., distinct. 3, ap. Bern. Pez. Thesaur. anecd., t. VI, part. III, p. 324, col. 2.

Hist. litt. de la Fr., t. XIII, p. 529.

Bessin, Concil. rotom. prov., part. II, p. 83.

Scriptor. ord. Prædic., t. I, p. 475.—Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 425.

Sbaraglia, l. c., p. 569.

Ibid., p. 568.

Hist. litt. de

conservés, moins la grâce de l'homme de cour, tel qu'on l'entrevoit ici, que la gravité du théologien et l'austérité du prélat.

Comme docteur en théologie, Eudes Rigaud avait dû expliquer le Maître des Sentences; et il paraît, par un assez grand nombre de manuscrits, qu'il avait rédigé son commentaire. Celui du premier des quatre livres commence par ces mots : CUPIENTES ALIQUID DE PENURIA.... *Per penuriam, quæ attenditur in rebus exterioribus et acquisitis, intelligitur defectus scientiæ.* L'auteur passait pour avoir suivi surtout Alexandre de Halès, dont il avait été le disciple. Il est quelquefois nommé *Reginaldus.* C'est par ce nom qu'il est désigné, avec ses titres de frère Mineur et d'archevêque de Rouen, comme ayant refusé d'admettre, dans ses leçons sur Pierre Lombard, l'opinion tant controversée de l'immaculée conception; résistance d'autant plus singulière, que la fête de la Conception immaculée, célébrée, dit-on, à Rouen, dès 1070, a été appelée « la fête aux Normands. » Eudes paraît avoir lui-même changé d'avis; car il laissa un fonds pour la célébration de cette fête. Son commentaire sur les Sentences a été quelquefois attribué à un Dominicain du même nom, d'après un manuscrit du couvent de Saint-Jacques; mais beaucoup d'autres le donnent au frère Mineur.

On pense que c'est bien Eudes Rigaud qui avait aussi commenté le Pentateuque, ou du moins les quatre premiers livres, les Psaumes et les Évangiles.

Sbaraglia le compte au nombre des quatre frères Mineurs, maîtres en théologie, qui rédigèrent ensemble une Exposition, souvent imprimée, de la Règle de saint François, ouvrage connu sous ce titre, *Expositio quatuor magistrorum,* et qu'ils envoyèrent, en 1242, à Haimon, chef de l'ordre, et aux autres frères, assemblés, à Bologne, en chapitre général. Les trois collaborateurs de Rigaud, appelé encore ici *Reginaldus* et *Riccardus* aussi bien que *Rigaldus,* furent Alexandre de Halès, Jean de la Rochelle, Robert de Bastia.

Comme prédicateur, Eudes a laissé des sermons *de Tempore et de Sanctis,* que l'on dit avoir porté de plus le titre de *Regula vivendi,* quoique ce recueil, dont les premiers mots sont, d'après Oudin, *Ascendam ad palmam,* ait été attribué à Raymond Rigaud, Franciscain comme lui, et qui paraît avoir été lecteur du sacré palais. Cette ressemblance de nom a engagé Frizon, Oldoini, Possevin, à faire aussi

d'Eudes Rigaud un maître du sacré palais; ils en font même un cardinal, de la création d'Innocent IV, ou, contre toute chronologie, de Boniface VIII. L'usage de n'indiquer les noms des prélats que par des initiales a fait naître encore d'autres erreurs. Les sermons de Rigaud de Rouen ont été regardés comme étant d'un *Richardus rotomagensis*, ou d'un *Richardus remensis*. Nous savons par son propre journal qu'il prêcha souvent, soit dans les églises cathédrales des différentes villes de sa province ecclésiastique, soit dans les monastères, soit devant le roi de France, comme à Paris, le 22 juillet 1258, dans la Sainte-Chapelle, pendant la session du parlement, ou à Corbeil, le 22 mai 1260, jour de la Pentecôte. Il paraît que la tradition avait surtout conservé le souvenir d'un sermon de Rigaud sur la pénitence, prêché à Orléans, et à la suite duquel une femme avait été délivrée par lui d'un incube qui la tourmentait depuis sept ans.

la Fr., t. XVIII, p. 315.
Gall. christ., t. XI, col. 71. —Wadd., Scriptor. Minor., éd. de 1806, p. 207. — Sbaraglia, l. c., p. 631.
Gall. purpur., p. 229.—Athen. rom., p. 578. — Appar. sac., t. II, p. 316, 317.
Reg. visitation., p. 312.
Ibid., p. 367.
Marc de Lisbonne, Chron. S. Fr., part. II, l. 5, c. 3.—Wadding, Annal. Minor., t. V, p. 5.

Des *Quæstiones morales* qu'on lui attribue, et qu'on prétend se trouver chez les Franciscains d'Assise, mais dont Sbaraglia ne dit rien, pourraient bien n'être qu'une partie ou de son commentaire sur Pierre Lombard, ou de ses sermons.

Oudin, l. c., col. 450.—Jean de S. Antoine, l. c., p. 404.

C'est principalement comme archevêque qu'il peut être aujourd'hui connu. Entre les documents administratifs rédigés par ses ordres, on a depuis longtemps distingué le Pouillé du diocèse de Rouen, composé en grande partie sous ses yeux. Quant aux statuts de ses nombreux conciles, la plupart de ceux-ci n'ayant pas été même indiqués, par les pères Pommeraye et Bessin, dans leurs recueils des conciles de Normandie, on ne doit pas s'étonner que tous les statuts ne nous en aient pas été conservés. L'analyse de quelques-uns se retrouve dans le journal de ses visites, qui rappelle les décisions prises à Pont-Audemer, en 1257 et 1259; à N.-D. de Préaux et à Mantes, en 1261; à Vernon, en 1264. Son intention était que l'on y transcrivît ainsi toutes ses ordonnances synodales. On ne l'a pas toujours fait. Celles qui s'y rencontrent, précédées le plus souvent des détails du cérémonial, renferment les injonctions ordinaires, répétées presque dans les mêmes termes, sur l'obéissance due au concile général de Lyon, contre les juifs, contre le luxe des ecclésiastiques, contre l'invasion des justices séculières. Dom Bessin a publié en partie les actes de 1267. Ceux de 1275, sur les excommunications, n'ont été aussi donnés que par extraits.

Mss. lat. de la Biblioth. roy. de Paris, n. 5218, art. 5. — Aug. Le Prevost, Dictionn. des noms de lieux du départ. de l'Eure, p. xv, etc.

Concil. rotom. prov., part. I, p. 150.—Spicileg., t. IX, p. 78.
Concil. rotomag. prov., part. II, p. 83.

Mais ces divers statuts n'auraient point suffi, non plus que

les autres écrits attribués à Eudes, pour justifier de si longues recherches sur un prélat qui semblait avoir peu de droit à occuper une grande place dans l'histoire des lettres. Le Registre de ses visites archiépiscopales, *Regestrum visitationum archiepiscopi rothomagensis*, publié enfin de notre temps, est l'ouvrage qui désormais contribuera le plus à la célébrité de son nom. Les actes de ce genre, qui ne nous sont point tous restés, et dont quelques-uns seulement ont été tirés de l'oubli par l'impression, tels que ceux du cardinal Simon de Beaulieu (1284-1291), et l'Itinéraire d'Ambroise le Camaldule (1431-1434), peuvent être comptés au nombre des documents les plus utiles sur la géographie du moyen âge, la hiérarchie ecclésiastique, les habitudes et les mœurs des couvents. Les visites de l'archevêque Rigaud, qui s'étendent, presque sans interruption, de l'an 1248, date de sa promotion, à l'an 1269, c'est-à-dire jusqu'à la veille de son départ pour l'expédition de Tunis, présentent aujourd'hui, dans cette classe d'ouvrages, le corps d'informations authentiques le plus vaste et le plus complet.

Ms. de la Biblioth. roy. de Paris, anc. fonds lat., n. 1245. (Catal. impr. des mss., t. III, p. 98.)—Éd. publ. par M. Bonnin; Rouen, 1845 et ann. suiv., in-4°.
Voy. ci-dessus, p. 38-40.
Hodœporicon, Florence (1681), in-4°. — Mittarelli, Annal. camaldul., t. VII, p. 8-109.

C'était sans doute par tradition que Moréri, après avoir dit que le prélat, qu'il nomme Odon de Rigaud, était d'une ancienne famille de Lyon, qui subsistait encore dans le Viennois en Dauphiné, et que l'on croit avoir produit aussi Jean Rigaud, Franciscain, évêque de Tréguier sous Jean XXII, comprenait parmi les ouvrages de l'archevêque de Rouen un traité de la Visite des paroisses. L'ouvrage ainsi désigné, mais longtemps inconnu, excepté de quelques savants, a réellement bien plus d'intérêt pour nous : c'est le recueil des actes de ses propres visites.

Dict. hist., éd. de 1733, t. V, pag. 514, copié par Pernetti, Lyonnais dignes de mémoire, t. I, p. 131.—Péricaud, Catal. des Lyonnais, etc., p. 252.
Sbaraglia, l. c., p. 455.
Gallia christ. vet., t. III, pag. 1091.

Quoique les feuillets 1 et 8 manquent dans le manuscrit, volume in-4°, qui a encore, y compris un assez grand nombre de pièces accessoires, 387 feuillets, écrits sur parchemin au XIII[e] siècle, cependant le procès-verbal des visites commence dès le 17 juillet 1248, peu de mois après la consécration de l'archevêque, vers le temps du départ de Louis IX pour l'Orient. Les premiers lieux inspectés sont Graville, Montivilliers, Lillebonne, Boleville, Caudebec, Jumiéges, Deville, etc. Partout où séjourne le prélat, tantôt à ses dépens, tantôt aux frais des couvents et des paroisses, il redresse les torts, apaise les querelles, rétablit la discipline, encourage ou réprimande les curés, les abbés et les abbesses, les moines et les religieuses. Dans les nombreuses lettres qu'il leur écrit, et qu'il

entremêle, comme Simon de Beaulieu, au récit de ses tournées, il s'intitule modestement : « Frère Eudes, par la per« mission divine, ministre indigne de l'église de Rouen. » Mais toute cette humilité ne l'empêche pas d'être fort mécontent, et de le témoigner avec une certaine hauteur, quand les moines, comme ceux de Saint-Germain-sur-Ay, le 7 septembre 1266, en vertu de priviléges vrais ou faux, lui contestent le droit d'inspection.

Regestr. visitation., pag. 554, 557, 558. — Caumont, Bulletin monum., t. VIII, p. 82-88.

Si des moines refusaient leur porte à un homme qu'ils devaient respecter, c'est qu'ils pouvaient être effrayés des dépenses que leur coûtait l'entretien, ou, comme on disait alors, la *procuration* du prélat et de sa suite, puisqu'un archevêque était en droit de voyager avec cinquante chevaux ; mais, outre ce motif d'économie et leurs prétentions ordinaires à l'exemption, c'est-à-dire à l'indépendance, les notes du visiteur font assez voir qu'ils avaient souvent encore d'autres raisons pour craindre qu'un observateur rigide ne mît les pieds chez eux.

Voy. ci-dessus la notice supplém. sur Gilles de Corbeil, p. 350.

Decret. Gregor., l. III, tit. 39, c. 6.

La naïveté des détails de mœurs ne doit ni étonner ni scandaliser : elle était d'usage dans ces notes secrètes d'un censeur souverain, rédigées pour lui seul, et qui n'étaient pas destinées à devenir publiques. Telle était la discrétion des supérieurs que, lorsque Ambroise visita, comme général de son ordre, les maisons des Camaldules, son clerc étant tombé malade, il ne voulut pas en admettre un autre à de semblables confidences, et les écrivit lui-même. Il ne faut point cependant s'exagérer la liberté des tableaux d'intérieur que présente assez souvent le journal de l'archevêque; la plupart n'ont rien de plus hardi que la peinture suivante des déportements d'un prieur d'Ouville, qui venait, il est vrai, d'être visité une première fois, et qui ne s'était pas corrigé : « Le « prieur (1) est presque toujours dehors, et, sur cinq jours, « il n'en passe pas un en clôture ; item, il n'assiste pas aux « offices; item, c'est un ivrogne, et de la plus honteuse espèce, « au point qu'on le ramasse parfois dans la campagne; item, « il fréquente les fêtes, les tavernes, les parties de plaisir

Hodœporicon, p. 29.

Regestr. visitation., p. 9.

(1) x *kl. octobris* (1248). *Iterato fuimus apud Ovillam. Invenimus quod prior vagatur, cum deberet morari in claustro, nec est de quinque diebus uno in claustro; item, non sequitur conventum; item, ebriosus est, et de turpi ebrietate, ita quod propter ebrietatem suam aliquando jacuit in campis; item, festa frequentat, potationes, et comessationes cum laicis; item, incontinens est, et infamatus de quadam de Grainvilla, et de domina de Robertot, item, de quadam Rothomagensi, quæ vocatur Agnes.*

« avec les laïques; item, il est incontinent, et sa réputation « a souffert de ses rapports avec une femme de Grainville et « avec la dame de Robertot; item, avec une femme de Rouen « qu'on appelle Agnès. » De cette curiosité d'inquisiteur on aurait tort de conclure que la surveillance métropolitaine fût d'une excessive rigueur; car le mois d'après, on voit que Guillaume, prêtre de N.-D. de Gournai, gardait une femme chez lui depuis vingt ans. Il est suspendu, jusqu'à ce qu'il ait fourni sept témoins de sa chasteté, *quousque se purgaverit cum septima manu.* De tels faits ne se reproduiraient pas à chaque page, et, dans quelques pages, à chaque ligne, si l'on eût été bien sévère.

Ibid., p. 13.

Le prélat, moins vigilant peut-être à l'égard des religieuses, les accuse plus rarement de négligence ou de désordres. Le parchemin n'est point couvert de notes infamantes sur leur compte, comme il arrive trop souvent lorsqu'il s'agit des moines. On trouve bien de temps en temps quelques observations comme celles-ci, qui se rapportent à un seul couvent: *Soror Hola nuper habuit puerum de quodam Michaele de Valle Guidonis. Aalix cantatrix habuit puerum de Christiano. Item, priorissa quondam habuit unum puerum.* Mais, en général, la malignité trouvera ici beaucoup moins de médisances à recueillir sur les couvents de femmes, si peu ménagés par les conteurs de fabliaux. Ambroise le Camaldule juge, au contraire, avec sévérité, quoique toujours, il faut le croire, avec justice, les nonnes du XV[e] siècle.

Ibid., p. 82.

Il est tout simple que l'archevêque ne laisse pas non plus échapper les abus qui s'étaient glissés dans la liturgie. A Montivilliers, il interdit aux religieuses les joyeusetés (*jocositates*) qui accompagnaient d'ordinaire la fête des saints Innocents. A Gournai, les chanoines de l'église collégiale de Saint-Yldevert (depuis église de Saint-Étienne) reçoivent l'ordre « de ne plus courir par la ville, surtout en l'honneur de saint « Nicolas, avec les clercs, les vicaires et les chapelains, *du-« cendo choreas per vicos et faciendo* le vireli. » Ce mot, origine de celui de virelai, paraît indiquer les rondes aux chansons; mais on sait qu'il se jouait aussi des pièces dévotes, dont le même saint était le héros, et qu'il s'en est conservé des textes latins et français. Il y avait, outre la dignité sacerdotale, une raison qui devait rendre le visiteur plus attentif à la manière dont les chanoines de Gournai célébraient les saints; c'est que le chapelain Simon passait pour avoir

Ibid., p. 431.

Ibid., p. 466, 470.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 629-634.

battu violemment, *multum bene*, une femme qui lui refusait sa fille, et pour avoir fini par enlever cette fille à sa mère.

Quoique ce journal, qui paraîtra bien long à quelques lecteurs, intéresse beaucoup plus l'histoire des mœurs que celle des lettres, on peut cependant essayer d'y rechercher quel était le degré de culture dans les différentes classes soumises à la visite épiscopale. Si le haut clergé d'alors, comme on en a d'autres témoignages, ne craint pas sur ce point la comparaison avec celui de presque tous les siècles chrétiens qui ont précédé ou suivi, peut-être y a-t-il lieu de croire que les moines, tels qu'on nous les dépeint ici, et même les prêtres séculiers des campagnes, avaient fort peu d'instruction. A Deville, le 20 novembre 1253, l'archevêque se fait rendre compte d'un examen subi par un certain Guillaume de Wardres, présenté pour l'église d'Anericour. On avait demandé au candidat d'expliquer la légende du jour de la Purification, qui n'est plus la même aujourd'hui, et qui n'est pas indiquée dans le grand ouvrage de dom Martène. Guillaume ne s'en tire pas très-bien, quoiqu'il faille avouer qu'il était assez excusable de ne pas toujours la comprendre, surtout si on l'interrogeait sur un texte aussi confus que celui du procès-verbal de son examen (1). Ailleurs, à Bondeville, en 1255, un clerc, proposé pour la chapelle de N.-D. de Pavilli, et interrogé sur des versets du livre de Job et sur une légende de saint Valérien, n'est guère plus fort, puisque, du verbe *facere*, il tire deux participes, *fictus*, qui n'y a aucun rapport, et *fiendus*, qui est un mot barbare. Un autre clerc, Nicolas Quesnel, à qui le rectorat de Winemerville venait d'être refusé, en 1260, à la suite d'un mauvais examen, où il n'avait guère donné cependant plus de preuves d'ignorance que

Ibid., p. 173.

De Ritib. ecclesiast., l. IV, c. 15, t. III, p. 45-48.

Regestr. visitation., p. 217. — Voyez aussi pag. 159, 332, etc.

Ibid., p. 395, 396.

(1) *Illa*, icele *est; salus*, saluz; *generata*, engendrée; *de Virgine Maria*, de la Vierge Marie; *hoc est*, ce est; *die*, le jour; *quadragesimo*, de la quaranteine; *Maria*, ô tu Marie; *genitrice*, mere; *hodie*, hui; *ab ipsa*, de cele; *deportata*, portée; *ad templum*, au temple; *ipsius*, de celuy; *ut ipse*, que icel; *redemptor noster*, nostre pere; *sit*, soit; *presentatus*, presentez; *sic*, en tel maniere; *cum substantia nostre carnis*, en la sustance de nostre char; *etiam*, meis; *adimpleret*, il aimplit; *ipsam*, icele. *Requisitus quid vult dicere in gallico, dixit quod nesciebat bene sensum. Requisitus, adimpleret que pars, dixit verbum, et bene declinavit illud. Requisitus quid est urnis, quod remanserat, dixit quod* ce est memele. *Item, requisitus, genitricis que pars, dixit nomen, et declinavit sic : nominativo, hec genitrix; genitivo, hujus genitricis; dativo, huic trici; accusativo, hanc tricem; vocativo, trix; ablativo, ab hac trice. Dixit quod non habet plurale, etc.*

XIII SIÈCLE.

ses confrères, en appelle au saint-siége et aux apôtres; mais Eudes, qui avait présidé, et ses quatre assesseurs, ne défèrent point à cet appel, attendu que l'appelant a été trouvé d'une littérature absolument insuffisante, *litteraturæ penitus insufficientis*, n'ayant su ni bien lire, ni construire, et n'ayant pas voulu chanter. Il était établi qu'en matière de collations de bénéfices, l'appel direct en cour de Rome, alors si commun, n'arrêtait point les prélats.

Durand de Maillane, Diction. de dr. canonique, t. I, p. 301-314.

Nous avons, à l'année 1254, l'itinéraire d'Eudes Rigaud, qui passe en Italie par le Simplon, et arrive à Rome par Milan, Bergame, Mantoue, Ferrare, Bologne, Rimini, Fano, Assise; car il ne se borne pas, dans son journal, aux visites de ses diocèses. Mais il est à regretter qu'il se contente de nommer les villes qu'il traverse, et que, tout occupé de sortir victorieux de ses querelles avec ses suffragants, il s'arrête fort longtemps à Assise, plus longtemps à Rome, sans nous rien apprendre de l'Italie : ses huit mois d'absence, qui ne furent pas perdus pour lui, le sont pour nous.

Le journal cesse le 15 décembre 1269, à Paris. Les derniers feuillets sont assez stériles. Distrait sans doute par ses préparatifs pour la croisade, à peine l'archevêque a-t-il le temps d'indiquer en passant la mort de son frère, qui l'accompagnait dans ses tournées depuis l'an 1248. Nous savions par la chronique manuscrite de Salimbene, Franciscain de Parme, qui voyageait alors de ce côté des Alpes, que Rigaud avait dans le même ordre, auquel il appartenait lui-même, un frère qui s'appelait Adam Lirigarde, probablement, à l'italienne, le Rigald. Ici, au 3 août 1269, le prélat dicte ou écrit ces mots : III *non. augusti, apud Maretot. Qua die, obiit frater Adam.* Des regrets si courts sont peu propres à nous éclairer sur sa famille.

Salimb. Chron., p. 391, ap. Sbaral. Supplem. ad Script. Minor., p. 568.

Regestr. visitation., p. 631.

On peut dire, en général, que ces notes, quoique très-volumineuses, sont loin de répondre à notre attente. Nous ne reprocherons point à l'ami de Louis IX et d'Innocent IV de n'avoir pas confié ses négociations, ou même ses propres affaires, à des feuilles qui vont être maintenant lues par tout le monde, et trahi, sans le savoir, les secrets des autres et les siens; mais nous voudrions qu'il nous eût au moins dit quelque chose des études, des écoles, des hommes célèbres de l'Italie et de l'Angleterre. En France même, si l'on excepte la mention assez rare des examens qu'il fait subir aux clercs, et des collections de livres qu'il rencontre dans quelques couvents,

Ibid., p. 555.

comme chez les Augustins de Cherbourg, il faut avouer que, tout en exigeant que les moines observent la règle, il ne paraît pas s'inquiéter beaucoup de l'oisiveté des hommes d'église, ni songer à la combattre par la culture de l'esprit. Des maisons religieuses n'ont pas même une Bible. Il n'est pas du tout nécessaire de croire, comme on l'a fait, qu'il réprimande deux moines de Saint-Étienne de Caen, Jean Baudre et Thomas de Ostrehan, parce qu'ils composaient des fabliaux; car on peut traduire *seminatores discordiarum, inventores fabularum, et inobedientes*, en disant qu'ils aimaient à semer la discorde, à inventer des contes, à désobéir. Mais il est vraisemblable, en effet, que l'étude lui plaisait peu chez les moines. Ce n'est que bien rarement qu'il leur parle de la transcription des livres, et qu'il s'informe s'il s'en trouve dans les monastères; il répète même avec complaisance l'accusation portée contre l'abbé du Mont Saint-Michel, pour avoir contribué aux frais de l'éducation de son neveu, et lui avoir donné en présent un très-beau corps de droit, *totum corpus legis, pulcherrimum etiam.* Il blâme encore le prieur de Saint-Martin en Garenne de prendre quelque chose sur les biens du prieuré, même avec la permission de son abbé, pour faire étudier ses deux neveux à Paris. Peut-être ne voulait-il pas que l'instruction pénétrât dans ces pieuses retraites, convaincu que la rigueur des habitudes claustrales et les simples travaux manuels convenaient mieux à la perfection de la vie des cénobites, que l'exercice de l'intelligence, avec ses incertitudes et ses erreurs.

Ibid., p. 409, 455.
De la Rue, Essai sur les trouvères normands, t. III, p. 254.
Ouestreham, à l'embouchure de l'Orne.
Regestr. visitation., p. 94.
Ibid., p. 578, etc.
Ibid., p. 246.
Ibid., p. 302.

Si telle était sa pensée, comme on peut le croire de la part d'un homme qui faisait brûler vifs, selon l'usage de son temps, les hérétiques et les relaps, il faut lui savoir d'autant plus de gré d'avoir recommandé expressément aux religieux la conservation et la reliure de leurs anciens livres, et l'acquisition même de quelques nouveaux volumes; de leur avoir appris à recueillir leurs chartes, en travaillant lui-même au cartulaire de sa province ecclésiastique, et de n'avoir pas craint de laisser après lui la réputation d'un prélat instruit, d'un profond théologien, distingué entre tous par son mérite littéraire non moins que par son zèle et son activité.

Ibid., p. 160, 541.
Ibid., p. 315, 344, 407, 408, 535, 542, etc.
Ibid., p. 300.

Ce n'est pas que son style soit d'un homme qui ait songé à étudier l'art d'écrire. Eudes Rigaud est, avant tout, un homme d'affaires. Il voyage et il écrit vite. Rien ne laisse entrevoir que sa latinité de frère Mineur ait été jamais épurée par l'imi-

tation des anciens modèles. Nous sommes encore loin de la gracieuse élégance d'Ambroise le Camaldule, qui couvre d'une grande politesse de langage les turpitudes qu'il rencontre sur sa route, exprime en grec ce qu'il lui répugnerait de dire en latin, et fait reconnaître en lui, avec le prélat lettré, avec l'habile helléniste, l'homme d'une société déjà plus dégagée des formes et des entraves cléricales, le contemporain et l'ami des Médicis.

Les actes des visites pastorales d'Eudes Rigaud, avant d'être complétement imprimés, avaient été consultés par dom Pommeraye, pour son Histoire des archevêques de Rouen, et dom Carpentier, pour son Supplément au Glossaire latin du moyen âge; par les auteurs de la Gaule chrétienne, pour leurs notices sur la province de Rouen; par l'abbé de la Rue, pour ses recherches sur les poëtes normands, qu'il y trouva fort peu cités; par M. de Caumont, pour les principales visites faites en basse Normandie, dont il a publié à part une cinquantaine de pages; par M. Aug. Le Prevost, pour son mémoire sur l'incendie de l'abbaye de Bernai, en 1250, et pour la nomenclature des diverses localités du département de l'Eure; par M. Floquet, pour ses annales du parlement de Normandie. Enfin, un autre savant du même pays, M. Théodose Bonnin, a courageusement fait imprimer le texte tout entier, qu'il a éclairci par des notes, et dont il se propose de compléter les renseignements, si précieux pour la Normandie, par une introduction historique et un recueil de pièces. Mais on aurait tort de croire que ce journal, tenu régulièrement pendant près de vingt et un ans, et le seul de ce genre qui ait une telle étendue, n'intéresse qu'une de nos anciennes provinces : quoique l'archevêque donne son premier soin à l'inspection religieuse de ses couvents et de ses paroisses, il marque, sinon avec les mêmes détails, du moins avec la même exactitude, ses différents séjours auprès du roi, sa présence au parlement de Paris, la route qu'il a suivie dans ses voyages à Lyon, à Saint-Gilles, à Londres, à Rome; et nos regrets de n'y point trouver davantage ne nous empêchent pas de dire que l'éditeur, qui a dû être soutenu dans un si pénible labeur par son dévouement à son pays natal, peut revendiquer aussi l'honneur d'avoir fourni de nouveaux documents aux annales authentiques de la France et des nations voisines.

V. L. C.

P. 475, 483, etc.

Caen, Hardel, 1837, in-8°. — Voy. aussi Bulletin monum., t. VIII, p. 82-88. — Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie, 2e série, t. I, p. 215-253.

Ibid., 1re série, t. IV, pag. 385-387 (voy. Reg. visitation., p. 64). — Dictionn. des noms de lieux du dép. de l'Eure, pag. XII, etc.

Voy. Biblioth. de l'École des chartes, 2e série, t. III, p. 479-499.

BERTRAND ARMANDI, ÉVÊQ. D'UZÈS.
1249-1285.

Le manuscrit 1601 de l'ancien fonds latin de la Bibliothèque royale de Paris, écrit sur parchemin au XIVe siècle, renferme des statuts synodaux, que le Catalogue imprimé désigne par ce titre : *Constitutiones synodales H. episcopi uticensis, per Bertrandum Sancti Amandi, ejusdem ecclesiæ præsulem, confirmatæ.*

Olim Colbert. 5521; reg. 4487, 3. 3. — Catalog. mss. Biblioth. r., t. III, p. 157.

L'évêque d'Uzès, indiqué par une simple lettre initiale, pourrait être Hugues, qui gouverna ce diocèse au XIe siècle, ou Hélie de Saint-Yrieix, qui, après avoir occupé le même siége de 1344 à 1356, fut nommé cardinal par Innocent VI. Mais il faudrait, dans cette seconde supposition, descendre jusque vers le milieu du XVe siècle pour trouver un évêque d'Uzès nommé Bertrand ; et c'est une conjecture plus vraisemblable, plus conforme à l'âge du manuscrit, de reconnaître dans le premier prélat, Hugues, évêque d'Uzès vers 1019, et qui l'était encore après 1080, et dans celui qui adopta ses statuts, BERTRAND ARMANDI, qui assista au synode de Béziers en 1255, envoya un député au concile provincial de Narbonne en 1281, et qui put, comme c'était l'usage, confirmer les ordonnances d'un de ses prédécesseurs.

Gallia christ., t. VI, col. 618.

Ib., col. 635, 636.

Ib., col. 640.

Ib., col. 628-631.

Le nom de ce second évêque, tel que le donne le Catalogue, *per Bertrandum Sancti Amandi*, semblerait présenter une difficulté. Il y aurait à répondre, il est vrai, que son surnom peut avoir été altéré aussi bien que son nom, changé quelquefois en *Bernardus* et *Bremundus*. Mais cette solution même n'est point nécessaire ; car la difficulté n'existe pas. En consultant le manuscrit 1601, nous y avons trouvé encore ces mots de la suscription : *confirmata per dominum Bt. Armandi, episcopum eiusdem ecclesie.* Les premiers mots de la rubrique, *Statuta H. episcopi uticensis*, ont été enlevés par le relieur ; mais les derniers prouvent qu'il s'agit de Bertrand Armandi, ou fils d'Armand, et que les rédacteurs du Catalogue s'étaient trompés.

Hugues, dont il n'a pas été parlé dans l'Histoire littéraire du Xe siècle, débutait ainsi : *Quoniam in sacramentorum collationibus et animarum regimine cautela multiplex et diligentia debet necessaria adhiberi, idcirco nos H., miseratione diuina episcopus uticensis, considerantes non sine cordis dolore simplicitatem et insufficientiam quorumdam presbiterorum nostre dyocesis*, etc. Suivent quatorze chapitres, divisés chacun en plusieurs sections, sur les sacrements, les devoirs des clercs, les testaments, les sépultures, les dîmes et les pré-

mices, les excommunications et les interdits, les païens, les juifs, et autres sujets traités d'ordinaire dans ces avertissements des évêques aux curés. Le prologue nous apprend que l'ouvrage est extrait d'anciennes collections du même genre, *de diuersis collecta auctoritatibus et statutis*. Nous ne savons quelle peut y être la part de Hugues ou celle de Bertrand. Les dates ne seraient cependant pas impossibles à rétablir par conjecture; car les statuts sont quelquefois accompagnés de l'indication, ou des conciles qui les ont rédigés les premiers, surtout de ceux du Midi, ou des papes qui les avaient admis dans leurs constitutions. C'est une compilation faite avec soin, dont le plan est simple, et le style assez régulier. Il s'y rencontre des formules d'actes ou de prières, et quelques détails propres à éclaircir une question qui a fort ému plusieurs siècles, celle des interdits. V. L. C.

JEAN DE MONSOREAU, ARCH. DE TOURS. 1270-1285.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 142-145; 250-252: 411-414; t. XX, p. 39-43, etc.

Comme plusieurs des conciles de la province ecclésiastique de Tours ont été déjà mentionnés à propos des archevêques mêmes de cette métropole, ou des évêques leurs suffragants, tels que ceux du Mans ou d'Angers, nous ne rassemblerons ici qu'un petit nombre de renseignements épars dans leurs actes synodaux, surtout quand nous en avons trouvé des copies manuscrites qui nous permettent quelque parallèle avec les textes imprimés. C'est l'avantage qui s'offre à nous pour tous les conciles présidés par JEAN DE MONSOREAU, qui, de 1270 à 1285, fut archevêque de Tours, et qui nous semble aussi, plus que bien d'autres prélats sous le nom desquels on a mis de tels actes, pouvoir être compté parmi les écrivains.

Gallia christ. vet., t. I, p. 776. — Maan, Metropol. turon., pag. 140-142.

Le concile de Rennes, convoqué par lui en 1273, le lundi d'après l'Ascension (le 22 mai), à la suite de sa première visite archiépiscopale, ne nous est connu que par sept articles, principalement administratifs, où il travaille à garantir la personne des évêques et des abbés de toute insulte, et les biens ecclésiastiques, de toute dilapidation. Dans le troisième canon, il confirme et il étend des mesures déjà prises par son prédécesseur Vincent de Pilenis au concile de Château-Gontier, en 1268, *per recolendæ memoriæ Vincentium prædecessorem nostrum;* ce qui devait détourner de placer le concile de Rennes en 1263, comme on l'avait fait avant la juste observation du père Cossart. La rubrique d'un manuscrit du temps ne laisse aucun doute sur la vraie date : *Concilium apud Redonen* (sic) *celebratum die lune post Ascensio-*

Labbe, Concil., t. XI, col. 933-936. — Maan, l. c., part. II, p. 171-173. — Mansi, Concil., t. XXIV, col. 33-36.

Labbe, l. c., col. 909-911. — Mansi, Concil., t. XXIII, col. 1263-1266.

Mss. de la Biblioth. roy. de Paris, anc. fonds

nem Dni, anno eiusdem Dni M^o CC^{mo} LXXIII°; date répétée à la fin des articles. lat., n. 1600, fol. 15 v°.

Il y a quelquefois dans le style de ces actes une singulière connaissance et une fidèle imitation des textes anciens. Les recéleurs et les défenseurs de ceux qui s'approprient les biens du clergé sont condamnés aux mêmes peines que les premiers coupables, *ut quos par facinus coinquinat et æquat, utrosque pœna similis comitetur.* On reconnaît ici et les propres mots du Code, et le vers de Lucain, poëte qui était alors beaucoup lu et beaucoup cité: *Facinus quos inquinat, æquat.* Can. 5, col. 936. Cod. Justin., I, 3, 31. Pharsal., V, 290.

Le 31 août 1276, à Saumur, nouveau concile provincial, en quatorze canons, où Jean de Monsoreau s'exprime ainsi: « Nous avons vu de nos propres yeux, dans la plupart des « paroisses, les églises tellement remplies de coffres et de ton- « neaux, destinés à conserver aux laïques leurs biens tempo- « rels, que non-seulement on y est gêné pour entendre l'of- « fice divin, mais qu'elles ressemblent plus à un grenier qu'à « la maison de Dieu, *sed potius quædam horrea videantur.* » On lit dans le texte de Labbe *horrearia,* qui nous paraît une faute. Dans celui de Maan, ordinairement peu correct, il y a *horrea*, comme dans notre manuscrit. Cet usage de tout confier aux églises, qui ne pouvait être toléré qu'en temps de guerre, est interdit sous peine d'excommunication. Labbe, Concil., t. XI, col. 1011-1017. — Maan, l. c., pars II, pag. 73-76; 201-203. — Mansi, Concil., t. XXIV, col. 159-166. Ms. 1600, fol. 17.

Les exemples de pauvreté et d'austérité donnés par les ordres mendiants continuent de suggérer à l'épiscopat des dispositions de plus en plus sévères contre la pluralité des bénéfices et contre le luxe clérical. Jean, toujours au nom du concile, défend aux moines des anciens ordres et aux chanoines les fourrures de petit-gris, de vair, d'écureuil, de cendal, *de scuriolis, vel cendalis;* les souliers décolletés, ou qui ont plus de trois nœuds; les bottines froncées, à la mode des laïques; les ceintures ou les bourses de soie; les couteaux et autres ustensiles ornés d'or ou d'argent.

Vers 1278, car la date est douteuse, concile provincial de Langeais, dont il reste seize articles. Par le quatrième, les fils de prêtres, nés pendant le sacerdoce paternel, sont déclarés inhabiles à recevoir aucun legs de leur père. Une telle question, du moins, regardait les évêques; mais on voit, par tous les actes de ce genre, que la juridiction ecclésiastique embrassait beaucoup d'autres points qui paraîtraient aujourd'hui dépendre de la justice civile. Labbe, Concil., t. XI, col. 1038-1043. — Maan, loc. cit., p. 77-80; 210-212. — Mansi, Concil., t. XXIV, col. 211-216.

En 1279, à Angers, le même prélat, avec ses suffragants, Labbe, Con-

cil., t. XI, col. 1074-1076. — Maan, loc. cit., pag. 76-77. — Mansi, Concil., t. XXIV, col. 307-310.

rédige cinq canons, dont le premier renvoie au concile célébré à Bourges par Simon de Brie, cardinal de Sainte-Cécile, en 1276. Le quatrième, comme le sixième de l'assemblée de Langeais, fait assez voir, par les mesures prises contre les excommuniés, que le clergé lui-même tenait déjà moins de compte de cette peine canonique, devenue si fréquente que l'on commençait à la mépriser.

Labbe, Concil., t. XI, col. 1183-1186. — Maan, loc. cit., pag. 80-82. — Mansi, Concil., t. XXIV, col. 467-474.

Ampliss. collect., t. VII, col. 281, 282.

Mss. de la Biblioth. roy. de Paris, n. 1600, fol. 32.

Un dernier concile provincial, réuni à Tours, du 3 au 5 août 1282, par Jean de Monsoreau, dans ses treize articles, remplis encore de détails purement judiciaires, comme la plupart de ces actes, qui ne s'occupent pas moins du temporel que du spirituel, persiste à faire un si grand usage de l'excommunication, que le pape Martin IV y trouva quelque excès. On en menace, dans le cinquième canon, ceux qui se diraient prêtres, *qui se esse dixerint sacerdotes,* pour mieux voler les calices, les croix, les reliques, tout autre ornement des lieux saints, et quiconque oserait déchirer, mutiler, effacer, gâter méchamment les livres ecclésiastiques. Malgré le discrédit toujours croissant de l'anathème, peut-être cet article comminatoire nous a-t-il conservé quelques-uns des beaux manuscrits des églises.

L'archevêque Jean de Monsoreau, qui eût mérité, à ce titre seul, de ne pas être oublié dans nos annales littéraires, nous semble y avoir d'autant plus de droit, que ses statuts, où il parle le plus souvent en son nom, et qu'on peut croire rédigés par lui-même, sont fort supérieurs pour le style à beaucoup d'écrits de son temps. V. L. C.

GUI DE LA TOUR DU PIN, ÉVÊQ. DE CLERMONT. 1250-1286.

Justel, Hist. généalog. de la maison d'Auvergne, l. II et v. — Savaron et Durand, Origines de Clermont, Paris, 1662, in-fol., p. 193. — Baluze, Hist. généalog. de la maison d'Auvergne, pr., pag. 109, 270, 288.

GUI DE LA TOUR, *de Turre, de Turribus,* était né en 1231 ou 1232, puisqu'il avait à peine quinze ans en 1246, lorsqu'il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, et seulement dix-huit en 1250, quand on l'élut évêque de Clermont. Cette promotion si précoce d'un sujet qu'on ne voit recommandé par aucun mérite personnel de quelque importance, n'est explicable que par le très-haut rang de sa famille. Il appartenait par son père Albert à la maison des seigneurs de la Tour du Pin, et par sa mère Béatrix à celle des dauphins de Vienne. Il y a, quoi qu'on en ait dit, peu d'apparence que saint Louis eût demandé ou favorisé une élection si mondaine. Ce prince était alors en Égypte, et sa mère, Blanche, régente du royaume, priée de faire au jeune élu la remise du droit de régale, déclara qu'elle n'y consentirait point, at-

tendu que la permission de nommer un tel prélat n'avait pas été d'abord obtenue. On conserve, au Trésor des chartes, une lettre écrite par l'évêque au mois d'octobre 1250, qui rappelle le refus de la reine, et qui promet, s'il est prouvé que la permission aurait dû être demandée, de faire telle réparation qu'il plaira au roi de lui imposer. D'autres pièces du même dépôt attestent que Gui prit part aux affaires du temps en Languedoc, en Castille et en Angleterre. Comme évêque, il vidime, dès 1250, des lettres de Louis IX; en 1254, il reçoit ce prince dans son église cathédrale; l'année suivante, il est un des prélats qui adressent au roi la demande d'une restitution complète des biens ecclésiastiques. En 1268, il est appelé à occuper le siége métropolitain de Lyon; mais Clément IV, tout en lui témoignant de l'affection et de l'estime, ne juge point à propos de le confirmer dans la dignité de primat des Gaules. Il siégea comme évêque de Clermont au concile d'Aurillac tenu en 1278 : c'est par erreur qu'il est désigné sous le nom de Guillaume dans les actes de cette assemblée, publiés par dom Martène. Il écrivit au pape, en 1283, en faveur des chanoines d'Albi, et fit, en 1285, son testament, dont la disposition principale est le partage de ses livres entre les frères Prêcheurs ses anciens confrères, et le chapitre de la nouvelle église de Saint-Flour. Il avait reconstruit la sienne, et reçu à cette occasion une lettre de saint Louis, accompagnée de pieux présents, un morceau de la vraie croix, une épine de la sainte couronne, et d'autres divines reliques : *De cruce Domini portionem unam, de corona Domini spinam unam, de sudario, de veste purpurea, de pannis infantiæ Domini Salvatoris, de linteo quo præcinctus fuit in cœna, et cum istis de ossibus B. Mariæ Magdalenæ.* Nous laissons dans le registre de la cathédrale de Clermont et dans le *Gallia christiana* les détails des actes administratifs qui ont rempli les trente-six années de l'épiscopat de Gui de la Tour du Pin : acquisitions, cessions, transactions, compromis, contestations, commissions, enquêtes et sentences. Ce prélat mourut en 1286, le 28 février selon un nécrologe, le 2 mars suivant un autre; un troisième dit le 4 des calendes de janvier : ce serait le 29 décembre. On tient pour certain qu'il fut enterré dans son église épiscopale. L'épitaphe que les Dominicains lui consacrèrent dans la leur ne couvrait point son tombeau; elle n'accompagnait que son image. On y lisait : *Frater Guido de*

J. 344. 10.

Thes. anecd., t. IV, col. 189-192. — Mansi, Conc., t. XXIV, col. 209-212.

Gallia christ., t. II, col. 277-280; instrum., col. 89-91.

Scriptor. or-

din. Præd., t. I, p. 403, 404.
Baluze, Miscell., t. II, pag. 348.

Turre, episcopus Alverniæ, decimum quintum agens annum, puer nobilis genere, utpote Delphinorum Viennensium, qui, contempto mundi fastu, ordinem Prædicatorum est ingressus, anno vero decimo octavo ætatis suæ, sub Ludovico Pio rege Francorum, provehitur ad episcopatum Alverniæ. In episcopatu suo ad honorem Dei et Matris suæ, nec non ad Ecclesiæ exaltationem, librum de statutis synodalibus ecclesiæ claromontensis edidit. Obiit anno Domini M. CC. LXXXVI. Outre le livre de statuts synodaux que cette inscription attribue à Gui de la Tour du Pin, il paraît avoir composé des sermons, dont il existait, dit-on, deux copies manuscrites chez les frères Prêcheurs de Clermont. Ces sermons, qui n'ont jamais vu le jour, ces statuts, dont aucune disposition n'a paru remarquable, et quelques lettres ou billets d'une mince importance, paraissent les seuls titres littéraires de l'évêque Gui de la Tour. D.

PIERRE DE MONTBRUN, ARCHEV. DE NARBONNE.
1272-1286.
Gallia christ., t. VI, col. 79-82. — Labbe, Concil., t. XI, col. 1061-1062. — Éd. de Mansi, t. XXIV, col. 245, 246.
Labbe, ib., col. 1124-1126. — Mansi, ib., col. 363, 364.
Thes. anecd., t. I, col. 1159, 1160.

PIERRE DE MONTBRUN, archevêque de Narbonne, de 1272 à 1286, ouvrit, le 4 mai 1279, le concile provincial de Béziers, où l'on décida qu'il fallait envoyer au parlement du roi des procureurs ou députés pour défendre les libertés ecclésiastiques : ces députés furent Pierre lui-même et Bertrand, archevêque de Toulouse. Comme il ne reste des actes de ce concile que deux lettres un peu vagues de Pierre de Montbrun, nous ne saurions dire précisément quelles libertés on croyait en péril. Deux lettres seules nous sont aussi restées d'un autre concile de Béziers, tenu par le même prélat en 1280; lettres en vertu desquelles l'évêque et le chapitre d'Elne se font représenter chacun à ce concile par un fondé de pouvoir. A la même année appartient une lettre de l'archevêque de Narbonne à ses suffragants, où il leur fait part d'un bref apostolique par lequel Nicolas III l'engage, lui et ses vénérables frères, à faire dire des prières et des messes pour le rétablissement de la paix entre le roi de France et le roi de Castille. On sait que ce vœu ne fut pas accompli, et combien la malheureuse expédition de 1285, contre l'Aragon et la Castille, entraîna de désastres. V. L. C.

JACQUES SERÈNE, ARCHEV. D'EMBRUN.
1275-1286.
Gallia christ.,

JACQUES SERÈNE était prévôt de l'église d'Embrun, lorsqu'il en devint archevêque, en 1275. Il assista, dès cette année, avec plusieurs autres prélats, à une conférence tenue à Lausanne entre le pape Grégoire X et l'empereur Rodolphe, qui

promit de maintenir le saint-siége en possession de ses droits et de ses biens. A la suite de ce colloque, l'archevêque fut chargé par le pape de recueillir les décimes en Allemagne, et confirmé par l'empereur dans la jouissance de toutes les prérogatives de son église. Rodolphe lui conférait, de plus, les titres de prince de l'empire, de chambellan, secrétaire et conseiller principal de la cour impériale. Le diplôme qui l'investit de ces dignités se lit dans le tome III de la nouvelle Gaule chrétienne. En 1278, Jacques publia des statuts, que Martène a insérés au tome IV du *Thesaurus anecdotorum*. Ils consistent en quatre articles, dont le premier ordonne à toute personne de l'un et de l'autre sexe de confesser ses péchés à son propre prêtre, au moins une fois l'an, dans le cours du carême, sous peine d'être privée de la sépulture chrétienne, sauf pourtant un rachat convenable opéré par ses héritiers. Le second article défend d'absoudre, sans la permission épiscopale, de la moindre violence à l'égard d'un clerc, *ab injectione manuum, quantumcumque modica, sive levi.* Dans le troisième, il s'agit de ceux qui, dégagés, au lit de mort, des liens d'une excommunication, meurent sans avoir fait les satisfactions convenables : on doit en exiger l'accomplissement de leurs héritiers ou des exécuteurs de leurs testaments. Le quatrième article déclare excommuniés *ipso facto* ceux qui empêchent de payer à l'Église les dîmes ou les autres revenus qui lui sont dus. Voilà le seul écrit laissé par Jacques Serène, son unique titre à la mention que nous faisons de lui ; et l'on ne sait rien de plus de sa vie, sinon qu'il termina des démêlés élevés dans le diocèse de Digne, et qu'il reçut, en 1282, le serment de l'évêque de Grasse. Il mourut en 1286, selon Marcellin Fournier, auteur d'une Histoire manuscrite des prélats d'Embrun. D.

t. III, col. 1080, 1081.

Annal. Colmar, p. 12. — Rainald., Annal. eccles., ann. 1275, n. 36, t. XXII, p. 384.

Instrum., col. 182, 183.

Col. 187-190.

PIERRE DE RODEZ; THOMAS, DOYEN DE PONTOISE; JEAN DE SAINT-BENOÎT.

1286.

Dans un recueil manuscrit de controverses sur la fameuse bulle de Martin IV, *Ad fructus uberes,* qui, le 10 janvier 1282, sous prétexte de ramener les communautés mendiantes à plus de modération, leur conféra en effet des priviléges exorbitants, se trouve un rapport de PIERRE DE RODEZ, prévôt de l'église de Mende, docteur en théologie de Paris, chargé, vers l'an 1286, par quelques évêques de France d'obtenir du pape Honoré IV une explication de cette bulle, source toujours renaissante de rivalités et de conflits. On voit, par ce rapport, que leurs deux envoyés, Pierre de

Mss. de la Biblioth. roy. de Paris, anc. fonds lat., n. 3120 (autref. Colbert, n. 3266). Catalog., t. III, p. 372.

Ms. 3120, fol.

XIII SIÈCLE.

47-49. — Scriptor. ord. Prædicat., t. I, pag. 136.

Rodez et son compagnon de voyage, Thomas, doyen de Pontoise, étaient allés plaider une cause fort difficile à gagner en cour de Rome. Auprès du pape se tenait un cardinal dominicain, Latino Malabranca, qui, dès que Pierre annonça qu'il exposerait d'abord les raisons des moines pour les réfuter, s'écria : « Non, non, dites les vôtres; ils sauront « bien expliquer les leurs. » L'orateur insista, et il lui fut permis de parler comme il voulait. Mais il était déjà condamné.

Ms. 3120, fol. 49-59 v°.

Ms. 3120, fol. 35-37 v°. — Scriptor. ordin. Prædicat., t. I, p. 404-406.

Là se trouvent aussi le discours beaucoup plus étendu, adressé au souverain pontife par Thomas, doyen de Pontoise, et l'apologie prononcée, en faveur des réguliers, le 27 janvier 1286, dans la conférence d'Orléans, par le Dominicain Jean de Saint-Benoit, dont les paroles furent alors recueillies par Hubert de Saint-Valeri, pour l'évêque d'Amiens, qui y répondit le surlendemain.

Gallia christ., t. X, col. 1187-1190.

V. ci-dessus, p. 33, 101, 492, etc.

Ces diverses pièces, et beaucoup d'autres encore, non moins propres à éclaircir ce grand démêlé entre les prélats et les frères, seront pour nous l'objet d'une étude plus complète, lorsque, dans les annales littéraires du siècle suivant, nous aurons à parler de Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, mort en 1308, mais qui, dès l'an 1282, fut, avec les archevêques de Rouen, de Bourges, de Reims, de Sens, de Tours, un des plus ardents promoteurs de la résistance épiscopale.

V. L. C.

Raoul de la Torrète, archevêque de Lyon.

1287.

Gallia christ., t. IV, col. 152-154.

Raoul ou Rodolphe de la Torrète, et non de Torote, était chanoine de Verdun, lorsque le pape Martin IV le promut à l'archevêché de Lyon par une lettre datée du 10 juin 1284. Ce siége vaquait depuis quelques mois, et les chanoines ne pouvaient s'accorder sur le choix d'un nouveau prélat. En vain ils déléguèrent leurs pouvoirs à six d'entre eux, en promettant d'accepter celui qu'ils éliraient avant l'extinction d'une chandelle. Un nommé Durgelle, élu de cette manière, déplut à une grande partie du chapitre, et, se voyant mal accueilli, résigna sa prélature entre les mains du saint-père, qui ne laissa point échapper cette occasion de choisir un primat des Gaules. Il se détermina à nommer Raoul, par la considération de ses mérites, dont il fait l'énumération en ces termes : *Nos considerando dilecti filii nostri Rodolphi de Torreta conversationis merita, vitæ munditiam, honestatem morum, dona scientiæ, aliasque virtutes multiplices.* Raoul prit possession de sa métropole le

premier lundi après Noël 1284. Parmi les actes de sa prélature, qui n'a duré que jusqu'en avril 1287, nous n'en remarquons que trois qui aient un caractère tant soit peu littéraire. Le premier est un statut concerté, en 1285, avec le comte du Forez, par ordre du roi de France, pour la réforme de quelques abus introduits par les hommes de loi dans les provinces méridionales de la France, *ad partes linguæ occitanæ :* le but de ce décret est d'obtenir une plus exacte observation des ordonnances de saint Louis et de Philippe le Hardi, relatives à l'administration de la justice. Le second article consiste en quelques règlements synodaux publiés, en 1286, dans un concile provincial à Mâcon. Le troisième acte, désigné comme célèbre par les auteurs du *Gallia christiana,* est imprimé dans le Spicilége de Dachery. C'est, sous la date du mois de mars 1287, un contrat entre l'archevêque de Lyon et l'évêque d'Autun. Ils y reconnaissent que, pendant la vacance de l'un de ces siéges, les droits en sont exercés par le prélat qui préside à l'autre; et, pour assurer le maintien de cette coutume antique, ils s'appliquent à régler plusieurs détails concernant les sceaux, les châteaux ou forteresses, les meubles du prélat défunt, les ornements pontificaux, et l'administration des biens immeubles de l'évêché ou archevêché. Raoul avait à peine signé cette convention, qu'il eut avec les bourgeois de Lyon des démêlés qui l'appelèrent à Paris, où il mourut le 7 avril de cette même année 1287. A la vérité, Menestrier cite un acte de 1290, qui porte, dit-on, la souscription de cet archevêque; mais des actes plus authentiques, et plus conciliables avec les autres documents, placent au mois de juillet 1287 l'élection de Pierre d'Aoust, successeur immédiat de Raoul de la Torrète, et représentent celui-ci comme décédé depuis longtemps déjà en 1289. Nous avouerons, toutefois, que la chronologie de ce pontificat n'est pas bien établie; elle aurait besoin d'éclaircissements, qui ne tiendraient point assez à l'histoire des lettres pour être ici proposés ou discutés. D.

La Mure, Hist. du Forez, p. 334.

Martène, Thesaur., t. IV, col. 203-208.—Mansi, Concil., t. XXIV, col. 611-616.

Tom. VIII, p. 255-258.

Hist. de Lyon, pr., p. 33.

EYNE DE PONS D'AGONAC était, en 1281, et jusqu'en 1287, abbesse du monastère de Sainte-Marie de Ligueux, au diocèse de Périgueux, *Beatæ Mariæ de Ligurio.* Peu après son installation, elle tint un chapitre, et y fit des statuts destinés à réprimer les désordres assez graves, à ce qu'il semble, qui s'étaient introduits dans cette abbaye de l'ordre de Saint-

EYNE DE PONS D'AGONAC. VERS 1287.

Gallia christ., t. II, col. 1498.

Benoît. Les biens du couvent avaient été mal administrés, et il s'était appauvri à tel point, que l'évêque de Périgueux autorisa l'abbesse à recueillir les aumônes des fidèles. Après 1287, il n'est plus parlé d'Eyne; mais le nom d'Imberge de Goyas, qui lui a succédé, n'apparaît dans les actes qu'en 1293.

D.

GILON II, ARCHEV. DE SENS. 1274-1292. Gallia christ., t. XII, col. 67, 68.

Un neveu de Gautier et de Gilon de Cornut, tous deux archevêques de Sens, GILON, second du nom, parvenu lui-même à cette dignité en 1274, tint, en 1280, un concile provincial à Sens, avec ses suffragants de Paris, Auxerre, Meaux, Troyes, Nevers, le siége d'Orléans étant vacant, et l'évêque de Chartres n'ayant reconnu que pendant le concile la suprématie métropolitaine.

Ampliss. collect., t. VII, col. 276 - 278. — Gall. christ., t. VIII, instrum., col. 436, 437. — Mansi, Concil., t. XXIV, col. 337-340.

Simon de Perruche, Gallia christ., t. VIII, col. 1167-1169.

Ib., col. 1384.

Quoiqu'il ne reste qu'un seul acte de cette assemblée, nous le rappellerons comme un exemple de l'étendue et de la force que conservait encore la juridiction ecclésiastique. C'est une lettre adressée par les pères du concile à Simon, évêque de Chartres, pour lui indiquer la conduite qu'il doit tenir à l'égard de Jean, seigneur d'Amboise et de Chaumont, dénoncé au concile par l'abbé et les religieux bénédictins de Notre-Dame de Pontlevoi. Le père du seigneur d'Amboise avait commencé la guerre contre eux dès l'année 1269, en les chassant de leur couvent. Le fils, qui avait succédé à son père en 1274, pour des injures non moins vives et non moins publiques contre leurs personnes et leurs biens, avait été, pendant la vacance du siége de Chartres, traduit devant l'archidiacre de Blois. Pour refus de comparaître, il est excommunié. Cité devant le doyen et le chapitre de l'église de Chartres, il fait encore défaut, et encourt de nouveau l'anathème. Comme il persiste dans son endurcissement, et continue de mépriser « les clefs de notre sainte mère l'Église, » l'archidiacre, le doyen et le chapitre lancent l'interdit sur sa famille et sur sa terre. Même opiniâtreté, même dédain. Le doyen et le chapitre ordonnent d'enlever le corps du Christ de la terre du contumace. Le scandale durant depuis quatre ans, ce qui devait suffire pour faire peser sur le coupable le soupçon d'hérésie, le concile charge de l'affaire l'évêque de Chartres, nommé en 1277, mais qui venait à peine lui-même de se soumettre à son métropolitain, et lui enjoint d'avertir canoniquement le seigneur excommunié qu'il ait, avant un mois, à demander l'absolution. Ce temps écoulé, qu'il soit

sommé de venir répondre personnellement sur sa foi, devant l'évêque, selon la procédure ordinaire, au nom du concile, qui fera exécuter l'arrêt.

Jean d'Amboise, dûment cité, revint à résipiscence, et, sous l'arbitrage de Jean de Monsoreau, archevêque de Tours, et de l'évêque de Chartres, fit sa paix avec l'abbaye de Pontlevoi. V. L. C.

GUILLAUME D'OUBLÉ, ÉVÊQ. DE CHALON. 1273-1294.

Guillaume Doublé, ou d'Oublé, en latin *Guillelmus de Oblato*, d'une famille noble de Bourgogne, « que nous appelons maintenant Du Blé, selon le jésuite Claude Perry, par un agréable adoucissement de notre langue, qui ne peut plus souffrir de mots barbares, » élevé, en 1273, à l'évêché de Chalon-sur-Saône, y tint un synode en 1281, et fit recueillir les statuts qui furent alors adoptés sur la discipline ecclésiastique. Un manuscrit de ces statuts, conservé longtemps dans le cabinet de Philibert de La Mare Chevigny, conseiller au parlement de Dijon, a passé depuis dans la Bibliothèque du roi. « Je les ai lus avec plaisir, dit Claude Perry, et je ne doute pas, ajoute-t-il dans son singulier langage, que les gens de bien qui les auraient lus souhaiteraient avec passion qu'ils fussent mis en pratique : beaucoup de choses en iraient mieux qu'elles ne vont pas. » On voit aussi Guillaume d'Oublé, en 1286, assister au concile provincial assemblé à Mâcon par l'archevêque de Lyon, Raoul de la Torrète, et y prendre part à la rédaction des actes de ce concile, imprimés vers la fin du XVe siècle, compris ensuite dans l'*Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*, et dans le *Trésor* de Martène, qui, en les reproduisant d'après un manuscrit de l'Oratoire de Troyes, ne savait certainement pas qu'ils eussent été déjà imprimés deux fois. Cet évêque, qui ne paraît toucher par aucun autre point à l'histoire littéraire, et dont la vie fut assez agitée par ses querelles avec l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon, avec les religieuses de Remiremont, et avec Robert II, duc de Bourgogne, mourut au mois de septembre de l'an 1294. « Il avait fait édifier, dit Claude Perry, un cimetière à la Motte, et lui-même l'avait béni... On y voit encore son tombeau de pierre, et celui de quelques autres évêques, mais dans un si pitoyable état, qu'on ne peut les voir sans émotion. » Guillaume, qui avait été très-utile à l'épiscopat de Chalon, et qui avait fondé dans son diocèse l'office double de la fête de saint Jean-Baptiste, était, ainsi

Gallia christ. vet., t. II, fol. 448; nov., t. IV, col. 910-913. — Cl. Perry, Hist. ecclés. et civ. de Chalon-sur-Saône, p. 200. — Bertaut et Cusset, l'Illustre Orbandale, t. II, p. 438.

Cl. Perry, l. c., p. 202.

Ibid.

Gallia christ. nov., t. IV, col. 154, 1083. — Art. de vérifier les dates, t. I, p. 202.

Par J. M. de la Mure, Lyon, 1671, p. 335. — Martène, Thesaur. anecdot., t. IV, col. 203-208. — Mansi, Concil., t. XXIV, col. 611-616.

Loc. cit., pag. 207.

En 1659.

Ibid.

L'Illustre Orbandale, l. c.

que les autres évêques, représenté en pierre sur ce tombeau. V. L. C.

Pierre Barbet, archevêque de Reims. 1274-1298. Gallia christ., t. IX, col. 118-121. — Marlot, Metrop. rem., t. II, p. 567-587; éd. fr., t. III, p. 637-664. — Th. Gousset, Actes de la prov. ecclés. de Reims, t. II, p. 413-440.

Pierre Barbet, archidiacre de Châteaudun, appelé chancelier de France dans un titre de l'an 1271, élu archevêque de Reims, en 1274, après une lutte pénible, où il passe pour avoir travaillé habilement à réunir sur lui les suffrages que le roi l'avait chargé de capter en faveur de l'évêque de Langres, n'obtiendra pas ici une place égale à celle que réclame sa longue administration dans l'histoire de la métropole de Reims; nous extrairons seulement quelques faits des statuts auxquels il a pu prendre part.

Nous ne croyons pas que, dans aucun des recueils de conciles que nous connaissons en France, ou imprimés ou manuscrits, se trouvent les actes d'un concile métropolitain assemblé, dit-on, le 14 juin 1276, par l'archevêque Pierre Barbet, à Saint-Quentin, et dont l'indication ne nous est donnée que par une notice de La Curne de Sainte-Palaye sur le manuscrit 986 de la reine Christine, au Vatican.

Notices des mss. d'Italie, t. II, notice 2539. Labbe, Concil., t. XI, col. 1031, 1032. — Éd. de Mansi, t. XXIV, col. 183, 184.

Dans un autre concile provincial, réuni à Compiègne par le même archevêque, le 7 avril 1277 (1278, N. S.), il délibère avec ses nombreux suffragants sur les meilleurs moyens de prévenir les résistances que leur opposaient sans cesse leurs chapitres, qui, par la cessation des offices divins, par les interdits jetés sur les villes, essayaient de combattre à leur manière, comme faisaient les communes, l'autorité longtemps souveraine des évêques. Il est resté de cette délibération l'acte par lequel ceux-ci prennent l'engagement de former entre eux une espèce de fonds de secours mutuels pour subvenir aux frais de ces luttes intestines, et de se trouver tous à Paris, chaque année, dans la quinzaine de la Pentecôte, pour faire en sorte, disent-ils, de n'avoir à plaider contre leurs chanoines que dans de justes causes.

L'archevêque ne fut cependant pas heureux dans ses procès, justes ou non. Lorsqu'il sacra Philippe le Bel, en 1286, il voulut taxer non-seulement les clercs et les religieux, mais les francs-bourgeois du chapitre : les chanoines récalcitrants eurent gain de cause devant les deux cardinaux délégués comme juges par le pape. On remarquait alors que les légats, dont plusieurs avaient appartenu à l'ordre des chanoines, prononçaient souvent pour ceux-ci contre les évêques; et le jugement porté dans le présent litige

ayant été confirmé par le pape Martin IV, qui avait été chanoine et trésorier du chapitre de Tours, sous le nom de Simon de Brie, on appela cette sentence la simonie des chanoines.

Le concile provincial de Reims, en 1287, s'ouvre encore par une question fiscale, l'imposition du vingtième sur le revenu de chacun des suffragants, et celle du centième sur le revenu des abbés, prieurs, doyens, chapitres, recteurs de paroisses, pour contribuer à poursuivre ensemble une affaire en cour de Rome. L'excommunication, tant prodiguée dans ce siècle, menace quiconque, entre ces derniers, refuserait d'acquitter sa part de contribution. Mais l'affaire qu'il s'agissait de poursuivre était, en effet, d'une grande importance pour le clergé. Les frères Prêcheurs et les frères Mineurs, ces ordres nouveaux, qui venaient de s'emparer en conquérants de chaque diocèse, avaient-ils ce droit illimité de confession, qu'ils prétendaient leur avoir été récemment accordé par Martin IV, et qui a fait leur puissance? Voilà ce qu'il fallait résoudre; mais quelle solution attendre du pouvoir même qui les avait envoyés? Nous ne savons ni quels furent les plans adoptés dans ce concile, dont les actes se sont perdus ou ont été supprimés, ni si la cour de Rome daigna répondre aux doléances des prélats, qui du moins s'étaient inquiétés pour les droits de leurs églises.

Labbe, Concil., t. XI, col. 1317, 1318. — Éd. de Mansi, t. XXIV, col. 847-850.

L'exemple de cette sollicitude épiscopale avait été donné, en 1282, par Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, de 1278 à 1306, et par Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, de 1278 à 1308, qui écrivirent aux archevêques de Reims, de Sens et de Tours, pour les engager à opposer à l'invasion l'autorité d'un concile. En effet, il y eut à Paris, au mois de décembre de l'année suivante, une réunion, où quatre archevêques et vingt évêques se plaignirent, par l'organe de Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, de ces étrangers qui venaient, sans l'aveu des évêques, prêcher et confesser dans leurs diocèses. Les maîtres en théologie, et parmi eux plusieurs religieux des deux ordres, prirent, vers le même temps, une délibération fort équivoque sur cette grande question de la confession. Le pape Martin IV n'avait donc point réussi lui-même à calmer les esprits, en prononçant, par sa bulle *Ad fructus uberes,* du 10 janvier 1282, que ceux qui se confesseraient aux frères seraient tenus de se confesser, au moins une fois l'an, à leurs curés.

Gallia christ., t. XI, col. 72-75.

Ib., t. X, col. 1187-1190.

Du Boulay, Hist. univ. paris., t. III, pag. 465-467. — Dubois, Hist. eccles. par., t. II, p. 509. — Fleury, Hist. ecclés., t. XVIII, p. 318. — V. ci-dessus, p. 22.

Baluze, Vitæ papar. avenion., t. II, col. 10.

Labbe, Concil., t. XI, col. 1143. — Fleury, l. c., p. 321.

Ce n'était pas le concile provincial de Reims qui pouvait

terminer un tel conflit, destiné à se renouveler pendant plusieurs siècles. Les mesures qu'il avait décrétées furent aisément entravées par l'influence du parti de Rome. Ainsi nous voyons, par une lettre de l'évêque de Tournai, en 1290, que les abbés de Saint-Martin de Tournai, de Saint-Amand, de Saint-Bavon, et d'autres encore, se refusent à payer l'impôt voté par les évêques, et en appellent au saint-siége apostolique; ce que leur évêque ne songe pas à désapprouver. Cet appel, qui fut fait dans bien d'autres diocèses, était inévitable, et il nous dit assez que toutes les plaintes d'une grande partie de l'épiscopat furent stériles.

Martène, Thesaur. anecdot., t. IV, col. 207, 208.

Belleforest, Annal., fol. 757, 765.

Pierre Barbet, qui avait obtenu du roi, en 1290, un terrain à Paris, rue du Prince, pour l'agrandissement, qui eut lieu l'année suivante, de l'hôtel de Reims, dut aussi participer à la fondation du collége de Rethel, ouvert, cette année même, aux jeunes théologiens champenois, et qui fut depuis, en 1443, réuni par Charles VII au collége de Reims.

Jaillot, Rech. sur Paris, t. IV, quart. S.-Benoît, p. 228.

Ci-dessus, p. 83-85.

Nous avons parlé, dans notre notice sur le chroniqueur belge Jean de Thielrode, d'un concile provincial tenu à Compiègne, le 20 janvier 1292, par l'archevêque de Reims, et dont personne n'avait rien dit jusqu'à présent.

Le 25 août 1298, le corps de saint Louis fut levé de terre par l'archevêque de Reims et celui de Lyon. Pierre, soit par lettres, soit dans les différentes missions dont il avait été chargé auprès de Boniface VIII, avait contribué à la canonisation. Il mourut le 3 octobre suivant. V. L. C.

LANTELME, ÉV. DE GRASSE. 1287-1298.

Gallia christ. vet., t. II, fol. 601 v°, n. 28; nov., t. III, col. 1163.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 259.

LANTELME, évêque de Grasse, que l'on a cru, mais sans preuve, de la noble famille de Pontevès, est appelé aussi Pierre Gantelme : le nom de *Lantelmus,* qui se trouve dans une transaction, du 15 mars 1287, entre la ville de Grasse et celle d'Antibes, l'acte le plus ancien de son épiscopat, est le nom que semblent autoriser également les autres monuments qui ont parlé de lui. Nous l'avons vu au nombre des évêques qui souscrivirent aux statuts du concile provincial convoqué à Embrun, le 12 août 1290, par l'archevêque Raymond de Meüillon. Entre les divers actes des années suivantes auxquels il prit part, on distingue la confirmation faite sur sa demande, le 20 novembre 1291, par Charles II, roi de Naples, comte de Provence, de toutes les donations et de tous les autres avantages accordés par ses prédécesseurs à l'ancien évêché d'Antibes, transféré depuis à Grasse; le 24 mai 1294,

une ratification de la vente du quart de la propriété nommée la Napoule, en faveur de sa sœur Angélique, mariée à Raymond de Seyne; le 22 juillet 1296, une sentence qui admet devant son tribunal l'appel de quelques jugements prononcés à Antibes; le 18 novembre 1297, une charte par laquelle Bertrand Conert, abbé du monastère de Valbonne ou Notre-Dame des Prés, au diocèse de Grasse, mécontent du spirituel et du temporel de son couvent, le soumet, avec l'autorisation épiscopale, à celui de Saint-André d'Avignon, où fleurissent, dit-il, sous l'étroite observance de la règle, la piété, l'honnêteté, l'instruction. Le dernier acte où soit consigné le nom de Lantelme, daté du 22 avril 1298, est bientôt suivi de son abdication, fondée sur l'impossibilité où il se trouve désormais de remplir ses fonctions pastorales, comme le dit la bulle de Boniface VIII, en date du 25 octobre; et il est probable que cette abdication précéda de peu de temps sa mort. On conservait de lui, dans les archives de Grasse, les statuts qu'il rédigea, le 20 août 1287, avec le prévôt Guillaume Liberone et les chanoines. Le règlement qu'il fit, le 15 août 1294, pour ordonner que ceux de ces chanoines qu'on enverrait étudier n'en recevraient pas moins les rétributions comme s'ils étaient présents, semble prouver qu'il aimait et encourageait la culture des lettres. V. L. C.

V. Papon, Voyag. litt. de Provence, pag. 236.

Gallia christ. nov., l. c., et col. 1211.

Ib., instrum., col. 189.

Ibid., et col. 1185.

JEAN DE CHEVRI (*de Capriaco*), d'abord sous-chantre de l'église de Chartres, puis archidiacre de Rouen, fut promu, par lettre pontificale du 28 octobre 1298, à l'évêché de Carcassonne, et sacré à Paris, au mois de mars de l'année suivante. Il mourut le 13 juin 1300, dans son évêché. Un manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris renferme des constitutions publiées par ce prélat le 26 novembre 1299, et où l'on remarque cet article : « Nous ordonnons d'observer les « statuts ou les conseils promulgués nouvellement dans le « concile de Béziers, et spécialement celui qui veut que la « fête double de saint Louis soit désormais célébrée, au jour « prescrit, dans toutes les églises. » Le synode de Béziers, tenu, le 26 octobre 1299, par l'archevêque de Narbonne et ses suffragants, et dont Martène a publié le premier les statuts, venait de populariser ainsi le culte que la bulle du 11 août 1297 décernait au saint roi. V. L. C.

JEAN DE CHEVRI, ÉVÊQ. DE CARCASSONNE. 1300.

Gallia christ., t. VI, col. 892, 893.

Anc. fonds latin, n. 1613; Catal., t. III, p. 153.

Concil. de Labbe, t. XI, col. 1430. — Gall. christ., t. VI, col. 84. — Thesaur. anecd., t. IV, col. 225-228, art. 6.

PIERRE, ABBÉ DE PSALMODI. VERS 1300. Gall. christ., t. VI, col. 477.

Pierre, abbé de Saint-Pierre de Psalmodi, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, située à une demi-lieue d'Aigues-Mortes, dans le diocèse de Nîmes, ne nous est connu que par les règlements qu'il fit pour son abbaye, dans le courant de l'année 1288, en vertu d'une bulle du pape Nicolas IV, qui avait conféré à l'évêque de Marseille les pouvoirs nécessaires pour faire cesser les désordres dont les religieux de Psalmodi donnaient le fâcheux exemple. Une partie de ces règlements, écrits en latin, nous a été conservée sur une feuille de parchemin qui appartenait autrefois à Baluze, et qui, bien qu'elle ne soit pas entière, n'a pas moins d'un mètre de long, sur environ trente centimètres de large. Cette copie manuscrite se conserve à la Bibliothèque royale de Paris; elle est acéphale, et se termine ainsi : *et concesserunt predicti domini priores, officiales et monachi eidem domino abbati stipulanti et recipienti, quod possit, si voluerit, mutuo recipere et manulevare, etc.* Vient ensuite la transcription de la bulle citée de Nicolas IV. La date a été omise. Au revers de la feuille de parchemin, on lit ces mots écrits en français : « Statuts et ordonnances faites par l'abbé de « Saint-Psalmody, ratifiés par tout le chapitre, avec la bulle « du pape Nicolas à l'évêque de Mastille (*sic*) pour les con- « firmer. 1288. » Plus loin, on lit ceux-ci, qui semblent prouver que le manuscrit avait passé par les mains d'un Anglais : *Psalmody transactions.* Ce n'est que par conjecture que nous plaçons la mort de l'auteur vers la fin du XIII[e] siècle. Un abbé Pierre, *Petrus Bedocii* IV, qui paraît différent de celui-ci, mourut en 1315. F. L.

Biblioth. Baluz., t. II, part. III, p. 88, n. 28.

Chartes de Baluze, Languedoc, n. 28.

Armoires de Baluze, t. II, *Series abbatum Psalmodii.*

STATUTS DES ORDRES RELIGIEUX. 1201-1300.

La plupart des chefs d'ordres figurent dans nos annales des lettres en France au XIII[e] siècle, et on y a partout indiqué les statuts qu'ils ont ou rédigés ou renouvelés dans les chapitres généraux tenus sous leur présidence. Comme il y en a cependant quelques-uns qui, pour n'avoir rien écrit en leur nom, ne sont point compris dans cette histoire, nous ferons une revue rapide des principales collections de ces statuts d'ordres, pour extraire, de ceux qui n'ont pas été mentionnés jusqu'à présent, le petit nombre de notions dont pourrait s'accroître et se compléter le tableau de l'esprit et des mœurs du pays.

CISTERCIENS.

L'ordre de Cîteaux, issu du grand ordre de Saint-Benoît, paraît surtout s'être distingué dans l'exercice de cette auto-

rité législative, garantie d'union et de puissance. Les statuts qu'il promulgua pendant ce siècle nous ont été soigneusement transmis. Martène et Durand, Thesaur. anecdot., t. IV, col. 1295-1498.

Plusieurs abbés des premières années, tels que Gui de Paré, mort en 1206, Arnauld, mort en 1225, ayant été ici l'objet de longues notices, nous ne commencerons que vers 1230, en faisant remarquer seulement que, dans tous ces anciens actes, où se manifeste une discipline fort rigide, puisque nous y voyons, en 1205, un abbé de Pontigni condamné à une rude pénitence pour avoir laissé entrer la reine de France dans son monastère, on ne cesse de renvoyer, comme pour tempérer cette rigueur, au témoignage de la Charte de charité que nos prédécesseurs ont fait connaître; véritable code de cette vertu chrétienne à l'usage d'une austère congrégation, qui avait besoin, à ce qu'il semble, qu'on lui rappelât souvent une si douce et si sainte loi. Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 499-503; t. XVII, p. 306-334. Voy. aussi t. XVIII, p. 6-13; 134, 136, etc. Thes. anecd., t. IV, col. 1301. Hist. litt. de la Fr., t. XI, p. 224-229.

L'analyse complète des textes serait, d'ailleurs, presque impossible; car d'après cette Charte même, les chapitres généraux, tenus au chef-lieu de l'ordre, étaient annuels, et il s'y traitait, tous les ans, une multitude infinie d'intérêts et d'affaires. Chaque abbé était obligé de s'y rendre; et, cette république de moines couvrant presque tout l'ancien monde, les procès-verbaux des assemblées de leurs chefs, qui seraient utiles à consulter pour l'histoire générale elle-même, avaient à peine quelques mots à donner aux questions les plus importantes de cette immense administration. Il arrive que, dans une seule page, on décide, par un simple arrêt de la souveraineté capitulaire, la destitution d'un abbé ou d'un prieur de Calabre ou de Sicile, les injonctions à envoyer en Suède et en Norwége, l'établissement de nouvelles maisons destinées à étendre la puissance de Cîteaux au fond de la Pologne ou de l'Angleterre, la réponse à des demandes adressées, des contrées les plus lointaines, par des rois ou des princes. Thes. anecd., t. IV, p. 19.

Dans les statuts du chapitre général de 1227, nous trouvons deux terribles exemples de haines claustrales: des moines de Chaalis ont menacé de mort leur abbé; un moine de Joui a mis un rasoir ouvert sur le siége où son abbé allait s'asseoir, et il parle d'incendier le couvent. Les punitions sont infligées de manière à permettre aux coupables le repentir et l'espérance. La même réserve dans les châtiments se montre partout, même à l'égard des frères convers et des simples Ib., col. 1347.

serviteurs : il s'agit évidemment d'une justice qui compte toujours sur les terreurs de la confession.

Ibid., col. 1354.

Au chapitre de 1232, il est enjoint aux Cisterciennes de Molaizes, qui portent des voiles blancs, des garnaches ou robes fourrées, et les cheveux longs, de rentrer dans la règle, ou de cesser de faire partie de l'ordre. On voit, à plusieurs reprises, la répugnance qu'éprouvent les abbés réunis en chapitre, à augmenter le nombre des monastères de femmes. Il ne faut rien de moins que les sollicitations du pape lui-même pour les faire renoncer de temps en temps à cette politique, qui était cependant fort sage, comme l'avaient déjà souvent prouvé les rapports des visiteurs envoyés par les chapitres généraux.

Tillemont, Vie de S. Louis, t. II, p. 116, 147.

Thes. anecd., l.c., col. 1358.

En 1234, on défend aux moines de l'ordre de devenir recteurs ou desservants dans les paroisses, ou d'y prendre charge d'âmes, et l'on révoque tous ceux qui se sont ainsi mêlés au clergé des églises. En effet, Cîteaux respecta toujours la hiérarchie diocésaine. Voilà un ordre ancien qui se montre bien autrement désintéressé que les deux instituts nouveaux, celui de Saint-Dominique et celui de Saint-François. Il est vrai que ceux-ci ne tardèrent pas à lui enlever l'ascendant que de grandes vertus, de grands services et la gloire récente de saint Bernard lui avaient justement acquis.

Ib., col. 1375. — Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 339. — Tillemont, Vie de S. Louis, t. II, p. 395-400.

L'empereur Frédéric II avait arrêté au passage plusieurs de ceux qui se rendaient au concile général indiqué à Rome par Grégoire IX. L'abbé de Cîteaux, celui de Clairvaux, celui de la Piété-Dieu, avec toute leur suite, se trouvaient au nombre des prisonniers. Le chapitre de l'ordre, en 1241, prescrit, pour la délivrance de ses vénérables pères, des prières quotidiennes dans toutes ses maisons, et, chaque semaine, une messe du Saint-Esprit.

Thes. anecd., t. IV, col. 1377. — Hélyot, Hist. des ordres relig., t. V, p. 360.

Le cinquième statut de l'an 1242 recommande de n'élire abbés que des hommes qui sachent assez bien la langue latine pour être en état, dans les chapitres particuliers, d'exposer convenablement la parole de Dieu, et, dans les chapitres généraux, de s'exprimer avec correction, *litteraliter loqui*. S'il en est autrement, l'abbé sera déposé, et les électeurs condamnés au pain et à l'eau. Cet article devait être lu avant chaque élection.

Thes. anecd., t. IV, col. 1394.

Nous ne négligerons pas, à l'année 1251, une autre preuve de l'encouragement que donnaient aux études littéraires presque tous les ordres religieux. L'abbé de Clairvaux demandait

que les trois moines qu'il avait envoyés étudier à Paris, s'ils étaient élus abbés, ne fussent pas tenus d'accepter, vu qu'ils pourraient un jour devenir professeurs ordinaires à Paris. Le chapitre agrée cette demande par considération pour l'université, *in favorem parisiensis studii.* La même dispense est renouvelée, au chapitre de l'an 1266. On y joint seulement, en 1278, la condition de ne faire étudier à Paris que des sujets déjà reconnus capables de réussir. Le collége des Bernardins venait en effet d'y être fondé, et l'ordre de Cîteaux, qui dédaignait de rivaliser d'ambition avec les nouveaux ordres, voulait du moins disputer à celui des frères Prêcheurs la supériorité de l'instruction. Il avait aussi, près de l'université de Montpellier, un collége, où l'abbé de Valmagne exerçait la même juridiction que celui de Clairvaux dans le collége de Paris.

Ib., col. 1426.
Ib., col. 1460.

Ib., col. 1398, 1467.

Le chapitre général de Cîteaux donne peut-être des marques trop fréquentes et trop vives de sa dévotion pour les Onze mille vierges; mais tout ce siècle accueille leur souvenir et leurs reliques avec la plus ardente piété. Le 3 octobre 1260, le roi Louis IX, accompagné de l'archevêque de Rouen, de l'évêque d'Évreux, de l'abbé de Clairvaux, de celui de Royaumont, et d'un long cortége de moines, conduisait processionnellement d'Anières à Royaumont les restes d'une de ces Onze mille vierges, Barge d'Anières, qui furent reçus avec pompe dans la nouvelle abbaye par l'évêque de Beauvais, et demeurèrent exposés dans un reliquaire à l'adoration des fidèles. C'est vers le même temps que nous voyons le chapitre général de Cîteaux s'occuper, à plusieurs reprises, des nombreuses martyres de Cologne, comme pour ne pas rester en arrière de l'exemple donné par le roi lui-même. Les actes des délibérations ne disent rien des reliques de sainte Ursule ou de ses compagnes, quoiqu'il y en eût beaucoup, à ce qu'il semble, dans les abbayes cisterciennes; mais nous y apprenons du moins comment se propageaient dans tout le monde chrétien ces hagiographies sur lesquelles se fondait un culte nouveau. Il est dit, au chapitre de l'an 1262, que l'abbé du Val-Saint-Lambert apportera à la prochaine réunion capitulaire l'histoire des Onze mille vierges avec les leçons, manuscrit qui, de Cîteaux, fut sans doute répandu ensuite dans les autres abbayes de l'ordre, quoiqu'il n'en soit plus parlé. On arrête toutefois, dès à présent, que cette nouvelle fête sera célébrée dans tout l'ordre avec deux messes, mais que les

Eudes Rigaud, Regestr. visitation., fol. 229; édit. de 1847, p. 376.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 205 et 206.

Thes. anecd., col. 1420.
Gallia christ., tom. III. 1021-1024.

XIII SIÈCLE.

Tillemont, Vie de S. Louis, t. II, p. 344.

convers, comme pour la fête de la Couronne d'épines, instituée en 1240, ne laisseront pas de travailler.

Il peut n'être pas inutile de remarquer, pour l'histoire du langage, que le titre de convers, pour signifier cette classe inférieure de moines chargée de ministères presque serviles, fut remplacé, au chapitre de l'an 1275, dans les couvents de Provence et de Gascogne, par un autre titre, celui de frères, de peur qu'il n'y eût d'équivoque, et que cette dénomination de *conversi*, qui pouvait s'appliquer à d'anciens hérétiques revenus à résipiscence, n'eût, aux yeux de ces pays, quelque chose de suspect et d'odieux.

Thes. anecd., t. IV, col. 1446.

C'est à cette même assemblée de l'an 1275 que nous voyons, après quelques égards manifestés jusqu'alors aux deux ordres récemment investis de la confiance des papes, éclater enfin un cri de colère et presque de vengeance contre les entreprises insolentes des frères Mineurs, qui battent les moines et même les abbés cisterciens, comme ils ont fait, à Tolède, l'abbé de Mataplana : tout rapport est interdit avec ces orgueilleux, ces téméraires; pour eux, point d'hospitalité, point d'aumône; que toute religieuse qui se confesserait à eux soit excommuniée. L'annaliste des frères Mineurs ne parle point de cette affaire; mais un de ses continuateurs reconnaît que les Cisterciens se montrèrent en effet peu favorables à l'ordre de Saint-François, et il regrette que des incidents tout personnels, qu'il n'explique point, les aient portés, selon son étrange style, « à jeter la cause dans le puits, non de l'oubli, « mais d'une haine perpétuelle : *Causam in puteum non « oblivionis, sed odii perpetui, projectam fuisse.* » De pareilles déclarations de guerre ne sont point rares entre ces grandes républiques; si elles étaient restées unies, elles régneraient peut-être encore.

Ib., col. 1447.

Ou Matallana; voyez Jongelin, Notit. abbat. ordin. cist., part. VI, p. 7.

Wadd., Annal. Minor., t. IV, p. 425.

Les statuts de Cîteaux présentent une lacune entre l'an 1282 et l'an 1289. Nous arrivons, dans cet intervalle, à un abbé cistercien dont nous avons parlé, Thibauld de Sanci, élu en 1286, et qui eut pour successeurs Robert, second du nom, devenu cardinal en 1294, et Ruffin, mort vers les derniers mois de 1299. Quoique les statuts de ces dernières années du siècle ne soient guère connus que par extraits, et que ceux des précédentes ne nous soient pas non plus parvenus en entier, on ne peut douter du soin de l'ordre à les recueillir et à les conserver, puisque Thibauld lui-même fut chargé par une ordonnance capitulaire d'en surveiller la col-

Tom. XX, p. 203-205.

Hélyot, Hist. des ordres relig., t. V, p. 348-350.

lection, et que souvent il s'y trouve des renvois à tel règlement, à tel article, dont toutes les abbayes de l'ordre avaient certainement la copie. Ces administrations habilement combinées, et qui avaient une grande part dans la direction même de la société civile, devaient, en effet, attacher beaucoup de prix au recueil de leurs lois; mais ces lois n'ont point cessé d'être instructives pour les historiens, qui, outre les volumineuses annales de chaque ordre, peuvent consulter, dans tous ces codes monastiques, une législation plus régulière que celle que leur offriraient alors certaines nations, devenues depuis de grands États.

L'historien de l'Église, Fleury, blâme la réunion des chapitres généraux, non plus même annuelle, mais seulement triennale, ordonnée depuis 1215, pour tous les ordres, par le concile de Latran; il voit à ces longs voyages, aux inspections des visiteurs envoyés par les chapitres, de graves inconvénients, tels que la dissipation, la dépense, et il regrette la simplicité de l'antique règle de Saint-Benoît, lorsque chaque monastère n'était surveillé que par son abbé, et chaque abbé par son évêque. Mais les temps étaient bien changés: les dépositaires d'une puissance qui n'avait presque plus de limites, avaient senti le besoin de ces délibérations communes, qui resserraient, avec le lien de l'unité, celui de l'obéissance. Les Cisterciens surtout, que la loi canonique de 1215 n'empêchait pas de conserver leurs assemblées annuelles, se seraient bien gardés de renoncer à une institution qui leur avait donné le premier rang dans la confédération des communautés chrétiennes, et d'y renoncer au moment où de redoutables rivaux s'élevaient à leurs côtés. On croyait même chez eux, et sans doute autour d'eux, que les résolutions prises en chapitre général par ce grand État monastique avaient une telle importance pour la prospérité de l'Église, que, suivant une vieille tradition, pendant la tenue de leurs comices sacrés, une échelle communiquait de la terre au ciel, et les anges y montaient incessamment pour aller porter à Dieu lui-même la nouvelle de ce que Cîteaux venait de décréter.

Huitième disc. sur l'hist. ecclés., n. 6, t. XX, p. 18.

Manrique, Annal. cisterc., ann. 1209, c. 9.

BÉNÉDICTINS.

Comme les simples États politiques, les ordres religieux avaient leurs vicissitudes. Il est triste de voir celui de Saint-Benoît, le plus ancien, et qui avait été longtemps le plus respecté, réduit alors à un tel abaissement, que, par l'injonction des papes, il ne tenait ses chapitres provinciaux que sous la tutelle de cet ordre de Cîteaux qui était sorti de son

Spicileg., t. VI, pag. 30-38. — Tillemont, Vie de S. Louis, t. I, p. 436.

Concil. Lateran. IV, can. 12, ap. Labb., t. XI, col. 163-165; ap. Mans., t. XXII, col. 999-1002.

sein, ou même sous la surveillance d'un ordre encore plus récent, celui des Chartreux. Nous connaissons par une bulle de Grégoire IX, datée de Pérouse le 1[er] juillet 1227, les statuts adoptés dans un chapitre des abbés bénédictins de la province ecclésiastique de Narbonne, tenu, l'année précédente, à Saint-Tibéri, pour la réforme de la discipline claustrale, en vertu d'un article du dernier concile de Latran. Le saint-siége leur avait adjoint deux abbés cisterciens, celui de Fondfroide et celui de Valmagne. Ces statuts, rédigés au mois de décembre 1226, mais transcrits dans la bulle avec des corrections que le pape avait approuvées, sont promulgués par lui comme une loi qu'il déclare inviolable. Entre autres observations qu'ils pourraient nous suggérer, nous remarquerons que, dans cette longue suite d'ordonnances, assurément fort sages, quelquefois même charitables et hospitalières, il n'y en a pas une seule qui rappelle plus particulièrement l'ordre monastique destiné à s'illustrer un jour par la gloire des lettres, et qui fasse la moindre mention d'études. S'il y est question d'écrivains, *scriptores,* ils sont comptés parmi les moines artisans, *artifices,* qui peuvent rendre des services au couvent. Les seuls livres désignés sont le bréviaire et le psautier. En revanche, pour ne pas rester au-dessous des ordres mendiants, bien jeunes encore, mais déjà puissants par leur vœu de pauvreté, il est dit que si un moine est trouvé, à sa mort, propriétaire de quelque chose, il sera, en signe de perdition, enterré dans le fumier.

CHARTREUX.

Thes. anecd., t. IV, p. VI.

Ibid. — Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 123.

On vient de voir que l'ordre des Chartreux, après celui de Cîteaux, paraît avoir excellé à diriger ces grandes assemblées législatives. De même que le concile général de l'an 1215 avait prescrit aux abbés et aux prieurs qui n'étaient pas unis en corps d'ordre, de faire présider leurs chapitres par des abbés cisterciens; Grégoire IX, dans sa bulle de 1232 pour la réforme des Bénédictins de Cluni, en leur recommandant les chapitres annuels, qu'ils avaient laissés tomber en désuétude, y fait assister trois prieurs de l'ordre des Chartreux, « non « pour y exercer aucune juridiction, mais pour conduire les « débats et en rendre compte au saint-siége. »

Thes. anecd., t. IV, p. IV; col. 1237-1240.

Hist. litt. de la Fr., t. XIV, p. 612.

Le premier chapitre annuel de la grande Chartreuse ne date cependant que du prieur Anthelme, en 1140. Les ordonnances des années suivantes ne cessèrent de renvoyer avec respect aux coutumes rédigées dès 1128 par Guigues, premier du nom. Malgré les changements qui peu à peu s'intro-

duisirent dans la pratique de ces coutumes, le chapitre général de 1259 ordonnait encore à chaque maison de les conserver sans rien changer au texte, et si l'on en avait rayé quelque endroit, de le rétablir. Il prescrivait aussi de continuer de les lire en communauté, pour que l'on vît mieux combien l'on était déchu de l'ancienne perfection : *Ut videamus, quantum lapsum fecimus a conversatione patrum antiquorum.* On doit croire que de telles injonctions furent rigoureusement observées; et la forme plus développée que donna Riffer aux statuts de Guigues se transmit sans doute avec une égale vénération; mais, comme cet ordre aimait le secret, le silence, il n'est pas étonnant que ceux qui ne laissèrent point achever l'édition même de leurs constitutions primitives, n'aient jamais publié un recueil complet des actes subséquents de leurs assemblées générales.

Ibid., t. XI, p. 647-651.
Ibid., t. XIX, p. 82-84.

Statuta ordin. cartus., Basil., 1510, part. II, c. I.

Annal. ordin. cartus., Correriæ, 1687, in-fol.

Dans quelques fragments sans date, ils expriment, entre autres idées, l'intention sage de s'opposer eux-mêmes à l'extension de leurs propriétés rurales : « Pour conserver partout, « y est-il dit, l'unité modeste qui nous convient, aucune de « nos maisons ne possédera plus de vingt-cinq mercenaires, « douze cents brebis ou chèvres, douze chiens, trente-deux « bœufs, vingt veaux, six bêtes de somme, *sex sagmarios.* » La même prudence leur fait défendre de recevoir à l'avenir dans leur congrégation aucun Cistercien ni Prémontré.

Thes. anecd., t. IV, col. 1241-1244.

C'étaient là, dans l'état de décadence où étaient alors les Bénédictins, les deux seuls ordres qui pussent rivaliser avec les Chartreux, avant l'apparition des deux nouvelles congrégations du XIII[e] siècle. Prémontré, qui avait, comme Cîteaux, des chapitres annuels, n'en a pas conservé avec autant de soin les procès-verbaux. On peut suivre, dans nos annales littéraires, l'histoire de cet ordre, qui produisit, en ce temps-là, de nombreux écrivains.

Le Paige, Biblioth. præm., pag. 251-282; 777-860.

Les Carmes, qu'il aurait fallu, en se conformant aux dates, nommer les premiers de tous, si l'on croyait à leur antiquité fabuleuse, et qui prétendent avoir tenu leurs chapitres généraux, depuis Élie jusqu'en 1245, au mont Carmel, choisirent pour chef, dans celui qu'ils convoquèrent alors en Angleterre, au comté de Kent, à Aylesford, le célèbre Simon Stock, mort en 1265, et dont nos prédécesseurs ont parlé. Nicolas de Narbonne, qui gouverna ensuite l'ordre jusqu'en 1270, a donné aussi l'occasion de rappeler deux de ces chapitres. Nous en avons indiqué d'autres dans la notice sur Pierre de

CARMES.

Ventimiglia, Hist. chronolog. general. carmelit., p. 31.
Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 66-68.
Ibid., p. 127-129.

XIII SIÈCLE.

Ibid., t. XX, p. 510-516.
Ci-dessus, p. 305

Milhau, général jusqu'en 1294, où il abdiqua dans l'assemblée de Bordeaux. Raymond de l'Ile, nommé après lui, abdique, comme on l'a vu plus haut, en 1297, et il est remplacé par Girard de Bologne, mort seulement en 1317. Il en résulte que presque tous les chefs de cet ordre, au XIII[e] siècle, ont eu leur place dans nos annales, ainsi que plusieurs des statuts de leurs chapitres triennaux, dont il n'y a point de collection complète.

Thes. anecd., t. IV, p. v; col. 1231-1238; 1651-1670. — Append. ad Antiq. monach. ritus, t. IV, pag. 344-348, etc.

L'ordre de Grandmont et celui du Val-des-Choux ne nous ont aussi transmis qu'un petit nombre d'ordonnances de leurs plus anciens chapitres.

DOMINICAINS.

Les Dominicains, cette congrégation alors savante et active, que son institution même appelait à diriger les peuples par la prédication, la confession, l'enseignement, et dont presque tous les chefs ont été, en ces premiers temps, d'illustres écrivains, n'occuperont qu'une étroite place dans ce supplément; car ils en ont une grande dans l'histoire même, où l'on a très-souvent fait connaître les actes des chapitres que ces chefs ont présidés.

Malgré la propagation rapide de l'institut des frères Prêcheurs, les procès-verbaux de ses assemblées annuelles, qui se tenaient d'ordinaire à Bologne ou à Paris, ne commencent à être assez réguliers et assez complets, dans les documents recueillis au couvent de Toulouse par Bernard Guidonis, qu'à compter de l'année 1234. Or, c'est précisément vers ces temps-là que se succèdent des maîtres de l'ordre, tels que Raymond de Pegnafort, Humbert de Romans, Jean de Verceil, Étienne de Besançon, qui, la plupart, ont dans nos annales de longues notices, où sont rappelés les actes rédigés sous leurs yeux. Il suffira donc d'y ajouter la mention de quelques autres actes promulgués par des chefs de l'ordre qui sont restés presque entièrement étrangers à la France, comme Jean le Teutonique, de 1241 à 1254; Munio de Zamora, de 1285 à 1292; Nicolas de Trévise, de 1296 à 1300. Encore plusieurs des chapitres généraux tenus de leur temps sont-ils indiqués dans les articles sur un grand nombre de Dominicains qui, par leurs fonctions, eurent le droit d'y siéger.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, pag. 164, 403, 496; p. 335-347; pag. 383-385; t. XX, p. 266-276.

Il y a un usage à remarquer dans cet ordre, comme dans celui de Prémontré : les statuts n'avaient de force qu'après avoir été admis consécutivement par trois chapitres généraux. C'est ce qui fait que souvent le manuscrit de Toulouse, publié par Martène et Durand, répète trois fois les mêmes

Thes. anecd., t. IV, p. VII. — Le Paige, Biblioth. præm., p. 253.

constitutions. Ainsi, dans le parlement anglais, un bill ne devient loi qu'après la troisième lecture.

Sous le béat Jordan, successeur immédiat de saint Dominique, on tint à Paris, en 1228 et en 1236, deux grands chapitres, appelés généralissimes, les deux seuls de l'ordre qui aient porté ce titre. Dans le premier de ces grands conseils, on ajouta aux huit anciennes provinces dominicaines la Pologne, le Danemark, la Grèce et la terre sainte. Dans le second, se montrent déjà de pénibles efforts, qui furent presque toujours stériles, pour ne se point brouiller avec les frères Mineurs, et cette ordonnance, continuellement répétée depuis, une des principales causes de la puissance des frères Prêcheurs : « Dans toutes les provinces, dans tous les « couvents, apprenez la langue des populations de votre « voisinage. » Le choix de Paris pour ces deux assemblées constituantes prouve assez quel prix on mettait à s'assurer la conquête de la France. Thes. anecd., t. IV, col. 1671. Ib., col. 1676.

L'austérité qui ne leur permet que des images peintes et non point sculptées, des fenêtres avec une simple croix et sans vitraux de couleur, des manuscrits où ne brillent nulle part les lettres d'or, ne les empêche pas d'être fort généreux, lorsqu'il s'agit de fournir des livres à leurs étudiants, à leurs prédicateurs : nous connaissons peu d'actes de ce genre où il soit plus question de travaux littéraires. Un statut de l'an 1243 exprime la confiance la plus respectueuse pour l'université de Paris, à laquelle on allait bientôt faire une guerre qui ne cessa plus : « Effacez de vos cahiers, est-il dit « à tous les frères, les erreurs condamnées par les maîtres « de Paris. » Ib., col. 1677. 1679. Ib., col. 1685.

En 1249, il leur est défendu de faire copier les livres par des religieuses ou par d'autres femmes. En 1251, un correcteur de manuscrits est institué dans chaque couvent, avec l'obligation de rectifier d'avance les fautes de copistes dans tout ce qu'on doit lire au réfectoire. Ib., col. 1695. Ib., col. 1699.

Vers la fin du siècle, les progrès des frères Prêcheurs dans les lettres, et leurs succès dans les épreuves publiques de l'université de Paris, ne sont plus douteux. C'est pour réprimer l'orgueil de ceux qui devenaient docteurs, mais peut-être aussi pour éviter les récriminations des autres ordres et des séculiers, que l'on rédige, en 1286, à Paris, ce statut : « Nous « ordonnons strictement à ceux qui parviendraient au grade « de maître en théologie de s'appeler du nom de frère ou Ib., col. 1817.

XIII SIÈCLE.

« de leur nom propre, et de ne prendre ni dans le tableau « du chœur, ni dans celui du scrutin, le titre de maître ou « de lecteur. »

Ib., col. 1853. On recommande, en 1293, de ne pas envoyer à Paris, pour étudier, des sujets insolents et turbulents. Les luttes continuelles des frères avec le clergé séculier qui fréquentait les cours, et même avec les gens du peuple, qui répétait contre eux les chants satiriques de Rutebeuf, rendaient ce conseil nécessaire. Il paraît que les jeunes moines n'étaient pas toujours fort attentifs; car les prieurs et les visiteurs sont chargés, en 1300, de faire en sorte qu'on veuille bien écouter jusqu'au bout la lecture du Maître des Sentences, pendant laquelle les frères désertaient l'auditoire. Ce sont là de bien petits détails, mais qui attestent qu'on ne négligeait rien, dans ces hautes délibérations, de ce qui se rapportait aux études. (Ib., col. 1866.)

FRANCISCAINS.

L'ordre de Saint-François, institué, ou du moins reconnu par les papes, très-peu de temps après celui de Saint-Dominique, et qui allait bientôt fournir, comme lui, des conseillers et des ambassadeurs aux princes, des confidents aux souverains pontifes, passe pour avoir tenu son premier chapitre général à Assise en 1216, et le second en 1219, où, dit-on, assistèrent déjà cinq mille frères, et, selon quelques-uns, trente mille. On ajoute, il est vrai, que, dans le même moment, non loin de là, entre Notre-Dame des Anges et Assise, dix-huit mille diables tenaient aussi chapitre, pour délibérer sur les meilleurs moyens de renverser par des tentations ce nouvel État qui s'élevait contre eux. La troisième réunion de l'ordre, en 1223, est regardée quelquefois comme la première. Tous ces commencements sont obscurs; la règle qui prescrivait, comme chez les Camaldules, des chapitres triennaux à la Pentecôte, fut loin d'être observée.

Magnatum consiliatores et nuncii, etiam domini papæ secretarii, Matth. Paris., ad ann. 1235, p. 405.
Wadd., Annal. Minor., t. I, p. 86. — Papini, Storia di S. Francesco di Assisi, t. I, p. 86.
Wadd., l. c., p. 246. — Papini, l. c., p. 185.
Liber Conformitat., fol. 37 v°, col. 1.
Wadd., l. c., t. II, p. 66, 312, etc.
Mittarelli, Annal. camaldul., t. V, p. 14, etc.

Ces chapitres, convoqués le plus souvent en Italie ou en Espagne, n'ont que peu de rapport avec la France. Un des plus célèbres toutefois, réuni, en 1260, à Narbonne, par Bonaventure lui-même, général de l'ordre, vit naître un recueil de constitutions, qui fut longtemps le code des frères Mineurs. Mais il fut défendu, par le général, de le communiquer à des étrangers. Sur le chapitre tenu à Lyon en 1299, Wadding lui-même est obligé de dire : *Quid in eis statutum sit, non est qui recenseat.* La collection qu'il avait promise des statuts de son ordre n'a jamais paru.

Wadd., l. c., t. IV, p. 127.
Ibid., t. V, p. 419.
Ibid., t. IV, p. 128.

Nous ne connaissons donc qu'un petit nombre d'actes éma-

nés des chapitres généraux des Franciscains. Cet ordre, quoiqu'il ait produit quelques écrivains très-féconds, n'aimait pas à écrire. Son fondateur avait peu de goût pour les livres. Un provincial, ou chef d'une des provinces de l'ordre, espérant soustraire ceux qu'il avait recueillis avec beaucoup de peine à l'austère proscription de toute propriété, voulut savoir de François même ce que pouvait posséder un frère Mineur. « — Sa robe, répondit celui-ci, son cordon, et des sandales, « s'il ne peut s'en passer. » — « Que ferai-je donc de mes « livres, qui m'ont tant coûté? » — « Je ne veux point, répli- « qua le maître, m'exposer, pour vos livres, à violer le livre « de l'Évangile, qui nous défend de rien posséder en ce « monde. Faites de vos livres ce qu'il vous plaira, mais vous « n'aurez point ma permission. »

Wadd., Annal. Minor., t. I, p. 345.

Il ne faut pas croire non plus que ce fût une chose ordinaire, chez les ordres religieux, que de trahir par la publicité le secret de leurs délibérations. Les Chartreux et les Prémontrés ne le virent jamais qu'avec répugnance. Un Dominicain très-éclairé, le père Échard, reprochait à son vénérable confrère le père Quétif d'avoir laissé lire trop facilement à un curieux, peut-être à un ennemi, les procès-verbaux des chapitres de l'ordre; et il est à croire que lorsqu'ils furent publiés par deux Bénédictins, Martène et Durand, les Dominicains furent peu satisfaits. Quant aux Franciscains, il suffit de dire que leur infatigable historien, Wadding, qui n'arrive à l'an 1300 qu'au bout de cinq énormes volumes, y fait entrer comme pièces justificatives, non les actes des assemblées de l'ordre, mais les bulles des papes qui lui avaient accordé des priviléges. Les Bullaires étaient, pour les ordres monastiques, la partie la plus précieuse de leurs annales.

Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 435.

Aussi recommandons-nous à quiconque veut connaître à fond le moyen âge, la recherche et la comparaison de ce qui a transpiré des actes des chapitres généraux, soit qu'on se borne, pour le XIIIe siècle, à ceux que nous indiquons ici, soit qu'on en recueille d'autres. Il s'est trouvé certainement, dans les divers cloîtres dont nous venons de parcourir les archives, des hommes capables d'exercer la double domination du caractère et de la parole, de généreuses ambitions, de nobles esprits. On a vu même que l'instruction était pour quelques-uns de ces ordres, avec la foi, les austérités, la prière, un moyen de puissance. Les actes qui ont fait vivre jusqu'à nous plusieurs de leurs pensées, quoique réduits à la forme

de simples décrets, quoique privés aujourd'hui de l'intérêt des vives discussions qui devaient animer ces grandes assemblées délibérantes, sont dignes cependant encore de notre étude, et quelquefois de notre respect. Parce que le monde a changé de maîtres, ne soyons pas ingrats pour ceux qui ont su jadis le gouverner. V. L. C.

Voy. ci-dessus, p. 295.

CHRONIQUES.

Un de nos prédécesseurs, le vénérable dom Brial, lorsqu'il voulut faire, pour les chroniques du XIIe siècle, ce que nous allons essayer pour celles du XIIIe, c'est-à-dire, en compléter l'énumération et l'examen, distribua par provinces ses notices supplémentaires, en commençant par l'Anjou, et en finissant par le Languedoc et les autres pays du Midi. L'abondance de ce genre d'ouvrages pendant le siècle dont nous terminons l'étude, et le caractère même que prennent alors les récits de l'histoire, où l'on voit les diverses populations de l'ancien territoire des Gaules se mêler et se pénétrer de plus en plus, nous obligent d'adopter une autre méthode : nous laisserons simplement les chroniqueurs à leur rang chronologique.

Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 587-608.

Il y en a beaucoup, dans cette multitude, pour lesquels il suffira de quelques mots. On sait assez que presque tous ceux d'entre eux qui se plaisent à remonter jusqu'à la naissance du monde, ou à l'ère chrétienne, sont d'humbles copistes de la Chronologie d'Eusèbe, traduite et continuée par saint Jérôme, de Sigebert, de Martin, de Gérard de Frachet, ou d'un petit nombre d'autres compilateurs qui enseignaient l'histoire universelle à tous les monastères de France. Nous passons d'ordinaire très-vite sur l'œuvre de ces scribes des couvents, jusqu'au moment où ils se mettent à raconter des faits contemporains. On ne trouvera ici d'exception que pour deux ou trois chroniques importantes, dont nos devanciers avaient oublié de faire mention, dans le corps de l'ouvrage, à l'année où elles finissent : les chroniques françaises de Baudouin d'Avesnes, celle d'Outre-mer,

celle qu'on a nommée chronique de Reims, obtiendront ici la place qu'elles auraient dû occuper dans nos précédents volumes. Les détails que nous donnons sur quelques autres, moins originales, mais recommandables encore par diverses causes, comme celle de Tours, celles de Godfrid de Cologne, de Mencon, de Girard d'Auvergne, feront assez voir quelle sorte d'intérêt elles nous ont paru mériter.

Il ne faut point perdre de vue que la nomenclature qui va suivre n'est qu'un supplément, et que nous avons déjà rempli cinq volumes des annales des lettres en France au XIIIe siècle. Si donc on s'étonnait de ne point trouver ici telle ou telle chronique, ce serait dans quelqu'un de ces cinq volumes, à la date où elles s'arrêtent, qu'il conviendrait de les chercher.

Pouvons-nous dire que nous n'en ayons nous-mêmes laissé échapper aucune? Qu'il nous soit du moins permis d'affirmer que nous n'avons rien négligé pour les retrouver toutes, même celles qui sont encore inédites. Parmi les premiers et les plus sûrs de nos guides, il est juste de nommer les rédacteurs du grand Recueil des historiens de la France. Les Bénédictins, éditeurs de la plupart des volumes qui correspondent à ce siècle, en ont fait connaître les chroniques, mais par fragments, *frustatim*, comme ils disent; procédé qui réussirait peu de notre temps, où l'on est curieux de savoir ce qu'un écrivain a raconté, et non ce qu'un autre y a choisi. Les jugements compris dans leurs diverses préfaces n'en méritent pas moins une grande confiance, et nous y avons toujours renvoyé.

Recueil des historiens des Gaules et de la France; Paris, 1736-1840, 20 vol. in-fol.

Les chroniques sont complètes dans le Recueil historique commencé à Hanovre en 1826; mais on n'y trouve guère jusqu'à présent que celles qui se terminent vers le XIe siècle, et le plan se borne presque à l'Allemagne. Entre les parties les plus récemment publiées, nous avons surtout consulté avec fruit le travail de M. Bethmann sur les continuateurs de Sigebert. Une autre collection, celle dont les premiers volumes viennent de paraître à Stuttgardt, nous a quelquefois servi pour les chroniques des provinces du Rhin.

Monum. Germaniæ historica; Hanovre, 1826-1846, 9 vol. in-fol.

Ibid., t. VIII, p. 268-535.

Fontes rerum germanicarum; Stuttgardt et Tubingen, 1843, 1845, 2 vol. in-8°.

Nous n'avons pas oublié non plus les simples indications bibliographiques, comme le *Directorium historicum* de G. Chr. Hamberger, quoiqu'on puisse y désirer souvent plus de critique, et la dernière édition de la Bibliothèque historique de la France, quoiqu'il y ait peu d'ordre, et que les

Göttingen, 1772, in-4°.

Paris, 1768-1778, 5 vol. in-fol.

Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtkunde; Hanovre, 1820-1847, 9 vol. in-8°.

A bibliographical essay on the Scriptores rerum germanicar.; Berlin, 1843, in-8°.

Lehrbuch einer allgemeinen Literärgeschichte, etc.; Dresde et Leipzig, 1837-1843, 3 part., t. I-VII, in-8°.

éditeurs y aient entassé, pour chaque règne, les titres d'une foule d'écrits de différents âges, qu'ils n'ont pas toujours su reconnaître et distinguer. Les Archives publiées par M. Pertz, les grands catalogues de manuscrits, les tables de M. Asher, l'immense répertoire de M. Théodore Grässe, ont été mis à profit. Enfin, nous n'avons voulu rien omettre des secours nécessaires à ce long travail, qui demandait un double courage, et parce qu'il était fort pénible, et parce qu'on n'en trouverait guère qui exposât davantage à se tromper. C'est ce que nous pouvons dire singulièrement de notre recherche des chroniques manuscrites : cette partie de notre tâche était la plus laborieuse, la plus difficile, la plus sujette à l'erreur; mais c'était aussi la plus neuve et la plus utile.

Ces chroniques manuscrites, surtout les plus étendues, sont ordinairement précédées de plusieurs listes chronologiques, comme celles des papes, des archevêques et des évêques, des empereurs et des rois; d'autres sont accompagnées d'un résumé des principales dates, ou du tableau géographique des provinces de l'Église romaine, *Provinciale romanum*. Nous indiquons ces divers accessoires, lorsqu'ils semblent instructifs; mais nous n'en avons pas fait, à l'exemple de quelques auteurs de catalogues, autant d'ouvrages à part.

Les chroniques comprises dans ce supplément s'élèvent à plus de cent vingt. Il ne faut pas s'étonner de les voir si nombreuses. La plupart de ces histoires locales, et les plus importantes, se terminent dans le cours du XIII[e] siècle, comme les rédacteurs du Recueil de nos historiens en ont fait eux-mêmes l'observation. Il semble qu'une grande ère nationale finisse alors, et que les témoins des calamités et de la décadence du siècle suivant hésitent à reprendre cette plume qui vient à peine d'achever ses récits de puissance et de gloire.

Tom. XVIII, p. XXIX.

Ceux qui voudront étudier l'histoire du XIII[e] siècle dans les originaux, vraiment complets, et non pas réduits et tronqués, éprouveront peut-être quelque plaisir à embrasser d'un coup d'œil cette longue série supplémentaire de chroniques offertes à leur curiosité. Ils y verront, année par année, presque jour par jour, les espérances et les craintes, les joies et les douleurs de nos pères. Ils entendront des voix contemporaines leur raconter les terreurs de l'interdit, les triomphes de Bouvines, les guerres saintes contre l'hérésie, et ces autres croisades, plus hardies et moins odieuses, con-

tre les progrès de l'islamisme ; enfin , vers les dernières années, la lutte entre le pouvoir temporel et l'ambition pontificale. Sans doute quelques-uns de ces narrateurs ne savent que les nouvelles de leurs cloîtres; mais ceux-là même contribuent à faire mieux connaître, par ses faiblesses comme par ses grandeurs, cet âge de simplicité et de courage, d'énergie et de foi, qui, dans les lettres, dans les arts, dans les affaires, a laissé des traces profondes, et qui est, après tout, un des plus beaux siècles de nos annales. V. L. C.

CHRONIQUE UNIVERSELLE DE NICOLAS D'AMIENS. 0-1204.

Lorsque parut, dans cet ouvrage, la notice sur NICOLAS D'AMIENS, on se contenta d'indiquer sa chronique, faute d'en pouvoir consulter aucun manuscrit. Déjà cependant elle était connue par quelques pages transcrites dans le Recueil des historiens de la France; mais on craignit peut-être de ne juger l'ensemble que sur des fragments. L'examen de la copie entière, qu'il est aujourd'hui plus facile de retrouver à la Bibliothèque royale de Paris, atteste qu'il n'y aurait eu ni présomption ni injustice à reconnaître dès lors assez peu de valeur à cette compilation.

Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 1-5.

Tom. XIV, p. 21; t. XVIII, p. 701.

Supplém. lat., n. 783.— Pertz, Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtkunde, t. VIII, p. 309.

La copie dont nous parlons a été faite, à Rome, pour La Porte du Theil, vers la fin du siècle dernier, sur un ancien manuscrit regardé comme venant du président Petau, conservé au Vatican parmi ceux de la reine Christine sous le n. 454, que l'on posséda quelque temps à Paris depuis l'année 1799, retourné ensuite à Rome, et qui contient quatre-vingt-trois feuillets de parchemin à deux colonnes, d'une écriture du XIII[e] siècle. Il y a trop de fautes dans la copie qui nous en reste pour qu'elle pût servir à une édition, mais elle donne une idée suffisante de l'ouvrage. C'est une chronique universelle en huit livres, tirée presque mot à mot de celle de saint Jérôme pour l'antiquité; Sigebert et ses continuateurs, surtout Anselme de Gemblours, les Suppléments d'Orcamp et d'Anchin, ont fourni l'histoire des âges suivants. Peut-être s'attendrait-on, en lisant le début du long prologue, à trouver plus qu'un compilateur : *Rerum structura, et ordo, et constantia potens actorem se habere predicat, et rectorem. Quo pacto enim*, etc. Mais l'auteur n'a réellement droit qu'à ce titre. A peine ajoute-t-il de temps en temps, aux textes qu'il suit d'ordinaire, quelques articles ou quelques détails, qu'il a certainement empruntés à d'autres.

Hirsch, de Vita et scriptis Sigiberti, p. 372, 373.

Tel est ce singulier fait, copié en partie de Geoffroi de

Ms. 783, fol. 239.

XIII SIÈCLE.

Monmouth, et que Nicolas place en 903 : « En ce temps-là, « Gormond, roi d'Afrique, de la secte de Mahomet, passa la « mer, et envahit l'Angleterre avec une armée. Vers lui se « réfugia Hysenbert, qui conspirait contre Louis, son oncle, « et qui promit à Gormond de lui faire conquérir la France. « Plein d'espoir, celui-ci vint débarquer sur les côtes du Ponthieu avec de nombreuses troupes, qui ravagèrent le pays. « Comme elles s'avançaient jusque sous les murs d'Amiens, « les hommes se montrant fatigués de la guerre, les femmes « indignées sortirent en armes, et forcèrent les ennemis de « regagner leur camp. Elles méritèrent ainsi le privilége qui « leur permet de prendre la droite à l'église. Le roi de France « battit ensuite à Amiens les Sarrasins; le roi Gormond et le « traître Hysenbert furent tués. »

Et non pas en 902, comme dans Pertz, Monum. German. hist., t. VIII, p. 474.

Galfr. monumet. Histor. Briton., lib. XI, c. 8. — Voy. Fauriel, Hist. de la poés. prov., t. III, p. 514.

Nicolas d'Amiens est plus digne de foi, lorsqu'il inscrit dans ses annales la date de sa naissance : MCXLVII. *Nicholaus ambianensis nascitur, qui hanc seriem cronicorum digessit.* C'est sans doute de lui, selon Brial, qu'il faut entendre une lettre du pape Alexandre III à Henri, archevêque de Reims, dans laquelle le pape recommande à l'archevêque, vers 1169, le clerc Nicolas, qu'il avait déjà recommandé au prédécesseur de Henri, pour une prébende dans l'église d'Amiens. Le même critique ne serait pas éloigné de le croire auteur de la Vie de saint Godefroi, évêque d'Amiens, mort vers 1115, ouvrage attribué à un Nicolas qu'on dit avoir été moine à Saint-Crespin de Soissons.

Fol. 286.

Rec. des hist. de la Fr., t. XIV, p. LXXIX, 21; t. XV, p. 863; t. XVIII, p. 701, d'après l'Ampl. collect., t. II, col. 658, 744.

Ibid., t. XV, p. LXXXIX, 174-181.

A l'année 1153, Nicolas d'Amiens nous raconte cette pieuse histoire de son voisinage, telle qu'on la lui avait racontée : « Dans le territoire de Noyon (*Cansiolis,* dit le copiste), des « moines trouvèrent sur la fenêtre d'une petite église un calice et de l'étoupe rouge de sang; et ils apprirent du chapelain, qui avoua sa faute, qu'il avait coutume d'essuyer son « calice avec cette étoupe après le sacrifice. »

Fol. 287.

Il avait dû extraire de quelque Livre pontifical ce calcul sur Grégoire VIII, mort à Pise en 1187 : « Grégoire avait fait « huit processions en route, avait siégé huit semaines, et il « mourut après huit jours de maladie, attendant l'octave de « la résurrection. »

Fol. 291.

Ces additions chronologiques de Nicolas, fort négligemment rédigées, s'arrêtent, en 1204, au sacre de Pierre II, roi d'Aragon, par Innocent III.

Fol. 296.

M. Bethmann, un des savants qui aident M. Pertz à publier

Monum. Ger-

son grand Recueil historique, vient de comprendre Nicolas d'Amiens dans sa longue série des continuateurs de Sigebert, et il a donné le texte de quelques parties les plus neuves de sa chronique d'après l'exemplaire de Paris, copie de celui du Vatican, qui avait appartenu, non pas à Pithou, comme il le dit, mais à Petau, comme l'atteste le père Labbe, et comme on le lit dans une introduction latine en tête de la copie : *Qui olim Petavii forsitan juris erat.* V. L. C.

man. hist., tom. VIII, pag. 473, 474.

Nova biblioth. mss. lib., p. 13 et 14.

Adrien Kluit, dans le premier volume de son Histoire critique du comté de Hollande, a reproduit et longuement commenté la chronique anonyme d'un moine bénédictin de l'abbaye d'Egmond, fondée, dans le VIII[e] siècle, près d'Alkmaer, au diocèse d'Utrecht. Il y en avait déjà deux éditions, qu'il juge fort défectueuses, l'une de Sweert, qui avait réuni ce chroniqueur à Jean de Leyde, à Reiner Snoy, à Gilles de Roye; l'autre, d'Antoine Matthæus, qui, dans ses Analectes du moyen âge, eut le tort de confondre l'auteur primitif avec son continuateur jusqu'à l'an 1332, Guillaume, procureur de la même abbaye, et ancien chapelain de Broderode. On s'est aussi trompé en donnant au moine d'Egmond le nom de Pierre Meerhout; c'est le nom de celui qui, après la destruction de l'abbaye d'Egmond en 1573, fit l'acquisition du manuscrit, possédé ensuite par Jean Douza, Scriverius, Van Loon, Georges Meermann, et dont Kluit s'est servi pour donner son nouveau texte. Ce manuscrit, qui leur paraissait du milieu du XIII[e] siècle, est maintenant la propriété de sir Thomas Phillips, à Middlehill. Un autre se trouve dans la bibliothèque royale de Bruxelles, in-4°, coté autrefois 1338 parmi ceux des ducs de Bourgogne. Melis Stoke avait aussi une copie du chroniqueur d'Egmond, et il a été prouvé que, jusqu'à l'an 1205, dans sa chronique en vers hollandais, il le suit presque mot à mot.

CHRONIQUE D'UN MOINE D'EGMOND. 647-1205.

Histor. crit. com. Holland. et Zeeland., t. I, part. I, pag. 1-217; excurs., part. II, pag. 7-500.

Gallia christ. vet., t. IV, pag. 352.

Rer. belgicar. annal., Francf., 1620, in-fol., p. 351.

Veteris ævi Analecta, Leyde, 1697-1710, in-8°, t. IV; La Haye, 1738, in-4°, t. II, p. 425-718.

Voy. Adrien Kluit, l. c., part. I, pag. XXII-XXXIII.

Hænel, Catal. libror. mss., col. 866.

Ce chroniqueur, dont il a été déjà dit quelque chose, n'a pas assez de rapport avec la France pour être ici l'objet d'une attention égale à celle qu'ont dû lui accorder les savants de Hollande. Fort stérile jusqu'à son temps, et plus occupé d'enregistrer les donations faites à son monastère que les grands événements de l'histoire générale, pour lesquels il compile sèchement les anciens annalistes, il commence à être un peu plus abondant, lorsqu'il arrive à ses contemporains; mais il énumère surtout avec un soin de plus en plus religieux les

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 593.

Voy. Vossius, de Histor. lat., l. II, c. 64. — Oudin, Scriptor. eccles., t. III, col. 859-862. — Le Long, Biblioth. hist. de la Fr., t. III, p.

629, n. 39285. — Hamberger, Direct. Hist., p. 84, 235. — —Grässe, Lehrbuch einer Literärgeschichte, part. II, sect. 3, t. II, p. 1176. — Hirsch, de Vita et script. Sigiberti, pag. 420. — Archives de M. Pertz, t. VII, pag. 613, 614; t. VIII, p. 501, 505, 592, etc.

legs qui enrichissent le couvent, les sépultures des comtes et des comtesses de Hollande confiées à la garde des moines, les priviléges qu'ils obtiennent, les miracles qui attestent que saint Adalbert veille toujours sur eux.

En 1122, Pétronille, veuve du comte Florent II, dit le Gros, fait gouverner l'abbaye d'Egmond par son chapelain Anselme, abbé indigne, et par trois prélats laïques, vrais loups plutôt que pasteurs de l'Église (*laici prælati, Ecclesiæ lupi magis quam pastores*), qui pillent à l'envi les revenus et les domaines de la communauté, ruinent la maison de Dieu, et bravent la colère de celui qui tôt ou tard combat pour les siens. Ils périrent tous, dans la même année, d'une mort subite et prématurée. « C'est ainsi que Dieu punit quiconque « détruit son temple. »

Éd. de Kluit, p. 67-71.

Ib., p. 85, 86.

En 1135 (ou plutôt 1140), le comte Thierri VI, qui s'était arrêté à Rome en allant à Jérusalem, reconnaît saint Pierre, le prince des apôtres, comme propriétaire du couvent d'Egmond, et rapporte à l'abbé Walter le privilége d'exemption qui fut alors rédigé. La question de l'exemption, source de tant de conflits entre les ordres monastiques et l'épiscopat, est ici tranchée, d'un seul mot, en faveur de cette abbaye hollandaise, qui lutta plus d'une fois contre les évêques d'Utrecht; mais il ne faut pas s'étonner que la charte qui passait pour avoir été remise à l'abbé par le noble pèlerin, ait été regardée comme un monument peu digne de confiance, et que le docte Kluit ne la défende point par de bien fortes preuves.

Huydecoper, ad Chron. Mel. Stoke, v. 346.

Éd. de Kluit, p. 107.

A l'année 1159, l'éditeur fait remarquer la mention, rare au moyen âge, d'une solde militaire, payée, par un certain Thierri de Batenburch, même à des écuyers et à des chevaliers, *milites et armigeri solidorum pactione convocati*. L'année 1204 en offre un autre exemple.

Ibid., p. 191.

Ibid., p. 129.

La mort de la comtesse Sophie, en 1176, donne au chroniqueur l'occasion de raconter un des nombreux miracles de saint Adalbert, patron de son cloître. Cette pieuse comtesse, qui visita trois fois Jérusalem, où elle mourut, avait fait aussi le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. A son retour de Galice, elle fut arrêtée, avec sa suite, par une bande de brigands, qui ne purent cependant tuer personne, leurs poignards s'étant tout à coup émoussés entre leurs mains. Ils se jetèrent alors aux pieds de la comtesse, qui voulut bien leur pardonner. Le narrateur ne doute pas qu'elle n'ait été

défendue contre eux par Adalbert lui-même, qu'elle avait souvent honoré dans la personne de ses religieux. Il tenait ce récit d'un témoin oculaire, qui avait partagé le péril, et qui, depuis, s'était fait moine à l'abbaye d'Egmond.

En 1203, le moine historien ne peut raconter sans surprise et sans douleur que le corps du comte Thierri VII ayant été apporté par mer à Egmond, pour y être joint à ceux de ses prédécesseurs, tous les frais de la cérémonie, les messes, les distributions d'aumônes, ont été à la charge de l'abbaye, quoique le comte, dit-il, fût bien assez riche pour les payer, *non de propria rerum substantia, quarum erat ditissimus*.

Ibid., p. 175-183.

Les événements des années 1204 et 1205, par lesquelles se termine la chronique, sont présentés avec plus de détails que tous les autres. Il y a de l'intérêt dans le tableau des malheurs et de la fuite de Guillaume Ier, qui se cache sous des filets dans un bateau de pêcheur, que les Zéelandais ne tardent pas à rappeler, et qu'ils aident ensuite à rentrer en Hollande. Le dernier fait est le secours que Guillaume obtint de Philippe, comte de Namur, au prix de dix mille cinq cents marcs, et qui obligea Louis, comte de Loss, à mettre bas les armes. Après quoi le narrateur dit que s'il survient quelque chose de nouveau, c'est à un autre à le raconter.

Ibid., p. 191-215.

Nous ne pouvons quitter cette chronique de l'abbaye d'Egmond, sans indiquer en passant, au nombre des archives du même temps et du même lieu, les courtes notices funèbres en l'honneur des comtes et des comtesses de Hollande, par deux moines de ce même couvent, Thierri de Leyde, depuis 900 jusqu'à 1157; Léon, jusqu'à 1203. Chez celui-ci, des épitaphes en vers accompagnent les éloges en prose.

Ces diverses annales d'une abbaye de la Nord-Hollande, continuées jusqu'en 1332 par un religieux du même monastère, le procureur Guillaume, et reprises, après d'autres moines chroniqueurs, par Jean Geerbrant, plus connu sous le nom de Jean de Leyde, carme de Haarlem, mort en 1504, ont toujours été, jusqu'à nous, les sources principales de l'histoire du pays. En vain ce pays a-t-il changé quelques-unes de ses croyances : les Bénédictins d'Egmond, comme les prémontrés de Werum, comme les carmes de Haarlem, se survivent dans quelques pages échappées à la destruction de leurs cloîtres, et leur nom, ou du moins celui de leur monastère, que de si grandes révolutions n'ont pu faire entièrement

Ap. J. de Leydis, Chron. Egmundanum, p. 144, 145; 146-156. — Fabric., Biblioth. med. et inf. ætat., t. III, p. 46; t. IV, p. 261. — Paquot, Mém. littér. des Pays-Bas, t. II, p. 94.

oublier, se montre encore à la tête des documents les plus sûrs pour l'histoire de leur patrie. V. L. C.

Hist. des rois de France, par un clerc anonyme. vers 1205.

Il sera parlé des *Gesta regum Francorum*, rédigés, vers 1205, par un clerc anonyme, dans une notice collective, placée à l'an 1274. P. P.

Liste des archevêques de Tours. 250-1208.
Catalog. des mss., t. IV, p. 27.
Ms 4991, fol. 22 v°-25.

Le Catalogue imprimé des manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris indique, comme un ouvrage à part, formant l'article 10 du manuscrit 4991 de l'ancien fonds latin, une chronique de Tours, depuis saint Gatien jusqu'à l'an 1208. C'est tout simplement une des listes chronologiques qui précèdent, selon l'usage de ces sortes de compilations, la grande chronique de Tours, dont nous parlerons à l'année 1227. Cette liste est celle des archevêques. Littéralement empruntée, jusques et y compris Grégoire de Tours, du texte de Grégoire même, elle se borne ensuite à la date de leur avénement, et quelquefois à la durée de leur épiscopat. La dernière note est celle-ci : *Iohannes. Iste consecratus est anno Domini M°. CC. VIII.* Jean de Faye siégeait encore en 1225.
V. L. C.

Chroniq. d'Othon de St-Blaise. 1146-1209.
Hist. litt. de la Fr., t. XIII, p. 278.
Ap. Urstisii Scriptor. rerum german., t. I, p. 197 - 227. — Murator. Scriptor. rer. ital., t. VI, col. 865-910. — Rec. des hist. de la Fr., t. XIX, p. 244, 245, 248.
Murator., l. c., col. 903.
Biblioth. roy., anc. fonds, n. 4895^A, fol. 159 v°, col. 1.
Urstisius, l. c., p. 196. — Fabric., Biblioth.

Quoique nos prédécesseurs aient rédigé une grande notice sur Othon de Frisingue, ils ont fait entendre qu'il ne serait point donné place dans nos annales à un de ses continuateurs (de 1146 à 1209), Othon de Saint-Blaise, beaucoup plus étranger que lui à ce qui regarde la France. En effet, ce Bénédictin allemand, qui n'avait pas, à ce qu'il semble, comme Othon de Frisingue, fréquenté les écoles de Paris, se contente d'emprunter à d'autres quelques notes sur Abélard qu'il appelle *Bajulardus*, sur Pierre Lombard, Pierre Comestor, Foulques de Neuilli (chapitre rejeté par le manuscrit de Vienne, conservé par celui de Paris), et il ne s'occupe guère, dans son court appendice, que des affaires d'Allemagne. Aussi n'en parlons-nous que pour avertir que l'on a mis pareillement sous son nom une Histoire sainte accompagnée de figures, qui va jusqu'à Timothée et Tite, disciples de saint Paul, et qui commence ainsi : *Considerans historiæ sacræ prolixitatem, nec non difficultatem;* ouvrage qui n'est pas inédit, comme on l'a cru, mais que Zuingle le jeune a publié à Bâle, en 1592, sous le titre de *Summa*, en l'attribuant à Pierre de Poitiers. Il a été aussi confondu avec les Moralités

de Pierre Bercheure. Bernard Pez raconte qu'il avait trouvé cet ouvrage, placé au sixième rang, sous le nom de Pierre de Poitiers, dans un manuscrit de l'abbaye bénédictine de Metsen, au diocèse de Passau ; mais nous croyons qu'il ne fallait pas dire qu'il l'eût réimprimé. Nous ajouterons enfin que les premiers mots indiqués sont à peu près ceux d'une chronique anonyme des rois de France, qui se termine, comme on le verra ci-dessous, à l'an 1285. V. L. C.

med. et inf. ætat., t. I, p. 248.

B. Pez, Thesaur. anecd. novissim., t. I, præf., n. 69, p. XLIX. — Oudin, Scriptor. eccles., t. II, col. 1274. — Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 356; t. XVI, p. 487.

Une notice collective, placée à l'an 1274, fera mention d'une Histoire générale de France, qui semble avoir été rédigée, vers 1210, en langue vulgaire du Midi, par un certain Nicolas de Senlis. P. P.

Freytag, Analect. litter., p. 93.

HIST. DES FRANÇAIS, PAR NICOLAS DE SENLIS.

VERS 1210.

Hamberger place à l'an 1210 la fin de la continuation de la chronique de Sigebert par Robert du Mont. C'est une erreur qui avait été souvent répétée, et dont les anciens auteurs de cette Histoire littéraire ont expliqué l'origine. Ils ont fait voir que la continuation de Robert du Mont se termine à l'an 1184, et que la chronique qui s'arrête à 1210, ou plutôt à 1211, quelquefois confondue, même par Mabillon, avec la plus courte des deux qui portent le nom de Hugues de Saint-Victor, est l'œuvre de ROBERT ABOLANT, ou ROBERT LE PRÉMONTRÉ, moine de Saint-Marien d'Auxerre. On trouvera aussi, dans la notice sur ce moine, l'indication suffisante des divers suppléments ajoutés à son ouvrage, et dont quelques-uns sont du XIIIe siècle. V. L. C.

CHRON. DE ROBERT ABOLANT.

0-1211.

Director. histor., p. 237.

Hist. litt. de la Fr., t. XIV, p. 362-374; t. XVII, p. 110-121. — Rec. des histor. de la Fr., t. XIII, p. XXXII, 326-333; t. XVIII, pag. 247-279.

Annal. ord. S. Bened., t. V, p. 502; Itinerar. burgund., apud Oper. posth., t. II, p. 4.

Une nomenclature des évêques d'Albi et des abbés de Saint-Benoît de Castres, où les noms des évêques et des abbés, depuis l'an 647, sont suivis alternativement de ces mots, *episcopabat*, *abbatiabat*, n'appartient au XIIIe siècle que par la dernière date, celle de la mort de l'abbé Pierre, fils d'Isarn, le 13 juin 1211. Nous passons sous silence plusieurs autres de ces listes, qui intéressent peu l'histoire des lettres. V. L. C.

Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 115. — Voy. Hirsch, de Vita et scr. Sigiberti, p. 365, 428. — Grässe, Lehrbuch, etc., part. II, sect. 3, t. II, p. 1086.

L'abbé Le Paige, dans son Histoire de l'ordre héréditaire du Cygne, a publié une chronique latine de l'abbaye de Brogne ou de Saint-Gérard, au diocèse de Namur, écrite, dit-il, en 1211, par un Bénédictin de cette maison. M. de Reiffenberg, dans son édition du grand poëme historique du Chevalier au

CHRON. DES ÉVÊQUES D'ALBI ET DES ABBÉS DE

St-Benoît de Castres.
647-1211.
Spicileg., t. VII, pag. 335-338.
Gallia christ. nov., t. I, col. 3-16, 61-65. — Beaunier, Év. et abb. de Fr., t. I, p. 21, 31.
Chron. de l'abbaye de Brogne.
1211.
Bâle, 1780, in-8°, p. 12-19.
Gallia christ., t. III, col. 550-554.
Bruxelles, 1846, in-4°, p. 147-149.
Chron. de l'abbaye de Mouson.
971-1212.
Hist. litt. de la Fr., t. VI, p. 445, 447, 449, etc.; t. VII, p. 333-335. — Recueil des histor. de la Fr., t. XI, p. LXXXII, 318; t. XVIII, pag. XXV, 696-698.
Dachery, Spicileg., t. VII, p. 664.
Mss. de la Biblioth. roy. de Paris, n. 5371, fol. 249. — Recueil des histor. de la Fr., tom. XVIII, p. 698.
Généalogie des comtes de Flandre.
1165-1214.
Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 20. — Rec. des histor. de la Fr.,

Cygne, a extrait de cette chronique un long passage, fort confus et fort ampoulé, sur les donations faites à l'abbaye de Brogne, en 1176, par le comte Manassès, neveu des deux premiers rois chrétiens de Jérusalem, Godefroi de Bouillon et Baudouin. V. L. C.

La chronique des Bénédictins de Mouson, au diocèse de Reims, indiquée déjà plusieurs fois, est suivie de notes chronologiques, différentes des récits plus étendus qui les précèdent, et généralement écrites dans le Xe et le XIe siècle. Elles se terminent, dans le texte qu'a publié Dachery, par une courte addition qui se rapporte au XIIIe : c'est la mention d'un incendie qui, en 1212, détruisit le monastère et une grande partie de la ville de Mouson. Un manuscrit a fourni quelques dates de plus, qui appartiennent au même siècle, mais qui ajoutent peu à nos connaissances historiques. V. L. C.

La chronique nommée *Flandria generosa*, ou *Genealogia comitum Flandriæ*, dont nos prédécesseurs ont déjà dit quelques mots, écrite, à ce qu'il semble, par un premier auteur, jusqu'à l'an 1165, où s'arrête la rédaction française que nous indiquerons bientôt (vers 1250), a été continuée par une seconde main jusqu'au grand jour de Bouvines, en 1214. On peut en distinguer ensuite une troisième, celle de frère Bernard, moine de Clairmarais, jusqu'en 1330, et peut-être une autre encore jusqu'en 1347, année où la chronique finit par la prise de Calais. Mais nous n'avons pas à nous occuper maintenant de ces deux dernières continuations.

Les Bénédictins qui ont publié la seconde époque, de 1165 à 1214, en parlent avec des éloges que l'éditeur le plus récent a confirmés. Cette suite, qui est peut-être aussi l'ouvrage d'un moine de Clairmarais, doit avoir été rédigée, comme les autres, par un contemporain des faits, et elle paraît l'avoir été avec attention et bonne foi.

Il est seulement fâcheux que la grande divergence entre les diverses copies diminue l'autorité du témoignage : on ne saurait dire combien diffèrent les manuscrits de Clairmarais, de Bruxelles, de Bruges, de Lille; et le dernier éditeur, M. Warnkœnig, en mêlant toutes ces leçons, en y joignant même des extraits de Sigebert de Gemblours et de Vincent de Beauvais, n'a pas beaucoup contribué à répandre dans ce

chaos de l'ordre et de la clarté. Les divers textes s'accordent à peu près tous à nous apprendre que Philippe, fils du comte Thierri d'Alsace, « le troisième jour de sa naissance, don-« nant dès lors, selon le narrateur, un indice de sa prouesse « future, s'écria devant tout le monde, d'une voix distincte et « terrible : Videz-moi la maison, *Evacuate mihi domum.* » On aimerait autant que les copistes se fussent accordés pour des récits plus importants et moins suspects.

t. XIII, p. XL, 411; t. XVIII, pag. XVIII, 559-567. — Grässe, Lehrbuch, etc., part. II, sect. 3, t. II, p. 1175.

Thes. anecd., t. III, col. 388-402. — Collect. de chron. belg., t. I, p. XXIX et 99-148.

Nous les trouvons aussi d'accord, mais heureusement pour de plus nobles pensées, dans les paroles qu'ils prêtent à Philippe-Auguste avant la victoire de Bouvines. Il ne s'agit pas de l'offre qu'il fit, dit-on, de sa couronne à quiconque en serait jugé plus digne que lui, mais d'une belle réponse au duc de Bourgogne, qui l'engageait à attendre, dans le château de Lens, le succès de la journée : « Non, je ne veux pas fuir, « tant que je vis, tant que je puis combattre; non, je ne veux « pas abandonner les miens, qui sont prêts à mourir avec « moi et pour moi. Je resterai des derniers dans la mêlée, ou « expirant en homme libre, ou triomphant avec gloire. Nos « ennemis, je l'espère, se repentiront de nous avoir provo-« qués au combat le jour du Seigneur, et d'avoir pris pour « chefs des excommuniés, des traîtres, des transfuges, des « parjures. Othon, qu'on dit empereur, a encouru l'excom-« munication de la bouche même du souverain pontife; le « comte de Boulogne est un traître et un excommunié; le « comte de Flandre est un transfuge et un parjure. Voilà ce « qui les livrera en nos mains aujourd'hui, ou les forcera de « fuir honteusement devant nous. Ne les craignez donc pas. » Le chroniqueur ajoute que le roi s'arrêta un instant dans une chapelle voisine, et pria dévotement avec larmes; qu'il se leva ensuite, se munit du signe de la croix, puis de son armure, et, montant à cheval, avertit les siens de confesser leurs péchés.

Thes. anecd., l. c., col. 388. — Collect. de chron. belges, l. c., p. 101.

Thes. anecd., l. c., col. 400. — Rec. des histor. de la Fr., t. XVIII, p. 566. — Collect. de chron. belges, l. c., p. 146.

Le récit de la bataille est fait avec âme et avec chaleur; on y dit sans feinte que les gens de Bruges prirent la fuite les premiers, et que ceux du Hainaut et de la Flandre ne tardèrent pas à les suivre. Si le chroniqueur était réellement un moine de l'abbaye de Clairmarais, près de Saint-Omer, il faut en conclure que les cisterciens de l'Artois étaient sincèrement du parti français.

A juger l'écrivain, même sans tenir compte des interpolations, qui sont presque barbares, comme l'absurde narration des aventures de Philippe d'Alsace dans son voyage en terre

Collect. de chron. belges, l. c., p. 106-114.

sainte, on trouvera cet écrivain fort inégal : naturel et facile, quand il raconte simplement ce qu'il sait, il devient embarrassé, obscur, pénible, quand il veut imiter les anciens historiens, tels que Tite-Live, qu'il paraît connaître. Le moment de réussir dans ce genre d'imitation n'était pas encore venu. V. L. C.

CHRON. D'UN CHANOINE DE LAON. 0-1219. Mss. de la Biblioth. roy. de Paris, n. 5011, autrefois 4204; Colb., 5439. Rec. des histor. de la Fr., t. XIII, p. LXVIII, 667-683; tom. XVIII, p. XXVI, 702-720.— Archives de M. Pertz, t. VII, p. 631. Guill. de Nangis, Chron., ann. 1218, t. I, pag. 157. Isaïe, c. 24, v. 7 et 9.

La chronique manuscrite déjà indiquée par nos prédécesseurs, t. XV, p. 593, comme l'œuvre d'un chanoine de Laon, que l'on suppose Anglais et de l'ordre de Prémontré, est une chronique universelle, précédée, suivant un usage observé dans plusieurs autres, du catalogue des provinces ecclésiastiques du monde chrétien. Le XIIIe siècle y tient peu de place. La rédaction, ordinairement sèche et stérile, excepté dans ce qui concerne l'Angleterre, garde à peu près le même caractère jusqu'à la fin. Les dernières lignes sont datées de 1218 (1219, N. S.) : *Ludouicus cum exercitu infinito Tholosam obsidione IIII mensium uallauit, et uoto frustratus recessit. Terra hoc anno parce dedit fructus pre malitia inhabitantium in ea. Gelu itaque solito tempestiuius factum, nonis octobr., uuas fere ad maturitatem perductas exinaniuit et amaricauit, ita ut vinum ex eis eliquatum acidum fieret et odiosum. In quo facto uaticinium Isaie videmus impletum : Luxit uindemia, infirmata est uitis. Cum cantico non bibent uinum; amara erit potio bibentibus illam.* C'est une des plus longues réflexions de l'historien. V. L. C.

CHRON. UNIVERSELLE. 0-1219. Tom. IV, p. 27, n. 4491, art. 11.

Les rédacteurs du Catalogue imprimé des manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, n'ayant lu sans doute, au feuillet 27 du manuscrit 4491, que la première phrase du prologue, *Cum infinita sint temporum gesta, gestorumque digestores quam plurimi*, etc., ont indiqué sous le nom de Guillaume de Nangis la grande chronique de Tours, qu'ils désignent ainsi, *Chronicon universale ab orbe condito ad ann. Christi* 1219, et dont nous parlerons bientôt, à l'année 1227; car elle s'étend jusque-là dans l'édition de Martène. Guillaume de Nangis a pu certainement en profiter, mais non pas au point que le ferait croire le plagiat du début. V. L. C.

CHRON. UNIVERSELLE. 0-1220.

Un volume assez mal transcrit au XIVe siècle, chargé sur les marges de mauvais dessins à la plume, et coté aujour-

d'hui 4935, débute par ces mots : *Incipit liber hystoriarum sub cronicis et cathalogo omnium regum et pontificum. Uolens acta antiquorum patrum ebreorum, gentilium et grecorum, prout liber Pantheon apte declarat*, etc. C'est donc un abrégé de la grande chronique de Godefroi de Viterbe. A travers la confusion et les renvois de la copie, on croit reconnaître que la dernière date est celle de 1220; le *Panthéon* s'arrêtait à 1186. La liste des papes, dans l'abréviateur, se prolonge jusqu'à Innocent IV, en 1243. Vient enfin un Provincial romain, précédé de cette note : *Incipit Prouinciale omnium prelatorum. Verum nota quod theotonici, gallici, ungari, prouinciales et siculi tenentur uisitare curiam romanam de biennio in biennium; anglici et hyspani, de triennio in triennium; ultramarini, de quadriennio in quadriennium; apuli et ytalici omnes, singulis annis.* V. L. C.

Mss. de la Bibl. roy. de Paris, n. 4935, autref. Colbert 2940; reg. 5220. 2. 2.

Une chronique universelle, dans laquelle viennent de temps en temps se confondre quelques souvenirs sur l'histoire particulière de l'abbaye bénédictine de Fécamp, voilà ce qu'offrit au père Labbe, en un fort petit nombre de pages, un manuscrit dont il a publié des fragments (*Chronicon fiscanense*). Ce qu'il en donne suffit pour faire apprécier le peu de valeur du reste. Adam commence; puis se succèdent à peu près quatre-vingts dates, prises le plus souvent au hasard dans toute l'étendue des siècles, et dont chacune est accompagnée d'un ou de deux faits à peine indiqués. Les annales du couvent même, semées à de longs intervalles dans ce chaos, ne sont pas beaucoup plus fécondes : *Willermus, primus abbas Fiscampi. Joannes, abbas Fiscampi secundus.* Lorsqu'on arrive à des temps moins anciens, le récit ne devient ni plus animé, ni plus complet. Nous avons le droit d'être aussi très-courts sur de tels historiens.

Labbe croit que ces notes ont pu être successivement écrites jusqu'à 1220, soit à Fécamp, soit à l'abbaye de Valmont, fondée en 1169 par Nicolas d'Estouteville. Nous verrons bientôt qu'il y en a d'autres ensuite, mais d'une autre main, quoique du même genre, jusqu'en 1246 : celles-ci viennent des Prémontrés de Braine, à quatre lieues de Soissons, chez qui s'était trouvé le manuscrit. V. L. C.

CHRON. DE L'ABBAYE DE FÉCAMP. 0-1220.

Nova biblioth. mss. libr., t. I, p. 325-327. — Rec. des histor. de la Fr., t. XI, pag. LXXXVIII, 363; t. XII, p. 777; t. XVIII, p. 350. — Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 351. — Grässe, Lehrbuch, etc., part. II, sect. 3, t. II, p. 1086.

Gallia christ., t. XI, col. 201-215. — Le Roux de Lincy, Essais sur l'abbaye de Fécamp, pag. 7, 15, etc.

Gallia christ., t. XI, col. 278-281.

Ib., col. 830-834.

L'expédition de Louis de France, qui fut depuis le roi Louis VIII, fils aîné de Philippe-Auguste, pour revendiquer

HIST. DES DUCS DE NORMANDIE ET DES

XIII SIÈCLE.

ROIS D'ANGLETERRE. 876-1220.

Mss. de la Biblioth. roy. de Paris, Supplém. fr., n. 455, fol. 131 v°-184. — Fonds de St-G., n. 2168, auj. 1513.

Paris, 1840, in-8°. — Grässe, Lehrbuch, etc., part. II, sect. 3, t. II, p. 1125.

V. l'éd. de Villehardouin par M. P. Paris, pag. XXXVII.

la couronne que les barons d'Angleterre lui avaient offerte, est maintenant mieux connue, grâce à une chronique française intitulée : « Li estore des ducs de Normandie et des rois « d'Engletierre. » Nous en possédons deux manuscrits, d'après lesquels M. Francisque Michel l'a publiée pour la Société de l'histoire de France, en 1840. Le premier de ces manuscrits, qui renferme, avec d'autres pièces, le plus ancien texte de l'ouvrage de Villehardouin et de celui de son continuateur, paraît appartenir au milieu du XIIIe siècle. L'auteur ne nous apprend ni son nom ni son pays, et on n'a pu le savoir d'ailleurs; mais il y a lieu de conjecturer qu'il était originaire de Flandre, au soin qu'il prend d'attirer partout l'attention sur les chevaliers de cette contrée. Si le début tout romanesque du livre, où se retrouve ce qu'il y a de plus fabuleux dans les vieilles traditions normandes sur Hasting et sur Rollon, inspire d'abord quelque défiance au lecteur; si l'abrégé qui vient ensuite, et qui n'est pas toujours exact, de l'histoire des ducs de Normandie jusqu'aux premières années du siècle, ne peut avoir non plus la même autorité que les chroniques originales, il faut bien, lorsqu'on arrive à l'expédition de 1216, se laisser aller insensiblement à croire un conteur qui semble redire ce qu'il a pu voir, la mer qu'il a traversée, les villes anglaises dont il a fait le siége, les plaines où il a combattu. La narration commence aussi dès lors à être plus régulière; car il y règne jusque-là une certaine confusion, dont l'auteur s'est aperçu lui-même : « Por chou que il m'estuet conter de .ij. « estores, de celi d'Engletierre et de celi de Flandres, ne « vous puis iou pas toutes les choses conter en ordre. » Ce n'est pas qu'il y ait toujours, même dans cette dernière partie, beaucoup d'ordre et de proportion : la peine que l'auteur se donne pour y faire intervenir à tout propos les Flamands, dérange quelquefois l'économie du récit. Ce récit est fait pour des auditeurs, auxquels on s'adresse de temps en temps : « Fiere chose poés ore oïr. » — « Or oiiés que les « lettres disoient. » Les détails ont surtout de la nouveauté depuis l'offre décisive faite par les barons d'Angleterre au fils du roi de France : « Par ces .ij. contes (de Winciestre et « de Herefort) manderent li baron à Looys le fill le roi de « France ke, s'il voloit venir en Engletierre sa cape toursée, « il li donroient tout le regne en boine pais et le feroient « segneur d'eus. » C'est à partir de ce moment qu'il est intéressant de recueillir les témoignages d'un contemporain sur

Ms. 455, fol. 163 v°. — Édit. de 1840, pag. 127.

Ms. 455, fol. 169, 170. — Éd. de 1840, p. 149, 153.

Ms. 455, fol. 172. — Édit. de 1840, p. 160.

la descente de l'armée d'invasion, les menaces et l'excommunication du légat, l'hommage des barons, l'entrée à Londres, le siége de Douvres et celui de Windsor, la bataille de Lincoln, et beaucoup d'autres vicissitudes de cette entreprise hardie, de ces quinze mois de conquête, qu'il est bon de connaître autrement que par les historiens anglais. V. L. C.

CHRON. DE ST-PIERRE DE VIERZON. 843-1221.

Gallia christ., t. II, col. 133-141.

Labbe, Nova biblioth. mss. libror., t. II, p. 737.

Hist. litt. de la Fr., t. X, p. 606.

Rec. des histor. de la Fr., t. XVIII, p. 246, 247.

La petite chronique des Bénédictins de Saint-Pierre de Vierzon, au diocèse de Bourges (*Chronicon virzionense*), renferme l'histoire de près de cinq cents années en une demi-page, et finit par ces deux articles : « En 1213, Guillaume, « seigneur de Vierzon, va faire la guerre aux Albigeois; il « meurt en 1216. — Hervé, son successeur, part pour Jéru- « salem avec Simon de Montfort, en 1221, laissant un fils, « Guillaume de Vierzon. » Ce pèlerinage et ces dates auraient besoin d'être contrôlés par la critique historique. V. L. C.

MORT DE GILBERT DE MONS. APRÈS 1221.

Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 236.

Ibid., t. XV, p. 129-132.

Tom. XVIII, p. XIV.

Voy. Reiffenberg, Introduct. à la chron. de Philippe Mouskés, t. I, p. LVIII. — Grässe, Lehrbuch, etc., part. II, sect. 3, t. II, p. 1176.

Comme on pourrait s'attendre à trouver au moins ici la mention du chroniqueur Gilbert de Mons, qui passe pour être mort peu de temps après 1221, et qui a été omis à cette date dans notre XVIIe volume, il ne sera pas inutile de rappeler qu'un de nos prédécesseurs, dom Brial, pour ne point tarder à rectifier ce que ses confrères en avaient dit autrefois, a jugé à propos de l'enregistrer d'avance parmi les écrivains morts vers 1195, année où se terminent, en effet, ses annales. Il en a parlé de nouveau dans le Recueil des historiens de la France. Quant aux fautes commises par ceux qui avaient d'abord fait mention de cet annaliste, elles étaient excusables avant la publication de sa chronique, imprimée seulement en 1784 d'après le manuscrit unique d'un couvent de Mons. Les notes promises par l'éditeur, et que ses renvois à la marge faisaient espérer, n'ont été données ni par lui ni par d'autres. V. L. C.

HIST. DE L'ABBAYE DE CHAUMOUSEY. 1094-1222.

Direct. histor., p. 241.

Hist. litt. de la Fr., t. XI, p. 70-76. — Rec.

C'est à tort que l'on placerait en 1222, comme Hamberger, la fin de l'Histoire de l'abbaye de Chaumousey, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Toul : cette Histoire finit beaucoup plus tôt, puisque Séhère, le premier abbé, auteur de l'ouvrage, mourut en 1128. Seulement, presque tout le second livre étant rempli du long catalogue des donations faites au monastère, il se trouve à la fin du manuscrit, selon l'usage, quelques actes plus récents, comme une donation

des histor. de la Fr., p. LXXXVII, 125-141.
Auj. à la biblioth. d'Épinal, sect. des archives hist., liasse H.
Thes. anecd., t. III, col. 1198.

rédigée en français, sans indication de jour ni d'année, au nom d'Idate de Charmon, et précédée de cet autre souvenir : *Anno* MCCXXII, VI *martii, ecclesia calmosiacensis solvit tributum ad libertatem apud Romam, Honorio III præsidente papa.* Voilà l'origine de l'erreur qui, par suite d'une lecture inattentive, faisait prolonger jusqu'en 1222 (1223, N. S.) une relation terminée déjà depuis un siècle. V. L. C.

PREM. PARTIE DES CHRON. FR. DE ST-DENIS. 376-1223.
Lebeuf, Mémoires de l'Ac. des inscript., t. XVI, p. 182.—P. Paris, Grandes chron. de France, t. IV, p. 207-209.

A l'année 1223, c'est-à-dire, à la mort de Philippe-Auguste, s'arrête la partie des chroniques françaises de Saint-Denis qui paraît avoir été offerte à Philippe le Hardi; mais nous renverrons à l'année 1274 et au XIVe siècle, pour mettre plus d'unité dans nos recherches, celles qui regardent les grandes chroniques de France. P. P.

CHRON. D'ELNONE OU DE ST-AMAND. 534-1223.

A l'année 1223 se terminent les notes chronologiques inscrites par des moines de l'abbaye bénédictine d'Elnone ou de Saint-Amand sur les marges et dans les interlignes d'un recueil manuscrit de la bibliothèque de Valenciennes (t. IV, 16), contenant des ouvrages du vénérable Bède. La copie de ces ouvrages, in-4°, sur parchemin, peut être du IXe siècle. La chronique marginale, de l'an 534 à l'an 1000, semble écrite au XIe. A partir de là, on pense qu'elle a dû être successivement rédigée par des contemporains des faits.

Thes. anecd., t. III, col. 1390-1400.
Rec. des histor. de la Fr., t. X, p. 280; t. XI, p. 344; t. XIII, p. 453; t. XVIII, p. 592. —Hirsch, de Vita et script. Sigib., p. 419.
Collect. de chron. belges, t. II, p. 5-26.

Martène et Durand ont publié, les premiers, ces fragments historiques. Leur texte, qui n'est pas exempt de fautes ni de lacunes, a été réparti en divers extraits dans la Collection des historiens de la France. Celle des chroniques belges en a offert dernièrement une transcription qui, prise sur le manuscrit même, est donnée comme plus exacte et plus complète.

Warnkœnig, Hist. de la Flandre, t. I, p. 55.
Scriptor. rer. fr., t. III, pag. 125.
Rec. des histor. de la Fr., t. II, p. 643; t. V, p. 28.

On a dit que ce n'était qu'un remaniement des anciennes Annales de Saint-Amand, publiées par André du Chesne, mises aussi à profit par dom Bouquet, et comprises de nos jours par M. Pertz dans son grand corps d'historiens. Une comparaison attentive prouve qu'il y a peu de ressemblance. D'autres Annales de Saint-Amand, bornées à quelques lignes de deux ou trois mots, et imprimées également dans ce dernier recueil, n'ont point de rapport non plus avec celles que nous transmet le manuscrit de Valenciennes.

Il ne s'y trouve que huit notes sur le XIIIe siècle, et, comme on doit s'y attendre, elles sont fort courtes. Les plus

étendues, selon l'usage des chroniques monacales, se rapportent à l'histoire des abbés du couvent. Dans celles qui intéressent la France, nous remarquerons cette mention d'un grand événement : « Le 6 des kalendes d'août (27 juillet), « Philippe, roi des Francs, triompha très-glorieusement dans « les champs de Bouvines, et mit en fuite l'empereur Othon « et une très-belle armée; cinq comtes furent pris, c'est-à-« dire, les comtes de Flandre, de Boulogne, de Saleberg (Sa-« lisbury), et deux autres, ainsi que plusieurs barons; et ils « furent vaincus, comme il faut le croire, parce qu'ils com-« battaient excommuniés. » L'auteur paraît ne point se souvenir qu'ils furent vaincus par un ancien excommunié, sous le règne duquel, comme disent plus haut ces notes mêmes, à l'année 1199 (car elles sont souvent en retard d'une année), « la sainte Église, affligée de toutes sortes de calamités, et « devenue muette par la suspension des chants du service « divin, offrit l'image de la captivité de Babylone. » V. L. C.

Monum. German. hist., t. I, p. 6-12.
Ibid., t. II, p. 184.
MCCXIII. Leg. MCCXIIII

PETITE CHRON. DE SAINT-BÉNIGNE DE DIJON.
753-1223.
Labbe, Nova Biblioth. mss. libror., t. I, pag. 293-296.
Rec. des histor. de la Fr., t. XI, p. 345; t. XII, p. 310; t. XVIII, p. 741.
Monum. German. hist., t. VI, p. 37-50.— Archiv der Gesellschaft, etc., t. VII, pag. 445, 446.

Fin de la petite chronique des Bénédictins de Saint-Bénigne de Dijon (*chronicon Sancti Benigni divionensis*), suffisamment indiquée dans notre tome XV, p. 595, et qui se termine, à l'an 1223, le jour de l'Exaltation de Sainte-Croix (14 septembre), par la réception à Saint-Bénigne de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, venu en France pour solliciter des secours contre les infidèles.

Un manuscrit de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier (n. 48), qui avait appartenu à l'abbaye de Saint-Bénigne et ensuite au président Bouhier (B. 48), a fourni au recueil de M. Pertz une continuation de cette chronique jusques et y compris l'an 1285. V. L. C.

CHRON. DE ST PIERRE DE CHALONS.
1009-1223.
Labbe, Nova bibl. mss. libr., t. I, pag. 296, 297.— Rec. des histor. de la Fr., t. XI, p. LXXXV, 344; t. XII, p. 276; t. XVIII,

Il n'y a, dans la petite chronique des Bénédictins de Saint-Pierre de Châlons, publiée par Labbe (*chronicon Sancti Petri catalaunensis*), que deux courtes notes qui se rapportent au XIIIe siècle : la première, de l'an 1204, sur l'éclipse de lune du 27 avril, la rigueur de l'hiver, et la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste; la seconde, de l'an 1223, le jour de Saint-George (23 avril), sur une grêle aussi grosse que des œufs de poule, et qui avait été vue par le chroniqueur : *Vidimus*. Ces deux notes sont les dernières. Celles qu'on y a jointes, d'après le manuscrit 5009 de la Bibliothèque royale de Paris, ont encore moins d'intérêt. V. L. C.

p. XXVI, 700.— Pertz, Archiv, etc., t. VII, p. 444.
Tabl. de Pingre, dans l'Art de vérif. les dates, t. I, p. 74.
CHRON. DE ST-WINOC DE BERGUES.
1202-1223.
Monum. German. hist., t. VIII, p. 438-441.
Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 131-134.
Gallia christ., t. V, col. 336.

Un moine bénédictin de Saint-Winoc de Bergues avait semé quelques notes historiques sur la marge et entre les lignes du Supplément à la chronique de Sigebert, connu sous le nom de Supplément d'Anchin (voy. 1163-1226) : ces notes viennent d'être publiées dans le grand recueil de M. Pertz par M. Bethmann, éditeur de Sigebert et de ses autres continuateurs. Guillaume, abbé d'Andres, s'en était servi pour sa chronique, et il n'était pas le seul qui en eût profité. Quoiqu'elles ne soient pas sans intérêt pour l'histoire de Flandre, il faut avouer cependant que la plus longue narration qu'on y trouve est celle de la translation des reliques de saint Oswald et de sainte Ydaberge, du temps d'Ingelmar, abbé de Saint-Winoc, et non pas, comme on le croyait, du temps de l'abbé Philippe. V. L. C.

CHRON. FRANÇ. DE JEHAN DE PRUNAI.
VERS 1223.

Guillaume Guiart, qui, dans son grand poëme historique des Royaux lignages, commencé au mois d'avril 1306, n'a écrit, du moins jusqu'à Philippe le Bel, que d'après les chroniqueurs ses devanciers, comprend parmi eux un historien de Philippe-Auguste, frère Jehan de Prunai, dont lui seul nous fait connaître le nom, et sur lequel il s'exprime ainsi, à la suite d'une courte mention des deux histoires latines, l'une en vers, l'autre en prose, de Guillaume le Breton :

Collect. des chron. nationales, t. VII, p. 18, v. 342-350.

Mès frere Jehan de Prunai
Les ot touz deus à exemplaire,
Ce dit il, por son roman faire,
Qui gracieus est à devise.
Cils romans ensaingne et devise
Comment cils roys, par ses merites,
Conquist les terres de sus dites.
Mès n'est mie moult publié;
Ainz est comme touz oublié, etc.

Nat. de Wailly, Biblioth. de l'École des chartes, sec. série, t. III, p. 4 et 5.

Il n'est pas étonnant que l'œuvre de Jehan de Prunai, sitôt négligée, ait été en vain cherchée jusqu'ici ; mais il semble que le sujet traité par l'auteur, et l'estime que lui accorde un écrivain qui aurait pu ne voir en lui qu'un rival, doivent faire doublement regretter que l'ouvrage soit aujourd'hui regardé comme perdu. V. L. C.

TABLE CHRONOLOGIQUE.
1-1224.
Tom. IV, p. 27.

Il nous semble qu'on aurait tort de voir une chronique à part, malgré l'autorité du Catalogue imprimé des manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, dans le premier

article du manuscrit 4491, qui ne paraît être qu'une de ces tables chronologiques souvent placées à la tête des grandes chroniques des monastères, comme celle-ci l'est à la tête de la grande chronique de Tours (*chronicon turonense*), dont la dernière date est 1227. Cette table, qui commence à Jésus-Christ, se termine ainsi : MCCXXIIII. *Ludouicus rex Francorum Rochellam capit.* Encore moins faudrait-il compter parmi les chroniques la courte liste des rois de France qui vient ensuite, et qui n'est guère qu'une sèche nomenclature depuis les rois troyens jusqu'à Louis VIII, *Ludouicus Philippi filius.* V. L. C.

Ms. 4491, fol. 1-10.

Ibid., fol. 10 et 11.

Quelques fragments d'une petite chronique des Augustins de Gastines, au diocèse de Tours, ont été publiés d'après un manuscrit qui portait, dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève de Paris, le n. 2418. Cet abrégé remonte jusqu'à l'ère vulgaire : commencé chez les Bénédictins de Saint-Évroul, au diocèse de Lisieux, terminé à Gastines, l'année de la mort de Louis VIII, il ne saurait être fort utile à l'histoire. La chute d'un vieux hêtre qui servait encore, en 1224, à guider de loin les voyageurs, *qui* (au lieu de *quæ*) *ex multis partibus erat in signum viantibus,* y tient autant de place que le changement de règne, arrivé deux ans après. V. L. C.

CHRON. DE L'ABBAYE DE GASTINES. 1-1226.

Rec. des histor. de la Fr., t. XII, p. 773; t. XVIII, p. 322.

Gallia christ. vet., t. IV, pag. 455.

En 1226, s'arrête celle des continuations de la chronique de Sigebert que l'on a publiée sous le titre d'*Auctuarium aquicinctinum*, parce que l'auteur ou les auteurs de cette suite, qui commence à 1163, après celle du moine d'Afflighem, appartenaient à l'abbaye d'Anchin. La plupart de ces Bénédictins qui, dans les divers monastères de Belgique et de France, entreprirent de continuer Sigebert, ont été jugés avec sévérité par d'autres Bénédictins, les premiers auteurs de cette Histoire littéraire, qui avaient même pris l'engagement de n'en plus parler. Le reproche qu'ils leur font, de manquer d'exactitude dans les dates, est, en effet, un des plus graves qu'on puisse faire à des chroniqueurs, dont le principal mérite est de bien dater. C'est une faute que paraît avoir commise assez rarement le plus ancien rédacteur du Supplément d'Anchin. S'il convient de se défier des nouvelles qu'il recueille sur les pays d'outre-mer ou les autres pays lointains, on peut le croire lorsqu'il parle en témoin oculaire; lorsqu'il enregistre la succession des abbés, les éclipses, les excès de

CHRON. DE L'ABBAYE D'ANCHIN. 1163-1226.

Ap. Pistor. Script. rer. German., t. I, pag. 976-1015. — Rec. des histor. de la Fr., t. XIII, p. XXIX, 278-282; t. XVIII, p. XVII, 534-554.

Hist. litt. de la Fr., t. IX, p. 542. — Hirsch, de Vita et script. Sigiberti, p. 375-381.

Tom. XI, p. 626.

la chaleur ou du froid, les inondations, les disettes; lorsqu'il raconte qu'il a vu à Paris l'évêque Maurice, en 1182, dans l'église cathédrale qu'il mit plus de trente ans à faire reconstruire, à vêpres, un jour ordinaire, environné de plus de cent clercs et confondu avec eux, donner l'exemple d'une piété fervente et modeste : témoignage bien digne d'être joint à ceux qu'on a déjà cités sur le fondateur de Notre-Dame de Paris.

Tom. XV, p. 149-158.

Les treize derniers articles, presque tous fort courts, de 1201 à 1225, paraissent d'une main moins ancienne. Les plus étendus regardent l'assemblée tenue à Soissons, au sujet des deux reines, en 1201, et le faux Baudouin, en 1224. On indique enfin le départ de Louis VIII pour la croisade contre les Albigeois, en 1225, et deux faits de l'année suivante, la prise d'Avignon et la mort d'un des assiégeants, Gui, comte de Saint-Pol.

Vaissète, Hist. de Languedoc, t. III, pag. 355, 359, etc.

M. Bethmann, qui, dans le recueil de M. Pertz, a donné une nouvelle édition de Sigebert et de ses continuateurs, a joint au Supplément d'Anchin, qu'il regarde comme le meilleur de tous, trois courtes notes qu'il a trouvées dans le manuscrit de Douai (n. 756) : la première, de 1227, sur la dédicace de Notre-Dame d'Anchin par l'évêque d'Arras; la seconde, de 1234, sur la mort de Simon, abbé d'Anchin depuis vingt-cinq ans; la troisième, de 1237, sur le mariage de Jeanne, comtesse de Flandre, avec Thomas de Savoie. D'autres additions, jusqu'à l'an 1288, extraites par M. de Reiffenberg d'un manuscrit assez moderne de la Bibliothèque royale de Paris, ne sont qu'un abrégé fort confus de plusieurs chroniques, et surtout de celle de Guillaume de Nangis, dont la compilation, sans avoir beaucoup plus de mérite, a eu plus de succès. V. L. C.

Monum. German. hist., tom. VIII, p. 280, 289, 438.

Gallia christ., t. III, col. 413.

Roman en vers de Gilles de Chin, Bruxelles, 1847, p. xcvi, 215-229.

Anc. fonds latin, n. 5440; Catalog., t. IV, pag. 118.

CHRONIQUE DE TOURS. 1-1227.

La chronique de Tours (*chronicon turonense*), qui est aussi une chronique universelle, et dont quelques parties ont seules été publiées, mérite souvent de n'être point confondue dans la foule de ces compilations monastiques. Elle avait été indiquée par le père Labbe, qui l'attribuait à un chanoine de Saint-Martin de Tours. André du Chesne, qui en avait dû la communication à Jacques Sirmond, et qui en inséra des fragments dans son recueil des Historiens de Normandie et dans les preuves de son Histoire généalogique de la maison de Dreux, croyait reconnaître dans la chronique de Tours

Nova biblioth. mss. libr., p. 5, 290, 362 — Alliance chronolog., t. II, pag. 445, 591, 644, etc.

l'œuvre d'un chanoine de Saint-Julien. Une ancienne tradition, adoptée par Mabillon, y attachait le nom de Jean, moine de Marmoutier. Martène, qui préfère la conjecture de Labbe, parce que l'auteur, qui ne dit qu'un mot des autres églises du diocèse, rappelle avec prédilection les miracles de Saint-Martin et les priviléges de ses chanoines, a donné de l'ouvrage une édition assez étendue, d'après laquelle on l'a cité depuis, mais où il n'a cependant conservé que ce qui lui paraissait neuf, en supprimant les longues banalités communes à presque tous ces plagiaires d'Eusèbe et de Sigebert de Gemblours.

Biblioth. cluniac., not., col. 28. — Scriptor. rer. norm., p. 25 et 26. — Paris, 1632, pag. 226.

Acta sanctor. ord. S. Benedicti, t. IX, præf., n. 63.—Fabric., Biblioth. med. et inf. ætat., t. IV, p. 100.

Ampl. collect., t. V, col. 917-1072. — Raoul Monsuyer, S. Martini turon. eccl. jura propugnata, p. 237.

On doit reconnaître que le chroniqueur de Touraine, à l'exemple de Robert Abolant, moine de Saint-Marien d'Auxerre, qu'il suit presque toujours, ne manque pas d'une certaine critique. Il se garde bien de faire arriver dans les Gaules, dès le temps des apôtres, Saturnin à Toulouse, Gatien à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Denys à Paris, Austremoine en Auvergne, Martial à Limoges. Il ose même, au sujet de quelques légendes du Livre pontifical, adopter cette règle, déjà proclamée par le moine Robert : « N'admettons rien de ce que repoussent l'autorité des faits, « la chronologie et la raison; dès que la lumière de la vérité n'y « brille pas, n'y voyons qu'une invention du mensonge; et « si l'on prétend qu'il faut conserver tout ce qui a été intro- « duit dans les églises par une longue habitude, qu'on sache « que là où la raison répugne, il est nécessaire que l'usage « cède à la raison (1). » Il n'en raconte pas moins un bien grand nombre d'histoires, dont quelques-unes ne semblent pas fort raisonnables.

Bolland. Acta sanctorum, 25 august., t. V, p. 286, n. 54 et 55; p. 293, n. 84. — Rec. des histor. de la Fr., t. IX, pag. XVII, 45-55; t. X, p. 280, 284; t. XI, p. 346; t. XII, pag. 461; tom. XVIII, p. 290-322.

Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 110-121.

Charlemagne est un de ses héros, mais un héros de romans; il s'expose même à défigurer sa gloire par quelques puérilités. Ce qui l'a frappé dans Éginhard, c'est l'explication qu'il donne de l'antipathie de Charlemagne pour les médecins, « qui vou- « laient, dit-il, lui faire manger du bouilli au lieu de rôti. » L'adoration qu'il voue à saint Martin l'emporte aussi quelquefois trop loin : il prétend que c'est dans son église, à Tours, que reposent deux comtes d'Anjou, Geoffroi Grisegonelle et son fils Maurice; prétention imprudente, qui a porté un lec-

L. c., col. 920.

Vita Karoli, c. 22, t. I, pag. 74.

Col. 958.

Col. 991, 994.

(1) *Confutandum est igitur, quod auctoritas et computatio temporum repellit et ratio, iudicandumque esse figmentum falsitatis, cum ibi nichil eluceat ueritatis; et si quis asserat hoc ideo esse tenendum, quoniam in ecclesias ex longa consuetudine fuerit introductum, sciat quia, ubi ratio repugnat, necesse est usum cedere rationi.*

Mss. 4991, fol. 64. — Ampliss. collect., t. V, col. 921.

Male Marten., *ecclesia.*

teur mécontent à écrire en marge : *Falsum est*, et à revendiquer l'honneur de ces deux sépultures pour Saint-Aubin d'Angers.

D. Liron, Singular. hist. t. III, p. 444. — Rec. des hist. de la Fr., t. IX, pag. xvii-xix, 45; t. X, p. 280-284; t. XI, p. 346-349; t. XII, p. 461-478.

Hist. litt. de la Fr., t. VIII, p. 213.

Col. 1018.

Col. 1040.

Col. 1046.

Col. 1051.

Col. 1053.

Col. 1057. — Ms. 4991, fol. 146 v°.

Rec. des hist. de la Fr., tom. XVIII, p. 304-317.

Ecclesiast., c. 10, v. 16.

Lorsque la chronique, dont les dates anciennes et même les traditions n'ont pas été jugées fort exactes, arrive à des temps plus modernes, et surtout à ceux qui se rapprochent du siècle où elle finit, elle paraît avoir plus d'autorité. Aussi nos prédécesseurs ont-ils allégué ce témoignage en faveur de la conversion de Bérenger, en 1080. On peut s'y fier davantage encore pour ce qui se passait à la fin du XIIe siècle et dans les premières années du suivant. Le concile tenu à Tours en 1163 n'est cependant rappelé qu'en peu de mots, quoique le pape lui-même l'eût présidé, assisté de dix-sept cardinaux et de cent vingt-quatre évêques. Il y a plus de détails, et quelques-uns d'intéressants, sur la prise de Tours, en 1202, par le roi Jean d'Angleterre, accompagné de ses cottereaux; sur les dix partisans d'Amauri de Chartres, brûlés à Paris, en 1210, comme hérétiques, « exécution très-utile, dit-on, qui « purgea l'aire du Seigneur, *nec sine fructu hoc actum est,* « *quia inde area Domini est mundata ;* » sur la bataille de Bouvines, en 1214; sur le concile général de 1215; sur l'apparition de Jean sans-terre, qui, après sa mort en 1216, vient déclarer aux moines de Worcester qu'ils doivent lui ôter aussi la terre de sa fosse, parce qu'il est maudit. Le chroniqueur, qui emprunte encore une partie de ces faits au moine de Saint-Marien d'Auxerre, son guide habituel jusque vers l'an 1220, raconte beaucoup plus d'après lui-même tout le règne de Louis VIII, pour lequel on peut le considérer comme un historien non-seulement original, mais très-digne de confiance; et il est à regretter qu'il s'arrête à l'année 1227, la seconde du règne de Louis IX, de ce grand règne qui, d'abord environné de dangers, ne lui inspire que de tristes pressentiments, puisqu'il s'écrie comme Salomon : *Væ terræ, cujus dominus puer est!*

Olim 1439 et 9853.

Tom. IV, p. 27.

Rec. des hist. de la France, t.

Le manuscrit 4991 de la Bibliothèque royale de Paris, où se trouve cette chronique, mais seulement jusqu'à la fin de l'année 1219, a été décrit d'une manière assez fautive dans le Catalogue imprimé. On y partage le volume en onze ouvrages différents, quoiqu'il n'en renferme réellement qu'un seul : de chacun des prolégomènes qui accompagnent d'ordinaire les chroniques, on fait un ouvrage à part, et on distingue successivement une table chronologique depuis Jésus-Christ

jusqu'à l'an 1224; une liste des rois de France depuis l'origine troyenne jusqu'à Louis VIII, continuée par une main beaucoup plus moderne jusqu'à Charles V; une liste des douze pairs de France; une liste des ducs de Normandie, etc. La liste des archevêques de Tours débute par saint Gatien, et elle s'arrête, en 1208, à Jean de Faye, qui siégea au moins jusqu'en 1225. Puis vient celle des évêques du Mans, d'Angers, de Nantes, de Bourges, de Poitiers, de Sens, d'Auxerre, de Troyes, de Nevers, de Paris, jusque vers 1230. Commence alors la grande chronique, publiée en partie par Martène, débutant ainsi : *Cum infinita sint temporum gesta, gestorumque digestores quam plurimi*, et que, pour la ressemblance de ces premiers mots, le Catalogue met sous le nom de Guillaume de Nangis.

XVIII, p. 321, 322.

Fol. 27.

Nous avons déjà rappelé quelques opinions concernant l'auteur. Un des anciens propriétaires du manuscrit 4991, sur la première feuille de garde, attribue ainsi l'ouvrage à Jean de Marmoutier : *Anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo, Paschasius Robinus Delphius andegauus gesta comitum andegauensium priscorum perquirebat, cum tandem hi annales generales, per annos digesti a quodam Johanne, monacho Majoris monasterii, ut alia exemplaria probant, in manus illius forte venerunt.* Et il signe : « Pascal « Robin Dufaux, 1570. » Dom Mabillon cite aussi ces annales sous le nom du moine Jean. Il ne serait pas impossible, en effet, que la première partie fût de Jean de Marmoutier ou de Tours, qui ne paraît pas avoir écrit au delà de 1166, et que le reste fût de diverses mains.

Hist. litt. de la Fr., t. XIII, p. 366.
Ibid., p. 353-366.

Notre manuscrit 4991 s'arrête après l'an 1219. On trouve, à la suite de cette année, une lacune dans l'édition de Martène, qui ne reprend qu'à 1222, et continue sans interruption jusqu'à la seconde année du règne de saint Louis. Cette lacune et quelques autres encore ont été remplies, d'après les manuscrits, par les éditeurs du Recueil des historiens de la France.

Tom. XVIII, p. 300-320.

On a déjà vu plus haut, à l'an 1208 et à l'an 1224, et nous venons de redire tout à l'heure, que deux autres prétendues chroniques de Tours, savoir, la liste des archevêques et une table chronologique depuis l'ère vulgaire, ne sont que des accessoires de la grande chronique. V. L. C.

L'auteur anonyme d'une chronique française d'Outre-mer,

CHRON. FRAN-

Mss. de la Bibliothèque royale de Paris, n. 7185 3. 3., fol. 313. — 7188 5., fol. 61. — Supplém. fr., n. 455, fol. 1.

depuis la mort de Godefroi de Bouillon jusqu'à l'an 1227, se proposait de raconter seulement les circonstances qui accompagnèrent, en 1187, la reprise de Jérusalem par Saladin; mais, sans trop y penser, il fut entraîné bien en deçà et bien au delà de ce grand événement, et les préliminaires de son livre en sont devenus surtout une des parties principales. L'ouvrage commence ainsi : « Or oiés et entendés comment « la terre de Jerusalem fu prise, et la sainte crois con- « questée. Mais avant que je plus vous en die, vous nomme- « rai jou toz les rois et les seigneurs qui i furent, puis le « tans Godefroi de Buillon. »

Cette chronique est écrite avec beaucoup d'agrément et de facilité. Dire qu'elle rappelle la manière de la *Chronique de Rains,* dont nous parlerons bientôt, à l'année 1260, c'est avertir qu'elle est surtout fondée sur les traditions populaires, et qu'on ne saurait en garantir la véracité parfaite. L'auteur n'a pas écrit sous les auspices d'une maison religieuse, d'un prince ou d'un grand seigneur; il a voulu retracer simplement ce qu'il avait lui-même plus d'une fois entendu raconter, et nous ne devons lui savoir gré que de nous avoir transmis ce qui se disait alors dans le peuple sur les événements qui se passèrent en Orient pendant le XIIe siècle.

En général, il montre peu de sympathie pour les prétentions du sacerdoce et des ordres religieux. Comme tous les écrivains sortis des classes inférieures de la société, il admire de bonne foi la loyauté, le courage, la libéralité des chevaliers de renom; mais il s'indigne des résistances de l'Église, qu'il ne manque presque jamais d'attribuer à des motifs peu respectables. Si la terre sainte est livrée aux représailles des princes sarrasins, c'est le plus souvent, à l'entendre, par l'effet de la trahison des templiers, du libertinage des patriarches de Jérusalem, et de l'orgueil des légats du pape. Il faut avouer que les autres chroniqueurs ne ménagent guère plus les communautés ni les hauts dignitaires de l'Église d'Orient; mais au moins cela prouve-t-il que l'influence sacerdotale ne pesait pas plus qu'il ne fallait, au XIIIe siècle, dans la balance de l'histoire contemporaine.

Il est bon de consulter cette chronique pour les commencements de l'ordre des templiers qui, si l'on s'en rapporte à une opinion accréditée, aurait été militaire à son origine, à la différence des hospitaliers de Saint-Jean, qui ne le de-

Art de vérif. les dates, t. I, p. 512.

vinrent que par accident. Notre auteur est d'un sentiment opposé : « Quant li crestien, dit-il, orent conquis Jherusalem, « si se rendirent assés de chevalier au Temple et au Sepulcre. « Il ot au Temple moult de boins chevaliers rendus. Si pri- « sent consel entre els, et disent : Nos avons guerpies nos « terres et nos amis ; si sommes chi ariesté por boire et por « mangier, et pour despendre sans oevre faire... Nous sommes « ichi obeissant à un priestre, si ne faisons riens d'armes. « Prendons consel entre nous, et si faisons maistre de l'un « de nous..., qui nos conduise en bataille... Dont lor donna « li rois (Bauduins) tierres et castiaus, et fist tant li rois vers « le prieus dou Sepulcre qu'il les cuita de l'obedience, et qu'il « s'en despartirent fors tant qu'il porterent l'enseigne de « l'abit dou Sepulcre. Une partie de l'enseigne dou Sepulcre « estoit une crois blance[1] à deus bras : et chil del Temple le « portent vermeil à un brach. »

[1] Ms. 455, *vermeille*.

On ne lira pas sans intérêt et sans profit tout ce que notre anonyme raconte des règnes d'Amauri et de Baudouin le Lépreux ; des discordes soulevées à l'occasion du mariage de la reine Isabelle, et des aventures de Renaud, prince d'Antioche, ce chevalier de fortune, tué de la propre main de Saladin, et qui est ici désigné, non comme Renaud de Châtillon, mais seulement comme frère du seigneur de Gien-sur-Loire. Nous penchons à croire, en effet, que si le dernier prince d'Antioche eût appartenu à l'illustre famille de Châtillon-sur-Marne, les historiens des croisades se seraient montrés moins surpris de son mariage avec une princesse dont la naissance n'aurait guère été, dans ce cas, supérieure à la sienne.

Mais le véritable héros de cette chronique est le sultan Saladin, dont les victoires et les défaites, les grandes actions et les fautes sont ici retracées avec le soin minutieux d'une biographie. Les jongleurs du XIII[e] siècle ont souvent reproduit l'histoire de la naissance de Saladin, arrière-petit-fils, suivant eux, d'une comtesse de Ponthieu. Ils ont aussi mis en vers, sous le titre de l'*Ordre* ou *Ordene de chevalerie*, une tradition d'après laquelle Saladin aurait demandé à Hue de Saint-Omer, seigneur de Tibériade, la faveur d'être armé chevalier. Ces deux charmants récits sont répétés par le chroniqueur, qui n'en est sans doute point l'auteur, mais qui les aura seulement intercalés dans son livre pour offrir à ses lecteurs une agréable diversion. C'est ainsi que, plus loin, il s'empare de la relation de Geoffroi de Villehardouin, sans même prendre

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 752-760.

Ms. 455, supplém. fr., fol. 69.

soin de nommer le véritable auteur de cet immortel ouvrage.

L'histoire en prose de la princesse de Ponthieu, transcrite plus d'une fois séparément par les copistes du XIII[e] siècle, a été publiée, d'après un texte fort incorrect, par M. Méon, sous le titre de : « Voiage d'oultre mer du comte de Pontieu ; » mais elle mériterait de l'être une seconde fois d'après les manuscrits de la chronique anonyme. Pour l'*Ordene de chevalerie*, le texte en prose est demeuré jusqu'à présent inédit, tandis que l'on compte trois éditions de l'arrangement en vers auquel il avait été soumis dès le XIII[e] siècle.

B. R., fonds de Notre-Dame, n. 272, fol. 205. Nouv. rec. de fabliaux et contes, t. I, p. 437-454. Marin, Hist. de Saladin, La Haye, 1758, t. II, pag. 455-483. — Barbazan, l'Ordene de Chevalerie, Lausanne, 1759, in-12. — Éd. de Méon, Paris, 1808, in-8°.

Les trois anciennes leçons manuscrites que nous avons reconnues de la chronique d'Outre-mer, seraient consultées avec fruit par un éditeur. Chacune des trois offre des passages que l'on ne trouve pas dans les autres ; ainsi, la description de Jérusalem est bien plus ample dans le n. 7188[3]. Le récit de la manière dont Saladin fut armé chevalier manque dans le n. 7185[3. 3.] ; et le n. 455 du Supplément français contient un feuillet qui a été arraché dans cette dernière copie.

Il parut, en 1678, une traduction de la chronique d'Outremer, sous le titre suivant : *Histoire de la conqueste du royaume de Jérusalem sur les chrétiens par Saladin, traduite d'un ancien manuscrit*. Ce travail estimable est attribué au sieur Citri de la Guette, écrivain élégant et agréable, dont on se souvient peu, parce qu'il n'a pas inscrit son nom en tête des livres qu'il a publiés. Dans la préface, il nous prévient que le manuscrit dont il s'est servi lui avait été donné par M. Cabart de Villermont. Mais cet avis n'a pas empêché de mettre en doute l'authenticité et même l'existence du manuscrit original. Le *Journal des Savants*, fondé quelques années auparavant, en 1665, et qui déjà faisait autorité, avouait « que « plusieurs habiles personnes avaient pour suspect le vieux « manuscrit gaulois ; que l'éditeur, il est vrai, tâchait d'en « justifier l'existence dans sa préface, mais qu'on pouvait dire « seulement que les incidents du récit en étaient fort bien « ménagés pour donner plaisir au lecteur. » Le père Lelong et Fontette répétèrent cette décision, et plus nouvellement encore le biographe de Citri de la Guette parlait du même livre comme d'une « *prétendue* traduction d'un manuscrit « gaulois, dont on avait révoqué en doute l'authenticité. » Enfin, l'auteur du Dictionnaire des anonymes affirmait que l'Histoire de la conquête avait été « composée par Cabart de « Villermont, et publiée par Citri de la Guette. » Toutes ces

Journ. des Savants, ann. 1679, t. VII, p. 80.

Biblioth. hist. de la France, t. II, pag. 141, n. 16700.

Biogr. univ., t. VIII, p. 585.

Tom. II, p. 77.

erreurs ont été dernièrement relevées, et nous pouvons assurer aujourd'hui, après l'examen des trois manuscrits de la Bibliothèque royale, que Citri de la Guette avait eu réellement sous les yeux une chronique composée par un écrivain du XIII[e] siècle; que le texte original existe; qu'il est demeuré jusqu'à présent inédit, et qu'il est à désirer qu'il occupe bientôt une place honorable dans la collection des *Historiens des croisades*, confiée au zèle éclairé de plusieurs membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

P. Paris, Mss. fr., t. VI, p. 133.

Aux trois manuscrits de la chronique anonyme conservés à Paris, il faut joindre celui de la bibliothèque de Berne décrit par Sinner. Il remonte à la première moitié du XIII[e] siècle, et porte, dans cette précieuse collection, le n. 340. Sinner a désigné convenablement l'ouvrage comme une « Histoire des guerres saintes depuis la mort de Godefroi de Bouillon jusques à la cession de Jérusalem par le roi Jean de Brienne, et au voyage de l'empereur Frédéric II, son gendre, en terre sainte, où il se fit couronner en 1228. » Les citations faites par l'habile bibliothécaire ne permettent aucun doute sur l'identité de cette leçon avec nos trois manuscrits; mais le volume de Berne offre, de plus, en *explicit*, l'indication suivante, qui est fort précieuse: « Cest conte de « la terre d'outremer fist faire li tresoriers Bernars de « Saint Piere de Corbie, en (l'an de) l'incarnacion 1232. » Ces paroles pourraient aider à résoudre une question souvent controversée. Quel est, en effet, ce Bernard, trésorier de Saint-Pierre de Corbie, le protecteur du scribe ou de l'auteur du volume, et non pas le scribe ou l'auteur lui-même? Il n'a pas écrit, il n'a pas fait, il a « fait faire. » Cependant, soit que d'autres manuscrits aient présenté une indication plus nette, soit que l'on ait pris le change sur le sens qu'on est obligé d'accorder à cet *explicit*, il est certain que, dès le XIV[e] siècle, les écrivains qui ont cité notre chronique en attribuèrent la rédaction à Bernard le trésorier. C'est ainsi que Pippinus de Bologne, remettant en latin, vers 1320, une grande compilation de l'histoire des croisades, dont nous parlerons tout à l'heure, dit, après avoir traduit les dernières lignes de notre chronique: *Hæc de gestis regis Johannis scripta sunt ex historia Bernardi thesaurarii*... Et dans un autre endroit: *Hæc quæ dicta sunt de morte Henrici imperatoris.... scribit Bernardus thesaurarius in libro acquisitionis et perditionis terræ sanctæ.* Nous n'ajouterons

Catalog. mss. codic. biblioth. Bern., Berne, 1770, t. II, pp. 367-377. — Ach. Jubinal, Rapp. au ministre de l'instr. publ., Paris, 1828, p. 18.

Ap. Murator., Script. rer. ital., t. VII, col. 660.

pas ici l'opinion de Ricobaldi de Ferrare, qui cite fort souvent aussi le livre de Bernard le trésorier; car il n'y a rien de moins sincère que cette chronique, dont l'auteur est peut-être un romancier du XV[e] siècle, le célèbre comte Boiardo.

Murat., Script. rer. ital., t. IX, p. 281-287.

Ce qui semble résulter assez clairement des rapprochements qui précèdent, c'est que Bernard le trésorier a dû charger quelque écrivain de mérite de rédiger l'histoire des guerres d'Orient, depuis la mort de Godefroi jusqu'à l'année 1227, et qu'il n'a pas rédigé lui-même cette histoire, laquelle n'est autre que la chronique dont nous venons de parler. Il semble résulter encore que le nom de Bernard le trésorier, soit comme patron d'un auteur, soit comme auteur lui-même, ne saurait être placé en tête d'un ouvrage qui offrirait d'abord la traduction, puis la continuation de Guillaume de Tyr. Le livre fait ou commandé par le trésorier de Corbie n'était la suite d'aucun autre livre, et, d'après toutes les apparences, l'auteur, quand il l'écrivit, au plus tard en 1232, ignorait l'existence de la grande Histoire de l'archevêque de Tyr.

Mais quand furent généralement répandus les manuscrits de cette dernière histoire, le livre de Jacques de Vitri, et notre chronique de l'acquisition et de la perte de la terre sainte, attribuée à Bernard, trésorier de Saint-Pierre de Corbie, il se rencontra naturellement un clerc, compilateur passionné, qui conçut la pensée de former un grand corps historique de tous ces morceaux divers. Il commença par traduire en bon français de son temps les vingt-deux livres de Guillaume de Tyr; puis, laissant de côté la partie de la chronique de Corbie qui se rapportait aux années antérieures à 1184, il transcrivit, d'après les manuscrits les plus complets, la partie de cette chronique qui concernait les années suivantes; il y joignit des descriptions curieuses de la plupart des villes et des châteaux de la terre sainte, empruntées à Jacques de Vitri, et, de la réunion intelligente de ces divers morceaux, fut formé le grand ouvrage souvent désigné fort inexactement sous le seul nom de livre d'*Eracle* (parce que les premières phrases du livre font une mention rapide de l'empereur Héraclius); plus souvent regardé comme la simple traduction et la continuation de Guillaume de Tyr, mais qu'il eût fallu toujours désigner comme une histoire des croisades compilée de divers auteurs par un rédacteur anonyme.

Cette compilation, quand les premiers manuscrits en furent répandus par le monde, s'arrêtait en 1227, avec le texte du

livre de l'acquisition et de la perte de la terre sainte. C'est ainsi que nous la trouvons encore aujourd'hui dans les manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, cotés n. 6743 —6744 — 8314 [3]. 8314 [6]. — 8403 — 8409 [5.5]. — Supp. fr. 450 — 1872; — et fonds de Sorbonne, n. 385. Les diverses parties qui la composent ont été imprimées, à savoir, la traduction de Guillaume de Tyr par M. Guizot et par les membres de l'Institut chargés de publier la collection des Historiens des croisades; et la continuation, par dom Martène et par M. Guizot.

Collection de mém. relatifs à l'hist. de France, t. XVI, XVII, XVIII. — Histor. des croisades, t. I. — Martène et Durand, Ampl. collect., t. V, col. 583-702. — Collect. de mémoires, t. XIX, XX.

Il existe encore une compilation historique plus complète sur le même sujet. Elle paraît avoir été exécutée dans les dernières années du XIII[e] siècle; et aux livres de Guillaume de Tyr et de l'anonyme de Corbie, aux morceaux extraits de Jacques de Vitri, cet autre compilateur a ajouté la relation de Geoffroi de Villehardouin, et toute la partie des chroniques dites de Baudouin d'Avesnes qui se rapporte à l'intervalle compris entre les années 1228 et 1274. Les extraits de Baudouin d'Avesnes ont été imprimés, sur un manuscrit très-incomplet et très-incorrect, par dom Martène, et plus récemment dans la collection de M. Guizot; mais pour juger convenablement de toute l'étendue et de toute l'importance de cette seconde compilation, il faut attendre l'édition que doit en donner bientôt l'Académie des belles-lettres. Nous en avons retrouvé le texte plus ou moins pur, plus ou moins complet, dans un grand nombre de manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris. Les leçons les plus intéressantes nous ont paru conservées sous les n. 6972, 8314 [3], 8315, 8315 [7], et principalement sous les n. 8316 et 8404. Ce dernier volume est terminé par la relation française de la prise d'Acre, d'après la lettre de Jean de Villiers, grand maître des hospitaliers de Jérusalem, dont nous avons parlé. P. P.

Ampliss. collect., l. c., col. 702-752.

Tom. XX, p. 92-98.

Parmi les ouvrages de Césaire d'Heisterbach mentionnés dans notre tome XVIII, on s'est contenté d'indiquer, à la page 196, son Catalogue des archevêques de Cologne, *Nomina et actus pontificum coloniensium*, que nous rappellerons ici, parce qu'on l'a quelquefois intitulé Chronique, et que c'est comme document utile à l'histoire que M. Bœhmer l'a fait dernièrement réimprimer, avec la Vie de saint Engelbert par le même écrivain. Cette Vie, soigneusement analysée dans la notice, et que cite le Catalogue des archevêques de 94 à 1230,

CATAL. DES ARCHEV. DE COLOGNE. 94-1230.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 194-201.

Hartzheim, Biblioth. colon., p. 60.

Fontes rerum german., t. II,

p. xxx et 271-282; p. xxxii-xxxiv, et 294-329.
Tom. III, col. 621-691.

comme étant du même auteur, offre bien plus d'intérêt que ces biographies sommaires et incomplètes, dont quelques-unes ont été fondues avec discernement dans les doctes recherches de la Gaule chrétienne, mais qui ne sauraient donner une idée suffisante du caractère de l'historien, puisqu'on n'y trouve guère que des faits, des dates, et presque point de miracles. V. L. C.

Suite de la chronique de Maillezais. vers 1230.
Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 77-80.
Labbe, Nova biblioth. mss. libror., t. II, pag. 238-245. — A. du Chesne, Généal. de la maison de Chastillon, l. viii, c. 6.

Une espèce de supplément à la chronique de l'abbaye bénédictine de Maillezais, dont nos prédécesseurs ont parlé, se lit dans la Bibliothèque de Labbe sous le titre suivant : *De monasterii malleacensis devastatione, facta a Gaufrido de Leziniaco, narratio*. C'est, en effet, un récit fort douloureux des ravages exercés par Geoffroi de Lusignan et Guillaume de Valence sur les vastes propriétés et les nombreuses seigneuries de l'abbaye; mais la douleur de l'historien ne l'empêche pas de chercher et de trouver d'assez mauvais jeux de mots, comme celui-ci : *Nostra mater malleacensis ecclesia diu iniquorum malleis fuerat malleata.* On voudrait qu'il eût mieux employé son esprit, et qu'il s'en fût servi pour expliquer plus clairement l'origine de la querelle entre les moines et ces nobles familles.

Quoiqu'il remonte jusqu'à l'année 1225, et qu'il tienne à fixer parfaitement cette date, nous ne voyons pas comment éclata la discorde : il est seulement certain que les Lusignan se transmettent cette guerre de père en fils; que l'abbé Guillaume Le Fort va se plaindre au pape Honoré III, en alléguant, pour être plus sûr de la victoire, la prétention de ne relever que du saint-siége; que Geoffroi dédaigne et les menaces du pape, et la sentence d'excommunication prononcée par les commissaires pontificaux. Les moines, pendant l'élection d'un abbé, de Réginald, à la place de Guillaume décédé, sont assiégés chez eux ; ils négocient; Geoffroi, se fiant à leurs faux engagements, s'éloigne ; mais voyant bientôt qu'ils n'avaient voulu que se ménager dans l'intervalle les secours de l'évêque de Poitiers, il revient plus furieux, poursuit le nouvel abbé à travers les marais, fait saisir par ses prévôts et ses baillis les biens et même les prieurés dépendants de la communauté. L'abbé s'en va chercher à son tour l'appui de Rome : Grégoire IX, touché de pitié pour un monastère qui lui appartient, *nullo altero mediante,* confirme la sentence portée par ses commissaires, écrit à Louis IX que Geoffroi de Lusignan

Gallia christ., t. II, col. 1368.

est dans les liens de l'anathème, et au comte de la Marche (Hugues X de Lusignan), que si le condamné ne satisfait pas à l'Église, c'est lui qui sera chargé d'exécuter l'arrêt. Geoffroi résiste encore. Le pape alors prononce lui-même l'excommunication, et il ordonne qu'elle soit promulguée dans les provinces ecclésiastiques de Sens, de Bourges, de Tours, de Bordeaux : partout où le coupable mettra les pieds, cesseront aussitôt les offices divins. Ici s'arrête le narrateur; mais une lettre du pape Grégoire, jointe au manuscrit, et où se trouve textuellement cité un acte de Geoffroi de Lusignan, daté de Spolète le 1[er] juillet 1232, nous apprend qu'il était allé à Rome faire sa soumission.

Réginald, qui savait si bien se défendre, était encore abbé en 1236, lorsque des croisés, réunis pour tuer les juifs de Niort, *ut judæos occiderent de Niorto*, mais qui ne purent les atteindre, essayèrent de s'emparer de l'abbaye, dans l'intention d'en faire leur place d'armes. L'abbé réussit à les repousser avec la seule aide de ses vassaux. C'est ce que nous raconte un autre fragment de la chronique de Maillezais.

Labbe, l. c., p. 247.— Tillemont, Vie de S. Louis, t. II, p. 289.

Le premier et le principal de ces divers récits supplémentaires, lent, confus, surchargé de digressions, est, de plus, entravé à tout moment par d'inutiles citations de l'Écriture, surtout pour prouver que les religieux, en manquant à leur parole, n'ont point menti. Le moine, auteur de ce long plaidoyer, ne vit point la fin du débat : s'il l'avait vue, il en aurait tiré un bien plus puissant argument pour la justice de sa cause. V. L. C.

Hist. de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches. [1231.]

A la suite de l'Histoire des abbés de Fontaines-les-Blanches, écrite en 1200 par Pérégrin, et dont il a été autrefois question dans cet ouvrage, se trouve une seconde partie, qu'on pourrait s'étonner de ne point voir indiquée à son tour, puisqu'on y lit, au moins dans le texte du Spicilége, les dates de 1227 et de 1231. Mais ces dates sont fautives. La première appartient à l'épiscopat d'Hildebert, et doit être changée en 1127; à la seconde, qui termine des actes du pape Innocent II, il faut substituer 1131. Ni Fabricius ni Mansi ne se sont aperçus de ces anachronismes. V. L. C.

Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 340.
Spicileg., t. X, p. 388.
Fabric., Biblioth. med. et inf. ætat., ed. Mansi, t. V, p. 225.

Fragment d'une chronique de l'église de Rouen.

Le fragment d'une chronique latine de l'église de Rouen, publié par Dacheri, s'étend seulement de l'an 1227 à l'an 1234, et ne comprend guère que la lutte de deux prélats

XIII SIÈCLE.

1227-1234.
Spicileg., t. II, p. 819-821.
Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 142-145.
Nova biblioth. mss. libr., t. I, p. 364-390.
Anc. fonds lat. de la Biblioth. roy. de Paris, n. 5530; ms. de la bibliothèque de Rouen.

contre le jeune roi Louis IX, suffisamment indiquée dans l'article sur Maurice, archevêque de Rouen. Ce fragment se retrouve tout entier dans la chronique de Rouen publiée la même année (1657) par le père Labbe, et qui s'arrête en 1282 dans quelques manuscrits, tandis que Labbe, d'après divers continuateurs, la poursuit jusqu'en 1344. V. L. C.

RAPPORT D'UN PRÉVÔT DE NEUMOUTIER.
1234.
Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 279-292.
Ap. Leibnitz. Accession. hist., t. II, part. II, p. 551.
Gall. christ., t. III, col. 1002.
Ap. Hugon. Sacr. antiq. monum., t. I, pag. 493.—Hist. litt. de la Fr., tom. XVIII, p. 182.
Chron., t. II, p. 584-589.
Ad ann. 1234. — Ibid. — Ad ann. 1232. — Chron., p. 63.
Fleury, Hist. ecclésiast., liv. 80, c. 24 et 43.

Dans la chronique qui porte le nom d'Albéric de Trois-Fontaines, compilation qui paraît plutôt, comme on l'a fait voir, l'œuvre d'un chanoine augustin de Neumoutier, interpolée seulement par le moine Albéric, se trouve, à l'année 1234, la mention d'un Rapport adressé, sous ce titre, à l'abbé de Prémontré : *Narratio de Stadingis, quam Fredericus, de sinu Sanctæ Mariæ præpositus, misit abbati Præmonstratensi.* On se borne à en reproduire ensuite les premiers mots : *In Bremensi archiepiscopatu, ab ipsa metropoli ad duas leugas erat insula.* Cette narration était sans doute trop connue dans le couvent de Notre-Dame de Neumoutier, près de Huy, au diocèse de Liége, pour avoir besoin d'être transcrite de nouveau. Il doit s'en retrouver des traces dans la chronique d'Émon, abbé des prémontrés de Werum. Philippe Mouskés s'en est aussi servi. La croisade prêchée contre les Stadingues, peuplade qui habitait entre la Frise et la Saxe, et qu'on accusait d'hérésie parce qu'elle ne payait pas les dîmes, est racontée aussi par Gotfrid, moine de Saint-Pantaléon de Cologne; par Albert, abbé de Stade; par Lambert d'Aschaffembourg, ou plutôt de Hersfeld; par Jean de Béka, et par plusieurs autres, dont Fleury paraît avoir soigneusement comparé les témoignages. V. L. C.

CHRON. DE JEAN CODAGNELLO.
0-1235.
Biblioth. roy., ms. 4931, petit in-fol. — Voyez les Archiv. de M. Pertz, t. VII, p. 630 et 631.
Voyez Scriptor. ord. Præ-

Nous n'indiquons ici la chronique inédite de Jean Codagnello, rédigée par un Italien, et qui se rapporte surtout aux affaires italiennes, que pour avoir l'occasion de dire que dans le manuscrit 4931, autrefois 10106, où elle remplit, avec divers appendices, les feuillets 1-116, et précède la chronique de Gênes, également inédite, par Jacques de Voragine (fol. 117-197), l'auteur est appelé d'abord Johannes Codagnellus, *A Codagnello seriatim dicta Iohanne;* puis, Johannes Campagnus, *Et sunt hec annis Campagni scripta Iohannis, Que sic perstrinxit et in uno tempore finxit,* et que c'est peut-être là ce qui avait engagé le docte Huet, évêque d'Avranches, à désigner, comme on l'a vu, Campanus de Novarre

par le prénom de *Johannes*, quoique rien ne prouve qu'il s'agisse du même écrivain. La chronique de Codagnello, dans notre exemplaire, écrit en Italie, se prolonge au moins, depuis la création du monde, jusqu'à l'année 1235, et non pas seulement jusqu'à l'an 1218, comme l'ont dit les rédacteurs du Catalogue des manuscrits. Ce qui les a trompés, c'est qu'on y lit, vers la fin, la relation du siége de Damiette en 1218, d'après le Mémorial de Reggio; mais ce n'est qu'un des appendices de l'ouvrage. V. L. C.

dicat., t. I, pag. 457.
Ci-dessus, p. 249.
Voy. fol. 105 v°.
Catalog. des mss. de la Biblioth. roy., t. IV, p. 19.

A l'année 1235 finit la chronique de l'abbaye bénédictine de Novientum ou d'Ebersmunster, en Alsace, près de Schelestadt, *Historia novientensis monasterii;* long et fastidieux récit, dont le prologue, à peu près inintelligible, commence, suivant l'usage, par *Quoniam*, et dont le reste n'est qu'une suite de fables qui remontent jusqu'à César, et de miracles qui remplissent la vie des évêques et des abbés. Les éditeurs bénédictins, en témoignant eux-mêmes fort peu d'estime pour toute cette histoire, quoique leur ordre dût s'y intéresser plus que nous, font remarquer que c'est une compilation qui appartient certainement à plusieurs auteurs et à plusieurs siècles; car il était difficile qu'ils méritassent le reproche qu'on leur a fait de ne s'en être pas aperçus. Ainsi, vers 1039, après avoir raconté qu'un abbé Willon, intronisé par l'empereur Henri III, parce qu'il était habile orfévre, chassa du monastère tous les hommes lettrés, et les remplaça par les fils des boulangers, des pêcheurs et des cuisiniers, le rédacteur ajoute: « Nous les avons vus depuis, chassés à leur tour, devenir les « portiers, les boulangers et les meuniers du couvent. » Willon, battu par ses moines, avait volé le trésor de l'église, et avait disparu. Sous un tel abbé, il ne se fit point de ces miracles qui, plus d'une fois, en attirant l'argent des fidèles, sauvèrent la communauté de sa ruine. Vers le milieu du XIIe siècle, au sujet d'une chapelle du cloître, où il s'en fit beaucoup, on lit: « Nous avons vu nous-même en ce temps-là « deux énergumènes, un homme et une femme, guéris devant « l'autel de saint Maurice. » De ces notes de chaque témoin se formaient ainsi les annales d'une maison religieuse, et il vaut encore mieux que ceux qui les ont recueillies plus tard en corps d'ouvrage ne les aient pas altérées. On peut dire que cette chronique conserve par là quelque valeur, ainsi que par les détails topographiques sur les nombreuses possessions de

Murat., Scriptor. rer. ital., t. VIII, col. 1084-1103. — Michaud, Biblioth. des croisades, part. II, p. 589-609.
HIST. DE L'ABBAYE D'EBERSMUNSTER.
1-1235.
Thes. anecd., t. III, col. 1125-1160. — Grässe, Lehrbuch, etc., part. II, sect. 3, t. II, p. 1139.
Hist. litt. de la Fr., t. VII, p. 456.
Col. 1143.
Col. 1158.
Col. 1147.

l'abbaye, en reconnaissant toutefois que les erreurs qui s'y trouvent, les anachronismes, les chartes et les priviléges non moins douteux que les dates, n'en font pas un document que l'on doive consulter avec sécurité. V. L. C.

Annales de l'abb. de Ste-Colombe. 708-1235. Monum. German. historica, t. I, p. 102-109. Rec. des hist. de la France, t. XVIII, p. 722, 723. Ap. Labb., Nova biblioth. mss. libr., t. I, pag. 332-334. Ap. Thesaur. anecd., t. III, col. 1449-1453.

Les marges d'un manuscrit de la reine de Suède, au Vatican, n. 755, où se trouvent des tables du Cycle décennovennal, et qui vient de l'abbaye bénédictine de Sainte-Colombe de Sens, ont fourni à M. Pertz, pour son grand recueil, une série de notes chronologiques commençant à 708, écrites par diverses mains jusqu'à 1235, et qu'il a intitulées : *Annales Sanctæ Columbæ senonensis*. Quelques fragments seuls en étaient connus. L'éditeur a comparé lui-même cette chronique à d'autres qui en ont certainement profité, surtout à la première partie (jusqu'à 867) de la petite chronique de Limoges, et à celle de Sainte-Colombe même, dont la dernière date est de 1193. Parmi les souvenirs confiés ainsi à des annotations marginales, et qui seraient plus complets si quelques-uns n'avaient été endommagés par le temps ou par la reliure, nous n'en distinguerons que deux du XIII[e] siècle, l'un, en 1213 (lisez 1214), sur la bataille de Bouvines, où l'empereur Othon, à cause de l'excommunication, est appelé *Otho quondam rex;* l'autre, parce que c'est le dernier de tous, sur l'élection de Henri, qui, de moine de Fleury-sur-Loire, devient en 1235, ou, selon d'autres, en 1233, abbé de Sainte-Colombe. V. L. C.

Gallia christ., t. II, col. 151.

Chronique de l'abbaye de Mortemer. 1115-1235. Olim Colbert., 1701; regius, 5218. 3. De Vita et script. Sigiberti, p. 369.

A la suite des chroniques d'Eusèbe, de Jérôme, de Prosper, de Sigebert de Gemblours, un recueil manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris, sous le n. 4863, nous offre, du feuillet 98 au feuillet 100 verso, une chronique anonyme, où plusieurs mains ont successivement, de 1115 à 1235, consigné quelques faits mémorables. M. Hirsch pense que le chroniqueur Hélinand, moine de Froidmont, s'est servi de ces notes, au moins jusqu'à l'an 1206. Elles sont ordinairement plus courtes et plus stériles que celles des autres continuateurs de Sigebert. Les vifs regrets qu'on y donne à Sigebert lui-même, et quelques autres indices, pourraient les faire attribuer à des moines belges; mais on se tromperait, car on y lit ces mots, à l'année 1163 : *Domnus huius loci abbas tertius reuocatus est ad curam abbatie Vrsicampi, cui Gavfridus quartus successit.* Or, le religieux qui fut rappelé, en 1163, à la direction de l'abbaye cistercienne d'Orcamp, et qui eut,

Gallia christ., t. IX, col. 1130; t. XI, col. 309.

dans le gouvernement de celle qu'il venait de quitter, un successeur nommé Geoffroi, est un chanoine de Noyon, Étienne, devenu abbé de Mortemer en 1154. L'obit des autres abbés de Mortemer, comme Geoffroi en 1174, Ricard en 1179, Guillaume en 1200, est marqué avec le même soin. Nous lisons enfin, sur une des marges du recueil, au verso du feuillet III, *Liber sancte Marie Mortuimaris.* C'est donc des Bernardins de Mortemer que nous vient ce manuscrit. Ils y mentionnent aussi très-régulièrement la mort de leurs supérieurs diocésains, les archevêques de Rouen. La dernière note concerne l'archevêque Maurice, mort le 12 janvier 1234 (1235, N. S.), *qui feruens zelo, uiuensque celo, nullam in terris accipiebat personam, non regem, non principem, non tyrannum, non diuitem. Sacerdotes fornicarios uehementer execrabatur; deiciebat eos de ecclesiis, et ad sedem apostolicam eos absoluendos mittebat*, etc.

Ibid., t. XI, col. 62.

Job, c. 34, v. 19, etc.

Le premier fait de toute la chronique est la fondation de l'abbaye de Clairvaux, par saint Bernard, en 1115. Celle de l'abbaye de Mortemer, par Robert de Candos, y est datée de 1130. L'abbé Alexandre, quatre ans après, avec la permission du roi d'Angleterre Henri I[er], *annuente rege Henrico*, s'établit dans la forêt de Lyons, où bientôt Waleran, abbé d'Orcamp, réunit plusieurs de ses moines à ceux d'Alexandre, pour y vivre selon la règle de Cîteaux. La succession des chefs du nouveau monastère, les éclipses, les inondations, les grands froids, quelques rares événements de l'histoire ecclésiastique ou civile, voilà le sujet de la plupart de ces notes. A l'an 1196, on trouve celle-ci : « Ne vous étonnez pas, « vous qui viendrez après nous, de ne trouver ici que peu « de chose, ou même rien, sur les empereurs romains ; car, « pendant qu'ils se disputent le sceptre de l'Empire, on ne « fait rien qui soit digne de mémoire, et tout est confus. » Les rédacteurs des chroniques monastiques ignorent souvent ce qui se passe; mais ils ne l'avouent pas toujours avec la même sincérité.

Ms. 4863, fol. 99.

Vers 1213, le mémorial, grâce aux croisades contre les Albigeois et aux querelles d'Étienne Langton avec les rois d'Angleterre, est un peu plus développé, sans fournir cependant encore d'importants matériaux à l'histoire.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 50-66.

Des mains plus récentes ont ajouté, à la fin du recueil, d'autres notes obituaires, qui se rapportent à 1285, 1287, 1293, et qui descendent même jusqu'au XV[e] et au XVI[e] siècle;

Fol. 114-132.

elles sont toutes en l'honneur des abbés, des prieurs et des religieux du couvent.

Thes. anecd., t. III, col. 1437-1444. Rec. des hist. de la Fr., t. XII, p. 781; t. XVIII, p. 354. Monum. German. hist., tom. VIII, pag. 292, 463-469.

Martène et Durand ont publié ce registre tout entier jusqu'à l'an 1235, et ont fait un choix dans le grand nombre d'articles nécrologiques qui terminent le volume. Quelques-unes des anciennes notes ont été mises à profit dans la collection de dom Bouquet. M. Bethmann, dans celle de M. Pertz, vient de reproduire tout l'ancien texte, d'après une nouvelle collation de notre manuscrit. V. L. C.

CHRON. DE ST-FLORENT DE SAUMUR. 799-1236.

Hist. de Bretagne, par Lobineau, t. II, col. 91. — Ampliss. collect., t. V, col. 1140-1146. — Rec. des hist. de la Fr., t. IX, p. xix, 55; t. X, p. 284.

Une courte chronique des Bénédictins de Saint-Florent de Saumur (*Breve chronicon monasterii Sancti Florentii salmuriensis*), commençant par quelques mots sur le rétablissement du monastère en 799, se termine par une mention un peu moins sommaire du mariage de Louis IX, de ses premières conquêtes sur le duc de Bretagne, comme la prise de Châteaubriand, d'Oudon, de Champtonceaux, en 1235, et par une ligne sur la grande famine de 1236. L'intervalle est rempli de vagues indications fort peu instructives, même pour les temps les plus rapprochés. On assigne la date de 1221 au tremblement de terre qui détruisit en partie la ville de Brescia (*absorpta est Bissia civitas*, lisez *Brixia*), et que les historiens italiens placent le jour de Noël de l'an 1223. Les notes numérales sont souvent dérangées dans ces petites chroniques. V. L. C.

Cavriolo, Histor. bresciane, l. VI, p. 109.

GÉNÉALOGIE DES ROIS DE FRANCE DE LA 3e RACE. 978-1237.

Spicil., t. II, p. 803-805. — Rec. des hist. de la Fr., t. X, p. 291; t. XVII, p. 433.

L'auteur d'un opuscule intitulé : *Quomodo disjunctum sit regnum Francorum a genealogia Caroli Magni*, semble indiquer lui-même vers quel temps il écrivait : les faits les moins anciens qu'il rapporte sont le mariage de Robert d'Artois et celui d'Alphonse de Poitiers, tous deux de 1237. Le texte du Spicilége a été collationné par les éditeurs du Recueil des historiens de la France avec le manuscrit 4998 de la Bibliothèque royale de Paris, fol. 110 verso. La sécheresse de ce texte, que le copiste a d'ailleurs fort maltraité, n'est pas toujours rachetée par une rigoureuse exactitude. V. L. C.

CHRON. DE GODFRID DE COLOGNE. 1162-1238.

Quoique la chronique latine de GODFRID, moine bénédictin de Saint-Pantaléon de Cologne, comprise entre 1162 et 1238, paraisse appartenir à l'Allemagne plus qu'à la France, il y a lieu cependant de se demander pourquoi nos prédécesseurs l'avaient complétement mise en oubli ; car, outre que

l'auteur était d'un pays dont les écrivains n'ont pas été exclus de cette Histoire, l'ouvrage qui porte son nom ne s'écarte point trop du cercle, déjà fort étendu, qu'embrassent alors nos annales, et nous y retrouvons à tout moment nos souvenirs, nos rois, nos guerres, surtout les guerres d'Orient.

On ne sait rien de la vie de ce moine, dont Trithème ne parle pas dans ses recherches sur les écrivains de son ordre, et qu'il se contente ailleurs de nommer parmi ceux dont il s'est servi pour un de ses travaux historiques. Il est probable du moins que Godfrid le chroniqueur avait une certaine activité d'esprit, qui lui faisait recueillir les nouvelles des pays lointains, de l'Italie, du Portugal, de l'Asie, et qu'il ne manquait ni de bon sens ni d'instruction. Quand un phénomène peut être naturellement expliqué, il n'a point recours aux miracles. Il consulte, pour s'éclairer, les livres profanes : il cite Aristote, Sénèque, Lucain. Il n'ose pas encore blâmer les bûchers qui s'élèvent de toutes parts pour les hérétiques, nobles ou non, clercs, moines, bourgeois, nonnes, paysans; mais il ne craint pas de dire qu'on les brûle quelquefois trop vite, *nimis præcipiti sententia*.

Chron. Hirsaug., præf., p. VII.—Voy. Vossius, de Hist. lat., p. 464. — Foppens, Biblioth. belg., t. I, pag. 370. — Ziegelbauer, Hist. litt. ord. S. B., t. I, p. 506; t. IV, p. 330, 436.—Jean François, Biblioth. des écriv. de l'ordre de S. B., t. I, p. 373. —Pertz, Archiv der Gesell., t. I, pag. 452; t. V, pag. 737; t. VI, p. 9; t. VII, p. 638-649. — Grässe, Lehrbuch, etc., part. II, sect. 3, t. II, p. 1031.

Il commence là où finissait la grande chronique anonyme de son abbaye, en 1162. Les différentes expéditions italiennes des trois empereurs ses contemporains, Frédéric Barberousse, Henri VI et Frédéric II, ne peuvent être bien connues qu'à l'aide de ce qu'il raconte, sans doute d'après des témoins oculaires. Ces traditions orales sont incomplètes, et ont toujours besoin de contrôle; mais il faut bien cependant en tenir compte, puisque c'est de tous ces témoignages individuels que se compose enfin l'histoire. Ceux que l'annaliste de Cologne a fournis à cette enquête perpétuelle que la postérité continue encore aujourd'hui, n'ont pas été reconnus les moins dignes de foi.

Pag. 399, éd. de Freher.

Freher, Rer. german. scriptor., t. I, p. 335-404.— Rec. des hist. de la Fr., t. XIII, p. 721-723. —Bœhmer, Fontes rer. german., t. II, pag. XXXIV - XXXVII, et 329-372.

Nul, entre les chroniqueurs du même temps, ne paraît avoir dressé un registre plus exact de ces nombreuses diètes (*curiæ*) que les deux Frédéric aimaient à réunir et à présider dans les diverses parties de leur empire, et par lesquelles ils essayaient de donner au plus absolu despotisme la consécration apparente du libre consentement de leurs sujets. Il vante beaucoup celle de Mayence, en 1184, qui fut, dit-il, la plus magnifique de toutes, et où Frédéric Barberousse arma chevalier son fils Henri. Celle de la même ville, en 1235, semble avoir été la première où les décisions prises fussent rédigées

Ap. Eccard., Corp. hist. med. ævi, t. I, col. 683-944.

Pag. 346.

Pag. 400.

et promulguées en langue allemande, *teutonico sermone in membrana scripta omnibus publicantur.*

Biblioth. des croisades, part. III, p. 4-22.

On a remarqué avec raison combien les nouvelles et surtout les actes authentiques, transmis à Godfrid par les pèlerins d'Orient, peuvent être utiles à l'histoire des croisades. Nous lui devons la lettre de Tirric, « précepteur de la pauvre « milice du Temple, » écrite, en 1187, de la terre sainte, pour implorer le secours d'Urbain III et de Frédéric Barberousse; une lettre de Henri VI, en 1195; une autre du duc de Lorraine, en 1197. Les deux célèbres circulaires qu'il donne aussi, l'une de Hugues de Saint-Pol, l'autre de Baudouin, comte de Flandre, sur la prise de Constantinople, en 1204, ont été souvent transcrites; il les lut avec toute la chrétienté.

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, pag. 167, 490-493, 521-528. —Hist. des croisades, t. III, p. 291. etc.

Comme écrivain, Godfrid, sans être fort habile, exprime quelquefois assez vivement ses émotions, surtout celles de sa jeunesse, lorsqu'il apprit, par exemple, en 1190, que l'empereur Frédéric venait de mourir pour s'être baigné dans un fleuve d'Asie : « Nous devons d'autant plus nous affliger « et nous étonner, que le fleuve en cet endroit, d'un aveu « presque unanime, n'était pas très-profond, et qu'on aurait « pu le passer à gué. Mais Dieu, dont la puissance est irrésis- « tible, et sous lequel se courbent ceux qui portent le monde, « fit ce qu'il lui plut, avec justice sans doute, mais, s'il est « permis de le dire, avec peu de miséricorde pour les souf- « frances de la sainte Église et pour les longs désastres de la « terre de promission. Ici, à cet affreux souvenir, l'expression « nous manque, nous ne trouvons que le silence; tant il nous « est impossible de rendre la désolation et les angoisses des « pèlerins dans un tel danger! Que chacun se figure, sans le « lire, ce que devint alors cette multitude abandonnée au « fond d'une terre étrangère, et quel dut être son cri de dou- « leur et de désespoir. »

Pag. 356.

L'auteur, malgré la rapidité un peu sèche de ses notes, s'arrête quelquefois pour décrire, et il le fait avec intérêt. Il y a peu de ces digressions dans la partie de son ouvrage qui regarde le règne de Henri VI, sur lequel il paraît avoir eu des renseignements moins complets; mais il retrouve toute sa curiosité pour nous redire la vie agitée et aventureuse de Frédéric II. Comme il s'arrête à l'année 1238, quand les démêlés entre les deux rivaux, l'empereur et le pape, n'étaient pas encore arrivés à cette colère et à cette amertume qui lais-

sèrent, de ce côté des Alpes, des ressentiments que plusieurs siècles ne purent éteindre, il fait à peine entrevoir ce grand conflit des deux puissances, et s'occupe moins de l'Europe que des contrées d'outre-mer. Il avait reçu et il nous a conservé, entre autres précieux détails sur l'itinéraire suivi par les croisés, la topographie, plus développée que partout ailleurs, du Château du Fils de Dieu, appelé depuis le Castel des Pèlerins. L'histoire des sciences ne devra pas non plus négliger la description qu'il fait d'une magnifique tente envoyée, en 1232, par le sultan du Caire à Frédéric, et où « les images « du soleil et de la lune, mues par un art admirable, accom« plissent leur mouvement régulier, et marquent infaillible« ment les heures du jour et de la nuit. » Seulement nous ne voudrions pas que sa prédilection pour les merveilles orientales, qui agissaient alors vivement sur les imaginations, lui eût fait accueillir le bruit que le duc de Bavière, l'année précédente, avait péri sous les coups d'un émissaire du Vieux de la montagne, dont l'empereur était le complice. On ne trouvera pas moins étrange de voir ensuite l'empereur, à la fête de sainte Marie-Madeleine, inviter à sa table ces odieux ministres du prince des assassins, et les y faire asseoir avec des évêques. Mais ces invraisemblances que répétait la foule, ces idées hardies qu'on se faisait de Frédéric, toutes ces fables, mêlées d'admiration et de terreur, sur un homme qui résistait au pape et qui régnait, sont peut-être, dans le chroniqueur, une vérité de plus.

Pag. 387.

Pag. 398.

Ibid.

Ibid.

M. Bœhmer ne commence sa nouvelle édition de Godfrid de Pantaléon qu'à l'année 1198, et il l'abrége ensuite beaucoup trop, sous prétexte sans doute que le moine de Cologne avait copié quelquefois ceux qui avaient écrit avant lui ou presque sous ses yeux, comme Olivier le scolastique, son compatriote, qu'il nomme en passant. Nous croyons que ces mutilations ne sont utiles ni à l'auteur que l'on défigure, ni au lecteur lui-même, qui peut regretter ce qu'on lui ôte, et que le texte de l'historien des Frédéric, en Allemagne surtout, méritait d'être respecté. V. L. C.

Fontes rer. german., t. II, p. 329.

Pag. 388, ad Freher. — Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 14-29.

PETITE CHRON. DE CLUNI. 1183-1238.

Quelques fragments d'une chronique bénédictine, extraits d'anciens manuscrits par dom Estiennot, et qui avaient déjà servi aux éditeurs du Recueil de nos historiens à interpoler çà et là l'ancienne chronique de Cluni que Duchesne a publiée, leur ont encore donné l'occasion de faire connaître

Mss. de Saint-Germ., n. 565, p. 221. — Rec. des hist. de la

Fr., t. XII, pag. 313; t. XVIII, p. 742-743.

sous ce titre, *Ex chronico cluniacensis cœnobii*, une suite de dates qui intéressaient surtout l'ordre de Cluni. A peine les moines rédacteurs y mêlent-ils un petit nombre de faits généraux, qu'on trouve ailleurs beaucoup mieux exposés.

V. L. C.

FRAGMENT DE CHRONIQUE 1087-1239. Biblioth. roy. de Paris, fonds de Saint-Victor, n. 1065, fol. 364-374.

On trouve, dans un manuscrit du fonds de l'abbaye de Saint-Victor, un fragment de chronique qui s'étend depuis l'année 1087, non jusqu'à 1214, comme disent les catalogues, mais jusqu'à 1239. Les indications y sont si courtes et si peu précises, qu'il semble difficile de dire, sans une lecture plusieurs fois répétée, que ce texte mérite peu, quelle autorité plus ancienne le compilateur a surtout suivie. V. L. C.

NÉCROLOGE DE L'ÉGL. DE CARCASSONNE. 1120-1239. Hist. de Langued., tom. II, preuves, col. 15. —Rec. des hist. de la Fr., t. XIX, p. 249, 266. Hist. de Langued, t. III, p. 18.

Les notes recueillies par dom Vaissète dans le Nécrologe de l'église de Carcassonne remontent jusqu'à l'an 1120, et ne descendent que jusqu'à l'an 1239, où on lit : *Feria* vj *fuit eclipsis solis*, *luna* xxviij, *rege Ludovico regnante.* La plus caractéristique est celle-ci, au 14 octobre 1167 : *Martyrium Trencavelli vicecomitis biterrensis et sociorum ejus in ecclesia Sanctæ Mariæ Magdalenæ Biterris.* V. L. C.

CHRON. DES ARCHEV. DE VIENNE. 1239. Rec. des hist. de la Fr., t. XII, pag. 345; tom. XVIII, p. 744. Gallia christ. vet., t. I, pag. 804, 805. — Maupertuy, Hist. de l'égl. de Vienne, p. 218-222.

Les recueils manuscrits de dom Estiennot, à la Bibliothèque royale de Paris (fonds de Saint-Germain, n. 565, t. VI, p. 152), nous font connaître une chronique des archevêques de Vienne, dont quelques fragments ont été publiés sous ce titre, *Ex chronico antistitum viennensium.* La série des archevêques se termine ainsi : *Joannes, Burnonis successor, adhuc sapienter et strenue nostram regit ecclesiam; de cujus jussu et mandato, quæ super scripta sunt, fideliter descripsi hoc anno* MCCXXXIX. *Huncce dignum præsulem per longa sæcula nobis servet incolumem Deus benedictus in sæcula. Amen.* Jean de Bournins mourut à Rome, en 1266. V. L. C.

HIST. DE L'ABB. DE VILLERS. 1146-1240. Thes. anecd., t. III, col. 1267-1288. Gallia christ., t. III, col. 590.

Une assez longue histoire de l'abbaye cistercienne de Villers, en Brabant, pourrait, comme on l'a cru, avoir été conduite jusque vers l'année 1240 par le treizième abbé, Arnould de Louvain. La fin de ce premier livre, qui comprend la suite des abbés jusqu'au quarante et unième, Francon Calabre, mort en 1485, et les deux derniers livres, l'un sur les hommes illustres et les saints du couvent, l'autre sur les frères convers qui s'y sont le plus distingués par leur piété, appartien-

nent à d'autres siècles. Le premier auteur, homme naïf et simple, qui cite trop souvent et imite même quelquefois les narrations merveilleuses de son contemporain et ancien confrère, Césaire d'Heisterbach, conserve du moins, sans doute par instinct plutôt que par choix, une certaine simplicité de style, bien préférable à l'emphase triviale qu'on est en droit de reprocher, surtout dans quelques pages du second livre, à ceux qui lui ont succédé comme historiens. V. L. C.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 194-201.

JOURNAL DE BÉRARD, ABBÉ DE TOURNUS. 1223-1242.

Bérard fut abbé de Saint-Philibert de Tournus, de l'ordre de Saint-Benoît, depuis le 2 avril 1222 (1223, N. S.) jusque vers l'an 1245. Il composa une espèce de chronique ou de journal des principaux événements arrivés pendant sa gestion, au moins jusqu'en 1242; ce journal nous est connu par les fragments que le père Chifflet en a publiés parmi les preuves de son Histoire de l'abbaye de Tournus.

Chifflet, Histoire de l'abbaye de Tournus, p. cxciv - ccii. — P. Juenin, Nouvelle histoire de Tournus, p. 145-155. — Gallia christ., t. IV, col. 970, 971.

Bérard nous y apprend qu'il fut consacré abbé, à Vézelai, par le légat apostolique Conrad, cardinal-évêque de Porto et de Sainte-Rufine, le 3 mai 1223, l'année même où mourut, le 15 juillet, le roi Philippe-Auguste.

Chifflet, l. c., preuves, p. 460-462. — P. Juenin, l. c., preuves, p. 187-189.

En 1224 meurt Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, auquel l'abbé donne la sépulture dans l'église de Tournus, *in Galilæa ecclesiæ trenorchiensis*. Chifflet, qui avait vu le monument du comte, entend par là le porche, entre le grand portail et la nef, et il a recours à l'hébreu pour attribuer à ce mot le sens de voisinage, transmigration, passage, parce que le porche, dit-il, est en même temps un lieu voisin de l'église et un lieu de passage. Si ce mot, assez souvent employé, s'est dit plutôt de la nef (*galera*), comme le croyait Mabillon, l'explication ne suffirait plus, et il serait peut-être permis de supposer que cette *Galilée* ne s'était introduite dans la langue cléricale que par altération de *galeria*, dont l'usage est fort ancien.

Du Cange, Gloss. lat., t. III, col. 791, 792.

En 1226, expédition de Louis VIII contre les Albigeois: *Qui cum maximo triumpho ad hyemandum in Franciam rediret per Arverniam, in octava omnium sanctorum, apud Montempancerii, diem clausit extremum. Cui filius ejus Ludovicus puer, in vigilia sancti Andreæ, in regem inunctus, in regnum successit.*

En 1227, tempête inouïe, quatre jours après la Pentecôte, *feria quarta post Pentecostem*.

En 1229, l'abbé transcrit de longs articles du traité conclu

avec Raymond, comte de Toulouse. Il se garde surtout d'oublier ceux où le comte s'engage à rendre, dans tous ses domaines, la dîme aux églises, et à se croiser pour cinq ans.

P. Juenin, Nouv. hist. de Tournus, p. 150.

En 1231, il constate, avec une sorte d'orgueil, qu'il a le premier fait construire à grands frais des moulins sur la Saône, malgré les railleries de ceux qui croyaient la chose impossible. On détruisait, en 1729, les trois gros piliers de pierre qui avaient longtemps supporté ces moulins.

Hist. de Tournus, p. CXCIX.

Comme, en 1234, l'abbé raconte qu'il reçut, le 19 mai, en sa demeure abbatiale de Tournus, Marguerite, fille du comte de Provence, qui épousa Louis IX à Sens le 27 du même mois, c'est une occasion pour le père Chifflet de raconter à son tour qu'il a vu autrefois un ancien portrait de cette grande reine, tout aussi modestement habillée que la plus austère religieuse, et de faire à ce sujet de pieuses réflexions : « Les beautez des « femmes bien faites, qui sont certainement des œuvres de « Dieu, ne leur ont point été données pour servir d'allumettes « à la concupiscence. Malheur à celles qui méritent le repro- « che que fit saint Bernard à sa sœur encore mondaine, d'estre « le filet du diable, *rete diaboli ad capiendas animas*, etc., « si elles ne rentrent en leur bon sens, avant que de porter le « sac de leurs procès au bureau de la justice divine! »

Hartm. Schedel, Chron., année 1239.—Gassendi, Notitia eccles. diniensis, p. 141, 142.

En 1239, le 3 juin, vers neuf heures, une éclipse de soleil est observée par Bérard, à son retour de la cour de Rome, où il avait fait renouveler ses priviléges, et obtenu pour lui et ses successeurs le droit d'officier avec l'anneau, la mitre, et les autres ornements pontificaux.

Il paraît qu'il faisait encore mention de quelques reprises de fiefs jusqu'à l'année 1242, où se terminait son journal.

V. L. C.

SECONDE PART. DE LA CHRON. RIMÉE DE PHILIPPE MOUSKÉS. 814-1243.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 861-872.

Depuis la publication, en 1836, de la première partie de la chronique rimée qui passait alors universellement pour l'œuvre d'un évêque de Tournai, de Philippe Mouskes, et même depuis l'impression de la seconde partie, qui eut lieu deux ans après, l'auteur a subi, presque à l'improviste, un changement de nom et d'état : en vertu de nouvelles découvertes faites par les savants belges dans leurs archives, il s'appelle aujourd'hui PHILIPPE MOUSKÉS ou MOUSKET ; et il est devenu, par suite des mêmes recherches, un homme d'armes au lieu d'un homme d'église.

Compte ren-

Plusieurs pièces retrouvées à Tournai même, par M. du

XIII SIÈCLE.

Mortier, semblent prouver maintenant que Philippe le trouvère, qui n'était pas de Gand, mais de Tournai, doit y avoir appartenu à une famille wallonne, dont le nom reparaît, sous diverses formes, dans un grand nombre d'actes : c'est, suivant la construction, Mouskés ou Mousket; souvent aussi, Mouschés ou Mouchet; les femmes s'appellent quelquefois Mouskete. *Mousket* ou *mouket*, dans le dialecte tournaisien, c'est un émouchet : le noble rimeur des annales de France portait trois émouchets dans ses armes.

du de la comm. roy. d'hist. de Bruxelles, t. IX, p. 112-145. — Reiffenberg, Supplém. à la chron. de Phil. Mousk., Bruxelles, 1845.

Ce rimeur n'était pas évêque. On devait, en effet, s'étonner qu'un grave prélat, un des chefs de cette Église romaine qui n'écrivait guère qu'en latin, eût fait, même avant son épiscopat, plus de trente mille vers en langue vulgaire. Il était surtout peu vraisemblable que l'évêque de Tournai, Philippe de Gand, confondu avec le poëte parce qu'il est quelquefois surnommé en latin *Mus*, eût écrit ce poëme encore plus français par les sentiments que par le langage, lui qui était né dans la Flandre flamingante, vieille ennemie de la France. Les dates aussi s'accordaient peu : le chroniqueur avait assisté, en 1213, à la prise de Tournai par le comte Ferrand, à cette catastrophe qui laissa dans son âme d'amers ressentiments, et son poëme s'arrête à l'an 1243; il ne fut même point composé plus tard, puisque l'auteur, en parlant des filles de Raymond-Bérenger, ne dit rien ni du mariage de Sancie avec Richard, en 1244, ni de celui de Béatrix avec Charles d'Anjou, en 1246. Or, il faudrait supposer à cet auteur une bien longue vie pour voir en lui l'évêque Philippe, élu en 1274, et qui ne mourut qu'en 1284 (le 24 février 1283, V. S.), comme on l'apprend d'une lettre du chapitre de la cathédrale à Philippe le Bel. Aujourd'hui tout s'explique aisément : le poëte, né à Tournai, ville alors française, célèbre la gloire de ses compatriotes, qu'il appelle « nos François; » âgé peut-être d'une vingtaine d'années en 1213, cessant d'écrire trente ans après, il a bien pu, si l'on veut, dépasser la moitié du siècle et vivre même fort longtemps, sans qu'il faille pour cela le reconnaître dans cet évêque élu en 1274, et qui aurait eu alors quatre-vingts ans au moins, quoique Gilles Li Muisis le représente galopant par la ville avec un cortége de seize ou vingt chevaux.

M. du Mortier, l. c., p. 115.

Vers 28712-28732, t. II, p. 602.

Vers 21834, t. II, p. 362.

M. du Mortier, l. c., p. 122.

L'habile éditeur de la chronique de Philippe, M. de Reiffenberg, qui avait lui-même exprimé quelques doutes sur une tradition que semblaient rendre respectable, par un témoi-

gnage unanime, André Duchesne, du Cange, Foppens, Paquot, les auteurs de la Gaule chrétienne, s'est empressé d'applaudir le premier aux heureuses recherches de son confrère de l'académie de Bruxelles. Huit années après son édition, il n'a pas craint de rétracter une erreur qui n'était pas la sienne, mais que le mérite même de ce long travail aurait pu contribuer à propager.

Gallia christ., t. III, col. 221.

Voy. M. Arth. Dinaux, Trouvères de la Flandre et du Tournaisis, p. 326-337. — Théod. Grässe, Lehrbuch einer allgemeinen Literärgeschichte, sec. part., sect. 2, t. II, p. 1075, etc.

Le second volume de la chronique offre le même caractère de composition et de style que le premier : ce sont toujours de froides et triviales imitations, soit des chroniques latines, soit des chansons de geste ; ce sont toujours de monotones couplets, où des idées communes ne sauraient être relevées par une diction traînante et vague, de mauvaises rimes, des locutions dures et embarrassées, qui défigurent cet idiome français déjà recommandé par quelques bons écrivains. Même dans ces récits des temps héroïques de la France, qui devraient le mieux inspirer l'imagination d'un poëte, Philippe est rarement poëte, et il cesse de l'être tout à fait, quand il ne trouve plus à copier ni l'histoire fabuleuse du faux Turpin, ni les chants de Bodel, de Benoît, de Wace, ou de quelque autre auteur de poëmes chevaleresques. Rachète-t-il du moins, lorsqu'il arrive à son temps, cette médiocrité du conteur par le témoignage sincère et véridique de l'historien? Nous voudrions pouvoir le dire ; car il est encore honorable, si l'on n'est pas cité comme poëte, de mériter de l'être comme témoin.

Les contes prennent encore une grande place dans cette seconde partie, qui ne commence qu'à Louis le Débonnaire. Nous avons déjà lu ou pu lire vingt mille trois cent soixante-huit vers, lorsque nous entrons dans le siècle de l'écrivain. La première fois qu'il paraît invoquer ses propres souvenirs, c'est à l'occasion de l'évêque Étienne, mort en 1203 :

Tom. II, p. 304.

Pag. 309. — Gallia christ., t. III, col. 216. — Hist. litt. de la Fr., t. XV, pag. 524-587.

> Vesques Estiennes de Tournai
> Moru adonques, bien le sai.

Pour un autre évêque, élu en 1219, Gautier de Marvis, il dit encore : « Bien le sai. » Lorsqu'il rappelle, en 1213, le sac de Tournai, ce n'est certainement pas alors une affirmation banale :

Pag. 493. — Gallia christ., t. III, col. 217.

> Bien le sauommes, ki là fumes.

Pag. 338.

L'année d'après, rien ne prouve, quoiqu'on l'ait dit, qu'il

M. du Mortier, l. c., p. 118.

fût à Bouvines; mais il est vrai qu'il raconte ce fait d'armes avec les détails et l'intérêt d'un combattant qui semble avoir partagé la joie de la victoire. L'éloge un peu diffus qu'il joint au récit de la mort de Philippe-Auguste, en 1223, témoigne d'un attachement non moins vif à la cause française : on doit seulement regretter qu'il ne soit pas mieux écrit. Pag. 421-434.

Il y a, pour le règne de Louis VIII, une description assez neuve du siége d'Avignon, en 1226, sans doute parce qu'il se trouvait des Flamands et des Brabançons parmi les assiégés. Peut-être le narrateur était-il lui-même dans les rangs de l'armée royale; car il répète plus que jamais sa formule, qui souvent, il faut l'avouer, signifie peu de chose : « Bien le sauons, « Bien le set on. » La mort prématurée de Louis, qu'on attribua, dit-il, à un crime, lui inspire autant de surprise que de regrets : il ne comprend pas qu'un roi puisse ainsi périr au retour d'une guerre sainte. Pag. 494-546. Pag. 510, 512. Pag. 494, 511. Pag. 553, 576.

Le nouveau roi, Louis IX, qui devait trouver à son tour la prison et la mort dans ses pieuses expéditions, est ainsi représenté, à l'âge de quatorze ans, par le chroniqueur de Tournai :

Blons fu, et s'ot visage blau, Pag. 567.
Ausi com li oir de Hainnau.

L'auteur est fier de raconter ensuite comment trois cents Tournaisiens prirent part aux victoires du prince en Poitou : Pag. 684.

Et si furent cil de Tournai
Li troi C, tout de fit le sai.
D'autre part erent li Englois.
Là valu petit leur genglois
Ne leur winse, i'el sai de fit;
Quar tout i furent desconfit.

Mais quelque intérêt qu'il se plaise à répandre sur les actes du roi de France jusqu'en 1243, il ne semble cependant pas avoir eu le pressentiment de l'héroïsme et des vertus de ce beau règne.

Si nous pouvions nous arrêter à un des épisodes d'un poëme qui n'est réellement composé que d'épisodes, nous chercherions quelle autorité cet ouvrage peut avoir dans le problème historique des rapports de Thibaut de Navarre avec la cour de France, lorsqu'on y voit Robert, frère du roi, faire insul- Pag. 618.

Lévesque La Ravallière, Mercure de France, août 1737; Poés. du roi de Navarre, t. I, p. 21, 42; Variétés histor., phys. et litt., t. I, part. 1, p. 34. — Tillemont, Vie de S. Louis, t. II, p. 280.

ter Thibaut par des valets, qui jettent des guenilles sur son passage et coupent la queue de son palefroi. On a fort bien remarqué, en citant les vers du poëme, qu'il s'agissait ici de punir Thibaut, non d'avoir osé adresser des chants d'amour à la reine Blanche, mais d'avoir conclu le mariage de sa fille avec le fils du duc de Bretagne sans le consentement du roi. Ce conte peu vraisemblable doit toujours être pour nous un avertissement de nous défier de tant d'autres bruits qui ont circulé sur cette cour, et dont les chroniques rimées ou non rimées sont de simples échos, qui répètent, mais qui ne jugent pas.

Les longues observations que renferme déjà, sur la chronique de Philippe, un de nos précédents volumes, où l'on a même cité quelquefois le texte alors inédit de la seconde partie, nous dispensent d'en dire plus sur cette suite interminable de vers, plus souvent mauvais que bons, mais qui du moins ont été faits pour la France. Nous n'avons voulu, en y revenant ici, que nous acquitter plus complétement de notre dette à l'égard de l'auteur et du commentateur; car si nous devons quelques actions de grâces au trouvère tournaisien pour ses dix mille vers en l'honneur de Charlemagne, pour ses onze mille vers en l'honneur de Philippe-Auguste et des deux rois ses successeurs, pour cette somme totale de trente et un mille deux cent quatre-vingt-six vers où il a prétendu célébrer la gloire de nos aïeux, nous ne pouvons oublier non plus sans ingratitude que le savant éditeur, par ses Introductions, qui sont de beaux chapitres d'histoire littéraire, par ses notes, par ses appendices, par ses glossaires, a rendu d'inappréciables services à l'étude de notre langue, de nos mœurs, de nos vieilles traditions nationales. L'interprète ne s'est pas plus lassé de commenter que l'auteur de rimer; il ne l'a point perdu de vue un seul moment. C'est un chevalier, ami fidèle et brave, qui, enchaîné à un autre chevalier, comme jadis, par le lien sacré de la fraternité d'armes, a juré de le suivre dans toutes ses prouesses, et qui mérite bien que son nom soit désormais inséparable de celui de l'ancien trouvère qu'il a puissamment aidé à sortir de l'obscurité où on le laissait depuis si longtemps. V. L. C.

MÉMORIAL DE VINCENT DE BEAUVAIS. 0-1244.

Il nous reste de l'antiquité un *Liber memorialis* en cinquante chapitres, non compris trois ou quatre lignes d'envoi, espèce d'encyclopédie cosmographique et historique, œuvre

médiocre d'un compilateur qui paraît être de la fin du IV[e] siècle, Lucius Ampélius. A la tête d'un recueil manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris, se trouve, sous un titre semblable, *Memoriale,* une petite chronique universelle en quatre-vingts chapitres, précédés aussi d'une courte préface. M. Natalis de Wailly a jugé que ce manuel anonyme et inédit ne pouvait être que du célèbre Dominicain Vincent de Beauvais. L'auteur, dans son prologue, commençant par ces mots, *Quoniam, ut olim Scriptura clamat,* dit qu'après avoir rassemblé en un seul volume les faits mémorables du monde, d'après tous les écrits qu'il a pu rencontrer, comme ce volume est d'une lecture pénible et d'une transcription coûteuse, il croit utile, pour répondre au vœu de ses frères et de ses amis, de leur en offrir un abrégé. Ce qui fait sans doute que cet abrégé est resté dans l'oubli, c'est qu'on l'avait presque mot à mot vers la fin du *Speculum naturale,* un des trois Miroirs de l'infatigable écrivain. On l'y avait même jusqu'à l'an 1250, tandis qu'il s'arrête, dans la copie isolée, à l'an 1244, comme le Miroir historial, qui fut d'abord terminé à cette date, et où les faits d'une date postérieure, jusqu'à l'an 1254, ont dû être ajoutés par l'auteur dans une révision de son livre. Le Miroir historial a eu d'autres abréviateurs; mais le premier de tous paraît avoir été l'auteur lui-même, qui venait à peine de l'achever. M. de Wailly a fort bien remarqué que ce court extrait de l'immense ouvrage contribue du moins à constater que c'est réellement en 1244 que celui-ci fut publié pour la première fois. V. L. C.

Anc. fonds latin, n. 4936, autref. 5234. — Catal. des mss., t. IV, p. 19.
Biblioth. de l'École des chartes, sec. série, t. I, p. 389.
Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 449-519.

Chap. 22, 26-100, 102-106.

Hist. litt. de la Fr., l. c., p. 472. — Mss. de la Biblioth. roy,. 4907, 4907[a], 4908, 4908[a], etc.

Il y a, dans le Spicilége, une chronique de Wasor ou Vaisor (*chronicon valciodorensis cœnobii*), abbaye de Bénédictins située sur la Meuse, autrefois de l'évêché de Metz, puis de Liége, puis de Namur. Le premier rédacteur, qui n'est probablement pas l'abbé Robert, mort en 1174, paraît avoir écrit vers 1090 ou 1100; un autre entreprit de continuer, environ cent trente ans après, et conduisit son œuvre jusqu'à la treizième année de l'abbé Henri, c'est-à-dire, jusqu'en 1244. Une troisième main, beaucoup plus tard, fit un abrégé du tout, et y joignit une liste des abbés jusqu'en 1625. L'ancienne chronique, d'abord très-inexacte, plus correcte ensuite, donne, vers la fin, quelques détails intéressants sur les comtes de Namur et les ducs de Bouillon. V. L. C.

CHRON. DE L'ABBAYE DE WASOR.
910-1244.
Spicileg., t. VII, p. 16-18, 513-583.—Rec. des hist. de la Fr., t. XI, p. LXV, 252; tom. XIV, pag. CVI, 514-518.
Gallia christ., t. III, col. 569-575.
Hist. litt. de la Fr., t. XIII, p. 515-517.

XIII SIÈCLE.

CATAL. DES ABBÉS DE SAVIGNI. 1112-1244. Rec. des histor. de la Fr., t. XIV, pag. CVII, 518, 519.

Le manuscrit latin 4862 de la Bibliothèque royale de Paris nous offre, à la suite d'une petite chronique qui se termine à l'an 1258, un court Catalogue des abbés de Savigni, de 1112 à 1244. Le dernier abbé dont l'élection y soit enregistrée, est Étienne de Châteaudun, *abbas Bellibecci, qui fuerat quondam decanus rothomagensis, uir admodum litteratus, et religionis amator strenuissimus*. Ces annales de l'abbaye cistercienne de Savigni, au diocèse d'Avranches, sont beaucoup plus complètes et plus instructives dans la Gaule chrétienne. V. L. C.

Tom. XI, col. 540-552.

POEME SUR LA GUERRE DE VERDUN. 1246.

Richard de Wassebourg, dans son étrange ouvrage, où il appuie tant de fables sur des documents originaux, dont quelques-uns sont perdus, s'exprime ainsi, après avoir raconté la guerre des citoyens de Verdun contre Gui de Mellot, leur évêque, en 1246, et la défaite de la commune par l'armée épiscopale : « De ceste victoire ie trouue, dedans les histoires « de l'abbaye d'Oruaulx, que pour lors un homme de Ver« dun, docte et scauant en poësie, redigea en metres et vers « tous les faicts d'icelle victoire. » Dom Calmet, dans son Histoire de Lorraine, avoue à regret qu'il n'avait pu trouver ce poëme historique, soit en latin, soit en langue vulgaire, ni même cette Histoire d'Orval citée par Wassebourg, et dont nul, dans ce célèbre monastère, n'avait entendu parler. Gilles d'Orval, à cette date, ne fait mention ni de la guerre de Verdun, ni du poëme. V. L. C.

Antiquit. de la Gaule belgique, fol. 368.

Tom. II, pag. 303, n. 143; Biblioth. lorr., p. 50.

Gallia christ., tom. XIII, col. 625-634, 1212.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 431-435.

COURTE HISTOIRE DES COMTES DE PROVENCE. 1090-1246. Nov. biblioth. mss. libr., t. I, p. 353 et 354. —Rec. des hist. de la Fr., t. XII, p. 361, 362; t. XIX, p. 231.

Le père Labbe, d'après un manuscrit de Nice, a publié un court fragment anonyme sur les comtes de Provence de la famille des comtes de Barcelone. Le récit commence à la mort du comte Gilbert, placée à tort en 1090, et dont Raymond-Bérenger, surnommé Cap d'estoupes, épousa la fille et recueillit la succession. Après avoir rappelé les divers serments de fidélité prêtés par les habitants de Nice à cette famille, le rédacteur s'arrête au mariage du nouveau comte, Charles d'Anjou, avec la quatrième fille de Raymond-Bérenger IV, Béatrix, qui apporta au frère de saint Louis la Provence en dot, le 15 octobre 1246. V. L. C.

CHRON. DE L'ABBAYE DE BRAINE. 1204-1246.

Nous avons averti plus haut, à l'année 1220, que c'est à 1246 que s'arrêtent quelques notes chronologiques recueillies par Labbe dans un manuscrit des prémontrés de Braine.

La première, en 1204, indique la mort d'Agnès, comtesse de Braine, fondatrice du couvent. La dernière constate, en 1246, la translation du corps de saint Ivod (*Evodius*), dont ce couvent portait le nom. V. L. C.

Labbe, Nova biblioth. mss. libr., t. I, pag. 327, 328.

CONTINUATION DE LA CHRON. D'ANDRÉ DE MARCHIENNES. 1194-1248.

Une continuation de la chronique d'André Sylvius ou de Marchiennes, par un anonyme, a été publiée en partie, d'après le manuscrit latin 6183 de la Bibliothèque royale de Paris. Cette suite, extraite souvent de quelques autres chroniques, comme de celle de Saint-Marien d'Auxerre et du Supplément d'Anchin, a d'autant moins de valeur que les dates, qui en sont la partie principale, n'y sont pas fort exactes. La mission du Dominicain Robert, envoyé en France par Grégoire IX dès l'an 1234, et qui s'y fit craindre bien plus longtemps que ne dit le texte, est ainsi racontée : *Multos utriusque sexus examinavit de fide, multos infideles consumpsit in flammis ultricibus, et multos perpetuo mancipavit carceri.* C'est ce même inquisiteur qui, le 13 mai 1239, à Montaimé, près de Vertus, au diocèse de Châlons, devant le roi de Navarre, l'archevêque de Reims, et dix-sept évêques, fit brûler cent quatre-vingt-trois hérétiques en un seul jour : *maximum holocaustum,* dit un autre chroniqueur, *et placabile Domino.* V. L. C.

Rec. des hist. de la Fr., tom. XVIII, p. XVIII, 558, 559.
Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 87-89.

Alberic de Tr. Font., part. II, p. 568.— Tillemont, Vie de S. Louis, t. II, p. 289-293.

CHRON. DE L'ABBAYE DE LIRE. 814-1249.

Une petite chronique des Bénédictins de Lire, extraite par dom Martène d'un manuscrit de cette abbaye, commence à la mort de Charlemagne, et ne renferme guère qu'une vingtaine de courtes notes chronologiques jusque vers le milieu du XIII[e] siècle. Il s'y trouve alors quelques détails, aux années 1248 et 1249, sur le départ du roi pour l'Orient, et sur les premiers événements de la croisade. Mais il y en a beaucoup plus sur un vif débat entre le monastère de Lire et deux puissantes abbayes nouvellement fondées par la cour, Royaumont et Maubuisson, au sujet de la forêt de Breteuil; long procès, où la reine régente intervint par ses baillis, et que le chroniqueur appelle une grande persécution. V. L. C.

Thes. anecd., t. III. col. 1432-1434. — Rec. des hist. de la Fr., t. XI, pag. LXXXIX, 366; t. XII, p. 776; t. XVIII, p. 352.
Gallia christ., t. XI, col. 647.

CHRON. DES ÉV. DE VERDUN. 1144-1250.

L'histoire des évêques de Verdun, commencée par Bertaire, et continuée par un anonyme et par Laurent de Liége, l'a été, après celui-ci, par un autre anonyme, Bénédictin de Saint-Vanne de Verdun. Cette continuation, souvent citée par Richard de Wassebourg, publiée ensuite par dom

Hist. litt. de la Fr., t. VI, p. 154-156; t. XII, p. 222-226; t.

XV, p. 603. — V. Pertz, Mon. Germ. hist., t. VI, p. 36-51.
Antiquit. de la Gaule belg., pass.
Spicileg., t. XII, pag. 333-349. — Hist. de Lorraine, t. II, preuves, p. 55. — Rec. des hist. de la Fr., t. XIII, pag. 639; tom. XVIII, p. 679-682.
Spicil., l. c., p. 336.
Gallia christ., t. XIII, col. 1204.
Légende dorée, c. 57. — Wassebourg, Antiq. de la Gaule belg., fol. 314.
Spicil., l. c., p. 349.
Ibid, p. 348.

Dacheri et dom Calmet, n'aurait certainement pas obtenu de nos prédécesseurs, fort peu sensibles au ton déclamatoire, les éloges qu'ils accordent à Bertaire pour sa brièveté et sa discrétion. L'auteur raconte que, la voiture de l'évêque Albert de Marcey, qui voulait aller prendre l'habit à Clairvaux, s'étant cassée, à Verdun même, devant l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Vanne, il crut obéir à un ordre du ciel en se faisant moine dans cette abbaye. « C'est ainsi, ajoute-t-il, que « l'évangéliste saint Marc, ayant eu sa chaussure déchirée au « moment où il débarquait à Alexandrie, regarda cet acci- « dent comme un avertissement d'en haut, qui lui annonçait « qu'il allait désormais voyager sans embarras et sans en- « traves. » Il paraît que ce chroniqueur était un homme passionné. S'il compare, en finissant, vers 1250, l'empereur Frédéric II à Coré, Dathan et Abiron, et l'envoie en enfer avec eux, il ne traite guère mieux le pape Innocent IV, à qui il reproche de s'être permis, sous prétexte de défendre la liberté de l'Église, *pro tuitione Ecclesiæ libertatis,* des exactions énormes, inouïes, insupportables, et d'avoir, par ses impôts du vingtième et du dixième, grevé le couvent de mille livres de dettes. V. L. C.

CHRON. DE STE-COLOMBE DE BORDEAUX. 1176-1250.
Biblioth. roy. de Paris, mss. de dom Estiennot, t. IX, p. 320, 321.
Rec. des hist. de la France, t. XVIII, pag. x, 245.

Quelques dates, extraites d'un légendaire de l'église de Sainte-Colombe, à Bordeaux, sont transcrites dans les Mélanges de dom Estiennot. Les rédacteurs du Recueil des historiens de la France ont publié des fragments de ces notes, jusques et y compris l'année 1226. Ils ont supprimé la première ligne: *Anno gratiæ* MCLXXVI *fuit eclipsis*. On remarquera, dans celles qui suivent, cette simple mention de la victoire de Bouvines, où l'empereur Othon, excommunié, est désigné ainsi: *Anno* MCCXIV *devictus est Otho dictus imperator*. Une seule ligne rappelle aussi la tentative du prince Louis sur l'Angleterre: *Anno* MCCXVI *ascendit Angliam Ludovicus, ut sibi subjugaret*. A l'an 1248 est indiquée la prise de Séville par le roi de Castille Ferdinand III, *capta fuit civitas Sibilia*. Puis on lit: *Anno* MCCL *fuit scriptus liber iste juxta formam et exemplar sanctoralis sanctæ Eulaliæ*. Suivent les noms de plusieurs maires de Bordeaux et quatre dates du XIVe siècle. Cette chronologie fort sèche n'est pas même toujours digne de foi. V. L. C.

CHRON. FRANC.

M. de Smet a publié le premier, d'après un manuscrit de

l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne (n. 250; aujourd'hui, à la bibliothèque royale de Bruxelles, n. 9568-69), une chronique française intitulée : « Li generations, li pa- « role et li lignie de le lignie des contes de Flandres. » Cet ouvrage n'a presque rien d'original; c'est le plus souvent une traduction, d'abord de la chronique latine appelée autrefois *Flandria generosa;* puis, de l'histoire de l'abbaye de Hasnon par le moine Tomel; ensuite, de la narration de Gautier, archidiacre de Terouane, et de celle de Galbert, secrétaire de la ville de Bruges, sur le comte de Flandre Charles le Bon; enfin, de la chronique d'Heriman, abbé de Saint-Martin de Tournai.

DES COMTES DE FLANDRE. VERS 1250.

Chron. belges, t. II, p. 31-92. Thes. anecd., t. III, col. 379-388. — Chron. belges, t. I, p. 34-93. — Hist. litt. de la Fr., t. XV, pag. 20. Ibid., t. VIII, p. 145, 146. Ibid., t. XI, p. 139-145. Ibid., t. XII, p. 279-288. Supplém. fr., n. 455, fol. 50-69.

Nous avons, à la Bibliothèque royale de Paris, une rédaction française du même récit, qui a pour titre, « Chi « commence l'estore des contes de Flandres, » et dont le texte est si différent de celui de Bruxelles que nous le croyons d'une autre main.

Voici le début de ce dernier texte : « En l'an après l'incar- « nation Nostre Signour siet chens quatre vins et douse, u « premier an de Constantin l'empereour, fil de Hyraine, et el « vint et quatrime an de Karlon le Grant, roi des Fran- « chois, après ches coses empereour des Roumains, Lidris « de Harlebeke vit Flandres vuide, nient ahanée et plaine de « bos, etc. »

L'endroit de la *Flandria generosa* qui paraissait fort singulier à notre vénérable prédécesseur dom Brial, est ainsi traduit du latin : « Mort Henri, roi des Franchois, et frere « Athele, le contesse de Flandres, Bauduins li quens parde- « vant dis rechut Phelippon, le fil d'ichelui roi, à nourir, « dusques à eage convenable, et gouverna le roiaume de « Franche vighereusement, jurée à celui Bauduin fiableté de « tous les prinches dou roiaume, sauve nekedenkes le fiauté « de l'enfant Phelippon, s'il vesquist, et se che non, ichius « quens Bauduins fust rois, si comme drois oirs de par se « femme Athele, sereur le roi Henri. »

Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 20. Chron. belges, t. II, p. 35. — Supplém. fr., n. 455, fol. 51, col. 1.

Comme le rédacteur de ce petit ouvrage, en s'appropriant le récit des historiens contemporains de Charles le Bon et de Thierri d'Alsace, conserve même les passages où ils parlent de ce qu'ils ont vu ou de ce que leur ont dit les témoins oculaires, l'auteur d'une note placée à la fin du manuscrit avait été porté à croire que le chroniqueur était du XII[e] siècle. Il y a d'autres exemples de ces inadvertances de plagiaires, qui

déconcertent ainsi toutes les inductions chronologiques. On se fondait peut-être aussi sur la rudesse du dialecte wallon, qui semblerait, en effet, appartenir à la première enfance de la langue vulgaire; mais c'est une autre sorte de conjecture qui peut souvent tromper.

Quoique cette compilation, renfermée dans les mêmes limites que la première partie de la *Flandre généreuse*, après avoir commencé à l'année 792, s'arrête à la mort de Guillaume d'Ipres, qu'elle nomme Guillaume de Loo, en 1165, du temps du comte Thierri, nous ne voyons cependant aucune raison décisive pour ne pas adopter l'opinion de l'éditeur, qui en fait redescendre la rédaction jusque vers le milieu du XIII[e] siècle. V. L. C.

CHRON. D'UZÈS. VERS 1250.

Mém. de l'Acad. des inscr., t. XXIX, hist., p. 287-312. — Chron. extr. du traité de Caseneuve sur le Franc-alleu de la prov. du Languedoc, p. 285 et suiv.

Hist. litt. de la Fr., t. IV, p. 423; t. V, pag. 601.

Léon Ménard, l'historien de Nîmes, croit que c'est vers le milieu du XIII[e] siècle qu'un auteur inconnu, à l'aide d'anciens titres recueillis dans les archives de l'église cathédrale de Saint-Théodorit d'Uzès, et combinés avec les annales de l'abbaye d'Aniane, a composé une courte chronique latine en douze articles, qui paraît s'étendre du milieu du VIII[e] siècle au commencement du IX[e], mais dont toutes les dates sans exception, quoique portant sur des faits exacts, sont étrangement altérées. Comme cette compilation, déjà indiquée dans le présent ouvrage, est formée de notes historiques bien antérieures au temps où nous sommes parvenus, et que c'est uniquement par conjecture qu'on la place vers 1250, nous n'en dirons que ce peu de mots. V. L. C.

CHRONIQUE D'ANJOU. 1057-1251.

Nova biblioth. mss. libr., t. I, p. 283-291. — Voy. Hist. litt. de la Fr., t. VIII, p. 45; t. XV, p. 587-589.

Gallia christ., tom. VIII, col. 1372.

Ibid. — Voy. Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 228-232.

Une chronique d'Anjou (*chronicon andegavense*), extraite par le père Labbe d'un manuscrit des Bénédictins de Vendôme, paraît être de plusieurs mains, dont la dernière s'est arrêtée en 1251. Parmi les sept dates qui appartiennent seules au XIII[e] siècle, et qui sont presque toutes réservées à la gloire des abbés de Vendôme, nous remarquons celle de 1215, où l'on nous montre l'abbé Hamelin siégeant avec les cardinaux au concile de Latran, et celle de 1244, non moins honorable pour l'abbé Reginald, ou Raynaud de la Villedieu, dont le légat Eudes de Châteauroux, évêque de Tusculum, confirme l'élection, et qu'il bénit, à Paris, dans l'église de Sainte-Geneviève. Il y a plus d'intérêt pour l'histoire générale dans le dernier fait, inscrit en 1251 : *Processio Pastorum pessima, tempore quod versus assignant :*

M semel et bis CC, L *et* I *simul addere disce:*
Pastorum duxit sæva Megæra chorum.

Ces vers mémoriaux, qu'on attachait quelquefois aux événements heureux, marquaient plus souvent encore les grandes calamités. Ceux-ci se lisent encore ailleurs. On est étonné seulement de rencontrer la Mégère mythologique à la tête de ces processions de Pastoureaux qui désolaient alors les provinces. V. L. C.

Labbe, ouvr. cité, t. II, pag. 221, etc.

La chronique de Mayence (*C. chronicon moguntinum*), publiée sous le nom de l'archevêque Conrad, est plutôt de Christian, second du nom, qui fut archevêque de Mayence de 1249 à 1251, et mourut, deux ans après, chez les Hospitaliers de Paris. A une minutieuse description de la prospérité et des richesses de l'église de Mayence, où l'on remarque l'inventaire des objets précieux qui composaient le trésor de la cathédrale, succède la longue série des calamités dont le narrateur fait remonter la principale cause à la déposition de l'archevêque Henri, victime, selon lui, des calomnies d'Arnold, et, selon d'autres, de ses propres imprudences. Là mémoire de cet Arnold, successeur de Henri, en 1153, paraît surtout odieuse à l'historien, qui est presque seul à l'accuser, et ne s'étonne point qu'il ait péri, en 1160, sous les coups de la foule indignée, comme le lui avait, dit-on, prédit sainte Hildegarde. Il prétend que les cardinaux, achetés par Arnold au prix des plus beaux ornements des autels de Mayence, avaient été ses complices dans l'infâme projet de supplanter son bienfaiteur, et il s'écrie : « O cardinaux, cardinaux, c'est vous « qui avez tout fait; le sang versé dans nos affreux combats « retombera sur vous! »

CHRONIQUE DE MAYENCE. 1153-1251.

Scriptor. rer. german., apud Hervag., Basil., 1532, p. 381-394. — Urstisius, Script. rer. germ., t. I, p. 567-575. — Reuber, Veter. script., p. 450. — Georg. Helwich, Chron. vet. rer. mog., Francf., 1630. — Georg. Christ. Joann., Rer. mogunt., t. II, p. 101-130. — J. Fr. Bœhmer, Font. rer. germ., t. II, p. XXVII-XXX, 253-271. — Grässe, Lehrbuch, etc., part. II, sect. 3, t. II, p. 1137.

Gallia christ., t. V, col. 470-473.

Trith., Chron. Hirsaug., ann. 1153, t. I, pag. 426.

Les autres conséquences fatales d'une première iniquité, les vengeances de l'empereur et du pape, les schismes, les simonies, les divers pillages de ce trésor qui peu à peu s'écoule et disparaît, les vains efforts des archevêques suivants pour réparer le mal, tels sont les tristes détails du récit, jusqu'au moment où Christian, qui parle de lui-même à la troisième personne, si toutefois c'est lui qui parle, nourri depuis son enfance dans cette église où il avait le titre de prévôt, élu archevêque par ses frères, confirmé par le légat et par le roi des Romains, est à son tour dépossédé par des ambitieux, qui, à l'aide d'une nouvelle spoliation du trésor, corrompent

Urstisius, l. c., p. 571-572. — Bœhmer, l. c., p. 261, 263.

Gallia christ., l. c., col. 474-486.

Voy. Sarti, de Clarisarchigymn. bonon. prof., t. I, p. 360-366. — Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 428-430.

Chron. Erphord., ap. Bœhmer, l. c., p. 410. — Voy. Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtkunde, t. I, p. 45; tom. II, p. 193, 326, etc.

Henri de Suze, archevêque d'Embrun, depuis cardinal d'Ostie, alors conseiller du cardinal légat, et obtiennent ainsi de Rome un prélat de leur choix.

Ce récit, adressé à un abbé Thierri et à trois de ses religieux, par l'homme qui paraît être réellement celui qu'on venait de chasser, en 1251, du siége archiépiscopal de Mayence, comme, un siècle auparavant, cet autre archevêque dont il confond la cause avec la sienne, a tous les caractères de la passion; il en a même quelquefois l'éloquence. On y voit quelles haines profondes, quelles calomnies, quels longs ressentiments agitaient et irritaient les âmes dans ces grandes oligarchies sacerdotales, et quelles violences ou quelles intrigues se disputaient ces élections saintes, comme s'il se fût agi d'un pouvoir temporel et profane. Le témoignage de l'archevêque déchu, avec sa rancune et sa colère, est un des plus importants à consulter, si l'on veut se rendre compte des motifs qui ont fait abolir dans l'Église romaine l'élection des prélats. V. L. C.

CHRONIQUE DE MONTPELLIER. 1204-1251. Hist. de Langued., t. III, preuv., col. 111 et 112. — Rec. des hist. de la Fr., t. XIX, p. 266.

Une petite chronique latine de l'hôtel de ville de Montpellier, publiée par Vaissète, indique, outre les noms des consuls depuis l'an 1204, quelques dates éparses, entre autres, celle du serment prêté, en 1243, à dom Jayme, roi d'Aragon, à la reine dona Yole, ou mieux Yolande, et à leur fils Pierre, depuis dom Pèdre III, né un mois auparavant à Montpellier, la veille de la Pentecôte. La formule est transcrite. Le dernier fait est la mort d'Yolande, en 1251.
V. L. C.

CHRONIQUE UNIVERSELLE. 0-1254. Ms. 4932, fol. 25-44 v°.

Dans le manuscrit 4932 de la Bibliothèque royale de Paris, un abrégé assez confus de la chronique d'Eusèbe est suivi d'une autre table chronologique, disposée à peu près de même, mais ne commençant qu'à Jules César, et qui, bien que préparée jusqu'à l'an 1281, s'arrête, pour les empereurs, à la vingt-sixième année de Frédéric II (1246); pour les papes, à l'avénement d'Alexandre IV, en 1254. A l'année 1241, Célestin IV est ainsi mentionné: *Celestinus IIII^us sedit dies XVII. Hic fuit mediolanensis, natione illorum de Castiliono.* L'empereur Frédéric est fort sévèrement traité. Le manuscrit et l'ouvrage même nous paraissent venir d'Italie. V. L. C.

Fol. 44 v°.

APPENDICE DE

Parmi les chartes qui suivent la chronique de l'abbaye de

Bèse, compilation du moine Jean, il y en a de souscrites par l'abbé Joffroi, qui paraît avoir gouverné cette maison de l'an 1253 à l'an 1255; mais les récits rassemblés par le moine Jean, mort vers l'an 1120, n'atteignent pas même la fin de l'administration de l'abbé Étienne, terminée à peu près vers ce temps, et le reste est plutôt un cartulaire qu'une chronique. V. L. C.

LA CHRON. DE BÈSE. 1255.

Spicilége, t. I p. 608-701. — Hist. litt. de la Fr., t. X, pag. 271-276. Gallia christ., t. IV, col. 709. Voyez Papillon, dans les Mém. de Desmolets, t. IV, p. 224-237.

Le troisième article d'un beau recueil sur parchemin, coté 4862 parmi les manuscrits latins de la Bibliothèque royale de Paris, se compose de notes qui succèdent aux chroniques d'Eusèbe et de Sigebert, et qui débutent ainsi : M CC XIII. *Philippus, rex Francorum potentissimus, coactis pene totius regni sui viribus, cum ingenti exercitu profectus est in Flandriam, ut inde transfretaret in Angliam*, etc. Ces notes, comprises dans un seul feuillet à deux colonnes, et qui font partie de la chronique, depuis longtemps imprimée, de l'abbaye cistercienne de Savigni, au diocèse d'Avranches, sont écrites par plusieurs mains contemporaines des faits. A l'année 1256, nous lisons : *Anno Domini* M. CC. L. VI°, *die Veneris, in feriatis Pasche, receptus fuit illustris rex Francie Lvdouicus apud Sauigniacum, et ibidem pernoctauit, et comedit in refectorio cum conuentu.* On a ajouté, mais beaucoup plus tard, *S* devant *Lvdouicus*. L'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, visitait, vers ce temps, le même diocèse.

Au verso du feuillet suivant, se lisent aussi quelques notes rédigées alors par différents religieux, une entre autres du 30 août 1286, qui décrit un tremblement de terre que les moines ressentirent à Savigni sans avoir entendu de tonnerre, et qu'ils crurent avoir dû être universel. Baluze, d'après le manuscrit 1050 de Colbert, a même donné trois notes de l'an 1300, et une de 1378. Mais la plupart sont du XIII[e] siècle. V. L. C.

CHRON. DE L'ABBAYE DE SAVIGNI. 1213-1258.

Olim Colb., 1058; reg. 3750 a. a.

Baluze, Miscellan., t. II, p. 310-323; éd. de Mansi, t. I, p. 326-329.—Rec. des hist. de la Fr., t. XII, pag. 781; t. XVIII, pag. 350. — Hirsch, de Vita et script. Sigiberti, p. 397.

Od. Rigald. Reg. visitation., pag. 244, 245, etc.

Un des plus précieux recueils manuscrits de l'ancienne Sorbonne, celui qui porte, à la Bibliothèque royale de Paris, le n. 454, nous a conservé, parmi d'autres ouvrages transcrits au XIII[e] siècle, une chronique en prose française, qui commence à l'an 1180, et qui s'arrête à l'an 1260. L'auteur de l'Histoire des croisades et M. Paulin Paris en avaient cité des fragments, lorsqu'elle fut enfin complétement publiée, en 1837, par M. Louis Paris, qui lui a donné, après son frère,

CHRON. FRANÇ., DITE DE RAINS. 1180-1260.

Michaud, Hist. des croisades, t. II, pag. 531, etc., et Bibl. des croi-

XIII SIÈCLE.

sades, part. III, p. 339-345. — P. Paris, Romancero fr., p. 143-145, 158, 159, 200-203. Musée britann., ms. addit. 7103. — Voy. Collect. de docum. sur l'hist. de Fr., Rapports au ministre, Paris, 1839, p. 40 et 124-128.

le titre de *Chronique de Rains,* parce que les nombreux détails qui s'y trouvent sur la ville de Reims, les bourgeois, les archevêques, le sacre des rois, semblent indiquer un écrivain qui tient de près, sinon à la ville, du moins au diocèse. On a su depuis, par une analyse de M. Francisque Michel, qu'un manuscrit de Londres renferme un autre texte de la même chronique, fort différent quelquefois, et où paraissent manquer les trois derniers chapitres. L'ouvrage y est également sans titre, sans nom d'auteur; seulement, comme il est probable qu'il débute, ainsi que notre manuscrit, par ces mots : « Des puis celle heure ke Godefrois de Buillon et la baronnie « de France orent conquis Antyoche et Jherusalem, » on lit à la fin cette souscription : « Explicit le rommans de chou « qu'il auint après la mort Gaudefroi de Buillon. » Des pages entières du récit conservé à Paris et à Londres ont été reproduites, selon l'usage, par les compilateurs de quelques autres chroniques.

Celle-ci, malgré le jugement sévère qu'en a porté l'historien des croisades, méritait de sortir de l'oubli. Voulût-on n'y voir, comme on l'a prétendu à tort, qu'un roman historique, il serait toujours intéressant d'étudier une des formes, bonnes ou mauvaises, sous lesquelles se répandait alors le récit des événements contemporains. Si ce n'est la réalité pure et simple, ce n'est pas non plus le mensonge. Les conteurs qui s'en allaient chantant de province en province leurs histoires rimées de chevalerie et d'amour, pouvaient redire ainsi, même en prose, les faits qu'ils avaient appris la veille, et qu'ils ne croyaient point défigurer par des ornements semblables à ceux dont ils se plaisaient à revêtir les traditions les plus accréditées et les plus saintes légendes. Nous dirons même que les monuments de la langue vulgaire de ces temps-là ne nous offrant qu'un assez petit nombre de récits historiques en prose, et celui-ci se faisant remarquer par un excellent style, plein de verve et d'originalité, il doit être pour nous d'un grand prix comme étude littéraire.

Nous n'entrerons toutefois que dans peu de détails sur cet ouvrage, que de longs extraits ont commencé à faire connaître, et qu'on peut lire maintenant avec plaisir dans une élégante édition, accompagnée de notes, d'un glossaire et d'une table analytique.

Le chroniqueur, comme pour mieux annoncer, dès l'abord, le ton que prendra souvent sa narration, l'ouvre par un court

chapitre, assez dédaigneux et assez moqueur, sur « la mol-« lesse et la nicheté » du roi Louis le Jeune, qui fut le père de Philippe-Auguste, et sur les aventures amoureuses de la reine Éléonore en terre sainte; mais le récit, tel qu'il se développe et s'anime d'ordinaire entre les mains de l'ingénieux conteur d'histoires, ne commence réellement qu'à l'an 1180, c'est-à-dire, à l'avénement de Philippe-Auguste lui-même. Dès ce moment se succèdent, avec une vivacité intarissable, les grandes et les petites scènes, les anecdotes vraies ou fausses, et peut-être les fausses plutôt que les vraies; car il suffit à l'étrange historien d'étonner et d'amuser. Il ne néglige rien pour parler à l'imagination, à la curiosité : c'est un trouvère ou un jongleur qui veut à chaque instant réveiller l'attention de ses auditeurs par des rencontres merveilleuses, par de tragiques catastrophes. Rigord, l'annaliste de Philippe-Auguste, avait dit poétiquement que la Providence divine, songeant à punir Henri II, roi d'Angleterre, du meurtre de saint Thomas de Canterbury, lui avait imposé Philippe comme un frein pour dompter sa bouche rebelle, *quem Dominus pro freno in ore ejus posuit*. L'auteur français se hâte de mettre la métaphore en action, et, seul entre tous les écrivains de ce siècle, il représente le prince anglais qui, désespéré d'avoir été insulté par « li garchon de France, » s'étrangle avec le frein et les rênes d'un de ses chevaux. Une chronique postérieure a copié ce récit, d'après lequel cependant nous ne voudrions pas que l'on jugeât notre historien.

Rec. des hist. de la Fr., t. XVII, p. 28, d'après Job, c. 30, v. 10.

Chronique de Rains, p. 56.

Il faut seulement s'attendre à le voir, parmi tous les bruits qui se propageaient alors sur les guerres saintes ou sur les affaires d'Occident, préférer toujours ceux qui devaient le plus émouvoir les âmes, et tenir le mieux leur place dans une chronique populaire. Nulle part le sultan Saladin ne brille plus par sa générosité, sa clémence, et la singularité de ses prouesses chevaleresques. C'est ici qu'on trouvera, dans le meilleur langage du temps, tous ces détails si dramatiques sur la prison du roi Richard en Allemagne, sur le ménestrel Blondel qui parvient à le découvrir à l'aide d'une chanson qu'ils avaient jadis faite ensemble, et sur la délivrance que lui dut ainsi le roi poëte; charmants récits que l'on ne connaissait que par le président Fauchet, qui les avait tirés, disait-il, « d'une bonne chronique françoise, » dont l'identité avec la nôtre ne semble point douteuse, quoiqu'il en ait rajeuni le style.

Ibid., p. 30-32, 106-113.

Ib., p. 53-57.

Des anc. poëtes fr., fol. 556 v°.—Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 127-129.

Nous aurons aussi le témoignage de cette histoire contemporaine pour un autre fait contesté. La noble inspiration de Philippe, qui, non pas, comme on l'a dit, sur le champ de bataille de Bouvines, mais au sortir de la chapelle du pont, où l'on vient d'entendre la messe de l'évêque de Tournai, dit à ses barons : « Se uous ueés que la corone soit mius « emploïe en l'un de uous qu'en moi, ie m'i otroi uolentiers, « et le uoel de boin cuer et de boine uolenté; » cette pensée un peu théâtrale, et qu'on a jugée sans vraisemblance parce qu'elle n'était attestée encore que par un seul récit, était faite pour plaire, de quelque part que vînt la nouvelle, à un conteur qui recherche les grands effets, les vives émotions, et dont la narration, en cet endroit, a plus de simplicité sans avoir moins de grandeur. Sans doute, il y a une autre manière d'écrire l'histoire; on peut très-bien ne tenir compte que des circonstances avérées de chaque fait, que des paroles authentiques de chaque personnage, en repoussant tout le reste comme une fiction; mais nous osons croire, pour l'honneur de la nature humaine, que les traditions historiques qui nous transmettent quelque élan de l'âme, quelque sentiment ou gracieux ou sublime, ne sont pas celles qui ont le moins de vérité.

Chronique de Rains, p. 148. — Ms. de Sorb. 454, fol. 72, col. 1.

Nous ne savons jusqu'à quel point il faut ajouter foi à ce mot que le chroniqueur prête au roi Philippe, qui, à son retour de la terre sainte en 1191, une nuit qu'il était menacé de périr dans un naufrage, demanda l'heure. Minuit, lui répondit-on. « Adont, dist li rois, or soions asseur, car nous « n'auerons garde, car mi ami de l'ordene de Cystiaus sont « releué pour canter matines et pour proiier pour nous. — « Adont s'apaisa li tourmens, et fu la mer coie. » Mais il semble que rien ne s'accorde mieux avec le respect universel qui, surtout depuis l'ascendant et la gloire religieuse de saint Bernard, environnait l'ordre de Cîteaux.

Chron. de R., p. 49 — Ms. 454, fol. 62, col. 2. — V. Fordun, Scotichron., t. II, p. 49.

Il y a, dans cet auteur inconnu, quelques scènes d'une expression hardie et pathétique. Lorsque Philippe-Auguste, hésitant devant les foudres de Rome, ne veut plus envoyer d'argent à son fils Louis, qui s'obstine, malgré le pape, à conquérir l'Angleterre; lorsqu'il jure « par la lance saint Jacques » qu'il ne veut pas être excommunié, Blanche de Castille, femme de Louis, vient trouver le roi : « Coument, sire, lairés « uous dont uostre filg morir en estranges teres? Sire, pour « Dieu! il doit iestre yretiers après uous. Enuoiiés lui cou

Chron. de R., p. 158. — Ms. 454, fol. 72 v°, col. 2.

Voy. l'Introduct. de l'Hist. des ducs de Normandie, publiée par M. Fr. Michel, Paris, 1840, p. XXXIII.

« que mestiers li est, au mains les issues de sen patremonne. « Ciertes, Blance, dist li rois, ie n'en ferai noient. — Non, sire? « dist la dame. —Non uoir, dist li rois. — Et ie sai bien, dist « la dame, que i'en ferai. — K'en ferés uous dont, dist li « rois. — Par la beneoite mere Dieu, i'ai biaus enfans de mon « signour : ie les meterai en gages, et bien trouerai qui me « prestera sour aus! — Atant se parti dou roi, ausi comme « dieruée. » Et le roi lui donna tout ce qu'elle voulut.

Blanche reparaît, non moins éloquente, dans une autre scène. Jamais les adieux de Louis IX et de sa mère, au départ pour la croisade, n'ont été racontés avec une naïveté plus touchante : « La roine sa mere demoura auoec lui et le con- « uoia ·III· iors, maleoit gré le roi, et li dist adont : Biele très « douce mere, par celle foi que uous me deués, retournés des « ore mais. Ie uous lais mes ·III· enfans en garde, Loeys, Phe- « lippe, et Ysabiel; et uous lais à garder le roiaume de France, « et ie sai de fit que il sera bien gardés et bien gouurenés. « — Adont li dist la roine en plorant : Biaus très dous fius, « coment pora li miens cuers endurer la departie de moi et « de uous? Ciertes il sera plus durs que piere se il ne fent « en ·II· moitiés, car uous m'avés estet li miudres fius qui « onkes fust à mere. — A ce mot chéi pasmée, et li rois le re- « drecha, et l'en leua, et prist congiet à li en plorant. Et la « roine se repasme, et fu une grant pieche en pamisons; et « quant elle fu reuenue, si dist : Biaus tenres fius, iamais ne « uous uerai, li cuers le me dist bien. — Et elle dist uoir, « car elle fu morte auant qu'il reuenist. »

Chron. de R., p. 198. — Ms. 454, fol. 75 v°, col. 2.

Nous retrouvons enfin, après un long silence, la narration épique des historiens de l'antiquité. Dans un siècle où dominaient encore les chroniques latines des monastères, qui ne laissent presque jamais arriver jusqu'à nous, à travers leur stérilité sèche et froide, ni une pensée ni un sentiment, on éprouve un certain plaisir à voir tout à coup renaître, avec quelques-unes de ses beautés, un genre dont il ne restait plus que l'ombre; et l'on pardonne alors plus aisément des erreurs de chronologie et de goût, des fautes contre la vraisemblance ou même la vérité, au vieux chroniqueur français qui a su rendre un des premiers à l'histoire cette vie, ces paroles, cette âme, qu'elle avait perdues depuis si longtemps.

Il nous a paru plus à propos de nous arrêter à ces grands traits de nos annales et au caractère général de l'ouvrage, que de rechercher minutieusement quels détails tout par-

Ibid., p. 47, 83, 164.
Ibid., p. 238-245. — Th. de Beaumets, m. en 1263. Gall. chr., t. IX, col. 115.

ticuliers sur la mort de Thibaut V, comte de Blois, et frère du comte de Champagne, sur l'enfance de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, sur le sacre de Louis VIII à Reims, sur les démêlés des moines de Saint-Remi avec l'archevêque Thomas de Beaumets, ou sur quelques autres circonstances locales, ont fait donner à ce manuscrit sans titre, par son unique éditeur, le nom de *Chronique de Rains*. Nous avouerons que si les raisons alléguées pour le choix de ce titre laissent encore quelques doutes, elles sont du moins très-suffisantes pour engager à croire que l'auteur était en effet originaire de Champagne, comme le sire de Joinville.

On pourrait trouver d'autres rapports que celui du lieu de naissance entre les deux Champenois, l'illustre sénéchal et le chroniqueur anonyme. Celui-ci, pour le style, supporterait la comparaison avec les meilleurs écrivains du même temps. Il semble d'abord qu'il y ait peu d'art. La phrase, presque toujours rapide et vive, s'assujettit rarement à la période; les transitions sont nulles : « Chi uous lairons ester dou roi « Henri... Or uous dirons dou roi Ricart... Or uous dirons « dou roi Phelippe. » Joignez à cela d'humbles proverbes, qui vous font descendre au niveau de la foule : « En un mui « de cuidance N'a pas plein pot de sapience. — Ensi fait qui « mius ne puet. — Teus rit au matin qu'au soir pleure, etc. » Mais nous pensons que cette négligence n'est qu'apparente; le tissu de la phrase est ferme et serré; les mots sont bien choisis, bien placés; le récit, qui ne frappe d'abord que par sa familiarité naïve, a de la force, du mouvement, de l'harmonie; c'est l'œuvre d'un homme qui sait écrire.

Ibid., p. 68, 103, 146.
Voy. aussi p. 16, 74, 159, 173, 188, 193, 205, 221, 235, 238. — Leroux de Lincy, Proverbes fr., t. I, p. LXIX.

Quoique cette œuvre soit un peu frivole, et qu'elle offre un recueil de fragments anecdotiques plutôt qu'une composition suivie, elle a cependant un caractère, celui d'un livre fait pour le peuple. Peut-être faut-il y chercher encore moins le mérite littéraire, qui est incontestable, que l'image la plus exacte de la pensée de la bourgeoisie d'alors sur les hommes et sur les choses. L'auteur n'est pas un homme d'église : il écrit, comme les laïques, en langue vulgaire; comme eux, il approuve peu les croisades; il s'exprime sur le clergé, et même sur le pape, avec une grande liberté. Il est loin de blâmer Jean de Brienne de n'avoir pas voulu se faire moine; il met l'évêque de Beauvais au-dessous de Nabuchodonosor, « qui « par son orguel fu mués ·VII· ans en beste; » il croit que Louis, fils du roi Philippe, ne fut excommunié pour son ex-

Chronique de Rains, p. 83.
Ibid., p. 98.
Ibid., p. 157.

pédition d'Angleterre, que parce que la cour de Rome avait été gagnée par les *estrelins* du roi Jean. L'interdit jeté sur la France au commencement du siècle, et plusieurs des événements qui suivirent, même pendant le règne de saint Louis, n'avaient point laissé dans les âmes une grande vénération pour la puissance apostolique, dont les prétentions temporelles avaient été regardées par la nation comme un outrage.

Une preuve que le conteur s'adresse à la multitude et qu'il veut amuser plutôt qu'instruire, c'est qu'il va jusqu'à faire répéter au roi par un grave prélat, Eudes Rigaud, une fable empruntée à Pierre d'Alphonse ou à l'ancien roman chrétien de Barlaam et Josaphat. Il y a aussi quelque chose de populaire dans ces nombreux proverbes mêlés au récit, et qui soumettent au bon sens de la foule les actions des princes. Les discours, les dialogues ont une vérité de langage étrangère à un scribe de couvent, qui n'eût point fait jurer si fréquemment Philippe-Auguste « par la lance saint Jacques. » De là, enfin, cet enthousiasme pour la bravoure, qu'on admire même dans des ennemis comme Richard, dans des infidèles comme Saladin. Aussi, malgré toutes les fautes que l'ignorance des faits, l'envie de paraître tout savoir, la malignité, les préjugés, ont pu faire commettre au narrateur, son récit n'en est pas moins vrai, comme tableau des opinions, des mœurs, de l'esprit du pays, au milieu du XIII[e] siècle. V. L. C.

Ibid., p. 236. —Barlaam et Josaphat, c. 10, p. 263. — Discipl. clericalis, c. 23, pag. 67 et 150. — Castoiement d'un père à son fils, conte 20, p. 140-143.— Legenda sanctor., c. 175. — Gesta Romanorum, c. 167, etc.— Voy. ci-dess., p. 619. Chron. de R., p. 45, 69, 138, 154, 158.

Hist. des év. de Metz. 1212-1260.

Une continuation de l'Histoire des évêques de Metz, dont les deux premières parties ont été appréciées autrefois dans cet ouvrage, commence à la mort de l'évêque Bertranne, en 1212, et finit à celle de l'évêque Jacques de Lorraine, en 1260. On a dit avec raison que ces deux premières parties étaient moins une chronique, morcelant les faits année par année, qu'une narration suivie : c'est aussi le caractère du nouvel historien. Il raconte brièvement, mais sans sécheresse, les principaux événements qui se sont passés sous trois évêques, Conrad de Scharphenneck, Jean d'Aspremont, Jacques de Lorraine. S'il est très-court sur le premier, il parle des deux autres, qu'il connaissait mieux sans doute, avec plus d'intérêt, quoique trop souvent en déclamateur : *O virum ineffabilem! qui lorica justitiæ indutus, clypeo continentiæ munitus, galea patientiæ protectus, armis virtutum circumdatus*, etc. Voilà ce que lui inspire Jean d'Aspremont, qui employa une partie de son épiscopat à lancer des interdits et à diriger des

Hist. litt. de la Fr., t. XI, p. 126; t. XV, p. 601-603.—Rec. des hist. de la Fr., t. XIII, p. LXV, 642, 644; tom. XVIII, p. XXIII, 677, 678. Spicil., t. VI, p. 667-674. Gallia christ., tom. XIII, col. 755-761.

troupes étrangères sur la commune de Metz, qu'il traitait de rebelle. Il n'y eut guère plus d'accord entre les bourgeois et le dernier des trois évêques; mais comme il ne prit point les armes, on s'écrie qu'il fit partout régner la concorde, et que l'univers entier l'admirait: *cujus decorem virtutum sol et luna mirabantur.* Ce n'est pas encore là le ton de l'histoire.

L'évêque Jacques mourut le 24 octobre 1260. Son panégyriste, qui était sans doute un des clercs de l'évêché, parle avec regrets de cette mort, arrivée après vingt-deux ans d'une gestion qu'il déclare avoir été fort utile au diocèse, et il date ensuite son œuvre du mois de septembre de la même année. Il y a là quelque erreur de transcription; peut-être a-t-on supprimé, à la suite du récit, la copie du testament, qui fut, en effet, daté du 14 septembre, et auquel se rapporterait mieux cette formule: *Actum anno millesimo ducentesimo sexagesimo, mense septembri.* V. L. C.

Hist. des rois de France, par le ménestrel d'Alphonse, comte de Poitiers. Vers 1260.

Un ménestrel anonyme d'Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis, paraît avoir traduit en français, vers l'an 1260, l'ouvrage indiqué plus haut, à l'an 1205, sous le titre de *Gesta regum Francorum*. Nous parlerons de cette traduction dans une notice collective, placée à l'an 1274. P. P.

Chron. de St-Médard de Soissons. 497-1261. Spicil., t. II, p. 781-799. Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 593. — Rec. des hist. de la Fr., t. III, pag. xv, 366; t. IX, p. xix, 56; t. X, p. 291; t. XI, p. 367; t. XII, p. 278; t. XVIII, p. 720-722.

Chron. de Philippe Mouskés, t. II, p. 634.

Les Bénédictins de Saint-Médard de Soissons avaient recueilli, à la suite de divers fragments d'histoire, quelques notes chronologiques, commençant à l'an 497, et d'abord très-succinctes, mais qui, vers les derniers temps, jusqu'à 1261, se renferment moins dans cette concision si peu propre à satisfaire la curiosité. Quoique la succession des abbés y occupe toujours une grande place, il en reste encore pour un petit nombre de remarques instructives, malgré l'inexactitude de plusieurs dates. A l'année 1209, cette croisade d'enfants, qui dépeupla les familles, donne au chroniqueur l'occasion de représenter par de singulières hyperboles l'enthousiasme des guerres saintes. On prétendait en ce temps-là que, de dix en dix ans, les poissons, les grenouilles, les papillons, les oiseaux, partaient ainsi pour l'Orient. Les vieillards affirmaient que, dans leur enfance, une multitude innombrable de chiens s'étaient réunis, pour le même objet, en Champagne, mais qu'ils s'entretuèrent, et que fort peu revinrent de leur expédition. La part que prirent les comtes de Champagne aux guerres d'Asie devait mettre les moines

de Soissons à portée de nous apprendre sur ce point des faits beaucoup moins douteux, et c'est, en effet, un des principaux mérites de leur chronique.

Dacheri en a publié le texte jusqu'à l'an 1254, sans tenir compte d'une très-courte note datée de 1261 : *Anno Dom. MCC° LX° I°, dixit : Dies annorum nostrorum in ipsis septuaginta annis.* Adrien de Valois, qui avait lu la chronique en manuscrit, y avait trouvé le sujet de plusieurs observations, mises au jour par son fils. Dans une indication sommaire du commencement de quelques ordres religieux, il est dit, à l'année 1086 : *Cœpit ordo catursiensis.* C'est là, suivant Adrien de Valois, le vrai nom des chartreux, qui s'appellent à tort *cartusienses*, puisque leur nom vient du village de Chatrousse, voisin du lieu où ils se sont d'abord établis. A l'année 1236, trouvant des hérétiques brûlés en divers pays par le Dominicain frère Robert, *quos quidam vocabant Bulgaros, alii Piflos,* il dit : « Pifli, id est *Pifres;* inde om- « nino *gros pifre* in proverbium venit. » A l'année 1240, les Albigeois réduisent en cendres tout un faubourg de Carcassonne, *totum forensem burgum :* il fait remarquer l'origine du mot *forbourg,* qui s'est évidemment altéré. Enfin, la chronique disant que Damiette fut prise, en 1249, par Louis, roi de France, de la race de Hugues Capet, *de genere Hugonis Capati*, il en conclut que Hugues fut ainsi surnommé de la chape qu'il avait coutume de porter, et laissa ce surnom à ses descendants; opinion que d'autres ont combattue, mais qu'ils n'ont point remplacée par de meilleures conjectures.

V. L. C.

Mss. de la Biblioth. roy., anc. fonds, n. 4998 (Colb. 433, reg. 4728. 3.), fol. 29-32.

Psalm. 89, v. 10.

Valesiana, p. 81, 82, 83, 89.

Ms. 4998, fol. 31 v°, col. 2.

Ibid., fol. 30 v°, col. 1.

Voy. du Cange, Glossar. lat., au mot *Pifli*, t. V, col. 470. — Ducatiana, t. II, p. 353.

Ms. 4998, fol. 30 v°, col. 2.

Ibid.

GÉNÉALOGIE DE SAINT ARNOUL. 1261.

Les éditeurs du Recueil des historiens de la France ont fait réimprimer en partie une Généalogie de saint Arnoul, dont le premier auteur est de la fin du XIIe siècle, et dont le second nous apprend deux fois qu'il vivait en 1261. Ce monument a quelque valeur, en ce qu'il donne la descendance de divers princes ou seigneurs qui tirent leur origine de la maison de France. Le texte avait été déjà publié par André Duchesne; mais il a été revu sur le manuscrit 5989 de la Bibliothèque royale de Paris. V. L. C.

Rec. des hist. de la Fr., t. XI, p. XC, 369, 370; t. XIII, p. LXVI, 646-648.

Scriptor. rer. franc., t. II, p. 642.

ANNALES UNIVERSELLES. 0-1264.

Montfaucon indique comme se trouvant, de son temps, parmi les manuscrits de l'abbaye de Clairvaux, des Annales générales du monde, *Annales generales mundi,* depuis la

Biblioth. bi-

bliotb., t. II, p. 1368 A.

création jusqu'à l'an 1264, date qu'il croit être à peu près celle de l'écriture même de ces Annales. Cette compilation chronologique, comme il s'en trouvait dans presque tous les monastères, pouvait être l'œuvre d'un religieux de Clairvaux, à moins que ce ne fût une copie de la chronique inédite de Gérard de Frachet que nous avons fait connaître, dont le manuscrit colbertin, coté 6107, est indiqué par Montfaucon lui-même, et que nous allons retrouver dans un grand nombre de chroniques anonymes. V. L. C.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 174-176.
Biblioth. bibliotb., t. II, p. 1013 D. — Échard, Script. ordin. Præd., t. I, p. 260, col. 1.

ANNALES DU MONDE. 0-1264.
Mss. lat., hist., n. 11. — Hænel, Catal. libr. mss., col. 317.
Notice sur un ms. intitulé *Annales mundi*, etc. Paris, Techener, 1842, in-8° de 50 p.

Nous pouvons parler avec moins d'incertitude d'une chronique manuscrite anonyme, conservée à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, intitulée *Annales mundi ad annum* 1264 (il faudrait 1266), commençant par ces mots, *In primordio temporis*, et dont M. le comte de L'Escalopier a publié une courte analyse. L'éditeur lui-même de ces fragments n'oublie pas de faire remarquer que dans le Recueil des historiens de la France, en citant cette chronique, on ajoute que l'auteur était de Limoges : *Auctor fuit Lemovicensis*. C'est, en effet, la compilation inédite de Gérard de Frachet. V. L. C.

Tom. X, p. 292.

GESTES DES ROIS DE FRANCE. 1265.
Rec. des hist. de la Fr., t. VI, p. 238; t. VII, p. 255; t. X, p. 226; t. XI, p. 213; t. XII, p. 67; t. XVII, p. 432, 433.
Ibid., t. XII, p. 285.
Ibid., t. XVII, p. VIII.

Un manuscrit latin de la Bibliothèque royale de Paris, coté 4937, et qui paraît du XIVe siècle, renferme, entre autres ouvrages, un abrégé très-court des gestes des rois de France (*Abbreviationes gestorum Franciæ regum*), composé successivement par plusieurs mains. La première partie, qui remonte jusqu'à l'origine troyenne et s'ouvre par le nom d'Anténor, finit à l'an 1137. Vient ensuite une Vie sommaire de Louis VII, reproduite, d'après le manuscrit 5002, dans le Recueil des historiens de la France. Un autre continuateur a joint au manuscrit 4937 des notices tout aussi courtes sur Philippe-Auguste, Louis VIII, et Louis IX, jusqu'en 1265. Quoique dom Brial semble recommander ces fragments à la confiance des historiens, en faisant observer que, par la différence des écritures, on peut juger que chacun des rédacteurs a été contemporain des derniers événements qu'il raconte, il relève lui-même dans ces divers récits quelques faits dont il croit convenable de douter. V. L. C.

CHRONIQUE UNIVERSELLE. 0-1266.
Biblioth. roy. de Paris, anc.

Un manuscrit anonyme, daté de l'an 1295, renferme, comme plusieurs autres, une chronique universelle fort abrégée, qui commence par ces mots : *In primordio temporis*,

ante omnem diem, Deus pater in uerbo et per uerbum suum fecit ex nichilo rerum omnium materiam... Le récit se termine à la victoire de Charles d'Anjou sur Mainfroi : *Karolus, frater regis Francie, Mediolanorum et Romanorum senator factus, contra Manfredum siculum, de mandato pape, cum multis crucesignatis pugnat, et in campis beneuentanis eum cum multis occidit. Ab ecclesia romana in regem coronatur, et Tusciam, Apuliam, Calabriam, Siciliam, et magnam partem Ytalie, ecclesie subdit et sibi.* Cette fin est tout aussi peu développée que le reste. Le copiste, au dernier feuillet, dit, en fort mauvais vers latins, qu'il a employé à son labeur trois mois et trois semaines, et il demande autant d'écus. Mais il aurait bien dû ajouter encore à sa copie le nom de l'auteur de la chronique, dont il a été souvent parlé. C'est la chronique inédite de Gérard de Frachet.

fonds, n. 4938. —Voy. aussi les n. 5005, 5005 A, 5005 B, 5039 (avec le nom de l'auteur), 5040, etc.— Fonds des Blancs - Manteaux, n. 22, etc. — Ms. de Montpellier, n. 79, appelé *Chronicon senonense* dans les Archives de Pertz, t. VII, p. 666.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 174-176, etc.

Nous la rappelons ici, et pour ne laisser aucun doute sur l'auteur de cet ouvrage, fort souvent anonyme dans les collections de manuscrits, et pour ajouter que, sans vouloir nier l'existence de Jean Frasquet, moine d'Auxerre, cité par du Boulay et par Lebeuf, nous pouvons dire que la chronique à laquelle on a mis son nom dans deux manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, provenant, l'un de l'abbaye de Saint-Victor, l'autre de Saint-Germain des Prés, avec ce correctif, *prout fertur ab aliquibus ; edita, ut fertur, a fratre Johanne Frasquet,* n'est autre, sauf de bien légers changements, et de courtes additions jusqu'à l'an 1272, que celle de Gérard de Frachet, appelée aussi quelquefois chronique de Limoges. V. L. C.

Du Boulay, Hist. univ. paris., t. III, pag. 674, 696.—Lebeuf, Mém. sur Auxerre, t. II, p. 495, 496. — Voy. aussi Mélanges de Vigneul-Marville, t. II, p. 191 ; Catal. des mss. du coll. de Clerm., n. 646.

Une histoire de l'abbaye bénédictine de Saint-Florent de Saumur, extraite par Martène et Durand d'un manuscrit de cette abbaye, et qu'ils placent avant la petite chronique terminée en 1236, leur semble rédigée par quatre auteurs différents, contemporains chacun des événements qu'ils racontent. Le premier récit est celui de la double translation des reliques de saint Florent, qui, au Xe siècle, lorsque les Normands eurent détruit le monastère de Glonne, appelé depuis Saint-Florent le Vieux, furent transportées à Tournus, dans le diocèse de Châlon, et qui, lorsque le danger fut passé, furent habilement soustraites aux dépositaires, pour éprouver ensuite bien d'autres traverses. Un second chroniqueur expose la série des abbés jusqu'à Guillaume, en 1070; un

Fonds de Saint-Victor, n. 722, dont il y a une copie moderne sous le n. 1065, fol. 393 - 443. — Fonds de St-Germ., n. 1000. — V. les Arch. de M. Pertz, t. VII, p. 99.

HIST. DE SAINT-FLORENT DE SAUMUR. 905-1266.

Ampliss. collect., t. V, col. 1083-1140. — Voy. aussi The-

saur. anecd., t. III, col. 843-850. — Hist. de Bretagne, par Lobineau, t. II, col. 82-91. — Rec. des hist. de la Fr., t. XI, p. XV, LXXI, 58, 59, 276-281; t. XIV, pag. 506-509; t. XVIII, p. 328.

Voy. Biblioth. de l'École des chartes, prem. série, t. III, p. 475-498.

Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 398-400.

Ampliss. collect., l. c., col. 1125. — Thes. anecd., l. c., col. 848. — Rec. des hist. de la Fr., t. XI, p. XV, 59.

Tom. VII, p. 56, 62, 115.

troisième, qui paraît être l'abbé Michel, jusqu'à sa propre élection, en 1202; un quatrième, son successeur peut-être, jusqu'à 1266.

C'est dans la seconde partie que se trouve le portrait de l'abbé Sigon, élu en 1055, « qui excellait en grammaire, en « dialectique, en rhétorique, en arithmétique, en musique, « lisait et écrivait très-bien le grec et l'hébreu, et dont la main « savante avait exactement corrigé, à l'usage de ses frères, « l'Ancien Testament, le Psautier, les missels, les évangiles, « les Épîtres de saint Paul, les Actes des apôtres; » supériorité littéraire assez rare en ce siècle, et que nos prédécesseurs ont remarquée.

Le premier de ces quatre narrateurs affecte l'élégance du style, la prose rimée, les formes poétiques; il s'interrompt même pour célébrer en mauvais vers hexamètres les vertus de Thibaut, comte de Blois, bienfaiteur de la communauté. Il y a plus de simplicité dans les autres. Tous les quatre peuvent être utiles, soit pour l'histoire monastique, qu'ils enrichissent de quelques traditions et de quelques pièces, entre lesquelles la critique doit choisir, soit même pour l'histoire des comtes d'Anjou, bien ou mal traités selon qu'ils s'étaient bien ou mal conduits avec les moines, qui ont gardé sur eux un incontestable avantage, celui de nous dire ce qu'ils en pensent.

Col. 1104-1106.

Saint-Florent était un monastère qui prétendait ne dépendre que du saint-siége. La bulle d'exemption, accordée, dit-on, par Jean XVIII, en 1004, aux sollicitations de Thibaut, est ici transcrite avec respect et reconnaissance. Il était naturel que, pour les abbés et les religieux, un acte qui menaçait d'anathème quiconque élèverait le moindre doute sur leur indépendance absolue de tout pouvoir temporel, fût le plus précieux trésor de leurs archives et le plus bel ornement de leurs annales.

V. L. C.

CHRONIQ. ANONYME D'ALSACE. 631-1268.

Urstis., Scriptor. rer. germ., t. II, p. 74-93. — Du Chesne, Script. rer. fr., t. I, p. 782-785. —Rec. des hist. de la Fr., t. II,

A la tête de la chronique d'Albert de Strasbourg, attribuée par Sinner, d'après Bongars, à Matthieu de Nevenburg, et qui ne finit qu'en 1378, se trouve, dans les manuscrits, une petite chronique anonyme (*Auctoris incerti fragmentum historicum*), qui a été aussi imprimée plusieurs fois, ou complète ou par fragments, et que Laguille et les autres historiens de l'Alsace ont souvent citée. Nous devons regretter que tout récemment M. Engelhard, qui parle longuement de la

chronique d'Albert dans les Archives de M. Pertz, n'ait dit que peu de mots de celle-ci, que nous ne pouvons oublier, puisque, si elle commence en 631, elle se termine en 1268, et qu'il n'y a point lieu de douter que l'auteur n'appartienne, comme Albert, à la France orientale.

Quoiqu'il ait une prédilection naturelle pour l'Allemagne, surtout depuis l'époque des Othons, quelques-unes de ses notes continuent, même alors, de se rapporter à notre histoire, et ne sont peut-être pas les moins dignes de confiance; car, pour les temps qui précèdent, sans compter les anachronismes et les autres erreurs que dom Bouquet a eu le droit de lui reprocher, il adopte aveuglément toutes les fables des romanciers, comme l'expédition de Charlemagne en terre sainte, l'apparition de saint Jacques pour lui montrer la route de l'Espagne, la défaite du roi sarrasin Agioland ou Agoland. Lorsqu'il arrive enfin à des souvenirs que des vieillards avaient pu lui transmettre, ou qu'il avait dû recueillir lui-même, il a certainement encore peu de lumières; mais comme ses récits sont plus amples et moins vagues, comme il devient plus facile d'entrevoir le vrai à travers ses exagérations populaires, on ne le consultera pas sans utilité, en 1208, sur le meurtre de Philippe de Souabe; en 1212, sur la croisade d'enfants; en 1222, sur l'invasion des Mongols, qu'il appelle des Perses, et qui lui donnent l'occasion d'exercer sa critique : « On disait « que c'étaient d'affreux géants; nous n'en croyons rien. Qu'é- « taient-ils venus faire, ou qu'ont-ils fait? Nous l'ignorons. « Ils ne tardèrent pas à retourner chez eux. Le bruit s'était « répandu qu'ils voulaient venir à Cologne et emporter les « trois mages, qui étaient de leur nation. Tout ce que nous « savons, c'est que les juifs se réjouissaient fort à ces nou- « velles, et qu'ils se flattaient déjà de leur liberté; ils don- « naient même au roi de cette multitude le nom de fils de « David. »

pag. xx et 692-694; t. XIX, p. 245.—Bœhmer, Font. rer. germ., t. II, p. XIV, XV et 96-111.

Voy. Vossius, de Hist. lat., p. 482.—Le Long, Biblioth. hist., t. III, p. 587, n. 38702. — Sinner, Catal. mss. Bern., t. II, p. XVI et 516-548; t. III, pag. 534-537. — Schœpflin, Hist. Zaringo-Bad., t. II, pag. 17. — Meusel, Bibl. hist., t. I, part. 1, p. 90; t. X, part. 1, p. 97. — Grässe, Lehrbuch, etc., t. II, part. II, sect. 3, p. 1038. —Hermann, Notices sur la ville de Strasbourg, t. I, pag. XI, etc. — Pertz, Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtkunde, t. II, p. 195; t. VI, p. 428, 471, etc.

Chron. de Philippe Mouskés, t. II, p. 655.

La singularité du fait a dû engager d'autres conteurs à nous faire voir, comme celui-ci, Gengiz-Khan marchant sur Cologne pour en rapporter ses compatriotes les trois mages, ou seulement un des trois. Mais peut-être ne trouverait-on pas ailleurs de témoignages contemporains aussi complets sur les deux expéditions beaucoup moins merveilleuses de Philippe de Souabe, en 1198 et l'année suivante, contre l'évêque de Strasbourg et toute l'Alsace.

Rien n'empêche de supposer que ces notes chronologiques,

comme il arrive fréquemment, sont de plusieurs mains. Elles ont cependant, presque partout, le même caractère; elles viennent, ou du même homme, ou du même couvent. Dans la lutte de l'empereur Frédéric II avec le saint-siége, dans ce long conflit des deux pouvoirs, dont sut profiter l'évêque de Strasbourg, Henri de Staheleck, pour s'emparer de plusieurs places sur l'une et l'autre rive du Rhin, le chroniqueur semble favorable, comme l'était alors une partie de l'Alsace, à la cause pontificale; mais il n'en gémit pas moins, avec toute l'Allemagne, sur le désastre du jeune Conradin : *de cujus morte tota dolet Germania.*

Gallia christ., t. V, col. 803. Laguille, Hist. d'Alsace, t. I, p. 231.

Quelques lignes sur les calamités du long interrègne et sur l'élection de Rodolphe de Habsbourg, qui n'est que de 1273, semblent ajoutées après coup, pour lier cette chronique à celle qui la suit dans les manuscrits. Le dernier éditeur, M. Bœhmer, qui a réduit le texte original à de trop courts extraits, n'aurait point dû, par deux fois, en dater la fin de l'an 1272, puisqu'il attribue lui-même à un autre chroniqueur, Gotfrid de Ensmingen, les lignes qui suivent immédiatement le récit de la mort de Conradin. V. L. C.

Font. rer. german., t. II, pag. IV et XIV. Ibid., p. 111. Voy. ci-dessus, p. 92-96.

CHRONIQUE ANONYME. 1188-1268.

Ms. de la Biblioth. roy. de Paris, anc. fonds, n. 4863, fol. 101-108.— Copie moderne dans un ms. des Blancs - Manteaux, n. 21. Fol. 108, col. 2.

Dans le manuscrit 4863, dont nous avons parlé plus haut (ann. 1235), se trouve, du feuillet 101 au feuillet 108, une chronique sans nom d'auteur et sans titre, qui va de l'an 1188 jusqu'à la fin du pontificat de Clément IV, en 1268, et même, si l'on tient compte de quelques lignes ajoutées par une main plus moderne, jusqu'à l'élévation au cardinalat de frère Bonaventure, qu'on appelle *fratrem Bonam fortunam,* et à la mort de maître Robert de Sorbon, deux faits de l'an 1274, dont le dernier est ainsi raconté : *Huius tempore* (Gregorii X), *apud Lugdunum, tempore concilii, obiit magister Robertus de Sorbona, uir religiosus et in orbe nominatissimus.* Le fragment débute en ces termes, qui sont de la chronique de Limoges ou de Gérard de Frachet : *Anno Domini* MCLXXXVIII, *crescebat ubique rumor lamentabilis de transmarinis partibus, et ingemiscebat mundus.* Les annales suivantes, où il s'agit surtout de la croisade, ont été copiées aussi presque mot à mot par Guillaume de Nangis. Le reste est fort abrégé; il y manque des années entières. Ce sont là des extraits, souvent fort confus, de plus grandes chroniques, surtout de celle de Gérard de Frachet, d'où viennent encore ces détails sur la famine et la peste de 1235 : *Ego una*

Chron. de Gérard de Frachet, ms. 5005, fol. 77 v°, col. 2.— Voy. Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 174-176. Chron., t. I, p. 90 et suiv. Ms. 4863, fol. 105, col. 1.

die semel in cimiterio sancti Geraldi lemouicensis uidi C pauperes sepeliri, frequentius autem XXX et L. Il y aurait quelque avantage pour la critique à comparer tous ces exemplaires des mêmes textes. V. L. C.

Dans le ms. de Gér. de Fr., il y a L; mais il y a C dans le ms. 5005, fol. 82 v°, et dans celui de l'Arsenal, Hist., n. 11, fol. 184 v°.

CHRONIQUE ANONYME. 1194-1268.

Histor. Franco-merov. Synopsis, etc., Douai, 1633, 2 part. in-4°.

Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 89.

Ibid., t. XV, p. 87-89; tom. XVIII, p. 131-134. — Le Long et Fontette, Biblioth. hist. de la Fr., t. II, p. 143.

Raphaël de Beauchamps, Bénédictin de l'abbaye de Marchiennes, qui, à force de prolégomènes, de paralipomènes et d'autres appendices de cette sorte, qu'il nomme quelquefois appendicules, est parvenu, selon l'expression de Brial, à donner à de courtes chroniques sèches et décharnées un tel embonpoint, qu'il en a fait un volume in-4° de 1130 pages, sans compter de nombreuses préfaces et une longue table, a fait entrer dans cet immense recueil, après la chronique d'André de Marchiennes et quelques parties de celle de Guillaume d'Andres, plusieurs extraits d'une chronique anonyme, dont il avait trouvé une copie manuscrite, et dont il ne désigne l'auteur que par ces mots, *anonymus* ou *chronologus gallus*. Cette chronique, qu'il transcrit surtout à commencer de l'année 1194, qui était sans nom d'auteur dans sa copie, et que le savant Georges Colvener, consulté par lui, n'avait pu reconnaître, est encore, avec un supplément de deux ans, celle de Gérard de Frachet. V. L. C.

Histor. Franco-merov. Synopsis, pag. 53, 56, 885, 886, 993-1077.

CHRONIQUE DES COMTES DE POITIERS. 902-1271.

Ampliss. collect., t. V, col. 1147-1160. — Rec. des hist. de la Fr., t. X, p. 294-296; t. XI, p. 372; t. XII, p. 408-411; t. XVIII, p. 242-245.

Des fragments de chroniques sur les comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine (*Fragmenta chron. comitum Pictaviæ*), recueillis, comme on le croit, par un moine bénédictin de Saint-Maixent, s'étendent depuis Ebles le bâtard, en 902, jusqu'à la mort d'Alphonse, frère de saint Louis, dernier comte, qui eut pour successeur le roi de France, Philippe le Hardi, son neveu. Il y a beaucoup d'aridité dans ces fragments, dont la forme est cependant historique plutôt que chronologique, mais où les donations faites aux couvents et aux églises tiennent plus de place que l'histoire générale. Cette espèce de narrateurs, qui ne sont ni bons chroniqueurs ni bons historiens, est la pire de toutes, puisqu'ils ne rachètent pas même le peu d'intérêt du récit par le nombre et la précision des dates. V. L. C.

CHRONIQUE DE NORMANDIE. 1139-1272.

Historiæ Nor-

Le recueil des Historiens de Normandie, publié par André Duchesne, nous offre sous ce titre, *Chronica Normanniæ ab anno 1139 ad annum 1259*, une chronique fort inégalement

XIII SIÈCLE.

mannor. Scriptor. antiqui, p. 977-1014. — Rec. des hist. de la Fr., t. XII, p. 788; t. XIII, p. 283; t. XVIII, p. 334.
Le Long, Biblioth. hist. de la Fr., t. III, p. 379, n. 35080. —Hirsch, de Vita et script. Sigiberti, p. 398.

développée, et dont les dates sont très-fautives. L'éditeur les laisse telles qu'il les avait trouvées dans le manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor de Paris. On y place en 1211 le concile de Latran, qui est de 1215; en 1257, la mort de saint Louis, qui est de 1270; en 1259, le concile de Lyon, qui est de 1274, et dans cette même année 1259, la soumission du comte de Foix à Philippe le Hardi, qui est de 1272. Nous lisons ensuite : *In septembri, causa peregrinationis, montem Sancti Michaelis in periculo maris visitavit, et cum magno apparatu, ubi transiit, a civitatibus et castellis Normanniæ receptus est.* Ce fait paraît être aussi de l'an 1272. Quoiqu'il faille ainsi rétablir les dates de cette chronique durant l'espace de près d'un demi-siècle, et qu'on trouve dans le reste, ou d'autres anachronismes, ou de simples extraits de Robert du Mont, cependant elle a mérité souvent d'être citée pour un grand nombre de faits que ses rédacteurs seuls nous ont transmis, et que la critique a jugés dignes d'examen.

V. L. C.

CHRONIQUE DE MENCON. 1237-1272.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 177-184.
Ci-dessus, p. 67-71.
Hugo, Annal. præmonstrat., t. I, col. 672. — George, Spiritus litter. Norbert., præf., p. 75 et 397. — Grässe, Lehrbuch, etc., part. II, sect. 3, t. II, p. 1091.
Ant. Matth., Veter. ævi analecta, 1re édit., t. III, p. 162; sec. éd., t. II, p. 111-188. — L. Hugo, Sacr. antiq. mon., t. I, p. 504-551.
Ibid., p. 505-522.
Ibid., p. 523.

Entre la chronique d'Émon, abbé des prémontrés de Werum, qui s'étend de 1204 à 1234, et les notes anonymes rédigées, de 1276 à 1297, par un chanoine de la même abbaye, se place, dans l'ordre des dates, la chronique du troisième abbé de ce monastère, Mencon, qui, après avoir pris à son tour la plume en 1237, la déposa en 1272. Quoique ces divers écrits, assez stériles en faits importants, appartiennent plus à l'histoire de Groningue et de la Frise qu'à nos annales littéraires, et que, dans celles-ci, le témoignage de Mencon ait été déjà rappelé quelquefois à propos des deux autres chroniques, cependant nous ajouterons quelques mots sur la sienne, toujours publiée avec les deux autres.

Il commence par dire qu'il ne s'est rien passé de mémorable depuis l'année 1234, où s'arrêtent les observations historiques et religieuses d'Émon, jusqu'à l'année 1237, où il entreprend de les continuer. Il suit le même plan, et il entremêle, comme lui, à un très-petit nombre de faits, beaucoup de digressions monacales. Les plus excusables de ces longs détails sont ceux qu'il donne sur l'abbé Émon et sur l'abbé Paul, successeur d'Émon en 1238. A la mort de Paul, en 1242, Mencon lui-même, d'abord cellérier, puis écolâtre, ensuite prieur, obtint les suffrages des chanoines, et fut chargé de gouverner ses frères. Il avait alors trente

ans, et il y avait aussi trente ans que l'abbaye de Werum était fondée.

Les inondations occupent une grande place dans ses récits, comme dans toutes les chroniques de Hollande. On y compte par déluges, et on y date un déluge nouveau par la quatre-vingt-sixième année de celui de sainte Julienne, la soixantième de celui de saint Nicolas, la trente et unième de celui de saint Marcel. L'histoire générale peut y recueillir aussi quelques renseignements, comme sur la prédication de la croisade de 1248; sur la part que les Frisons prirent, cette année-là même, au siége d'Aix-la-Chapelle; sur les conséquences de la mort de Frédéric II, en 1250, et sur d'autres grands événements de ce siècle. Mais ce qui attire le plus l'attention, dans ces trois chroniques de l'abbaye de Werum, parmi les petits intérêts et les petites discussions du pays, ce sont toujours les nouvelles apportées d'outre-mer par les pèlerins frisons. Ibid., p. 528.

En 1259, ils racontent la catastrophe de Sicile, la ville de Trapani presque entièrement écrasée par l'éboulement de la montagne voisine, au point que les pèlerins furent obligés de camper hors des murs; Messine renversée par le même tremblement de terre et brûlée par le feu du ciel; huit autres cités, victimes du même désastre.

L'année suivante, arrive de l'Orient une lettre de frère Thomas, de l'ordre des Prêcheurs, évêque de Bethléem, écrite d'Acre dès le mois de mars 1258, copiée tout au long par le chroniqueur, et où le prélat retrace avec énergie l'invasion des Tartares mongols, dont la terrible approche fait refluer les populations sarrasines ou dans le camp du soudan d'Égypte, ou même dans les villes chrétiennes. Cette lettre, adressée à toute la chrétienté pour demander du secours, est immédiatement suivie d'une autre lettre, par laquelle le même évêque, légat du saint-siége, engage les prévôts et les recteurs des églises de Frise à détourner les femmes du lointain pèlerinage des lieux saints, entreprise trop dangereuse pour leur vertu, et à leur conseiller plutôt de faire parvenir en terre sainte l'argent que leur aurait coûté le voyage, si elles n'aiment mieux s'en servir pour équiper des hommes d'armes qui prendront la croix. Quant à ceux qui l'ont prise depuis dix ans et plus, leur devoir est d'accomplir leur vœu, ou de se racheter, s'ils ont de légitimes excuses. Dans ce dernier cas, ils n'en recevront pas moins, comme les Frisonnes, la rémission de leurs péchés.

Pag. 534-536. — Biblioth. des croisades, part. III, p. 347, 348.

Chron., pag. 537.

Scriptor. ord. Prædic., t. I, p. 358-360.
Orb. christ., t. III, col. 1261, 1281.
Acta sanctor., mai, t. III, col. 229; t. VII, col. 714.
Chron., pag. 537.

Ces deux lettres de Thomas Agni de Lentini, évêque de Bethléem de 1255 à 1263, ne sont indiquées ni par Échard, ni par Le Quien, ni par le père Papebroch, dans leurs recherches sur la vie et les ouvrages de ce prélat, mort, en 1277, patriarche de Jérusalem.

La défaite des Tartares en 1260, que d'autres regardent comme un événement fâcheux, et la mort violente de leur vainqueur, le soudan de Babylone ou du Caire, sont, à en croire l'abbé de Werum, des punitions infligées par la Providence aux ennemis de son nom. Il y eut, en effet, alors une réunion de circonstances qui pouvait être favorable à la cause chrétienne. Le narrateur, qui triomphe ici des revers des païens, comme il les appelle, aurait bien dû nous dire aussi quelles passions et quelles fautes empêchèrent les chrétiens d'en profiter.

Ibid., p. 544.

Une longue lamentation sur la mort de Louis IX, qui n'était déjà plus, dit-il, quand les pèlerins frisons débarquèrent à Tunis, et qu'il compare, comme Geoffroi de Beaulieu, au roi Josias, fait assez voir quelle émotion produisit dans toute l'Europe la nouvelle de cette grande calamité.

Pag. 550.
Biblioth. des croisades, l. c., p. 348-350.
Chron., p. 540.
Pag. 520.

La chronique finit par la description d'une famine qui affligea toute la Frise en 1272 : il paraît cependant que l'abbé Mencon vécut encore quatre années, jusqu'en 1276. Malgré ce qu'il nous apprend de l'histoire de ses compatriotes, et surtout de leurs expéditions saintes, ses mémoires nous paraissent avoir moins d'intérêt que ceux de son prédécesseur Émon, et même ceux du continuateur anonyme. Il est seulement juste de dire que s'il aime, comme eux, à raconter des miracles, il cherche peut-être plus qu'eux une solution naturelle aux problèmes qui le frappent et qui l'étonnent. C'est ainsi qu'il tâche de soumettre à des calculs le retour périodique de ces grandes marées qui font la terreur de son pays, et que tout en reconnaissant, avec le vulgaire, qu'il pourrait bien y avoir quelque chose de merveilleux dans l'éclipse de soleil de l'an 1241, coïncidant presque avec la mort de Grégoire IX, il n'en a pas moins recours à la science de son temps pour l'expliquer.

V. L. C.

ANNALES DE SPIRE. 920-1273.

Des annales de Spire, ou diverses notes, d'une étendue fort inégale, ont pour auteurs plusieurs chronographes de Spire, qui se succèdent sans se continuer. La première partie s'étend de l'empereur Henri I[er] à Conrad III (920-1138); la

seconde, abrégé historique sans aucune date, de Clotaire II, père de Dagobert, à Frédéric II (613-1211); la troisième, de l'élection de Jean, évêque de Spire, à sa mort (1090-1104); la quatrième, de Conrad au mariage de Frédéric II avec la fille du roi de Jérusalem (912-1225); la cinquième, de la cérémonie où Frédéric Barberousse arme ses deux fils chevaliers, à la mort de Babenberg, prévôt de l'église de Spire (1184-1259); la sixième, restreinte à quelques lignes, de la mort de l'évêque Conrad de Scharphenberg, en 1224, à l'avénement de Frédéric de Bollanden, le 4 mars 1272 (1273, N. S.). Les historiens profiteront peu de ces souvenirs contemporains, fort authentiques sans doute, mais d'une sécheresse rebutante, et qui, lorsqu'ils sont un peu plus développés, n'ont d'intérêt que pour l'église de Spire.

Gallia christ., t. V, col. 724.

Ib., col. 728-730.

M. Bœhmer a publié ces annales (*Annales spirenses*), d'après un manuscrit du chapitre de Spire, maintenant à Carlsruhe, in-folio sur parchemin à deux colonnes, et qui paraît de la fin du XIII[e] siècle. V. L. C.

Fontes rerum germ., tom. II, p. XVIII et 147-158.

CHRONIQUE DE MONTPELLIER, EN PROVENÇAL. 1100-1273.

Des deux exemplaires manuscrits d'une chronique de Montpellier, en langue provençale, que nous avons pu comparer, l'un, écrit sur parchemin, au XIII[e] siècle, n'est point terminé, et s'arrête au milieu d'une phrase, à l'an 1264; l'autre, copie moderne sur papier, jadis propriété de Pierre Dupuy, va jusqu'à l'an 1334, mais semble au moins de deux rédactions successives, dont la première finit à l'arrivée du pape Grégoire X à Lyon, en 1273. Cette première partie, moins détaillée que la seconde, indique sèchement les dates et les faits. Il y en a un peu plus dans la copie collationnée et annotée par Dupuy; mais elle offre la même aridité et le même désordre. La chronologie n'est pas non plus très-rigoureuse, comme on en peut juger par ce début : *En l'an de* M *et* C, *mens.* I, *prezon Frances Jherusalem.* On doit seulement faire attention au comput alors usité. Ainsi, lorsqu'on lit, comme dans le *Thalamus* de l'hôtel de ville de Montpellier : *En l'an de* M *et* CC *et* VII, *lo premier jorn de febrier, nasquet En Jacme, fil de P. rei d'Aragon,* il s'agit de l'an 1208. Le style, ordinairement fort simple, a quelquefois l'éclat des langues du midi. A l'an 1182, une éclipse de soleil est ainsi racontée : *En setembre, la uigilia de la Cros, mori lo sollel, e paregron las estelas.* D'autres phénomènes, les grandes pluies, les inondations, des siéges ou des batailles, la mort

Mss. de la Biblioth. roy. de Paris, Supplém. fr., n. 742, fol. 47 v°-49.—Supplém. lat., n. 84, fol. 1-16.

Vaissète, Hist. de Langued., t. III, not., pag. 556.

des rois et des princes, quelques miracles, remplissent cette chronique, œuvre d'un laïque plutôt que d'un religieux. Nous ne voyons pas qu'elle ait été publiée.

Ms. 742, fol. 51 v°-55.

A la suite, dans l'ancien manuscrit, se trouve, précédée de cette rubrique, *Lo comessamen del consolatz*, une liste des consuls de Montpellier, depuis 1204 jusqu'en 1273; nouvelle raison de croire que la première partie de la chronique s'arrêtait à cette année. Dans l'autre recueil, ce catalogue descend, mais non sans lacunes, jusqu'à l'an 1352. V. L. C.

Ms. 84, fol. 17-37.

DEUX CHRONIQ. DOMINICAINES. 0-1274.

Deux chroniques anonymes, très-sèches, mais très-symétriques, où l'on fait un grand usage de la distribution par compartiments et par colonnes, plus commode pour l'œil que favorable aux développements historiques, nous ont été conservées dans un manuscrit de l'ancienne abbaye de Saint-Victor, à la suite des sermons attribués à Pierre de Poitiers. Elles commencent, l'une à la vocation d'Abraham, l'autre à la naissance de la Vierge, et ne sont d'abord, selon l'usage, qu'une copie de saint Jérôme. Comme les rédacteurs, qui ne disent presque rien des autres ordres, parlent beaucoup de celui des frères Prêcheurs, on les suppose Dominicains. La mention fréquente qu'ils font de Metz et de la Lorraine, et l'arbre généalogique de saint Arnoul, évêque de Metz, placé immédiatement après la seconde chronique, portent à croire aussi qu'ils habitaient ces contrées, et même le couvent dominicain de Metz. A l'an 1252, cette seconde chronique décrit les ravages des pastoureaux, qu'elle fait monter au nombre de soixante mille, et qui faillirent tuer quarante frères Prêcheurs. « Lorsque leurs chefs, ajoute-t-on, furent « pendus, il y en eut un qui, en mourant, invoqua Mahomet. » Le rédacteur ne va pas au delà, tandis que la dernière date de l'autre chronique est le concile général de Lyon, en 1274: *Factum est generale concilium sub papa Gregorio in Lugduno.* Les colonnes qu'on avait disposées, pour la première jusqu'à 1352, pour la seconde jusqu'à 1358, sont restées vides. Nous n'indiquons ici ces deux chroniques, trop peu distinctes dans l'analyse d'Échard, qu'à cause de l'époque la plus récente qu'on y trouve, celle du concile de Lyon; car il est probable qu'un homme qui se flattait de vivre jusqu'en 1352 ou 1358, n'écrivait que vers la fin du siècle.

V. L. C.

Biblioth. roy. de Paris, fonds de St-Vict., n. 265, autref. 824 et 383, fol. 228-279.

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 488.

Échard, Scriptor. ord. Prædicat., t. I, pag. 348.

Fol. 280.

Fol. 278 v°.

XIII SIÈCLE.

PREMIÈRES COMPILATIONS DE L'HISTOIRE GÉNER. DES FRANÇAIS. CHRON. FR. DE SAINT-DENIS. 1274. Hist. litt. de la Fr., t. VII, p. 216-227.

Comme c'est à l'année 1274 que nous croyons pouvoir fixer le premier essai de la rédaction française des Grandes Chroniques dans l'abbaye de Saint-Denis, nous allons, à ce sujet, rappeler quelques autres tentatives plus anciennes d'histoire générale de la France.

Nous avons vu, au commencement du XI[e] siècle, Aimoin, Bénédictin de Fleuri ou Saint-Benoît-sur-Loire, écrire une histoire générale des Francs, en se contentant de réunir et de coordonner les récits de plusieurs auteurs précédents, comme Grégoire de Tours, Frédégaire, l'anonyme, auteur des Gestes de Dagobert, Paul Diacre, et quelques hagiographes. Cette compilation s'arrête, dans les manuscrits les plus sincères, à la seizième année du règne de Clovis II. Depuis, un moine de Saint-Germain des Prés, qui semble appartenir à la seconde moitié du XII[e] siècle, fit un nouveau manuscrit, qui comprenait, avec le travail d'Aimoin, d'autres extraits d'anciens annalistes, et la continuation de l'histoire des Francs jusqu'à l'année 1165, date de la naissance de Philippe-Auguste. L'ouvrage d'Aimoin était alors désigné sous le nom de Chroniques de Saint-Benoît-sur-Loire, et la continuation anonyme, sous celui de Chroniques de Saint-Germain des Prés.

1° HIST. DES ROIS DE FRANCE, PAR UN CLERC ANONYME. VERS 1205.

Vers le commencement du XIII[e] siècle, un autre écrivain, qui ne s'est pas nommé, voulut faire passer dans le monde les éléments d'histoire nationale jusqu'alors renfermés dans les limites de quelques monastères. Il lut avec persévérance, il disposa, non sans une certaine critique, les anciens chroniqueurs qu'il lui fut possible de consulter, et dans une préface intéressante, il eut soin de nommer tous ceux auxquels il avait emprunté la substance de son livre, *Historia regum Francorum*. Cette préface, dont nous transcrirons une partie, fera mieux voir que tout ce qu'on pourrait dire, l'abandon où avaient jusqu'alors été laissées les études historiques. Nous la tirons d'un manuscrit du XV[e] siècle, que nous pouvons croire le plus ancien de ceux qui nous ont conservé cette troisième compilation de nos annales françaises :

Biblioth. roy., fonds de Saint-Victor, anc. n. 419, nouveau n. 287 (fol. 194-246). Copies modernes : fonds de Saint-Victor, n. 1065 (fol. 376-391); fonds

« Comme (1) je voyais nombre de gens et presque tout le

(1) *Cum animadverterem quamplurimos, imo et fere omnes homines de gestis regum Francorum dubitare, et alium sic, alium vero sic, nunc laudando, nunc detrahendo colloqui, dignum duxi... illorum opinioni fore succurrendum. Verum auctenticarum cronicarum sententias diligentius perlegens, et quod de regibus Francorum per diversa dispersum volumina quasi perditum*

XIII SIÈCLE.

de Bouhier, n. 4 fol. 1. — Rec. des histor. de la Fr., t. XVII, p. 423. — Ms. de Dublin, cité dans les Archives de M. Pertz, t. VII, p. 620-623.

« monde mettre en doute les actions des rois des Français, « ceux-ci en parler d'une façon, ceux-là de l'autre, tantôt « pour en dire du mal, tantôt pour en dire du bien, j'ai cru « faire une bonne œuvre en essayant de venir en aide à leur « façon de penser. J'ai donc lu avec attention les chroniques « authentiques, et je réunis en un seul livre ce que je trouvais « comme perdu dans une foule de volumes sur les rois de « France; resserrant en quelques mots beaucoup de paroles, « changeant peu, n'ajoutant rien. C'est un travail que j'offre « non-seulement aux gens d'étude, mais encore à ceux qui, « distraits par les affaires du siècle, ne peuvent souffrir que « des enseignements clairs et concis...Voilà ce que m'a inspiré, « soit l'amour de notre pays, soit la malveillance des détrac-« teurs : car j'ai même entendu je ne sais quel ennemi du « nom français prétendre que les rois de France n'avaient « jamais rien fait de remarquable; qu'autrement on en trou-

videbatur, congregans in unum..... et pauca de multis breviter perstringens, nulla adiciens, aliqua ex parte mutans, offero non solum studiosis, sed etiam secularibus negotiis implicatis, quorum animus, in multis occupatus, longos et perplexos sermones abhorret.... Ut autem hoc attemptarem, et nostre amor gentis, et detrahentium stimuli coegerunt. Audieram enim quemdam gallici nominis emulum dixisse, quod reges Francorum nihil unquam insigne fecerant; quod si fecissent, apud Parisius inveniretur.... In quibus (gestis) lector non nostra leget, sed veterum, et quod ego loquor, ipsi dicunt, et vox mea ipsorum est lingua. Nomen autem meum idcirco non posui, ne moverem cornicula risum, furtivis nudata plumis.... Sumpta itaque sunt hec a Gestis sanctorum Remigii, Lupi, Iudicelli; a vita etiam S. Lamberti, que sic incipit : Gloriosus vir Lambertus eterno Regi martir acceptus; *a cronicis Hugonis floriacensis, Roberti autisiodorensis; quedam autem a libro Ysidori, qui Ethymologiarum dicitur; a cronicis S. Petri Vivi senonensis; ab historia Longobardorum; a libro Guectini, qui se alumnum Karoli magni fatetur; a quadam historia, que nomine Turpini intitulatur; a quodam libello, qui de Gestis regum Francorum loquitur, qui apud S. Germanum de Pratis, iuxta Parisius, reperitur; a libro etiam Nitardi, qui de discordia filiorum Ludovici Pii agit; a cronicis de Caritate; ab historia Hierosolimitana; quedam autem de operibus Ludovici Pii, et filii ejus Philippi, qui modo regnat. Licet quam plurima a veridica seniorum narratione audierim, tamen, ne hos memoria dignos transisse viderer, pauca de multis huic libello inserere placuit. Quedam etiam de Genealogia regis Anglorum posui, in hoc nomen auctorum in margine scribens.... Et quoniam, ex quo Franci reges esse ceperunt in Galliis, tertio a generatione regnum transiit in generationem, hoc opusculum trium librorum distinctione placuit concludere. Si cui autem noster labor placuerit, sibique librum hunc scribi fecerit, illum rogo in Domino, ut testimonia illorum, a quibus hec sumpta sunt, in margine, sicut in auctentico est notatum, faciat denotari, ut certiori appareat argumento, me huius libri non esse auctorem, sed compilatorem.*

Al., *Guertini.*

Al., *regum.*

« verait les preuves à Paris... On ne lira pas dans cet ouvrage « mes récits, mais ceux des anciens; ils ont dit ce que je « répéterai, et ma voix n'est que leur organe. Si je tais « mon nom, c'est pour ne pas m'exposer au même ridicule « que le geai paré des plumes du paon... Ce qui suit est donc « emprunté des Gestes de saint Remi, de saint Loup, de « saint Judicael; de la Vie de saint Lambert, qui commence « ainsi : *Gloriosus vir Lambertus eterno Regi martir accep-* « *tus;* des chroniques de Hugues de Fleuri, de Robert « d'Auxerre, des Étymologies d'Isidore, des chroniques de « Saint-Pierre-le-Vif de Sens, de l'histoire des Lombards; du « livre de Guectin, qui dit avoir été nourri par Charlemagne; « d'une certaine histoire qui porte le nom de Turpin; d'un « autre livre qui parle des actions des rois de France, et se « trouve dans la maison de Saint-Germain des Prés lez Paris; « du livre de Nitard sur le démêlé des enfants de Louis le « Débonnaire; des chroniques de la Charité, de l'histoire de « Jérusalem; des actes de Louis le Pieux et de Philippe, son fils, « actuellement régnant. Quoique j'aie appris aussi beaucoup « de choses vraies de la bouche des vieillards, j'en ai fait peu « d'usage, pour ne point paraître avoir négligé ces écrivains « dignes de mémoire. La généalogie des rois d'Angleterre « n'a pas été non plus oubliée, le nom des auteurs étant tou- « jours cité en marge... Et comme il y a trois générations des « rois de France, j'ai cru devoir diviser cet opuscule en trois « parties. S'il arrive à quelqu'un de prendre mon livre en « gré, et de le faire transcrire, je le prie en Notre Seigneur de « vouloir bien conserver à la marge, comme dans l'original, « les noms des historiens qui m'ont servi, afin que l'on soit « mieux persuadé qu'ici je ne suis pas auteur, mais simple « compilateur. »

Rien de plus clair que cette indication des sources où a puisé l'écrivain, que nous distinguerons des autres sous le nom de clerc anonyme. Quelques-unes sont pourtant aujourd'hui perdues, comme les actes de saint Remi, dont nous n'avons plus qu'un abrégé attribué à Fortunat, et ceux de Judicael de Bretagne, dont il ne reste rien. Quant au livre de *Guectin, Guertin* ou *Guetin*, peut-être l'auteur d'une vision bizarre, qu'on rapporte à l'an 824, est ici confondu avec le célèbre Éginhard, qui commence ainsi sa Vie de Charlemagne : *Vitam domini et nutritoris mei Karoli...* Le compilateur a puisé dans ces divers ouvrages avec une ex-

Hist. litt. de la Fr., t. III, p. 481.

Ibid., t. IV, p. 478.

Rec. des hist. de la Fr., t. V, p. 88.

trême parcimonie. Pour les règnes de Louis VI, Louis VII et Philippe-Auguste, il n'a pas connu les travaux de Suger ni de Rigord; mais le peu qu'il en dit a cependant un véritable intérêt, parce qu'il semble alors ne consulter que ses souvenirs et ceux des contemporains.

On serait d'abord tenté, par certains rapprochements entre les Chroniques de Saint-Denis et le livre du clerc anonyme, de voir dans celui-ci l'œuvre d'un religieux de cette illustre abbaye, et la première rédaction des grandes Chroniques devenues si célèbres à partir du XIV[e] siècle. Mais nous ne croyons pas devoir aujourd'hui nous arrêter à cette opinion. Il nous semble qu'on sentirait, en ce cas-là, l'influence marquée de la maison d'où la rédaction serait sortie, et que, dans le préambule, l'auteur n'eût pas manqué de citer en première ligne l'usage qu'il avait fait des livres d'histoire conservés dans son monastère. Il n'eût pas songé d'ailleurs à faire de son nom un secret, qui ne pouvait en être un pour l'abbé ni pour aucun de ses frères en religion. Nous reconnaissons donc plutôt dans le soin que prend cet honnête écrivain de redresser les préventions contemporaines de l'opinion publique, un clerc, homme du siècle, peut-être chapelain de quelque grand personnage, mais libre de tout engagement monastique.

Les manuscrits que nous avons sous les yeux comprennent la relation de la bataille de Bouvines; mais le clerc anonyme avait dû s'arrêter quelques années auparavant. Ce qui nous porterait à le croire, c'est que, dans le début de la Vie de Philippe-Auguste, il passe en revue tous les titres de ce prince à l'admiration du monde, et ne dit pas un seul mot de cette victoire, dont il n'aurait point manqué de parler, s'il eût écrit après un événement aussi mémorable. Nous pensons qu'il s'est arrêté à l'année 1205, après avoir mentionné la réunion, opérée par Philippe, de la Bretagne et de la Normandie à la France.

Tout incomplète, toute décolorée que fût cette compilation du clerc anonyme, elle eut le mérite de répandre les premières lueurs de l'histoire générale de la France, et de porter un coup mortel à l'autorité des grands poëmes qui, sans avoir égard à l'ordre chronologique, tenaient cependant lieu d'annales, et formaient la somme des souvenirs historiques. Dom Bouquet nous semble avoir connu un peu tard le manuscrit de Saint-Victor; du moins n'a-t-il mis à contribution cet ouvrage que pour les faits de la troisième race.

Rec. des histor. de la Fr., t. X, p. 277; t. XI, p. 319, etc.

Environ cinquante ans plus tard, un des frères de saint Louis, Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, chargea un de ses clercs ou ménestrels qui se piquoit de bien savoir la grammaire, c'est-à-dire la langue latine, de traduire en français l'*Historia regum Francorum* du clerc anonyme. Le ménestrel obéit, et l'on vit bientôt se multiplier les manuscrits de son travail. La Bibliothèque royale en possède deux exemplaires; et, dans le dernier siècle, l'abbé de Camps en avait un troisième, d'après lequel dom Bouquet publia les extraits qu'il a donnés. Jusqu'à l'an 1205, où doit s'être arrêté, comme nous avons dit, le clerc anonyme, le ménestrel a traduit avec une exactitude scrupuleuse le manuscrit latin; il ne se distingue de son modèle que par quelques contre-sens, plus excusables de son temps qu'ils ne le seraient aujourd'hui. C'est ainsi qu'il traduit le nom de *Hugo floriacensis* par celui de Hue de Florence, qu'il parle des secours qu'il a trouvés « el livre Guetin, qui dit que il norri Kallemaine, etc. » Ces fautes et beaucoup d'autres se retrouvent dans chacun des manuscrits de la traduction du ménestrel, et quelques-unes même se sont introduites dans les Chroniques de Saint-Denis, dont nous parlerons tout à l'heure. Le ménestrel du comte de Poitiers n'a guère ajouté à la compilation latine que ce court préambule : « A son très chier seigneur, le très « bon crestien, la très vaillante personne, conte de Poitiers « et de Tholouse; cil qui est ses sergens, ses menestereus et ses « obeissans, qui a ceste œvre translatée de latin en francois; « encore soit il poi dignes de lui saluer, salut en Jhesu Crist. « Sire, ce sachiez vous et trestuit cil qui cest escrit verront « et orront, que cil qui le latin compila, lequel latin i'ai en « francois translaté, parla en tele maniere : *Porce que ie « veoie et ooie moult de gens douter*, etc. »

2° Le ménestrel d'Alphonse, comte de Poitiers, vers 1260.

N. 10298. — N. 8396², continué jusqu'à l'an 1285.

Rec. des hist. de la Fr., tom. XVII, p. 428.

Alphonse fut créé comte de Toulouse en 1250, et mourut en 1270; c'est donc dans cet intervalle de vingt années que le livre du ménestrel fut composé. Un des manuscrits qu'on en conserve aujourd'hui ne peut être beaucoup moins ancien que la rédaction même, et celui de la bibliothèque de Berne est aussi du XIIIe siècle. Le nôtre commence par une généalogie des rois de France, où, après avoir nommé Louis, fils du roi Philippe-Auguste, il inscrit son successeur : « Loys, qui « sera roy tant con Dieu plera. » Il est vrai qu'on a passé une barre sur ces mots, et qu'on a ajouté : « Phelipes, qui « ores est et sera roi tant con Dieu plerra. » Mais la radiation

Biblioth. roy., n. 10298.

et l'addition sont d'une écriture plus récente que tout le corps de ce manuscrit, exécuté certainement au temps de saint Louis.

3° Chroniques de St.-Denis. 1274.

Tel était l'état des travaux d'histoire générale en France, quand l'abbaye de Saint-Denis, qui, depuis près de deux siècles, étendait son influence sur toutes les parties de l'administration publique, et qui avait fourni deux grands ministres à nos rois, Suger et Matthieu de Vendôme, le premier non moins bon historien que grand homme d'État; l'abbaye de Saint-Denis, disons-nous, voulut aussi donner une forme française aux anciens monuments de nos annales. Sous la direction de Matthieu de Vendôme, un moine, sans se préoccuper du texte que le ménestrel avait publié, traduisit de son côté, pour la première race, le livre d'Aimoin, les *Gesta Dagoberti*, les *Gesta regum*, la chronique de Sigebert, et les continuateurs de Frédégaire; pour la seconde race, Éginhard, les fausses légendes du Voyage de Charlemagne à Jérusalem et en Espagne, l'Astronome, la chronique d'Adon, les annales de Saint-Bertin, le continuateur d'Aimoin, Guillaume de Jumiéges, et Hugues de Fleuri; pour les Capétiens, outre ces trois derniers auteurs, les ouvrages de l'abbé Suger, auxquels furent réunis, pour la vie de Louis le Jeune, des fragments de Guillaume de Tyr. Un autre fameux chroniqueur de la même abbaye, Rigord, fournit la Vie de Philippe-Auguste jusqu'à l'année 1208, et enfin le supplément de Guillaume le Breton termina ce que l'on appela dès lors les Grandes Chroniques de Saint-Denis.

A ces nombreuses sources, toutes fort bonnes, à l'exception des deux légendes romanesques des voyages de Charlemagne, le moine de Saint-Denis ajouta beaucoup de réflexions qui lui appartenaient, et plusieurs « incidences » empruntées à d'autres auteurs, tels que Pierre Diacre, les légendaires, et Orderic Vital. Il eut soin de placer en vue un certain nombre de traits honorables pour la maison de Saint-Denis, et même, nous devons le dire, il ne recula pas toujours devant le tort d'exagérer les titres de l'abbaye à la reconnaissance des rois et de la nation. Il mérite aussi le reproche d'avoir dissimulé, dans un préambule habilement fait, tous les travaux historiques exécutés jusqu'alors, soit par Aimoin, soit par le continuateur d'Aimoin, soit par le clerc anonyme que le ménestrel avait traduit. Le religieux de Saint-Denis n'hésita

pas à s'approprier la meilleure partie de la préface de ce dernier; il ne supprima que la mention des sources historiques auxquelles ils avaient tous deux puisé, donnant à penser ainsi que tout ce qui concernait la véritable histoire de France était conservé, par une sorte de privilége, dans l'abbaye de Saint-Denis. Il faut ici que nos lecteurs puissent comparer les deux préambules, et qu'ils jugent si nous avons tort d'accuser le moine de Saint-Denis de plagiat et d'ingratitude.

« Pour ce que plusieurs gens, dit-il, doutoient de la ge-
« nealogie des roys de France, de quel original, de quel
« lignie ils sont descendus, emprist il ceste œuvre à faire, par le
« commandement de tel homme qu'il ne put ne dut refuser...
« Et sera ceste histoire descrite selon la lettre et l'ordonnance
« des Croniques de l'abbaye de Saint Denis, où les histoires
« et les fais de tous les roys sont escrits... car là doit on pui-
« ser l'original de l'histoire. Et s'il peut trouver ès croniques
« d'autres eglises chose qui vaille à la besoigne, il i pourra
« bien adjouster, selon la pure verité de la lettre, sans riens
« oster, se ce n'est chose qui face confusion; sans riens ad-
« jouster d'autres matieres, se ce ne sont aucunes incidences.
« Et pour ce que on ne le tiegne à mencongier, il prie à tous
« ciaus qui ceste histoire liront que ils regardent aus Cro-
« niques de Saint Denis : là porra on esprover par la lettre
« s'il dist voir ou menconge... Bien sachent que il n'i a riens
« du sien adjousté, ains est tout des anciens aucteurs... et
« de par eus dit il ce qu'il parole, et sa vois est leur meisme
« langue... Et pour ce que trois generations, etc. » Le reste comme dans le ménestrel.

Si le moine traducteur renvoie aux chroniques conservées dans son abbaye, c'est qu'en effet, depuis un siècle pour le moins, le trésor de Saint-Denis s'était enrichi, sous les auspices de Suger et de Rigord, d'une grande collection de manuscrits historiques, dont l'abbé autorisait volontiers la communication. On croyait généralement, et avec assez de raison, que là se trouvaient réunis tous les chroniqueurs épars dans les autres maisons religieuses; et quand un jongleur, un trouvère voulait captiver la confiance dans les récits qu'il inventait ou qu'il arrangeait, il avait soin d'avertir que le fond de son poëme était emprunté aux livres de Saint-Denis. Nous avons déjà vu plusieurs exemples de cette prétention, et nous nous souvenons surtout du début de la chanson de *Berte aus grans piés*, par le roi Adenès, qui florissait vers 1275 :

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 698-703.

A un moine courtois qu'on nommoit Savari
M'acointai tellement, dame Dieu en graci,
Que le livre as istoires me monstra.....

Cependant on peut assurer que ni le continuateur d'Aimoin, ni le clerc anonyme n'avaient eu besoin de recourir aux archives de Saint-Denis pour établir leur texte, et que, de leur temps, on ne reconnaissait pas encore les prétendus droits que cette abbaye royale s'arrogeait sur tous les anciens monuments historiques.

Comme les gestes de Louis IX n'étaient encore rédigés ni par Guillaume de Nangis, ni par les chapelains de la famille royale, ni par le sire de Joinville, la compilation de l'abbaye s'arrêta devant le règne de ce prince; et quand le travail fut achevé, quand la transcription confiée aux soins d'un bon scribe et d'un habile enlumineur fut exécutée, l'abbé de Saint-Denis, accompagné du moine auquel on devait cet important ouvrage, se présenta devant le roi, auquel il offrit le volume en lui récitant sept quatrains. Dans ces vers, le prélat faisait entendre des conseils sévères : il y représentait le danger pour un roi de ne pas distinguer les prud'hommes des misérables flatteurs dont les vertus sont factices et les vices réels. On retrouve même, dans les deux satires faites par Rutebeuf contre le gouvernement de Philippe le Hardi, des vers comme ceux-ci, quoique mieux tournés peut-être :

Renart le bestourné, et *Diz d'Aristotle*. — Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 755-759.

Li princes n'est pas sages qui les mauvais atrait,
Li maus qui le mal pense fait de lui son atrait.
Les preudomes doit on amer et chier tenir,
Qui volent en tous tans loiautés soustenir.

Cela s'accorde parfaitement avec tout ce que nous savons du fils de saint Louis, auquel, dit une chronique, « li gentil-« home savoient moult mal gré de ce que il ne les appeloit « plus en sa compaignie. » Mais nous devons surtout remarquer le premier de ces quatrains, qui va nous donner le nom du moine traducteur :

Ms. 8396².

Phelipe, roi de France, qui tant es renomez,
Ie te rens le roman qui des rois est romez;
Tant a cist traveillé qui Primas est nomez
Que il est, Dieu merci! parfais et consomez.

On conserve aujourd'hui, dans la bibliothèque de l'an-

cienne abbaye de Sainte-Geneviève, le volume qui nous semble avoir été alors présenté au roi. Les vers de présentation y sont accompagnés d'une miniature faite avec beaucoup de soin, où l'on voit le prince, déjà d'un certain âge, assis, écoutant un abbé qui désigne de la main un moine noir, porteur du livre. Le style des vers, le caractère de l'écriture et celui des ornements nous empêcheraient de mettre en doute le nom du roi de France auquel ce volume dut être offert, quand même ces vers français ne seraient pas immédiatement suivis de vingt vers latins dont nous transcrivons le cinquième et le sixième :

Sancta patris vita per singula sit tibi forma,
Menteque sollicita, sed eadem vivito norma;

quand même, au commencement du règne de Hugues Capet, on ne lirait pas : « Li vaillans rois Loys, qui mors fu à Mont- « pensier... fu du lignage le grant roy Charlemaine, et fu en « lui recouvrée la lignée Charlemaine, et son fils aussi le saint « hom qui fu mors au siege devant Thunes, et cil rois Phe- « lippes qui maintenant regne, et tous les autres qui de lui « descendront... » ; quand même encore, à la fin d'un dénombrement des rois de France placé dans le premier livre des Gestes de Philippe-Auguste, au chapitre XVI[e], on ne lirait pas : « Cil Loys engendra Loys le saint home, qui fu mors au siege « de Thunes ; cil Loys engendra le roy Phelippe qui encore « regne, en l'an de l'incarnacion mil deus cens soixante qua- « torze. »

Grand. Chron. de France, t. III, p. 149.

Ibid., t. IV, p. 36.

Aussi, bien que le dernier éditeur des Grandes Chroniques de France eût, avant d'avoir consulté le manuscrit de Sainte-Geneviève, adopté l'opinion qui rejetait au règne de Philippe le Bel la rédaction définitive de cette partie de l'ouvrage, il était bientôt revenu à d'autres sentiments, et il n'avait pas hésité à reconnaître que le volume de Sainte-Geneviève prouvait suffisamment que cette rédaction remontait plus haut, c'est-à-dire, aux premières années du règne de Philippe le Hardi. Quoi qu'il en soit, cette opinion a été de nouveau discutée et combattue par un savant académicien ; mais nous avouons que les arguments qui ont déterminé notre confrère n'ont pas eu sur nous la même puissance ; et lors même qu'il faudrait accorder que le manuscrit fut exécuté vingt ans plus tard que nous ne le pensons, il resterait toujours

Ibid., t. I, p. xxij.

Ibid., t. IV, p. 208.

M. Nat. de Wailly, Mém. de l'Ac. des Inscrip., nouv. série, t. XVII, p. 379-407.

démontré pour nous que la rédaction définitive des Grandes Chroniques fut poursuivie jusqu'à la bataille de Bouvines, sous le règne de Philippe le Hardi, fils de saint Louis.

Quant au nom de l'écrivain habile auquel on doit cette traduction constamment claire, élégante et correcte, nous croyons pouvoir le reconnaître dans les vers de présentation. Il se nommait donc Primat. La miniature du manuscrit, en traçant un personnage mitré qui indique, et un moine noir qui est indiqué, ne nous laisse pas la liberté d'admettre que l'abbé qui présente ait voulu parler de lui-même, et rappeler au roi qu'il avait le titre et le rang de primat. Ici, comme dans une foule d'autres cas, la vérité est dans le sens qui s'offre de lui-même. Et il ne faut pas s'étonner que le nom de ce traducteur ne se rencontre pas ailleurs, puisqu'il avait négligé de l'insérer dans le cours de son travail. Guillaume de Nangis, comme lui moine de Saint-Denis et historiographe, a tout autrement agi que Primat; il en résulte qu'on l'a souvent allégué; mais, au delà de son nom, que connaît-on cependant de lui plus que de Primat?

Un temps assez long sépara la présentation des Grandes Chroniques à Philippe le Hardi, de l'époque où s'en répandit un grand nombre de copies, soit que l'existence de la traduction de Primat demeurât peu connue, soit plutôt que l'étendue de l'ouvrage éloignât les gens du monde, et leur fît préférer le livre du ménestrel d'Alphonse. Des deux compilations françaises, il s'en forma cependant une troisième. Pour ce qui concernait les deux premières races, on s'en tint à la rédaction du ménestrel; pour les règnes de Louis VI, Louis VII et Philippe-Auguste, si bien racontés par Suger, Rigord et Guillaume le Breton, on suivit le texte de Primat; et nous conservons un arrangement de ce genre, écrit dans les premières années du règne de Philippe le Bel. Mais ce dernier rédacteur ne s'est pas contenté de transcrire et le ménestrel et le moine Primat; il a joint aux chroniques jusqu'alors rédigées une Vie de saint Louis et une Vie de Philippe le Hardi, qui n'ont point été adoptées par les continuateurs des Grandes Chroniques de Saint-Denis, et qui mériteront de figurer dans le vingt et unième volume du Recueil des historiens de la France. Nous ignorons quel en est le véritable auteur; mais ces deux morceaux contiennent plusieurs faits que l'on ne trouve pas ailleurs. Telle est une lettre envoyée au roi de France par un chevalier du Temple, en 1236, sur

Biblioth. roy., n. 8396[2].

l'irruption des Tartares en Pologne, en Hongrie, en Bohême, en Autriche. Tels sont quelques nouveaux détails sur les pastoureaux, dont le chef, dit-il, se nommait Rogier. Tel est encore le récit de la réception faite à saint Louis, à son premier retour de la terre sainte : « Il fut, dit-il, receus à si « grant hennour ou royaume, que toutes les villes et toutes « les gens grans et menues furent esmeu à faire feste, de la « joie qu'il eurent du bon roi et de la bonne royne et des « bons roy enfans. Et especiaument li bourgois de Paris et « la bone gent firent feste si grant à sa venue, c'onques de- « vant celle feste n'avoit eu sa pareille à Paris. Et fu Nostre « Seigneur Jhesu Crist moult loez par tout le roiaume de « France de ce que l'en le pot avoir par raencon, et sachiés « que se les Sarrasins eussent esté sages, à chascun denier « qu'il en orent, il en eussent eu cent avant qu'on ne l'eust « réu. » Ces détails ont leur importance ; ils prouvent que les malheurs de la croisade n'avaient fait qu'accroître la tendre vénération des peuples pour cet excellent prince. Puis, notre chroniqueur rappelle l'influence décisive du cardinal Simon de Brie, depuis Martin IV, sur la deuxième prise de croix : « Cil cardonnax, dit-il, preescha de la crois d'outremer, et « preescha mout de fois, ou jardin le roy et ailleurs, et se « croisa li rois Loys... » L'histoire de saint Louis est accompagnée de celle de la conquête du royaume de Naples par Charles d'Anjou ; et ce dernier récit paraît aussi avoir été négligé jusqu'à présent par tous ceux qui ont fait l'histoire de Charles. Ce qui se rapporte au règne de Philippe le Hardi nous a semblé d'un moindre intérêt, si l'on excepte encore ce qui touche aux affaires de l'Italie méridionale.

4° NICOLAS DE SENLIS. VERS 1210.

Afin de ne pas interrompre ce que nous avions à dire de la première rédaction des Grandes Chroniques de France, nous n'avons pas encore parlé d'un autre essai d'histoire générale, rédigé, suivant toutes les apparences, au commencement du XIIIe siècle (vers 1210), en langue vulgaire, mais dans un dialecte qui, sans être précisément du Nord ou du Midi, tient peut-être également du provençal et du picard. Cette chronique est inédite, et paraît avoir échappé, lorsqu'il était encore temps de l'employer, à l'attention si vigilante de dom Bouquet. Elle forme la première partie d'un manuscrit petit in-4° de l'ancienne bibliothèque de Colbert, aujourd'hui réunie à celle du roi. La chronique de Turpin complète le

Anc. fonds, n. 10307[5] ; Colb., n. 4764.

volume. A la fin de ce deuxième ouvrage, écrit de la même main que le premier, on lit : « Ci es fenia l'estoira. Des dont « au conta de saint Po uia, qui la fit metra de latin en romanz « senz rima por mieuz entendra ; quar ceo puet maint sen « aprendra. Dites amen comunaument, que Des lor dont grant « ioia ensembla. Et à Nicholas de Saint lis, cui grant henor « dont Ihesu Crist. Amen. » Nicolas de Senlis est donc ou le scribe ou le traducteur des deux ouvrages. Nous ne devons parler ici que du premier, dont nous avons eu déjà l'occasion de citer, dans le volume précédent, un passage relatif à la légende de *Berte aus grans piés*.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 702.

Cette chronique occupe, dans le manuscrit, quarante feuillets écrits sur deux colonnes; elle commence à la guerre de Troie, par ces mots : « Ico est li comencamens de la gent daus « Franx et de lor ligneas, daus fais deus reis. En Aisa es una « citez qui es dita Ylion. Icy regna li reis Heneas... » Dès le second feuillet, nous arrivons à Clovis, et notre barbare chroniqueur abrége alors avec assez d'exactitude les récits de Grégoire de Tours, mais en y ajoutant aussi beaucoup de traditions légendaires, omises par le père de notre histoire. Ainsi, le nombre des églises et des monastères fondés par Clovis est ici plus considérable que dans aucun autre chroniqueur. A l'entendre, ce prince construisit l'abbaye de Saint-Maixent en Poitou; à Bordeaux, les abbayes de Saint-Martin et de Sainte-Croix, les églises de Saint-Étienne et de Saint-Sauveur; à Angoulême, les églises de Saint-Cibard et de Saint-Ausone; à Castillon, l'abbaye de Saint-Guenilon, etc., etc. Les *Gesta Dagoberti,* conservés et sans doute rédigés dans l'abbaye de Saint-Denis, ne lui ont pas été connus. Ce que notre chronique offre de plus curieux se rapporte aux nombreux trésors d'église cachés en divers endroits pour les soustraire au ravage des Normands; car les indications de ce genre ont encore aujourd'hui cela d'utile, qu'elles constatent l'existence d'un assez grand nombre de cryptes ou caveaux souterrains dans les églises nommées. L'historien s'arrête à la fin de la race mérovingienne, et ses dernières phrases attestent l'autorité que conservaient encore à ses yeux les romans de chevalerie : « Tres gestes, dit-il, ot en France : « l'una de Pepin et de Langre (Landri?), e l'autra de Odo « de Maenca, e l'autra de Guarin de Maenca (peut-être « Monglave). Icest conquesirent la cristianté Nostre Seignor. »

Nous avons dit que la fausse chronique de Turpin suit immédiatement ce morceau d'histoire véritable. Elle est écrite de la même main, et dans le même dialecte poitevin ; et comme, à la fin du livre de Turpin, le copiste ou le traducteur a nommé le comte de Saint-Pol, qui, vers 1200, ainsi que le prouvent d'autres manuscrits, en avait fait traduire le texte latin, il est impossible d'assigner à cette rédaction demi-française et demi-provençale une date antérieure au XIIIe siècle. M. Raynouard nous paraît donc s'être trompé, quand il a cité ce manuscrit comme offrant une rédaction française bien antérieure à celle du texte latin de Turpin, et comme pouvant servir à démontrer que le dialecte méridional avait été pendant longtemps la langue vulgaire de toute la France. Si la rédaction dont nous venons de parler appartient, comme il n'est guère permis d'en douter, au XIIIe siècle, il en résulte qu'on ne peut y reconnaître le langage usité dans nos provinces du Nord à cette grande époque littéraire, et qu'il faut très-probablement attribuer l'ouvrage à quelque écrivain du Poitou, de l'Aunis ou de la Saintonge. Dès lors, il ne peut ajouter aucune force au système dont la préoccupation se fait un peu trop sentir peut-être dans tous les beaux travaux philologiques de M. Raynouard. P. P.

P. Paris, Mss. franç. de la Bibl. du roi, t. I, p. 220.

Lexique roman, t. I, p. XXI.

PETITE CHRON. PROVENÇALE ET LATINE.
1099-1275.

Hist. de Langued., t. II, pr., col. 13 et 14. — Rec. des hist. de la Fr., t. XIX, p. 235.

Dom Vaissète a extrait du Cartulaire de Raymond le jeune, comte de Toulouse, une petite chronique, rédigée en provençal jusqu'en 1249, et en latin jusqu'en 1275. Le premier fait est la prise de Jérusalem par Raymond IV, en 1099 : *Pres R. coms de Sanh Gili Ierusalem per uertut de Diu.* Plusieurs autres faits importants sont indiqués ainsi par quelques mots : *Ann.* MCCIX, *lo dia de sancta Maria Magdalena fou destruits Bezers.* — *Ann.* MCCXVI, *mes foc lo coms de Montfort a Tholosa en setembre.* — *Ann.* MCCXIX, *mes Lodoics reis de Fransa seti a Tholosa en iuin.* — *Ann.* MCCXXIII, *mori lo rey de Fransa Philips,* etc. La dernière date latine est celle-ci : *Ann. Dom.* MCCLXXV, *tertia die introitus mensis iunii, obiit nobilis uir dom. Sicardus Alamanni, cuius anima requiescat in pace.* V. L. C.

NÉCROLOGE DES ÉVÊQUES DE CHARTRES.
858-1276.

Mabillon, Ana-

Mabillon a publié, avec de précieuses notes, d'après un Nécrologe de l'église de Chartres, des fragments historiques sur quelques évêques de ce diocèse. Le premier est Frotbold, massacré, dit le texte, en 858, *a paganis sequanensibus*, c'est-

XIII SIÈCLE.

lect., t. II, pag. 550-593.
Gallia christ., tom. VIII, col. 1106.
Ib., col. 1134-1141.
Montesquieu, Espr. des lois, liv. XXVIII, c. 15.
Gallia christ., t. VII, col. 292.
Hist. litt. de la Fr., t. XIII, p. 85; t. XIV, pag. 240; tom. XVIII, p. 271.
Gallia christ., tom. VIII, col. 1162-1164.
Ib., col. 1164-1167.

à-dire par les Normands, mais qui, selon d'autres, se noya dans l'Eure. Au sujet de Geoffroi de Lèves (*de Leugis*), qui fut évêque de 1116 à 1148, et qui obtint de Louis le Gros, même pour les serfs de l'église de Chartres, contre toute personne et dans toute cause, le droit de déposer en justice et de combattre en champ clos, *testificandi et bellandi licentiam*, le savant éditeur transcrit une charte du même prince, qui accorde le même privilége, en 1118, à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés. Goslen de Lèves, neveu et successeur de Geoffroi, enrichit son église d'un évangéliaire, « décoré « de cinquante-deux onces d'or très-pur, et brillant de pier« reries. » Les notices sur Geoffroi de Lèves, sur Pierre de Celles, qui ne siégea que peu de temps; sur Albéric de Cornut, frère de Gautier, archevêque de Sens, ont été mises à profit par nos prédécesseurs. La plus longue de toutes est celle qui regarde Matthieu des Champs (1247-1259), surtout à cause de la liste de ses acquisitions et de ses legs. Le dernier évêque de Chartres dont nous avons ici l'éloge, Pierre de Minci (1260-1276), était docteur en droit canonique, et il avait professé à Paris.

Dans le même obituaire sont enregistrés, non sans quelques détails utiles à l'histoire, Guillaume, archevêque de Reims, mort en 1202; Louis, comte de Blois, tué au siége d'Andrinople en 1205; le roi Philippe-Auguste, mort en 1223; Barthélemi, évêque de Paris, de 1213 à 1227; Simon, évêque de Meaux, de 1309 à 1317, ancien chanoine et archidiacre de Vendôme; Armand, archevêque d'Aix, mort en 1348, ancien doyen de l'église de Chartres.

Les diverses notices nécrologiques des évêques sont de plusieurs mains, mais elles ont été rédigées sur le même plan. On les retrouvera, transcrites avec soin, commentées et complétées, dans la Gaule chrétienne. V. L. C.

CHRON. DE RÉGINALD, ARCHIDIACRE D'ANGERS.
966-1277.
Hist. litt. de la Fr., t. VI, p. 326, 327.— Le Long, Biblioth. hist. de la Fr., t. II, p. 130, n. 16568; t. III,

La chronique latine attribuée à Frodoard, l'historien de l'église de Reims, et dont les premières dates remontent à l'an 877, a été, dit-on, continuée, depuis l'an 966, où elle finit, jusqu'à l'an 1277, par Reginald ou Rainald, archidiacre de Saint-Maurice d'Angers. On ajoute que cette continuation se trouve à Londres dans la bibliothèque cottonienne (*Otho*. B. III. 4.), et à Rome, au Vatican, dans le fonds légué par la reine de Suède (n. 264). Nous n'avons pu voir ni l'un ni l'autre de ces manuscrits. Mais dom Rivet croit que ceux qui en ont

donné l'indication se sont trompés, qu'ils devaient écrire 1077, et qu'il s'agit de la petite chronique, de 320 à 1085, copiée, sous ce nom de Rainald d'Angers, par le père Jean Durant, à la page 24 du second volume de son Recueil inédit d'anciens actes. V. L. C.

pag. 380, n. 35087.
Hist. litt. de la Fr., t. VIII, p. 36 et 37. — Ceillier, Histoire des aut. ecclés., t. XX, p. 571, n. 6.

CHRON. DE L'ABBAYE DE QUIMPERLÉ.
843-1279.

Une petite chronique de l'abbaye bénédictine de Sainte-Croix de Quimperlé, fondée en 1029 par Alain, comte de Cornouailles, fait partie des Mélanges de Baluze (*chronicon kemperlegiense*). On conçoit que, pour rassembler dans un si court espace toute l'histoire de 843 à 1279, il faut y laisser bien des lacunes, et ne dire même que peu de mots des faits qui n'y sont pas oubliés. Les moines bretons indiquent, en passant, quelques chefs du pays, quelques empereurs ou rois, un petit nombre de miracles ou de translations de reliques, mais surtout les abbés de leur monastère ou de ceux des environs, comme Saint-Gildas, Redon, Saint-Guignolé, Saint-Mélaine. Les courtes remarques qui portent sur le XIIIe siècle sont encore plus stériles que tout le reste, s'il est possible; elles commencent, en 1235, par ces mots, *Fames valida*, et ne comprennent que dix autres dates. V. L. C.

Baluze, Miscellan., t. I, p. 520-527; édit. de Mansi, t. I, p. 265, 266. — Rec. des hist. de la Fr., t. X, p. 294; t. XI, pag. 371; t. XVIII, p. 561.
Gallia christ. vet., t. IV, pag. 551-554.

GESTES DES ÉV. D'AUXERRE.
1183-1279.

L'usage observé dans l'église d'Auxerre, comme dans beaucoup d'autres églises de France, d'écrire la vie des évêques aussitôt après leur mort, s'interrompit après la mort d'Érard de Lesignes, en 1279: jusque-là nous avons, surtout à dater du XIIe siècle, le recueil de ces diverses biographies contemporaines, *Gesta pontificum autissiodorensium*. Pour le XIIIe, elles nous font connaître Hugues de Noyers, de 1183 à 1206; Guillaume de Seignelai, de 1207 à 1220; Henri de Villeneuve, de 1220 à 1234; Bernard de Sulli, de 1234 à 1244; Renaud de Saligni, de 1245 à 1247; Gui de Mello, de 1247 à 1269; Érard de Lesignes, de 1270 à 1279. Le Recueil des historiens de la France a reproduit la plupart de ces textes, comme fort utiles même à l'histoire civile du pays, ainsi qu'à la connaissance de l'état des arts dans chaque siècle, à cause des nombreux détails sur l'architecture religieuse, les ornements sacerdotaux, les présents faits à l'église. Les notices sur Hugues de Noyers, Guillaume de Seignelai, Gui de Mello, sont les plus étendues et les plus précieuses de toutes. V. L. C.

Hist. litt. de la Fr., t. XIV, 413-415.
Labbe, Nova biblioth. mss. libr., tom. I, p. 470-507.—Voy. Lebeuf, Mém. sur Auxerre, t. I, p. 315-408.
Tom. IX, p. 132; t. X, pag. 170; t. XI, p. 113; t. XII, p. 300-305; tom. XVIII, p. 725-741.

ANNALES DE ST

Les petites annales des Bénédictins de Saint-Vincent de

XIII SIÈCLE.

VINCENT DE METZ.
511-1280.
Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 603.
Labbe, Nova biblioth. mss. libror., tom. I, p. 344-347. — Rec. des hist. de la Fr., t. XIII, pag. LXV, 644, 645; t. XVIII, p. 678.—Pertz, Monum. Germ. histor., tom. V, p. 155-160. — Hirsch, de Vita et script. Sigiberti, p. 350.
Pertz, l. c., p. 159.
Biblioth. lorr., col. 893.
Jacobs et Ukert, Beiträge zur ältern Litteratur, etc., t. I, p. 140-144.

Metz, indiquées déjà dans cet ouvrage, ont dû être, comme toutes ces notes chronographiques, l'œuvre de plusieurs mains : commencées en 511, nous les rappelons ici, parce qu'elles finissent en 1280. Elles sont tout aussi sèches dans les dernières années que dans les premières. On croirait, à voir se succéder pacifiquement les évêques et les abbés dans ces lignes impartiales, que les moines chroniqueurs étaient restés neutres au milieu des luttes qui agitaient l'Église. Le blâme ne paraît exprimé qu'une seule fois contre Frédéric II; c'est à l'année 1239 : *Imperator Fredericus per totam Italiam equitavit bona destruendo*. Le manuscrit de Saint-Vincent de Metz, que l'on n'avait fait connaître qu'imparfaitement à dom Calmet, et qui est maintenant à Gotha, offre la trace de quelques mots effacés après *Fredericus*. Peut-être y a-t-il tout autant de rancune dans la courte mention de l'impôt du dixième frappé sur tous les revenus ecclésiastiques pour six ans, par Grégoire X, au concile de Lyon, en 1274. L'impôt fut acquitté : *Accepit universam proventuum Ecclesiæ decimam per sex annos*. V. L. C.

CHRONIQUE DE GUILLAUME DE BOUGEVILLE, MOINE DU BEC.
1000-1280.
Ind. auctor., p. XXV.
Aug. Le Prevost, Dict. des noms de lieux du dép. de l'Eure, p. 52, 53.
Artur du Monstier, Neustria pia, p. 464, 615.

Du Cange, dans la table des auteurs dont il s'est servi pour son Glossaire latin du moyen âge, cite une chronique de l'an 1000 à l'an 1280, par un moine de l'abbaye du Bec, qu'il appelle *Guillelmus de Bongevilla*. Il s'agit probablement du hameau de Bougeville, près de Neuville-sur-Autou. Ce Guillaume serait-il celui que l'on trouve nommé *Guillelmus de Bogerivilla*, ou bien encore *de Boregivilla*, et qui, après avoir été prieur du Pré ou de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles, fut élu prieur de l'abbaye du Bec, en 1265? Quoi qu'il en soit, sa chronique, rappelée quelquefois d'après du Cange, ne s'est point retrouvée. V. L. C.

Fabric., Biblioth. med. et inf. ætat., t. III, pag. 140. — Le Long, Biblioth. hist. de la Fr., t. II, p. 160.

Dans une chronique de l'abbaye cistercienne de Berdouès (*Bardum*, ou *Berdonæ*), au diocèse d'Auch, publiée par dom Vaissète, on remarquera, entre autres obits, celui des inquisiteurs de la foi, frère Guillaume Arnauld, frère Étienne, et de leurs compagnons, dominicains ou franciscains, tués par les ennemis de l'Église, le 29 mai 1242. Deux ans après, au mois de mars, on trouva, dit le nécrologe, deux cent cinq hérétiques à la prise de Montségur, et ils furent tous brûlés. Ce sont là de dignes archives des guerres religieuses.

CHRON. DE L'AB-

La dernière date est celle de la mort de Gérald (Gé-

raud V), comte d'Armagnac, en 1280, ou plutôt 1285. Parmi quelques notes ajoutées plus tard, il y en a une, de l'an 1472, sur deux comètes observées, au mois de janvier, dans le comté d'Astarac. V. L. C.

C'est sous l'épiscopat d'Enguerran de Créqui, promu à l'évêché de Cambrai en 1273, que fut écrite, comme on le voit par la liste des évêques en tête du manuscrit de Cambrai, la rédaction française anonyme des annales plus connues sous leur titre latin de *Gesta episcoporum cameracensium*. Cette espèce de traduction, ordinairement fidèle, quoique diffuse, et qui, lorsqu'elle ajoute, ne le fait que d'après de bonnes autorités, comme d'après la chronique de Lambert de Waterlos, est d'une véritable valeur pour les années sur lesquelles nous ne pouvons plus consulter le texte latin. Aussi regrette-t-on qu'elle s'arrète elle-même aujourd'hui à l'an 1135. Comme il en a été dit quelques mots dans notre ouvrage, nous nous contenterons d'ajouter que le style, clair et simple, avec cette liberté qu'on lui reproche, exprime quelquefois fort naïvement les propos qui couraient alors, même en Flandre, sur la cour pontificale. La préférence de cette cour, entre deux prétendants au même siége, est expliquée dans les termes suivants : « Dont ala au iour li euesques (Gauchier) « moult efforchiement, et li papes (Urbain II, à Clermont) le « rechupt à fause acolée, si que puis apparu. Car Lambers « estoit ià venus au pape en secret, et li auoit doné très grans « dons, pour ce qu'il ne fust desposés, et ainsi auoit le pape « atrait par ses douces parolles. Puis tempta li papes l'eues-« que Gauchier, s'il li volroit plus donner que Lambers, et « demandoit trois cent mars d'argent; mais li euesques les « denoia, et pour itant perdi il sa querelle. » Dom Brial croyait que de tels récits, où l'on osait, en langue vulgaire, déclarer un pape simoniaque, avaient pu nuire à la conservation complète de ces chroniques. V. L. C.

Guillaume de Chartres, un des historiens des miracles de saint Louis, en raconte un qu'il avait appris de Dudon, médecin et clerc du roi. C'est Dudon ou Dudes lui-même qui, étant malade d'une fièvre aiguë, fut miraculeusement guéri, dit-il, par une apparition du saint roi, peu de temps après sa mort. Il avait recueilli par écrit les longs détails de cette vision, et il en avait remis le récit à Guillaume : *eamdem vi-*

ABBAYE DE BERDOUÈS. 1226-1280.

Hist. de Langued., t. III, pr., col. 112-114.— Rec. des hist. de la Fr., t. XIX, p. 267. — Voy. Gall. christ., t. I, col. 1020-1023.

Hist. de Langued., t. III, p. 430 et suiv.

Ibid., t. III, p. 447.

Art de vérif. les dates, t. II, p. 274.

CHRON. FR. DES EV. DE CAMBRAI. VERS 1280.

Gallia christ., t. III, col. 39.

Rec. des hist. de la France, t. XIII, pag. 476-496.—Le Glay, Catal. des mss. de Cambrai, p. 204, n. 884; Chron. de Balderic, p. 544, 551, etc.—Bethmann, ap. Pertz. Monum. Germ. histor., t. IX, pag. 397, 400, 510-525.

Hist. litt. de la Fr., t. XIV, p. 596.

Ibid., p. 598.

Monum. German. histor., l. c., pag. 513. — Gallia christ., l. c., col. 23.

Hist. litt. de la Fr., l. c., p. 599.

RELATION D'UN MIRACLE DE S.

Louis, par Dudon, son médecin. Vers 1282. Rec. des hist. de la Fr., t. XX, p. 39. — Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 359-362. Rec. des hist. de la Fr., l. c., p. 160-162. Thes. anecd., t. I, col. 1205.

sionem prolixiorem mihi tradidit, propria manu scriptam. Il est probable que la narration originale est perdue; mais nous en avons certainement des extraits étendus, soit dans l'ouvrage de Guillaume de Chartres, soit dans la collection française des « Miracles de monseigneur Loys, » où la guérison de « mestre Dude, chanoine de Paris et phisicien, » datée de l'an 1282, et accrue de circonstances nouvelles, forme le trente-huitième miracle. Maître Dudes, qui avait jadis accompagné Louis IX dans son expédition d'Afrique, était encore, en 1285, physicien ou médecin du roi Philippe le Hardi. V. L. C.

Chron. franç. anonyme. 0-1285. Alliance chronologique, t. II, p. 529, 530.

Le père Labbe, dans un de ses ouvrages les plus confus, mais où l'on trouve des documents puisés aux meilleures sources, a publié quelques lignes d'une ancienne chronique française, dont il n'indique point l'origine. Quoique cette chronique débutât par la création du monde, il n'en transcrit les dates que depuis l'an 910 et pour les deux siècles suivants; une seule, la dernière, est du XIIIe: « 1285, mourut li « roy Phelippe en la voye d'Arragon, et commencha à regner « Phelippe le Biaux, son fix. » V. L. C.

Chron. anonyme des rois de France. 375-1285. Ms. 6184, fol. 1-15. — Catal., t. IV, p. 211.

Le recueil manuscrit qui portait chez Colbert le n. 5465, et qui est maintenant coté 6184 à la Bibliothèque royale de Paris, commence par une chronique latine des rois de France, dont nous transcrivons les premiers mots : *Considerans hystorie regum Francorum prolixitatem, nec non et multorum voluntatem auidam cognoscendi ipsorum originem, et a quibus et unde processerunt, temptaui seriem cunctarum hystoriarum de ipsis loquentium sub quadam arboris formula redigere,* etc. En effet, dans l'intention de parler aux yeux pour aider à la mémoire, l'auteur dresse des arbres généalogiques, et range par colonnes les différents rois contemporains. Le récit lui-même est fort court : au premier feuillet, un roi des Francs, nommé Priam, descendant de celui de Troie, établit le nouvel empire, au temps de Valentinien, dans la ville de Sicambrie; et, dès le second feuillet, nous arrivons à Clovis. On lit dans les chroniques françaises de Saint-Denis, que le traité des Francs avec Valentinien est de l'an 376; mais Valentinien était mort en 375. Le règne de Charlemagne se borne aussi à quelques lignes, malgré les fables de Turpin et la prétendue conquête de Jérusalem. Tous les

Tom. I, p. 7.

Fol. 9.

articles de cette compilation, où Sigebert et Turpin sont à peu près les seuls auteurs cités, ont le même début : *Iste Karolus, Iste Ludouicus, Iste Philippus.* Le titre de saint qu'on y donne à Louis IX, appelé Louis VIII, prouve qu'elle est postérieure à la canonisation, que l'on y fixe à l'an 1290 au lieu de 1297, bien qu'il en soit assez longuement parlé. Après une courte mention de Philippe le Hardi, l'ouvrage s'arrête à ce titre : PHILIPPUS ·IIII^us· QUI DICTUS EST PULCHER. Il y a une copie de cette chronique dans les Mélanges manuscrits de dom Estiennot. V. L. C.

Fol. 15.

Fol. 15 v°.

Les parties nouvelles de la petite chronique de Saint-Benigne de Dijon, qui s'arrêtait à l'an 1223 dans le texte de Labbe, vont jusqu'à l'avénement de Philippe le Bel, dans le texte qu'un manuscrit de Montpellier a fourni à M. Waitz, collaborateur de M. Pertz. Nous avons déjà fait mention et de la petite chronique et du supplément (753-1223); mais toutes ces notes réunies se recommandent beaucoup moins que la grande chronique de Saint-Benigne à l'attention des historiens. V. L. C.

NOUV. CHRON. DE SAINT-BENIGNE DE DIJON. 1223-1285.

Monum. German. hist., tom. VII, p. 37-50.

Ci-dessus, p. 673.

Hist. litt. de la Fr., t. VII, p. 455, 456.

Dans un recueil manuscrit de chroniques latines, provenant de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, des notes qui paraissent écrites par un même religieux, excepté la dernière, commencent à l'an 1204, et finissent à l'an 1284, la veille de Pâques (1285, N. S.). Elles sont, jusqu'à l'an 1266, extraites de la chronique de Gérard de Frachet, que nous retrouvons si souvent transcrite dans les divers monastères de France. La continuation, qui ne reprend qu'à l'an 1268, est peut-être encore plus aride que cette chronique même; deux lignes suffisent au récit de l'expédition et de la mort de saint Louis; les faits qui pouvaient intéresser le Limousin sont tout aussi négligés. L'auteur de la dernière note écrit du moins ce qu'il a vu, et raconte avec quelques détails le séjour de Philippe le Hardi à Saint-Martial : *Anno Dom.* M.CC.LXXX. *quarto, in vigilia Pasche, venit Lemouices Philippus, rex Francie, et duo filii sui, videlicet Philippus, rex Nauarre, et Karolus, rex Aragonie, ut dicebatur, pugnaturi contra Petrum Aragonie, crucesignati cum domino legato I. in Francia; et fuit apud nos in abbatia cum duobus filiis suis per* VIII *dies.* Le légat était Jean Cholet; c'était en vertu de la bulle

CHRON. DE ST-MARTIAL DE LIMOGES. 1268-1285.

Mss. de la Biblioth. roy. de Paris, Supplém. lat., n. 218³, p. 228-254. — Archiv. de Pertz, t. VIII, p. 307.

Ms., p. 243.

Pag. 254.

Hist. litt. de

la Fr., t. XX, p. 116.

qu'il venait de publier que Charles portait le titre de roi d'Aragon. V. L. C.

CHRON. DE L'ABBAYE DE CLAIRMARAIS. 1098-1286.
Thes. anecd., t. III, col. 1385, 1386. — V. Rec. des histor. de la Fr., t. XIII, p. XLVI, 455; tom. XVIII, p. XX, 593. — Warnkœnig, Hist. de Flandre, t. I, p. 70, etc.
Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 56.
Gallia christ., t. III, col. 525.
Ibid, tom. V, col. 287.
Ibid., t. III, col. 588.
Ibid., tom. X, col. 1557.

A l'année 1286 se terminent de très-courtes indications chronologiques recueillies dans l'abbaye cistercienne de Clairmarais, près de Saint-Omer, et qui commencent, en 1098, par la fondation de l'ordre de Cîteaux. On les a trouvées inscrites à la fin d'une copie de la chronique attribuée à Hugues de Saint-Victor, dont la mort y est marquée, à l'année 1141. L'année précédente y est signalée par la construction de l'abbaye même de Clairmarais : MCXL, *constructa est abbatia de Claromaresch.* A l'exception du couronnement de Philippe, depuis Philippe-Auguste, du vivant de son père Louis VII, en 1179, et de la prise de Damiette par Jean (de Brienne), roi de Jérusalem, en 1219, ces notes ne renferment guère que des événements de l'histoire ecclésiastique : les trois dernières enregistrent à peu près ainsi, en 1252, la mort de Nicolas, abbé des Dunes, qui avait sous lui cent vingt moines et deux cent quarante convers; en 1277, celle d'Arnulfe de Gestell, abbé de Villers, qui avait sous lui cent moines et trois cents convers; en 1286, celle de Henri, évêque de Térouane, sur lequel on n'ajoute pas un seul mot, quoiqu'il eût dans son diocèse l'abbaye de Clairmarais. V. L. C.

CHRON. DE GIRARD D'AUVERGNE. 0-1288.
Index auctor., p. XXII.
Scriptor. eccles., t. III, col. 582. — Marrier et Duchesne, Biblioth. cluniac., col. 1667. — Fabricius, Biblioth. med. et inf. ætat., t. III, pag. 38. — Le Long, Biblioth. hist. de la Fr., t. II, p. 160, n. 16916; t. V, p. 13.
Gallia christ., t. IV, col. 1149, 1168.
Thes. anecd.,

GIRARD OU GIRAUD D'AUVERGNE, qui prend le seul titre de chanoine, a laissé une chronique inédite, consultée par du Cange dans un manuscrit de du Puy, où elle se terminait à l'an 1274. Oudin fait remarquer avec raison que, dans le manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris, coté alors 5231 (aujourd'hui 4910), cette chronique, si c'est la même, va jusqu'à l'an 1288, et qu'elle y est dédiée à Ives de Chasens ou Chasant, qui, de prieur de Saint-Martin des Champs, à Paris, devint prieur de Cluni, et ensuite abbé, en 1275. L'ouvrage, d'une écriture du XIIIe siècle, commence ainsi : *Reuerendo patri ac domino Yuoni, miseratione diuina cluniacensis cenobii humili ministro, Giradus* (sic) *de Auuernia, canonicus, uitam in presenti et gloriam in futuro. Omnem quidem ordinem sanctum, pater, in uisceribus Xristi diligo, magnifico, uereor et adoro. Sed inter uniuersas ordinis uarietates, quibus decorata est sponsa Xristi, nullus ordo ordine cluniacensi flagrantior,* etc. Le reste de l'épître dédicatoire, écrite d'un style fort ambitieux, a été publié sur ce manuscrit même.

Girard nous y apprend que ce n'est ici que l'extrait d'une plus grande compilation, commencée par lui sous Grégoire X (entre 1271 et 1276), et qu'il appelle *Historia figuralis*. Un ouvrage portant ce titre est indiqué par Possevin, parmi les manuscrits de Saint-Gall, sous le nom d'Ives lui-même, abbé de Cluni.

t. I, col. 1187-1189.

Apparat. sac., t. II, part. II, p. 109.

Un manuscrit de Rome, dont M. Ozanam nous a rapporté quelques fragments, ne paraît contenir aussi que l'abrégé : *Abbreviatio figuralis historie*. Mais ce manuscrit a, de plus que le nôtre, une suscription en prose où on lit, comme dans l'épître préliminaire, que la grande histoire date du pontificat de Grégoire X, et trente mauvais quatrains rimés, qui sont du même temps, et qui joignent à un long panégyrique de l'abbé Ives, oncle et prédécesseur d'Ives de Chasant, l'éloge non moins pompeux des principaux membres du clergé régulier de l'Auvergne, dont quelques-uns sont également nommés dans l'épître. Cette épître y est mutilée, tandis que le nôtre en a conservé le texte complet.

Biblioth. du Vatican, fonds de la reine Christine, n. 711, 27 f. à deux col., in-4°, XIIIe siècle.

Le plan de l'abrégé semble le même dans le manuscrit de Paris et dans celui du Vatican. Après avoir distribué toute l'histoire en neuf âges, l'auteur, pour l'analyse de la Bible, suit principalement Pierre de Riga, qu'il nomme dès les premiers mots de son récit, et dont il transcrit les vers. Il ne cesse guère d'être copiste que lorsqu'il arrive aux faits contemporains. L'attention particulière qu'il accorde aux annales de l'ordre de Cluni, et qui a fait nommer quelquefois sa chronique *chronicon cluniacense*, ne l'empêche pas de recueillir d'autres nouvelles du monde chrétien ; mais elles sont en fort petit nombre. Girard d'Auvergne a pu être confondu avec Gérard de Frachet : c'est à lui, et non pas au second, mort en 1271, que se rapporte une citation de Bernard Guidonis, reproduite, d'après Échard, dans la notice sur Gérard de Frachet. Le dernier fait enregistré par Girard d'Auvergne est l'élection du pape Nicolas IV, en 1288, pendant la douzième année de l'administration d'Ives de Chasant, abbé de Cluni : *Anno huius Yuonis XII° in katedra beati Petri assumptus fuit in summum pontificem Iheronimus, qui fuit de ordine fratrum Minorum ; qui, alterato nomine, Nicholaus V^{us}* (leg. *IV^{us}*) *est uocatus*. L'excellent moine, avant de finir, proclame son ancien abbé, l'oncle de son nouvel abbé, Ives de Chasant, « le héraut de la parole divine, la trompette de « l'Évangile, l'ami de l'époux, la colonne de Dieu, l'œil

Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 26-35.

Thes. anecd., l. c.

Ms. 4910, fol. 26 v°.

Scriptor. ord. Prædicat., t. I, p. 260.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 176. — Ms. 4910, fol. 26 v°.

Fol. 27 v°.

Fol. 25 v°. — Gallia christ. t. IV, col. 1148.

« de l'aveugle, la langue du muet, le pied du boiteux, le sel de « la terre, la lumière de la patrie, le ministre du Très-Haut, « le vicaire du Christ, le Christ du Seigneur, etc. » Il ne s'en défend pas moins d'être un flatteur, parce que les Athéniens, dit-il d'après Valère Maxime, ont puni de mort le flatteur Timagoras (1).

Liv. VI, c. 3, extern. 2.

Dans le manuscrit du Vatican, la chronique finit plus tôt, à l'avénement de Grégoire X, en 1271, la quatorzième année de l'abbé Ives, oncle d'Ives de Chasant : *Anno huius Yuonis* XIV, *post longam dissensionem inter cardinales, Theobaldus placentinus natione lombardus, leodinus archidiaconus, in summum pontificem est electus, et, alterato nomine, Gregorius est uocatus, hoc nomine decimus.* C'est la date de la grande chronique universelle de l'auteur, qui a pu, en l'abrégeant depuis, l'accroître de quelques années. Il est deux fois question, dans notre texte, de la quinzième année de l'abbé Ives ; mais il s'agit de l'oncle, car le neveu mourut dans la treizième année de sa gestion.

Fol. 1 v°; fol. 25 v°.

Il est bien probable que l'auteur nommé *Gerardus de Antuerpia* par les critiques belges, et auquel ils attribuent, d'après un manuscrit d'Utrecht, un ouvrage intitulé *Biblia tabulata,* espèce de chronique sainte, divisée par tables ou sections, et composée, disent-ils, vers 1270, à la prière de Gui de la Tour, évêque de Clermont, n'est autre que *Gerardus de Auuernia*, Gérard d'Auvergne, dont la chronique est indiquée aussi, parmi les manuscrits de la reine Christine au Vatican, sous ce titre : *Girardus de Antuerpia, Abbreviatio historiæ a mundi principio ad annum* 1272. Quelques lignes de plus ou de moins dans les diverses copies suffisent, comme on l'a vu souvent, pour expliquer ces variations de dates. Le prologue même, où Grégoire X est nommé comme pape régnant, lorsque l'évêque de Clermont, que l'auteur y appelle son maître, était encore, en effet, Gui de la Tour, est fort antérieur aux dernières parties de l'ouvrage : en 1288, c'était Aimar de Cros qui occupait le siége de Clermont.

Valère André, Biblioth. belg., p. 269. — Foppens, Biblioth. belg., tom. I, p. 344. — Le Long, Biblioth. hist. de la Fr., t. II, pag. 159, n. 16899. — Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 428.
Montfaucon, Biblioth. bibl., t. I, 17, n. 173.

Gallia christ., t. II, col. 277-280.

Une preuve que les trente quatrains du manuscrit du Vatican furent composés aussi pour la chronique complète et non

(1) *Et quoniam sum salis, et non uenditor olei, ideo hec pauca in istius laudem, famam et memoriam posui, ne ab emulis uidear adulari. Et in hoc quidem totali opere ideo nichil adulatorium scripsisse me recolo, quia legitur quod Athenienses Thymagoriam, in salutatione adulantem Dario, affecerunt capitali supplicio.*

Al., *Thymogoliam.* Bibl. cluniac., col. 1667.

pour l'abrégé, c'est qu'on y lit celui-ci, peut-être le plus supportable des trente, où l'on voit que c'est Gui, évêque de Clermont, qui avait donné à l'auteur le conseil de dédier son livre à son abbé, Ives I[er] du nom, appelé Ives de Poyson ou de Vergi : Notices des mss., t. VI, p. 75.

Nobilis progenie, presul Aruernorum,
Guido, flos Aruernie, decus prelatorum,
Speculum munditie, doctrina bonorum,
Hoc mihi iussit opus tibi scribere, gemma uirorum.

Il paraît que, dans la chronique inédite d'Aimery du Peyrat, abbé de Moissac (1377-1406), Bréquigny a pu lire avec vraisemblance : *Geraldus de Eutropia*. Nous doutons cependant qu'il ait bien lu. Notices des mss., t. VI, p. 75.

Dans le manuscrit 4910, que nous avons sous les yeux, la chronique de Girard, accompagnée de figures aussi peu correctes que la latinité et l'orthographe, est suivie de diverses listes générales, comme celle des papes jusqu'à Honoré III en 1216, celle des empereurs jusqu'au couronnement de Frédéric II par le pape en 1220, et d'un Provincial ou catalogue de tous les évêchés de l'Église. Ces listes, qui ne sont que des appendices de l'ouvrage, descendent aussi quelquefois un peu plus bas, quoique transcrites de la même main ; car l'énumération des abbés du monastère bénédictin de Bèse, auquel le livre peut avoir appartenu, s'étend jusqu'à l'abbé Hugues, promu en 1293 ; Jean de Rochefort, compté comme le dernier évêque de Langres, ne commença de siéger que vers 1296 ; et, dans la série des rois de France, où l'on s'arrête après avoir inscrit Philippe le Bel, Louis IX, canonisé seulement en 1297, est nommé *Ludouicus sanctus*. V. L. C.

Fol. 28-31 v°.
Fol. 31 v°-34.
Gall. christ., t. IV, col. 710.
Ibid., col. 614.

Le grand corps de chroniques rédigé en français sous le nom de Baudouin d'Avesnes, mort en 1289, mérite de nous arrêter plus longtemps, et par l'importance de l'ouvrage même, et par la variété des questions qu'il nous donnera l'occasion de discuter.

CHRON. FRANÇAISES DE BAUDOUIN D'AVESNES.
0-1289.

Des fragments de diverses chroniques, appelées chroniques de Hainaut, qui commencent à Charles, duc de la Basse-Lorraine, frère du roi Lothaire, en 977, et dont quelques passages semblent appartenir à l'an 1280, ont été imprimés en latin sous le nom de Baudouin d'Avesnes ; et ces mêmes chro-

niques, plus étendues, se rencontrent inédites en français, sous le même nom, dans plusieurs dépôts de manuscrits.

Meyer, Annal. Flandr., fol. 65, 66, 69, 70, etc. —Aub. Le Mire, Opera diplom., t. I, p. 205, etc. —D'Oudegherst, Annal. de Fl., tom. II, p. 57, 86, 134, 144, 169, 200, etc. — Warnkœnig, Hist. de Fl., t. I, p. 240-261, etc. —Edw. Le Glay, Hist. des comtes de Fl., t. II, p. 70-146.

Chronique de Bains, c. 31, p. 228-232.

Ce Baudouin, sire de Beaumont, né en 1213, frère du comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, et fils de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, surnommée la Dame noire, n'eut pas à se louer plus que son frère des procédés de leur mère Marguerite, qui, ayant reconnu trop tard que son premier mari, Bouchard d'Avesnes, avait été doyen de Laon, chanoine de Tournai, sous-diacre, proclama elle-même, après son mariage avec Guillaume de Dampierre, que ses deux premiers fils étaient illégitimes. Les deux frères furent cependant plusieurs fois déclarés capables de succéder à leur mère, en 1242, par l'empereur Frédéric second; en 1246, par Louis IX et par le légat Eudes de Châteauroux, évêque de Tusculum, qui avaient été pris pour arbitres; en 1249 et en 1250, par le pape Innocent IV; en 1257, par le roi Louis, qui ratifia son ancien jugement. Baudouin, réconcilié avec sa mère, qui l'avait chargé, dès 1258, d'aller secourir la citadelle de Namur contre Henri de Luxembourg, fut envoyé par elle contre cette ville, en 1263, à la tête de quelques troupes, qui aidèrent à la réunion du comté de Namur à la Flandre. Il assiste, en 1279, aux funérailles de la comtesse Marguerite, qui l'avait choisi, au mois de novembre 1273, pour un de ses exécuteurs testamentaires. En 1287, il cède à Gui de Dampierre, comte de Flandre, né du second mariage de sa mère, les villes de Dunkerque et de Warneton, comprises dans son apanage, moyennant une pension viagère pour lui et pour sa femme Félicité de Couci, fille de Thomas de Couci, seigneur de Vervins, dont il eut un fils et une fille, et qui vécut jusqu'en 1307. Baudouin mourut, non en 1280, comme on l'a dit, mais en 1289, au Quesnoi, et fut inhumé, le 10 avril de la même année, chez les frères Mineurs de Valenciennes. On trouvera dans le Trésor de Martène différents actes, soit en latin, soit en français, de 1254 à 1258, qui se rapportent ou à la légitimation des deux frères, ou à la renonciation de Baudouin au comté de Hainaut en faveur de son frère aîné; et dans les Mémoires de Paquot, outre plus de détails qu'il ne convenait d'en donner ici, les épitaphes de Baudouin et de sa femme, ainsi que celles de leur fils, de leurs deux petits-fils et de leur petite-fille. Leur fille, Béatrix d'Avesnes-Beaumont, qui avait épousé Henri IV, comte de Luxembourg, fut mère de l'empereur Henri VII.

Meyer, l. c., fol. 81 v°.

Thes. anecd., tom. I, col. 1058-1105. — Voy. Warnkœnig, Hist. de Fl., t. I, p. 366-384.

Mém. pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas, t. III, pag. 419-421.

Il paraît que Baudouin avait fait rédiger ou du moins continuer sous ses yeux un grand corps de chroniques, où se trouvaient entremêlées au récit des événements les généalogies des nobles familles qui avaient eu quelque rapport avec la sienne. Dès l'année 1303, un membre de la maison de Couci en fit composer un extrait sous ce titre : « Le livre du Li-« gnage de Couci et de Dreux. » André du Chesne, qui s'est servi des deux ouvrages pour ses travaux généalogiques, après avoir rappelé que, selon l'abréviateur, Baudouin « fut « li ungs des plus sages chevaliers de sens naturel qui fut en « son temps, bien que moult petit et menu, » s'exprime ainsi, en 1632, sur le livre du Lignage : « Au commencement de ce livre, il est marqué que messire Enguerran, sire de Couci, d'Oisi et de Montmirail, le fist extraire, l'an mil trois cent et trois, des originaux d'un grand livre de chroniques, que le mesme Baudouin d'Avesnes, sire de Beaumont, avoit, lequel parloit de toutes les anciennes lignées, tant des rois comme des barons de France, et y fist accroistre, selon ce que les lignages estoient depuis cruz et multipliez. » On voit que du Chesne ne semble pas plus reconnaître dans Baudouin le véritable auteur de l'ouvrage complet, que dans Enguerran celui de l'abrégé.

And. du Chesne, Hist. généal. de la maison de Chastillon, preuves, p. 89.—Du Bouchet, Hist. généal. de la maison de Courtenai, preuves, p. 24 et 36.

Du Chesne, Hist. généalog. de la maison de Luxembourg, part. III, ch. 2, p. 36.

Un peu plus tard, en 1666, les chroniques attribuées à Baudouin d'Avesnes, sur lesquelles il n'y a que des indications vagues dans Aubert Le Mire, Valère André, Foppens, sont très-incomplétement publiées, sous une forme latine, dans le Spicilége de dom Luc Dacheri, d'après une copie qui lui avait été transmise par du Cange, et qui paraît avoir eu quelque ressemblance avec celle que cite le père Labbe, et dont il avait fait imprimer les trois premiers chapitres. On lit en tête des fragments que donne le Spicilége : *Genealogiæ ex chronicis hainoniensibus recollectis per magistrum Balduinum de Avennis*. Il ne s'y trouve, en effet, comme dans d'autres compilations belges plus anciennes, que des généalogies, souvent incorrectes et confuses. Le rang du collecteur de ces chroniques nobiliaires est surtout méconnaissable; car l'illustre chevalier aurait été sans doute fort étonné de se voir appeler *magister Balduinus*.

Scriptor. eccles., c. 403. — Biblioth. belg., p. 97.—Bibliot. belg., p. 115.

Tom. VII, p. 584-621; præf., p. 18. — Éd. in-fol., t. III, pag. 286. — Rec. des hist. de la Fr., t. XX, p. XCI, 374-377.

Nov. biblioth. mss., p. 5.— Alliance chronol., t. I, pag. 586, 587.

Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 19. — Rec. des hist. de la Fr., t. XIII, préf., p. XL, XLI.

Ce texte ne paraît pas avoir été connu du baron Le Roy, seigneur de Saint-Lambert, lorsqu'il publia, en 1693, à Anvers, de cette même rédaction latine, une édition moins défectueuse et augmentée de quelques chapitres. Le studieux

Anvers, 1693, in-fol.—Hamberger, Direct. historic., pag. 167, 259.

baron, qui se ruina, dit-on, à faire imprimer des livres, en dédiant celui-ci au comte de Monterey et Fuentès, y joignit une assez bonne carte des comtés de Hainaut et de Namur, des armoiries gravées avec soin, et des notes utiles. Son volume a pour titre : *Chronicon Balduini avennensis, toparchæ Bellimontis, sive Historia genealogica comitum Hannoniæ aliorumque principum.* Il y a fait entrer aussi, d'après son manuscrit, un chapitre sur Alaric, qui n'aurait de rapport avec le sujet que si quelque famille belge prétendait descendre du roi des Visigoths, et deux pages d'une chronique de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardennes, sur l'aïeul et le bisaïeul de Godefroi de Bouillon. Le Roy avait trouvé l'ouvrage à Bruxelles, dans un recueil in-folio du XIII[e] siècle, qui avait appartenu à Chifflet, le même peut-être qu'avait consulté du Chesne, et où il était réuni, comme dans d'autres manuscrits, à la chronique d'Albéric de Trois-Fontaines, alors inédite, et publiée depuis par Leibnitz. C'est ce texte qu'ont employé les continuateurs du Recueil des historiens de la France, lorsqu'ils en ont mis de nombreux passages en parallèle avec la chronique de Gilbert de Mons, souvent reproduite, surtout pour le commencement des généalogies, dans les chroniques de Baudouin.

Hist. litt. de la Fr., t. IX, p. 333.

Le Long et Fontette, Bibl. hist. de la Fr., t. IV, p. 508.
Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 279-292.
Tom. XIII, p. 549-564, 585, etc.
Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 236; t. XV, p. 129-132.

En 1698, Leibnitz fit suivre son édition d'Albéric d'un court fragment intitulé : *Appendix ad Balduinum de Avennis, de posteritate Philippi primi, regis Francorum.* Il ne dit pas s'il avait tiré ces trois pages, qui manquent dans le Spicilége, de son manuscrit d'Albéric (elles se trouvent dans celui de l'université de Göttingen), ou s'il les devait simplement à l'édition d'Anvers, dont elles forment les chapitres 33, 34, 35, et dont il ne parle point dans sa préface.

Access. historic., Hanovre, 1698, t. II, part. II, p. 579-582.
Pertz, Archiv der Gesellschaft, etc., t. VI, pag. 201.

Le texte latin des Généalogies se trouve, à la Bibliothèque royale de Paris, dans les manuscrits suivants : ancien fonds, n. 4896 A, in-folio écrit au XIV[e] siècle sur parchemin, à deux colonnes, feuillet 267 v°, à la suite de la chronique d'Albéric de Trois-Fontaines. La fin manque; le feuillet 273 v°, col. 2, se termine à ces mots : *Filiarum vero dicti domini Iacobi de Auesnes primogenita comiti de* (réclame, *Cysneiv*). — N. 6222 A et 6222 B, pet. in-4° sur papier, provenant, l'un de Gaignières, l'autre de Philibert de La Mare, avec le même titre que celui du Spicilége, et n'offrant tous deux qu'une copie moderne et assez fautive, où manque l'appendice. — Saint-Germain lat., n. 1092, pet. in-4° sur papier, copie moderne, avec le même

Catalog. des mss. de la Bibl. roy., t. IV, pag. 15.

Geneal. com. Hannon., éd. de Le Roy, c. 25, p. 34.
Catalog. des mss. de la Bibl. roy., t. IV, pag. 216.

titre et sans l'appendice, ancienne propriété de l'abbé d'Estrées, qui pouvait voir, dans le dernier chapitre, un titre de famille. — Enfin, les *armoires* de Baluze renferment un texte à peu près semblable, copié, sur papier in-folio, pour André du Chesne, auquel il a joint de sa main l'appendice, *Rex Francorum Philippus primus — de Monteacuto in Burgundia.*

Geneal. com. hann., c. 32, p. 48.

D'autres copies de ces courts extraits ne doivent pas être rares dans les bibliothèques de la France et de l'étranger.

Aucun des éditeurs d'un livre attribué quelquefois, même dans les manuscrits, à maître Baudouin, ne trouve singulier que Baudouin d'Avesnes, sire de Beaumont, eût écrit en latin ces notes généalogiques sans ordre et sans liaison. Il y a cependant plus de vraisemblance à croire, comme on l'a vu de notre temps, que c'est un clerc, un savant, contemporain de Baudouin lui-même, qui les a extraites et traduites d'une grande chronique française, conservée, avec le nom de celui-ci, dans plusieurs bibliothèques. Cette chronique, ou plutôt ce résumé de chroniques diverses, pourrait, suivant une heureuse conjecture, avoir eu pour origine un ordre donné par Baudouin VI, comte de Hainaut et de Flandre, depuis empereur de Constantinople : à l'exemple de son père Baudouin V, qui avait fait chercher « dans toutes les bonnes abbaïes de France, » la vraie histoire de Charlemagne, Baudouin VI, avant de partir pour la croisade, en 1202, fit composer en français, d'après tous les livres qu'il put rassembler, une espèce d'histoire universelle jusqu'à son temps, où il voulut que l'on comprît surtout les annales de Belgique, et les généalogies des princes dont il était descendu. Nous avons, sur ce vaste répertoire, le témoignage de Jacques de Guise, qui s'en était servi, et qui nous apprend même en propres termes que c'était là ce qu'on nommait les Histoires de Baudouin (1). L'expression d'André du Chesne, qui ne parle de Baudouin que comme du possesseur de l'ouvrage, est ainsi justifiée. Devenu l'héritier du livre d'histoires de son aïeul, Baudouin

P. Paris, Mss. fr., t. I, p. 213.
Reiffenberg, Introd. de Philippe Mouskés, t. I, p. cxxxix; Bulletins de la commiss. roy. d'hist., t. VI, p. 272-289; Bullet. de l'Acad. de Bruxelles, t. X, n. 3, p. 250-267.
Hist. de Hainaut, t. XIII, p. 244-246.—Voy. Meyer, Annal. Fl., ann. 1205, fol. 65 v°. — Wilmans, dans les Arch. de M. Pertz, t. IX, p. 328 et suiv.

(1) *His temporibus* (circa annum 1200), *Balduinus, Hannoniæ atque Flandriæ comes, a magnis suarum patriarum clericis inductus, fecit historias a mundi creatione abbreviatas, usque ad tempora sua, sub brevi epilogatione recolligi atque conscribi, et specialiter historias quæ tangere videbantur patrias, atque genealogias a quibus ipse derivari credebatur, de quibus nonnullas in præcedentibus huic operi annotavi : quas in gallicano idiomate redigi fecit, quæ ab ipso Historiæ Balduini nuncupabantur.*

XIII SIÈCLE.

d'Avesnes le fit sans doute continuer jusqu'à sa mort, et d'autres le continuèrent encore après lui.

L'existence de cette rédaction française était connue d'Aubert Le Mire et de Valère André; le dernier remarque même que le texte français est plus étendu que le latin. Le père Labbe, dès 1653, publia le titre et la table d'un abrégé du recueil, d'après l'exemplaire que lui avait communiqué Henri de Maubreul, avocat à Saint-Quentin, et bailli du duché de Saint-Simon : « Ce sont Cronikes estraites et abregiées des « liures monseigneur Bauduin de Aduesnes, fil iadis la con-« tesse Marguerite de Flandres et de Hainnau, ki fu moult « saiges hons, et en assembla de plusieurs lieus et de plu-« sieurs liures; et ce sont li capitle dont cil liures parole. « Premiers : De la formation Adam et Euain. II. De la tour « Babiel et de Babilone, etc. » Et ainsi jusqu'au chapitre quatre-vingt-sixième, intitulé : « La bataille à Courtray. » Comme cette bataille est de 1302, les anciens « liures monsei-« gneur Bauduin » avaient dû s'arrêter beaucoup plus tôt.

Nova biblioth. mss., pag. 362-366.

La Bibliothèque royale de Paris possède quatre manuscrits, plus ou moins complets, de ces chroniques françaises; mais il n'y en a que deux qui, dans un titre presque semblable à celui que nous venons de transcrire, portent le nom de Baudouin d'Avesnes. L'un, provenant de Baluze, est un volume petit in-folio de 65 feuillets, écrit à longues lignes, sur papier, au XVe siècle, et coté autrefois 242, aujourd'hui 10197. 2. 2. A. La table des matières compte cent quatorze chapitres, qui commencent aussi, selon le vœu de Baudouin VI, à la création du monde, et dont le dernier, qui manque dans le texte, n'est indiqué que par ce titre : « Comment Charles, duc d'Ango, « fut mandé par le pape pour aller en Sezile, et les batailles « qu'il eust à Mainfroit et à Conradin. » On voit qu'il finissait à l'année 1266. L'autre, du fonds de l'abbaye de Saint-Germain, est un petit in-folio à longues lignes, écrit sur parchemin au XVe siècle, coté autrefois 2228, aujourd'hui 1566. Les chapitres sont au nombre de cent trente et un dans la table, qui va jusqu'à la seconde tentative de Philippe le Hardi sur l'Espagne, en 1280; mais la copie, d'ailleurs fort abrégée, comme la précédente, est défectueuse à la fin, et s'arrête, en 1249, au chapitre cent troisième : « Comment li rois Lois « assist Damiete, et comment elle fu prinse. » Ces deux exemplaires, après la suscription où se lit le nom de Baudouin d'Avesnes, ont un prologue qui commence ainsi : « Sauoir

« doiuent tout bon crestien que nostre sire Dieux en deité et « en poissance, très le commenchement du siecle et aprez, « fu tous temps et sera tout poissant, et que au commenche-« ment du temps ilz crea ciel et terre et tous les elemens, et « les aourna de toute creature, etc. »

Texte du ms. 1566.

Les deux autres manuscrits, également du fonds français de Saint-Germain, sont anonymes, et ne commencent, l'un, sous le n. 84 (autrefois 139), de trois cent quarante-six feuillets, qu'à l'empire de Tibère; l'autre, sous le n. 660 (autrefois 939), de quatre cent dix feuillets, qu'au règne de Pharamond. Ce sont deux magnifiques volumes in-folio, écrits sur parchemin, à deux colonnes, au XIIIe siècle, ou peu après, et qui ont appartenu peut-être à quelque membre de la famille des comtes de Flandre; car M. Paulin Paris a été fondé à croire, comme l'atteste une note de lui jointe au manuscrit 660, que c'étaient là, dans leur forme primitive et complète, les chroniques désignées par le nom de Baudouin d'Avesnes; et M. N. de Wailly, qui doit en faire entrer des extraits dans le tome XXI du Recueil des historiens de la France, a reconnu et signalé avec certitude, dans le n. 84, la première source de toutes les Généalogies latines. Les scribes chargés de compiler ce recueil, ont mis à contribution les historiens des croisades, Guillaume de Tyr, Bernard le Trésorier, et surtout le chroniqueur de l'empire fondé par les comtes de Hainaut et de Flandre, Ville-Hardouin, que l'on transcrit d'un bout à l'autre. Comme la rédaction de ce grand corps d'histoire admet souvent, au moins dans sa forme complète, de très-longues narrations, il est possible que les chapitres antérieurs, auxquels on renvoie dans le cours de ceux-ci, aient rempli un volume entier. Les deux copies, qui offrent quelques différences, se terminent l'une et l'autre, à l'an 1277, par le procès de Pierre de la Brosse. La première, celle qui portait d'abord le n. 139, a été citée, comme anonyme, par les auteurs de l'Art de vérifier les dates.

Tom. III, p. 5, 6.

C'est un de ces trois exemplaires de l'abbaye de Saint-Germain, probablement le premier, que Montfaucon désigne par ce titre : « Chroniques du comte d'Avesnes, fils de la com-« tesse Marguerite de Flandre. » D'autres manuscrits des divers fonds doivent renfermer des parties de ces chroniques : celui qui est coté 8380. 3. 3., s'étend de l'an 1186 jusqu'au procès de La Brosse en 1277, et non pas seulement jusqu'à 1273, comme l'avait dit Montfaucon.

Biblioth. bibl., t. II, p. 1091, n. 353.

Ibid., t. II, p. 936, n. 803.

Mss. fr., Histoire, n. 148. Voy. Hænel., Catal. libr. mss., col. 361.

Un manuscrit français de l'Arsenal, in-folio, sur papier, inséré, en 1649, au catalogue des Carmes déchaussés de Paris, et portant aujourd'hui le n. 148, offre, d'une main assez moderne, entre autres pièces, une chronologie qui va de la création du monde à l'an 1306, et une chronique particulière de Valenciennes, composée de fragments historiques de 1277 à 1341; puis, en 116 chapitres anonymes, les chroniques abrégées de Baudouin d'Avesnes, qui sont ensuite continuées jusqu'à l'envoi des Grandes compagnies en Espagne contre Pierre le Cruel, en 1365. Cette continuation devait aller plus loin; car elle se termine par ces mots : « Si comme uous orez « auant. »

Fol. 251.

A la bibliothèque royale de Bruxelles, un manuscrit de trois cent deux feuillets, écrit au XVe siècle, enlevé par la France en 1746, rendu en 1770, et coté aujourd'hui n. 10233-36, paraît assez conforme à ceux de nos exemplaires qui portent en tête le nom de Baudouin. Seulement il s'étend bien au delà, puisque la continuation ne s'arrête qu'à la mort de Richard II, roi d'Angleterre, en 1399 (1400 N. S.). M. de Reiffenberg a donné une précieuse analyse de ce manuscrit, ainsi que d'un autre un peu plus ancien, conservé dans la même bibliothèque sous le n. 10478-79, et qui débute par la même suscription. Le n. 17731 (888 du fonds de Van Hulthem) est une copie faite au XVIIIe siècle.

Inventaire des mss. de la biblioth. des ducs de Bourgogne, p. 205. — Catalog., t. III, part. II, p. 180.

Bulletins de l'Académie de Bruxelles et de la commiss. roy. d'hist., l. c.

Un autre manuscrit des chroniques abrégées, avec le nom de Baudouin, coté 77 dans la bibliothèque de Berne, in-folio du XIVe siècle, quoique la table des chapitres finisse à la mort de Louis IX, est continué jusqu'en 1350. Il doit avoir quelque rapport avec celui de l'université de Leyde, n. 57, que l'on dit s'arrêter à l'an 1349, et qui est du XVe siècle.

Sinner, Catal. des mss. de Berne, t. II, p. 52.

Pertz, Archiv der Gesellschaft, etc., t. VII, p. 134.

L'ouvrage, soit dans l'abrégé, soit dans la rédaction plus développée que nous offrent les deux beaux manuscrits du fonds de Saint-Germain, n'est en effet que le résumé d'un grand nombre de chroniques connues, y compris les plus fabuleuses. On n'en a pas même exclu les contes des romanciers. Les chansons de geste sont encore ici regardées comme des matériaux de l'histoire, idée juste et vraie, mais dans un sens restreint qui ne pouvait suffire aux prédécesseurs immédiats de Jacques de Guise. Qu'on en juge par quelques rubriques : « De Carlon Martiel, et des weres ke il ot à Gerart de Rous- « sillon et à Gaifier et Hunau d'Aquitaine. La were à Guitekin « de Sassongne. La bataille Carlon contre Iaumont. La were

Labbe, Nova biblioth. mss., p. 363.

XIII SIÈCLE.

« Carlemaine contre Gerart de Viane et contre Agoulant. « Comment Carlemaine deliura la cité de Ierusalem, et com- « ment li empereres de Constantinoble li dona en son retour « des relikes k'il mist à Ais, etc. »

A travers les aventures suspectes de tous ces romans, dont quelques-uns sont publiés aujourd'hui, les compilateurs des comtes de Flandre arrivent enfin à l'histoire des provinces belges et aux généalogies de leurs grandes familles, deux points que Baudouin VI avait surtout recommandés. Les généalogies, dans le texte latin, où l'on ne trouve guère autre chose, commencent à ce chapitre des chroniques françaises: « Charles, li freres au roy Lohier, ot ·II· filles; l'une ot non Ermenjart, et l'autre, Gerberge. » *Karolus, dux Lotharingiæ, frater Lotharii regis Francorum, duas habuit filias, Ermengardem et Gerbergam.* Entre les faits historiques, omis presque sans exception par l'abréviateur latin, il y en a quelques-uns qui, à la lecture du texte en langue vulgaire, devaient avoir pour Baudouin d'Avesnes un intérêt personnel, et qu'on s'empresse de chercher dans les chroniques qui portent son nom. Les traditions étaient loin de s'accorder sur la mort de son aïeul, le premier empereur latin de Constantinople: on adopte ici celle qui place sa fin peu de temps après le combat livré, le 15 avril 1206, au roi des Bulgares. C'est sur le témoignage d'un brave chevalier, Renier de Trit, frère de Jean de Trit, qui se trouvait près de l'empereur à cette funeste journée d'Andrinople. Renier, assiégé par les Grecs dans le château d'Estanemach (nommé ailleurs Estameniac, ou même Castrurmat), voit venir à son secours le frère de l'empereur *perdu,* selon l'expression des chroniques mêmes, Henri, déjà proclamé bail de l'empire: « Ledit Renier, » continue le texte qu'on donne comme extrait de Baudouin d'Avesnes, « en eult grant ioie; et leur dit, entre les aultres « coses, que l'empereres Bauduin estoit mors, et qu'il le sca- « uoit pour certain par ceulz qui l'auoient veult mors, et estoit « mors des plaies qu'il eult à le bataille ù il fut pris. Et « quant les barons seeurent che, ilz retournerent en Constan- « tinoble, et eslurent à emperour Henri leur bail, etc. » Les deux exemplaires de la chronique complète sont ici plus courts que l'histoire abrégée: « Entre les autres demanderent « nouuelles à Renier de l'empereour Bauduin. Il lour dist cer- « tainement que il estoit mors; dont il furent molt dolant. « Lendemain se partirent du chastel, et menerent Renier de

Ms. 84, fol. 86 v°, col. 2.

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 521-528.

Ou Tryt. Voy. Genealog. com. Hannon., c. 10, p. 14. — Ville-Hardouin, c. 144, 162. - Edw. Le Glay, Hist. des comtes de Fl., t. II, p. 32. Ms. 10197.2.2. A, c. 97, fol. 56.

Ms. 84, fol. 293 v°, col. 1.— Ms. 660, fol. 340, col. 1.

Chron. de Romanie, éd. de 1840, p. 26.
Edw. Le Glay, l. c., t. II, p. 31.

« Trit auoec iaus. » Dans la chronique grecque en vers politiques, Baudouin meurt aussi de ses blessures. Ce récit est confirmé par les dix-neuf frères Mineurs dans l'enquête sur le faux Baudouin.

Ms. 10197.2.2. A, c. 114, fol. 64. Manque dans les mss. 84 et 660.

On est surtout curieux de voir comment il est parlé de Baudouin d'Avesnes, de sa mère, de son beau-père, dans une chronique attribuée à Baudouin lui-même : « Après che, tres- « passa le contesse Jehanne de ce siecle (5 décembre 1244), « sans auoir hoir de se char de nulz de ses ·II· maris, ne de « monseigneur Ferrant, ne de monseigneur Thomas. Se es- « kéy le terre à madame Margharitte se suer. Se fu querquiée « à warder à monseigneur Bouchart d'Auesnes, qui clers « estoit et archediaques de Loon ; et s'acorderent si bien qu'elle « eult de luy ·II· filz, dont li ainsneis auoit nom Jehan et « l'aultres Bauduin ; et furent sournommet d'Auesnes de par « leur pere, et furent puis legitismés de l'auctoritet le pape « par l'eglise de Rome. Mais quant le terre de Flandre fut « eskeue, et de Haynnau aussi, à ledite dame Margharitte, ses « amis furent si courouchiés de che qu'elle auoit ainssi ouuret : « se pourcacherent qu'elle fuist donnée en mariage à mon- « seigneur Guillaume de Dampierre, qui estoit vaillans home, « et cousin au roy de Franche ; et fisrent homage de le terre « de Flandre au roy de Franche ledite madame Margharitte et « ledit messire Guillaume, comme son maris et son baulz. Et « cil messire Guillaume prist grant pieche puis ce mariage le « croix d'outremer auoecq le roy Loys de Franche, l'an « M. CC. XLVIII, et ariua auoecq luy à Nimechon, ainssi « come vous orés chà en auant. » Il y a ici plusieurs erreurs de dates et même de faits; car le second mari de Marguerite était mort douze ans avant l'avénement de sa femme au comté de Flandre, et c'est son fils aîné, nommé comme lui Guillaume de Dampierre, qui partit pour la croisade en 1248 : de telles erreurs ne peuvent être de Baudouin d'Avesnes.

Corr. Limechon (Limisso), comme au chap. 233 du ms. 660.
Edw. Le Glay, Hist. des comtes de Fl., t. II, p. 89.

Baudouin et son frère Jean n'aimèrent jamais sans doute ni Guillaume de Dampierre ni ses fils; mais il n'en paraît pas moins difficile de croire qu'ils aient fait l'aveu compris dans ce récit de la mort de l'aîné : « Messire Guillaume de Dam- « pierre, l'ainsnés d'iaulz deux de cui nous vous auons deseur « dit, fut moult preux as armes, et hanta volentier les tour- « nois. Se fu à Trasegnies à ung tournoy, ù il fut ung des « mieulz faisans, et là fut il occy par enuie de ceus qui estoient « de le partie as enfans que le contesse Margharitte auoit

Ms. 10197.2.2. A, c. 115, fol. 64 v°.

« eult de monseigneur Bouchart d'Auesnes, si comme on « dist; car ilz ne peurent oncques amer l'un l'autre : et ce « fut l'an M. II. C. LI. Et nonpourquant fut fait ung acort, etc. » Suivent de minutieux détails sur le partage de la succession entre les enfants des deux fils. Il peut sembler étonnant que les fils de Bouchard, malgré la haine qu'ils avaient souvent manifestée contre un fils de Guillaume, eussent jamais avoué que sa mort fût le crime de leurs amis. Ce passage manque, en effet, dans les deux manuscrits anonymes de Paris; mais il se trouve précisément dans un de ceux qu'on donne, dès les premiers mots, comme un abrégé « des liures monseigneur Bauduin « d'Auesnes. » Si Baudouin, comme nous le croyons, n'a luimême écrit ni ce chapitre ni aucun autre, il a bien pu laisser dire ses historiographes; car ils ne l'accusent point. Cette mort de Guillaume, où il leur était facile de ne voir qu'un accident, est éloquemment déplorée dans le prologue du « Couronnement de Renart, » et proclamée aussi l'œuvre d'une trahison.

Roman du Renart, t. IV, pag. 1-6.

La catastrophe du favori de Philippe le Hardi, Pierre de la Brosse, pendu en 1277 au gibet de Montfaucon, n'ayant pas donné lieu à moins d'incertitudes, nous transcrirons à ce sujet quelques autres lignes du chroniqueur, les dernières des deux manuscrits anonymes. Après avoir raconté l'étrange fortune de Pierre, « qui ot bien II. M. liurées de terre et plus « de C. M. liures de mueble, » et ses accusations contre la reine Marie de Brabant, on ajoute : « Li rois en fist faire pluisours « enquestes, et demander à auchunes persounes que Pieres « disoit qui en sauoient. Mais à daerrains trouua li rois tout « en menchoigne, et que Pieres l'auoit fait par desloiauté. « Pour chou le fist prendre, et, quant il l'ot tenu une pieche « em prison, il le fist pendre à Monfauchon par la requeste « des amis la roine : de coi il i en ot au pendre XIIII, que « contes que dus. » On n'hésite donc pas à se déclarer contre le condamné; mais il est juste de dire qu'il ne pouvait guère en être autrement dans un recueil destiné à la famille des comtes de Flandre, alliée à celle des ducs de Brabant.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 407. — P. Paris, éd. des Chron. de Saint-Denis, not., t. V, p. 56.

Baudouin d'Avesnes étant mort en 1289, on peut supposer que la rédaction faite de son temps s'arrête après ce chapitre des chroniques abrégées, « D'une bataille dou duc de Brai« bant contre les Lembourgis, » c'est-à-dire après la bataille de Wœringen, le 5 juin 1288, et la conquête du Limbourg par Jean Ier, duc de Brabant, surnommé le Victorieux.

Ceux qui pensent que ces annales ont pu être compilées par Baudouin lui-même, se demandent si elles ont été d'abord françaises ou latines. Valère André ne se prononce pas. Jacques Le Roy est d'avis que le latin a précédé. Mais M. de Reiffenberg dit avec raison : « Baudouin d'Avesnes était un « prince, un homme d'épée, un chevalier en un mot; il n'a pu « probablement employer la forme réservée aux clercs, et il « aura parlé la langue des preux et des princes. » M. de Wailly, qui a fait une étude attentive des deux textes, semble aussi persuadé que les chroniques françaises sont antérieures aux Généalogies latines, qui en sont toutes extraites, même l'histoire d'Alaric. On pourrait ajouter que, parmi les pièces du Trésor de Martène, latines pour la plupart, qui se rapportent à la famille d'Avesnes, le seul acte qui paraisse incontestablement de Baudouin, sa renonciation au comté de Hainaut, est écrit en français.

Tom. I, fol. 1079-1081.

S'il ne faut voir enfin, comme tout porte à le croire, dans l'ouvrage dont il s'agit, qu'un amas de fragments historiques, recueillis de tous côtés, non par les comtes de Flandre eux-mêmes, mais pour eux; si ce n'est qu'un livre particulier de chroniques, destiné, dans le principe, à l'usage personnel du comte Baudouin VI, et successivement continué pour ses nobles descendants, pour ses deux filles Jeanne et Marguerite, il est encore moins vraisemblable que ce livre fût d'abord écrit en latin.

Collect. des chron. fr., t. III, p. 275-292. Panth. litt., à la suite de Christine de Pisan, p. XLIII-XLV, 633-673.

M. Buchon, qui, d'après le manuscrit de l'Arsenal, avait joint quelques fragments des chroniques abrégées à sa première édition de Ville-Hardouin, en donna des extraits beaucoup plus longs, en 1843. M. de Reiffenberg, persuadé, comme nous, que le texte français est l'original, et qu'il est précieux à étudier, soit pour la langue, soit pour l'histoire, se propose de le publier bien plus complétement dans ses Monuments historiques des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, dont le premier volume a paru en 1844, à Bruxelles. V. L. C.

CHRONIQUE DE TOULOUSE. 1096-1289.

Hist. des comtes de Tolose, append., pag. 159-164.— Rec. des hist. de la Fr., t.

Guillaume Catel, à la suite de son Histoire des comtes de Toulouse, a fait imprimer, d'après un manuscrit qu'il ne désigne pas, une chronique latine universelle, mais qui n'a besoin que de quelques lignes pour arriver à l'an 1096, date de la consécration de Saint-Sernin de Toulouse par le pape Urbain II. La suite, qui n'a guère d'importance que pour le

XIIIe siècle, répand quelque lumière sur les événements qui se passèrent alors dans le Midi. Les éclipses et les autres phénomènes sont notés avec soin. Il est fâcheux seulement que les dates soient peu dignes de confiance : on dit, à deux reprises, que Louis IX mourut en 1272. Les années sont assez confuses vers la fin, où les derniers faits indiqués sont, en 1284, la mort de Charles, roi de Sicile; en 1285, celle de Philippe, roi de France, à Perpignan, et celle de Pierre, roi d'Aragon; en 1289, le 22 juin, une affreuse inondation près de Mirepoix, qui dut rappeler celle de 1279, et qui détruisit les ponts, les moulins, les maisons, et fit d'innombrables victimes. V. L. C.

XII, p. XXVII, 373, 374; tom. XIX, p. 236.

Hist. de Langued., t. IV, p. 84.

La chronique de l'abbaye cistercienne de Saint-Gildas de Ruys, au diocèse de Vannes, est imprimée parmi les preuves des deux grandes Histoires de Bretagne. Elle s'étend de l'an 1008 à l'an 1291. Le Recueil des historiens de la France en reproduit quelques fragments. La plupart de ces petites annales d'abbayes, où l'on trouve à peine les noms des évêques, des abbés, des ducs et des comtes, nous apprennent bien peu de chose. Celles-ci n'ont qu'une ligne sur Abélard : *Petrus Abælardus, abbas S. Gildasii Ruyensis, moritur.* Voilà tout ce qu'on nous dit du plus célèbre des abbés de Saint-Gildas, qui eut fort à se plaindre de ses moines. V. L. C.

CHRON. DE ST-GILDAS DE RUYS. 1008-1291.

Hist. de Bretagne, par Lobineau, t. II, col. 369-372; — par Morice, t. I, col. 152.

Tom. XII, p. 563; t. XVIII, p. 332.

Ch. de Rémusat, Abélard, t. I, p. 120.

A la chronique latine de Guillaume Godel, telle que nous l'offre le manuscrit 4893 de la Bibliothèque royale de Paris, et dont la dernière date est de l'an 1174, des annotateurs plus récents, parmi lesquels un moine de l'abbaye d'Uzerche, ont ajouté des dates qui se rapportent au siècle suivant, comme, en 1226, celle de la prise d'Avignon par Louis VIII, *feliciter et audacter;* en 1290, une éclipse de lune, le lundi après l'Assomption; de soleil, le mardi avant Noël; en 1291, au 4 avril, le siége d'Acre par le sultan (Khalil-el-Aschraf), qu'on appelle *Leo babilonicus, nominis christiani persecutor,* et au 19 mai, la destruction de cette ville, la mort glorieuse du grand maître des templiers, la catastrophe du patriarche latin. La nouvelle de ces désastres frappait vivement toutes les âmes, et on s'empressait, dans chaque monastère, de les inscrire au livre des chroniques. V. L. C.

NOTES CHRON. D'UN MOINE D'UZERCHE. 1226-1291.

Hist. litt. de la Fr., t. XIII, p. 508-510.

Ms. 4893, fol. 59.

Fol. 59, v°.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 59-64, 79-98.

Il y a dans le Spicilége une petite chronique latine, de 986 à 1292, rédigée successivement par divers moines de

CHRON. DE L'É-

XIII SIÈCLE.

(ÉGLISE DE ST.-DENIS. 986-1292. Spicileg, t. II, p. 808-819. — Félibien, Hist. de l'abb. de Saint-Denis, preuves, p. 203. — Rec. des hist. de la Fr., t. X, p. 297; t. XI, p. 377; t. XII, p. 215; t. XVII, p. 422. Chronique de Guill. de Nangis, ann. 1210, t. I, p. 136. Tom. IV, p. 142, éd. de 1836-1838. Ibid., p. 204. Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 590. Gr. Chron. de Fr., t. IV, p. 258.)

l'abbaye de Saint-Denis, et où chaque date, selon l'usage, est accompagnée de peu de mots. On ne commence à s'écarter de cette méthode que pour le règne de Louis le Jeune, peut-être parce que l'abbé de Saint-Denis, Suger, fut son ministre. De 1205 à 1214, un seul fait a paru digne de mémoire, celui de l'année 1209 (1210): « Des hérétiques, prêtres, clercs ou « laïques, furent condamnés, dégradés, brûlés à Paris, dans « un lieu nommé *Champiaus*, sous l'illustre roi Philippe, et « Pierre, évêque de Paris, de bonne mémoire. » Les Grandes Chroniques de France disent aussi : « Et le bon roy les fist « tous ardoir au dehors de Paris, delès la porte de Cham- « piaus. » C'étaient des disciples d'Amauri de Chartres. En 1223, sont consignés quelques détails sur les funérailles de Philippe-Auguste, « dans le monastère du bienheureux « Denis l'aréopagite. » En 1239, récit plus étendu de l'arrivée de la sainte Couronne à Notre-Dame de Paris, grand événement, qui fit éclater la gloire de l'abbaye de Saint-Denis; car sa procession eut une place à part dans la nef; ses ornements servirent seuls à parer et la couronne même, et la Sainte-Chapelle, et tout le palais; son chantre, Guillaume, fut admiré de tous, quand il entonna l'*Ave regina cœlorum*. L'abbaye ne fut pas moins fière, lorsqu'elle vit, en 1247, le jour de Saint-Denis, le roi et ses trois frères, Robert, Alphonse, Charles, manger au réfectoire des moines, *in refectorio nostro*. Là se trouvent encore quelques autres faits de l'histoire intérieure du monastère, négligés dans les Grandes Chroniques. Plusieurs parties de celle-ci sont bien écrites, et elle passe pour exacte : elle donne surtout avec soin la date de la naissance et de la mort de plusieurs princes de la famille royale.

V. L. C.

(CHRONIQUE FR. DES COMTES DE FLANDRE. 1168-1292. Mss. fr. de la Biblioth. roy. de Paris, n. 10196²; autref. de Baluze, n. 465. — Mss. de la bibliot. de Rennes, n. 149: — Mss. de la reine de Suède au Vatican, n.)

Entre les nombreuses chroniques de Flandre, générales ou partielles, originales ou traduites, et que la critique n'a pas encore suffisamment distinguées les unes des autres, celle que conserve un manuscrit français provenant de Baluze, volume in-folio sur papier, de 159 feuillets, s'étend depuis l'avénement du comte Philippe d'Alsace en 1168 jusqu'à l'an 1292, date seulement indiquée à la dernière ligne; car le récit finit réellement en 1285, à la mort de Philippe le Hardi. Cette prétendue chronique, imprimée au XVe siècle et de notre temps, est plutôt, comme on l'a dit, une ancienne chanson de geste, aujourd'hui *desrimée*, qui fut longtemps popu-

laire, et où l'on ne tient compte ni des faits véritables, ni de la chronologie, ni même du bon sens. Qu'on en juge par une des aventures d'un héros de la Flandre, le fondateur de l'empire latin de Constantinople : « Baudouin, par son orgueil, « se reffusa à prandre à femme une des filles de France; mais « depuis il espousa le diable, qui estoit mis en une morte « femme, et furent bien ensemble bien XIII ans passés, et en « eut deux filles, dont l'une fut nommée Jehanne, et l'autre, « puis née, Marguerite. » Voilà une tradition qui prit faveur, quoique fort peu honorable pour la mémoire de Marie, fille de Henri, comte de Champagne, que Baudouin avait épousée en 1185, et dont il eut, en effet, deux filles, Jeanne et Marguerite, qui lui succédèrent toutes deux. Cette fable n'est pas rare au moyen âge, et on en a fait un fort joli rondeau; mais elle n'appartient pas à l'histoire. V. L. C.

867, et Notices des mss. d'Italie, par Sainte-Palaye, t. XI-XII, notice 2426.

Le livre de Baudouin, Lyon, sans date, in-4°; Lyon, 1474 et 1478, in-fol.; Chambéry, 1484, in-fol.; Bruxelles, 1836, in-8°. Voy. Biblioth. histor. de la Fr., t. III, p. 633, n. 39337, etc. — Panzer, Annal. typogr., t. I, p. 272, 531, etc. — Catal. de La Vallière, t. II, p. 636 et 637. — Reiffenberg, Chron. de Ph. Mousk., t. II, p. LXXX. — Dinaux, Trouvères de la Flandre et du Tournaisis, p. 108-123.

Fol. 9 v°.

La Bruyère, Carac., chap. 14.

Nous trouvons dans les Mélanges manuscrits de dom Estiennot la copie de quelques fragments inédits d'une chronique de Carcassonne, provenant de l'abbaye bénédictine de Montolieu (*Montis-olivi*), au même diocèse. Ces fragments commencent par le siége de Carcassonne, soutenu, en 1215 (lisez 1223), par Amauri de Montfort, et se terminent, en 1292, par cette dix-neuvième note chronologique : *Ann.* MCCXCII, *præcipit dominus rex episcopo carcassonensi, ut clericos burgi novi perturbet, aut eos capere faciat.* Peut-être faut-il lire, *non perturbet.* Nous ne savons si la chronique finissait ainsi, ni quand elle fut écrite, ni par conséquent quelle en est l'autorité. C'est là l'inconvénient de ces copies qui laissent ignorer l'étendue de l'original, les diverses écritures qui peuvent s'y succéder, en un mot, les détails propres à faire apprécier un manuscrit historique. V. L. C.

CHRONIQUE DE CARCASSONNE. 1223-1292.

Mss. de la Biblioth. roy. de Paris, Mél. d'Estiennot, t. XI, p. 251-254. — Rec. des hist. de la Fr., t. XIX, p. 266.

Gall. christ., t. VI, col. 970-1009.

Vaissète, Hist. de Langued., t. III, p. 334.

André du Chesne a extrait d'un manuscrit des Bénédictins de Saint-Étienne de Caen une courte chronique qu'il intitule : *Annalis historia brevis, in monasterio Sancti Stephani cadomensis conscripta.* Les dates, auxquelles se réduit presque toute cette histoire, paraissent régulières, et inspirent une certaine confiance aux critiques. Il n'y en a guère qu'une vingtaine pour le XIII[e] siècle. Dans ces notes, généralement peu instructives, et qui enregistrent surtout le décès des abbés et des prieurs du monastère, nous remarquerons, en 1241, au mois de septembre, un violent tremblement de terre; en

Gall. christ., t. IV, col. 891.

CHRONIQUE DE SAINT-ÉTIEN-

[...]NE DE CAEN. 633-1293.

Historiæ Normannor. Scriptor. antiqui, p. 1015-1021. — Rec. des histor. de la Fr., t. XI, p. XCII, 379, 380; t. XII, p. 779; t. XVIII, p. 348.

Voy. le catalogue des chartes qui restent de cette abbaye, Mém. de la Société des antiquaires de Normandie (1834), t. VII, p. 268-319.

Chronique de Guill. de Nangis, ann. 1292 et 1293.

Hume, History of England, c. 13, n. 8.—Martin, Hist. de Fr., t. V, p. 78 et suiv.

1262 et en 1278, une grande mortalité ainsi exprimée : *Fuit mors valida in Normannia;* en 1269, le 21 juillet, le séjour à Caen, pendant trois jours, de Raoul, évêque d'Albano, légat apostolique, et de Louis, roi de France, avec ses trois fils, Philippe, Pierre et Jean. Le dernier article, en 1293, concerne une rixe sanglante qui s'était élevée sur mer entre des Normands et des Anglais, et où ceux-ci étaient restés maîtres de plusieurs bâtiments surpris par trahison. Les expressions du narrateur sont singulières. Pour dire que Philippe le Bel se plaignit au roi d'Angleterre, il écrit, contre le témoignage des historiens des deux pays, *Humiliter supplicavit regi Anglorum,* quoiqu'il ajoute, en racontant le refus du vassal : *Obedientiam domino suo regi Franciæ præstare, ausu temerario, recusavit,* et qu'il lui rappelle, comme un châtiment de sa désobéissance, les confiscations exercées alors sur ses domaines de France par son suzerain : *Quem Dei timor a malo retardare non facit, saltem debet eum coercere severitas regiæ potestatis.* Tout cela s'accorde mal avec *humiliter.* Il faut croire que la langue diplomatique n'était point encore fixée, ou qu'elle n'était point connue des moines de Saint-Étienne. V. L. C.

LISTE DES ABBÉS DE L'ÉGL. DE BÈSE. 652-1293.

Ms. 4910, fol. 40. Tom. IV, p. 17, n. 4910, art. 6.

Gall. christ., t. IV, col. 704-710.

La liste des abbés du monastère bénédictin de Bèse, au diocèse de Langres, enregistrée comme un ouvrage à part dans le Catalogue imprimé des manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, et qui s'étend depuis le fondateur Waldalène, en 652, jusqu'à l'abbé Hugues, non pas, comme disent les rédacteurs, vers 1280, mais en 1293, n'est qu'un des appendices de la chronique de Girard d'Auvergne, qui se termine, comme on l'a vu, en 1288. V. L. C.

CHRON. DE SAINT-BERTIN. 590-1294.

Thes. anecdot., t. III, col. 445-776.—Ampliss. collect., t. VI, col. 613-617. — Rec. des hist. de la Fr., t. VII, p. xij, 266-270; t. IX, p. 380-384; t.

Une des anciennes chroniques anonymes de l'abbaye de Sithiu ou de Saint-Bertin, compilées par Jean d'Ipres, cinquante-huitième abbé, de 1365 à 1383, pour en former sa grande chronique, s'arrêtait à l'an 1294 ; mais, quoiqu'il ait souvent conservé les expressions des vieux chroniqueurs, au point de dire, sur des propos tenus en 1187, *frequenter audivi,* sur un fait de 1214, *vidimus,* et à l'année 1229, *nunc autem hoc anno,* cependant, comme il avait, selon son propre témoignage, conduit cette œuvre jusqu'à son temps, et qu'il n'a cessé de vivre qu'en 1383, nous renverrons l'examen des diverses parties de la chronique entière au XIV[e] siècle.

V. L. C.

Les quatre pages déposées par dom Brial, avec d'autres fragments de manuscrits sur vélin, à la Bibliothèque royale de Paris, et dont il a parlé lui-même dans notre XVe volume, renferment, en effet, une série de dates qui peuvent, comme il l'a dit, servir de continuation à une des chroniques latines de Reims publiées par Labbe. Ces pages, détachées de la couverture d'un vieux manuscrit, sont intitulées, d'une main déjà ancienne : *Fragmentum chronici remensis ecclesie per quemdam S. Nicasii monachum.* La première note est celle-ci : MCXCVII. *Facta est fames ualidissima, ita quod pauperes pre panis inopia morticiniis ouium, equorum et boum, etiam in ipsa quadragesima, cogerentur uesci; et fecem vini loco panis comedebant. Innumeri uero fame perempti sunt. Sextarium quoque frumenti* XVI *solid. venditum fuit.* D'autres fléaux naturels, les principales guerres, la succession des archevêques de Reims et des rois de France, tels sont, en général, les faits conservés par le chroniqueur. A l'année 1254, l'écriture change, et les souvenirs, beaucoup plus rares, sont rédigés par différentes mains, entre lesquelles il y en a d'assez modernes. Nous ne retrouvons ensuite une écriture du temps qu'à l'année 1289, pour inscrire la mort de Guibert, abbé des Bénédictins de Saint-Nicaise, et à l'année 1294, pour rappeler, en ces termes, les honneurs funèbres rendus à Jean, duc de Brabant, qui venait de périr des suites du tournoi pour le mariage du comte de Bar avec la fille du roi d'Angleterre : *Et hoc factum fuit mense maio, die Inuentionis sancte Crucis; et in feria sexta in ecclesia beate Marie remensis caro eius bullita, et ibi humata.* Les os furent portés aux Cordeliers de Bruxelles. Deux notes enfin, l'une de 1307 sur les templiers, l'autre de 1309 sur une vive dispute au sujet des reliques de saint Nicaise, paraissent de la main d'un autre religieux. V. L. C.

XIII, p. 455-475; t. XVIII, p. 593-610.
Thes. anecd., l. c., col. 662.—Col. 698.—Col. 710.
Col. 447.
Gall. christ., t. III, col. 503.
— Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 109.
CHRONIQUE DE SAINT-NICAISE DE REIMS. 1197-1294.
Supplém. lat., n. 1654, pièce 17.
Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 600.—V. aussi le Rec. des hist. de la Fr., t. XVIII, p. 699, 700.
Nova biblioth. mss. libr., t. I, p. 358-361.
Gall. christ., t. IX, col. 215.
Ibid., col. 216.

Une petite chronique inédite, succédant à divers ouvrages d'histoire, entre autres à celui de Guillaume de Jumiége, s'ouvre par ce prologue : *Anni ab Adam primo homine usque ad Ninum regem, quum natus est Abraham, sunt anni tria milia* LXXXIIII, *qui ab omnibus historiographis nuncupantur.* La chronique ne commence réellement qu'à l'ère vulgaire, et elle semble rédigée ou transcrite de la même main jusque vers l'an 1240; ensuite, des mains différentes, qui avaient déjà intercalé quelques notes, continuent jusqu'à l'année 1296. Nous

CHRONIQUE DE SAINT-TAURIN D'ÉVREUX. 1-1296.
Mss. de la Biblioth. roy. de Paris, n. 4861, art. 8, fol. 152-160. — Rec. des hist. de la Fr., t. XII, p. 776; t. XVIII, p. 353.

XIII SIÈCLE.

Gall. christ., t. XI, col. 628.

n'avons point tardé à reconnaître que cette suite doit venir des Bénédictins de Saint-Taurin d'Évreux. En 1255, on inscrit l'obit de l'abbé Gilbert : *Obiit bone memorie Gilebertus, abbas Sancti Taurini ebroicensis, natione gallicus. Vixit in regimine monasterii annis* xv. *Hic monasterium a subiectione fiscanens. feliciter liberauit*; en 1283, celui de l'abbé Richard : *Obiit Ricardus, abbas Sancti Taurini ebr., quondam prior Gemetic.;* en 1296, celui de l'abbé Simon : *Obiit Symon, quondam abbas Sancti Taurini ebr.*

A ces souvenirs se joignent les remarques ordinaires sur les intempéries des saisons : MCCLVIII, VII *kal. iul., uigil. sancti Leufredi, cecidit in territorio ebroicensi grando terribilis et dampnosus...* La description du fléau est suivie de ces vers :

Pessimus hic grando, segetes, uites populando,
Arboreos fructus, multis occasio luctus
Extitit, et plenos nonnullos fecit egenos,

avec cette variante, qui exprime encore mieux la douleur du poëte :

Extitit, et plenos vacuauit, precipue nos.

Il y a aussi quelques notes fort courtes sur le XIVe siècle, comme celle-ci, de l'année 1307 : *Omnes templarii et eorum ordo deferuntur, et combusti sunt.* Voilà un historien concis. Peu s'en faut que les templiers ne soient brûlés avant d'être accusés. On ne peut dire plus en moins de mots. V. L. C.

LISTE DES ÉVÊQUES DE LANGRES. VERS 366-1296. Gall. christ., t. IV, col. 510-614. Tom. IV, p. 17, n. 4910, art. 5.

La liste des évêques du diocèse de Langres, depuis Sénator, au IVe siècle, jusqu'à Jean de Rochefort, vers 1296, et non en 1294, comme dit le Catalogue imprimé des manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, ne forme pas un ouvrage à part dans le ms. 4910, fol. 39 v°; ce n'est qu'une pièce accessoire de la chronique de Girard d'Auvergne, dont il a été parlé plus haut, à l'année 1288. V. L. C.

PETITE CHRON. DE ST-MARTIAL DE LIMOGES. 1224-1297. Notices et extr. des mss., t. I, p. 579-596.—Rec.

A l'année 1297 se terminent les notes chronologiques qui couvrent les marges de divers manuscrits de l'abbaye bénédictine de Saint-Martial de Limoges, conservés, depuis 1730, à la Bibliothèque royale de Paris. Les principales de ces notes sont celles qu'y inscrivit, jusqu'à la fin de l'an 1224, le bi-

bliothécaire du couvent, Bernard, fils d'Itier, *Bernardus Iterii*. Ses deux successeurs dans la même charge furent, jusqu'en 1264, Étienne de Salvagnac ou Salignac; jusqu'en 1297, Hélie du Breuil. On croit que c'est à eux qu'il faut attribuer les notes beaucoup moins nombreuses, déposées aussi sur les marges pendant cet intervalle de soixante-treize ans. Ils eurent des imitateurs, et, dans quelques-uns de ces souvenirs, il y a des faits datés de 1310.

Étienne de Salvagnac était prieur de l'abbaye du Vigeois en 1229, et de celle de Saint-Martial, en 1254. Hélie du Breuil, qui avait fait profession en 1243, était chantre et bibliothécaire en 1265, année où il fit relier vingt volumes; cinq ans après, il fit relier tous les autres.

Quelques dates précises pour des faits dignes de mémoire, et une foule de petits événements qui n'intéressaient que le monastère, voilà tout ce qu'on doit attendre de ces notes, que l'on peut comparer, en plusieurs points, à la chronique de Pierre Coral, abbé de Saint-Martin de Limoges, de 1247 à 1276. Il est à regretter que ceux qui ont écrit l'histoire de cette abbaye d'après la chronique de Pierre Coral, n'aient point consulté, pour l'abbaye de Saint-Martial, les renseignements laissés par Bernard et ses deux continuateurs. L'exactitude des dates a engagé les auteurs du Recueil des historiens de la France à faire quelque usage de toute cette chronologie. Dans le tome XII, on avait suivi la copie souvent fautive de dom Estiennot; dans le tome XVIII, pour les notes qui s'étendent de 1179 à 1230, on a eu recours aux originaux. Les deux volumes suivants n'en ont rien cité. V. L. C.

des hist. de la Fr., t. XII, p. 453, t. XVIII, p. 223-238, 798, 799.
Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. vij, 298-302. — Biblioth. de l'École des chartes, prem. série, t. IV, p. 344-353.
Ziegelbauer. Hist. rei litt. ord. S. B., t. IV, p. 554, col. 2.
Baluze, Miscellan., t. IV, p. 488.
Mss. de la Biblioth. roy., n. 1338, fol. 23 v°.
Ibid., fol. 90.
Ibid., fol. 238.
Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 440. — Voy. Baluze, Hist. Tutel., p. 174-178.
Gall. christ., t. II, col. 584.
Ibid., col. 553-565.
Pag. 453, 454.
Pag. 223-238.

Annales de Worms. 1221-1298.

Les annales de Worms (*annales wormatienses*) se distinguent entre les chroniques des provinces rhénanes par des récits détaillés et animés, qui, s'ils étaient mieux écrits, s'éloigneraient peu du vrai caractère de l'histoire. Ce recueil, composé de plusieurs parties fort différentes les unes des autres, commence par l'énumération des grands incendies qui ont ravagé la ville, de 1221 à 1298. Vient ensuite le voyage de l'évêque Henri auprès de l'empereur Frédéric, à Ravenne, en 1232; voyage où il obtint, au préjudice de la commune, d'importants priviléges. La suite des évêques et de leurs rapports avec les empereurs continue ainsi jusqu'à 1266. Recommencent alors d'autres annales où sont enregistrés, de 1221 à 1298, les faits les plus mémorables de l'histoire intérieure

Bœhmer, Fontes rer. german., t. II, p. XVIII-XXV, et 158-214.
Gall. christ., t. V, col. 676.

de la cité, comme l'arrivée des frères Mineurs en 1221, et celle des frères Prêcheurs qui, bien reçus des bourgeois en 1226, le furent très-mal de l'évêque et du clergé. Ils finirent, selon le chroniqueur, par dire à l'évêque et aux juges : « Nous brûlerons beaucoup de riches, et vous vous partagerez leurs biens. » L'accommodement plut; les frères Mineurs y entrèrent; on s'adjoignit Conrad de Marpurg, le confesseur de sainte Élisabeth de Hongrie, « réputé prophète, « inquisiteur sans miséricorde, » et on brûla beaucoup de riches.

Bœhmer, l. c., p. 175.

Gesta archiep. trevir., ap. Eccard. Corp. histor. med. ævi, t. II, col. 2227. — Martène, Ampliss. coll., t. IV, col. 242.

La dernière section, composée de fragments sur quelques points de l'administration de la ville, ne peut être comparée à ces récits suivis, qui auraient mérité de nous toute l'attention que leur accorde M. Bœhmer dans ses savants prolégomènes, si les annales de Worms touchaient de plus près à celles de la France. V. L. C.

GESTES DES ARCHEVÊQUES DE TRÊVES. 1132-1299.

Corpus histor. med. ævi, t. II, col. 2197-2238. — Ampliss. col., t. IV, col. 145-370. — Nic. de Hontheim, Hist. Trev. diplom., in prodromo, p. 731. — Rec. des hist. de la Fr., t. XI, p. LIII, 194; t. XIII, p. LXXVI, etc.; t. XVIII, p. XXIII, 670-676.

Access. hist., t. I, part. 3, p. 1-124.

Hist. litt. de la Fr., t. XII, p. 677; t. XIII, p. 123.

Gall. christ., t. XIII, col. 429-435.

Ci-dessus, p. 599-601.

Les gestes des archevêques de Trêves, publiés par Georges Eccard, et plus complétement par dom Martène, font suite à la compilation de plusieurs moines bénédictins de Saint-Euchaire ou Saint-Matthias de Trêves, qui, dans les Accessions historiques de Leibnitz, s'arrête à l'an 1132. Les annales suivantes qui, chez Eccard, vont jusqu'à l'an 1259, et chez Martène, jusqu'à l'an 1445, paraissent être aussi de différentes mains. La première suite commence par des détails sur l'archevêque Albéron (1132-1152), extraits de la Vie qu'avait écrite Baldric, qui, étant venu à Trêves en 1147 avec le pape Eugène III, fut connu de l'archevêque et attaché par lui à son église. Ses successeurs, Hillin et Arnold, occupent moins de place; mais le schisme de sept années qui précéda l'élection de Jean est fort longuement raconté. Jean siégea de 1190 à 1212. Nous avons parlé du prélat qui vient ensuite (1212-1242), Thierri de Weda. Son neveu qui le remplace, Arnold d'Isembourg (1242-1259), *homo litteratus et peritus in jure*, après la longue résistance d'un rival, le prévôt de Saint-Paulin, qui ne recula même pas devant les excès et les calamités d'une guerre civile, semble ne profiter de sa victoire que pour se préparer à de nouveaux combats, fortifie les places de son diocèse, contribue à élire roi des Romains Alphonse de Castille, mais se laisse battre par l'archevêque de Mayence, partisan de Richard d'Angleterre, et meurt, le 5 novembre 1259, honoré par le chroniqueur de regrets et d'éloges que

l'histoire impartiale n'a point confirmés. Ce chroniqueur paraît fort léger dans ses haines comme dans ses préférences; car il ne se contente pas de dire que l'archevêque de Trêves repoussa l'offre, qui lui fut faite par les Anglais, de quinze mille marcs sterling : il ajoute que le bruit courait alors qu'une telle somme aurait peut-être suffi pour ébranler toute la cour de Rome, *quæ quantitas pecuniæ... fortassis totam romanam curiam commovisset.*

Le manuscrit copié par dom Martène à Saint-Maximin de Trêves, beaucoup plus ample que le texte d'Eccard, joint aux précédentes annales celles de deux autres archevêques du XIII[e] siècle, Henri de Vinstingen (1260-1286) et Boémond de Warnesberg (1286-1299). Le premier se conduit mal; une enquête est ordonnée par le pape Urbain IV; l'évêque de Worms et celui de Spire s'y refusent; les Franciscains aussi hésitent à s'en charger; le pape, mécontent, s'écrie un jour devant leurs deux envoyés, et même devant leur général, le célèbre Fidanza, qui fut depuis saint Bonaventure : « Il est certain que si je donnais deux archevêchés à deux de « vos frères, vous accepteriez; il n'est donc pas raisonnable « que vous n'acceptiez pas, quand je vous confie d'autres mis- « sions. C'est à vous d'obéir. » Ils obéissent. Henri est excommunié. Le narrateur, clerc du monastère de Saint-Matthias de Trêves, témoin oculaire, expose avec un grand intérêt toutes ces vicissitudes et tous ces scandales. Les gestes de Boémond, dont l'épiscopat ne fut guère moins agité, se mêlent à un plus grand nombre de faits de l'histoire générale de l'Allemagne et de la France.

L. c., col. 256-370.

Gall. christ., l. c., col. 443-450.

On attribue à un même religieux, nommé Henri comme l'archevêque, et chargé des fonctions de procureur du monastère, la Vie d'Arnold d'Isembourg et celle de Henri de Vinstingen. Il paraît qu'il fut, au moins pour plusieurs siècles, le dernier annaliste qu'eût produit cette maison; l'histoire du pays continua d'être écrite, mais non plus par les moines de Saint-Matthias.

D'autres biographies des archevêques de Trêves, beaucoup moins étendues, appartiennent au siècle suivant. On a réuni, de nos jours, tous ces documents dans une collection bien plus complète que les anciennes, revue sur les manuscrits, éclaircie par des commentaires, et imprimée à Trêves même.

V. L. C.

Gesta Trevirorum integra, ed. J.H. Wyttenbach et M. Fr. J. Müller, Trêves, 1835-1839, 3 vol. in-4°, t. I, p. xxi, 217-342; t. II, p. 7-174.

DIVERSES NOTES CHRONOLOGIQ. DE ST.-MARTIAL DE LIMOGES. 1170-1299. Ci-dessus, p. 749, ann. 1285. Ms. de la Bibl. roy. de Paris, Supplém. lat., n. 2183, pag. 256-259.

Le recueil de chroniques de Saint-Martial, dont nous avons parlé plus haut, offre quelques notes isolées, qui se rapportent en partie à la fin du XIII[e] siècle. Il y en a deux assez étendues, écrites par un même copiste, l'une sur le siége que firent de l'abbaye, en 1290, le vicomte et la vicomtesse de Limoges, qui en détruisirent les aqueducs pour la priver d'eau; l'autre, sur divers événements qui eurent aussi de l'intérêt pour les moines, en 1294 et 1295. Ces notes ne paraissent pas originales, mais transcrites. Il en est de même de celles qu'une autre main a recueillies, mais fort en désordre, sur les deux pages suivantes, et qui la plupart ne remplissent guère qu'une ligne. La première est de l'an 1251 : *Transierunt pastorelli per Lemouices.* Puis, on remarque, à l'an 1170, la mort de Thomas Becket : *Sanctus Thomas patitur;* à l'an 1219, l'arrivée des frères Prêcheurs à Limoges; à l'an 1223, celle des frères Mineurs. Presque toutes les autres dates sont celles du décès des évêques de Limoges et des abbés de Saint-Martial. Mais la dernière est ainsi conçue : *Anno Dom.* M. CC. IIII. XIX. *rex deutartas et rex derminia recuperauerunt cum armis diuino miraculo sanctum sepulcrum Iherusalem, et amplius magnam partem terre sancte, de manibus Sarracenorum.* L'altération des mots n'empêche pas de reconnaître ici la nouvelle exagérée de la défaite du sultan d'Égypte, en 1299, par le khan des Tartares mongols et le roi chrétien d'Arménie. V. L. C.

RELATION DU MIRACLE DE L'HOSTIE. 1299. Édition de Seguier, Paris, 1604, in-8°. — Labbe, Nova biblioth. mss. libr., t. I, p. 663, 664. — Théod. de St-René, Rem. hist., etc., Paris, 1725, 2 vol. in-12. Voy. Dubois, Hist. eccles. parisiensis, t. II, p. 513. - Du Breul, Antiq. de Paris, p. 605, 728. —

Une relation des outrages faits par un juif à une hostie, le 2 avril 1290, jour de Pâques, a été publiée par H. Seguier, en 1604; par Labbe, en 1657; par le père Théodoric de Saint-René, carme des Billettes, en 1725. Si nous en parlons ici, c'est que la dernière date qui s'y trouve est celle de 1299, et que le récit même ne paraît pas beaucoup plus moderne. Cette histoire, souvent transcrite sous différentes formes, et répétée de notre temps dans plusieurs ouvrages, est fort connue. Il s'agit d'une femme qui, ayant mis quelques vêtements en gage chez un juif pour la somme de trente sous parisis, reçoit de lui la promesse que, si elle lui apporte l'hostie de Pâques, *rem illam, quam mulier Deum suum asserebat,* il lui rendra ses hardes pour rien. Elle accepte la condition, va communier à Saint-Merri, sa paroisse, et garde l'hostie pour le juif. Celui-ci, une fois maître de sa proie, la perce à coups de canif et en fait jaillir le sang, y enfonce un

clou avec un marteau, la fouette, la poignarde, la jette au feu, la coupe en morceaux, la plonge dans une chaudière d'eau bouillante : le tout en vain; la sainte image n'en voltige pas moins intacte aux yeux du sacrilége, de sa femme et de ses enfants. Le crime est dévoilé par l'imprudence d'un des fils, qui, voyant le peuple aller à la messe, s'écrie : « Vous « ne trouverez plus votre Dieu ; mon père l'a tué. » Au tribunal de l'évêque (Simon Matifas), le coupable est condamné aux flammes; sur le point de subir sa peine, il laisse échapper ces mots : « Si j'avais ici un livre que j'ai chez moi, votre Dieu « ne pourrait me faire brûler. » Il est réduit en cendres avec ce livre, dont le titre et le sujet sont restés ignorés ; sa femme, ses enfants et un grand nombre de juifs se convertissent.

Félibien, Hist. de Par., t. I, p. 459. — Jaillot, Rech. sur Paris, t. III, quart. 13, p. 13-18. — Le Long, Biblioth. hist. de la Fr., t. I, p. 347. — Dulaure, Hist. de Paris, t. II, p. 353-357, etc.

Gall. christ., t. VII, col. 119.

L'auteur cite, comme témoignages du fait, l'hostie elle-même, conservée à Saint-Jean en Grève, et qui, ayant résisté à tant d'assauts, lui semble un auguste emblème de la résurrection; le canif, le sang, et d'autres reliques encore, que tout le monde peut voir, dit-il, près de là, dans l'église des frères de la Charité de Notre-Dame, construite, en 1294, à la place même de la maison du juif, par Raynier Flaming, citoyen de Paris, sous le nom de chapelle des Miracles, et concédée, en 1299, par le roi Philippe le Bel, avec une maison voisine, à ces frères de la Charité de Notre-Dame, du diocèse de Châlons, qui s'engagent à célébrer désormais, chaque premier dimanche après Pâques, ou de la *Quasimodo,* l'anniversaire de l'hostie miraculeuse.

L'ouvrage, qui se lisait en partie, à l'office, le jour de la commémoration, a pour titre : *De miraculo hostiæ a judæo Parisiis, anno Domini* MCCXC, *multis ignominiis affectæ*, et il commence ainsi : *Magna quidem fuerunt beneficia.* C'est peut-être l'œuvre d'un frère de cet ordre de la Charité, qui adopta, en 1346, la règle de Saint-Augustin; et qui fut supprimé au XVIIe siècle. L'église de Raynier Flaming, possédée par les Carmes depuis 1631, rebâtie plusieurs fois, est aujourd'hui le temple des Billettes; mais il paraît qu'on lisait encore, en 1685, au frontispice de l'ancienne chapelle : « Ci-« dessous le juif fit bouillir la sainte hostie. » Dans les archives des Billettes, que le père Hélyot put consulter, on remarquait le titre par lequel Clémence de Hongrie, seconde femme de Louis le Hutin, laissait, en 1328, dix livres « au couvent où « Dieu fut bouilli. »

Hélyot, Hist. des ordres relig., t. III, p. 400.

Ibid., p. 399-412.

Les diverses circonstances d'une fondation liée à l'origine

XIII SIÈCLE.

des nouveaux frères, et qui fait aussi connaître les mœurs et les croyances de la fin du siècle, ne sont point mal racontées dans cet écrit contemporain : le style est moins déclamatoire qu'il ne l'est d'ordinaire dans toutes ces histoires merveilleuses. Celle-ci est abrégée, non sans quelques différences, dans les Chroniques de Saint-Denis.

Ed. de M. P. Paris, t. V, p. 100.

On a conservé le cartulaire des frères hospitaliers de la Charité de Notre-Dame, où se trouvent, avec des bulles, des chartes, des donations de priviléges, et le texte de ce récit, trois miniatures, dont la première représente le juif allumant un grand feu sous la chaudière. Les vitraux de l'église des Billettes, les tapisseries de Saint-Merri, un tableau de Saint-Martin-des-Champs, d'autres tableaux qu'on voit encore à Sainte-Gudule de Bruxelles, dans les chapelles à droite de la nef; enfin, plusieurs pièces de théâtre, avaient donné à ce souvenir une grande popularité. V. L. C.

Catal. de la Biblioth. de M. de Soleinne, t. I, p. 112. — Bulletin du bibliophile, févr. 1844, p. 794.

RELATION DE MIRACLES CHEZ LES DOMINICAINS D'ÉVREUX. 1299.

Du Chesne, Scriptor. rer. fr., t. V, p. 477-480. — Rec. des Histor. de la Fr., t. XX, p. 41-44. Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 361, 362. Biblioth. roy. de Paris, fonds de S. G., n. 1610.

On a déjà dit quelques mots d'une relation de vingt-cinq miracles opérés dans la maison des frères Prêcheurs d'Évreux, qui, la première en France, eut une chapelle dédiée à saint Louis. Cette relation, datée de 1299, a pour titre dans les deux textes qui en ont été publiés : *Hæc sunt miracula facta in domo fratrum Prædicatorum ebroicensium, præsidio B. Ludovici confessoris; quæ fuit prima ecclesia in regno Franciæ dedicata in nomine sancti regis, anno Domini* MCCLXXXXIX, *in festo B. Ludovici*. L'édition comprise dans le Recueil des historiens de la France a été revue sur un manuscrit qui ajoute le jour de quelques-uns des faits, sans indiquer l'année. Des paralytiques et des goutteux qui jettent leurs béquilles, des muets qui parlent, des aveugles qui voient; le petit Gillot qui, après avoir avalé une pièce de monnaie, la revomit au bout de quatorze jours : tels sont, en général, les miracles du couvent d'Évreux dus à l'invocation du nouveau saint, presque tous les mêmes, et fort semblables aussi aux soixante-cinq guérisons bien plus longuement recueillies en français, à l'abbaye de Saint-Denis, avant la canonisation, depuis le mois de mai 1282 jusqu'en mars 1284, et qui entrèrent, en 1298, dans la collection des Miracles de saint Louis. L'historien naïf de ces autres cures, faites en Normandie, se donne pour témoin oculaire. Quoique les auteurs de la Bibliothèque dominicaine, Quétif et Échard, ne le revendiquent point pour leur ordre, on peut supposer

Rec. des histor. de la Fr., t. XX, p. XXXVI et 121-189. — Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 148.

que ce procès-verbal de miracles vient des frères Prêcheurs d'Évreux, qui voulaient accréditer leur chapelle. V. L. C.

Nous trouvons, à la Bibliothèque royale de Paris, une chronique universelle latine, transcrite sur papier au XV[e] siècle, et qui paraît d'origine italienne. Le début manque; l'ouvrage commence aujourd'hui, à la fin du septième chapitre, par le règne de Procas dans le Latium. Le dernier chapitre, qui mène l'histoire un peu au delà du XIII[e] siècle, et non pas seulement, comme dit le Catalogue imprimé, jusqu'à l'an 1294, est le cent trente-troisième. L'auteur inconnu a de nombreux traits de ressemblance avec Ricobaldi de Ferrare, qui, en sa qualité de compilateur, peut sans injure être soupçonné, s'il n'a pas fait lui-même cette esquisse, de l'avoir souvent copiée mot à mot. Une idée heureuse du chronographe, quel qu'il soit, c'est d'avoir essayé, comme plus tard Philippe de Bergame, de mêler quelques noms d'écrivains à ceux des papes et des princes. Il cherche aussi, mais bien faiblement, à retracer les mœurs et les usages des temps qui l'ont précédé. En recueillant les principaux faits des divers peuples d'Italie avec assez d'exactitude, il s'occupe beaucoup moins des nouvelles de France. A l'année 1299, il parle du jubilé de Boniface VIII en ces termes, que la chronique attribuée à Ricobaldi n'a point conservés : *Per Bonifacium papam uenia ordinata maxima, omnium scilicet peccatorum, uisitantibus per* XV *dies, semel in die, ecclesias apostolorum Petri et Pauli, incredibilis multitudo eo confluxit; pecunia habita multa.* Les deux derniers faits indiqués, tous deux de l'année 1301, sont l'entrée de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, dans la ville de Florence, et le rappel des Torriani à Milan.

V. L. C.

CHRONIQUE UNIVERSELLE. 0—VERS 1300. Ms. 4938[A] (autref. Colb. 2141; reg. 5767[4]).

Tom. IV, p. 20.

Ap. Eccard. Corp. hist. med. ævi, t. I, col. 1150-1290. — Murator. Scriptor. rer. ital., t. IX, col. 107-254.

Fol. 37 v°.— Eccard, l. c., col. 1170. — Muratori, l. c., col. 128.

Rinaldi, Annal. ecclesiast., ann. 1300, p. 284-287.

On lit, dans la collection d'André du Chesne et dans le XX[e] volume des Historiens de la France, un court abrégé de la Vie de Philippe le Hardi, qui régna de 1270 à 1285. Ce sommaire, composé de sept paragraphes commençant tous, à l'exception d'un seul, par les mots, *Iste Philippus*, est assez exact et assez correctement écrit. Nous n'y remarquerons que le regret exprimé par l'auteur que Philippe ait été un prince illettré, *quod in rege quolibet superius dicta clamant esse dolendum;* d'où l'on voit que c'est, en effet, le fragment d'un plus grand ouvrage. Du Chesne se contente de

FRAGMENT SUR PHILIPPE III. 1270 — vers 1300.

Histor. Francor. Scriptores, t. V, p. 549-550. — Rec. des hist. de la Fr., t. XX, pag. LIV, 540, 541.

dire qu'il l'extrait d'un ancien manuscrit, *ex veteri codice ms.* Nous ne le rappelons en cet endroit que sur son autorité. L'abrégé finit ainsi : *Ex secunda vero uxore Maria, sorore Johannis ducis Brabantiæ, reliquit Ludovicum comitem ebroicensem, Blancham ducissam Austriæ, et reginam Angliæ Margaritam.* Marguerite ayant épousé Édouard Ier en 1299, et Blanche, Rodolphe, fils d'Albert Ier, en 1300, ce texte ne peut être plus ancien.

Pag. 257, 288, 395.
Mss. du fonds de St.-Germain, n. 1082.

Nous avions fait ces conjectures sur le fragment d'André du Chesne, lorsque nous avons appris de notre savant confrère M. de Wailly que, comme d'autres morceaux publiés par du Chesne dans le même volume, il appartient à la chronique de Guillaume Scot, qui écrivait en 1317.

Anc. rôles, p. 33. — Vaissète, Hist. de Lang., t. IV, p. 528.

Ce fragment est suivi, dans les deux éditions citées plus haut, des Noms des chevaliers et des écuyers qui, en 1271, se réunirent à Pamiers pour accompagner le roi Philippe dans son expédition contre le comte de Foix. Du Chesne dit seulement qu'il les a extraits d'un vieux registre, *ex veteri registro ms.* C'est d'un registre de la chambre des Comptes, que Gilles de la Roque, dans son traité du Ban et de l'arrière-ban de France, a donné plus complet. V. L. C.

HIST. DU VAL-DES-ÉCOLIERS. VERS 1300.

Nova biblioth. mss. libr., t. I, p. 391-394. — Voy. du Boulay, Hist. univ. par., t. III, p. 15-18. — Denis Le Cointre, Hist. du Val-des-Écoliers; Reims, 1626, in-12. — Hélyot, Hist. des ordres relig., t. II, p. 396-401. — Gallia christ., t. IV, col. 777-795; instrum., col. 199-220. — Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 48; t. XVII, p. 302-305.

L'ordre du Val-des-Écoliers paraît avoir commencé en 1201. Une courte histoire de la naissance de cet ordre, rédigée tant sur les écrits des fondateurs que sur la tradition, *per majorum relationem,* peut avoir été écrite vers la fin du siècle. Le père Labbe, qui l'a publiée, n'indique ni l'origine ni l'âge du manuscrit. On y apprend que Guillaume, Richard, Évrard et Manassés, tous quatre docteurs et professeurs en théologie de l'université de Paris, ayant eu ensemble une même vision, celle d'un arbre immense, dont les branches couvraient tout l'univers, ils en conclurent qu'il leur fallait renoncer au monde, et aller déposer dans quelque solitude les racines d'un nouvel institut religieux. Trente-sept des écoliers de Guillaume se joignent à lui; un cinquième docteur, Ferri ou Frédéric, déjà élu évêque de Châlons, les accompagne; et ils s'en vont, près de Langres, vivre dans des chaumières sous la règle de Saint-Augustin, telle que l'observaient les chanoines de Saint-Victor de Paris. L'ordre fut approuvé en 1212 et en 1215, par l'évêque de Langres, Guillaume de Joinville, qui était aussi docteur, et confirmé par le pape Honoré III, en 1218.

Il y a beaucoup de rhétorique dans cette relation. Maître Guillaume, qui avait vu trois fois l'arbre miraculeux, se sert, pour engager les autres à le suivre, d'une éloquence pleine de métaphores et d'antithèses. Le reste du récit n'est guère plus simple. La mort prématurée de la plupart des solitaires, victimes du lieu sauvage et malsain qu'ils avaient choisi; les souffrances de leurs successeurs; la translation de ceux-ci, en 1234, ou plutôt en 1236, dans une autre vallée plus habitable (près de Chaumont), par la protection de Robert de Torote, évêque de Langres et ensuite de Liége; les premiers accroissements du nouvel ordre, qui continua d'être appelé le Val-des-Écoliers, tout cela est raconté avec peu de naturel, mais avec une sorte de ferveur et de passion qui semble déceler un écrivain du même siècle.

Spicil., t. VIII, p. 227. — Gall. christ., t. IV, col. 596 - 599; instrum., col. 199.

Ib., col. 604; instrum., col. 207.

La dernière date est fautive dans le texte de Labbe, et du Boulay ne l'a point corrigée. L'année de la translation ne saurait être 1204, *anno Domini millesimo ducentesimo quarto,* puisque la charte de Robert de Torote, qui l'autorise, est datée de 1236. L'auteur du récit, qui se termine par le vœu d'égaler les fondateurs en doctrine et en vertu, était sans doute un religieux de l'ordre institué par Guillaume et ses confrères.

Labbe, l. c., p. 394. — Du Boulay, l. c., p. 18.

Les seize monastères de cet ordre furent définitivement unis, en 1646, à la congrégation des chanoines réguliers de France. Le prieuré de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, ou de la Couture, à Paris, avait été fondé par saint Louis, dès l'année 1229, en mémoire de la bataille gagnée par son aïeul à Bouvines. V. L. C.

Gallia christ., t. VII, col. 851-863. — Tillemont, Vie de S. Louis, t. II, p. 29.

LETTRES.

Voy. ci-dessus, p. 295.

Avis.

Le genre épistolaire est celui qui représente avec le plus de fidélité l'état social d'une nation, surtout si l'on ne s'arrête pas aux lettres qui ont été faites pour le public, et si l'on parvient à retrouver quelques restes authentiques de correspondances intimes entre des parents ou des amis. Aussi, dans cette notice supplémentaire sur les lettres écrites au XIII[e] siè-

cle, où l'on aura soin de ne rappeler aucune de celles qui ont été indiquées jusqu'à présent, comme celles des rois de France ou des papes français, mentionnées la plupart dans l'article sur chacun d'eux, il ne faut s'attendre à rencontrer non plus aucun acte ostensible de l'autorité ou de la famille, eût-il revêtu la forme de lettres. Pour avoir une idée de ce qu'il reste encore, après un si long temps, de lettres qu'on appellerait aujourd'hui politiques ou diplomatiques, il suffit de parcourir la multitude de celles qu'on a rassemblées ou seulement désignées, de l'an 1182 à l'an 1226, dans le tome XIX du Recueil de nos historiens, et de celles que renferme, de l'an 1201 à l'an 1300, la collection des Ordonnances. Mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner des documents dont la recherche et la critique appartiennent à d'autres études.

Pag. 267-778. Table chron. des Ordonn. des rois de Fr., pag. 12-38.

Il y a encore, pour ces temps-là, un autre motif qui doit nous rendre défiants dans le choix des véritables lettres : c'est le latin, employé alors dans les transactions les plus ordinaires de la vie, et qui dérobe en partie la pensée de celui qui parle, ou du moins l'expression vraie de sa pensée. Presque toutes ces lettres latines étaient rédigées par des secrétaires ecclésiastiques. Le latin d'un clerc, d'un savant, luttant avec effort contre les difficultés de la phrase et souvent contre la nouveauté du sujet, ne saurait remplacer, pour la vérité des sentiments et des paroles, cette langue sincère et libre qu'on appelle si bien la langue maternelle.

Telles sont les diverses causes qui nous engagent à préférer, dans le nombre infini des lettres dont nos prédécesseurs n'avaient rien dit, les lettres privées et familières, qui ont quelque chose de personnel; parmi celles-ci, les lettres, malheureusement trop rares, qui ont été écrites en langue vulgaire, et parmi celles-ci encore, les lettres de femmes, où, comme les anciens eux-mêmes l'avaient remarqué, on retrouve bien mieux le naturel et la grâce du vieux langage. Nous voudrions que nos archives françaises nous eussent mis plus souvent à portée de faire entendre encore, dans la langue dont se servaient les compagnons d'armes et la famille de saint Louis, de nobles élans de courage, comme ceux des barons de la terre sainte et du jeune comte Hugues de Brienne, ou de vifs entretiens sur la politique du temps, comme ceux des deux sœurs, des deux reines, Éléonore et Marguerite de Provence.

Cicéron, Brut., c. 58; de Orat., liv. III, chap. 12.

V. L. C.

G. DE BOIX, CHEV. CROISÉ. VERS 1202.

Un chevalier croisé, G. DE BOIX, écrivit, dans les premières années du XIII[e] siècle, du fond de l'Orient, à l'archevêque de Besançon, une épître latine commençant par ces mots : *Reverendo in Christo patri et domino diligendo A. Dei providentia archiepiscopo Bisanc. G. de Boix, humilis miles. Amen.* Nous avons retrouvé cette lettre, jusqu'à présent inédite, et même inconnue, sur la première feuille de garde d'un manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris, portant le n. d'ordre 5137, fonds latin; et elle est assez courte pour que nous puissions la traduire en entier.

Les motifs suivants nous engagent à la placer vers l'an 1202 : elle est adressée à un archevêque de Besançon dont le nom commence par A; elle traite de la guerre terrible que faisait aux Sarrasins le jeune roi de Géorgie, fils de la reine Thamar; elle parle d'un tremblement de terre qui jeta l'épouvante dans l'Orient; enfin, elle mentionne les trêves nouvellement conclues entre le soudan de Babylone et les chrétiens de Ptolémaïs et d'Antioche. Or, le seul prélat de Besançon qui, du XII[e] siècle à la fin du XIV[e], offre un nom commençant par un A, est Amédée de Tremelay, qui occupa ce siége de 1195 à 1220. La reine Thamar, d'après les recherches les plus récentes, mourut en 1201, et les premières années du règne de son fils Georges IV furent signalées par d'importantes victoires sur les musulmans qui habitaient les bords de l'Euphrate. Les historiens de l'Occident, tels que Robert Abolant et quelques autres, décrivent un grand tremblement de terre qui dura plusieurs jours, à compter du 20 mai 1202, et l'historien arabe Abd-Allatif donne sur cette catastrophe de nouveaux détails qui s'accordent avec ceux qu'on va lire. Enfin, vers le milieu de la même année 1202, le soudan de Babylone conclut avec les chrétiens de Ptolémaïs une trêve qui ne fut rompue que l'année suivante, et c'est encore à la même époque que le roi d'Arménie Livon rendit la liberté au prince d'Antioche Boémond, avec lequel il entra dès lors en arrangement.

Gallia christ. vet., t. I, p. 127.

Le Beau, Hist. du Bas-Empire, éd. de 1834, not. de M. Brosset, t. XVII, p. 256.

Rec. des histor. de la Fr., t. XVIII, p. 265.

Relation de l'Égypte, trad. par M. S. de Sacy; Paris, 1810, p. 414 et suiv.

Maintenant voici la traduction de cette lettre : « Au révé-
« rend père en Jésus-Christ et seigneur bien-aimé, A., par la
« providence divine archevêque de Besançon, G. de Boix,
« humble chevalier. Comme nous savons l'intérêt que vous
« prenez à notre bonheur, vous apprendrez volontiers que
« nous nous portons bien, ma femme et moi. Quant aux bruits
« qui circulent dans la terre de promission et dans les autres

« contrées limitrophes vers l'Occident, je veux vous en in-
« struire, et si je ne vous dis pas tout, vous en apprendrez du
« moins la partie la plus importante.

« Et d'abord, vous saurez que le royaume de Jérusalem a
« obtenu des Sarrasins une trêve : la principauté d'Antioche
« elle-même qui, pendant si longtemps, avait souffert des
« incursions du soudan de Babylone et du roi d'Arménie,
« vient d'en obtenir une autre de ce même soudan.

« Écoutez un nouveau sujet d'étonnement : on nous a ap-
« pris, et des messagers dignes de foi nous l'ont confirmé, que
« certains chrétiens de l'Ibérie, appelés Géorgiens, se sont
« vivement soulevés contre les païens infidèles; ils forment
« une innombrable multitude de chevaliers et de sergents à
« pied, et déjà, grâce à la protection divine, ils ont forcé
« trois cents châteaux et neuf grandes villes, ayant eu soin
« de retenir les plus fortes, et de réduire en cendre les
« autres. Une de ces villes, située sur l'Euphrate, était la plus
« fameuse de toutes les cités païennes : son seigneur, fils du
« soudan de Babylone, ayant été fait prisonnier par les chré-
« tiens dont je vous parle, a eu la tête tranchée, bien qu'il
« eût essayé de racheter sa vie par l'offre d'une immense ran-
« çon. Qu'ajouterai-je? De toutes parts s'avancent contre les
« infidèles des multitudes animées de l'espoir d'affranchir la
« terre sainte. Le noble roi de ces peuples, âgé de seize ans,
« est égal à Alexandre pour la valeur et la puissance, s'il en
« diffère par la foi. Ce jeune homme mène avec lui les os de
« sa mère, la reine si puissante nommée Thamar; car, pen-
« dant sa vie, elle l'avait décidé à marcher vers Jérusalem, le
« priant, dans le cas où elle mourroit, de transporter ses os
« auprès du sépulcre du Seigneur. Plein de respect pour les
« vœux de sa mère, le roi se propose de l'ensevelir dans la
« ville sainte, du consentement ou en dépit des infidèles.

« De plus, Monseigneur, aussitôt après vous avoir écrit ce
« qui précède, nous avons été informés d'un événement
« étrange, douloureux et terrible. Pendant la dernière semaine
« d'août, des messagers sûrs nous ont appris ce que pourtant
« nous avons grand'peine à croire, qu'on a ressenti un trem-
« blement de terre le plus violent dont on se souvienne. Il
« commença (1) l'avant-veille de la fête de Saint-Jean-Bap-

(1) *Factus est.... in terra Losore, que affinis est soldani d'Encoine, et tam magnus, quod multe ville et castra corruerunt, et due civitates et quedam abbatia, ante quamdam civitatem nomine Finadelfe, in abyssum perdite.*

« tiste dans la terre de Losore, qui touche à celle du soudan « d'Iconium ; et il fut si fort que plusieurs villes et châteaux « furent renversés, et que deux cités et une abbaye située à « la porte d'une cité nommée Philadelphie furent englouties « dans un abîme. Avec elles disparurent les habitants, et à « leur place, la terre demeura tout unie. Mais ce qu'il me « reste à vous dire, Monseigneur, est en particulier digne de « stupeur, et pourtant rien n'est plus certain. Une montagne « que le tremblement de terre fendit par le milieu, laissa jail- « lir pendant toute une journée, d'un côté du sang, de l'au- « tre du lait ; puis, le lendemain, on vit au même endroit une « eau très-fétide et un prodigieux amas de sable. Or, la terre « dans laquelle cette merveille a eu lieu appartient aux chré- « tiens, et voilà pourquoi je vous en donne connaissance, pour « que vous l'annonciez au peuple. »

Le ton emphatique de cette lettre n'empêche pas qu'on ne puisse y recueillir quelques détails nouveaux sur des événements déjà bien connus. Ainsi, l'opinion répandue en Palestine de l'intention manifestée par la célèbre reine de Géorgie Thamar d'être ensevelie à Jérusalem, n'est rappelée dans aucun autre monument historique. C'est d'ailleurs à des récits semblables à ceux que notre chevalier fait des progrès des armées géorgiennes, qu'il faut attribuer en partie l'impatience des croisés français, arrêtés vers ce temps, par la politique des Vénitiens, devant les murs d'une ville de Dalmatie, Zara. Ville-Hardouin nous apprend qu'un assez grand nombre des plus illustres barons de cette expédition, au lieu de se courber devant la force des circonstances, aimèrent mieux passer seuls et directement en Syrie, abandonnant leurs compagnons d'armes, dans la crainte de perdre une partie des fruits du pèlerinage militaire auquel ils s'étaient voués. De ce nombre étaient Gautier de Brienne et le fameux Simon de Montfort ; mais, ajoutent les historiens, arrivés à Saint-Jean d'Acre, ils n'y trouvèrent rien à faire, attendu les trêves nouvellement conclues avec le soudan de Babylone, Malek-Adhel, frère de Saladin.

On sait que les lettres adressées aux prélats et aux barons de France, dans une forme analogue à celle de G. de Boix, ne sont pas rares dans nos collections historiques. Elles étaient destinées à une lecture publique, soit au prône des églises, soit dans les réunions chevaleresques. Alors elles venaient en aide aux prédications des envoyés apostoliques ; elles abré-

geaient les incertitudes, elles soutenaient le courage, ou du moins relevaient l'espérance des barons, que les désastres d'une croisade précédente auraient pu rendre défiants à l'égard de ceux qui ne cessaient de leur promettre des protections et des victoires miraculeuses. P. P.

ÉLÉONORE D'AQUITAINE. 1204.

Bale, Scriptor. maj. Britann., centur. III, c. 54, p. 247. — Tanner, Bibl. britann.-hibern., p. 28. — Bayle, Dictionn. critique, art. Louis VII, t. III, pag. 167 - 170. — Dreux du Radier, Biblioth. histor. du Poitou, t. I, p. 277-287. — Mansi, ad Raynald. Annal. ecclesiast., t. XX, p. 128. — Mss. de l'abbé de Camps, à la Biblioth. roy. de Paris, t. LI, etc. Chronique de Rains, p. 4, 5, 6. Guillaume de Neubrige, de Rebus anglicis, l. 1, c. 31, p. 108.

Dans le Nécrologe de l'abbaye de Fontevraud, on lit ce pompeux éloge d'une princesse qui, après avoir comblé l'abbaye de ses dons, y avait son tombeau : « Elle releva la noblesse de sa naissance par l'honnêteté de sa vie, l'embellit « par la grâce des mœurs, l'orna des fleurs de la vertu, et, « par l'éclat de son incomparable pureté, surpassa presque « toutes les reines du monde (1). » Si l'on n'était en droit de se défier également des louanges prodiguées par les couvents à leurs bienfaiteurs, et des préventions des historiens, il serait difficile de reconnaître dans ce portrait ALIÉNOR ou ÉLÉONORE D'AQUITAINE, fille unique de Guillaume X, comte de Poitiers, mariée en 1137, vers l'âge de quatorze ans, à Louis VII, roi de France, et que celui-ci, en proie à des sentiments jaloux, qui le tourmentèrent surtout pendant la croisade où elle l'avait accompagné, répudia, en 1152, pour des faits, ou du moins pour des soupçons, dont une chronique populaire, environ cent ans après, nous conserve en ces mots la tradition : « Li baron s'accorderent que li rois fust mariés, « et li donnerent la ducoise Elienor, qui fut male fame. » Le chroniqueur raconte, en effet, que lorsque la reine vit la lâcheté de son mari, plutôt moine que roi, et qu' « elle oï « parler de la bonté et dou sens et de la proueche Salhedin, « si li manda salus par un drughemant; et bien scéust que, « s'il pooit tant faire qu'il l'en péust mener, elle le prendroit « à signeur et relinqueroit sa loi. » Un rendez-vous est donné; mais Éléonore, sur le point de s'enfuir et de se faire musulmane, est surprise par le roi, qui lui demande pourquoi elle part : « En nom Dieu, dit la roine, pour vostre « mauvaisté, car vous ne valés pas une prune pourie; et i'ai « tant oï dire de bien de Salhedin, que l'aime mieus que « vous : et saciés bien, de voir, que de moi tenir ne iorés « non ià. » Tous ces détails ne méritent sans doute pas plus de confiance que l'imputation superstitieuse qui donnait pour

(1) *Nobilitatem generis vitæ decoravit honestate, morum ditavit gratia, virtutum floribus picturavit, et incomparabili probitatis honore fere cunctis præstitit reginis mundanis.* Dreux du Radier, l. c., p. 283.

amant à la belle reine un fils du diable; mais ils expriment l'opinion du temps, qui semble s'accorder mal avec le Nécrologe de l'abbaye.

Matth. Paris, ann. 1150, p. 80; éd. de Wats, 1640, p. 84.

Un grave historien, Guillaume, l'archevêque de Tyr, qui n'écrivait qu'une trentaine d'années après, confirme lui-même assez durement ces accusations contre la reine : *Una erat*, dit-il, *de fatuis mulieribus... tori conjugalis fidem oblita*. Un peu plus tard, le moine Hélinand, transcrit par Albéric de Trois-Fontaines, est encore moins indulgent : *Non ut reginam se habebat, sed fere se communem exhibebat*. De si grossiers reproches nous rejettent bien loin, non-seulement des éloges que lui accorde Fontevraud, mais des gracieuses sentences qu'on lui prête dans ses cours d'amour, et des vers respectueux que les plus élégants troubadours faisaient pour elle.

Hist., l. XVI, c. 27, p. 907. — Hist. litt. de la Fr., t. XIV, p. 587-596.

Chron., ann. 1152, p. 322. — Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 87-103.

André, de Arte amatoria, ms. 8758, fol. 92 v°, 93 v°, etc. — Raynouard, Choix, t. II, p. LXXXIX.

Cette opinion des contemporains, si rigoureuse pour cette illustre reine, n'en blâme pas moins le divorce prononcé par Louis VII, le 18 mars 1152, quoiqu'il eût deux filles d'Éléonore, et qui fut réellement désastreux pour la France : « A cel consel (conseil appuyé, dit-on, par saint Bernard) « se tinst li rois. Si fist que fols : mieus li venist l'auoir enmu- « rée; si li demourast la seue tiere sa vie, et ne feussent pas « auenu li mal qui en auinrent. »

Chronique de Rains, p. 7.

Éléonore, qui, au bout de deux mois, le 18 mai, épousa Henri Plantagenet, duc de Normandie et comte d'Anjou, devenu bientôt Henri II, roi d'Angleterre, en eut huit enfants, entre lesquels deux rois, Richard Cœur de Lion, et Jean Sans-Terre. Les divers événements de sa longue vie, terminée seulement le 31 mars 1204, à l'âge de plus de quatre-vingts ans; les soucis que lui causèrent, par un juste retour, les infidélités de son second mari; l'esprit de vengeance dont elle anima contre lui toute sa nouvelle famille; la prison où la retint « enmurée, » non pas Louis VII de France, comme on l'aurait voulu, mais Henri II d'Angleterre, qui la punit ainsi, pendant seize ans, d'avoir armé ses fils contre leur père; les chartes de commune que lui durent plusieurs de ses villes, comme Poitiers et Niort; ses lois maritimes, appelées le Rôle d'Oleron; tant d'autres souvenirs d'une existence agitée et turbulente, qui, malgré quelques actes honorables, ne fut pas moins funeste peut-être à l'Angleterre qu'à la France, réclameraient ici plus de place, si un plus grand nombre de lettres nous étaient restées sous son nom.

Nouv. Mém. de l'Acad. des inscript., t. X, p. 576, note 2.

Martène, Ampliss. collect., t. I, col. 1190, etc.

—Arcère, Hist. de la Rochelle, t. II, p. 647, etc.

Petri Blesensis Opera, epist. 144, 145, 146; éd. de 1667, p. 225-232. — Rymer, Fœdera, t. I, éd. de Londres, 1727, pag. 72, 74, 76; éd. de La Haye, 1745, p. 23, 24, 25; éd. de Londres, 1816, p. 56, 57, 58. — Rec. des hist. de la Fr., t. XIX, p. 277-279. — Bibliothèque des croisades, part. II, p. 862-867.

Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 397 et 398.

Les principales et les plus authentiques sont les trois qu'elle écrivit ou fit écrire, en 1193, pour obtenir la liberté du roi Richard, son fils. On les trouve dans les œuvres de Pierre de Blois, archidiacre de Bath et ensuite de Londres, qui paraît les avoir rédigées en latin au nom de la reine. Elles sont suffisamment analysées et commentées dans la notice sur cet écrivain; mais on n'y a pas fait remarquer la suscription vraiment caractéristique de la première : « Au révérend « père et seigneur Célestin, par la grâce de Dieu, souverain « pontife, Aliénor, par la colère de Dieu, reine d'Angleterre, « duchesse de Normandie et comtesse d'Anjou. » La malheureuse mère, qui révèle ainsi ses chagrins et ses terreurs, *in ira Dei regina Anglorum,* regrettait-elle alors le temps où elle était reine de France? Il y a du moins, dans le titre qu'elle se donne, de quoi faire excuser l'âpreté de ses plaintes contre le duc d'Autriche et l'empereur, qui retiennent son fils prisonnier, et même contre le pape, qui ne le délivre pas. Les périodes affectées et entortillées de Pierre de Blois n'ont pas affaibli tout à fait la dignité maternelle et royale qui a dicté les sentiments de cette lettre.

Les deux autres, adressées aussi, vers le même temps, au pape Célestin III, qui se hâtait peu de faire agir sa puissante intervention, sont moins vives et plus diffuses. Le secrétaire de la reine lui fait citer, avec beaucoup de textes de la Bible, Ovide et le philosophe Anacharsis. Comme les légats qu'on avait promis par trois fois d'envoyer à Léopold, ne sont pas encore partis pour l'Allemagne, Pierre, qui ne peut jamais oublier son bel esprit, fait dire à cette mère inquiète : *Ligati potius quam legati.* Quelques lignes écrites par elle-même auraient été certainement plus éloquentes.

Tom. II, p. 451 et 452.

Il y a, dans le Spicilége, deux courtes lettres latines de la reine Éléonore en faveur de l'abbé de Saint-Maixent, en Poitou. Dans la suscription de la première, adressée au pape Alexandre III, elle se désigne ainsi : *Alienor, humilis regina Angliæ.* La seconde recommande le même abbé, Pierre Raimundi, au cardinal Hyacinthe. Dans les deux lettres, elle appelle cet abbé son parent, *consanguineo meo.* Ces deux lettres latines, écrites d'un style peu naturel, vers l'an 1160, paraissent aussi l'œuvre d'une autre main.

Gallia christ., t. II, col. 1255.

Ciacon., Vitæ pontif. et cardinal., t. I, col. 1018.

Tanner, l. c.

On regarde, enfin, comme étant de cette reine, ou du moins de ceux qui écrivaient par ses ordres, une lettre latine à l'empereur Henri IV; plusieurs à Richard, son fils; plusieurs à

Jean, successeur de Richard, telle que la lettre où elle lui recommande, en 1200, Aimeric, vicomte de Thouars, qui était venu la voir pendant qu'elle était malade à Fontevraud, et où elle lui garantit son dévouement à leur cause; telle qu'une dernière lettre où elle lui parlait du siége qu'elle soutint, en 1202, contre son petit-fils Arthur, à Mirebeau, lorsque le roi Jean vint la délivrer. V. L. C.

Rymer, l. c., t. I, éd. de 1727, pag. 122; éd. de 1745, pag. 39; de 1816, p. 81. Tanner, l. c.

GUILL. DE CHARTRES, GRAND MAÎTRE DES TEMPLIERS. 1217.

En 1217, Siméon, ancien évêque de Cervia, nommé, cette année-là même, archevêque de Ravenne, répandit dans son diocèse, pour réclamer le vingtième des revenus en faveur des armées chrétiennes d'Asie, une lettre que lui transmettait Honoré III, et que venait d'écrire au pape le grand maître des templiers, indiqué dans le texte de Jérôme Rossi par ces seuls titres, *suorum subditorum devotissimus... de Carnotto, pauperis militiæ Templi magister humilis,* mais qui doit être GUILLAUME DE CHARTRES, élu au commencement de l'année. On lit, en effet, dans le texte de Rinaldi : *frater W. de Carnoto.* Cette lettre dit que jamais le paganisme n'a été plus faible, grâce à l'arrivée des nombreux auxiliaires chrétiens sous les ordres du roi de Hongrie et du duc d'Autriche, mais qu'une grande disette se fait sentir partout; que les chevaux manquent, et qu'il est fort à propos, pour le succès de l'expédition préparée contre Damiette, que tous les croisés se pourvoient de vivres et de montures. Rossi, l'historien de Ravenne, malgré le soin qu'il prend de la belle latinité, ne paraît avoir rien changé au style de ce document, qui ne se trouve pas dans sa première édition. V. L. C.

Ughelli, Ital. sacr., t. II, col. 377.
Hieron. Rubei Hist. Ravenn., éd. de 1603, pag. 380; édition de Burmann, Thesaur. antiq. Ital., t VII, part. 1, col. 365. — Od. Raynald, Annal. eccl., ann. 1217, n. 30, t. XX, p. 412. — Art de vérifier les dates, t. I, p. 520.
Michaud, Hist. des croisades, t. III, pag. 422, 424.
Venise, 1572, in-fol.

PIERRE DE MONTAIGU, GRAND MAÎTRE DES TEMPLIERS. 1222.

Deux lettres de PIERRE DE MONTAIGU, grand maître de l'ordre du Temple, regardent les affaires d'Orient. La première, écrite d'Acre, le 20 septembre 1221, en racontant à l'évêque de Norwich les événements qui ont suivi la prise de Damiette et du fort de Tanis en 1219, laisse entrevoir que, faute de ressources nouvelles et surtout d'union, les chrétiens pourraient bien perdre prochainement le fruit de leurs derniers succès. La seconde lettre, en effet, adressée, l'année suivante, à Marcel, précepteur du Temple en Angleterre, déplore le honteux traité par lequel Damiette redevint musulmane, et l'extrême détresse de l'armée chrétienne, nourrie pendant quinze jours par la pitié du soudan du

Matth. Paris, Hist., pag. 300, 302; édit. de Wats, 1640, p. 312, 314. — Rec. des hist. de la Fr., t. XVII, p. 753, 754. — Art de vérif. les dates, t. I, pag. 520.

Michaud, Hist. des croisades, t. III, 498, 500.

Caire, Malek-Kamel. Ces deux lettres latines ont été négligées par l'historien des croisades. V. L. C.

JEAN PICT., CHANOINE DE ST-VICTOR DE PARIS. — PIERRE, CHANOINE DE ST-MARTIN DE TROYES. VERS 1230.

Ampliss. collect., t. VI, col. 271. — Tillemont, Mém. ecclesiast., t. IV, p. 553.

Gallia christ., t. I, col. 646.

Deux lettres, tirées des manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de ce grand monastère. Dans l'une, composée seulement de quelques lignes, un chanoine de l'abbaye, frère JEAN PICT. (*Pictor* ou *Pictavensis*), demande au vénérable frère Pierre, chanoine de Saint-Martin de Troyes, de lui apprendre ce qu'il sait sur le chef de saint Victor de Marseille. L'autre est la réponse de frère PIERRE, dont nous abrégerons le récit.

L'empereur de Constantinople Calo-Jean (Jean-Comnène, de 1118 à 1143), voulant fonder une église en l'honneur de saint Victor de Marseille, obtint de l'évêque de cette ville une partie de la tête du saint. Quand les Latins prirent Constantinople, en 1204, Garnier, évêque de Troyes, « dont j'étais, dit Pierre, le chapelain, *cujus ego Petrus eram capellanus,* » s'empara de cette relique et de quelques autres. Il donna ensuite à Pierre, pour le récompenser de ses services, le fragment du chef de saint Victor, dûment accompagné des certificats d'origine. Pierre le transmit bientôt lui-même à l'archevêque de Sens, Pierre de Corbeil; et l'archevêque, à la prière de Jean, abbé de Saint-Victor de Paris, lui en céda au moins une portion. « Nous la reçûmes, ajoute Pierre, en « procession et avec joie, le 12 avril. »

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 592.

Gallia christ., t. XII, col. 503.

Ibid., t. XII, col. 57-60. — Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 223-228.

On avait regardé le récit du chanoine comme rédigé vers 1205. Il est vrai que l'année de la lettre n'est pas indiquée, mais les dates ne manquent pas pour la retrouver par conjecture. Constantinople est prise et pillée en 1204; l'évêque Garnier y meurt le 14 avril 1216. L'archevêque Pierre de Corbeil et l'abbé Jean sont désignés aussi comme n'existant plus : or la mort du premier est de 1222, et celle du second, du 28 novembre 1229. On peut donc placer cette correspondance vers l'an 1230 : elle n'est certainement pas antérieure.

Gallia christ., t. VII, col. 673. — Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 67.

Nous y voyons quel prix on attachait alors au moindre fragment d'un corps saint, et comment passait de main en main ce trésor, que s'enviaient et se disputaient les communautés religieuses. Jamais ce genre de commerce ne fut plus animé. L'empire latin de Constantinople, sous le dernier Baudouin, avait fini par n'avoir point d'autre revenu.

V. L. C.

Bernard de Bonnières, qui fut le quatrième religieux du nom de Bernard appelé à gouverner l'abbaye cistercienne de Fontfroide, au diocèse de Narbonne, et qui en fut abbé depuis l'an 1224 jusque vers l'an 1235, ne peut être indiqué ici que pour une lettre ou charte, datée du 1[er] février 1234 (1235, N. S.), par laquelle il s'engage, lui et ses moines, au nombre de trente, à faire distribuer dans tout le diocèse des hosties de la farine la plus pure, au nom de Jean Bistan, citoyen de Narbonne, qui, entre autres legs plus considérables, lui avait laissé une somme dont il avait ainsi réglé l'emploi. La principale valeur de cette pièce lui vient de deux autres qui y sont incluses : l'une est une lettre de Guillaume, abbé de Cîteaux, écrite au mois de septembre 1233, et qui recommande à Bernard, avec beaucoup de mesure et de dignité, l'exécution fidèle de la volonté du testateur, trop facilement mise en oubli ; l'autre est une injonction du chapitre général à ce sujet, transmise par l'abbé pendant la tenue même du chapitre, qui eut lieu cette année. C'est un court supplément à joindre à la notice de nos prédécesseurs sur Guillaume de Cîteaux. Quant à l'acte de l'abbé de Fontfroide, remarqué, en passant, par Fabricius, nous ne voyons pas que l'auteur de la Bibliothèque cistercienne, Charles de Visch, en ait eu connaissance, non plus que de la lettre de Guillaume, dont il transcrit un sermon, ni même qu'il ait nulle part nommé Bernard de Bonnières. V. L. C.

Bernard de Bonnières, abbé de Fontfroide. 1235.
Gallia christ., t. VI, col. 205, 884, 947; instrum., col. 201.
Thes. anecd., t. I, præf., p. IX, et col. 1849.
Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 149-152.
Biblioth. med. et inf. ætat., t. I, p. 230.
Biblioth. cisterc., pag. 321-325.

Une lettre collective, en latin, des prélats et des barons de la terre sainte à Thibaut, roi de Navarre, et à d'autres seigneurs de France, est précédée d'une longue suscription, qui nous apprend que ces seigneurs sont les comtes de Nevers, de Forez, de Montfort, les sires R. (Robert) de Courtenai et Drogon de Marlois, et que les prélats et les barons qui leur écrivent sont E. (Eustorge), évêque de Nicosie, vicaire du patriarche de Jérusalem ; H. (Henri), archevêque de Nazareth ; R. (Rodolphe), évêque d'Acre; R., évêque de Lidda, dont le nom est inconnu jusqu'ici ; H., abbé du Temple ; G. (Guérin), gardien des pauvres du Christ de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem ; Armand, maître de la milice du Temple ; le comte Gautier de Brienne; O. (peut-être *Olricus*, Ulric) de Montbéliard, connétable du royaume de Jérusalem; B., seigneur de Sidon ; J., seigneur de Césarée.

Lettre des prélats et des barons de la terre sainte. 1238.
Thes. anecd., t. I, col. 1012, d'après le cartulaire de Champagne. — Biblioth. des croisades, part. 1, p. 430.
Lequien, Oriens christ., t. III, col. 1203.
Ibid., t. III, col. 1298.
Ib., col. 1333.
Ib., col. 1274.

Le célèbre Thibaut IV, surnommé le faiseur de chansons,

Art de vérifier

les dates, t. I, p. 517.
Ibid., p. 521.
Ibid., t. II, p. 547.

se préparant à la croisade, avait adressé en Orient quatre principales questions, auxquelles on répond par cette lettre. Quand faut-il partir? Dès qu'il plaira, lui dit-on, au pape et à vous; car les Sarrasins ne respectent point la trêve. Quels ports sont à préférer? Celui de Marseille, ou celui de Gènes. Sur quel point convient-il de débarquer? Dans l'île de Chypre, à Limisso, appelé incorrectement *Minocium* et *Nimocium*, comme on lit quelquefois *Nimechon* dans les chroniques françaises. De là, selon ce qu'auront décidé les prélats, les maîtres des ordres et les barons de la terre sainte, on pourra indifféremment aller attaquer ou la Syrie, ou Damiette, ou Alexandrie. Enfin, pour ce qui regarde les approvisionnements, c'est en Chypre qu'il faut y songer, si l'on fait voile vers l'Égypte; car ceux qui disposent du territoire de la Palestine ont défendu toute exportation de vivres. La lettre, datée de la ville d'Acre le 6 octobre, se termine par des vœux pour la délivrance d'un pays que la présence et le sang du Fils unique du Père ont consacré.

Michaud, Hist. des croisades, t. IV, p. 86.

L'expédition, qui aurait pu faire une utile diversion aux périls dont l'empire latin de Constantinople était alors menacé, partit de Marseille et des autres ports de Provence, au mois d'août 1239, et n'eut aucun succès. Robert de Courtenai mourut en Asie. Plusieurs autres y trouvèrent, comme lui, la mort, ou, comme Philippe de Nanteuil, la captivité. Tandis que cet ingénieux chevalier de la suite de Thibaut faisait entendre en vers, du fond de sa prison d'Égypte, de tristes lamentations, le roi chansonnier s'en retournait en France, vaincu et silencieux. V. L. C.

PONCE DE AUBON, CHEVALIER DU TEMPLE, A LOUIS IX.
VERS 1238.
Art de vérifier les dates, t. I, p. 484.
Abel Rémusat, dans les nouv. Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, t. VI, p. 404.

Après la mort de Gengiz-Khan, arrivée en 1227, Ogodaï, ou Oktaï-Khan, son fils et son successeur, poursuivit le plan de domination universelle qui avait déjà soumis aux hordes mongoles la Tartarie, la Chine, et la plus grande partie du continent asiatique. En 1235, il fit marcher, sous la conduite de son neveu, Batou, une armée pour ainsi dire innombrable, qui pénétra bientôt en Russie, puis en Pologne, puis en Hongrie, répandant la dévastation sous ses pas et la terreur au loin devant elle. Cependant les Mongols ne paraissent pas avoir fait un long séjour dans les contrées situées au midi de la Moscovie : d'un côté, les populations revenues de leur premier effroi; de l'autre, les milices religieuses et militaires établies en Prusse, en Silésie, en Bohême,

formèrent une muraille de défense, qui garantit la grande république chrétienne du danger qui menaçait son existence, et avec elle l'avenir de la véritable civilisation.

Les religieux voyageurs Simon de Saint-Quentin, dont Vincent de Beauvais a conservé en partie la relation, et Jean du Plan de Carpin, dont il a paru assez récemment une très-bonne édition, nous ont fait connaître mieux que nos chroniques du XIII[e] siècle les principales circonstances de la grande irruption des Mongols dans l'Europe septentrionale. On peut y recourir, et conférer les précieux récits de ces anciens missionnaires avec une lettre française dont, par malheur, nous ne connaissons qu'une seule leçon, transcrite avec autant de négligence que d'inexactitude. Elle se trouve au milieu d'une histoire du règne de saint Louis, ajoutée au texte des Grandes Chroniques de France, qui s'arrêtait alors vers la fin du règne de Philippe-Auguste, comme nous l'avons établi plus haut. Voici le préambule qui précède la lettre :

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 400-402. — Specul. histor., l. XXXII, c. 26-29, 32, 34, 40-52. — Relation de Jean du Plan de Carpin, publ. par M. d'Avezac, Rec. de la soc. de Géogr., t. IV; Paris, 1839, p. 603-773.

Mss. franç. de la Biblioth. roy., n. 8396², fol. 175.

Ci-dessus, p. 736.

« L'an de grace M. CC. XXXVI, fu France et toutes autres « terres mout espoventées pour les nouvelles des Tartarins. « Car mout s'enfouirent de gens de Hongrie et des terres qui « sont delà Alemaigne, et lessa l'en en France mout de mar- « cheandises à faire pour la paour des Tartarins; et en- « voia un frere du Temple, qui avoit non Ponce de Aubon, « une lettres au roi de France, et disoient les lettres en ceste « maniere... »

Nous n'avons pu retrouver ailleurs le nom de ce Ponce de Aubon, désigné ici comme frère du Temple, et dans le texte de la lettre, comme « mestre de la chevalerie du Tem- « ple en France, » c'est-à-dire prieur ou supérieur général des établissements possédés en France par les templiers. Mais la famille d'*Aubon* ou *Albon*, qui a fourni plus tard un illustre maréchal de France, était déjà recommandable au XIII[e] siècle, et l'auteur de la lettre pourrait bien se rattacher à quelqu'une des branches de cette famille. Ponce d'Aubon, prieur de France, aurait donc averti le jeune roi Louis IX des nouvelles qu'auraient apportées en Orient les templiers de la province de Pologne venus en 1237 au chapitre général de l'ordre, tenu sans doute à Saint-Jean d'Acre. Il est cependant assez difficile d'expliquer l'empressement qu'aurait mis un chevalier du Temple à donner, du fond de l'Asie, des nouvelles au roi de France de ce qui se passait en Prusse et en Pologne; il serait plus naturel de voir un chevalier des

ordres teutoniques semer ainsi l'alarme dans l'Europe méridionale, à propos d'une invasion qui devenait chaque jour plus menaçante; mais nous sommes enchaînés par le texte que nous avons sous les yeux, texte qui ne peut être l'œuvre d'un faussaire, et dont voici la partie la plus intéressante :

« A son très haut seigneur Loys, par la grace de Dieu roi « de France, Ponces de Aubon, mestres de la chevalerie du « Temple en France, salus et appareilliés à faire vostre vo- « lenté en toutes choses... Les nouveles des Tartarins, si come « nous les avons oïes de nos freres de Poulainne qui sont « venu au chapitre, nous faisons savoir à vostre hautesce : « que Tartarin ont la terre qui fu Henry le duc de Pou- « lainne, destruite et escillie, et celui meismes et avec mout « des barons, et ·vi· de nos freres, et ·iii· chevaliers, ·ii· ser- « gans, et ·v·[c] de nos hommes ont mort, et ·iii· de nos freres, « que nous bien connissons, eschaperent. De rechief, toute « la terre de Hongrie et de Bainne ont degastée; de rechief il « ont fet ·iii· oz, si les ont departies, dont l'une ost est en « Hongrie, l'autre en Baienne, et l'autre en Osteriche. Et si « ont destruit ·ii· des meillours tours et ·iii· viles que nous « avions en Poulainne, et quanque nous avons en Booine, « et en Moraivve, del tout en tot il ont destruit... Et doutons « nous que ne viegnent ès parties d'Alemaigne. Et sachiez « que li rois de Hongrie, et li rois de Booine, et les ·ii· fiuz « au duc de Poulainne, et le patriace d'Aquitainne, et mout « grant multitude de genz, une seule de lor oz n'ozerent as- « saillir. Et sachiez que tous les barons d'Alemaigne, et le « roi meismes, et tout le clergié, et toutes les gens de reli- « gion, et moinnes, et convers, ont prins la crois; Jacobins et « freres Meneurs, desques en Hongrie, sont croisiés à aler « contre les Tartarins. Et si, comme nos freres nos ont dit, « s'il avient chose, par la volenté de Dieu, que cist soient « vaincus, il ne trouveront qui lor puist contrester jusqu'à « vostre terre. »

On ne devine pas bien quel est le nom auquel le copiste a substitué celui de *patriarche d'Aquitaine*, à moins qu'il ne s'agisse du patriarche d'Aquilée, dont il est question dans la lettre d'Ives de Narbonne que nous indiquerons ci-dessous, à l'année 1243. La Booine, ou Baienne, est la Bohême. Le roi de Pologne est Henri le Barbu, duc de Silésie, compétiteur de Boleslas V. On pensait que Henri était mort le 19 mars 1238; bien que la lettre paraisse remonter à 1237, cette date n'est

Pag. 794.

Art de vérifier les dates, t. II, p. 70; t. III, p. 430.

pas assez positive pour qu'elle doive faire modifier l'opinion précédemment accréditée. Henri laissa plusieurs enfants, entre autres Henri le Pieux, qui fut après lui roi de Silésie. Pour le roi de Hongrie, que nous voyons en présence des Tartares, c'était Bela IV, qui fut en effet expulsé par eux de ses États, et qui n'y revint que plusieurs années après, quand la peste et la famine, suite de l'invasion, eurent contraint les vainqueurs à retourner sur leurs pas. Venceslas III, roi de Bohême, est également désigné par les historiens comme une des victimes des Tartares-Mongols.

Ibid., t. II, p. 55.

Ib., t. III, p. 450.

A la suite de ces nouvelles, viennent quelques détails sur les mœurs des terribles conquérants : « Il tuent tous, povres et « riches, et petis et grans, fors que belles femes, pour faire « lor volenté d'elles. Et quant il ont fait lor volenté, il les « ocient, pour ce qu'elles ne puissent riens dire de l'estat de « leur ost... Il n'asient ne chastiax ne fortes villes, mès il des- « truient tout. Il menjuent de toutes chars, fors que de char « de porc. Il n'ardent nule vile, fors quant il se defendent « contre eux ; lors si font ardoir les biens en aucun haut lieu, « que on les puist veoir loin en signe de victoire... Il n'ont « nules armeures de fer, ne cure n'en ont;... mès il ont ar- « meures de cuir boilli... »

Ponce de Aubon finit par annoncer au roi de France que les maîtres du Temple en Bohême, en Hongrie, en Pologne, en Allemagne et en Moravie, ne se sont pas rendus au chapitre général de l'ordre, parce qu'ils s'occupaient de réunir autant de soldats qu'ils pouvaient, pour marcher contre les Tartarins. Tous ces préparatifs de défense restèrent inutiles pendant plusieurs années, c'est-à-dire jusqu'en 1242, que les Mongols vinrent échouer devant Olmutz, et dès ce moment commencèrent à refluer vers la Russie. P. P.

Les frères et soeurs de la Maison-Dieu de Provins.
1241.
Thes. anecd., t. I, col. 1020, d'après le cartulaire de Champagne.

« L'humble couvent des frères et des sœurs de la Maison- « Dieu de Provins » écrit en latin à Thibaut IV, roi de Navarre, comte de Champagne, pour s'excuser d'avoir, sans sa permission, par ignorance plutôt que par oubli de leur devoir, mis à leur tête maître Girbert, ancien chanoine de Saint-Omer, alléguant que c'est moins une élection véritable qu'une mesure provisoire, nécessaire à la bonne administration de la maison, *in qua sunt quædam sorores nostræ,* disent-ils, *ætate et sexu fragiles.* Il y a lieu de remarquer la soumission respectueuse avec laquelle on répète trois ou

XIII SIÈCLE.

quatre fois, *domus nostra, immo vestra*. La lettre, datée de la fête des apôtres Simon et Jude, l'an du Seigneur 1241, devait être présentée au comte de Champagne par maître Adam, que les rédacteurs appellent leur chapelain et leur ami, et qu'ils chargent d'acquitter l'amende, si le comte en exige une pour la faute commise par le couvent. V. L. C.

IVES DE NARBONNE A L'ARCHEV. DE BORDEAUX. 1243.

Matth. Paris, Hist., pag. 589-592; édit. de Wats, 1640, p. 608-611. — Du Boulay, Hist. univ. par., t. III, p. 188. — Michaud, Biblioth. des croisades, part. II, p. 816. Nouv. Mém. de l'Acad. des inscript., t. VI, p. 409. Voy. ci-dessus, p. 723.

IVES DE NARBONNE, clerc de l'archevêque de Bordeaux Gérald de Malemort, se trouvait en Hongrie, où il avait cherché un asile contre l'accusation d'hérésie, lorsque les Tartares-Mongols y firent irruption. Dans une lettre latine adressée au prélat, il décrit les ravages de ce peuple, qu'il appelle, non pas *Tartari*, selon l'usage dès lors répandu, mais *Tatari* ou *Tattari*, et dont il fait une horde d'anthropophages, qui mange, « comme du pain, *quasi pane vescentes*, » les vieilles femmes et les enfants. Il ne semble pas toutefois avoir beaucoup vu par lui-même; son principal témoin est un Anglais proscrit, qui, après s'être enfui de la ville d'Acre, où il avait tout perdu au jeu, avait longtemps vécu chez ces ennemis de la foi. Quand on leur demande les motifs de leurs courses à travers le monde, ils en donnent plusieurs : ils veulent, soit, comme on l'a vu, remporter de Cologne les trois rois, qui étaient de leurs ancêtres; soit aller en France apprendre l'art militaire; soit, en bons pèlerins, visiter Saint-Jacques de Compostelle. La lettre se termine par quelques traits satiriques contre les deux nouveaux ordres religieux, qui aiment mieux s'emparer de l'oreille des princes que de secourir les peuples. Ces reproches, déjà mérités, ne pouvaient déplaire à l'archevêque Gérald, qui, dans les statuts de ses conciles provinciaux, essaya plus d'une fois de racheter, par ses efforts pour réprimer les entreprises des frères, l'imprudence qu'il avait commise en admettant à Bordeaux, dès l'année 1227, l'ordre de Saint-François. Matthieu Paris, après avoir transcrit cette lettre, dit qu'elle fit une vive impression sur les rois et les grands, et qu'elle eût pu être utile à l'Église, si la rivalité du pape et de l'empereur n'eût mis alors le désordre dans le monde entier. Ce document, vrai ou faux, inspirerait aujourd'hui plus d'intérêt, s'il était écrit avec moins d'emphase et de confusion. V. L. C.

Conciles, éd. de Labbe, t. XI, col. 556-565, 746-753, 774-778. — Hist. littér. de la Fr., t. XIX, p. 20-23.

GUI DE BASAINVILLE, PRÉCEPTEUR DE LA MI-

Une lettre de GUI DE BASAINVILLE, précepteur de la milice du Temple, lettre indiquée déjà, parce que celui qui l'a publiée, André du Chesne, la faisait remonter jusqu'au temps de Phi-

lippe-Auguste, mais que Tillemont place mieux en 1243, informe l'évêque d'Orléans que les Tartares ont envahi les domaines du soudan d'Iconium; que le soudan de Babylone et celui de Damas se sont réunis contre eux; que le tombeau de Mahomet, vers le pays de la Mecque, *in partibus Amakæ,* a été détruit par un tremblement de terre qui a duré trois jours, et que, depuis deux mois et plus, l'incendie, qui dévore tout, commence à se diriger vers Bagdad, *in partibus Baldachiæ, ubi Sarracenorum caput est.* Nous ne savons pas, ajoute-t-il, d'autres nouvelles pour le moment. *Alios rumores nescimus ad præsens. Datum Achon, die quarta octobris.* Il semble que ces nouvelles, qui lui paraissent si menaçantes, auraient dû plutôt le rassurer. V. L. C.

LICE DU TEMPLE.
VERS 1243.
Tom. XV, p. p. 97-99.
Histor. franc. Scriptor., t. V, p. 272.
Vie de saint Louis, t. III, p. 11, 37.
Chronique de Guill. de Nangis, ann. 1242, t. I, pag. 196, etc.

HERMAN OU ARMAND DE PÉRIGORD OU PEYRAGOS, que l'on croit issu de l'ancienne famille des comtes de Périgord, « humble ministre de la pauvre milice du Temple, » écrit de la terre sainte, en 1240, à frère Robert de Sanford, procureur des maisons de la même milice en Angleterre, pour l'informer du traité conclu par les chrétiens avec le soudan de Damas, que l'on crut même, en ce temps-là, prêt à se faire baptiser. Dans une autre lettre, adressée, quatre ans après, au même Robert, il s'applaudit encore et se réjouit avec les anges (*unde gaudendum est angelis et hominibus*) que, par suite de ce traité avec le soudan de Damas et avec celui de Crac, Jérusalem, où, depuis cinquante-six ans, le nom du vrai Dieu n'avait pas été invoqué, soit redevenue accessible aux fidèles, et voie enfin célébrer tous les jours les saints mystères. La politique des templiers en Orient était alors tellement suspecte que l'historien contemporain qui cite cette lettre, Matthieu Paris, profite de l'occasion pour reprocher à la « pauvre milice du Temple » de posséder neuf mille manoirs, comme les hospitaliers dix-neuf mille, et de donner toujours à croire, tant on les suppose perfides, qu'ils cachent les piéges du loup sous la peau de la brebis. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer les haines du Bénédictin de Saint-Alban contre les autres ordres; mais il faut du moins ajouter que ce grand maître du Temple, qu'il semble regarder comme le chef d'une armée de traîtres, périt les armes à la main, le 18 octobre de cette même année, dans les plaines de Gaza, en combattant les Kharismiens à la tête de ses chevaliers.

V. L. C.

HERMAN DE PÉRIGORD, GRAND MAÎTRE DES TEMPLIERS.
1244.
Matth. Paris, Hist., pag. 524, 595; édit. de Wats, 1640, p. 542, 615. — Art de vérif. les dates, t. I, p. 521. — Michaud, Biblioth. des croisades, part. II, p. 816.

GUILLAUME DE CHATEAUNEUF, GRAND MAÎTRE DES HOSPITALIERS. 1244.

Matth. Paris, Hist., p. 601; éd. de Wats, 1640, pag. 621. — Rinaldi, Annal. eccles., t. XXI, p. 303, n. 12. — Tillemont, Vie de S. Louis, t. III, p. 42. — Michaud, Hist. des croisades, p. 128-140; Biblioth. des crois., part. II, p. 817.

L'invasion des Kharismiens en terre sainte, jusqu'à la sanglante bataille de Gaza, où périt, avec l'élite des chevaliers francs, Herman de Périgord, le grand maître du Temple, est racontée dans une lettre latine adressée au seigneur de Merlai par GUILLAUME DE CHATEAUNEUF, grand maître de l'Hôpital de Saint-Jean, élu peu de jours après la mort de son prédécesseur, Pierre de Vilbride, qui fut, comme l'autre grand maître, victime de son courage dans cette funeste journée. Le récit de Guillaume respire une telle vérité, une telle naïveté guerrière, que les historiens n'ont pu que le croire sur parole. S'il était permis de douter qu'il eût assisté au combat, le doute cesserait à ces derniers mots : « De tous les « templiers, il n'en a échappé que dix-huit; de tous les hos- « pitaliers, seize; et ils se sont repentis d'avoir échappé, *quos* « *pœnituit evasisse.* » Sublime parole, qui aurait mérité d'être écrite dans la langue de tous ces héros. V. L. C.

LETTRE DES PRÉLATS DE LA TERRE SAINTE. 1244.

Matth. Paris, Hist., p. 611; éd. de Wats, 1640, p. 631. — Rinaldi, Annal. eccles., tom. XXI, pag. 303, 304, 325, 326. — Le Quien, Oriens christ., t. III, col. 1327. — Tillemont, Vie de S. Louis, t. III, p. 44, 73. — Michaud, Hist., t. IV, p. 145; Biblioth., part. II, p. 818.

Waleran, évêque de Béryte (*Waleranus* ou *Gualtranus*), apporta, en 1244, aux archevêques, aux évêques, aux abbés et autres prélats de France et d'Angleterre, une lettre de tristes lamentations et de vives instances, écrite le 25 novembre par les prélats et les chefs d'ordres, chargés de représenter et de défendre l'Église en Orient, et qui, depuis le désastre du 18 octobre, s'attendaient à être assiégés dans Acre par les vainqueurs. Nous indiquons sommairement cette lettre latine, dont les déclamations paraissent quelquefois un peu vides. Les deux messagers, l'évêque Waleran et son compagnon de voyage, le dominicain Arnulphe, devaient la compléter par leurs récits. Elle fut lue, l'année d'après, au concile de Lyon. V. L. C.

Matth. Paris, p. 644; éd. de Wats, p. 663.

JEAN, ABBÉ DE PONTIGNI. 1244.

Matth. Paris, Hist., p. 607; édit. de Wats, 1640, p. 627. — Thesaur. anec-

Une lettre de JEAN, quatrième du nom, abbé de Pontigni, au pape Innocent IV, ou, suivant un autre texte, au cardinal R. (Richard), du titre de Saint-Ange, raconte les miracles opérés au tombeau d'Edme ou Edmond, archevêque de Canterbury, mort au prieuré de Soissi le 16 novembre 1242, et rapporté à Pontigni le 20 du même mois. Cette lettre, qui n'est point datée, mais que Matthieu Paris transcrit à l'année 1244, dut servir à la canonisation, que le pape Innocent IV prononça pendant le concile de Lyon, en 1245. Trois ans après, le même abbé Jean leva le corps de terre, en présence de Louis IX, qui partait pour la croisade. Les archives

de l'abbaye de Pontigni renfermaient plusieurs actes du même genre, qui ont été publiés. V. L. C.

dot., tom. III, col. 1902. — Gall. christ., t. XII, col. 446. — L'Abbaye de Pontigni, par Chaillou des Barres, p. 101-107. Thes. anecd., tom. III, col. 1851. Ib., col. 1868. Ib., col. 1751-1928.

LETTRES ATTRIBUÉES AU PRÊTRE-JEAN. AVANT 1250.

Le Prêtre-Jean a occupé une grande place dans l'imagination et même dans l'histoire de nos pères. Les premiers croisés avaient appris, sans doute de la bouche des mahométans faits prisonniers sous les murs d'Antioche et de Jérusalem, que, par delà les États du souverain de la Perse, était une vaste région étrangère à l'islamisme, et gouvernée par le prêtre d'un Dieu incarné, descendu sur la terre pour le bonheur des hommes. Il y avait là quelque vague tradition de l'Inde et du Thibet; mais l'énorme distance qui séparait les chrétiens de Syrie des peuples dont ils entendaient ainsi parler, a dû permettre de voir, dans ces croyances inconnues, le christianisme, et dans ce grand prêtre, certainement schismatique, puisque son caractère sacré n'émanait pas de la chaire de saint Pierre, un adorateur de Jésus-Christ. La science moderne n'a-t-elle pas reconnu, dans la religion chrétienne et dans quelques dogmes de l'Inde, assez de rapports pour justifier cette ancienne confusion des chevaliers croisés? On pense que la première mention positive du Prêtre-Jean, dans les annales chrétiennes de l'Occident, est celle qu'en fait, sous la date de l'an 1145, Othon de Frisingue, copié par Albéric de Trois-Fontaines, et qui s'exprime ainsi: « Nous avons vu alors à Rome « l'évêque de Gabala de Syrie... Il racontait que, peu de temps « auparavant, un certain Jean, roi et prêtre chrétien de la secte « nestorienne, au delà de l'extrémité orientale de la Perse et « de l'Arménie, avait déclaré la guerre aux deux frères nommés Samiardes, rois des Perses et des Mèdes, et qu'il s'était « emparé d'Ecbatane, leur capitale...; qu'enfin le Prêtre-Jean, « ainsi le nommaient-ils, vainqueur de tous ses ennemis, était « demeuré, après de sanglants massacres, seul maître de ces « contrées. »

Éd. de 1670, p. 157. — Leibnitz, Access. histor., tom. II, p. 307.

On ne s'attend pas à retrouver ici l'examen de tous les passages sur le Prêtre-Jean épars dans les historiens du moyen âge, ni la recherche de ce que l'on doit accepter ou rejeter de tant de récits, souvent contradictoires, sur la véritable situation de son empire. Un habile géographe moderne a dernièrement fait une dissertation curieuse sur toutes ces questions, et on pourra la consulter avec fruit. Nous ne devons ici nous occuper que des lettres répandues en France, durant le XIIe siècle et le XIIIe, sous le nom de ce Prêtre-Jean.

M. d'Avezac, Rec. de la société de Géographie, t. IV, p. 547-564.

Loc. cit., p. 345.

Les premières dont on ait parlé sont de l'année 1165. « En « ce temps-là, nous dit encore Albéric, le Prêtre-Jean, roi des « Indes, envoya ses lettres remplies de choses étranges (*litteras « suas multa admiratione plenas*) à divers rois de la chré« tienté, entre autres, à Manuel, empereur de Constantinople, « et à Frédéric, empereur des Romains. » Ces deux lettres, plusieurs fois abrégées ou paraphrasées pendant un siècle, nous sont parvenues : elles sont évidemment apocryphes; mais le faussaire qui les a composées était-il Grec, Italien ou Français? C'est là ce qu'il est assez difficile de distinguer. Nous dirons seulement que l'épître latine adressée à l'empereur de Constantinople doit avoir été le modèle de l'épître française adressée à l'empereur Frédéric. Si nos recherches pour découvrir un texte grec de la lettre à Manuel n'avaient pas été infructueuses, nous n'hésiterions pas à joindre cette invention à tant d'autres récits imaginaires accueillis avec empressement par les Byzantins; mais, à défaut d'une rédaction grecque, nous nous contenterons de faire observer que le texte latin présente un suffisant caractère d'antériorité sur le texte français.

Mss. latins, n. 5941, f° 93; n. 2342, 3359, 3363, 3803, 3858 A, 6225. — Éd. de Rutebeuf par Jubinal, tom. II, p. 444-454.

Dans la lettre à Manuel, le Prêtre-Jean confesse la croyance chrétienne, et offre à l'empereur des présents considérables. Il est, dit-il, le plus grand prince du monde; il a pour tributaires soixante et douze rois. Il a fait vœu de visiter le saint sépulcre, et d'opposer aux Sarrasins, qui ont envahi la Syrie, une armée formidable. Son empire s'étend sur les trois Indes, depuis l'Inde ultérieure, dans laquelle repose le corps de saint Thomas, jusqu'à Babylone et la tour de Babel. Dans ses États vivent éléphants, dromadaires, chameaux, hippopotames, crocodiles, matagalliniers, panthères, onagres, lions rouges et blancs, ours blancs, merles blancs, cigales muettes, griffons, tigres, lamies, hyènes, taureaux sauvages, sagittaires, hommes sauvages cornus, faunes, satyres des deux sexes, pygmées, cyclopes, cynocéphales, géants de soixante coudées, l'oiseau nommé phénix, et presque tous les animaux répandus dans les autres régions du monde. Le miel coule des arbres, le lait jaillit des fontaines. On n'y connaît pas les plantes vénéneuses, les serpents, les grenouilles, ni les scorpions. Le pays abonde en tous genres de pierres précieuses. Une herbe nommée Affidios y donne le privilége de distinguer les esprits aériens par leurs noms et leurs dispositions bonnes ou mauvaises. Dans une des provinces de ce vaste empire, on recueille

le poivre d'une façon toute particulière: les arbres qui le portent forment une vaste forêt remplie, par extraordinaire, de serpents venimeux; chaque année, les habitants, armés de pelles et de bâtons, se tiennent à quelque distance de cette forêt dangereuse; et quand le vent souffle avec violence vers les arbres, ils allument un bûcher circulaire, qui bientôt, communiquant la flamme aux arbres, les réduit en cendre avec les serpents; alors ils recueillent le poivre que la flamme a torréfié, et le préparent ainsi qu'on le trouve chez tous les marchands d'épices. Les nations étrangères sont allées souvent à la recherche de la forêt du poivre; mais les précieux parfums qu'elle exhale sont arrêtés par une vaste fontaine qui possède la vertu de les absorber. Cette source est une autre merveille: elle est à trois journées du Paradis, première demeure d'Adam; si quelqu'un étant à jeun en porte trois fois à ses lèvres quelques gouttes, il est délivré de toute espèce de maladie, et il conserve, jusqu'à sa mort, la force et l'aspect d'un homme de trente ans. On trouve en ce pays des pierres qui brillent comme des flambeaux, et peuvent rendre invisibles ceux qui les portent. Il y a encore une mer dont l'eau est de sable. A trois journées au delà, est un lac de pierres précieuses, qui de temps en temps déborde dans la mer de sable; les indigènes sont occupés sans cesse à épier le moment de cette inondation pour recueillir à la hâte, et non sans grands dangers, quelques poignées de rubis, topazes ou diamants, qu'il leur est défendu de vendre avant de les avoir offerts au Prêtre-Jean. Dans une autre province est la salamandre, qui se nourrit de flammes, et qui s'entoure, comme les vers à soie, d'une pellicule précieuse, que l'on recueille pour en former le vêtement des rois et des princes; on ne peut laver ces draps que dans le feu le plus ardent. Chez le Prêtre-Jean, il n'y a ni pauvres, ni voleurs, ni trompeurs, ni menteurs, ni adultères; tout le monde y pratique l'hospitalité. Quand le prince marche en bataille, il a pour étendards treize croix; chacune de ces croix précède dix mille cavaliers et cent mille fantassins, outre les valets d'armée, les préposés aux chars, aux vivres, aux fardeaux. Quand il monte à cheval, on porte devant lui une simple croix sans ornement, et un vase d'or rempli de terre, pour rappeler que tous les hommes, et même le Prêtre-Jean, sont pétris d'un limon grossier. Il a sous ses ordres les Brachmanes et les Amazones. Son palais de printemps est construit sur le modèle

de celui que saint Thomas dressa pour le roi des Indes, Gundoforus. Devant les portes s'étend le champ du combat, paré de pierres d'onyx, qui ont la propriété de donner du courage aux combattants. Le Prêtre-Jean a, comme on le pense bien, de très-belles femmes; mais il ne les voit que quatre fois dans l'année, et uniquement pour perpétuer sa race. A quelque distance du palais, au sommet d'une immense pyramide, brille un miroir dans lequel se reflètent toutes les trahisons que peuvent former les sujets ou les princes feudataires de l'empire. La lettre se termine par la description d'un autre palais, plus insipide encore, parce qu'elle est plus incroyable.

Anc. fonds, n. 9634, 7215 5., 7595, 4483 3. 3.; Suppl. fr., n. 1345. — Fonds de Compiègne, n. 62. — Édit. de Rutebeuf par Jubinal, t. II, p. 454-470.

Pour la lettre française, adressée à l'empereur Frédéric, elle contient, en grande partie, la substance de la lettre latine. Les premières différences portent sur les soupçons d'hérésie répandus contre l'empereur grec: « Et pour chou que nous « avons oï dire que Grieu ne s'acordent pas à ciaus qui aourent « le Pere que nous aourons en tere, nous volons bien que vous « sachiés que nous aorons le Pere, le Fill et le Saint Espe- « rit. . . . » Puis, le Prêtre-Jean raconte l'histoire des alérions, de ces animaux qui jouent un grand rôle dans les représentations héraldiques: « Si avons autres oissiaus que on apelle « alerions. Icil a seignourie sous tous les oissiaus du monde. « S'est sa coulour semblant à feu, s'a aisles trenchans comme « rasoirs, et plus grans est d'un aigle, ne en tout le mont n'en « a que deux. Si vous apenrons coment il naissent. Quant li « peres a vescu quarante ans, lors font deux oes, si les couvent « par l'espasse de quarante jors, et quant li quarante jors « sont passé, s'escloent et font deus poucins. Et quant li « peres et la mere les voient, si s'en tornent fuians au plus « long que ils peuvent voler; et li autre oissiel de la contrée « s'acompaignent à aus dusques à la mer. Lors se plongent ens « et si se noent, et li autre oissiel s'en retournent à lor aire « et aus poucins, si les gardent et nourrissent. Adont sont li « autre poucin dru, si s'en volent, et li autre oissiel se de- « partent. . . »

Viennent ensuite de fort longs détails sur les Gos et Magos, peuples mécréants, enfermés par Alexandre le Grand dans d'immenses cavernes, et qui ne devront participer ni aux avantages, ni aux dangers du jugement dernier; puis le royaume de Femenie, qui représente les Amazones du texte latin; les peuples de Pinçonie, dont la taille la plus haute est celle d'un enfant de six ans; les centaures; les unicornes;

des géants qui, dans les temps anciens, avaient quarante coudées, et qui n'en ont plus que quinze; saint Thomas, sortant chaque année de sa tombe, pour prêcher les Indiens avec une éloquence entraînante. Ce que l'on raconte des Français retenus dans les États du Prêtre-Jean n'est pas reproduit par tous les manuscrits : « Et sachiés bien pour voir que nous « avons dui mile Francois que nous avons fais chevaliers; et « cil gardent nostre cors et nostre cambre; et tout li Francois « qui vienent à nous, soient clerc ou chevalier, nous les or- « denons à ordene de chevalerie, por cou que il sont bien « en la foi et en la creance Jhesu Crist, et portent bien lor « armes, et avancent bien et bel, et sont boin arbalestier et « hardit en bataille. Et saciés que en nostre cour a gent de « toutes tieres, et nous font assavoir la maniere de lor païs; « et li Francois nous dient boines nouvelles del pape de Rome, « nostre ami et nostre frere en Jhesu Crist. Et saciés, quant « uns dus ou uns rois ou uns contes muert sans hoir, nous « donnons sa tiere à un des Francois qui gardent nostre tiere, « nostre cambre et nostre cors... »

Maintenant, si l'on rapproche les extraits que nous avons transcrits de la fameuse lettre supposée d'Alexandre le Grand à sa mère Olympias sur les merveilles de l'Inde, et du traité latin *de Monstris et Belluis,* récemment découvert à la suite d'un manuscrit des fables de Phèdre, et publié par notre savant confrère M. Berger de Xivrey, on ne pourra s'empêcher de reconnaître entre ces trois ouvrages une analogie singulière. Il est aisé de comprendre comment les récits du faux Callisthène auront été réveillés à la nouvelle de l'existence d'un prince chrétien, maître des contrées que la chanson de geste d'Alexandre, et bien avant cette chanson, le livre de Solin, la *Cité de Dieu,* de saint Augustin, les *Origines* d'Isidore de Séville, etc., désignaient comme la patrie de toutes les merveilles. De là à rédiger, au nom du Prêtre-Jean, des lettres adressées aux souverains de la république chrétienne, dans lesquelles étaient confirmés tous les récits fabuleux des précédents auteurs, il n'y avait pas loin, dans un temps surtout où les clercs, quand ils n'étaient pas retenus par la crainte du péché, ne résistaient guère au plaisir de donner cours à toutes sortes de pièces mensongères, comme fausses chartes, fausses légendes, fausses relations de miracles, fausses chroniques, fausses décrétales. De toutes ces fraudes, la plus innocente encore était peut-être celle qui supposait une ap-

Traditions tératolog., Paris, 1836, p. 3-330.

Solin, Polyhistor., c. 49, 52, 54, etc. — D. Aug. de Civ. Dei, lib. XVI, cap. 8. — Isid., Origin., lib. XI, c. 3.

parence de réalité à l'existence d'une contrée habitée par des hommes bons, justes et pieux, que Dieu laissait en possession du bonheur dont Adam jouissait avant sa désobéissance. Le royaume du Prêtre-Jean fut donc pour nos ancêtres ce que l'âge d'or et les Hyperboréens avaient été pour les premiers siècles du monde ; ce que fut, plus tard, la légende du pays de Cocagne ou celle d'El-Dorado ; pour les modernes, l'Utopie de Thomas Morus, et la Bétique de Fénelon. On peut dire que jamais, fût-ce au XIIe siècle, on n'accorda la moindre confiance à la plupart de ces récits romanesques ; ils plaisaient, parce qu'ils reposaient un instant du spectacle des malheurs, des crimes et des désordres que le monde réel a toujours présentés ; car la perfection rigoureuse n'est pas, dans l'ordre moral, moins chimérique que, dans l'ordre naturel, les licornes, les griffons, les alérions, les montagnes de pierres précieuses. Du moins est-il permis de le penser en lisant l'histoire de tous les peuples et de tous les âges.

Le texte latin et le texte français des lettres du Prêtre-Jean ont dû être plus d'une fois imprimés dans le XVe siècle et dans le XVIe. C'était une des fictions qui devaient s'offrir le mieux d'elles-mêmes au choix des imprimeurs qui travaillaient à l'amusement des classes de la société les moins éclairées. On paraît cependant n'avoir conservé qu'une édition gothique dépourvue de date, sous le titre de : « Prestre Jehan « à l'empereur de Rome et au roy de France. » Elle comprend douze feuillets in-4°. On n'y trouve point le passage qui se rapporte aux Français établis à la cour du puissant monarque. Le même texte a été réimprimé, il y a quelques années, par les soins de M. Ferdinand Denis, qui a joint à cet opuscule quelques considérations fort judicieuses. Avant lui, en 1839, l'éditeur des œuvres de Rutebeuf, en promettant sur le Prêtre-Jean une dissertation approfondie qu'il n'a pas encore publiée, et que le travail de M. d'Avezac fait désirer avec moins d'impatience, avait donné, d'après les manuscrits, une bonne édition des deux lettres. P. P.

Bibl. roy., I, n. 1243.

Le Monde enchanté, Paris, 1843, p. 185-205.

Le chapelain Philippe, à Alphonse, comte de Poitiers. 1250.

Biblioth. de l'École des chartes, t. I, p. 389.

Alphonse, comte de Poitiers, frère de Louis IX, à son départ pour la croisade vers le mois de juin de l'an 1249, avait laissé la direction de ses affaires en France à son chapelain Philippe, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers. Cet agent, dont l'histoire avait recueilli le nom, nous est aujourd'hui mieux connu par une de ses lettres, écrite en français

au comte et datée de Corbeil, « le mercredi après les trois « semaines de Paques (1250). » Elle commence ainsi : « A son « très noble et son très chier seignor Alfonz, fuiz le roi de « France, comte de Tholose et de Poitiers et marquis de Pro- « vence, Phelippes, ses deuoz chapelains, saluz, et soi tout « à son servise et à sa uolenté. » Après des félicitations sur l'arrivée du prince à Damiette, et des remercîments pour sa lettre du « lundi deuant la feste saint Mathias l'apostre (21 « février 1250), » le chapelain lui transmet les nouvelles qui peuvent l'intéresser, la vive et pieuse joie répandue de tous côtés par la prise de Damiette (le 15 juin 1249); la mort inattendue de Raimond, comte de Toulouse, à Milhau (le 27 septembre); les négociations dont Philippe a été lui-même chargé par la reine régente, de concert avec Gui et Hervé de Chevreuse, pour assurer au comte de Poitiers le riche fief que lui apportait sa femme Jeanne, fille unique du comte défunt; le bon accueil qu'on leur a fait à Toulouse, comme aux représentants des droits du nouveau seigneur; les serments prêtés entre leurs mains par les villes, les barons et les chevaliers du Toulousain, de l'Albigeois, du Cahorsain; le refus d'Agen et de l'Agenois, qui paraissaient d'abord compter sur l'appui du roi d'Angleterre Henri III, et de Simon de Montfort, comte de Leicester, son lieutenant en Gascogne. Montfort cependant a reçu fort bien les commissaires de la reine, et n'a prétendu mettre à l'abandon du pays contesté d'autre condition qu'une trêve de cinq ans. Les consuls et les habitants d'Agen cèdent alors; ils suivent l'exemple de leur évêque, « qui a esté tousiourz, dit la lettre, en ceste besoigne « auec nos. » La possession du comtat Venaissin était déjà réclamée, « pour auoir la à l'Eiglise, » par le cardinal Pierre, évêque d'Albano, légat et vice-gérant du saint-siége; les négociateurs de la reine, qui ne voulaient pas avoir à s'expliquer avec lui sur une question difficile, se contentent d'envoyer à Avignon le seigneur de Lunel. Ils ont la satisfaction, à leur retour à la cour, de voir Barral des Baux, qui avait commencé par encourager Avignon et Arles dans leurs tentatives d'indépendance, jurer lui-même fidélité au nouveau comte. Vers la fin de la lettre, il est souvent question de « l'apostole » (du pape Innocent IV), qui s'était engagé avec lui, pour le déterminer au départ, dans de magnifiques promesses d'argent, et qui ne savait comment les tenir. Philippe essaye de combler ce vide, en faisant passer au prince croisé

403. (Trés. des ch., cart. J, n. 890.) Catel, Hist. des comtes de Toulouse, pag. 378. — Vaissète, Hist. de Languedoc, t. III, pag. 468 et suiv.; preuves, col. 473 et suiv.

Vaissète, l. c., col. 473, 477.

Vaissète, l. c., p. 469; pr., col. 477.

XIII SIÈCLE.

Michaud, Histoire des croisades, t. IV, p. 315, etc.

dix-sept mille quatre cent quatre livres cinq sous et cinq deniers tournois. Il faut croire que cette somme ne parut point suffisante à Alphonse, dont la rançon, après le désastre du 5 avril, avait coûté fort cher; car il quitta l'Orient dès la fin de juin. Son correspondant a beau lui dire : « Li reaumes de « France et uostre terre sunt en paisible estat par la grace de « Dieu. » Alphonse vit bien, et par cette lettre, et probablement par d'autres, qu'il valait mieux venir revendiquer en personne le bel héritage que lui avait ménagé la prudence de sa mère.

Rutebeuf, Œuvres, t. I, p. 19, 48, etc.

Le style du chapelain, qui écrit fort bien la langue vulgaire de l'Ile de France, est net, précis, et rappelle le meilleur français du temps. Sa lettre, rédigée entre le mois d'avril et celui de juin de l'an 1250, peut passer pour un bon chapitre de chronique et pour mieux encore; car une chronique s'adresse à tous, et il n'écrivait ici qu'à son maître. Il est honorable pour la mémoire de ce maître, célébré par Rutebeuf et par d'autres écrivains contemporains, que les moindres paroles de son fidèle serviteur respirent la plus tendre et la plus familière affection. V. L. C.

THOMAS BÉRAUD, GRAND MAITRE DES TEMPLIERS. VERS 1260.

Rymer, Fœdera, etc., t. I, part. II, p. 54. — Art de vér. les dates, t. I, p. 522.

THOMAS BERARDI (fils de Bérard ou Béraud), grand maître des templiers, qui prit part, en 1263, à une lettre collective que nous indiquerons bientôt, écrit seul, peu de temps auparavant, le 5 avril, de la cité d'Acre, au roi d'Angleterre Henri III, sur le déplorable état de la terre sainte, qu'il appelle la patrie ou la chrétienté cismarine : *ipsam pauperem christianitatem cismarinam oculo clementi respicere dignemini.* Sa seule espérance est, après Dieu, dans le roi de France et le roi d'Angleterre. Les faits sont rares dans cette lettre; les mots sont vides et stériles. V. L. C.

BAUDOUIN DE COURTENAI, EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE. 1261.

Tom. XIX, p. 227, 228.

Thes. anecd., t. I, col. 1042.

Voy. Nouv. Mém. de l'Acad.

Aux lettres de Baudouin de Courtenai que nous avons rappelées, il en faut ajouter deux autres, publiées par Martène et Dacheri. Avec la première, Baudouin transmet à Robert, comte d'Artois, frère de Louis IX, une précieuse relique, le chef de saint Jacques, qui faisait partie du trésor de la chapelle du palais impérial de Byzance. Ce palais s'appelait, en français, *Boquelion,* ou *Bouche de lion,* du nom d'un célèbre groupe antique qui en décorait l'entrée, et que l'on avait désigné sous la dénomination grecque, peu régulière, de Βουκολέων, *Bucoléon,* pour indiquer qu'il se com-

posait d'un taureau et d'un lion. La seconde lettre, écrite en français, comme la première, est adressée à Otte de Cycons, seigneur de Caryste, au sujet de la donation à perpétuité d'une autre relique, le bras de saint Jean-Baptiste, qui avait servi de gage à une dette que l'empereur s'était trouvé hors d'état de rembourser, privé qu'il était de toute ressource depuis la trahison qui avait livré Constantinople à Alexis Mélissène. Cette lettre, datée d'Athènes, « ou mois d'octo- « bres, ou XXII an de nostre empire (1261), » est transcrite à la suite de l'acte latin par lequel Otte de Cycons, en 1263, fait don du bras de saint Jean-Baptiste à l'abbaye de Cîteaux.

F. L.

des inscript., t. XV, sec. part., p. 100, 101.
Spicileg., tom. XIII, p. 343.
Ibid., p. 342. — Voy. Martène, Voyage litt., t. I, part. 1, p. 223.

Hugues Revel, grand maître des hospitaliers de Saint-Jean, écrit à Henri III, roi d'Angleterre, conjointement avec frère Thomas, de l'ordre des Prêcheurs, évêque de Bethléem, légat du siége apostolique (Thomas Agni de Lentini), dont nous citons ailleurs d'autres lettres; frère Thomas Berardi, humble ministre de la milice du Temple; frère Arencymus (*al.* Mortymanus), précepteur de l'Hôpital de Sainte-Marie des Teutons; Geoffroi de Sergines, chevalier, bail du royaume de Jérusalem. Cette lettre est datée du quatrième jour d'avril, sixième indiction; ce qui répond, suivant Échard, à l'an 1263, et non à l'an 1260, comme l'avait cru Rymer. Les illustres solliciteurs ne font entendre que des gémissements et des plaintes. On commence à ne plus craindre les Tartares; mais le soudan de Babylone menace la cité d'Acre et toutes les conquêtes chrétiennes. La terre sainte appelle à grands cris un libérateur, mais elle l'appelle en vain. Quoique le texte donné par Rymer offre de nombreuses lacunes, il y a lieu de supposer que cette lettre, même complète, aurait été peu instructive pour l'histoire.

V. L. C.

Hugues Revel, grand maitre des hospitaliers.
1263.
Rymer, Fœdera, t. I, part. II, pag. 54. — Échard, Scriptor. ord. Prædicat., t. I, pag. 358-360. — Art de vér. les dates, t. I, p. 519.
Ci-dessus, p. 727.
Michaud, Hist. des croisades, t. V, p. 20.

Entre les nombreuses lettres conservées dans les cartulaires de Champagne, nous croyons devoir encore distinguer la suivante, écrite d'Orient, en langue française, à Thibaut V, comte de Champagne et roi de Navarre. Nous expliquerons d'abord la suscription de cette lettre : « A très haut et très « puissant seignor amé sire Thiebaut, par la grace de Dieu « très noble roy de Navarre et conte palazin de Champaigne « et de Brie, Guillaume, par cele meime grace, patriarche de « Iherusalem et legat de l'aposteilat; sage frere Thomas Be- « rart, maistre de la poure cheualerie du Temple; frere Hugues

Lettre du patriarche et des chefs d'ordres en terre sainte.
vers 1265.
Thes. anecd., t. I, col. 1013. — Du Cange, Observat. sur Joinville, p. 64.

« Reuel, gardeor des poures de Crist; frere Aune, maistre de « l'Opital des Alemanz; Jeofroy de Sergines, senechau du « reaume de Iherusalem, salus et accroissemans d'annor an « cest siegle et en la fin la uie pardourable. »

Od. Rinaldi, Annal. eccles., ann. 1264, n. 69; 1265, n. 37; 1267, n. 69; 1272, n. 19. — Gall. christ., t. II, col. 918. — Contin. de Guill. de Tyr, Ampliss. coll., t. V, col. 738.

Gall. christ., t. I, col. 651-654. — Baluze, Miscellan., t. VI, pag. 351; éd. de Mansi, t. II, p. 243.— Hist. litt. de la Fr., tom. XIX, p. 84-91.

Art de vérif. les dates, t. I, p. 522.

Ibid., p. 519.

Ibid., t. III, p. 541.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 760, 761.

Art de vérif. les dates, t. I, p. 490.

Thibaut V, dit le Jeune, est celui qui mourut à Trapani en 1270, après la funeste expédition d'Afrique, où il avait accompagné Louis IX, son beau-père. Guillaume, patriarche de Jérusalem et légat du pape, est l'ancien évêque d'Agen, débarqué en Palestine, avec les titres qu'il prend ici, le 25 septembre 1263; à qui Benoît d'Alignan, évêque de Marseille, envoya, cette année même, son traité sur la Trinité, et qui mourut aussi en 1270. Thomas Bérard ou Béraud fut grand maître des templiers, de 1256 à 1272; Hugues Revel, des hospitaliers, de 1259 à 1278; Aune, ou Annon de Sangershausen, des chevaliers teutoniques, de 1262 à 1274. On peut voir ailleurs ce que nous avons dit de l'illustre baron Joffroi de Sergines ou Sargines, un des preux de la terre sainte. Ces diverses circonstances, jointes aux faits indiqués dans la lettre, nous engagent à la placer en 1264 ou 1265 : elle est datée du 28 mai. Si elle est écrite en langue vulgaire, quoique le premier nom qu'elle porte soit celui d'un prélat, c'est probablement parce qu'il n'y a parmi les auteurs de la lettre qu'un seul homme d'église, et que tous les autres sont des chevaliers.

Les défenseurs de la terre sainte, qui s'adressent au roi de Navarre, non moins pour l'intéresser à la triste situation des chrétiens d'Orient que pour lui recommander Hugues de Brienne, porteur de leur lettre, commencent par donner au gendre du roi de France, de ce pieux roi, leur plus glorieuse espérance, des nouvelles des deux derniers mois, ceux d'avril et de mai, qu'ils viennent de traverser au milieu de tous les périls. Ce début, fort utile pour l'histoire, est si défectueux et si obscur dans les seuls textes publiés, que nous le transcrivons de nouveau pour le corriger d'après le manuscrit : « Sire, il n'est mie mestiers que nos le poure estat et la « misere de la cretienté ou reaume de Iherusalem, ne coment « le soudan, ennemis et auersaires de la foi cretienne, se « peinne en quenque il puet ior et nuit de la crestianté abais- « sier, et meiment coment, en cest mois de may, il a gasté les « gens et les iardins et les menors par tout lou plain d'Acre, et « coment il s'est retrais arriere aux parties du Saphet, faciens « à scauoir à uostre hautece, con ce soit chose que nos seons « certains que il uos a esté fait à scauoir par plusors autres,

« et que uos, par les porteors de ces lettres, se il uos plaist, « en puissiez scauoir la pure uerité, si com par ces qui ou « fait ont esté, et l'ont ueu, et sau. » Il y a une bien noble modestie dans ce langage; car ceux qui écrivent sont ceux-là même qui, à la tête des trois ordres militaires de l'Orient, venaient de repousser des murs d'Acre, le 14 avril et les jours suivants, la formidable attaque du soudan d'Égypte et de ses trente mille mameluks, vainement encouragés par des promesses de trahison.

Sanuto, Secreta fid. crucis, l. III, part. 12, c. 6.—Michaud, Hist. des croisades, t. V, p. 20.

Les auteurs de la lettre exposent ensuite les motifs qui ont retardé le départ du comte Hugues de Brienne, rappelé en France par l'obligation de faire hommage des domaines que lui transmet la mort de son frère aîné, à son seigneur suzerain le roi de Navarre. Déjà même il était en Chypre, tout prêt à partir, lorsqu'il apprit, au mois d'avril, les dangers dont la Syrie était menacée : « Por quoi il, come cil qui est « extrais de tex gens, qui onques ne doterent lor sang à « espandre por la deffansion de la terre o li fils de Dieu daigna « lo sien propre sanc espandre por tous pecheors des poines « d'enfer racheter, toutes choses arriere mises, son uiage, ou « tout quanque il pot, torna vers Acre, et a anqui esté tant « come li besoins a prochains esté... » Que le roi de Navarre lui pardonne de n'être pas allé plus tôt recevoir de lui son héritage, et qu'il le laisse prochainement retourner au service du fils de Dieu. Cette lettre, dont le style est vif et semble encore animé de l'ardeur des combats, est ainsi datée : « Escrites « à Acre, à xxvii iors de mai. » Les historiens des croisades, qui n'ont tenu jusqu'à présent aucun compte de cette pièce authentique, auraient dû voir cependant que rien ne saurait remplacer, ni pour les faits, ni pour les sentiments, ni même pour l'expression, des témoignages si vrais et si simples des temps héroïques de la chrétienté. V. L. C.

Jean, abbé de Vézelai. — Bernard, abbé de la Grâce-Dieu.

1269.

Thes. anecd., t. I, col. 1127, 1128, d'après le cartulaire de Champagne.

Lorsque Thibaut V, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, fut à la veille, en 1269, de partir avec le roi de France pour la croisade, il eut soin de se recommander aux prières des couvents de ses domaines. Nous avons encore les réponses de deux abbés, celui de l'abbaye bénédictine de Vézelai, nommé Jean, et celui des prémontrés de la Grâce-Dieu, nommé Bernard. On ne sait si l'abbé Jean est le premier ou le second de ce nom, le premier, qui fut placé à la tête du monastère en 1252, et qui s'y trouvait encore en 1268 ;

Gall. christ., t. IV, col. 473.

le second, qui mourut, en 1274, au concile général de Lyon. Dans sa lettre, écrite avec une reconnaissance respectueuse, et où il ne manque pas de dire que c'est le glorieux corps de sainte Marie Madelaine, révéré à Vézelai, qui a surtout attiré les bienfaits de la dévotion royale, il engage sa communauté, envers le roi et la reine de Navarre, à la célébration de divers offices dont il fait une longue énumération, et qui seront dits non-seulement par ses moines, mais par chacune des sept églises séculières qui leur sont soumises. La réponse de Bernard, abbé de la Grâce-Dieu, est beaucoup plus courte, et nous semble écrite avec moins de convenance. A la participation générale de tous leurs suffrages, depuis longtemps acquise à leur bienfaiteur, il promet de joindre des cérémonies spéciales, dès que son décès aura été annoncé au chapitre, *cum obitus vester nostro fuerit capitulo nunciatus.* L'abbé Jean disait au moins, en exprimant la même idée: *Et si, quod absit, obitum vestrum et dominæ reginæ,* etc.

Thes. anecd., t. I, col. 1129. — Gall. christ., t. IV, col. 743.

Un autre acte de la même année, rédigé par Henri, prieur du Val-des-Choux, nous apprend que Thibaut venait de fonder le prieuré de la Vau-Dieu, près de Lachy, pour autant de frères que pourraient en nourrir les revenus de la maison, à vingt-cinq livres par frère. Il y avait dans ces requêtes et ces fondations pieuses du roi de Navarre comme un triste pressentiment, et les promesses funèbres que venaient de lui faire Jean et Bernard eurent bientôt lieu d'être accomplies; car, après avoir vu mourir Louis IX à Tunis, il mourut lui-même à Trapani le 4 décembre 1270, et sa femme Isabelle, la fille aînée du saint roi, qui avait accompagné son père et son mari dans cette fatale expédition, mourut, aux îles d'Hières, le 23 avril 1271: ils furent ensevelis tous deux chez les frères Mineurs de Provins. V. L. C.

THIBAUT V, ROI DE NAVARRE, A L'ÉVÊQUE DE TUSCULUM.
1270.

Matth. Paris, éd. de Londres, 1640, p. 1006. — Hist. litt. de la France, tom. XIX, p. 175. — Ci-dessus, p. 14.

Dans le continuateur anonyme de Matthieu Paris, vers les dernières années du XIII[e] siècle; dans le continuateur de Gérard de Frachet, qui termine son récit à l'année 1285, et chez d'autres compilateurs de chroniques, on lit que la mort glorieuse de Louis IX, et les circonstances miraculeuses qui l'accompagnèrent, furent annoncées dans une lettre que le roi de Navarre écrivit à monseigneur de Tusculum: *Quam feliciter rex iste vitam terminaverit, rex Navarræ domino tusculano per litteras intimavit.* Cette lettre, écrite en français, a été conservée dans plusieurs manuscrits, mais

il ne nous en reste point d'exemplaire complétement digne de foi. Le père Daniel en donna le premier un long et fidèle extrait dans le premier volume de sa grande Histoire de France, d'après un texte qui appartenait alors à M. de Chezelles, lieutenant de police à Montluçon. Seulement Daniel ne reconnut pas, dans le nom de Thunes, la ville de Tusculum, dont Eudes de Châteauroux était évêque titulaire. La difficulté d'expliquer pourquoi le roi de Navarre aurait adressé une pareille relation à un évêque de Tunis, décida plus tard dom Martène à préférer à la leçon du manuscrit consulté par le père Daniel, celle d'un manuscrit de l'abbaye de Prémontré, dont le titre était : « C'est la fin que « le bon roy saint Loys ot à sa mort; que l'evesque de Thunes « envoya à Thibaut, roy de Navarre. » Mais en ne contrôlant pas une telle attribution, dom Martène oubliait que le roi de Navarre avait assisté aux derniers moments du saint roi, et qu'il ne pouvait avoir aucun besoin d'en apprendre les circonstances de la bouche d'un autre. Il oubliait surtout les témoignages du continuateur de Matthieu Paris, de celui de Gérard de Frachet, de Sozomène de Pistoie, et d'une foule d'autres chroniqueurs, qui tous avaient signalé la lettre comme ayant été écrite par Thibaut, roi de Navarre, gendre de saint Louis, à Eudes de Châteauroux, cardinal-évêque de Tusculum.

Mss. de Saint-Victor, n. 886. — Anc. fonds français, n. 7272, etc.

Hist. de Fr., Paris, 1713, in-fol.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 228—232.

Ampliss. collect., 1729, t. VI, col. 1217 et 1218.

Dans ces derniers temps, cette lettre a été fréquemment alléguée à l'occasion d'une phrase relative au cœur de saint Louis : « Les entrailles de nostre seigneur le roy qui mort est « furent portez à Montreal, en l'eglise de Montreal... et li « cors de le sire et li quers demeurent encore en l'ost; quar « li peuples ne voulust en nule maniere que il en fust portez...» On peut consulter sur ce point les nombreux mémoires publiés au sujet de la récente découverte d'un cœur embaumé dans la Sainte-Chapelle de Paris. M. Letronne, entre les autres, s'est attaché à justifier l'authenticité de ce document historique, contre lequel un étranger de distinction, M. le duc de Serradifalco, avait seul tenté jusqu'à présent d'élever quelques doutes. Il faut cependant remarquer que la lettre de Thibaut semble avoir pour but direct de constater la sainte mort et les premiers miracles de Louis IX, et que, sans le procès de canonisation, elle eût pu fort bien se perdre, et ne pas être citée par les historiens contemporains. Un autre fait digne d'observation, c'est le silence que le pape Boniface VIII et tous les graves personnages chargés d'exami-

Biblioth. de l'École des chartes, t. V, p. 105-117.

ner les pièces de ce procès, ont gardé sur le livre de Geoffroi de Beaulieu, et sur la lettre du roi de Navarre. Nous ne prétendons rien induire de ce silence; mais nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de signaler ici ce qu'il peut avoir de singulier. P. P.

BERNARD DE COMBRET, ÉVÊQUE D'ALBI. 1271.

Gall. christ., t. I, col. 19, 20. — Compayré, Études hist. sur l'Albigeois, pag. 74, 283.

Thes. anecd., t. I, col. 1057. — Gall. christ., t. I, instrum., p. 8.

Ibid., pag. 8 et 9.

Vaissète, Hist. de Langued., t. III, pag. 492; preuv., p. 542, 557, etc.

Compayré, ouv. cité, pag. 150-157.

Il reste de BERNARD DE COMBRET, évêque d'Albi depuis l'année 1254 jusqu'au 17 mai 1271, quelques actes qui n'ont pas un caractère assez littéraire pour être ici l'objet d'une longue analyse. Nous remarquerons seulement la lettre d'hommage qu'il adresse, en 1254, à Philippe Berruier, archevêque de Bourges, son métropolitain, avec des restrictions que celui-ci s'empresse d'admettre, et surtout, vers 1259, les plaintes assez vives du même prélat au roi Louis IX contre Pierre d'Auteuil, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, véritable appel à la justice royale, devenue dès lors le recours commun contre la tyrannie des seigneurs, mais que l'évêque aurait eu encore plus de droit d'invoquer s'il n'eût pas commencé par prendre les armes. Cette dernière pièce, pour le fond et même pour la forme, nous a paru mériter d'être distinguée entre tant d'autres documents, extraits jadis, par les historiens ecclésiastiques, des archives des abbayes et des chapitres, et qui devaient avoir à leurs yeux beaucoup plus d'intérêt qu'ils n'en peuvent conserver dans un ouvrage tel que le nôtre. Les limites des deux juridictions furent réglées, entre le roi et l'évêque, par une transaction écrite à Paris en latin et en provençal, au mois de décembre 1264. Le savant annaliste de Languedoc a jugé avec impartialité Bernard de Combret.

V. L. C.

BERNARD DE LA HAYE, ABBÉ DE LA SEAUVE MAJEURE. 1274.

Gallia christ., t. II, col. 872.

Thes. anecd., t. I, col. 1113.

BERNARD DE LA HAYE OU DE LA FAYE, abbé de la Seauve Majeure, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Bordeaux, depuis l'an 1261 jusqu'à l'an 1271, et qui paraît avoir vécu encore deux ou trois ans après sa gestion, peut être indiqué ici, mais en quelques mots, pour le contrat fait entre lui et le fils aîné du roi d'Angleterre, le prince Édouard, le 1er octobre 1261, et par lequel il reconnaît lui céder, au nom de son abbaye, pour vingt-cinq ans, leur maison de Belval et toutes ses appartenances, au diocèse de Soissons, moyennant l'entretien de deux moines chargés du service divin, l'obligation de ne pas aliéner les immeubles et de les rendre libres de toutes dettes, la continuation de la redevance annuelle de cinquante

livres tournois que leur payait cette maison, et une rente perpétuelle de vingt livres bordelaises. Les motifs de cette cession, dit-il, sont l'affection que le prince lui a toujours témoignée, à lui et à son monastère, et l'avantage que la communauté doit en retirer. Nous pouvons y voir une conséquence de la paix de 1259 entre Louis IX et Henri III, père d'Édouard, qui fut son successeur. V. L. C.

Jean de Ribemont, clerc du parlement, nommé, dans les *Olim*, pour une affaire de l'an 1288, *Johannes de Ribodimonte*, recommande par une lettre française, vers l'an 1275, au maire et aux jurés de la ville de Saint-Quentin, de changer désormais leur plan de conduite, toutes les fois qu'ils auront à plaider à la cour du roi. Qu'ils plaident chez eux, devant leur bailli, leur prévôt, et non plus en parlement. Jusqu'ici, « la cours et li roys se gouvernoient par grant gens « layes et en grant estat. Ores est li contraire.... car li clergiés, en la court le roy, est au desseure, et vous i estes au « dessous. » Qu'ils se gardent donc bien de compter sur leur « brailleur » Gobert le Drapier, dont « le brere et le crier » ne pourront rien contre de si puissants favoris. M. Eugène Janin, qui a trouvé cette lettre dans les archives de l'hôtel de ville de Saint-Quentin, y a fort à propos signalé le passage de la justice vraiment royale de Louis IX à la justice un peu trop ecclésiastique de son fils, dirigé par Matthieu de Vendôme, l'abbé de Saint-Denis, et par d'autres abbés. L'allure vive et libre du style s'accorde très-bien avec ce qu'il y a, dans la pensée, d'original et de hardi. V. L. C.

Jean de Ribemont, clerc du parlement. Vers 1275.
Olim, t. II, p. 285.
Biblioth. de l'École des chartes, sec. série, t. III, p. 155-158.
Liasse 21, dossier A, n. 1 bis.

Pierre, abbé de Saint-Vincent de Metz depuis l'an 1271, mort le 14 octobre 1278, paraît n'avoir laissé qu'une courte lettre latine, adressée, en octobre 1276, à l'abbé et aux religieux bénédictins de Wasor (*Walcidiorense monasterium*), au diocèse de Namur, par laquelle il renouvelle avec eux un ancien pacte de fraternité spirituelle et de mutuelle hospitalité. Il s'est déjà rencontré, dans nos recherches, plusieurs exemples de ces associations, ou stipulées pour la première fois, ou confirmées après un long intervalle; mais nous en avons négligé bien plus encore que nous n'en avons recueilli. V. L. C.

Pierre, abbé de St-Vincent de Metz. 1278.
Gall. christ., t. XIII, col. 921.
Ibid., t. III, col. 569.
Ampliss. collect., t. I, col. 1379.
Spicileg., t. XI, p. 367-369; t. XIII, pag. 498-502.— Martène, de Antiq. monachor. ritib., l. v,

On a vu plus haut, par l'analyse de la relation de frère

XIII SIÈCLE.

c. 13, n. 47-52, t. IV, pag. 277, 278. — Fosbroke, British monachism., c. 28, p. 173, etc.

NICOLE LE LORGNE, GRAND MAÎTRE DES HOSPITALIERS.—JOSEPH DE CANCI, CHEVALIER DE L'ORDRE.

1280, 1281.

Ci-dessus, p. 180-215.

Lettres de rois, reines, etc., t. I, p. 338.

Vertot, Hist. des chevaliers de Malte, t. I, p. 413-419. — Sebast. Paoli, Codice diplomat., t. I, p. 343.

Lettres de rois, reines, etc., t. I, p. 288-294.

Brocard, quelles furent, dans un intervalle de dix années à peu près, qui se termine vers l'an 1286, les vicissitudes de plusieurs points de la terre sainte, défendus encore ou déjà perdus par les chrétiens. Si les historiens modernes des croisades ont eu tort de ne point mettre à profit ce témoignage d'un voyageur exact, dont l'ouvrage était depuis longtemps publié, ils sont plus excusables de ne s'être point servis de deux lettres non moins authentiques, imprimées seulement en 1839 d'après la copie que Bréquigny en avait faite dans les archives de la Tour de Londres.

Édouard Ier, roi d'Angleterre, qui, du temps de son père Henri III, parti dès la première année de l'expédition sainte de 1270, n'était revenu que deux ans après des côtes de Syrie, avait continué depuis d'entretenir d'actives correspondances avec ses anciens compagnons d'armes. C'est à lui que s'adresse, en français, le 26 juillet (probablement de l'an 1280), frère NICOLE LE LORGNE, « humble maistre de la sainte mai« zon de l'hospital de Saint Iohan de Ierusalem et gardien « des poures de Crist, » pour lui faire part du triste état de la terre sainte, privée presque entièrement de défenseurs, et désolée par une sécheresse qui a fait monter « le mine de « forment à iiij bezans et plus. » Il est à regretter que le chef de l'ordre de Saint-Jean, qui aurait pu recueillir d'importants renseignements sur le petit nombre de places où les musulmans n'étaient pas encore rentrés, se borne à des plaintes vagues et à des offres banales de service. On nomme ordinairement ce grand maître Nicolas Lorgue; mais le nom de Nicole Lelorn que lui donne l'historien arabe du soudan Kelaoun, s'accorde, selon l'observation de M. Reinaud, avec la leçon du manuscrit.

Au même roi d'Angleterre est adressée, vers la fin de l'an 1281, une lettre beaucoup plus instructive d'un chevalier du même ordre, JOSEPH DE CANCI, qui lui avait écrit plusieurs autres fois, mais dont nous ne connaissons que cette seule lettre. Il s'y trouve de précieux détails sur la bataille d'Émèse, où le soudan d'Égypte, Kelaoun el Mansour, défit les Tartares Mongols, le 8 décembre 1280. Le chevalier, qui ne pouvait se dissimuler combien la lutte, si elle se prolongeait, serait utile à la cause chrétienne en Palestine, diminue peut-être involontairement la grandeur de cette victoire décisive. Après avoir raconté l'échec de l'aile gauche des Sarrasins, il ajoute : « Dura cele bataille devant l'ore de tierce jusques

« au soleil couchant. Et se ne fust le bon portement dou « soudan, et le sen et la valor de lui, il fust avenu de lui « comme de la senestre bataille. Mais en le meschef qu'il es- « toit, veant ses gens qui estoient si malement demenés et « tués, et les uns qui tornoient en fuie, fist soner ses tronpes « et ses naguarres pour ralier de ses gens ce qu'il porroit « aver; lequel eust esté tout au dessous, si ce ne fust fait; car « de tout son ost ne post ralier auveiq lui que VI.C. hommes. » Et plus bas : « Si n'ot le champ ne les uns ne les autres; mais, « porce que le soudan partit derrains, sembla as gens que le « champ dut estre dou soudan. Mais bien puet on dire por « verité, que onque puis le premier conquist de la terre ne re- « surent les Sarrasins si grant damage, ni ne furent si au des- « sous, come il furent au jor, et sont encorres. » Il dit en- suite que le soudan Kelaoun, après avoir refusé les bons offices du comte de Saint-Séverin, bailli d'Acre, « porce qu'il « ne voloit que les Frans coneussent sa poverté et son mes- « chief, » partit pour l'Égypte, d'où l'on espère bien qu'il ne sera plus tenté de sortir : « Jà soit ce que tout le plus des « gens dient qu'il ne istra jà de Babiloine, por le grant mes- « chef qu'il a et de gens et de chevauchures. »

Nacaré, espèce de tambour arabe.

Ce sont là de ces erreurs qui encouragent à défendre jusqu'au bout une cause à moitié perdue. Les espérances que donnait aux Francs la puissante diversion des Tartares Mongols avaient été déjà trompées plusieurs fois; elles devaient l'être encore. Il semble que tous ces faux jugements sur le véritable état des choses en Orient ne soient ici rassemblés que pour en venir à cette conclusion : « Et sachez, sire, la terre « sainte ne fu onques si legere à conquerir... Vaille vostre « digne et real majesté par touz sens, par accroissement de « bien en miaus, et plaise à Deu, sire, que ce peust estre « fait par vos; et si seroit il sans faille, se Deu vous do- « nast volenté de venir.... Et cestes nouvelles, sire, dessus « dites sont sertaines, lesquelles vos vueillez creire, quelque « autre chose l'on vos mande. »

Nous pouvons, au contraire, dire aujourd'hui que si le roi Édouard n'avait point eu d'autres nouvelles sur la situation des affaires en terre sainte, il était assez mal informé, sans qu'il faille croire cependant à quelque plan concerté entre les chevaliers chrétiens d'outre-mer, pour relever la confiance des princes qui commençaient à se dégoûter des croisades.

Joseph de Canci parle souvent, dans cette lettre, du grand maître de son ordre, qu'il appelle « nostre maistre. » C'était, comme on l'a vu, Nicole Le Lorgne, qui, moins confiant que le chevalier, ne tarda pas à quitter la Syrie pour aller implorer les secours des puissances chrétiennes. La lettre, écrite d'Acre, ne fait aucune mention de Markab ou Margat, principale place de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean, bientôt prise et détruite, dès l'an 1284, par ce même soudan Kelaoun, dont on croyait le retour impossible, et dont le fils, Khalil-el-Aschraf, renversa, en 1291, la ville d'Acre, leur dernier refuge. Nous avons transcrit ailleurs la lettre du grand maître Jean de Villers, qui, après avoir combattu avec courage, raconte avec douleur ce suprême désastre des chrétiens d'Orient. V. L. C.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 59.
Ibid., p. 93-95.

Réginald, év. de Beauvais. 1283.
Gallia christ., t. IX, col. 747.
Ibid., col. 118.
Thes. anecd., t. I, col. 1174. — Biblioth. des croisades, part. 1, p. 431.

Réginald ou Regnauld de Nanteuil, évêque de Beauvais, qui, en 1275, avait sollicité du pape Grégoire X, avec les autres évêques de la province ecclésiastique de Reims, la canonisation de Louis IX, écrivit, au commencement de l'an 1283, au roi Philippe le Hardi, une lettre que dom Martène a publiée. C'était pour demander que, si, dans la nouvelle croisade qui paraissait prochaine, *in generali passagio pro subsidio terræ sanctæ faciendo*, il ne pouvait, bien malgré lui, accomplir son vœu, on employât du moins à cette œuvre les douze mille livres tournois déposées par lui dans les mains royales, en distribuant cinq mille livres parisis aux collecteurs de la dîme pour la guerre sainte, et en gratifiant de quatre mille six cents livres parisis un chevalier portant bannière, à condition qu'il serait nommé par lui ou par ses fondés de pouvoir, et qu'avec sa propre bannière il porterait celle de Saint-Pierre de Beauvais, puisque l'argent venait des biens de Saint-Pierre même. La lettre, à la fin de laquelle il prie le Seigneur de récompenser le roi de sa pieuse entreprise, est datée de l'an 1282, le jeudi après le dimanche où l'on chante *Oculi mei*, c'est-à-dire le troisième dimanche de carême de l'an 1283 (N. S.). Philippe III ne fit point d'expédition en terre sainte. L'évêque de Beauvais mourut lui-même dans l'année où il avait écrit cette lettre, le 27 septembre. On trouva sans doute facilement l'usage de ses douze mille livres dans la malheureuse croisade contre le roi d'Aragon.

V. L. C.

Nous n'indiquerons une lettre écrite au roi d'Angleterre Henri III par BLANCHE de CHAMPAGNE, mariée au duc de Bretagne Jean Ier en 1236, et morte le 12 août 1283, que pour donner un nouvel exemple de la part que les femmes, sous le régime féodal, devaient nécessairement prendre aux affaires, et du style qu'elles employaient alors dans leurs lettres. Jean, fils aîné de Blanche, venait d'épouser, en 1259, Béatrix, fille de Henri III; Blanche le recommande, peu de temps après, à Henri, qu'il allait trouver en Angleterre, et dont il s'agissait surtout d'obtenir la cession du comté de Richemont, saisi et retenu par lui depuis vingt-cinq ans. La lettre se termine ainsi : « Et vos feisons asavoer, sire, que madame « Beatris, vostre fille, est sene et heitie, la Deu merci, et en « mout bon poent ; et vos prions, sire, tant cum nos poons « plus, que vos, por Deu, mettés bon conseil à besonges Iehan, « nostre fil, qui s'en va à vos en Engleterre ; quar il s'en atent « dou tot à vos. Et prions, sire, que vos me mandés et co- « mandés tosjors vostre volenté, cum à celi qui est tote vostre, « et qui arroet très grant joie de ferre vostre volenté en totes « choses. Et nostre Sire vos gart. »

BLANCHE, DUCHESSE DE BRETAGNE. 1283. Art de vérif. les dates, t. II, p. 902. — Tillemont, Vie de saint Louis, tom. II, p. 272, etc. Lettres de rois, reines, etc., t. I, p. 133.

Cette lettre se trouve dans le recueil de Rymer; mais elle y est fort tronquée, avec un titre barbare, dont il ne faut pas accuser la duchesse de Bretagne : *Litteræ Blanchæ ducissæ, de Johanne Britanniæ veniendo in Angliam.*

Fœdera, etc., t. I, part. 1, pag. 53.

Jean ne recouvra le comté de Richemont qu'en 1266; il accompagna ensuite tous les siens à la croisade de l'an 1270, et succéda à son père, en 1286, comme duc de Bretagne. Sa mère était morte trois ans auparavant, et avait eu sa sépulture à l'abbaye de La Joie Notre-Dame (*Gaudium B. M.*), près Hennebon, fondée par elle, en 1250, pour des religieuses de l'ordre de Cîteaux. V. L. C.

Gallia christ. vet., t. IV, pag. 456.

Les conflits entre le chancelier de Notre-Dame, dépositaire du droit de surveillance exercé sur les études par l'évêque diocésain, et l'université de Paris, cette nouvelle association qui faisait ombrage à l'ancienne suprématie des écoles du parvis et du cloître, donnèrent lieu à de nombreux écrits, dont la plupart sont perdus, ou qui, s'ils ont été conservés, méritent peu d'être cités comme monuments littéraires. Il paraît que c'est contre le chancelier Jean de Candel, en 1208, que s'élevèrent les premières plaintes de l'université, assez sûre déjà de son influence toujours croissante et de la pro-

LETTRE OU MÉMOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS. VERS 1284.

Hemeré, de Academ. paris., p. 76, 95, 117. — Du Boulay,

Hist. univ. par., t. III, p. 59, 82, 93. — Crevier, Hist. de l'univ. de Paris, t. I, p. 286, etc.—Hist. litt. de la Fr., t. XVII, p. 222. Ib., t. XVIII, p. 184, etc. Hemeré, l. c., p. 79, 129. — Du Boulay, l. c., t. III, p. 458, 464.— Crevier, l. c., t. II, pag. 108. Archives de l'université de France, carton 5, B. 6. e.

tection des rois, pour entreprendre de soustraire ses disciples aux serments et aux contributions que leur imposait la puissance épiscopale. On voit les mêmes combats se renouveler en 1215, en 1219, en 1232, en 1245; l'intrusion violente des religieux mendiants dans un corps qu'ils menaçaient d'une destruction prochaine, irrite encore la querelle; et lorsque, dans la lettre apologétique adressée par la Faculté des arts au pape Martin IV, vers 1284, le chancelier Philippe de Thori est attaqué personnellement, il l'est avec plus d'aigreur que ne l'avait été aucun de ses devanciers. Cette longue invective, entièrement inédite, et même inconnue jusqu'à ce jour, nous est communiquée par M. Taranne, voué depuis longtemps à d'utiles recherches sur l'histoire de l'université de Paris. Le texte remplit un long rouleau de sept feuilles de parchemin cousues bout à bout, et dont l'écriture paraît être du XIVe siècle. Entre plusieurs autres pièces inédites, qui devront servir un jour à compléter les annales de notre grande école, nous choisissons, pour sujet d'une courte analyse, ce mémoire de la Faculté des arts, moins parce qu'il s'y trouve quelques faits nouveaux, que parce qu'il est intéressant d'y voir quelle idée les maîtres se faisaient alors de l'art d'écrire. Dans un plaidoyer pour une cause qui les touchait de si près, il est permis de supposer qu'ils n'ont rien épargné de ce qu'ils pouvaient croire capable d'agir victorieusement sur les esprits.

Du Boulay, l. c., t. III, p. 458.

Philippe de Thori, peut-être dès l'année 1281, était allé à Rome solliciter le procès de Notre-Dame contre l'université: un délégué de celle-ci, dont nous n'avons pu découvrir le nom, accourt la défendre, et réfute de point en point les allégations de son adversaire, qu'il transcrit quelquefois mot à mot. Le jugement devait être prononcé par un pape français qui, durant sa légation en France, sous le nom de cardinal de Sainte-Cécile, était quelquefois intervenu dans les discordes de l'enseignement public, tantôt avec partialité, tantôt avec justice, mais qui ne vit point la fin de ce nouveau combat.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 388.

L'ouvrage, auquel on a donné pour titre, *Processus factus contra cancellarium parisiensem*, débute en ces termes : *Sicut vult philosophus libro Meteororum, capitulo ubi docetur ventorum generatio et natura, non est virtus nisi per Deum,* etc. Cette espèce d'invocation au génie d'Aristote, tout-puissant alors dans les écoles, est fort diffuse et fort obscure. On ne saurait dire à travers quel labyrinthe de similitudes et de

Aristote, Meteorolog., I, 2.

digressions, qui arrêtent dès le premier pas, on arrive enfin aux quatre Facultés de l'université de Paris. C'est ici la Faculté des arts qui porte la parole, mais au nom de l'université même : elle en avait le droit, surtout depuis qu'il avait été décidé, par le statut du 12 juillet 1281, que les affaires de chaque Faculté, en tant qu'elles concerneraient les intérêts légitimes du corps, seraient poursuivies au nom du corps tout entier.

Du Boulay, l. c., t. III, pag. 456.— Crevier, l. c., t. II, p. 99.

La première partie du mémoire est une très-longue apologie de la Faculté des arts contre les accusations spécialement dirigées contre elle. Quoique ces accusations, que nous ne connaissons que par les réponses, paraissent avoir été souvent bien complexes et bien minutieuses, il en résulte toutefois assez clairement que le principal grief du représentant de l'église de Paris se rapportait au grade de licence, qu'il avait eu seul, pendant longtemps, le droit de conférer, mais qui, pour le territoire de la rive gauche de la Seine, était entré aussi dans les attributions du chancelier de Sainte-Geneviève. Nous apprenons ici que cet autre chancelier avait, en une seule année, délivré cent vingt diplômes de licencié. Les examens de la montagne prenaient donc de jour en jour une faveur qui semblait inquiétante pour ceux de la vallée; de jour en jour les écoles cispontaines ou de l'université s'éloignaient de leur sainte origine, du parvis de Notre-Dame où elles avaient humblement commencé. L'évêque de Paris, Ranulphe de Humblières, qui croyait sans doute, comme son chancelier, que de sa domination dépendait la liberté de son église (*fecisset contra libertatem ecclesiæ parisiensis*), voulait reconquérir tout le terrain qu'il avait perdu. C'est là ce qui donne quelque valeur à ce document, où nous pouvons juger de l'attaque par la défense.

Hist. litt. de la Fr., t. XVIII, p. 186.

Du Boulay, l. c., t. III, pag. 458.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 13-16.

Après avoir essayé de prouver tour à tour que, loin que la Faculté des arts dépérisse, comme on l'en accuse, elle n'a jamais compté un plus grand nombre de maîtres laborieux, instruits, sages, désintéressés; que, s'ils reçoivent quelque chose de leurs élèves, c'est que l'homme ne peut vivre sans manger, comme dit ou paraît dire Aristote au second livre de l'Ame, *secundum cursum humanæ naturæ, quæ, propter continuam sui humidi intrinseci deperditionem, eget alimentali refectione, sicut philosophus videtur hoc in secundo de Anima innuere;* après avoir repoussé beaucoup d'autres reproches, dont quelques-uns sont taxés de mensonges calomnieux et

Arist., de Anima, l. II, c. 4.

diffamatoires, l'apologiste, devenu lui-même accusateur, demande, à deux reprises, que maître Philippe de Thori, *magister Philippus de Thoriaco,* soit condamné par le saint-père, envers la Faculté des arts, à une indemnité de mille marcs d'or, et que tout honneur et tout bénéfice lui soit interdit à l'avenir.

Dans la seconde partie, qui s'ouvre par un nouveau recours à l'autorité d'Aristote, la Faculté des arts, fille de l'université, prend la défense de sa mère, traduite avec elle au tribunal de l'Église romaine. A la prétention du chancelier, qui se plaint que l'université a outragé son chef en le faisant citer par ses bedeaux, on répond qu'il a pu, sans outrage, être cité dans les formes, à cause de ses fonctions de maître régent qu'il a conservées, et que ce n'est pas lui qui est le chef du corps, mais le recteur. Dans une semblable altercation, au siècle suivant, un frère Mineur ayant accordé au chancelier de Notre-Dame ce titre de chef de l'université, fut contraint, par sentence de l'université elle-même, à une rétractation publique devant un cardinal et dans le palais du roi. D'autres membres du chapitre de Notre-Dame, ajoute l'antagoniste de Philippe de Thori, convoqués aussi comme maîtres régents, se sont rendus à l'appel, et parmi eux le prévôt de Saint-Omer. Il s'agit d'Adenulphe d'Anagni, qui refusa bientôt après, en 1289, l'évêché de Paris, et qui appartenait, comme on en trouve ici un témoignage de plus, à l'université. Philippe, moins docile, encourut une suspension de huit jours : qu'il sache que rien n'était plus conforme au droit et à l'usage, et que sur ce point, comme sur tous les autres, il est dans son tort. Il paraît que l'université tenait beaucoup à se donner raison dans cette partie du différend ; car son interprète s'y livre à des détails infinis. Le chancelier s'était plaint encore de la défense faite aux étudiants d'aller entendre ses sermons : de là une distinction subtile entre les sermons de Philippe de Thori, maître régent, justement interdits, et les sermons du chancelier, qui n'ont pu être défendus. L'argumentation, ici fort puérile, n'a quelquefois pas ailleurs plus de gravité. Philippe, comme professeur et comme prédicateur, pouvait avoir laissé quelques écrits : nous n'en avons point retrouvé la trace.

Du Boulay, l. c., t. IV, pag. 967. — Crevier, l. c., t. III, pag. 75.

Gallia christ., t. VII, col. 119. — Voy. ci-dessus, p. 298.

Cette seconde section du mémoire, où l'on traitait ensuite de la juridiction du chancelier, qui empiétait, dit-on, et sur celle de l'ordinaire et sur celle de l'université, devait être assez

étendue, lorsqu'elle était complète; mais l'extrémité des lignes du dernier feuillet semble avoir été rongée, ce qui permet de croire que d'autres feuillets de cet exemplaire ont disparu. Peut-être aussi le copiste n'avait-il point achevé sa tâche : fatigué de tant de redites en mauvais style, qui intéressaient déjà moins le XIV[e] siècle, il a pu craindre de ne travailler que pour les souris. S'il a eu cette crainte, on voit par le fait que, du moins jusqu'à présent, il ne s'était guère trompé.

Il serait difficile de dire quelle fut alors l'issue de la lutte. Quand Philippe de Thori mourut à Rome, en septembre 1284, il avait presque obtenu gain de cause, comme nous l'apprend une lettre du cardinal Geoffroi de Bar, jadis doyen de Notre-Dame, qui engage le chapitre à envoyer aussitôt en cour de Rome le nouveau chancelier. Nous ne voyons pas que ce nouveau chancelier, Nicolas de Nonancour, ait poursuivi l'affaire; mais nous la voyons reparaître, plus animée que jamais, en 1290, lorsque le recteur Jean du Guast dénonça en chaire, à Saint-Jacques de la Boucherie, le despotisme du chancelier Berthold de Saint-Denis, et en 1292, lorsque l'université défendit qu'on se présentât désormais à Notre-Dame pour la licence : *ne quis ad inferius examen B. Mariæ licentiandus accederet*. Il paraît que le débat se prolongea, cette fois, au moins vingt ans, et qu'il se renouvela souvent par la suite, comme de 1381 à 1386, ou plutôt qu'il ne s'est jamais entièrement fermé, et que dans les dernières années de l'ancienne université de Paris, les limites de ses attributions et de celles du chapitre de Notre-Dame, pour la collation du grade de licence, étaient encore indécises. On avait fini, de part et d'autre, par laisser paisiblement s'éteindre des rivalités qui avaient été si ardentes pendant plusieurs siècles. De tels conflits, qui durent commencer le jour où les deux pouvoirs se partagèrent les examens, s'étaient nécessairement perpétués, mais avec moins d'éclat, quand l'un des deux resta chargé de la direction des épreuves, tandis que l'autre ne conserva que l'institution des gradués. Tous ces petits détails furent enveloppés à la fin dans la commune indifférence pour les vieilles études; mais au temps où c'étaient là des choses sérieuses, on était allé certainement trop loin des deux côtés : si le chancelier de Notre-Dame outre-passa son droit en proclamant des licenciés sans aucune épreuve, comme en 1271, pour Fernand, fils du roi d'Aragon, l'université prit une revanche assez vive, lorsqu'elle créa de sa

Hemeré, l. c., p. 80. — Gall. christ., t. VII, col. 206.

Hemeré, l. c., p. 129. — Du Boulay, l. c., t. III, pag. 480. — Crevier, l. c., t. II, p. 127.

Hemeré, l. c., p. 83, 129. — Du Boulay, l. c., t. III, p. 501.

Du Boulay, t. IV, p. 785-614. — Crevier, t. III, p. 66-73.

Du Boulay, t. III, p. 398. —

Crevier, t. II, p. 107.
Du Boulay, t. III, pag. 458, 501.

propre puissance, en 1281, un chancelier de Notre-Dame, ou que, malgré les conditions qu'elle avait acceptées, elle répudia, en 1292, toute coopération du chapitre. Ces excès seront inévitables toutes les fois que l'on voudra soumettre l'une à l'autre deux autorités qui doivent rester indépendantes l'une de l'autre. Le bon sens dit que l'investiture des grades appartient au même pouvoir public qui les confère par examen.

Crevier, tom. II, p. 69; t. VII, p. 78.

Le défenseur de la Faculté des arts n'a point traité la question générale, et il n'était guère possible que de son temps, et dans la controverse étroite où il se renferme, ses arguments fussent toujours très-forts contre ceux du chancelier; mais il fait connaître assez bien les formes des épreuves, et surtout ce premier acte préparatoire qu'on appelait *déterminance*. Il se dit souvent lui-même le fondé de pouvoir de la Faculté, qui avait, dit-il, emprunté vingt livres tournois pour subvenir aux dépenses de sa mission en cour de Rome, et qui n'avait que cette seule dette lorsqu'il partit de Paris. On ne peut lui refuser du zèle, de l'expérience; il fut même peut-être habile négociateur. Une seule chose étonne : comment la Faculté des arts envoyait-elle en Italie, à la cour pontificale, un délégué qui savait si mal le latin?

Que l'ouvrage manque de clarté, de variété, de proportion, il y a moins lieu d'en être surpris que des grossières incorrections du style. Quand on lisait dès les premières pages, *Cum non sim consultus meos magistros; antequam habituati sint in doctrina; in recentia facti;* et ce début de la seconde partie du mémoire : *Sicut mater filiæ jure naturali tenetur in eam nutriendo, sic filia matri in ejus exhonorationes extirpando;* quelle opinion devait-on se faire de l'université de Paris, de ces leçons où l'on accourait, dit-il, de toutes les parties du monde, *de diaborigenes, diaborysthenes, diarrifeos, ceterisque mundi climatibus*. On voit que le géographe est au niveau de l'écrivain.

Tout ce qu'il faut en conclure, c'est que l'université de Paris avait mal choisi son secrétaire; car l'histoire littéraire de tout ce siècle nous a suffisamment prouvé que, même parmi ceux qui employaient encore l'instrument vieilli et dégénéré de la langue latine, il n'en manquait pas qui savaient mieux composer un ouvrage et l'écrire avec plus de goût.

V. L. C.

Geoffroi de Bar (*Gaufridus de Barro*, et quelquefois *de Barbo*, à cause des bars ou barbots des armoiries de cette famille), docteur en théologie, chanoine, archidiacre, et, depuis 1273, doyen de l'église de Paris, fut nommé cardinal du titre de Sainte-Suzanne par Martin IV, le 23 mars 1281. Celle de ses lettres que nous venons de rappeler dans la précédente notice, et qui a été publiée par Hemeré d'après un manuscrit qu'il n'indique pas, datée d'Orviète au mois d'octobre, parvint le mois suivant au chapitre de Notre-Dame. L'année n'est point marquée, mais on peut croire que c'est en 1284; car il y parle de la mort de Philippe de Thori, que nous avons placée au mois de septembre de cette année même, et il ajoute qu'il s'est entretenu du jugement à intervenir avec le pape Martin; or, ce pape mourut à Pérouse le 28 mars 1285. Les articles encore indécis devaient être renvoyés à l'examen d'une commission composée de G. (Guillaume de Mâcon), évêque d'Amiens; R. (Raimond d'Auberoche), évêque de Périgueux, et maître Henri de Gand, archidiacre de Tournai. Malgré ce qu'il restait encore à obtenir, ce dut être une grande joie pour le chapitre que cette nouvelle d'un succès presque certain, et on voit que le cardinal prend lui-même sa part de la victoire : il n'avait sans doute pas oublié les âpres poursuites exercées contre lui par l'université, lorsqu'il était official de Paris en 1267, pour les mauvais traitements que ses gens avaient fait subir à des écoliers, et les soucis que lui donna cette triste affaire. Il y a de lui une autre lettre plus honorable : c'est celle par laquelle il transmet à la maison des pauvres étudiants en théologie, fondée par Robert de Sorbon, tout ce que Robert, dont il avait été l'ami, lui avait légué par son testament du 29 septembre 1270. Cet acte de Geoffroi, rédigé en novembre 1274, se trouve, à la suite du testament, dans les Observations jointes par du Cange à son édition de Joinville. Le Spicilége a reproduit ces deux pièces. Du Boulay, dans une phrase équivoque, paraît dire que Geoffroi de Bar mourut au mois de septembre 1284; mais c'est là, nous le croyons, la date de la mort de Philippe de Thori, annoncée au mois d'octobre suivant, par Geoffroi, comme un événement récent, *nuper*, et que du Boulay recule jusqu'en 1285. Geoffroi lui-même mourut à Rome le 21 août 1287, et fut enseveli dans l'église de Sainte-Praxède. Il ne faut point le confondre avec un autre cardinal de Bar, qui, en 1414, eut aussi quelques rapports avec l'université de Paris. V. L. C.

Geoffroi de Bar, cardinal. 1287.

Gallia christ., t. VII, col 206. — Ciacon., Hist. pontif. rom., t. II, col. 243. — Frizon, Gall. purpur., p. 246. De Academ. parisiensi, p. 80. — Du Boulay, Hist. univ. paris., t. III, pag. 464.

Gall. christ., t. X, col. 1187-1190. Ibid., tom. II, col. 1476.

Du Boulay, l. c., t. III, pag. 387-389. — Crevier, Hist. de l'univ. de Paris, t. II, p. 30-35.

Hemeré, Sorbonæ origines, disciplina, viri illustres, ms. de la Biblioth. roy., n. 5493, fol. 16 et s.— Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 298. Pag. 37. — Spicileg., t. VIII, p. 247 et 249. Hist. univ. paris., t. III, pag. 465, 680. Ib., p. 458. Gall. christ., t. VII, col. 206. Du Boulay, t. V, p. 271-275. — Crev., t. III, p. 383, 389.

HÉLIE, PATRIARCHE DE JÉRUSALEM. 1287.

Thes. anecd., t. I, col. 1230-1231.

Nous trouvons dans le Trésor de Martène une courte lettre latine, extraite d'un manuscrit de Colbert, et précédée d'une suscription qu'on peut ainsi traduire : « A tous les fidèles en Jésus-Christ à qui cet écrit parviendra, Hélie, par la miséricorde divine, patriarche de la sacrosainte église de Jérusalem, salut éternel dans le Seigneur. » Cette lettre, d'un style obscur, mais assez correct, a pour objet d'accorder, du consentement de l'évêque diocésain, quarante jours d'indulgences à tous ceux qui contribueront de leurs biens à la reconstruction de l'église des religieuses d'Espanhac, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Cahors, ainsi qu'aux réparations et à l'entretien de leur monastère. Datée de Rome, l'an 1287, la seconde année du pontificat d'Honoré IV, cette pièce émane certainement du patriarche latin de Jérusalem, Hélie, promu à cette dignité en 1279 par Nicolas III, sur le refus persévérant du général des Dominicains Jean de Verceil, et qui, mort l'année même de cette lettre, en 1287, eut pour successeur, l'année suivante, Nicolas de Hanapes. On voit qu'il ne faut pas le confondre avec un autre Hélie, qui, au neuvième siècle, après avoir été syncelle de Théodose, patriarche grec de Jérusalem, parvint plus tard au même titre, et dont il reste deux lettres. Mais comme on ne devinerait pas aisément quel intérêt singulier un patriarche latin de Jérusalem, qui n'eût pas été français et même du diocèse de Cahors, eût pu prendre à ces religieuses d'Espanhac, il est probable que ce patriarche, dont la vie est inconnue, est en effet le même qu'un Hélie de Cahors, *Helias de Cadurco, vir morum probitate juxta ac scientia clarus,* qui, de chanoine de Paris, fut fait en 1261 doyen de l'église de Laon, et qui abdiqua peu de temps après. Si ce n'est là qu'une conjecture, du moins ne voyons-nous rien qui puisse l'infirmer. Quant à la lettre à Édouard Ier, roi d'Angleterre, sur l'état des affaires chrétiennes en Orient, écrite le 5 octobre 1280 par un évêque anglais qui prend le titre de vicaire d'Hélie, patriarche de Jérusalem, elle peut servir, quoique négligée, comme tant d'autres, par les historiens des croisades, à compléter l'histoire de la Palestine plutôt qu'à nous faire mieux connaître le patriarche latin. V. L. C.

Le Quien, Oriens christ., t. III, col. 1262. — Art de vérif. les dates, t. I, p. 303.

Rinaldi, Annal. eccles., ann. 1288, n. 41, t. XXIII. p. 43.

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 51-78.

Dacheri, Spicileg., tom. II, pag. 373. — Le Quien, Oriens christ., t. III, col. 460-463.

Gallia christ. vet., tom. I, fol. 626, n. 21; nov., t. IX, col. 562.

Ap. Scriptor. ord. Præd., t. I, p. 383.

IVES DE CHASANT, ABBÉ DE CLUNI. 1275-1289.

Biblioth. cluniac., col. 1626,

Autre exemple de ces associations fraternelles entre les maisons religieuses, nobles et utiles contrats d'alliance, dont nous avons déjà quelquefois parlé. IVES DE CHASANT, abbé de Cluni (de 1275 à 1289), écrit, le 14 juin 1277, à l'abbé et au monas-

tère de Saint-Pierre et Saint-Paul de Paderborn, pour les admettre, eux et tous leurs successeurs, en n'exigeant que la réciprocité, à la participation des prières, et, si l'occasion s'en présente, de l'hospitalité de son couvent. Il paraît que cet abbé aimait à faire le bien; car on lisait dans le Nécrologe du prieuré de Soucilanges (*Celsinianæ*), au diocèse de Clermont: « Le 4 novembre, office solennel pour dom Ives, se« cond du nom, abbé de Cluni, qui a donné en toute pro« priété au couvent de ce lieu un vestiaire complet, tuniques « de peau, capuces fourrés, surtouts (*totas*), dont nous avions « grand besoin. » Un autre motif nous engageait encore à ne point oublier l'abbé Ives dans une histoire des lettres, quoiqu'il ne paraisse pas avoir laissé d'ouvrage; c'est qu'il fit achever le collége de Cluni, fondé à Paris par son oncle, Ives de Vergi, auquel il succéda dans l'administration de l'ordre: on lui dut la chapelle consacrée à la Vierge, le bâtiment du chapitre, la moitié du cloître, la bibliothèque. Une inscription du cloître même conservait ce souvenir. V. L. C.

1668. — Gallia christ., tom. IV, col. 1149. — Voy. ci-dessus, p. 750-811.
Ampliss. collect, t. I, col. 1382.
Gallia christ., l. c.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 433.
Du Boulay, Hist. univ. par., t. III, p. 395. — Jaillot, Rech. sur Paris, quart. St-André, t. V, p. 145, etc.

ÉLÉONORE DE PROVENCE. 1291.

Éléonore ou Alianor de Provence, la seconde des quatre filles de Raimond-Béranger IV, sœur de la reine de France Marguerite, a laissé, comme celle-ci, quelques lettres. Mariée, le 14 janvier 1236, à Henri III, roi d'Angleterre, elle mourut le 25 juin 1291. Elle paraît avoir porté encore plus loin que Marguerite, femme de Louis IX, l'amour et peut-être le regret de son pays natal, que toutes les grandeurs de sa vie nouvelle ne purent lui faire oublier. On l'accuse d'avoir rempli de Provençaux la cour d'Angleterre, qui n'apprit que plus tard à se défier des étrangers; et à la mort de son père, en 1245, sa sœur Béatrix, héritière de la Provence en vertu du testament paternel, ayant partagé son droit avec le frère du roi de France, Charles d'Anjou, Éléonore ne cessa point de protester contre ce qui lui semblait une usurpation. C'est aux affaires de la Provence ou des contrées limitrophes que se rapportent les trois lettres d'elle qu'on a récemment publiées, et qui, écrites depuis son veuvage, arrivé en 1272, sont adressées toutes les trois à son fils Édouard Ier. Ces trois lettres françaises ont été extraites, par Bréquigny, des archives de la Tour de Londres.

Rymer, Fœdera, etc., t. I, part. 1, p. 118-120. — Matth. Paris, Histor. maj., édit. de Wats, 1640, p. 419, etc. — Hume, Hist. of England, c. 12, n. 6.
Ibid., c. 12, n. 6 et 7.

Bréquigny, Mémoires de l'Acad. des inscriptions, t. XLIII, pag. 462, 468, etc. — Lettres de rois, reines, etc., t. I, pag. 245, 264, 306.

La première, que l'on croit de l'an 1279, commence par ces mots, dont quelques-uns ont été sans doute rajeunis: « Alianor, par la grace de Dieu reine d'Engleterre, à nostre « chier fis Edward, par cele meisme grace roi d'Engleterre,

« salus et nostre benoyson. Saschiez, dos fis, que nous auons « entendu que uns mariages est en fesant parentre le fis le rei de « Cezille et la fille le rei d'Alemagne ; et se ceste aliance se face, « nos porrons bien estre destorbées du droit que nos auons en « la quarte partie de Prouence, etc. »

Dans la seconde lettre, datée peu de temps après de Gillingham, le 26 août, elle revendique encore ce quart de la Provence, et elle voudrait bien savoir de son fils ce qu'il a répondu aux réclamations non moins vives de la reine Marguerite, qui fait de son côté valoir ses droits, et qui s'aperçoit bien, comme elle vient de le lui écrire, « que il n'i a fors « que parole, et rien en œuure. »

La troisième lettre, dont l'original sur parchemin est presque entièrement détruit par la pourriture, est aussi datée de Gillingham le 26 août, mais elle est postérieure de quelques années : on y voit, malgré l'incertitude du texte, que la reine Éléonore y traite des démêlés de son oncle Philippe, comte de Savoie, avec Othon, comte de Bourgogne, et qu'elle s'intéresse plus que jamais à tout ce qui peut arriver dans le voisinage de l'ancien domaine de sa famille.

Cette persistance à vouloir partager la Provence entre les quatre sœurs ou leurs enfants, conforme, si l'on veut, aux règles féodales, n'en était pas moins d'une assez mauvaise politique. Aussi Louis IX se garda-t-il d'accueillir jamais cette pensée, que dut lui communiquer souvent la reine Marguerite ; et peut-être faut-il expliquer ainsi la défiance qu'il semble lui témoigner dans son testament de l'an 1269, où il lui fait un legs beaucoup moindre que celui de ses prédécesseurs à leurs veuves, et ne lui accorde aucune part au gouvernement de l'État.

Fauriel, Hist. de la poésie provençale, t. III, p. 92-95.

Le français de la reine d'Angleterre Éléonore, qui passait pour avoir composé dans sa jeunesse le faible roman provençal de *Blandin de Cornouailles*, est confus et obscur ; nous verrons bientôt, sur ce point, une grande supériorité dans les lettres de sa sœur Marguerite, dont la première éducation avait pu être plus complète, et qui devait écrire la langue même que parlait la maison royale de France. V. L. C.

LE CHAPITRE DE MARMOUTIER. 1292. Ampliss. collect., t. VII, col. 288.

Par une lettre latine, qui porte la date du jeudi avant la Conversion de saint Paul, l'an 1291 (1292, N. S.), le chapitre de l'abbaye de Marmoutier excuse auprès du doyen et du chapitre de Tours son abbé, qui venait d'être invité par eux au concile provincial d'Angers, et qui était déjà parti pour

l'Angleterre, où l'appelaient les affaires du couvent. Cette lettre, qui devait etre présentée par plusieurs des principaux religieux de la communauté, dont les intérèts étaient remis entre leurs mains, est écrite avec naturel et simplicité.

V. L. C.

LES BÉNÉDICTINS DE SAINT-PIERRE D'ORBAIS.
1294.
Thes. anecd., t. I, col. 1266.
Gallia christ., t. IX, col. 425

Les Bénédictins ont publié, d'après les archives d'une abbaye de leur ordre, celle de la Charité-sur-Loire, une lettre latine, rédigée avec beaucoup de soin, où les moines d'une autre abbaye bénédictine, celle de Saint-Pierre d'Orbais, proposent aux religieux de Notre-Dame de la Charité de s'unir à eux par la communauté des prières. L'occasion de cette alliance est la bonne réception que venait de faire, en 1294, à leur prieur Anselme, le couvent de la Charité. Il ne faut pas s'étonner que le nom même de cette maison hospitalière fournisse à l'écrivain quelque inévitable allusion; car les moines voulaient quelquefois rivaliser entre eux d'élégance littéraire autant que de fraternité chrétienne. *Quippe*, dit-il, *Caritas est re et nomine domus vestra*. L'union proposée par les moines d'Orbais fut acceptée, comme le prouve un acte de l'abbé Anselme, qui a été aussi conservé. Nous avons, comme on l'a vu plus haut, passé sous silence un grand nombre de ces touchantes associations, où des solitaires se disaient comme ils se disent ici, *Gaudete orantes pro nobis, ut et nos pro vobis,* et qui, souvent contractées non-seulement entre des monastères du même ordre, mais entre des ordres différents, auraient fini, si les nœuds ne s'en étaient jamais relâchés, par faire de tous les membres du clergé régulier comme une vaste et puissante famille. V. L. C.

Thes. anecd., t. I, col. 1269.

THOMAS DE TURBERVILLE, CHEVALIER ANGLAIS.
1295.
Walter Hemmingford, Hist. de reb. gest. Edvardi I, etc., t. I, p. 58-61. — Chron. fr. rimée de Langtoft, citée par Wright, Political songs, p. 278-281. — Trivet, Annal., t. I, p. 285. —

Lorsque Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, reprit aux Anglais, vers la fin de l'an 1294, la petite place de Rioms-sur-Garonne, qu'ils devaient à la trahison, mais qu'ils défendirent avec courage, le chevalier sir Thomas de Turberville fut au nombre des prisonniers. Si l'on en croit les chroniques d'Angleterre, amené à Paris, ce chevalier eut aussi l'idée de trahir son pays. Il fut convenu qu'on lui assurerait cent *livrées* de terre, ou une terre de cent livres de revenu; et, après avoir juré sur l'Évangile qu'il allait tout faire pour procurer la victoire à Philippe, à qui il laissa ses deux fils en otage, il partit pour l'Angleterre. Arrivé à Londres, il dit à Édouard Ier qu'il s'était échappé de prison pour le servir,

XIII SIÈCLE.

Thom. Walsingham, Chron., p. 64. — Voy. Hume, History of England, c. 13, n. 8, etc.

et obtint de sa confiance, sur l'état du royaume, et principalement de l'Écosse et du pays de Galles, des renseignements qu'il se hâta de transmettre en France. Mais trahi à son tour, ou par le rédacteur de sa lettre, ou par le messager qu'il en avait chargé, il essaye vainement de fuir, tombe entre les mains des sergents d'armes, est mis à la Tour de Londres, condamné comme traître, et enfin pendu.

Musée britannique, ms. de la biblioth. cottonienne, Nero. c. v, fol. 241, dans l'appendice de la Chron. de Londres, publ. en 1844 par G. J. Aungier, p. 100.

C'était au mois de septembre 1295. Une chronique contemporaine, celle de Barthélemi Cotton, après avoir raconté en quel attirail fut conduit le patient, lié sur un « povre hakeney, » de la Tour jusqu'à Westminster, où il devait être jugé, continue en ces termes : « Sire Roger Brabazun luy « dona soen jugement, ke il fust treyné, et pendu, et ke il « pendeseyt taunt come ren feut enter de ly. E il feut treyné « sur un quir de bof frès de Weymocter al cundut de Lun- « dres, et areé al furches; et là est il pendu de une chene « de fer, et pendra taunt ke ren de ly durer pura. »

Même ms., fol. 240.

La même chronique nous a conservé en langue française cette lettre interceptée, qui fut si fatale à Thomas de Turberville; mais il faut, ou que la copie en soit fort défectueuse, ou que le secrétaire employé par le chevalier n'ait pas été un homme très-habile à écrire le français; car plusieurs passages n'ont qu'un sens fort douteux. C'est au point que ceux-là même qui ont eu le manuscrit sous les yeux, ne sauraient dire si la lettre est adressée au roi de France ou au prévôt de Paris. Voici le début, qu'ils peuvent alléguer comme excuse de leur incertitude : « A noble beer e seynur « provost de Paris, syre duz, le seon home lige, de ses meyns « al boys de Viciens, saluz. »

On lit à la suite de cette suscription équivoque, mais qui l'est peut-être à dessein : « Cher syre, sachez ke jo suy « venuz seyn et heté à la curt le rey de Engletere, e si trovay « le rey à Lundres, e muz de noveles me demaunda, dount jo « ly diseye le mez ke jo savoye... E sachez ke poy de garde i « ad vers le su de la mer; e sachez ke ille de Wycht est « saunz garde... E sachez ke le rey maunde en Gascoyne ·xx· « niefs chargés de blée, et de aveyne, et de autre vitalie, e « graunt fuysun de argent; et sire Edmun, frere al rey, i ira, « et le cunte de Nichole, sire Hue le Despenser, le cunte de « Warwyk, et muz des autres bone genz; et ceo poez dire à « luy haut seygnur. »

Ces derniers mots portent à croire que la lettre était adres-

sée en effet au prévôt de Paris, mais pour être communiquée au roi. C'est là peut-être ce que signifie dans la suscription : « de ses meyns al boys de Viciens. » Les rois habitaient souvent, depuis Philippe-Auguste, le manoir de Vincennes. Le prévôt de Paris, dont les attributions ont varié, mais qu'il ne faut confondre ni avec le prévôt des marchands, ni avec beaucoup d'autres prévôts, exerçait, au nom du roi, une assez grande autorité militaire : le titre qui lui est ici donné, « syre duz, » pouvait convenir à ce qu'on appelait une magistrature d'épée. Le prévôt était probablement alors Guillaume de Hangest, dont il reste un acte de l'an 1293, rédigé conjointement avec Jehan Popin, prévôt des marchands.

Lebeuf, Hist. du dioc. de Paris, t. V, p. 76. Félib., Hist. de Paris, t. I, p. cvj, etc. — Le Roux de Lincy, Histoire de l'hôtel de ville, p. 239, etc. Félib., l. c.

La lettre, qui parle ensuite particulièrement de l'Écosse et de la principauté de Galles, que Morgan devait soulever, se termine ainsi : « E me maundez Perot, ke fut mon gardeyn « en la prison ù jeo fu ; kar à luy diray chose ke jeo sa- « veray dès ore en avaunt, et par luy vus enveray les veies « ke jeo ben say. E pur Deu vus pri ke vous vous re- « membrez et avisez de les promesses qe vous moy pro- « mistes de par le haut seynur, ceo est à saver, c. livres de « terre à moy et à mes heyrs. E pur Deu vous pri de mes « enfaunz, ke il ne eent nule defaute, taunt come il sunt en « vostre garde, de manger ne de beyvre, ne de autre suste- « naunce ; e pur Deu vous pri ke vous avisez comment jeo « pus estre paé ensi, kar jeo ne ay ren, ke tut ay perdu ausi « bien de çà come de là ; et ren ne ay de vous, fors vostre « graunt leauté, en quey jeo moi afy mut. Hardiement vus « afiez en le portur de ceste lettre, et curteysie ly facez ; e « sachez ke en graunt pour suy et en graunt dute, kar « acone genz unt suspecion vers moy, pur ceo ke jeo ay dyt « ke jeo suy eschapé hors de la prison. Voz voluntez moy « maundez en totes choses. A Deu, qe vous gard. »

Trivet, Annal., t. I, p. 280. — Thom. Walsingham, Chron., p. 62, etc.

Malgré ce document, tous les faits qui regardent Thomas de Turberville sont encore assez obscurs. On ne trouvera rien qui les éclaircisse dans une assez mauvaise complainte en quatre-vingt-dix-huit vers, tirée aussi des manuscrits du temps :

Seignurs e dames, escutez,
De un fort tretur orrez
Ke aveit purveu une treson;
Thomas Turbelvile ot à non.
A Charlys aveit promis

Roman d'Eustache le Moine, publ. par Francisque Michel, pag. XLVII-I. —

E juré par seint Denys
Ke il li freit tute Engleterre
Par quentise e treson conquere, etc.

Chron. de Londres, pag. 100-103, d'après le ms. cottonien, Calig., A. XVIII, fol. 21.
Ms. cotton., Cleopatra, A. vj; éd. de Londres, 1844, p. 24.

La chronique française de Londres, qui va de l'an 1262 à l'an 1343, et qu'on a dernièrement publiée, se contente de cette notice succincte : « En mesme l'an (1295), fut Thomas « de Turbeville, chivaler, treyné et pendu pur lettres de tre- « soun. » Des critiques anglais, comme pour suppléer à l'insuffisance des témoignages historiques, et sans songer qu'ils ne sont point d'accord avec la complainte, qui dit que Charles attendit en vain les messages qu'il avait promis de payer, n'hésitent pas à prétendre que c'est à l'instigation de Thomas qu'une flotte française de trois cents vaisseaux se dirigea sur Hythe, où elle ne réussit pas ; sur Douvres, qu'elle brûla en partie, et sur d'autres points de la côte d'Angleterre. Mais puisque cette première dépêche fut, dit-on, interceptée, et qu'elle fut aussi la dernière, nous ne voyons pas comment il eût été possible de mettre à profit les avertissements et les conseils qu'elle donne. Le principal mérite qu'elle ait pour nous, est de constater ce que pouvait être alors une lettre d'affaires, rédigée à Londres en français. La langue est encore la même que de ce côté-ci du détroit; mais déjà plusieurs mots altérés par l'accent du pays font pressentir qu'elle sera bientôt une langue étrangère.

Ibid., p. 98.

Aug. Le Prevost, Dict. des noms de lieux du dép. de l'Eure, p. 268, 272.
Hist. of engl. poetry, t. IV, p. 247, 305, etc.— Ellis, Specim. of the early engl. poets, t. II, p. 152.

La noble famille anglo-normande des Turberville, probablement originaire du canton de Saint-Ouen de Touberville, appelé en latin *Torbervilla*, était établie dans le comté de Dorset; elle a produit, sous le règne d'Élisabeth, un poëte assez renommé de son temps, Georges Turberville, qui a traduit en vers anglais les Héroïdes d'Ovide, les Églogues du Mantouan, des nouvelles italiennes, et qui a mérité que Warton parlât de lui plusieurs fois avec une certaine estime.

V. L. C.

LA REINE MARGUERITE.
1295.

Joinville, dans le Rec. des histor. de la Fr., t. XX, p. 281. — Tillemont,

Un des noms que l'histoire de ce siècle a environné de l'éclat le plus doux et le plus pur est certainement le nom de la reine MARGUERITE DE PROVENCE, femme de saint Louis, et qu'on aime à admirer à ses côtés, soit lorsqu'elle oppose de gracieuses plaintes à la jalousie maternelle de Blanche de Castille, qui prétend lui interdire l'amour de son fils; soit lorsque, dans Damiette assiégée, elle fait jurer à un vieux chevalier de lui couper la tête, dès que viendront les Sarra-

sins, plutôt que de la laisser tomber vivante en leur pouvoir, et cède ainsi à l'élan d'un sentiment généreux, qui n'était pas alors, comme il l'aurait été peut-être plus tard, un vain étalage de nobles paroles, puisque le chevalier lui répondit: « Très-volontiers, j'y pensais; » soit lorsque, par le triple ascendant d'une épouse, d'une mère, d'une reine, elle fait abandonner au roi le projet d'abdiquer pour entrer dans un cloître, et mérite, par ce grand bienfait, la reconnaissance de ses contemporains et de la postérité. Ce n'est pas à nous de raconter toutes ces vertus et toutes ces belles actions de Marguerite; nous allons seulement chercher, dans quelques lettres qui restent d'elle, quel tour donnait à ses idées et à son style une princesse élevée dans la cour ingénieuse et polie des comtes de Provence, et qui n'en était sortie que pour partager la destinée du plus grand roi de son temps.

Vie de S. Louis, t. II, p. 208.
Joinville, pag. 252.
Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 146.

On sait qu'elle encouragea, comme ce prince, les longs travaux de Vincent de Beauvais, et qu'elle lui demanda des conseils, que nous avons encore, pour la diriger dans l'éducation de ses enfants. Elle se souvint aussi, quand elle fut reine, du troubadour Rambaud d'Orange, qui lui avait dédié autrefois sa *Maestria d'amor,* et elle le fit rappeler de l'exil. D'autres poëtes encore, dans sa jeunesse, lui avaient adressé leurs chants.

Ib., t. XVIII, p. 454, 467.
J. de Nostrad., Poëtes provençaux, p. 95. — Cés. de Nostrad., Hist. de Provence, p. 183.
Ibid., p. 193, etc.

Il s'est retrouvé, jusqu'à présent, vingt-trois de ses lettres, comprises entre l'année 1235 et l'année 1282, et publiées d'après les copies qu'en avait prises Bréquigny dans les archives de Londres; ce qui explique comment elles sont toutes adressées à Henri III, roi d'Angleterre, ou à son fils Édouard Ier. On peut croire qu'un grand nombre d'autres lettres, écrites par elle à d'autres personnages, ou pendant cet intervalle, ou jusqu'à sa mort, en 1295, sont restées inédites.

Bréquigny, Mémoires de l'Acad. des inscript., t. XLIII, p. 449-484. — Lettres de rois, reines, etc., t. I, p. 42 et suiv.

Nous ne parlerons des lettres latines, rédigées sans doute par des clercs, que pour y relever quelques rares détails de mœurs, en insistant de préférence sur les onze lettres françaises, qui peuvent avoir été écrites, ou du moins dictées, par Marguerite elle-même.

La première date est celle de 1235, l'année d'après son mariage avec le jeune Louis, qui ne commença de gouverner que vers la fin d'avril 1236, à vingt et un ans accomplis. La sœur de Marguerite, Éléonore, seconde fille de Raimond-Bérenger IV, comte de Provence, était dès lors accordée au roi

Tillemont, l. c., p. 282.

d'Angleterre Henri III; mais elle résidait encore à la cour de France, à Paris, d'où Marguerite, dans une lettre latine, écrit à peu près au roi d'Angleterre (1) : « Malgré le plaisir « que nous éprouvons à posséder ici notre chère sœur, comme « nous craignons que, si elle se fait attendre, vous n'en épou- « siez une autre, nous prendrons soin de hâter son arrivée « auprès de vous; et tant que nous saurons que la comtesse « de Gloucester est là, il nous tardera d'apprendre que no- « tre sœur ne vous quitte point. » Parle-t-elle sérieusement ou non? Il est probable qu'elle n'avait pas consulté en ce moment la reine Blanche, qui n'aurait point laissé partir une pareille lettre.

Lettres de rois, reines, etc., pag. 129, 130.
Peut-être *Penhurst*.

Il y a plus de gravité dans la seconde lettre latine, écrite au même prince, vers 1256, pour lui recommander le prieuré de Berhust, dépendant de l'abbaye de Saint-Denis, et que Louis IX recommande en même temps, parce que le prieur avait alors à plaider devant le roi d'Angleterre pour des biens en litige. Henri, depuis sa défaite à Taillebourg, en 1241, ne pouvait plus avoir de relations aussi amicales avec la France; mais on les retrouve plus vives et plus intimes que jamais après la paix de 1259; le roi d'Angleterre passe une année entière à Paris, et, au mois de janvier 1260, le fils aîné de Marguerite, Louis, étant mort à l'âge de seize ans, Henri accompagna le corps jusqu'à l'abbaye de Royaumont, lieu de la sépulture, et le porta même sur ses épaules une partie de la route. C'est après cette marque éclatante d'affection que la correspon-

Lettres de rois, etc., t. I, p. 136.

Ibid., p. 145, 146, 148.

Ibid., p. 151.
Gallia christ., t. IV, col. 996.

dance reprend, de la part de Marguerite, en 1261, d'abord par une lettre sur le différend du roi avec Simon de Montfort, comte de Leicester, où elle avait été choisie pour arbitre; puis, par les vœux les plus ardents pour la santé et le bonheur de l'illustre allié. Le billet suivant, en faveur de Jacques, abbé de Cîteaux, qui passait le détroit pour les affaires de son ordre, est adressé au prince Édouard vers l'an 1269, ou peu de temps avant son départ pour la croi-

(1) *Licet in societate ipsius interesse non modicum cupiamus, et precipue in tam iocundo statu quem, diuino auctore, temperauimus, quia timemus ne cum alia domina, propter ipsius longam moram, matrimonium contrahatis, aduentum ipsius ad uos, cum omni celeritate qua poterimus, curabimus festinare; et quandiu sciamus comitissam Glounecestrensem in uestris rebus interesse, bonam patienciam non habebimus, quousque predictam sororem nostram in societate uestra nouerimus interesse. Datum Parisius, die lune post festum beati Remigii.*

sade; mais les copistes en ont surtout fort rajeuni la suscription : « Marguerite, par la grace de Dieu, reine de France, « à tres haut et très excellent prince, son très chier et très « amé neveu, Edward, fils aisné du roy d'Angleterre, salut « et verai amur. Très chiers niés, nous uous prions et reque« rons que uous ayés recomandé l'abbé de Cisteaus et le « conuent, et que vous lour seez cortois et fauorables, se i « vous plait par amur de nous, en ce que il auront à fere par « deuant uous. Nostre Sire uous gart. Doné au bois de Vi« cienes, le iour de Penthecoste. »

Édouard, devenu roi en 1272, reçoit encore de sa tante, veuve depuis l'expédition de Tunis, plusieurs lettres souvent écrites en français. Quelques-unes témoignent de l'activité politique de la reine mère, que sa dévotion fervente et ses fondations pieuses ne détournent pas des affaires temporelles. et, comme elle dit, de ses *besoignes,* ou avec la Navarre, dont elle s'occupe de marier la reine, ou avec son ancien comté de Provence, dont elle dispute l'héritage à son beau-frère Charles d'Anjou, en réclamant l'appui de l'Angleterre. En 1278, le lendemain de la Saint-Matthieu, elle propose à Édouard, pour son fils, une de ses petites-filles : cette union n'eut pas lieu, mais Édouard lui-même épousa plus tard Marguerite de France, fille de Philippe le Hardi. Le 28 septembre 1279, elle date de l'abbaye de Longchamp, dont sa belle-sœur, Isabelle de France, avait été supérieure, une lettre de recommandation pour un bourgeois de Paris. Elle recommande aussi, vers 1280, la comtesse de Leicester. Mais la plus longue et la plus pressante de ses prières, qu'elle renouvelle vers ce temps, est en faveur de ses droits sur la Provence, cette pensée qui fut toujours présente à son ambition, et qu'elle communique à Édouard avec d'autant plus de confiance, qu'elle appelle sa sœur Éléonore, la mère du roi d'Angleterre, au partage du riche domaine de ses aïeux. Là éclate encore son mécontentement contre Charles, que le pape lui avait jadis préféré : « Le roi de Cecile ne fit onques « semblant acertes que il eust uolonté d'aler par voie de pais, « ne ne ueimes onques, ne or, ne autrefois, que il offrist « chose qui fust conuenable de paine; mès a esté tosiours s'an« tentions et est d'aloigner la besoigne et de mener nos par « paroles. »

Hist. litt. de la Fr., t. XX, p. 98-103.

Lettres de rois, etc., p. 252.

Bréquigny, l. c., p. 467.

Elle trouve le moyen, dès la lettre suivante, de rappeler à son « très chier et très amé neueu » les torts de son adver-

Lettres de rois, etc., p. 254.

saire, en recommandant à Édouard un seigneur provençal, Hugues des Baux, « desherité de sa terre par la uolenté du « roy de Cecile. » Elle lui expose ailleurs de nouveau ses prétentions sur la Provence, qu'elle a poursuivies, dit-elle, « par deuant plusors apostoiles, » et que des évêques, des princes, des ducs, des comtes, l'aideront à soutenir. Une revendication si obstinée et de si vifs regrets, dont l'expression devient encore plus forte après son veuvage, doivent s'expliquer peut-être, chez cette âme généreuse, moins par une ambition vulgaire que par les souvenirs de la terre natale, et par le charme de la souveraineté dans sa patrie.

Ibid., p. 265. — Bréquigny, l. c., p. 475.

Nous avons compté vingt-trois lettres de Marguerite, et non vingt-quatre, comme dans le recueil imprimé : il y en a une qui s'y trouve répétée deux fois. Ce volume renferme aussi quelques-unes des réponses des deux rois; d'autres avaient été publiées, avec deux ou trois lettres attribuées à Marguerite, dans la grande collection de Rymer.

Lettres de rois, etc., p. 186 et 299. Fœdera, etc., t. I, part. II, p. 65.

Ces onze lettres françaises, que nous avons surtout remarquées, ne sont peut-être pas exemptes de locutions provençales, et la phrase, à peine dégagée de la forme latine, y a plus de dignité que de mouvement, plus de nombre que de variété. Mais l'embarras de quelques constructions et l'incertitude de la copie ne dérobent point tout à fait la netteté et même la grâce du style.

Les dernières lettres de la veuve de saint Louis paraissent être de l'an 1281 et de l'année suivante : il est possible qu'alors sa correspondance devînt moins active avec son neveu, dont elle n'avait cessé de réclamer et d'espérer les secours pour recouvrer la Provence. On reconnaît, à sa gloire, que les Vêpres siciliennes, loin de lui sembler une occasion, désarmèrent ses ressentiments. Elle vécut longtemps encore, plus occupée de bonnes œuvres que de projets de domination.

Art de vérif. les dates, t. II, p. 440

Nous ne savons comment l'historien Velly a pu placer la mort de Marguerite de Provence au 20 décembre 1285. C'est 1295 qu'il fallait dire : Guillaume de Nangis, les Chroniques de France, ne permettent point d'en douter; et la lettre circulaire par laquelle le roi d'Angleterre Édouard I[er] demande à l'archevêque de Canterbury, à celui d'York et aux évêques de son royaume, de prier pour l'âme de la feue reine de France Marguerite, est datée du 22 janvier 1296. La pieuse veuve de Louis IX quitta le monde encore trop tôt; car elle ne vit point canoniser son mari. V. L. C.

Hist. de Fr., t. VII, p. 5. Tom. I, pag. 291. — Rec. des hist. de la Fr., t. XX, p. 577. Tom. V, pag. 114. — Rec. des hist. de la Fr., t. XX, p. 662. Rymer, Fœdera, etc., t. I, part. III, p. 156.

Simon d'Armentières, religieux de l'ordre de Cluni, prieur de la Charité-sur-Loire depuis l'an 1274, nommé cardinal du titre de Sainte-Balbine par Célestin V en 1294, et qui fut présent, le 24 décembre de la même année, à l'élection de Boniface VIII, n'est mentionné ici que pour une lettre, celle où il annonce au prieur et à ses anciens confrères de Cluni la mort de leur abbé, Guillaume d'Igi, décédé en cour de Rome le mercredi avant la Saint-Michel de l'an 1295, et dont les restes furent rapportés à Cluni, où l'on voyait son épitaphe. Cette lettre, datée d'Anagni, le 29 septembre, commence ainsi : *Venerabilibus et carissimis dominis sociis et amicis et fratribus nostris*, etc. *De manu Domini nunc prospera, nunc adversa suscipimus ; et expedit in illis cautelam, et in istis patientiam observare.* Il y a dans le texte de Baluze et de Mansi, *sumo prospera,* leçon qui semble altérée, comme quelques autres. Le cardinal Simon raconte ensuite à ses frères que, dès que l'on sut à Anagni la mort de leur abbé, il alla trouver le pape, qui, après avoir absous le défunt, parla de lui donner un successeur. Comme il se trouvait là six cardinaux, on allégua l'usage à l'égard des prélatures ou autres offices de ceux qui venaient à mourir en cour de Rome; mais, sur les instances de Simon, le pape conserva aux moines de Cluni l'élection libre, en leur recommandant seulement de faire un bon choix. Les auteurs de la Gaule chrétienne placent la mort de l'abbé de Cluni le 29 septembre; mais c'est la date de la lettre écrite le jour de Saint-Michel, tandis que la mort était arrivée le mercredi d'avant : *die mercurii præcedente festum beati Michaelis.* L'auteur même de cette lettre, rédigée avec simplicité et convenance, mourut à Rome l'année d'après, en 1296, et eut sa sépulture dans l'église de Saint-Silvestre et Saint-Martin, où l'on voit ses armoiries et neuf vers hexamètres, qui paraissent dire que son tombeau ne renferme que sa chair et ses entrailles, mais que ses os ont été transportés à son ancien prieuré de la Charité. V. L. C.

Simon d'Armentières, cardinal.
1296.
Frizon, Gall. purpur., p. 257. — Ciacon, Vitæ pontific., t. II, col. 291. — Rinaldi, Annal. eccles., t. XXIII, p. 178. — Gall. christ., t. XII, col. 407.
Baluze, Miscellan., t. VI, pag. 515; éd. de Mansi, t. III, pag. 104.
Biblioth. cluniac., col. 1626, 1669. — Gallia christ., tom. IV, col. 1149.

Le prévôt, le doyen, l'archidiacre et tout le chapitre de l'église cathédrale de Liége, écrivent à Hugues, leur évêque, pour le menacer, d'après une délibération prise à l'unanimité, de cesser l'office divin, si, avant le lendemain de l'octave de la Saint-Lambert de l'année 1299, il n'a réparé le mal dont ils l'accusent, c'est-à-dire l'altération de la monnaie. Cette

Le chapitre de l'église de Liége, à l'év. du diocèse.
1299.
Ampliss. collect., t. I, col. 1402-1404.

menace est ainsi exprimée : *Deliberationem habuimus unanimiter de cessando contra vos a divinis.*

Gall. christ., t. III, col. 891-893.

Hugues de Châlon, fils de Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, évêque de Liége depuis 1296, suscita contre lui, en si peu d'années, beaucoup d'autres griefs, qui furent portés en cour de Rome : on lui reprochait, outre sa mauvaise monnaie, une guerre désastreuse contre la commune de Huy, des spoliations de toutes sortes, les exactions oppressives de son frère Jean de Châlon, encouragées et soutenues par sa complicité. Le droit de battre monnaie lui avait été concédé par l'empereur Albert; mais il faut croire qu'il en avait abusé, puisque Boniface VIII, l'année suivante, transféra ce prélat au siége de Besançon, qui alors rapportait moins. Cette rigueur du pape à l'égard de l'évêque de Liége, quand même elle ne serait pas allée, comme on l'a prétendu, jusqu'à la déposition, paraîtrait toujours une condamnation formelle, si l'on songe que c'était lui-même qui l'avait choisi.

Gallia christ. vet., t. I, p. 130. — Ampliss. collect., l. c., col. 1404-1406. Ioann. presbyt., ap. Chapeavill., t. II, p. 335. — Hocsemius, ibid., pag. 327. Gall. christ., t. III, col. 920, 928.

Peut-être le prévôt du chapitre, Arnold de Blanckenheim, et le doyen, Jean de Canges, conservaient-ils quelque ressentiment d'une promotion qui avait pu les contrarier; mais, en supposant même qu'ils eussent obéi à d'autres pensées qu'à l'intérêt public, il est juste de dire que la lettre où ils osent accuser leur supérieur spirituel et temporel, un homme puissant, qui tenait en même temps à la maison de Bourgogne et à celle de Lorraine, relève encore l'autorité de leurs plaintes par la modération et la dignité. V. L. C.

LES CHARTREUX DE N.-D. DE MACOURT. VERS 1300.

Thes. anecd., t. I, col. 1314.

Nous ne croyons pas inutile de rappeler, au moins en quelques mots, dans une Histoire littéraire de la France, un acte par lequel les chartreux de Notre-Dame de Macourt, près de Valenciennes, s'obligent, la veille de Pâques de l'an 1300 (1301, N. S.), à ne vendre, ni donner, ni engager, ni prêter, à moins d'une garantie équivalente, la Bible en douze volumes, legs de feu Guillaume de Hainaut, évêque de Cambrai, que leur avaient remis le comte de Hainaut Jean d'Avesnes et sa femme la comtesse Philippe. Ils s'obligent de plus, s'ils quittaient un jour le Hainaut (*quod avertat Dominus,* disent-ils), à rendre ladite Bible ou au comte lui-même ou à ses héritiers. L'acte est scellé non-seulement de leur sceau, mais de celui d'un autre monastère de leur ordre, la maison du Val-Saint-Pierre. Il s'agissait probablement d'une Bible avec de très-amples commentaires, *Biblia glossata*, ou *cum glossa*.

On voit combien cette reconnaissance respectueuse pour la générosité des donateurs a dû faire conserver dans les couvents de longs et précieux ouvrages qui, par négligence ou par calcul d'intérêt, se seraient trop aisément dispersés ou perdus. C'est ici comme une contre-lettre, stipulée au profit de la famille d'Avesnes; mais la chartreuse de Macourt, en garantissant à ses puissants protecteurs la propriété du livre, en assurait la durée pour d'autres que pour eux. V. L. C.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

GEOFFROI DE COURLON.

Page 2, ligne 15. « A l'autorité de ces divers religieux de « la congrégation de Saint-Maur, etc. » Les Bénédictins devaient certainement posséder à Paris quelque copie de la chronique latine de Geoffroi de Courlon, puisque non-seulement ils citaient cette chronique dans les ouvrages dont nous rappelons ici les titres, mais qu'ils comptaient en faire entrer des fragments dans leur Recueil des historiens des Gaules et de la France. Dom Brial, en 1822, a emprunté à ces matériaux de courts extraits, pour les années 1194-1224, dans le tome XVIII de l'ouvrage, page 724, où il transcrit, avec des variantes, le portrait de l'archevêque Pierre de Corbeil, que nous reproduisons mot à mot, p. 13, d'après le manuscrit de Sens. Il indique la copie des Bénédictins et dans cet endroit, et dans la préface du volume, pag. xxvij, comme ayant été faite sur le manuscrit du fonds de la reine Christine au Vatican. Malgré toutes nos recherches, elle ne s'est point retrouvée; et il faut croire que les continuateurs du Recueil des historiens ne l'ont pas eue non plus sous les yeux, puisqu'ils n'ont cité ni aucun texte du chroniqueur, ni même son nom. V. L. C.

ANONYME, CONTINUAT. DE LA CHRONIQUE DE WERUM.

Page 69, ligne 18. « Ainsi donc, veillez. » Cette même prophétie, qui est ici datée de l'an 1287, est transcrite, avec la date de l'an 1347 et quelques suppléments pour les années suivantes, dans un recueil manuscrit d'anciennes poésies françaises (n. 7268.3.3. A, fol. 97 v°), analysé par M. Paulin Paris, Mss. fr., t. VII, p. 200. Le copiste de la prophétie est postérieur à celui du recueil, qui est des dernières années du XIII[e] siècle. Il est probable qu'elle se retrouve encore ailleurs, et qu'on la fit servir plusieurs fois. V. L. C.

MAURICE, THÉOLOGIEN.

Page 133, à la marge, ligne 12. « Supplem. ad Scriptor. ordin. Minor., p. 5. » Lisez, p. 534.

BROCARD, DOMINICAIN.

Page 205, ligne 13. Nous pouvons joindre maintenant à

notre liste des manuscrits de la Description de la terre sainte par le Dominicain Brocard, l'indication de quelques autres copies répandues dans les diverses bibliothèques de l'Europe.

Il y a longtemps que Bernard Pez, dans son *Thesaurus anecdotorum novissimus*, t. I, *præfat.*, p. lxxxvij, n. 8, avant de faire mention de l'exemplaire de l'abbaye de Mölk, rappelait une copie in-folio sur papier, qu'il avait vue dans le monastère de Marien-Zelle en Autriche, et à laquelle il attribuait, en 1721, une antiquité de trois cents ans. Le prologue s'y trouve : *Cum in veteribus historiis...* Dans la souscription, l'ouvrage est déclaré anonyme : *Explicit liber Descriptionis terræ sanctæ, cujus auctor ignoratur.*

La notice des manuscrits suivants nous est fournie par un recueil plus moderne, par les Archives de M. Pertz, *Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtkunde.* Dans le tome IV, p. 99-102, et dans le tome VI, p. 97, il est parlé d'un manuscrit de Breslau, dont le mauvais texte, à en juger par les fragments cités, nous paraît avoir beaucoup d'analogie avec celui de Ratisbonne, sur lequel on peut voir notre jugement à la page 210, et qui a été publié par Canisius et par Basnage.

Au tome VIII, p. 481, nous voyons qu'il se trouve à la bibliothèque de l'université de Louvain, sous le n. 10, dans un recueil in-4°, écrit sur papier au XVIe siècle, à la suite de l'Histoire orientale de Jacques de Vitri, et parmi d'autres traités géographiques, celui qui porte pour titre : *Borchardi Descriptio terræ promissionis.*

Dernièrement, le tome IX, qui vient de paraître en 1847, a enregistré deux autres manuscrits, l'un, p. 470, de la bibliothèque de l'université de Prague, III. H. 15 : *Burchardi de Monte Sion Descriptio terræ sanctæ;* l'autre, p. 608, de la bibliothèque de l'université de Turin, où le recueil du XIVe siècle, in-folio sur parchemin, coté H. I. 12, comprend, à la suite de la chronique de Martin le Polonais et de l'Histoire de Jacques de Vitri, l'ouvrage intitulé : *Brochardus theotonicus de terra sancta.*

Nous trouvons dans ce supplément de nouveaux motifs au vœu que nous exprimions à la page 211, quand nous désirions qu'un texte jadis si populaire, qui offre quelquefois un témoignage unique, presque oublié jusqu'à présent, pour la dernière époque des croisades, et que la critique perfectionnerait aisément à l'aide d'une grande variété de manuscrits,

dont quelques-uns doivent encore nous avoir échappé, pût être étudié enfin dans une édition digne de la confiance des historiens. V. L. C.

Iofroi de Waterford

Page 222, ligne 26. « Un philosophe de deuer l'Orient, » *magus orientalis*, dit le texte latin, etc. » Nous avons retrouvé ce conte moral dans un des manuscrits arabes du Supplément, n. 1845, espèce d'encyclopédie, rédigée vers le commencement du XI[e] siècle, sous le titre de Traités des frères de la pureté (*Rassayl-Ikhouan-alsafa*), fol. 101 et suiv., histoire du guèbre et du juif. Le guèbre est appelé *madjoussy*, ou le sectateur des mages, et on ajoute qu'il était originaire du Kerman, province de la Perse, où les docteurs de la loi de Zoroastre sont aujourd'hui confinés. Quand le juif lui adresse la parole, il lui donne le titre de *moughâ*, موغا, terme qui, encore à présent, sert à désigner les guèbres. A l'égard du juif, il est dit qu'il était originaire d'Ispahan, ville où les juifs occupaient jadis un quartier particulier. Lorsque le guèbre interpelle le juif, il l'appelle *mousal*, موسال. Si cette dénomination n'a point quelque rapport avec le nom de Moïse, nous en ignorons l'origine.

(*Note communiquée par M. Reinaud.*)

Simon de Gênes.

Page 244, à la marge, ligne 11. « Mich. Giustiniani, gli Scrittori liguri. Roma, 1567, in-4°. » Lisez, « 1667. »

Cantique des pèlerins de St-Jacques.

Page 279, ligne 35. « Diex! quant crieront Oultrée! etc. » Dans le roman du *Renart*, où sont parodiées tant de choses graves, lorsque Renart, mécontent du début de son pèlerinage de Rome, donne le signal du retour, ce même cri, qui engageait les pèlerins à marcher en avant, est redit par la troupe, au moment où elle revient en arrière (éd. de 1826, t. II, p. 144):

Lors ont crié: Oultrée! Oultrée!

Dans le dernier vers du cantique, *E ultreia esus eia*, les manuscrits portent les mots ainsi séparés, *esus eia*. Mais M. Paulin Paris, dans ses notes sur la Chanson d'Antioche, qu'il vient de publier (Paris, 1848, t. II, p. 388), remarque avec vraisemblance que l'on peut reconnaître dans ce refrain des pèlerins de Saint-Jacques, avec le cri des guerres saintes, *Ultreia*, Oultrée, cet autre cri militaire, *Suseia*, ou Susée,

XIII SIÈCLE.

qui se trouve sous cette dernière forme, inconnue jusqu'ici, dans ce vers du poëme (t. II, p. 192):

Quant se furent segnié, si crierent : Susée!

Susée pouvait signifier, Sus, à cheval! comme *Oultrée* signifiait, En avant! Le chant des pèlerins finissait donc par ces deux mots si souvent répétés dans les croisades.

V. L. C.

GILLES DE CORBEIL.

Page 334, ligne 4. « ... Un quatrième poëme médical (*de* « *Signis et symptomatibus ægritudinum*), dont on cite le « début :

Aude aliquid, mea musa, novi ;

« qui semble avoir été promis par l'auteur lui-même, que « Christophe de Murr disait avoir acquis à la vente des li- « vres de Thomasius, et qui, s'il a existé jamais, ne s'est pas « encore retrouvé. »

Dans le *Résumé d'un voyage médico-littéraire en Angleterre*, présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, j'ai signalé un manuscrit appartenant à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, qui n'avait point été décrit jusqu'à présent, et qui doit renfermer une partie du poëme perdu. Ce manuscrit (n. 455, *Biblioth. canonica*), du XVIe siècle, in-fol., sur papier, contient, 1° les Œuvres de Bernard de Gordon; 2° Gentilis de Fulgineo, *de Medicamentis ;* 3° Gualterius, *de Dosibus medicinarum* (voy. dans ce volume, p. 412) ; 4° Stephanus, *de Quantitate laxationis tam simplicium quam compositarum ;* 5° Petrus de Ebano (sic), *de Venenis ;* 6° *Schola salernitana*, dont le texte diffère très-notablement, par le nombre et l'arrangement des vers, des éditions et des mss. que j'ai comparés ; 7°, au fol. 264, Egidii *Signa et cause febrium*, en 448 vers. Voici les premiers et les derniers, où nous essayons de corriger plusieurs fautes du copiste :

Effimeram generat frigus, calor, ira, lauacrum,
Cura, timor, studium, potus, cibus, ardor amoris,
Tristicie, torpor, insomnia, tempora, grandis
Artubus infixus dolor, immoderata laboris
Atque uie grauitas. . . . . us
Zoile, nunc tecum mihi sit sermo ultim ; alta
Liuor edit, uirtutibus inuidet, ardua carpit.
Si mea liuore perstringis carmina, monstras

Hoc ipso, quod laude nitent, quod laurea nostri
Carminis extendet laudis decus. Ergo repone
Spicula liuoris; nam que prosternere liuor
Instituit, extollit, et, qui nocet, expedit hostis;
Cum ledit, sanat; cum seuit uerbere, mulcet;
Cum culpa culpam redimit, cum crimine crimen.

J'ai fait de vaines recherches dans les ouvrages imprimés du moyen âge, pour y retrouver ce long fragment transcrit sous le nom de Gilles, et dont l'authenticité semble prouvée, en effet, par le propre témoignage du poëte, *de Compositis medicaminibus*, liv. Ier, v. 241-247, éd. de Choulant, p. 56:

At te morborum uarias distinguere *Causas*,
Quos eadem species communi claudit et arctat
Limite, *Signorum* ratio discreta docebit,
Quam nunc concipio, pariturus tempore partus
Legitimo, cum iam plenis adoleuerit annis,
Et rude nunc semen ex se producere fructus
Maturos poterit; sed adhuc mea messis in herba est.

Le titre du fragment manuscrit, *Signa et cause febrium*, ne répond-il pas aux expressions mêmes de ce passage, et ne reconnaît-on pas dans le texte d'Oxford un épisode du poëme annoncé depuis longtemps, et, pour me servir de la comparaison du poëte, une gerbe de cette moisson que le temps et l'étude avaient enfin mûrie?

Je suis même porté à croire que j'ai retrouvé la fin du poëme, tandis que Christophe de Murr n'aurait vu que les soixante-dix-huit premiers chapitres (éd. de Choulant, p. xxxvj). En effet, les trois poëmes médicaux de Gilles de Corbeil se terminent par des épilogues, où il se réserve ordinairement de lancer quelque vigoureuse apostrophe à ses ennemis; or, le fragment d'Oxford présente une terminaison analogue sous ce titre, *Petit licentiam auctor*:

Emeriti iam, musa, stili suspende laborem,
Otia dum fessos reparent inducta jugales,
Et dediscat equos currus, temone supino;
Respiret calamus, etc.

Cela ne ressemble-t-il pas plutôt à une fin que ce dernier vers cité par de Murr, sans doute fort incorrectement:

Crudaque materies cum digestivo fatiscit,

et qui paraît terminer la description d'une maladie?

On remarquera de plus que, dans beaucoup de ces traités médicaux du moyen âge, les maladies sont décrites *a capite ad calcem*, et que les fièvres sont rejetées à la fin; nous aurions ainsi, dans le poëme de Gilles, un nouvel exemple de cette disposition, en quelque sorte classique.

Une autre considération me confirme dans mon opinion sur l'origine du fragment. Les premiers vers cités par Christophe de Murr sont les suivants :

Aude aliquid, mea musa, noui, proscribe timorem,
Parcius arguti timeas censoris acumen,
Atque theonini morsus ad uulnera dentis
Æqua mente feras, discas sufferre cachinnos,
Ne trepida. . . . .

Les derniers vers du morceau que j'ai copié renferment une nouvelle invective contre ce Zoïle avec lequel le poëte veut enfin régler ses comptes; le poëte tient à la fin ce qu'il avait d'abord promis.

Notez encore cette épithète, *Emeriti stili,* du premier vers de l'épilogue. Gilles a composé successivement les poëmes *sur les Urines, sur le Pouls, sur les Médicaments ;* c'est dans ce dernier qu'il annonce celui où il doit décrire *les Causes et les signes* des maladies. Cet ouvrage est donc une production de l'âge mûr, et l'auteur avait le droit d'appeler son style émérite. Ce petit trait, réuni à tous les autres caractères, n'est-il pas une nouvelle preuve qu'on doit placer à côté de toutes celles que je viens de donner pour établir l'origine du morceau sur les fièvres?

Si l'on compare ensuite les vers que je publie avec ceux que l'on connaissait déjà du même écrivain, on trouvera dans la facture, dans les qualités et dans les défauts, des analogies incontestables, et qui, en l'absence d'autres arguments, suffiraient pour rendre au moins très-probable la légitimité de ce morceau. Une dernière ressemblance, enfin, le rattache aux autres productions du médecin de Philippe-Auguste : c'est cet esprit de causticité, de mordante critique, répandu, il faut l'avouer, avec assez de profusion dans ses ouvrages médicaux, mais bien plus encore dans son poëme satirico-historique, oublié trop longtemps, et qui vient d'être si heureusement exhumé.

(*Note communiquée par M. le Dr. Ch. Daremberg.*)

Page 362, ligne 14. « Mais, en supposant même, etc. » Lisez, comme on avait écrit : « Mais, à supposer même, etc. »

Les rapports de Philippe-Auguste avec le cardinal Galon n'avaient pas toujours été très-bienveillants, à en juger par cette conversation que nous transmet l'historien Matthieu Paris, à l'année 1216 : « Comme le cardinal légat (*Walo*) lui demandait un sauf-conduit pour se rendre en Angleterre, le roi lui répondit : « Pour tous les points de notre propre royaume, je vous donnerai volontiers un sauf-conduit ; mais si par hasard vous tombez dans les mains d'Eustache le Moine, ou des autres hommes de Louis, qui gardent les chemins de la mer, ne m'imputez pas les malheurs qui pourront vous arriver. *Sed si forte incideris in manus Eustachii Monachi, vel aliorum hominum Lodovici, qui custodiunt semitas maris, non mihi imputes, si quid sinistri tibi contingat.* » (Éd. de Wats, Londres, 1640, t. I, p. 281. Rec. des historiens de la Fr., t. XVII, p. 721.) Le cardinal, qui allait prêter au roi Jean le secours des excommunications pontificales, passa sans accident. V. L. C.

Assises de Jérusalem.

Page 435, ligne 19. « Une autre copie. . . . dont l'écri« ture est du XVIe siècle, etc. » Lisez : « De la fin du XVIIe siècle. »

Pierre de Fontaines.

Page 547, ligne 25. Notre supplément sur Pierre de Fontaines était imprimé, lorsque nous avons appris qu'il existe dans les archives de la mairie de Beauvais un recueil manuscrit, dit *Registre aux cinq clous,* se composant de 146 feuillets sur vélin à deux colonnes, et renfermant plusieurs pièces distinctes, dont la première est une copie du Conseil, intitulée ici : « Coustume de Vermandois, etc. » Cette copie, restée inconnue au dernier éditeur, paraît être de la fin du XIIIe siècle. A en juger par quelques extraits qui nous ont été transmis, elle se rapprocherait assez du manuscrit de Troyes qui a servi de base à l'édition de M. Marnier ; mais elle offre des formes plus picardes ; ou plutôt elle est écrite dans un idiome qui, tenant, pour ainsi dire, le milieu entre celui de France et celui de Picardie, présente un mélange des deux dialectes.

Parmi les autres écrits conservés dans le recueil de Beauvais, deux surtout ne sont point sans intérêt pour l'histoire littéraire de la France, et augmentent le regret que nous éprou-

vons de n'avoir pas eu ce volume sous les yeux. La seconde pièce, dont nous ne connaissons que les premières lignes, nous semble être une copie des *Établissements de saint Louis*.

Le troisième ouvrage est le *Dit des Moralitez*, qui existe aussi en manuscrit à la Bibliothèque royale, fonds de Notre-Dame, N 5, fol. 123, et qui a été mentionné par Roquefort, Gloss. de la langue rom, t. II, p. 778. Le volume se termine par un certain nombre de pièces relatives à l'histoire de la ville de Beauvais, depuis la dernière moitié du XIIIe siècle jusqu'à l'an 1303. F. L.

Notre savant confrère M. Édouard Laboulaye nous communique, au sujet de Pierre de Fontaines, les observations suivantes :

La compilation de droit romain et de droit français, connue sous le nom de Conseil de Pierre de Fontaines, est le premier traité en langue vulgaire qu'on ait écrit en France sur nos anciens usages : « Nus n'emprist onques devant « moi ceste chose dont j'aie exemplaire, » dit l'auteur dans son prologue, et avec raison ; car les Assises de Jérusalem, plus anciennes que le Conseil dans leur rédaction première, furent à peu près inconnues dans notre pays, et n'exercèrent aucune influence sur notre jurisprudence ; et il en faut dire autant du livre de Philippe de Navarre et de celui de Britton, œuvres contemporaines du Conseil, mais publiées hors de France, et dont la science moderne s'est seule occupée.

Le Conseil, publié, suivant l'opinion commune, de 1250 à 1270, eut, dès le premier jour, un grand succès, puisque, dès la fin du XIIIe siècle, on voit circuler ce curieux traité sous trois ou quatre titres différents. Tantôt c'est « le Livre de la Reine, » « la Reine Blanche, » suivant le manuscrit de M. de Thou ; tantôt c'est le livre que « messire Pierre de Fontaines fit pour son ami, » et cet ami, suivant certain manuscrit, n'est rien de moins que le fils de saint Louis. Dans un autre texte : « Ci sunt li grant droit le roy generail en toutes « contrées seur tous cas qui pueent avenir. » (Voy. l'éd. de M. Marnier, p. 1, not. 1.) Selon le prologue ordinaire : « Ce « sont les us et les coustumes de France, de Champagne, de « Vermandois, et d'autres cours laies. » D'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, publié par Maillard (Coutumes générales d'Artois, etc. Paris, 1739, in-fol.) : « Cy parole des « coustumes et des usages d'Artois en la maniere qu'on en soloit

« user. . . . . Et si sont ces coustumes en partie accordées « à lois, et selon droit escrit; et en a mis cieus qui ce traita « en ce livre de chascun un pau, quant a enformer un sien « fil, par qui il peut et seut conseiller aucun sien ami, se « requis en estoit. » Enfin, Charondas le Caron (Pandectes françaises, chap. 2, et note *a* sur le ch. 67 du livre 1er de la Somme rurale) nous parle d'un « vieil praticien escrit à la « main, » qui, d'après les citations qu'il en fait, ressemblait beaucoup au Conseil, et portait en la première page que Guido en était l'auteur. Dans ce Guido, que Charondas fait vivre sous Philippe Ier, à une époque où il est difficile d'admettre qu'on ait fait un traité de notre jurisprudence en langue vulgaire, et surtout qu'on ait aussi parfaitement possédé les lois romaines, Laurière (Glossaire du droit français, aux mots *Fiefs francs*, et *Loy outrée*) reconnaît un conseiller de saint Louis non moins célèbre que Pierre de Fontaines: c'est Gui Foulques ou Foulcaud, qui devint pape sous le nom de Clément IV, et mourut en 1268.

Que conclure de tout ceci? C'est qu'il n'est point parfaitement démontré que Pierre de Fontaines soit l'auteur de la compilation que du Cange a publiée sous son nom. Les manuscrits, comme on vient de le voir, ne sont rien moins qu'unanimes sur ce point, que le texte du livre n'éclaircit pas. On a voulu tirer quelque argument du prologue; mais ce prologue est une espèce de préface banale qu'on retrouve un peu partout, en tête de Philippe de Navarre, par exemple, et mieux encore en tête de la Somme de Tancrède. Dans ce dernier cas, la ressemblance est même assez grande pour qu'on ait pensé un instant que le Conseil n'était qu'une imitation de la Somme, qui eut en France une grande vogue, et fut souvent traduite. Il reste un grand nombre de ces traductions inédites, dont la publication pourrait avoir quelque intérêt; car il est permis de croire que ce fut au moyen de la Somme de Tancrède que saint Louis répandit en France la connaissance des procédures canoniques, qui devaient remplacer les gages de bataille. Mais, tout en reconnaissant dans le Conseil et dans la Somme le rapport des deux préfaces, il faut dire que, pour le fond même, les deux ouvrages sont très-différents.

Quel que soit l'auteur du Conseil, un examen attentif peut, je crois, démontrer que sa part d'originalité n'est pas grande, et que, malgré des comparaisons essayées plus d'une fois, il

XIII SIÈCLE.

y a entre le Conseil et les Coutumes de Beauvoisis toute la différence d'une œuvre originale à une compilation. Le Conseil n'est, en effet, qu'une compilation des lois romaines, auxquelles on a cousu quelques lambeaux des coutumes de France, de Champagne, de Normandie, de Picardie, d'Artois ; et quant à cette compilation des lois romaines, suivant toute apparence, l'ordre, sinon le texte tout entier, en a été emprunté à quelque Somme du Code que nous ne connaissons plus aujourd'hui, mais qu'on retrouverait sans doute dans nos bibliothèques, le jour où ces études reprendraient quelque faveur ; car les Sommes manuscrites, en latin et en français, ne sont pas rares.

Les dix premiers chapitres contiennent l'exposé de la procédure féodale, la semonce, le contremand, le serment, le plége, l'amende du défaut, les devoirs de l'amparlier. C'est à ce dernier sujet seulement qu'on voit l'auteur commencer à citer les lois romaines ; mais les citations ne sont pas faites dans un ordre arbitraire ; elles suivent l'ordre du Code, auquel elles rapportent les textes du Digeste, selon l'usage des Sommes du Code.

Voici l'ordre suivi par le Conseil : chap. XI, des Amparliers. Code, *de Postulando*, II, 6, l. 6; *de Advocat. div. jud.*, II, 7, l. 2, 9 ; *de Errore adv.*, II, 10, l. 1, 2. — Chap. XII, que le juge accomplisse ce qui défaut aux amparliers. Code, *Ut quæ desunt advocatis partium, judex suppleat,* II, 11, l. unic. Digeste, *de Probationibus,* XXII, 3, l. 1, 2, 8. — Chap. XIII, en quelles causes on a jour de conseil. Code, *Ex quibus causis infamia irrogatur,* II, 12, l. 2, 8, 16, 21, 18. — Chap. XIV, des Soubsaagiés. Digeste, *de In integrum restitutione*, IV, 4, l. 9, 2, 4, 5, 7. Code, *de Fidejussoribus minor.*, II, 24. *Si tutor vel curator*, II, 25. *Si adversus venditionem,* II, 29. *Si adversus donationem,* II, 30. *Si adversus delictum*, II, 35. *Si adversus fiscum,* II, 37. *Si adversus creditorem*, II, 38. *Qui et adversus quos,* II, 42. *Si minor se majorem*, II, 43. *De his qui veniam ætatis,* II, 45. — Chap. XV, des Convenances qui sont à tenir. Code, *de Transactionibus*, II, 4. Digeste, *de Pactis,* II, 14. Code, *De his quæ vi*, II, 20. — Chap. XVI, de Tricherie. Code, *de Dolo malo*, II, 21. Digeste, *de Dolo malo*, IV, 3. Il y a donc ici quelque interversion dans l'ordre du Code. — Ch. XVIII, de Chose mise en autrui mains. Code, *de Alienatione judicii mutandi causa facta*, II, 55. Digeste, *ibid.* — Chap. XIX,

des Arbitres. Code, *de Receptis arbitris*, II, 56. Digeste, *ibid.*; IV, 8. — Chap. XX, des Taverniers et Hosteliers. Digeste, *Nautæ, caupones, stabularii*, IV, 9. — Chap. XXI, des Jugements. Code, *de Judiciis*, III, 1. Digeste, *ibid.*, V, 1. — Chap. XXII, de Fausser jugement. Code, *Quorum appellationes non recipiuntur*, VII, 65. — Chap. XXIII, Que nus ne mete home en son lieu. Code, *Qui pro sua jurisdictione*, III, 4. — Chap. XXIV, d'Ordener sa demande. Code, *de Ordine judiciorum*, III, 8. — Chap. XXV, Coment plez est entamés. *Ibid.* — Chap. XXVI, de Ceux qui demandent plus. Code, *de Plus petitionibus*, III, 10. — Chap. XXVII, des Festes. Code, *de Feriis*, III, 12. — Chap. XXVIII, du Pouvoir aux justices. Code, *de Jurisdictione omnium judicum*, III, 13. — Chap. XXIX, En quel lieu chascun doit pledier. Digeste, *de Judiciis, et ubi quisque agere et conveniri debeat*, V, 1. — Chap. XXX, Quand l'empereres juge des causes, etc. Code, *Quando imperator inter pupillos*, III, 14. — Ch. XXXI, Où il convient pledier de crimes. Code, *Ubi de criminibus*, III, 15. — Chap. XXXII, Où il convient pledier de saisine. Code, *Ubi de possessione*, III, 16. *Ubi fideicommissum peti oporteat*, III, 17. *Ubi in rem actio exerceri debeat*, III, 19. *Ubi de hereditate agatur*, III, 20. *Ubi senatores vel clarissimi*, III, 24. *Quando liceat unicuique*, III, 27. — Chap. XXXIII, de Testamens. Digeste, *de Inofficioso testamento*, V, 2. Code, *ibid.*, III, 28; *de Inofficiosis donationibus*, III, 29; *de Petitione hereditatis*, III, 31.

Il est donc évident que l'auteur a suivi l'ordre du second et du troisième livre du Code, et qu'il a fondu avec un traité de procédure féodale les lois romaines qui s'y rapportaient le mieux.

Quant aux textes du Digeste, il est remarquable que les titres joints au Code sont précisément ceux qu'a empruntés Vacarius pour les joindre à sa *Summa Codicis*, publiée en partie par M. Wenck, Leipzig, 1830, in-8°, *Magister Vacarius, primus juris in Anglia professor*. Vacarius avait probablement reproduit la méthode des professeurs de Bologne dans l'exposition du Code.

En résumé, l'ordre suivi par le Conseil n'a rien d'arbitraire; c'est celui des Sommes du Code. Cette imitation exclut l'idée d'une œuvre originale. Il n'y a aucune raison pour que le livre s'arrête où il finit dans les manuscrits, et c'est probablement un pur hasard qui a décidé de la fin de

XIII SIÈCLE.

l'œuvre. Le manuscrit dont s'est servi du Cange se terminait ainsi : « Chi fenist le livre que mesires Pierre de Fontaines « fist ; cank'il en fist onques, sunt chi dedens escrit. » Klimrath, et après lui, M. Marnier, concluent de ces mots que Pierre de Fontaines ne put terminer son travail ; mais il semble que le copiste ait voulu simplement certifier à ses lecteurs qu'il leur donnait le Conseil complet. Il est fort possible que l'intention du rédacteur n'ait pas été de porter plus loin ses essais de traduction. Rien, dans son livre, ne caractérise un esprit original, comme celui de Philippe de Beaumanoir. Le Conseil est une compilation, qui a pu être faite par Pierre de Fontaines aussi bien que par Gui Foulcaud, et dont le plus grand mérite est d'avoir paru la première.

(*Note communiquée par M. Édouard Laboulaye.*)

VIE DE LA VÉNÉRABLE IDA DE LOUVAIN.

Page 592, à la marge, ligne 4. « VERS 1330. » Lisez : « VERS 1300. »

TABLE
DES AUTEURS
ET DES MATIÈRES.

H.

I.

M.

Q.

R.

T.

U.

V.

FIN DE LA TABLE.

